

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1852.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LII.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1852.

Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle, précédé d'un Éloge d'Amyot, qui a obtenu l'accessit du prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance du 5 juillet 1849, par Auguste de Blignières, agrégé pour les classes des lettres, professeur de rhétorique au collége Stanislas. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Aug. Durand, 1851. 1 vol. in-8° de 466 pages.

C'est avec un sentiment douloureux que nous rendons compte de ce livre, devenu, à peine publié, comme le monument funèbre de son jeune auteur. M. Auguste de Blignières ne comptait guère que vingt-cinq ou vingt-six ans lorsque la maladie est venue l'enlever, le mois d'octobre dernier, aux espérances d'une carrière commencée sous les plus heureux auspices. De bonne heure, d'honorables traditions de famille et les succès de ses premières études l'avaient destiné à l'enseignement public. Sorti avec éclat des difficiles épreuves de l'agrégation, il avait pris place au premier rang de ces maîtres doctes et graves, dévoués et modestes, qu'ont produits en grand nombre, depuis quarante ans, les générations diverses de l'Université. Il professait la rhétorique dans un des colléges de Paris, et joignait au zèle de ses fonctions ce qui en est naturellement si voisin, ce qui l'élève et le féconde, le goût des lettres sérieuses, le désir de s'y faire un nom par des œuvres à la fois solides et élégantes. Un *Éloge d'Amyot* auquel l'Académie française a décerné, en 1849, l'accessit du prix d'éloquence, le plaçant dans son estime, pour la rectitude des jugements, la délicatesse des pensées, la pureté et l'agrément du style, fort près du discours cou-

ronné [1], témoignait heureusement de cette vocation et annonçait un critique appelé à porter dans l'histoire littéraire une curiosité érudite, une sagacité pénétrante, des formes d'exposition régulières et pures, beaucoup de goût et d'élégance. C'est cet *Éloge*, dont l'auteur ne s'est pas hâté de se prévaloir, dont il a retardé deux ans entiers la publication, qui ouvre le volume auquel nous consacrons le présent article. Il y est comme le point de départ d'études très-approfondies où se développe, avec une grande abondance de détails instructifs et piquants, ce qui, d'après les convenances académiques, n'avait dû être exprimé dans l'*Éloge* que d'une manière générale.

Peut-être, disons-le d'abord pour commencer par la part de la critique, cette disposition, en soi fort naturelle, a-t-elle amené, cependant, quelques défauts, reprochés par de bons juges à l'ouvrage de M. de Blignières : une persistance trop continue dans un ton oratoire, dans une dignité, un soin de style, qui eussent dû se mélanger davantage d'abandon et de simplicité, en passant du discours à la dissertation; un retour trop fréquent à certains ordres de faits et d'idées, et leur trop grande dispersion dans les divers chapitres, les notes fort multipliées, les éclaircissements étendus dont se compose le livre. Ce sont là des imperfections très-pardonnables à une œuvre de début. Dans d'autres productions, si elles eussent été accordées à la vie si courte, au talent plein d'espérances de M. de Blignières, il fût certainement arrivé à ce qui pouvait lui manquer encore, je veux dire plus d'unité dans la conception générale, plus de variété, de rapidité, d'aisance, dans le langage.

De telles remarques, qui ont leur sévérité, sont en même temps un hommage au goût du jeune écrivain, d'une part, pour les recherches consciencieuses et patientes, les informations exactes et complètes; de l'autre, pour la politesse, la distinction du style. Heureux qui ne pèche que par l'excès de qualités si recommandables et si rares !

Mais il est temps d'entrer dans l'analyse des morceaux où se continue et s'achève l'*Éloge d'Amyot*. C'est une *étude* sur sa vie; ce sont, en douze chapitres, des *recherches sur ses ouvrages*.

D'abord, M. de Blignières s'applique, après Bayle et d'autres critiques, mais souvent avec des raisons qui lui sont propres, à dégager la biographie d'Amyot de l'espèce de légende romanesque qu'y ont mêlée indiscrètement, sans profit pour son intérêt véritable, Saint-Réal

[1] *Éloge d'Amyot*, par Amédée Pommier. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1849.

et Varillas. Il réduit à sa juste mesure le rôle trop considérable, trop oratoire, que lui fait jouer au concile de Trente le grave de Thou; il défend son caractère contre quelques interprétations fâcheuses qu'a données de sa conduite dans des temps difficiles le même historien, contre quelques imputations malveillantes légèrement répétées par Brantôme d'après des médisances de cour. De là des discussions où se montre chez le panégyriste, encore ému des aimables vertus, des mérites gracieux et charmants qu'il vient de célébrer avec une sympathie souvent éloquente, un sage esprit de critique, cherchant sincèrement le vrai, si diversement défiguré, même par l'histoire, et faisant apparaître successivement dans leur réalité, sans additions trop complaisantes, sans restrictions trop sévères, les divers personnages harmonieusement mêlés dans la personne d'Amyot: le pauvre enfant du peuple élevé à la science, à la gloire, à la fortune, par l'énergie et la persévérance de ses efforts, aidés de quelques circonstances favorables; l'instituteur tendre et dévoué de deux rois qu'il n'a pas dépendu de lui de former pour un meilleur et moins coupable avenir, dont il a vertueusement détesté les crimes, et, dans son inébranlable fidélité, sa reconnaissance, son affection constantes, déploré les malheurs; l'évêque zélé qui, sur la fin de sa vie, répare avec ardeur, avec courage, par l'étude de la théologie, par l'exercice de la parole sainte, une préparation imparfaite à une mission tardivement imposée; le catholique sincère, le loyal sujet, le bon citoyen qui se ménage de son mieux, avec une honnêteté non toujours exempte de faiblesse, au milieu des passions ennemies, des principes contradictoires, des devoirs inconciliables d'un siècle de factions religieuses et politiques; enfin, pendant tout le cours d'une longue vie si diversement occupée, si distraite, par les prospérités d'abord, et, à la fin, par d'amères disgrâces, le savant, l'écrivain, toujours fidèle à sa vocation première, qui ne cesse pas un seul instant de travailler à enrichir le génie français des trésors de l'imagination et de la sagesse antiques, à développer par le commerce de la Grèce les vertus natives de notre idiome, à être, comme l'a dit de bonne heure avec vérité l'un de ses premiers panégyristes, son disciple, son ami, son éditeur Frédéric Morel, « l'illustrateur et ampli-« ficateur de nostre langue françoise[1]. »

Les nombreux ouvrages par lesquels Amyot a si heureusement accompli une si noble tâche, ses traductions d'Héliodore, de Longus, de Diodore de Sicile, enfin et surtout de Plutarque, ont été, pour

[1] *Advertissement* de l'édition du Plutarque d'Amyot donnée en 1619.

M. de Blignières, l'occasion de recherches très-nombreuses, très-variées, très-précises, et, par conséquent, de chapitres instructifs et intéressants. On y trouve, avec l'histoire de ces romans, de ces histoires, de ces traités de morale qu'a entrepris de dérober à l'antiquité et que nous a réellement donnés l'habile et illustre interprète, l'histoire des traductions elles-mêmes. De quelles éditions, ou, à leur défaut, de quels manuscrits, de quelles versions antérieures, soit en latin, soit plus rarement en français, a pu s'aider Amyot? De quels savants a-t-il pu mettre à profit les commentaires, les observations, les conseils? A quelles époques ont été écrites ou retouchées, publiées pour la première fois ou éditées de nouveau, ses diverses traductions? Dans quelles circonstances se sont-elles produites? Quels en ont été l'opportunité, le succès, l'influence? Quelle action ont-elles exercée, et dans leur temps et plus tard, sur le développement de notre langue et de notre littérature? M. de Blignières répond à toutes ces questions, et à d'autres encore que j'omets, en critique à la fois érudit et judicieux. Il serait long d'entrer dans le détail de tous les faits qu'il remet en lumière, et des considérations, des vues qu'il en tire. Faisons-les connaître seulement par quelques exemples.

On voit dans les chapitres consacrés à ces traductions d'Héliodore et de Longus, qui furent le délassement de la jeunesse studieuse d'Amyot et le premier essai de son talent, que la fortune des deux ouvrages fut assez diverse. De Théagène et de Chariclée, de leurs vertueuses amours, des aventures, des situations où paraissent la constance de leur affection mutuelle et la délicatesse de leurs sentiments, s'inspirèrent à l'envi au XVIe siècle, au XVIIe, le roman pastoral et le roman héroïque, y compris même *Zaïde*. Le Tasse, pendant son séjour en France, ne lut pas l'Héliodore d'Amyot sans qu'il en passât plus tard quelque chose dans son épopée. Racine aussi se souvint longtemps des lectures furtives qu'il avait faites, dans son enfance, à Port-Royal, du romancier grec, et peut-être de son traducteur français. Si, sur le conseil de Molière, lors de ses débuts dramatiques, il renonça à en tirer une pièce de théâtre, ses tragédies, et particulièrement *Bajazet*, en reproduisirent quelquefois les sentiments et les situations. Daphnis et Chloé, par trop de liberté, et, comme on disait, de *privautés*[1], jouissaient alors de moins de faveur auprès du public français que les héros de l'*Histoire éthiopique*. Il en fut bien autrement quelques années après, sous le gouvernement de ce prince qui ne dédaigna pas d'éditer, et,

[1] Bayle, *Dict. phil.* art. LONGUS.

comme nous disons aujourd'hui, d'*illustrer*, les scènes les plus libres, les moins voilées de la pastorale de Longus. Je réduis à quelques traits l'histoire de ces vicissitudes du goût public, suivies par M. de Blignières, dans leur détail, avec une curieuse sagacité.

Ailleurs, dans la traduction de Diodore de Sicile, publiée par Amyot à son retour d'Italie, il démêle, parmi des expressions et des tours renouvelés de la langue grecque, quelques-uns de ces *italianismes* contre lesquels, en ce temps, réclamait si vivement Henri Estienne.

L'attention qu'il donne à la bibliographie de son auteur le conduit à cette observation, que la fortune de la traduction de Plutarque, marquée, au XVIe siècle, par la fréquence des éditions, semble s'arrêter vers 1620. Une nouvelle langue tend à se former; de nouvelles habitudes de goût s'introduisent. Amyot, moins souvent réimprimé, trouve bientôt, même dans l'Académie qui l'a inscrit au premier rang des écrivains dont elle invoquera l'autorité, d'âpres censeurs, et, qui pis est, des *traducteurs*. Boileau, il est vrai, réclame; et c'est encore Amyot, Amyot un peu amendé, que Racine lit à Louis XIV. Plutarque, toutefois, qui semblait sa propriété exclusive, passe à d'autres interprètes. Il ne leur demeurera pas: à dater de 1783, un flot toujours croissant d'éditions nouvelles de l'antique traduction atteste, cela n'échappe pas à M. de Blignières, que la faveur publique lui est revenue.

Depuis, la continuité, l'unanimité des éloges prodigués à Amyot n'a guère été interrompue qu'une fois, lorsque Courier, complétant par une rencontre heureuse, corrigeant savamment, rajeunissant avec art sa traduction de Longus, prit de là occasion de renouveler, à son égard, les sévérités passablement brutales de Méziriac. M. de Blignières a dû défendre son auteur contre Méziriac et contre Courier; il l'a fait avec zèle et succès. D'une part, il a considérablement réduit ce chiffre de deux mille fautes que l'ancien académicien disait avoir relevées dans la traduction du Plutarque; et, pour celles qu'on n'en peut déduire, il a montré qu'il n'était que juste d'en absoudre un traducteur, d'ailleurs si docte, venu l'un des premiers, quelquefois même le premier, à une tâche que le mauvais état des textes, l'insuffisance, l'absence des secours, le grand nombre des ouvrages, la variété des sujets, rendaient si difficile. D'un autre côté, passant condamnation sur les erreurs de sens et même sur les défauts de style repris par Courier, il a fort heureusement développé cette idée, que l'habile artisan de langage a trop abusé envers son vieux prédécesseur de la précision moderne que, par un procédé artificiel, il introduisait parmi ses grâces un peu luxuriantes.

Sans doute, l'aimable facilité d'Amyot est quelquefois verbeuse; sa phrase, d'une grâce naïve, n'est pas toujours sans langueur et sans embarras. M. de Blignières l'admire avec trop de discernement pour n'en point convenir. Il dit fort bien, par exemple, comment, dans ses efforts souvent heureux pour transporter dans notre langue non-seulement certains mots, certaines expressions de la langue grecque, mais encore quelque chose de son allure périodique, ce qu'il cherche lui échappe assez fréquemment :

« Amyot fait de son mieux pour nous approprier l'ordonnance et la « logique des langues anciennes. Il essaye de modeler notre phrase sur « la phrase antique, de la partager, de la suspendre, de la déployer de « même; mais, en essayant de reproduire cette architecture majestueuse « et savante, il lui arrive plus d'une fois d'en confondre les pièces. Il « s'aventure avec Plutarque dans une longue phrase; sa période et la pé- « riode ancienne s'embrouillent de concert : mais le grec est plus souple; « avec l'inversion et la désinence, il se dégage sans peine; notre bon « Amyot reste embarrassé dans les circuits où il s'est imprudemment « engagé; il appelle à son aide les conjonctions, les pronoms, toutes les « liaisons du discours, cherche péniblement une issue et ne s'en tire que « d'un pas traînant et boiteux, en laissant même parfois une partie de « sa période en chemin [1]. D'autres fois, cependant, il mesure mieux sa « route; sa période est pleine sans être surchargée, se complique sans « s'embrouiller; sa phrase, mieux soutenue, peut, sans se heurter, fournir « une longue carrière. Il est alors éloquent avec Plutarque, et ni la fer- « meté ni la plénitude oratoire ne manquent à son langage. Il atteint à « cette énergie continue d'une diction égale dans sa force et libre dans « ses mouvements; il rend, d'un tour animé, les vives et grandes pein- « tures où Plutarque excelle; il reproduit d'un style plein de verve, dans « une phrase fortement développée ou heureusement précipitée et sus- « pendue, la haute éloquence du philosophe, les déclamations même « du rhéteur. »

[1] Les mêmes restrictions se trouvent dans le discours de M. Amédée Pommier, et fort ingénieusement exprimées :

« ... La pénurie des termes n'est pas le défaut d'Amyot, ce serait plutôt leur pro- « fusion; il a un peu de ce que Cicéron appelait le style asiatique. Dans son désir « d'arrondir sa phrase, il la moule parfois trop exactement sur celle du modèle. Il « s'engage alors dans d'interminables parenthèses, dans des circuits et des labyrinthes « de paroles qui mettent le lecteur hors d'haleine; et son expression, molle et abon- « dante, flotte sur la pensée comme un vêtement d'une ampleur excessive, au lieu « de ressembler à ces draperies de la statuaire qui serrent de près la forme et ac- « cusent le nu... [illegible]

Nous pourrions extraire du livre de M. de Blignières bien d'autres passages, également écrits d'un style délicat et élégant, où les mérites et les imperfections de l'œuvre d'Amyot sont appréciés avec la même justesse. Il s'y trouve, entre autres, d'excellentes choses sur un sujet qui avait déjà, lui-même en fait la remarque et il s'honore en la faisant, heureusement inspiré son vainqueur académique, M. Amédée Pommier[1]: il s'agit de l'universel déguisement qui, dans le français d'Amyot, fait apparaître, sous des appellations, des désignations toutes modernes, les usages, les institutions, chaque détail de la vie des anciens. C'est un procédé analogue à celui par lequel de Thou, à la même époque, habillait dans son latin, complétement à l'antique, la vie moderne. C'est en même temps tout le contraire de cette affectation qui nous fait poursuivre aujourd'hui, par la transcription pédante de noms purement grecs et latins, par le soin scrupuleux d'éviter leurs équivalents reçus, ce que nous appelons la couleur locale. M. de Blignières, à qui ces rapprochements n'échappent pas, s'applique, du reste, à établir que l'espèce d'infidélité justement reprochée à Amyot est celle de tous les traducteurs de cet âge, et même aussi de l'âge suivant; qu'elle appartient à un temps où, par la traduction, on se propose surtout de conquérir, au profit de notre littérature, de notre langue, dénuées encore de monuments qui leur soient propres, les monuments du génie antique, où on en prend, pour ainsi dire, possession même par cette liberté qui les ajuste, les accommode sans façon à nos habitudes de vie, à notre manière de sentir et de parler. Toutefois, il distingue finement entre les *infidèles* du XVIe siècle et celles du XVIIe: « Le XVIe siècle, dit-il « (on nous saura gré de répéter encore ses paroles), tout en interprétant « l'antiquité à sa façon, respecte du moins ses modèles et les admire de « bonne foi, tels qu'il peut les entendre et qu'on sait les lui rendre.

[1] Citons encore, à ce sujet, quelques traits du discours de M. Amédée Pommier: « . . . Les mots ne répondent plus aux choses. Ces expressions dépaysées pro« duisent l'effet d'un travestissement : on croit voir les grands hommes d'Athènes et « de Rome accoutrés en échevins ou en quarteniers, et l'on est tout surpris de retrou« ver au Capitole et au Parthénon la langue et les costumes du Parloir aux bourgeois. « Amyot vous entretiendra, du plus grand sérieux et avec une bonne foi presque co« mique, du parlement des Amphictyons et d'Anaxagoras accusé d'hérésie. Vous trou« verez, dans son antiquité à lui, des sergents, des prévôts, des syndics, le clergé, les « gens d'église, des religieuses, des sacristains, des marguilliers. Il force Diodore à « parler tournois, gendarmerie, dagues, salades, morions, halecrets, brigandines. « Il donne à Léonidas, au pas des Thermopyles, des maréchaux de camp. Bref, il n'est « pas jusqu'à la Campanie dont il ne fasse bravement la Champagne, et ce n'est pas « sans quelque étonnement qu'on voit ceux de Carthage envoyer à ceux d'Égeste « cinq mille combattants de leur pays de Libye, et huit cents Champenois . . . »

« Le XVIIe, qu'il l'avoue hautement ou qu'il s'en défende, s'estime au fond « plus judicieux et plus poli, et tiendrait souvent pour de médiocres pré- « sents les œuvres qu'on lui donnerait sans les ajuster à sa guise..... La « traduction s'était accommodée d'abord à notre inexpérience; elle s'ac- « commode alors à nos dédaigneuses préventions..... Le traducteur du « XVIe siècle..... c'est plutôt l'interprète sincère, qui, abaissant pour la « première fois entre les anciens et nous la barrière du langage, n'a pas « assez mesuré encore les différences de civilisation et de génie, et con- « fond un peu tous les temps; le traducteur du XVIIe siècle, c'est le cen- « seur délicat, le correcteur officieux qui, ne connaissant qu'un seul type « de la politesse et du bel usage, én rapproche ses originaux toutes les « fois qu'ils s'en écartent, et compte parmi les attributions de son rôle « le soin de leur suggérer ce qu'ils auraient plus élégamment dit, si « Dieu leur avait donné tout l'esprit de leur interprète et la faveur de « naître dans son pays et dans son temps. »

C'est ici le lieu de marquer ce qui constitue le caractère principal, ce qui fait surtout le prix du livre de M. de Blignières. L'image du grand traducteur s'y encadre dans une sorte d'histoire de la traduction en France : on y suit, çà et là, le travail de tant d'hommes laborieux qui, dès le XIIIe siècle, sous Philippe le Bel, Charles V, Charles VIII, Louis XII, François Ier et ses successeurs, répondant à l'appel de ces rois, et quelquefois investis par eux comme d'un office public de traducteur, s'occupent à l'envi, d'abord, de faire l'éducation des esprits en mettant à leur portée les connaissances et les idées des anciens, plus tard de former à la même école la langue elle-même. Parmi tous ces traducteurs, et particulièrement ceux du XVIe siècle, auxquels a dû s'arrêter de préférence M. de Blignières, racontant leur vie, énumérant et extrayant leurs ouvrages, caractérisant leur manière, au milieu des Seyssel, des Dolet, des Le Roy, des Vigenère, des Du Pinet, des La Boëtie, des Du Vair, etc., ressort Amyot, qui apporte à la même tâche et mêle à un art analogue des qualités d'écrivain supérieures, un charme suprême, celui qu'a si bien exprimé, avec d'autres plus souvent cités, ce même Frédéric Morel dont nous rapportions plus haut quelques paroles : « M. Amyot, dit-il, le faisant parler françois (Plutarque), luy a sceu « donner ceste mesme gravité en sa phrase françoise qu'il avoit en ses « termes grecs, voire avec plus de grace et de douceur, ce semble, l'ayant « sursemé d'un certain miel déliciéusement coulant, qui charme et l'es- « prit et l'oreille en ceste amiable ambroisie dont il est plein [1]. »

[1] Frédéric Morel, *Vie de Plutarque.*

Il existe à la Bibliothèque nationale[1] un manuscrit qui contient une traduction du discours de Cicéron *pour Milon* et une autre de la harangue *pour le rappel de Marcellus*. Sur le recto de la garde du manuscrit, on lit ces mots : *Traductions faites par le roy Charles IX, que luy bailloit à faire son précepteur si renommé, Jacques Amyot, évesque d'Auxere et grand aumosnier de France.* Un fait singulier, c'est que ces morceaux se retrouvent textuellement dans un ouvrage publié à Paris, en 1609, sous ce titre : *Six oraisons de Cicéron, par François Joulet, sieur de Chastillon.* Appartiennent-ils, en effet, à ce traducteur obscur, ou bien faut-il les faire remonter à Charles IX, c'est-à-dire, selon ce que consacre la constante tradition des éducations princières, à celui qui les lui aurait suggérées et comme dictées, à son précepteur Amyot, et offriraient-ils ainsi le curieux spectacle du facile et naïf interprète de Plutarque aux prises avec la savante élégance et l'éloquence magnifique de l'orateur romain? M. de Blignières, après avoir savamment exposé, judicieusement discuté toutes les raisons qu'on peut faire valoir en faveur de chacune des deux opinions, s'abstient de prononcer, et renvoie la décision à ses lecteurs. C'est à eux de juger si les fragments qu'il leur cite des traductions en litige, les rapprochant de deux versions des mêmes passages à peu près contemporaines, appartenant, l'une à la première moitié du XVI[e] siècle[2] et l'autre à la seconde[3], ont, quant à l'aisance du tour, à l'agrément de l'expression, un caractère de supériorité qui permette de les parer du nom d'Amyot. M. de Blignières, cela est assez visible, malgré sa discrète réserve, semble pencher vers ce sentiment.

Deux autres pièces, que M. de Blignières a extraites de recueils aujourd'hui bien rares et bien oubliés, et qu'il a reproduites, en y joignant son commentaire, nous montrent le précepteur et l'aumônier de Charles IX tantôt composant pour les exercices de piété de son royal disciple de tendres et touchantes *oraisons*, tantôt déplorant, dans une élégie latine, faible de versification et de style, mais d'un accent vrai et pathétique, sa mort prématurée et les douleurs, les angoisses de cette agonie, troublée par le remords, à laquelle il a dû apporter les consolations chrétiennes.

M. de Blignières fait connaître, par des analyses et des extraits mêlés d'ingénieux développements, une production moins ignorée. Imprimée pour la première fois en 1805, elle a été assez récemment reproduite par la presse[4] : c'est le *Projet de l'éloquence royale*, sorte de rhétorique

[1] Fonds de Béthune, n° 8080. — [2] Celle d'Estienne Leblanc, publiée en 1541. — [3] Celle de Du Vair, publiée en 1595. — [4] Dans la *Bibliothèque choisie* du journal *le Constitutionnel.*

rédigée, d'après les anciens, avec savoir et discernement, par Amyot, pour l'usage de son autre disciple Henri III. Ce prince, qui, dans la vie que l'on sait, si mêlée d'autres soins, trouvait des loisirs pour les belles-lettres, et même aussi, selon les épigrammes du temps, pour la grammaire, qui avait commandé à Henri Estienne sa *Précellence du langage françois*, à Vauquelin de la Fresnaie son *Art poétique françois* [1], avait aussi voulu que son ancien précepteur Amyot l'entretînt des études oratoires et de l'éloquence convenables au roi de France. Il eût pu, en un pareil temps, se mettre en peine de conseils d'une utilité plus pressante. Peut-être eût-il ouvert les États de Blois par une harangue moins applaudie, mais il n'y eût point frappé ce coup qui précipita sa ruine et celle de la France.

Il n'y a, dans le volume de M. de Blignières, d'absolument inédit, sauf quelques phrases, que deux lettres écrites en 1589 par l'évêque d'Auxerre au duc de Nivernais [2]. Elles sont touchantes, elles attendrissent sur les calamités qui sont venues troubler, aux jours de l'extrême vieillesse, une vie jusque-là prospère : elles nous montrent Amyot, rentré à grand'peine et rentré absolument ruiné dans son évêché d'où l'avait chassé la Ligue, réduit à réclamer humblement près d'un ambitieux voisin, qui va profiter de sa détresse et l'aggraver, pour l'intégrité de son diocèse et le maintien d'une partie notable de ses droits seigneuriaux; n'osant, en présence d'une population où Jacques Clément a des approbateurs, pleurer le roi qui lui est enlevé; ne pouvant non plus se résoudre, dans ses scrupules de catholique, à embrasser le parti de son successeur huguenot; incertain, désespéré, sans prévision des temps meilleurs qui allaient venir et qu'il ne devait pas voir.

Parmi les écrits originaux de l'habile traducteur, écrits où se reproduisent, avec quelque infériorité, il est vrai, les mérites de son excellent style, il en est auxquels M. de Blignières donne une juste attention : ce sont les préfaces du Plutarque, et particulièrement celle qui précède les Vies des hommes illustres. Amyot y développe avec gravité, avec élévation, sur l'utilité des enseignements de l'histoire, des idées exposées en ce siècle par d'autres traducteurs des historiens anciens, et que devait reprendre avec génie, dans le siècle suivant, un autre précepteur de prince, Bossuet. Ce n'est pas un petit honneur pour Amyot d'avoir été en quelque chose, M. de Blignières l'établit par de curieux

[1] Voyez, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1843, p. 47 et suiv. — [2] Les manuscrits originaux sont à la Bibliothèque nationale, fonds de Béthune, n° 8923, p. 129 et 132.

rapprochements, le précurseur de l'auteur sublime du *Discours sur l'histoire universelle.*

Les citations d'Amyot et des traducteurs ses contemporains abondent dans le volume de M. de Blignières; mais elles ne s'y offrent jamais au lecteur sans être accompagnées de notes philologiques où sont expliqués les mots et les tours particuliers au XVIe siècle. Ces notes, qu'une table à part permet de rassembler, de coordonner, forment une sorte de traité sur la langue que parlaient les contemporains d'Amyot, et qu'il a si heureusement enrichie et développée.

Tel est, en substance, car nous avons dû courir sur bien des sujets divers, un livre qui, sous des formes pleines d'élégance et d'agrément, présente une très-solide instruction. Il a déjà pris sa place, une place fort honorable, auprès de quelques productions distinguées, consacrées, dans ces dernières années, à l'histoire de notre langue [1]. Combien on doit regretter les écrits qu'annonçait un tel début, et que déjà, en 1849, le secrétaire perpétuel de l'Académie française [2], avec l'autorité qui lui appartient, promettait à l'avenir de l'auteur.

PATIN.

HANDBUCH DER RÖMISCHEN EPIGRAPHIK, ETC., Manuel de l'épigraphie romaine, par M. Zell. Première partie. Delectus inscriptionum romanarum, cum monumentis legalibus fere omnibus. Edidit Carolus Zell, professor universitatis Heidelbergensis. Heidelbergæ, 1850. XIV et 480 pages in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Les études épigraphiques latines n'ont encore, en général, ni obtenu toute l'estime ni excité tout l'intérêt qu'elles méritent, soit parce que l'art d'en tirer des résultats est encore peu connu, soit parce qu'elles assujettissent l'esprit à des recherches pénibles et minutieuses. Ces recherches, il est vrai, remplacent presque toujours par des faits positifs des notions confuses ou inexactes; mais elles exigent beaucoup de travail

[1] Telles sont, entre autres, les *Variations du langage français,* par M. Génin; les Études de MM. Feugère, Sappey, Moncourt, B. Jullien, sur La Boëtie, Estienne Pasquier, Henri Estienne, Du Vair, Vaugelas, Dangeau. — [2] M. Villemain, *Rapport sur les concours de 1849.*

et ne procurent guère qu'une gloire tardive; au lieu qu'on peut obtenir à moins de frais un succès éphémère en renfermant des demi-vérités, ou même des erreurs, dans des généralisations vagues mais séduisantes, quand elles sont revêtues des formes agréables ou piquantes du style. Et cependant aucune époque, sans excepter même la fin du XVIII[e] siècle, n'a été plus féconde en découvertes épigraphiques importantes que les vingt années qui viennent de s'écouler; surtout depuis que les armes françaises ont ouvert le nord de l'Afrique à la civilisation de l'Europe. La science a eu son ambition, comme l'a eue souvent la politique. C'est pour conquérir de nouvelles vérités que des voyageurs instruits ont parcouru en tous sens les anciennes provinces de la Mauritanie et de la Numidie; et, grâce à leur activité persévérante, le nombre des monuments qui contribuent à nous faire mieux connaître l'administration civile et militaire des Romains, les détails de leur vie intérieure, la constitution de leurs colonies et de leurs municipes, a augmenté, pour ainsi dire, de jour en jour. Dès le commencement de l'occupation, les environs de Tlemcen, d'Oran, de Tenès, ont été explorés par M. Azéma de Montgravier; M. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, a recueilli avec soin et interprété avec talent les inscriptions trouvées entre Tenès et Constantine; et nous regrettons de ne pas pouvoir nommer ici tous les chefs militaires et employés civils qui ont secondé le zèle de ces deux archéologues ou imité leur exemple. Toutefois, un champ plus vaste encore d'exploitation s'est ouvert à mesure que la domination française s'est étendue dans les contrées solitaires qui, loin de la côte, bordent le désert du Sahara et environnent les monts Aurès. On sait aujourd'hui que, dans ces oasis, dépeuplées depuis l'invasion des Arabes, les monuments de la grandeur romaine sont mieux conservés et plus nombreux que près des villes musulmanes du littoral; car ce n'est presque jamais le temps qui anéantit les édifices et qui fait disparaître les pierres tumulaires : ce sont les besoins journaliers et le travail assidu des hommes qui, pendant les siècles de barbarie ou d'insouciance, détruisent les monuments anciens pour en construire des habitations nouvelles. Dans un ouvrage dont la publication est commencée[1], M. Delamare fera connaître les résultats obtenus par l'expédition de Biskara, entreprise en 1844, résultats qui, à la fois, enrichissent la

[1] *Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique.* Archéologie, par M. Delamare, chef d'escadron d'artillerie, membre de la commission scientifique d'Algérie. Paris, Imprimerie nationale, in-fol.

science, et qui, même sous le point de vue administratif et militaire, ne seront sans utilité ni pour notre présent ni pour notre avenir. M. le colonel Carbuccia, commandant la subdivision de Batna, a encouragé par son exemple, dirigé par son savoir, favorisé par tous les moyens dont il pouvait disposer, des explorations amenant des découvertes archéologiques du plus grand intérêt[1]; enfin, un jeune philologue d'un mérite distingué, M. Léon Renier, a dignement répondu à la confiance du Gouvernement, qui l'avait chargé d'une mission scientifique dans ces mêmes contrées, jadis presque inaccessibles aux Européens. Visitant les vestiges des villes romaines de Verecunda (aujourd'hui Marcouna), de Tamugadis (Timegade), de Diana Veteranorum (Zana), de Sigus (Gouça), explorant en détail les vastes ruines de Lambèse (Tezzoulet), il a copié lui-même plus de quinze cents inscriptions latines, presque toutes inédites. On lui en a communiqué cinq cents autres provenant des localités qu'il n'a pu visiter lui-même; M. Delamare, de son côté, en a recueilli au moins un millier : ce qui porte à trois mille environ le total des monuments épigraphiques que M. Renier se propose de publier.

Nous sommes entré dans quelques détails au sujet de ces découvertes récentes, parce que c'est à elles que nous devons, en partie du moins, l'ouvrage dont nous allons rendre compte. L'auteur, M. Zell, expose son plan dans une préface qui, par d'ingénieux aperçus comme par une érudition variée, doit intéresser vivement plusieurs classes de lecteurs. Il y rappelle que l'histoire n'acquiert de certitude et ne devient une science que par la connaissance et l'appréciation des témoignages de tout genre, traditions, relations, monuments, qui fournissent les faits qu'elle rassemble, et que, néanmoins, les lumières qu'on peut tirer des inscriptions latines ont été quelquefois dédaignées par des historiens comme par des philologues. Sans doute, depuis le commencement de notre siècle, un nombre infini de notices, de dissertations, d'ouvrages spéciaux, ont répandu une lumière nouvelle sur beaucoup de monuments épigraphiques; des érudits du premier ordre ont fait paraître en France, en Italie, en Allemagne, des travaux remarquables ayant le même objet[2]. Mais, suivant l'opinion de M. Zell, ces maîtres

[1] Voyez le rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Lenormant, et lu à la séance publique annuelle du 21 août 1851, p. 28-32. — [2] Nous ne citerons ici que la *Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latinarum*, publiée par M. Osann, Darmstadt, 1834, grand in-fol., et l'ouvrage de M. Mommsen intitulé : *Inscriptiones regni Neapolitani latinæ*, Leipzig, 1852, in-fol.

de la science, auteurs d'ouvrages souvent fort chers ou fort rares, s'adressent trop exclusivement à d'autres érudits non moins savants qu'eux. Ils ont porté la paléographie latine à un degré de critique, d'exactitude et de clarté, qu'on n'aurait pas même osé espérer avant eux; leur sagacité pénètre toujours au delà de ce que leurs devanciers avaient saisi; ils ont enrichi la science, mais ils ne l'ont pas rendue accessible à tous les esprits, et M. Zell voudrait qu'elle devînt, pour ainsi dire, une partie obligée et intégrante des études philologiques. Pour atteindre ce but, il a pensé avec raison qu'un livre élémentaire sur l'épigraphie latine, fait avec discernement, renfermant les derniers résultats obtenus par l'érudition moderne, mis à la portée de tous les hommes studieux, servirait à répandre le goût et l'intelligence de cette partie des antiquités. On possédait déjà plusieurs traités préparatoires de ce genre, et M. Zell lui-même en cite trois, ceux de Fleetwood, de Zaccaria et de Jean-Gaspard Orelli. Mais le premier [1] a paru au dix-septième siècle; on connaît les progrès immenses qu'ont faits depuis ce temps les sciences archéologiques, et la critique, qui les éclaire toutes, est, en quelque sorte, une science de nos jours. Le traité savant et méthodique de Zaccaria [2] est peu connu hors de l'Italie; enfin le recueil d'Orelli [3], ouvrage utile, bien lié, plein d'une érudition sage et étendue, n'est pourtant pas un corps de doctrine complet; les commençants y chercheraient en vain des règles propres à les guider dans ces études difficiles où l'on rencontre tant de faits nouveaux, singuliers et quelquefois même contraires aux notions acquises dans le cours ordinaire des études classiques. D'ailleurs, ni Zaccaria ni Orelli ne pouvaient connaître les monuments découverts depuis une vingtaine d'années en Italie, en France, sur les bords du Rhin et surtout dans l'Afrique française, monuments qui ont fourni à la science tant de lumières nouvelles. M. Zell, savant bibliographe, fort au courant des publications qui se succèdent de jour en jour, supplée aujourd'hui aux omissions commises par ses devanciers; il continue et complète leurs travaux.

Les réflexions préliminaires qu'on vient de lire nous ont paru indispensables pour faire apprécier le livre que nous annonçons, et pour

[1] *Inscriptionum antiquarum sylloge, a Guil. Fleetwood, Londini*, 1691, in-8°. — [2] *Istituzione antiquario-lapidaria o sia Introduzione allo studio delle antiche latine iscrizioni, Roma*, 1770, in-8°; ouvrage réimprimé à Venise en 1792. Celui de Morcelli, *De stilo inscriptionum latinarum libri tres*, qu'on pourrait joindre aux traités déjà cités, a été publié d'abord à Rome en 1781, et reproduit avec beaucoup d'additions dans les Œuvres du même savant, Padoue, 1819, in-4°. — [3] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio, etc. Turici*, 1828, 2 vol. in-8°.

donner d'avance une idée du genre d'utilité qu'il peut offrir. Ce n'est, sans doute, qu'un manuel, mais qui néanmoins prendra un rang fort distingué parmi les ouvrages modernes d'épigraphie. Il se composera de deux volumes : le premier, dont nous donnons aujourd'hui l'extrait, renferme les textes des inscriptions; le second, tout didactique, présentera les règles qu'il convient de suivre pour lire ou pour déchiffrer les mêmes monuments, pour en remplir les lacunes, pour déterminer l'âge de ceux qui ne sont pas datés, pour distinguer les inscriptions fausses ou interpolées de celles qui sont authentiques. Nous faisons des vœux pour que ce second volume, où l'auteur reproduira sans doute et complétera les observations ingénieuses de Maffei[1], de Zaccaria et d'Hagenbuch[2], suive bientôt celui dont nous allons faire connaître le contenu.

Ce premier tome renferme un choix de près de deux mille inscriptions, imprimées non en lettres capitales, mais, comme dans le Recueil de Fleetwood, en caractères minuscules et courants : c'était le seul moyen de faire entrer tant de textes en un seul volume. Les mots abrégés et les formules indiquées par de simples initiales, tout ce qu'on appelle *sigles*, comme aussi les passages difficiles ou douteux des inscriptions, sont complétés ou expliqués par de courtes notes placées au bas des pages et extraites, pour la plupart, d'ouvrages déjà publiés; plus d'une fois cependant M. Zell rectifie les leçons adoptées par ses devanciers, et ses conjectures approchent souvent de la démonstration. Une partie considérable des inscriptions se trouve déjà dans les grands recueils publiés par les érudits du dix-septième et du dix-huitième siècle : ces textes sont donc connus des épigraphistes; mais l'auteur y en a joint un grand nombre d'autres qui le sont beaucoup moins et qu'il a recueillis, avec une intelligente activité, dans une foule de dissertations, opuscules et journaux ayant paru, depuis la publication de l'ouvrage d'Orelli, dans la partie méridionale et centrale de l'Europe. Nous avons retrouvé dans son volume presque toutes les inscriptions importantes découvertes en Algérie jusqu'en 1845 : il en a reproduit plusieurs autres que des fouilles récentes ont fait connaître à Rome, à Pompéi, sur les bords du Rhin; et nous devons remercier l'auteur du zèle éclairé avec lequel, même sous ce point de vue, en réimprimant dans son Recueil tant de documents épars et très-difficiles à réunir, il a rendu un véritable service à l'épigraphie latine. On voit qu'il y prend cet intérêt vif que l'objet d'une longue occupation ne manque guère d'inspirer, dont ceux qui ne le partagent

[1] *Ars critica lapidaria*, dans le premier volume de Donati, *Ad Thesaurum veterum inscrr. L. A. Muratorii supplementum*, *Lucæ*, 1765, in-fol. — [2] Dans le Recueil d'Orelli, vol. I, p. 29-66 et 523-553.

pas ne peuvent s'empêcher de s'étonner, que, dans le premier moment, ils sont tentés de trouver étrange, mais qu'ils doivent approuver par réflexion, comme la source de tout ce qui se fait d'utile et de durable.

D'après le classement adopté par M. Zell, à l'exemple de ses devanciers, les inscriptions recueillies par lui sont divisées en religieuses et en *profanes*. Les premières, au nombre d'environ douze cents (p. 1-134), forment, à notre avis, une des parties les plus intéressantes du volume, à cause de la manière judicieuse avec laquelle elles ont été choisies. Elles représentent les croyances intimes de l'Occident latin depuis les derniers temps de la république jusqu'à la chute définitive du polythéisme. On sait que ce n'est ni d'après les philosophes ni par les poëtes, par ceux du moins que nous possédons en entier, qu'il faut juger de la religion romaine telle qu'elle fut pendant les premiers siècles de notre ère. Les philosophes, disciples et imitateurs des Grecs, n'ont écrit que pour les hautes classes de la société. Les poëtes, presque tous courtisans, philosophes, épicuriens, fort empressés à montrer une connaissance minutieuse de la mythologie hellénique, semblent se jouer eux-mêmes des fictions qu'ils racontent et qu'ils embellissent, mais auxquelles, probablement, ils croyaient fort peu. C'est donc sur les marbres, bien plus que dans les livres, qu'on doit chercher l'expression des craintes superstitieuses des masses, de leurs espérances, de leurs désirs; témoignages authentiques, irrécusables, les inscriptions font voir combien l'imagination de la race latine différait de celle des Grecs. Mêlé, par la conquête, aux vieilles traditions locales gauloises, celtibériennes, libyques, le polythéisme romain avait peuplé de génies invisibles les fleuves profonds de la Germanie [1], les montagnes et les bosquets de la Gaule, les plaines brûlantes de l'Afrique. Chez les Grecs, la cour céleste se composait d'êtres qui ressemblaient entièrement à l'homme et que l'art se plaisait à représenter; la beauté physique régnait en souveraine dans l'Olympe comme sur la terre. Un spectacle bien différent nous est offert par les inscriptions recueillies et coordonnées par M. Zell. Dans l'Occident, hors de l'Italie, partout où Rome avait porté ses armes victorieuses, des fictions plus vagues, la Fortune, le Soleil vainqueur, le maître du tonnerre, les mânes vengeurs ou plaintifs, les lares, les dieux des pâtres et des laboureurs, enfin une foule de génies assimilés aux anciens dieux du Latium, protecteurs eux-mêmes des villes, des corporations, des fa-

[1] Une inscription rapportée par M. Zell, p. 28, n° 267, est consacrée *Jovi optimo maximo et Danuvio* (sic), *ex voto*. Dans une autre, p. 30, n° 286, on lit : *Flumini Rheno, pro salute Q. Sulpicii Carini.*

milles, semblent avoir été les seules, les véritables divinités; on ne connut les autres que par la communication avec la Grèce, avec sa littérature, avec ses arts; peut-être même beaucoup d'habitants des campagnes ne les connurent-ils jamais et restèrent-ils fidèles au culte pur des objets naturels. On comprend mieux alors comment, chez un peuple fort avancé en civilisation, tant d'hommes pleins de sens et d'esprit accordaient une foi entière à des croyances mensongères, mais vagues, et moins entachées d'anthropomorphisme que celles des Grecs; ces croyances étant, d'ailleurs, fondées sur des notions reçues dès l'enfance, liées aux institutions de la patrie commune, appuyées du suffrage de ceux avec lesquels on était en rapport d'intérêt, d'habitude ou d'affection. Certes, ce n'est pas par condescendance aux superstitions de leur époque que tant de personnes, de conditions si diverses, ont élevé les monuments réunis et expliqués par M. Zell; on voit que presque toutes, simples particuliers, magistrats, administrateurs, chefs militaires, admettaient un ordre de choses dont la sphère est hors des limites de l'esprit humain, inaccessible à nos raisonnements comme à nos sens; monde inconnu d'où émanaient des êtres habitant la terre, gardiens des mortels, observateurs invisibles des bonnes et des mauvaises actions. Souvent les noms sont encore les mêmes que ceux des divinités de la Grèce, mais la nature des dieux est changée[1]. Ils ne sont plus occupés qu'à préserver les hommes, à les récompenser, à les punir; et le sens droit des Romains avait, depuis longtemps, rejeté comme coupables les fictions qui attribuaient à ces êtres surnaturels des actions honteuses ou criminelles[2]. Envisagé sous ce point de vue, le polythéisme de l'Occident latin, au moins jusqu'au règne de Septime Sévère, paraît moins puéril que l'extravagance de la mythologie hellénique et ses fables sans moralité.

M. Zell, nous l'avons déjà dit, a mis tous ses soins à bien choisir les documents curieux qui nous ont fourni ces réflexions. S'apercevant qu'il était très-difficile de fixer l'époque précise d'un grand nombre de ces

[1] Ces altérations successives ont été exposées avec autant de savoir que de talent par M. Louis Lacroix dans son ouvrage intitulé : Recherches sur la religion des Romains, d'après les Fastes d'Ovide. Paris, 1846, in-8°. Les personnes curieuses d'acquérir une connaissance étendue des anciens cultes de l'Italie, peuvent recourir aussi au travail de M. Hartung, *Die Religion der Römer, nach den Quellen dargestellt*, Erlangen, 1836, in-8°. — [2] Denys d'Halicarnasse, II, 18, en parlant de la constitution que Romulus donna à sa ville naissante : *Τοὺς δὲ παραδεδομένους περὶ αὐτῶν (τῶν θεῶν) μύθους, ἐν οἷς βλασφημίαι τινές εἰσι κατ' αὐτῶν ἢ κατηγορίαι, πονηροὺς καὶ ἀνωφελεῖς καὶ ἀσχήμονας ὑπολαβὼν εἶναι, καὶ οὐχ ὅτι θεῶν ἀλλ' οὐδ' ἀνθρώπων ἀγαθῶν ἀξίους, ἅπαντας ἐξέβαλεν.*

textes, il a dû suivre l'ordre adopté par d'autres épigraphistes; il a rangé dans les trois premières subdivisions composant son premier chapitre les inscriptions où figurent les douze dieux de l'Olympe, les divinités d'un ordre inférieur, enfin la multitude de dieux topiques de l'Italie et des provinces transalpines; une quatrième section (p. 35) renferme les dédicaces et consécrations où les noms du dieu ou de la déesse ne sont pas expressément énoncés. Nous le répétons, il n'était guère possible de suivre une marche différente. Toutefois, si jamais, dans un recueil du même genre, on trouvait le moyen de classer par ordre chronologique toutes les inscriptions religieuses dont la date est certaine, on verrait par ces documents, autant et peut-être mieux que par le témoignage de l'histoire, combien, dans l'espace de cinq siècles, le polythéisme vague et mobile des populations latines s'est éloigné graduellement de son caractère primitif, combien l'effet et l'expression de toute croyance individuelle ont toujours été modifiés par l'esprit général de chaque époque. Jupiter avec ses nombreuses épithètes de *Conservator, Custos, Fulgurator* ou *Fulgerator* (p. 2, n. 16), *Propugnator, Serenus, Stator,* prédomine encore sur les marbres d'Italie du premier siècle. Mais bientôt les rites mystérieux de l'Égypte et de l'Asie se mêlent à l'ancien culte; Isis, Sérapis, Mithra paraissent, et la préférence est pour eux; un *Deus Magnus Pantheus* (p. 21, n° 188), dieu occulte et sans nom, menace d'absorber les agrestes et simples divinités du Latium; on a recours aux tauroboles pour apaiser des dieux ennemis et jaloux; enfin, au déclin de l'empire, le sentiment religieux s'agite inquiet et indécis; jusqu'au moment où un nouveau culte plus positif, plus épuré, plus d'accord avec une raison élevée et sereine, vient au secours de l'humanité. Suivre, sur les monuments épigraphiques, ce changement successif des idées, tel que le déterminaient le mouvement intime des esprits et le progrès du monde, serait, à notre avis, une étude fort curieuse et digne de la plus sérieuse attention; elle ferait voir l'étrange contraste que forment, en général, les inscriptions du temps des premiers Césars et celles du paganisme expirant. Une terreur profonde semble avoir dicté ces dernières: ce sont d'humbles invocations adressées en tremblant à des divinités nouvelles et mystérieuses; c'est le langage d'esclaves assiégés de remords, poursuivis de craintes, croyant à toutes les extravagances de la magie et de l'astrologie judiciaire. Les Romains, dans les temps voisins de la République, parlent avec plus d'assurance aux dieux de leur patrie; quelquefois même ils réclament avec une certaine familiarité le secours de ces auxiliaires surnaturels; enfin, il y en a qui les menacent et qui leur tiennent un langage sem-

blable à celui que les sauvages courroucés adressent de temps en temps à leurs idoles. Nous ne citerons qu'un seul exemple de ces paroles de colère; ce sont des vers dans lesquels un amant malheureux exprime l'intention de se venger sur la déesse de l'amour elle-même, de ses inutiles soupirs et de ses peines du cœur (p. 442, n° 1973):

Quisquis amat, veniat. Benere[1] volo frangere costas,
Fustibus et lumbos debilitare deæ.
Si potest[2] illa mihi tenerum pertundere pectus,
Quit[3] ego non possim caput deæ frangere?

Le même esprit d'indépendance, nous pourrions dire d'égalité, se manifeste dans les inscriptions en prose, où parlent cependant assez souvent des personnages graves ou revêtus même d'un caractère religieux. Quelques-unes de ces pièces, appartenant toutes au haut empire, semblent plutôt être des transactions faites entre deux parties adverses que d'humbles prières adressées à des êtres supérieurs. On promet un sacrifice pour l'année prochaine, mais à certaines conditions; on pèse la valeur de chaque terme, et, comme, malgré cela, on craint que le dieu, à la faveur de quelque équivoque, n'élude le traité, on prend des précautions contre ce danger; on stipule formellement que les mots, les phrases, les périodes, doivent être entendus dans le sens que leur donne celui qui prie, et non pas dans celui que pouvait leur attribuer le caprice de l'être invisible qu'on invoque. Qu'il nous soit permis ici de transcrire, en l'abrégeant, une de ces conventions étranges. C'est un acte des Frères Arvales (p. 46, n° 383); il date du règne de Domitien, mais il a été sans doute rédigé d'après les anciens formulaires de cette corporation, dont l'origine, comme on sait, remonte jusqu'aux premiers siècles de Rome :

« Jupiter optime maxime, si Imperator Cæsar Domitianus Augustus « Germanicus.... et Domitia Augusta conjunx ejus, QUOS ME SENTIO « DICERE, vivent domusque eorum incolumis erit ante diem III. Nonas « Januar... eosque salvos servaveris ex periculis si qua sunt eruntve ante « eum diem, eventumque bonum, ITA UTI ME SENTIO DICERE, dederis, eos- « que in eo statu qui nunc est aut eo meliore servaveris, ast tu ea ita faxis,

[1] Pour *Veneri*. — [2] Il fallait, *Si potis*. Déjà Ennius avait dit (dans Diomède, p. 381 de l'éd. de Putsch.) : *Quis potis ingentes oras evolvere belli?* — [3] Ce vers pèche contre la mesure. L'inscription, gravée sur une table de marbre, a été trouvée dans la basilique de Pompéi et publiée d'abord par M. Mommsen, *Rheinisches Museum, Neue Folge*, 1847, p. 461. Cet habile épigraphiste redresse ainsi le dernier pentamètre : *Qur* (pour *Cur*) *ego non possim frangere crura deæ?*

« tunc tibi nomine collegii Fratrum Arvalium bovem aurato (sic) vove-
« mus esse futurum. Juno regina etc. »

Ce texte, auquel nous pourrions en joindre plusieurs autres conçus dans le même sens, fait partie du deuxième chapitre. M. Zell y a placé les dédicaces des temples, des places publiques, des autels; les tauroboles, les *crioboles* et les autres sacrifices expiatoires; les actes des corporations sacerdotales. On sait en quels étroits rapports étaient les institutions religieuses des Romains avec la division du temps, avec les fêtes et les spectacles; l'auteur a donc joint, dans la même catégorie, les calendriers, les tessères, les inscriptions concernant les jeux du cirque et les représentations théâtrales; enfin, pour donner une idée des superstitions extravagantes du paganisme expirant, il termine le chapitre par les sortiléges et les amulettes. Comme partout ailleurs, le choix des textes réunis dans cette section a été fait avec discernement, et presque toujours on a raison de donner une pleine confiance à la critique du savant éditeur. Aussi, parmi les documents reproduits ici, n'en avons-nous trouvé qu'un seul dont l'authenticité semble contestable. Ce sont les fameuses tablettes de cire contenant un acte latin daté du troisième consulat de l'empereur Lucius Vérus, et déterrées, dit-on, en 1790, dans des mines d'or exploitées autrefois par les Romains au fond de la Transylvanie. M. Zell (p. 42, n° 381) transcrit l'acte dont nous parlons; mais peut-être le retranchera-t-il dans une seconde édition, quand il aura lu les judicieuses observations présentées, dans notre Journal même[1], par M. Natalis de Wailly.

Un troisième chapitre (p. 62-134), qui termine la première partie, renferme les épitaphes rangées parmi les inscriptions religieuses, parce que presque toutes portent en tête la consécration aux dieux Mânes (D. M., *dis Manibus*), et parce que, dans tous les temps et chez tous les peuples, l'idée consolante d'un Dieu rémunérateur et de l'immortalité de l'âme a pu seule éclairer l'abîme où disparaît la vie. M. Zell divise méthodiquement en treize classes ces nombreux monuments funéraires, témoignages de la reconnaissance des serviteurs envers leurs maîtres, expressions souvent touchantes de l'amour conjugal, de la tendresse maternelle[2], de la piété filiale et des regrets de l'amitié. L'auteur y

[1] Année 1841, p. 555-566. — [2] Tel est le sentiment qui a dicté les lignes suivantes, p. 83, n° 66 : *Quem* (sic) *Di amaverunt, hæc moritur infans. Annorum* III, *mensium sex, dierum* XIV. *Isiati filiæ* B. N. M. (bene merenti) *Antinous et Panthia parentes.* Il est en effet très-rare de voir sur les marbres l'indication de l'âge placée avant le nom de la personne défunte; cependant nous ne pensons pas que cette anomalie soit ici un motif suffisant pour regarder comme fausse l'épitaphe dont

place d'abord les hommes libres et les affranchis dont l'épitaphe ne mentionne pas le genre de vie; puis les femmes de condition libre et les affranchies; les fils, filles ou enfants auxquels leurs parents disent un dernier adieu; enfin les artisans et, en général, les hommes exerçant une profession libérale. C'est surtout de cette dernière section que l'on peut tirer une foule de notions curieuses, relatives aux usages privés et aux différentes conditions sociales de l'Occident romain. Nous y avons remarqué, outre plusieurs oculistes (*medici ocularii*), un fabricant d'yeux d'argent, comme on en fixait dans la tête des statues (*faber ocalariarius*, p. 86, n° 704)[1], un peintre de décorations de théâtre (*pictor scænarius* (sic), *ib.*, n° 698), un peintre de chars (*pictor quadrigalarius*[2], *ib.*, n° 696), un trompette (*tubocantius*[3], p. 88, n° 721), un philosophe épicurien, ayant vécu trente-neuf ans, six mois, sept jours

il s'agit. C'est pourtant à cause de cette anomalie même que, dans un ouvrage auquel on ne peut reprocher qu'un scepticisme souvent poussé trop loin (*Ars critica lapidaria*, p. 359), Maffei révoque en doute l'authenticité de l'inscription citée. Mais elle est considérée comme antique par d'autres épigraphistes, tels que Gruter, p. DCLXXXVIII, n° 2; Perucci, *Pompe funebri* (Verona, 1639, in-f°), p. 37; Boldoni, *Epigraphica* (Perusiæ, 1660, in-f°), p. 623; Gutherius, *De jure manium* (Lipsiæ, 1671, in-12), liv. I, ch. XXIX; Orsato, *Li marmi eruditi* (Padova, 1719, in-4°); p. 106; auxquels nous pouvons joindre le savant et judicieux Orelli, qui, lui aussi, reconnaît l'inscription pour véritable, *Ampliss. coll.* vol. II, p. 339, n° 4797. — [1] Je pense, avec Hagenbuch (Orelli, *Ampl. coll.* vol. II, p. 252, n° 4185), que tel est le vrai sens des mots *faber ocularius*. Reinesius, p. 632, n° 56; Pitiscus, *Lexicon ant. romanarum*, t. II, p. 310, et Manni, *Dell' invenzione degli occhiali*, *Opusc. scientif.* t. IV, p. 37, y avaient vu un fabricant de *lunettes*. Mais l'usage de placer dans la tête des statues des yeux fabriqués d'une matière différente, usage connu depuis longtemps des archéologues (Quatremère de Quincy, *Jupiter olympien*, p. 234), est prouvé par le témoignage des auteurs anciens et constaté par beaucoup d'inscriptions. On regarda comme un présage fatal la chute des yeux de la statue d'Hiéron, lequel périt en effet peu après, à la bataille de Leuctres (*τοῦ Ἱέρωνος μὲν τοῦ Σπαρτιάτου, ὅτι πρὸ τῆς ἐν Λεύκτροις αὐτῷ γενομένης τελευτῆς ἐξέπεσον οἱ ὀφθαλμοὶ τοῦ ἀνδριάντος*· Plutarque, *De Pythiæ oraculis*, p. 397, E); et, dans une inscription donnée d'abord par Spon (*Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 232), et souvent reproduite depuis, on fait l'éloge de Marcus Rapilius Serapion, de ce que *oculos reposait statais, qaa ad* (quoad) *vixit, bene.* — [2] J'ose traduire ainsi, en supposant que cet artiste, Tiberius Claudius Soter, probablement grec d'origine et vivant entre le règne de Tibère et la fin du premier siècle, décorait de peintures les quadriges du cirque et sans doute aussi d'autres véhicules. Cependant je dois avertir que Zaccaria, *Excursus litterarii per Italiam*, Venise, 1754, in-4°, p. 14, est d'une opinion bien différente. Selon lui, la profession de Soter était de dessiner et de représenter en peinture de petits quadriges, interprétation qui a été reproduite par de savants lexicographes. — [3] Mot qui manque non-seulement dans nos dictionnaires de la bonne latinité, mais même dans le Glossaire de Ducange.

et huit heures (p. 87, n° 708); c'est sa femme qui a fait ériger le monument); enfin un interprète (p. 86, n° 701), habitant les environs de Bois-le-Duc et employé probablement dans les relations politiques ou commerciales que les autorités romaines et leurs administrés entretenaient avec les Frisons, les Chamaves, les Sicambres et d'autres tribus germaniques établies au delà du Rhin.

Après les inscriptions sépulcrales des simples particuliers on trouve les épitaphes des empereurs. Quelques-unes, comme celles de Pertinax et d'une fille de Vespasien, sont plus que suspectes d'être apocryphes; aussi M. Zell, habituellement en garde contre ces supercheries, qui ont abusé les plus habiles antiquaires, a-t-il soin d'en prévenir ses lecteurs (p. 92 et 93). Le caprice du sort a fait disparaître les inscriptions tumulaires des Antonins, noms éternellement consacrés dans la mémoire des hommes; mais il a respecté celles de plusieurs princes ou princesses inconnus, parthes, daces et thraces, morts à Rome où ils étaient détenus comme captifs ou comme otages. L'auteur a placé leurs épitaphes à la suite de celles des empereurs (p. 93). Elles prouvent que la conduite de ces derniers envers les rois vaincus fut, autant que nous pouvons en juger, plus généreuse que celle du sénat, du temps de la république. On connaît la mort violente, ou volontaire, de Persée, dernier roi de Macédoine; soixante ans plus tard, Jugurtha fut étranglé dans le Tullianum[1]. Mais le vainqueur de Zénobie épargna la vie de sa captive; et, malgré l'hostilité persévérante des Baquates, tribu remuante et belliqueuse de l'Afrique[2], il paraît que le fils de leur chef, mort en Italie à

[1] *Ante currum Marii Jugurtha cum duobus filiis ductus est catenatus, et mox jussu consulis in carcere strangulatus.* Eutrope, IV, 27. Selon Plutarque, *Marius*, c. XII, on le fit mourir de faim, *ἐξ ἡμέραις ζυγομαχήσαντα τῷ λιμῷ*. — [2] Par une erreur fort étrange, Joseph Scaliger, dans ses notes sur la *Chronique d'Eusèbe* (Amstelod. 1658, in-f°), p. 243, et Hofmann, *Lexicon universale philologicum* (Lugd. Bat. 1698, in-f°), t. I, p. 440, ont cru reconnaître dans les Baquates ces paysans révoltés qui, sous le nom de Bagaudes, ravagèrent les Gaules au temps de Dioclétien, et dont la place d'armes se trouvait à Saint-Maur-les-Fossés, dans la presqu'île formée par la Marne. Mais ce n'est point aux environs de Paris qu'il fallait chercher les Baquates. C'était une tribu africaine, comme l'avait bien entrevu Fabretti, *Inscript.* (Romæ, 1679, in-f°), p. 379, n° XXXII. Ptolémée les nomme *Βακουᾶται*, *Geogr.* p. 251, l. 18 de l'éd. de MM. Wilberg et Grashof. Établis dans la région des hauts plateaux, vers les frontières actuelles de l'empire de Maroc, non-seulement ils désolaient les campagnes de la Mauritanie césarienne, mais, leur audace croissant avec le succès, ils menacèrent les villes. Dans une curieuse inscription, récemment découverte dans la province d'Oran, on rend publiquement grâces à Caïus Fulcinius Optatus: *Quod inruptione Baquatium coloniam tuitus est.*

l'âge de dix-neuf ans, obtint une sépulture honorable de la clémence, ou de la politique, d'un des successeurs de Marc-Aurèle[1].

Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître en détail les inscriptions qui suivent, gravées sur les monuments funéraires des fonctionnaires publics et de personnages pourvus d'un emploi quelconque. Tels sont les pontifes, flamines, augures, aruspices; les conducteurs des chars du cirque, les acteurs, parmi lesquels on voit figurer celui qui, sur le théâtre de Rome, ou sur celui de Vérone, jouait les rôles ignobles de niais (*D. M. Æmiliæ Irene* (sic), *quæ vixit ann.* XXVI, *diebus* XIIII. *Aurelius Eutyches, stupidus gregis urbani, conjugi karissimæ.* P. 100, n° 869). Parmi les mimes il y en a un dont la tâche difficile paraît avoir été d'égayer l'empereur Tibère, en contrefaisant d'une manière grotesque les personnes qui approchaient le prince et les avocats qui plaidaient (*Cæsaris lusor, mutus, argutus, imitator Ti. Cæsaris Augusti, qui primum invenit caussidicos imitari. Ibid.*, n° 867). Les amusements que préfèrent les hommes entraînés par des passions fortes, ou absorbés par de grandes affaires, ne sont pas toujours ceux qui, par l'application qu'ils exigent, se rapprochent le plus d'une occupation sérieuse; et les mœurs de la haute société de Rome, du temps des premiers Césars, n'offrent que trop souvent d'étranges contrastes d'une barbarie primitive et d'une civilisation fort avancée. Aujourd'hui les classes élevées, du moins en Europe, semblent habituées à des jouissances plus nobles que n'étaient celles des entours de Tibère; et il faudrait certainement remonter vers le moyen âge pour trouver dans les cours des souverains un *imitator* attitré.

Les pierres tumulaires des magistrats de la capitale et des provinces, celles des militaires de tout grade et de toute arme, et celles des esclaves terminent le troisième chapitre, auquel le savant éditeur a joint l'épitaphe d'un cheval de course (p. 133, n° 1178). Il la place parmi les inscriptions écrites en prose; nous croyons néanmoins que ce sont des

[1] *D. M. Memoris, fili Aureli Canarthe, principis gentium Baquatium, qui vixit ann. XIX*, p. 93, n° 786. C'est à Terni, l'ancienne Interamna, que Montfaucon, pendant son séjour en Italie (*Diarium italicum*, p. 377), recueillit l'inscription que nous venons de citer; elle avait été déjà donnée par Gruter, p. MXXV, n° 7, mais d'une manière fautive. La ville d'Interamna était-elle le séjour forcé assigné par le gouvernement romain au chef captif des Baquates et à sa famille, comme, de nos jours, un autre chef, également fait prisonnier sur les frontières de l'empire de Maroc, est détenu au château d'Amboise? Presque toujours les détails révélés par les inscriptions du nord de l'Afrique empruntent un nouvel intérêt de l'histoire contemporaine et de nos relations actuelles avec les indigènes de la même contrée.

vers, qu'on pourrait séparer ainsi, en conservant l'orthographe de l'original :

D. M.
Getula (sic) *harena prosata,*
Gætulo equino consita,
Cursando flabris compara,
Ætate abacta virgini,
Spendusa Lethen incolis;

Et, si M. Zell veut nous permettre une dernière remarque, nous lui dirons qu'au cinquième vers on serait tenté de lire *Speudusa.* C'est, nous le supposons, le participe grec Σπεύδουσα, *l'Empressée*, devenu ici un nom propre.

Nous aurons besoin d'un second article pour analyser la deuxième partie du volume de M. Zell. Nous tâcherons surtout d'y faire connaître la section qu'il a intitulée *Monumenta legalia;* on y trouve réuni, d'une manière à peu près complète, tout ce que, dans l'état actuel de la science, les inscriptions nous ont transmis des plébiscites, des sénatus-consultes, des édits et rescrits des empereurs, enfin des actes publics des colonies romaines et des municipes. C'est, à notre avis, la partie la plus instructive et la plus importante de l'ouvrage.

HASE.

Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, par M. Théodore Nisard.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

M. Th. Nisard, en parlant des travaux de Gerbert sur la nomenclature des neumes et de l'accident qui nous en a privés, n'hésite pas à dire : « J'espère réparer bientôt cette regrettable lacune, et démontrer « jusqu'à l'évidence la loi mystérieuse qui réglait sûrement les intona-« tions neumatiques avant l'invention de la portée musicale. »

Dans plusieurs autres passages de ses études, M. Nisard s'exprime avec la même assurance.

C'est donc à la vraie difficulté qu'il s'attaque, et il l'aborde de front. Ce sont les neumes véritablement illisibles, c'est-à-dire non groupés sur

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1851.

une ou sur plusieurs lignes, qu'il se charge de déchiffrer, et il ne nous promet pas seulement des conjectures, des tâtonnements, des aperçus, il s'engage à nous donner un système, une clef, un mode complet d'interprétation.

Cet engagement, l'a-t-il tenu? Pas encore. D'où vient donc notre confiance? D'abord, de certaines indications lumineuses qui sont pour nous de bon augure, puis surtout de la saine critique sur laquelle M. Nisard s'appuie constamment. A la manière dont il prépare son terrain, on est sans crainte pour sa moisson. Il a si incontestablement raison dans ce qu'il dit, qu'on est tenté d'ajouter foi d'avance même à ce qu'il ne dit pas encore. Nous l'engageons pourtant à ne pas jouer plus longtemps au mystère, et à publier sans réticence tout ce qu'il sait. Pour le moment, il faut nous contenter de ce que nous trouvons dans ses écrits.

Le premier point qui nous semble dégagé, éclairci et mis hors de contestation par M. Nisard, c'est la distinction entre les *neumes* qu'il appelle primitifs, c'est-à-dire portant leur signification en eux-mêmes, sans le secours de portées ni de clefs, et les *neumes* qui, postérieurement à l'invention de la portée, ont été disposés d'après le principe de la hauteur respective des signes, et sont devenus, en se transformant peu à peu, les éléments de notre notation moderne. Cette distinction, les prédécesseurs de M. Nisard ne l'avaient point entrevue, ou, du moins, on ne la trouve indiquée dans aucun de leurs écrits. Le seul auteur qui ait pu mettre M. Nisard sur la voie est un écrivain du XIe siècle, Jean Cotton, lequel, parlant des *neumes*, les divise en deux classes: *Neumæ legales, neumæ musicales.* Mais que voulait dire par là Jean Cotton? Personne ne l'avait imaginé. M. Nisard s'est fort heureusement aperçu que les *neumæ legales* ne pouvaient être que les *neumes* portant en eux-mêmes leur *loi*, leur clef, leur mode d'interprétation. Partant de cette idée féconde, il a reconnu qu'en face de tout manuscrit liturgique antérieur au XIe siècle, c'est-à-dire dépourvu de portées et de clefs musicales, la condition première d'une tentative de lecture était de mettre absolument de côté toutes nos idées modernes sur l'abaissement, l'élévation et les distances respectives des signes musicaux; d'oublier ce système facile qui parle, pour ainsi dire, aux yeux, et de chercher par quelles combinaisons on avait pu atteindre le même but en s'adressant à l'esprit et à la réflexion.

C'est faute d'avoir pris ce grand parti que nos érudits n'ont pu sortir du vague et de la confusion. La pente à l'anachronisme, l'application involontaire de nos idées, de nos habitudes, à la recherche des choses

d'un autre temps, est une des grandes sources d'erreur en archéologie. Aussi, quand M. Fétis, ou tel autre, en parlant d'un livre noté en neumes primitifs, nous dit que *la notation en est mal rangée*, voulant indiquer par là que les signes exprimant les sons aigus sont placés à la même hauteur, ou peut-être plus bas, que les signes des sons graves, M. Nisard a raison de se récrier et de trouver dans ces mots *mal rangés* une complète confusion d'idées, une erreur fondamentale. Tant qu'on n'a pas affaire à des neumes groupés sur une ou plusieurs lignes, il faut oublier, il faut ignorer que la portée ait été inventée et que jamais on s'en soit servi; il faut ne considérer les neumes qu'en eux-mêmes, c'est la seule chance d'y comprendre quelque chose.

Ce que nous demandons là est plus malaisé qu'on ne pense : on a grande peine à oublier ce qu'on sait, ce qu'on pratique tous les jours. Cette idée de la portée musicale est si simple, qu'on ne peut se persuader qu'elle n'ait pas toujours existé. On se demande comment l'antiquité, si riche en moyens ingénieux de peindre aux yeux les idées, n'avait pas, pour traduire les sons, imaginé cette échelle synoptique; et pourtant il est bien certain qu'elle ne l'a pas connue, ni rien qui s'en approche. L'invention en est toute moderne. Avant la fin du xe siècle, nous défions qu'on trouve un manuscrit où apparaisse non pas même la portée musicale proprement dite, mais son premier germe, c'est-à-dire la ligne unique. La date, le lieu de cette première apparition nous sont, pour ainsi dire, connus, puisque la chronique de Corbie, à l'an 986, cite comme un fait tout nouveau l'usage qui venait de s'introduire dans ce monastère, de régulariser, au moyen de lignes, la position des signes musicaux[1].

Quant à l'origine même de cette innovation, nous ne saurions la dire. Le hasard l'aura mise au monde, comme tant d'autres découvertes. Un copiste, pour faciliter son travail calligraphique, pour ranger les signes neumatiques plus régulièrement au-dessus des mots, aura tracé une ligne sur le vélin; l'exemple de ce copiste aura été suivi et se sera répandu pendant vingt ou trente ans peut-être, sans qu'on vît à quelles conséquences devait conduire cet usage nouveau. Ce n'était là que l'origine matérielle, le rudiment de la portée musicale : sa véritable origine ne doit dater que du jour où elle fut constituée et organisée par un des plus grands esprits du xie siècle, par Guy d'Arezzo.

C'est à ce moine célèbre que vint l'idée de ne pas s'en tenir à une seule ligne, comme on l'avait généralement fait jusque-là, mais de su-

[1] Passage cité par Gerbert, *De cantu et musica*, t. II, p. 61.

perposer quatre lignes parallèles, puis d'affecter spécialement, au moyen d'un signe conventionnel, chacune de ces lignes à un son de la gamme, et, par exemple, d'en destiner une au *ré*, une autre au *fa*, une autre au *la*, et la dernière à l'*ut*, ce qui laissait, dans l'intervalle de la ligne du *ré* à la ligne du *fa*, la place du *mi*, celle du *sol* entre les deux autres lignes, et enfin celle du *si* entre les deux dernières [1].

Encore une fois, cela nous paraît tout simple, à nous qui, après un usage déjà vieux de huit siècles, ne comprenons plus d'autre manière prompte et claire de noter la musique; mais l'adoption de ce procédé n'en était pas moins toute une révolution, et changeait de fond en comble les conditions de l'ancienne lecture musicale.

L'invention du moine de Pompose fut accueillie avec enthousiasme : elle avait pour principal avantage, comme le dit Jean Cotton, son grand apologiste, de supprimer dans l'intonation toute cause de doute et d'erreur. La science de déchiffrer à première vue un chant inconnu, science qui s'était perdue peu à peu et que ne possédaient plus que quelques vieux chantres rompus à leur métier, un enfant, en un mois, devenait apte à l'acquérir : c'est Guy lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre à Théobald.

Néanmoins, il faut le dire, et c'est le sort de presque toutes les découvertes, quelque excellents que fussent les effets pratiques de la méthode nouvelle, quelque faveur que lui accordât le pape Jean XIX, son triomphe complet ne fut pas immédiat. Il s'éleva des résistances; les

[1] En changeant le signe conventionnel qui indiquait le point de départ, on changeait à volonté, cela va sans dire, la disposition des notes sur la *portée*, et, par exemple, une fois le *fa* placé sur la première ligne, le *la* passait à la seconde, l'*ut* à la troisième et ainsi de suite. Tout dépendait donc dès lors, comme aujourd'hui, du signe conventionnel, c'est-à-dire de la clef. Par excès de précaution on avait d'abord imaginé deux sortes de signes conventionnels : on colorait d'une certaine façon telle ou telle ligne, et par là on indiquait que cette ligne était affectée à tel ou tel son : ainsi la ligne colorée en rouge était la ligne du *fa*, celle de l'*ut* était généralement peinte en jaune; mais on ne colorait pas toutes les lignes : il y en avait deux qu'on se contentait de tracer dans l'épaisseur du vélin; en tête de ces deux lignes, sèches et incolores, on plaçait la lettre alphabétique indicative du son auquel on voulait affecter ces deux lignes : et, par exemple, le D pour le *ré* et l'A pour le *la*. Plus tard on renonça à la couleur, qui avait l'inconvénient de s'altérer avec le temps, et on ne garda comme clefs que les lettres; seulement, au lieu d'écrire autant de lettres qu'il y avait de lignes, on en réduisit le nombre à deux, et enfin à une, comme aujourd'hui. Ces lettres ont conservé assez longtemps une forme qui permettait de les reconnaître; mais, en passant par les transformations de l'écriture gothique, elles se sont si bien modifiées, qu'on a peine à les retrouver sous les figures des trois seules clefs actuellement en usage.

vieux usages gardèrent leurs champions. Une lutte d'école se perpétua pendant près de cent cinquante ans, et ce n'est qu'au XIIIe siècle que nous la voyons s'éteindre. Alors seulement le système de notation moderne fut définitivement établi, et le nom de Guy d'Arezzo brilla de l'éclat incontesté que nous a transmis l'histoire.

Nous ne nous sommes arrêté à jeter ce coup d'œil sur les origines de la portée musicale que pour faire mieux sentir combien M. Nisard a raison d'exiger qu'on ne confonde pas des choses profondément distinctes, et qu'on ne porte pas, dans l'étude d'un système de notation absolument différent du nôtre, les idées et les habitudes que notre système a engendrées. Laissons donc de côté la portée, les clefs, les intervalles, tous ces guides qui nous font lire aujourd'hui la musique, et, retournant dans le domaine des neumes primitifs, demandons à M. Nisard quels sont ces guides, d'une tout autre espèce, mais non moins sûrs, qu'il nous a fait pressentir.

Avant d'aller plus avant, il importe de ne pas omettre un point essentiel: nous devons constater que les neumes primitifs ne sont pas les seuls signes musicaux qui, sans le secours de portées ni de clefs, aient servi, par leur signification intrinsèque, à déterminer l'intonation. La notation alphabétique est connue de tout le monde : elle occupe, dans l'histoire de l'écriture musicale, une place considérable. Rien de si simple, théoriquement parlant, que ce mode de notation, puisque, avec sept lettres de l'alphabet, on exprime les sept notes de la gamme : l'A représente le son le plus grave de la voix de basse moyenne, le *la;* vient ensuite le *si* représenté par le B, l'*ut* par le C, le *ré* par le D, le *mi* par l'E, le *fa* par l'F et le *sol* par le G. Cette première octave ainsi traduite, deux systèmes se présentent pour exprimer la seconde.

L'un, qui porte le nom de système grégorien, se sert, pour la seconde octave, des mêmes lettres que pour la première; seulement, les lettres pour la première octave sont des capitales, et, pour la seconde, des minuscules. Les deux octaves, par conséquent, sont ainsi représentées :

A B C D E F G a b c d e f g ".

L'autre système, auquel Boëce a donné son nom, au ve siècle, et dont il s'est servi surtout pour expliquer les notations des Grecs, emprunte, pour représenter les deux octaves, les quinze premières lettres de l'alphabet minuscule, savoir :

a b c d e f g h i k l m n o p.

Dans ce système, chaque note change de signe représentatif selon

qu'elle appartient à l'une ou à l'autre octave. Ainsi le *la* grave est exprimé par un a, le *la* du medium par un h, le *la* aigu par un p; le *si* par un b dans la première octave et par un i dans la seconde; l'*ut* tantôt par un c, tantôt par un k, et ainsi des autres.

La notation alphabétique de Boëce est donc un peu plus compliquée et moins facile à lire que la notation grégorienne; mais l'une et l'autre, nous le répétons, n'en sont pas moins théoriquement très-simples et très-sûres : nous disons théoriquement, parce que, comme on le verra tout à l'heure, ces deux systèmes, malgré leur simplicité, n'ont jamais pu devenir usuels et populaires. Du temps de Boëce et de saint Grégoire, aussi bien qu'à des époques encore toutes voisines de nous, ils n'ont été, sauf de rares exceptions, employés que par les savants, dans des ouvrages théoriques ou didactiques.

Mais peu importe : ce que nous tenons seulement à constater, c'est que la notation alphabétique a existé, qu'elle existe même encore aujourd'hui, et que c'est un mode d'écriture musicale qui porte sa signification en lui-même, sans le secours de portées ni de clefs. Or, puisque, avec un certain nombre de lettres de l'alphabet, on peut désigner d'une manière suffisamment claire les sons dont un chant se compose, pourquoi ne l'aurait-on pas pu également avec ces *neumes* primitifs, qui, bien que de formes très-variées et parfois un peu bizarres, n'en ont pas moins, comme les lettres de l'alphabet, des caractères distinctifs qui peuvent se graver dans la mémoire?

Cette simple observation nous semble décisive, et suffit pour démontrer que le problème, si résolument abordé par M. Nisard, ne doit pas, quoi qu'on dise, être insoluble. Il ne s'agit que d'avoir une assez forte dose de patience et de pénétration pour déterminer, malgré les différences purement accidentelles résultant de la diversité des écritures, les formes essentielles et caractéristiques de chaque signe neumatique; puis, ces formes une fois bien connues, bien définies, le problème est de découvrir la signification de chaque signe.

Est-ce là un travail impossible? Ceux qui le prétendent s'appuient, nous le reconnaissons, sur des autorités imposantes : ils appellent en témoignage Jean de Muris, Jean Cotton, Guy d'Arezzo, et jusqu'au moine de Saint-Amand, Hucbald. Mais Jean de Muris vivait au XIVe siècle, à une époque où ni lui ni personne ne comprenait déjà plus rien aux neumes primitifs. M. Nisard a donc raison de n'être pas troublé de ce qu'il en dit et de ne pas faire plus de cas de son opinion que s'il s'agissait d'un musicien de nos jours. Quant à Jean Cotton, lorsqu'il écrivait ces mots, auxquels on veut donner un sens absolu et magistral :

« in neumis nulla est certitudo, » on était précisément au plus vif de la querelle entre Guy d'Arezzo et ses antagonistes. Jean Cotton, qui admirait l'invention de la portée, qui travaillait à la propager, à la faire prévaloir, devait naturellement exagérer les inconvénients de l'ancien système, sans compter qu'à l'époque de Jean Cotton, ce système avait, on s'en souvient, subi des altérations profondes, et donnait prise à des critiques de plus en plus fondées. Par la même raison, Guy d'Arezzo ne doit-il pas sembler suspect lorsqu'il fait le procès aux neumes primitifs? Enfin n'en faut-il pas dire autant du moine Hucbald? bien qu'il écrivît près d'un siècle plus tôt, à une époque où le système neumatique n'était pas encore tombé en si complète décadence, il avait, lui aussi, inventé un système de notation, système qui n'a pas fait fortune, mais qui ne lui en était pas moins cher; or, à titre d'inventeur, il n'a pas plus que Guy d'Arezzo le droit d'être cru sur parole, lorsqu'il ne voit que des causes d'erreur dans le système qu'il voulait supplanter par le sien.

Aussi, malgré le témoignage de ces graves autorités, M. Nisard persiste à croire que lire les neumes primitifs n'est pas une œuvre impossible : et la principale raison qu'il en donne, raison pleine de sens à notre avis, c'est qu'il existe encore aujourd'hui, par centaines, des livres d'église notés en neumes primitifs; que ces manuscrits, d'après leurs caractères paléographiques, appartiennent évidemment, comme nous l'avons déjà dit, aux xe, ixe et viiie siècles; que des preuves moins nombreuses, mais également pertinentes, établissent qu'au viie et même au vi^e^ siècle, ce genre de notation n'était pas moins universellement adopté; qu'en conséquence, comme il est impossible de supposer que, pendant quatre ou cinq cents ans, le monde catholique se soit amusé à noircir du parchemin en pure perte et à tracer des caractères que personne ne devait comprendre; comme il est évident, au contraire, que ces caractères étaient intelligibles, sinon au vulgaire, du moins à tous ceux qui pratiquaient l'art du chant, il faut admettre que ce qui était possible alors ne doit pas être impossible aujourd'hui, à la seule condition qu'on retrouve aujourd'hui la clef que l'on possédait autrefois.

A cette conclusion incontestable nous ne faisons qu'une réserve, c'est qu'un système même généralement adopté, même pratiqué pendant plusieurs siècles, peut cependant être imparfait. Sans médire en quoi que ce soit du système neumatique, et tout en reconnaissant qu'il a régné pendant longtemps, nous ne croyons pas que jamais il en soit sorti cette sûreté d'intonation, cette facilité de lecture qui caractérise notre système de notation moderne; peut-être avait-il d'autres avantages,

mais il n'avait, à coup sûr, ni la précision ni la rectitude que l'emploi des clefs et de la portée nous procure. Cela dit, nous nous hâtons d'admettre la conclusion de M. Nisard, et nous croyons comme lui qu'à force de patience et de sagacité on peut lire les neumes primitifs.

Mais par où pénétrer dans ce dédale? où trouver le fil conducteur? On se rappelle que Gerbert nous a donné, indépendamment de la table d'Hucbald, un tableau où quarante et un signes neumatiques sont représentés et désignés par leurs noms; ce tableau, sur lequel Gerbert avait tant médité, tous ceux qui aspirent à lire les neumes doivent en faire une persévérante étude : M. Nisard n'y a pas manqué, et bientôt il a reconnu avec certitude ce que Jean Ludolf Walther avait entrevu en 1745, c'est-à-dire que les signes de l'écriture neumatique se divisent en deux classes, en signes simples ou isolés, en signes composés ou liés.

Le signe le plus simple de tous, celui qui, par sa simplicité même, est l'élément constitutif de tous les autres, celui dont l'emploi est le plus fréquent dans les livres notés en neumes, c'est le point. « Quid est « neoma? neoma' sunt puncti. Quanti puncti faciunt unam neomam? « duo, vel tres, vel quinque[1], etc. » C'est à un manuscrit du XIe siècle con-

[1] Ce serait ici le lieu de rectifier la définition de Ducange que nous avons citée plus haut : *neumare est notare*. On comprend pour quelle raison nous avions fait nos réserves. Le *neume* n'est point la *note*. Il ne suffit pas d'un seul son, d'une seule note pour faire un *neume;* il en faut plusieurs, tout au moins deux. Ce n'est pas seulement le manuscrit cité ci-dessus qui le dit; ces mots de Guy d'Arezzo en sont une démonstration non moins sûre : « Aliquando una neuma plures dividitur in syl- « labas. » (Microl. chap. XV.) « Comment, dit avec raison M. Nisard, le neume « composé d'un seul son pourrait-il se diviser en plusieurs syllabes? » Une seule syllabe peut bien porter plusieurs notes, mais une seule note ne peut pas s'appliquer à plusieurs syllabes. Le neume proprement dit est donc une réunion de sons, un groupe de notes, groupe qui n'est pas nécessairement enchaîné par une ligature, et qui peut se composer de points, de virgules, ou, si l'on veut, d'accents isolés.

La définition du mot *neume* ainsi rétablie, l'étymologie que la tradition presque générale lui attribue devient moins difficile à admettre. On ne comprend pas bien, au premier abord, comment Ducange fait venir *neuma* de *πνεῦμα*, souffle, esprit; mais, du moment que le neume se composait de tous les sons proférés dans une seule émission de la voix, par un seul souffle, l'origine attribuée à ce mot devient tout à fait probable. C'est l'avis de notre savant confrère, M. Vincent : « Les Néo- « Grecs, dit-il dans une récente publication, notent leur musique en signes qui, si « l'on ne considère que l'ensemble du système, ont la plus grande analogie avec le « système des neumes romains, au point même que les deux systèmes présentent « des termes grecs tout à fait identiques. Or, de ces signes employés par les Néo- « Grecs, les uns se nomment *σώματα*, les corps (parce que ceux-là sont quelquefois « muets), et les autres *πνεύματα*, les esprits : n'est-ce pas là évidemment l'origine « du nom générique des neumes latins? »

servé au Mont-Cassin (nº 439) que M. Nisard emprunte cette citation; elle est précieuse et jette un jour inattendu sur la question. En effet, si le neume est un composé de points, qu'est-ce donc que le point? M. Nisard répond : Le point était, dans le système des neumes, l'expression calligraphique de chaque *son;* c'était, en réalité, la *note* des modernes et, « c'est de là, dit-il, qu'est venu le mot *contre-point,* mot « qui s'est maintenu après le moyen âge dans le vocabulaire musical. » Pour parler à la moderne nous devrions dire aujourd'hui *contre-note* au lieu de *contre-point.*

Mais ce n'est pas tout : ce premier aperçu conduit à un second. Le point n'est pas seulement l'expression calligraphique de chaque son, il en est l'expression la plus abrégée, la plus rapide que la plume puisse tracer. Le copiste le plus prompt à écrire une lettre de l'alphabet aura, sans aucun doute, beaucoup plus vite fait un point; et si, pour exprimer plusieurs sons destinés à être liés ensemble et devant provenir d'une seule émission de la voix et de la respiration, comme, par exemple, ces trois sons : sol la sol, au lieu d'avoir à tracer, comme dans la méthode grégorienne, ces trois lettres G a G, ou même, à l'instar de Boëce, ces trois autres lettres g h g, il s'agit seulement de faire trois points placés dans un certain ordre; si enfin, pour aller encore plus vite, au lieu de faire ces trois points qui demandent trois coups de plume, il suffit d'un seul signe, d'un seul trait légèrement recourbé à ses deux extrémités, et qui par ces flexures, par ces crochets, indique conventionnellement l'existence des trois points, n'est-il pas évident qu'un tel mode d'écriture musicale serait singulièrement prompt et abréviatif, qu'il pourrait en quelque sorte suivre au vol la voix du chanteur? Or c'est là, selon M. Nisard, le caractère essentiel et distinctif de l'écriture neumatique; les neumes ne sont autre chose que la sténographie musicale.

Ce point de vue vraiment neuf, vraiment original, M. Nisard en prend acte et l'appelle sa propriété; il en a le droit : personne ne saurait lui disputer cette invention; il a raison aussi de la trouver féconde : nous en aurons bientôt la preuve.

Ce sont deux vers de Guy d'Arezzo qui l'ont mis sur la trace. Ces deux vers font partie du prologue rhythmé placé par Guy en tête de son antiphonaire. Les voici :

Solis litteris notare optimum probavimus,
Causa vero breviandi neumæ solent fieri.

Ainsi la notation alphabétique était, aux yeux de Guy d'Arezzo, la plus parfaite, la plus sûre; mais la notation neumatique avait prévalu dans la pratique par cela seul qu'elle était abréviative.

On sait combien les méthodes abréviatives étaient appréciées des anciens, et en particulier des Romains. La concision et la nature elliptique de la langue latine attestent, chez ceux qui la parlaient, une rare aptitude à comprendre à demi-mot. C'est là tout le secret des écritures abréviatives. Avant les premiers essais de la sténographie moderne, et surtout avant ses perfectionnements récents, nous pouvions trouver fabuleux qu'un affranchi de Cicéron pût suivre sa parole et la recueillir instantanément sur ses tablettes. Aujourd'hui ce miracle n'en est plus un pour nous : nous avons vu la plume courir aussi rapidement que la plus vive parole, et nous comprenons très-bien que Tullius Tiro ne laissât échapper ni perdre un seul mot dans les discours de son ancien maître. Mais, à Rome, ce n'était pas seulement à recueillir les harangues ou les plaidoyers qu'on employait les procédés sténographiques; on s'en servait pour une foule d'autres usages : il y avait des systèmes d'écriture abréviative spécialement applicables, soit aux tribunaux, soit à certains négoces, soit à certains soins de ménage, soit à la transmission des ordres militaires. Saint Isidore de Séville nous donne, à ce sujet, de précieux renseignements : il désigne chacune de ces méthodes abréviatives sous les dénominations que voici : Notæ sententiarum, notæ vulgares, notæ juridicæ, notæ militares, notæ litterarum, notæ digitorum[1]. Le mot nota, *note*, est, comme on voit, le terme générique qui désignait tous ces systèmes d'écriture abrégée. On écrivait en *lettres* quand on ne voulait pas aller vite, on écrivait en *notes* breviandi causa. Ce mot *nota* est constamment employé dans ce sens. Ainsi le poëte Prudence, qui écrivait au IVe siècle, deux cents ans environ avant saint Isidore de Séville, dit, en parlant d'un habile sténographe de son temps :

> Verba *notis brevibus* comprendere multa peritus,
> Raptimque *punctis* dicta *præpetibus* sequi.

On comprend tout le parti que M. Nisard doit tirer de ces mots *notis brevibus* rapprochés de ceux-ci : *punctis præpetibus :* il y trouve non-seulement la confirmation du sens que nous venons d'attribuer au mot *note*, mais la preuve que, dans quelques-uns des anciens systèmes sténographiques, le *point* entrait comme élément principal. Dès lors s'explique

[1] *Origin.* lib. I, cap. XX-XXIV.

tout naturellement le rôle essentiel que ce signe a été appelé à jouer dans le système abréviatif spécialement applicable à la musique.

Rien de plus ingénieux, rien de plus solide que toute cette partie du travail de M. Nisard : non-seulement il établit avec vraisemblance, nous dirions presque avec certitude, l'origine de la *note* musicale moderne, mais il bat en brèche, et démolit toutes les hypothèses hasardées, sur ce même sujet, par ses prédécesseurs, notamment par M. Fétis. Selon M. Fétis, l'écriture neumatique aurait pris naissance partout, excepté à Rome. Nous disons partout, car M. Fétis, séduit sans doute par de trompeuses analogies, va chercher l'origine des neumes, tantôt dans les lettres runiques et jusque dans l'alphabet démotique, tantôt chez les Goths, chez les Saxons, chez les Suèves, chez les Lombards; à l'en croire, ces signes, par une émigration mystérieuse, auraient passé de l'Égypte en Scandinavie et ne seraient parvenus en Occident que par l'intermédiaire des barbares.

M. Fétis, en épousant cette idée et en la soutenant avec persévérance, a subi la contagion d'un préjugé très-répandu au temps où il commençait ses études. Ce n'est pas seulement en archéologie musicale que, sur la foi de routines populaires, on s'est imaginé de faire honneur aux rustiques peuplades descendues sur l'Europe latine, de soi-disant importations dans les arts et les sciences dont jamais, et pour cause, l'initiative ne pouvait venir d'elles. N'était-ce pas, il y a vingt ans encore, chose universellement reconnue qu'il avait existé une architecture lombarde, une architecture saxonne? Un seul coup d'œil de sérieuse critique, un coup d'œil jeté sur les monuments, a suffi pour que Saxons et Lombards fussent à jamais dépouillés de leurs brevets d'architectes[1]. Tout le monde aujourd'hui reconnaît et professe que les hordes du Nord n'ont jamais importé que l'art de démolir, et que, quand elles ont voulu construire, elles ont pris des leçons et n'en ont point donné. Ce qui est vrai de l'architecture, l'est également de la paléographie. Jusqu'au XIe siècle, ce siècle qui sert comme de séparation entre le moyen âge antique et le moyen âge moderne, l'écriture, nonobstant de légères et accidentelles différences, a toujours conservé, dans l'Occident, tous les traits caractéristiques de l'alphabet romain. Les lettres, selon les siècles et selon les pays, peuvent être plus ou moins inclinées, plus ou moins ouvertes ou fermées, certaines particularités de détail peuvent donner aux érudits le droit d'assigner un âge et une patrie aux monuments paléographiques; mais c'est partout et toujours cette

[1] Voyez l'*Essai sur l'architecture lombarde*, par M. Cordero di San-Quintino.

belle et ferme écriture, facile à lire, bien espacée, bien construite, où l'œil croit retrouver la solidité de l'arc à plein cintre, et je ne sais quelle analogie avec cette arcade romane, fille dégénérée sans doute de l'architecture antique, mais conservant encore quelques-uns des nobles traits de sa mère. Ce n'est qu'après le XIe siècle que les jambages deviennent peu à peu moins droits, moins fermes, le sommet des lettres moins arrondi; bientôt les angles s'accentuent, les pleins se terminent en biseau, les déliés s'amaigrissent, chaque lettre change d'aspect et prend un air élancé, aigu, vertical : c'est le moment où, dans l'architecture, tout se transforme également, où les piliers s'effilent en longs fuseaux, où les pleins cintres s'aiguisent en ogives; non-seulement le principe de construction se modifie, mais le principe d'ornementation se renouvelle jusque dans les plus imperceptibles détails : aux feuilles larges et recourbées, aux rinceaux puissants et arrondis dont le sol de la Grèce avait fourni les premiers types, succèdent les finesses et les découpures de notre flore indigène. Partout, dans les meubles, dans les armures, dans les moindres ustensiles, on voit successivement disparaître jusqu'aux derniers vestiges des formes de l'antiquité; tout prend un esprit moderne, un accent septentrional. Eh bien, la notation musicale a parcouru ces mêmes phases : tant qu'elle n'est pas définitivement transformée, tant qu'elle n'a pas pris sa physionomie moderne, tant qu'elle n'est pas emprisonnée dans la *portée*, elle aussi elle est *romane*, c'est-à-dire antique par essence, romaine par tradition, et modifiée seulement dans ses éléments secondaires.

Lors donc que M. Fétis nous parle de la notation saxonne et de la notation lombarde comme de deux systèmes d'écriture musicale essentiellement distincts et différents, il donne à M. Nisard trop beau jeu pour triompher de lui. Ces différences soi-disant essentielles ne sont en réalité que des modifications calligraphiques. La notation neumatique, en passant par les mains de tous les copistes d'Europe, et, entre autres, des copistes lombards et des copistes saxons, n'est assurément pas restée constamment identique à elle-même; il s'est introduit dans la configuration des signes tantôt une maigreur plus ou moins anguleuse, tantôt une ampleur plus ou moins arrondie, mais les signes au fond n'en sont pas moins restés les mêmes, et, sous les variétés accidentelles provenant de la plume saxonne ou lombarde, les éléments constitutifs de la notation neumatique, les éléments romains se retrouvent toujours.

C'est là une vérité que M. Nisard nous semble avoir portée au plus haut degré d'évidence. Mais, en jetant ces traits de lumière sur l'origine de l'écriture neumatique, il ne satisfait encore qu'une partie de notre

curiosité; il ne résout qu'un problème historique. Reste toujours à aborder le cœur même de la question, c'est-à-dire le sens de cette écriture neumatique. C'est déjà beaucoup, sans doute, que d'avoir décomposé les signes qui la constituent, d'avoir démêlé son élément principal, le *point;* d'avoir découvert et reconnu dans tous les autres signes la présence répétée de cet élément producteur; mais, cela fait, comment M. Nisard va-t-il nous initier à l'intelligence et des points isolés, et des points groupés, et des points liés, c'est-à-dire des ligatures; c'est ce qu'il nous reste à examiner.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

CINQUIÈME ARTICLE.

Après avoir mis son âme en paix sur La Rochefoucauld, ses *Mémoires* et ses *Maximes*, il ne restait plus à madame de Longueville qu'à pardonner à celle qui, avec La Rochefoucauld, lui avait fait le plus de mal, je veux dire la belle, spirituelle et intéressée duchesse de Châtillon.

Élisabeth[1]-Angélique de Montmorency, fille de Montmorency-Bouteville, décapité pour s'être battu en duel contre l'ordre du roi, sœur de madame de Valançay et du maréchal de Luxembourg, avait fait, dans sa première jeunesse, une certaine impression sur le cœur de Condé; mais l'inclination l'avait donnée, contre le vœu de sa famille[2], à ce beau et intrépide Dandelot, alors comte et depuis duc de Châtillon, fils du maréchal de Châtillon, frère cadet de Coligny tué en duel par le duc de Guise, l'un des héros de Lens, qui promettait un grand homme de guerre, et périt dans un des combats les plus misérables de la Fronde autour de Paris. Condé se renflamma vite pour la belle veuve; celle-ci accueillit volontiers d'aussi illustres hommages. Pendant la captivité des princes, elle ne quitta pas la princesse douairière de Condé, et reçut ses derniers soupirs à Châtillon en 1650[3]. Elle eut l'habileté de mener de front ses

[1] Tout le monde lui donne ce nom. Nous devons dire qu'elle signe presque toujours *Isabelle* et jamais Élisabeth, quelquefois Angélique. — [2] Voyez, pour les détails, madame de Motteville, t. Ier, p. 292, etc. — [3] Voyez les Mémoires de Lenet. Excepté le portrait de madame de Châtillon par elle-même, dans les portraits de

intérêts et ses plaisirs. Les mémoires du temps, et particulièrement ceux de La Rochefoucauld, nous la peignent, après la délivrance des princes, ménageant à la fois et l'impérieux Condé, dont elle tirait de grands avantages, et l'ombrageux Nemours que son cœur préférait, s'efforçant de les concilier, et de les gagner l'un et l'autre à la cour avec laquelle elle avait un traité secret. La Rochefoucauld conduisait toute cette intrigue : il ne fait pas difficulté de nous l'apprendre[1]; mais ce qu'il oublie de nous dire, c'est qu'il y avait aussi son intérêt; car, si madame de Châtillon demandait à Mazarin cent mille écus pour le service qu'elle lui voulait rendre, lui, demandait la moitié de cette somme[2] comme indemnité de ses pertes pendant la Fronde. Tous deux étaient poussés par un autre motif encore, leur haine commune contre madame de Longueville. Madame de Châtillon et madame de Longueville étaient les deux grandes beautés du jour, égales et dissemblables, et leurs caractères différaient encore plus que leurs personnes. Madame de Longueville méprisait madame de Châtillon, et madame de Châtillon détestait madame de Longueville. Elles se disputaient le cœur de Condé : l'une ne cherchait que sa gloire, qu'elle entendait mal, et le jetait dans les aventures; l'autre l'attirait vers la paix et la cour, mais par des raisons personnelles et basses. Enfin, dans le voyage de Guyenne, par désœuvrement, par goût aussi, surtout pour désoler madame de Châtillon, madame de Longueville avait eu le tort de coqueter un peu avec le duc de Nemours : de là le courroux de madame de Châtillon et celui de La Rochefoucauld. Blessés à la fois dans leur ambition, dans leur vanité, dans leurs affections, ils formèrent une ligue pour perdre la pauvre femme, et ils y réussirent aisément. Quand le duc de Nemours fut de retour, ils exigèrent de lui qu'il rompît hautement avec elle, et tous ensemble la noircirent à l'envi dans l'esprit de Condé. Madame de Longueville apprit tout cela à Moulins, dans le couvent des filles de Sainte-Marie où elle s'était retirée auprès de sa tante de Montmorency. On conçoit son dépit, car sa conscience n'était pas à son aise. Elle écrivit donc de Moulins à Madame de Fiesque cette lettre pleine de passion et d'aigreur que nous avons pour la première fois publiée, et qui met à découvert l'état de ses affaires et de son cœur au milieu de l'année 1654[3].

Mademoiselle, nous n'avons rien d'elle qui soit imprimé. On en trouvera quelques lettres inédites dans les papiers de Lenet, à la Bibliothèque nationale. Il est étonnant qu'on ne rencontre point de portrait, peint ou gravé, de cette beauté célèbre; du moins il n'y en a point dans les galeries de Versailles, et le P. Lelong n'en indique aucun. — [1] *Mémoires, etc.* — [2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. II, p. 129. — [3] *Revue des Deux Mondes*, août 1851.

Sur ces entrefaites arriva le duel affreux où le duc de Nemours périt de la main de son beau-frère, le duc de Beaufort. Ce coup terrible fut le coup de grâce pour madame de Longueville, et provoqua son entière et irrévocable conversion, à l'âge de trente-quatre ans. Peu à peu la colère s'écoula de son cœur avec les causes qui l'avaient fait naître. Aussi, en 1660, au retour de Condé en France, elle revit chez lui madame de Châtillon sans nul embarras. Elle en fait mention deux ou trois fois dans cette correspondance sur le ton de l'indifférence la plus parfaite; elle ne refuse pas de la mener chez madame de Sablé; elle offre de s'adresser à elle pour rendre son frère favorable à une affaire qui intéressait fort son amie, ce qui nous apprend accessoirement que madame de Châtillon avait conservé tout son crédit sur Condé : on peut se douter à quelle condition.

« . . . Madame de Chastillon a fort envie que je vous la mène, il y a fort longtemps, et c'est à moy qu'il a tenu qu'elle ne vous aye été revoir. . .

« Pour l'affaire de la petite de Laval[1], je n'en scay rien du tout. Sy j'en aprends quelque chose, je vous le manderay; et, sy vous souhaités que je m'y emploie en quelque chose aussy, mandés le moy. Vous pouvés juger sy je ne feray pas tout ce qui sera en mon pouvoir. Mais je croy que M. le Prince entendra bien raison, quand on luy dira que vous estes engagée, et mesme l'estant à une personne qui luy est aussy proche que M. de Vantadour. Il ne voudra pas traverser cette affaire. J'en parlerois mesme tout droit à madame de Chastillon sy vous vouliez. Enfin voiés ce qu'il faut faire, et on le fera. »

On pouvait s'attendre à trouver souvent ici le nom de la princesse Palatine, qui avait été si liée avec madame de Longueville pendant la Fronde, qui lui donna asile dans sa maison lorsqu'elle manqua d'être arrêtée avec son mari et ses frères, et d'où elle partit avec La Rochefoucauld pour s'en aller courir les aventures. Leurs caractères ne se ressemblaient guère. Anne de Gonzague[2] était aussi politique que madame de Longueville l'était peu. Elle était née pour les affaires et la diplomatie. Retz a dit, avec un peu d'exagération peut-être, que la reine Élisabeth n'avait pas plus de capacité pour le gouvernement d'un État. Bossuet a peint son génie persuasif et son insinuation dans les entretiens. Mais, en laissant entrevoir ses fautes mondaines, le grand évêque a voilé, ou plutôt il n'a pas connu celles qui lui seraient moins aisément pardonnées, je veux dire un assez âpre attachement à la

[1] Voyez l'article troisième de novembre dernier, p. 693. — [2] Elle était sœur de la princesse Marie, reine de Pologne, et de Bénédicte, abbesse d'Avenet, célèbre par ses belles mains, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, née vers 1616, morte en 1684. Voyez, sur elle, Bossuet, madame de Motteville, Retz, Mademoiselle, Loret, et même Tallemant, t. II, p. 436.

fortune, quand toutefois son autre passion, une galanterie très-peu espagnole, ne l'entraînait pas. Il y avait dans sa beauté autant de finesse que de grandeur[1], et quelque chose d'italien qui rappelait les beautés de la cour de Ferrare et de Mantoue. Avec cela elle ne peut exciter une grande sympathie; mais on ne peut refuser son admiration à l'agrément, à la solidité, à la force de son esprit. Ajoutez qu'elle n'a jamais manqué à l'amitié : elle en tirait parti sans la trahir, et même en la servant. Madame de Longueville avait en elle une confiance sans bornes. Madame de Sablé avait dû aussi la beaucoup connaître, et nous espérions bien rencontrer dans ses papiers quelque lettre de cette éminente personne dont il nous reste si peu de chose[2]. Nous aurions été heureux de recueillir le moindre billet échappé de sa plume ou quelque renseignement nouveau sur son compte; mais il n'y a pas une seule ligne de sa main dans les portefeuilles de Valant, et à peine si, dans notre correspondance, il est question d'elle deux ou trois fois, et seulement à l'occasion du mariage de la seconde de ses filles, avec le fils aîné de Condé, le duc d'Enghien.

« La responce que madame la princesse Palatine attendoit d'Allemagne est arrivée. Elle estoit douteuse pour le party qui avoit esté proposé pour mademoiselle sa fille. Ainsy elle a pris celuy d'accepter nostre recherche. La chose est donc assurée; mais ne la dites point, s'il vous plaist, parce que nous ne voulons point qu'elle se divulgue par nous ny par nos amis, jusqu'à ce que nous ayons esté à Fontenebleau demander au Roy son agréement, ce que nous ferons lundy ou mardy. Je n'ay pas sçeu plus tost la conclusion de ceste affaire que j'ay eu bien haste de vous la mander. Priés Dieu qu'il la bénisse. »

« . . . . . Cela ne m'empeschera pas d'aller faire ce soir la demande de mademoiselle Bénédicte[3] en cérémonie, c'est-à-dire avec M. mon frère et madame de Nemours[4]. Nous aprismes hier la mort de ma tante de Montmorency[5]. Je pense que

[1] On en peut voir un admirable portrait, au-dessus de celui de madame de Longueville, à Versailles. — [2] On a d'elle une défense de l'*espérance* contre Bourdelot, insérée parmi les lettres de Bussy, t. III, p. 333, et réimprimée dans l'édition de madame de Sévigné de Monmerqué, t. II, p. 344. Ce morceau n'a rien de fort distingué, mais ce n'est qu'un badinage, et on doute que la Palatine y fût bien propre, quoiqu'elle eût beaucoup d'esprit. Nous connaissons d'elle plusieurs lettres (*inédites*) d'un ton bien différent et meilleur. Les Mémoires qui ont paru sous son nom, en 1786, sont de Sénac de Meillan. — [3] Fille de la Palatine. — [4] Fille du duc de Longueville d'un premier mariage, mariée en 1657 au duc de Nemours, frère cadet de celui qui fut tué par Beaufort; elle est l'auteur des *Mémoires*. — [5] Madame de Montmorency mourut le 5 juin 1666. Ceci donne la date approximative de cette lettre et du mariage dont il y est question. Pour ce mariage, voyez ce qu'en dit Mademoiselle, t. V, p. 207. La sœur de la princesse Palatine, la princesse Marie, reine de Pologne, traita sa nièce comme sa fille, et les noces furent de la plus grande magnificence.

vous la cognoissiés assés pour en avoir une espèce de regret à cause de son grand mérite; et de plus la mort vous desplaist tousjours en quelque subject qu'elle se trouve.»

«Je vous avois mandé que je vous verrois aussytost après mon retour de Maubuisson; mais je n'en ay pas esté sy tost revenue que M. mon frère m'y a ramenée. Il y alla donc la veille des Rois et voulust que je l'y accompagnasse. M. son fils, madame sa belle fille et madame la princesse Palatine ont esté de la partie; de sorte qu'en huit jours j'ay esté et suis revenue deux fois de Maubuisson. Jugés donc de ma fatigue, car je ne reveins qu'hier. Dès que j'auray un moment à moy, je vous le donneray.»

A peine quelques mots insignifiants sur le cardinal de Retz, ici pour se réjouir de son accommodement, là pour craindre qu'on ne le tourne contre Port-Royal. Madame de Guymenée [1] est une fois nommée avec amitié, mais sans rien de particulier; et on voit que l'ancienne défiance envers madame de Chevreuse n'est pas effacée.

«... Je vous conjure de faire pour moy des complimens à madame de Guemenay sur la maladie de M. son fils, et mesme sur ce qu'elle a dit à madame de Nemours, si vous le jugés à propos...»

«... Je vous suplie que madame de Chevreuse ne voye pas mes lettres...»

Il n'en est point ainsi de madame de Rambouillet, dont le célèbre hôtel avait été le théâtre des premiers succès de madame de Longueville : sa mort est ici annoncée avec tous les témoignages de respect et d'affection bien dus à cette personne si considérable dans l'histoire de l'esprit et des mœurs au XVII[e] siècle.

«(1665 ou commencement de 1666).

«... Voilà nostre disné de madame de Montausier et de moy chez vous un peu retardé par la mort de ceste pauvre madame de Rambouillet [2]. Quoyqu'elle ne fut point au monde pour vous, je ne doute pas que vous ne soiés fachée qu'elle n'y soit plus pour les autres. Premièrement pour sa famille que vous aymés; mais je dis mesme parce qu'on est bien ayse de sentir des gens de ce mérite-là et faché quand Dieu les retire, quoyqu'on ne profitast point de leur vie ny de leur présence.»

A propos de madame de Rambouillet, nous ne pouvons oublier sa fille aînée, la fameuse Julie [3], son gendre Montausier, et le jugement sévère, mais vrai, qu'en porte madame de Longueville. M. et madame de Montausier avaient d'assez grandes qualités, qu'ils gâtaient par de

[1] Sur madame de Guymenée, voyez l'article 4[e], Décembre 1851, p. 721. — [2] Morte le 27 décembre 1665 à l'âge de soixante-dix-huit ans. Elle était Catherine de Vivonne, fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani. Il n'y a rien de mieux sur elle que l'article de Tallemant, t. II, p. 248. — [3] Née vers 1607, elle épousa Montausier en 1645, et mourut en 1671. Voyez l'article de Tallemant, t. II, p. 234.

plus grands défauts. Ils étalaient un faste de vertu sous lequel se cachaient bien des misères. Ils ne se gênaient pas pour censurer tout le monde, et ne souffraient point qu'on manquât en rien à ce qu'ils croyaient leur être dû de respect et de considération. Montausier était brusque, emporté, d'une morgue et d'une hauteur insupportables. Nommé, à titre provisoire et par commission, gouverneur de Normandie à la mort de M. de Longueville, en 1663, il tranchait du prince du sang, et exigeait qu'on lui rendît tout ce qu'on rendait à M. de Longueville lui-même. Dur à ses inférieurs, difficile avec ses égaux, il savait parfaitement ménager son crédit et pousser sa fortune. Né protestant, il se convertit par passion pour sa femme et aussi par intérêt[1]. On verra tout à l'heure comment, en 1668, il fut préféré à tous ses rivaux pour être gouverneur du Dauphin. Madame de Montausier était plus aimable, mais elle fit aussi très-bien son chemin, et par des moyens que n'auraient peut-être pas pris des femmes d'une rigidité moins altière. Il est triste de commencer par être, dans sa jeunesse, si sévère à ses amants, comme on disait à l'hôtel de Rambouillet, et de ne se marier que par grâce en quelque sorte, pour finir par être une duègne fort complaisante.

Écoutons la bienveillante, mais honnête et sincère madame de Motteville. Elle s'exprime ainsi[2] sur madame de Montausier, quand celle-ci fut nommée, en 1661, gouvernante du Dauphin :

« Cette dame ne haïssoit pas la cour. Elle desiroit l'approbation generale, et plus ardemment encore de ceux qui avoient du credit, car naturellement elle avoit de l'apreté pour tout ce qui s'appelle la faveur. »

En 1664, madame de Montausier ne fit pas difficulté de prendre la place de la vertueuse duchesse de Navailles, qui ne s'était point prêtée aux amours du roi et de mademoiselle de La Vallière.

« Selon[3] ce que j'ai dit de madame de Montausier, il est aisé de juger qu'elle devoit être agreable au roi, non-seulement parce qu'elle avoit de belles qualités, mais à cause que le merite qui étoit en elle étoit entierement tourné à la mode du monde, et que son esprit etoit plus occupé du desir de plaire et de jouir ici-bas de la faveur que des austères douceurs qui, par des maximes chrestiennes, nous promettent les félicités éternelles. »

En effet, madame de Montausier et son mari furent très-accommodants. Un jour que la reine mère avait reçu malgré elle mademoiselle

[1] Tallemant, t. II, p. 243 : « Notre marquis, voyant que sa religion est un « obstacle à ses desseins, en changea. Il dit qu'on se peut sauver dans l'une et dans « l'autre, mais il le fit d'une façon qui sentoit bien l'intérêt. » — [2] T. VI, p. 105. — [3] *Ibid.* p. 167.

de La Vallière, madame de Montausier applaudit à cette condescendance, qui avait pénétré de douleur la reine Marie-Thérèse.

« Je ne puis en cet endroit[1], m'empêcher de dire une chose qui peut faire voir combien les gens de la cour pour l'ordinaire ont le cœur et l'esprit gastés. Dans ce meme moment que la reine m'avoit commandé d'aller parler à la reine sa mère, je rencontrai madame de Montausier qui etoit ravie de ce dont la reine etoit au desespoir. Elle me dit avec une exclamation de joye: Voyez-vous, madame, la reine mère a fait une action admirable d'avoir voulu voir La Vallière. Voilà le tour d'une très-habile femme et d'une bonne politique. Mais, ajouta cette dame, elle est si foible que nous ne pouvons pas esperer qu'elle soutienne cette action comme elle le devroit. Veritablement je fus estonnée de voir dans la comedie de ce monde combien la difference des sentimens fait jouer de differens personnages, et ne voulant pas lui repondre, je la quittai... Le duc de Montausier, qui etoit en reputation d'homme d'honneur, me donna quasi en mesme temps une pareille peine, car, en parlant du chagrin que la reine mère avoit eu contre la comtesse de Brancas, il me dit ces mêmes mots : « Ah! vraiment la reine est bien « plaisante d'avoir trouvé mauvais que madame de Brancas ait eu de la complaisance « pour le roi en tenant compagnie à mademoiselle de La Vallière. Si elle estoit habile « et sage, elle devroit estre bien aise que le roi fut amoureux de mademoiselle de « Brancas; car etant fille d'un homme qui est à elle (le comte de Brancas etoit « chevalier d'honneur de la reine mère) et son premier domestique, lui, sa femme « et sa fille, lui rendroient de bons offices auprès du roi. »

Quand vinrent les amours du roi avec madame de Montespan, madame de Montausier ne fut pas plus sévère. C'est maintenant à Mademoiselle à parler, t. V, p. 254 :

« Madame de Montespan s'en alloit demeurer dans la chambre qui estoit l'appartement de madame de Montausier, proche de celle du roi; et l'on avoit remarqué que l'on avoit oté une sentinelle que l'on avoit mise jusque-là dans un degré qui avoit communication du logement du roi à celui de madame de Montespan... « On « me mande, dit la reine, que c'est madame de Montausier qui conduit cette intrigue, « qu'elle me trompe, que le roi ne bougeoit d'avec madame de Montespan chez elle. » Madame de Montausier dit à la reine : « Puisqu'on a voulu faire savoir à Votre Ma-« jesté que je donne des maîtresses au roi, que ne peut-on faire contre tout le « monde? » La reine lui répondit en termes équivoques : « J'en sais plus qu'on ne « croit, je ne suis la dupe de personne. »

Toutes les apparences étaient contre madame de Montausier. Aussi, plus tard, Montespan, qui avait le mauvais esprit de très-mal prendre l'honneur que faisait le roi à sa femme, fit à madame de Montausier une scène des plus désagréables. Madame de Montausier s'en plaignit au roi, qui fit chercher Montespan pour le mettre en prison. Mademoiselle termine son récit de cette façon, t. VI, p. 82 :

« Cette affaire fit un grand bruit dans le monde, parce que l'outrage etoit ex-

[1] T. VI, p. 167.

traordinaire à supporter pour une femme qui jusque-là avoit une bonne reputation. M. de Montausier etoit à Rambouillet; il n'apprit pas cette affaire, on disoit même qu'on la lui avoit cachée; d'autres imaginoient qu'il la savoit, qu'habilement il lui étoit avantageux de l'ignorer[1]. Peu de temps après il fut fait gouverneur de M. le Dauphin. Ses envieux et ses ennemis voulurent gloser sur ce choix et en établissoient des raisons. Ceux qui savoient le bon goût du roi et connoissoient le merite de M. de Montausier étoient persuadés que personne de tout le royaume ne s'en acquitteroit si bien que lui. »

Tout ce que nous venons de mettre ici était indispensable pour bien faire comprendre les lignes suivantes de madame de Longueville sur M. et madame de Montausier:

« Voilà donc de nouvelles plaintes de M. de Montausier pour la letre de Montreuil-Bellay[2]. Il peut en dire toût ce qu'il voudra sans courre fortune d'estre dédit; car vrayment je ne me souviens plus de tout cela; mais aparemment il l'avoit oublié ausy, puisque nous estions racomodés[3]. Mais pour la visite, sy il dit en quoy consista ce prètendu mauvais traitement, je tascheray de le satisfaire. En verité, ils mettent les gents au vray desespoir; car ils relèvent tout ce qu'on fait, et ne content rien de tout ce qu'ils font. Je ne sçay plus où j'en suis, c'est-à-dire, je ne scay plus ce que je leur dois en conscience. Sy vous voulés l'examiner et me le dire, je feray tout ce que vous voudrés.

« . . . . . Pour M. de Montausier, il n'a guères d'invention sy il ne trouve pas celle de ne pas amener son cortège : il n'a qu'à le laisser à une lieue de moy, sy il passe où je suis. Mais il n'y passera pas aparemment. Et de plus, je ne me soucie point de cela, et il n'y a que luy qui s'en doive soucier, parce que cela ne seroit pas bien pour luy, comme cent petites choses qu'il fait, demandant à tous les instans sy on faisoit ainsy à M. de Longueville, et croyant que cela est tout esgal. Vous jugés bien qu'à moy cela ne me fait rien : ce sont de petites gloires qui ne font tort qu'à luy. »

« Rien n'est pareil à M. de Montausier. Après que non-seulement moy, mais mon fils, luy avons escrit pour qu'il destruisit ses sollicitations sur l'affaire de Fontenai[4], et qu'il voit clair que cela desoblige au lieu d'obliger, il pousse sa pointe, et ne veut pas faire ce dont on le prie. Jamais il n'y eut un tel travers d'esprit. »

« L'affaire de Fontenai est finie le plus honestement du monde de son costé.

[1] Avec de pareils sentiments et qui avaient percé, on ne comprend pas sur quel fondement repose cette anecdote, que Montausier a servi de modèle au *Misanthrope*; à moins que Molière, qui ne savait pas le fond des choses, voyant, à la surface, de l'humeur, de la hauteur, de la brusquerie, n'ait pris l'apparence d'une vertu difficile pour la réalité. Mais Molière n'a dit son secret à personne, et vraisemblablement il n'y a point ici de secret, excepté celui du génie. Le *Misanthrope* n'est la copie d'aucun original. Bien des originaux ont pu fournir mille traits particuliers au grand contemplateur, mais le caractère même du *Misanthrope* est sa création, comme *Pauline* est la création de Corneille et *Phèdre* celle de Racine. — [2] Terre de M. de Longueville en Anjou. — [3] En effet, dans les lettres inédites de madame la comtesse de Maure à madame de Sablé, il est fait mention d'un raccommodement ménagé entre madame de Montausier et madame de Longueville par madame de Sablé. — [4] Gentilhomme attaché à l'éducation de ses enfants.

Après que je lui en eus fait scrupule, il s'est desisté; mais ça esté un peu tard, car M. de Montausier a solicité, et puis il a desolicité. Je l'avois prié de ne le point faire; mais, par un travers d'esprit qui ne se peut comprendre, il a poussé sa pointe, et en grondant de toute sa force, il a pourtant fini comme on l'en a prié. Tout cela seroit aussi long à vous conter que le sont les lettres de M. le comte de Maure[1]. »

« .....Que dites-vous du gouvernement de M. le Dauphin, et que dites-vous de la mortification qui est venue troubler ceste joie, j'entends l'affaire de M. de Montespan? Avés-vous fait des complimens là-dessus à madame de Montausier? Pour moy, ma pente alloit à ne luy en pas faire, car à mon sens il ne faut pas la faire souvenir jamais d'un tel desagrement. Mais pourtant on m'a dit qu'elle prendroit peut estre mal mon silence : ainsy je luy ay escrit trois lignes de galimatias. Quelqu'un a dit là-dessus une chose que je trouve bien, que c'estoit luy avoir mis de la cendre sur la teste. En effet, c'est les faire souvenir bien durement qu'ils sont hommes, ceste nouvelle elevation pouvant fort bien leur en avoir osté la memoire. Elle a dit que cela la faisoit souvenir de ces gens qui triomphoient jadis, qui avoient après leur char des esclaves qui leur disoient des injures. Quelque pompeuse que soit ceste comparaison, j'advoue que la premiere partie ne me consoleroit pas de la derniere, et que de toutes les adventures qui peuvent arriver à une vieille dame d'honneur, voilà la plus humiliante de toutes. »

On sait combien madame de Longueville avait eu à se plaindre, sur la fin de la Fronde, du prince de Conti, comment celui-ci, après avoir eu ou affecté pour elle une passion plus grande qu'il n'appartenait à un frère, l'avait tout à coup abandonnée, et de quel mauvais œil elle avait vu son mariage avec une des nièces du cardinal Mazarin[2]. Mais elle s'était peu à peu réconciliée avec lui, et les vertus solides et aimables de sa belle-sœur l'avaient aisément pénétrée de la plus tendre estime.

Le prince de Conti[3], qui avait étudié pour être d'église, était revenu, sur la fin de sa vie, à la théologie. Il n'avait pris parti ni pour les jésuites ni pour les jansénistes, par sagesse ou par politique. Madame de Longueville nous apprend qu'il avait beaucoup écrit, qu'elle se proposait de rassembler tous les ouvrages qu'il avait laissés, et d'en faire une publication complète, qui fût une sorte de monument à sa mémoire. Mais elle n'a point exécuté ce dessein, et on a donné successivement et isolément le traité des *Devoirs des grands*[4], celui de

[1] Voyez l'article troisième, p. 690-691. — [2] Voyez, dans le *Revue des Deux Mondes*, août 1851, une lettre de madame de Longueville sur ce mariage. — [3] Armand de Bourbon, prince de Conti, né en 1629, après avoir pris part aux troubles de la Fronde, et avoir été arrêté avec son frère aîné le prince de Condé, fit ses soumissions à la cour, épousa mademoiselle Martinozzi, et fut nommé successivement gouverneur de Guyenne en 1654, commandant de l'armée française en Catalogne, puis en Italie en 1657, enfin gouverneur du Languedoc; il mourut à Pérénas, le 21 février 1666. — [4] On l'imprima d'abord malgré la famille, avec un grand éloge du prince, comme on le voit dans un *Avis au lecteur* en tête de la bonne édition qui parut à Paris en 1667 : *Les Devoirs des grands, par Monseigneur le prince de Conty, avec son*

la *Comédie*[1], et une controverse en forme de correspondance avec le père jésuite De Champs sur la vraie doctrine de la grâce de saint Augustin[2]. Ces divers ouvrages ne sont point sans mérite. Il est assez curieux de voir que l'ancien camarade de Molière au collége de Clermont, celui qui, pendant son gouvernement de Languedoc, rencontrant Molière et sa troupe à Pézénas le protégea, et très-probablement le recommanda plus tard à son frère, le prince de Condé, et à Monsieur, lorsqu'il vint s'établir à Paris, soit l'auteur d'un écrit très-vif contre la comédie. Cet écrit est une paraphrase de la 81e maxime de madame de Sablé sur la comédie[3], avec une foule de citations de Pères de l'Église à l'appui. Les *Devoirs des grands* feraient penser quelquefois au Petit Carême de Massillon, si le style n'en était pas par trop médiocre. A ces deux traités nous préférons la défense ingénieuse et vraiment savante de la doctrine de saint Augustin[4].

La princesse de Conti, Anne-Marie Martinozzi, joignait à une rare beauté[5] une douceur charmante. Elle se maintint pure et vertueuse au

testament. Sur le titre sont les armes du prince. L'édition est donnée au nom de la princesse de Conti, et le privilége accordé à M. du Vigan, gouverneur des pages du défunt. Voici quelques passages de cet écrit : P. 2. « La grandeur n'est point donnée pour la personne qui en est revêtue, mais elle est toute pour les autres ; et ce n'est qu'un moyen dont Dieu se sert pour âttirer les peuples au respect necessaire, afin que les grands executent avec plus de facilité et d'autorité les fonctions de leur ministère qui est de gouverner ceux qui leur sont soumis avec pieté et justice ; et Dieu leur demandera un compte sevère de l'usage qu'ils en auront fait.... » P. 26. « Un grand doit se croire encore plus obligé à l'amour du prochain qu'un autre chrestien, puisque par sa vocation il est principalement l'homme du prochain, n'etant fait que pour lui, pour le soulager dans ses besoins, le consoler dans ses afflictions, le corriger dans ses manquemens, luy rendre justice, le tirer de l'oppression, le garantir et le venger de la violence. Si la grandeur n'étoit pas toute pour le prochain, et que celuy qui la possède put la garder comme une chose qui lui appartient, elle seroit le plus grand de tous les maux, puisqu'elle n'auroit plus d'autre usage ni d'autre emploi que d'estre la pâture de l'orgueil et de l'amour-propre. Un grand doit donc être pleinement persuadé qu'il renverse l'ordre que Dieu a etabli dans le monde, et surtout dans le monde chrestien, quand il croit que ses inferieurs sont faits pour luy, en sorte qu'il puisse disposer d'eux comme il lui plait, et sans un sujet raisonnable qui ait un veritable rapport à l'avantage de ces mesmes inférieurs ; mais c'est plutost luy qui leur appartient et qui doit estre tout à tous, etc. » — [1] Même année, 1667 : *Traité de la comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Église*, grand in-8°, avec un portrait du prince de Conti. — [2] Notre exemplaire est de Cologne, 1689, in-12, sous ce titre : *Lettres du prince de Conty, ou l'accord du libre arbitre avec la grace de Jesus-Christ.* — [3] Voyez l'article précédent, p. 712. — [4] Le prince de Conti avait aussi composé un *Règlement* pour sa maison, qui ne paraît pas avoir été imprimé. [5] — Son portrait est à Versailles. Il a été souvent gravé.

milieu de toutes les séductions et devant les exemples de ses sœurs; il paraît même, par un mot de madame de Longueville, qu'elle était assez étrangère aux façons du monde. Après la mort de son mari, en 1666, elle vécut toute jeune encore en veuve chrétienne, et mourut comme une sainte, en 1672, à l'âge de trente-six ans. A l'exemple de sa belle-sœur, elle pratiquait des charités immenses, et, dans une année malheureuse, elle vendit ses pierreries pour soulager les pauvres du Berry.

« De Trie, 24 juin (1661).

« . . . Je suis honteuse de ce que vous me mandez de la princesse de Conty vers madame de La Meilleraye. Elle ne fait pas cela par dessein de manquer aux gents, mais il est vray qu'elle ne sçait pas comment il faut proceder avec le monde. Je n'avois pas ouï parler de cela. Quand vous verrés madame de La Meilleraye dites lui bien, s'il vous plaist, que je suis bien faschée que ce procedé ait esté tenu vers elle par une personne qui m'est si proche. . . »

(1666.)

« J'ay esté sy extremement acablée et de l'afliction que m'a causée la mort de mon frère, et des suites que ceste malheureuse rencontre a atirées après elle, que voicy le premier moment où j'ay esté en estat de vous escrire. Je vous advoue que ceste douleur et par elle et par ses circonstances est sy pénétrante pour moy que j'en suis tout à fait renversée. J'ay grande impatience de pouvoir aller soulager mon cœur avec vous et de vous l'ouvrir sur tout ce qui fait ma peine. Au reste j'ay ouy dire que monsieur le marquis de Sourdis[1] veut faire imprimer l'escrit que mon pauvre frère avoit fait du *Devoir des grands*. On dit mesme qu'il y a fait une préface. Je vous conjure de le prier de ma part de ne le point faire imprimer parceque j'ay mille autres ouvrages de mon frère que je veux faire imprimer ensemble, ce qui sera, comme vous voiés, beaucoup mieux. Je vous suplie donc, au nom de Dieu, qu'il ne le face point, car cela desconcerteroit tout le plan que je fais pour ceste impression, qui sera une fort belle chose. Il n'y faut pas perdre de temps, car il a la mine de se despescher[2]. »

(1666.)

« J'ay receu une letre de madame la princesse de Conty qui me prie de vous faire de grands complimens sur ce qu'elle ne vous a pas fait responce; elle croit que vous recevrés bien ses excuses. Elle me prie d'aller au devant d'elle à une grande journée de Paris. Ce sera pour demain. Je crains furieusement cette entrevue, car il n'y a rien de plus terrible que de revoir tout ce qui est parti avec mon pauvre frère, et qu'il n'y ait que luy qui manque à cette trouppe. . . Songés à mon visage de demain. . . »

« Du Bouchet, ce 3e juillet (1669).

« Le mal de ma sœur m'a fait revenir de Montargis plustost que je n'aurois fait:

[1] Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, ancien gouverneur d'Orléans, où il s'opposa à Mademoiselle, devint, sur la fin de sa vie, un des habitués du salon de madame de Sablé. Il est auteur de quelques portraits dans les portraits de Mademoiselle, et de plusieurs écrits inédits qui sont dans les portefeuilles de Valant. — [2] Cela permettrait de rapporter à Sourdis la première édition des *Devoirs des grands* dont il est question au commencement de la note 4 de la p. 48.

car il n'y avoit pas moien de ne pas acourir pour voir dans une telle renconstre une personne aussy chère que m'est celle-là. Je l'ay trouvée hors d'affaire pour ceste fois. Mais le fond de ce malheureux mal subsistant, qu'on croioit, sy ce n'estoit entièrement guery, du moins diminué considérablement, il n'y a pas moien d'estre en repos; car cela peut tousiours revenir, et sy cela revient souvent, cela l'emportera[1]. Pour moy, je n'y puis songer sans une frayeur très-penetrante et par la vraye amitié que j'ay pour elle et pour les suites qu'auroit une telle perte pour ses pauvres enfans[2]. Car pour l'engagement où vous croiés que cela me metroit, je le craindrois furieusement, sy je le jugeois possible; mais comme le roy est fait, il me soulageroit de ceste peine, et ne laisseroit pas des princes du sang à la mercy d'une janséniste[3]. Mais cela mesme me fait fremir pour mes pauvres nepveux; car jugés ce qu'ils deviendroient. Mais il ne faut pas prevenir les maux, et c'est là où il faut apliquer et pratiquer ce mot de l'Évangile: A chaque jour suffit sa malice. »

Il est ici assez souvent question de madame de Puisieux. Par ce qu'on en dit, il est évident qu'il s'agit de Charlotte d'Étampes de Valençay, sœur de l'archevêque de Reims, qui épousa le fils du chancelier Sillery-Brulart, M. de Puisieux, secrétaire d'État sous Richelieu, et mourut en 1677, âgée de quatre-vingts ans. Son fils, le marquis de Sillery, épousa, je crois, une La Rochefoucauld, et sa fille, le marquis de Maulny, fils du maréchal d'Étampes, son proche parent. Tallemant, qui prend toujours les gens par leurs mauvais côtés, traite assez mal madame de Puisieux : « Elle a été belle, dit-il, mais toujours extrava- « gante[4]. » C'était, à ce qu'il paraît, une personne un peu singulière, mais obligeante et sincère, et qui mettait dans toutes ses paroles et ses actions une droiture qu'elle exigeait aussi de ses amis, ce qui n'arrangeait pas tout le monde, Bussy, par exemple, qui la déchire après sa mort; et Madame de Sévigné la livre aux plaisanteries de Bussy après l'avoir fort ménagée pendant sa vie, quand elle croyait en avoir besoin. Telle est, en effet, il faut bien le dire, madame de Sévigné : c'est l'esprit et la raison même; mais l'indépendance et une certaine hauteur d'âme lui manquent. Elle adore sa fille : pour la servir ou lui plaire, elle sacrifierait le monde entier. Elle admire, elle célèbre quiconque est de sa société. La Rochefoucauld lui est le premier des hommes, même pour le caractère, qu'en sa qualité de femme elle con-

[1] La princesse de Conti ne mourut qu'en 1672. Sur cette mort, voyez madame de Sévigné, lettres du 3 et du 5 février 1672, t. II, p. 314, 316 et 317 de l'édit. Monm. — [2] L'aîné épousa mademoiselle de Blois, fameuse par sa beauté et fille de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière; il est mort sans enfants en 1685. Le second, si cher au grand Condé, déploya d'assez grands talents militaires. — [3] La princesse de Conti laissa, par testament, l'éducation de ses enfants à madame de Longueville. Voyez madame de Sévigné, *ibid.* — [4] T. I, p. 294.

fond avec les manières. Il n'y a pas jusqu'à Corbinelli, dont elle ne fasse quelque chose, et en vérité ce n'était rien. Elle est très-sensible à la puissance et à la faveur. Frondeuse dans sa jeunesse, quand le roi lui fait l'honneur de danser avec elle, elle en perd la tête. Elle excelle dans l'art de faire ses affaires sans descendre jamais à rien de bas. Elle s'est fort bien conduite envers Fouquet, mais avec une prudence merveilleuse et des ménagements infinis[1]. Madame de Grignan n'a ni la verve ni la grâce de sa mère; mais, outre qu'elle est

[1] Il s'est vendu à Sens, à la vente de M. Tarbé, une lettre inédite et très-curieuse de madame de Sévigné à Ménage, où elle le prie, comme un de ses plus anciens amis, de dire partout que les billets qu'elle a écrits à Fouquet sont fort innocents. Elle paraît très-occupée de sa réputation, et elle se plaint que M. Fouquet l'ait mise dans *la cassette de ses poulets.* Cette lettre est aujourd'hui à M. Feuillet. — Pour nous faire pardonner les observations que la vérité nous a arrachées sur les imperfections de madame de Sévigné, nous donnons ici une lettre d'elle, acquise par nous à cette même vente de M. Tarbé, également adressée à Ménage, inédite aussi, et qui est certainement de l'année 1656, bien qu'elle ne soit pas datée, puisqu'il y est question de la onzième Provinciale, que Ménage venait de lui envoyer, et qui avait paru le 18 août 1656. Madame de Sévigné, née en 1626, avait donc alors trente ans. Elle était dans toute la fleur de sa beauté et de sa gaîté. On la voit tout occupée de madrigaux et de chansonnettes, en même temps qu'elle lit avec plaisir les *Provinciales.* Elle est tellement éprise d'une chansonnette italienne, qu'elle veut la mettre sur un air de sa connaissance; et, si elle n'en trouve pas, elle est prête à en faire un, *tant elle a d'envie de la chanter.* La lettre est entièrement autographe, et signée M(arie) de Rabutin. C'est un in-4° plié en quatre, avec les petites attaches de soie et le cachet parfaitement intact. En voici l'exacte copie :

« A Monsieur, Monsieur Ménage.

« Aux Rochers, ce 12° septembre.

« Je vous suis bien obligée de votre agréable et ponctuelle réponce. Il me semble qu'à un paresseux comme vous cela veut dire quelque chose; mais moy que voulés vous que je vous réponde sur la question que vous me faites, touchant les madrigaux. Ne savés vous pas bien que je suis une écolière qui n'entens rien à la beauté des vers italiens. Ne pouvant donc parler que de la pensée de l'un et de l'autre, je vous diray que celle du Guarini, quoy que fort semblable à celle du Tasse, me plaist davantage, sans que je puisse quasy dire pourquoi. Pour celuy de M. du Rinssy (*sic*) que j'entens un peu mieus, je le trouve admirable, et ne croy pas qu'on en puisse faire un plus beau sur ce sujet. Je l'ay sceu par cœur la seconde fois que je l'ay leu; c'est signe qu'il m'estoit bien demeuré dans la teste. Mais vous sçaurés que la petite *canzonnetta* me paroist la plus jolie du monde. Je tasche de l'ajuster sur quelqu'un de tous les airs que j'ay jamais sceus; et n'y trouvant pas bien mes mesures, je pense que j'entreprendray d'y en faire un, tant j'ay d'envie de la chanter. J'ay leu avec beaucoup de plaisir la unziesme lettre des Jenssenistes. Il me semble qu'elle est fort belle. Mandez-moy si ce n'est pas vostre sentiment. Je vous remercie de tout mon cœur du soin que vous avez eu de me l'envoyer avec tant d'agréables choses. Cela divertit extrêmement en tous lieux, mais particulièrement à la campagne. Songez donc que vous ferés une charité, toutes les fois que vous en userés ainsy, et que vous obligerés une personne qui vous aime et vous estime beaucoup plus que vous ne pensés.

« M. de Rabuttin.

beaucoup plus belle, elle a du caractère et un sérieux particulier. Elle exprime ses opinions avec une liberté qui épouvante la prudente marquise. Elle soutient le cartésianisme persécuté. Elle est ouvertement contre les jésuites. Si nous possédions un plus grand nombre de ses lettres, je soupçonne qu'elles la mettraient assez haut et justifieraient les éloges de La Fontaine. Il faut tenir compte aussi à madame de Sévigné de son insurmontable et inépuisable besoin de rire et de badiner. Elle a toujours eu un faible pour son cousin Bussy, parce qu'il la divertissait. Il était dans sa nature vive et prompte de se mettre à l'unisson de ceux qui l'entretenaient : elle est frivole avec Coulange; elle eût été assez gaillarde avec Ninon, austère avec Pascal, sublime avec Bossuet, compassée même avec madame de Maintenon; avec Bussy, sa malice excitée n'épargne personne. Ainsi elle écrit d'abord à sa fille sur madame de Puisieux qu'elle en attend beaucoup dans une affaire importante, très-difficile, et qu'elle seule peut mener à bien : « Elle se picque, dit-elle, de faire des choses impossibles[1]. » Recevant ensuite la fausse nouvelle de sa mort, au commencement de 1675, elle s'écrie : « Cette bonne Puisieux nous auroit rendu mille « services contre les Mirepoix, et la voilà morte[2] ! » Mais, quand Bussy, venant à la traverse, lui parle de la mort[3] « de la vieille Puisieux, » et lui dit, avec sa bonté connue : « Nous en voilà délivrés. Ne trouvez-vous « pas qu'elle contraignoit un peu trop ses amis? il falloit marcher droit « avec elle. » Madame de Sévigné lui répond : « Cette Puisieux étoit bien « épineuse. Dieu veuille avoir son âme ! Il falloit, comme vous dites, « charrier bien droit avec elle. » Et elle rappelle un mot plaisant qu'elle avait dit : « Quand elle fut prête à mourir, l'an passé, je disois, en voyant

« Madame de la Troche est ici qui vous baise les mains. Mes oncles et mes enfans en font de mesme. Mandés-moi bien quelle réception vous aura fait cette belle reine de Suède. »

Nous joignons ici par occasion un autre billet inédit assez insignifiant, il est vrai, mais toujours agréablement tourné de madame de Sévigné à M. de Gaignières, écuyer de mademoiselle de Guise, que nous trouvons à la Bibliothèque nationale, fonds Gaignières, *Lettres originales*, t. VII.

« Pour Monsieur de Ganière. Mardy.

« J'ay tenté plusieurs fois, Monsieur, d'entrer à l'hôtel de Guise pour vous faire mes sincères compliments, et vous dire la douleur que j'ay moy-mesme de la perte iréparable que nous avons faite. Mais vous savés, Monsieur, come les portes sont fermées. J'ay envoyé un de mes laquais qui ne trouva personne chés vous. Enfin, je suis réduitte à vous dire par ce billet que personne ne peut estre plus sensible que moy à tout ce qui vous touche.

« La M. de Sévigné. »

[1] Édition Monmerqué, t. III, p. 422. — [2] *Ibid.* t. IV, p. 146. — [3] *Ibid.* t. V, p. 255.

« sa triste convalescence et sa décrépitude : Mon Dieu ! elle mourra deux « fois bien près l'une de l'autre. Ne disois-je pas vrai? » Voilà une belle oraison funèbre pour *cette bonne Puisieux*, qui, pour ses amis, ne connaissait pas de *choses impossibles*. Comme madame de Grignan, madame de Longueville n'a pas tant d'esprit, mais elle a du cœur, mais, quand elle a demandé et accepté un service, elle en est touchée et s'empresse de le rendre avec usure.

Madame de Puisieux s'était beaucoup entremise dans le projet de mariage du second fils de madame de Longueville, le comte de Saint-Paul, avec Mademoiselle; nous le savons par Mademoiselle elle-même:

Le jour [1] que je fus saignée, mesdames d'Épernon, de Puisieux et de Rambure étoient avec moi. Madame de Puisieux me regardoit et me dit : « Vous feriez une « bonne femme, et celui qui vous épouseroit ne seroit pas malheureux. » Madame d'Épernon lui répondit qu'elle croyoit que je ne ferois jamais cette bonne fortune à personne, parce que je ne me marierois point, que j'avois refusé de trop bons partis. Madame de Puisieux lui répliqua : « Ce n'est pas avec un roi que je voudrois « la marier. » Elle s'adressa à moi et me dit avec sa manière d'autorité ordinaire : « N'est-il pas vrai, grande princesse, que vous seriez touchée d'avoir élevé un hon« nête homme? » Je lui dis que oui, que j'avois été si malheureuse jusque-là que peut-être serois-je plus heureuse dans le mariage, qu'au moins j'aurois le plaisir d'être aimée de quelqu'un. Madame de Puisieux me dit brusquement : « Épousez « M. de Longueville. L'aîné est prêtre; celui-ci est un parfait honnête homme, bien « fait, qui vivra divinement bien avec vous. Madame de Longueville sera sensible « au dernier point à l'honneur que vous aurez fait à M. son fils.... » Lorsque [2] madame de Puisieux me vint dire adieu, elle me dit qu'elle avoit conté à madame de Longueville la conversation qu'elle avoit eue avec moi sur le mariage de son fils, qu'elle avoit levé les yeux au ciel et joint les mains, et lui avoit dit : « Je « n'ai que cela à répondre. Moi qui dis tout ce que je pense, je trouve que c'est « ce qui convient le mieux à tous deux; je tiens cela faisable, et je le souhaite avec « passion.... » Lorsque je fus [3] à Paris, madame de Puisieux me vint voir; elle me dit :....... « Je veux encore, grande princesse, ajouter que vous trouverez dans « la personne de Monsieur [4] bien des circonstances qui vous déplaisent. Je prie « Dieu de tout mon cœur de vous inspirer de vouloir M. de Longueville. Si j'étois « aussi assurée que vous le voudrez épouser que je suis certaine que vous n'épou« serez pas Monsieur, j'avoue que je m'en retournerois bien contente de vous; j'ai « toujours cette folie dans la tête que c'est votre affaire et la sienne de vous marier « ensemble..... » Madame de Puisieux [5] me vint voir et me dit : « Je ne saurois me « rétracter de ma prophétie, et je vous répète que le mariage de Monsieur avec « vous ne se fera pas. Vous m'allez trouver bien hardie d'oser vous demander si

[1] T. VI, p. 42. Est-ce de la même madame de Puisieux que Mademoiselle dit, t. III, p. 41 : « Madame de Puisieux étoit à Blois dans les filles de Sainte-Marie. « C'est une femme d'un esprit assez bizarre et qui a des boutades plaisantes et « agréables. Je la voyois souvent; elle étoit aimée de Goulas, et j'aprenois toujours « quelques nouvelles d'elle. » — [2] *Ibid.* p. 56. — [3] *Ibid.* p. 90. — [4] Cela se passait donc après la mort de madame Henriette, arrivée en 1670 — [5] *Ibid.* p. 94.

« vous ne voulez pas épouser M. de Longueville lorsque l'autre affaire sera tout à « fait manquée. » Elle me dit avec un air d'autorité qu'elle prenoit avec tout le monde : « Vous seriez une bonne princesse si vous m'en vouliez donner votre pa- « role. »

Nous ne prétendons pas qu'il n'y eût point quelque importunité dans les manières de madame de Puisieux; ce défaut, à son âge, était plus excusable, et, en tout cas, ce n'était pas à ceux qui en profitaient à s'en moquer, surtout après sa mort, et tous les bons mots du monde sont assez peu de mise en cette occasion. Madame de Longueville, qui, en fait de tact et de bon ton, en savait autant, je pense, que Bussy et même sa cousine, pouvait sourire des façons un peu bizarres de la bonne, sincère et opiniâtre Puisieux, mais elle est sensible avant tout à son amitié, et elle cherche à lui donner des preuves de la sienne, comme on le voit dans les deux lettres suivantes que nous trouvons dans les papiers de Lenet à la Bibliothèque nationale[1].

« A Madame de Puisieulx. « De Trie, ce 10 septembre.

« C'est à deux de vos lettres que je fais reponse. Je receus la penultième la veille que je partis pour Saint-Germain, et la dernière tout à cette heure que j'en arrive. J'y ay esté très-bien receu, on ne peut mieux; tout y est en joye et en triomphe. Vous verrez cela quand vous irez. Je me resjouis de vostre mariage. Mandez-moi quand on pourra s'en resjouir entre les interessés. Mon fils n'a point esté au dernier combat. Vous croyés qu'il est partout. Il est demeuré à l'armée et y demeurera le dernier. Le roy m'en a dit les choses du monde les plus obligeantes. Voilà tout ce que j'ay le loisir de vous dire en arrivant.

« A Monsieur Lenet. « De Paris, ce 12 janvier.

« Vous ne serés pas surpris que je vous convie de travailler à l'affaire dont madame de Puisieulx vous a escrit. Vous estes si officieux et vous l'aimés tant que je suis persuadée que vous ferés (tout) soit pour faire reussir la chose, soit pour la faire reussir d'une bonne manière, et pour y faire entrer M[r] mon frère sy cela s'advance un peu. Mais enfin il n'y a rien à vous dire; il n'y a qu'à vous charger d'une comition, et vous la laisser executer selon vos lumières et les expedients qui vous naistront dans l'esprit, qui seront assurement fort bons, sy la chose est faisable. Je suis fort aise d'avoir cette occasion de vous renouveller les assurances de mon amitié. »

Madame de Puisieux avait pour très-proche parent le bailli de Valençay[2], neveu du cardinal de Valençay, d'abord chevalier, puis bailli de Valençay et grand-prieur de Champagne, qui était assez mal avec son supérieur, le grand-prieur du Temple, le commandeur de Souvré, frère de madame de Sablé. Madame de Longueville intervint auprès de celle-ci pour qu'elle fléchît son frère. Madame de Sablé y réussit, et ma-

[1] Papiers de Lenet, t. XXVII. — [2] Sur ce bailli de Valençay, voyez entre autres Tallemant, t. II, p. 202.

dame de Longueville la remercie avec effusion en son nom et au nom de madame de Puisieux.

« Madame de Puisieulx veut que je vous dise bien des choses sur ce que M[r] le grand prieur s'est enfin laissé vaincre dans l'affaire de M[r] le bailly de Valençay. On ne peut douter que vous n'ayés beaucoup contribué à luy oster les dispositions qui ont fait place à celles qu'il a tesmoignées en obtenant du Roy le retour de celuy qu'il avoit fait esloigner. Ainsy il faut bien vous remercier, et je le fais ausy de tout mon cœur. »

Nous terminerons cette revue des personnes un peu connues du XVII[e] siècle, plus ou moins intéressées dans ces lettres inédites, par deux dames bien différentes entre elles à tous égards, l'une que madame de Longueville connaissait et estimait très-médiocrement, l'autre qui était son amie, sa confidente, sa compagne, madame de Saint-Loup et mademoiselle de Vertus.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a élu, dans sa séance du 5 janvier, M. de Sénarmont à la place vacante, dans la section de minéralogie, par le décès de M. Beudant.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition principalement consacrée à l'*étude de l'histoire et de la jurisprudence du moyen âge*. Troisième série, t. III, première livraison. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1851, in-8° de 104 p.

— Cette livraison s'ouvre par un second article de M. Ch. Giraud, de l'Institut, sur l'ancien droit coutumier français, dans lequel l'auteur traite des biens et des différentes modifications de la propriété. Ce travail est suivi d'une notice biographique sur Robert de Fiennes, connétable de France (1320-1384), par M. Garnier. Nous devons signaler aussi comme contenant de curieux détails d'histoire et d'archéologie le troisième article de la même livraison, intitulé : *Inventaire des biens meubles et immeubles de la comtesse Mahaut d'Artois, pillés par l'armée de son neveu, Robert d'Artois, en 1316*. Ces documents sont accompagnés d'un commentaire, par M. Le Roux de Lincy.

Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publiés par M. P. de Chennevières. Sixième livraison. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1851, in-8° de 321-384 et 77-92 p.—On trouve, d'abord, dans cette livraison, une lettre adressée par les frères mineurs du couvent de Laval au roi René, le 20 juillet 1456, pour le remercier de l'envoi d'une image de piété que ce prince avait peinte pour eux; puis deux quittances de Germain Pilon datées de 1582 et 1583, une lettre de Grosley au peintre Lépicié au sujet de la généalogie prétendue de Mignard, et des documents divers sur Fr. Pujet, Michel Serre, Pierre Berruer et le célèbre peintre Louis David. Les pièces qui se rapportent à David font connaître des faits intéressants de sa carrière d'artiste depuis ses envois à l'Académie de Rome jusqu'au triomphe public de son Léonidas. Vient ensuite un travail qui sera utilement consulté par toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire des arts : c'est une liste chronologique des membres de l'Académie de peinture et de sculpture depuis son origine (1er février 1648) jusqu'à sa suppression (8 août 1793). L'éditeur continue de donner, à la suite de chaque livraison, et avec une pagination à part, quelques feuilles de l'*Abecedario*, de Mariette, ouvrage inédit, plein de notions nouvelles sur les artistes français et étrangers.

De l'enseignement des langues, considéré comme base des études classiques; discours prononcé à l'ouverture du cours de littérature française à la faculté des lettres de Lyon, novembre 1851, par Victor de Laprade. Lyon, imprimerie de Léon Boitel, 1852, in-8° de 24 p.

L'abbaye d'Anchin (1079-1792), par M. E. A. Escallier. Lille, imprimerie et librairie de Lefort; Paris, librairies de B. Duprat et de Didron, 1852, grand in-8° de XII-518 p. avec planches. — Ouvrage considérable et plein de recherches, composé principalement à l'aide des documents manuscrits conservés à Douai et aux archives générales du département du Nord. Le monastère d'Anchin, de l'ordre de saint Benoît, fondé au XIe siècle, à deux lieues de Douai, a eu pour dernier abbé, en 1751, le cardinal d'York, de la maison de Stuart.

Statistique de l'industrie à Paris, résultat de l'enquête faite par la chambre de commerce pour les années 1847-1848. Paris, imprimerie de Paul Dupont, librairie de Guillaumin, 1851, in-4° de 1008 p.

Historia diplomatica Frederici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus; accedunt epistolæ paparum et documenta varia. Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem annorum disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles, auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis. Tomus secundus, pars prima; tomus tertius. Paris, imprimerie de Plon frères, 1852, 2 vol. in-4° de 599 et 575 p.—Cette importante publication ne comprend, jusqu'ici, que les deux parties que nous annonçons, savoir : la première partie du tome second, qui contient la seconde période de l'histoire diplomatique de l'empe-

reur Frédéric II depuis le mois de novembre 1220 jusqu'au mois de mars 1227, et le tome troisième, qui embrasse toute la troisième période de cette histoire, commençant au mois de mars 1227 et finissant au mois de septembre 1231. Le premier volume, dont l'impression s'est trouvée retardée par l'envoi de nouveaux documents, paraîtra dans le courant de l'année, après la seconde partie du tome deuxième. Nous rendrons compte avec plus de détail de cet ouvrage, lorsque le tome premier aura été publié.

Études sur les beaux-arts en général, par M. Guizot. Deuxième édition. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1852, 1 vol. in-8° et in-12 de IV-419 p. — M. Guizot a réuni dans cette publication la plupart des études qu'il a écrites sur les beaux-arts de 1808 à 1814. Le volume s'ouvre par un examen critique du salon de 1810, l'une des plus brillantes expositions de notre école. L'auteur y juge avec un sentiment exquis du beau et un grand talent d'écrivain beaucoup de tableaux devenus célèbres, entre autres la *Victoire d'Austerlitz*, de Gérard; l'*Andromaque*, de Guérin, et *Céphale enlevé par l'Aurore*, du même peintre; le *Serment des troupes après la distribution des aigles*, de David; la *Révolte du Caire*, et *Châteaubriand sur les ruines de Rome*, de Girodet; la *Prise de Madrid*, la *Bataille des Pyramides* et l'esquisse de la *Journée de Wagram*, de Gros; le *Fénelon*, d'Hersent; le *Stella en prison*, de Granet. Dans le cours de cet examen, M. Guizot a l'occasion de signaler l'influence fâcheuse qu'exerçait alors sur les œuvres de nos peintres une imitation irréfléchie des règles et des procédés de la sculpture; et il démontre que ces deux arts rivaux ont rarement le même but, jamais les mêmes moyens. Cette question importante est traitée de nouveau avec plus de développement dans la seconde de ces études, intitulée : *Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les beaux-arts*. A la suite de ces deux morceaux remarquables vient la description des tableaux d'histoire, que M. Guizot a donnée dans le recueil publié par M. Henri Laurent sous le titre de Musée royal (Paris, 1816-1818, 2 vol. gr. in-fol.): cette description comprend trente-deux tableaux de l'école italienne, sept de l'école française, et huit de l'école flamande.

Essai historique, philosophique et pittoresque sur les danses des morts, par E.-H. Langlois (du Pont-de-l'Arche), *accompagné de cinquante-quatre planches et de nombreuses vignettes, suivi d'une lettre de M. C. Leber et d'une note de M. Depping, sur le même sujet*, ouvrage complété et publié par M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de Rouen, et par M. Alfred Baudry. Rouen, 1851, chez A. Lebrument; à Paris, chez A. Durand, 2 vol. in-8°: 1er vol., de XII-372 + 92 p.; 2°, de 220 p. — Une première rédaction de ce travail parut en 1832 dans les *Bulletins de la Société d'émulation* de Rouen; depuis, M. Langlois n'a cessé, jusqu'à sa mort, de rassembler les matériaux propres à compléter son travail. Toute la partie théorique a été achevée par lui; les éditeurs de ce travail posthume en ont arrangé et classé les diverses parties, et ont ajouté la description des planches, l'indication des monuments anciens, la mention bibliographique de tous les ouvrages se rapportant au sujet, enfin des chapitres complémentaires d'après leurs propres recherches, et surtout d'après les travaux de MM. Maury, Grimm, Massmann, Fortoul, Ellissen, Naumann, Kist, etc.; l'agencement de l'œuvre primitive et des additions ou appendices des éditeurs jette un peu de confusion dans l'ensemble de l'ouvrage, qui prend ainsi l'aspect d'un recueil de mémoires plutôt que d'un travail régulier. — Le premier volume renferme l'histoire de la Danse des morts et de la Représentation de la mort, avec les appendices, notamment celui qui concerne le personnage de la Mort dans l'antiquité et au moyen âge. Le deuxième volume contient l'explication

des planches et quelques additions avec une notice bibliographique. Les planches paraissent être exécutées avec un grand soin et représenter fort exactement les monuments.

Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont, près d'Aix en Provence, etc., avec notes diverses, planches et fac-simile d'inscriptions, par M. Rouard, bibliothécaire de la ville. Aix, imprimerie de veuve Tavernier; Paris, librairie de Dumoulin, 1851, in-8° de VIII-104 p. avec planches. — Cet ouvrage, qui a obtenu, en 1851, une des médailles décernées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres aux meilleurs mémoires sur les antiquités de la France, a pour objet la description et l'explication de neuf bas-reliefs découverts, en 1817, sur la colline d'Entremont, près d'Aix. Ces bas-reliefs décorent, sur trois faces, un monument de forme quadrilatère qui a été trouvé au milieu d'une vaste enceinte remplie de débris d'une civilisation à demi-barbare. M. Rouard s'attache à démontrer que l'enceinte d'Entremont appartenait à l'oppidum principal des Salyes ou Salyens, détruit ou dépeuplé par les Romains, et près duquel s'éleva, 122 ans avant J. C., la ville de Sextius; que les sculptures découvertes dans cette enceinte sont antérieures à l'époque romaine et doivent être considérées comme les restes d'un monument exécuté, sinon par les artistes du pays, au moins par des Grecs de Marseille engagés au service des Salyens. Les détails de ces bas-reliefs, qui représentent des têtes coupées et comme suspendues au monument, ou bien attachées au harnais des chevaux, en signe de victoire, lui paraissent confirmer l'existence d'un usage barbare attribué aux Gaulois par les auteurs de l'antiquité. On ne connaissait, jusqu'ici, aucun monument des Gaulois remontant à une époque aussi reculée, puisque tous ceux qui ont été attribués à ce peuple avec quelque fondement appartiennent à l'époque romaine. En déterminant, par l'étude attentive des bas-reliefs d'Entremont et par l'histoire de la localité, l'origine gauloise de ces sculptures, M. Rouard est donc arrivé à un résultat important, qui avait été seulement entrevu par quelques écrivains. L'explication qu'il en donne est appuyée sur des rapprochements puisés dans Strabon et dans Diodore. Elle semble justifiée par les dessins qui accompagnent le mémoire et qui sont dus au talent de M. Reinaud, d'Aix. L'auteur a joint aussi à son travail des notes relatives aux origines de la ville d'Aix, et deux fac-simile d'inscriptions romaines.

De Salviani libro ad gubernationem Dei pertinente, par L. Bonnet. Paris, imprimerie de Marc Ducloux, 1850, in-8° de 38 pages.

Vie d'Olympia Morata, par le même. Paris, même imprimerie, 1850, in-8° de 240 pages.

Guielmi Alverni episcopi Parisiensis psychologica doctrina, ex eo libro quem de animu inscripsit exprompta, par A. Javary. Orléans, imprimerie de Coignet-Darnault, 1850, in-8° de 60 pages.

De l'Idée du progrès, par le même. Orléans, même imprimerie, 1850, in-8° de 286 pages.

De disciplina morali Romanorum in liberorum institutione, par J. A. Lalanne. Paris, imprimerie de Belin-Mandar (Saint-Cloud), 1851, in-8° de 72 pages.

In Taciti dialogum de oratoribus, par A. Widal. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de A. Durand, 1851, in-8° de 62 pages.

Des divers caractères du misanthrope chez les écrivains anciens et modernes, par le même; même imprimerie, même librairie, 1851, in-8° de 105 pages.

De historicis qui ante Josephum judaicas res scripsere, nempe Aristea, Demetrio, Eupolemo, Hecatæo Abderita, Cleodemo, Artapano, Justo Tiberiensi, Cornelio Alexandro

Polyhistore, par F. V. Vaillant. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1851, in-8° de 99 pages.

Études sur les sermons de Bossuet d'après les manuscrits, par le même. Paris, imprimerie et librairie de Plon, 1851, in-8° de 256 pages.

De parte satirica et comica in tragœdiis Euripidis, par E. Moncourt. Dijon, imprimerie de Douillier, 1851, in-8° de 95 pages.

De la méthode grammaticale de Vaugelas, par le même. Dijon, imprimerie de Drouillier, Paris, librairie de Joubert, 1851, in-8° de 170 pages.

De Cassio Parmensi poeta, par Alex. Nicolas. Paris, imprimerie de Belin-Mandar (Saint-Cloud), 1851, in-8° de 63 pages.

De la vie et des ouvrages de Caïus Cornelius Gallus, par le même. Paris, imprimerie de Belin-Mandar (Saint-Cloud), 1851, in-8° de 325 pages. — Nous complétons, pour la précédente année, par l'annonce de ces treize ouvrages, la liste donnée par nous depuis 1840, des thèses soutenues devant la faculté des lettres de l'Académie de la Seine (voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126). Il a été publié récemment, dans le *Journal général de l'instruction publique*, numéros des 22, 26, 29 novembre 1851 (t. XX, n°s 95, 96, 77), une *Notice sur le doctorat ès lettres*, suivie d'un *Catalogue des thèses latines et françaises admises pour le doctorat par les facultés des lettres depuis 1810 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1851*.

ANGLETERRE.

Matter and force, an analytical and synthetical essay on physical causation, in which the principal phænomena and laws of chemistry, electricity and heat, are derived mathematically from an uniform volition, and the perseveration of the universe demonstrated to be contingent on the incessant exercise of a moral power, by Richard Laming. London, Rich. Taylor, 1851; à Paris, chez Franck, 114 p. in-8° avec planches.

ALLEMAGNE.

Regesta Pontificum romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII, edidit Ph. Jaffe. Berolini, Veit et soc.; à Paris, chez Durand, 1851, in-4° de XXIII-951 p. — On sait que de très-bonne heure les papes firent tenir note des faits les plus importants de leur pontificat, mais on ignore à quelle époque précise cette coutume a commencé; jusqu'à Innocent III, tous ces registres ou tablettes ont péri, sauf quelques fragments relatifs à Grégoire Ier et à Grégoire VII (encore, pour ce dernier pape, le registre n'est pas très-authentique). On est donc réduit, pour connaître les Actes ou *Regesta* des pontifes romains, à parcourir les grandes collections, souvent fort difficiles à se procurer, où se trouvent les divers monuments écrits qui relatent ou mentionnent seulement ces actes. M. Jaffe a eu l'heureuse idée de réunir, sous forme de tableaux et d'après les sources originales, l'indication sommaire de tous les actes accomplis par la série des papes ou des antipapes jusqu'à Innocent III, époque à laquelle commence la grande collection des *Registres* déposés au Vatican et en partie publiés. Chaque page est divisée en trois colonnes : l'une porte la date du mois; l'autre la mention du lieu où l'acte a été accompli, et la troisième le résumé de cet acte avec l'énumération des pièces originales où il en est question. La chronologie certaine ou douteuse est donnée après chaque nom de pape et avant

chaque fait. Rien donc n'a été négligé pour faire de ce livre un répertoire commode et plein d'une saine et solide érudition; il sera recherché et consulté avec fruit. — En tête du volume se trouve la table des pièces originales qui ont servi à rédiger l'ouvrage et un index alphabétique des papes; à la fin il y a un appendice contenant l'indication de ce que renferment les pièces appelées par l'auteur *Literæ spuriæ*.

Vita Æsopi ex Vratislaviensi ac partim Monacensi et Vindobonensi codicibus nunc primum edidit Ant. Westermann, Brunsvigæ sumpt., Jo. Westermann; à Paris, chez Franck, 1851, in-8° de VIII-59 p. — Cober, dans ses pérégrinations, avait copié cette vie sur un manuscrit dont on ignore la provenance; Madame Reiske l'avait, à son tour, transcrit de l'apographe de Cober; mais cette copie, sur laquelle Reiske avait fait des corrections, paraît perdue; celle de Cober, qui était devenue la propriété de Schneider, a passé avec les autres livres de ce philologue à la bibliothèque de l'Université de Breslau. Les notes, dont les marges de cette copie sont chargées, passent avec beaucoup de raison pour être de Schneider. M. Westermann a obtenu une transcription exacte du texte et des annotations : c'est là la base de l'édition qu'il publie aujourd'hui; il s'est également procuré la collation de deux *Vies* d'Ésope qui se trouvent dans les manuscrits 525 de Munich, et 178 (*phil. gr.*) de Vienne; la première est presque identique avec celle que Cober a découverte. M. Westermann a aussi donné, dans sa préface, l'indication des nombreuses biographies d'Ésope encore inédites et différentes de celle de Planude; la vie qu'il édite aujourd'hui paraît avoir été écrite vers le XVI° siècle; le style en est négligé: c'est à proprement parler, un *patois*, la critique historique y est nulle, et le nom de l'auteur est ignoré. — Le soin que M. Westermann apporte à toutes ses publications nous est un garant de ceux qu'il a donnés à la vie d'Ésope. Le texte est accompagné des variantes des manuscrits, des conjectures de Schneider et des propres corrections proposées par le nouvel éditeur.

Joannis Tzetzæ epistolæ ex codd. mss. bibl. reg. Paris. nunc primum edidit, animadversione instruxit, apparatum criticam ad Chiliadum libros adjecit Th. Pressel. Tubingæ, ap. Fr. Fues; à Paris, chez Franck, 1851, in-8° de VI-145 p. — Dans la préface de ses *Anecdota græca* (Romæ, 1850), ouvrage que nous avons déjà fait connaître (cahier de mars 1851), M. Matranga annonçait avoir copié sur un manuscrit bombycin du Vatican (n° 1369), et préparé pour la publication, les *107 lettres* qui nous restent de Tzetzès; mais il vient d'être devancé par M. Pressel, qui édite aujourd'hui ces *Lettres* d'après deux manuscrits de Paris (n°° 2644 et 2759), manuscrits dont M. Miller avait déjà envoyé la collation à M. Matranga. On sait que les *Lettres* sont comme le fondement des *Chiliades*, ainsi que Tzetzès le déclare lui-même; par conséquent elles ont, outre l'intérêt lexicographique et historique qui leur est propre, un intérêt indirect pour l'interprétation et même pour la constitution du texte des *Chiliades*. Du reste, la publication de M. Pressel n'est, pour ainsi dire, qu'un accident; en venant à Paris, son but était de collationner les manuscrits des *Chiliades*, et l'étude de cette partie des ouvrages de Tzetzès l'a conduit à copier et à faire imprimer les *Lettres*. Quelques-unes avaient déjà été publiées, mais c'est pour la première fois qu'elles sont réunies. Le nouvel éditeur publie le texte avec les variantes et les scholies. A la suite des *Lettres* se trouvent : 1° un *Apparatus criticus* comprenant les variantes pour les *Chiliades* tirées des deux manuscrits précités et accompagnées des scholies déjà publiées en partie par M. Dübner dans le *Musée du Rhin*, et en totalité par M. Cramer dans ses *Anecdota;* 3° une riche collection de mots qui manquent dans les lexiques.

Grundriss der römischen Litteratur (*Tableau de la Littérature romaine*), von

G. Bernhardy. Deuxième édition. Halle, 1850, Schwetschke und Sohn; à Paris, chez Franck, XVIII-705 p. in-8°. — Ce livre est moins une histoire extrinsèque, littéraire ou bibliographique, qu'un aperçu général et philosophique sur le développement et les diverses phases de la littérature romaine. Comme tous les travaux de Bernhardy, celui que nous annonçons aujourd'hui est savant, profondément pensé, mais un peu obscur, aussi bien par la forme que par les idées. Le volume se termine par une histoire de la littérature juridique et ecclésiastique.

Allgemeine Pathologie und Therapie (*Pathologie et thérapeutique générales*), von M. E. A. Naumann. Première partie. Berlin, Reimer, 1851; à Paris, chez Franck, XVI-890 p. in-8°. — Naumann est un des plus célèbres pathologistes de l'Allemagne; praticien et théoricien, il réunit toutes les conditions nécessaires pour faire un bon traité de pathologie et de thérapeutique générales. Son livre est rempli de faits curieux et de considérations instructives; il est à souhaiter que la publication du docteur Naumann fasse surgir en France quelque ouvrage analogue, où les hautes questions de pathologie et de thérapeutique soient dégagées des nuages dans lesquels s'enveloppent presque toujours les esprits les plus sévères de l'Allemagne.

Die Pflanzennamen der deutschen Flora mit den wichtigern Synonymen in alphabetischer Ordnung etymologisch erklärt (*Noms des plantes de la flore allemande, etc.*), von Adolf Martin. Halle, Schmidt; à Paris, chez Franck, 1851, IV-121 p. in-8°. — L'auteur donne le nom vulgaire latin, le nom grec, la synonymie scientifique, le nom vulgaire allemand; puis il discute l'étymologie. Cette partie de son travail n'est pas toujours la plus exacte, mais il faut reconnaître aussi que c'était la plus difficile.

Conspectus juris publici regni Hungariæ ad annum 1848. Historicis animadversionibus illustratus, per comitem Ant. Moysen Cziráky. Tome I. Viennæ, 1851, typis Wallishauser; à Paris, chez Franck, XLIV-251 p. in-8°. — Ce premier volume comprend, outre une introduction historique et juridique, cinq livres dont voici les titres: *De territorio Hungariæ; de imperante; de incolis regni; de juribus majestaticis; de publica regni administratione.* — Cet ouvrage précieux paraît fait d'après les textes originaux ou d'après les meilleures sources secondaires.

Die Realien in der Iliade und Odyssee (*Les réalités dans l'Iliade et dans l'Odyssée*), von J. B. Friedreich. Erlangen, 1851, bei Enke; à Paris, chez Franck, XI-728 p. gr. in-8°. — Étudier les *réalités* dans Homère, c'est rechercher dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, ces sources premières des connaissances du monde occidental, toutes les notions positives de physique, de géographie, d'histoire, de sciences, d'arts, de théologie, de morale, etc., qui ont servi, pour ainsi dire, de trame et de fonds à ces poëmes immortels. Il existe sur ce sujet soit des ouvrages généraux, par exemple, ceux de Feith et de Terpstra, soit des monographies publiées à part ou imprimées dans des recueils. M. Friedreich a réuni toutes les recherches éparses; il y a ajouté ses propres observations, et il nous donne aujourd'hui un travail complet sur les *réalités homériques;* c'est assurément une des publications les plus importantes qu'on doive à l'Allemagne pendant l'année 1851. Le volume est divisé en huit chapitres, qui renferment eux-mêmes de nombreuses subdivisions: le *globe* et la *connaissance de la terre; minéraux, végétaux et animaux;* l'*homme* (organisation physique, famille, société, usages domestiques, arts, coutumes, exercices, guerre, et en particulier, guerre de Troie, politique, jurisprudence, religion); *héros; individualités* (histoire des divers personnages dont il est question dans Homère); *dieux.* — On pourrait reprocher à l'auteur de n'être pas toujours au courant des questions scientifiques que soulève l'étude des poëmes homériques, de ne pas connaître l'existence de

plusieurs monographies relatives à ces questions, de n'avoir pas usé assez des scholiastes, de n'avoir pas cité intégralement les vers d'Homère; enfin de n'avoir donné qu'une table tout à fait insuffisante, et d'avoir omis complétement un *index* des mots grecs.—L'examen minutieux de cet ouvrage ferait naître, d'ailleurs, une foule de discussions et de critiques de détail, que les bornes de cette annonce nous interdisent.

Peloponesos, eine historisch geographische Beschreibung der Halbinsel (*Péloponèse, description historique et géographique de la péninsule*), von Ernst Curtius. Premier volume avec 9 cartes ou plans et figures dans le texte. Gotha, 1851, bei Perthes, 495 p. in-8°; à Paris, chez Franck. Ce premier volume (l'ouvrage en aura deux) comprend une introduction géographique; puis des remarques sur l'histoire naturelle (particulièrement la géologie et la géographie physique) de la péninsule, un coup d'œil sur l'histoire du Péloponèse, l'indication des sources que l'auteur a eues à sa disposition. La description particulière de l'Arcadie et de l'Achaïe termine le volume. M. Curtius a montré dans ce travail une grande érudition, et les notes ne sont ni moins intéressantes ni moins instructives que le texte.

HOLLANDE.

Heracliti allegoriæ homericæ, edidit E. Mehler. Lugd. Batav., ap. J. Brill; à Paris, chez A. Durand, 1851, in-8° de XII-158 p. — On compte déjà six éditions des *Allégories* d'Héraclite (appelé aussi Héraclide par quelques-uns, mais à tort); la dernière a été donnée par M. Matranga dans ses *Anecdota græca* (t. I, p. 296, suiv. Romæ, 1850; voy. *Journal des Savants*, cahier de mars 1851), d'après le manuscrit 871 du Vat. (anc. fonds). M. Matranga fait remarquer que le texte de ce manuscrit, qu'il a reproduit, du reste, avec les blancs (lesquels ne sont pas toujours des lacunes), avec toutes ses fautes, en un mot avec toutes ses particularités paléographiques, corrige et supplée en un très-grand nombre d'endroits le texte très-incomplet donné jusqu'à présent. — Le nouvel éditeur des *Allégories*, M. Mehler, paraît ignorer l'existence du travail de M. Matranga, car il n'en dit pas un mot; il regrettera sans doute de ne pas l'avoir eu à sa disposition.—M. Mehler s'est servi, pour la nouvelle constitution du texte des *Allégories*, de la collation de trois manuscrits du Vatican, faite par M. Cobet, ce sont: 1° le n° 871, reproduit, comme on vient de le voir, par M. Matranga; 2° le n° 305, ce manuscrit faisait partie de ceux qui sont arrivés du Vatican à Paris; il est décrit dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. VI et VIII, et aussi par M. Hase dans *Bredow epist. Paris.*; 3° enfin le manuscrit 951, qui contient le commencement jusqu'au chapitre 15, et qui paraît n'avoir été signalé que par M. Cobet. M. Mehler s'est servi encore avec beaucoup de fruit des scholies de Venise, qui contiennent une grande partie des *Allégories* d'Héraclite, ainsi que M. Hase l'a démontré, de quatre exemplaires des opuscules mythologiques de Galeus (Gale), chargés des notes de Hemsterhusius, de Valkenaer, de Ruhnkenius et de Wyttenbach, enfin des éditions antérieures (celle de M. Matranga exceptée) dont il est fait une courte histoire dans sa préface. M. Mehler a montré, par un grand nombre d'exemples, combien son nouveau texte corrigeait et augmentait celui qu'on possédait. Le texte est accompagné des variantes et de la référence des *scholies* de Venise; les notes grammaticales ou critiques sont malheureusement très-rares. — A la fin du volume se trouvent trois *indices*: 1° *Locorum homericorum ab Heracl. citat.*; 2° *Index auct. qui præter Hom. ab Heracl. citantur*; 3° *Index auctor. in quibus tentatur emend.* M. Matranga avait indiqué, au bas des pages, les passages

d'Homère, il avait également donné un index des auteurs cités par Héraclite; enfin il avait présenté, sous forme de table, les leçons du texte de Schow et de celui du manuscrit 871. Si M. Mehler a le mérite d'avoir publié un texte critique très-soigné, M. Matranga a celui d'avoir, le premier, donné pour ainsi dire un fac-simile du plus précieux des manuscrits des *Allégories*. On remarquera aussi quelques différences de lectures entre le texte de M. Matranga et la collation de M. Cobet; n'ayant pas le manuscrit sous les yeux, il est difficile de décider quelle est la vraie leçon.

Commentarius perpetuus in prioris Pauli ad Corinthios epistolæ caput quintum decimum, auctore Wesselo Alberto van Hengel (Sylvæducis, 1851), à Paris, chez Franck. —Ce commentaire se compose de 260 pages très-compactes, et il ne traite que d'un seul chapitre d'une seule épître de saint Paul; encore se borne-t-il au côté grammatical et à la critique du texte. L'école hollandaise, on le voit, ne renonce pas à ses habitudes de patiente philologie. L'extrême importance de ce chapitre où saint Paul expose toute sa théorie de la résurrection, explique, du reste, jusqu'à un certain point cette prolixité. L'ouvrage de M. van Hengel peut éclaircir certains endroits difficiles : nous signalerons entre autres sa discussion du verset *οἱ βαπτιζόμενοι ὑπὲρ τῶν νεκρῶν*, qui a donné lieu à tant de controverses. La préface, sous forme de lettre adressée au célèbre hébraïsant G. B. Winer, est aussi un morceau important et très-propre à faire comprendre l'état des études théologiques et exégétiques en Hollande.

ITALIE.

Inni funebri di S. Efrem Siro, tradotti dal testo siriaco per Angelo Paggi e Fausto Lasinio (Firenze, 1851).—Les hymnes funèbres de saint Éphrem sont assurément l'un des monuments les plus curieux de la littérature syriaque, par la perfection de la forme et la belle poésie qui y respire. Quoique ces hymnes aient été publiés en syriaque et en latin dans l'édition des Œuvres de saint Éphrem sortie des presses du Vatican, il faut savoir gré à MM. Paggi et Lasinio de la traduction nouvelle qu'ils en ont donnée. La version latine de l'édition de Rome laisse beaucoup à désirer, et ne peut en aucune manière faire comprendre l'élégance de ces belles compositions. Les nouveaux traducteurs ont profité avec habileté des ressources que la langue italienne leur offrait pour ce travail, et leur ouvrage se lit avec un grand charme. Cet essai d'études syriaques à Florence, au milieu des trésors que la bibliothèque Laurentienne possède en cette langue, est d'un heureux augure et mérite toutes sortes d'encouragements.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1852.

Notice des découvertes les plus récentes opérées dans le royaume de Naples et dans l'État romain, de 1847 à 1851.

PREMIER ARTICLE.

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié qu'à la suite d'un voyage que nous fîmes, en 1844, à Naples et à Rome, nous leur rendîmes, dans ce journal[1], un compte sommaire des principales découvertes qui s'étaient opérées, jusqu'à cette époque, sur ces deux points, toujours si considérables et si féconds, du domaine de l'antiquité classique. Nous nous trouvons encore aujourd'hui dans la même situation, au retour d'un voyage que nous venons d'accomplir à Naples et à Rome, et nous nous croyons en mesure de faire connaître à nos lecteurs des monuments dont la découverte récente peut être pour eux d'un véritable intérêt, comme il nous paraît certain qu'elle est d'un grand prix pour la science.

Nous commencerons ce *Compte rendu* par *Pompéi*, qui est toujours, pour l'artiste et pour l'antiquaire, le premier sujet d'intérêt en arrivant à Naples. Les fouilles de *Pompéi*, interrompues à peu près totalement, à partir de la fin de 1847, par suite des événements politiques qui troublèrent la capitale du royaume des Deux-Siciles en 1848, n'ont été reprises que depuis peu de temps, et encore sur une très-petite échelle. Elles sont aujourd'hui presque uniquement dirigées vers l'enceinte extérieure de la ville, dans le but de découvrir toute la partie des murailles qui était restée encore ensevelie sous l'amas de cendres

[1] *Journal des Savants*, février 1845, p. 65 et suiv.

volcaniques dont est formé le tombeau de *Pompéi;* et déjà ce premier travail, dont la pensée est due au savant et habile directeur des musées et des fouilles du royaume, M. le prince de San Giorgio Spinelli, a produit un résultat important, la découverte d'une des portes de la ville, de celle-là même qui, suivant une conjecture heureuse de l'architecte C. Bonucci, devait conduire à *Stabia*, avec cette autre circonstance que, près de cette porte, il a été trouvé une belle inscription, en caractères osques, qui est, sans nul doute, l'un des plus importants documents acquis jusqu'à nos jours à la science, pour arriver à l'intelligence de ce dialecte, l'un des plus curieux à connaître de ceux de l'Italie méridionale, puisqu'il formait la langue du principal peuple de la Campanie. Cette inscription a déjà fourni le sujet de savants travaux à de doctes membres de l'Académie d'*Herculanum*, sans que ces antiquaires aient pu parvenir encore à une interprétation qui les mette d'accord entre eux. Mais je reviendrai sur ce sujet à la fin de mon *Compte rendu*, et j'espère pouvoir y donner à nos lecteurs le texte même de l'inscription osque, qui n'était pas encore publiée à l'époque de mon séjour à Naples, attendu que l'Académie d'*Herculanum* jouit seule, comme l'on sait, du privilége de publier les monuments inédits; ce qui, pour en faire en passant la remarque, et sans avoir l'intention d'en tirer un sujet de blâme, mais tout au plus un motif de regret, n'est peut-être pas la mesure la plus favorable aux intérêts de la science, ni même la plus convenable pour la dignité de l'Académie.

Mais, pour revenir aux fouilles de *Pompéi*, qui marquèrent le cours de l'année 1847, et qui furent les dernières de quelque importance que nous ayons à signaler jusqu'au moment actuel, ces fouilles eurent surtout pour objet et pour résultat de déblayer entièrement une maison, dont une petite partie seulement avait été fouillée dès l'année 1843, sans que cette fouille partielle eût pu faire dès lors pressentir l'importance de l'habitation entière. On ne s'occupait, à cette époque, que du déblayement de la grande rue, qui, partant de la *rue de la Fortune*, dirigée vers la *porte de Nola*, descend du côté des théâtres et aboutit, comme on le sait à présent, à la *porte de Stabia*. Ces premiers travaux de déblayement d'une des voies principales de *Pompéi* consistaient seulement à découvrir les ouvertures qui se trouvaient sur cette voie, et qui pouvaient être celles de boutiques, de maisons, ou même de ruelles transversales. On ne poussait pas alors la fouille au delà de l'entrée que l'on nettoyait, en même temps que la voie publique, et l'on remettait à un autre temps les travaux qui devaient mettre à découvert une plus ou moins grande partie de l'intérieur de celles de ces maisons dont la façade

s'annonçait comme de quelque importance. Ce second degré de la fouille eut lieu en 1846, où le travail des excavations s'étendait sur tout le cours de la rue en question, dans sa partie gauche, et où, arrivé à la quinzième des ouvertures qui s'y trouvaient à partir de la *rue de la Fortune*, l'importance des peintures qui décoraient l'entrée de cette maison fixa sur elle l'attention de l'illustre antiquaire napolitain, feu M. Avellino[1], alors directeur des musées et des fouilles du royaume. Mais ce ne fut que dans le cours de 1847 que le déblayement de la maison entière put être effectué, et il ne fut même terminé, à raison du soin extrême qu'on apportait à cette opération, que dans les premiers mois de 1848.

Toutes les circonstances de cette découverte ont été exposées par le grand antiquaire que nous venons de nommer, avec une abondance et une précision de détails[2] qui nous laisseraient bien peu de chose à y ajouter, si ce travail de M. Avellino, laissé interrompu par la cessation du *Bulletino archeologico Napoletano*, n'était pas resté incomplet; mais nous avons encore le secours d'une relation qu'un savant antiquaire allemand, M. Panofka, qui se trouvait alors à Naples, publia sur cette maison[3], au moment même où s'en opérait le déblayement, par conséquent, avant que l'on pût se rendre un compte bien exact de toutes ses dispositions, et même avant que le déblayement de toute la maison fût effectué; ce qui explique comment il a pu se glisser, dans cette relation rapidement écrite sur les lieux, plus d'une erreur de détail, quelque désordre et quelque omission, sur lesquels il serait inutile aujourd'hui de s'arrêter. Mais le travail de M. Panofka, rédigé dans les premiers instants de la découverte, lorsque les peintures, à peine rendues à la lumière, offraient encore toute la fraîcheur, toute la vivacité de leurs couleurs, qu'elles ont perdues depuis, a, du moins, le mérite de nous représenter cette charmante habitation de *Pompéi* dans un état qui tend chaque jour à disparaître; et, sous ce rapport, c'est un témoignage précieux à recueillir, et dont nous devrons nous servir pour appuyer nos propres observations.

On donne vulgairement à la maison qui va nous occuper le nom de *Casa della Suonatrice*, à cause d'une peinture qui en décore l'entrée, et où figure une *femme jouant de la double flûte;* mais cette dénomination, comme tant d'autres du même genre, qui se tirent de particularités semblables, faute de moyen certain d'appliquer à chaque habitation le

[1] Voyez les détails de cette fouille, publiés à plusieurs reprises dans le *Bulletin. archeolog. Napoletano*, t. II, p. 1, sg. et t. V, p. 33, sg. — [2] *Bullet. archeol. Napolet.* ann. VI, p. 1, sg. — [3] *Bullet. di corrispond. archeolog.* 1847, n. VIII, p. 129-137.

nom de son propriétaire, aurait dû être remplacée par la véritable, qui, par une circonstance à peu près unique jusqu'ici, a été révélée dans le cours de la fouille. On trouva, en effet, dans l'un des passages qui mettent en communication la partie antérieure de l'habitation, d'usage public, avec la partie postérieure, d'usage privé, une peinture, qui représentait un *diptyque*, avec un *style*, un *encrier* et une *lettre*, ployée en long, avec son cachet au milieu, à peu près de la manière des nôtres; et l'adresse de cette *lettre* était ainsi conçue, en caractères d'une forme cursive que je ne puis reproduire exactement au moyen de caractères d'imprimerie[1] :

M LVCRIITIO FLAM MA≡TIS DIICVRI
ONI

c'est-à-dire : *à M. Lucretius, flamine de Mars, décurion.* Or il n'est pas douteux que cette inscription ne désigne le propriétaire de la maison: c'était l'idée de M. Avellino, qui a paru très-plausible à M. Panofka[2]; et je ne crois pas, en effet, qu'on puisse faire contre cette opinion une objection sérieuse. Je donnerai donc à la maison qui nous occupe le nom de *maison de M. Lucretius*, et c'est certainement, à mon avis, celui qu'elle devra porter dans toutes les descriptions de *Pompéi*. Il s'agit maintenant de prendre connaissance de cette maison dans ses principales dispositions; et, pour que nos lecteurs puissent suivre avec plus de facilité et d'intérêt la description que nous en allons faire, nous y joindrons un *plan*, sur l'exactitude duquel ils peuvent compter, et qui, à ce mérite, joint encore celui d'être inédit.

L'entrée de cette maison se trouve dans une espèce d'avant-corps qui se compose de plusieurs pièces, dont deux, marquées 2 et 3 sur le *plan*, communiquent avec l'intérieur; la troisième, marquée 1,

[1] L'inscription avait été rapportée par M. Panofka, d'une manière très-fautive, en ces termes :

M LVCRHTIO F MARTIS DHCYRI
POMPEI DHCR

Bullet. di corrisp. archeol. 1847, p. 132. Mais les erreurs de cette transcription s'expliquent par la précipitation avec laquelle l'auteur convient lui-même de si bonne grâce qu'il a rédigé sa relation, qu'il serait très-injuste de les relever. Le double I, que M. Panofka a représenté par un H, tenait ici lieu de l'E long, ainsi qu'on en a beaucoup d'exemples dans les inscriptions de *Pompéi*. Les lettres FLAM, du titre de *flamine*, sont intactes; et le mot MARTIS est conservé en entier, sauf l'A, dont il manque la partie inférieure, et l'R, qui est effacé. J'ai pris ma copie sur le dessin exécuté pour l'Académie d'*Herculanum*, dans le cours de la fouille; car la peinture originale a été enlevée du mur, pour être portée au musée, où elle n'est pas encore exposée. — [2] *Bullet. di corrispond. archeol.* 1847, p. 132.

est séparée de cet intérieur par un mur transversal. Ces trois pièces s'ouvrent sur la voie publique, et leur destination, qui a pu être constatée dans beaucoup d'autres maisons de *Pompéi* où se trouve une disposition semblable, était de servir à la vente des denrées, fruits et légumes, provenant de la récolte du propriétaire[1], *tabernæ;* aussi, leur décoration, de la plus extrême simplicité, n'offre-t-elle aucun objet digne de remarque. Il n'en est pas de même de l'entrée, qui s'annonce, dans les pièces marquées 4 et 5, sous la forme d'un *corridor,* dont la proportion, d'accord avec la largeur de l'ouverture, est plus ample qu'elle ne l'est dans la plupart des maisons de *Pompéi.*

Les antiquaires napolitains donnent à cette partie des habitations gréco-romaines de *Pompéi* le nom d'*andrôn*, qui n'est peut-être pas suffisamment justifié[2]. M. Panofka l'appelle *prothyron*, dénomination qui s'applique, non au *corridor d'entrée,* mais à *tout l'avant-corps*, qui répondait au *vestibulum* des Romains, ainsi que je crois l'avoir montré dans un autre travail[3]. Mais, sans entrer dans une discussion sur ce point d'antiquité, qui ne saurait trouver ici sa place, et qui aurait dû faire partie du travail de Becker sur la *maison grecque*[4] et sur la *maison romaine*[5], où il n'en est fait aucune mention, je me contenterai de donner à ce long *corridor d'entrée,* qui était une disposition, dérivée du *plan* des maisons grecques, naturellement adoptée à *Pompéi*, ville d'origine grecque, le nom de *thyrôrion* ou de *diathyron*, deux expressions grecques[6], dont le sens est parfaitement approprié à la forme et à l'usage de cette pièce d'habitation, indiquée aussi par un grammairien grec[7] sous les noms de *πυλών* et de *θυρών*. Ce *corridor* est partagé, dans notre maison, en deux espaces d'inégale longueur, dont le premier, renfermant le seuil en travertin, est séparé du second par deux degrés, dont le plus haut formait proprement le seuil de l'habitation; car c'est sur cette

[1] Voy. ma *Maison du poëte tragique*, p. 12-13, où j'ai établi cette notion, fondée sur le témoignage de Vitruve, *De architect.* l. VI, c. v, § 2. — [2] Le nom d'*andrôn* est donné par Vitruve au *corridor* qui formait la communication, appelée aussi *mesaulè, entre les deux aulè*, c'est-à-dire entre les deux parties principales de la maison, Vitruv. *De architect.* l. VI, c. VII, § 5, mais non pas au *corridor d'entrée.* Chez les Grecs, ce nom d'*andrôn* se donnait habituellement aux salles qui servaient pour les *réunions d'hommes, surtout* pour les *banquets*, Xenophon. *Sympos.* I, 4, 13; Aristophan. *Eccles.* v. 676; et Vitruve lui-même en fait l'observation, l. VI, c. VII, § 5 : *Græci enim ἀνδρῶνας appellant œcos, ubi convivia virilia solent esse.* Je ne puis donc admettre l'emploi que les antiquaires napolitains font du mot *andrôn*, en l'appliquant au *corridor d'entrée.* — [3] Voy. ma *Maison du poëte tragique*, p. 11, 2). — [4] W. Ad. Becker, *Charikles, Bilder altgriechischer Sitte*, I, 166, ff. — [5] Idem, *Gallus, oder Römische Scenen*, I, 70, ff. — [6] Vitruv. *De architect.* VI, VII, § 5. — [7] Pollux, I, 77.

marche que posait la porte d'entrée, ainsi qu'on put s'en assurer par les cavités où venaient s'ajuster les *montants de bois, antepagmenta,* de la porte à trois battants, dont chacun se fermait dans ce seuil au moyen de ses *verrous* particuliers. Un peu au delà de ce seuil intérieur, s'ouvre, du côté gauche, une petite porte qui donnait accès à une pièce longue et étroite, décorée pareillement avec une extrême simplicité. Cette pièce, ainsi placée *sur la gauche* de l'habitation, comme l'indique Pétrone[1], est certainement la *loge du portier, ostiarii* ou *janitoris cella*[2]; et nous avons encore ici une preuve de fait à l'appui des témoignages classiques qui nous donnaient cette indication.

Dès les premiers pas que nous faisons dans notre maison de *Pompéi,* notre attention est attirée par des peintures, dont le sujet ne laisse pas d'avoir un intérêt supérieur à celui des ornements de ce genre qui se plaçaient ordinairement à l'entrée des habitations antiques, et dont l'exécution dénote aussi plus de soin qu'on n'en apportait généralement à la décoration de cette entrée. Les deux murs du *corridor* sont peints *à fond bleu*, au-dessus d'un *socle continu*, orné de cercles et de figures rectilignes, de couleurs variées. Ce fond est divisé en deux compartiments sur le mur de gauche, et en trois sur le mur de droite, au moyen de larges bandes noires; et chacun de ces compartiments renferme un petit tableau, dans l'exécution duquel s'annonce déjà le goût du propriétaire. Le premier de ces tableaux qui se trouve sur le mur de gauche est malheureusement détruit dans sa partie supérieure, et l'on manque ainsi du moyen le plus sûr pour en caractériser les personnages et pour en déterminer le sujet; mais ce qui en subsiste suffit pour en reconnaître l'idée générale et pour en apprécier l'importance. On y voit représentées *trois femmes* debout, vêtues de robes longues, la première desquelles, à gauche du spectateur, tient *deux torches* inclinées vers la terre; les deux autres apparaissent en avant de celle-ci, la première tournée de son côté, la seconde vue de face. L'explication la plus heureuse et la plus plausible qu'on puisse donner de cette peinture est celle qu'a proposée feu M. Avellino[3], en y reconnaissant *Cérès*, au moment où elle apprend d'*Hécate* le rapt de sa fille, suivant la tradition rapportée par l'auteur de l'*Hymne homérique*[4]; et, dans cette hypothèse, la troisième femme, qui se montre de face au spectateur, ne pourrait être que la personnification du lieu où se fit la rencontre des deux déesses. L'autre compartiment du même côté offre une de ces figures de *bacchantes* si

[1] Petron. *Satyr.* c. XXIX : « Ad sinistram enim intrantibus, non longe ab ostiarii « cella. » — [2] Sueton. *Vit.* c. XXI; cf. Petron. *Sat.* c. XXIX. — [3] *Bulletino archeol. Napoletano* ann. V, p. 33. — [4] *Hymn. homer. in Cerer.* v. 48, sq.

communes à *Pompéi*, dans l'attitude de voler, avec un *tympanum* d'une main et un *thyrse* de l'autre, qui ne mérite d'être mentionnée qu'à cause de la grâce de l'exécution et du mérite de la conservation.

Les peintures du côté droit présentent plus d'intérêt, surtout celle du compartiment du milieu, qui s'est trouvée assez bien conservée, et qui eût mérité d'être détachée du mur et recueillie au musée de Naples, abri plus sûr encore contre la destruction que les fragiles murailles de *Pompéi*, laissées, comme elles le sont, à l'abandon. Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé ce petit tableau en place, et nous en donnerons, par une description succincte, la meilleure idée qu'il nous sera possible. On y voit représentés *trois personnages*, dont l'un est un *jeune homme* vêtu d'une *tunique courte à manches*, de couleur blanche, par-dessus laquelle est passé un petit *manteau*, terminé en *capuchon*, *cucullus*, qui lui couvre la tête et qui est de couleur rouge. Ce *jeune homme* porte sur son capuchon une *couronne de lierre*, et il s'appuie des deux bras sur une *jeune femme*, qui marche devant lui en jouant de la *double flûte*, et qui est aussi *couronnée de lierre*. Ce groupe est précédé de la figure d'un *adolescent*, qui tourne la tête de son côté, et qui porte un *flambeau*. Telle est cette peinture, d'une exécution très-soignée, qui a fait donner à la maison dont elle décore l'entrée le nom de *Casa della Suonatrice*, et dont on a cru pouvoir mettre l'importance mythologique encore bien au-dessus de celle qu'elle pouvait offrir sous le rapport de l'art.

C'est le savant antiquaire napolitain, feu M. Avellino, qui y a signalé *au plus haut* degré le mérite en question, au point qu'il a trouvé la représentation *non-seulement nouvelle à* Pompéi, *mais encore tout à fait inconnue jusqu'ici dans toute l'antiquité figurée*[1]; et le sujet qu'il y a reconnu, pour justifier cette *haute importance*, c'est le mythe d'*Atys*, appuyé sur la *nymphe Sangaritis*, et précédé du *Camille*, en forme de *dadouque*, des mystères de *Rhéa*. Cette explication, sur laquelle le docte antiquaire a insisté à plusieurs reprises[2], a été sans doute appuyée par lui de présomptions fort spécieuses, et l'on doit lui savoir gré d'avoir recueilli, avec l'érudition et la critique qui le distinguaient à un si haut degré, les témoignages classiques relatifs au mythe d'*Atys* et de *Sangaritis*, qui lui semblaient propres à la justifier, en même temps qu'il y rapportait les monuments figurés qui pouvaient servir au même but. Mais je ne puis m'em-

[1] *Bullet. archeol. Napolet.* ann. V, p. 34 : « Di somma importanza e degnissima « di attenzione a noi sembra questa rappresentazione, laquale non solo nuova cre- « diamo in Pompei, ma anche non più vista ci sembra fino ad ora nell' antichità « figurata in generale. » — [2] *Bullet. archeol. Napolet.* ann. VI, p. 1-2.

pêcher de dire que les considérations si doctes alléguées par M. Avellino n'ont pas produit la conviction dans mon esprit. En thèse générale, je ne saurais admettre qu'on doive reconnaître des mythes rares et recherchés, en dehors des traditions communes, telles que celui d'*Atys* avec la *nymphe du Sangarios* et son *dadouque*, dans ces peintures de *Pompéi*, exécutées dans le dernier âge de l'antiquité, pour un usage aussi vulgaire que la décoration de maisons d'habitants d'une petite ville de province, sauf le cas où ces mythes sont caractérisés par des symboles et par des éléments de costume incontestables. En second lieu, je ne puis croire qu'une peinture de ce genre, si c'eût été effectivement le sujet de celle-ci, eût été placée dans un lieu aussi passager, aussi ouvert à tout le monde, et d'une décoration généralement aussi négligée que le *corridor d'entrée* d'une maison. On conçoit bien que l'on ait pu représenter, dans un pareil endroit, l'image du dieu domestique ou du héros favori, *Mercure*, *Apollon*, *les Dioscures*, *Méléagre* ou tout autre, comme on en a tant d'exemples à *Pompéi;* mais on ne comprend pas comment un mythe aussi peu populaire que celui d'*Atys*, même à cette époque de l'antiquité, et dont l'emploi ne pourrait s'attribuer qu'à une prédilection particulière du propriétaire, eût pu être ainsi placé si près de la porte.

Mais, en dehors de ces considérations générales, je trouve dans l'examen de la peinture même plus d'une difficulté sérieuse contre l'interprétation de M. Avellino. Le savant antiquaire s'est efforcé de trouver le costume asiatique, nécessaire pour caractériser *Atys*, dans l'*habit court à manches* et dans le *manteau à capuchon* que porte le *jeune homme* de notre peinture. Mais rien n'est plus commun à *Pompéi*, même pour des personnages héroïques grecs, tels que le *Calchas* de la peinture du *Sacrifice d'Iphigénie*[1], que ces *vêtements à manches*, qui ne pouvaient avoir dans l'œuvre du décorateur de *Pompéi* l'intention de désigner un Asiatique. Ensuite, c'est le *bonnet phrygien*, la *tiare* proprement dite[2], qu'on

[1] J'ai publié deux fois cette peinture importante, en un dessin lithographié, dans mes *Monuments inédits*, *Orestéide*, pl. XXVII, où j'ai donné à l'appui tous les renseignements qui étaient en mon pouvoir, p. 133-137, et en un dessin colorié, dans ma *Maison du poëte tragique*, pl. XIV, p. 26-27. — [2] Cette espèce de *coiffure*, que les *Romains* nommaient *pileus*, et qui était propre aux personnages asiatiques, *Priam*, *Pâris*, *Atys*, et autres, dont nous connaissons la figure par tant de monuments, s'appelait indistinctement *tiara* et *mitra;* mais le premier de ces noms, qui était un mot phrygien, Reland. *Dissert.* VIII, t. II, p. 252; cf. Interpret. *ad* Hesych. t. II, p. 1384, 22), était pourtant le plus propre à exprimer la chose, quoique Virgile, ce poëte si exact et si savant, se soit servi du mot *mitra* pour désigner la même pièce de costume, *Æn.* IV, 216: «Mæonia mentum mitra...

devrait trouver sur la tête de notre *jeune homme*, pour reconnaître en lui *Atys*, et non pas le *manteau à capuchon*, *cucullus*, que l'on voit certainement ici, et qui était, comme tant de témoignages classiques nous l'apprennent, une pièce de vêtement si familière aux Romains de cet âge. En troisième lieu, la *couronne de lierre* que le *jeune homme* de notre peinture porte par-dessus son *capuchon*, et qui se voit aussi sur la tête de la *joueuse de flûte*, pouvait bien être donnée à des convives grecs ou romains; mais ce n'est pas celle qui conviendrait pour *Atys* et pour la *nymphe Sangaritis*. Enfin, il me paraît impossible de reconnaître un *couple mystique* dans un groupe aussi familier que celui de ce *jeune homme*, qui s'appuie des deux bras sur cette *joueuse de flûte*. Ce n'est pas sous de pareils traits, sans aucun symbole, sans aucun élément de costume, propres à caractériser l'épouse mystique d'un dieu phrygien, qu'on eût traité un pareil sujet. Je ne saurais reconnaître la nymphe du Sangarios dans cette *tibicine*, représentée comme le sont, sur tant de vases peints, des centaines de ces courtisanes, appelées dans les banquets des anciens; et la *double flûte*, bien qu'elle fût d'invention phrygienne, ne suffit pas pour cet objet, puisque l'instrument dont il s'agit était devenu d'un usage si familier à la civilisation grecque et romaine. M. Avellino voit, dans le groupe qui nous occupe, *Atys, dans l'attitude de surprendre et d'attirer à lui la nymphe Sangaritis; in atto di sorprendere ed a sè trarre quella ninfa Sangaritide, sulla quale distende ambe le braccia.* J'avoue que je n'y puis voir qu'un jeune homme, dont la marche est rendue peu assurée par l'ivresse, et qui s'appuie des deux bras sur une *joueuse de flûte*. En résumé, l'impression qu'a produite en moi cette peinture, et

« subnixus; » Bœttiger en a fait l'observation avec toute raison, *Vasengemäld.* III, 8-9,*). Ce qui caractérisait essentiellement la *tiare phrygienne*, et ce qui ne permet pas de la confondre avec le *cucullus* romain, c'est la double bande d'étoffe, l'une plus large, l'autre plus étroite, qui pendait de chaque côté, la première flottant sur l'épaule, la seconde destinée à s'attacher sous le menton. Les monuments qui représentent des personnages asiatiques coiffés de la *tiara* phrygienne rendent cette particularité très-sensible; et les exemples en sont si nombreux et si connus des antiquaires, que je me contenterai de citer le beau vase de Dresde, *Augusteum*, pl. XII. Quant aux Osques, habitants de *Pompéi*, on ne pourrait pas supposer que, fixés sur un sol fécondé de toute antiquité par la tradition asiatique, étrusque et grecque, ils fussent étrangers à cette notion; et je n'en voudrais d'autre preuve que la charmante médaille de *Capoue*, qui offre, sur sa face principale, une *tête de personnage asiatique*, coiffé de la *tiare* phrygienne, dont les deux *redimicula* sont parfaitement indiqués, et, sur le revers, le groupe de *Télèphe allaité par la biche*, Daniele, *Numism. Capuan.* n. XVII, p. 57; Cavedoni, Carell. *Tabul.* LXIX, n. 14. Je m'occuperai, dans un prochain article, de cette médaille, qui n'a pas encore reçu tous les éclaircissements qu'elle comporte.

qui résiste à la savante interprétation de M. Avellino, est celle d'une de ces scènes familières dont il nous est parvenu tant d'images antiques, particulièrement sur les vases peints, surtout ceux des fabriques de la Grande Grèce. C'est la représentation, rendue de la manière qui était propre aux artistes de *Pompéi*, d'un retour de ces *orgies nocturnes*, *κῶμοι*, qui étaient toujours animées par la présence des courtisanes et par le son de la *double flûte ;* et je puis dire que j'ai réuni, sur ce trait de mœurs grecques, qui formera un article spécial dans la IV° de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, un grand nombre de témoignages classiques et de monuments figurés, qui mettront cette notion en évidence. Le *cucullus*, pièce de vêtement d'*usage nocturne*, comme on le sait par le vers si connu de Juvénal[1], et l'*instrument* de la courtisane, s'accordent parfaitement avec cette donnée; et la présence de l'*adolescent* qui éclaire ce groupe avec son *flambeau*, comme on le voit sur tant de vases peints, ne s'y rapporte pas moins naturellement, sans avoir besoin de recourir à l'interprétation si recherchée d'un *dadouque des mystères*. Telle est donc, je le répète, la seule explication que je puisse admettre pour cette peinture, telle qu'elle m'est venue à la première vue; et je dois dire qu'elle avait produit la même impression sur M. Panofka[2], qui s'en était d'abord rendu compte de la même manière.

Dans les deux compartiments qui accompagnent cette peinture, à droite et à gauche, sont représentées deux figures de *femmes* dans l'attitude de voler, l'une tenant des deux mains une *corne d'abondance*, l'autre un *aplustre* de vaisseau ou le *manche d'une charrue*, *ἐχέτλη*, deux symboles qui s'accordent aussi bien l'un que l'autre avec celui de la *corne d'abondance*, et sur la détermination desquels il règne encore entre les antiquaires[3] des doutes que nous ne nous arrêterons pas à discuter.

[1] Juvenal. *Sat.* VI, v. 118 :

Sumere NOCTVRNOS meretrix Augusta CVCVLLOS;

cf. Martial. l. XI, *Epigr.* 99 :

Non te CVCVLLIS asseret caput tectum.

[2] *Bullet. di corrispond. archeolog.* 1847, p. 130 : *Questa scena si spiegherebbe facilmente per un ritorno da allegro banchetto.* A la vérité, l'antiquaire allemand, partant de l'idée qu'il a dû exister un rapport intime entre le tableau de gauche, où il voit la *pronuba*, en face de l'*épouse* et de la *paranymphos*, croit pouvoir, en raison de ce rapport supposé, expliquer le tableau de droite par l'*époux*, accompagné d'*Hyménée*. Mais ce rapport des deux peintures est une pure supposition; et l'explication qu'il a suggérée pour les deux sujets ne me paraît d'aucune manière admissible. — — [3] Avellino, *Bullet. archeol. Napolet.* ann. V, p. 35, et ann. VI, p. 2; Panofka, *Bullet. di corrispond.* 1847, p. 130.

Au sortir de ce *corridor d'entrée*, qui nous a retenus quelque temps, on se trouve dans l'*atrium* de la *maison de M. Lucretius;* et, du premier abord, la vue est surprise et flattée en tout sens par l'éclat et par l'agrément des peintures qui le décorent. Cet *atrium* est pourtant de la forme la plus simple et de l'espèce la plus commune qui se trouve à *Pompéi*, celle de *Tuscanicum*, qui ne comportait pas l'emploi de colonnes, et qui consistait en un espace carré, entouré de murs de quatre côtés, dont le *milieu* découvert s'appelait *impluvium*[1]. En y entrant, le premier objet qui se rencontre sur la droite est un *autel*, appliqué de ce côté contre la muraille, et peint sur ses trois faces, de manière à imiter des marbres précieux, avec une *couronne* sur chacune des faces latérales, et avec une corniche élégamment exécutée en stuc. Deux colonnettes adhérentes au mur formaient au-dessus de l'*autel* une niche, dont les ornements en stucs colorés sont malheureusement détruits. Cet *autel*, ainsi décoré, était certainement l'*autel des dieux domestiques*, le *laraire*, dont la situation dans cette partie antérieure de l'habitation est attestée par plus d'un témoignage antique[2], et dont on a trouvé aussi plus d'un exemple à *Pompéi*. Mais on ne recueillit pas sur celui-ci les objets de culte qu'y avait consacrés la piété du propriétaire, et qui en avaient sans doute été retirés, soit pendant le désastre de *Pompéi*, soit après la catastrophe.

L'*atrium* est orné, sur toutes les murailles qui le renferment, et qui sont interrompues de deux côtés par des ouvertures de portes, d'une peinture architectonique d'un goût exquis et d'une exécution soignée, qui se distingue, sous ce double rapport, entre toutes celles qu'on a trouvées à *Pompéi*, mais dont le discours ne saurait donner l'idée. Le socle continu qui en forme la partie inférieure est peint en manière de marbre. Le champ qui s'élève au-dessus est d'une couleur bleu céleste; et c'est sur ce fond que sont tracés des édifices, dans ce goût d'architecture capricieuse qu'on désigne sous le nom d'*arabesque*[3], et

[1] Mazois, *Essai sur les habitations des anciens Romains*, pl. III, p. 22. — [2] Platon. *De Republ.* I, p. 328; Ciceron. *Verrin.* IV, 2; cf. Boeckh. *Explicat. ad* Pindar. *Olymp.* I, 10, p. 104; Petron. *Satyr.* c. XXIX. — [3] Au sujet de l'*arabesque*, je me contente de remarquer ici que je m'explique ce genre de peinture, usité de bonne heure chez les Grecs, comme un emprunt fait par eux à l'archéologie asiatique. Cette idée est celle qu'avaient conçue, sur l'origine de l'*arabesque*, Millin, *Monum. inéd.* t. I, p. 303, suiv.; Stieglitz, *Archäol. Unterhaltung*. I, XIII, 166-176, et *Archäol. der Baukunst*, I, 283-292, et surtout Bœttiger, *Vasengemälde*, I, 76, ff., à une époque où l'on ne possédait encore aucun des monuments propres à la justifier. Ces monuments, acquis en grand nombre à la science, dans le cours des dernières années, consistent en vases, d'une fabrique primitive, de manière phénicienne,

dont tous les détails, y compris des *masques* de divers caractères, des *tritons*, des *centaures*, des figures de *femmes terminées en gaîne* et des *animaux*, offrent une richesse d'invention et un charme d'exécution supérieurs à ce que j'ai pu observer jusqu'ici dans les plus belles maisons de *Pompéi*. J'ajoute que la conservation de ces peintures, bien qu'elles aient un peu souffert depuis plus de quatre années qu'elles sont exposées à l'air sans aucun abri, laisse pourtant encore beaucoup moins à désirer que tant d'autres peintures du même genre, aujourd'hui détruites sans retour. Il serait donc bien à souhaiter qu'on prît le moyen de les protéger contre cette destruction inévitable, tandis qu'il en est encore temps. Je demanderais de plus qu'on les fît calquer avec tout le soin possible, puisque c'est le dessin qui seul peut les conserver à la science; et ce n'est qu'après avoir exprimé ce vœu, unique ressource qui soit au pouvoir d'un antiquaire pour les sauver de la destruction, que je renonce à les décrire, dans l'impuissance où je serais de les représenter par la parole, et en répétant encore qu'elles sont d'une exécution charmante, et plus dignes qu'aucune autre de la même espèce de toutes les précautions qu'on prendra pour les conserver.

L'*atrium*, tel que nous venons de l'indiquer, est flanqué, sur deux de ses côtés, à droite et à gauche, de deux *chambres*, *œci*, qui se correspondent exactement, de chaque côté, pour la forme et pour la dimension. Il y a dans cette disposition, qu'un coup d'œil jeté sur le *plan* suffit pour faire apprécier, une régularité qu'on ne rencontre pas communément à *Pompéi*. Nous allons décrire successivement ces quatre chambres de l'*atrium*, destinées sans doute à recevoir les hôtes et les amis du maître de la maison, en commençant par celles du côté droit, et nous indiquerons brièvement les sujets des peintures qui les décorent. Nous dirons, d'une manière générale, que ces quatre chambres se ressemblent pour le système de décoration, comme pour tout le reste; elles sont peintes à *fond blanc*, au-dessus d'un socle de *couleur jaune*, orné d'*arabesques;* et c'est entre les ornements de ce genre, exécutés sur le fond, que sont distribués, entre de petites *figures ailées* d'un goût allégorique, les tableaux de sujet historique qui forment l'objet principal de la décoration de chaque paroi, et qui ont été laissés en place, à l'exception de deux.

généralement trouvés dans les tombeaux des plus anciennes villes de la Grèce, de l'Étrurie et de la Campanie, et dans des vases, d'une fabrique grecque archaïque, où se rencontrent des ornements pareils. Cette question, envisagée sous ce point de vue, et traitée à la fois par les textes et par les monuments, sera l'objet d'un travail spécial dans mes *Mémoires d'Archéologie comparée, asiatique, grecque et étrusque.*

En commençant par la première chambre à droite, le tableau qui décore le milieu de la première paroi représente un *jeune homme* nu, *assis*, avec sa *chlamyde* qui lui couvre les jambes, sur un *rocher* où il s'appuie de la main droite. Sa tête, baissée vers la terre, est ceinte d'un *diadème;* il a près de lui le *bâton pastoral*, *lagobolos*, et un *chien* est à ses pieds. A de pareils traits, il serait difficile de ne pas reconnaître un de ces bergers héroïques, favoris de *Diane* ou de *Séléné*, *Endymion*, *Céphale*, *Orion*, et plus probablement ce dernier, à raison du *diadème* qui lui ceint le front. Le fond du tableau est orné d'un édifice qui paraît d'une nature sépulcrale, en rapport avec le caractère de ces héros mythologiques, et surtout avec l'application funéraire que l'art avait faite de leurs figures; et, dans le haut, le *croissant de la lune*, avec des points au milieu, de manière à indiquer un *astre*, montre bien la relation qui existait entre ces personnages et les déesses lunaires. Ce tableau est d'une exécution soignée, et mériterait bien d'être conservé. Celui qui succède, sur la paroi du fond, représente l'*Éducation d'Achille*, d'après le même modèle que la célèbre peinture d'*Herculanum*[1], heureusement placée au musée des *Studj*, et encore aujourd'hui en assez bon état. Cette *Éducation d'Achille*, de très-petite proportion, n'est donc qu'une des nombreuses répétitions qui existaient, dans ces petites villes de la Campanie, de quelque original grec, peinture ou groupe sculpté, qui devait être un ouvrage du premier ordre; celle-ci a malheureusement plus souffert que les tableaux qui l'accompagnent des effets du désastre qui ensevelit *Pompéi*. Le troisième mur de cette chambre est orné, au centre, d'un petit tableau où se voit une *nymphe* tournée à droite et portée sur un *taureau marin*, dont elle embrasse le cou de sa main gauche, tandis que de la droite elle tient un pan du voile qui s'enfle au-dessus de sa tête. Ce n'est, comme on le voit, qu'une de ces images gracieuses, familières aux artistes de *Pompéi*, sans intention mythologique, et conséquemment sans relation avec les autres peintures de la même chambre, entre lesquelles on apprendrait par ce seul exemple, qui vient à l'appui de tant d'autres, combien il serait dangereux d'établir des rapports intimes, qui ne pourraient qu'égarer sur le sens de la représentation.

La seconde chambre qui suit du même côté droit de l'*atrium*, et qui est ainsi contiguë à celle-là, offre une décoration d'un goût pareil, mais plus riche encore en motifs figurés, distribués parmi les *arabesques*, et aussi d'une meilleure conservation; cette pièce est vraiment char-

[1] *Pitture d'Ercolano*, t. I, tav. VIII.

mante, et il n'y manque rien, pas même le seuil de marbre où se voient encore les cavités propres à recevoir les *montants de bois*, *antepagmenta*, et le *gond*, *cardo*, qui devaient servir à fermer la porte à un seul battant. Le tableau principal de la première paroi, à droite, offre une *femme nue*, portée, au milieu des ondes, sur un *monstre marin*, et tenant de la main gauche un *éventail*, de cette forme de *feuille de lierre* si commune à *Pompéi*. Plusieurs figures allégoriques, parmi lesquelles j'ai remarqué une *Psyché* vêtue d'une *robe longue*, étendant les deux mains vers un *lion* assis sur ses pattes de derrière, complètent la décoration de cette muraille par un motif neuf et charmant, et préparent le spectateur aux représentations de *Psyché* que nous verrons bientôt. Sur le mur du fond, le tableau du milieu représente un *jeune homme*, *assis* presque de face sur une *base*, et tenant de la main gauche un *javelot;* il n'a pour vêtement qu'une *chlamyde* qui tombe de son bras droit et qui lui couvre les cuisses, et il a la tête inclinée, avec une expression affectueuse, vers une *biche* couchée à ses pieds. Dans le fond, est un *édifice* accompagné d'une *stèle*, par conséquent, l'image anticipée du *tombeau*, par un procédé familier à l'art ancien, dont il existe plus d'un exemple à *Pompéi*. A de pareils traits, tout le monde, et M. Avellino le premier, a reconnu *Cyparisse*, sujet rare et intéressant, dont cette peinture est la seconde, jusqu'ici, qui ait été découverte à *Pompéi*[1]. La peinture du milieu du troisième mur offre une composition de deux figures, une *femme*, sans doute une *nymphe*, *debout*, s'appuyant de la main droite sur une *colonne*, devant un homme, probablement un *faune*, accroupi par terre. La richesse des motifs figurés, consistant en figures allégoriques d'*Amour* et de *Psyché*, distribués parmi les *arabesques* de cette pièce, la grâce et l'invention de ces figures, d'accord avec le goût de l'exécution, font de cette chambre tout un petit musée, qu'il serait bien à désirer qu'on pût conserver à la science.

Nous allons maintenant nous transporter sur le côté gauche de l'*atrium*, pour visiter les deux chambres qui s'y trouvent et qui sont décorées de la même manière, à *fond blanc*, au-dessus d'un *socle jaune*, l'un et l'autre ornés de figures d'ordre allégorique distribuées parmi les *arabesques*. Dans la première de ces chambres, sur le mur de gauche en entrant, était une de ces images de *Narcisse*, si souvent reproduites à *Pompéi*, presque toujours avec des circonstances nouvelles, telles que celle que

[1] La première de ces peintures, découverte dans une maison de *Pompéi*, a fourni à feu M. Avellino le sujet d'un *Mémoire*, lu à l'Académie d'*Herculanum*, et imprimé à Naples, en 1841, sous ce titre : *Il Mito di Ciparisso, memoria in dilucidazione di un Dipinto Pompeiano*, Napoli, 1841, 4°.

l'on voit ici du *génie funèbre*, éteignant son *flambeau* dans l'onde où se réfléchit la tête de *Narcisse*. Je ne sais si c'est par ce motif, ou à raison du mérite et de la conservation de la peinture elle-même, que le tableau a été enlevé; en tout cas, la place est restée vide. Sur le mur du fond, est un de ces groupes obscènes, plusieurs fois aussi répétés à *Pompéi*, d'une *nymphe endormie*, exposée, durant son sommeil, aux attaques d'un *satyre ithyphallique*, qui lui enlève son vêtement. Ce tableau, d'une exécution soignée et d'une conservation qui laissait peu de chose à désirer, aurait pu être porté, comme les autres, au *cabinet réservé* de Naples; il a pourtant été laissé en place et couvert d'un volet de bois, pour n'en permettre la vue qu'avec certaines précautions. Mais ce faible rempart contre une curiosité indiscrète a déjà cédé aux efforts souvent réitérés des voyageurs; et la peinture aura bientôt disparu sous l'influence des variations atmosphériques, ou, ce qui est encore plus fâcheux, sous l'amas de noms obscurs qu'on y laisse tracer à des mains imbéciles. Sur le troisième mur, est un tableau plus neuf par le sujet, qui n'a pourtant pas été reconnu par M. Panofka[1], et sur lequel feu M. Avellino avait cru pouvoir suspendre toute pensée d'interprétation jusqu'à plus ample examen, en même temps qu'il y signalait une certaine analogie avec une des peintures de la *Villa Negroni*[2], tandis que l'antiquaire allemand y voyait *Vénus, assise* sur un *rocher*, regardant *deux Amours qui nagent*. Le fait est que c'est une *femme debout*, dirigeant ses regards vers *deux Amours* qui nagent, l'un desquels lui présente une *tablette*. Or c'est là une composition qui s'explique naturellement par *Galatée* recevant d'un *Amour* la *missive de Polyphème;* et nous allons voir cette interprétation justifiée par une des peintures de la chambre qui suit. Une particularité que je dois signaler, et qui a été omise par l'antiquaire allemand, c'est qu'il existe, dans un des angles de cette pièce, une *niche*, peinte de la même manière, qui devait servir à renfermer quelque objet de culte domestique[3]. La chambre qui succède à celle-là présente, au centre de sa première paroi, un tableau de *Polyphème assis*, au bord de la mer, recevant des mains d'un *Amour* une *tablette*, certainement la réponse de

[1] *Bullet. di corrispond. archeol.* 1847, p. 131 : « Incontro a Narciso havvi il quadro « di Venere seduta su una rocca in atto di guardare due Amori natanti. » — [2] *Bullet. archeol. Napolet.* VI, 42. — [3] Nous voyons, par la description de Pétrone, qu'il existait une *niche* semblable, destinée à un pareil usage, dans un *angle* de l'*atrium* de la *maison de Trimalchion*, *Satyr.* c. XXIX : « Præterea grande armarium in angulo « vidi, in cujus ædicula erant Lares argentei positi. » Voy. ma *Maison du poëte tragique*, p. 13, 3).

Galatée à la *lettre* du *cyclope*. C'est de cette manière, au moyen d'une correspondance entre la *nymphe marine* et le *cyclope*, que la fable des amours de *Polyphème* et de *Galatée* était traitée, dans ce dernier âge de l'antiquité, par les artistes de *Pompéi;* et l'on voit, par la correspondance de ces deux peintures, dans l'une desquelles il n'est pas possible de méconnaître *Polyphème*, que c'est bien effectivement *Galatée* qui est le sujet de l'autre. A la suite de ce tableau, sur la muraille en face de la porte, la peinture qui occupe le centre de la paroi représente une *femme assise qui pêche*, en présence d'une autre *femme debout*. On sait combien cette image gracieuse, qui avait sans doute un charme particulier pour les habitants de *Pompéi*, est souvent reproduite dans les peintures de cette petite ville; et l'on sait aussi que l'on donne généralement le nom de *Vénus* à cette *femme qui pêche*[1], d'après le motif qu'elle est souvent accompagnée d'un *Amour*. Mais cette présence d'un *Amour ailé* est l'élément obligé de tant de compositions diverses, qu'on ne saurait y reconnaître *Vénus* à ce seul trait; et j'avoue que l'idée d'une *Vénus déesse de la pêche*, si facilement admise par les antiquaires[2], me paraît avoir encore besoin de confirmation, tandis que le rapprochement de ce sujet et de celui de *Polyphème*, porterait à y voir plutôt *Galatée*. Le troisième tableau de cette chambre, placé sur la muraille de gauche, représentait *Phrixus* et *Hellé*, sujet déjà connu par d'autres peintures de *Pompéi*. Celle-ci a été enlevée, sans doute en raison du mérite de la représentation, à défaut de la nouveauté.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite au prochain numéro.)

Handbuch der Römischen Epigraphik, etc., Manuel de l'épigraphie romaine, par M. Zell. Première partie. Delectus inscriptionum romanarum, cum monumentis legalibus fere omnibus. Edidit Carolus Zell, professor universitatis Heidelbergensis. Heidelbergæ, 1850. XIV et 480 pages in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous nous sommes efforcé, par un article inséré dans ce journal[3], de donner à nos lecteurs une idée à peu près complète de la première

[1] J'ai moi-même cédé à cette opinion générale, en donnant le nom de *Vénus qui pêche* à l'une de ces peintures, que j'ai publiée dans ma *Maison du poëte tragique*, pl. IX, p. 28. Mais je n'étais pas alors plus convaincu que je ne le suis aujourd'hui de la justesse de cette manière de voir. — [2] *Bullet. di corrispond. archeol.* 1847, p. 131. — [3] Janvier 1852, page 15-28.

partie du recueil épigraphique de M. Zell. Il nous reste à parler de la seconde partie de son ouvrage : ce sont les inscriptions non religieuses (*profanæ*, p. 135-429). L'auteur y a d'abord placé les plus remarquables de celles qui se trouvent sur les édifices publics conservés à Rome, ou sur les ruines souvent majestueuses éparses dans l'Italie et dans les provinces de l'Occident romain. Elles ont été copiées sur des arcs de triomphe, des aqueducs, bains, basiliques, enceintes de villes, portiques, enfin sur tous les bâtiments consacrés à l'utilité générale, et servant, chacun selon sa destination, à la santé, à la sûreté ou aux plaisirs des citoyens. Dans d'autres sections, l'auteur a réuni les bornes milliaires et les dédicaces gravées sur les piédestaux des statues. Très-concises et simples du temps de la République, pompeuses aux siècles de décadence, ces inscriptions prouvent que l'élégance et la splendeur de l'Italie se retrouvaient dans les cités de la Gaule, de l'Espagne et de l'Afrique; elles nous font connaître les monuments d'art et d'architecture élevés surtout par les villes qui, non loin de la mer, s'étaient enrichies par le commerce et par la navigation; car le secret de la force de Rome, de son opulence et de la solidité de son empire, c'est que la Méditerranée fut toute à elle. Il y a une autre réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire : ce n'est pas toujours sous le règne des princes les plus habiles et les plus vertueux que ces nobles édifices ont été construits, soit par les souverains eux-mêmes, soit par les villes ou par de simples particuliers. Les noms de Claude, de Domitien, de Maxence, y paraissent presque aussi souvent que ceux d'Auguste, de Trajan, des Antonins; et les inscriptions nouvellement recueillies en Afrique démontrent qu'aucun empereur n'y a été plus honoré que Caracalla, par l'érection d'arcs de triomphe, de statues et de monuments publics. Envisagés sous ce point de vue, les textes réunis par M. Zell semblent quelquefois donner un démenti à l'histoire, telle qu'elle nous a été transmise par les auteurs anciens; ils prouvent que les qualités personnelles du prince n'exerçaient, ni sur l'administration générale des provinces lointaines, ni sur le bien-être de leurs habitants, une aussi grande influence qu'on serait tenté de le supposer. Les cruautés, les folies ou la faiblesse du souverain étaient ensevelies dans l'ombre de ses palais; au delà des mers, au nord et à l'ouest des Alpes, le pouvoir arbitraire de l'empereur violait rarement les lois générales ou particulières que les magistrats devaient exécuter, que le peuple devait suivre; et la rapacité des proconsuls était contenue par une terreur salutaire. Sans doute on comprend que les tyrans les plus vicieux, disposant de tant de bras et de trésors si considérables, aient aimé à déployer une magnificence facile, en

embellissant Rome d'ouvrages qui flattaient leur vanité; il est possible aussi que, dans les provinces, la crainte de déplaire aux gouverneurs ait déterminé parfois des citoyens opulents à céder aux insinuations ou aux ordres de ces magistrats, en faisant élever des statues, construire des monuments, et à contribuer ainsi, de gré ou de force, à la splendeur de leur siècle et de leur patrie. Toutefois, en examinant les textes dont nous parlons, il est impossible de ne pas reconnaître que presque toujours l'élan fut spontané. Les habitants de la Sicile devaient redouter l'insatiable cupidité de Verrès et la hache de ses licteurs; sous l'Empire, les principaux citoyens des colonies et des municipes, en signant leurs souscriptions (*ære conlato*), ne craignaient point de montrer qu'ils avaient assez de richesses pour exécuter de grandes entreprises. Peut-être n'est-ce pas un paradoxe de dire que, même sous les règnes décriés de Néron ou de Domitien, on trouvait, loin de la capitale, plus de régularité et de retenue dans l'administration, plus de moyens de bonheur et de sécurité dans la vie privée, que dans les derniers temps de la République: temps de troubles où l'orgueil de la conquête et l'esprit de corps étouffaient l'esprit d'équité; où les chefs aristocratiques du sénat, sourds aux plaintes des nations subjuguées, avaient besoin de céder tantôt à l'intervention partiale des grandes familles patriciennes, tantôt aux préventions populaires qu'une constitution orageuse les forçait de ménager. Sous la monarchie, les abus du pouvoir furent réprimés avec plus de vigueur. Les empereurs qui outrageaient le plus par leur conduite la nature humaine, n'hésitaient pas à condamner et à punir dans les représentants de leur autorité les désordres qu'ils se permettaient eux-mêmes. Leur folie, leur incapacité ou leur indolence entravaient rarement les sages mesures prises par des conseillers éclairés sur les choses, justes envers les hommes. Plus d'un de ces souverains accordait sa confiance à des talents que le vice n'avait point déshonorés. Il fut permis à plusieurs de ces ministres d'être vertueux, sans avoir même à se reprocher de tromper celui auquel ils devaient leur élévation; et, grâce à leur humanité et à leurs lumières, le tyran de Rome se montrait quelquefois le bienfaiteur des provinces.

Nous n'avons pas parlé jusqu'à présent de la partie la plus importante de l'ouvrage de M. Zell; ce sont les sections qui renferment les textes appelés par l'auteur *monumenta legalia*. Il comprend sous ce nom les lois et les plébiscites du temps de la République, les ordonnances impériales, les décrets et jugements rendus par les magistrats, les fastes consulaires, les actes publics des municipes et des corporations non religieuses, enfin un choix d'inscriptions relatives à des transactions

particulières, aux testaments, aux ventes, aux obligations, aux dettes, à d'autres affaires privées, ainsi qu'aux délits et crimes (pages 204-414). Déjà deux savants d'un grand mérite, Haubold[1] et M. Spangenberg[2], avaient recueilli, dans des ouvrages pleins d'intérêt et d'érudition, des monuments épigraphiques qui se rapportent à la jurisprudence. Mais, depuis la publication de leurs travaux, de nouvelles découvertes ont eu lieu; et le cadre étendu adopté par notre auteur lui a permis d'y faire entrer beaucoup d'inscriptions curieuses qui manquent dans les deux recueils que nous venons de citer. Nous ne craignons donc pas de dire que nulle part on ne trouve coordonné d'une manière aussi complète tout ce que les marbres peuvent fournir de renseignements sur le droit romain depuis la guerre sociale jusqu'au siècle de Théodose. M. Zell n'eût-il donné que cette ample collection, il aurait toujours le mérite d'avoir réuni en un seul volume tant de textes curieux, et d'avoir ajouté des documents nouveaux aux collections publiées avant lui. C'est beaucoup dans une matière si souvent traitée et qui sollicite si vivement la curiosité des savants.

On nous dispensera, sans doute, d'énumérer ici ces nombreuses inscriptions; contentons-nous d'en indiquer les plus importantes. Plusieurs fournissent de ces lumières qui brillent par intervalle dans les ténèbres de la législation romaine du temps de la République; ce sont, en partie, des dispositions sévères, des réformes d'abus qui souvent ouvraient la porte à des abus nouveaux. Nous y avons remarqué la loi agraire de Thorius en 51 chapitres (p. 204-238), les lois Servilia et Acilia sur la concussion (*de pecuniis repetundis*), le plébiscite relatif aux habitants de Termessus en Pisidie, la loi sur les appariteurs, les tables d'Héraclée, la loi *Rubria*[3], qui règle la condition des citoyens romains de la Gaule Cisalpine[4]. M. Zell a joint à ces documents les textes de

[1] *Antiquitatis romanæ monumenta legalia extra libros juris romani sparsa, quæ in ære, lapide aliave materia, vel apud veteres auctores extraneos, partim integra partim mutila, sed genuina, supersunt..... Opus ex adversariis defuncti auctoris (Haubold) quantum fieri potuit restitutit E. Spangenberg.* Berlin, 1830, grand in-8°. — [2] *Juris romani tabulæ negotiorum sollemnium, modo in ære, modo in marmore, modo in charta superstites.* Leipzig, 1822, in-8°. — [3] Ni M. Zell ni ses nombreux devanciers ne pouvaient mettre à profit la dissertation que l'un des professeurs les plus distingués de l'université de Bonn, M. Ritschl, a publiée l'année dernière sous le titre : *Legis Rubriæ pars superstes. Ad fidem æris Parmensis exemplo lithographo exprimendam curavit Fridericus Ritschelius;* in-fol. Ce fragment important de la loi, accompagné d'une introduction et de notes, y paraît pour la première fois entièrement conforme à l'original. On sait que celui-ci est gravé en deux colonnes sur une table de bronze trouvée, au mois d'avril 1760, dans les ruines de l'ancienne ville de Veleia, non loin de Plaisance. — [4] Tous ces docu-

tous les sénatus-consultes conservés soit par les monuments épigraphiques, soit par les auteurs anciens, tels que Suétone, Frontin, Aulu-Gelle et Macrobe. Plus loin (p. 307-332) se trouvent les édits et les rescrits des empereurs à partir du règne d'Auguste, prince qui, promettant au monde ébranlé une tranquillité prochaine, semble avoir été formé par la nature plus encore que par l'expérience pour les temps désirés, mais difficiles, d'une création nouvelle; et qui sut fonder, sur des principes que dictaient la raison et la justice, l'édifice entier de l'administration. A la suite de ces actes émanés directement du souverain, et parmi lesquels on remarque l'édit de Dioclétien relatif aux prix des denrées dans les provinces, l'auteur a placé d'autres documents, tels que la grande inscription d'Ancyre (p. 356-364), les deux décrets de la colonie de Pise connus sous le nom de *Cenotaphia Pisana*, l'arrêté des centumvirs de Véïes, la table alimentaire de Trajan, le testament de Dasumius (p. 404-408), dont les deux fragments, assez considérables, furent découverts en 1820 et en 1830 non loin de la voie Appienne. Tous ces textes, autant que nous avons pu les vérifier, sont imprimés d'une manière correcte; et, dans leur interprétation, l'auteur a toujours eu recours aux meilleurs travaux qu'ait produits l'érudition moderne. Il n'y aurait peut-être, à cet égard, qu'une seule restriction à faire. En donnant de nouveau la fameuse *Table de Claude*, sur laquelle M. Zell lui-même avait jadis publié une savante dissertation [1], il ne pouvait pas connaître les beaux ouvrages de MM. Boissieu [2] et Monfalcon [3], où le même monument, unique dans son genre, a été reproduit avec une rare fidélité, et où il aurait vu qu'au lieu de *tribanos* (p. 296, lig. 9) il faut *tribunosque;* au lieu de *nimis* (lig. 13), *nimio;* au lieu de *exercuerint divum* (p. 297 l. 4), *exercuerant divom.* Ce sont là, sans doute, des variantes de peu d'importance; mais on trouve plus loin dans son texte deux autres leçons qui nous paraissent également fautives et qui altèrent le sens. Nous ne

ments et plusieurs autres avaient été déjà donnés par M. Egger, dans un ouvrage souvent cité par M. Zell, et devenu classique pour les latinistes comme pour ceux qui s'occupent de l'histoire du droit romain : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ.* Paris, 1842, in-8°. — [1] *Imperatoris Claudii oratio super civitate Gallis danda. Edidit Carolus Zell, universitatis Friburgensis professor.* Friburgi Brisigavor. in typographeo academico fratrum Groos, 1833, in-4°. — [2] *Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs, par Alph. de Boissieu.* Lyon, in-f°. Tous ceux qui s'intéressent à l'épigraphie et à la paléographie latines doivent désirer que cette publication magnifique, qui se fait par livraisons, soit promptement terminée. — [3] *Monographie de la Table de Claude,* par J. B. Monfalcon, accompagnée du fac-simile de l'inscription gravée dans les dimensions exactes du bronze, et publiée au nom de la ville de Lyon par ordre de M. E. Reveil, maire. Lyon, 1851, grand in-fol.

croirons pas trop nous avancer en disant qu'à la ligne 9, *advocatus*, il faut *avocatus*, et qu'à la ligne 11, *ut publicæ natæ sint facultates*, nous préférons, *ut publice notæ sint facultates*. M. Zell, nous venons de le dire, ne pouvait consulter les ouvrages tout récents dont nous avons transcrit les titres. Mais, puisqu'il voulait, avec raison, reproduire le discours de Claude, il nous semble qu'il aurait trouvé dans des livres publiés depuis plusieurs années[1] des transcriptions plus exactes que celle qu'il paraît avoir eue sous les yeux.

Nous voudrions suivre le savant auteur dans les derniers chapitres de son Recueil, où il a réuni les inscriptions militaires (p. 415-422), celles des particuliers (*inscriptiones privatæ*, p. 423-429) et les inscriptions en vers (p. 430-442). Mais nous sommes retenu par la crainte d'occuper trop longtemps nos lecteurs d'un seul objet, quelque intéressant qu'il puisse être, et d'un seul livre, quoique plein de substance, de savoir et de détails curieux. Disons seulement que, pour connaître les mœurs du peuple, les pratiques de la vie commune dans les classes inférieures, et l'état permanent ou insensiblement mobile des hommes et des choses dans l'Occident romain, on consultera avec fruit la section intitulée par l'auteur *inscriptiones privatæ*. Cette section n'est autre chose qu'un recueil d'écriteaux, d'annonces, d'adresses de fabriques ou d'hôtelleries; on y trouve aussi des sentences, des devises, des avertissements et toutes sortes d'aveux, tantôt tracés sur les murs, tantôt gravés sur des vases, des bagues, et même sur des colliers de chiens. Dans quelques-unes de ces courtes allocutions adressées aux passants, la vivacité des mots est telle, que nous ne saurions les reproduire ici; mais nous nous hasardons à transcrire les suivantes. On lit à Pompéi sur un mur (p. 425, n° 1863):

Candida me docuit nigras odisse puellas;

et immédiatement après, probablement écrit par une main de femme :

Oderis, sed iteras non invitus.
Scripsit Venus Fisica (*sic*) Pompeiana.

Sur une bague (p. 429, n° 1918) :

Uni ambrosia[m], venenum cæteris.

Beaucoup de ces inscriptions nous montrent le langage du peuple, avec sa tendance à se rapprocher des idiomes néo-latins, par la perte

[1] Entre autres, dans l'édition de Tacite donnée par M. Naudet, Paris, 1820, in-8°, t. IV, p. 474-479.

des désinences et la suppression des consonnes. Sur un vase (p. 426, n° 1881) :

Presta mi sincerum v. sis te amet que custodit ortu Venus.
(Præsta mihi sincerum vinum, si vis te amet quæ custodit hortum Venus.)

Le langage est plus correct dans l'avertissement suivant, gravé sur un collier de chien (p. 428, n° 1903) :

De horto Olibri V. C. sum præfecti prætori. Noli me tenere; non tibi expedit.

L'étendue que nous avons donnée à notre analyse nous oblige de nous borner à une simple mention des neuf tables qui terminent le livre de M. Zell et qui en augmentent l'utilité. Très-complètes et bien disposées, elles contiennent, la première, l'explication des *sigles*, les six suivantes les noms de toutes les localités, personnes et divinités, mentionnées dans le volume, ainsi que les fonctions religieuses, civiles et militaires, avec les noms des légions, des cohortes et des autres corps de troupes. Les deux dernières sont un index des particularités grammaticales et une table générale des matières et des mots (*index rerum et latinitatis*).

Le sujet traité par le savant auteur est abondant et difficile, et notre extrait, quoique long, est incomplet et superficiel. Toutefois, il prouvera à nos lecteurs que ce Recueil se compose de matériaux recherchés avec une attention intelligente, classés avec discernement, examinés avec scrupule. Une critique minutieuse hésitera peut-être à adopter certaines restitutions faites par d'anciens épigraphistes et reproduites par M. Zell; on lira d'une manière différente tel mot abrégé ou à moitié effacé: on dira, pour ne citer que deux exemples, que, dans une inscription de Naples, où, d'après la conjecture de Zaccaria, Valentinien II est appelé [*Præstan*]*tissimus omnium retro* [*principum*] (p. 147, n° 1272), on pourrait lire [*Providen*]*tissimus;* que, dans une dédicace trouvée à Ghelma (p. 144, n° 1242), *curator rip.* est plutôt *curator reipublicæ* que *curator riparum*. Mais sur quoi ne dispute-t-on pas? M. Zell ne pourrait-il pas répondre, quant à la dernière conjecture, que, puisqu'il y avait à Rome un *curator ripar* [*um*] (p. 163, n° 1396), il pouvait y en avoir également en Afrique? Peut-être, enfin, serait-il permis d'élever des doutes sur l'utilité de la distinction que l'auteur établit entre ce qu'il appelle *tituli* et *tabulæ*. Selon lui, les *tituli* sont les inscriptions gravées sur la façade des édifices, sur les tombeaux, les autels, sur le piédestal des statues, sur les vases ou sur d'autres objets, dont ils ne sont en quelque sorte que l'appendice et l'accessoire. Dans tout le

volume on a séparé de ces *tituli* et placé dans des chapitres différents les *tabulæ*, c'est-à-dire les plaques de métal ou de marbre, où l'inscription forme la partie principale. Mais, qu'il nous soit permis de le demander, cette division, toute rationnelle qu'elle est, n'offre-t-elle pas plus d'inconvénients que d'avantages? Ne peut-elle pas embarrasser quelquefois les commençants, en les obligeant de chercher dans des catégories diverses des textes épigraphiques qui, ayant la plus grande analogie par leur contenu, peuvent se trouver gravés, l'un au-dessus d'une porte, l'autre sur une table de pierre? Et, d'ailleurs, il devient souvent si difficile de faire nettement la séparation dont il s'agit, que, plus d'une fois, M. Zell lui-même a été forcé de s'écarter de la règle qu'il s'était prescrite, et qu'il a dû agir d'une façon que bien des lecteurs trouveront un peu arbitraire. Ainsi nous voyons parmi les *tabulæ* (p. 39, n° 364), l'inscription *Vediovei Patrei genteiles Iuliei, Leege Albanâ dicata*, qui se lit sur un autel découvert non loin d'Albe-Longue; tandis qu'on a rapporté aux *tituli* (p. 5, n° 44) une autre inscription, *Ara Neptuni, Ara Ventorum*, gravée également sur un autel. Et le mot *Manes*, que l'on voit sur une petite pyramide en terre cuite décrite par M. Cavedoni dans le *Bulletin archéologique*[1] (p. 62, n° 421), forme-t-il à lui seul une *tabula?* Ne serait-il pas, d'après la distinction même faite par M. Zell, mieux placé aux *tituli?* Il nous semble plus systématique et plus conforme à la nature des choses, de n'avoir égard, dans le classement des inscriptions, qu'au sujet qui y est traité, et de suivre, sur ce point, la méthode adoptée par Orelli et d'autres épigraphistes. Enfin, pour terminer ici nos remarques, on trouvera peut-être, dans le texte des inscriptions comme dans les notes explicatives, quelques fautes de typographie, qui ne sont pas relevées dans l'errata (p. XI-XII). Par exemple, pour Münster (p. 25, n° 230), il faut lire Münter; *ocularias* (p. 86, n° 704), lisez *ocularriarius; Quod tibi non vis* (p. 139, n° 1213), il faut, *Quod tibi fieri non vis*. Il se rencontre plusieurs autres irrégularités de la même espèce dans le reste du volume; mais il convient de dire que toutes sont des erreurs légères, échappées à la lassitude plutôt qu'à l'inadvertance; erreurs que, malgré la scrupuleuse attention qu'on apporte à la révision des épreuves, il est difficile de ne pas commettre dans un ouvrage composé de plusieurs milliers d'articles, et dans des textes pleins de lacunes, de noms propres, d'expressions insolites; surtout quand l'orthographe de ces textes, souvent archaïque, presque toujours irrégulière et variable, diffère beaucoup de celle que la typographie moderne, depuis

[1] Année 1841, p. 20.

la renaissance des lettres, a adoptée pour l'impression des ouvrages écrits en latin. D'ailleurs, ces légères imperfections disparaîtront, nous n'en doutons point, dans le second volume que M. Zell nous promet. Écartant tout système, toute vue générale mais incertaine, il y traitera plusieurs questions fondamentales d'épigraphie, dont nous avons parlé dans notre premier article[1]. Les amis de la science doivent désirer que ce second volume ne se fasse pas trop attendre. Il formera le complément de celui dont nous terminons ici l'analyse et qui, nous le répétons, mérite beaucoup d'éloges, par sa contexture presque partout très méthodique, par le nombre des documents curieux qu'il renferme, et surtout à raison de l'instruction solide, profitable, et, jusqu'à présent, peu commune, qu'il peut répandre.

HASE.

Сказанія современниковъ о Димитріи самозванцѣ. — *Mémoires contemporains relatifs au faux Démétrius, traduits et publiés par M. Oustrialof.* Pétersbourg, 1837. 5 vol. in-8°[2].

PREMIER ARTICLE.

L'histoire de Russie n'offre pas d'épisode plus intéressant que l'apparition de cet imposteur célèbre qui prit le nom de Démétrius Ivanovitch et qui monta sur le trône à Moscou en 1605. Un jeune homme de vingt-deux ans, probablement d'une naissance obscure, conçoit le projet de s'emparer d'un puissant empire gouverné par un homme de tête et de courage, disposant d'un trésor immense et d'armées innombrables; seul, il tente l'entreprise et réussit. Dès qu'il a ceint la couronne, ce fourbe audacieux se montre digne de commander : il s'applique à civiliser son peuple; il est, en quelque sorte, un précurseur de Pierre le Grand; et, s'il succombe sans avoir accompli sa tâche, c'est, il faut le

[1] Voyez plus haut, au mois de janvier 1852, p. 19. — [2] Ce recueil comprend : T. Ier, *La Chronique de Moscou*, par le pasteur luthérien Martin Baer, 1581 à 1612. T. II, *Mémoires de Georges Peyerle*, 1606-1608. T. III, *Estat de l'empire de Russie*, par Margeret; suivi du *135e livre de l'Histoire de de Thou*. T. IV, *Journal de Marine*, femme de l'imposteur, et *Journal des ambassadeurs polonais* envoyés par Sigismond à Démétrius, 1606-1608. T. V, *Journal de Samuel Maskiewicz*, 1609-1612. — Outre ces ouvrages, publiés la plupart d'après des manuscrits originaux, M. Oustrialof a réuni dans des notes nombreuses quelques extraits des annalistes russes et les pièces les plus importantes de la grande *Collection des chartes et diplômes impériaux*. (Собраніе государственныхъ грамотъ и договоровъ.)

dire, parce qu'au lieu de régner en usurpateur, il voulut régner en prince légitime.

Son histoire est demeurée fort obscure; la plupart des auteurs étrangers ou russes, et l'illustre Karamzine lui-même, semblent ne l'avoir étudiée qu'avec prévention et dans des récits passionnés ou peu fidèles. On s'est borné à copier des annalistes, la plupart déjà éloignés des événements qu'ils racontent, tandis qu'on dédaignait les témoignages des contemporains, consignés dans un grand nombre de pièces et de mémoires d'une valeur historique considérable. M. Oustrialof a eu l'heureuse idée de recueillir ces documents précieux, de les traduire du vieil allemand, du polonais, du français, du latin, et de les contrôler en les rapprochant les uns des autres: il a réuni de la sorte des matériaux excellents, qu'à la vérité il a négligé de mettre en œuvre, mais qu'il serait facile de coordonner aujourd'hui. C'est ce que je vais essayer de faire.

Ce Démétrius, dont le nom fut si funeste à la Russie, était fils du tsar Ivan le Terrible et frère cadet de Fédor, qui régna de 1584 à 1598. Fédor, prince d'une santé débile et encore plus faible d'esprit, avait remis les rênes du gouvernement à son ministre Boris Godounof, qui, du vivant même de son maître, reçut le titre de regent de l'empire (Правитель). Au despotisme brutal et insensé d'Ivan succéda un despotisme non moins absolu, mais régulier et intelligent. Sous l'administration de Boris, on n'eut plus à craindre les emportements sanguinaires d'un frénétique, mais il fallut subir l'intervention continuelle d'une autorité jalouse et tracassière qui prétendait tout régler, l'intérieur de la famille comme les affaires de l'État. Soupçonneux, implacable dans ses ressentiments, punissant la désaffection comme la désobéissance, Boris fit sentir durement le joug à la nation moscovite: Ivan avait été pour elle un Caligula, Boris fut un Tibère.

La santé ruinée de Fédor faisait prévoir qu'il mourrait jeune et sans postérité. C'était donc sur Démétrius que reposait le sort de la dynastie varègue, c'est-à-dire sur un enfant maladif, notoirement atteint d'épilepsie. Démétrius mort, il n'y avait qu'un homme en Russie qui pût être appelé au trône: c'était Boris, maître du trésor et des troupes, redouté des grands et du peuple, et que, depuis longtemps, on était accoutumé à regarder comme le chef de l'État. Les ennemis de Boris, et le nombre en était grand, fondaient tout leur espoir, pour l'avenir, sur le jeune Démétrius: élevé à Ouglitch, dans une espèce d'exil, par sa mère la veuve d'Ivan, et par ses oncles les Nagoï, il apprenait tout enfant à haïr le persécuteur de sa famille. A dix ans, il annonçait les instincts féroces de son père; il avait des accès de fureur dans lesquels

il frappait tout ce qui s'offrait à lui, sa mère elle-même. Baer rapporte qu'il s'amusa un jour à faire des figures d'hommes avec de la neige, donnant à chacune le nom d'un boyard du conseil, et, la plus grande, il l'appela Boris; puis, armé d'un sabre de bois, il leur abattit la tête en disant : *Quand je serai tsar, voilà comme je les traiterai.* Il n'eut pas le temps de mettre en pratique les leçons qu'on lui donnait : il mourut à Ouglitch avant d'avoir atteint sa onzième année.

Sa mort fut-elle le résultat d'un accident ou d'un crime? c'est un problème qu'il faut désespérer de résoudre aujourd'hui. Tous les historiens russes accusent Boris de l'avoir fait assassiner; mais on cherche vainement des preuves à cette imputation : leurs récits et celui de Karamzine même, ne soutiennent pas un examen sérieux, car ils ne pourraient avoir été transmis que par un génie invisible, tantôt pénétrant dans le cabinet de Boris pour surprendre ses secrètes confidences, tantôt écoutant le dialogue de la victime seule avec ses assassins. Le procès-verbal très-détaillé de l'enquête tenue à Ouglitch, sur les causes et les suites de la mort du tsarévitch, paraît à Karamzine une pièce arrachée par l'intimidation, et il la rejette sans l'examiner : « Les témoins, dit-il, craignaient « trop Boris pour révéler ce qu'ils savaient. » Mais qui a pu voir quelque chose excepté ces témoins, et où trouve-t-on une autre déposition qui infirme la leur? Si cette pièce laisse encore quelques doutes, elle n'en reste pas moins la seule d'où l'on puisse tirer des renseignements pour connaître la vérité. J'en vais faire l'analyse le plus brièvement possible :

Le 15 mai 1591 (v. s.), vers le milieu du jour, le tsarévitch jouait avec des enfants de son âge dans l'enclos de son palais : sept témoins, sa gouvernante, sa nourrice, une fille de chambre et quatre menins, déclarent qu'en leur présence il fut pris d'un accès de sa *maladie noire*, черная болѣзнь, qu'il tomba par terre et se perça la gorge d'un couteau qu'il tenait à la main. Tous les sept sont unanimes, trop unanimes peut-être, car les termes de leur déposition sentent un peu une leçon apprise par cœur.

On ne compara pas la blessure du tsarévitch avec le couteau dont il se servait. Cet oubli semble aujourd'hui extraordinaire; mais, en 1591, la procédure criminelle n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, et, à la rigueur, il n'est pas impossible que les commissaires de l'enquête ne se soient pas avisés de cette confrontation. Toutefois, ce point donne lieu à une supposition que j'examinerai tout à l'heure.

Aux cris des femmes, la tsarine accourt et voit son fils baigné dans son sang. Elle s'élance sur la gouvernante, qui devait surveiller l'enfant, et la frappe à coups de bûche; puis, dans la première furie de son

désespoir, elle s'écrie que les officiers de la chancellerie du tsar ont assassiné son fils. Ces hommes, créatures de Boris, étaient sans cesse en querelle avec la mère et les oncles du tsarévitch. Survient Michel Nagoï (frère de la tsarine), sortant de table et dans un état d'ivresse; à son tour il frappe la gouvernante et fait sonner la cloche d'alarme à une église voisine. En un instant l'enclos se remplit de serviteurs et d'habitants d'Ouglitch, qui accourent avec des fourches et des haches croyant que le feu est au palais. On leur désigne les assassins, c'est-à-dire les officiers de la chancellerie, accourus avec les autres au bruit du tocsin, et sur-le-champ la foule les massacre avec des raffinements de barbarie abominables. Ce fut une *vengeance illégale quoique juste*, dit Karamzine : il aurait dû laisser ce mot à Danton. Quelle apparence que douze ou quinze personnes eussent été chargées par Boris de tuer un enfant de dix ans? N'importe, on ne peut admettre que la *justice populaire* commette une erreur, et, après Karamzine, tous les historiens ont répété que les douze ou quinze malheureux massacrés à Ouglitch étaient des assassins.

Poursuivons l'étude de l'enquête. La tsarine, qui a désigné les meurtriers, bien qu'elle n'ait rien vu, est si peu sûre de son fait, que, dès le lendemain, elle s'avise qu'une naine, qui venait l'amuser par ses bouffonneries, a jeté un sort sur son fils : sans autre forme de procès, elle la fait tuer à coups d'arquebuse. De leur côté, les Nagoï, ses frères, ont cuvé leur vin : ils réfléchissent qu'ils ont fait tuer un peu vite les officiers du tsar; ils veulent avoir des preuves d'un assassinat. Michel Nagoï fait mettre des armes sur les cadavres des morts, entre autres un *poignard tartare*, нагайскій ножъ, qu'il trempe dans le sang d'une poule.

Arrêtons-nous sur ce fait, avoué par l'auteur lui-même de l'ingénieux expédient. Pourquoi ce poignard tartare? pourquoi ce sang? Apparemment pour montrer entre les mains d'un des prétendus meurtriers une arme qu'on pût supposer employée contre le tsarévitch. Michel Nagoï avait dû voir la blessure que son neveu avait à la gorge. Il fallait donc que le poignard tartare parût s'adapter à cette blessure. Or, qu'est-ce qu'un poignard tartare? C'est une arme à lame large, à deux tranchants, fort différente du couteau, ножикъ, qu'on pouvait laisser aux mains d'un enfant épileptique. Ne peut-on pas soupçonner, d'après cette circonstance, que Démétrius fut frappé par un assassin demeuré inconnu? Bien que sept témoins déposent que l'enfant est mort sous leurs yeux, il se peut qu'ils l'aient perdu de vue un instant, dans un vaste enclos, дворъ, planté d'arbres et renfermant plusieurs maisons séparées. Observons encore que ces témoins, qui devaient surveiller l'enfant épileptique, sont tous en faute, et, par conséquent,

intéressés à mentir. M. Oustrialof a eu le premier le courage de déclarer que l'enquête d'Ouglitch méritait plus de confiance que les récits romanesques des annalistes. Ne va-t-il pas trop loin en acquittant Boris de toute participation à cette mort mystérieuse?

Quoi qu'il en soit, le régent était le seul homme qui eût un intérêt évident à la mort de Démétrius, et l'opinion publique l'en rendit responsable; la rigueur avec laquelle il sévit contre les auteurs du massacre de ses officiers acheva de convaincre les plus incrédules. La tsarine fut obligée par lui de prendre le voile; il exila ses frères. Plus de 200 habitants d'Ouglitch périrent dans les supplices, et presque tous les autres furent transportés en Sibérie. La colère de Boris s'attacha même aux objets inanimés, souvenirs de ce forfait étrange: le palais du tsarévitch fut rasé, et la cloche qui avait ameuté les habitants d'Ouglitch fut exilée avec eux; à la fin du siècle dernier on la montrait encore dans une église de Tobolsk.

Le peuple est ingénieux à charger de tous les crimes l'homme qu'il a pris en haine. C'était peu d'attribuer à Boris la mort de Démétrius, il n'y eut plus d'accusation absurde qui ne trouvât créance, inventée contre lui. En 1591 un incendie réduisit en cendres plusieurs quartiers de Moscou; on dit qu'il avait été allumé par Boris, qui, en brûlant les boutiques des marchands, voulait *leur tailler de la besongne, iusques à ce que la rumeur fut un peu appaisée et les esprits rassis*[1]. Puis, le khan de Crimée, pénétrant tout à coup en Russie avec une armée formidable, parut aux portes de Moscou; Boris sauva la ville par son énergie, mais on murmura qu'il avait appelé les Tartares pour faire oublier le meurtre du tsarévitch. Pas un personnage ne mourut en Russie qu'on ne le crût empoisonné par son ordre; et pourtant, malgré ces calomnies, l'obéissance ne se démentit pas. Ceux mêmes qui maudissaient le régent le regardaient comme indispensable, si bien que, lorsque Fédor mourut, en 1598, les grands et le peuple supplièrent Boris de prendre la couronne. Ce fut une acclamation unanime, et il eut le droit de se dire l'élu de la nation. Cette contradiction apparente s'explique par les services réels qu'il avait rendus à la Russie pendant sa longue administration, surtout par son habileté à entretenir le prestige de terreur établi autour du trône par le règne sanguinaire d'Ivan. Pendant quatorze ans il avait préparé les peuples au changement de dynastie, et ce changement s'opéra sans secousse; pendant sept ans encore il régna, toujours détesté, mais toujours craint, et sans avoir besoin de renouveler l'exemple du châtiment infligé à Ouglitch.

[1] Margeret, p. 19.

On sait que le roi don Sébastien de Portugal fut tué en Afrique, en 1578, sans qu'on retrouvât son cadavre; le peuple ne crut pas à sa mort, qui amenait un changement de dynastie. Plusieurs imposteurs essayèrent de gagner un trône en prenant son nom, et l'on voit dans les mémoires de Sully qu'en 1595 il y avait à Paris un faux Sébastien. J'ignore si l'histoire du roi portugais était connue en Russie; mais, dans les dernières années de son règne, Boris avait attiré à sa cour un prince malheureux dont la vie aventureuse était également propre à préparer l'apparition d'un faux Démétrius : c'était Gustave Éricsen, fils d'Éric XIV, roi de Suède. Échappé à la captivité et à la mort que lui réservaient ses sujets rebelles, il avait longtemps mené une vie errante, promenant sa misère de pays en pays. Boris, espérant se servir de son nom pour l'exécution des projets qu'il méditait contre la Suède et la Livonie, le fit venir à Moscou et le combla de présents; bientôt, s'apercevant qu'il avait affaire à une espèce de philosophe, tout occupé d'études scientifiques et dépourvu d'ambition, il le relégua à Ouglitch avec une pension convenable à son rang. Je ne doute pas que le séjour de Gustave en Russie n'ait habitué les imaginations aux aventures romanesques de princes persécutés par des tyrans et toujours protégés par la Providence. L'exilé suédois se plaisait au récit des dangers qu'il avait courus dans son enfance : il disait que, par ordre de son oncle l'usurpateur, Jean III, il avait été mis dans un sac pour être noyé dans la mer, que vingt fois il avait échappé au poison ou aux poignards des assassins apostés par son persécuteur; il racontait les déguisements qu'il avait dû prendre, les travaux grossiers auxquels il s'était soumis pour gagner son pain et cacher son existence sans cesse menacée. Ces récits, embellis par l'imagination slave, parvinrent sans doute enfin à un homme dont l'audace et l'ambition n'attendaient qu'une forme pour se manifester. Le merveilleux est de tous les temps, mais chaque époque a son goût particulier : au commencement du XVIIe siècle, la mode avait adopté les princes légitimes persécutés par des usurpateurs. L'inconnu qui prit le nom de Démétrius, trouvant une fable déjà accréditée par l'exemple de Gustave, se l'appropria et sut l'exploiter à son profit.

Vers le milieu de l'année 1603, un jeune homme inconnu qui venait d'entrer au service du prince Adam Wiszniowiecki, grand seigneur lithuanien, en qualité d'écuyer ou de valet de chambre, révéla à son maître qu'il était le tsarévitch Démétrius, fils d'Ivan. On conte de différentes manières les circonstances relatives à l'apparition de ce personnage; la version du pasteur Baer, qui avait été en relations avec beaucoup de seigneurs polonais, et qui vit souvent l'imposteur lui-même, me semble

avoir un caractère de vérité, malgré les couleurs un peu romanesques dont elle peut être ornée. Voici le récit de Baer[1].

« Ce jeune homme servait fidèlement le prince Wiszniowiecki comme valet de chambre. Il advint qu'un certain jour, à Brahin, son maître étant au bain, il oublia de lui porter quelque chose qu'on lui demandait; sur quoi le prince lui donna un soufflet et l'appela fils de..... Le jeune homme outré s'écria : « Ah! prince Adam, si tu savais qui je suis, « tu ne me traiterais pas de la sorte! mais je dois tout endurer, puisque « j'ai pris le rôle de valet. — Eh qui donc es-tu? » demanda le prince! Alors le jeune homme raconta qu'il était fils d'Ivan Vassiliévitch, et déclara de quelle façon il avait échappé aux embûches de Boris; ensuite il lui montra une croix d'or enrichie de diamants qu'il avait reçue de son parrain, suivant l'usage moscovite, le jour de son baptême. Enfin le faux Démétrius, tombant à genoux, ajouta : « Fais de moi ce que tu « voudras: aussi bien cette vie de misère m'excède; mais, si tu me donnes « les secours dont j'ai besoin, puisse Dieu m'accorder un jour de t'en « récompenser ! »

« Le prince, confondu, crut tout ce que lui disait ce jeune homme modeste et de bonne mine; après lui avoir demandé pardon du soufflet et de l'épithète injurieuse qu'il lui avait adressée, il le supplie d'entrer dans le bain, et lui-même court prévenir sa femme qu'elle fasse préparer un repas splendide, car il attend le tsar de Moscovie; il ordonne à ses valets de harnacher six chevaux de race, d'amener un carrosse magnifique, de lui apporter des tapis et des armes précieuses. Tout étant prêt, il rentre dans le bain, suivi de douze serviteurs; lui-même il aide respectueusement son ex-valet de chambre à revêtir des habits de brocart; il lui présente les chevaux, la voiture, les armes : « Que Votre Majesté, dit-il, « daigne accepter cette bagatelle; tout ce que je possède est à son ser- « vice. »

Quel que soit le moyen dont l'inconnu se soit servi, il est certain que le choix de son premier confident annonçait du jugement et de la pénétration. Le prince Wiszniowiecki, issu des Jagellons, était riche, allié à toutes les grandes familles de Lithuanie et de Pologne, d'ailleurs généreux, plein de faste, en un mot un vrai chevalier du moyen âge, un peu déplacé déjà au commencement du XVII[e] siècle; il fut séduit tout d'abord et s'empressa de promener son hôte de château en château. Plusieurs Polonais, qui avaient été prisonniers en Russie, reconnurent le tsarévitch, ou prétendirent le reconnaître à quelques signes dont il

[1] Baer, p. 32.

faisait parade. L'hôte de Wiszniowiecki paraissait âgé de 20 à 22 ans; si Démétrius eût vécu il aurait eu 22 ans en 1603. Il était petit de taille, mais large d'épaules, et tout en lui annonçait la vigueur et l'agilité; ses cheveux étaient d'un blond tirant sur le roux, ses yeux d'un bleu pâle, et cependant, comme beaucoup d'hommes originaires des pays froids, il avait le teint très-basané. On savait que Marie Fedorovna, la mère de Démétrius, était très-brune, et qu'Ivan était d'une stature au-dessous de la moyenne; mais le tsar était beau, et les traits de son fils prétendu ne prévenaient guère en sa faveur. Le visage large, les pommettes saillantes, le nez gros, les lèvres épaisses, peu ou point de barbe, c'est ainsi que le représentent des auteurs qui l'ont souvent approché, description qui se rapporte de tout point à une gravure publiée en Pologne en 1606, et qui paraît exécutée d'après un dessin fidèle [1] : on y voit comme l'exagération du type slave, avec une expression d'audace et d'énergie peu communes. L'hôte du prince Wiszniowiecki avait deux verrues, l'une au front, l'autre sous l'œil droit; il avait un bras un peu plus long que l'autre. Tous ces signes avaient sans doute été remarqués sur l'enfant mort à Ouglitch.

L'inconnu parlait le polonais aussi facilement et peut-être plus facilement que le russe. Il savait quelques mots de latin, écrivait vite et d'une main hardie. C'en était assez alors pour prouver qu'il avait reçu une éducation libérale. L'histoire de Russie semblait lui être bien connue. Il possédait les généalogies de toutes les grandes familles, et n'ignorait ni leurs intérêts, ni leurs rivalités. Adroit à flatter ses hôtes, il laissait voir, plutôt qu'il n'avouait, une certaine partialité pour la civilisation polonaise, et faisait bon marché des institutions de la Russie et même de mainte pratique de l'Église grecque. Enfin, et ce n'était pas un mince mérite auprès d'une noblesse guerrière, il montait admirablement à cheval et excellait dans tous les exercices qui exigent de l'adresse et de la vigueur.

Il évitait d'entrer dans des détails compromettants sur les circonstances de son évasion : c'était, disait-il, son médecin qui l'avait sauvé en mettant dans son lit le fils d'un serf, que les assassins avaient égorgé la nuit sans le connaître; puis il s'était caché quelque temps dans un couvent sous des habits de moine, et, avant de se découvrir à Wiszniowiecki, il avait habité un monastère de Kief.

Tandis que le personnage inconnu que, faute de pouvoir lui donner

[1] Je dois la communication de cette gravure très-rare à l'obligeance du savant M. Sienkiewicz, conservateur de la bibliothèque polonaise à Paris.

un autre nom, j'appellerai désormais Démétrius, recevait les hommages des nobles lithuaniens, un moine, avec lequel il entretenait une correspondance suivie, parcourait les villages des Cosaques du Don et du Dnieper, leur annonçant que le tsarévitch fils d'Ivan avait échappé à la mort; qu'il était en Lithuanie, et que bientôt, à la tête d'une armée polonaise, il allait passer la frontière et revendiquer son trône. L'espoir du pillage enflammait ces hordes sauvages, et la plupart de leurs atamans écrivirent à Démétrius pour lui offrir leurs services et lui annoncer qu'ils étaient prêts à se rallier à son étendard.

Boris apprit presque à la fois l'apparition d'un prétendant et les symptômes menaçants d'une révolte des Cosaques. D'abord il crut qu'en faisant disparaître l'homme au nom duquel ils se disposaient à prendre les armes, il étoufferait leur rébellion dès sa naissance; mais, pour s'emparer de la personne de Démétrius, il s'y prit fort mal, en offrant au prince Wiszniowiecki des terres et de l'argent, s'il voulait lui livrer l'imposteur. Indigné, le généreux palatin renvoya les agents de Boris sans daigner lui répondre; puis il se hâta de mener son hôte dans l'intérieur de la Pologne, et de réclamer pour lui la protection de Sigismond III.

Probablement Boris ignorait, comme tout le monde, quel était ce prétendant tombé des nues qui agitait déjà son empire. Son attention était partagée entre l'inconnu à qui les seigneurs polonais donnaient des fêtes, et le moine dont les prédications soulevaient les Cosaques. Quant à ce dernier, il avait un nom : il s'appelait Grégoire (ou Grichka) Otrepief; il était natif d'Iaroslavl; fort décrié parmi le clergé russe pour les désordres de sa conduite, ivrogne, débauché, insolent, il avait été chassé de plusieurs monastères. Son père, capitaine de strelitz, avait été tué à Moscou dans une rixe de cabaret; enfin, un de ses oncles, Smirnoï Otrepief, vivait à la cour du tsar, on ne sait en quelle qualité, mais jouissant d'une privauté singulière auprès du souverain.

Il s'agissait de perdre le faux Démétrius dans l'esprit du peuple, avant qu'il eût augmenté le nombre de ses partisans : Boris crut que le plus sûr moyen était d'identifier le prétendant avec le moine défroqué Grichka Otrepief, méprisé de tout le monde. Il le fit excommunier; on répandit dans tout l'empire que Grégoire Otrepief était en Lithuanie, se donnant pour le tsarévitch, et l'on ne parla point du moine qui prêchait l'insurrection aux Cosaques. L'invention n'obtint alors aucun succès et chacun y vit une ruse de Boris. Cependant la fable s'accrédita dans la suite, après la mort de Démétrius, et elle est admise aujourd'hui par tous les historiens russes. M. Oustrialof lui-même la répète

dans ses notes, après avoir publié bien des documents qui, à mon avis, auraient dû la lui faire rejeter. Pour moi, il me semble que, s'il est impossible de découvrir l'origine véritable de l'imposteur, il est, du moins, assez facile de prouver qu'il n'était pas Grichka Otrepief.

Baer et Margeret, qui ont connu personnellement l'imposteur, le distinguent tous les deux du moine défroqué. Baer croit que le moine instruisit le faux Démétrius du rôle qu'il avait à jouer; Margeret en fait un agent obscur du prétendant : « Ledit *Rostrigue* (Роcтрнга, moine apos-« tat) est aagé, dit-il, de 35 à 38 ans, au lieu que ledit Demetrius n'avoit « que 23 à 24 ans quand il rentra en Russie, puis l'y ramena, et un « chacun qui l'a voulu voir l'a veu. L'on connoissoit ce Rostrigue pour « un homme insolent, adonné à ivrognerie, pour laquelle insolence fut « par ledit Demetrius confiné à Ierislaf (Iaroslavl), où il y a une maison « de la compagnie angloise, et celui qui y demeuroit m'a affermé qu'il « avoit été asseuré par ledit Rostrigue, lors mesme que les nouvelles « vinrent que ledit Demetrius avoit été meurtry, que ledit Demetrius « étoit le vrai fils de l'empereur Ioannes Basilius (Ivan Vassilievitch), et « qu'il l'avoit conduit lui-mesme hors de Russie, ce qu'il attesta avec « grands serments, asseurant qu'on ne pouvoit nier que lui-mesme ne fut « Grisque Otrepiof, surnommé Rostrigue[1]. »

Devant ce témoignage si précis tombe une hypothèse de Karamzine empruntée à je ne sais quel annaliste : il prétend qu'arrivé à la frontière, Otrepief changea de nom avec un autre moine fugitif, qu'il envoya chez les Cosaques. Mais pourquoi lui donner ce nom d'Otrepief, parfaitement inconnu sur les bords du Don? Quel crédit pouvait avoir un moine de Iaroslavl parmi les Cosaques? Enfin le moyen de croire que le *véritable Otrepief*, reconnu pour tsar, ait été assez fou pour exiler le *faux Otrepief*, son agent, précisément dans la ville où le *véritable Otrepief* avait sa famille et était connu de tout le monde?

Mais, en outre, une pièce émanée de la chancellerie impériale, et qui dénonce le prétendant comme n'étant autre que ce moine apostat, fixe la date de son arrivée en Lithuanie : c'est en 1603, la même année que Démétrius se fit reconnaître pour le fils d'Ivan par le prince Wiszniowiecki. Tous les annalistes s'accordent à dire que, jusqu'alors, Otrepief, élevé à Iaroslavl, avait erré de couvent en couvent dans l'intérieur de la Russie. Or deux faits sont parfaitement établis sur le compte du faux Démétrius : premièrement, qu'il parlait le polonais avec la plus grande facilité, au point qu'il employait cette langue de préférence au russe

[1] Margeret, p. 156.

pour sa correspondance intime, et il est impossible qu'un moine élevé dans l'intérieur de la Russie se fût si bien familiarisé avec le polonais qu'il le parlât, dès en entrant en Pologne, aussi bien que sa langue maternelle; en second lieu, l'adresse de Démétrius dans tous les exercices guerriers, ses habitudes de chasseur et de soldat, comment les expliquer avec une éducation monacale? Sans doute il y avait alors en Russie bien des moines qui ne menaient pas une vie régulière; mais dans quel couvent en eût-on trouvé qui tuassent des ours, comme Démétrius, d'un seul coup d'épieu, ou qui menassent à la charge un escadron de gendarmes?

Karamzine cherche à se tirer de cette difficulté en disant « que le moine « Otrepief habita successivement deux couvents *en Lithuanie;* puis » (ayant conscience sans doute de l'insuffisance de son éducation) « qu'il s'associa « aux Zaporogues, parmi lesquels il apprit *à manier le sabre et à conduire « un cheval;* après quoi il serait venu à Gatcha (*Huszcza*), en Volhynie, *étu-« dier le polonais et le latin;* enfin il entra au service du prince Wisznio-« wiecki, où il resta *assez longtemps* [1]. » Tous ces faits, empruntés à des annalistes plus ou moins modernes, peuvent s'appliquer au faux Démétrius, mais ils ne conviennent nullement à Otrepief. En effet, Otrepief fut tonsuré en 1603; il vint en Lithuanie en 1603. Qui croira que, dans la même année 1603, ce moine soit allé de Russie en Lithuanie, de Lithuanie à l'embouchure du Dnieper, de là en Volhynie, puis de nouveau en Lithuanie, et enfin en Pologne, faisant partout d'assez longs séjours; qu'il ait été, toujours en 1603, tantôt moine, tantôt soldat, puis écolier, puis valet de chambre, et prince finalement; qui croira, dis-je, qu'au milieu des grandes intrigues qui l'occupaient, il ait trouvé le temps d'apprendre le polonais, le latin, l'escrime et l'équitation? Quel moine que cet Otrepief, et quelle facilité pour apprendre et faire tant de choses en quelques mois!

Baer tenait du prince Sapieha que le faux Démétrius était un fils naturel d'Étienne Batthori. Pour moi, je ne crois pas possible que le fils d'un grand roi ait pu demeurer si complétement inconnu pendant vingt ans au moins. Il me semble probable, au contraire, que les Polonais, un peu honteux d'avoir été pris pour dupes par un imposteur, ont cherché, par vanité nationale, à lui attribuer une illustre origine.

Le métropolitain Platon, auteur d'une histoire estimée de l'Église russe, propose une hypothèse plus spécieuse. Après avoir examiné le

[1] Karamzine, t. XI, chap. II, p. 160. — Les Zaporogues étaient des Cosaques indépendants, habitant le delta formé par le Dnieper et l'Ingouletz.

caractère et les habitudes de Démétrius, son mépris pour les usages et la religion de la Russie, et sa partialité pour l'Église latine (faits, d'ailleurs, très-contestables, comme on le verra bientôt), le docte prélat se demande si cet homme extraordinaire n'a pas été un agent des jésuites, instruit par eux, tout enfant, à jouer le roi légitime, en un mot, une espèce de Joas élevé dans le secret du temple pour détruire la religion nationale en Russie. A cette question, le métropolitain répond par l'affirmative, et conclut que Démétrius était un Polonais, ou bien un Russe enlevé fort jeune à sa famille, et de longue main façonné au métier de prétendant[1]. Je n'ai pas à défendre les jésuites de tous les méfaits qu'on leur attribue, je ne contesterai pas même leur talent singulier à découvrir un grand homme dans un écolier intelligent; mais, en lisant l'histoire de Démétrius, on se convaincra que, s'il fut en effet élevé par des jésuites, ils en furent pour leurs frais d'éducation. Ce que Platon appelle du zèle pour la foi catholique ne semblera à la plupart des lecteurs qu'une grande tolérance religieuse, ou plutôt l'indifférence d'un ambitieux uniquement préoccupé de ses intérêts temporels; d'ailleurs, où les jésuites ont-ils pu l'élever si secrètement que toute trace de ses premières années ait complétement disparu? On sait par les lettres du P. Possevin que le collége des jésuites de Dorpat était à peu près abandonné vers la fin du XVIe siècle, et je ne vois pas d'autre lieu où Démétrius eût pu apprendre le russe et étudier les affaires de Russie.

J'admets volontiers avec Platon que Démétrius n'était pas Russe, car son esprit libre de préjugés, son amour des nouveautés et des institutions étrangères seraient un phénomène inexplicable à cette époque chez un Moscovite de la classe obscure, d'où sans doute il sortait. Je le crois originaire d'un pays où les langues russe et polonaise étaient parlées à la fois : telle était alors l'Ukraine. Parmi les Cosaques de cette province, témoins et acteurs dans les querelles entre la Russie et la Pologne, il avait pu apprendre, et le métier de soldat, et l'art difficile de mener les hommes. Une *sietche* ou village de Cosaques, petite république de flibustiers, où l'éloquence, la ruse et le courage faisaient les chefs, était pour un prétendant une meilleure école qu'un collége de jésuites. On trouvera peut-être dans cette hypothèse une difficulté à expliquer l'espèce d'éducation classique que Démétrius paraît avoir reçue. Il est certain, par exemple, qu'il écrivait facilement, ce que peu d'atamans cosaques eussent pu faire à cette époque; mais Démétrius avouait qu'il avait demeuré quelque temps dans un monastère, et l'on en peut inférer qu'il

[1] Краткая церковная Россійская исторія. Гл. 65.

avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Alors il n'était pas rare que des étudiants de l'université de Kief, las du fouet de l'école, jetassent leurs livres pour chercher fortune parmi les Zaporogues, dont la vie de liberté et d'aventures séduisait les jeunes imaginations : Russes, Polonais, gentilhommes ruinés, moines défroqués, trouvaient un asile dans cette république de bandits. Telles furent peut-être les premières années de Démétrius, abandonnant d'abord une famille obscure dans l'espoir de devenir un jour ataman de Cosaques. Puis son esprit observateur lui montre la haine que les Russes portent à Boris et la faiblesse de son gouvernement déguisée sous l'apparence de l'ordre; il entend les accusations du peuple, qui impute au tsar le meurtre du fils d'Ivan, et en même temps les récits des voyageurs qui ont vu le prince Gustave de Suède échappé au fer des assassins : il a, pour ainsi dire, dans un même tableau la mort tragique de Démétrius et l'évasion miraculeuse de Gustave Éricsen. Dès ce moment une idée nouvelle le possède : c'est un rôle plus élevé qui s'offre à sa pensée; il l'accepte, et le joue avec une inconcevable présence d'esprit, n'ayant, pour favoriser l'illusion, que des récits assez vagues sur la catastrophe d'Ouglitch, et cette croix de diamants qui éblouit les palatins polonais. Il l'avait peut-être gagnée à quelque maraudage.

P. MÉRIMÉE.

(La suite à un prochain cahier.)

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

SIXIÈME ARTICLE.

Madame de Saint-Loup, mademoiselle Chateignier de La Roche-Posay, était très-belle, très-vaine, très-intrigante, et, comme les femmes de son temps, elle unissait volontiers la dévotion et la galanterie. Elle avait été un des ornements de la petite cour de Chantilly [1], et avait eu pour adorateur passionné le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, qu'elle gouvernait absolument, comme on le voit dans les mémoires de

[1] Voyez Sarrazin, édition de 1656, in-4°, p. 233 : « Hier au soir je rencontray « dans la grande route de Chantilli Madame la Princesse qui s'y promenait et qui « n'eut jamais tant de santé, accompagnée de madame de Longueville qui n'eut jamais « tant de beauté, et de madame de Saint-Loup qui n'eut jamais tant de gayeté... »

Lenet[1]. Après la Fronde elle se lia avec Langlade, qui avait été d'abord secrétaire du duc de Bouillon, s'était ensuite attaché à Mazarin et était devenu secrétaire du cabinet. Gourville, dans ses Mémoires, raconte de madame de Saint-Loup une scène plaisante, ou plutôt ridicule, qu'il nous faut mettre sous les yeux du lecteur pour qu'il puisse apprécier et même comprendre ce qu'en dira tout à l'heure madame de Longueville :

« Si d'un costé[2] madame de Saint-Loup craignoit le diable, de l'autre elle trouvoit tant de commodités à l'empire qu'elle exerçoit sur M. de Langlade, qu'elle ne pouvoit se resoudre à le perdre. Apparemment elle songea aux moyens d'accommoder tout cela ensemble, et pour y parvenir elle en choisit un qui lui reussit extremement bien...... Elle m'envoya prier, à deux heures après minuit, de ne pas partir sans la voir, et y étant allé sur le champ pour voir ce que ce pouvoit estre, je la trouvai au coin de son feu, appuyée sur une table, avec un air triste et dolent..... Elle me dit qu'après s'estre couchée et avoir fait sa prière, commençant à s'assoupir, elle avoit entendu tirer son rideau; qu'ayant sorti sa main dessus sa couverture, elle avoit senti quelque chose à cette main, et, s'estant fait apporter de la lumière, elle y avoit trouvé une croix, qu'elle me montra, parfaitement bien faite. Je n'ai jamais pu savoir si elle s'étoit servie pour cela d'un fer chaud ou de quelque eau brulante. La première chose qui me vint dans l'esprit, c'est que le

[1] Lenet, collection Michaud, p. 347 : « Le duc de Candale prit ce pretexte pour « aller voir la dame de Saint-Loup, de la maison de La Roche-Posay, belle, jeune, « d'un esprit vif et enjoué, et pour qui il mouroit d'amour. » P. 433 : « Pour peu « qu'une femme soit dans le commerce du monde, elle veut le faire paroistre. Madame « de Saint-Loup avoit un pouvoir absolu sur l'esprit du duc de Candale. Elle me fit « écrire par Montreuil (secrétaire du prince de Conty), qu'il seroit bien aise de con- « férer avec moi... Si je n'avois eu sa maitresse pour garant, difficilement me serois-je « expliqué avec lui, et je ne m'expliquai qu'à mesure qu'il me parloit librement; il « en vint jusque-là qu'il me dit qu'il étoit maitre du régiment des gardes, et que si « l'on vouloit lui faire avoir l'effet d'une pensée qu'il avoit, qu'il m'expliqueroit à « Paris en présence de madame de Saint-Loup, il m'offroit d'enlever une nuit le « Cardinal... Je le pressai fort de me faire connoitre sa prétention... il ne le « voulut jamais... me disant qu'il ne pouvoit me la confier qu'en présence de cette « dame, qui seroit la caution réciproque de notre secret et de notre liaison. »

Il y a contre madame de Saint-Loup une chanson un peu vive dans le Recueil de Maurepas, t. II, p. 495, à l'année 1666, et voici deux couplets que nous tirons des recueils manuscrits de *Chansons historiques*, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres fr.* in-fol. n° 80, p. 67 :

Saint-Loup dans ce trouble icy
Formeroit un tiers party.
Qu'elle aimeroit la cabale
Qui lui rendroit son Candale!
Elle pendroit son mari.

Belles-lettres fr. n° 79, p. 16 :

Saint-Loup, vostre esprit s'embarasse
Entre l'amourette et la grace,
Ce qui cause vostre chagrin.
Car vous aimez le blond Candale,
Vous craignez le père Gillain,
Le Port-Royal et sa cabale.

[2] *Mémoires de Gourville*, collection de Petitot, t. LII, p. 304.

miracle auroit pu se faire les rideaux fermés; en un mot, je ne la crus nullement. Elle me dit qu'elle croyoit que ce miracle ne s'étoit pas fait pour elle seule.... Je m'en allai, dans un grand embarras, conter l'aventure à M. de Langlade. S'étant aussitôt levé, nous y fumes ensemble. Ce furent de grands cris et beaucoup de larmes de leur part. Elle repeta à M. de Langlade que ce miracle n'avoit pas été fait pour elle seule. Il dit que son cœur le lui marquoit bien, puisqu'il se trouvoit déjà tout changé... A mon retour de Guyenne, j'allai voir madame de Saint-Loup. Je trouvai sa tapisserie couverte de petits cadres où il y avoit des sentences et des dictums pleins de devotion, avec un assez gros chapelet qui pendoit sur son ecran. Elle me dit qu'elle avoit bien prié Dieu pour moi, et qu'elle souhaitoit fort que je fisse mon profit de ce qui lui étoit arrivé, comme avoit fait M. de Langlade. Je la remerciai de ses vœux et de ses prières, ne me trouvant pas encore touché; mais, quand l'heure du diner fut venue, je le fus encore bien moins, en voyant servir deux potages, l'un à la viande pour eux et un maigre pour moi, me disant qu'ils avoient esté bien fachés de rompre le caresme, à cause de leurs indispositions. On ota les potages, et on servit une poularde devant eux avec un petit morceau de morue pour moi. Madame de Saint-Loup, voyant que je le regardois, me dit qu'elle auroit mieux aimé manger ma morue que sa poularde. M. de Langlade citoit à tout propos saint Augustin; elle le faisoit souvenir des passages de ce saint, et tous deux me jetoient de temps en temps des propos de devotion...... Le temps qui s'étoit écoulé avoit effacé la croix; mais ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'elle supposa que, par un autre miracle, la croix avoit été renouvelée. Elle disoit qu'étant aux Pères de l'Oratoire, fort attentive, comme on levoit le saint Sacrement, elle avoit encore senti à sa main, qui étoit gantée, la mesme chose que la première fois, et qu'ayant oté son gant, elle avoit trouvé la croix très-bien refaite. Mon étonnement augmenta beaucoup; mais M. de Langlade parut si persuadé de ce second miracle, qu'il l'attestoit avec des sermens effroyables. Cela n'empescha que, quelque temps après, il ne songeat à se marier...... Je n'ai pas su si M. de Langlade avoit esté desabusé des miracles de madame de Saint-Loup; pour elle, l'ayant mise quelque temps après sur ce chapitre, elle me les abandonna volontiers...... Madame de Liancourt etant venue à mourir[1], elle s'estoit persuadée que M. de Liancourt ne pouvoit jamais mieux faire que de l'épouser; mais, n'ayant pas trouvé jour à pouvoir réussir, elle me parla fort souvent, et croyoit me dire de fort bonnes raisons pour me prouver que je serois trop heureux en l'épousant.... Après tout, il faut convenir qu'elle avoit l'esprit fort amusant dans la conversation, et qu'elle a eu toujours beaucoup d'amis. Elle n'ignoroit rien de ce que savoit M. de Langlade, et je lui dois cette justice que je n'ai jamais appris qu'elle eut parlé de ce qu'on lui avoit confié. »

On conçoit qu'une pareille personne, avec ces comédies dévotes et ce désir de se marier, ne pouvait convenir à madame de Longueville; mais, l'ayant connue autrefois, elle croyait devoir ne pas rompre avec elle, mais elle la tenait à distance et à sa place, tandis que madame de Saint-Loup aurait bien voulu retenir un peu de familiarité avec une princesse du sang. Elle avait mêlé madame de Longueville dans quelques bavardages, ou, du moins, on l'en accusait. Il est curieux de voir

[1] L'auteur de l'écrit dont nous avons plus d'une fois parlé, morte le 14 juin 1674.

avec quelle humilité madame de Longueville se résigne à la calomnie, et avec quelle superbe elle repousse la seule idée de l'intimité avec madame de Saint-Loup :

« Rien n'est plus respandu que ceste belle histoire contre moy. Il faut benir Dieu de ce qu'il permet qu'on nous oste tout de nouveau une resputation où on pouvoit avoir trop d'atachement, et luy demander qu'il pardonne à ceux qui essayent de la destruire. On est bien heureux qu'ils s'appliquent à nous humilier, nous qui ne le ferions peutestre pas nous memes. »

« (1664).

« Je pense que madame de Saint-Loup vous aura dit que je lui escrivis dès le lendemain du jour que j'allay disner chés vous, et peut estre mesme qu'elle vous aura montré ma lestre. Je vous assure que j'ay quelque mérite de ne croire point que ce soit elle ou son amie (qui ait répandu ces mauvais bruits), car c'est une telle voix publique que l'on ne fait pas un pas sans ouïr quelqu'un qui dit cela de ces deux dames. Ainsy je ne croy pas qu'elle ait subject de se plaindre de moy, parce qu'elle en a de se plaindre du public; mais au contraire, je croy qu'elle s'en pourrait louer, puisque de bonne foy je dis à tous ceux qui m'en parlent que je ne la croy nulement capable d'une telle chose. C'est, je pense, tout ce qu'on peut désirer de moy. Je seray fort ayse qu'elle en soit contente. J'ay eu mesme un grand esclaircisement là dessus avec madame la princesse Palatine en présence de M. mon frère qui entend bien raison, et qui voit bien que je ne puis pas empescher que tout le monde ne lui donne ceste belle histoire, et que tout ce que je puis faire c'est de ne la pas croire. On n'est pas maistre de quelques soubçons. Vous m'advouerés que pour en estre exempte en ce cas, il faut avoir une ame bien nette et une conduite ou chrétienne ou au moins morale qui ait esté bien remplie de probité. On n'oseroit dire cela aux gents, mais s'ils sont justes, ils se le doivent dire eux-mesmes. »

« 9 décembre 1664.

« Je voulois envoier chés vous pour vous dire adieu par un billet, puisque je n'ay pu moy-mesme vous le dire. Je hais autant cela que vous, mais on ayme à voir les gents le plus qu'on peut, c'est-à-dire les gents tels que vous à qui on est tousjours ravie de tout conter et de tout dire. J'eusse esté bien ayse de vous reparler encore de madame de Saint-Loup, et de vous expliquer pourquoy ma letre est mesurée. Je croy pourtant que vous le devinés bien, et que vous concevés aysément qu'outre qu'on ne veut dire, en escrivant aussi bien qu'en parlant, que ce qu'on sent, c'est encore que je ne veux pas qu'il se promène par les maisons une de mes letres qui montre que j'estime et que j'ayme madame de Saint-Loup, comme les gents que j'ayme et que j'estime le plus. Il y a bien des années que je mesure tout avec elle, parce qu'il n'y a pas d'air de vanité qu'elle ne prenne sur de certaines amitiés, dont la mienne est du nombre, et je n'ay point trouvé cela convenable. Ainsy je n'ay pas voulu nourrir cet air là, et je l'ay si peu nourry que quand elle a esté des temps très longs sans me voir et sans m'escrire, j'ay tout laissé mourir sans esmouvoir avec elle aucun recommencement[1], et je me suis contenté quand je l'ay veue de la traiter avec la mesme familiarité et de la mesme sorte. Voilà la conduite que j'ay eue avec elle, dont elle ne s'est pas vantée; mais cela est ainsy et tout fraischement. Je vous assure qu'il y avoit bien deux mois que je n'avois ouy parler

[1] Encore un fréquentatif excellent et perdu.

d'elle, devant que je partisse pour Chateaudun, qu'elle ne m'a point escrit durant tout mon voiage, mesme sur tout ce qui est arrivé dans ma famille, et que je n'eusse rien relevé de tout cela à mon retour, prétendant me contenter de la traiter comme sy de rien n'eust esté. Or, vous jugés bien qu'en ceste ocasion icy je ne puis pas me redemesurer [1] d'amitié pour elle, ny m'embarquer à mille billets sur une telle affaire; car elle eut fait durer dix ans la réplique et la duplique, sy j'y eusse donné lieu; et j'advoue que je n'ayme point à faire aucune scène avec elle, ny proprement à entretenir le monde de nos procédés et de nos querelles. Je me suis donc contentée de luy faire justice, premièrement en ne croiant pas ce beau conte, segondement en le disant du meilleur ton du monde à tout ce qui m'en parle, et en troisième lieu, en luy escrivant d'une sorte très proportionnée à la sorte d'amitié et d'estime que j'ay pour elle, et disproportionnée seulement à sa vanité, que je ne suis pas obligée de satisfaire, surtout à mes despends. Je voudrois bien sçavoir comment vous trouvés ce que je vous mande là-dessus. Je ne puis encore m'empescher de vous dire, pour respondre à une lettre que vous m'escrivites, que je suis tout comme vous, que je sçay à quoy m'en tenir de mes amis, et que je suis incapable d'en soubçonner de certains, pouvant, ce me semble, à point nommé juger de quoy ils sont capables et de quoy ils ne le sont pas. Et mesme je porte ce jugement là plus loing que mes amis; car il y a d'autres gents de qui je le ferois aussy à point nommé. Mais madame de Saint-Loup n'en est pas, c'est-à-dire, elle n'est pas au nombre de ceux que je ne peux pas soubçonner; elle est de ceux de qui je ne croy pas certaines choses d'une créance certaine; mais le doute n'est pas exclus ny l'examen. Je conclus qu'elle n'est pas coupable; je trouve que c'est la metre en son rang, au moins en celuy où je l'ay mise dans mon esprit, surtout despuis la croix [2]. Car quoy qu'elle dise que cela ne faisoit mal à personne, je maintiens que toute personne capable de ceste comedie en une matière de religion, ne met guère de bornes à ses pretentions quand elles luy sont nécessaires. J'envoiray demain querir la responce à cette lettre icy. Je vous demande de vos nouvelles bien souvent durant mon voiage. »

Mademoiselle de Vertus était fille de cette belle comtesse de Vertus, fille de Lavarenne Fouquet, serviteur complaisant de Henri IV, et dont Tallemant raconte une histoire galante terminée de la plus tragique manière [3] :

« Un gentilhomme d'Anjou, appelé Saint-Germain la Troche, homme d'esprit et de cœur et bien fait de sa personne, fut aimé de la comtesse. Le mari qui avoit des espions auprès d'elle, fut averti aussitôt de l'affaire. Il estimoit Saint-Germain et faisoit profession d'amitié avec lui; il trouva à propos de lui parler, lui dit qu'il l'excusoit d'être amoureux d'une belle femme, mais qu'il lui feroit plaisir de venir moins souvent chez lui. Saint-Germain s'en trouva quitte à bon marché. Il y venoit moins en apparence, mais il faisoit bien des visites en cachette : c'estoit à Chantocé en Anjou. Le comte savoit tout; il n'en tesmoigna pourtant rien jusqu'à ce que, durant un voyage de dix ou douze jours, le galant eut la hardiesse de coucher dans le chasteau. Les gens dont la dame et lui se servoient estoient gagnés par le mari. Ayant appris cela, il defendit sa maison à Saint-Germain. Cet homme, au desespoir d'estre privé de ses amours, escrit à la belle et la presse de consentir

[1] Se redemesurer, changer de mesure, fréquentatif moins heureux. — [2] Voyez plus haut l'endroit cité de Gourville. — [3] T. III, p. 407.

qu'il se desfasse de leur tyran. Les agens gagnés faisoient passer toutes les lettres par les mains du mari qui avoit l'adresse de lever les cachets sans qu'on s'en apperçeut; elle repondit qu'elle ne s'y pouvoit encore resoudre. Il reitère, et lui escrit qu'il mourra de chagrin si elle ne consent à la mort de ce gros pourceau: elle y consent. Et par une troisième lettre, il luy manda que dans ce jour-là elle sera en liberté, que le comte va à Angers, et que sur le chemin il lui dressera une embuscade. Le comte retient cette lettre, se garde bien de partir; et ayant appris que Saint-Germain disnoit en passant dans le bourg de Chantocé, il se resolut de ne pas laisser passer l'occasion. Il luy envoya dire qu'il fera meilleure chère au chasteau qu'au cabaret, et qu'il le prioit de venir disner avec lui. Le galant, qui ne demandoit qu'à estre introduit de nouveau dans la maison, ne se doutant de rien, s'y en va; il n'avoit pas alors son espée, il l'avoit ostée pour disner, il oublia de la prendre. Dès qu'il fut dans la salle, le comte lui dit: « Tenez, en lui présentant « son dernier billet, connaissez-vous cela? — Oui, respondit Saint-Germain, et « j'entends bien ce que cela veut dire. — Il faut mourir. » Les gens du comte mirent aussitôt l'espée à la main. Le pauvre homme n'eut pour toute ressource qu'un siége pliant; il avoit dejà reçu un grand coup d'espée, quand le mari entra dans la chambre de sa femme, qui n'estoit séparée de la salle que par une antichambre; il la prend par la main et lui dit: « Venez, ne craignez rien, je vous aime trop pour « rien entreprendre contre vous. » Elle fut obligée de passer sur le corps de son amant qui estoit expiré sur le seuil de la porte. »

La comtesse de Vertus eut deux fils et cinq filles. L'aîné des fils était M. d'Avaugour, très-beau, mais sans nul mérite, qui épousa en premières noces mademoiselle du Lude: « une des plus belles et plus douces « personnes, » dit Tallemant[1], et en secondes noces mademoiselle de Clermont d'Entragues. On ne sait rien du second fils, le comte de Goetlo. Les cinq filles sont: la fameuse duchesse de Montbazon[2], mademoiselle de Vertus, mademoiselle de Clisson, mademoiselle de Chantocé, et une autre dont nous ignorons même le nom.

Le *Nécrologe* de Port-Royal, dans l'article qu'il consacre à Mademoiselle de Vertus, p. 438, nous apprend qu'elle s'appelait Catherine Françoise de Bretagne, qu'elle fut élevée dans un couvent de l'ordre de saint Benoît, qu'elle passa à Port-Royal les vingt et une dernières années de sa vie, et y mourut le 21 novembre 1692, à l'âge de 75 ans; d'où il suit qu'elle était née en 1617, deux ans avant madame de Longueville.

Mademoiselle de Vertus n'était pas aussi belle que son aînée, mais, après madame de Montbazon, c'était la plus belle des autres sœurs. Sa mère ne lui donna rien : elle fut réduite à aller demeurer d'abord chez madame la comtesse de Soissons, puis chez madame de Rohan, enfin chez madame de Longueville.

[1] T. III, p. 419. — [2] Il en faut voir un portrait charmant à Versailles, et lire ce que dit madame de Motteville, t. Ier, p. 46. La description et le portrait s'accordent parfaitement.

« Cette demoiselle de Vertus, dit Tallemant, a du merite, elle sait le « latin, elle escrit fort raisonnablement. » Il ajoute : « Mais l'affaire de « M. de La Rochefoucauld l'a fort decriée. » Que signifient ces paroles? Elles semblent impénétrables, comme tant d'autres de Tallemant. Nous pouvons lever un coin du voile à l'aide d'un petit billet sans date que nous avons découvert parmi les nombreuses lettres de mademoiselle de Vertus à madame de Sablé conservées dans les portefeuilles de Valant :

« Je vous envoye la responce que je fais à M. d'Andilly : c'est pour me mortifier et pour vous plaire que je ne l'ay pas fermée... On fait courir le bruit à Fontainebleau que nous nous voyons continuellement M. de la Rochefoucaut et moy. Je vous mande cette nouvelle parce que je m'accoustume et que j'ay grand plaisir à vous tout dire. »

Est-ce à ce bruit que se rapportent ces deux autres billets, sans date aussi, de madame de Longueville ?

« Voules vous qu'on aille diner avec vous aujourd'huy? sy cela est je vous rendray responce moy mesme sur la prière que vous m'aves faite de la part de M. de Legue[1], et nous parlerons de la belle histoire que mademoiselle de Vertu vous a mandée, qui est sy respandue que je suis toute estonnée qu'elle ne soit allée jusqu'à vous que par elle. Quand on ne pretend plus rien en ce monde, on se soucie fort peu de la réputation qu'on y peut avoir. »

« De Trie, ce 23 may (1662).

« ... Rien au monde n'est sy faux que cette entrevue dont vous me mandés qu'on a parlé à Fontenebleau. Il n'y a pas mesme de fondement à cette nouvelle, car jamais on ne m'a tesmoigné désirer cela, et vous jugés bien que ce ne sera pas moi qui en feray les advances. Enfin je vous le dis encore avec cette mesme vérité dont Dieu me fait la grace de n'aimer pas à me despartir, et avec laquelle mesme j'ai traité avec vous, quand l'intérest de ma conscience ne m'empeschoit point de mentir quand j'en avois besoin : rien au monde n'est sy faux, et vous m'obligeres tout a fait d'en destromper le monde, puisque cela n'estant pas vray, il n'est pas bon qu'on le croye... »

« Je suis fort aise de votre esclaircissement avec mademoiselle de Vertu et de son succès ; elle me montre bien de la joye d'estre bien avec vous. Vous ne me mandez point si vous avez destrompé le monde de cette belle entrevue dont l'on parloit. Je vous prie de me mander ce que vous aurez fait là dessus et sy cela aura réussi. »

Aurait-on accusé mademoiselle de Vertus d'avoir favorisé et ménagé une entrevue entre La Rochefoucauld et madame de Longueville? Quoi qu'il en soit, ni cette affaire ni nulle autre n'avait décrié mademoiselle de Vertus, car elle jouissait d'une fort bonne réputation, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit demeurée sans tache parmi les légèretés de la Fronde; et nous ne savons ce qu'entend Mademoiselle, lorsqu'elle dit qu'elle était l'amie intime[2] de la Croisette, gentilhomme normand,

[1] Voyez l'article troisième, cahier de novembre, p. 1699. — [2] *Mémoires*, t. III, p. 25.

qui était un favori de M. de Longueville et gouverneur de la ville de Caen.

En même temps Mademoiselle nous la peint comme « ayant « beaucoup d'attachement pour madame de Longueville et la servant « en tout ce qu'elle pouvoit en ses affaires pour son raccommode- « ment avec son mari[1]. » En effet, nous la voyons, dès 1654, de concert avec la Croisette, s'employer de toutes ses forces pour tirer définitivement son amie de la guerre civile, faire sa paix avec la cour et la ramener en Normandie. Tous deux promettent en son nom à Mazarin et à M. de Longueville qu'elle renoncera désormais à toute menée politique. Elle-même le promet, elle veut tenir sa parole, et elle la tient ordinairement. Mais quelquefois la passion et le dépit l'emportent, et même à Moulins, auprès de sa tante de Montmorency et dans le couvent des filles de Sainte-Marie, quand elle apprend l'insolent triomphe et les basses manœuvres de madame de Châtillon, la pauvre femme éclate en plaintes amères; et, à l'insu de mademoiselle de Vertus et de la Croisette, elle décharge son cœur oppressé dans le sein de la comtesse de Fiesque. Elle tâche de renouer un commerce secret avec son frère Condé, elle conseille de l'exciter et d'exciter aussi Mademoiselle contre madame de Châtillon qui s'entendait avec La Rochefoucauld et Mazarin; elle souffre, elle s'agite, elle intrigue, elle est femme; mais c'est son cœur blessé qui la pousse, ce n'est ni l'ambition ni l'esprit de parti; jusqu'à ce que l'excès du malheur et le désespoir la tournent du seul côté qui ne trompe point, le devoir et Dieu. Mademoiselle

[1] Veut-on savoir dans quel état sont aujourd'hui les *Mémoires* si curieux et si agréablement tournés de Mademoiselle dans l'édition d'Amsterdam, de 1735, qui passe pour la meilleure? lisez ces phrases du t. III, p. 24, sur mademoiselle de Vertus : « Mademoiselle de Vertus, que j'avois vue lorsque j'estais passée à Mon- « targis, et qui me parla fort de madame de Longueville, pour qui elle a beaucoup « d'attachement et qu'elle servoit en tout ce qu'elle pouvoit en ses affaires pour son « raccommodement avec son mari, avoit eu ordre d'aller demeurer dans le chasteau « de Nevers où elle fut fort peu. Elle eut la bonne idée d'aller s'enfermer à Moulins « auprès de sa tante, etc. » Il est évident qu'on rapporte ici à mademoiselle de Vertus des choses qui appartiennent à madame de Longueville. C'est madame de Longueville et non mademoiselle de Vertus qui reçut l'ordre d'aller demeurer dans le château de Nevers, qui y fut fort peu, qui eut l'heureuse idée d'aller à Moulins chez sa tante de Montmorency, etc. Ou Segrais sommeillait étrangement lorsqu'il a revu ce passage, ou les éditeurs ont bien défiguré Segrais et Mademoiselle. Il en est de même de beaucoup d'autres mémoires. Ceux de madame de La Fayette, sur la cour de Madame, qu'on admire tant et avec raison, sont dans le plus incroyable désordre, et si on les lisait avec un peu d'attention on serait tout surpris d'y trouver des phrases à peu près inintelligibles. Je le répète donc avec une conviction toujours croissante : défions-nous de tout ouvrage posthume.

de Vertus, qui ne connaît pas ces démarches imprudentes, sachant combien Mademoiselle était favorable à Condé et mal avec la cour, et ne sachant pas qu'elle-même travaillait en secret à son propre accommodement, s'imagine que c'est elle qui met en mouvement madame de Longueville, et elle lui écrit la lettre suivante, que Mademoiselle nous a conservée[1] : « Vous avez une belle amitié pour madame « de Longueville : au lieu de tacher à la racommoder avec son mari, et « de lui conseiller tout ce qui est nécessaire pour cela, comme vous me « fites l'honneur de me dire, lorsque je passais à Montargis, que c'était « votre sentiment, vous l'embarrassez dans de nouvelles affaires. Quand « j'aurai l'honneur de vous voir je vous en dirai davantage et je pren- « drai la liberté de vous gronder. » Mademoiselle lui répond qu'elle ne sait ce qu'elle lui veut dire; et elle écrit à madame de Longueville une lettre fort aigre où elle lui reproche de se servir de son nom pour faire des propositions qu'elle n'osait faire elle-même[2]. Madame de Longueville, à ce que nous dit Mademoiselle, répondit « avec beau- « coup de douceur[3]. » Nous allons voir qu'elle avait ses raisons pour être aussi douce. Cependant Mazarin faisait venir la Croisette, et lui montrait une lettre interceptée de Condé à sa sœur où il la gourmandait des propositions qu'elle lui avait faites. La Croisette ne savait que répondre : « Je fus fort estonnée de tout cela, dit Mademoiselle, et quoique « mademoiselle de Vertus me put dire, je crois que madame de Longue- « ville en eut quelque connoissance. Elle m'escrivit une grande lettre, « et me manda, pour se mieux justifier, qu'elle me prioit de conside- « rer qu'elle connoissoit la comtesse de Fiesque, qu'ainsi elle ne pouvoit « ni ne devoit par aucune raison se fier à elle[4]. » Il n'y a qu'un défaut à cette apologie, c'est que le hasard nous a conservé la lettre autographe de madame de Longueville à madame de Fiesque, qu'elle est tombée entre nos mains, et que nous l'avons publiée[5]. Cette lettre prouve que madame de Longueville s'était beaucoup trop fiée à madame de Fiesque. Assurément elle ne l'avait pas chargée de faire ni en son nom ni au nom de Mademoiselle des propositions à Condé, et même elle avait refusé l'intermédiaire qui lui était offert, celui de M. de Chenailles; en cela sa justification est parfaitement exacte et sincère[6]; mais elle avait

[1] *Mémoires*, t. III, p. 24. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Revue des Deux Mondes*, août 1851. — [6] C'est ce que comprit plus tard Mademoiselle, après une explication qu'elle eut, aux eaux de Forges, avec madame de Longueville, *Mémoires*, t. III, p. 143 : « J'eus une grande joie de la voir et encore plus de l'entretenir. Elle me témoigna tant « d'amitié qu'il ne se peut pas plus; et, comme c'est la personne du monde la plus « aimable, il est facile de l'aimer. Nous parlâmes de M. son frère et de la conduite

exprimé le désir qu'on empêchât les desseins de madame de Châtillon, qu'on éclairât et qu'on poussât un peu Mademoiselle, qu'on la réconciliât elle-même avec Condé, auprès duquel on l'avait tant desservie, et qu'on lui procurât une correspondance chiffrée, ce qui faisait croire naturellement à des projets équivoques. La vérité est que Chenailles et les siens, sincères mais imprudents frondeurs, avaient abusé de son nom auprès de Condé par un excès de zèle qui les perdit eux-mêmes; car, ayant été découverts, ils furent forcés de s'exiler[1] et d'aller rejoindre Condé à Bruxelles : déplorables restes des misérables intrigues de la Fronde, dont madame de Longueville se sépara à jamais à la fin de l'année 1654, ne conservant plus dans son cœur qu'une fidèle et inviolable tendresse pour son frère Condé.

Mademoiselle de Vertus était-elle déjà attachée à la fortune de madame de Longueville au commencement de la Fronde? Avait-elle partagé ses aventures romanesques et politiques? Était-elle avec elle à Bordeaux, et de là l'avait-elle suivie à Montreuil-Bellay, en Anjou, où madame de Longueville se retira avant de se rendre à Nevers, puis à Moulins auprès de madame de Montmorency? Ou bien était-elle restée à Paris ou en Normandie avec La Croisette, et était-elle allée rejoindre madame de Longueville après sa sortie de Bordeaux, à la chute définitive de la Fronde, quand la nécessité de traiter avec la cour fut devenue évidente, et qu'elle eut alors l'espérance d'être utile à son amie? Nous ne le savons; un document authentique, une lettre autographe, que nous avons publiée ailleurs[2], nous la montre, pour la première fois, avec madame de Longueville à Montreuil-Bellay, en 1653. Mademoiselle nous dit qu'elle alla s'enfermer avec elle à Moulins; il est bien certain qu'elle revint avec elle en Normandie, qu'elle partagea sa dévotion et sa pénitence, et ne la quitta qu'assez tard pour entrer à Port-Royal. Si même on en croit le *Nécrologe*, sa conversion aurait précédé celle de madame de Longueville. Il y est dit en effet qu'après avoir « pris trop de part aux « intrigues et aux plaisirs qu'elle désapprouvait, » mademoiselle de Vertus rentra dans « le sentier étroit qui mène à la vie; et la princesse Anne « de Bourbon l'y ayant suivie, elle la consola par l'exemple de la joye

« des comtesses (de Frontenac et de Fiesque); elle me dit qu'elle feroit une réprimande à la comtesse de Fiesque. Nous nous éclaircîmes sur la peine qu'elle nous « avoit faite à toutes deux. Madame de L. me fit avouer que j'avois eu tort de « juger si défavorablement d'elle, et sur cela d'avoir écrit d'une manière désobli« geante à M. son frère : je lui en demandai pardon. » — [1] On conserve à la Bibliothèque de la ville de Paris un manuscrit in-fol. contenant le procès de Chenailles en 1656. — [2] *Revue des Deux Mondes*, août 1851.

« dans les austérités de la pénitence et la soutint par sa tranquillité dans « la tempête qui agitait alors l'Église. » La correspondance dont nous rendons compte la fait paraître n'ayant qu'une âme avec madame de Longueville, janséniste comme elle, se liant sous ses auspices avec madame de Sablé, leur servant souvent d'intermédiaire, honorée et aimée, traitée comme une sœur par l'une et par l'autre.

Croirait-on qu'au milieu de la vie retirée que menaient en Normandie madame de Longueville et mademoiselle de Vertus, la calomnie ait pu les atteindre, et que mademoiselle de Vertus ait été accusée d'entretenir un commerce suspect avec un bel esprit de la société de madame de Fiesque, l'abbé de Belesbat, frère de madame de Choisy[1] et d'un M. de Belesbat, souvent cité dans les recueils de chansons historiques, et dont parle Tallemant[2]? C'est pourtant ce que nous apprend madame de Longueville:

« De Trie, ce 27 may 1663.

« . . . . . Il faudroit estre bien peu curieuse pour ne l'estre pas des discours qu'on fait de mademoiselle de Vertu et de moy. Quelque sots qu'ils puissent estre, je vous conjure de me les aprendre. . . . . »

« De Trie, ce 1er juin 1663.

« . . . . . Parlons un peu non pas de la sotise du monde, mais de sa malice, sur ce beau conte de mademoiselle de Vertu. Je dis de sa malice et non pas de sa sotise, parce que n'ayant pas reveu cet abbé, la chose est inventée d'un bout à l'autre. Elle auroit pu le revoir pour quelque bonne raison une fois et deux fois sans qu'il fut permis aux gents de bon sens de prendre cela de travers, la voyant vivre comme elle vit, surtout à l'esgard de la galanterie, dont elle esvite les apparences les plus esloignées comme les plus prochaines. Enfin ce sot conte n'a rien au monde pour fondement. M. l'abbé de Belesbat a toujours continué à me voir, et pour elle il ne l'a pas vue depuis la rupture que vous sçavez. Vous pouvez donc, sur ma parole, renvoier cela aussi loing qu'il doit estre renvoyé. »

De ce que dit ici madame de Longueville, on pourrait conjecturer que les bruits en question avaient au moins un prétexte, et qu'autrefois mademoiselle de Vertus avait eu quelque liaison avec l'abbé de Belesbat ou qu'elle lui avait un peu trop plu, puisqu'ils avaient dû en venir à une rupture, mot assez grave et qui donne à penser.

La confiance de madame de Longueville dans la sagesse et l'esprit de mademoiselle de Vertus est attestée par un passage des *Mémoires de Mademoiselle* où celle-ci nous apprend[3] que, dans une dernière démarche que fit faire auprès d'elle madame de Longueville pour la décider à épouser son fils le comte de Saint-Paul, elle avait chargé de

[1] *Mémoires de Mademoiselle,* t. III, p. 194. — [2] *Ibid.* t. IV, p. 230. — [3] Tom. VI, p. 281.

cette négociation non plus seulement madame de Puisieux, mais avec elle mademoiselle de Vertus.

Enfin, quand il s'agit d'annoncer à la pauvre mère la mort de ce fils bien aimé, en 1672, c'est à mademoiselle de Vertus qu'on donna cette terrible mission, et elle s'en acquitta de la manière simple et touchante si bien retracée par madame de Sévigné [1].

Ses continuelles maladies et sa piété toujours croissante la détachèrent tellement du monde, qu'en 1669 elle résolut d'entrer à Port-Royal. Madame de Longueville n'osa combattre cette résolution, mais elle en fut profondément[2] affligée, et nous avons vu qu'en donnant cette nouvelle à madame de Sablé elle lui demande sa compassion dans une perte aussi cruelle. Avant d'entrer à Port-Royal, mademoiselle de Vertus quitta l'hôtel de Longueville, ce qui donna naissance à des bruits ridicules que madame de Sablé est priée de faire tomber en faisant connaître les marques d'honneur et de considération qui furent rendues jusqu'au bout à mademoiselle de Vertus par la maison de la princesse et par le comte de Saint-Paul lui-même.

« De Vallemont, ce 1er octobre.

« Je suis toute ennuiée de vostre silence ; je vous demande donc pourquoy vous le gardés. Je m'atendois tousjours, la dernière fois que je vous escrivis de Longueville, que vous me feriés responce ; mais je n'en ay point receu, ny aucune de vos nouvelles despuis que je suis icy. On ne peut s'acomoder de cela ; car on craint, ou que vous soiés malade, ou que vous vous passiés trop aysément de sçavoir ce qu'on est devenu. Cette marque d'indiférence est soufferte avec peine des gents qui comme moy ont des sentiments sy différents de ceux là pour vous. Je m'en vais demain à une autre de mes terres où je seray douze ou quinze jours, après lesquels je m'en retourneray à Trie. De là je vous manderay quand je seray à Paris : ce sera aparemment au plus tard les premiers jours d'après la Toussaint. Vous verrés au premier jour mademoiselle de Vertu qui doit revenir un de ses jours à Paris pour venir au devant de moy à Trie. Je vous prie de desbiter cette nouvelle à ceux qui peuvent la dire aux inventeurs des sots discours qu'on fit après nostre separation. Le comte de Saint-Paul luy a envoyé par mon ordre son carosse pour la ramener. Je vous advoue que j'ayme peut-estre trop à confondre ceux qui de gaieté de cœur fabriquent des fables impertinentes comme celles qu'on fit quand nous nous separasmes. Vous faites mieux que personne ces sortes de choses et par vostre afection pour les gents et par vostre discernement à dire ce qu'il faut dire en toutes rencontres. »

Il est bien certain que, dans cette longue correspondance, où madame de Longueville s'explique à cœur ouvert sur toutes les personnes de sa maison et de sa plus étroite intimité, nous n'avons pas rencontré, sur le compte de mademoiselle de Vertus, une seule plainte ou même

[1] *Lettre à madame de Grignan*, du 20 juin 1672, édit. Monm. t. III. p. 6. — [2] Voyez un des articles précédents.

un seul mot équivoque : toujours l'expression la plus cordiale de la confiance, de l'estime, de l'affection. De même, parmi les nombreuses lettres de mademoiselle de Vertus qui sont dans les portefeuilles de Valant, il n'y en a pas une où la demoiselle pauvre et fière laisse percer la plus petite humeur contre la grande dame et l'altesse sérénissime.

Nous aurions bien désiré donner des extraits de ces lettres, pour faire apprécier le caractère, l'esprit, la façon de parler et d'écrire de cette digne compagne de madame de Longueville. Mais l'espace nous est refusé. Arrêtons-nous donc ici. Nous avons suffisamment fait connaître les personnes du XVII[e] siècle plus ou moins liées avec madame de Longueville, que touche et éclaire cette correspondance. Nous avons à l'étudier maintenant par un autre endroit : nous allons y chercher et y faire paraître la fidèle amie des Carmélites, surtout la constante et intrépide protectrice de Port-Royal.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, par M. Théodore Nisard.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le seul moyen facile et sûr d'acquérir l'intelligence d'une langue dont on a vainement analysé et décomposé tous les caractères, c'est l'étude d'un monument bilingue. Champollion, comme on sait, est entré par cette voie dans le champ de ses admirables découvertes. C'est donc un hasard heureux pour la langue neumatique que de posséder aussi depuis quelques années son monument bilingue. Le manuscrit trouvé à Montpellier par M. Danjou, et copié en *fac-simile* par M. Nisard, contient deux notations superposées, exprimant toutes deux les mêmes mélodies sur les mêmes paroles, et servant par conséquent de traduction l'une à l'autre : la première est la notation en neumes; vient ensuite, entre les neumes et le texte latin, une notation alphabétique presque entièrement conforme à celle de Boëce.

Nous dirons tout à l'heure quelle est exactement la valeur de ce monument et les services qu'il est appelé à rendre à la science; mais, dès à présent, nous devons constater que, si, de son propre aveu, M. Nisard

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1851, et, pour le deuxième, celui de janvier 1852.

trouve aujourd'hui dans le manuscrit de Montpellier le moyen de confirmer et d'étendre ses découvertes, il n'avait cependant pas attendu que ce secours lui fût signalé pour se livrer avec succès à de premières tentatives de lecture.

Avait-il donc en sa possession quelque autre monument bilingue? Non, mais il s'en était fait un, pour ainsi dire, à force de patience et d'étude.

Expliquons-nous. Nous avons dit que le système de la portée musicale n'avait pas rencontré, à sa naissance, une adhésion universelle, qu'il avait mis près d'un siècle et demi à s'établir définitivement, et que, pendant ce temps, trois modes différents d'écriture musicale avaient été simultanément en usage, savoir : le système des neumes primitifs sans aucune espèce de portée, soutenu par un petit nombre d'esprits récalcitrants à toute innovation; le système de la ligne unique, conservant, comme tous les moyens termes, des partisans assez nombreux; et enfin le système des quatre lignes, propagé avec ardeur par les adeptes de Guy d'Arezzo. Mais ce que nous n'avons pas dit, c'est que ces derniers, tout en exaltant avec raison l'excellence du procédé nouveau, n'en comprenaient pas bien eux-mêmes la merveilleuse simplicité. Ils ne s'étaient pas, dès l'abord, aperçus qu'une fois posé le principe de l'élévation respective des signes, une fois donné le moyen pratique de réaliser ce principe, c'est-à-dire la portée et les clefs, il n'était plus besoin, pour déterminer l'intonation, que d'une seule espèce de signe aussi simple que possible, tel que le point, par exemple, ou tout autre équivalent; que, dès lors, les anciens signes neumatiques n'étaient plus bons à rien, et qu'on devait mettre au rebut cet attirail inutile. Il existe bien aujourd'hui, dans notre notation moderne, une certaine diversité de signes : nous avons des rondes, des blanches, des noires, des croches, etc.; mais pourquoi? uniquement pour déterminer la durée relative des sons. S'il ne s'agissait que de déterminer l'intonation, un seul signe suffirait. Or, dans la musique non mesurée, l'intonation seule est en question. Nos novateurs du XIe siècle, eux qui, à de rares exceptions près, n'écrivaient que de la musique non mesurée, pouvaient donc, du moment qu'ils adoptaient la portée, se contenter d'un signe toujours le même, sauf à le placer successivement aux différents degrés de l'échelle; mais, par bonheur, ils n'en ont rien fait. L'esprit humain ne va jamais du premier coup aux choses simples. Tout en adoptant la portée, ils ont conservé les neumes; un reste de routine, un désir de transaction, leur a fait faire ce pléonasme et cette inconséquence. Ils ont introduit les neumes dans la portée, en respectant leur forme traditionnelle, mais

en leur assignant, en vertu des nouvelles idées, certaines places, certains degrés de hauteur ou d'abaissement, de telle sorte qu'indépendamment de leur signification intrinsèque, dont peu de gens, il est vrai, continuaient à pénétrer le mystère, les signes neumatiques ont pris dès lors une signification relative et extérieure résultant de leur position.

C'est ce que Jean Cotton indique clairement dans ce passage dont M. Nisard nous paraît avoir, pour la première fois, fixé le véritable sens : « Tertius neumandi modus est a Guidone inventus. Hic fit per « virgas, clines, quilismata, puncta, podatos, ceterasque hujus modi « notulas *suo ordine* dispositas [1]. » Que veut dire Jean Cotton par ces mots *suo ordine*, si ce n'est que Guy, dans son nouveau mode de notation, disposait la *virgule*, le *clinis*, le *quilisma*, le *point*, le *podatus*, et tous les autres signes neumatiques, dans l'ordre inventé par lui, c'est-à-dire dans la portée? Guy lui-même a pris soin de nous expliquer le vrai sens du mot *ordine*, dans ce passage cité par Gerbert : « Ita igitur « disponuntur voces, ut unusquisque sonus, quantumlibet in cantu « repetatur, in uno semper et suo *ordine* inveniatur. Quos ordines ut « melius possis discernere, spissæ ducuntur lineæ, et quidam ordines « vocum in ipsis fiunt lineis, quidam vero inter lineas, in medio inter- « vallo et spatio linearum [2]. » Rien n'est plus clair assurément que cette définition ; mais, quand ces deux passages n'eussent pas été conservés, nous n'en aurions pas moins la preuve du procédé suivi par Guy et par ses disciples. Il suffit, pour cela, d'ouvrir les manuscrits écrits sur quatre lignes pendant l'époque de transition, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du XI[e] jusqu'à la fin du XII[e] siècle. Là, vous trouvez disposés et enchâssés dans la portée non-seulement la *virgule*, le *point*, le *clinis*, le *quilisma*, le *podatus*, mais le *climacus*, le *torculus*, le *porrectus*, le *trigon*, le *franculus*, le *pressus minor*, le *pressus major*, en un mot, presque tous les signes figurés et dénommés dans la table conservée par Gerbert; et notez bien que tous ces signes qui, dans l'écriture primitive, sont plus ou moins errants et vagabonds, se rangeant tantôt plus haut, tantôt plus bas les uns que les autres, selon la fantaisie du copiste, quand une fois ils sont soumis à la discipline de la portée, vous les retrouvez invariablement à la même place, à la même ligne, *suo ordine*, toutes les fois, bien entendu, que le morceau est écrit dans le même ton ; car, lorsque la clef change, lorsqu'il y a transposition, les mêmes signes vont prendre, à des distances relativement toujours les mêmes, les nouvelles places que la clef leur assigne.

[1] Gerbert. *Script.* t. II, p. 259. — [2] *Ibid.* t. II, p. 35.

Dès lors, on doit comprendre comment, par une étude persévérante de ces manuscrits de transition, M. Nisard, même avant d'avoir sous les yeux un monument bilingue proprement dit, a pu trouver un secours équivalent, et se sentir en état de tenter le déchiffrement des neumes primitifs.

Il avait, d'ailleurs, une autre ressource, un autre moyen de contrôle, devant lequel sa patience ne s'est pas rebutée. Quelles que soient les variations et les altérations que le chant liturgique ait subies depuis saint Grégoire, le fond s'en est conservé traditionnellement, et même il y a certains passages de chant qui paraissent n'avoir point varié. Or, quand un de ces passages est uniformément reproduit depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, et, lorsque, en remontant aux manuscrits notés en neumes primitifs, on y trouve des signes toujours uniformes exprimant ce même passage, il y a toute espèce de probabilité que l'identité du chant a survécu au changement de la notation, et que les deux sortes de signes expriment la même chose : alors la signification des neumes employés à noter ce passage se trouve aussi clairement et peut-être même plus sûrement indiquée que par un simple monument bilingue. Mais, pour découvrir par un tel procédé le sens des signes neumatiques, on comprend à quel travail il faut se condamner. Il s'agit de confronter et de collationner, en remontant de siècle en siècle et de manuscrits en manuscrits, tous les principaux morceaux de la liturgie, puis, dans ces morceaux, chaque phrase, chaque passage, chaque note. C'est une œuvre effrayante. Il est vrai qu'un double résultat peut en être le prix : il n'y a pas là seulement un excellent exercice pour apprendre à déchiffrer les neumes, il y a la voie la plus sûre, ou plutôt la seule voie, pour restaurer le chant grégorien et retrouver sa pureté primitive. C'est à cette double entreprise que M. Nisard se consacre avec un rare courage, comme s'il était à lui seul toute une congrégation religieuse. Pourra-t-il la mener à fin? Nous en doutons : la vie d'un homme n'y saurait évidemment suffire. En effet, le volume soumis par M. Nisard à l'Académie des inscriptions, et honoré par elle d'une médaille, ne contient l'examen comparatif que d'un seul morceau liturgique, savoir le début de l'introït du premier dimanche de l'Avent, successivement copié en *fac-simile* d'après trois manuscrits du IXe siècle, trois du Xe, trois du XIe, huit du XIIe, sept du XIIIe, quatre du XIVe, cinq du XVe, un du XVIe, deux du XVIIe, quatre du XVIIIe, sans compter dix-huit graduels imprimés des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. C'est donc en tout cinquante-huit versions du même morceau. Or M. Nisard ne discute d'une manière approfondie, comme spécimen de son travail général, que la première période musicale de ce morceau, composée

de ces cinq mots : « ad te levavi animam meam. » Il prend à part chacun de ces mots et met en regard les cinquante-huit manières dont sont écrites, soit en notes, soit en neumes, les mélodies qui concernent chacun d'eux ; puis il reconnaît que, pour le premier mot seul, le mot *ad*, on trouve, dès les temps anciens, des différences mélodiques ; que, pour les quatre autres, au contraire, on ne remarque aucune diversité, si ce n'est aux époques rapprochées de nous, telles que le XVIIe siècle par exemple ; diversité provenant d'altérations évidentes et faciles à signaler ; d'où il conclut que, pour cette première période de l'introït, il y a doute sur la véritable mélodie grégorienne du mot *ad*, tandis que celle des quatre autres mots doit être considérée comme pure et authentique. Pour continuer sur les trois autres périodes le même travail de comparaison et d'analyse, il faudrait presque un second volume. Combien donc en faudrait-il pour l'office complet de ce premier dimanche de l'Avent, et enfin pour les innombrables chants contenus dans tous les livres de liturgie ?

Mais, si la recherche rétrospective de la tradition liturgique ne peut donner, pour une restauration complète et sérieuse du chant grégorien, que des résultats lointains et difficiles, elle a des effets beaucoup plus prompts en ce qui concerne seulement la lecture des neumes primitifs. C'est en combinant ces investigations générales avec l'étude toute spéciale des manuscrits de transition dont il a été question plus haut, que M. Nisard s'est mis en état de pénétrer le sens et la valeur d'un grand nombre de signes neumatiques. Il a ainsi trouvé d'avance, et par son propre travail, la plupart des explications et des enseignements que devait fournir plus tard le manuscrit de Montpellier.

Quels sont ces résultats pratiques si laborieusement acquis ? M. Nisard ne se hâte pas de nous le dire, ou, du moins, il n'en fait nulle part une exposition didactique. Ce n'est qu'à la dérobée, çà et là, au moment où l'on s'y attend le moins, qu'il permet de saisir au passage une partie des découvertes dont il se dit en possession. En voici quelques échantillons ; ce sont autant de règles qu'il pose comme certaines et invariables :

Le *podatus*, virgule armée d'un pied, exprime toujours deux notes liées ascendantes.

La virgule est, comme le point, un signe simple exprimant une seule note, et, contrairement à l'opinion de quelques érudits, elle n'indique pas plus une note longue que le point n'indique une note brève.

La virgule et le point sont donc identiques en ce sens que l'un comme l'autre exprime une note isolée ; mais il y a entre eux cette différence

essentielle que le point représente toujours une note plus basse que la virgule. C'est là une remarque capitale, et qui devient d'un grand secours dans le dédale de cette notation neumatique, où le point et la virgule sont très-multipliés.

Mais en voici une autre plus importante encore : parmi les signes moins souvent employés que la virgule ou le point isolés, mais d'un usage très-fréquent, il en est deux, le *pressus minor* et le *pressus major*, qui jouent un rôle considérable. Le *pressus minor* consiste en deux points ou deux virgules placés horizontalement, ou, si l'on veut, *pressés* l'un contre l'autre ; le *pressus* devient *major* quand, au lieu de deux points ou de deux virgules, il y en a trois. Or, d'après l'observation qu'en a faite M. Nisard, chaque fois que le pressus, soit minor, soit major, apparaît dans l'introït *ad te levavi*, il indique invariablement la même note, la note *ut*. C'est également l'*ut* qu'il représente dans tous les morceaux écrits dans le même mode que l'*ad te levavi*, c'est-à-dire dans le huitième mode non transposé ou dans le plagal du septième, ce qui revient au même ; et quant aux morceaux écrits dans les autres modes, le *pressus* y remplit encore le même office, c'est-à-dire qu'il y représente toujours la note qui, dans ces modes, selon qu'ils sont plagaux ou authentiques, occupe le même rang que l'*ut* dans le huitième. C'est là, pour M. Nisard, un véritable axiome sur lequel il construit tout son système de déchiffrement des neumes. Le *pressus* lui indique avec certitude les cordes tonales de chaque mode : c'est une de ces lois, un de ces signes régulateurs qui, en l'absence de la portée, gouvernaient l'intonation de chaque morceau ; c'est un point de repère auquel se rattachent tous les autres signes, et que le chanteur ne devait jamais perdre de vue.

Ces règles, ou plutôt ces remarques, si M. Nisard, comme il nous l'assure, les a scrupuleusement vérifiées sur un nombre considérable de manuscrits, et si toujours elles se sont trouvées justes, lui donnent assurément le droit d'affirmer qu'il possède la clef de l'écriture neumatique, surtout lorsqu'on peut ajouter aux trois ou quatre observations que nous venons de signaler, toutes celles dont il ne nous fait pas encore confidence, et d'après lesquelles il attribue à certains signes le pouvoir d'indiquer, non plus seulement une note régulatrice, ou l'élévation indéterminée d'une note relativement à une autre, mais certains intervalles précis et déterminés, tels que l'intervalle de sixte, l'intervalle de quarte, etc. C'est là le genre de signification qu'il assigne, nous dit-on, au *podatus*, quand la partie supérieure de sa queue est suivie d'un point, au *trigon*, figure composée de trois points placés triangulairement, et à certaines ligatures que nous ne saurions indiquer ici

avec suffisante clarté sans le secours de figures et par une simple explication[1].

Ces règles une fois établies, l'intelligence des neumes primitifs devient évidemment possible; reste donc seulement la question de savoir si elles existent réellement. C'est là un point sur lequel, jusqu'à preuve contraire, il faut s'en rapporter à la probité scientifique de M. Nisard. Nous n'avons, quant à nous, contrôlé ses assertions que sur des exemples trop peu nombreux pour nous permettre de prononcer une sentence doctorale; en aucun cas, d'ailleurs, nous n'aurions droit de l'émettre; mais nous devons dire pourtant que toutes nos vérifications partielles ont produit des résultats conformes aux règles ci-dessus posées. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que l'auteur de ces découvertes nous en donne une exposition complète et méthodique, et appuie ses affirmations sur des pièces justificatives aussi nombreuses que faciles à consulter. Ce n'est pas, nous le pensons, la bonne volonté, encore moins le courage, qui lui manquent: qu'il tâche donc de ne pas trop tarder; les sympathies du monde savant ne lui manqueront pas et détermineront, s'il le faut, cette protection officielle dont les publications de ce genre ne peuvent guère se passer parmi nous. Jusqu'ici M. Nisard nous semble un peu trop disposé à couver son invention; il n'en laisse apparaître que le moins possible, comme s'il craignait qu'on lui en dérobât l'honneur, ce qui n'est assurément pas sans exemple. Peut-

[1] Depuis que cet article est imprimé, M. Nisard nous a fait part de quelques nouveaux aperçus par lesquels il complète sa théorie sur les éléments fondamentaux de la notation neumatique. Ces éléments, selon lui, sont non-seulement le *point*, mais l'*accent grave* et l'*accent aigu*. L'accent grave marque, dans la musique comme dans le discours, dans la parole *chantée* comme dans la parole *parlée*, l'abaissement de la voix, *remissio vocis*, l'accent aigu, au contraire, indique l'élévation des sons, *vocis intensio*.

Quand il s'agit d'exprimer des notes isolées on se sert du *point* en guise d'accent grave, afin d'éviter une confusion trop facile entre les deux sortes d'accents. Voilà pourquoi deux notes isolées, d'inégale hauteur, sont représentées, la plus basse par un *point* (ou accent grave), la plus haute par une *virgule* (ou accent aigu).

Quand il s'agit, au contraire, d'exprimer des sons liés, on combine les deux accents, c'est-à-dire la virgule et la contre-virgule, et de cette combinaison résultent les ligatures. On n'a qu'à décomposer tous les signes du tableau neumatique et on verra que tous ils sont formés d'accents graves et d'accents aigus entremêlés de points.

Ce principe une fois posé on possède la clef des ligatures, puisque, selon que les jambages dont elles se composent sont inclinés dans un sens ou dans l'autre, on voit s'il y a *remissio* ou *intensio vocis*. Pour bien démontrer cette théorie, il faudrait des figures et surtout des explications, qu'à M. Nisard seul il appartiendra de donner.

être, au lieu de cette crainte, n'a-t-il que le désir bien naturel de mûrir ses idées, de compléter ses expériences, et de ne produire au grand jour qu'un travail inattaquable et dépouillé de tout caractère conjectural et hasardeux. La grande œuvre de patience qu'il vient d'accomplir à Montpellier, en copiant en fac-simile l'antiphonaire bilingue, et les nombreuses observations qu'une étude si persévérante a dû lui suggérer suffiraient pour expliquer cette apparence d'hésitation.

Ce n'est pas qu'il ait trouvé dans ce monument tout ce que prétend y voir celui qui en a fait l'heureuse découverte. Au dire de M. Danjou, le manuscrit de Montpellier serait, ni plus ni moins, une des deux copies authentiques de l'antiphonaire de saint Grégoire envoyées à Charlemagne par le pape Adrien vers l'an 780. Si le fait était vrai, il ne serait plus nécessaire de dépouiller des milliers de manuscrits pour restaurer la pure tradition grégorienne; elle serait là toute trouvée et rendue intelligible par cette notation alphabétique qui suit les neumes pas à pas. Mais, par malheur, cette assertion de M. Danjou n'est tout simplement qu'une hypothèse, et tombe au premier examen. D'abord le manuscrit ne remonte évidemment ni au VIII[e] ni au IX[e] siècle; ce n'est pas seulement le caractère paléographique de l'écriture qui lui assigne une autre date : M. Nisard en donne une raison plus péremptoire encore. Le manuscrit de Montpellier, catalogué dans la bibliothèque de l'école de médecine sous ce titre : *Incerti de musicæ artis institutione,* ne contient pas seulement un antiphonaire bilingue; en tête du volume, comme préface ou préambule de l'antiphonaire, se trouve un traité intitulé : *De tonis seu musicæ artis breviarium* : or ce traité n'est autre chose qu'une reproduction littérale de la lettre de Réginon, abbé de Prum, citée par Gerbert dans le 1[er] volume de ses *Scriptores*[1]. Toute dénégation de ce fait serait impossible, puisque M. Nisard a pris soin de mettre en regard les deux textes, et que l'identité en est incontestable, sauf en ce qui concerne quelques formules épistolaires qui se rencontrent dans le manuscrit de Leipsick copié par Gerbert et que ne reproduit pas le manuscrit de Montpellier; mais ce n'en sont pas moins les mêmes idées, les mêmes phrases, les mêmes mots, présentés là sous forme de lettre, ici sous forme de traité. Or Réginon de Prum est mort en 915, cent trente-cinq ans après l'envoi fait à Charlemagne par le pape Adrien. Il est donc matériellement impossible que le manuscrit de Montpellier fît partie de cet envoi. Vainement dirait-on que le traité

[1] *Epistola de harmonica institutione missa ad Rathbodam archiepiscopum Trevirensem a Reginone presbytero* (t. I, p. 230-247).

de Réginon peut n'avoir été intercalé qu'après coup : le traité et l'antiphonaire sont de la même main, et, selon toute apparence, à en juger par la forme des lettres, ils ont été écrits l'un et l'autre au XII[e] siècle; on pourrait tout au plus les faire remonter au XI[e]; mais M. Nisard insiste, non sans raison, pour le XII[e] : or, il faut le reconnaître, c'est là porter une rude atteinte à la noblesse et à l'autorité de ce manuscrit. Au lieu d'une copie authentique de l'antiphonaire de saint Grégoire, nous n'avons plus qu'un livre de chant écrit à cette époque de transition où très-peu de gens comprenaient encore les neumes primitifs, et où ceux qui croyaient les comprendre risquaient de se tromper quelquefois. La traduction alphabétique pourrait donc n'être pas toujours irréprochable, et M. Nisard croit s'en être aperçu à certains passages dont l'explication lui semble au moins douteuse, et que son expérience personnelle serait tentée de traduire autrement. Quoi qu'il en soit, et malgré ces réserves, le manuscrit de Montpellier n'en est pas moins une belle et féconde trouvaille. Cette longue série de chants liturgiques, disposés suivant la constitution des huit modes grégoriens et commentés par une traduction interlinéaire en caractères intelligibles à tous, c'est un secours inespéré qui permet désormais à tout le monde de s'initier à la lecture des notations neumatiques; et maintenant que ce précieux monument n'est plus relégué seulement à Montpellier, et que, grâce au *fac-simile* de M. Nisard, il en existe à Paris, à la Bibliothèque nationale, un second exemplaire, il y a lieu d'espérer que nous verrons s'étendre le nombre si restreint de ceux qui prennent intérêt à ces difficiles études.

Il est pourtant un autre manuscrit qui, dans l'estime de quelques érudits, l'emporte sur celui de Montpellier, et auquel on attribue sinon plus d'importance, scientifiquement parlant, du moins plus d'ancienneté et plus de droits à nos respects. Celui-là n'est pas en France; c'est en Suisse, à l'abbaye de Saint-Gall qu'il est précieusement conservé. De vives controverses sont nées à son sujet : pour les uns, ce manuscrit est incontestablement une des deux copies de l'antiphonaire envoyées à Charlemagne; pour les autres, ce n'est qu'un livre de chant assez ancien, mais indigne de l'honneur qu'on lui fait.

Hâtons-nous de le dire, le manuscrit de Saint-Gall n'est pas bilingue; il est écrit en neumes sans aucune espèce de traduction. Pour la question qui nous occupe exclusivement ici, la question de la lecture des neumes, il n'a donc, quelle que puisse être son importance historique, qu'un intérêt de second ordre. Sa grande valeur, si son authenticité était une fois démontrée, ce serait l'influence capitale qu'il serait appelé à exercer

dans la réforme liturgique. Or c'est là une question qui n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé; et pourtant il faut qu'avant de terminer nous disions quelques mots de ce manuscrit de Saint-Gall.

Deux motifs nous y engagent : d'abord on vient tout récemment d'en publier un *fac-simile*[1], et l'auteur de ce travail, le P. Lambillotte, a joint à sa publication des dissertations où le système des neumes est envisagé à un point de vue qui diffère assez essentiellement des opinions soutenues par M. Nisard; en second lieu, on trouve dans le manuscrit de Saint-Gall certains signes de convention semés çà et là parmi les neumes, et destinés, nous en avons la preuve historique, à indiquer les nuances et l'accentuation du chant. Or, nous l'avons déjà dit, ce qu'il y a de plus rare et de plus difficile en archéologie musicale, ce n'est pas de rétablir le texte exact et pur d'une ancienne mélodie, c'est d'en retrouver l'ancien mode d'exécution. Le manuscrit de Saint-Gall, quand même on contesterait son authenticité, n'en aurait donc pas moins une véritable importance et mériterait un sérieux examen, par cette seule cause qu'il contient en grand nombre les signes de convention connus sous le nom de *lettres romaniennes* ou *lettres significatives*. Notre intention n'est pas d'entrer, au sujet de ces signes, dans tous les développements qu'ils suggèrent à M. Nisard, ni de le suivre dans une autre question connexe à celle-là, et beaucoup plus embarrassante, la question de savoir si les neumes primitifs exprimaient par eux-mêmes les ornements mélodiques. Ce ne serait qu'aux lecteurs d'un recueil purement musical qu'on pourrait oser parler de ces ramifications toutes spéciales de la question des neumes. Nous ne prendrons donc la liberté d'en dire que quelques mots à propos du manuscrit de Saint-Gall.

Jetons d'abord un rapide coup d'œil sur l'authenticité de ce manuscrit. Le savant éditeur n'admet pas qu'elle puisse être mise en doute; il en donne des preuves que M. Nisard, dans ses Études, avait déjà exposées sommairement : ces preuves sont tirées de la chronique de Saint-Gall, écrite vers la fin du xe siècle par un religieux nommé Ekkehard le jeune[2]. Le chroniqueur nous apprend que le pape Adrien, voulant envoyer deux copies de l'antiphonaire de saint Grégoire à l'empereur Charlemagne, chargea deux de ses chantres, Petrus et Romanus, de les porter à l'église de Metz; que Romanus, ayant pris la fièvre en route, put à grand' peine gagner le monastère de Saint-Gall, y fut re-

[1] Paris, 1851, 1 vol. in-4°; veuve Poussielgue-Rusand, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, 3. — [2] *Ekkehardi junioris cœnobitæ S. Galli liber de casibus monasterii S. Galli in Alemannia* (apud Melch. Goldast rer. alam. script. Francofurti, in-fol. 1606, t. I, p. 60).

cueilli, y recouvra la santé, et, dans sa reconnaissance, fit vœu d'y finir ses jours; que l'exemplaire de l'antiphonaire qu'il avait apporté avec lui, contre le gré de son compagnon de voyage, fut déposé dans l'église du couvent, sur l'autel des apôtres; qu'on l'y conservait encore au temps où Ekkehard écrivait (c'est-à-dire deux siècles[1] après l'arrivée de Romanus); que l'abbé Harthmann se plaisait à donner des leçons de chant d'après cet antiphonaire authentique; et que, lorsqu'un dissentiment s'élevait dans l'abbaye sur une question de liturgie, on avait aussitôt recours au manuscrit de Romanus, dans lequel on reconnaissait, comme dans un miroir (quasi in speculo), l'erreur qui avait été commise. Ce n'est pas tout : Ekkehard ajoute que Romanus, voulant apprendre aux moines de Saint-Gall la vraie manière de chanter les mélodies grégoriennes, eut l'idée de tracer sur son manuscrit, comme signes indicateurs, certaines lettres de l'alphabet, et que plus tard la signification de ces lettres fut expliquée par Notker le Bègue, dans une lettre adressée à un nommé Lantbert, son ami, qui l'avait interrogé à ce sujet[2].

Cette lettre de Notker, un des plus précieux monuments de l'archéologie musicale, est parvenue jusqu'à nous : Canisius, Mabillon et Gerbert l'ont successivement publiée. Laissons de côté les commentaires erronés auxquels elle a donné lieu, et bornons-nous à dire que les lettres tracées par Romanus, lettres qu'Ekkehard nomme avec raison significatives (litteras alphabeti significativas), avaient pour but de régler le mode d'exécution de chaque mélodie, en indiquant : 1° le mouvement plus ou moins vif, plus ou moins lent, que le chanteur devait imprimer à tel ou tel groupe neumatique; 2° les pauses et les silences qu'il devait observer; 3° le degré de force ou de douceur, l'intensité d'accentuation qui appartenait à telle ou telle partie de la mélodie. Parmi ces lettres, il y en avait bien aussi quelques-unes qui n'avaient d'autre destination que de prémunir le chanteur contre certaines difficultés de lecture ou d'exécution, et de le mettre sur ses gardes par une sorte de *nota bene*, soit quand il s'agissait de faire franchir à la voix un intervalle un peu étendu, soit, au contraire, quand deux signes de figure diverse devaient être chantés à l'unisson. Ce genre de précautions employé par Romanus nous porterait à penser que les moines de Saint-Gall n'étaient pas de très-forts musiciens, ou, ce qui n'est guère

[1] Ekkehard, au dire de Melch. Goldast, a dû mourir en 996. — [2] Voici les paroles d'Ekkehard : « *Primus ille* (Romanus) *in ipso* (antiphonario) *litteras alphabeti* « *SIGNIFICATIVAS* notulis quibus visum est aut *sursum*, aut *jusum*, aut *ante*, aut *retro* « assignari *EXCOGITAVIT* : quas postea cuidam amico quærenti Notker Balbulus « dilucidavit. »

moins probable, que, dès cette époque, la science neumatique entrait dans son déclin, et que le besoin des méthodes explicatives commençait à se faire sentir. Mais ces lettres auxiliaires de la notation, ces lettres destinées seulement à aider la lecture, ne sont qu'en petit nombre; toutes les autres n'ont pour but que de guider le goût du chanteur. C'était là la pensée principale de Romanus en inventant ces signes, ainsi que l'atteste Notker. Les lettres romaniennes remplissaient donc le même office que les mots italiens *piano*, *forte*, *allegro*, *andante*, *largo*, *vivace*, *etc.*, écrits les uns en toutes lettres, les autres par de simples initiales, dans notre musique moderne. M. Nisard conclut de l'emploi de ces lettres si multipliées, et destinées à prévoir tant de nuances diverses, que le plain-chant, au VIII[e] siècle, n'était pas exécuté comme aujourd'hui; qu'au lieu de psalmodier froidement et également chaque syllabe, on donnait à chaque passage mélodique un accent propre et conforme au sentiment exprimé dans le texte. Il entre, à ce sujet, dans des détails pleins d'intérêt, sur lesquels nous ne pouvons nous arrêter, pas plus que sur ce qui concerne le mode de notation des ornements mélodiques dans l'ancienne musique écrite en neumes. Cette question est un vrai chaos, où se heurtent des opinions contradictoires entre lesquelles nous ne saurions prendre parti, bien que nous soyons disposé à croire avec M. Nisard que les neumes n'avaient par eux-mêmes aucune valeur fixe de durée (ce qui ressort de la différence des mouvements que Romanus attribue aux mêmes groupes neumatiques selon que le sens du texte ou le caractère de la phrase mélodique sont eux-mêmes différents); et, en second lieu, que les neumes n'avaient pas non plus la propriété d'exprimer par eux-mêmes les ornements du chant, les agréments vocaux, à l'exception toutefois du *trille* (tremula vox) et de la note d'anticipation ou *appoggiatura;* mais, encore une fois, ce sont là des questions qui ne peuvent trouver place ici : revenons au manuscrit de Saint-Gall et à la publication du P. Lambillotte.

Le récit d'Ekkehard le jeune a-t-il un caractère apocryphe? est-ce une fable inventée par lui en l'honneur de son couvent? Mabillon, dans ses *Annales* [1], Goldast, dans la *Vie de saint Notker*, et enfin les Bollandistes[2], ont tous adopté ce récit sans élever le moindre doute sur la véracité d'Ekkehard.

Ce qui nous semble certain, c'est que les moines de Saint-Gall croyaient, au temps d'Ekkehard, posséder une copie authentique de l'antiphonaire de saint Grégoire; et, comme cette tradition ne remontait qu'à

[1] *Ann. Bened.* t. II, p. 185. — [2] *Acta Sanct.* april, t. I, 5[e] die mensis.

deux cents ans environ, ce qui, dans un couvent, n'est pas une longue tradition, il y a grande probabilité que leur croyance était fondée.

Mais qui nous garantit que cette copie se soit conservée depuis l'époque où vivait Ekkehard jusqu'au jour où un savant viennois a pris l'idée d'aller voir à Saint-Gall si le trésor de Romanus y était encore, et a cru le reconnaître dans le manuscrit porté au catalogue sous le n° 359? C'est seulement il y a vingt-cinq ans, vers 1827, que M. Sonnleitner a fait cette découverte.

Il est vrai que, longtemps avant 1827, un père théatin, devenu depuis cardinal, le père Tommasi, préparant une édition d'anciens textes liturgiques, fit demander à Mabillon si les antiphonaires envoyés par Adrien à Charlemagne existaient encore et s'il pouvait lui dire où ils étaient; l'illustre bénédictin répondit à son ami que, s'il allait à la bibliothèque de Saint-Gall, il y trouverait peut-être ce qu'il cherchait. Malheureusement Tommasi resta chez lui et se contenta de demander aux moines de Saint-Gall copie des plus anciens monuments liturgiques de leur bibliothèque. Lui donna-t-on communication du n° 359? Il y a de fortes raisons d'en douter[1].

Quoi qu'il en soit, la pénétration de Mabillon admettait, comme on voit, il y a près de deux siècles, l'existence probable de ce manuscrit, et, dans le couvent même, on trouve des indices qui permettent de penser que la tradition dont parle Ekkehard ne s'y était jamais éteinte. En effet, on lit sur le manuscrit même, à côté du titre, ces mots d'une écriture fort ancienne : « Liber pretiosus, item graduale et *absque dubio* illud ipsum « antiphonarium S. Gregorii magni, quod cantor Romanus ab autographo « romano descripsit, et a papa in Germaniam missus, in theca secum ad « S. Gallum attulit. »

[1] Tommasi, en parlant du manuscrit dont la copie lui avait été envoyée de Saint-Gall, nous dit qu'il contient les offices de saint Maurice et de saint Brice, et que ce sont là deux interpolations évidentes. Or, dans le manuscrit de Saint-Gall, tel que le publie le P. Lambillotte, il n'est question ni de saint Maurice ni de saint Brice. Ce n'est donc pas du n° 359 que Tommasi avait la copie, et ce qui achève de le prouver, c'est qu'en tête du manuscrit, dit-il, il y a des vers qui l'attribuent à saint Grégoire. Or il n'y a point de vers en tête du manuscrit portant le n° 359. Le P. Lambillotte nous apprend, au contraire, qu'un autre manuscrit qu'il croit du x[e] siècle et qui est catalogué sous le n° 390, contient des vers dont voici les deux premiers :

Hoc quoque Gregorius patres de more secutus
Instauravit opus, auxit et in melius.

Ne serait-ce pas là la pièce de vers dont parle Tommasi, et ne peut-on pas croire que c'est à la copie du n° 390 que s'adressent ses objections et ses critiques?

A ces commencements de preuves, ou, si l'on veut, à ces présomptions, il faut ajouter l'examen du manuscrit lui-même. La vétusté et l'usure du parchemin, la grande ancienneté de la couverture, de la *theca*, formée de deux planches revêtues de plaques en ivoire sculpté, d'un travail et d'un style antérieurs de beaucoup au VIIIe siècle, l'absence, dans ce manuscrit, de tout office admis par l'Église postérieurement à l'époque du pape Adrien[1], enfin la forme et la disposition des lettres, le corps de l'écriture, tous les caractères paléographiques, en un mot, qui se rapportent le mieux aux années qui précèdent le commencement du IXe siècle, voilà bien des raisons de supposer que c'est vraiment l'antiphonaire de Romanus qui s'est conservé jusqu'à ce jour à Saint-Gall[2]:

[1] Nous disons postérieurement à Adrien, et non postérieurement à saint Grégoire, car il faut reconnaître qu'il y a dans ce manuscrit des offices qui ne peuvent avoir été réglés par le grand réformateur de la liturgie, entre autres l'office de sa propre fête. Mais le pape Adrien, envoyant à Charlemagne un antiphonaire authentique, ne s'était certainement pas fait scrupule d'y comprendre, comme un complément nécessaire, les offices admis par l'Église postérieurement à la rédaction de l'antiphonaire grégorien. Tommasi paraît croire que les antiennes pour la fête de saint Grégoire sont l'œuvre de Jean le diacre, qui vivait au IXe siècle, mais il n'en donne aucune preuve. L'office en l'honneur du saint pontife avait dû être réglé peu de temps après sa canonisation; on n'avait certainement pas attendu trois siècles pour cela. Ainsi la fête de saint Grégoire a pu figurer dans la copie de Romanus; rien à conclure de la présence de cet office contre l'authenticité du manuscrit de Saint-Gall. En peut-on dire autant de l'office de la sainte Trinité? était-il, comme le dit Tommasi, inconnu avant le IXe siècle? C'est un point qu'il est assez difficile d'éclaircir. Selon dom Mesnard, la fête de la sainte Trinité a été célébrée, puis interrompue, et enfin rétablie par les pontifes romains. Ce serait au IXe siècle qu'elle aurait été définitivement fixée à sa date actuelle, c'est-à-dire après la Pentecôte. Or, dans le manuscrit de Saint-Gall, l'office *de Trinitate* n'est point placé après la Pentecôte, il vient, comme en appendice, après la révolution complète de l'année liturgique, après la saint André. Ajoutons toutefois qu'il est suivi, comme dans certains graduels modernes (tels que le graduel de Nivers, 1697), des offices propres aux vingt-quatre dimanches après la Pentecôte — [2] On pourrait peut-être objecter qu'un manuscrit destiné à un empereur aurait dû être exécuté avec un plus grand soin et un plus grand luxe de calligraphie. Mais il ne faut pas oublier que le pape Adrien envoyait ces deux copies directement à l'école de Metz: c'étaient des livres d'étude destinés aux chantres et aux écolâtres, et non des livres faits pour être déposés dans la bibliothèque impériale. Tout ce qu'on pourrait induire de l'ordonnance un peu négligée et de l'écriture un peu rapide du manuscrit de Saint-Gall, c'est que Romanus, au lieu de donner à ses hôtes le manuscrit dont il était porteur, en aurait peut-être fait, à leur usage, une copie cursive, et que le manuscrit lui-même aurait été rendu à sa destination. Ce qui appuierait cette conjecture, c'est que, dans le manuscrit de Saint-Gall, autant qu'on en peut juger par des *fac-simile*, les lettres romaniennes paraissent avoir été non ajoutées après coup comme l'indique Ekkehard, mais tracées en même temps et par la même main que les signes neumati-

Pour établir le contraire, il faudrait d'évidentes raisons, que, jusqu'à présent, personne n'a données; il est même à remarquer que tous les érudits qui, comme MM. Sonnleitner et Kiessewetter, ont vu de leurs yeux ce manuscrit, sont demeurés convaincus de son authenticité, et que ceux-là seuls l'ont mise en doute qui ne sont pas allés à Saint-Gall.

Tels sont MM. Danjou et Fétis, tel est aussi un jeune et regrettable savant, M. Varin, qui, dans un mémoire plein, d'ailleurs, de curieuses recherches sur les altérations de la liturgie grégorienne en France avant le XIIIe siècle, mémoire encore inédit, mais lu devant l'Académie des inscriptions, s'est incidemment occupé de l'antiphonaire de Saint-Gall et l'a condamné sans l'avoir vu. Il fonde son opinion uniquement sur celle de Tommasi, et Tommasi, on s'en souvient, n'avait vu ce manuscrit ni en original, ni peut-être même en copie, puisqu'il y a lieu de supposer que c'est sur la copie d'un autre manuscrit de Saint-Gall qu'il aura travaillé [1].

Quant à M. Danjou, ce qui le rend incrédule, c'est que, dans un *fac-simile* de quatre lignes donné par M. Kiessewetter à M. Bottée de Toulmon, et publié par celui-ci, il a cru ne point apercevoir ces lettres romaniennes dont parle Ekkehard; or il y a des lettres romaniennes même dans ces quatre lignes, et il s'en trouve en foule à chaque page du manuscrit; l'objection de M. Danjou tombe donc d'elle-même.

Celle de M. Fétis, quoique plus sérieuse, n'est également qu'une hypothèse. M. Fétis veut absolument que saint Grégoire ait écrit son antiphonaire en lettres et non en neumes. Les Lombards, selon lui,

ques. Nous ne voulons pas insister sur cette conjecture, mais, fût-elle fondée, le manuscrit ne perdrait, à nos yeux, qu'une bien faible partie de son autorité, car il n'en serait pas moins la plus ancienne et la plus exacte copie de l'antiphonaire grégorien. — [1] Outre les objections qu'il emprunte à Tommasi, M. Varin en fait bien aussi quelques-unes de son propre fonds; mais nous pensons que, s'il n'eût pas été prématurément enlevé à la science et s'il eût pu vérifier l'exactitude de ses assertions, il n'aurait pas persisté à confondre Ekkehard, le chroniqueur du Xe siècle, avec un autre Ekkehard, chroniqueur moins véridique, qui vivait au XIIIe, et à soutenir que, dans le récit du premier Ekkehard, saint Notker, né plus de vingt ans après la mort de Charlemagne, devient le contemporain de cet empereur. Tous ceux qui liront ce récit y trouveront le mot *post* qui a probablement échappé à M. Varin, et qui veut dire, ce nous semble, que les faits relatifs à saint Notker sont *postérieurs* à ceux qui concernent Romanus, le chantre contemporain de Charlemagne. On doit s'étonner beaucoup plus de rencontrer des inexactitudes de ce genre chez un érudit comme M. Varin, que de le voir confondre les lettres *romaniennes* avec la *notation alphabétique*, confusion dans laquelle Mabillon est tombé lui-même faute d'avoir connu les données musicales de la question.

étaient trop fraîchement établis en Italie pour que déjà *leur écriture musicale* fût en usage. Comment donc supposer, dit-il, que la copie soit écrite en neumes, si l'original était noté en lettres? Nous avons réfuté cette objection d'avance en mettant les Lombards hors de cause. Saint Grégoire a dû écrire en neumes parce que telle était l'écriture vulgaire de son temps. *Sanctus Gregorius disposuit atque neumatizavit antiphonarium*, dit un traité de musique que nous a conservé Gerbert, et qu'il croit antérieur au x[e] siècle [1]. Voudrait-on nous opposer ce passage du moine d'Angoulême : « Antiphonarios quos ipse (Gregorius) notaverat *nota* « *romana* [2]. » Mais le vrai sens de ces mots *nota romana* ne nous est-il pas connu? Si le chroniqueur eût voulu parler de la notation alphabétique, il aurait dit : *litteris romanis*, tandis que, par *nota romana*, il entendait l'écriture abréviative, l'écriture cursive et vulgaire, la *notation neumatique* en un mot.

Ainsi, jusqu'à présent, le manuscrit de Saint-Gall n'a été attaqué que par des arguments de peu de valeur, et par des hommes qui ne l'avaient point vu. Il n'y a donc aucun motif de nier son authenticité, et même elle est assez plausible pour que la publication du père Lambillotte soit accueillie avec reconnaissance par tous les amis de l'archéologie musicale. Les études qu'elle suscitera ne peuvent manquer de fixer définitivement le degré de confiance que mérite le manuscrit. Nous supposons les *fac-simile* exacts; nul n'en peut répondre pourtant sans les avoir collationnés avec le manuscrit lui-même. Les certificats délivrés à l'éditeur par les bibliothécaires de Saint-Gall ont besoin d'être eux-mêmes confirmés par des hommes d'une compétence incontestée. Cet examen comparatif ne se fera certainement pas attendre, et nous aimons à espérer que l'arrêt qui en sortira sera favorable au laborieux éditeur. Nous aurions désiré qu'il ne supprimât pas complétement, dans son édition, les feuillets qui précèdent la page 24 et ceux qui suivent la page 158. Nous voulons croire, puisqu'il l'affirme, que ces feuillets sont d'une date plus récente que le corps du manuscrit, composé seulement de 134 pages, et que ce qui s'y trouve ne vient point de saint Grégoire; mais il eût été bon de nous en donner la preuve, ne fût-ce que par échantillons. Nous aurions souhaité aussi quelques détails techniques sur la manière dont ces feuillets d'une date plus récente se sont trouvés réunis sous cette couverture si ancienne et si vénérable. Enfin, comme il n'y a dans ce manuscrit qu'une partie seulement des chants qui com-

[1] *De cantu et musica*, t. II, p. 2. — [2] *Caroli Vita per monac. Engol.* apud Duchesne, t. II.

posent un antiphonaire complet, et comme l'éditeur nous dit qu'il existe à Saint-Gall plusieurs autres manuscrits, un peu moins anciens, où se trouve l'office tout entier noté en neumes et portant aussi des lettres romaniennes, il eût été utile de nous mettre sous les yeux quelques *fac-simile* de ces manuscrits.

Puisque nous sommes en train d'exprimer des regrets, il faut que nous parlions avec la même franchise, non plus de la partie purement matérielle de cette publication, mais de la dissertation qui la termine. L'auteur nous y enseigne comment il faut s'y prendre pour restaurer les mélodies grégoriennes et pour lire les notations neumatiques. Quant au premier but, il ne voit qu'un moyen de l'atteindre, c'est de confronter le plus grand nombre possible de monuments de tous les âges et de tous les pays, et de prendre pour grégorienne toute phrase sur laquelle de nombreux monuments de siècles et de pays différents se trouvent en concordance. Mais il ne faut pas croire qu'au terme de ce laborieux voyage il se flatte, comme M. Nisard, de retrouver le sens propre et intrinsèque des signes neumatiques: les neumes, selon lui, n'eurent jamais de sens propre ni de valeur tonale précise, et *jamais on ne put, par leur moyen, apprendre un air quelconque, sans le secours d'un maître qui le sût par cœur.*

S'il en était ainsi, nous demandons à quoi servaient les neumes? Si les chants ne s'apprenaient que par l'usage, qu'avait-on besoin de les noter? était-ce la peine de tracer ces myriades de petits signes uniquement pour apprendre aux gens ce qu'ils savaient déjà? En supposant que cette notation n'eût d'autre utilité que d'aider et d'entretenir la mémoire des chantres, encore faudrait-il nous dire d'où lui venait cette vertu mnémotechnique. Elle parlait donc à l'esprit, elle avait donc un sens? L'auteur de cette théorie négative ne s'est-il pas aperçu qu'en se faisant ainsi l'écho des musiciens de l'époque de transition, en proclamant avec eux que la lecture des neumes est nécessairement incertaine et équivoque, il admettait par cela même l'impossibilité de jamais parvenir à cette restauration du chant grégorien qu'il appelle de tous ses vœux et à laquelle il se dévoue? Si la notation moderne possède seule une valeur tonale précise, un sens propre, toute phrase grégorienne qui aura été altérée avant l'établissement de la notation moderne est à jamais perdue pour nous. Nous aurons beau confronter tous les manuscrits du monde, nous ne saurons jamais comment saint Grégoire avait conçu cette phrase. A quoi bon s'en aller à Saint-Gall, à quoi bon copier ce manuscrit qu'on croit et proclame unique au monde, ce manuscrit régulateur et souverain, si, d'avance, on se condamne à ne pouvoir

y lire et y comprendre que ce qui sera conforme au plus grand nombre des graduels posterieurement écrits? La grande utilité de ce précieux monument ne serait-elle pas, au contraire, de nous révéler les phrases que les autres manuscrits n'ont pas reproduites ou n'ont qu'imparfaitement rendues? N'oublions pas que saint Grégoire avait déposé son antiphonaire sur l'autel de Saint-Pierre, afin qu'il pût toujours être consulté comme un arbitre infaillible, afin qu'il dissipât les erreurs à mesure qu'elles s'introduiraient; n'oublions pas que cet antiphonaire était ecrit en neumes : c'est l'avis du P. Lambillotte aussi bien que le nôtre; dès lors n'est-il pas évident qu'au temps de saint Grégoire les neumes possédaient par eux-mêmes une signification positive, et que soutenir le contraire c'est accuser le saint pontife de n'avoir su ce qu'il faisait en prenant cette précaution tant vantée comme preuve de sa haute sagesse? Si le système neumatique n'avait pas eu, à cette époque, des règles sûres, des lois incontestées, si les maîtres de chant avaient pu se permettre, comme au temps de Jean Cotton, d'interpréter les mêmes signes, placés dans le même ordre, chacun d'une manière différente, saint Grégoire n'aurait jamais eu l'idée qu'à la seule vue de sa notation officielle sa pensée serait aussitôt comprise et que tout le monde tomberait d'accord. Nous livrons cette réflexion avec confiance à la bonne foi et au discernement du savant éditeur.

Mais, si nous sommes convaincu que la notation neumatique avait un sens propre et signifiait quelque chose par elle-même, nous nous hâtons de dire qu'on se prépare d'inévitables mécomptes et de lourdes erreurs lorsqu'on veut, comme l'essayent quelques archéologues, déterminer *a priori* la signification propre de chaque signe neumatique pris isolément : c'est là céder à nos habitudes modernes; il faut s'en dégager quand on s'enfonce dans la poudre des vieux manuscrits. C'est par groupes qu'on doit étudier les neumes : on ne peut en pénétrer le mystère qu'en procédant synthétiquement, de même que, pour déchiffrer les sigles et les abrévations de certains manuscrits du moyen âge, il faut porter en même temps les yeux non-seulement sur la phrase qu'on étudie, mais sur la phrase qui précède et sur celle qui suit. Chaque signe neumatique pris à part n'a qu'une valeur *relative*; la signification *absolue* de la notation neumatique ne provient que des rapports des groupes entre eux et de certaines lois qui gouvernent ces rapports. Nous le reconnaissons, cette manière de lire la musique a dû toujours être plus compliquée, plus pénible, plus savante, que notre mode actuel de lecture, et c'est ce qui explique pourquoi le secret s'en est bientôt perdu quand sont venus les temps d'ignorance et de barbarie. Soyons fiers de la clarté

de notre système moderne, mais découvrons, si nous pouvons, les combinaisons occultes de ce vieux système qui, quoi qu'on en dise, était une langue intelligible et fortement construite.

M. Nisard, dans la question des neumes, s'éloigne également, et de ceux qui veulent donner un sens aux choses qui n'en ont point, et de ceux qui s'enveloppent d'un commode dédain pour s'épargner la peine de découvrir la signification des choses qui en ont une. Voilà pourquoi nous tenons ses travaux en grande estime et souhaitons qu'il lui soit possible de les conduire à bonne fin. Les études d'archéologie musicale, sans attirer encore l'attention du public, excitent en ce moment, chez quelques érudits, la plus louable émulation. A la publication du P. Lambillotte va succéder prochainement un ouvrage important que prépare l'auteur du mémoire sur Hucbald, M. de Coussemaker. Cette histoire de l'harmonie au moyen âge nous donnera probablement occasion de revenir, dans ce recueil, sur une partie des questions dont nous venons d'essayer une incomplète esquisse. Nous voudrions pouvoir annoncer en même temps que M. Nisard, encouragé et soutenu dans ses persévérantes recherches, achève et régularise ses essais sur la langue neumatique, et qu'à l'exemple de Champollion, il est prêt à nous en donner la grammaire.

L. VITET.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 5 février, une séance publique pour la réception de M. le comte de Montalembert, succédant à M. Droz. M. Guizot, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

L'Académie française a élu, dans sa séance du jeudi 12 février, M. Alfred de Musset en remplacement de M. Emmanuel Dupaty;

Et M. Berryer, en remplacement de M. le comte Alexis de Saint-Priest.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire générale des traités de paix et autres transactions principales entre toutes les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie, ouvrage comprenant les travaux de Koch, Schoell, etc., entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour par M. le comte de Garden, ancien ministre plénipotentiaire. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie d'Amyot, 1851, in-8° de 422 p., avec une carte. — Ce volume appartient à la quatrième partie de l'ouvrage de M. de Garden, c'est-à-dire à celle qui contient l'histoire des traités depuis le commencement des guerres de la révolution française (1791) jusqu'au traité de Paris (1815). On y trouve d'abord un exposé historique du système continental français, du système britannique de blocus maritime et des autres conséquences immédiates de la paix conclue à Tilsitt, les 7 et 9 juillet 1807, entre la France, la Russie et la Prusse. Cet exposé est précédé de plusieurs mémoires diplomatiques publiés à cette époque pour justifier ou combattre le système continental. L'auteur retrace ensuite avec détail l'histoire politique de la guerre d'Espagne jusqu'à la fin de l'année 1808. Le récit de l'auteur est appuyé presque constamment sur des pièces officielles. M. de Garden publie, en outre, à la fin du volume, un grand nombre de notes et de documents justificatifs.

Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII, par J. M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des inscriptions). Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Durand, 1851, in-8° de IV-392 p. — Ce savant travail, qui sert de préface au tome XXI et dernier de la collection des ordonnances des rois de France de la troisième race, a été l'objet d'une analyse sommaire, dans le *Journal des Savants*, lorsque nous avons annoncé la publication de ce volume. En le réimprimant aujourd'hui pour l'utilité des personnes studieuses, M. Pardessus n'y a introduit aucun changement notable; il s'est borné à corriger quelques fautes de dates ou de citation qui s'étaient glissées dans la première impression.

Histoire du Conseil d'État depuis son origine jusqu'à nos jours, contenant sa composition, son organisation intérieure, ses attributions, etc., avec des notices biographiques, et ornée de costumes et d'autographes, par A. Regnault, bibliothécaire du conseil d'État. Paris, chez Cosse, imprimeur-libraire, place Dauphine, n° 27, 1851, in-8° de 512 pages.—Dans ce livre, fruit de recherches laborieuses, M. A. Regnault donne l'historique du Conseil d'État depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Il en fait connaître l'organisation aux différentes époques et même le personnel. M. Regnault, que sa position particulière a mis en rapport avec les conseillers d'État de l'Empire et des règnes qui l'ont suivi, a pu donner, sur les temps et surtout sur les personnages modernes, des particularités nouvelles ou peu généralement connues: ainsi on trouve dans son ouvrage des notices biographiques intéressantes sur Cuvier, de Gérando, Tronchet, Portalis, Fourcroy, Maleville, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Chaptal, de Barbé-Marbois, Bigot de Préameneu, de Sussy, Siméon, Daru, Henrion de Pansey et plusieurs autres. Ces notices sont accompagnées du fac-simile de l'écriture de chacun des personnages et aussi de lithographies représentant les costumes des conseillers d'État aux diverses époques.

Manuel des examens dans les écoles primaires, par B. Jullien, secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement, etc. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de L. Hachette, 1851, 2e édition, in-12 de 284 pages.

Petit traité d'analyse grammaticale à l'usage des élèves, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, 2e édition, in-12 de 48 pages.

Traité complet d'analyse grammaticale à l'usage des maîtres, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, 2e édition, in-12 de 136 pages.

Petit traité d'analyse logique à l'usage des élèves, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, 2e édition; in-12 de ... pages.

Traité complet d'analyse logique à l'usage des maîtres, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, 2e édition, in-12 de 115 pages.

Éléments de la grammaire française de Lhomond, revus et complétés par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, in-12 de 88 pages.

Questions et exercices sur la grammaire française de Lhomond à l'usage des élèves, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, in-12 de 88 pages.

Questions et exercices sur la grammaire française de Lhomond à l'usage des maîtres, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, in-12 de 168 pages.

Petit traité des figures et des formes du style, par le même. Paris, mêmes imprimerie et librairie, 1851, in-12 de 196 pages. — Ces divers ouvrages, tous publiés ou réimprimés dans le cours de l'année dernière par M. B. Jullien, témoignent de son zèle pour les progrès de l'enseignement élémentaire. On y retrouve, proportionnés habilement à cette destination modeste, les mérites du grammairien, du littérateur savant, exact et judicieux, auquel on devait déjà, parmi d'autres productions plus considérables, un *Cours supérieur de grammaire*, une édition annotée des *Essais de grammaire de Dangeau*, une *Histoire de la poésie française à l'époque impériale*. Voyez, sur ce dernier ouvrage, le *Journal des Savants*, cahiers d'août 1845, p. 449, et de janvier 1846, p. 17.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1852.

Correspondance of sir Isaac Newton and professor Cotes, etc. Correspondance du chevalier Isaac Newton et du professeur Cotes, avec des lettres de plusieurs autres personnages éminents; le tout imprimé pour la première fois, d'après les originaux conservés dans la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge. Plus un appendice, contenant d'autres lettres et divers écrits de Newton, accompagné de notes qui présentent le tableau de sa vie scientifique et un grand nombre de détails biographiques. Publié par J. Eddleston, M. A., fellow du collége de la Trinité, avec les fonds libéralement accordés par l'administration du même collége. 1 volume in-8° de 316 pages, orné d'un beau portrait de Newton. Cambridge, 1850.

PREMIER ARTICLE.

Dans les temps de commotions publiques, lorsqu'on n'y a d'autre devoir que de subir les événements, sans exercer sur eux aucune influence; comme dans les grandes afflictions de l'âme, auxquelles on ne peut remédier, c'est une diversion salutaire que de détourner sa pensée sur les hommes de génie ou de talent, qui nous ont précédés dans la carrière des abstractions où nous marchons nous-mêmes, et qui continuent de vivre encore avec nous, pour ainsi dire, par le souvenir des services qu'ils ont rendus à l'esprit humain. En voyant toutes les grandeurs artificielles de ce monde passer comme des nuages, emportées au vent de la fortune, et celle-là se transmettre, exempte de revers, on

se sent encouragé à supporter, sans irritation, les accidents imprévus qui nous troublent ou nous affligent, pour travailler, jusqu'au terme de nos forces, à cette œuvre de progrès paisible que la Providence nous a donnée à suivre après eux. Ce besoin de soulagement à des peines récentes, m'a ramené à étudier la correspondance savante qui est annoncée en tête de cet article, pour en rendre compte à nos lecteurs, obligation que j'aurais dû remplir depuis longtemps.

Cet échange de lettres entre Newton et Cotes, commence au 18 août 1709, et se termine au 22 décembre 1713, comprenant ainsi plus de quatre années. Dans la première pensée de Newton, il devait se borner aux communications indispensables pour diriger convenablement, et soumettre à une révision fidèle, la deuxième édition du *Livre des Principes*. Newton avait confié ce soin à Cotes, auquel il transmettait successivement les parties de son manuscrit à mesure qu'il les avait terminées. Mais Cotes ne s'en tint pas au travail mécanique d'un correcteur d'épreuves. Dès le début, il témoigne qu'il envisage sa tâche sous un point de vue bien plus élevé. En sollicitant de Newton, l'envoi du manuscrit, qui avait été occasionnellement retardé, il s'excuse d'abord de son importunité, par le vif désir qu'il a de le connaître; puis il ajoute : « Je suis si redevable à votre livre et à vous-même, que, daignez me « croire, je me sens tenu par la reconnaissance, à prendre tous les « soins dont je suis capable, pour que l'édition soit correcte[1]. » Comme preuve de cette bonne disposition, il dit : avoir récemment examiné un corollaire de la 91ᵉ proposition du Iᵉʳ livre, qu'il a trouvée vraie par certaines formules du traité de Newton sur les quadratures; mais que, à cette occasion, il en a reconnu deux qu'il indique pour inexactes; et il en joint les expressions rectifiées. Newton n'avait probablement pas compté sur tant de zèle; et il s'en montre quelque peu effarouché. En transmettant à Cotes la portion du manuscrit, qui se trouvait déjà prête pour l'impression : « Je vous remercie, lui dit-il, de vos deux cor« rections pour le traité des quadratures. Je ne voudrais pas que vous « prissiez la peine d'examiner toutes les démonstrations contenues dans « les *Principes*. Il est impossible d'imprimer un livre sans y laisser « quelques fautes; et si vous publiez le manuscrit tel que je vous l'en« voie, en corrigeant seulement celles qui se présenteront à vous, quand « vous relirez les feuilles, avant de les envoyer à l'impression, vous « aurez [encore] plus de travail qu'il ne convient de vous en donner[2]. » Cotes ne se résigna pas à ce rôle passif, auquel il était si bénévolement

[1] Lettre II, page 3. — [2] Lettre III, page 5.

invité. Il lut le manuscrit tout entier, page par page, la plume à la main. Il refit tous les calculs numériques, reconnut les incorrections et les rectifia. Bien plus, il discuta l'appréciation des données qui leur servaient de base, examina les démonstrations, le fonds et la forme, réclamant des explications quand elles lui semblaient obscures ou douteuses, et des changements quand il les trouvait fausses, ce qui arriva plus d'une fois. En retour, si la critique est démontrée juste, Newton l'admet, sans hésitation. Si elle est contestable il la combat, lui oppose des éclaircissements ou des démonstrations certaines; et, des deux parts, en se tenant dans la stricte rigueur de l'égalité mathématique, sans hauteur d'un côté, sans complaisance de l'autre, on ne se rend qu'à la manifestation avouée de la vérité. A mesure que l'ouvrage avance, Newton semble prendre plus d'estime pour les appréciations de Cotes; sans doute, il ne s'était pas attendu à trouver un aide de cette force. Tous les points les plus difficiles du *Livre des Principes* sont ainsi progressivement controversés entre ces deux hommes éminents; et le concours si franc, si libre, de leurs efforts, pour approfondir les grands objets dont la contemplation les absorbe, fait, selon moi, le charme spécial de cette correspondance.

Pour le bien sentir, il faut se représenter les positions relatives des deux personnages. A l'époque où elle commence, en 1709, Newton avait 67 ans. Il était alors à l'apogée de sa gloire, riche, et universellement honoré de ses compatriotes, comme le puissant génie qui avait reculé les bornes de la science humaine, au delà de toute conception. Les marques de considération auxquelles un savant pouvait prétendre, lui avaient été toutes données, sans qu'il les cherchât. L'université de Cambridge l'avait choisi pour la représenter, dans ses relations avec la couronne, puis au parlement, depuis 1687 jusqu'à 1702. Nommé en 1696 garde de la monnaie, charge importante et lucrative, il s'était démis de ses emplois universitaires, et était venu résider à Londres. La Société royale le choisit alors pour son président, et lui renouvela d'année en année ce témoignage d'estime pendant toute sa vie. En 1699, l'Académie des sciences de Paris le mit au nombre de ses huit associés étrangers. Créé chevalier par la reine Anne en 1705; accueilli avec distinction pour son mérite, par cette princesse, et par la princesse de Galles qui s'intéressait à la philosophie et aux sciences; n'ayant désormais dans son pays que des disciples, et plus de rivaux, sa réputation, son existence, faisaient de lui comme le chef reconnu de tous les savants d'Angleterre. Jamais la suprématie de l'intelligence ne fut si justement établie, et concédée. Indépendamment

d'une multitude de travaux, qui avaient étendu et fécondé presque toutes les branches des mathématiques abstraites, Newton avait depuis longtemps mis au jour ses trois plus grandes découvertes, le calcul des fluxions, la théorie de la gravitation universelle, et l'analyse de la lumière. La première édition des *Principes* avait paru en 1687, celle de l'*Optique* en 1704. Ces deux ouvrages avaient excité en Angleterre une admiration générale, inspirée plutôt par un vague sentiment de leur valeur que par une appréciation approfondie; tant ils étaient, le premier surtout, au-dessus de la portée des contemporains. Les *Principes* n'étaient compréhensibles que pour un très-petit nombre d'esprits; non seulement à cause de la difficulté des démonstrations, et de la multitude ainsi que de l'immensité des découvertes, mais par la nature même des objets qui s'y trouvaient pour la première fois soumis au calcul, et aussi, surtout peut-être, par la méthode d'investigation, absolument inverse de celle de Descartes; la philosophie nouvelle consistant à extraire des faits complexes, les conditions mécaniques générales qui les règlent, et déterminent leur raison d'être, au lieu de se placer d'abord dans des généralités préconçues, pour en déduire les faits, au risque de ne s'y accorder qu'incomplétement, ou pas du tout, comme cela était toujours arrivé jusqu'alors. L'étrangeté de cette innovation dans l'étude des phénomènes naturels, retarda pendant quelques années l'adoption du *Livre des Principes* dans l'enseignement, en Angleterre même, où la méthode témérairement hypothétique de Descartes était précédemment acceptée. Mais ce fut bien pis, au dehors, où elle régnait en souveraine. Les deux plus grands mathématiciens du continent, Leibnitz et Huyghens, accueillirent le *Livre des Principes* avec une indifférence, mêlée de dédain. Ils ne comprirent jamais, ou ne voulurent jamais comprendre, que l'attraction, telle que Newton l'établit et la démontre, n'est pas une qualité hypothétiquement attribuée à la matière, mais un fait simple, rigoureusement conclu des phénomènes, et dont la loi constatée s'emploie ensuite comme principe, dans les applications ultérieures. Deux ans après que le livre de Newton avait paru, Leibnitz publia dans les *Actes* de Leipsick un *Tentamen de motuum celestium causis*, où il s'efforce malheureusement à tirer les lois de Kepler du mouvement circulatoire qu'il attribue à un éther idéal; et cela, sans mentionner Newton, autrement que pour dire avoir vu, *dans ce même journal*, qu'il est arrivé pareillement à la loi du carré des distances; quoique, d'après l'ordre des problèmes que lui-même attaque, et d'après l'usage qu'il fait des lois de Kepler pour établir ses déductions, il est à peine croyable qu'il n'ait pas daigné se renseigner

plus sûrement que par une annonce de gazette[1]. Plus tard, encore, vers 1715, dans des lettres destinées à être mises sous les yeux de la princesse de Galles, s'attachant à des misérables subtilités, il parle de l'attraction newtonienne avec un profond mépris, et l'assimile à une opération miraculeuse, ou aux qualités occultes des scholastiques[2]. Il est vrai qu'alors il était fort aigri contre Newton en raison de leur dispute sur l'invention du calcul infinitésimal. Mais Huyghens qui n'avait aucun sujet d'être en colère, s'exprime encore plus vivement dans ses lettres à ses amis. « Pour ce qui est de la cause du flux et du reflux, que donne « M. Newton, écrit-il à Leibnitz en 1690, je ne m'en contente nulle« ment, ni de toutes ses autres théories qu'il bâtit sur son principe de « l'attraction, qui me paraît absurde, ainsi que je l'ai témoigné dans « l'addition au discours de la pesanteur ; et je me suis souvent étonné, « comment il a pu se donner la peine de faire tant de recherches et de « calculs difficiles, qui n'ont pour fondement que ce même principe[3]. » On voit que celui-ci avait eu indubitablement dans les mains le livre dont il parle. N'est-ce pas que voilà un chef-d'œuvre bien jugé? Cette répugnance pour la philosophie newtonienne dura si longtemps, qu'en 1740, dans une pièce de concours adressée à l'Académie des sciences, sur le flux et le reflux de la mer, que l'on y prétend expliquer par des

[1] *Acta erud. anno 1689. Leibnitzii opera mathematica*, p. 223. Newton avait rédigé, sous le titre *Epistola cujusdam ad amicum*, une dure réfutation de cet essai, où il énumérait les autres plagiats qu'il attribuait à Leibnitz. Cette pièce de polémique n'avait jamais été imprimée. L'éditeur l'a insérée ici en appendice sous le n° XXXII, p. 308, d'après le texte original écrit de la main même de Newton, et qui est conservé à Cambridge, dans la collection de manuscrits appelée *Lucasian papers*. Ce curieux document ne porte point de date. Mais, d'après diverses indications critiques, habilement rapprochées par l'éditeur, il paraît que ce fut une sorte d'instruction que Newton rédigea pour être mise sous les yeux des commissaires chargés par la Société royale de publier le *Commercium epistolicum*, et de porter un jugement sur les droits respectifs, de lui et de Leibnitz, à la priorité d'invention du calcul infinitésimal. — [2] V° écrit de Leibnitz, en réponse à Clarke : « C'est par là que tombent les attrac« tions proprement dites, et autres opérations inexplicables par les natures des créa« tures, qu'il faut faire effectuer par miracle ou recourir aux absurdités, c'est-à-dire « aux *qualités occultes* des scholastiques qu'on commence à nous débiter sous le nom « spécieux de *forces*; mais qui nous ramènent dans le royaume des ténèbres. C'est « *inventa fruge, glandibus vesci*. Du temps de M. Bayle et d'autres excellents hommes qui « fleurissaient en Angleterre sous les commencements de Charles II, on n'aurait « pas osé nous débiter des notions si creuses. » *Recueil de Desmaiseaux*, tome I, p. 147, 3° édition. — [3] *Correspondance de Huyghens avec Leibnitz et le marquis de l'Hopital*, publiée d'après les manuscrits de la bibliothèque de Leyde, par le professeur Uylenbroek. La Haye, 1833, t. I, p. 41. Voyez, au sujet de cette correspondance, l'article inséré au *Journal des Savants*, année 1834, p. 291.

tourbillons; l'auteur, qui n'est autre que le bon Euler, s'exprime en ces termes : *Explosis, hoc saltem tempore, qualitatibus occultis, missaque Anglorum quorumdam attractione, quæ cum saniori philosophandi modo nullatenus consistere potest, etc.*[1]. Mais Euler était un mathématicien pur, nullement expérimentateur. Il revint bientôt à l'attraction, quand il reconnut qu'elle pouvait lui fournir un élément de calcul très-sûr et très-commode; et il s'en servit alors merveilleusement, sans s'inquiéter peut-être de sa réalité physique plus ou moins prouvée.

Si l'on se reporte à ces circonstances, on comprendra qu'en 1709, lorsque Newton, depuis longtemps pressé par ses amis, se résolut à donner une seconde édition du *Livre des Principes*, il avait beaucoup de ménagements à garder. Il voulait y faire des rectifications qu'il avait reconnues nécessaires. Il voulait y étendre la théorie de la lune, qu'il avait considérablement perfectionnée. Tout cela était presque entièrement préparé pour l'impression. Mais, à son âge, et dans le poste qu'il occupait, il n'avait ni assez de temps, ni peut-être aussi assez de forces, pour se livrer continûment au pénible travail de la révision des épreuves. Cependant il lui importait fort de ne pas y laisser de fautes qui pussent donner prise à la critique, par laquelle il savait bien qu'il ne serait pas épargné sur le continent. Il y allait de son honneur, de son repos, et aussi de l'honneur de l'Angleterre savante, qui s'était prononcée tout entière pour lui. Il fallait donc qu'on lui trouvât un aide intelligent, actif, et sûr, qui l'assistât dans cette tâche ardue. Son ami, le docteur Bentley, qui était, à cette époque, directeur (*master*) du collége de la Trinité, à Cambridge, lui proposa Cotes, et il l'accepta.

Roger Cotes avait alors vingt-sept ans[2]. C'était un élève, et un gradué de Cambridge, qui s'était fait remarquer par son aptitude pour les mathématiques, et par la généralité d'instruction qu'il avait acquise. Depuis trois ans déjà, ces éminentes qualités l'avaient fait choisir, pour occuper la chaire d'astronomie et de philosophie expérimentale, nouvellement fondée par le docteur Thomas Plume au collége de la Trinité. Le texte de ses leçons, d'ailleurs très-élémentaires, qui a été imprimé après sa mort, prouve que les deux grands traités de Newton, les *Principes* et l'*Optique*, avaient été dès lors pour lui l'objet d'études sérieuses. Quand Newton le prit pour aide en 1709, il n'avait encore rien donné au public; et certes, pendant les quatre années qu'il dut consacrer à la tâche dont ce puissant esprit l'avait honoré, il n'eut guère le temps

[1] *Recueil des prix de l'Académie des sciences*, t. IV, p. 244, § 12. — [2] Il était né en 1682, à Burbach dans le comté de Leicester.

de songer à autre chose. Mais ce qu'il gagna sans doute de force dans ce contact, sera bien compris de ceux qui, dans leur jeunesse, ont pu avoir comme lui des rapports intimes avec un homme de génie. Un an après être sorti de ce savant apprentissage en 1714, Cotes, adresse à la Société royale, le premier travail qui lui fût propre, et qui est intitulé *Logometria*[1]. Il y expose des méthodes nouvelles pour faciliter les quadratures des courbes, sujet dont les analystes étaient alors très-occupés. Ce n'était que le commencement, l'instrument pour ainsi dire, de recherches fort étendues, et très-ingénieuses, qu'il avait faites sur l'intégration des fractions rationnelles. Mais rien de tout cela ne parut de son vivant. Une mort prématurée le vint saisir, dans la trente-troisième année de son âge. Ces études furent heureusement retrouvées dans ses papiers, et publiées par Smith, son successeur dans la chaire de Cambridge. L'ouvrage est intitulé *Harmonia mensurarum*. Entre autres résultats remarquables, il contient une méthode très-neuve et très-élégante, pour trouver, et former directement tous les facteurs du second degré des binomes algébriques. Elle est fondée sur les propriétés, jusqu'alors inaperçues, que présente la circonférence du cercle quand elle est subdivisée en arcs consécutifs, de longueurs égales. Cotes l'avait seulement énoncée dans ses manuscrits, sans en donner la démonstration, qui a été depuis trouvée, et généralisée, par Moivre. C'est une très-belle application de la géométrie à l'analyse, qui est restée dans la science sous la dénomination de *théorème de Cotes*. Smith dans son *Traité d'optique*[2], rapporte encore de lui plusieurs théorèmes très-généraux, sur les positions et les grandeurs des images des objets, vus par l'intermédiaire d'un nombre quelconque de surfaces sphériques, réfringentes ou réfléchissantes, centrées sur un même axe. Ce fut sans doute cette variété d'invention et d'aptitude, dont Newton avait pu faire une appréciation intime, qui lui fit dire cette belle parole : « Si Cotes avait vécu, nous « saurions quelque chose. » Magnifique éloge, venant de si haut.

On peut maintenant se figurer l'intérêt, que doit présenter une correspondance scientifique continuée pendant quatre ans, avec une en-

[1] Il avait envoyé le manuscrit de ce travail à Newton, au mois de mai 1712, en le priant, avec une grande modestie, de vouloir bien le parcourir, et lui en dire son sentiment, lettre LIV, p. 116. Newton qui était alors entièrement plongé dans la théorie de la lune, ne put qu'y jeter un coup d'œil, en lui promettant d'y revenir plus attentivement dès qu'il serait libre, lettre LV. Sans doute il lui tint parole; car dans l'envoi que Cotes en fit à Halley pour le présenter à la Société royale, il dit avoir fait cette démarche, *Hortatu illustrissimi præsidis Newtoni*. — [2] Livre II, chap. v. C'est là aussi que le mot de Newton sur Cotes se trouve cité, mais dans un sens d'application inexactement restreint à ses théorèmes d'optique.

tière indépendance d'esprit, et de pensées, sur les parties les plus difficiles des mathématiques et de la philosophie naturelle, entre ce jeune homme de vingt-sept ans, et le grand Newton. Je n'entreprendrai point de la suivre dans ses détails; ils ne seraient compris que de peu de personnes, même parmi les savants de profession. Moins lu que célébré, c'est la devise que l'on peut appliquer au *Livre des Principes*. Mais j'en signalerai quelques points qui sont curieux pour l'histoire littéraire, ou qui peuvent montrer les forces relatives des deux interlocuteurs.

Lorsque la première édition de ce mémorable ouvrage parut en 1687, Newton et Leibnitz, n'avaient pas encore été rendus ennemis par l'intervention des médiocres personnages, qui douze ans plus tard, les animèrent misérablement à se disputer l'invention du calcul infinitésimal, auquel très-probablement, ils avaient été conduits à l'insu l'un de l'autre, par des enchaînements d'idées tout différents. Au lemme II de la 7ᵉ proposition du IIᵉ livre, Newton avait annexé un scholie, où il reconnaissait, dans cette limite d'indépendance mutuelle, les droits de Leibnitz. Il était ainsi conçu :

« In litteris quæ mihi cum geometra peritissimo *G. G. Leibnitio*, annis « abhinc decem, intercedebant, quum significarem me compotem esse « methodi determinandi maximas et minimas, ducendi tangentes, et « similia peragendi, quæ in terminibus surdis æque ac in rationalibus « procederet, et litteris transpositis hanc sententiam involventibus [data « æquatione quotcumque, fluentes quantitates involvente, fluxiones in- « venire, et vice versa] eamdem celarem : rescripsit mihi vir clarissi- « mus, se quoque in ejusmodi methodum incidisse, et methodum suam « communicavit, a mea vix abludentem præterquam in verborum et « notarum formulis. »

Par cet énoncé un peu obscur des communications échangées, il ne faudrait pas entendre que Leibnitz aurait déchiffré l'anagramme sous lequel Newton lui avait caché sa méthode; mais seulement que, d'après la nature des problèmes auxquels Newton la disait propre, il jugea la sienne pareille, et la lui exposa, dans sa réponse tout ouvertement, sans réticence ni réserve. C'est en effet ce qui se voit par la lettre même de Leibnitz, qui a été publiée[1].

L'édition de 1713, dont les épreuves étaient revisées par Cotes, reproduit le même scholie, dans les mêmes termes. Mais, à la fin de la dernière phrase, « a mea vix abludentem præterquam in verborum et

[1] *Leibnitzii opera mathematica*, p. 80, in-4°.

« notarum formulis, » on a ajouté : « et idea generationis quantitatum. » Cette addition est importante, et mérite qu'on la signale. Car elle complète les caractères propres de la méthode leibnitienne, distincte de celle de Newton, non-seulement par les dénominations et les symboles attachés aux quantités, mais aussi par l'idée de leur génération, qui, chez Leibnitz est toute abstraite; tandis que chez Newton elle est associée à l'idée de mouvement. Or la perfection d'un procédé analytique, c'est d'être pur de toute notion physique. La différence est donc ici à l'avantage de Leibnitz, et elle est assortie à la nature diverse des deux esprits.

L'addition a-t-elle été faite par Newton ou par Cotes, qui s'en est permis plusieurs autres, à la vérité moins importantes, sans le consulter? on ne peut le savoir. La partie de la correspondance, où il devait être question de ce passage, n'a pas été retrouvée. L'éditeur a bien senti l'intérêt qu'on aurait à la connaître, et il a recherché avec beaucoup de soins tous les détails qui auraient pu jeter quelque lumière sur cette alternative; mais il n'a rien trouvé qui s'y rapportât. Il prouve seulement que deux lettres au moins, ont dû être échangées entre Newton et Cotes, dans la période de temps pendant laquelle cette portion de l'ouvrage a dû être imprimée. Elles n'existent plus. En général, on doit dire à la louange de l'éditeur, qu'il a mis autant de scrupule que d'habileté, à fixer avec précision toutes les particularités de cette correspondance; et à guider le lecteur, dans les rapprochements d'idées, ou de dates, qu'elle nécessitait pour être bien comprise. Cela exigeait de lui des recherches d'histoire littéraire très-minutieuses, et une parfaite intelligence du sujet. Mais, qui aurait pu mieux qu'un gradué de Cambridge, interpréter des communications familières entre Cotes et Newton?

Tout le monde sait que ce fameux scholie, où Newton avait reconnu si manifestement l'indépendance des droits de Leibnitz à l'invention du calcul infinitésimal, ne se trouve plus dans la troisième édition du *Livre des Principes*. Le nom de Leibnitz y est entièrement supprimé. En rapportant ce fait dans l'article Newton de la *Biographie universelle*, j'avais, après bien d'autres, déploré une si grande faiblesse, d'un si grand génie. Mais qui ne serait heureux, d'en décharger, au moins en partie, sa mémoire! Or, quand on se reporte au temps, aux circonstances où elle eut lieu, on peut je crois, je l'espère, y découvrir des particularités qui l'expliquent et l'atténuent. La troisième édition des *Principes*, où le scholie manque, parut en 1726. Newton avait alors 84 ans. Depuis quatre années, il avait ressenti toutes les atteintes de la vieillesse. La pierre, la goutte, de violents catarrhes, le tourmentaient. Sa pensée

affaiblie, semblait, par intervalles s'assoupir, puis se réveiller; et, dans ces retours favorables, il montrait encore une pleine compréhension de ses propres écrits; preuve de force sans doute bien étonnante dans un si grand âge, quand on songe à la nature des sujets[1]. Vers cette même époque (1725), la publication de son *Abrégé de chronologie*, faite en France, à son insu, avec les critiques de Freret, lui avait apporté un nouveau surcroît d'occupation, et d'inquiétude. Ce fut pendant cette dernière période d'affaissement et de souffrances, que la troisième édition des *Principes* s'imprima, et vit le jour. Depuis la publication de la précédente, en 1713, Newton avait rassemblé plusieurs genres de matériaux qu'il voulait faire entrer dans cet ouvrage; par exemple : des additions à la théorie de la résistance des milieux; de nouvelles expériences sur la chute des graves dans l'air; des améliorations à quelques données astronomiques, des perfectionnements aux théories de la lune et les comètes. Mais il lui aurait été plus que jamais impossible de suivre, par lui-même, la révision des épreuves d'une nouvelle édition, qui pourtant était devenue nécessaire. Dans cet embarras, le docteur Mead son ami, et son médecin attitré, lui présenta en 1722 Pemberton, jeune médecin de 32 ans, très-affectionné aux mathématiques, et qui venait d'adresser à la Société royale un mémoire, où il prouvait la fausseté des idées de Leibnitz sur le mouvement, d'après des expériences qui avaient été précisément effectuées en Italie pour les établir. Cet écrit plut tellement à Newton, que, sans se nommer, il y ajouta une autre démonstration encore plus simple et ingénieuse, qui conduisait au même résultat[2]. Il avait alors 80 ans. Ayant ainsi trouvé dans ce jeune homme un aide capable, il lui confia le soin de publier la troisième édition des *Principes*, avec les changements qu'il avait projetés, tâche qui fut acceptée par Pemberton avec autant d'empressement, qu'il mit d'ardeur à la remplir[3]. Maintenant, avec le sentiment d'irritation général, qui animait alors les savants anglais contre Leibnitz, et que sa mort n'avait rendu que plus triomphant; dans ce *rule Britannia*, étendu au domaine de l'intelligence, et proclamé par tant d'admirateurs, le zèle des disciples n'a-t-il pas bien pu persuader

[1] *Pemberton, a view of sir Isaac Newton's Philosophy*, préface, p. 5. — [2] *Ibid.* préface, p. 2. *Philosophical transactions* pour 1722, p. 67. Comme ce court et dernier écrit de Newton est peu connu, je le rapporterai en note, à la suite de ces articles, avec la traduction des raisonnements en langage analytique, par M. Bertrand. — [3] Pemberton assure qu'il y eut entre lui et Newton un échange de lettres très-actif, pendant que l'ouvrage s'imprimait. Préface, p. 2. Rien ne serait plus curieux à connaître, pour voir la part que Newton y a prise. Malheureusement cette correspondance n'a pas encore été retrouvée.

à un vieillard de 84 ans, d'effacer le nom de Leibnitz, ou le supprimer sans le lui dire? Dans les deux cas, cette faiblesse ne prouverait que la décadence de l'âge. Elle n'ôte rien à la force d'un aveu réitéré deux fois spontanément, avec la plénitude de la pensée. Un an plus tard, Newton rejoignit son rival dans la tombe.

Sa correspondance avec Cotes nous le montre à une époque moins affligeante de sa vie, quoiqu'il y fût déjà trop déplorablement absorbé par les devoirs et les affaires que lui imposait sa haute position. Ce que l'on a surtout intérêt à y voir, ce sont les échanges d'idées qui ont eu lieu entre le maître et le disciple, sur les parties les plus difficiles de l'ouvrage, celles qui, par la complication du sujet et l'état trop peu avancé de l'analyse mathématique, pouvaient avoir le plus besoin d'éclaircissements ou d'améliorations. Sous ces deux rapports, Cotes n'eut à proposer aucun changement de quelque importance, sur la portion du manuscrit relative au livre I, où Newton traite du mouvement des corps isolés, considérés comme de simples points. Il l'imprima tel qu'il l'avait reçu, en faisant seulement de lui-même, sur les épreuves, les corrections de détail qui lui semblaient utiles, pour la clarté, ou l'exactitude[1]. En effet ce Ier livre, qui porte sur des questions que Newton a pu complétement embrasser, est d'une perfection absolue. Mais les deux genres de difficultés que j'ai mentionnées commencent à se produire dans le livre II, où il considère les mouvements ainsi que la résistance des fluides. Elles se multiplient et s'agrandissent dans le IIIe, où il signale, comme par intuition, toutes les conséquences les plus lointaines du principe de l'attraction universelle : le flux et le reflux de la mer; la configuration ovoïde des corps planétaires; l'appréciation de leurs masses relatives; la raison et la mesure des mouvements qu'ils exécutent autour de leurs centres de gravité; les perturbations, que leurs réactions mutuelles opèrent dans les formes et les éléments de leurs orbites. L'analyse et la mécanique de ce temps n'étaient pas assez puissantes pour résoudre, même pour aborder ces grands problèmes, dans leur généralité naturelle. Newton les simplifie par des limitations, qui élaguent leurs détails les moins nécessaires, sans altérer leurs conditions essentielles; puis, les ayant ainsi restreints, modelés pour ainsi dire, à la mesure de ses forces, il les attaque, les résout, et dévoile tous leurs résultats principaux. Mais lui seul, parmi les explorateurs de la nature, a été doué d'un génie assez pénétrant, pour apercevoir de si loin, et saisir avec tant de justesse, le fil de la vérité; de sorte qu'il est

[1] Lettre IV, p. 8.

souvent très-difficile de suivre les détours des raisonnements par lesquels il arrive au but caché, où il a voulu vous conduire. Mais quelle puissance de pensée et quelle hardiesse ne fallait-t-il pas, pour oser les contester et les combattre, avec succès, à ses propres yeux! c'est pourtant ce que fit Cotes; et plus d'une fois.

L'occasion s'en présenta dès qu'il fut arrivé aux premières propositions du second livre, qui sont relatives au mouvement des corps dans des milieux résistants. Plusieurs détails des démonstrations consignées dans le manuscrit, lui paraissent inexacts; d'autres trop obscurs. Il corrige les fautes, et remédie aux obscurités par des rédactions nouvelles. Mais n'osant pas prendre sur lui des changements de cette importance, il les expose respectueusement à Newton dans les lettres IV et V, pour qu'il en décide avant qu'on envoie le manuscrit à l'imprimeur. Newton répond lettre VI : « Je vous remercie de votre lettre (la « Ve), et de vos remarques sur le manuscrit dont l'impression est con« fiée à vos soins. Dès que j'ai eu le temps de penser à ces matières, « dont je me suis déshabitué (*disused*) depuis plusieurs années, j'ai examiné « le sujet, et toutes vos corrections peuvent subsister jusqu'à la page « 287 (du manuscrit). » Pour la suite, Newton fait une objection, et reproduit sa propre rédaction sous une nouvelle forme. Cotes (lettre VII) admet en partie ces rectifications, et en combat le reste. Newton se rend alors et lui répond (lettre VIII) : « J'ai examiné de nouveau la pro« position 15 et ses corollaires. Le tout peut rester comme vous l'avez « rédigé. » Plus loin, lettre X, Cotes propose d'autres changements que Newton adopte (lettre XI), en y faisant quelques restrictions que Cotes réfute dans la lettre XII; et Newton (lettre XIII) finit par les abandonner. Encouragé ainsi, Cotes revient à la charge, sur plusieurs points très-ardus de la même théorie. Newton approuve encore, en proposant quelques modifications ultérieures; mais, ajoute-t-il lettre XXIV, « puisque « vous travaillez à mettre la proposition 37 dans une plus grande lu« mière, je n'en dirai rien de plus, jusqu'à ce que j'en sache votre pen« sée. » Ailleurs encore (lettre XXI), il lui écrit : « Les corrections que « vous avez faites sont très-bien; et je suis charmé que la théorie de la « résistance des fluides ne vous déplaise pas, supposé que la proposi« tion 36 soit vraie, comme je le crois. » Ainsi, dans la continuité de ces savantes communications, l'estime et la confiance s'augmentaient d'un côté, le zèle de l'autre; et l'illustre Newton finit par traiter presque comme un égal, le jeune homme de vingt-sept ans.

Cette correspondance nous apprend donc que Cotes a pris une très-grande part aux améliorations que la théorie de la résistance et du

mouvement des fluides a reçues, dans la seconde édition des *Principes*. Des pages entières ont été totalement changées, et rédigées par lui. L'éditeur a eu soin de signaler les plus importantes de ces modifications. Mais, il aurait pu très-aisément, et je crois aussi très-utilement, multiplier davantage ces renseignements comparatifs. Pour cela, il aurait fallu marquer en marge de chaque lettre, la page du texte imprimé, où les passages mis en discussion se trouvent définitivement reproduits, avec ou sans les modifications réciproquement proposées. On aurait suivi ainsi pas à pas toutes les phases de la lutte des deux esprits, et aperçu, dans chaque cas, les arguments qui en ont décidé l'issue. J'ai fait cette opération en marge de mon exemplaire, pour les lettres que je viens d'analyser; et je n'ai pas trouvé d'autre moyen pour en bien saisir l'ensemble.

Une controverse, prolongée pendant six lettres, XXVII à XXXIII, s'élève entre Cotes et Newton sur les propositions 47 et 48 de ce même deuxième livre, qui traitent du mouvement ondulatoire dans les milieux fluides, et de la propagation du son dans l'air[1]. Cotes se trompe, lettre XXVII, en croyant la 47e proposition fautive, parce qu'il l'applique à un cas physique d'agitation, différent de celui que Newton a considéré, et dont il a même défini les conditions expérimentales dans la proposition 43[2]. Sur cette fausse idée, il propose une rédaction nouvelle. Un mois se passe sans réponse. Cotes écrit de nouveau, lettre XXVIII, pour réclamer une décision, alléguant que l'impression se trouve arrêtée. Cette fois Newton lui répond, lettre XXIX: « J'ai reçu vos lettres et les « feuilles que vous y aviez jointes. Mais, depuis, j'ai été si occupé « d'autres affaires que je n'ai pas eu le temps de songer aux mathéma-« tiques. Maintenant, me trouvant obligé de garder la chambre pour une « indisposition qui passera je l'espère dans un ou deux jours, je me suis « mis à examiner vos lettres. » Il lui indique alors, en quelques lignes la cause de sa méprise; et, comme éclaircissement, il propose d'ajouter au texte une petite phrase, qui, si je ne me trompe moi-même, est inexacte. Elle a été supprimée à l'impression. Deux jours après, Cotes

[1] L'édition de 1687 les présente rangées dans un ordre inverse, et Newton leur avait conservé cette disposition, dans la copie envoyée à Cotes. C'est celui-ci qui lui a fait sentir la convenance d'échanger leurs places. *Corresp.*, p. 49. Pour éviter toute équivoque, je leur donne ici les numéros définitifs qu'elles portent dans le texte imprimé. — [2] C'est celle où il définit, avec une admirable clarté, l'état général et continu de mouvement vibratoire qui s'établit dans un milieu élastique, indéfini, et homogène, quand ce milieu est agité dans une petite étendue, par les excursions alternatives d'un corps (solide), qui vibre lui-même continuellement par la réaction de sa propre élasticité.

revient à la charge; et, dérouté par la petite phrase que je viens de rappeler, il reproduit dans la lettre xxx, sa même argumentation, sans voir qu'elle ne s'applique pas au mode de mouvement que Newton a voulu considérer. Un mois après, il récrit encore. Nulle réponse. La correspondance reste interrompue pendant cinq ou six mois, du 4 septembre 1711 au 2 février 1712. Dans cet intervalle de temps, Newton avait été surchargé d'affaires d'une toute autre nature : d'abord, pour la direction de la monnaie où le travail avait été extrêmement actif; ensuite par sa présidence à la Société royale qui commençait à exercer contre Flamsteed des exigences, nécessaires à la vérité, mais dont il était l'âme; et qui, en outre, probablement sans résistance de sa part, venait de se poser comme juge du procès intenté par Keil contre Leibnitz, pour l'invention du calcul infinitésimal. Retrouvant enfin un peu de liberté, Newton écrit à Cotes une courte lettre, la xxxiie, où il lui dit : « qu'après avoir relu les siennes, il trouve que la 48e proposition « doit rester comme elle est, avec l'addition des deux corollaires que « Cotes lui a proposés. » Il lui indique de nouveau, en peu de lignes, la cause de son erreur, et passe à d'autres objets. Cette fois Cotes se rend, et dans la lettre xxxiii il répond qu'en considérant de nouveau la matière, il s'accorde entièrement avec lui[1]. Si l'on s'étonne de voir deux hommes de cette force avoir tant de difficulté à convenir sur une proposition mathématique; il faut faire attention à deux choses.

[1] Les détails de cette controverse sont assez curieux pour qu'il y ait de l'intérêt à les reproduire. D'abord, après avoir signalé le point de dissentiment, dans la lettre xxix, Newton ajoute, par forme d'explication, l'énoncé que voici : *Quand tous les éléments (infiniment petits) du milieu, seront revenus à leurs premières places, ou aux places qu'ils occupaient avant que les vibrations commençassent, le milieu sera redevenu uniforme comme auparavant.* Puis, conformément à cette idée, il propose d'ajouter au texte la phrase suivante : *Partes fluidi non quiescent, nisi in locis suis primis. Quamprimum in loca illa, motu retardato redierint, component medium uniforme quietum, quale erat ante vibrationes excitatas.* Or, le retour simultané de tous les éléments de chaque onde sonore à l'état de repos, de manière que le milieu reprenne son état primitif d'uniformité, par intermittence, semble incompatible avec le mode d'ébranlement successif, et continûment réitéré, qui est établi par définition dans la proposition 43. Aussi Cotes combat-il cette idée de simultanéité et d'uniformité, dans la lettre xxx, p. 52, en persistant dans sa première objection. Mais, éclairé par un mot que Newton lui écrit dans la lettre xxxii, sur le véritable sens du texte primitif, il en comprend la justesse, et le reproduit dans le corollaire de la proposition 47, tel qu'il se trouvait dans la première édition, sans y joindre la phrase explicative, mais inexacte, que Newton avait voulu y ajouter. On peut voir par cet exemple combien il est difficile pour l'esprit le plus profond, fût-ce Newton même, de rentrer pleinement dans les mystères de spéculations mathématiques d'une nature si abstraite, quand il s'en est tenu longtemps éloigné.

La première c'est qu'il ne s'agit pas ici d'un théorème de mathématiques pures, qui se démontre absolument vrai, ou faux, d'après son énoncé toujours rigoureux; mais d'un problème de mathématiques mixtes, dont l'énoncé repose sur des données naturelles, définies conditionnellement; de sorte que la même solution peut sembler vraie si on les saisit bien, fausse si on les saisit mal. Ce dernier cas est arrivé ici à Cotes. En second lieu, les raisonnements sur lesquels Newton établit la théorie de la propagation du son dans ces propositions 47 et 48, sont tellement ardus, subtils, et enchaînés les uns aux autres, qu'il faut une force d'attention et d'intelligence très-considérable, je ne dis pas pour les inventer, mais seulement pour les suivre, et les comprendre, jusqu'à la fin. D'Alembert regardait ces deux propositions, comme l'endroit le plus obscur et le plus difficile de l'ouvrage[1]. Jean Bernouilly le fils, avouait ne les avoir jamais bien comprises. Enfin Lagrange, qui les discuta, dans ses premières recherches sur le son, les déclara d'abord insuffisantes et fausses[2]. Mais, plus tard, il revint bien de cette opinion. Car, après avoir lui-même établi la théorie générale et rigoureuse du phénomène, par des procédés d'analyse plus avancés, il reprit l'examen de celle de Newton, avec cette lumière; et il reconnut qu'elle était mathématiquement exacte[3]. Seulement, le mode de mouvement vibratoire que Newton avait attribué aux particules d'air, pour l'établir, n'est qu'un cas particulier de tous les modes possibles; et comme tous donnent au son la même vitesse, l'expression qu'il en avait déduite était vraie. Pour la rendre générale, il ne fallait qu'appliquer les raisonnements de Newton à un mode quelconque de vibration, susceptible de continuité. C'est encore ce que fit Lagrange. L'éditeur de la présente correspondance, a eu souvent l'attention de rapporter au bas des pages les formules modernes qui traduisent en langage algébrique, les opérations synthétiques de Newton. Il aurait été désirable qu'il eût mentionné ici cet admirable commentaire de Lagrange.

Je réserve pour un second article, les lettres relatives au troisième livre des *Principes*, intitulé *De systemate mundi*. Quand on veut faire partager à d'autres l'intérêt que l'on éprouve soi-même, il ne faut pas épuiser leur attention; et pour deux hommes comme Newton et Cotes deux articles ne sont pas de trop.

J. B. BIOT.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] D'Alembert. *Traité*, p. 199, 2e édition. — [2] Lagrange, *Mélanges de la Société royale de Turin*, t. II; section de mathématique, p. 11. — [3] Lagrange, *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1786, p. 181.

Recherches sur les poissons fossiles, par *M. Agassiz*. 5 vol. grand in-4° et 5 vol. de planches. 1833-1843.

L'ouvrage de M. Agassiz, immense par le détail, est d'un ordre supérieur par les vues. J'y remarque trois questions principales : la question de la classification des poissons, celle de leur apparition sur le globe, et celle de leur développement organique.

Première question. — *Classification des poissons.* Lorsque M. Agassiz commença, en 1833, la publication de son livre, il connaissait à peu près cinq cents espèces de poissons fossiles ; dix ans plus tard, et lorsque l'ouvrage finissait, il en connaissait plus de dix-sept cents : le nombre primitif avait plus que triplé.

On sent que l'introduction d'une aussi grande quantité de poissons fossiles (car M. Agassiz a eu l'excellente idée de les y introduire) dans les cadres des poissons vivants n'a pu se faire, sans amener dans ces cadres mêmes bien des changements. Ce n'est pas tout. A l'idée de réunir ensemble, et dans une seule classification, les poissons fossiles et les poissons vivants, M. Agassiz en a joint une autre : il a voulu que sa classification représentât tout à la fois les *affinités naturelles* de ces animaux et leur *apparition successive sur le globe*, leurs rapports *zoologiques* et leurs rapports *géologiques*. Tel est le double but qu'il s'est proposé dans sa classification. Voyons jusqu'à quel point il semble l'avoir atteint.

M. Cuvier venait de donner une classification nouvelle des poissons [1]. La classification de M. Cuvier a été le point de départ de M. Agassiz.

M. Cuvier divise la classe des poissons en deux grandes séries : celle des poissons *osseux* et celle des poissons *cartilagineux* ou *chondroptérygiens*.

La série des poissons *osseux* comprend quatre ordres : les *acanthoptérygiens*, ou poissons osseux à nageoires dont les rayons sont *épineux*; les *malacoptérygiens*, ou poissons osseux à nageoires dont les rayons sont *mous*; les *lophobranches*, ou poissons osseux dont les branchies sont en forme de *houppes*; et les *plectognathes*, ou poissons osseux dont la mâchoire supérieure est fixe.

La série des poissons *cartilagineux* ou *chondroptérygiens* comprend trois ordres : les *staroniens*, les *sélaciens* et les *cyclostomes*.

En outre, l'ordre des *malacoptérygiens* se sous-divise en trois sous-

[1] *Le Règne animal, etc.*, t. II (1829); et *Histoire naturelle des poissons*, t. I (1828).

ordres, selon que les nageoires ventrales sont situées en arrière de l'abdomen, ou suspendues à l'appareil de l'épaule, ou manquent : d'où les les noms d'*abdominaux*, de *sub-brachiens* et d'*apodes*.

Cette classification, quoique due au plus grand des maîtres en ce genre, n'a pourtant guère d'autre avantage que celui de ne pas rompre le rapprochement naturel, le rapprochement immédiat des espèces, c'est-à-dire les *genres* et les *familles*. Une classification qui laisse dans un seul ordre, celui des *acanthoptérygiens*, plus des trois quarts des poissons connus, plus de quatre mille poissons sur cinq ou six mille, n'est presque plus une classification.

J'en faisais un jour la remarque à M. Cuvier, qui me répondit : « Cela est vrai; aussi ma classification n'est-elle que provisoire : j'en « ferai très-probablement une autre avant la fin de mon livre. »

M. Cuvier avait raison. Ce qui constitue le mérite essentiel de ses longues et belles études sur les poissons, ce n'est point la classification générale, lien demeuré trop faible; c'est la formation des *genres* et des *familles*. C'est ici qu'un grand art préside, et que l'on voit bien, à leur tour, les principes qui président à ce grand art : de n'intercaler dans un *genre*, dans une *famille*, aucune espèce qui ne participe à l'organisation commune du *genre* ou de la *famille;* de n'exclure aucune des espèces que cette organisation commune rassemble; de chercher partout des espèces à formes tranchées : ces espèces sont comme des *types;* de grouper autour de ces types toutes les espèces que l'ensemble de leur organisation en rapproche : ces groupes sont les *genres;* de lier ensuite les groupes entre eux, comme on a lié les espèces entre elles; et ces groupes, ainsi rapprochés, ce sont les *familles*.

M. Agassiz, qui change presque tout dans la classification générale de M. Cuvier, c'est-à-dire dans les premières divisions de la *classe*, dans les *ordres*, ne change presque rien dans le rapprochement direct des espèces, c'est-à-dire dans les *genres* et dans les *familles*. « La nécessité, « dit-il, de transposer quelques genres d'une famille dans une autre et « la convenance de diviser quelques familles ne sauraient porter atteinte « au mérite de l'aperçu général que Cuvier a donné des familles de la « classe des poissons [1]. » — « J'ai cherché, dit-il encore, à grouper peu « à peu les familles de cette classe (en général, si bien établies par Cu- « vier), d'après la somme de leurs caractères plutôt que d'après tel ou « tel caractère particulier, et je suis enfin arrivé à en former quatre « ordres [2]. . . . . »

[1] T. IV, p. vi. — [2] T. IV, p. vi.

Les quatre ordres formés par M. Agassiz portent les noms de *placoïdes*, de *ganoïdes*, de *cténoïdes* et de *cycloïdes*.

Les *placoïdes* correspondent aux *chondroptérygiens* de M. Cuvier, à l'exception des *esturgeons*, que M. Agassiz, malgré leur squelette cartilagineux, range parmi les poissons osseux. « Les *esturgeons*, dit M. Agassiz, « n'ont d'autre rapport avec les vrais cartilagineux que la mollesse de « leur squelette ; mais ils en diffèrent complétement par l'ensemble de « leur organisation, et en particulier par la composition de la tête, par « la conformation des mâchoires, par l'arrangement des branchies, par « le développement de l'opercule, et par les larges plaques écailleuses « dont leur corps est garni. »

Les *esturgeons*, réunis aux poissons irréguliers de M. Cuvier, à ses *plectognathes*[1] et *lophobranches*, et à quelques-uns de ses poissons réguliers, les *loricaires* et les *silures*, forment l'ordre des *ganoïdes*.

Les *cténoïdes* répondent aux *acanthoptérygiens* de M. Cuvier, en en détachant les *scombéroïdes*, les *labroïdes*, *etc.*, qui sont pourtant de vrais *acanthoptérygiens*, et en y ajoutant les *pleuronectes*, qui sont pourtant de vrais *malacoptérygiens*.

Enfin, les *cycloïdes* embrassent tous les *malacoptérygiens* de M. Cuvier, moins les *pleuronectes*, comme il vient d'être dit, et plus quelques-uns de ses *acanthoptérygiens*, les *scombéroïdes*, les *labroïdes* et quelques autres.

M. Cuvier ne veut point qu'on mêle les poissons *cartilagineux* avec les poissons *osseux*; les poissons osseux à mâchoire supérieure mobile[2] avec ceux à mâchoire fixe[3]; les poissons à branchies en forme de peignes[4] avec ceux à branchies en forme de houppes[5]; les poissons à rayons des nageoires durs[6] avec ceux à rayons des nageoires mous[7], etc., etc.

Et M. Agassiz mêle des poissons cartilagineux, les *esturgeons*, avec les poissons osseux; il mêle des poissons à mâchoire supérieure mobile, les *loricaires*, les *silures*, les *lophobranches*, avec des poissons à mâchoire supérieure fixe, les *sclérodermes* et les *gymnodontes*; il mêle des poissons à branchies en houppe, les *lophobranches*, avec des poissons à branchies en peigne, les *silures*, les *loricaires*, *etc.*; il mêle des *acanthoptérygiens* avec des *malacoptérygiens* : les *pleunorectes*, vrais *malacoptérygiens*, comme je le disais tout à l'heure, mis dans les *cténoïdes*, pour la plupart *acanthoptérygiens*; les *scombéroïdes* et les *labroïdes*, vrais *acanthoptérygiens*, mis dans les *cycloïdes*, pour la plupart *malacoptérygiens*, *etc.*, *etc.*

« C'est après avoir étudié pendant près de quarante ans les poissons,

[1] *Sclérodermes* et *gymnodontes*. — [2] Tous les poissons osseux ordinaires. — [3] Les *plectognates* (*gymnodontes* et *sclérodermes*). — [4] Tous les poissons osseux ordinaires. — [5] Les *lophobranches*. — [6] *Acanthoptérygiens*. — [7] *Malacoptérygiens*.

« disait M. Cuvier, non d'après les auteurs, mais sur eux-mêmes, sur « leurs squelettes, sur leurs viscères, après en avoir disséqué plusieurs « centaines d'espèces, que je me suis convaincu de la nécessité de ne « mêler jamais aucun acanthoptérygien avec des poissons d'autres fa- « milles[1]... »

Et voici M. Agassiz qui, certes, peut dire aussi qu'il a étudié les poissons, *non d'après les auteurs, mais sur eux-mêmes*, qui *mêle des acanthoptérygiens* avec des poissons de presque toutes les autres familles : avec des *lophobranches* et des *plectognates*, avec des *malacoptérygiens*, etc.

M. Cuvier regarde la mollesse ou la dureté des rayons des nageoires comme un caractère de *première importance*; M. Agassiz n'y voit qu'un *caractère subordonné*[2]; et lui-même nous donne, pour marque distinctive de ses quatre grands ordres, un caractère qui semblerait devoir être encore plus *subordonné* : la *forme des écailles*. « Ce dont je suis convaincu, dit- « il, c'est que les différences que l'on fonde sur les variations des rayons « de la dorsale ne sauraient contre-balancer la liaison réelle qui existe « entre tous les types que je réunis dans l'ordre des *cycloïdes*, liaison « dont la forme des écailles peut être envisagée comme l'expression la « plus générale[3]. »

Il dit ailleurs, dans un sens plus étendu, et qui embrasse tous ses *ordres* ou la *classe* entière : « J'ai cherché à grouper peu à peu les fa- « milles de la classe des poissons,...... d'après la somme de leurs « caractères plutôt que d'après tel ou tel caractère particulier, et je suis « enfin arrivé à en former quatre ordres, pour lesquels, pendant long- « temps, je n'ai point eu, il est vrai, de caractères généraux, bien qu'ils « me parussent réunir, de la manière la plus naturelle, toutes les fa- « milles déjà établies, mais dont la squamation m'a semblé, plus tard, « rappeler, par un caractère uniforme, les rapports d'ailleurs si va- « riés[4]. »

C'est donc par la *squamation*, par la *forme des écailles*, que M. Agassiz caractérise ses quatre grands ordres de poissons : les *placoïdes*, les *ganoïdes*, les *cténoïdes* et les *cycloïdes*.

Les *placoïdes* ont des écailles dont la forme varie beaucoup : ce sont

[1] *Histoire naturelle des poissons*, t. I, p. 562. — [2] « J'ai dit, dans les généralités « du quatrième volume, les raisons qui m'engagent à refuser aux caractères tirés « de la structure et de la forme des rayons de la dorsale, la valeur que lui « prêtent la plupart des auteurs. Toutefois ce serait me faire tort que de croire « que je n'ai tenu aucun compte de ces variations qui, pour n'être pas de pre- « mière valeur, n'en ont pas moins leur signification. J'y ai eu égard dans toutes les « coupes subordonnées des familles ou des genres que j'ai cru devoir proposer... » T. V, p. IX. — [3] *Ibid.* — [4] T. IV, p. VI

tantôt de *petites esquilles dentelées*, comme dans les *requins;* tantôt de *grandes plaques*, avec un *bouton creux* au milieu, d'où s'élève une *pointe plus ou moins courbe*, comme dans quelques *raies*, *etc.*

Les écailles des *ganoïdes* sont un *écusson osseux*, recouvert d'une *couche d'émail*.

Celles des *cténoïdes* sont de simples *lames cornées, dentelées à leur bord postérieur*.

Celles des *cycloïdes* sont plus simples encore : des *lames cornées, sans dentelures*.

On objectera sans doute que les *écailles* sont un caractère bien *superficiel*, bien *extérieur*, bien peu *important*, quand il s'agit surtout de groupes d'un rang aussi élevé que le sont les *ordres*.

Je répondrai d'abord, avec M. Agassiz, qu'il existe entre toutes les parties d'un animal, depuis les plus essentielles jusqu'à celles qui le sont le moins, une certaine corrélation intime, profonde, et qu'une étude opiniâtre finit toujours par faire découvrir. « Je me suis de plus en plus « convaincu, dit-il, de cette vérité qui fait maintenant la base de tous « les travaux sur les fossiles, que l'étude d'une partie du corps, d'un « organe, ou d'un système d'organes d'un animal quelconque, pour- « suivie dans tous ses détails, fait toujours découvrir des rapports de « corrélation de plus en plus intimes entre cette partie et toutes les « autres, rapports sans la connaissance desquels il serait impossible, « pour les fossiles, de suppléer aux portions du corps qui n'ont point « encore été observées. Dès lors, j'ai acquis la certitude que le caractère « nominatif de mes principales coupes (le caractère tiré des *écailles*) « n'était pas un simple caractère extérieur, mais bien le reflet visible de « toute l'organisation intérieure[1]. »

Je répondrai ensuite que le caractère, tiré par M. Cuvier (et avant lui par Artedi, et avant Artedi par Willughby), des rayons *durs* ou *mous* des nageoires, ce caractère des deux plus grands *ordres* des poissons osseux, les *acanthoptérygiens* et les *malacoptérygiens*, n'est pas moins *superficiel*, moins *extérieur*, moins *insignifiant* en soi (du moins en apparence), que celui tiré des *écailles* par M. Agassiz.

Au fond, et à rigoureusement parler, nul *caractère* ne vaut par lui-même. Tout *caractère* qui respecte les *rapports des êtres* est bon. Le meilleur est celui qui répond, par l'importance de l'*organe* d'où on le tire, à l'importance du *groupe* auquel on l'applique; mais il n'est pas toujours facile de trouver de tels caractères. M. Cuvier avoue nette-

[1] T. IV, p. VI.

ment que « le problème d'établir, parmi les *acanthoptérygiens*, d'autres « subdivisions que les familles naturelles (c'est-à-dire de trouver des *ca-* « *ractères* supérieurs pour des *divisions* supérieures) lui est resté inso- « luble[1]. »

Ce problème, *resté insoluble* pour M. Cuvier, a-t-il été résolu par M. Agassiz ? C'est au temps seul de répondre.

Ce dont il faut pourtant, et dès à présent, tenir compte à la classification de M. Agassiz, ce qui, dès ce moment même, établit en sa faveur une présomption très-forte, c'est la facilité qu'elle donne pour marquer tout à la fois, et, si je puis ainsi dire, d'un seul trait, les *rapports zoologiques* des poissons et leurs *rapports géologiques*. « Les lacunes, dit « très-bien M. Agassiz, sont trop sensibles et trop nombreuses, lorsqu'on « ne tient pas compte des fossiles, pour que les zoologistes puissent, à « l'avenir, se dispenser de les énumérer simultanément avec les espèces « vivantes, dans leurs tentatives de classification. Aussi bien, en les « omettant, on n'obtient que des cadres en lambeaux, et l'on n'arrive « qu'à une exposition incomplète du plan de la création des êtres or- « ganisés..... Il ne suffira plus, à l'avenir, de grouper les genres et les « espèces d'après leurs affinités organiques, il faudra encore tenir « compte de l'âge relatif de leur apparition à la surface du globe, de « l'importance de chaque groupe aux différentes époques du dévelop- « pement général; en un mot, la zoologie devra comprendre dans ses « cadres la généalogie du règne animal tout entier[2]. »

M. Agassiz ajoute : « Des travaux importants ont déjà fait connaître « les rapports qui existent entre les affinités naturelles des genres et des « espèces de plusieurs familles et leur âge géologique; mais peut-être « n'existe-t-il aucune classe où cette succession des types et ses rapports « avec les formations géologiques soient plus évidents que dans les pois- « sons[3]. »

En effet, des quatre *ordres* de M. Agassiz, deux, les *placoïdes* et les *ganoïdes*, ont leur principal développement dans les formations antérieures à la craie, et s'éteignent avant la *création actuelle*, ou n'y sont plus représentés que par quelques espèces[4]; et c'est tout le contraire pour les deux autres ordres, les *cténoïdes* et les *cycloïdes* : ils ne commencent qu'avec la craie.

« En tenant compte, dit M. Agassiz, de toutes les espèces inédites, « on peut estimer le nombre des poissons vivants qui sont épars dans

[1] *Le Règne animal, etc.*, t. II, p. 130. — [2] T. I, p. 168. — [3] *Ibid.* — [4] T. I, p. 171.

« toutes nos collections à environ huit mille. De ce nombre, plus des trois « quarts appartiennent à deux ordres dont l'existence ne remonte pas au « delà des terrains crétacés, savoir aux *cycloïdes* et aux *cténoïdes*, tan-« dis que l'autre quart se rapporte aux ordres des *placoïdes* et des *ganoïdes*, « qui sont très-peu nombreux maintenant, mais qui ont existé seuls « durant toute la période qui s'est écoulée depuis que la terre a com-« mencé à être habitée jusqu'au moment où les animaux de la craie ont « vécu[1]. »

« Je vois dans la série des formations géologiques, dit-il encore, deux « grandes divisions, qui ont leurs limites aux étages inférieurs de la for-« mation crétacée : la première, la plus ancienne, ne comprend que des « *ganoïdes* et des *placoïdes*; la seconde, plus intimement liée avec les « êtres actuels, se compose surtout de *cténoïdes* et de *cycloïdes*, et ne « compte qu'un très-petit nombre d'espèces des deux autres ordres[2]. »

DEUXIÈME QUESTION. — *Apparition des poissons sur le globe.* L'apparition des poissons sur le globe a-t-elle été *successive* ou *simultanée*? Cette question n'est qu'une partie de la question générale que j'ai examinée dans mes articles sur le grand ouvrage de M. de Blainville[3]. On se souvient que, selon M. de Blainville, il n'y a eu qu'une seule création, une création simultanée et une, pour le règne animal entier. M. Cuvier pensait, au contraire, qu'il y avait eu plusieurs créations successives; et l'on voit assez, par les citations que je viens de faire de M. Agassiz, qu'il pense là-dessus comme M. Cuvier.

De ses quatre *ordres*, deux seuls existaient d'abord, et deux autres n'ont paru qu'ensuite. Il y a donc eu deux apparitions, deux créations successives : la première pour les *placoïdes* et les *ganoïdes*, et la seconde pour les *cténoïdes* et les *cycloïdes*. « On a acquis depuis longtemps, « dit M. Agassiz, la certitude que les êtres qui ont disparu de la surface « du globe, loin d'avoir vécu simultanément, se sont succédé à diffé-« rentes époques, et ont appartenu à des créations différentes, ou plu-« tôt qu'ils ont constitué des séries d'ensembles qui ont eu une existence « limitée et ont été remplacées à des intervalles plus ou moins longs[4]. »

Voilà ce qu'il dit d'une manière générale et pour le règne animal entier; voici ce qu'il dit d'une manière particulière et pour la classe seule des poissons : « Deux ordres de la classe apparaissent seuls dès les pre-« miers temps du développement de la vie à la surface du globe..... : ce « sont les *placoïdes* et les *ganoïdes*..... Mais, à l'époque de la craie, tout

[1] T. I, p. XXIV. — [2] T. I, p. XXXI. — [3] Voyez, pour ces articles, les numéros de juin, juillet et août 1850, et les numéros de février, avril et mai 1851. — [4] T. I, p. 168.

« change...... et tout à coup apparaissent deux ordres nouveaux, les « *cténoïdes* et les *cycloïdes*[1]. »

M. Agassiz est partout, dans son livre, le partisan décidé des créations successives; et cependant il remarque très-bien que l'idée que l'on s'était faite d'abord de la *succession*, de la *gradation* de la vie sur le globe, ne s'est pas soutenue. On supposait que les *zoophytes* avaient précédé les *mollusques*; les *mollusques*, les *articulés*; les *articulés*, les *poissons*. Mais, point du tout. On a fini par trouver simultanément, et cela dès les premiers commencements de la vie sur le globe, des *zoophytes*, des *mollusques*, des *articulés*, c'est-à-dire tous les *invertébrés*, et même des poissons, c'est-à-dire des *vertébrés*. Il a donc fallu renoncer à la première moitié de cette supposition; la seconde moitié semble, il est vrai, se maintenir encore: parmi les *vertébrés*, les *reptiles* paraissent avant les *mammifères* et les *oiseaux*; les *mammifères* et les *oiseaux* paraissent avant l'*homme*. Tel est le résultat de tout ce qui a pu être observé jusqu'ici. Les faits actuellement connus sont donc pour l'*apparition successive* des *reptiles*, des *mammifères*, de l'*homme*: les faits définitifs, les faits qu'il nous reste à connaître, seront-ils aussi pour elle?

Je reviendrai plus tard[2] sur ce beau sujet de l'*apparition simultanée* et des *apparitions successives* des animaux sur le globe, sujet le plus grave assurément et le plus important de tous ceux qui peuvent occuper, de nos jours, les naturalistes. Je passe à la troisième des questions du livre de M. Agassiz.

TROISIÈME QUESTION. — *Développement organique des poissons.* Il ne s'agit pas ici du développement *individuel* de chaque poisson, pris en lui-même; il s'agit du *développement* général de la classe entière. En considérant la classe entière comme un seul individu, cet individu *abstrait* a, selon M. Agassiz, son état d'*embryon* et son état d'*adulte*, comme les individus ordinaires. Les *placoïdes*, entièrement *cartilagineux*, et les *ganoïdes*, à *demi osseux*, sont l'*embryon* de la classe des poissons; les *cténoïdes* et les *cycloïdes*, tout à fait *osseux*, en sont l'état *adulte*. Or, les poissons qui paraissent d'abord sont, en effet, les *placoïdes* et les *ganoïdes*, c'est-à-dire ceux qui représentent l'état primitif, le jeune âge; les poissons qui paraissent ensuite sont les *cténoïdes* et les *cycloïdes*, c'est-à-dire ceux qui représentent l'état subséquent, l'âge adulte. Il y a donc un rapport réel, un progrès parallèle, entre les divers *âges* d'un poisson donné et les *âges* de la classe entière; et, de plus, il y a un autre

[1] T. I, p. 171. — [2] Dans un prochain article, où je rendrai compte des savantes recherches de M. Owen sur les *animaux fossiles*.

rapport, et non moins réel, entre le *développement organique* de la classe entière des poissons et le *développement physique* du globe.

C'est là ce que M. Agassiz exprime en ces termes : « On peut considérer comme prouvé que l'embryon du poisson pendant son développement, la classe des poissons actuels dans ses nombreuses familles, et le type poisson dans son histoire planétaire, parcourent, à tous égards, des phases analogues, à travers lesquelles on suit toujours la même pensée créatrice[1]. »

Il avait dit ailleurs, plus simplement : « J'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion de faire remarquer la grande analogie qu'il y a entre certaines formes embryoniques, qui sont passagères dans le développement des individus, et les caractères constants d'une foule de genres de différentes familles, qui n'ont que peu de représentants dans la création actuelle, ou qui sont complétement éteints[2]. . . . . »

Tout ceci se réduit à dire que, de même que l'on avait cru, d'abord, que le règne animal, pris tout entier, commençait par les animaux les plus inférieurs, par les *zoophytes*, par les *mollusques*, par les *articulés*, pour s'élever de là jusqu'aux *poissons*, et des poissons aux *reptiles*, et des reptiles aux *oiseaux* et aux *mammifères*, et des oiseaux et des mammifères à l'*homme* (supposition qui déjà ne se trouve plus vraie qu'en partie, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure), de même, d'après les observations de M. Agassiz, la classe des poissons commence par les espèces les moins développées, les *placoïdes* et les *ganoïdes*, et finit par les plus développées, les plus complètes, les *cténoïdes* et les *cycloïdes*[3].

En un mot, le résultat que nous représente le livre de M. Agassiz est triple. Ce livre nous représente tout à la fois les rapports *zoologiques* des poissons, c'est-à-dire leurs rapports entre eux; leurs rapports *géologiques*, c'est-à-dire leurs rapports avec les couches du globe; et leurs

[1] *Introduction à une monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge*, p. 18. — [2] T. I, p. 169. — [3] « La première remarque qui s'offre à l'observateur attentif, c'est que, « chez les nombreuses espèces qui sont réparties dans ces familles (les familles des *placoïdes* et des *ganoïdes*), on n'a encore trouvé aucune trace de vertèbres, et, chez quelques-unes seulement, des apophyses pour protéger la moelle épinière et les gros « vaisseaux, bien qu'elles fussent également dépourvues de corps de vertèbres. . . . . « Or, ce développement incomplet du système osseux du tronc se retrouve chez tous « les embryons et surtout chez ceux des poissons. . . . . Un autre fait, pour lequel on « peut bien appeler les poissons du vieux grès rouge l'âge embryonique du règne des « poissons, c'est le développement de leurs nageoires. On sait que, dans les embryons « des poissons les nageoires verticales naissent d'une nageoire unique. . . . . Chez les « poissons de l'*Old Red*, les nageoires verticales rentrent complétement dans ces « conditions primitives de développement. . . . . » *Introduction à une monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge*, p. 18 et 20.

rapports *biologiques*, c'est-à-dire les rapports du développement organique de la *classe entière* avec le développement organique de *chaque individu*, pris à part.

Mais, en disant que le développement organique de la *classe entière* représente le développement organique de *chaque individu*, M. Agassiz n'a pas voulu dire que tous les poissons vinssent les uns des autres; les supérieurs des inférieurs, les plus compliqués des plus simples, les *poissons actuels* des *poissons fossiles*.

Il en avertit lui-même, et en termes trop élevés pour que je ne les cite pas ici. Je ferai seulement remarquer que, sans l'emploi de ce langage à demi métaphysique, à demi métaphorique, dont tant de naturalistes abusent aujourd'hui, et contre lequel je m'inscrirai toujours, un naturaliste tel que lui, je veux dire, d'un esprit aussi constamment judicieux, n'aurait pas eu besoin d'en avertir.

« Plus de quinze cents espèces de poissons fossiles, que j'ai appris à « connaître, me prouvent, dit M. Agassiz, que les espèces ne passent « pas insensiblement les unes aux autres, mais qu'elles apparaissent et « disparaissent inopinément, sans rapports directs avec celles qui les « ont précédées; car je ne pense pas que l'on puisse prétendre sérieu« sement que les nombreux types des *cycloïdes* et des *cténoïdes*, qui sont « presque tous contemporains les uns des autres, descendent des *pla« coïdes* et des *ganoïdes :* autant vaudrait affirmer que les mammifères, « et avec eux l'homme, descendent directement des poissons. Toutes « ces espèces ont une époque fixe d'apparition et de disparition; leur « existence est même limitée à un temps déterminé. Et cependant elles « présentent, dans leur ensemble, une coordination déterminée dans un « système d'organisation donné, et qui a des rapports intimes avec le « mode d'existence de chaque type et même de chaque espèce. Il y a « plus: un fil invisible se déroule dans le temps à travers cette im« mense diversité et nous présente, comme résultat définitif, un pro« grès continuel dans ce développement, dont l'homme est le terme, « dont les quatre classes d'animaux vertébrés sont les intermédiaires, et « la totalité des animaux sans vertèbres l'accompagnement accessoire « constant. Ne sont-ce pas là des manifestations d'une pensée aussi puis« sante que féconde? des actes d'une intelligence aussi sublime que pré« voyante? des marques d'une bonté aussi infinie que sage? la dé« monstration la plus palpable de l'existence d'un Dieu personnel, au« teur premier de toutes choses, régulateur du monde entier[1]? . . . . . »

[1] T. I, p. 172.

J'ai dit plus haut que M. Agassiz était parvenu à connaître et à décrire plus de dix-sept cents espèces de *poissons fossiles*. Je parlais alors d'après l'ouvrage même que j'analyse, et dont le dernier volume est de 1843. Dans un autre ouvrage, dans sa *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge*, publiée en 1844, il a beaucoup ajouté à ce nombre; et ce nombre accru est encore bien petit relativement au nombre total que M. Agassiz suppose enfoui dans les couches du globe; il porte ce nombre total à plus de vingt-cinq mille; il porte à plus de trois mille le nombre des mammifères fossiles; à plus de quatre mille celui des reptiles; à plus de quarante mille, celui des coquilles[1].

A côté de cette fécondité extrême de la nature, à côté de tant d'espèces créées, et créées, impénétrable énigme! créées pour s'éteindre, il semble qu'on ne puisse plus s'étonner de rien: on s'étonne encore de la puissance infatigable de l'esprit humain. En même temps, ou presque en même temps qu'il publiait cet ouvrage sur les *poissons fossiles* en cinq énormes volumes[2], M. Agassiz en publiait ou en préparait un autre sur les *poissons du vieux grès rouge*, presque aussi grand que celui-ci; un autre, qui ne l'est guère moins que ces deux-là, sur les *échinodermes fossiles*, un autre sur les *poissons d'eau douce;* il publiait une *nomenclature du règne animal entier, etc., etc., etc.*

Et quand on lit ces ouvrages, on les trouve tous composés avec la même soudaineté, la même rapidité de pensée, avec la même sagacité, toujours fraîche, toujours présente. Il semble que peu d'ouvrages aient pu demander plus de travail que ceux de M. Agassiz; il n'en est point où l'on en sente moins : tant une certaine facilité de génie peut quelquefois aller si loin, qu'elle suffit à tout!

FLOURENS.

[1] *Introduction à une monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge*, p. 16. — [2] Planches ou texte. Le premier volume contient, sous le titre d'*Introduction*, un très-beau chapitre sur la *succession* des poissons; un autre très-beau chapitre sur leur *classification;* des études très-détaillées sur les *écailles*, sur les *dents*, sur le *squelette* des poissons; un *Tableau général* des poissons fossiles; une *Notice* sur les *collections* de poissons fossiles, etc. Le deuxième volume traite des *ganoïdes* (ordre dont l'établissement paraît à l'auteur lui-même : *le progrès le plus important qu'il ait fait faire à l'ichthyologie*); le troisième traite des *placoïdes* (poissons qui n'ont laissé de leur squelette, presque tout cartilagineux, que quelques débris épars : des *rayons osseux*, fameux sous le nom d'*ichthyodorulithes*, des *dents*, *etc.*); le quatrième traite des *cténoïdes;* et le cinquième, des *cycloïdes*. Chaque volume de texte est accompagné d'un volume de planches.

Сказанія современниковъ о Димитріи самозванцѣ. — *Mémoires contemporains relatifs au faux Démétrius, traduits et publiés par M. Oustrialof.* Pétersbourg, 1837, 5 vol. in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Georges Mniszek, palatin de Sendomir, fut un des sénateurs polonais qui accueillirent le mieux le faux Démétrius. C'était un grand seigneur ruiné, à bout de ressources pour subvenir au faste ordinaire alors aux personnes de son rang. Probablement, comme la plupart de ses compatriotes, il fut dupe de l'inconnu qu'on lui présenta; d'ailleurs, l'assurance, les manières et l'esprit de Démétrius lui plurent, et il résolut de jouer les débris de sa fortune sur la chance de faire un tsar à Moscou. Sa fille Marine, jeune personne d'une rare beauté, qui songeait aux parures et aux joyaux de la couronne de Russie, beaucoup plus qu'aux devoirs d'une impératrice, avait fait la conquête du prétendu tsarévitch. Mniszek s'en applaudit, et ne négligea rien pour encourager cette passion, en même temps qu'il travaillait à obtenir pour son gendre futur l'appui du roi de Pologne.

Sigismond III était zélé pour la religion catholique : en Pologne il avait éloigné les schismatiques de son conseil; en Suède il avait persécuté les luthériens qui le détrônèrent, et l'Empereur disait de lui qu'il avait perdu la terre afin de gagner le ciel. Pour qu'il accordât sa protection à l'imposteur, il fallait que celui-ci lui fût d'abord recommandé par les jésuites. Aussi c'est de ce côté que Démétrius tourna d'abord ses batteries. Il savait toute l'ardeur de l'ordre à détruire le schisme en Russie, et il fut un catéchumène docile. L'espoir de convertir les Moscovites, en leur donnant un souverain catholique, s'alliait, chez les pères jésuites, à une grande pensée politique. A cette époque, l'empire turc était encore dans toute sa force et menaçant pour la chrétienté : on sait que quatre-vingts ans plus tard, une armée ottomane faillit prendre Vienne. La Pologne, avant-garde de l'Europe contre les barbares, une fois intimement alliée à la Russie aurait suffi à les contenir et même à les refouler en Asie. Quant à la conversion des Russes, on la croyait facile; peu d'années auparavant, au moyen de quelques changements dans la liturgie, on avait ramené au giron de l'Église romaine la plupart des Lithuaniens, sous le nom de *Grecs-unis.* On pouvait se flatter que les Russes accepteraient sans plus de peine un accommodement analogue.

Rarement les jésuites, en s'engageant dans une entreprise, ont tenu compte de la grandeur des obstacles, et la témérité est au nombre des

reproches qu'on leur adressa quelquefois. Entre les jésuites polonais et l'hôte de Mniszek il y avait une certaine conformité de vues et de sentiments qui devait bientôt amener une liaison étroite. D'ailleurs, Démétrius était prodigue de promesses, et, n'ayant rien, accordait tout avec empressement. Sa conversion fut prompte, mais il est douteux qu'elle ait été sincère. S'il faut en croire Cilli, ecclésiastique italien attaché à la chapelle de Sigismond[1], Démétrius abjura solennellement le schisme d'Orient en présence du nonce et d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels se trouvait Cilli lui-même. On en donna avis au pape, qui écrivit fréquemment à l'illustre néophyte pour l'encourager à poursuivre l'accomplissement de ses desseins et de ses promesses. Cependant cette conversion fut tenue secrète, et, jusqu'à la fin de sa vie, Démétrius ne cessa pas de professer publiquement la religion grecque, dans laquelle il prétendait avoir été élevé. De leur côté Mniszek et Marine ne négligèrent pas leurs intérêts particuliers. Il existe un acte signé de la main du tsarévitch et daté du 25 mai 1604, par lequel il s'engage, dès qu'il sera remonté sur le trône, à compter à Mniszek un million de florins; de plus, il promet d'épouser Marine et de lui donner la suzeraineté des provinces de Novgorod et de Pskof, avec pouvoir d'y bâtir des églises catholiques et d'y *instituer* des évêques. A cet engagement se joint une clause singulière qui dénote une médiocre confiance dans le succès du prétendant: la promesse de mariage n'est valable qu'à Moscou, et pour un an. Enfin, par un acte postérieur de quelques jours, Démétrius céda à son beau-père futur la suzeraineté de Smolensk à partager avec le roi de Pologne.

Toutes ces promesses faites et signées, le nonce et Mniszek présentèrent solennellement le tsarévitch à Sigismond. Cilli, témoin de l'entrevue, raconte que l'aventurier perdit un peu contenance en voyant un roi véritable. La joie et la surprise de l'accueil qu'il reçut furent si fortes, qu'il ne trouva pas un mot à dire; il salua Sigismond à la manière moscovite, les mains jointes sur la poitrine, et se retira aussitôt. Le roi n'en prit pas une très-bonne opinion, et il fallut que le légat excusât de son mieux cette timidité, qui semblait étrange dans le fils d'Ivan le Terrible. Au reste, Sigismond l'avait appelé Démétrius Ivanovitch, lui avait accordé une pension de 40,000 florins, et, ce qui était bien plus considérable, l'avait autorisé à recevoir *les conseils et les secours* de ses sujets. L'imposteur se hâta de lever des soldats en Pologne et en Lithuanie.

[1] *Istoria delle sollevazioni seguite in Polonia*, Pistoia, 1627, 4°.

Malgré tous ses efforts, l'argent lui manquant sans doute, il ne fut prêt à entrer en campagne qu'à la fin de l'automne de 1604. Ce délai donna le temps à Boris de rassembler des troupes et même d'envoyer à Sigismond des ambassadeurs pour se plaindre de l'accueil fait à un aventurier. A la suite de cette ambassade venait Smirnoï Otrepief, oncle du moine Grégoire, chargé d'affirmer que le prétendu Démétrius était son neveu; mais une confrontation ne fut pas tentée, et Sigismond répondit d'une manière évasive qu'il ne pouvait empêcher des gentilshommes polonais de montrer leur intérêt pour un étranger malheureux.

Le 25 octobre 1604, Démétrius passa le Dniéper et entra sur le territoire russe par la province de Sévérie, déjà travaillée par ses émissaires, et notamment par le moine Otrepief; il n'avait avec lui que onze cents *hussards*[1] polonais, cinq cents fantassins de la même nation et un millier de cavaliers russes. Trois mille Cosaques du Don ou Zaporogues l'attendaient de l'autre côté du fleuve pour se joindre à lui. Ses premiers pas furent marqués par des succès : presque toute la Sévérie s'insurgea en sa faveur, et ce ne fut que devant Novgorod-Severski qu'on s'aperçut que Boris régnait encore. Pierre Basmanof, capitaine expérimenté, en était gouverneur. Repoussant les assauts comme les tentatives de séduction, il tint le prétendant en échec pendant plus d'un mois devant une bicoque défendue seulement par des palissades. Le bruit de ce revers fit considérer la cause de Démétrius comme déjà perdue, et Sigismond, cédant aux représentations des ambassadeurs de Boris, donna l'ordre à ses sujets de rentrer dans leur patrie.

Le courrier arriva trop tard pour prévenir une bataille. Près de cent mille hommes s'avançaient de Moscou pour secourir Novgorod. Le premier corps de cette grande armée parut devant le camp de Démétrius le dernier jour de décembre 1604. Bien que le tsarévitch n'eût que quinze mille hommes, Polonais ou Cosaques, il attaqua l'ennemi, qui en avait plus de quarante mille, et le battit dans une action assez chaudement disputée. Toutefois cette victoire fut stérile. Il s'était flatté que les Moscovites passeraient sous ses drapeaux, et il n'y eut point de défection. Peu de jours après, la plupart des Polonais, Mniszek lui-même et les princes Wiszniowiecki l'abandonnèrent pour obéir aux ordres de Sigismond, colorant leur retraite par la promesse d'employer toute leur influence auprès de leur maître pour obtenir qu'il déclarât la guerre à

[1] On appelait ainsi des gentilshommes armés de toutes pièces et suivis chacun de plusieurs cavaliers. Les hussards polonais répondent exactement à nos *lances* françaises du XVI[e] siècle.

Boris. Sans se laisser abattre, Démétrius leva le siége de Novgorod, et, ayant reçu un renfort de Cosaques Zaporogues, marcha au-devant de la grande armée de Boris. Le 20 janvier 1605 il l'attaqua audacieusement près du village de Dobrynitchi. Cette fois le nombre l'emporta. Après s'être battu en brave soldat, Démétrius tourna bride et gagna Rylsk, puis Poutivle, faiblement poursuivi.

Les généraux russes n'étaient pas pressés de terminer la guerre. Tremblants à Moscou devant Boris, ils se sentaient libres à la tête de leur armée et voulaient obliger ce maître si absolu à compter avec eux. Au lieu de traquer Démétrius dans son fort, ils brûlèrent des villages, pendirent des paysans, ruinèrent le pays et augmentèrent la haine et l'acharnement des Cosaques contre Boris; puis, dans l'espoir d'obtenir un facile succès, ils allèrent assiéger Kromy, petite ville de la Sévérie, qui n'avait qu'une enceinte de palissades et une garnison de six cents Cosaques. Il est vrai que, selon un chroniqueur, l'ataman de ces Cosaques était un insigne sorcier; mais les tours magiques qu'on en raconte n'étonneraient guère nos ingénieurs. Creusant des fossés, élevant des parapets, embarrassant l'ennemi par un dédale d'épaulements et de tranchées, l'ataman Koréla brava pendant deux mois les généraux de Boris et une armée de quatre-vingt mille hommes.

Ce temps fut mis à profit par Démétrius : non-seulement il se fortifia dans la Sévérie, mais il parvint à lier des intelligences dans le camp de son ennemi et dans toutes les provinces de l'empire; il répandit partout ses manifestes et annonça hardiment qu'il allait être soutenu par les troupes de Sigismond. Cependant Boris, témoin de la désaffection générale, craignant une révolte à Moscou, et encore plus la défection de son armée, commençait à perdre courage et à douter de sa fortune; sa santé, très-altérée depuis quelques mois, ne lui permettait plus de faire tout par lui-même comme au temps de ses succès. Il ne voyait autour de lui que des regards perfides, étudiant sur sa contenance les indices d'une fin prochaine; ses plus intimes conseillers lui étaient devenus suspects. Il avait mandé Basmanof à Moscou pour le récompenser de sa belle défense de Novgorod, et le gardait auprès de lui pour défendre au besoin sa capitale; mais les faveurs qu'il prodiguait à un soldat obscur excitèrent la jalousie des boyards et ne les obligèrent pas à montrer plus de zèle. Boris épuisait le reste de ses forces à cacher ses inquiétudes et ses souffrances. Le 13 avril 1605, après avoir présidé le conseil à son ordinaire, il chancela tout à coup et s'évanouit; peu après il reprit connaissance, reçut les sacrements, et, comme un malade désespéré, se fit revêtir d'un habit de moine et prit un nom de religion. Le même

jour, il expira dans les bras de sa femme et de ses enfants. Le peuple crut qu'il s'était empoisonné. « Il s'est fait justice, disait-on, il a prévenu « le sort que lui réservait le prince légitime ; il a vécu en lion, régné en « renard : il meurt comme un chien. »

Il avait deux enfants : un fils nommé Fédor, âgé de dix-sept ans, et une fille appelée Xénia, plus jeune de deux années. Il laissait l'empire au premier, c'est-à-dire une armée d'une fidélité suspecte, des provinces envahies ou prêtes à s'insurger, une capitale déjà travaillée par les émissaires de l'ennemi. Le seul espoir de la tsarine veuve de Boris, qui, aidée du patriarche, prit les rênes du gouvernement, était dans Basmanof : habile capitaine, loyal soldat, heureux jusqu'alors contre l'imposteur, il parut le seul homme en état d'étouffer la rébellion. On l'envoya au camp de Kromy, où il fit prêter à l'armée assiégeante le serment de fidélité à Fédor Borissovitch. Peut-être en arrivant au camp était-il résolu à faire son devoir ; mais il trouva des troupes découragées ou séduites, des généraux en querelle ouverte les uns contre les autres, songeant beaucoup moins à se battre contre l'ennemi qu'à exploiter à leur profit la faiblesse de l'enfant qu'on venait de proclamer tsar. Témoin du désordre général, Basmanof s'occupa de ses intérêts : sans doute, il comprit que, parvînt-il à conserver la couronne à Fédor, lui-même, soldat de fortune, ne serait jamais auprès de son souverain que dans un rang inférieur à celui du moindre des Godounof, membres de la maison impériale, tandis qu'un aventurier sans famille accorderait la première place au capitaine qui lui ouvrirait les portes de Moscou. Il faut ajouter que Basmanof, bien qu'il ne fût pas la dupe de Démétrius, éprouvait une sorte d'admiration pour son audace, et le jugeait plus digne du trône qu'un enfant gouverné par une femme et par un prêtre.

Son parti fut pris aussitôt : d'abord, il gagna les officiers allemands et quelques généraux russes ; il effraya le reste en leur annonçant que Démétrius, à la tête de quarante mille Polonais, allait les attaquer. Dès qu'il se fut assuré des chefs, il leva le masque, harangua les soldats, et, trois semaines après le serment prêté à Fédor, toutes les troupes rassemblées autour de Kromy juraient fidélité à Démétrius Ivanovitch. La révolution était consommée. Moscou s'insurgea aussitôt que la défection de l'armée fut connue ; les boyards du conseil proclamèrent Démétrius, et firent arrêter Fédor, sa mère et sa sœur, en attendant que le nouveau tsar ordonnât de leur sort. Le prince Basile Chouïski, un des principaux boyards du conseil, se trouvait dans une position embarrassante : il avait présidé l'enquête tenue à Ouglitch en 1591, et avait

attesté que Démétrius s'était tué dans un accès d'épilepsie. Maintenant, s'il soutenait son dire, il s'exposait à être massacré par la populace ou livré à la vengeance du prétendant; s'il se rétractait, il se faisait un des principaux complices de l'imposteur. Il préféra ce dernier rôle, et déclara que le cadavre qu'on lui avait représenté était celui d'un *popovitch*, c'est-à-dire d'un fils de prêtre, égorgé à la place du jeune prince. Ce mensonge lui valut aussitôt la faveur du nouveau souverain.

Démétrius ne se hâtait pas de venir à Moscou; en vain les boyards le suppliaient d'entrer dans sa capitale soumise, il différait toujours. Des courtisans empressés de prouver leur zèle le délivrèrent d'une inquiétude qu'il laissa peut-être deviner : la tsarine veuve de Boris et son fils moururent subitement dans leur prison. On publia que cette princesse, voulant soustraire ses enfants à l'ignominie, leur avait préparé un breuvage empoisonné, dont elle avait fait l'essai la première; mais Xénia, effrayée à la vue de la coupe fatale, l'avait rejetée et s'était dérobée à la mort. Un auteur contemporain affirme qu'il a observé sur le cadavre de Fédor les traces du lacet meurtrier [1], et, malheureusement, le fait ne paraît que trop probable; il est confirmé par le langage de la députation des Moscovites qui vint offrir *le pain et le sel* à Démétrius, hommage symbolique du vassal à son souverain. — « Réjouis-toi, lui dirent-ils dans le langage figuré familier au peuple russe, « *ceux qui voulaient te manger ne peuvent plus mordre à présent.* »

Le 20 juin 1605, Démétrius fit son entrée triomphale dans Moscou. Le peuple, toujours enthousiaste d'une grande renommée dont le représentant lui est inconnu, l'accueillit avec des transports de joie. « Nous étions dans la nuit, » criait-on sur son passage, « voici notre beau « soleil qui reparaît. » Cependant, on remarqua que ses gardes du corps étaient des Polonais; les trompettes de ces étrangers sonnèrent mal à propos au moment où le clergé présentait au tsar les saintes reliques et couvrirent les chants religieux; puis le cortége fut un instant enveloppé et comme caché par un tourbillon de poussière, ce qui sembla de mauvais augure. Quant à Démétrius, il plut par son affabilité, sa bonne grâce à cheval, et même par sa dévotion. Avant de prendre quelque repos dans le palais qu'on lui avait préparé, il voulut entrer dans l'église de l'archange Michel pour prier sur le tombeau d'Ivan. Il s'agenouilla, versa des larmes, et baisant le marbre avec un transport bien joué : « O mon père! s'écria-t-il, ton orphelin règne, et c'est à tes « saintes prières qu'il le doit! » Son émotion fut communicative, et tous

[1] *Maszkowitische chronica publicirot durch Petrum Petreium de Erlesunda*, p. 314.

les assistants pleurèrent avec lui en répétant : « Il est bien le fils du « Terrible ! »

Le premier soin de Démétrius fut d'organiser son gouvernement. Il destitua le patriarche Job, créature de Boris, et le remplaça par un évêque grec réfugié en Russie, suspect, dit-on, de catholicisme ; puis il nomma un conseil d'État, et créa différentes charges de cour jusqu'alors inconnues dans l'empire. On conserve en original la liste de ce conseil, écrite *en polonais*, de la main du secrétaire du tsar. Il est évident qu'il a voulu modeler son gouvernement sur celui qu'il avait observé en Pologne. Pour lui, la cour de Pologne était le type de la grandeur, et il ne crut pouvoir faire mieux que de l'imiter. Il semble, d'ailleurs, à voir la liste de ses conseillers, qu'il ait pris peu de soin pour les choisir; il est vrai que la soumission avait été si générale et si prompte, qu'il était difficile de distinguer le dévouement de la servilité. Fatigués du joug de Boris, les boyards avaient reçu Démétrius en libérateur ; mais chacun s'était promis d'obtenir de l'aventurier une large part dans l'administration des affaires. Contre leur attente, l'intrus voulait et pouvait gouverner par lui-même. Le zèle se refroidit aussitôt. On s'aperçut, non sans horreur, que le tsar admirait les coutumes étrangères : or le peuple confondait, de bonne foi, dans une commune vénération les usages antiques et la religion nationale. Réformer les uns, c'était outrager l'autre; toute innovation passait pour hérésie. Persuadés qu'ils étaient les seuls chrétiens au monde, les Russes de ce temps ne faisaient aucune différence entre le Calmouk idolâtre et l'Allemand catholique ou luthérien ; ils appelaient le roi de Pologne *le roi païen*. Tout étranger leur était suspect ; tout ce qui venait de l'Occident, entaché de souillure. Ivan IV faisait brûler des almanachs apportés à Moscou par des marchands polonais ; et Maskiewicz raconte qu'un boyard plus éclairé que ses compatriotes, voulant apprendre l'allemand et le latin, introduisait chez lui un maître de langues déguisé, pour ne pas scandaliser les dévots de son voisinage.

Ce fut avec une douloureuse surprise qu'on vit le nouveau tsar vanter à tout propos les usages étrangers, accueillir les Allemands et les Polonais. Il avait beau se montrer affable pour les plus humbles de ses sujets, encourager le commerce, favoriser l'émancipation des serfs, réformer la justice, le peuple le considérait avec défiance et commençait à le soupçonner d'imposture. Déjà l'on murmurait que, depuis un mois qu'il était à Moscou, il n'avait pas encore vu la tsarine veuve d'Ivan, sa mère, que Boris avait reléguée dans un couvent éloigné de la capitale. En effet, ce long retard devait éveiller les soupçons. Il le sut,

manda la tsarine Marfa, c'était son nom de religion; lui-même vint à sa rencontre, suivi d'une foule innombrable qui se pressait pour étudier la contenance de la mère et du fils dans cette solennelle entrevue. Elle eut lieu à Toïninsk, à quelques lieues de Moscou, dans une tente dressée pour cette occasion. Pendant un quart d'heure Démétrius et la tsarine y furent seuls; puis ils sortirent de la tente, et, devant la multitude assemblée, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre avec tous les témoignages d'une vive tendresse. A ce spectacle il y eut une immense acclamation; le doute avait disparu dans l'attendrissement général. Le tsar conduisit sa mère à Moscou, marchant à la portière de son carrosse et lui parlant sans cesse avec les marques d'un profond respect. A la porte du monastère de Saint-Cyrille qu'elle devait habiter, il prit congé d'elle après un nouvel embrassement public. Depuis lors tous les jours il allait lui rendre visite, demandait son avis sur les affaires d'État, et rendait les oukases au nom de sa mère associé avec le sien.

Cette reconnaissance ne prouvait pas grand'chose. Démétrius avait laissé un mois à la tsarine pour faire ses réflexions. L'ambition, l'intérêt, la vengeance, lui garantissaient que la princesse ne le désavouerait pas; Il ne se trompa point dans ce calcul.

La popularité que lui valut l'aveu public de la tsarine Marfa ne fut pas de longue durée. Loin de faire la moindre concession aux préjugés populaires, il prenait plaisir à les braver. Dans l'esprit du peuple, l'idée d'un tsar était inséparable d'une étiquette solennelle qui l'environnait d'une espèce de sainteté. Fédor et Boris ne passaient pas d'une chambre dans une autre sans que des boyards ne les soutinssent par-dessous les bras, comme des enfants en lisières. Démétrius, au contraire, sortait dans la rue, souvent à pied, sans garde, entrait dans les boutiques et questionnait les marchands sur leur industrie; d'autres fois, il se mêlait aux soldats, et prenait part à leurs exercices et à leurs jeux, sans vouloir qu'on eût le moindre égard à son rang. Ses divertissements favoris étaient des courses de chevaux ou des chasses dangereuses. Un jour, on voulut lui donner le spectacle d'un combat d'ours, amusement favori des grands seigneurs russes; mais il n'était pas homme à demeurer simple spectateur: il sauta dans l'arène, se fit lâcher un ours énorme et l'abattit d'un coup d'épieu.

Ces habitudes semblaient manquer de dignité à une partie de la nation, mais il en avait d'autres qui la scandalisaient bien davantage. Ainsi quelquefois il se mettait à table sans avoir salué les saintes images appendues dans la salle; pendant le repas il faisait exécuter des symphonies, ce qui semblait une abomination, d'abord parce que c'était une

mode polonaise, puis, parce que, pour les Russes de ce temps, toute musique hors des églises passait pour un amusement diabolique. Avec ses boyards, tantôt il compromettait son rang par une familiarité excessive, tantôt il exigeait d'eux les marques de respect les plus serviles. Il aimait la discussion et y brillait par une éloquence naturelle, un sens droit et une mémoire prodigieuse. On se demandait où ce jeune homme de vingt-trois ans avait appris à connaître si bien son empire, ses besoins et ses ressources. Mais il était sans pitié dans ses railleries contre ses conseillers lorsqu'il les avait convaincus d'erreur, et ses plaisanteries laissaient des blessures aussi cruelles que les injures d'un tyran capricieux. « Voyagez, instruisez-vous, disait-il souvent à ses boyards. « Vous êtes des barbares; il faut vous policer. » Son grand tort était de vouloir trancher dans les questions religieuses comme dans les affaires civiles. Une fois, on lui objecta qu'une proposition discutée en sa présence était condamnée par le septième concile œcuménique. « Eh « bien, dit-il, un huitième concile peut l'autoriser. » C'était un insigne blasphème aux yeux des Russes, qui ne reconnaissent pas de concile œcuménique après le septième. Souvent il lui échappait de dire à des évêques, *votre* Église, *votre* religion: il semblait avouer par ces mots que sa croyance n'était pas celle de ses sujets. Il fut le premier tsar qui permit de bâtir une chapelle catholique dans l'enceinte du Kremlin; quelques auteurs en ont conclu qu'il était zélé catholique, mais il accorda la même faveur aux luthériens allemands. Dans les excommunications fulminées contre lui après sa mort, il est accusé d'avoir voulu, à l'instigation du pape, introduire la religion *latine et luthérienne* en Russie.

Au reste, ce que les boyards lui pardonnaient le moins, c'est qu'il voulait gouverner par lui-même. On s'était attendu à trouver un roi fainéant, on s'était livré à un despote aussi absolu peut-être et plus intelligent que Boris; heureusement on le savait plus doux, moins prudent, moins soupçonneux. Il avait écarté les espions qu'entretenait son prédécesseur; il avait pardonné à la nombreuse parenté de Boris; il disait souvent qu'il ne voulait pas faire couler le sang chrétien. C'étaient autant d'encouragements à conspirer. Aussi, quelques mois après son arrivée à Moscou, un complot se forma: d'abord il n'y entra que des gens obscurs, quelques popes et des fanatiques de la lie du peuple; mais maint boyard suivait de l'œil ces mouvements, prêt à s'y joindre dès que la réussite semblerait assurée. Basile Chouïski, autrefois président de l'enquête d'Ouglitch en eut connaissance des premiers. Son caractère offre un mélange de ruse, de timidité et d'ambi-

tion : descendant de Rurik et possesseur d'une fortune immense, il était partagé entre la crainte de tout perdre en se compromettant et celle de laisser un autre plus hardi recueillir les fruits d'une révolution qui paraissait imminente ; cette dernière considération prévalut et il devint le chef des conjurés. Il s'était flatté que l'autorité de son nom les contiendrait jusqu'au moment qu'il fixerait pour l'exécution, mais, comme il arrive d'ordinaire, il fut entraîné par ses complices à des imprudences, et le complot fut découvert. Démétrius fit châtier quelques strelitz et pardonna au reste des conjurés subalternes. Quant à Chouïski il fut bâtonné et condamné à mort : on le conduisit sur la place des exécutions; déjà il était à genoux et le bourreau levait sa hache, lorsqu'un garde du corps apporta une cédule du tsar qui commuait la peine de mort en un exil en Sibérie. Chouïski partit pour Pelim, mais un courrier le joignit en route et lui remit sa grâce, cette fois pleine et entière; Démétrius lui rendait ses biens, son rang, sa place au conseil de l'empire. Apparemment il crut que le bâton et la hache du bourreau, un instant levée, lui avaient acquis un sujet fidèle. Il s'applaudissait d'avoir réconcilié les Moscovites avec les Polonais, car il publiait que c'était à l'intercession de ces derniers qu'il avait pardonné au coupable. Mais, selon toute vraisemblance, il ne voulait pas qu'on pût dire qu'il craignît les révélations du président de l'enquête d'Ouglitch. Chouïski reparut à la cour, humble, obséquieux, mais résolu à se venger; aux yeux du peuple il passa pour martyr et obtint sur les mécontents plus d'autorité que jamais.

Loin de conseiller la clémence à Démétrius, les plus avisés des Polonais à son service le blâmaient de sa douceur excessive. — « Ces « gens-là, lui dit un jour son secrétaire intime, Ian Buczynski, vous feront « repentir de votre clémence. » — « Non, répondit le tsar, j'ai juré de « ne pas répandre le sang chrétien, je tiendrai mon serment. Crois-moi, « il y a deux manières de gouverner un empire : — par la terreur; — « mais je ne veux pas être un tyran; — par la générosité : je ne ménagerai pas l'argent; j'en donnerai à tout le monde. » Ces paroles sont presque mot pour mot celles que César, après le passage du Rubicon, adressait à un de ses confidents[1].

Démétrius avait en vue un grand projet qui devait illustrer son règne et favoriser l'œuvre de civilisation qu'il avait entreprise. Ce projet était celui de Batthori et de la plupart des princes illustres du Nord : l'expulsion des Musulmans et la conquête des provinces d'Europe enlevées

[1] Cicer. *Ep. ad Att. IX*, 8.

aux Chrétiens. Il comptait sur la coopération de la Pologne, et lui-même se réservait la direction de cette grande croisade. Dès les premiers jours de son arrivée à Moscou il s'occupait des préparatifs de l'expédition. Il faisait fondre des pièces d'artillerie, acheter des équipages, rassemblait des vivres et levait des soldats. Tous ces préparatifs entraînaient des dépenses considérables et le trésor impérial n'y pouvait suffire. Dans cette extrémité, Démétrius eut recours au moyen qu'employa Charles Martel en semblable circonstance : il s'empara d'une partie des biens du clergé. Par son ordre on fit une enquête sur les revenus des couvents, et l'on confisqua ce qui sembla superflu. De là des réclamations innombrables, et, de la part du clergé, un redoublement de haine.

Cette libéralité dont le tsar faisait gloire, et qu'il érigeait en système politique, épuisait ses ressources plus vite encore que ses préparatifs militaires. Il avait annoncé qu'il payerait toutes les dettes de son père; Mais, en effet, il accorda aux réclamants beaucoup plus que ce qu'ils demandaient. Les Polonais et les Cosaques qui l'avaient servi furent richement récompensés. En outre, il fit faire de grandes constructions au Kremlin, et acheta quantité d'objets d'art à des marchands étrangers. Enfin, l'on découvrit qu'il envoyait hors de Russie de grosses sommes d'argent et des pierreries pour une valeur immense.

C'étaient des présents qu'il faisait à Marine et à Mniszek. Il annonça à sa cour l'intention d'épouser la fille du palatin de Sendomir, et envoya en Pologne un ambassadeur chargé de l'amener ainsi que son père et ses parents. Épouser une catholique, et surtout une polonaise, était la plus grosse faute que pût faire Démétrius. Rien n'était plus décisif pour prouver aux Russes que les accusations d'hérésie répandues par le clergé étaient justement fondées. Il est difficile de croire qu'un aventurier et un imposteur se soit cru lié par un serment. D'ailleurs, Démétrius avait signé une promesse de mariage à Marine en 1603, et cette promesse, qui n'était valable que pour un an, ne paraît pas avoir été renouvelée. De plus, il avait pour se dédire un prétexte très-plausible : c'était l'abandon de Mniszek et de sa famille au moment où toutes les forces de Boris allaient fondre sur lui. Assurément il avait gagné seul sa couronne et il ne devait rien aux Polonais. Lorsqu'il entra en Russie, il était probablement amoureux; à Moscou, on est obligé de croire que son amour s'était fort refroidi, car il avait une maîtresse en titre, et cette maîtresse n'était autre que Xénia, la fille de Boris.

Cette jeune personne était, pour son malheur, d'une rare beauté. Un contemporain rapporte « que son corps semblait *moulé avec de la*

«*crême, et que ses sourcils se joignaient.*» Démétrius l'enleva d'un couvent où elle s'était retirée, et, pendant quelques mois, elle habita le Kremlin avec lui. D'abord, en l'enlevant, il ne céda peut-être qu'à un penchant brutal ou bien au plaisir cruel de déshonorer la fille de son ennemi; mais sa captive acquit bientôt un certain empire. On peut attribuer à l'influence de cette malheureuse princesse la grâce accordée à plusieurs des Godounof exilés; quelques-uns obtinrent même des voïévodies ou gouvernements de provinces. Enfin Mniszek s'en alarma et adressa des représentations fort vives à son gendre futur.

Il faut donc chercher un autre motif que l'amour pour expliquer un mariage si contraire aux intérêts évidents de Démétrius. Je n'en puis découvrir d'autre que la vanité d'un parvenu désireux de se montrer dans l'éclat de sa gloire aux gens qui avaient vu son abjection. La famille de Mniszek fut, pendant plusieurs mois, pour Démétrius, le type de la noblesse, de la grandeur et de l'élégance. A y regarder de près, toutes les actions des hommes sont dictées par l'opinion d'une coterie. Entouré de ses boyards qu'il méprisait, Démétrius pensait encore probablement à ses hôtes de Sendomir, et son triomphe n'eût pas été complet s'ils n'en eussent été les témoins.

Cette vanité puérile forme un trait saillant de son caractère. Le chasseur d'ours, le soldat qui déposait toute étiquette avec ses camarades, laissait échapper de temps en temps des bouffées d'un orgueil outré. Il avait pris dans le protocole de ses lettres les titres d'*invictissimus*, d'*empereur* et de *César*. L'innovation avait sa portée. Il prétendait devenir le César de l'Orient, comme l'empereur d'Allemagne était le César d'Occident, et se mettre en cette qualité à la tête de la ligue chrétienne, au-dessus de tous les rois croisés contre les Musulmans. D'abord, il se fit appeler *Majesté césarienne*, et l'on put croire presque à une faute d'orthographe, les mots de tsar et de César ayant beaucoup d'analogie en russe; puis il signa dans ses lettres *imperator*, dont il faisait deux mots : *In Perator*, c'est ainsi qu'on le voit écrit de sa main. Ses prétentions furent mal accueillies en Pologne : on se moqua fort du superlatif *invictissimus*, et le roi Sigismond, en lui répondant, ne lui donna d'autre titre que celui de grand-duc ou grand-prince de Moscovie (великий князь). Il n'est pas impossible, au reste, qu'en suscitant ainsi de gaieté de cœur une querelle d'étiquette, Démétrius ne voulût se ménager les moyens de rompre avec Sigismond s'il s'avisait de réclamer l'exécution du traité relatif à la cession de Smolensk. Les derniers jours de Démétrius se passèrent en de longues discussions avec les ambassadeurs polonais, qu'il mortifia de toutes les manières. Le récit de ces

conférences est fort curieux en ce qu'il révèle très-clairement le mélange de pénétration, de ruse et d'étourderie qu'offre le caractère de Démétrius. Ce n'est ni l'aplomb ni l'intelligence qui lui manquent pour le rôle qu'il joue, c'est seulement la patience qui fait défaut et qui décèle la jeunesse de l'aventurier.

L'arrivée de Marine à Moscou, au mois de mai 1606, porta à son comble l'exaspération des Moscovites. Marine amenait une suite de quinze cents personnes, les ambassadeurs de Sigismond n'en avaient pas une moins nombreuse; et les jeunes gentilshommes polonais parurent, selon l'usage du temps, en grand costume de guerre, à l'entrée de la tsarine, cuirassés et la lance au poing. « Est-ce l'usage chez vous de « venir armés à des noces? » leur demandaient les Moscovites. Le bas peuple ne douta point que ces étrangers n'eussent des desseins perfides.

Démétrius voulait persuader à ses sujets que sa femme professait la religion grecque, et, à cet effet, il prit des peines infinies pour qu'aucun acte extérieur de catholicisme n'occasionnât de scandale. Il avait demandé pour elle à Rome la permission de jeûner le mercredi et de faire gras le samedi, selon le rit grec. Le patriarche célébra le mariage dans la cathédrale avec les cérémonies de l'Église russe, et il oignit même la tsarine avec les saintes huiles [1]. Tout le résultat de cette comédie fut d'irriter encore plus les dévots. En agissant de la sorte, Démétrius offensait également les deux religions, et contrevenait aux ordres formels du pape, qui lui avait refusé la plupart des dispenses sollicitées [2]. De son côté, Marine se prêtait fort mal à la contrainte qu'on exigeait d'elle. Le couvent, où elle dut passer quelques jours auprès de la tsarine Marfa, l'ennuya tellement, qu'elle en fit des plaintes amères, et Démétrius, pour l'apaiser, y mena des musiciens et même des masques, ce qui parut un sacrilége énorme. Lorsqu'il s'agit de régler le costume pour la cérémonie du mariage et du couronnement, Marine se récria sur l'habit moscovite qu'on prétendait lui faire porter : cacher ses cheveux et son col, ne pas se serrer la taille, c'était un trop grand sacrifice pour une jeune fille qui recevait de Paris, sans doute, ses *corps* et ses *vertugadins*. Une autre fois, elle déclara qu'il lui était impossible de manger de la cuisine russe. Démétrius perdit patience au sujet du costume : il exigea que sa femme fût vêtue comme une impératrice russe; mais, dès le lendemain du mariage, il lui présenta des robes françaises,

[1] Игнатiй ее не крестилъ, а толко муромъ помазалъ. Platon, II, 158. — [2] Tourghenief, *Historiæ patriæ monimenta*, 2, 87. — Lettre du cardinal Borghèse au nonce du pape en Pologne.

et lui-même prit le dolman de hussard, adopté par les gentilshommes polonais. Quant à la cuisine, il se montra plus facile : il chassa ses cuisiniers russes, qui allèrent publier dans toute la ville que le tsar et sa femme ne mangeaient que du veau, viande impure et défendue alors par les prêtres russes. Ce veau ne contribua pas peu à le perdre.

En effet, Chouïski avait renoué très-adroitement les fils rompus de la conjuration; il exploita les fautes de Démétrius et de Marine, et répandit le bruit parmi le peuple que le tsar était vendu à la Pologne, qu'il voulait massacrer tous les boyards, tous les ecclésiastiques, et livrer la ville sainte à Sigismond. Il n'y a pas, on le sait, de calomnie si extravagante qu'elle ne trouve créance chez une multitude passionnée. L'annonce d'une revue et d'un tournoi où devaient figurer les Polonais en armes, à l'occasion du mariage de la tsarine, parut aux Moscovites la confirmation de ces projets sinistres. En même temps le tsar traitait ses hôtes avec toute l'hospitalité slave; sortant de ses fêtes, échauffés par le vin, les jeunes gentilshommes polonais se livraient à des désordres qui augmentaient encore l'irritation. Leurs domestiques se battaient dans les cabarets avec des hommes du peuple. Dans les marchés, sur les places publiques, on s'entretenait déjà ouvertement des violences que méditaient les quatre ou cinq mille Polonais venus à Moscou.

Mniszek et plusieurs de ses compatriotes avertirent Démétrius des mauvaises dispositions de la populace; mais il se moqua de leurs craintes. Depuis le premier complot de Chouïski il s'était entouré d'une garde; mais, au lieu de la choisir parmi les plus braves et les plus fidèles des strelitz, au lieu de tenir auprès de sa personne quelques centaines de Cosaques, dont le dévouement n'était pas plus suspect que l'orthodoxie, Démétrius avait formé trois compagnies de hallebardiers allemands, richement vêtus, mais ne portant que des armes de parade, odieux d'ailleurs aux Moscovites en leur qualité d'étrangers et de *païens*. Le capitaine de la première compagnie était Margeret, homme de tête et de résolution; par malheur au moment où éclata la conjuration, il était gravement malade. Toute la garde du palais se composait d'une cinquantaine de ces hallebardiers, le reste avait une caserne éloignée; les strelitz habitaient un quartier à part dans la ville, et l'armée qui se rassemblait pour l'invasion de la Crimée campait à plusieurs lieues de la capitale; enfin les Polonais étaient disséminés dans toutes les rues, et il n'y avait que les principaux d'entre eux qui eussent des palais entièrement occupés par les gens de leur suite.

Toutes ces circonstances étaient bien connues de Chouïski et de ses complices. Dans la nuit du 27 mai 1606, quelques jours après le ma-

riage du tsar, les principaux conjurés se rassemblèrent chez Chouïski. Il leur expose ses plans, leur montre la facilité de l'exécution, et, pour dernier argument, leur déclare qu'ils ont été dénoncés et que leur perte est certaine s'ils ne préviennent la vengeance de Démétrius. Au point du jour Chouïski et ses frères, à la tête d'un gros de jeunes gentilshommes (дѣти боярскія) à cheval et en armes paraissent devant la porte du Kremlin qu'on leur livre aussitôt; ils sonnent la cloche d'alarme à la cathédrale, et en même temps d'autres conjurés font répéter ce signal dans toutes les églises et crient dans les rues : *Aux armes! les Polonais assassinent le tsar!* (On sait qu'en matière d'émeute il est classique de donner à la multitude un cri populaire qui ne révèle pas les desseins des meneurs.) Les Moscovites n'avaient pas besoin d'être animés contre les Polonais; ils se ruent aussitôt contre ceux qui logeaient dans des maisons particulières et les massacrent sans pitié.

Les chefs des conjurés cependant marchent au palais et l'assaillent. Basmanof, sorti pour reconnaître la cause du tumulte, est poignardé. C'est en vain que le tsar essaye de se barricader de chambre en chambre : on brise les portes à coups de hache et tous les appartements sont inondés d'une foule furieuse.

Démétrius, après avoir tenté de se faire jour les armes à la main, saute par une fenêtre élevée; en tombant, il se démit le pied. Aux gémissements qu'il poussait, quelques strelitz accourent, le raniment et le font asseoir sur les fondations du palais de Boris que Démétrius avait fait raser. Ces soldats étaient attachés au tsar, ils jurent de le défendre, et en effet ils repoussent à coups de mousquet les premiers assaillants qui se présentent; mais bientôt, accablés par le nombre, ils abandonnent à la populace la proie qu'elle réclame. Quelque temps cette foule furieuse épargna sa victime pour l'abreuver d'outrages et rendre son agonie plus longue. — « Dis-nous qui tu es et d'où tu viens? » lui demandaient les rebelles. — « Vous savez tous que je suis Démétrius Ivanovitch, ré« pondait fièrement l'infortuné. Interrogez la tsarine, ma mère. » Quelques historiens ont prétendu qu'en effet on était allé consulter la tsarine, et qu'elle avait déclaré que son véritable fils était mort à Ouglitch; mais il me paraît peu probable que les meurtriers aient tenté cette épreuve, qui pouvait tourner contre eux. Un marchand, nommé Valouief, fendant la presse, s'écria : « Pourquoi tant causer avec un « hérétique? Voilà pour le baptiser! » et il lui lâcha un coup d'arquebuse dans la poitrine. Aussitôt la foule se jeta sur le mourant, et chacun se disputa l'honneur de le frapper.

L'auteur de la *Relation des ambassadeurs polonais* rapporte que la

tsarine Marfa fut en effet consultée, mais seulement après la mort de Démétrius. « Il fallait m'interroger, répondit-elle, quand il était « vivant; *à présent, il n'est plus mien.* » Au reste, quelques jours après, on l'obligea de publier que le tsar assassiné n'était pas son fils, et qu'en le reconnaissant pour tel elle avait cédé à d'horribles menaces. Ce témoignage n'a pas plus de valeur que n'en avait l'affirmation contraire, mais si l'imposteur eût été encore vivant, c'eût été, de la part de la tsarine, une lâcheté et une noire ingratitude que de le désavouer.

Il est à remarquer que, parmi les injures que les assassins prodiguaient à Démétrius, on n'en trouve aucune qui donne lieu de croire que le peuple le prit pour Grégoire Otrepief. Il semble plutôt qu'on le crut un polonais déguisé, et c'était en effet comme tel que Chouïski le désignait à la vengeance des Moscovites[1].

Trois jours après la mort de Démétrius, Basile Chouïski fut élu tsar, ou plutôt acclamé par un petit nombre de conjurés. Le peuple de Moscou se soumit non sans quelque répugnance. Les provinces montrèrent des sentiments encore moins favorables au nouveau souverain, et les Cosaques s'insurgèrent, refusant de croire à la mort de leur héros. Quelques doutes, en effet, pouvaient subsister. En s'acharnant sur le cadavre, les meurtriers l'avaient rendu méconnaissable. Après avoir été exposé en public pendant plusieurs jours, il fut enterré presque en cachette et aussitôt déterré par des mains inconnues. Le bruit se répandit que Démétrius était un de ces sorciers finnois qui savent mourir et ressusciter. On s'en alarma sérieusement. Le corps fut brûlé, et de ses cendres on chargea un canon qui fut tiré sur la route de Pologne, comme si l'on eût voulu qu'il ne restât rien de la poussière de l'imposteur dans la sainte ville de Moscou.

P. MÉRIMÉE.

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

SEPTIÈME ARTICLE.

On est étonné de ne pas rencontrer dans cette vaste correspondance plus de lumières sur le grand couvent des carmélites du fau-

[1] Le cadavre fut exposé avec une cornemuse (instrument polonais) dont on fit entrer le tuyau dans sa bouche. Le peuple l'appelait le *flûteur polonais*, le *bouffon polonais*.

bourg Saint-Jacques, qui joue un rôle si touchant dans l'histoire des femmes distinguées du XVIIe siècle, où madame de Longueville comptait tant d'amies, où elle avait depuis longtemps un logement, et d'où elle écrit si fréquemment à madame de Sablé. Les deux passages suivants nous ont seuls paru se rapporter à des carmélites :

Vers 1663, madame de Longueville écrit à madame de Sablé :

« ... Hélas ! Vous estes trop bonne d'avoir été saisie de ce que je ne passeray pas l'hiver à Paris. Je puis vous dire avec vérité que la privation de vous voir est la seule chose qui m'en desplaise, si vous en exceptez cette pauvre sœur Marthe, que j'aime à voir par son amitié pour moy et par sa raison sur toutes les choses où je m'intéresse... »

« 30 avril 1674.

« Madame la duchesse de Longueville prie M. Vallant de se trouver demain à onze heures et un quart aux carmélites pour voir ma sœur Anne-Marie. C'est l'heure que le chirurgien qui l'a saignée aujourd'hui s'y doit trouver pour voir sa gorge. »

Quelles sont ces deux religieuses appelées ici Marthe et Anne-Marie? Parmi les nombreuses lettres de madame de Longueville à des carmélites, publiées par nous il y a quelques années [1], plusieurs sont adressées à la sœur Marthe de Jésus, d'autres à une sœur Marie-Madeleine, d'autres à la mère Agnès, plusieurs à la sous-prieure et à la prieure. On voudrait percer les voiles qui couvrent les noms de famille de toutes ces religieuses. On se doute bien que les correspondantes de madame la duchesse de Longueville ne peuvent avoir été des créatures vulgaires; et, comme on sait par les mémoires du temps que bien des femmes de la première qualité et du plus noble cœur allèrent chercher un asile aux carmélites, comme le nom de la sœur Louise de la Miséricorde est devenu le nom populaire de l'amour désintéressé et malheureux, une curiosité un peu profane mais bien naturelle nous porte à rechercher quelles ont été dans le monde ces religieuses si chères à une personne elle-même tant éprouvée.

Jusqu'ici nous étions réduits à des conjectures, que nous suggéraient le ton et le caractère particulier des diverses lettres de madame de Longueville, rapprochées de quelques passages de madame de Sévigné, de madame de Motteville, de Mademoiselle. Les carmélites françaises n'ont pas d'histoire. Fidèles à leur vœu d'obscurité et de silence, ces dignes filles de sainte Thérèse ont passé sans laisser de traces. Comme pendant leur vie une clôture inflexible les dérobait à tous les yeux et les tenait d'avance ensevelies, ainsi le génie de leur ordre semble avoir

[1] IVe série de nos ouvrages, t. III, p. 228-247.

pris soin de les anéantir dans la mémoire des hommes. A peine a-t-il paru de loin en loin quelques vies de carmélites, consacrées à l'édification, remplies de saintes maximes, vides de faits humains, et presque sans date. Au commencement de ce siècle, un prêtre instruit, M. Boucher, dans une nouvelle *Vie de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation, madame Acarie, fondatrice des Carmélites réformées de France*[1], a pour la première fois jeté un peu de jour sur les origines du monastère, et fait paraître ou plutôt caché dans les notes de son ouvrage de très-courtes biographies des principales religieuses. La Bibliothèque nationale, si riche en manuscrits de toute espèce, n'en possède aucun qui vienne des carmélites du faubourg Saint-Jacques ou qui s'y rapporte. Les Archives ont hérité de tous les titres historiques et domaniaux de l'antique couvent. Nous les avons assez étudiés pour avoir le droit d'assurer qu'on en pourrait former un cartulaire[2] du plus grand intérêt. Entre autres pièces précieuses, nous pouvons signaler un inventaire des tableaux de divers maîtres célèbres[3], des statues[4] et objets d'art que la libre et généreuse piété des fidèles de tout rang avait, pendant deux siècles, accumulés aux carmélites, et qui y ont été reconnus en 1790. Mais c'étaient des trésors d'un autre ordre que nous eussions voulu découvrir : nous désirions une liste exacte de toutes les religieuses qui avaient passé dans la sainte maison depuis son origine jusqu'à sa destruction, surtout pendant le XVIIe siècle, avec leurs noms de religion et leurs noms de famille, la date de leur profession et celle de leur mort. Nous mettions un prix particulier à connaître la succession des prieures qui avaient tour à tour gouverné le couvent, porté la parole ou tenu la plume en son nom. On conçoit, en effet, que, sans ces deux documents, les noms des correspondantes de madame de Longueville nous étaient à peu près impénétrables, et que ses lettres, en grande partie du moins, demeuraient pour nous autant d'énigmes.

[1] Paris, 1800, in-8. — [2] On s'empresse de toutes parts à recueillir les cartulaires des vieilles abbayes. Pourquoi un ami de la religion et des lettres ne s'occuperait-il pas de combler une des lacunes les plus regrettables de la *Gallia Christiana* en rassemblant, sous le nom de Cartulaire du grand couvent des carmélites du faubourg Saint-Jacques, une foule de pièces que nous avons tenues entre les mains et qui établiraient, sur des monuments authentiques, l'histoire de cette intéressante congrégation depuis les premières années du XVIIe siècle jusqu'à la révolution française? Tout ce que nous avons amassé de notes, d'extraits, de copies, appartient à celui qui entreprendra d'enrichir d'un nouveau volume de ce genre la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*. — [3] Par exemple, de Guide, de Champagne, de Lebrun. — [4] Entre autres une statue en pied du cardinal de Berulle, de la main de Jacques Sarazin. Ce bel ouvrage se voit encore aujourd'hui dans la chapelle des carmélites.

La lumière nous est venue du côté où nous ne l'avions pas d'abord cherchée.

Dans un débris du grand couvent du faubourg Saint-Jacques [1], épargné par la tourmente révolutionnaire et subsistant à grand'peine, de pauvres religieuses, échappées à une stupide persécution, ont essayé, il y a cinquante ans, et sont enfin parvenues à recueillir la tradition carmélite, et encore aujourd'hui elles la continuent dans l'ombre, la prière et le travail :

> Præcipites atra ceu tempestate columbæ,
> Condensæ, et divum amplexæ simulachra sedebant.

Las de fouiller inutilement les archives et les bibliothèques, je me suis adressé à ces bonnes religieuses. Je leur ai dit mes desseins, mes besoins, mes désirs, et la plus gracieuse bienveillance m'a répondu. Les deux documents qui m'étaient nécessaires m'ont été remis, avec des annales manuscrites et un recueil de biographies amples et détaillées. Grâce à ces précieuses communications, les lettres de madame de Longueville n'ont plus pour nous d'obscurités. Sous les pieuses désignations et sous les symboles mystiques du Carmel, on reconnaît des personnes qu'on avait déjà rencontrées dans les mémoires du temps. Ce ne sont plus, comme auparavant, des êtres en quelque sorte abstraits et anonymes; ce sont des créatures animées et vivantes, dont les regards ont fini sans doute par se diriger du côté du ciel pour ne s'en plus détourner, mais qui, plus ou moins longtemps, ont habité la

[1] Ce couvent occupait un vaste emplacement situé en face du Val-de-Grâce, bien en deçà et bien au delà dans la rue Saint-Jacques, avec deux entrées, l'une sur la rue Saint-Jacques, l'autre sur la rue d'Enfer. L'entrée de la rue d'Enfer est encore aujourd'hui (n° 67) ce qu'elle était au XVII[e] siècle; elle introduisait dans la cour actuelle qui servait de passage pour aller dans la rue Saint-Jacques. Presque en face, un peu à droite, était l'église; un peu plus à droite encore, sur les terrains où l'on a ouvert la rue du Val-de-Grâce, étaient les jardins avec des chapelles, le monastère même, et tout à fait sur la rue d'Enfer l'infirmerie, les appartements de la reine Anne, de la princesse de Condé et de quelques autres personnes, jusqu'aux bâtiments occupés par la brasserie du Luxembourg; de l'autre côté à gauche, divers corps de logis et des maisons dépendantes du monastère jusqu'à l'enclos et au jardin du séminaire oratorien de Saint-Magloire, aujourd'hui Les sourds et muets. — Voyez MALINGRE, *les Antiquités de la ville de Paris*, in-fol., Paris, 1640, p. 152 et 153, et de plus, p. 501-503 : *Nouveaux mémoires concernant la maison des Carmélites.* — Quelques lignes dans l'*Histoire de la ville de Paris*, de Félibien et de Lobineau, t. II, p. 1268-1271, et quelques titres au t. III des *Preuves et pièces justificatives*, p. 144. — Sauval contient à peine une page sur les carmélites, t. I[er], p. 450. Ce qu'il y a de mieux sur ce couvent se trouve dans les *Curiosités de Paris*, 1771, t. I[er], p. 449-464.

terre, connu nos sentiments, quelquefois même éprouvé nos faiblesses, ou qui, en demeurant toujours pures, ont passé du moins à côté de la tentation et participé de l'humanité.

Un jour nous livrerons au public cette clef qui nous a été prêtée, et qui donnera le secret de bien des choses mystérieuses dans l'histoire intime des mœurs au XVIIe siècle. Ici nous nous bornerons à l'appliquer aux noms des deux religieuses mentionnées dans la correspondance dont nous rendons compte, à savoir la sœur Marthe et la sœur Anne-Marie.

En cherchant la sœur Marthe dans la liste des carmélites du grand couvent de Paris qui nous a été communiquée, avec leur double nom de religion et de famille, nous voyons que la sœur Marthe est mademoiselle Fors du Vigean, c'est-à-dire que nous voilà devant la plus ancienne amie de madame de Longueville, sans excepter madame de Sablé, la compagne chérie de sa brillante jeunesse, l'une des beautés les plus touchantes des premières années de la régence d'Anne d'Autriche, l'idole du vainqueur de Rocroy, celle qu'il ne pouvait quitter sans verser des larmes et s'évanouir, et qui, sans être insensible aux hommages du héros, mais en sachant lui résister, et en demeurant sans tache à ses yeux, lui fit sentir, une fois du moins, ce que c'était que l'amour véritable : depuis, il n'a plus connu que l'enivrement passager des sens, et celui de la guerre, pour laquelle il était né, qui a été sa vraie passion, sa vraie maîtresse, son parti, son pays, son roi, le grand objet de toute sa vie, et tour à tour sa honte et sa gloire.

J'ouvre Villefore et j'y lis[1] :

« Madame de Longueville avait pour intime amie mademoiselle du Vigean, qui plaisait fort au duc d'Enghien. Ces trois personnes vivaient dans la plus parfaite intelligence, sans qu'il s'y mêlât la moindre jalousie. L'amour et l'amitié pendant quelque temps s'accordèrent si bien ensemble que les droits de l'un n'usurpaient rien sur ceux de l'autre. Mais madame de Longueville, qui n'avait pas encore tout à fait effacé de son esprit les idées de la vie régulière qu'elle avait menée, s'aperçut que son frère et mademoiselle du Vigean prenaient l'un pour l'autre des sentiments trop passionnés; elle crut en devoir avertir le prince de Condé son père qui fit grand bruit, et le duc d'Enghien se tint tellement offensé par sa sœur qu'il entra contre elle dans une extrême colère et rompit avec elle tout commerce. Cette brouillerie eut le meilleur effet du monde, puisque bientôt après elle fit de la belle du Vigean une très-bonne carmélite, car quand elle en eut conçu le dessein, elle y fut déterminée par les conseils de madame la Princesse, qui la conduisit elle-même dans cette solitude où elle devint un excellent modèle de pénitence. »

Le fond de ce récit de Villefore est vrai, mais il a besoin d'être

[1] *La vie de madame la duchesse de Longueville*, p. 42 et 43.

éclairci, développé, rectifié par les récits des contemporains les mieux informés; de Lenet, qui, de bonne heure et jusqu'à la fin, a été si bien instruit de tout ce qui se rapporte à Condé; de Mademoiselle, qui, par plus d'un motif, a toujuors eu les yeux sur les mouvements de son cœur; de madame de Motteville, l'historien le plus désintéressé, le plus impartial, le plus bienveillant de ce temps si fécond en aventures extraordinaires.

Mademoiselle du Vigean était la fille cadette de François Poussart de Fors, baron du Vigean, et d'Anne de Neubourg.

On ne sait trop l'origine et l'histoire des du Vigean. Nous trouvons un Vigean, protestant, aux États de 1615, où il joua un certain rôle: *Journal historique et anecdote de la cour et de Paris, Papiers manuscrits* de Conrart, in-4°, t. II, p. 238[1]. François Poussart n'est connu que par sa femme et ses filles. Il eut aussi deux fils: l'aîné, qui mourut de bonne heure; le plus jeune, qui paraît avoir été assassiné; car, parmi nos lettres de madame de Longueville à madame de Sablé, nous en rencontrons une, non datée, mais qui peut être de 1662 ou 1663, où madame de Longueville prie madame de Sablé de donner quelque témoignage d'intérêt à mademoiselle du Vigean dans la douleur qu'elle éprouve de l'assassinat de son frère. C'est le seul endroit à nous connu où il soit question du jeune du Vigean et de sa fin tragique. L'existence d'un autre frère est attestée, ainsi que sa mort, par cette devise qui fait partie du recueil des devises conservées par Conrart, *Papiers manuscrits*, in-4°, t. II, p. 855 : « Pour madame du Vigean, qui avait perdu son fils « aîné : Un oranger ayant au pied sa plus haute branche coupée, chargée « de fleurs et de fruits. *Quis dolor!* »

Anne de Neubourg, baronne du Vigean, fit une assez grande figure sous Louis XIII, grâce à l'amitié de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu.

« Cette union du temps du cardinal de Richelieu, dit madame de Motteville, avoit apporté beaucoup de bien à la famille par l'éclat que lui donnoit l'amitié d'une personne qui, étant nièce d'un si puissant ministre, ne pouvoit manquer de leur être utile[2]. »

Sous les auspices de madame d'Aiguillon, madame du Vigean était admise dans la plus haute société, et elle était sans cesse à Ruel, à Liancourt et à Chantilly, où madame d'Aiguillon, la duchesse de Liancourt et madame la Princesse rassemblaient tous les agréments et formaient de petites cours rivales de celle de Fontainebleau. La beauté et l'esprit en étaient le principal ornement, et on peut voir dans les lettres

[1] Bibliothèque de l'Arsenal. — [2] T. IV, p. 39.

et les poésies de Voiture que madame du Vigean y tenait fort bien sa place[1].

Ces succès et la liaison qui en était la source ne pouvaient manquer de faire des envieux à madame du Vigean, et il se répandit sur elle et madame d'Aiguillon des bruits divers, mais également fâcheux, dont on retrouve un écho non affaibli dans la chronique scandaleuse de Tallemant et dans les chansons du temps[2].

Mesdemoiselles du Vigean jetèrent un éclat plus pur. Leur éloge est partout dans les poésies galantes de cette époque. Voiture les comprend dans sa revue burlesque des beautés de la cour de Chantilly adressée à madame la Princesse :

> Mesdemoiselles du Vigean
> Ont le cœur noble et le corps gent, etc.[3].

Dans une autre pièce du même genre, il peint ainsi la mère et les filles[4] :

> Baronne, pleine de douceur,
> Etes-vous mère, êtes-vous sœur
> De ces deux belles si gentilles
> Qu'on dit vos filles?
> Vous avez l'humeur, ce dit-on,
> D'un doux et paisible mouton;
> Mais votre peau blanche et fine
> Est d'une hermine.
> Que vois-je si plein de clarté
> D'attraits, de grâce et de beauté,
> Si ce n'est Diane ou l'aurore,
> Ou Flore ou Fore[5]?
> Sur son visage et sous ses pas
> Naissent des fleurs et des appas
> Qu'ailleurs on ne voit point éclore,
> C'est Flore ou Fore.
> Vigean[6] est un soleil naissant,
> Un bouton s'épanouissant,
> Ou Vénus qui, sortant de l'onde,
> Brûla le monde.
> Sans sçavoir ce que c'est qu'amour,
> Ses beaux yeux le mettent au jour,
> Et partout elle le fait naître
> Sans le connaître.

En écrivant ces vers, Voiture avait certainement sous les yeux les devises qu'on avait faites pour les deux sœurs, et qui sont dans les *Papiers manuscrits* de Conrart, in-4°, t. II, p. 855, après la devise de la mère : «Pour mademoiselle de Fors, sa fille aînée, une rose entre plu-«sieurs fleurs. *Dat decor imperium.*» «Pour mademoiselle du Vigean, sa

[1] Il y a une lettre de Voiture à madame du Vigean, en lui envoyant une élégie qu'il avait faite et qu'elle lui avait demandée; *Œuvres de Voiture*, première édition de 1650, in-4°, p. 340; édition de 1745, t. I, p. 27. C'est aussi madame du Vigean qu'il désigne sous le nom de *la belle baronne* dans deux couplets des pages 120 et 127 du tome II de l'édit. de 1745. Joignez-y les vers qui se rencontrent dans le *Recueil de pièces galantes de madame la comtesse de la Suze et de Pélisson*, t. I, p. 171 : «*Vers irréguliers sur un petit sac brodé de la main de madame du Plessis-Guenegaud, et donné à madame du Vigean.*» — [2] Tallemant, t. II, p. 32, et Bibliothèque de l'Arsenal, *Recueil manuscrit de chansons historiques*, t. I[er], p. 149. — [3] *Ibid.* p. 131. — [4] *Ibid.* p. 136. — [5] Fors du Vigean, la sœur aînée. — [6] La plus jeune, celle qui nous intéresse particulièrement.

« seconde fille, une bougie allumée et des papillons autour. *Oblecto sed* « *uro.* » Et, à ce propos, voici les devises faites pour mesdemoiselles de Bourbon et de Rambouillet : « Pour mademoiselle de Bourbon, « une hermine. *Intus candidior.* » « Pour mademoiselle de Rambouil- « let, une couronne. *Me quieren todos.* » Nous rappelons ces dernières devises parce qu'alors mademoiselle de Bourbon et mademoiselle de Rambouillet, la fameuse Julie, mademoiselle de Bouteville, depuis la belle duchesse de Châtillon, mademoiselle de Brienne, devenue ensuite la marquise de Gamaches dont le portrait se voit parmi les portraits de Mademoiselle, ainsi que le duc d'Enghien, les deux Coligny, La Moussaye, Laval, le jeune Bouteville, depuis le maréchal de Luxembourg, et quelques autres, formaient, avec mesdemoiselles du Vigean, une petite société tout à fait intime qui se séparait le moins possible, et jamais sans une peine vive qu'on exprimait en prose et en vers de la façon la plus négligée, mais la plus charmante. Un jour, mesdemoiselles de Bourbon, de Rambouillet, de Bouteville et de Brienne, ayant été chercher un asile à Liancourt contre la peur de la petite vérole qui régnait à Chantilly, et madame du Vigean ayant gardé ses filles à Paris, on écrit à celles-ci de Liancourt une lettre en vers où on leur peint et le regret de ne pas les voir et les consolations que l'on se donne. Le duc d'Enghien se met de la partie, et écrit en vers aussi à La Moussaye et à Roussillon, qui étaient allés à Lyon, comment on passe le temps à Liancourt. Tous ces vers sont assez médiocres, et probablement ces messieurs et ces dames empruntaient la plume de quelque bel esprit, Voiture, Sarazin, Benserade, Montreuil, Marigny[1]; mais quel temps que celui où l'on préludait ainsi à Rocroy et à Lens ! C'est dans ces mœurs d'une héroïque galanterie que Corneille trouva aisément le modèle de Rodrigue et de Chimène, en 1637, d'Émilie et de Cinna, de Pauline et de Sévère, dans cette grande année de 1643, qui vit le frère de mademoiselle de Bourbon, le correspondant de La Moussaye, suivi de ses compagnons de Liancourt et de Chantilly, et emportant dans son cœur une image adorée, sauver la France à vingt-deux ans et conquérir du premier coup une gloire immortelle.

Déjà, en 1635, dans un grand bal donné au Louvre par le roi Louis XIII, on cite parmi les dames qui y dansèrent, avec mademoiselle de Bourbon, mademoiselle du Vigean l'aînée et mademoiselle du Vigean la cadette[2].

[1] Je n'ose ici donner, de peur de trop grossir cet article, les pièces justificatives de ce que j'avance. On les trouvera à la bibliothèque de l'Arsenal, au t. II, in-4°, des *Papiers manuscrits* de Conrart. — [2] *Mémoires autographes d'André d'Ormesson*,

L'aînée, Anne du Vigean, épousa en premières noces M. de Ponts, homme de naissance mais de peu de biens, qui la laissa veuve en 1648. Madame de Motteville la fait bien connaître en deux passages de ses Mémoires, pour l'année 1649, à propos du tabouret qu'elle obtint alors et de son mariage avec le duc de Richelieu, deux avantages qu'elle dut à la protection de madame de Longueville.

« Madame de Longueville[1] avoit mis au rang d'une de ses meilleures amies madame de Ponts, fille de du Vigean et veuve de M. de Ponts, qui pretendoit etre de l'illustre maison d'Albret. Cette dame etoit assez aimable, civile et honnete en son procedé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné vers la flatterie. Elle n'etoit nullement belle, mais elle avoit la taille assez jolie et la gorge belle. Elle plaisoit enfin par ses louanges reitérées, qui lui donnoient des amis ou de faux approbateurs, et l'amitié qu'avoit pour elle madame de Longueville lui donnoit alors du credit. L'abbé de La Riviere depuis quelque temps s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination et de la politique, car regardant madame de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la cour, il crut que madame de Ponts lui pourroit être necessaire pour sa pretention au chapeau de cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une amie auprès de cette princesse. Madame de Ponts etoit fine et ambitieuse autant qu'elle etoit adulatrice. Elle n'étoit non plus que le prince de Marcillac ni duchesse ni princesse, mais feu son mari étoit ainé de ceux qui se disent de la veritable maison d'Albret, et l'amitié de madame de Longueville qui la protegeoit, jointe à celle de l'abbé de La Riviere, furent assez fortes pour lui faire obtenir ce qu'elle desiroit tant. »

« Madame d'Aiguillon[2] par la tendresse qu'elle avoit pour madame du Vigean sa mere (à madame de Ponts), lui avoit souvent dit qu'elle ne se mit pas en peine de ce qu'elle n'etoit pas riche et qu'elle lui promettoit de partager ses tresors avec elle. Madame de Ponts, moins occupée de la reconnoissance qu'elle devoit à madame d'Aiguillon que de ses interets, et qui vouloit des richesses plus assurées, prit soin de plaire au duc de Richelieu neveu de la duchesse d'Aiguillon. Elle y reussit facilement, car il etoit jeune, et elle etoit assez aimable et bien faite pour pouvoir etre aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnete homme; et comme il auroit quasi pu etre son fils il reçut ses enseignemens avec soumission. Madame de Ponts sans beauté avoit de bonnes qualités et du merite. Elle etoit bonne, douce, aimant à obliger: sa reputation etoit sans tache. Elle etoit des plus habiles en matiere d'une galanterie plus affectée que veritable, pour savoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf qui, manquant de hardiesse, n'osoit entreprendre des conquetes plus difficiles. Cette dame, naturellement liberale de douceurs, animée de ses propres desirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit etre; et pour lui, comme il manqua de discernement pour connoistre ce qu'il lui convenoit de croire et de faire, le plaisir de s'imaginer d'etre veritablement aimé, eut de grands charmes pour lui. La duchesse d'Aiguillon.... voyant un jour son neveu rendre de petits services à madame de Ponts, lui dit

fol. 332 verso. Communiqué par M. Cheruel, professeur d'histoire à l'École normale, auteur d'une Thèse ingénieuse et savante sur les *Mémoires d'Olivier d'Ormesson* qu'il se propose de publier. Nous hâtons de tous nos vœux cette publication importante. — [1] T. III, p. 393. — [2] T. IV, p. 39.

qu'elle souhaitoit qu'il fut assez honnete homme pour etre amoureux d'elle; et madame de Ponts qui avoit son dessein formé, lui repondit en riant qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'amour et qu'il voulut devenir son mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la duchesse d'Aiguillon comme une raillerie dont elle ne fit que se divertir; mais madame de Ponts qui pensoit sérieusement à cette affaire, crut par cet avertissement etre quitte de tout ce qu'elle devoit à la duchesse d'Aiguillon; et se croyant obligée de se preferer à elle et à tout autre, elle employa pour faire reussir son mariage un homme qui étoit auprès de ce duc, qu'elle gagna et qu'elle engagea dans ses intérets. Elle se servit pour son grand ressort de l'amitié que madame de Longueville avoit pour elle; et par cette princesse elle obligea M. le Prince à protéger son mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Ponts vouloit un mari et madame de Longueville vouloit que son amie eut le gouvernement du Havre de Grace, place qui pouvoit rendre le duc de Longueville maître absolu de la Normandie. Son dessein et celui de M. le Prince fut qu'en protegeant madame de Ponts elle serait obligée de se lier entierement à eux et à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le duc de Richelieu en faveur de madame de Ponts, lui faisoit de belles chimères sur cette union; mais la duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrettes par le dessein qu'elle avoit de faire épouser mademoiselle de Chevreuse au duc de Richelieu son neveu, qui, malgré son amitié pour madame de Ponts, paroissoit un peu amoureux de cette princesse. Elle estoit veritablement belle, d'une naissance illustre, et devoit avoir de grands biens; mais cet ami fidele sut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnete mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le duc de Richelieu, qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Helene (madame de Ponts étoit ainsi appelée par les courtisans), destinée à faire du bruit que cette belle personne que sa tante lui destinoit. Il s'assura qu'étant du parti de M. le Prince, il n'avoit nul sujet d'appréhender que la duchesse d'Aiguillon désapprouvât son choix ni le pût jamais inquieter. Toutes ces choses ensemble firent ce mariage, qui fut fatal à M. le Prince, peu heureux à ceux qui s'epouserent, douloureux à madame d'Aiguillon, et nullement utile à madame de Longueville, qui, après l'avoir fait, ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré. »

Il est bien certain qu'en 1649 madame de Longueville, déjà jetée dans les intrigues politiques, dut penser aux affaires de son parti en favorisant le mariage de madame de Ponts et du duc de Richelieu; mais, en même temps, il faut reconnaître, comme le fait au reste madame de Motteville, qu'elle était mue aussi par l'amitié, elle et même son frère Condé, ainsi que nous le dira tout à l'heure le très-peu sentimental Lenet; et cette amitié, dont sut habilement profiter madame de Ponts dans l'affaire de son tabouret et dans celle de son mariage, leur venait particulièrement du sentiment tendre et profond qu'ils avaient eu et qu'ils gardèrent toute leur vie pour la sœur cadette de madame de Ponts, la jeune, belle, honnête et infortunée mademoiselle du Vigean.

Nous n'avons pu trouver la date précise de la naissance de mademoiselle du Vigean ni même son nom de fille; nous savons seulement

qu'elle était moins âgée que sa sœur, et qu'elle avait bien d'autres attraits. Elle devait être à peu près du même âge que mademoiselle de Bourbon. Elle avait été comme élevée avec elle, et, quand elles parurent ensemble à la cour, elles jetèrent presque le même éclat. Elles ne sont point séparées dans une pièce de vers de l'année 1644 qui se trouve dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale dit de Maurepas, t. II, fol. 301 :

> Doresnavant auprès des Longuevilles,
> Près des Vigeans, Beuvrons et Bouttevilles, etc.

On ne possède aucun portrait de mademoiselle du Vigean, ni peint ni gravé, ni aucune description qui en puisse tenir lieu. Ses charmes étaient encore relevés par les grâces de la modestie; et les vers que nous avons cités de Voiture la peignent toute jeune, dans l'innocence et la candeur d'une beauté qui s'ignore, et qui fait naître partout l'amour sans l'éprouver elle-même.

C'est particulièrement dans les années 1643 et 1644 qu'il faut placer les amours de Condé et de mademoiselle du Vigean. La galanterie étant alors à la mode, ces amours n'avaient été un scandale pour personne ni un mystère pour quiconque fréquentait la maison de Condé. La Bibliothèque nationale possède (*Supplément français*, n° 925) une histoire manuscrite de la régence d'Anne d'Autriche, dont l'auteur déclare avoir été le témoin de toutes les choses qu'il raconte, et, dans une lettre adressée au prince de Condé, lui dédie en quelque sorte ces Mémoires. Il y est plusieurs fois question de la tendresse des deux jeunes gens, dont l'un sortait à peine de l'adolescence et l'autre avait vingt-deux ans à Rocroy en 1643, vingt-trois à Nortlingen et à Fribourg en 1644, vingt-cinq à Mardyck, à Furnes et à Dunkerque en 1646, et vingt-six à Lens en 1647. Après la campagne de 1644, où le duc d'Orléans avait pris Gravelines et où Condé, alors duc d'Enghien, s'était couvert de gloire au siége de Fribourg et à la bataille de Nortlingen,

> Ces illustres conquérants, dit notre manuscrit, ayant apporté leurs lauriers aux pieds de la régente, qui étoit alors a Fontainebleau, se retirèrent, le premier (le duc d'Orléans) à Paris et l'autre à Chantilly. Si la cour de Fontainebleau surpassoit celle de Chantilly en nombre, celle-cy ne lui cédoit en rien en galanterie et en plaisirs. La princesse de Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency), les duchesses d'Anguyen (Maillé de Brezé) et de Longueville y estoient venues accompagnées d'une douzaine de personnes de qualité des plus aimables de France. Outre la beauté du lieu, les jeux et la promenade, la musique et la chasse, et généralement tout ce qui peut faire un séjour agréable, se trouvoient en celui-cy. La jeune du Vigean y estoit, pour laquelle le duc d'Anguyen avoit alors beaucoup

de tendresse et d'amitié. Elle, de son costé, y respondoit assez, et tout le monde les favorisoit. L'on passoit sans cesse d'un divertissement à un autre; ainsi le temps s'écouloit sans qu'on s'en aperçût ni que personne se pût ennuyer. A Fontainebleau, le duc d'Orléans servit une fille de la reine, nommée Saint-Mesgrin[1]; le duc de Guise une autre qu'on appeloit Pons[2], et, ayant oublié le mariage qu'il avoit fait en Flandre (avec la contesse de Bossu), il la sollicitoit ardemment de l'épouser. Enfin, l'hiver arriva, qui troubla les plaisirs de la campagne; et contraignit les uns et les autres de se retirer à Paris.

Madame de Motteville nous fait connaître plus en détail ce curieux épisode de la jeunesse de Condé et la violence de ses sentiments :

« Le duc d'Enghien[3] avoit une si forte passion pour mademoiselle du Vigean que j'ai ouï dire à madame du Vigean sa mère, qu'il lui avoit souvent dit vouloir rompre son mariage, comme ayant épousé la duchesse d'Enghien sa femme par force, afin d'épouser sa fille, et qu'il avoit même travaillé à ce dessein. J'ai ouï dire à madame de Montausier qui a su toutes ces intrigues, que ce prince avoit fait semblant d'aimer mademoiselle de Boutteville par l'ordre exprès de mademoiselle du Vigean, afin de cacher en public l'amitié qu'il avoit pour elle, mais que la beauté de mademoiselle de Boutteville ayant donné frayeur à mademoiselle du Vigean, elle lui avoit défendu peu après de la voir ni de lui parler, et qu'il lui avoit obéi si ponctuellement que tout à coup il rompit tout commerce avec elle, et que pour montrer qu'il n'avoit nul attachement à sa personne, il l'avoit fait épouser à Dandelot.

Ailleurs[4] :

« Le duc d'Enghien, qui aimoit mademoiselle du Vigean, sut par elle que son père la vouloit marier au comte de Chatillon et avoit offert au maréchal de Chatillon une dot considérable pourvu qu'il pût avoir son fils pour gendre. Cette nouvelle avoit donné de furieuses allarmes à ce prince. Il en donnoit souvent aux ennemis de l'État; mais son cœur n'étant pas si vaillant contre l'amour que contre eux, il sentit une douleur extrême, et ne put souffrir qu'un autre possédât ce que la vertu de cette honnête fille lui défendoit d'espérer. Pour éviter ce chagrin, il jugea qu'il falloit entrer dans les intérêts de Dandelot et le fortifier dans sa passion; il lui conseilla donc d'enlever mademoiselle de Boutteville..... Nous la[5] verrons ensuite (Mademoiselle de Boutteville, devenue duchesse de Châtillon et bientôt veuve) prendre la place de Mademoiselle du Vigean, qui, se faisant carmélite, laissa le cœur du duc d'Enghien en proie à celles qui voulurent l'attaquer, non sans soupçon d'avoir eu à son tour quelque sujet de se plaindre de lui. C'est néanmoins une chose crue de tout le monde qu'elle a été la seule que ce prince ait véritablement aimée. »

Mademoiselle confirme et explique ce récit : elle y ajoute ce trait nouveau, que mademoiselle du Vigean était recherché par Saint-Mégrin et qu'elle pensa l'épouser :

[1] Marie de Stuart de Saint-Mesgrin. Voyez, sur elle, madame de Motteville, t. Ier, p. 418; t. II, p. 2. — [2] Sur mademoiselle de Pons et ses aventures, voyez madame de Motteville, t. Ier, p. 393 et 418; t. II, p. 109, 116, 152 et 168; et Mademoiselle, t. Ier, p. 86. — [3] T. Ier, p. 295. — [4] *Ibid.* p. 294. — [5] *Ibid.* p. 302.

« Le prince de Condé[1] conserva pendant plusieurs années (une grande passion) pour mademoiselle du Vigean. C'étoit une affaire qu'il traitoit si sérieusement, que quand sa femme tomba malade, il promit à la demoiselle de l'épouser; il le fit si bien accroire à tout le monde, que M. du Vigean et toute sa famille, à qui la déclaration en avoit été faite, en étoient parfaitement persuadés, quoique pour en venir à l'effet il falloit auparavant ou que sa femme mourût ou que l'on rompît son mariage dont il avoit déjà un fils. Sa femme guérit et revint en parfaite santé; il n'y avoit plus que la dissolution de son mariage. M. le duc d'Enghien en avoit déjà parlé au cardinal Mazarin, et si l'on eût été assuré que, le mariage rompu, il eût épousé mademoiselle du Vigean, beaucoup de gens, qui prétendent savoir la vérité de l'histoire, maintiennent que l'on en eût permis la rupture. Cette fille étoit très-belle. Aussi, cet illustre amant en étoit-il vivement touché. Quand il partoit pour l'armée, le désir de la gloire ne l'empêchoit pas de sentir la douleur de la séparation; il ne pouvoit lui dire adieu qu'il ne répandît des larmes, et lorsqu'il partit pour ce dernier voyage d'Allemagne (où il remporta la victoire de Nortlingen), il s'évanouit lorsqu'il la quitta. Néanmoins, soit que la violence du mal ne permît pas qu'il fût de longue durée, soit qu'il ne fût pas d'humeur à résister à une si longue absence, l'on s'apperçut (après[2] la grave maladie qu'il essuya à la suite de la bataille de Nortlingen), qu'il oublia tout d'un coup l'objet de ses affections, et à son retour il ne lui fit paroître aucune marque de la passion qu'il lui avoit autrefois témoignée. Elle pouvoit trouver de quoi s'en consoler dans la bonne et sage conduite qu'elle avoit tenue envers M. le duc d'Enghien. Cette galanterie fut cause que nul parti ne se présentoit pour elle, et que Saint-Mégrin (le frère de mademoiselle de Saint-Mégrin dont il a été parlé tout à l'heure, Jacques Stuart, marquis de Saint-Mégrin; mort en 1652), qui l'aimoit il y avoit longtemps, n'osoit faire faire aucune proposition de mariage par la jalousie que lui donnoit ce prince. Aussi eut-il une extrême joie quand il sut qu'il pouvoit être écouté; il fit aussitôt parler aux parents de mademoiselle du Vigean, et le mariage se traita; ce fut sans succès; ensuite de quoi elle se fit religieuse dans le couvent des carmélites de Paris. »

Mademoiselle du Vigean ne manqua pas seulement de se marier avec Saint-Mégrin; on dit qu'elle vit aussi se rompre un autre mariage à moitié conclu avec le marquis d'Huxelles[3], qui depuis épousa Marie de Bailleul, fille de Nicolas de Bailleul, surintendant des finances, cette marquise d'Huxelles, mère du maréchal de ce nom, si célèbre par les grâces de son esprit et de sa personne. C'est Lenet qui nous fournit cette anecdote en rendant hommage, avec madame de Motteville et Mademoiselle, à l'irréprochable conduite de mademoiselle du Vigean.

« Je reçus, dit-il[4], entre autres nouvelles, celle du mariage du duc de Richelieu avec madame de Ponts, fille du baron du Vigean, fait clandestinement et à l'insçu

[1] T. Iᵉʳ, p. 84. — [2] Mademoiselle dit, presque au même endroit, p. 84, que le duc d'Enghien tomba malade alors et pensa mourir, mais que la crainte que l'on eut de sa mort ne dura pas, et que peu de jours après on apprit qu'il était guéri de sa fièvre et de sa passion pour mademoiselle du Vigean. — [3] Le marquis d'Huxelles, mort, en 1658, de ses blessures et de dépit de n'être pas nommé maréchal. Son fils le fut en 1703. Madame d'Huxelles mourut très-vieille, en 1712. — [4] Édition de Michaut, 1ʳᵉ partie, p. 207.

de la cour, par le conseil de la duchesse de Longueville, en sa maison de Trye, avec la participation du Prince, qui sacrifia en cette rencontre les sentimens de la proche alliance qu'il avoit avec ce duc, à cause de la princesse sa femme (Maillé de Brezé, nièce du cardinal de Richelieu), à l'amitié qu'il avoit conservée à madame de Ponts, par le tendre souvenir de l'amour qu'il avoit eu, pendant la vie du prince de Condé son père, pour mademoiselle du Vigean, sa sœur, à présent religieuse aux carmélites de Paris, où elle s'étoit jetée quelques années auparavant par le deplaisir de la rupture du mariage accordé entre elle et le marquis d'Huxelles, à qui le prince de Condé le père avoit dit, lorsqu'il fut lui en demander avis, qu'il le plaignoit d'épouser une femme de qui son fils étoit amoureux et amoureux favorisé; quoique je sache, avec toute la certitude qu'on peut savoir les choses de cette nature que jamais amour ne fut plus passioné de la part du prince, ni écouté avec plus de conduite, d'honnêteté et de modestie de la part de mademoiselle du Vigean; tant y a qu'il avoit conservé[1] et conserve encore (en 1661, date certaine de la composition des Mémoires de Lenet) je ne sais quelle mémoire pleine de respect et d'estime pour cette bonne religieuse qu'il ne voit pourtant point. »

On voudrait suivre mademoiselle du Vigean au couvent des carmélites de Paris, et savoir en quel temps précis elle y entra, quels emplois elle y occupa, et quand elle y mourut. Voilà ce que nuls mémoires contemporains ne nous apprennent, et ce que nous pouvons faire connaître avec certitude, grâce aux documents authentiques qui nous ont été communiqués. Nous pouvons donc dire que mademoiselle du Vigean fit profession en 1649; qu'ainsi elle dut entrer aux carmélites en 1647, puisqu'on ne pouvait faire ses vœux qu'après avoir été un an au moins, et ordinairement dix-huit mois, postulante et novice; qu'elle prit le nom de sœur Marthe de Jésus; qu'elle mourut en 1665, on ne dit pas à quel âge, qu'elle ne fut jamais prieure, qu'elle était sous-prieure en 1559, qu'elle cessa de l'être en 1662; que, selon l'usage, elle dut l'être six ans, par conséquent de 1656 à 1662 : d'où il suit que toutes les lettres de madame de Longueville par nous publiées[2] qui sont adressées à la sœur Marthe et à la mère sous-prieure de 1656 à 1662, le sont à la même religieuse, et que cette religieuse est mademoiselle du Vigean, ce qui confirme la plupart des conjectures que nous avions autrefois tirées du ton particulièrement affectueux de ces lettres. Enfin nous trouvons dans les portefeuilles de Valant, tome V, deux billets de mademoiselle du Vigean devenue sœur Marthe la carmélite, à madame de Sablé, et dans le fonds de Guignières, *Lettres originales*, tome IV, un

[1] Le souvenir que Condé conserva à mademoiselle du Vigean était tel, que Mademoiselle dit, t. I, p. 88, que, si Condé favorisa Chabot dans ses desseins sur mademoiselle de Rohan, c'est que Chabot avoit été son confident auprès de mademoiselle du Vigean. « Ainsi, après avoir été servi dans l'occasion qui lui étoit la plus « sensible de sa vie, il ne faut pas s'étonner qu'il prît, avec la chaleur qu'il témoigna, « le soin de faire réussir le mariage où Chabot aspiroit. » — [2] IV[e] série, t. III.

billet de la sœur Marthe à cette même marquise d'Huxelles dont elle eût pu tenir la place. Nous donnons ici ces trois lettres autographes, seules reliques qui subsistent de cette aimable et intéressante personne, qui, pour avoir trop plu à un prince, fut réduite à ensevelir toute jeune dans un cloître sa beauté et sa vertu.

La lettre à madame d'Huxelles est de 1658, à l'occasion de la mort du marquis d'Huxelles, que mademoiselle du Vigean avait manqué d'épouser. La douleur est vraie, mais le ton est réservé et devait l'être.

Les deux billets à madame de Sablé sont de 1662. Dans leur extrême simplicité est toujours une politesse gracieuse, comme, sous le renoncement absolu de la carmélite à toutes les affections du monde, on sent encore une tendresse pour l'ancienne amie que les années n'ont point refroidie.

Il est question dans ces lettres de deux autres carmélites du plus grand mérite : l'une, la mère Marie-Madeleine de Jésus, c'est-à-dire mademoiselle de Bains, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, une des personnes les plus éminentes qu'aient possédées les carmélites de Paris; l'autre, la mère Agnès de Jésus-Maria, la belle mademoiselle de Bellefond, la sœur de madame de Villars, la tante du maréchal de Bellefond, dont parle avec tant d'estime madame de Sévigné[1], et dont Bossuet a fait un si touchant éloge[2].

« A Madame la marquise d'Huxelles.

« Madame, « Jesus ✠ Maria.

« Paix en Jésus-Christ. Tant de raisons m'obligent à prendre part aux choses qui vous touchent, que j'ose espérer que vous serés facilement persuadée que j'ay senty comme je dois la perte que vous venés de faire, et laquelle en vérité est sy douloureuse en toutes ses circonstances qu'il vous faut un secours d'en haut bien puissant pour vous donner la force de la porter. Quoyque très-misérable et indigne de rien obtenir de Notre Seigneur, nous ne laissons de luy offrir soigneusement nos prières pour vostre consolation et pour luy demander que, puisqu'il vous a voulu oster ce que vous aviez de plus cher, il daigne par sa bonté vous faire faire un saint usage de cette privation, et convainque puissamment vostre cœur qu'il n'y a que misères en cette vie, et que ceux qui ont eu le bonheur de recevoir le baptesme et d'estre du nombre des enfants de Dieu doivent estre en ce monde comme n'y estant point. Vous scavés mieux que moy que nous ne devons nous regarder sur la terre que comme pelerins et étrangers; aussi nous y devons être sans attache et sans plaisir, et nostre cœur doit estre où est nostre trésor qui est au ciel. Il est certain, madame, que les afflictions nous aident beaucoup à faire ces réflexions qui sont nécessaires à nostre salut. Nostre Seigneur dit qu'il est proche de ceux qui sont en tribulations. Ainssi j'espère, madame, qu'il vous départira ces saintes graces dans l'estast auquel

[1] Lettres du 5 janvier 1680 et du 22 novembre 1688. — [2] Édition de Lebel, t. XXXIX, p. 690.

il vous a mise, qui sans doubte est un effect de sa miséricorde, et quoyque cela soit dur à vos sens, vous deves néantmoins le regarder comme une marque de son amour et d'un dessein spécial qu'il a de vostre sanctification. Je supplie sa divine bonté de vous donner tout ce qu'il cognoist vous estre nécessaire, et que vous me faciés l'honneur de me pardonner la liberté que je prends de vous dire des choses que vous scavez mieux que moy, qui suis une grande pécheresse, et par conséquent incapable de rien dire qui soit utile. J'espère de vostre bonté que vous attriburés cela au désir que j'ay aussi de vous faire cognoistre que je suis plus véritablement que personne du monde en Jesus-Christ et sa sainte mère, etc.

« Notre mère prieure[1] nous a ordonné de vous assurer, madame, qu'elle prend une part bien véritable à vostre doulleur. La mère Agnès aura l'honneur au premier voyage de vous dire elle-mesme ses sentimens à vostre esgard. Vostre chère tante, que vous avés céans compatit beaucoup à vostre perte commune. Son estat l'empêche de vous le dire elle mesme; elle est vostre très obéissante servante.

« Votre très humble et très obéissante servante, madame,

« Sœur Marthe de Jesus, religieuse carmelite indigne. »

« De notre grand couvent, ce 10e septembre 1658. »

« Pour madame la marquise de Sablé. Ce mardy 2e d'aoust 1662.

« Que dirés vous de moy, ma très chère seur, de ce que je n'ay pas respondu plutost à vostre sy obligente lettre? Je n'en puis obtenir le pardon qu'en vous le demandant très humblement, et c'est ce que je fais de tout mon cœur. Nos élections ne sont point encore faites, parce que M. de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui est nostre supérieur, a esté malade. Nous ne savons encore quand il pourra sortir. Je ne manqueray pas de vous advertir quand ce sera fait. Nostre mère Marie Madeleine et la mère Agnès m'ont chargée de vous assurer qu'elles ne manqueront pas de bien prier Nostre Seigneur pour vous, et de luy demander tout ce qui vous est nécessaire pour estre toute à luy. Pour moy, ma très chère sœur, pour qui prierois je que pour vous que j'ay aimée et honorée par mon inclination, et ensuitte par mille obligations que je vous ay; de sorte, ma chère sœur, que vous pouvez compter que tout ce que j'ay est à vous, et que si je faisois quelque petit bien, vous y auriez tout autant de part que moy mesme. Mais, hélas! je suis une sy méchante religieuse que je crains bien que je vous seray aussi inutile auprès de Dieu que je vous l'ay esté auprès des hommes. Donnés moi vos prières, et me procurés celles de vos chères voisines[2] pour obtenir ma conversion, et alors vous vous apercevrez de mon changement parce que je pourrai obtenir quelque accroissement de grâce en vous à qui je suis acquise d'une manière dont Dieu seul a la connaissance.

« Je me resjouis de ce que vostre rhume est passé : nous ne nous en sommes point aperceues à vostre gelée, car elle étoit très bonne, à ce que m'a dit la sœur qui en a usé; et pour vous montrer comme j'obéis à vos ordres, agissant avec entière liberté, c'est que je vous conjure de nous en envoyer encore un pot. »

« Pour madame la marquise de Sablé, ce 5e septembre 1662.

« Vous serez bien aise, ma chere seur, lorsque vous scaurés que notre mère Marie-Madeleine de Jesus fust hier eslue prieure. Comme il ne pouvoit arriver un

[1] En 1658, la mère prieure était la mère Marie-Madeleine de Jésus, mademoiselle de Bains. — [2] Les religieuses de Port-Royal, à côté des carmélites, rue de la Bourbe n° 2, aujourd'hui rue de Port-Royal.

plus grand bonheur à notre maison, vous aurez grande joye, je m'asseure, de la nostre à toutes et de celle que j'ay en mon particulier; car vous scavez combien m'est chere cette bonne mere, qui a pour vous toutte l'amitié et l'estime que vous sçauriez desirer de la meilleure de vos amies. La mere Agnès fust hier eslue sous-prieure, dont vous serez encore bien aise, car vous cognoissez ce qu'elle vaut. Il ne vous faut plus contraindre, ma chere seur, à m'apeller ma mere, car je ne la suis plus[1]. Il faudra, s'il vous plaist, mettre dessus vos lettres : Pour ma seur Marthe de Jesus. C'est la personne du monde qui vous honore le plus, et qui vous est acquise sans que rien puisse vous l'oster. »

Sœur Marthe de Jesus, religieuse carmelite indigne.

« Nous gagnasmes hier notre procès, ma chere seur, que nous avions avec madame de Saint-Geran. M. de Maison[2] a fait des merveilles pour nous, et nous vous rendons mille graces des peines que vous avez prises pour le mettre en cette bonne disposition. Nos mères nouvelles eslues vous saluent avec une très-grande affection et sont vos très-obeissantes servantes. Je suis en une petite retraite pour dix jours. Procurez-moi des prieres de vos bonnes amies[3] pour que je la passe bien. »

Après avoir établi ce qu'avait été dans le monde la sœur Marthe à l'aide des documents qui sont entre nos mains, il n'est pas difficile de déterminer le nom de famille de la sœur Anne-Marie de Jésus, pour laquelle, en 1674, madame de Longueville réclame les soins du docteur Valant : ce n'était pas moins que Anne-Louise-Christine de Foix de la Valette d'Épernon, sœur du duc de Candale, fille de Bernard, duc de la Valette d'Épernon, et de Gabrielle de Bourbon, fille légitimée de la duchesse de Verneuil et de Henri IV.

Nous avons une vie assez étendue de mademoiselle d'Épernon de la main de l'abbé Montis (Paris, 1774, in-12), à laquelle est jointe une vie abrégée de la mère Agnès, mademoiselle de Bellefond. Mais il faut se défier presque également et des vies édifiantes et des historiettes de Tallemant des Réaux. Celui-ci ne cherche que le scandale, et il ne voit partout que le mal. Les pieux panégyristes sont tout aussi crédules dans le bien. Évidemment l'abbé Montis ou n'a pas tout su, ou n'a pas voulu tout dire. Il n'a pas l'air d'avoir lu les mémoires de Mademoiselle ni ceux de madame de Motteville. Il peint avec vérité la personne et le caractère de mademoiselle d'Épernon; il se trompe quand il s'imagine que l'instinct seul de la perfection chrétienne la conduisit aux carmélites. Cet instinct fort vrai eut pour aliment et pour soutien l'expérience de la vanité des affections humaines, et il éclata et jeta subitement mademoiselle

[1] Elle cessa donc d'être sous-prieure en septembre 1662. — [2] Le président de Maisons, un ami de madame de Sablé. Voir le 2e article, octobre 1851. — [3] Les religieuses de Port-Royal de Paris. Ainsi la sœur Marthe, et avec elle bien des carmélites, sans doute, rendait justice à la vertu des religieuses de Port-Royal : c'était là un lien de plus entre mademoiselle du Vigean et madame de Longueville.

d'Épernon aux carmélites à la suite d'une perte cruelle, la mort d'une personne à laquelle elle avait donné son cœur. Cette mort, avec un grand mécompte qui avait précédé, la décida à quitter le monde, et ni la longue résistance de sa famille ni même l'espérance d'une couronne ne purent faire fléchir sa résolution.

Voici d'abord le véridique témoignage de madame de Motteville :

« Le chevalier de Fiesque fut tué (au siége de Mardyk, en 1646), qui, à ce que ses amis disoient, avoit de l'esprit et de la vertu : il fut regretté d'une fille de grande naissance qui l'honoroit d'une tendre et honneste amitié. Je n'en sais rien de particulier ; mais, selon l'opinion générale, elle étoit fondée sur la piété et la vertu, et par conséquent fort extraordinaire. Cette sage personne, peu de temps après cette mort, voulant mépriser entièrement les grandeurs du monde, les quitta toutes comme indignes d'occuper quelque place dans son âme ; elle se donna à Dieu, et s'enferma dans le grand couvent des carmélites où elle sert d'exemple par la vie qu'elle mène [1]. »

Mademoiselle [2], qui avait fort connu et tendrement aimé mademoiselle d'Épernon, reprend les choses de plus haut :

« Ce fut principalement dans ces bals là (l'hiver d'après la régence, en 1644) que le chevalier de Guise (depuis le duc de Joyeuse) témoigna tout à fait sa passion pour mademoiselle d'Épernon.... La maladie de [3] mademoiselle d'Épernon me mettoit fort en peine. M. le chevalier de Guise eut pour elle tous les soins imaginables. La considération du péril qu'il y a d'approcher ceux qui ont la petite vérole ne l'empescha de l'aller visiter tous les jours. Il témoigna pour elle une passion incroyable qui dura encore tout l'hiver suivant. »

Le mariage échoua non pas du tout, comme le dit l'abbé Montis, par le refus ou les incertitudes de mademoiselle d'Épernon, mais par les intrigues de mademoiselle de Guise, qui tenta de marier son frère à mademoiselle d'Angoulême.

Pour le chevalier de Fiesque, tué au siège de Mardyk, Mademoiselle dit que c'était [4] « le plus sage et le plus dévot gentilhomme de la cour. » Après sa mort, mademoiselle d'Épernon parut toute changée. Elle, naguères si livrée aux magnificences, si éprise des divertissements, ne songea plus qu'à son salut, « ce qui [5] me déplut et surprit, » dit Mademoiselle :

« Je l'avois vue éloignée de l'austérité qu'elle preschoit à toute heure ; elle ne parloit plus que de la mort, du mépris du monde, du bonheur de la vie religieuse, et de semblables propos qui témoignoient des sentimens dont je craignois véritablement l'effet... La veille de son départ, pour Bordeaux (où l'appelait son père gouverneur de Guyenne), qui fut le jour de Sainte-Thérèse, elle me vint dire adieu ; elle me trouva au lit, elle se mit à genoux devant moi et me dit que les bontés que

[1] T. Ier, p. 369. — [2] *Ibid.* p. 74. — [3] *Ibid.* p. 79. — [4] *Ibid.* p. 98. — [5] *Ibid.* p. 124.

j'avois eues pour elle et la confiance réciproque qui avoit été entre elle et moi l'obligeoient à me donner part de la résolution où elle étoit de se rendre carmélite et qu'elle espéroit exécuter sa résolution le plus promptement qu'elle pourroit. Il n'en falloit pas tant pour émouvoir la tendresse que j'avois pour elle. Touchée de son dessein, je ne pus en avoir part sans pleurer. J'employai toutes les raisons que je pus pour l'en détourner. Je lui reprochai le peu de sentiment qu'elle avoit pour moi. Je lui dis que quand il n'y auroit point de considération qui la regardât, celle de M. d'Épernon devoit estre puissante pour la retenir, parce que sa malheureuse condition ne pouvoit estre adoucie que par sa compagnie, qu'il n'avoit de consolation que celle qu'elle lui donnoit et qu'elle ne pouvoit peut-estre rien faire de plus méritoire que de lui aider à supporter son infortune. Elle avoit déjà formé sa résolution trop fortement pour rien écouter qui la pût changer...

« L'on avoit fait[1] parler à M. le cardinal du mariage du prince Casimir, frère du roi de Pologne[2] qui en est maintenant roi, avec mademoiselle d'Épernon; dès lors il en étoit présomptif héritier, autant qu'on le peut estre d'un royaume électif; il y en avoit beaucoup d'apparence, et la suite a fait voir qu'elle était bien fondée. J'avoue que lorsque je sus cette nouvelle, j'eus la plus grande joye du monde. Quoique l'Empereur fût marié, il avoit un fils qui étoit roi de Hongrie, d'un âge proportionné au mien et prince de bonne espérance; ainsi sa proximité de l'Allemagne et de la Pologne me faisoit croire que nous passerions nos jours ensemble, ma bonne amie et moi. Je la trouvois hautement vengée de mademoiselle de Guise et de M. de Joyeuse. Il n'y avoit en cette affaire aucune circonstance qui ne me plût, et l'on peut juger de la manière dont je lui en écrivois, et si je ne la détournois pas d'estre carmélite. La conjoncture étoit la plus favorable du monde. Le prince Casimir demandoit à M. le cardinal une Françoise, et M. le cardinal souhaitoit avec passion le mariage de M. de Candale avec une de ses nièces, à quoi M. d'Épernon ne consentoit pas volontiers pour lors; comme c'est un homme qui a beaucoup d'ambition, lorsqu'il eut vu sa fille reine, il eut consenti volontiers au mariage de son fils. La dévotion de mademoiselle d'Épernon rompit ce dessein, et elle préféra la couronne d'épines à celle de Pologne. Quoiqu'elle ne rebutat point cette proposition et qu'elle la reçut comme un grand honneur, elle feignit d'estre malade et de se faire ordonner les eaux de Bourbon afin de se mettre dans le premier couvent de carmélites qu'elle trouveroit sur son chemin... Madame d'Épernon[3] la mena à ce voyage sans savoir son dessein. Elles passèrent à Bourges, où le lendemain elle s'alla mettre dans les carmélites, qui savoient bien dès Bordeaux qu'elle y devoit aller. Elle y prit l'habit avec une des demoiselles de madame d'Épernon, laquelle, sitôt qu'elle eut appris cette nouvelle, alla au couvent; les larmes ni les prières ne purent rien obtenir de mademoiselle d'Épernon... Elle m'écrivit de Bourges... elle me mandoit qu'elle venoit dans le grand couvent à Paris... Mademoiselle d'Épernon ne pouvoit pas estre mieux. C'est une grande maison, un bon air, une nombreuse

[1] T. Ier, p. 146. — [2] Le roi de Pologne, Sigismond, venait d'épouser Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers, sœur de la palatine. Après la mort de Sigismond, elle passa avec la couronne à son frère Casimir, que mademoiselle d'Épernon avait refusé. — [3] Sa belle-mère, Marie du Cambout, parente de Richelieu, que le cardinal fit épouser au duc d'Épernon, comme il fit épouser mademoiselle de Brezé au duc d'Enghien. Madame d'Épernon fut maltraitée par son mari et mourut dans la retraite en 1691. Elle était sœur de l'abbé du Cambout de Pontchâteau, célèbre janséniste. Voyez deux portraits d'elle dans les portraits de Mademoiselle.

communauté remplie de quantité de filles de qualité et d'esprit qui ont quitté le monde qu'elles connaissoient et qu'elles méprisoient: or c'est ce qui fait les bonnes religieuses... Lorsqu'elle fut arrivée elle m'envoya prier de l'aller voir. J'y allai dans un esprit de colère et d'une personne outrée d'une violente douleur... Lors que je la vis, je ne fus touchée que de tendresse, et tous les autres sentimens cédèrent si fort à celui-là qu'il me fut impossible de le lui cacher, puisque mes larmes et l'extrême douleur que j'avois m'empeschèrent de lui pouvoir parler: elles ne discontinuèrent pas pendant deux heures que je fus avec elle sans lui pouvoir dire une parole. Elle reçut cela avec la dernière cruauté; peut-estre que les autres trouveront cela fermeté. L'amitié que j'avois eue pour elle fait que je ne puis la nommer autrement. Elle me plaignoit de plaindre ainsi son bonheur, et me reprochoit que ce n'étoit pas l'aimer que d'en user ainsi... J'y retournai deux jours après, ce fut la mesme vie... Le temps m'a fait connoitre dans la suite le bonheur dont elle jouissoit. Mes déplaisirs m'ont fait sentir qu'elle étoit plus heureuse que moi, et que c'étoit à moi à avoir de la joye pour elle et à elle de la douleur de me voir aussi avant dans le monde et aussi peu touchée de ce qui regarde Dieu. Quant à l'amitié que j'ai pour elle, elle durera autant que ma vie. »

Il faut voir dans l'abbé Montis la vive résistance que mademoiselle d'Épernon eut à vaincre de la part de son frère le duc de Candale, surtout de la part de son père, qui en appela au parlement et au pape; la mort du duc de Candale, ses restes apportés aux carmélites, la conversion du duc d'Épernon par les soins de sa fille, la longue carrière de pénitence et d'édification qu'elle parcourut parmi des compagnes dignes d'elle, les plus beaux traits de sa vie, et la sainteté de sa mort. Mademoiselle d'Épernon entra aux carmélites en 1648. Elle fit profession sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus, en 1649, la même année que mademoiselle du Vigean : elle avait alors vingt-cinq ans, étant née en 1624. Elle mourut en 1701, à l'âge de soixante-dix-sept ans, en ayant passé cinquante-trois dans le monastère de la rue Saint-Jacques. Elle y a voulu vivre de la vie cachée d'une vraie carmélite; elle n'a jamais exercé aucune charge : elle n'a pas été prieure, ni même sous-prieure[1], comme la sœur Marthe.

[1] C'est donc par erreur que, sur la foi de l'abbé Montis, dans la Vie abrégée de la mère Agnès jointe à celle de mademoiselle d'Épernon, p. 291, le savant éditeur des œuvres de Bossuet suppose, t. XXXIV, p. 690, que la belle lettre sur la mère Agnès est adressée à *Madame d'Épernon, prieure des carmélites du fauxbourg Saint-Jacques*. Car Mademoiselle d'Épernon, c'est ainsi qu'il la faut appeler et non pas madame d'Épernon, n'a jamais été prieure. Bossuet écrit en effet à la prieure qui succéda à la mère Agnès, soit la mère Claire du Saint-Sacrement, morte au début de sa charge, soit plutôt celle qui la remplaça presque immédiatement, c'est-à-dire la mère Marie du Saint-Sacrement, dans le monde madame de la Thuillerie, auteur de la circulaire sur la mère Agnès, qui fit ses vœux en 1654, fut prieure de 1691 à 1700, et mourut en 1705. Nos manuscrits contiennent plusieurs copies anciennes de la lettre de Bossuet qui ont toutes la suscription : *A la mère du Saint-Sacrement*.

La sœur Anne-Marie avait écrit une foule de lettres que l'abbé de Montis a eues entre les mains et dont il donne des extraits. Toutes ces lettres sont perdues, ou du moins elles ne sont plus aux carmélites. Nous en avons retrouvé un certain nombre adressées à madame la marquise d'Huxelles qui, sans contenir rien de fort remarquable, ne seraient point indignes de voir le jour. On les peut voir au t. III des *Lettres originales* du fonds de Guignières, à la Bibliothèque nationale, et dans un manuscrit de l'Arsenal, *Belles-lettres fr.*, n° 369.

En 1680, madame de Sévigné, accompagnant Mademoiselle aux carmélites, y revit mademoiselle d'Épernon et la trouva bien changée. Lettre du 5 janvier 1680, édit. Monmerqué, t. VI, p. 92 :

« Je fus hier aux grandes carmélites avec Mademoiselle, qui eut la bonne pensée de mander à madame Lesdiguières de me mener. Nous entrâmes dans ce saint lieu. Je fus ravie de l'esprit de la mère Agnès (mademoiselle de Bellefond). Elle me parla de vous comme vous connaissant par sa sœur (madame la marquise de Villars). Je vis madame de Stuart belle et contente (elle fit profession cette année même, disent nos manuscrits, sous le nom de sœur Marguerite de Saint-Augustin, et mourut en 1722). Je vis mademoiselle d'Épernon, qui ne me trouva pas défigurée; il y avait plus de trente ans que nous ne nous étions vues : elle me parut horriblement changée. »

Par ce qui précède on peut juger de quelle manière était composé, au XVIIe siècle, le grand couvent des Carmélites de Paris, combien de cœurs blessés, de nobles esprits, de beautés touchantes, y avaient trouvé un refuge. Mettez-y, en 1674, mademoiselle de La Vallière. Voyez-y, le 3 juin 1675, la sœur Louise de la Miséricorde s'y consacrant à la plus dure pénitence, ses blonds cheveux coupés, mais conservant sa bonne grâce et son bon air, ses yeux si doux et ces regards angéliques qui, en 1680, pénétraient encore madame de Sévigné[1]; dans un coin madame de Longueville agenouillée, et dans la chaire chrétienne Bossuet, attendri par un tel spectacle, retenant les foudres de sa voix, et s'appliquant à la rendre consolante et douce à tant de repentir, d'affliction, d'humilité!

Mais revenons à notre correspondance : après avoir montré madame de Longueville aux carmélites, nous allons la suivre à Port-Royal.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Lettre citée plus haut.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le maréchal Marmont, duc de Raguse, membre libre de l'Académie des sciences, est mort à Venise le 2 mars 1852.

Dans sa séance du 15 mars l'Académie, des sciences a élu M. Péligot membre de la section d'économie rurale, en remplacement de M. le baron de Silvestre.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 22 mars, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Rayer. Cette séance a été ouverte par la proclamation des prix décernés et des prix proposés. M. le baron Charles Dupin a lu ensuite des *Notices sur quelques travaux des Français à l'Exposition universelle*, et M. Flourens, secrétaire perpétuel, l'*Éloge historique de M. Geoffroy-Saint-Hilaire.*

PRIX DÉCERNÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande.* Ce prix a été partagé entre M. Hind, qui a découvert à Londres, le 19 mai 1851, une nouvelle planète à laquelle il donne le nom d'*Irène*, et M. de Gasparis, de l'observatoire de Capo di Monte, près de Naples, pour la découverte qu'il a faite, le 29 juillet 1851, d'une nouvelle planète nommée par lui *Eunomia*.

Prix de statistique fondé par M. de Montyon. Ce prix a été partagé entre M. Maumené, pour son *Mémoire sur les eaux de la ville et de l'arrondissement de Reims*, et M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, pour son *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur l'administration des monts-de-piété.* Une mention honorable a été accordée à M. Neveu Derotrie, inspecteur d'agriculture, pour sa *Statistique agricole du département de la Loire-Inférieure.*

Prix fondé par madame de Laplace. Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, et destiné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique, a été décerné à M. Oppermann (Charles-Alfred), sorti le premier de l'École polytechnique le 3 octobre 1851, et entré à l'École des ponts et chaussées.

SCIENCES PHYSIQUES. — *Prix de physiologie expérimentale.* Ce prix a été décerné à M. Bernard pour son mémoire intitulé : *Sur une fonction nouvelle du foie chez l'homme et chez les animaux.*

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Brown-Séquard pour son *Mémoire sur la transmission des impressions sensitives dans la moelle épinière;* 2° à M. Léon Dufour pour son *Histoire anatomique et physiologique des scorpions.*

Prix relatifs aux arts insalubres. L'Académie a décerné, sur cette fondation : 1° un prix de 2,000 francs à M. Masson, pour son *Mémoire sur la conservation des substances végétales alimentaires;* 2° un prix de 2,000 francs à M. Sucquet pour l'application de ses procédés à la dissection sans infection dans les amphithéâtres d'anatomie.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a décerné : 1° un prix de 2,500 francs à M. Jules Guérin pour la *généralisation de la ténotomie sous-cutanée;* 2° une récompense de 2,000 francs à M. Huguier pour ses *Recherches sur les maladies dont l'appareil sexuel chez la femme peut être le siége, et particulièrement sur l'esthiomène;* 3° une récompense de 2,000 francs à MM. Briquet et Mignot pour leur *Traité pratique et analytique du choléra;* 4° une récompense de 2,000 francs à M. le docteur Duchenne (de Boulogne), pour ses *Recherches électro-physiologiques appliquées à la pathologie et à la thérapeutique;* 5° une récompense de 2,000 francs à M. Prosper Lucas pour son *Traité physiologique et pratique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie;* 6° une récompense de 2,000 francs à M. Tabarié pour avoir employé, le premier, l'air comprimé dans le traitement des affections dont les organes respiratoires peuvent être le siége; 7° une récompense de 2,000 francs à M. le docteur Pravaz pour son *Essai sur l'emploi médical de l'air comprimé;* 8° une récompense de 2,000 fr. à M. le docteur Gluge pour son *Histologie pathologique;* 9° une récompense de 1,500 fr. à M. le docteur Gosselin pour ses *Recherches sur les oblitérations des voies spermatiques;* 10° une récompense de 2,000 francs à M. le docteur Gabriel pour les applications qu'il a faites à la médecine et à la chirurgie du *caoutchouc vulcanisé;* 11° une récompense de 1,500 francs à M. le docteur Vidal, pour l'invention des *serre-fines*, sorte de petites agrafes destinées à remplacer les bandages; 12° un encouragement de 1,000 francs à M. Serre (d'Uzès), pour ses *Recherches sur les phosphènes;* 13° un encouragement de 1,000 francs à M. le docteur Boinet pour son *Mémoire sur le traitement des abcès par congestion par les injections iodées.* Des mentions honorables ont été accordées : 1° à MM. Monneret et Fleury pour leur *Compendium de médecine pratique;* 2° à M. le docteur Sandras pour son *Traité des maladies nerveuses.*

Prix Cuvier. Ce prix, destiné au meilleur ouvrage publié depuis la mort de Cuvier, soit sur la zoologie, soit sur la géologie, est décerné pour la première fois par l'Académie. Il a été obtenu par M. Agassiz, pour son ouvrage intitulé : *Recherches sur les poissons fossiles.*

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Grand prix de mathématiques pour 1852.* « Trouver « l'intégrale de l'équation connue du mouvement de la chaleur, pour le cas d'une « ellipsoïde homogène, dont la surface a un pouvoir rayonnant constant, et qui, « après avoir été primitivement échauffé d'une manière quelconque, se refroidit « dans un milieu de température donnée. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1852.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1850, et remis au concours pour 1853.— « Trouver pour un exposant entier quelconque n les solutions en nombres entiers « et inégaux de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er mars 1853.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1848 et remis au concours pour 1853. — L'Académie avait proposé, comme sujet de prix, la question suivante : « Trouver « les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élastique et « homogène dont toutes les dimensions sont finies, par exemple, d'un parallélipipède « ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou tractions inégales « exercées aux différents points de sa surface. »

Considérant que le temps a pu manquer aux concurrents, et que la question est d'une grande importance, l'Académie remet la question au concours, dans les mêmes termes, pour l'année 1853. Les pièces devront être envoyées au secrétariat de l'Institut avant le 1er novembre 1852. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1847, et remis au concours pour 1854. — L'Académie avait proposé, comme sujet de grand prix pour 1847, la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère terrestre, « en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil et aux forces « attractives du soleil et de la lune. »

Le prix n'ayant pu être décerné, l'Académie remet la même question au concours, dans les mêmes termes, pour 1854. Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers sa solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix. Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1854. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation, proposé pour 1836, remis successivement à 1838, à 1841, à 1844, à 1848, enfin à 1853. — Un prix de 6,000 francs a été fondé, en 1834, par le ministre de la marine (M. Charles Dupin) pour être décerné par l'Académie des sciences « Au meilleur ouvrage ou mémoire « sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur « le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement qu'on doit pré- « férer pour cette classe de bâtiments. »

Le prix n'ayant été obtenu par aucune des pièces envoyées, l'Académie remet la question au concours pour 1853. Les mémoires devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er décembre 1852.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique. La médaille est de la valeur de 635 francs.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — M. de Montyon a offert une rente sur l'État, pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la prochaine séance publique. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et pu-

bliés, arrivent à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages des membres résidants. Le prix consiste en une médaille d'or équivalente à la somme de 530 francs.

Le terme des concours, pour ces deux derniers prix, est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix fondé par Madame de Laplace. — Une ordonnance royale a autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation qui lui a été faite par madame de Laplace d'une rente pour la fondation à perpétuité d'un prix consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace. Ce prix est décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique.

SCIENCES PHYSIQUES. — *Grand prix des sciences physiques, proposé en 1851 pour 1853.* « Faire connaître, par des observations directes et des expériences, le mode « de développement des vers intestinaux et celui de leur transmission d'un animal « à un autre; appliquer à la détermination de leurs affinités naturelles les faits ana- « tomiques et physiologiques ainsi constatés. »

Les mémoires devront être accompagnés de dessins et de pièces zoologiques justificatives. Ils devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1850 pour 1853. « Étudier les lois de « la distribution des corps organisés fossiles dans les différents terrains sédimen- « taires suivant leur ordre de superposition. Discuter la question de leur apparition « et de leur disparition successive ou simultanée. Rechercher la nature des rapports « qui existent entre l'état actuel du règne organique et ses états antérieurs. »

L'Académie désirerait que la question fût traitée dans toute sa généralité, mais elle pourrait couronner un travail comprenant un des grands embranchements ou même seulement une des classes du règne animal, et dans lequel l'auteur apporterait des vues à la fois neuves et précises, fondées sur des observations personnelles et embrassant essentiellement toute la durée des périodes géologiques. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1853.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1847 pour 1849 et remis au concours pour 1853. L'Académie avait proposé, pour sujet du grand prix des sciences naturelles à décerner en 1849, la question suivante : « Établir, par l'étude du dévelop- « pement de l'embryon dans trois espèces, prises chacune dans un des trois pre- « miers embranchements du règne animal (les vertébrés, les mollusques et les « articulés), des bases pour l'embryologie comparée. »

Aucun ouvrage n'étant parvenu sur cette grande question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1853, mais en la réduisant aux termes suivants : « Établir, « par l'étude du développement de l'embryon dans deux espèces prises, l'une dans « l'embranchement des vertébrés, et l'autre, soit dans l'embranchement des mol- « lusques soit dans celui des articulés, des bases pour l'embryologie comparée. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les pièces pour le concours devront être parvenues au secrétariat avant le 1er avril 1853.

Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon. L'Académie adjugera une médaille d'or de la valeur de 895 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Le prix sera décerné dans la prochaine séance publique. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de chaque année.

Divers prix du legs Montyon. Conformément au testament de feu M. Auget de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821, du 2 juin 1824 et du 23 août 1829, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à *l'art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre*. Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une *découverte parfaitement déterminée*. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. La commission des souscripteurs pour la statue de Georges Cuvier ayant offert à l'Académie une somme résultant des fonds de la souscription restés libres, avec l'intention que le produit en fût affecté à un prix qui porterait le nom de *prix Cuvier*, et qui serait décerné tous les trois ans, l'Académie annonce qu'elle décernera, dans la séance publique de 1854, un prix (sous le nom de *prix Cuvier*) à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1850 jusqu'au 31 décembre 1853, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. La valeur de ce prix sera de 1,500 francs. Le concours sera clos au 1er janvier 1854.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1853. Feu M. de Morogues a légué, par son testament, une somme de 10,000 francs pour faire l'objet d'un prix à décerner, *tous les cinq ans*, alternativement par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France*, et par l'Académie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*. L'Académie décernera ce prix en 1853, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Voyage de Jacques le Saige de Douai à Rome, Notre-Dame-de-Lorette, Venise, Jérusalem et autres saints lieux. Nouvelle édition publiée par M. Duthillœul. Douai, imprimerie d'Aubert; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-4° de XVI-222 pages, avec planches. — Jacques le Saige, marchand de Douai, fit, en l'année 1518, un voyage aux saints lieux, et publia, en 1523, une relation de son pèlerinage dans laquelle on trouve de curieuses particularités. L'intérêt de ce livre et son extrême rareté ont suggéré à M. Duthillœul l'idée d'en donner une nouvelle édition. Il a fait précéder le texte de la relation de le Saige d'une notice sur l'auteur et sur son ouvrage, et de recherches sur les pèlerinages à Jérusalem. On trouve, en outre, à la fin du volume, une liste rectifiée des noms de lieux, un glossaire et quelques notes et éclaircissements.

Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France, par M. Jules Marion, ancien élève de l'École des chartes, etc. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1852; in-8° de 146 pages. — Cet ouvrage contient une série de notices descriptives des monuments de Saintes, de Cognac, d'Angoulême, de Péri-

gueux, de Bordeaux, de Moissac, d'Auch, de Bagnères-de-Luchon et de Bagnères-de-Bigorre. Ces notices ont d'autant plus d'intérêt, qu'elles se rapportent à des villes et à des monuments que M. Mérimée n'a pas visités dans son voyage archéologique publié en 1835 et 1836. M. Marion s'attache particulièrement à faire connaître les édifices du moyen âge; il décrit surtout avec détail les belles églises de Saint-Eutrope et de Sainte-Marie-des-Dames, de Saintes, de Saint-Pierre d'Angoulême, de Saint-Front de Périgueux, de Sainte-Croix et de Saint-André de Bordeaux, la cathédrale d'Auch et l'église de Bagnères-de-Luchon. Amené à signaler les restes de l'église abbatiale de Moissac, il fait précéder sa description d'une histoire étendue de cette célèbre abbaye depuis sa fondation jusqu'au XIVᵉ siècle. Les matériaux de ce travail ont été fournis à l'auteur par la chronique inédite d'Aimery de Peyrac, abbé de Moissac, mort en 1406, et par le cartulaire du monastère, documents conservés l'un et l'autre à la Bibliothèque nationale : le premier sous le nº 4991 des manuscrits latins, le second dans la collection Doat. Une table alphabétique des matières termine le volume.

Histoire politique et religieuse du pays de Gex et lieux circonvoisins, depuis César jusqu'à nos jours, par Joseph Brossard, avec une carte du pays de Gex. Bourg-en-Bresse, imprimerie de Milliet-Bottier; Paris, librairie de Dumoulin, 1851, in-8º de IV-614 p., avec une carte. — Cette histoire du pays de Gex paraît être le fruit de longues recherches. Elle est écrite avec intérêt, d'après des manuscrits et documents inédits, recueillis en grande partie par les soins de M. Depery, évêque de Gap, originaire de Gex. M. Brossard, professeur de philosophie au collége de Bourg, est mort pendant l'impression de son ouvrage.

Spicilegium Solesmense complectens sanctorum Patrum scriptorumque ecclesiasticorum anecdota hactenus opera, selecta e græcis orientalibusque et latinis codicibus, publici juris facta curante domno J. B. Pitra, O. S. B. monacho e congregatione gallica. T. Iᵉʳ, in quo præcipue auctores sæc. V antiquiores proferuntur et illustrantur. Paris, 1852, ap. F. Didot. gr. in-8º de X-LXXVIII-596 pages à 2 col. 1 pl. — Notre siècle a vu renaître deux sociétés célèbres dans les annales des lettres et que les révolutions avaient dispersées, les *Bollandistes* en Belgique, et les *Bénédictins* en France. A peine reconstitués, ces ordres religieux reprennent les travaux que leurs prédécesseurs avaient poursuivis pendant tant d'années avec une patience admirable et une immense érudition. Un nouveau volume des *Acta sanctorum* vient de s'ajouter à la collection dite *des Bollandistes*, et dom Pitra fait paraître le premier volume d'un grand recueil destiné à compléter les travaux de d'Achery, de Mabillon, de Montfaucon, de Martenne et Durand, enfin de B. Pez, glorieuse série de savants illustres, dont chaque publication est une précieuse acquisition pour l'Église et pour la science. Le premier volume est divisé en deux parties : la première contient des ouvrages entiers, ou, du moins, des fragments considérables, inédits, et appartenant à des Pères de l'Église des quatre premiers siècles ou à des auteurs ecclésiastiques de la même époque. La seconde partie renferme des *Collectanea* ou *chaînes*, composées avec les passages des plus anciens auteurs, et tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits, en sorte que cette seconde partie forme comme un *petit Spicilége* dans le grand Spicilége.

Les *Prolégomènes* n'occupent pas moins de 78 pages; ils sont divisés en articles qui correspondent à chacune des pièces publiées dans le volume. Les pièces de la première partie sont : 1º *S. Papiæ explanationes dominicorum sermonum*. Les fragments de ces explanations, publiés dans la version arménienne, sont le reste d'un grand travail dont le texte original paraît avoir subsisté jusqu'au XVᵉ siècle. La

traduction latine de ces fragments est due aux Pères mékhitaristes. — 2° Quatre fragments de saint Irénée, le premier en syriaque, les deux autres en syriaque et en arménien, le quatrième en latin. L'authenticité de ce dernier n'est pas très-certaine. La traduction latine des textes syriaques, due à M. Renan, a été revue par M. Quatremère. Profitant de la publication des fragments syriaques et arméniens, dom Pitra revient sur la discussion qui a eu lieu à propos des *Lettres* de saint Ignace et sur le caractère qui distingue en général les versions syriaques des versions arméniennes. — 3° Anonymus, *De solemnitatibus sabbati et neomeniis*. — 4° Marinus Alexandrinus, *Fragmentum homiliæ de Pascha*. — 5° Divers fragments de S. Denys d'Alexandrie. Dom Pitra disserte, à ce propos, sur la *lettre* de Denys l'aréopagite à Démophile; il doute de son authenticité. — 6° Commodianus, *Carmen apologeticum adversus gentes*. Ce poëme, de plus de mille vers, contient des renseignements curieux sur la croyance des premiers chrétiens en ce qui touche l'Antechrist, la chute de l'empire romain et la fin du monde. Dom Pitra le croit, avec M. Dübner, rédigé dans cette forme de poésie populaire qu'on appelait *rhythmique;* mais, à notre avis, la question demande à être examinée de nouveau. Du reste, le texte du poëme et les notes doivent beaucoup aux soins de M. Dübner, qui a bien voulu revoir une partie des épreuves de ce volume. Dans les *Prolégomènes*, l'éditeur a exposé savamment les traditions juives et chrétiennes sur l'Antechrist. — 7° S. Hilarius Pictaviensis, *Commentaires* entiers, ou fragments considérables de commentaires sur diverses *épîtres de saint Paul*. Ces pièces occupent 70 pages; il n'est pas besoin d'ajouter que c'est là un des plus beaux ornements du premier volume du *Spicilége*. — 8° S. Rheticius, *Fragmentum commentarii in Cantica canticorum*. — 9° Enfin, Extraits étendus d'un poëme de Juvencus sur les premiers livres de l'Ancien Testament (*Genèse, Exode, Josué, Lévitique, Nombres, Deutéronome*). Dom Pitra a donné une dissertation sur les manuscrits et sur la versification de Juvencus. Toute cette première partie se compose de pièces latines et orientales. — La deuxième partie du Spicilége comprend *Scholia Victoris Capuani* (il s'y trouve des citations inédites de saint Polycarpe, d'Origène, de saint Basile, etc.); *Expositam* Joannis diaconi *in Pentateuchum* (c'est une *chaîne* où figurent vingt-deux auteurs ecclésiastiques ou Pères de l'Église; l'auteur est du VI° siècle); Nicephori *Antirrhetica adversus iconomachos; testimonia Patrum adversus iconomachos, et adversus impium Eusebium*. Ces diverses *Collectanea* (texte grec avec traduction latine), sont les morceaux les plus précieux, au point de vue littéraire, et les plus instructifs du nouveau *Spicilége*. Dans la première pièce se trouvent des fragments d'un apologiste presque inconnu nommé Magnes; dans la troisième on lit un passage curieux de saint Grégoire l'*illuminateur*, et des citations d'hérétiques ou d'auteurs d'une orthodoxie douteuse, par exemple de Manès, de Valentin, de Marcion, etc. Quelques pièces détachées terminent le volume. Nous citerons entre autres : 1° des fragments en copte du concile de Nicée, déjà publiés, mais d'une manière très-fautive, et dont le texte a été cette fois complété et restauré par les soins de M. Lenormant; 2° une très-savante dissertation sur la fameuse inscription d'Autun que dom Pitra avait le premier mise en lumière, et qui a donné lieu à beaucoup de discussions en France et à l'étranger. Ce volume renferme des *appendices* et cinq *indices*, un *index locorum scripturæ sacræ*, un *index auctorum*, un *index rerum*, un *conspectus* des matières contenues dans les *Prolégomènes* et des principales notes, enfin l'indication des pièces que renferme le corps du volume et les *appendices*. La planche nous donne les *fac-simile* de l'inscription d'Autun et de plusieurs manuscrits. Pour mener à bonne fin une aussi vaste publication, dom Pitra a

puisé aux meilleures sources, s'est servi des meilleurs manuscrits et a visité les principales bibliothèques de la France et de l'étranger. Le Spicilége comprendra deux séries et s'arrêtera au XIIe siècle. Les matériaux de ces deux séries sont, à très-peu d'exceptions près, rassemblés et même préparés pour l'impression.

Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux... par E. de La Quérière. Rouen, imprimerie de Peron, librairie de François; Paris, chez Victor Didron et Dumoulin, 1852, in-8° de VII-131 pages. — Cet ouvrage forme, avec la *Description des maisons de Rouen*, du même auteur, et son *Essai sur la décoration des anciens combles et pignons*, un ensemble de travaux intéressants pour l'étude des usages et de l'architecture domestique aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. M. de La Quérière cite et décrit, d'après ses propres recherches ou d'après les écrivains, les enseignes curieuses, de date ancienne, qui existaient autrefois ou qui se sont conservées dans plusieurs de nos provinces, particulièrement en Normandie, et il reproduit, dans des dessins gravés sur bois, celles qui lui ont paru les plus remarquables.

Recherches bibliographiques et critiques sur les *éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais*, et *sur les différences de texte qui se font remarquer particulièrement dans le Ier livre du Pantagruel* et *dans le Gargantua*. On y a joint une revue critique des éditions collectives du même roman, et, de plus, le texte original des grandes et inestimables Chroniques de Gargantua, complété, pour la première fois, d'après l'édition de 1533, pour servir de complément à toutes les éditions des œuvres de Rabelais, par Jacq. Ch. Brunet. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Potier, in-8° de 208 pages.

Derniers portraits littéraires, par M. C. M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Bonaventure, librairie de Didier, in-12 de 546 pages.

ALLEMAGNE.

De Parmenide Platonico, disseruit Dr Cuno Fischer. Stuttgardiæ, 1851, x-103 p. in-8°; Paris, chez Franck, libraire. — L'auteur s'est proposé de donner une analyse fidèle de la pensée de Platon dans cet obscur et difficile dialogue, au point de vue de la philosophie allemande. L'œuvre de Platon y a peu gagné en clarté : il est curieux néanmoins de voir rapprochées deux manières de philosopher aussi profondément distinctes. Souvent le commentateur allemand, ne trouvant point dans la langue latine un instrument suffisant, se met à subitement parler la langue dans laquelle se formule sa pensée. Son style latin se ressent de cette contrainte; il aurait quelquefois besoin, pour être bien compris, d'être traduit en allemand.

Die Süd-Slaven u. s. w. Les Slaves du sud et leur pays, sous le rapport de l'histoire, de la culture intellectuelle et de l'organisation politique, par J. F. Eveigebaur. Leipzig, 1851; Paris, chez Franck, VIII-391 p. in-8°. — Dans une première partie, l'auteur expose l'état pratique et social des Slaves du Danube et de la mer Adriatique. Dans une seconde, il expose leurs relations politiques et intellectuelles avec les Magyars, les Allemands, les Roumains, les Français, et leur rôle dans la politique européenne. L'auteur a visité les provinces qu'il décrit, et paraît les avoir bien observées. Il se montre, en général, dominé par un germanisme très-exclusif, et met dans ses jugements à l'égard de la France, une partialité dont on aurait droit d'être choqué, lors même qu'il aurait eu, pour juger notre pays, des données plus exactes qu'il n'en avait en effet.

Geschichte der homerischen Poesie. Histoire de la poésie homérique, par Julius Franz Lauer. Berlin, 1851; Paris, chez Franck, xvi-324 p. in-8°. — L'auteur de cet ouvrage a été enlevé fort jeune aux études philologiques. Ses amis, MM. Théodore Beccard et Martin Hertz, ont entrepris de publier ses œuvres posthumes, et ont groupé dans ce volume ses recherches sur la poésie homérique. Après les innombrables travaux que l'Allemagne a produits sur ce sujet, et malgré l'état d'imperfection où M. Lauer a laissé ses essais, la lecture de ce volume est utile à ceux qui veulent se tenir au courant des travaux dont la question homérique est l'objet. L'histoire du caractère d'Ulysse est surtout traitée avec finesse. M. Lauer met aussi beaucoup de soin à discuter et à citer les travaux qui ont précédé le sien; en sorte que son livre, indépendamment de l'originalité propre que l'auteur y a mise, est précieux par les renseignements bibliographiques qu'on y trouve recueillis.

Die sophokleische Theologie u. s. w. La théologie et la morale de Sophocle, par le Dr Frédéric Lübker. Première partie. Kiel, 1851; Paris, chez Franck, 68 p. in-4°. — Cet écrit se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur recherche quelles notions ressortent des tragédies de Sophocle: 1° sur l'essence de la divinité; 2° sur le caractère spécial de chaque divinité; 3° sur les rapports de l'homme avec la divinité (prières, sacrifices, révélations divines, divination, silence religieux). Dans la seconde partie, M. Lübker expose les idées de Sophocle: 1° sur la loi morale, considérée comme éternelle et immuable; 2° sur le destin et la fatalité; 3° sur la récompense et le châtiment des bonnes et des mauvaises actions. Dans une introduction, l'auteur expose le caractère général de la théologie et de la morale de Sophocle, ainsi que la place que les ouvrages de ce poëte occupent dans le développement de l'esprit grec.

De pantheismi nominis origine et usu et notione, exponit Eduardus Bœhmer. Halæ Saxonum, 1851; Paris, chez Franck, 51 p. in-8°. — Il résulte des curieuses recherches de l'auteur de cette dissertation que le mot de *panthéisme* est de l'invention de Toland, et a été employé par lui pour la première fois en 1705. Dès lors il entra dans la circulation; et, dès 1712, on le voit employé par les adversaires de Toland comme un mot reçu et qui n'a pas besoin d'explication. En 1720, Toland s'en sert dans le titre d'un de ses ouvrages. M. Bœhmer suit les destinées de ce mot dans l'histoire de la philosophie du XVIIIe et du XIXe siècle, et expose les controverses auxquelles il a donné lieu, sans jamais entrer dans les questions doctrinales que ce mot soulève. Cet opuscule suppose dans son auteur une instruction philosophique très-étendue.

Arica scripsit Paulus Bœtticher. Halæ, 1851; Paris, chez Franck, 115 pages. — Cet opuscule se divise en deux parties qui n'ont entre elles aucune connexion bien nécessaire. Dans la première, M. Bœtticher a recueilli, sous le titre de *Glossæ veterum Aricæ*, tous les mots cariens, lyciens, pamphyliens, ciliciens, cappadociens, pontiques, paphlagoniens, bithyniens, perses, phrygiens, lydiens, thraces, scythiques, que l'on trouve dans les auteurs grecs et latins. Il s'efforce de rattacher ces langues à la famille *arienne*, c'est-à-dire à cette branche de la famille indo-germanique dont le persan et l'ossète sont les types les plus caractérisés. Souvent aussi M. Bœtticher se contente d'enregistrer les passages des auteurs anciens sans hasarder d'explication. Dans la seconde partie, M. Bœtticher a réuni, sans observer aucun ordre, 452 rapprochements entre des mots ariens qui lui paraissent identiques et entre ces mots et le sanskrit. On voit que cet opuscule se rattache à une méthode trop souvent suivie en Allemagne, et qui, permettant à l'auteur d'imprimer ses notes à peu près telles qu'il les trouve dans ses cartons, le dispense de toute com-

position et de toute critique. L'ouvrage de M. Bœtticher se termine par un tableau de la permutation des consonnes dans la famille arienne.

König Alfred u. s. w. Le roi Alfred et sa place dans l'histoire d'Angleterre, par le Dr Reinhold Pauli. Berlin, 1851; Paris, chez Franck, x-330 p. in-8°. — L'auteur a cherché à représenter, d'après les sources, l'état de la civilisation anglo-saxonne durant la seconde moitié du IXe siècle. Le côté littéraire est traité avec soin; l'auteur a recueilli, dans un appendice, des fragments des œuvres anglo-saxonnes d'Alfred. M. Pauli, toutefois, paraît dominé par quelques vues assez exclusives sur le rôle des Anglo-Saxons et d'Alfred en particulier dans l'histoire d'Angleterre. Il ne voit dans le développement de la civilisation anglaise qu'un fait tout germanique, et semble méconnaître l'influence des races celtiques et de la conquête normande. Ses préoccupations allemandes et prussiennes le poursuivent sans cesse et nuisent peut-être à l'ensemble de sa consciencieuse monographie.

ANGLETERRE.

Prolegomena logica. — An inquiry into the psychological character of logical processes. — Prolégomènes logiques. Recherches sur le caractère psychologique des opérations logiques, par Henry Longueville Mansel, fellow du collége Saint-John à Oxford. Oxford, 1851; Paris, chez Franck, in-8° de XIV-320 pages. — L'auteur a pris pour épigraphe ces mots de M. Cousin : *La logique n'est qu'un retour de la psychologie sur elle-même.* Il se montre tout à fait au courant des travaux de l'école française, et semble beaucoup s'en rapprocher pour les doctrines. Par l'objet de ses discussions, il se rattache également à l'école écossaise, telle qu'elle s'est transformée entre les mains de M. Hamilton, son dernier représentant. Ce livre est surtout intéressant comme symptôme de l'intérêt que les universités anglaises semblent vouloir prendre à un ordre de recherches auxquelles elles étaient jusqu'ici restées étrangères, et comme témoignage de l'influence de l'école française chez nos voisins d'outre-mer.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1852.

Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois, par M. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg.

PREMIER ARTICLE.

Le livre de M. Schmidt, dont je vais rendre compte, a été publié en 1849. C'est un travail savant et philosophique, et il offre la première histoire complète de cette grande secte qui, des pays slaves, s'est répandue en Italie, en France, en Allemagne, a gagné le nord de l'Espagne, a pénétré même en Angleterre, s'est maintenue en Europe depuis le xᵉ siècle jusqu'au xvᵉ, a dominé quelque temps dans le midi de la France, dont elle a amené l'invasion par une croisade catholique, fait détruire la nationalité, ruiner la civilisation, et réunir le territoire au domaine agrandi des rois capétiens. Fruit d'une forte érudition et d'une critique habile, bien écrit, aussi remarquable par la sagacité des aperçus que par la hauteur des jugements, l'ouvrage de M. Schmidt présente un vaste ensemble où l'on voit l'origine de la secte des Cathares, où l'on suit ses progrès de pays en pays, où l'on trouve les fondements de sa doctrine, l'exposition originale de ses dogmes, l'organisation de son culte, la forme de son sacerdoce, l'appréciation impartiale de sa morale, les modifications intérieures qu'elle a éprouvées par sa division en trois branches différentes; enfin les moyens que l'Église orthodoxe a employés successivement pour l'arrêter et la détruire. M. Schmidt a rendu un vrai service à l'histoire en donnant ainsi les résultats de ses laborieuses

recherches et de ses doctes conclusions sur un des points les plus importants et les moins bien connus du moyen âge.

Son livre se compose de deux volumes. Le premier volume est consacré à l'histoire de ces sectaires qui ont reçu les noms divers de Cathares, d'Albigeois, de Patarins, de Poblicans, etc., et dont l'existence est divisée en trois périodes. La première période s'étend depuis la naissance de la secte dans les pays slaves, au x[e] siècle, jusqu'à son apparition plus générale en Occident, vers le milieu du XII[e] siècle; la deuxième embrasse les temps de son plus vaste développement et de sa plus grande puissance jusqu'à l'avénement au trône pontifical du pape Innocent III, son entreprenant et victorieux adversaire; la troisième comprend la lutte qu'elle eut à soutenir contre les persécutions organisées par le Saint-Siége et les armes des croisés catholiques, jusqu'à sa disparition définitive au XIV[e] siècle en France et en Italie, et au XV[e] dans les pays slaves. Le second volume fait connaître à fond la doctrine et les mœurs des Cathares. M. Schmidt y expose leur système théologique et leur administration religieuse; il y définit d'une manière précise le genre de dualisme qui était le fondement de leur croyance, et montre en quoi il différait de celui des récents Pauliciens et des anciens Manichéens, avec lesquels on les a souvent confondus. A l'aide de souvenirs épars et de débris informes laissés par la secte anéantie dans les ouvrages mêmes de ses adversaires et dans les archives de l'inquisition, M. Schmidt rétablit la métaphysique et la théologie des Cathares, leurs rites et les cérémonies de leur culte, les préceptes et la pratique de leur morale. Enfin, dans une dernière partie de ce second volume, il indique les mesures prises par l'autorité catholique pour extirper cette redoutable hérésie, la législation établie contre elle, la procédure suivie dans les tribunaux à l'égard de ses partisans, les peines religieuses et civiles qui leur étaient appliquées, les moyens de conversion ou d'extermination employés pour les ramener à l'orthodoxie ou pour les anéantir.

On le voit, rien ne manque à cet ouvrage. Comment M. Schmidt est-il parvenu à ces résultats? En ne négligeant aucun fait, en puisant à toutes les sources, en s'adressant surtout aux auteurs catholiques contemporains qui ont eu une connaissance particulière de la doctrine cathare, soit parce qu'ils y avaient été longtemps initiés comme adeptes, soit parce qu'ils l'avaient examinée de près comme inquisiteurs. Les livres des Cathares eux-mêmes n'existent plus : ils ont tous été détruits. Mais des documents non moins certains, les uns déjà publiés, les autres encore inédits, abondent : M. Schmidt les a également consultés, et il en a industrieusement tiré la destinée entière de la secte depuis son

commencement jusqu'à son terme. Ainsi, chroniqueurs, controversistes, poëtes, lettres des évêques, bulles des papes, actes des conciles, registres de l'inquisition, ont été mis à profit d'une manière tout à la fois sobre et sûre par M. Schmidt, qui préalablement avait pris une connaissance sérieuse de tous les ouvrages publiés sur le même sujet, et n'a entrepris le sien que parce qu'il n'avait pas été satisfait des autres. Son livre a donc été fait d'après les sources : les principales de ces sources, pour la partie dogmatique et rituelle du dualisme cathare, qui est de beaucoup la plus originale et la moins connue, sont les ouvrages de Bonacursus, de Reinerio Sacchoni, de Moneta, d'Ermengaud de Béziers, de maître Alain, d'Étienne de Belleville, et les procédures de l'inquisition du Midi. Bonacursus, de Milan, eut le rang de *parfait* parmi les Cathares, et fut un de leurs évêques avant de retourner à la foi catholique et d'écrire contre eux un traité qu'il adressa, vers 1190, au peuple de Milan. Reinerio Sacchoni, de Plaisance, après avoir été pendant dix-neuf ans l'un des chefs de l'Église hérétique, se fit dominicain, fut nommé inquisiteur de la Lombardie, et composa, vers 1250, sa *Summa de Catharis, etc.*, dans laquelle se trouvent les renseignements les plus authentiques sur les dogmes et les usages des Cathares. A la même époque, l'inquisiteur Moneta, de Crémone, fit ses cinq livres contre les Cathares et les Vaudois, combattit l'ensemble de leurs doctrines qu'il exposa d'après les ouvrages alors existants de la secte et d'après sa propre expérience, et fournit une sorte de manuel à l'usage des catholiques pour reconnaître et réfuter ces hérétiques. Ermengaud, de Béziers, Cathare converti, qui attaqua ses anciens coreligionnaires dans un opuscule où il opposa surtout à leurs diverses croyances des passages du Nouveau Testament; maître Alain, qui, de 1172 à 1202, dans sa *Summa contra hæreticos (Catharos), Waldenses, etc.*, fit contre eux un usage égal du raisonnement philosophique et des textes évangéliques; Étienne de Belleville, qui, dans le XIIIe siècle, tira les erreurs des Cathares des interrogatoires des accusés et des dépositions des témoins cités devant lui comme inquisiteur, ont également concouru avec les procédures des tribunaux de la foi à fournir les matériaux employés par M. Schmidt pour reconstruire le système entier de ces dangereux hérétiques.

Je ne suivrai pas entièrement le savant auteur dans le plan qu'il s'est tracé. Au lieu d'examiner comme lui d'abord l'histoire, ensuite la doctrine de la secte, j'exposerai l'origine de celle-ci et ses premiers progrès, puis sa croyance, sa constitution, sa morale; enfin sa décadence et sa ruine.

Quelle est l'origine des Cathares? restée dans une grande obscurité, il est difficile de la mettre pleinement en lumière. M. Schmidt en convient. Il place leur berceau dans les pays slaves. C'est là, en effet, qu'ils sont nés, et c'est de là qu'ils se sont répandus en Occident. Mais de quels éléments, à quelle occasion et dans quel moment se sont-ils formés? descendent-ils par une filiation certaine des sectaires dualistes qui les ont précédés ou bien doit-on leur reconnaître une existence indépendante? Telles sont les questions qui se présentent d'abord et qu'il n'est pas facile de résoudre.

M. Schmidt, sans nier que quelques éléments des sectes dualistes anciennes, soit gnostiques, soit manichéennes, conservés dans l'empire grec et dans les pays latins soient entrés dans la composition du dualisme cathare, regarde ce dernier comme s'étant constitué à part des sectes antérieures qui ont avec lui le plus d'analogie. Il diffère, à cet égard, soit des auteurs du moyen âge et des écrivains modernes qui font descendre les Cathares des vieux Manichéens, soit de ceux qui les rattachent aux Pauliciens venus d'Arménie en Thrace et en Bulgarie au VIIIe siècle. Les raisons sur lesquelles il se fonde ne manquent pas de force. Les grands problèmes de l'origine du mal, de son mélange avec le bien, de l'introduction de l'esprit dans la matière, de son dégagement final des liens grossiers qui l'enveloppent par une rédemption supérieure de l'âme, ont été résolus dans un sens par le christianisme, et dans un autre sens par le gnosticisme. Tandis que le christianisme ne reconnaît qu'un créateur, le gnosticisme et le manichéisme en reconnaissent généralement deux, dont l'un est le père des esprits et l'auteur du bien, et dont l'autre est le dominateur de la matière et le père du mal. Les Gnostiques des diverses branches et les Manichéens sont dès lors dualistes, quoiqu'à des degrés inégaux, ce qui rend leur croyance profondément antichrétienne. Les Cathares sont également dualistes. Ils le sont même d'une façon plus absolue que les Manichéens et que la plupart des Gnostiques. Les différences qui les séparent des uns et des autres ne permettent pas à M. Schmidt de les rattacher à eux. Si, comme les Manichéens, les Cathares rejettent l'Ancien Testament, inspiré, selon eux, par le dieu mauvais, professent que Jésus-Christ n'a eu qu'un corps fantastique et une existence humaine apparente, font subir une métempsycose aux âmes jusqu'à ce qu'elles soient rachetées du mal et délivrées de la matière, condamnent le mariage, s'astreignent à l'observance de l'ascétisme le plus rigide afin d'arriver à la purification de l'esprit, se divisent en *parfaits* qui possèdent la sainteté morale et touchent à la béatitude céleste, et en *croyants* qui se préparent à l'une et

aspirent à l'autre, et ont de l'analogie avec les *élus* et les *auditeurs* parmi les Manichéens, ils diffèrent d'eux en beaucoup d'autres points non moins essentiels.

D'après les Cathares, la création matérielle est tout entière dans l'œuvre du mauvais principe, tandis que, d'après les Manichéens, elle est le résultat de l'union de l'âme du monde avec la matière et un mélange du bien et du mal. Il n'y a point, chez les Cathares, les idées gnostiques de la matière ὕλη en lutte avec la divinité, de la ψύχη ἁπάντων émanée de Dieu pour soutenir le combat contre le mauvais principe, du Christ substance pure de la lumière et dont le séjour est dans le soleil où il reçoit les âmes purifiées, du *Jésus passible* répandu dans les plantes et les fruits pour aider les *élus* à dégager les parties spirituelles emprisonnées dans la matière. Leur dualisme, plus absolu, moins profond, moins astronomique et moins symbolique que celui des Manichéens, n'est point emprunté à la religion des Perses, et cherche beaucoup plus à se fonder sur des textes du Nouveau Testament et des récits bibliques arbitrairement interprétés. Aucun d'eux ne considère Manès comme le paraclet ou l'incarnation du Saint-Esprit, et ils ont un rit fondamental appelé le *consolamentum*, dont nous verrons bientôt la nature et le mode, et qui manque totalement au manichéisme.

Ce défaut d'identité entre les deux doctrines fait rejeter par M. Schmidt toute filiation historique de l'une à l'égard de l'autre. Il ne partage donc pas l'opinion des auteurs du moyen âge, tels que les chroniqueurs qui ont raconté leur histoire, les controversistes qui les ont combattus, les missionnaires qui ont cherché à les convertir, les inquisiteurs qui les ont poursuivis, les pères des conciles et les papes qui les ont anathématisés, et qui tous les nomment Manichéens, frappés qu'ils sont d'une certaine conformité entre les deux croyances. Par la même raison il combat les auteurs modernes qui ont embrassé ce sentiment et parmi lesquels sont Ricchini, le savant éditeur de Moneta, les jésuites Benoist et Langlois, et M. Baur de Tubingue.

Il ne s'accorde pas davantage avec l'un des derniers et des plus solides historiens de l'Église, M. Gieseler de Göttingue, qui soutient que l'hérésie manichéenne s'est maintenue sans interruption en Italie jusqu'au XIᵉ siècle, qui croit que les Cathares ont modifié en quelques points la doctrine primitive, dont ils n'avaient plus que des souvenirs imparfaits, qui suppose que les deux sectes se sont connues à l'occasion des croisades, et que les Cathares occidentaux se sont alors attribué une origine orientale.

M. Schmidt ne reconnaît pas non plus dans les dualistes du moyen

âge les disciples des Pauliciens, comme le font Muratori, Mosheim, Bossuet, Gibbon, Hahn, Maitland, etc., qui rattachent les Cathares aux Pauliciens, et les Pauliciens aux Manichéens. Les Pauliciens maudissaient la mémoire de Manès et n'avaient de commun avec les Manichéens que certains fondements sur lesquels reposaient tous les systèmes dualistes. Ils différaient encore plus des Cathares. Ils ne condamnaient ni le mariage ni l'usage des viandes, ils rejetaient toute espèce de culte et n'avaient aucune organisation ecclésiastique. Ils célébraient le baptême et la cène sans éléments matériels en récitant seulement les paroles sacramentelles, et ils leur donnaient un autre sens que les Cathares. L'explication de Hurter, l'historien récent d'Innocent III, qui pense que les germes manichéens restés en Occident y ont été fécondés par des Pauliciens venus en Italie dans l'intérêt de leur commerce ou à l'occasion des croisades, ne lui paraît pas plus admissible. Enfin M. Schmidt contredit par de fortes raisons M. Neander et M. Matter, qui font venir les dualistes absolus, parmi les Cathares, des Pauliciens et les dualistes mitigés des Bogomiles, dont le système n'apparaît que dans la deuxième moitié du XIe siècle. Il établit que les Bogomiles, qui n'expliquaient pas la création du monde, l'origine et la chute des âmes de la même manière que les Cathares primitifs, avaient la même liturgie, le même culte, le même ascétisme et n'en étaient qu'une branche.

Son opinion, ou, pour mieux dire, sa conjecture, c'est que le dualisme cathare se forma de toutes pièces dans quelque couvent gréco-slave de la Bulgarie. L'état du christianisme parmi les peuples de ces contrées dont les missionnaires grecs et les prêtres latins se disputèrent la conversion et le gouvernement religieux au IXe siècle, et que visitèrent vers le même temps les dualistes pauliciens venus d'Arménie, lui suggère cette explication sur l'origine de la nouvelle secte. Les Slaves païens, qui adoraient primitivement un dieu suprême unique, admirent ensuite à côté de lui un principe mauvais sous le nom de *czernebog* ou de *diabol*, emprunté évidemment à la théologie des missionnaires chrétiens et dont la puissance fut élevée si haut par ces populations ignorantes, qu'elles le transformèrent en dieu et lui rendirent un culte. Les Slaves de la Bulgarie, de la Bosnie, de la Croatie, de la Dalmatie, de la Hongrie, de la Moravie, de la Bohême, placés entre l'Église grecque et l'Église latine, ayant reçu de la première une liturgie et une version de la Bible dans leur langue nationale, et étant forcés par la seconde de célébrer le culte chrétien dans la langue sacrée des Romains qu'ils n'entendaient pas, flottant dès lors entre deux actions contraires dont aucune ne fut assez forte pour les soumettre et les diri-

ger, agités par les Grecs, opprimés par les Latins, traversés par les Pauliciens, se livrèrent à des croyances qui furent un mélange de superstitions païennes et de subtilités grecques. M. Schmidt, après avoir exposé comment les Slaves de la Moravie perdirent l'usage du rit national que la cour de Rome leur avait d'abord accordé, comment ceux de la Croatie et de la Dalmatie ne parvinrent pas à l'obtenir, comment certaines défenses ou certains refus mécontentèrent ceux de la Bohême et de la Pannonie, ajoute : « Le triomphe du clergé et de la langue de « Rome ne put être absolu. Le culte national, quoique proscrit, se main- « tint encore longtemps en secret parmi les Slaves de la Moravie et de « la Pannonie, de la Dalmatie et de la Bohême. La persécution dont il « fut l'objet produisit chez les habitants une irritation profonde et favo- « risa, sinon la naissance, du moins la propagation des doctrines oppo- « sées à celles des oppresseurs. Les couvents surtout se préservèrent de « l'invasion du rit occidental; en beaucoup d'endroits les moines « slaves, forcés de renoncer à leurs relations avec l'Église grecque et « fuyant le contact avec celle de Rome, abandonnés ainsi à eux-mêmes « dans la solitude de leurs monastères, continuèrent à se servir de leur « liturgie nationale. A cause de cet isolement, ils furent moins à l'abri « des influences hérétiques; leurs spéculations solitaires et rêveuses abou- « tirent souvent à des résultats contraires à l'orthodoxie, et ces résultats « furent acceptés avec d'autant plus d'ardeur que cette orthodoxie était « représentée parmi les Slaves par un clergé étranger et dominateur. « Ces hérésies, enseignées dans la langue proscrite du pays, furent reçues « avec avidité par des populations qui ne comprenaient pas celle du « culte qu'on leur avait imposé, et dont l'éducation chrétienne était « encore excessivement imparfaite. . . . . .

« C'est au milieu de ces circonstances que parut parmi les Slaves, « peut-être dès le commencement du x[e] siècle, l'hérésie du dualisme « cathare. Est-ce une opinion trop hasardée si nous admettons que ce « système sortit de quelque couvent gréco-slave de la Bulgarie, dont les « moines, irrités de l'invasion d'un culte qui répugnait à leur nationalité « et se livrant en même temps à des spéculations tour à tour subtiles « ou fantastiques, étaient arrivés à la conclusion que deux principes se « partagent le gouvernement du monde et que, pour être pur (*καθαρός*), « il faut affranchir l'esprit de toutes les entraves matérielles? Quand on « songe que les souvenirs du manichéisme s'étaient conservés longtemps « dans les couvents de l'Orient, grâce aux principes ascétiques de ce « système; quand on songe à ces moines grecs qui, dans leur solitude, « s'imaginaient qu'ils avaient constamment à lutter avec le diable et qui

« exagéraient sa puissance au point de le placer presque sur le même « rang que Dieu; quand on songe enfin combien les doctrines cathares « sont conformes au génie hellénique dégénéré, notre opinion ne doit « pas paraître dénuée de toute probabilité. Cette probabilité devient « plus grande encore par la circonstance que les versions cathares de « la Bible, usitées plus tard en France et en Italie, ont été faites sur un « texte original reçu dans l'Église grecque, différent de celui qui avait « servi à la version latine adoptée par l'Église d'Orient. »

Selon M. Schmidt, les premières idées cathares, qui ne se complétèrent que plus tard et qui se rattachèrent facilement aux éléments dualistes répandus parmi les Bulgares par les missionnaires pauliciens ou introduits dans le paganisme slave lui-même, ces premières idées consistèrent en un petit nombre de dogmes religieux et en quelques préceptes pratiques. La distinction entre un bon et un mauvais principe; la condamnation de l'Ancien Testament comme œuvre du démon; l'opinion que Jésus-Christ n'a eu qu'un corps apparent; le rejet du baptême d'eau; la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains; la condamnation du mariage et de la nourriture animale; le refus de croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans la cène et de vénérer les images et la croix : telle fut d'abord la doctrine que M. Schmidt suppose s'être formée dans un couvent gréco-slave et en être sortie pour se répandre dans une partie du monde chrétien.

Cette supposition est ingénieuse, mais gratuite. Il est difficile de l'admettre lorsqu'on trouve dans la doctrine cathare, dès son début, des traces si visibles et si nombreuses de gnosticisme et de manichéisme. Quoi qu'il en soit, du reste, de la formation de cette secte, mélange d'éléments gnostiques, de principes manichéens, de prétentions et de cérémonies chrétiennes qui se modifièrent en se combinant et composèrent un tout particulier, la propagation en fut rapide et étendue. Elle eut son berceau dans les pays slaves, et c'est de là qu'elle se répandit en Occident. Les relations commerciales qui s'établirent entre les Slaves de la Dalmatie et les Italiens, dans le voisinage desquels ils étaient placés, la firent pénétrer en Lombardie bien avant les croisades. M. Schmidt montre à merveille que la doctrine cathare primitive, dont l'établissement principal se fit dans la ville maritime de *Tragurium* (la Trau moderne), sur les côtes de l'Adriatique, et l'un des entrepôts les plus considérables du commerce dalmate, gagna la péninsule italienne dès la fin du xe siècle. Secrètement introduite d'abord, elle apparut publiquement de 1030 à 1035 et occupa le château de Monteforte, près de Turin, qui devint sa capitale en Lombardie. L'archevêque de

Milan, le fameux Héribert, alla y assiéger les nouveaux sectaires, et, après avoir pris la forteresse qui leur servait d'abri, il les condamna au bûcher, sans que la crainte de la mort les décidât à abjurer. Leur chef, Girard de Monteforte, parla avec enthousiasme de ses frères déjà dispersés dans tous les pays et visités tous les jours par le Saint-Esprit, leur chef invisible.

En effet, le dualisme cathare, qui de la Bulgarie était remonté en Hongrie, en Bohême et dans l'Allemagne du nord, avait passé par la route de la Dalmatie en Italie et de l'Italie en France; c'étaient des Italiens qui l'avaient transporté en ce dernier pays. Prêché avec ferveur, il y avait été accueilli avec enthousiasme et avait obtenu un succès dont M. Schmidt assigne les causes naturelles. L'ignorance alors profonde du clergé catholique, la dépravation habituelle de ses mœurs que lui reprochent les conciles et les papes, ses habitudes violentes et grossières, son avidité insatiable et sa somptuosité corruptrice éloignaient de lui le cœur comme la foi des populations, qui cessaient de croire ce que la vue de tant de désordres ne leur permettait plus de respecter. Elles se tournaient facilement vers les prédicateurs cathares, dont la vie était pauvre et austère et qui semblaient prouver la vérité de leur croyance par la pureté de leurs mœurs. M. Schmidt, après avoir fixé le point de départ oriental de la secte, qui se servit partout d'une version gréco-slave du Nouveau Testament, suit ses traces de pays en pays avec une sûreté remarquable, et il indique non-seulement les raisons générales qui facilitèrent son introduction dans chacun d'eux, mais les causes particulières auxquelles il faut attribuer les succès plus étendus qu'elle y obtint.

Aussi nulle part la secte ne rencontra une situation plus favorable, pour se répandre d'abord et pour dominer ensuite, que dans la France méridionale, dont l'état intellectuel et moral disposa les peuples à l'adopter. Notre auteur ne manque pas de retracer la civilisation brillante de cette contrée et la décadence religieuse du clergé, qui contribuèrent l'une et l'autre au triomphe passager du catharisme. La ville importante de Toulouse, où les bourgeois, imitant bientôt l'exemple donné par les républiques transalpines, eurent trois cents maisons flanquées de tours, devint le foyer principal de la secte. Durant la première moitié du XIe siècle, de 1000 à 1050, les Cathares s'étendirent dans le Périgord, dans l'évêché de Limoges, dans la Marche de Poitiers; ils entrèrent à Orléans où dix chanoines de l'église collégiale de Sainte-Croix, parmi lesquels se trouvait Étienne, ancien confesseur de la reine Constance, femme du roi Robert, embrassèrent leur doctrine et furent livrés aux

flammes en 1025. Après avoir été découverts, ils franchirent la Loire, se répandirent en Champagne et y occupèrent le château fort de Montwimer, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, gagnèrent Arras, Cambray, Liége, et atteignirent les bords du Rhin. Leur existence et leurs progrès alarmèrent le clergé orthodoxe, dépositaire des vraies traditions chrétiennes et conservateur de la puissance ecclésiastique: il tint contre eux des synodes et des conciles à Orléans (1025) à Saint-Carost, département de la Vienne (1028), à Toulouse (1056), pour extirper la nouvelle hérésie et condamner les seigneurs territoriaux qui oseraient la protéger.

Cette première résistance de l'Église, la grande réforme opérée dans le clergé catholique par Grégoire VII, qui voulut lui donner à la fois des mœurs plus rigides et une organisation plus forte; la longue guerre des investitures, qui mettait en présence la force morale des papes et la force militaire des empereurs, détournèrent environ un demi-siècle le monde occidental du mouvement intérieur dont il avait ressenti les agitations. La secte cathare sembla contenue et resta de 1050 à 1100 sans progrès et sans éclat. Mais, au début du XII[e] siècle, le mouvement anticatholique recommença avec plus de fougue. Aux prédications dualistes se joignirent les prédications vaudoises de Pierre de Bruis et de son disciple Henri: les deux hérésies, si profondément différentes, acquirent alors l'une et l'autre de très-nombreux partisans et menacèrent l'Église établie.

Ce fut bien pis dans la seconde moitié du XII[e] siècle. La secte cathare, déjà fortement assise dans tous les pays slaves de l'Europe orientale, la Bulgarie, la Bosnie, l'Albanie, la Croatie, la Dalmatie, etc., devint très-puissante en Italie où elle comptait de nombreux partisans à Milan, à Vérone, à Ferrare, à Modène, à Prato, à Florence, à Orviette, à Viterbe, et où elle descendit jusque dans les Calabres. Dans le midi de la France elle domina complétement. Lorsque le cardinal-évêque d'Ostie Albéric, légat du pape Eugène III, y fut envoyé en 1147 avec l'austère et éloquent saint Bernard pour convertir ces hérétiques, il y trouva le clergé méprisé, les églises désertes, le service religieux des ministres cathares suivi avec enthousiasme par le peuple et les barons du pays. Leur mission fut alors aussi inutile que le fut un peu plus tard la conférence que les évêques catholiques eurent en 1165 à Lombers, près d'Albi, avec les évêques cathares. Ceux-ci, deux ans après, tinrent eux-mêmes à Saint-Félix-de-Caraman un synode public pour régler les affaires de leur Église. Dans ce synode, que présida Nicétas, évêque cathare de Constantinople, et auquel assistèrent Sicard Cellerier, évêque

d'Albi, Marcus, évêque de Lombardie, Robert de Spérone, évêque de l'Église française établie pour les commerçants provençaux en Italie, on adopta l'ordre de *Traguriam* ou le dualisme absolu; on nomma Bernard Raymond évêque de Toulouse, Guirald Mercier évêque de Carcassonne, Raymond Casalis évêque du val d'Aran, et l'on délimita leurs diocèses respectifs. Après les diverses tentatives que l'Église catholique fit pour les convertir ou pour les soumettre; après les décrets prononcés contre eux par des conciles particuliers et dans les conciles généraux de Latran; après des missions religieuses et des croisades militaires destinées à mettre ces décrets à exécution, et dont M. Schmidt donne le curieux et intéressant récit, la secte étendue, de plus en plus, ne semblait pas pouvoir être ramenée par la prédication ni réduite par la force.

Voici le tableau que M. Schmidt donne de son état et de sa puissance dans ce pays, au commencement du XIIIe siècle, lorsque le pape Innocent III entreprit de la dompter :

« Tandis que les évêques, dit-il, se rendaient méprisables par leur « frivolité et leur avarice, les Cathares se conciliaient les sympathies du « peuple par leur pieuse austérité, leur simplicité évangélique, leur « pureté morale. Ils étaient actifs, laborieux, hospitaliers, charitables, « capables de toute espèce de sacrifices; ils donnaient gratuitement aux « pauvres ce que l'Église ne leur vendait que pour de l'argent; ils pre- « naient soin de l'instruction de la jeunesse et du soulagement des indi- « gents et des malades; ils étaient, en un mot, tout ce que la grande « masse du clergé catholique dans ces contrées n'était plus. Il ne faut « donc pas s'étonner si le nombre de ceux qui sortaient de l'Église pour « se rattacher à la secte cathare devenait de jour en jour plus consi- « dérable et plus effrayant pour les chefs du catholicisme. L'hérésie, dit « Guillaume de Tudèle, avait en son pouvoir tout l'Albigeois, le Car- « cassais et le Lauragais; elle régnait dans la plus grande partie du pays « de Béziers à Bordeaux, et, ajoute-t-il, « qui dirait plus ne mentirait pas. » « En effet, elle avait des établissements dans le Midi tout entier, dans la « Guyenne, dans la Provence, dans une grande partie de la Gascogne, « où Condom paraît avoir été son principal siége. A l'étranger on se ra- « contait que, dans le midi de la France, l'erreur avait infecté plus de « mille cités et qu'il y avait plus de disciples de Manès que de Jésus- « Christ.

« Presque tous les barons du pays étaient croyants de la secte et ac- « cordaient aux chefs une protection publique et efficace. Dans tous les « châteaux ces derniers étaient accueillis avec déférence et avec joie; ils « y tenaient leurs assemblées religieuses, ils y prêchaient et y célébraient

« les solennités du *Consolamentum*... Les seigneurs les plus riches s'em« pressaient de les faire asseoir, et de les servir eux-mêmes à leurs « tables; ils leur donnaient les marques de la vénération la plus dis« tinguée. Lorsqu'un jour le chevalier d'Auriac, Olivier de Cuc, dont le « propre père, Pierre Raymond, avait été *parfait*, rencontra l'évêque ca« thare de Toulouse, Gaucelin, il descendit respectueusement de son « cheval et l'offrit au chef hérétique. Les nobles et les riches bourgeois « faisaient aux *bons hommes* des dons en habits, en lits, en meubles; « ils les pourvoyaient d'argent, de vivres, de chevaux, ne leur deman« daient pas d'impôts, et faisaient en faveur de leur Église des legs con« sidérables. Ils leur confiaient l'éducation de leurs enfants: c'est ainsi « que le *parfait* Mathieu était le gouverneur des fils du chevalier Ber« nard d'Aide, au château de Pradelles, et que les filles des barons plus « pauvres étaient élevées gratuitement dans les maisons des femmes « *parfaites*. Beaucoup de nobles faisaient même recevoir leurs fils dès « leur enfance dans la secte, pour les préparer à remplir un jour les « fonctions d'évêques ou de prédicateurs.

« Les principaux protecteurs de la secte étaient Raymond Roger, vi« comte de Béziers et de Carcassonne; Gaston VI, vicomte de Béarn; « Gérald IV, comte d'Armagnac; Bernard IV, comte de Comminges; Ray« mond Roger, comte de Foix. Les domaines de Guillaume VII, comte de « Montpellier, étaient les seuls où l'hérésie ne régnât point. En re« vanche, la secte avait trouvé un partisan dévoué dans le comte de Tou« louse, que l'Église accusait aussi avec le plus d'amertume et qu'elle « persécutait avec le plus de rigueur et d'opiniâtreté. »

L'extension extraordinaire de cette secte, la puissance qu'elle avait acquise et qui semblait menacer l'existence même de la religion orthodoxe, décidèrent les souverains pontifes, conservateurs de la doctrine chrétienne et chefs du clergé catholique, à la combattre sans relâche et à l'extirper sans miséricorde. Avant de faire connaître les moyens et le temps qui furent employés pour en arriver là, nous exposerons dans un prochain article la doctrine et l'organisation de la secte.

MIGNET.

(*La suite au prochain cahier.*)

CORRESPONDANCE OF SIR ISAAC NEWTON AND PROFESSOR COTES, etc. Correspondance du chevalier Isaac Newton et du professeur Cotes, avec des lettres de plusieurs autres personnages éminents; le tout imprimé pour la première fois, d'après les originaux conservés dans la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge. Plus un appendice, contenant d'autres lettres et divers écrits de Newton, accompagné de notes qui présentent le tableau de sa vie scientifique et un grand nombre de détails biographiques. Publié par J. Eddleston, M. A., fellow du collége de la Trinité, avec les fonds libéralement accordés par l'administration du même collége. 1 volume in-8° de 316 pages, orné d'un beau portrait de Newton. Cambridge, 1850.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous passons à la partie de cette correspondance, qui a pour objet le IIIe livre des *Principes*, intitulé : *De systemate mundi;* et nous allons l'étudier sous les mêmes points de vue que la précédente, cherchant surtout à y découvrir la nature ainsi que le degré de l'action que les deux esprits ont exercée, l'un sur l'autre. Pour cela nous examinerons les principaux points de théorie ou de calcul qui ont été débattus entre eux. Nous signalerons les changements, les améliorations, que ces controverses ont amenés dans la première rédaction de Newton. Nous connaîtrons ainsi la part que Cotes y a prise; et nous pourrons rendre, à sa mémoire, l'honneur qui lui en revient.

Cette part a été fort grande; et ici, comme pour le IIe livre, le concours du jeune disciple a été très-utile à Newton. Mais, pour comprendre en quoi il le fut, il faut se bien représenter les intentions que Newton avait en publiant cette édition nouvelle, et la gloire, désormais exempte de trouble, qu'il en attendait. La 1re édition, celle de 1687, contenait déjà ce IIIe livre *De systemate mundi*, composé des mêmes propositions, déduites dans le même ordre. Néanmoins, comme toute œuvre humaine, ce premier jet du génie avait besoin d'être mûri et fécondé par le temps. Lorsque les conséquences de la gravitation universelle, se découvraient ainsi aux yeux de Newton, avec l'infinité de leurs applications les plus sublimes, on conçoit qu'il ne se soit pas arrêté à les suivre immédiatement, jusqu'aux derniers détails qu'il voyait pouvoir atteindre. Dans la rédaction rapide qu'il avait faite de ces dé-

couvertes, les données phénoménales qui servaient de base aux déductions, n'étaient pas assez soigneusement distinguées des règles de philosophie générale qui en gouvernent l'emploi logique. N'ayant pas encore complétement acquis cette science du doute, qu'une longue pratique des expériences physiques et chimiques lui apprit plus tard, il ne pouvait pas alors, avec une entière vérité, dire, comme il fit ensuite : *hypotheses non fingo*. Quelques aperçus spéculatifs, dépourvus de preuves, s'étaient glissés dans ses énoncés, non dans ses calculs. Par exemple: l'identité de loi et d'énergie, que présente la force attractive exercée par tous les éléments de masse des corps planétaires, lui avait fait admettre, comme axiome fondamental, au commencement de son III[e] livre, la transmutabilité réciproque de tous les corps matériels, généralisation hypothétique dont il n'avait aucun besoin, puisqu'il n'en faisait aucun usage[1]. Soit qu'il eût regret de livrer une œuvre si nouvelle aux regards du public, avant qu'elle fût achevée autant qu'il le sentait possible; soit qu'il craignît trop de l'exposer prématurément aux critiques des partisans de Descartes, et surtout aux réclamations envieuses de Hook, son rival acharné, il voulait supprimer ce III[e] livre, et ne laisser paraître que les deux autres, avec le titre inoffensif *De motu corporum*. Ce fut l'amitié pressante de Halley, qui lui arracha l'œuvre entière, revêtue de son titre audacieusement juste, *Philosophiæ naturalis principia mathematica;* lequel annonçant une opposition complète à la méthode cartésienne, alors universellement régnante, souleva tant d'orages, parmi les plus grands esprits du continent.

Depuis la première apparition de cet ouvrage en 1687, jusqu'à 1709, il s'était écoulé 22 années. Dans cet intervalle, Newton avait considérablement étendu et perfectionné les applications mathématiques du principe de l'attraction. Il en avait montré plus minutieusement la concordance avec les observations, dans la théorie de la figure des planètes, et des oscillations de la mer. Il avait pénétré beaucoup plus avant dans l'appréciation des petites inégalités lunaires, dont ce principe seul pouvait faire apercevoir la nécessité, les périodes propres, même l'existence. En outre, des recherches expérimentales aussi variées que profondes, lui avaient fait mieux connaître la diversité des forces, distinctes par leurs lois ou par leur nature, dont l'action s'observe dans des phénomènes d'un autre ordre, tels que ceux qui s'opèrent à de petites distances. Ses idées s'étaient ainsi généralisées; et, sans être moins hardies, elles

[1] « *Hypothesis III.* Corpus omne in alterius cujuscumque generis corpus, transformari posse, et qualitatum gradus omnes intermedios successive induere. » Liv. III, page 402, 1[re] édition. Ce passage a été entièrement supprimé dans la 2[e].

étaient devenues plus sévères. Tout l'encourageait à les produire. Il ne voyait plus autour de lui que des admirateurs. Hook son envieux antagoniste était mort depuis six ans; et, hors de l'Angleterre, ceux qui refusaient encore leur suffrage à sa doctrine, ne pouvaient prétendre à la balancer par des découvertes équivalentes, tirées de principes différents des siens. C'est avec tous ces avantages, que Newton put donner la dernière main à ce III[e] livre, qu'il avait eu autrefois tant de répugnance à mettre au jour.

Les premières pages de la rédaction nouvelle, montrent déjà ce progrès de sévérité que j'ai signalé. Les notions préliminaires sur lesquelles on s'appuie, ne sont plus présentées à titre d'hypothèses, mais comme des règles, ou axiomes de philosophie générale, que l'on suppose concédés, et que l'on ne fera qu'appliquer rigidement à l'analyse des phénomènes. Viennent ensuite les grandes lois de Kepler, rappelées comme autant de faits établis par les observations astronomiques, et dont chacune découvre un des caractères de la force simple qui régit les mouvements des corps planétaires. Toute cette suite de déductions est inattaquable. Mais elle est entièrement mathématique. Les axiomes de philosophie qui la précèdent n'y servent de rien; et bien loin d'y servir, ils ne feraient qu'y jeter du vague, s'ils y entraient pour quelque chose. A quoi bon, par exemple, poser ces principes? « La nature ne « fait rien en vain. Elle est simple, et ne prodigue pas les causes su- « perflues; les effets naturels de même sorte, ont des causes pareilles. » Ne sont-ce pas là des généralités artificielles, dans lesquelles nous faisons marcher la nature aux allures de notre esprit; l'imaginant embarrassée, ou à l'aise, dans ses opérations, suivant que nous avons peine, ou facilité à les comprendre? Newton savait parfaitement que notre rôle est plus en dehors de ses actes. Nous constatons par l'expérience des séries de faits particuliers, et notre raison s'applique à découvrir comment ils dérivent les uns des autres; voilà toute notre science. Dans ces mêmes préliminaires, il pose une dernière règle de philosophie, fort contestable, et dont l'application lui devient inutilement périlleuse. « Toute « qualité des corps, que nous ne pouvons diminuer ni accroître, et que « nous trouvons appartenir à tous ceux que nous pouvons soumettre aux « expériences, doit être admise comme propre à l'universalité des corps. » D'après cela, trouvant que tous les corps qui composent notre système planétaire, et tous les éléments de masse de ces corps quelle que soit leur substance, gravitent les uns vers les autres avec un effort égal, dont l'énergie à diverses distances varie suivant une même loi mathématique, il conclut que « cette gravitation réciproque doit être admise comme

« universelle, au même titre, et à meilleur droit encore que l'impéné« trabilité, qui ne peut se constater par l'expérience dans les corps cé« lestes. » Ici, les conditions énoncées dans les prémisses, ne suffisent pas pour légitimer la conséquence. En bonne philosophie, les qualités des corps matériels, que nous pouvons appeler *universelles*, semblent devoir se restreindre à celles dont la réunion est indispensable pour nous les faire percevoir, et pour les caractériser essentiellement, d'après l'idée abstraite que notre esprit s'en forme. Telles sont l'étendue, et l'impénétrabilité, c'est-à-dire la négation de la coexistence dans une même partie de l'espace; à quoi nous joignons, comme attributs passifs, la mobilité et l'inertie; cette dernière expression désignant le manque de spontanéité, par suite duquel la matière, considérée dans son essence propre, est indifférente à l'état de mouvement et de repos. A ce compte, la gravitation proportionnelle aux masses et réciproque au carré des distances, qui s'exerce entre les éléments matériels de tous les corps planétaires, ne serait pas une qualité que l'on dût appeler *universelle*, puisque nous pourrions concevoir l'existence de corps matériels qui en seraient dépourvus, ou qui graviteraient les uns vers les autres suivant d'autres lois. On connaît aujourd'hui des étoiles, qui circulent autour d'autres étoiles, dans des orbites rentrantes. La force qui fait décrire ces orbites, est-elle identique à notre gravitation planétaire, ou différente? On ne saurait le prononcer *a priori;* et l'on travaille à décider l'alternative, en constatant les lois phénoménales des mouvements ainsi réalisés. Même, quand l'identité serait prouvée, on ne pourrait pas encore dire que cette gravitation fût une qualité propre à la matière; car ce pourrait n'être qu'un effet contingent, résultant de causes mécaniques, agissant sur elle, et étrangères à son essence, comme Newton lui-même, montra plus tard qu'il ne serait pas impossible d'en imaginer. Alors on aurait à chercher la cause de ces causes, et ainsi ultérieurement de proche en proche, en suivant une chaîne dont le bout est caché dans l'infini.

La justesse plus ou moins contestable de ces premiers énoncés, n'était nullement liée à l'existence de l'attraction comme fait physique; et ainsi les considérations abstraites qu'on y pouvait opposer, n'infirmaient en rien les découvertes que Newton avait tirées du fait même, quelle que fût son origine. Toutefois, cet emploi très-légitime d'un principe physique dont la cause restait cachée, lui fut durement reproché sur le continent, où la philosophie de Descartes avait habitué les esprits, à n'admettre comme bonnes déductions, que celles dont on faisait remonter l'enchaînement jusqu'à une hypothèse primordiale, fût-ce au

besoin, la volonté ou la sagesse de Dieu, desquelles on usait libéralement. Newton pressentait ces attaques, et aurait voulu les éviter. Le moyen le plus sûr, et le plus digne de lui, aurait été d'aborder lui-même ouvertement ces grandes questions de philosophie qui portent sur les conditions de la matérialité, et de les traiter à fond, comme il aurait pu si bien le faire. Mais une trop grande partie de son temps lui était malheureusement prise par les affaires que lui donnaient ses charges; et le peu qui lui restait pouvait à peine suffire pour l'achèvement de ses calculs sur la théorie de la lune, où il était plongé. Il chercha donc seulement, pour son repos plutôt que par amour de la vérité, à envelopper ses pensées encore indécises, sous des formes assez générales et peu arrêtées, pour que l'on ne pût s'en prévaloir contre lui. Cela ne le sauva point des critiques auxquelles l'exposaient ces premiers aperçus, où il semblait présenter la gravitation, comme essentiellement inhérente à la matière. Il se défendit plus tard, à plusieurs reprises, d'avoir eu cette opinion. D'abord, en 1717 dans la deuxième édition de l'*Optique*, où il introduisit à dessein, sous forme dubitative, une conception d'après laquelle la gravitation résulterait d'une cause mécanique, étrangère aux corps qui semblent l'exercer, et la subir. Puis enfin, dans la dernière édition des *Principes* en 1726, à la suite de la règle préliminaire du IIIe livre, où il assimile l'universalité de l'attraction à l'impénétrabilité, il ajouta : «Attamen gravitatem corpo«ribus essentialem esse minime affirmo;» et, par opposition : «per vim «insitam, intelligo vim inertiæ; hæc immutabilis est; gravitas rece«dendo a terra diminuitur.» Ici la pensée est nette, et l'on ne peut rien lui objecter. Seulement, aujourd'hui, nous n'appellerions plus l'inertie une force; nous la représentant comme une propriété passive, dont l'effet observable se mesure, dans chaque corps matériel, par l'effort total qu'il faut faire sur lui, pour lui imprimer une vitesse donnée, dans un espace vide. L'emploi que Newton faisait de cette propriété pour déterminer les masses relatives des planètes, dans la 6e proposition du IIIe livre, lui attira de la part de Cotes des objections contre lesquelles il se débattit, mais dont il lui fallut finalement reconnaître la justesse. Voici l'énoncé de la proposition : «Corpora omnia in Plane«tas singulos gravitare; et pondera eorum in eundem quemvis plane«tam, paribus distantiis a centro planetæ, proportionalia esse quanti«tati materiæ in singulis.» Newton a défini précédemment ce qu'il appelle des *quantités de matière égales*. Ce sont celles qui, étant impressionnées par une même force, pendant un même temps, acquièrent d'égales vitesses; et, généralement, la quantité de matière est inverse-

ment proportionnelle à la vitesse ainsi imprimée[1]. Au point de vue abstrait, ces définitions sont inattaquables. Elles ne font que caractériser l'inertie par des phénomènes qui en sont la conséquence nécessaire, et l'on n'a pas besoin d'autre chose pour les calculs mécaniques. Mais, au point de vue physique, elles laissent indécises plusieurs questions considérables de philosophie naturelle. Si la matière n'est pas identique dans tous les corps, s'il y en a de plusieurs sortes dans l'univers, ne se pourrait-il pas que, sous l'impression d'une même force, elles reçussent d'inégales vitesses? et alors, des quantités de matière, que l'on trouverait égales d'après la définition, ne le seraient pas en réalité. Cela ne fausserait point les calculs mécaniques, où l'on ne considère que les forces, les vitesses, et les quantités de mouvement imprimées aux corps. Mais on ne pourrait plus légitimement conclure les étendues relatives de plein et de vide que renferment différents corps, d'après leurs masses relatives évaluées conformément à la définition posée. C'est ce que Cotes objecte dans la lettre XXXV, contre un corollaire de la proposition 6, où Newton affirmait l'existence du vide absolu, d'après l'inégalité de poids que présentent différents corps, sous un même volume[2]. Pour échapper à l'objection, Newton propose, lettre XXXVI, d'ajouter cette phrase explicative : « Hoc ita se habebit, si modo materia sit gravitati suæ proportionalis, et insuper impenetrabilis, ideoque, « ejusdem densitatis, in spatiis plenis. » « Mais, répond Cotes, lettre XXXVII, « par le mot *materia*, vous entendez ici la quantité de matière, évaluée, « comme vous le faites toujours, d'après sa force d'inertie; et si on lui « attribue ce sens, dans le cas actuel, cela ne lèvera pas la difficulté. » Alors il propose une autre rédaction que Newton n'adopte point; et, sans la discuter, il répond, lettre XXXVIII : « J'ai revu le 3ᵉ corollaire de la « 6ᵉ proposition; et, pour prévenir les chicanes de ceux qui voudraient « admettre deux ou plusieurs sortes de matières, vous pouvez ajouter à la « fin la phrase suivante. » Cette phrase ne fait que reproduire sa première idée en plus de paroles; ce qui ne rend que plus sensible le point contesté. Cotes déclare n'être point satisfait; « à moins, dit-il, lettre XXXIX, « que vous ne veuillez ajouter, par forme de concession (il n'ose dire d'hy« pothèse), que toutes les particules dont la charpente (matérielle) du « monde se compose, ont été créées dans l'origine également denses, « c'est-à-dire qu'elles ont toutes la même force d'inertie, relativement à

[1] Livre II, propos. 24, théor. 19. — [2] « Itaque vacuum necessario datur. » Corollaire 3, prop. 6 du liv. III, édition de 1687. Cette rédaction avait été sans doute conservée dans le manuscrit que Newton avait envoyé à Cotes, puisqu'elle fait le sujet de leur débat.

« leur étendue dans l'espace plein. J'appelle cela une concession, parce « que je ne vois pas qu'on puisse prouver cette identité, *a priori*, par un « raisonnement fondé sur la nature des choses, ou l'inférer aucune« ment de l'expérience; et, d'après ce que vous dites dans les additions « à l'*Optique*[1], je ne suis pas certain que, vous-même, n'inclinie pas à « accorder que le contraire est possible. » Cette fois Newton se rend; et dans la lettre XLI, il dit à Cotes : « Je vous remercie de m'avoir ex« posé votre objection, contre le 3e corollaire de la proposition 6. » Puis il lui envoie une dernière rédaction beaucoup plus développée que la primitive. Il y remplace les affirmations absolues par des inductions conditionnelles; celle-ci par exemple, qui forme le corollaire 4 de l'édition nouvelle : « Si omnes omnium corporum particulæ solidæ sint « ejusdem densitatis, neque absque poris rarefieri possint, vacuum datur. « Ejusdem densitatis esse dico, quarum vires inertiæ sunt ut magnitu« dines. » La concession que proposait Cotes, est enveloppée dans ce passage sous une forme dubitative qui ne prête plus à aucune attaque; et c'est là surtout ce que Newton voulait.

Ces grandes questions de physique générale, qui occupaient Descartes, Huyghens, Leibnitz, après eux Newton et Cotes, sont maintenant abandonnées. N'étant d'aucun usage pour les calculs mécaniques, on se dispense de les aborder, en les déclarant inaccessibles. Les hommes de nos jours, sont peu enclins aux études abstraites qui ont pour objet les théories fondamentales des sciences. Le siècle court aux applications; il n'a pas le temps de méditer. Si quelque esprit, à l'écart des autres, entre dans ces voies, ce ne sera pas avec le sage dessein d'y porter le raisonnement, l'observation, l'expérience, pour voir où elles peuvent conduire. Sa prescience les lui découvre, et il ne veut qu'y déployer les rêves d'une imagination illuminée. Elles offriraient pourtant aujourd'hui un beau travail d'exploration à faire. Les problèmes que nous venons de voir ici débattus entre Newton et Cotes, se rattachent à un grand nombre d'autres, du même ordre, que Newton a proposés dans la dernière question de l'*Optique*, comme attendant les recherches de la postérité. S'il se trouvait aujourd'hui parmi nous un mathémati-

[1] Cotes allègue ici une phrase latine de ces additions, qu'il dit se trouver page 347, ligne 5. Cette désignation se rapporte sans doute à l'édition latine de 1706, que je n'ai pas rencontrée à Paris, et par conséquent je n'ai pas pu l'identifier. Mais le membre de phrase cité par Cotes « forte etiam et diversis densitatibus, « diversisque viribus, » est textuellement reproduit dans l'édition latine de 1717, à la fin du paragraphe antépénultième de la XXXIe et dernière question. Ce doit donc être là le passage auquel Cotes renvoie, et il présente effectivement le sens qu'il lui attribue.

cien, qui fût aussi expérimentateur et philosophe, ne serait-ce pas une œuvre digne et méritante que de reprendre maintenant ces doutes, exprimés par Newton il y a cent quarante ans, et d'examiner ce que les découvertes faites depuis, en chimie, en physique, en astronomie, fourniraient de données, pour les éclaircir, les mieux préciser, ou les résoudre? Cela s'ajouterait comme un magnifique commentaire, à la 6ᵉ proposition du IIIᵉ livre des *Principes*, où tant de hautes pensées sont enveloppées. Mais qui aurait assez de forces, de savoir, de repos d'esprit, et d'indifférence aux applaudissements de la foule, pour se dévouer solitairement à une pareille entreprise!

L'assistance prêtée par Cotes à Newton, pour la rédaction de ce IIIᵉ livre, dépasse tout ce que l'on aurait pu soupçonner. Je ne crois pas qu'il y ait dans les sciences un second exemple, d'un homme ayant mis si complétement, et avec tant d'abnégation, sa pensée au service d'un autre. Ce que Cotes prit de soins, de peine, à discuter, vérifier, corriger, mettre en concordance, les calculs numériques accumulés dans ce IIIᵉ livre, est inimaginable. L'activité de son concours ne se borne pas à ces détails, déjà si pénibles. Il scrute le fond et la forme de chaque proposition, dénonce les obscurités, les discordances; accuse les erreurs; et plus d'une fois le maître est contraint de convenir qu'il s'est trompé. Newton, de son côté, entretient la lutte avec toutes les forces que l'âge lui laisse; trop souvent, pour son malheur et le nôtre, détourné de ses méditations par les vulgaires devoirs que sa place lui impose, et par les âpres querelles où il était alors engagé. Aux prodigieux efforts de calcul qui suivent ces intermittences forcées, à la multitude des résultats nouveaux dont il se décharge, et que Cotes distribue pour lui dans leurs vraies places, on reconnaît le combat intérieur, du génie qui ne peut renoncer à produire ses découvertes, et de la fatigue qui lui donne hâte de finir. Jamais on n'a pu voir si manifestement l'impossibilité absolue, de servir à la fois le monde et la science, sans dommage pour soi-même et pour la postérité. Newton a été bien heureux de trouver dans Cotes, comme une seconde pensée, entièrement occupée de ses travaux, et assez puissante pour l'aider à les achever. C'était déjà beaucoup de les comprendre. On peut en juger par l'exposition que Laplace a faite dans le tome V de la *Mécanique céleste*, des théories de Newton sur la figure des planètes, les mouvements de la lune, et les oscillations de la mer. On regrette que l'éditeur n'ait pas rappelé ces chefs-d'œuvre, qui forment un si admirable commentaire des propositions traitées dans les lettres qu'il publiait[1].

[1] Une des plus grandes preuves du dévouement de Cotes et aussi de son habi-

Vers la fin de cette correspondance, il survint deux incidents qui dûrent être fort désagréables à Newton; et, avec la susceptibilité peu affectueuse qui faisait le fond de son caractère, la contrariété que, sans doute, il en éprouva, peut bien lui avoir donné assez d'humeur contre Cotes, pour expliquer comment, dans la courte et sèche préface de son ouvrage, il n'a pas exprimé, même par une seule ligne, la reconnaissance qu'il aurait dû avoir, de l'important service qu'il en avait reçu. Voici comment les choses se passèrent.

Dans l'automne de 1712, le travail de la publication touchait à sa fin. Toutes les difficultés relatives à la théorie de la lune avaient été réglées; la théorie des comètes qui termine le IIIe livre était livrée à l'impression. Newton, après tant de soins pris par Cotes et par lui-même, pouvait croire son œuvre achevée. Mais voilà que le 14 octobre, il écrit à Cotes : « Il y a une erreur dans la 10e proposition « du livre II, problème III. Cela exigera que l'on réimprime environ une « feuille et demie. J'ai été averti de cette erreur, il y a peu de jours, et « je travaille à la corriger. Je payerai les frais de la réimpression, et je « vous enverrai la nouvelle rédaction quand elle sera prête. » Huit jours après, il réitère cet avis. Cotes lui répond, le 23 octobre, « qu'il l'a reçu,

leté mathématique pour remplir la tâche qui lui était confiée, c'est la patience scrupuleuse qu'il a mise à revoir dans tous ses détails la théorie de la lune, que Newton lui avait adressée en manuscrit. La forme synthétique sous laquelle cette théorie est présentée, rend les démonstrations très-pénibles à suivre; et les approximations que Newton y introduit à chaque pas, comme par intuition, pour que le résultat final devienne numériquement accessible, jettent continuellement le lecteur dans le péril de se méprendre sur la justesse des conclusions qu'il en déduit; de sorte qu'il faut une force d'attention très-grande pour s'assurer complétement de leur exactitude. Cotes découvrit ainsi à Newton une inadvertance qu'il avait commise dans une addition à la théorie de l'inégalité lunaire appelée *la variation*, théorie qui est une des plus ingénieuses et des plus profondes de son IIIe livre. En voulant apprécier les changements de valeur que cette inégalité subit, aux diverses distances de la terre au soleil, il s'était trompé dans l'expression qu'il leur attribuait. Cotes lui signala cette faute dans la lettre L. Newton ne la reconnut pas d'abord; et, dans sa lettre LII, il cherche à la justifier. Cotes insiste dans la lettre LIII, et ne recevant pas de réponse, il récrit (lettre LIV), pour réclamer une décision. Enfin, dans la lettre LV, Newton lui dit qu'ayant examiné de nouveau la question, il s'accorde avec lui sur la correction qu'il propose. On peut juger par là des peines que devait donner à un jeune homme de vingt-sept ans, une révision aussi ardue, dont il fallait rendre compte à un juge si redoutable. Les difficultés qu'il y rencontrait tenaient moins encore à la nature du sujet qu'à la forme synthétique sous laquelle Newton l'a présenté. Elles s'évanouissent quand on traduit les mêmes démonstrations en langage analytique comme l'a fait Laplace. La vérité s'y montre dans les formules, sans chance d'erreur.

« et qu'il attend la copie rectifiée. Mais, ajoute-t-il, je n'ai pas encore « repris l'examen de la proposition, pour voir si je peux trouver où gît « l'erreur. » Tout habile qu'il était, on peut douter qu'il y eût réussi; car celui même qui l'avait constatée, et qui en avait averti Newton, ne savait pas d'où elle provenait. L'histoire est assez curieuse pour qu'on la raconte. Voici quel était l'énoncé du problème. Un projectile pesant est lancé suivant une direction quelconque dans un milieu résistant. Ce milieu résiste proportionnellement à sa propre densité et à une puissance connue de la vitesse du mobile. On demande quel devra être le rapport de la résistance à la gravité, pour que le projectile décrive une courbe assignée? Newton avait donné une solution de ce problème dans l'édition des *Principes* de 1687, et il l'avait reproduite dans celle qui se préparait. Or, avant qu'elle parût, en 1711, Jean Bernoully ayant attaqué la même question par une voie différente, était arrivé à un résultat tout autre. Se trouvant en Angleterre pendant les mois de septembre et d'octobre 1712, il fit part de ce désaccord à Newton; et lui communiqua aussi sa démonstration, qui semblait inattaquable. Newton la trouva très-belle, avoua s'être trompé; et, plutôt que de prendre l'ennui ou le dégoût de rectifier l'ancienne, il aima mieux la remplacer par une meilleure, qu'il trouva bientôt, et qu'il envoya à Cotes le 14 octobre, après l'avoir montrée à Jean Bernoully. C'est celle qui a été substituée dans l'édition de 1713; et, sur les exemplaires originaux de cette édition, les pages 231, 232 qui forment le dernier feuillet de la 29e feuille, à laquelle la substitution commence, laissent voir l'onglet par lequel ce feuillet a été rattaché. Jusque-là, chacun était dans son droit. Mais lorsque Jean Bernoully publia sa solution dans le volume de l'Académie des sciences pour 1711, lequel ne parut qu'en 1714, son neveu Nicolas, et plus tard lui-même, entreprirent de montrer la cause de l'erreur, qu'ils attribuèrent à ce que Newton n'aurait pas eu, en 1687, une notion exacte des différents ordres de fluxions ou de différentielles; remarque, selon eux décisive, pour prouver la priorité de Leibnitz. Newton, vivement blessé de cette imputation injurieuse, se contenta de dire et de faire répéter à ses partisans, que les Bernoully se trompaient dans leur interprétation. Du reste, il n'indiqua jamais à personne, pas même à Cotes, en quoi sa première démonstration était vicieuse, et l'on a fait depuis bien des efforts, la plupart inutiles, pour le découvrir. Lagrange, dans la *Théorie des fonctions analytiques*[1], s'est attaché à éclaircir ce mystère; et il signale le point où,

[1] Troisième partie, chapitre IV, édition in-4°, 1813.

selon lui, la solution de Newton est en défaut. Toutefois on a contesté la justesse de cette indication; la solution à laquelle il l'applique étant seulement analogue, mais non pas identique à celle de Newton. C'est l'opinion émise par Brinkley dans les *Mémoires de l'Académie d'Irlande*[1]; et, en suivant le raisonnement de Newton, pas à pas, mot par mot, si je l'ose dire, il montre le vice ailleurs qu'où Lagrange le voyait. Le pauvre Cotes était bien pardonnable, de l'avoir laissé passer inaperçu. Mais le fait n'en devait pas moins être fort désagréable pour Newton. De tout ceci on peut tirer une bonne morale : c'est que, sans contredit, les démonstrations synthétiques sont très-louables et très-propres à montrer la force du génie géométrique; mais elles sont aussi fort périlleuses par la nécessité où l'esprit se trouve de sonder toujours péniblement, de proche en proche, le gué de ses raisonnements; risquant à chaque pas de s'abîmer et de se perdre, s'il manque le fond. Dans les démonstrations analytiques, au contraire, la suite des idées que l'esprit doit parcourir se voit toute développée devant vous; et le langage symbolique, net et précis, qui exprime la première d'où l'on part, amène successivement toutes les suivantes à votre portée, dans leur ordre de dépendance nécessaire, sans autre soin que d'appliquer exactement les règles générales auxquelles ce langage est assujetti. Bien souvent même, ces règles vous font franchir, comme par un seul bond de la pensée, toute une longue chaîne de déductions, aussi sûrement, plus sûrement encore, que si vous en deviez parcourir, un à un, tous les anneaux. Alors l'esprit n'a plus qu'à lire, dans les expressions symboliques finales, les conséquences certaines des prémisses qu'il a posées; à en interpréter fidèlement le sens, l'étendue, la portée, le degré de précision, que les symboles lui manifestent sous le point de vue le plus saisissable. Ainsi tout le travail logique intermédiaire lui est épargné par le jeu de l'instrument qu'il applique à ses premières conceptions; et toute sa force se porte sur l'appréciation des résultats qui en dérivent. Voilà ce qui le mène à des découvertes que la synthèse ne lui ferait jamais atteindre. Les expressions algébriques ont de plus cet avantage, qu'une fausse interprétation qu'on leur donne, se manifeste aussi évidemment qu'un barbarisme dans le langage parlé. Si Newton eût écrit ses raisonnements en algèbre, le point où la solution devenait fausse, sauterait aux yeux.

Je reviens à la fin de notre correspondance. Le 6 janvier 1713, Newton écrit à Cotes : « On veut me persuader d'ajouter à l'ouvrage un « appendice, relatif aux attractions exercées par les petites particules des

[1] *Mémoires de l'Académie d'Irlande pour 1810*, page 65.

« corps. Cela tiendrait à peu près les trois quarts d'une feuille. » Deux mois plus tard, il écrit : « qu'après de nouvelles réflexions, il mettra « seulement un court paragraphe sur ce sujet à la fin du livre. » Ce paragraphe n'a en effet que douze lignes. C'est l'énoncé d'une conception extrêmement hardie, que le manque de temps, ou la peur des critiques, l'ont empêché de développer. L'un ou l'autre motif serait à jamais regrettable; car il n'a rien ajouté à ce paragraphe dans l'édition de 1727. Peut-être cela avait du rapport avec les idées qu'il exposa ensuite dans la dernière question de l'*Optique*. En tout cas, c'est un des sujets où il a laissé le plus à faire, à ses successeurs.

Au commencement de mars 1713, l'ouvrage entier était imprimé. Il ne manquait qu'une préface. Bentley écrit à Cotes : « Je suis autorisé « par sir Isaac, à vous prier de l'écrire en votre propre nom. » Cotes répond qu'il voudrait connaître les intentions de Newton à ce sujet. Il rappelle la défaveur avec laquelle la première édition a été reçue à l'étranger ; la nécessité de censurer l'essai de Leibnitz sur les mouvements célestes, et d'accuser son manque de candeur, mis en évidence par la publication récente du *Commercium epistolicum*. « S'il entrait dans « les vues de sir Isaac que l'on dît quelque chose de ce genre, je désire« rais, qu'après y avoir pensé, il jetât sur le papier un petit nombre de « notes, pour m'indiquer les points sur lesquels il croirait le plus essen« tiel d'insister. » Bentley lui répond de la part de Newton qu'il est trop modeste. « N'insistez pas davantage, lui dit-il, mais allez en avant de « vous-même. Donnez une idée générale de l'ouvrage. Indiquez les amé« liorations que la nouvelle édition a reçues. Ensuite, vous avez le con« sentement de sir Isaac pour mettre ce que vous jugerez convenable « sur la controverse relative à la priorité d'invention (du calcul infini« tésimal). Vous possédez complétement le sujet, et n'avez pas besoin « qu'on vous conseille. Néanmoins, quand vous l'aurez écrite, vous aurez « son jugement et le mien pour vous suggérer tout ce qui pourrait la « perfectionner. C'est notre opinion commune qu'il faut éviter de nom« mer M. Leibnitz (spare the *name*), et s'abstenir de toutes expressions « ou épithètes accusatrices ; car autrement cela amènerait une réponse ; « et quoique les allégations fussent vraies, cette réponse serait empor« tée et incivile. » Ainsi on voulait bien que Leibnitz fût frappé, mais sans qu'il pût s'en prendre à Newton.

Cotes obéit ; mais avant de se mettre à l'œuvre il communique à Newton le plan qu'il compte suivre. Après une exposition générale du newtonianisme, il veut, en zélé disciple, attaquer de front les antagonistes de son maître ; non leurs personnes, mais leurs systèmes de phi-

losophie. Il montrera l'inanité des tourbillons de Descartes, la vanité des essais de Leibnitz pour expliquer les mouvements célestes, et surtout son injustice à se prétendre l'inventeur du calcul infinitésimal. Par malheur pour lui, dans cette ardeur de son zèle à condamner les théories des autres, il se donne, vis-à-vis de Newton, un tort irréparable, en lui faisant, sur la sienne, l'objection la plus mal fondée, la plus inattendue, et la plus désespérante, venant d'un disciple qu'il avait si intimement endoctriné, et qui avait paru comprendre si bien son livre. Newton avait conclu des phénomènes, que la lune gravite vers la terre, et les satellites de chaque planète vers leurs planètes; d'où il tire aussitôt la conséquence que, réciproquement, la terre gravite vers la lune, chaque planète vers ses satellites. « A cela, dit Cotes lettre LXXX, je trouve « de la difficulté. » Puis il fait un raisonnement en forme, pour prouver que, selon lui, la gravitation ne doit s'exercer que, DU CORPS EXCENTRIQUE SUR LE CORPS CENTRAL, sans réciprocité. Et il tient cette remarque pour si assurée, qu'il propose à Newton d'ajouter un paragraphe, ou un *erratum*, pour corriger la faute ! Car, lui dit-il, « jusqu'à ce que cette « objection soit levée, je n'oserais pas entreprendre de répondre à ceux « qui voudraient vous accuser de *hypotheses fingere*, » retournant ainsi contre Newton sa devise *hypotheses non fingo*. Or la réciprocité de l'action à la réaction, est une loi phénoménale, qui s'observe dans l'universalité des effets mécaniques. C'est la IIIe loi du mouvement, que Newton a pris soin d'établir par toutes sortes de preuves expérimentales, au commencement de son ouvrage. Sans elle il n'y aurait évidemment, ni flux et reflux de la mer, ni précession des équinoxes, ni perturbations des corps célestes les uns par les autres; et, sur la terre comme dans les cieux, tout le mécanisme du monde matériel se détraquerait. Serait-ce donc, que, dans ces communications de quatre années, Cotes aurait consciencieusement étudié, complétement compris, la démonstration intrinsèque de chaque proposition, et même aperçu leur dépendance logique la plus prochaine, mais que son jeune esprit, jusqu'alors spécialement formé aux abstractions mathématiques, n'avait pas encore saisi et embrassé ce vaste corps de doctrine, construit par Newton de faits et de calculs, cimentés ensemble si étroitement, que toutes ses parties sont inséparables? On devrait le croire; car l'objection qu'il propose ne saurait s'attribuer à une inadvertance, allant à ruiner ce système dans ses fondements, et à jeter bas toutes ses applications[1]. Newton

[1]. L'éditeur compare cette méprise de Cotes à celle dans laquelle Lagrange tomba une fois, où il crut avoir trouvé une démonstration du *postulatum* d'Euclide (voyez

ne se fâcha point. Il écrivit une première fois à Cotes, pour lui montrer par des exemples simples, de la dernière évidence, que son objection est réfutée par les phénomènes, contraire aux lois de la mécanique, et aux principes de la philosophie expérimentale; ce qui le met dans la nécessité d'ajouter à son livre un dernier paragraphe destiné à prévenir de semblables interprétations. Dans une seconde lettre, il lui rappelle patiemment les mêmes vérités générales, sans aucune aigreur, lui envoie quelques lignes d'avertissement signées de son nom, pour être mises en tête de l'ouvrage; puis il ajoute : « Si vous écrivez (vous-« même) quelque préface plus étendue, je ne dois pas la voir. Car je « prévois que l'on me fera mon procès sur ce qu'elle contiendra (*I shall* « *be examined about it*). » Il ne la vit pas sans doute; mais ses amis Bentley, et Clarke, la virent pour lui [1]. Au moyen de cette restriction prudente, sa conscience était tranquille et ses intérêts étaient assurés.

La préface de Cotes a été fort admirée. Ce sentiment était naturel, à l'époque où elle fut écrite, par un si jeune homme, sur un ouvrage alors si peu compris. Mais, à la considérer dans sa valeur propre, en faisant abstraction de ces circonstances accessoires, elle ne conserve aujourd'hui, pour nous, qu'un médiocre intérêt. L'ordonnance n'est pas logique; le ton trop déclamatoire. C'est une apologie, plutôt qu'une analyse. Après quelques généralités banales sur les systèmes qui ont précédé celui de Newton, l'auteur aborde immédiatement les applications les plus complexes de ce dernier, en ne rappelant que par occasion les lois générales du mouvement qui leur servent de base, et toute cette science de la mécanique dont Newton a posé les fondements dans son premier livre. Il n'est fait mention qu'accidentellement du deuxième, où l'on trouve tant d'expériences et de calculs admirables, sur la résistance des fluides et leurs mouvements. Vient ensuite une amplification de rhétorique où l'on combat, en style oratoire, les tourbillons de Descartes, que l'on nomme; puis, sans désignation de personne, les monades de Leibnitz, et l'assimilation qu'il avait faite de l'attraction aux qualités occultes des scholastiques. Il n'y est pas question de la dispute sur l'invention du calcul infinitésimal. Leibnitz vivait encore; et la publication récente du *Commercium epistolicum* lui avait fait, de ce côté,

le *Journal des Savants* pour 1837, page 84). L'assimilation n'est nullement exacte. Lagrange ne voulait que remplir un *desideratum* isolé de la théorie des parallèles. Son erreur ne détruisait pas cette théorie, et ne portait aucun trouble dans le reste de la géométrie, tandis que la méprise de Cotes détruisait tous les calculs de Newton; et ce renversement de tout l'ensemble, que son idée aurait entraîné si elle eût été vraie, aurait dû lui montrer qu'elle était fausse. — [1] Lettres LXXIX et LXXXIII.

une suffisante blessure. Le tout se termine par un pompeux éloge de Newton, auquel on adjoint Bentley, *sæculi sui et academiæ nostræ magnum ornamentum*. Ces fanfares de polémique, soutenaient l'élan des *enfants perdus* de Newton, comme les appelait Leibnitz; et, sans doute elles ne déplaisaient pas à leur chef, pourvu qu'il restât caché. Mais si l'on n'avait voulu que servir dignement les intérêts de la science, et ceux de sa gloire, il n'était pas besoin d'une préface pareille. On n'avait qu'à reproduire, avec quelques changements, l'annonce de l'édition de 1687, insérée dans les *Acta eruditorum* du mois de juin 1688, moins d'un an après l'apparition de l'ouvrage en Angleterre. C'est une analyse savante et profonde de tout ce que le livre des *Principes* contient. Elle le suit méthodiquement, dans toutes ses parties, d'un bout à l'autre, sans paraphrases verbeuses, sans vains éloges; montrant seulement la marche des idées, le caractère des démonstrations, l'enchaînement des découvertes, la grandeur des résultats; signalant même les vues hardies, les pensées à demi cachées, que l'auteur a jetées en avant, et dont il propose l'exploration à ses successeurs. Des notes marginales renvoient à chaque pas aux pages du texte, et justifient les assertions. Cet écrit plein de substance occupe 12 pages in-4°, d'un caractère serré. Il n'est pas signé. Mais, si l'on considère le temps qu'il a fallu pour le composer, l'imprimer, l'éditer, quelques mois après la publication d'un ouvrage tellement au-dessus de la portée commune, que quatre ou cinq personnes peut-être, en Europe, pouvaient le comprendre, on sentira qu'une analyse aussi complète et sûre n'a pu être faite, qu'avec une possession intime du texte, acquise par une longue étude, avant qu'il parût. Alors, il n'y avait que deux hommes qui en fussent capables; Halley et Newton. L'écrit n'est pas de Halley. Il est trop serré, trop compacte, trop simple pour lui. Son admiration n'aurait pu se contenir. D'ailleurs, vers ce même temps, Halley rédigea aussi pour la Société royale un extrait du livre de Newton, qui est imprimé au tome XVI des *Transactions philosophiques*. Il est d'un autre style que l'analyse des *Acta eruditorum*. Celle-ci est toute formée de phrases concises, pleines de suc, où les idées et les faits se suivent, se pressent, sans que rien échappe. Je crois fermement y reconnaître la main de Newton, *ex ungue leonem;* c'est pourquoi je demande avec instance aux savants d'Angleterre et d'Allemagne, de tâcher à découvrir cette origine, s'il en reste des traces dans les dépôts littéraires des deux pays.

Je caractériserai, par un dernier trait, l'importance du service que Cambridge vient de nous rendre, en disant que la correspondance de Newton avec Cotes, sera très-utile aux personnes qui voudront étudier à

fond le livre des *Principes*, surtout les deux dernières parties. Les controverses qui se sont élevées entre le maître et le disciple signaleront à l'esprit beaucoup de points difficiles, sur lesquels l'attention, si elle n'était avertie, pourrait passer trop légèrement. L'ouvrage de Newton contient tant de pensées, et tant de germes de pensées, cachés dans le tissu de chaque phrase, qu'à mesure qu'on le relit, on en découvre qui avaient précédemment échappé. On les saisira plus aisément et plus vite, étant prévenu des nécessités, ou des convenances, qui les ont fait ajouter au texte primitif.

Mais je n'ai encore analysé que la partie capitale de cette publication. Elle contient en outre un grand nombre de documents inédits, qui éclaircissent ou complètent la connaissance intime des deux personnages principaux. Je ferais tort à l'éditeur, et au corps savant qui a décidé l'impression de ce volume, si je ne mentionnais pas ces curieux accompagnements. J'en ferai le sujet d'un dernier article, qui, étant plutôt de narration que de raisonnement, sera heureusement, pour nos lecteurs plus facile à suivre, pour moi plus facile à rédiger.

J. B. BIOT.

(La fin à un prochain cahier.)

Notice des découvertes les plus récentes opérées dans le royaume de Naples et dans l'État romain, de 1847 à 1851.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Aux quatre chambres dont nous avons successivement indiqué les peintures s'ajoutent, en tête de l'*atrium*, deux pièces de forme rectangulaire et de dimension un peu inégale, qui se correspondent évidemment par la disposition. A ce trait, et d'après la position qu'elles occupent, *aux épaules de l'atrium, ad humeros atrii*, comme s'exprime Vitruve [2], les antiquaires napolitains ont reconnu ici et dans une foule de cas semblables,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, p. 65 et suiv. — [2] C'est au sujet du *pronaos*, et non de l'*atrium*, que Vitruve se sert de cette locution, *ad humeros*, *De architect.* IV, VIII, 4. Mais j'ai cru pouvoir me permettre cette application, justifiée à mes yeux par la place qu'occupent généralement *les ailes* dans les maisons de *Pompéi*.

et cela avec toute raison, suivant moi, ce que l'architecte romain, dans sa *Description de la Maison romaine*, appelle *alæ*, *les ailes*. Il est vrai que Vitruve ne donne aucun éclaircissement sur la place qu'occupaient *les ailes* dans l'*atrium*; il se contente de dire qu'elles étaient *à droite* et *à gauche*[1] : *Alis dextra ac sinistra latitudo*, sans ajouter si elles étaient *en avant*, ou *en tête*, ou *sur les côtés*; et il ne s'occupe ensuite que de régler leur largeur, par rapport à la longueur de l'*atrium*. Le champ était donc resté ouvert aux conjectures des commentateurs de Vitruve et aux antiquaires, pour assigner aux *ailes*, dans le plan de la *Maison romaine*, une disposition conforme à l'idée qu'ils s'en faisaient, et d'accord avec la notion des *ailes*, dans les temples où existait un membre d'édifice appelé de ce nom, tels, par exemple, que le *temple toscan*, qui avait aussi des *ailes*, d'après le témoignage du même Vitruve[2], et qui avait de commun avec l'*atrium* une origine toscane. C'est dans ce système que s'est placé l'antiquaire qui a résumé, en dernier lieu, les notions relatives à la *Maison romaine*, et qui en a tracé le *plan*, Ad. W. Becker[3]. Il a conclu du fait des *ailes* du *temple toscan*, formant, de chaque côté de la *cella* principale, une petite *cella* disposée dans le sens de sa longueur, que les *ailes* de l'*atrium* avaient la même disposition, qu'elles formaient aussi, sur les deux côtés de l'*atrium*, des *allées* longitudinales qui en étaient séparées par une rangée de colonnes; et c'est ainsi qu'il les a représentées sur son *plan*. Mais Ad. W. Becker faisait évidemment une application abusive de la notion du *temple toscan*, en s'en servant pour l'explication de l'*atrium*. En second lieu, il interprétait arbitrairement le texte de Vitruve, en établissant les *ailes sur les côtés longs* de l'*atrium*, tandis que Vitruve s'était contenté de dire qu'elles étaient *à droite* et *à gauche*. Enfin, il ne tenait aucun compte du *plan* des maisons de *Pompéi*, qui, dans une foule de cas où le texte de Vitruve nous laisse dans l'indécision, doivent certainement être consultées, comme autant d'éléments authentiques de la question de la *Maison romaine*. Or il est notoire que beaucoup de maisons de *Pompéi* nous ont offert, *à droite* et *à gauche* de l'*atrium*, par conséquent dans la situation indiquée par Vitruve, et *en tête* de cet *atrium*, des espaces qui se correspondent plus ou moins exactement, soit pour la forme, soit pour la dimension, et qui ne peuvent être que les *ailes*; et j'en avais signalé un exemple remarquable dans la *Maison du poëte tragique* que j'ai publiée [4]. En s'en tenant uniquement aux données de

[1] Vitruv. *De architect.* VI, III, 4. — [2] Idem, *ibid.* IV, VII, 2 : « Ex his ternæ partes « dextra ac sinistra cellis minoribus sive ibi ALÆ futuræ sint dentur. » — [3] Gallus, I[ster] *Excurs zur zweit. Scene*, t. I, p. 84-86, Taf. 1, 1, l. a. — [4] *Maison du poëte tragique, à Pompéi* (Paris, fol. 1828), p. 9, pl. 1, n. 6.

Vitruve, en ne voyant dans les questions relatives à la *Maison romaine* que des points de philologie, et en se privant, dirai-je volontairement ou systématiquement, de la connaissance des monuments, Ad. W. Becker a fait un *plan* de la *Maison romaine*, qui, pour ce qui concerne l'*atrium* et les *ailes*, est absolument inadmissible; en sorte que tout le travail du savant philologue demeure en pure perte. Je remarque encore que l'*aile* gauche de l'*atrium* de notre maison est décrite comme une *chambre*, la *troisième* dans l'ordre adopté par l'auteur, dans la *Description* de M. Panofka[1] : ce qui prouve que cet antiquaire ne s'était pas rendu compte du véritable caractère de cette pièce, et ce qui motive encore l'explication que nous venons d'en donner.

Ce point des *ailes* ainsi éclairci et rendu sensible sur le *plan* de notre maison, où elles sont marquées par les n°s 12 et 13, il s'agit de voir quelle est la décoration de ces *ailes*, en retournant au côté droit de l'*atrium*, par lequel nous avons commencé notre *Description*. Cette décoration est généralement d'une exécution moins soignée que celle du reste de la maison dans la partie inférieure; ce qui a fait supposer à M. Avellino que cette partie, représentant une espèce de socle, terminé par une corniche, avait dû être recouverte de quelque meuble en bois servant à placer les *images des ancêtres*, qui étaient généralement déposées dans l'*atrium*. A l'appui de cette conjecture, le savant antiquaire a remarqué qu'il avait été trouvé, en plusieurs maisons de *Pompéi*, de petites constructions en forme de degrés, appliquées contre le mur, qui n'avaient pu avoir d'autre destination que celle-là : d'où il inférait que le meuble en bois dont il s'agit ici avait dû avoir à peu près la forme de ce que nous appelons une *étagère*. Quoi qu'il en soit, la décoration peinte des deux murs de cette *aile*, dans la partie qui surmonte le socle, accuse, par le choix des motifs, une intention qui se vérifie dans l'*aile* correspondante, et qui en devient par là même plus significative.

Ces motifs, tous empruntés aux rites bachiques, sont le *thyrse*, la *ciste*, les *crotales*, le *tympanum*, les *cymbales*, distribués parmi les arabesques, et faits pour accompagner de petits tableaux rectangulaires qui forment l'ornement principal du mur, à peu près vers la moitié de sa hauteur. L'un de ces petits tableaux, qui sont composés de deux figures, représente un homme, la tête couronnée, assis sur une base de pierre, dans une attitude familière, les jambes croisées, faisant de la main droite étendue un geste indicatif, et tenant de la main gauche, dont le

[1] *Bullet. di corrispond. archeol.* 1847, p. 131 : « Nella terza stanza di questo « lato, etc. »

coude s'appuie sur le genou, un *rouleau* en partie déployé. En face de ce personnage, au pied duquel se voit le meuble cylindrique appelé *scrinium*, qui servait à renfermer les manuscrits, et qui est muni d'un *double anneau* et de la *chaînette* qui s'y adaptait, est un homme debout, qui a un *masque scénique* relevé sur sa tête, et qui se penche du côté de l'homme assis, comme pour mieux entendre ses paroles : évidemment c'est le *poëte comique* donnant ses dernières instructions à l'acteur qui remplissait le rôle principal de son drame. Dans un autre tableau, le *personnage assis*, la *tête couronnée de feuilles*, tient de la main droite un *masque barbu*, et il a près de lui une *femme assise* qui paraît s'entretenir avec lui. Le *scrinium* se voit aussi à ses pieds et achève de le caractériser comme auteur comique; ce qui résulte également de ce qu'au-dessus de ce tableau est peint un *masque barbu*, avec des oreilles aiguës, symbole de représentations satyriques, attaché avec une *bandelette*. L'*aile gauche* offre aussi, parmi les petits tableaux qui en décorent deux des parois, des sujets du même genre, c'est à savoir, une *scène comique*, composée de deux figures, et une *femme en présence de deux enfants*, où il est impossible de ne pas reconnaître *Médée* méditant le meurtre des deux fils de Jason[1], sujet si fréquemment employé à la décoration des maisons antiques, et déjà connu par une belle peinture de *Pompéi*[2]. La réunion de ces sujets scéniques, distribués dans les *deux ailes* de l'*atrium*, parmi des motifs d'ornements empruntés aux rites bachiques, ne saurait être considérée ici que comme un indice des goûts littéraires du propriétaire de notre maison; et peut-être ne serait-ce pas une conjecture trop hasardée que de regarder notre M. Lucrétius lui-même comme un des auteurs de ces *atellanes*, dont on sait que l'invention appartenait à la Campanie, et qui formaient le spectacle favori des populations osques et gréco-romaines des villes de cette contrée, telles que *Pompéi*; mais poursuivons notre description.

L'*aile droite*, dont nous venons d'indiquer la décoration, communique à une grande salle, E, qui doit avoir été la principale pièce de l'habitation, d'après le mérite des peintures qui en couvraient toutes les parois. Cette pièce, comprise entre trois murs, ne saurait avoir été qu'un *triclinium* ou une *exedra*, c'est-à-dire une *salle à manger* ou un *salon de conversation*, et je pencherais plutôt pour cette seconde opinion, bien que la pre-

[1] M. Panofka n'avait vu ici, suivant ses propres expressions, *Bullet. di corrisp. archeol.* 1847, p. 131, que : *Un attore in faccia di due ragazzi*. — [2] Sur cette peinture, que j'ai publiée dans mon *Choix de peintures de Pompéi*, pl. XXII, et sur les tableaux du même sujet, qui nous sont connus par l'histoire de l'art, voyez les explications que j'ai données, *ouvr. cit.* p. 267, suiv.

mière ait prévalu parmi les antiquaires napolitains[1]. Quoi qu'il en soit, l'entrée de cette pièce était formée par une large porte qui s'ouvrait sur l'*aile*, et par une plus étroite qui communiquait directement à l'*atrium*. Le mur dans lequel étaient pratiquées ces deux ouvertures ne laissait d'espace, tant soit peu propre à recevoir des peintures, que la partie comprise entre le mur de clôture et le vide de la porte; et cet espace, si restreint qu'il fût, était décoré avec un choix d'ornements et un goût d'exécution qui annonçaient, dès l'entrée même, l'importance de cette salle, unique encore dans tout ce qui a été découvert jusqu'ici à *Pompéi*, par la beauté de ses peintures. Le petit tableau qui formait la décoration principale de ce mur représente une *treille*, avec des édifices dans le fond. Sous cette *treille*, sont *six Amours* en différentes attitudes: l'un, qui tient ses mains rapprochées l'une de l'autre comme pour battre la mesure, avec la tête penchée en avant, et celui de ces *Amours* qui paraît avoir été le personnage principal, placé un peu en avant des autres et jouant de la *flûte*, tandis qu'au milieu de ce groupe une *jeune fille*, *vêtue*, *avec des ailes de papillon*, évidemment une *Psyché*, danse en faisant résonner les *cymbales* qu'elle tient de ses deux mains. C'est le premier de ces petits tableaux, remplis de figures d'*Amours* et de *Psychés*, qui nous ont montré pour la première fois ce sujet gracieux traité d'une manière si neuve et si extraordinaire, et dont l'exécution répond, par un soin et un fini pareillement nouveaux à *Pompéi*, à la grâce de l'invention. . . . . .

Nous commencerons par le mur qui se trouve à droite, en entrant dans l'*exedra*, la description des peintures qui la décorent. Le premier objet qui attirait l'attention, au moment où cette pièce fut découverte, était un grand tableau, dont les figures, de proportion naturelle, offraient déjà, par cette circonstance si rare à *Pompei*[2], une si haute importance, et dont le sujet et la composition formaient une œuvre d'art du premier ordre. Ce tableau a été enlevé du mur pour être transporté au musée des *Studj*, et, au moment où je visitais cette maison, il était encore dressé contre la muraille et enfermé entre ses deux cadres de bois et de plâtre. Mais j'en ai vu des dessins qui m'ont permis de m'en faire une idée

[1] M. Panofka la désigne aussi comme un *triclinium*, attendu qu'on y trouva un *très-beau lectisterne, avec des pieds d'argent et un coussin brûlé*, Bullet. di corrispond. archeol. 1847, p. 136. Si, par le mot *lettisternio*, l'antiquaire allemand a entendu ici un *lit*, je rappellerai qu'on se servait aussi de *lits*, *lectuli*, dans l'*exedra*, témoin ce passage de Cicéron, *De orator.* III, 5: «In eam EXEDRAM venisse, in qua «Crassus LECTVLO posito recubuisset.» — [2] Je ne connais, en effet, un fait de peintures dont les figures soient de grandeur naturelle, parmi celles qui proviennent de *Pompéi*, que le tableau d'*Adonis mourant dans les bras de Vénus*, publié dans mon *Choix de peintures de Pompéi*, pl. IX, p. 109 et suiv.

juste, et l'admiration qu'il a causée est si générale parmi les artistes, qu'il n'est pas possible de se faire une illusion sur son mérite. Avant d'en venir à la description de ce tableau capital, nous devons dire quelques mots des principaux motifs de la décoration du mur dont il occupait le milieu. Ce mur est divisé en plusieurs compartiments de peintures arabesques qui se succèdent de bas en haut, à partir du socle peint à fond noir. Le petit tableau, qui formait la décoration principale du premier compartiment, se compose de figures de *Psychés* en attitudes diverses, dont l'une joue de la *lyre*, et qui toutes sont placées sous une *tente*. Ce petit tableau, ainsi que tous ceux du même genre qui décoraient cette pièce, a été détaché du mur, et je ne le connais que par une excellente copie exécutée, au moment de la découverte, par Mastracchio, l'habile dessinateur de *Pompéi*, sans compter que j'ai pu juger, d'après deux de ces tableaux déjà placés au musée, mais non encore exposés au public, du mérite de leur exécution qui est d'un précieux jusqu'ici encore sans exemple à *Pompéi*. Une circonstance que je ne dois pas omettre, et que je n'ai pas été dans le cas de vérifier par moi-même, mais que je signale avec confiance sur la foi de M. Avellino, c'est que l'enduit sur lequel ont été exécutés ces petits tableaux avait été rapporté à la place d'un enduit plus ancien enlevé du mur; ce qui montre bien le soin qui avait été employé à cette exécution et l'intérêt qu'y prenait le propriétaire. Le second compartiment n'offre, en fait de figures distribuées parmi les arabesques, qu'une *femme*, la *tête couronnée*, tenant de la main gauche une *patère* au-dessus de laquelle est un *serpent*, probablement *Hygie*. Vient ensuite le troisième compartiment, dont le socle est perdu, et dont toute la partie du milieu était remplie par le magnifique tableau que je vais décrire, et qui représente une scène de l'*Éducation de Bacchus*.

Le milieu de ce tableau est occupé par un *char* attelé de *deux* superbes *bœufs*, ornés sur le front de *bandelettes* qui retombent de chaque côté. Entre ce couple de bœufs est un *jeune satyre, nu, debout*, qui se montre presque entièrement de dos, et qui tient des deux mains les *bandelettes* de celui de ces animaux placé à la gauche du spectateur. Au-dessus du bœuf de droite, et placé sur un second plan, apparaît, de toute la partie supérieure du corps, un autre *jeune satyre, vêtu de la nébride, la tête couronnée de pin*, qui joue de la *double flûte*. En arrière de ces personnages, sur un dernier plan, sont *trois figures bachiques*, dont on ne voit que la tête, l'une desquelles fait résonner le *tambourin*. Sur le char, qui est en repos, est *assis* le *vieux Silène*, le *visage barbu*, le front *couronné de lierre*, les épaules couvertes d'un ample manteau,

qui lui enveloppe aussi le bas du corps, et laisse voir seulement la poitrine nue, à la manière des philosophes. Le vieux pédagogue tient *assis* sur ses genoux le *petit Bacchus*, entièrement *nu*, et il soutient en même temps de la main droite un *long thyrse*, auquel l'enfant divin porte sa main droite, en jouant de la gauche avec les *bandelettes* qui pendent de l'extrémité supérieure du *thyrse*. En avant du char, à sa droite, qui est à la gauche du spectateur, se voit, sur un premier plan, une *femme*, la partie supérieure du corps nue, le bas enveloppé d'une draperie qui se noue à la hauteur des hanches, soutenant de ses deux bras élevés un objet cylindrique, qui peut être un *vase*, de la forme de *dolium*, ou un *grand panier*, qu'une autre *femme vêtue*, dont on n'aperçoit, sur le second plan où elle est placée, que le buste, est dans l'attitude de recevoir de ses deux mains. En arrière de ces deux femmes, sur le dernier plan, est une troisième figure de *bacchante*, dont on ne voit que la tête, tournée à gauche. Enfin, sur la gauche du char, marche un *panisque chauve* et *barbu*, vêtu d'une *chlamyde* nouée au-dessous du cou, et portant le *pedum* sur son épaule. Telle est cette composition, qui, par l'heureuse disposition de toutes les figures, par le caractère grandiose du groupe de *Silène* et *Bacchus*, par la grâce incomparable de la *bacchante* placée en avant du char, par l'effet imposant de ces deux magnifiques bœufs, au milieu de ces figures bachiques, surpasse tout ce que nous avions, jusqu'ici, recueilli de peintures antiques, et ferait certainement honneur au pinceau des plus grands maîtres de la renaissance. La science du dessin s'y trouve jointe à la vigueur du coloris et à la puissance de l'effet; et cependant, ce n'était point sans avoir souffert en plus d'un endroit, des effets du désastre qui frappa *Pompéi*, que cette peinture était rendue à la lumière.

Le cinquième compartiment de la décoration arabesque du mur rempli par ce beau tableau de l'*Éducation de Bacchus*, offrait aussi pour ornement principal un de ces petits tableaux d'*Amour* et *Psyché*, peint sur un nouvel enduit, mais malheureusement très-endommagé. On y distinguait pourtant encore six figures de *jeunes filles*, *vêtues* et la plupart avec des *ailes de papillon*, diversement groupées sous une *tente*. Je n'ai trouvé, du reste, que le vide laissé par l'enlèvement de ce tableau; et tout permet d'espérer qu'au moyen du calque, fidèlement exécuté par une main intelligente, la science sera bientôt mise en possession de cette peinture et des cinq autres qui l'accompagnaient.

Le mur qui vient après, et qui fait face à la porte, présentait le même système de décoration, c'est à savoir : cinq compartiments d'arabesques, dans le milieu du premier desquels était un petit tableau

de la fable d'*Amour* et *Psyché*. Celui-ci avait pour sujet le *banquet nuptial*, et la conservation, qui en était à peu près parfaite, permettait d'en saisir tous les détails et d'en apprécier toutes les finesses. Sous une *tente*, qui remplissait presque tout l'espace de la composition, est dressée une *table ronde*, portée sur trois *pattes de lion* et couverte de *vases* de forme diverse. Autour de cette table sont disposées cinq figures, toutes d'*enfant*, l'une desquelles est *ailée* et joue de la *double flûte*; une autre, entièrement *nue*, la tête renversée en arrière, fait de la main droite élevée ce geste du *claquement des doigts*, *οἱ διὰ τῶν δακτύλων ψόφοι*[1]; *digitorum percussio* ou *concrepatio*, dont l'intention satyrique nous est connue par tant de témoignages classiques[2], et dont nous possédons plus d'un exemple dans de charmantes figures bachiques, telles que la belle statue en bronze du *satyre ivre*, du musée de Naples[3], de laquelle il existe une répétition en marbre dans la *Glyptothèque* de Munich[4]. Mais les deux figures du milieu forment, à tous égards, le groupe le plus important de cette composition charmante. C'est l'*Amour*, vu de dos, qui est dans l'attitude de *baiser sur la bouche Psyché*[5], représentée sous les formes d'une *enfant vêtue*, avec des *ailes de papillon* aux épaules et un *diadème* sur la tête. Le fond du tableau est occupé par cinq autres figures d'*enfants*, des deux sexes, des *Amours* et des *Psychés*, deux à droite et deux à gauche, avec le cinquième au milieu, qui a des *ailes de papillon*. Ce tableau, si curieux par son sujet, qui prouve à quel point la fable d'*Amour* et *Psyché* était déjà devenue populaire dans le premier siècle de l'empire, si intéressant par sa composition neuve et originale, si précieux par son exécution, est heureusement conservé au musée de Naples. Mais rien n'approche, en fait d'importance, à la fois pittoresque et mythologique, du tableau qui remplissait tout le milieu

[1] Clem. Alex. *Pædag.* II, VII, p. 174. Voy. d'autres témoignages produits à l'appui par les *Académiciens d'Herculanum*, *Bronzi*, t. II, p. 159-160, 5). — [2] Callisthen. *apud* Suid. *v.* *Σαρδανάπαλλος*; Arrian. *Exped. Alexandr.* II, 5; Plutarch. *De fort. Alexandr.* t. II, p. 336; Athen. XII, p. 530; Cicer. *De offic.* III, XIX. Voyez, à ce sujet, mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 251, 1), 2), 3). — [3] *Bronzi d'Ercolano*, t. II, tav. XLII-XLIII; *R. Mus. Borbon.* t. II, tav. XXI. — [4] *Beschreib. der Glyptothek*, n. 102. Une figure de *jeune bacchant* fait le même geste, sur un curieux bas-relief *Colonna*, publié par M. Éd. Gerhard, *Ant. Bildwerke*, III, XLII, 3. — [5] Cette attitude caractéristique du sujet se trouve exprimée dans beaucoup de monuments de l'art qui nous restent, et qui seront l'objet d'un travail spécial dans la IV[e] de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*. En attendant, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour annoncer que je reproduirai, parmi les monuments à l'appui de ce travail, le charmant groupe en terre cuite d'*Amour* et *Psyché*, prêts à se *baiser sur la bouche*, qu'a fait connaître M. Minervini, *Monum. ined. di Barone*, tav. II, n. 4, p. 13, sg., et qui est maintenant en ma possession.

de ce mur, et dont les figures, de grandeur naturelle, comme celles de l'*Éducation de Bacchus*, absorbaient d'abord toute l'attention.

Ce tableau, d'une magnificence encore sans égale, représente *Hercule chez Omphale*. Le dieu, qui occupe le centre de la composition, s'y montre avec une stature supérieure à celle des personnages qui l'entourent; et à ce trait seul se révèle déjà sa divinité. Sa tête, qui est petite, avec un cou fort et vigoureux, exprime, de cette manière familière à l'art grec, l'une des formes caractéristiques de sa figure. Il est debout, vu presque de face, et paraît être en marche, en se dirigeant à droite, en même temps qu'il penche légèrement la tête à gauche, comme un homme à qui l'ivresse fait prendre une direction opposée à celle qu'il veut suivre. Rien de mieux senti que cette attitude incertaine d'*Hercule*, où l'effet de l'ivresse est rendu plus frappant encore par la constitution robuste du dieu, par ces formes du corps courtes et massives, qui montrent si bien la force dans toute sa puissance. Il porte sur la tête une *couronne de lierre;* à son cou pend une *guirlande*, formée de feuilles de la même plante bachique; il n'a pour vêtement qu'une *chlamyde*, qui laisse à découvert sa large poitrine, ainsi que le reste du corps jusqu'au haut des cuisses, et qui, à partir de là, retombe jusque sur une partie de la jambe gauche, et il en tient les plis relevés négligemment sur son bras gauche; en sorte que le désordre de son vêtement s'accorde avec l'incertitude de sa démarche, pour exprimer l'ivresse. Cette *chlamyde*, de *couleur de pourpre*, est bordée d'une étoffe de *couleur verte*, avec *broderie d'or;* ce qui indique bien un de ces vêtements du luxe asiatique que le captif d'*Omphale* avait dû substituer au grave et sévère costume hellénique; et la même couleur orientale, jointe au même désordre, produit par l'ivresse, se fait remarquer dans tout le reste de sa figure. Ainsi il porte aux deux pieds des *chaussures blanches*, *ornées de broderies*, avec un *anneau*, *periscelis*, à la hauteur de la cheville, mais, à la différence du pied *gauche*, qui ne montre que cette *chaussure* et l'*anneau*, son pied droit est revêtu d'un *cothurne*, qui lui monte jusqu'à mi-jambe. Telle est cette figure d'*Hercule*, dans tout ce qui peut en être décrit par la plume. Mais tout ce qu'on n'en peut apprécier que par la vue seule du monument, ou, du moins, par un dessin fidèle, tel que le calque que j'en ai vu; mais cette puissance de formes, cette physionomie du dieu, si bien empreinte de la double ivresse du vin et de la volupté; mais cette grandeur de style et cette fierté de dessin, je dois renoncer à les rendre sensibles pour nos lecteurs, et me contenter de dire que cet *Hercule chez Omphale* est une œuvre capitale de la peinture grecque, telle qu'on ne pouvait guère espérer de la retrouver à *Pompéi*. J'ajoute, pour terminer la description de cette figure, qu'*Her-*

cule tient de sa main gauche une *longue haste*, appuyée d'une de ses extrémités sur le sol et terminée à son sommet par un *nœud de bandelettes*, espèce de sceptre bachique, contre lequel *Hercule* avait échangé sa *massue*; et je remarque encore qu'au-dessus de son épaule gauche se trouve un *petit Amour*, dont on n'aperçoit que la tête et les bras, et qui dirige manifestement vers l'oreille du dieu les sons d'une *double flûte*, qu'il fait résonner sous ses doigts. C'est évidemment, comme l'a fait observer M. Avellino, le même *Amour* qui se voit avec la même intention sur l'épaule de la *Vénus*, *Épistrophia* des Grecs, *Verticordia* des Romains[1], et dont la présence, jointe à l'instrument si cher à la mollesse asiatique, achève de caractériser la situation morale, dans laquelle est présenté le captif et l'amant d'*Omphale*[2].

Le dieu, chancelant dans sa marche, tel que nous venons de le montrer, s'appuie du bras droit sur un personnage qui n'est pas moins curieux à étudier, et qui est peut-être l'apparition la plus étrange, la plus extraordinaire, que nous aient encore offerte nos peintures antiques. Ce personnage, sur lequel s'appuie *Hercule*, le bras droit passé autour de son cou, se reconnaît pour un *Asiatique*, à tous les traits de sa figure, à tous les détails de son costume : c'est un homme dont le visage blême, la barbe courte et rare et la chevelure blonde, indiquent manifestement une nature efféminée; il a la tête couverte d'une *pièce d'étoffe* claire, de couleur jaunâtre, qui est bordée d'une autre étoffe

[1] Les Grecs connaissaient une *Venus* Ἐπιστροφία, dont il existait à *Megares* un temple, cité par Pausanias, I, XL, 5, la même dont cet écrivain mentionne aussi le culte à *Thèbes*, avec le surnom d'Ἀποστροφία, dont il explique l'intention. Idem, IX, XVI, 2. Cette intention est la même qui porta les Romains à consacrer un temple et une statue à une *Vénus Verticordia*, ainsi que nous l'apprenons de Valère Maxime, VIII, XII; cf. Jul. Obseq. n. XCVII; et nous savons par les monnaies de la famille *Cordia*, dont cette figure de *Vénus Verticordia*, forme un des types, Genn. Riccio, *le Monete dell. ant. famiglie di Roma*, tav. XIV, n. 1, de quelle manière était conçue cette statue. Nous la connaissons mieux encore par une figurine en bronze trouvée il y a peu d'années dans les ruines d'*Industria*, et acquise pour le cabinet particulier de S. M. le roi de Sardaigne. Cette statuette de *Vénus Verticordia* a fourni le sujet d'une savante dissertation, où elle est publiée, à M. Gazzera, qui s'est surtout autorisé du témoignage des médailles de la famille *Cordia*, *Congetture ad una statuina di bronzo del cab. di S. M. il Re Carlo Alberto*, Torino, 1838, 4°, et qui aurait pu s'appuyer encore de celui d'autres monuments. Du moins, M. Cavedoni a-t-il cru reconnaître la *Vénus Verticordia* sur une peinture d'*Herculanum*, où Visconti n'avait vu qu'une *Muse*, *Mus. del Catajo*, p. 88 : et les antiquaires napolitains se flattent-ils, avec toute raison, suivant moi, de retrouver la même figure dans plus d'une peinture de *Pompéi*, *Bullet. archeol. napolet.* I, 88, III, 14; et ailleurs. — [2] J'ai besoin d'avertir que je n'admets en aucune manière l'opinion d'un antiquaire allemand, qui a cru reconnaître dans cet *Amour* jouant de la *double flûte*, l'*enfant Epeur*,

bleue, sur laquelle sont brodés des ornements et des fleurs : c'est évidemment l'espèce de coiffure que nous savons, par des témoignages classiques [1], avoir été familière aux femmes de l'Asie Mineure, et dont nous connaissons aussi, par les monuments[2], l'usage qui se faisait pour les figures d'*Hermaphrodite*. Ce singulier personnage porte à chacune de ses oreilles un large *anneau d'or;* et c'est encore là un élément de la mollesse asiatique, qui peut avoir eu ici pour objet de caractériser un personnage efféminé. Le même caractère résulte plus sensiblement encore de son costume même, qui consiste en une *longue stole*, telle que la portaient les femmes asiatiques, et en une seconde tunique plus courte, par-dessus laquelle est passée une *nébride* qui lui descend de l'épaule gauche, et dont il tient l'autre bord relevé de la main droite, de manière à contenir des fruits, parmi lesquels on distingue des *pommes de grenade*, avec des *amandes*, comme l'a cru M. Avellino, ou des *raisins*, comme d'autres l'ont pensé. Mais ce que cette figure offre peut-être de plus curieux, c'est ce qui paraît être caché sous le vêtement féminin qui la couvre, et qui est révélé par l'indiscrète curiosité d'un *Amour*, lequel vient de relever le bas de sa longue tunique et témoigne, par le geste de sa main droite, la surprise que lui cause ce qu'il y a remarqué. Tout s'accorde donc pour faire reconnaître un *eunuque* dans cet étrange personnage, dont le regard, dirigé vers *Hercule*, exprime la satisfaction maligne qu'il éprouve à voir la défaite du héros. Les accessoires qui se trouvent aux pieds de cette figure indiquent bien, en effet, qu'*Hercule* s'est laissé vaincre au double charme du vin et de l'amour. Son énorme *scyphus*, tombé à terre et tout à fait vide, est l'objet de l'admiration d'un *Amour*, qui s'efforce d'en mesurer de ses deux bras la circonférence et qui n'arrive pas à la moitié du vase; et son *carquois*, gisant aussi à terre, montre que le héros a perdu l'idée de ses exploits en même temps que l'usage de ses armes.

Maintenant, devrons-nous nous contenter, pour le personnage sur lequel s'appuie *Hercule*, de cette qualification générale d'*eunuque*, qui s'accorde si bien, du reste, avec le caractère d'une cour assyrienne, telle que celle de cette reine *Omphale* de Lydie[3], ainsi que nous le sa-

porté sur le bras d'*Hercule*, dans la composition d'un célèbre miroir étrusque. A mes yeux, ce rapprochement manque de toute espèce de fondement; mais l'espace me manque pour en donner les raisons. — [1] Hecat. *apud* Athen. l. IX, p. 410, E; cf. Sapphon. *Fragm.* xxv, p. 50, ed. Neue; Herodot. II, cxxii. — [2] Voy. les exemples que j'en ai cités dans mon *Choix de peintures de Pompéi*, p. 149-50. — [3] Je crois qu'il m'est permis de renvoyer nos lecteurs aux éclaircissements que j'ai donnés sur *Omphale*, considérée comme déesse Lune asiatique, dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 229, suiv.

vons plus que jamais par nos bas-reliefs assyriens de *Ninive*, où le monarque paraît toujours entouré de ses *eunuques*, ou bien essayerons-nous d'appliquer à ce personnage une désignation particulière, un nom mythologique? C'est ce qu'a tenté de faire le premier M. Panofka [1], en y reconnaissant le *Bonus Eventus* des Lydiens, désigné par son nom ΤΥΛΟΣ, à côté de sa mère, *la Terre*, ΓΗ, mais représenté sous les traits du *Triptolème* grec, sur quelques médailles de *Sardes*. Mais quels rapports peut avoir cet être divin, qui préside à la fécondité, à la vie, à la nourriture des hommes, avec un personnage privé de la virilité, incapable de produire son semblable, le *vir sterilis* de Catulle [2]? Évidemment, cette idée de l'antiquaire allemand manque tout à fait de vraisemblance; et je ne puis que souscrire à la réfutation qu'en a faite M. Avellino [3]. La conjecture que propose à son tour le savant antiquaire napolitain me paraît infiniment plus plausible : c'est que le personnage en question représente l'*Atys lydien*, qui, suivant une tradition mise en vers par Hermésianax [4], avait été créé *οὐ τεχνοποιός*, et qui introduisit en Lydie les mystères de *Rhéa*. A l'appui de ces deux traits, qui motivent suffisamment la présence de cet *Atys lydien* dans notre peinture et qui justifient la forme sous laquelle il y paraît, un autre jeune et docte antiquaire napolitain, M. Minervini [5], a produit de nouveaux témoignages, entre autres, celui d'Hérodote [6], sur un *Atys*, ancien roi de Lydie, que certaines traditions, conservées par Denys d'Halicarnasse [7], par Xanthus de Lydie [8] et par Strabon [9], mettent en rapport avec la race issue d'*Hercule* et d'*Omphale* [10]. Cet *Atys lydien*, différent de l'*Atys phrygien*, qui, dans les récits des mythographes, comme sur les monuments de l'art, est toujours représenté sous les formes de l'adolescence, et que la fable si connue de ses amours avec *Rhéa* et avec la nymphe *Sangaritis* ne permet pas de considérer comme privé, dès sa naissance, des organes de la génération, cet *Atys lydien*, disons-nous, est dépeint par l'auteur du célèbre traité *De la déesse de Syrie* [11], sous des traits qui s'accordent si bien avec notre person-

[1] *Bullet. di corrisp. archeol.* 1847, p. 133. — [2] Catull. *Carm.* LXIII, v. 69. — [3] *Bullet. archeolog. napolet.* t. VI, p. 12, sg. — [4] Hermesian. *apud* Pausan. VII, XVII, 5; cf. *Fragm.* p. 182-3, ed. Bach. — [5] *Bullet archeolog. napolet.* VI, 37, sg. — [6] Herodot. I, VII et XCIV, et VII, LXXIV. — [7] Dionys. Hal. *Antiq. rom.* l. I, c. XXVII, XXVIII. — [8] Xanth. *Fragm. in* Histor. græc. antiquissim. *Fragm.* p. 146, sq. ed. Creuzer. — [9] Strab. l. V, p. 219. — [10] Voyez, sur la *Généalogie des Atyades*, les recherches de M. Creuzer, Histor. græc. antiquiss. *Fragm.* p. 146, sq. — [11] Lucian. *De dea syr.* § XV, t. IX, p. 97. Bip. : Ἄττης δὲ γένος ΛΥΔΟΣ μὲν ἦν, πρῶτος δὲ τὰ ὄργια τὰ ἐς Ῥέην ἐδιδάξατο· καὶ τὰ Φρύγες, καὶ ΛΥΔΟΙ καὶ Σαμόθρακες ἐπιτελέουσι, Ἄττεω πάντα ἔμαθον. Ὡς γάρ μιν ἡ Ῥέη ΕΤΕΜΕ, βίου μὲν ἀνδρηΐου ἀπεπαύσατο, ΜΟΡΦΗΝ δὲ ΘΗΛΕΗΝ ἠμείψατο, καὶ ΕΣΘΗΤΑ ΓΥΝΑΙΚΗΙΗΝ ἐνεδύσατο, κ. τ. λ.

nage, qu'il nous semble, comme à M. Minervini, que le passage en question de Lucien soit le meilleur commentaire de notre peinture. Nous y apprenons, en effet, que cet *Atys* était *Lydien de naissance;* que ce fut lui qui enseigna les *orgies de Rhéa* aux peuples de Phrygie, de Lydie et de Samothrace; qu'il fut ensuite *privé de sa virilité* par *Rhéa;* et qu'à partir de ce moment, changeant son genre de *vie d'homme* et adoptant un *vêtement de femme*, il se consacra tout entier à la propagation du culte de la déesse. Tous ces traits, toutes ces circonstances, conviennent parfaitement, comme on le voit, à l'*eunuque lydien* sur lequel s'appuie *Hercule*, enivré à la cour d'*Omphale;* et, si cet *eunuque* est effectivement un personnage mythologique, comme il est plus convenable de l'admettre, pour une peinture aussi remarquable que la nôtre, et non pas un simple ministre des volontés de la reine de Lydie, nous pensons que la véritable explication de ce personnage si curieux est celle qu'a donnée M. Minervini.

Le côté de la composition qu'occupe le groupe que nous venons de décrire offre encore deux figures de femmes, qui ne s'y montrent que sur un second plan, et dont on ne voit que la partie supérieure du corps, c'est à savoir, la tête de l'une, qui est coiffée de *feuilles d'une plante aquatique*, et qui se reconnaît à ce signe pour la *nymphe* du fleuve local, et la tête de la seconde, avec son bras droit, dont elle tient de la main élevée une *cymbale*, qu'elle agite près de l'oreille droite d'*Hercule*. C'est dans le côté opposé de la composition, à la gauche du dieu, qu'apparaît *Omphale*, dans toute la fierté, dans toute la satisfaction de son triomphe. La reine de Lydie est *debout*, dans une attitude pleine de grâce et de majesté; elle est vêtue d'une *longue robe* sans manches, de couleur bleue, qui laisse à découvert son épaule gauche et son sein, et sur laquelle est jeté un *manteau* jaune, dont une des extrémités, ramassée en plis sur le devant de la figure, repose sur un rocher, où s'appuie son coude gauche. De sa main gauche, qui est ornée d'un *anneau*, et dont le poignet est aussi décoré d'un *bracelet*, elle tient l'extrémité supérieure de la *massue*, qui pose sur un quartier de roc un peu élevé au-dessus du sol, et elle a son bras droit placé sur la hanche, avec la main cachée sous sa draperie. Sa tête, qui est nue, est couverte de la superbe *dépouille du lion*, dont les pattes viennent se nouer sur sa poitrine; et sa physionomie, où respirent l'orgueil et la joie de sa conquête, a tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Les trois figures qui accompagnent celle d'*Omphale*, sur le second plan, et dont on ne voit aussi que la partie supérieure, ont toutes le regard dirigé vers *Hercule*, à la différence de la reine elle-même, qui se présente en

face au spectateur, et qui semble recueillie tout entière dans le sentiment de son triomphe. Deux de ces figures sont celles de *femmes* jeunes et belles, l'une la *tête nue*, l'autre couverte d'un *voile rose*, d'une physionomie charmante; la dernière est celle d'un *homme nu*, dont le teint, d'un rouge brun, et la physionomie agreste, indiquent un habitant de la Lydie.

Telle est, autant qu'il est possible de la représenter par des paroles, cette magnifique peinture d'*Hercule chez Omphale*, qui égale, sous le rapport de la grandeur du style et du mérite de l'exécution, le superbe tableau de la scène de l'*Éducation de Bacchus*, et qui le surpasse encore par l'intérêt archéologique du sujet. Jusqu'à ce jour, en effet, nous n'avions recueilli, en fait de peintures du sujet d'*Hercule chez Omphale*, qu'une peinture d'une petite maison de *Pompéi*[1], que j'ai publiée le premier[2], et qui ne montre que le personnage d'*Hercule*, mollement étendu à terre, vêtu de la *tunique courte*, d'étoffe transparente, *crocotê*, la tête *couronnée de pampres*, et laissant échapper de la main gauche son vaste *scyphus* qu'il vient de vider, avec la figure d'*Omphale*, assise dans le fond, mais réduite à la moitié, par la perte de toute la partie supérieure du tableau. Nous connaissions encore une peinture, trouvée dans une petite maison, située derrière la *crypte d'Eumachia*[3], où se voit *Hercule assis*, la main gauche appuyée sur sa *massue*, et ayant près de lui *Omphale debout*, qui pose sa main gauche sur l'épaule du héros, en signe de supériorité; mais ni l'une ni l'autre de ces compositions n'offrent, comme on le voit, aucun rapport avec la nôtre, qui, par la manière dont elle est conçue autant que par la noblesse du style, doit dériver de quelque bel original de la *mégalographie* grecque, d'un ordre bien supérieur à ces peintures vulgaires, produites sans doute dans la dernière époque de l'art, telles que celles qui nous sont indiquées par Plutarque[4] et par Lucien[5].

Je n'ai pas encore achevé la description du mur dont le tableau d'*Hercule chez Omphale* occupait toute la partie du milieu et formait

[1] Voy. la *Relaz. de' Scavi* insérée à la fin du t. XII du *R. Mus. Borbon.* p. 1-2, et le *Rapporto* de M. Schultz, *Intorno gli scavi di Pompei* (Roma, 1839, 8°), p. 15-16. — [2] *Choix de peintures de Pompéi*, pl. XIX, où je crois avoir rassemblé, p. 239-252, tous les témoignages classiques qui nous restent sur ce trait mythologique, et cité tous les monuments de l'art qui s'y rapportent. — [3] Publiée dans le *R. Mus. Borbon.* t. III, tav. XIX, avec la fausse explication d'*Hercule* et d'*Iole*; voyez, à ce sujet, mon *Choix de peintures de Pompéi*, p. 248. — [4] Plutarch. *An. sen. s. ger. respubl.* t. IX, p. 140, ed. Reisk. — [5] Lucian. *De histor. conscrib.* § 10, t. IV, p. 271, Bip.

la décoration principale. Le cinquième compartiment d'arabesques offrait, à la place ordinaire, un de ces petits tableaux d'*Amour* et de *Psyché*, le mieux conservé de tous, et celui qui, grâce à cette circonstance, permet le mieux d'apprécier à la fois l'esprit de ces compositions charmantes et la grâce de leur exécution. Le sujet de celle-ci est encore une scène de *danse bachique*, épisode du banquet nuptial, dont l'*Amour* est le personnage principal. Cette scène se passe toujours sous une *tente*, au fond de laquelle est représenté un *Hermès de Bacchus*, *barbu* et *couronné de pampres*, tenant le *thyrse* de la main gauche. Au milieu du tableau, l'*Amour couronné de lierre*, orné, sur ses bras et au bas de ses jambes, d'*armillæ* et de *périscélides*, avec sa *chlamyde* nouée autour des hanches, danse, en tenant sur son épaule une *amphore*, qu'il soutient de la main gauche[1]; c'est bien là une de ces *danses bachiques*, *ἐπιλήνιοι*[2], qui s'exécutaient en portant des *vases* de formes diverses, ou des *plateaux*, *πινακίδες*[3], que j'ai été déjà dans le cas de signaler à l'attention des antiquaires[4], à l'exemple des *académiciens d'Herculanum*, qui en avaient trouvé des exemples sur des peintures de *Pompéi*[5]. L'*Amour*, qui danse ainsi en portant une *amphore* sur son épaule, fait de la main droite élevée le geste satyrique, que nous avons déjà remarqué dans une autre de ces peintures. A gauche de ce personnage, un *Amour ailé* est dans l'attitude de jouer de la *lyre*, et près de lui, une *jeune fille vêtue*, avec des *ailes de papillon*, une *Psyché*, couchée sur un lit, tient ses deux mains rapprochées, de manière à montrer qu'elle bat la mesure. Du côté opposé à celui-là, c'est-à-dire dans la partie qui se trouve à la droite du spectateur, est un groupe de deux figures, où l'on ne peut méconnaître *Amour* et *Psyché*, *se baisant sur la bouche*. Tous les deux sont *ailés*; l'homme, avec des *ailes* de la forme ordinaire, la femme, avec des *ailes de papillon*; et ce que celle-ci a surtout de remarquable, c'est qu'elle se montre de dos dans l'attitude de la *Vénus callipyge*. Du reste, on ne peut rien voir de plus achevé, de plus fini, que l'exécution de ce petit tableau, qui pourrait tenir parmi les pein-

[1] Un *Amour* portant une *amphore* est le sujet d'un petit bas-relief en os, provenant de Fasano, l'antique *Gnathia*, et publié par M. Minervini, *Monum. ined.* tav. v. n. 2, p. 27. Ce savant cite, à cette occasion, l'*Amour* avec une *amphore* de notre peinture de *Pompéi*, et l'*Amour à cheval sur une amphore*, publié dans l'*Archäolog. Zeitung* de M. Éd. Gerhard, 1849, Taf. XXII, 9; mais il y avait ici une distinction à faire: L'*amphore* de ce dernier monument a une intention funèbre, tandis que, dans les deux autres, elle a une intention bachique. — [2] Meurs. *Orchestr.* v. Ἐπιλήνιος. — [3] Athen. l. XIV, p. 629, E, t. V, p. 283, Schw.; Hesych. v. Πινακίδες. — [4] Voyez mes *Lettres archéol. sur la peint. des Grecs*, Ire part. §. II, p. 100, 6), 101, 1). — [5] *Pitture d'Ercolano*, t. I, tav. XIX, p. 102, 7), et tav. XXIII, p. 122, 5).

tures de *Pompéi*, le rang qu'occupent, parmi les œuvres de la peinture moderne, les productions les plus soignées de l'école hollandaise : c'est un Miéris ou un Gérard Dow antique.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

HUITIÈME ARTICLE.

On se demande comment madame de Longueville, consacrée en quelque sorte aux Carmélites par toute sa famille, par sa belle-mère, Catherine de Gonzagues-Clèves[1], duchesse de Longueville, par ses deux tantes Catherine et Marguerite d'Orléans[2], toutes les trois bienfaitrices et presque fondatrices du saint monastère, par sa mère, la princesse de Condé, qui y faisait de longues retraites et voulut y être enterrée, par toutes les habitudes de son enfance et de sa jeunesse, par les plus tendres et les plus nobles amitiés; comment elle, qui appartenait naturellement à la famille de sainte Thérèse, qui avait désiré être carmélite, qui regrette sans cesse de ne pas l'être, qui avait un appartement dans la pieuse maison et y passait sa vie, qui voulut y reposer auprès de sa mère; comment elle, enfin, la femme du monde la moins propre et la moins portée à des discussions d'école, s'est éprise tout à coup d'un système de théologie, et, encore mal remise des orages de sa jeunesse, a été chercher d'autres orages et comme entrepris une nouvelle guerre contre la cour. C'est que, dans madame de Longueville, à côté de l'angélique douceur que le témoignage unanime de tous les contemporains lui attribue, il y avait un fond de fierté qui lui rendait odieuse toute tyrannie et l'inclinait du côté des opprimés; c'est que Port-Royal avait auprès d'elle l'attrait d'une cause persécutée;

[1] Mère de Henri II, duc de Longueville, qui épousa mademoiselle de Bourbon, et sœur de Charles de Gonzague, duc de Nevers, père de Marie et d'Anne de Gonzague, la reine de Pologne et la princesse Palatine. — [2] Filles de Léonor, duc de Longueville I[er] du nom, mortes sans alliance, la première en 1638, la seconde en 1615, et qui ont eu leur sépulture dans le couvent.

c'est que l'instinct et le goût du grand, qui jamais n'abandonnèrent la sœur de Condé, trouvaient là les plus dignes objets, une doctrine qui, fondant la sublimité de ses maximes sur le néant de la nature humaine, permettait d'unir, en toute sécurité de conscience, l'orgueil de l'élu, sauvé par la grâce, à la plus profonde humilité de la personne, surtout des esprits et des cœurs tels qu'elle n'en avait pas encore rencontrés, d'une force, d'une candeur, d'une intrépidité incomparables, le doux et altier Saint-Cyran préférant les cachots de Vincennes à la pourpre que lui montrait Richelieu, des hommes comme Arnauld, Pascal, Sacy, Domat, et tant d'autres, accoutumés à ne se jamais considérer eux-mêmes et à ne penser qu'à la vérité; des femmes comme la mère Angélique, sa sœur la mère Agnès, leur nièce Angélique de Saint-Jean, leur disciple Jacqueline Pascal, âmes héroïques qui aimaient la souffrance comme d'autres recherchent le plaisir: génie, vertu, magnanimité, persécution, infortune, l'épreuve était trop forte pour le cœur de madame de Longueville. Elle y succomba, et fit deux parts de son âme et de sa vie, l'une aux Carmélites, l'autre à Port-Royal, demeurant, en se divisant ainsi, dans la vérité de sa nature, humble et fière, douce et intrépide. Ajoutons que l'amitié avait sur elle un grand empire, et que madame de Sablé et mademoiselle de Vertus étaient jansénistes.

Mademoiselle de Vertus l'était avant de connaître madame de Sablé. Il paraît que ces deux dames ne s'étaient pas rencontrées ou du moins n'avaient pas eu de commerce dans le monde, car c'est par madame de Longueville qu'elles se lièrent, attirées l'une vers l'autre par la ressemblance de leurs opinions. Pour madame de Longueville, avant qu'elle eut renoué son ancienne amitié avec madame de Sablé, c'est-à-dire avant la fin de 1659 ou le commencement de 1660 [1] et le retour en France de son frère le prince de Condé, on ne découvre en elle aucune trace de jansénisme. On a d'elle une foule de lettres écrites aux Carmélites de Paris et à sa tante madame de Montmorency, supérieure des filles de Sainte-Marie, de Moulins, et aucune de ces lettres ne porte le moindre signe de quelque pente aux opinions nouvelles. Madame de Longueville est convertie: sa piété, animée par le repentir, est fort vive, mais toute simple. Le bruit même des *Provinciales*, en 1657, ne semble pas avoir été jusqu'à elle; on n'en sent pas le plus faible écho dans ses lettres de cette époque. Sa foi était absolue; elle la tenait de son temps, de sa famille, de toutes ses habitudes. Nul doute n'avait

[1] Voyez le premier article, août 1851.

traversé son esprit. Elle aimait la religion comme elle aimait sa mère. La difficulté pour elle était de la pratiquer, de réparer ses fautes, et de faire quelques progrès dans la voie de la perfection chrétienne, telle que la lui montraient les exemples des saints dans la tradition de l'Église, et les admirables modèles qu'elle avait sous les yeux à Moulins, aux Carmélites, et dans toutes ces congrégations pieuses et charitables que l'énergie renaissante de l'esprit chrétien faisait éclore et multipliait chaque jour, d'un bout à l'autre de la France, dès les premières années du XVII[e] siècle. Dans les ardents repentirs, les continuelles alarmes, les troubles intérieurs de madame de Longueville, il n'y a pas l'ombre d'un système de théologie. C'est mademoiselle de Vertus, c'est surtout madame de Sablé, retirée depuis la fin de la Fronde près le Port-Royal de Paris, rue de la Bourbe, dans le faubourg Saint-Jacques, à deux pas des Carmélites, qui lui ont appris ce que c'était que le jansénisme.

Madame de Longueville ne prit pas d'abord grand intérêt à cette affaire obscure et compliquée, étrangère à toutes ses habitudes; mais il lui fallait bien prêter son attention à des questions qui troublaient le repos de ses deux amies. Sa générosité naturelle s'indigna d'une persécution dirigée contre des femmes dont la vie était sainte. Elle voulut voir la mère Angélique, qui la toucha jusqu'au fond du cœur, et peu à peu elle devint janséniste par amitié, par bonté, par fierté. C'est alors qu'elle prit pour directeur M. Singlin. Elle commença par être très-modérée. Son expérience des affaires et de la cour lui fit donner les meilleurs conseils à Port-Royal. Mais la persécution s'accroissant, sa nature ardente et extrême l'engagea bientôt plus avant; elle condamna sa première modération, revint sur ses conseils, se déclara pour la résistance, prit ouvertement le parti des vaincus, et, plus tard, à force de zèle, de persévérance, d'habileté, parvint à obtenir du pape et du roi, en 1669, une paix honorable qu'elle maintint jusqu'à sa mort. Après elle, la persécution, dix ans suspendue, recommença, et Port-Royal, sans appui, succomba pour ne jamais se relever.

Il est intéressant de suivre pas à pas les progrès du jansénisme de madame de Lougueville. Ils paraissent assez bien dans notre correspondance.

Nous avons vu qu'en 1660 madame de Longueville ayant fait un voyage à Paris, et ayant été aux Carmélites dans le voisinage de madame de Sablé, sans lui faire visite, celle-ci lui en fit reproche, et lui écrivit qu'elle avait eu peur de se compromettre en venant voir une janséniste; preuve assurée que madame de Longueville ne l'était pas encore. Elle répond le 31 décembre 1660 à madame de Sablé :

« Tout le jansenisme du monde ne m'eut pas empeschée de vous aller voir si j'eusse été plus longtemps ou plus libre à Paris[1]. »

Étant venue en effet à Paris pour un peu plus de temps, elle écrit à son amie :

« Le vacarme qui se fait chez vous ne m'empeschera pas d'y aller. Quand je n'aurois pas eu ce dessein, je le prendrois la dessus. Je vous verrai donc mercredi, et nous parlerons de cette affaire et de mille autres choses. Car de quoi ne parle-t-on pas des qu'on est avec vous ? »

En parlant de « cette affaire » avec madame de Sablé, elle y prend goût. Voici une lettre non datée, où elle exprime le désir de faire connaissance avec la mère Angélique. Madame de Longueville n'est pas encore passée du côté de Port-Royal, mais elle gémit de ses malheurs et voudrait les soulager.

« Vrayment non, je n'ay point perdu la pensée d'aller demain disner chés vous ; car outre l'envie que j'ay tousiours de vous voir, j'ay encore celle de voir ces pauvres filles, c'est à dire la mère Angelique avec laquelle ceste disgrace icy m'a desterminée de faire cognoissance. Je voudrois fort entrer dans le couvent après disner, pourveu que ce ne soit pas une affaire ; si c'en est une, je me contenterai de voir la mère Angélique à la grille de vostre parloir. Hélas ! que je suis touchée de ce que vous me dites, et de n'estre point en estat de soulager ceste necessité où ces pauvres créatures vont tomber, dans le moment que je l'aprends ! J'ai autant d'envie d'avoir de l'argent pour leur en donner, que les avares en ont d'en avoir pour le serrer dans leur coffre. J'ay pensé mourir de peur, quand j'ay veu vostre billet, que vous ne voulussies point encore de moy demain. »

Cette entrevue avec la mère Angélique, vieille et mourante, mais inébranlable, porta ses fruits, et séduisit de plus en plus la magnanimité de madame de Longueville à la cause persécutée.

« De Trie, ce 31e may (1661).

« . . . . . Je vous suplie de continuer à me mander des nouvelles de tout ce qui regarde les affaires de nos amis..... Je vous prie de me mander comment on n'a pas eu assez de credit auprès de MM. les grands viquaires pour gaigner sur eux qu'ils donnassent au moins un homme indifferent sur les matières du temps pour supérieur de vos bonnes religieuses. Car j'ay oui dire que M. Bail[2] est tout à fait oposé, et je ne scay si on ne m'a pas dit mesme jusqu'au deschainement. »

« Ce 13e juin (1661).

« . . . . . Je ne crois point du tout la nouvelle qu'on vous a dite du cardinal de Retz : elle seroit bien terrible pour nos pauvres gents. Je me rejouis du retour à la vie de la mère Angelique[3]. Sa lettre est admirable[4]. Comment font les gents qui

[1] Premier article, août 1851, page 455. — [2] M. Bail fut envoyé à Port-Royal de Paris en 1661. Sur M. Bail, voyez Racine, *Histoire de Port-Royal*, édition de 1767, p. 228 et p. 252. M. Bail était curé de Montmartre et sous-pénitencier. — [3] Elle mourut le 6 août suivant. — [4] La lettre à la reine mère. Racine, p. 242.

recoivent de telles choses, pour n'entrer pas au moins en doute qu'ils font des violences à ces pauvres filles? Apres avoir lu le catechisme de M. Bail, je n'ay pas compris pourquoi vous me l'avez envoyé, si ce n'est pour me donner une idée generale de cet homme, et me faire desplorer le malheur qu'ont ces pauvres filles d'avoir cela au lieu de M. de Saint-Glin. Car c'est une grande pauvreté que ce livre. Je n'y trouve que cela de remarquable. S'il y a autre chose, mandez le moi.

Dans l'affaire de la signature du *Formulaire*, madame de Longueville pensa d'abord avec Bossuet[1], avec Nicole, avec Arnauld, que les religieuses devaient signer et se soumettre, n'étant pas et ne devant pas affecter d'être des théologiennes. Ensuite, elle fut pour la signature avec explication, avec la célèbre distinction du droit et du fait. Enfin elle changea tout à fait, et décida comme Pascal et sa sœur qu'il ne fallait pas signer du tout.

Cette affaire, avec ses vicissitudes et ses suites, dura fort longtemps. Elle est si connue, que nous n'avons pas besoin de l'exposer. Il suffit de rappeler[2] que le *Formulaire* dont on demandait la signature se composait de deux parties, l'une dogmatique, où était résumée la doctrine déclarée hérétique et qu'on voulait proscrire, l'autre purement humaine où cette doctrine était attribuée à Jansénius. En signant tout le *Formulaire* on s'engageait à la fois sur un point de théologie qui était de la compétence manifeste de l'Église et où l'autorité ecclésiastique avait droit d'exiger la soumission de tout fidèle, et sur un point de fait, sans intérêt pour la foi, où l'autorité ecclésiastique n'était pas plus compétente pour décider que sur tout autre fait non révélé, où nul fidèle n'était tenu d'avoir un avis, et ne pouvait en avoir un, pour ou contre, qu'après avoir lu l'*Augustinus*. Il est évident qu'exiger la signature sur ce second point, était une nouveauté et une tyrannie; et il n'est pas moins évident que perdre Port-Royal et rompre l'obéissance pour une chose qui n'intéressait pas la foi, et, où la déférence et, comme on disait alors, une soumission de respect et purement humaine était seule demandée, était une résolution médiocrement prudente.

Je peindrai d'un seul trait toute la différence de Port-Royal et des Carmélites, en disant que les Carmélites, prieure, sous-prieure et religieuses, signèrent tout le *Formulaire* à l'unanimité et sans hésiter, et qu'à Port-Royal il y eut bien des délibérations, que Pascal et Domat furent d'avis de ne rien signer, de périr plutôt que d'accepter le *Formulaire* dans aucune de ses parties, que Nicole et Arnauld jugèrent qu'on pouvait en sûreté de conscience le signer tout entier, particulièrement en

[1] *Lettre aux religieuses de Port-Royal.* — [2] Voyez la IVe série de nos ouvrages t. Ier, p. 13, etc.; t. II, p. 328-340; t. III, p. 160, etc.

distinguant le droit et le fait, que les religieuses ne signèrent qu'avec cette distinction qui servit de prétexte à la plus violente persécution, et qu'encore Jacqueline Pascal mourut de douleur d'avoir donné une signature entourée de tant de réserves. En sorte que, dans l'opposition de ces deux conduites, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou de l'humilité sans limites des unes ou de la courageuse sincérité des autres.

Madame de Longueville a passé successivement par les opinions les plus diverses, à commencer par la plus raisonnable, à finir par la plus hardie.

« De Trie, ce 23ᵉ may (1661).

« La raison de la seureté ne doit point empescher nos amis de paroistre chez MM. les grands vicquaires; car il est assuré que quand mesme on les voudroit prendre, on ne le peut faire avec quelque apparence de raison, que lorsqu'on aura veu leur signature et qu'on ne l'aura pas trouvée conforme au résultat de l'assemblée. Or, vous voiés bien qu'il faut plus de temps à visiter tout cela qu'il n'en faut pour se cacher. Je persiste donc dans mon advis; mais cet incident que vous mandés me fait grand' peur, car il paroistra bien terrible que des filles, qui ne peuvent pas elles-mesmes sçavoir de quoy il est question, ne se soubmetent pas. Voila un terrible escueil. Je prie Nostre Seigneur de les en tirer saines et sauves..... Je vous prie de me donner la response de M. d'Andilly pour la mere sous-prieure, s'il en fait[1]. »

« De Trie, ce 25 may (1661).

« ... Je ne puis m'empescher de vous dire une chose que j'apris hier, c'est que tous les religieux, et surtout les jésuites, ne veulent point signer le formulaire, non pas par la raison de ce qui y est contenu, mais parce qu'ils ne veulent pas signer par l'autorité de l'evesque. Or, il me semble que MM. les grands viquaires, sy ils font signer, devroient commencer à le faire par les réguliers. Cela donneroit du temps et feroit mesme voir que ceux qui ont le plus poussé pour le formulaire sont les plus désobéissants dès que leur intérêt veut qu'ils le soient. Je dis cecy en cas que ces Messieurs soient tousiours dans la pensée de ne pouvoir signer en conscience, car s'ils croioient le contraire, je suis tousiours dans le sentiment que cela seroit bien mieux, puisque cela termineroit tout; mais je persiste aussy que sy on veut bien recevoir leur restriction dans la signature, ils doivent s'y présenter. Je suis honteuse et quasy en scrupule de me mesler de parler de ces choses-la; mais je ne conseille rien, et je ne fais que donner les advis que je croy utiles, laissant à ceux à qui il appartient de juger de ces choses de se desterminer, et de prendre les conduites qu'ils croient les plus justes et les plus soubmises. »

« De Trie, ce 24ᵉ juin (1661).

« Il est vray que le mandement[2] m'a donné une grande joie; mais je prends tant

[1] Ces derniers mots se rapportent vraisemblablement à la lettre que la sous-prieure de Port-Royal-des-Champs, Jacqueline Pascal, sœur Sainte-Euphémie, écrivit contre la signature à Arnauld, lequel y fit, dit-on, une réponse qui n'a pas été retrouvée. Voyez IVᵉ série, t. II, p. 331, la lettre admirable de Jacqueline Pascal. — [2] Évidemment le premier mandement des grands vicaires, qui était fort modéré. Racine, p. 258.

d'interest à toute ceste affaire que je ne suis pas contente de vous de ne m'en pas mander les suites, c'est-à-dire sy on a signé, comment cela est receu, et sy aparement cela metra fin à la persécution. Quand je dis sy on a signé, je veux dire M. de Saint-Glin, M. Arnault, vos bonnes filles, et bref tous les persécutés. Au nom de Dieu, mandés nous le destail de tout cela... On a escrit de la cour à M. de Bourges pour l'obliger à faire signer. Il a escrit que tout estoit en paix dans son diocèse, mais qu'il auroit grand soing d'examiner s'il y avoit des personnes suspectes pour y apporter les remèdes convenables. On me mande ensuite qu'il ne se hastera pas. Je luy ay envoié le mandement de MM. les grands vicquaires de Paris; je ne doute point qu'il ne s'y conforme. »

(1661.)

« Une personne qui m'a apris la nouvelle que je vais vous dire m'a assuré qu'elle l'a dite à une autre qui la dira au Port-Roial; néantmoins je ne croy pas la devoir scavoir plus longtemps sans vous en donner advis. Le roy hier, devant que de partir, envoia querir MM. les grands vicquaires pour leur ordonner d'oster du Port-Roial le supérieur et le confesseur. Ces messieurs dirent qu'ils ne le pouvoient faire, parce qu'ils estoient mis par M. leur archevesque. Le roy dit à cela qu'ils missent par escrit les raisons qu'ils avoient de ne pouvoir exécuter cet ordre qu'il leur donnoit, et de les metre entre les mains de M. Letelier, qui demeuroit icy. Une autre personne me veint dire qu'on estoit résolu d'oster les pensionnaires. Je vous mande tout, croiant qu'il vaut mieux que vous scachiés ces choses deux fois que point, et que peut-estre on ne vous les a pas mandées. Vous en ferés l'usage qu'il vous plaira. Je vous prie d'en faire mes compliments à M. de Saint-Glin; je vous les fais à vous, s'il vous plaist... »

« De Trie, ce 14 octobre (1661).

« ... Nous sommes icy bien transies des affaires de nos amis. Dieu est le maître de tout cela. Il faut s'en remettre à sa providence. Nous venons de voir un miracle de la sainte Épine devant nos yeux. »

(1662.)

« ... Mon Dieu, n'estes vous pas en colere contre M. de Saint-Amour[1] qui a esté malheureusement publier son livre, qui va tout gaster. »

« De Trie, ce 1er juillet (1662).

« ..... Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse le dessein de mettre toutes nos pauvres sœurs à Port-Royal-des-Champs; car quoy qu'il ne soit pas bon pour ceux qui le prennent parce qu'ils pouvoient et devoient en prendre un meilleur, néantmoins, comme c'est le plus favorable qu'on pouvoit atendre d'eux, et qu'il n'est pas mauvais pour nos sœurs, on s'en doit resjouir. Je ne scay sy vous scavés le mandement de M. de Noyon, il y distingue clairement le droit et le fait; il est public à Paris, c'est pourquoy je ne vous l'envoie pas. Voilà encore un évesque qui fait son devoir, qu'on ne peut acuser d'estre janséniste. Cela doit faire grand despit à ce pauvre M. de Paris, qui avoit la paix en ses mains et qui ne l'a pas voulu donner à l'Église. Voilà d'estranges jugements de Dieu..... »

« Du Plessis, ce 30 aoust (1662).

« Je ne puis m'empescher de vous descharger mon cœur de la douleur où il est

[1] Le journal de M. de Saint-Amour parut à la fin de 1662.

des tristes aduantures de nos saintes amies. Hellas! nous en sommes outrées d'affliction. Voilà enfin le sacrifice consommé [1]. Je ne scay si Dieu ne sera point apaisé après une telle offrande. Je vous sens là-dessus très tendrement, je vous assure, et on ne peut estre plus sensible à votre douleur que je la suis. Mademoiselle de Vertus, mademoiselle de Mouchy, M. le Nain, le père du Breuil, M. du Trouillar [2], enfin toute nostre petite société est accablée d'affliction et pénétrée d'indignation d'un tel traitement. Pour moy qui n'ay guieres de foy, je ne puis m'empescher de m'atendre à quelque miracle, car cet exceds mérite sa punition en ce monde mesme. Au nom de Dieu, faites nous en mander le triste destail, et surtout où est cette pauure mère Agnès, qui sont celles qu'on a ostées; que je sache aussy où est cette pauure sœur Anne-Eugénie; mandés nous un peu tout ce qui se peut scavoir la dessus, ce que vous ferés, et enfin toutes choses; car c'est ainsy qu'on peut soulager la grande douleur où nous sommes, quoy qu'il soit vray que cela la peut acroistre aussy, les circonstances pouvant estre aussy affligantes que le fonds de l'affaire. Il faut pourtant se soubmestre, et adorer les jugements de Dieu, sy impénétrables et sy durs, puisqu'ils sont conformes à la conduite qu'il a tenue sur tous ses enfants, et mesme celle qu'il a eue à l'esgard de son fils, le saint des saints, à qui les inocentes sont rendues semblables par un traistement sy injuste et sy violent. Mais il faut quitter ce discours pour vous en faire un autre..... »

(1662.)

« Je voy avec douleur la chute de cette pauvre sœur Flavie [3] et des autres, car c'est une chute plus tost qu'une lumière. J'en crains bien la suite, car la mesme faiblesse d'esprit ou de vertu peut les porter à des choses fascheuses contre les mères et mesme contre leurs supérieurs passés. La complaisance pour les nouveaux, l'intérêt de se mettre la conscience en paix, qui n'y peut estre tant qu'elles approuveront les maximes qui les ont gouvernées, et les discours nouveaux qui leur seront faits par tant de gents qui les flateront et qui seront en autorité, peuvent renverser furieusement ces esprits la. La conquete n'est pas grande, car on nous mande que les deux folles sont au nombre de celles qui ont signé, et qu'il y en a sept en les contant. Enfin il faut tout laisser conduire àDieu : il scait bien par où il veut finir cette affaire. Vous faites fort bien de ne point entrer dans le couvent, car d'entrer pour leur estre inutile, votre cœur pour elles s'y oppose sans doute, et de le faire pour manquer de parole, cela n'est pas possible à une telle exactitude de fidélité que la vostre. Ainsy je comprends bien que vous en avés dû user comme vous faites. Hellas, vous estes trop bonne d'avoir esté saisie de ce que je ne passeray pas l'hiver à Paris. Je vous puis dire avec vérité que la privation de vous voir est la seule chose qui m'en déplaise, sy vous en exceptés cette pauvre sœur Marthe [4], que j'ayme à voir, par son amitié pour moy et par sa raison sur toutes les choses où je m'intéresse. Mais hors vous deux, et vous dans un ordre unique, je ne me soucie nullement de n'estre pas à Paris. Mais, en vérité, pour vous je sens votre

[1] L'interdiction des sacrements et l'enlèvement d'un certain nombre de religieuses. La mère Agnès Arnauld avait été transportée au couvent de la Visitation. La sœur Anne-Eugénie était sœur de la mère Angélique de Saint-Jean, et une des filles de M. d'Andilly. — [2] Sur M. du Trouillar, voyez l'article troisième, novembre 1851, et l'article dixième dans un prochain cahier, sur l'intérieur de madame de Longueville. — [3] Sur cette sœur Flavie, voyez Racine, *ibid.* p. 325. — [4] Mademoiselle du Vigean. Voyez l'article précédent, p. 178-190.

absence avec douleur, car vostre présence m'est une consolation et un plaisir sensible.....»

(1663.)

« J'ay leu l'escrit de M. Chamillard[1], mais je ne vous le renvoie pas encore; car mademoiselle de Vertu ne l'a pas encore leu. Mais vrayment je ne puis retarder plus longtemps à vous dire que, sy il veut faire un liure comme celuy là tous les ans, il faut que nos amis se cotisent pour luy donner pension. Comment, ma pauvre madame, voilà donc tout ce quil scait dire, et ce pauvre homme croit avoir respondu, quoyqu'il n'ait pas dit un mot de la question? Il semble à l'ouir qu'il a esté reclus auec celuy du mont Valérien despuis que cette affaire icy a esté embarquée. Il n'en scait pas un mot, et on peut dire qu'il y a dix ans que quelque partie de son livre eust esté assez propre à frapper l'esprit; mais on a tant respondu par advance à tous les lieux communs dont il se sert, que je ne scay pas sy on en prendra encore la peine. Il est aussy receu dans le monde comme il mérite; car il est trouvé pitoiable, et sy nos amis n'ont point d'autre adversaire, ils demeureront sans peine et sans gloire maistres du champ de bataille. Enfin il n'y a rien de plus foible, à mon sens, et on peut dire que toutes les menaces qu'on a faites sont la montagne d'Esope qui a enfanté une souris. »

« De Trie, ce 25 juin (1664).

« ..... N'y auroit-il pas moien de voir la requeste que MM. les curés ont présentée à M. l'archevesque? Je n'atends rien de ce pourparler d'acomodement; car la même raison qui a obligé M. l'archevesque de faire ce galimatias mandement[2], l'empeschera de le demesler par une explication publique. Le père Annat ne veut pas la paix, M. l'archevesque ne la fera pas..... »

« Ce 16 septembre (1664).

..... La nouvelle de la lestre de M. d'Alet[3] me donne toute la joie imaginable; car enfin c'est le plus achevé saint de nostre siècle, et voilà les vrayes consolations, quand de telles gens justifient les malheureux. Que le monde les condamne tant qu'il voudra, il n'y a pas lieu de s'en affliger, ny de s'en estonner: c'est son mestier de condamner les esleus; mais de voir les saints se desclarer, voilà ce miracle de M. Thomas[4], c'est-à-dire ce secours du ciel qu'il attendoit dans ceste conjoncture; non pas que je veuille encore esperer que cela opère la paix, mais cela monstre la violence d'un costé, et la justice de l'autre, à ceux qui avoient encore quelques tenebres là-dessus. Pour moy il y a longtemps que je sçavois les sentiments de M. d'Alet à ce sujet; mais les scachant en secret, je ne les osois dire. Puisqu'il s'est desclaré, je vous le puis dire, et à mon retour je vous donneray la joie de vous monstrer ses lettres. Il a atendu à parler quand il a esté le plus necessaire de rompre son silence; il a suivy le mouvement de l'esprit de Dieu en cela, et c'est ce que j'honore en luy, car il ne l'a pas prevenu, et n'a creu sur tout cecy ny amis

[1] Docteur et professeur de Sorbonne, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui publia un écrit contre Port-Royal, auquel répondit l'*Apologie*. — [2] Mandement du 7 juin 1664, de M. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. — [3] Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Il s'agit ici de la lettre au roi du 25 août 1664, lettre qui fut déférée au parlement. — [4] Ce doit être Claude Thomas qui fut mis en ce temps à la Bastille, et mourut en exil en Bretagne. Voyez le *Nécrologe de Port-Royal*, p. 356.

ny ennemis, mais la vérité mesme qui s'est inspirée à luy quand il en a esté temps, je veux dire dans la conjoncture où on a porté le plus loing la violence et l'autorité, la première en la personne de ces filles sy saintes, et la seconde en la desclaration[1]. Louons Dieu de ce secours qu'il donne à son Église persécutée, et commençons un peu d'espérer à l'exemple de M. Thomas; ce que je dis contre moy-mesme qui me laisse trop aller aux descouragements humains quand je voy les mauvais succès. On me mande qu'on veut faire un nouveau mandement; cela me fait peur, et me fait croire que c'est cela dont M. Chamillard vous a parlé comme d'un acomodement. Or il me vient en l'esprit que ce peut estre un piège pour désunir ces saintes filles, et pour en gasgner quelques-unes pour la signature. J'ay voulu vous dire ma pensée là-dessus afin de vous y faire faire quelque reflection, sy vous trouvés qu'elle le mérite, et de vous empescher d'entrer avec M. Chamillard dans quelque chose qui, par l'esvenement, pouroit estre une pierre de scandale dans ceste sainte maison. Dieu l'a conduite jusqu'isy par la voie de la fermeté; ne nous ingerons jamais de l'afoiblir; car il est certain qu'elles ne sont engagées par nulle puissance légitime de croire un fait. Ainsy il est plus sur de ne s'engager point à passer du blanc au noir dans le temps de la persécution, qui est un temps où l'afoiblissement plustost que la raison les pourroit faire agir. Il est aysé en ces conjonctures de se faire une conscience qui nous tire de l'opression pour nous mettre en un état commode. Je n'aurois rien dit sy elles avoient signé par estre convaincues des raisons qu'on leur alléguoit de le faire devant que d'avoir soufert; je n'en aurois peut-estre rien pensé non plus; mais à ceste heure je vous advoue que cela me paroistroit une foiblesse, et que je ne pourois m'empescher de croire que la lassitude de souffrir y auroit plus de part qu'une lumière nouvelle. Je vous assure au moins que j'aurois un grand scrupule d'y avoir part: ainsy je vous conjure de n'y en point prendre. Il me semble que ceste affaire icy est au nombre de celles que Dieu conduit par des voies qu'on peut dire qui ne sont pas les voies des hommes, et qui montrent que ses pensées ne sont pas nos pensées. Ne les y meslons donc point, et que la prudence humaine n'ait nulle part au secours de ces saintes filles. Je vous advoue que despuis que j'ay veu M. d'Alet pour elles, je me suis afermie; car c'est un saint sy exempt des motifs qui font agir les hommes, qu'il me paroist que son aprobation est le caractère de la justice de ceste cause. Quand vous aurés la lestre, envoiés-nous-en la copie, je vous en conjure, car voilà la chose du monde que je verray avec le plus de plaisir, n'ayant jamais rien tant souhaité, après la paix de l'Église, que la desclaration publique de M. d'Alet, que je voiois despuis un an qui s'advançoit de jour en jour. Je ne doute pas que vous ne faciés tous vos efforts pour faire parvenir ceste nouvelle jusqu'à la mère Agnès et jusqu'à ma sœur Angelique[2]. C'est, à mon sens, la plus solide consolation qu'on leur puisse asseurer en l'estat où elles sont, car rien ne monstre tant le party de Dieu que de voir les saints d'un costé et le monde de l'austre. Pour moy cela me convaincroit, si je ne l'estois pas il y a longtemps là dessus. »

« De Chateaudun, ce 29 septembre (1664).

« Je commence ma letre par vous dire que je ne diray rien à mademoiselle de Vertu de ce qu'elle contient dans son commencement; elle en est pourtant bien plus capable que je ne l'ay veue autrefois, mais il est certain que je la suis plus

[1] *La déclaration royale.* Racine, p. 300. — [2] Angélique de Saint-Jean, nièce de la mère Agnès.

qu'elle; car pour moy, je la suis tout à fait; je la suis, si je l'ose dire, premièrement par bon sens, et je la suis en ce fait icy particulièrement parce que j'ay pensé tout comme vous [1]. Il est vray que je suis changée par les escrits, et que présentement je suis convaincue qu'il ne faut point que les docteurs signent; et que je penche tout à fait à croire qu'il ne faut pas non plus que les filles le facent, surtout estant instruites comme elles le sont. Enfin j'advoue que je suis très-changée sur tout cela. Mais ce changement n'est pourtant pas tel, qu'il exclue les doutes, au moins pour les filles; mais je n'en ay point sur l'article de leur signature depuis la dispersion. Et je ne puis m'imaginer qu'elle peut venir de lumière, mais de foiblesse pure, parce qu'on ne leur a rien peu dire de nouveau. Pour M. d'Alet, il est certain que je l'estime d'avoir changé, car cela monstre une grande exemption de préocupation. Mais pour respondre à ce que vous dites, que vous aymeriés mieux que ce fut par ses lumières que par celles de ces Messieurs, j'ay à vous dire que sy il estoit ausy sçavant qu'eux, je l'aymerois mieux ausy, mais ne l'estant pas, il ne pouvoit changer que par cette voie; et on peut dire que ce n'est pas seulement par leurs seules raisons, mais que c'est par le fonds de la science des faits et de la doctrine de l'Église, que ces beaux escrits luy ont donnée, et qu'il n'avoit pas au degré où il l'a présentement. Car non-seulement, il a leu des escrits, mais par eux il s'est mis à estudier et l'a fait en priant beaucoup; de sorte que voilà comme il s'est esclairé, et la voie légitime et seure qu'il y a en ce monde pour changer d'avis, sans que ce soit par légèreté. Ce qui le monstre clairement, ce sont les raisons qu'il a de l'avoir fait, et qu'il a escrites à bien des gents. En voicy, ce me semble, une partie. Ces Messieurs, je veux dire les disciples de saint Augustin, ont levé tous les soubçons raisonnables qu'on pouvoit avoir contre eux sur l'hérésie, par cette profession de foy si claire et si nette qu'ils ont faite et envoiée au pape, par la voie de M. de Comenge [2]. L'affaire ne tombe donc plus du tout que sur le fait. D'un autre costé les jésuites, tirant advantage du silence des évesques, osent soutenir cette thèse du collége de Clermont [3] où ils prétendent establir l'infaillibilité du pape, comme celle de Jésus-Christ. C'est visiblement une hérésie. Cela change l'affaire de face, et fait que les évesques doivent parler pour les uns et contre les autres. Voilà les raisons de son changement, qui me paroissent très-bonnes. De plus il a tousjours dit que ceux qui auroient une vraye esvidence de la fausseté feroient mal de signer, mais il trouvoit impossible d'avoir cette vraye esvidence en cette ocasion icy; et peut-estre que les escrits luy ont montré que ces Messieurs l'ont entière, et ainsy il est changé. De plus, il faut aller plus haut, et croire que Dieu l'a esclairé quand il a esté temps, et que, comme c'est un vray instrument pour desfendre sa vérité et son Église, il luy a donné les lumières qu'il lui a tant et si saintement demandées. Car comme je vous ay dit, il a prié pour cela sy persévéramment en estudiant que l'on voit clairement, quand on a sceu la suite de sa conduite, que tout cela se fait comme cela s'est deu faire, et comme nous voions des choses de cette nature se passer dans l'histoire éclésiastique à l'esgard et dans la conduite des saints prélats qui ont soutenu l'Église au temps des persécutions. Vous aurés assurément du plaisir à voir les letres qu'il m'a escrites sur tout cela, que mon frère le prince de Conty n'a pas veues, et dont vous ne luy parlerés pas, s'il vous plaist, sy vous le voiés devant moy, pour des raisons que je vous diray.

« En relisant ma letre, il m'a semblé que je n'ay pas assés bien expliqué les rai-

[1] Ceci prouverait que mademoiselle de Vertu et madame de Sablé avaient d'abord été pour la signature. — [2] M. de Choiseul. — [3] Racine, p. 273.

sons du changement de M. d'Alet; je m'en vais essayer à le mieux faire. Il dit donc que tout soubçon estant cessé à l'esgard de ces Messieurs et n'estant plus sy nécessaire d'aller bride en main avec eux, et d'un autre costé les jésuites abusant du silence des évesques, et plus encore de ce qu'ils disoient qu'il se faut soubmetre intérieurement à des faits, et en abusant jusqu'au point de fonder sur cela la publication d'une vraye hérésie, qui est d'atribuer l'infaillibilité au pape comme à Jésus-Christ, et la prouvant par cette inséparabilité du fait et du droit de Jansenius, il est important et mesme nécessaire de s'élever contre cela, et de se desclarer, l'affaire estant par toutes ces choses sy changée de face, puisque les uns en se dévelopant se monstrent inocents, et les autres en se dévelopant aussy se monstrent coupables. Il n'y a point de letre de M. d'Alet qui exprime toutes ces choses dans ces mesmes termes, mais c'est le sens de plusieurs. Voilà ce que je vous en puis dire, j'ay peur que cela soit mal...... »

Assurément on ne peut méconnaître dans ces deux dernières lettres, et surtout dans l'avant-dernière, des accents nobles et fiers qui rappellent ceux de Jacqueline Pascal dans sa lettre contre le *Formulaire*[1].

En cette même année 1664, madame de Longueville perdit son directeur M. de Singlin. Cette perte la rejeta dans les perplexités et les troubles de conscience qui l'avoient autrefois rendue si malheureuse. Elle n'en sortit qu'en se remettant entre les mains de M. de Secy.

« 18 avril 1664.

« J'estois incertaine sy vous scaviés la perte que nous avons toutes faite; ainsy je ne vous escrivois point. En vérité, j'en suis tout à fait touchée, car outre l'obligation que j'avois à ce saint homme de sa charité pour moy, me revoilà tombée dans l'embarras où j'estois avant que de le prendre, c'est à dire d'avoir besoing de quelqu'un et de ne sçavoir qui prendre. Je vous prie de bien prier Dieu pour moy. Je ne doute pas que vous ne soiés bien touchée aussy, et qu'outre le touchement[2] d'amitié et de besoing, vous ne la soiés aussy par voir la mort dans un de vos amis, qui est quasy la voir en soy mesme. Il faut essayer de se fortifier par le recours à Dieu et par la prière. Vos pauvres voisines me font grande pitié; voicy un terrible coup, et surtout dans la conjoncture des bulles où le conseil de ce pauvre homme leur eust esté bien utile; mais, enfin, Dieu est le maistre. Je vous iray voir un des jours de la sepmaine qui vient et vous meneray l'abbé de Roquette[3]. Je ne scay rien du père du Breuil[4]; je ne scay où est ce bon homme que vous me recommandaste, ny où il loge. Comment se porte M. de Sévigny[5]? »

Le zèle de madame de Longueville pour Port-Royal lui valut la haine des jésuites, et le père Annat ne manqua pas de la dénoncer à Louis XIV. Elle se défend noblement dans la lettre suivante adressée au roi, où, avec une fierté respectueuse, elle avoue ses opinions et ses amitiés. Elle

[1] IV° série, t. II, *Jacqueline Pascal*, p. 329-389. — [2] *Touchement*, pour émotion, se voit très-souvent dans le style dévot au XVII° siècle. — [3] Abbé attaché à la maison de Condé, et qui, devenu évêque d'Autun, fit, en 1679, l'éloge funèbre de madame de Longueville. — [4] De l'Oratoire, longtemps persécuté. — [5] Un des solitaires de Port-Royal.

nous y apprend aussi qu'elle avait eu le dessein de se retirer au Val-de-Grâce. C'est ici, je crois, la seule trace qui nous reste de ce dessein.

« Au roy[1], mon souverain seigneur,

« Sire,

« J'ai sceu par Mgr l'archevesque de Paris la bonté qu'a eue V. M. de luy parler comme je l'en avois très-humblement supliée du dessein que j'ay d'entrer au Val-de-Grace, quand mes affaires me le permettront; et j'ay tant de sujet d'être contente de la manière obligeante dont Mr de Paris en a usé vers moy, en cette occasion, que ne pouvant attribuer son changement à mon égard qu'à la bonté que V. M. luy a fait paroistre d'avoir pour moy, je me sens obligée de luy en témoigner ma reconnoissance.

« Elle doit estre, sire, d'autant plus grande que j'ay sceu, par d'autres voies, que le père Annat a fait ce qu'il a pu pour donner d'autres dispositions à V. M. Je croirois manquer à ce que je luy dois, et à ce que je me dois à moi-mesme si, en prenant la liberté de luy dire qu'elle m'a rendu justice (ce que je dis, sire, sans vouloir affoiblir les graces que je reçois d'elle), je ne faisois ce quy est en mon pouvoir pour aller au devant des mauvais offices qu'on me peut rendre en mille autres occasions, puis que n'y ayant eu nul fondement véritable à ce dernier, par lequel on a essayé de luy rendre ma conduite désagréable, je ne puis jamais estre en sureté sur mon inocence. S'il suffisoit d'en avoir une très-entière à l'égard de V. M., mon repos ne seroit troublé par aucune crainte, car je ne pourrois pas raisonnablement appréhender que le père Annat confondist assez ses intérêts avec ceux de V. M., ou pour mieux dire, ses passions, pour oser essayer de me faire un crime envers elle de ce que je suis amie de quelques personnes que ce père n'aime pas. C'est à cet endroit, sire, que j'ose la suplier de se remettre en mémoire plusieurs choses que je me suis donné l'honneur de luy dire, lorsque j'eus celuy de luy parler du dessein de ma retraite. Si elle s'en souvient, je ne puis craindre qu'elle ait jamais ma fidélité suspecte, et je penserois mesme pouvoir m'assurer que, si elle prenoit le soin de donner des directeurs à ses sujets, elle n'en pourroit pas choisir de plus propres à les maintenir dans leur devoir vers elle que ceux que ce père trouve si dignes de la colère de V. M., parce qu'ils ont attiré la sienne par la nécessité où il les a jettés de se justifier des accusations qu'il a faites contre eux. La bonté qu'a eu V. M. de ne se laisser point persuader par luy, me devrait faire espérer qu'il ne fera plus aucune tentative contre moy; mais comme le passé me peut faire craindre pour l'avenir, je supplie très-humblement V. M. d'agréer que je luy demande de vouloir bien continuer à séparer ce quy ne peut estre joint, c'est-à-dire les choses quy pourront blesser l'attachement que j'ay et que j'auray toujours pour son service, d'avec ce qui déplait à des gens à qui il est impossible de plaire sans suivre aveuglément leurs maximes, que je confesse à V. M. que je n'ay pas cru devoir prendre pour les règles de ma conduite. Je pense, sire, que V. M. scait bien que ce sentiment ne m'est pas particulier, et qu'il m'est commun avec la plus grande partie des gens de bien de son royaume.

« Voilà ce que je n'ay pu me dispenser de dire à V. M. par la douleur que me cassent les entreprises que l'on fait pour diminuer sa bonté pour moy. S'il ne faut pour en mériter la continuation qu'un respect très-profond pour sa personne, et

[1] Nous trouvons cette lettre à la Bibliothèque nationale, *Supplément français*, n° 3029. C'est une copie, et non une lettre autographe.

un attachement très-sincère et très-inviolable pour son service, j'ose croire qu'elle m'en honorera; c'est la chose du monde que je souhaite le plus.

« Je suis,

« Sire,

« De Votre Majesté

« La très-humble, très-obéissante et très-fidelle servante et sujette,

« De Paris, le 6 juin 1668. » « A. G. DE BOURBON. »

C'est en 1668 que madame de Longueville, excitée et encouragée par mademoiselle de Vertus et madame de Sablé, entreprit la grande affaire de la paix de l'Église, et persuada à plusieurs évêques de ses amis, et particulièrement à Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, de se porter médiateurs entre les deux partis, et de les désarmer en leur imposant des concessions réciproques. Les nombreuses lettres qu'elle écrit alors à madame de Sablé témoignent de ses efforts et des obstacles qu'elle rencontre. A peine avait-elle obtenu, à force d'adresse, quelque concession du côté des jésuites, qu'il lui fallait bien plus d'adresse encore pour la faire accepter de l'autre parti. Arnauld, d'abord si modéré et qui avait paru faible à Pascal et à sa sœur, irrité par l'injustice, était revenu sur ses pas, et il n'avait plus qu'une crainte, celle de sacrifier la moindre parcelle de la vérité à l'espérance d'un arrangement équivoque. Il troublait trop souvent les négociations commencées par des lettres inopportunes et par des propos qu'on ne manquait pas d'envenimer. L'ancienne ambassadrice de Munster eut grand besoin de sa douceur et de sa patience. Pour abréger, nous ne donnerons ici qu'un très-petit nombre de lettres qui suffiront à faire voir quels ménagements il lui fallut apporter dans cette épineuse affaire, et quel soulagement elle dut éprouver lorsqu'elle put écrire, à la fin de 1668, à madame de Sablé : « La paix est faite; la chose est publique. »

(1668.)

« Je pensois vous envoier demander à disner aujourd'huy, et mon frère[1] fut venu chés vous après disné; mais il faut que j'aille voir le roy qui m'a donné heure aussytost après son disné; de sorte qu'en cas que vous vouliés bien nous voir, mon frère et moy, aujourd'huy, nous n'irons chés vous que sur les trois heures ou trois heures et demie. Mendés donc ouy ou non; mais en atendant que je vous voie, je ne puis m'empescher de vous dire que sy vous n'y métés ordre, les amis de M. Arnault gasteront l'affaire, car ils prosnent tant qu'il n'en est point et la monstrent si mauvaise par là que sy Dieu n'y met la main, cela est tout propre à obliger soit les jésuites, soit quelque dévot d'écrire à Rome, que M. Arnault n'en est point, et qu'il faut que le pape fasse quelque chose qui donne moien de le faire expliquer. Or vous scavés que sy on pousse la chose, ce n'est pas le conte de ceux mesme qui ont signé, parce qu'on pouroit exiger telle chose d'eux qu'ils ne pou-

[1] Condé; le prince de Conty étant mort en 1666.

roient pas en convenir; et le vray moyen de faire exiger ces choses-là c'est de dire que M. Arnault n'est point de ce qui a esté fait...[1] est bien propre à estre de ces diseurs là; il me semble mesme qu'on me l'a nommé. Je vous mande cecy en cas que vous ne vouliés pas qu'on vous voie. »

(1668.)

« Comme j'ai veu une intention à M. de C(omminges) de vous aller voir un de ces jours, je crois estre obligée de vous dire mes pensées, afin que vous en usiés auec lui en conformité de ce que j'ay fait, parce qu'il me semble que je ne vous l'expliquai pas assés hier. Comme il ne me dit point que M. A(rnault) luy eust escrit, je ne luy monstrai point aussy que je le sçavois; mais pour le faire parler là-dessus, et pour penetrer sy ces démarches-là de M. A. ne gastoient point l'affaire, je luy dis que je vous venois de voir, et sans luy rien aprendre de la lettre que M. A. vous avoit escrite, je luy dis qu'il me paroissoit que vous craigniés qu'il ne voulut point entrer dans le nouueau project de paix qu'il avoit fait. Il me dit là-dessus qu'il n'importoit pas et que pourveu que M. A. gardast un silence exact là-dessus, cela ne pouuoit rien gaster, parce qu'il ne diroit point (j'entends luy, M. de C.) que M. A. en estoit ny n'en estoit point, et qu'il n'estoit point necessaire de faire ceste explication, qu'on ne la luy demanderoit pas mesme, puisqu'il n'y auoit jamais eu que deux de ces messieurs qui avoient paru, et qui paroissant encore, cela suffiroit et osteroit tout subject de questions, qu'ainsy il suffisoit du silence et de M. A. et de tous tant que nous estions qui sçavions la chose. Je vis donc que ce qu'a fait M. A. jusqu'icy n'a rien gasté. Ainsy je ne luy dis point qu'il vous eust escrit, et je croy que vous ne devés point luy dire qu'il l'ait fait, ny par conséquent luy monstrer vostre lestre, mais, suivant ce que je luy ay dit, luy dire seulement que vous aviés sceu que M. A. avoit peine à entrer là-dedans, mais que despuis vous avés apris qu'il estoit resolu au silence. Je croy qu'il ne luy faut point faire voir que vous savés que M. A. luy a escrit, afin qu'il ne croie point la chose esclatée, et que par là il n'entre pas en descouragement sur le secret qu'il desire qu'on observe. Il me dit encore que tout en despendoit, parce que sy ce qui viendra de R(ome) est bon, ceux qui n'aprouvent pas, voulant parler de M. A., comme ceux qui aprouvent, jouiroient du bénéfice de la paix. Voilà ce que j'ay creu vous devoir expliquer tout du long. Au nom de Dieu, poussés bien M. A. à se taire... »

(1668.)

« M. de Cominge ne demande rien à M. Arnault sinon qu'il se taise et qu'il laisse faire les autres, et cela par les mesmes raisons que nous vous dismes hier. Il ne m'a pas dit qu'il luy ait escrit; mais sur ce que je luy dis que vous craigniés qu'il n'entrast pas là dedans, par les cognoissances que vous en aviés, sans luy dire qu'il vous en avoit escrit, il me respondit ce que je vous viens de dire qu'il vous avoit escrit qu'il est besoing qu'il se taise seulement; de sorte que j'eus raison de vous dire que l'affaire n'est nullement rompue. Néantmoins il est besoing pour qu'elle se termine d'un silence profond de tous tant que nous sommes. Faites seulement de vostre costé que M. Arnault ne dise mot du monde. La lestre qu'il vous a escrite l'est devant l'acte signé de ces messieurs. Cela est donc en fort bon chemain, mais il faut un silence profond. »

Au haut du billet suivant est écrit de la main de madame de Sablé:

« 24e octobre 1668. M. Arnault voit M. le Nonce. »

[1] Il y avait ici un nom propre que Madame de Sablé a effacé.

« Ce dimanche matin.

« Voulés vous qu'on aille disner avec vous ? Il n'y a pas moïen d'atendre à vous voir que vous soiés en nostre quartier. Mais au hasard sy vous le voudrés ou non, il faut bien vous aprendre que MM. de Sens et de Chalons menèrent hier M. Arnault chez M. le Nonce, qui le traita à merveille. MM. de la Lane et Nicole y estoient aussi. Voilà proprement le sceau de la paix. La chose est publique. »

La paix de l'Église fut assurée en France, en 1669, par une bulle du pape Clément IX et par un édit du roi qui imposa silence aux deux partis. Cette paix dura tant que vécut madame de Longueville. Port-Royal l'observa scrupuleusement, et donna un mémorable exemple de son exacte fidélité à la fin de cette même année 1669, en retranchant des *Pensées* de Pascal toutes celles qui se rapportaient aux anciens débats et aux jésuites. L'habileté déployée dans toute cette affaire par madame de Longueville et le succès qui la couronna ajoutèrent à la renommée que la Fronde lui avait faite un caractère tout nouveau de haute considération. Le roi, qui avait éprouvé sa sincérité et sa modération, la loua publiquement. Les jésuites se turent ou ne répandirent que de sourdes calomnies. Port-Royal la bénit, et son fidèle et ingénieux historien, Fontaines, en terminant le récit de la longue négociation qui prépara la paix de 1669, ne peut s'empêcher de lever les mains au ciel et de s'écrier dans l'effusion de sa reconnaissance[1] :

« Rendez, ô mon Dieu, au centuple à votre servante tout ce qu'elle a fait alors pour votre gloire, pour l'intérêt de votre Église et pour vos très humbles serviteurs. Elle s'étoit préparée de loin à ce grand ouvrage, en retirant dans son hotel ceux qui soutenoient votre vérité. Elle cachoit sous ses ailes ceux que l'on cherchoit de toutes parts pour les prendre. La gloire de son nom étoit comme un bouclier qui paroit tous les traits qu'on s'efforçoit de lancer sur eux. On se doutoit que son hotel étoit leur retraite; le respect néanmoins retenoit les plus effrontés qui, malgré tous les mouvements de leur animosité, étoient forcés à n'oser toucher à un si saint azyle, et à laisser en sureté ceux que Dieu protegeoit à l'abri de sa servante. Vous, mon Dieu, qui savez que j'ai eu part à la charité de cette princesse, et qu'elle m'a souffert dans son hotel, rendez-lui-en la récompense... Vous avez sans doute écrit celle de cette princesse dans le ciel où je la regarde présentement avec un profond respect, et vous reservez à votre grand jour à la combler de la gloire qu'elle a si justement méritée pour ses bonnes œuvres. Les hommes s'en sont irrités; les pécheurs en ont grincé les dents contre elle, mais leur animosité n'a servi qu'à aiguiser son zèle et à la rendre plus ardente à soutenir votre cause. Elle a souffert paisiblement les opprobres des superbes: elle a su ce qu'on disoit d'elle par mespris, et qu'on ne rougissoit pas de l'appeller la honte et l'ignominie de la famille royale. Vous ferez voir, Seigneur, qu'elle en a été en son temps l'ornement et la gloire, et S. Louis sans doute n'a pas rougi d'elle dans le ciel, et n'a pas trouvé qu'elle dégénérast de son sang et de la sainteté de sa tige. »

(*La suite à un prochain cahier.*)

V. COUSIN.

[1] *Mémoires sur Messieurs de Port-Royal*, t. II, p. 384.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Walckenaër, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort le mardi 27 avril.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Quatrefages a été élu, le 26 avril 1852, membre de l'Académie des sciences, section d'anatomie et de zoologie, en remplacement de M. de Savigny, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 3 avril, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. de Tocqueville.

Le président a ouvert la séance par un discours qui a été suivi de la proclamation des prix décernés et des prix proposés. M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu ensuite une notice historique sur la vie et les travaux de M. Droz.

PRIX DÉCERNÉS.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1851, le sujet de prix suivant: « Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire, en France; en retracer l'histoire; exposer « son organisation actuelle et en développer les principes. » Le prix a été décerné à M. Bodin (Charles-Edmond), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1851, la question suivante : « Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote « avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières; « apprécier ce qu'il y a de temporaire et de faux, et ce qu'il y a de vrai et d'immortel « dans ces différents systèmes. » Le seul mémoire que l'Académie ait reçu sur ce sujet n'ayant pas été jugé complétement digne du prix, le terme du concours est prorogé au 31 décembre 1852. Le prix, qui est de 1,500 francs, sera décerné, s'il y a lieu, en 1853.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet de prix suivant pour l'année 1853 : « Examen critique des principaux systèmes modernes de théodicée. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 31 décembre 1852.

L'Académie propose, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Du sommeil « au point de vue psychologique. » PROGRAMME. « Quelles sont les facultés de l'âme qui subsistent ou sont suspendues ou considérablement modifiées dans le som-

meil? Quelle différence essentielle y a-t-il entre rêver et penser?» Les concurrents comprendront dans leurs recherches le somnambulisme et ses différentes espèces. Dans le somnambulisme naturel y a-t-il conscience et identité personnelle? Le somnambulisme artificiel est-il un fait? Si c'est un fait, l'étudier et le décrire dans ses phénomènes les moins contestables, reconnaître celles de nos facultés qui y sont engagées, et essayer de donner de cet état de l'âme une théorie, selon les règles d'une saine méthode philosophique. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1853.

Section de morale. — L'Académie décernera, en 1852, le prix qu'elle a proposé sur la question suivante : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celles que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » Le concours pour ce prix a été clos le 30 novembre 1851.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 octobre 1852.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. — L'Académie remet au concours, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Quelles sont, au point de vue juridique et au point de vue philosophique, les réformes dont notre procédure civile est susceptible? » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1852.

L'Académie met au concours, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « Retracer l'histoire des divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis;

« Rechercher, au point de vue moral et au point de vue économique, quels sont les avantages et les inconvénients de chacun de ces régimes. » PROGRAMME. « Le régime dotal et celui de la paraphernalité étaient admis dans une partie de la France; le régime de la communauté l'était dans l'autre. Le Code civil consacre ces divers régimes et les laisse au choix des parties; il en autorise même le mélange dans la stipulation des contrats nuptiaux.

« Les concurrents devront rechercher :

« 1° Au point de vue moral : Quel est celui de ces régimes qui est le plus propre à resserrer les liens de l'union conjugale, qui offre la meilleure garantie de l'accomplissement des devoirs des époux l'un envers l'autre; qui contribue le plus à fortifier l'autorité paternelle, à entretenir le respect filial et à assurer le bonheur de tous;

« 2° Au point de vue économique : Quelle est l'influence que chacun de ces régimes peut exercer sur le bien-être matériel et la prospérité de la famille, sur le développement du commerce et de l'industrie, sur les progrès de l'agriculture, en un mot, sur la fortune publique : et, pour cela, comparer entre elles les parties de la France qui ont été soumises aux divers régimes, ou qui le sont encore, et rechercher s'il faut placer au nombre des causes de leur prospérité ou de leur déclin l'influence de celui de ces régimes qui y était suivi : constater quel est celui qui engendre le plus de procès pendant ou après le mariage; rechercher s'il existe certaines populations, ou seulement certaines classes de la société, auxquelles, sous les deux points de vue indiqués, l'un des régimes convienne mieux que les autres;

« Exposer enfin les modifications que le régime dotal a subies en France, com-

parativement au droit des Romains, par l'influence de la jurisprudence ancienne des parlements et de la jurisprudence nouvelle de nos cours de justice. »

Le prix sera de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 30 octobre 1853.

Section d'économie politique et de statistique. — L'Académie décernera, en 1852, le prix qu'elle a proposé sur la question suivante : « Exposer l'ensemble des mesures « économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit et en déduire les « conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à « nos jours. » Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 octobre 1851.

L'Académie décernera également, en 1852, le prix qu'elle a proposé sur cette question : « Doit-on encourager par des primes, ou par tout autre avantage spécial, « les associations autres que les sociétés de secours mutuels, qui se formeraient dans « l'industrie, soit entre les ouvriers, soit entre les patrons et les ouvriers? » Le concours, pour ce prix, a été clos le 30 novembre 1851.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de « rendre, outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, « un excédant qui se convertit en rente ou fermage; 2° les causes qui déterminent « le taux plus ou moins élevé des rentes ou fermages. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 octobre 1852.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant : « Rechercher quelle a « été, en France, la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la « révolution de 1789. Indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles « fussent en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à « leur entier affranchissement. Montrer à quelles obligations successives elles ont été « soumises, en marquant les différences qui se sont produites, à cet égard, dans « les diverses parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des « textes des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et « manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des « titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1852.

L'Académie rappelle également qu'elle a proposé, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « De la condition des classes ouvrières en France depuis le XIIe siècle « jusqu'à la révolution de 1789. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1853.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie propose, pour être décerné, s'il y a lieu, en 1854, le sujet de prix suivant : « Ma- « nuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières. » PROGRAMME. « Il y a des rapports nécessaires entre l'état moral et l'état économique des classes ouvrières. L'intelligence et l'ordre sont les indispensables conditions de leur bien-être; et c'est moins de l'étendue même des ressources dont elles disposent que de l'usage, plus ou moins habile et sensé, qu'elles savent en faire, que dépend l'amélioration de leur sort.

« Le premier besoin de ces classes est de suivre les règles de conduite que comporte leur situation. Ce qui nuit le plus à leurs intérêts, c'est le manque habituel

de prévoyance et d'économie; elles ne comptent pas assez rigoureusement avec l'avenir, et, parmi les hommes qui les composent, beaucoup sacrifient aux satisfactions du moment des ressources qui, ménagées avec plus d'art et de prudence, pourraient leur assurer une honnête aisance.

« Dans l'espoir de répandre parmi ces classes les lumières dont elles ont besoin pour s'élever à une destinée meilleure, l'Académie met au concours, pour le prix Beaujour, la rédaction d'un *Manuel de morale et d'économie politique* à leur usage. Les concurrents n'auront pas seulement à traiter des devoirs à l'accomplissement desquels tient la félicité domestique, ils auront à exposer toutes les notions d'économie politique qu'il importe de propager au sein des classes ouvrières. L'expérience l'atteste : c'est un malheur pour ces classes que l'ignorance des lois qui régissent le taux des salaires, la formation et l'emploi du capital; car cette ignorance, les disposant à attribuer à l'iniquité des institutions les privations dont elles ont à souffrir, leur ôte la foi dans le succès de leurs propres efforts. Ce n'est plus de l'exercice énergique de leurs facultés, de l'emploi sage et réfléchi de leurs salaires qu'elles attendent l'aisance qui leur manque; c'est de révolutions dans l'ordre politique. D'un autre côté, il est impossible qu'elles se croient en droit de se plaindre de l'injustice des hommes sans que des sentiments d'irritation et de haine ne troublent leur vie et ne leur inspirent de funestes mécontentements.

« L'Académie recommande aux concurrents de s'appliquer à présenter leurs idées sous les formes les plus simples, les plus claires et les plus propres à les mettre à la portée de toutes les intelligences. Plusieurs écrits de Franklin peuvent, à cet égard, servir de modèle. »

L'Académie affecte à ce concours une somme de 10,000 francs. La valeur du prix témoigne de l'importance qu'elle attache au résultat. Le concours demeurera ouvert jusqu'au 31 octobre 1853.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues. — Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 fr., placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier, et par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.

L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, qui, cette fois, sera de 3,000 fr., en 1855, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être remis au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1854.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, etc., par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, etc. Caen, imprimerie de Hardel; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de IV-288 p., avec gravures sur bois. — Un grand nombre de livres ont été publiés depuis quelques années sur l'architecture religieuse. Celui-ci diffère, par le but et par le plan, des publications du même genre qui l'ont précédé. Il s'adresse spécialement aux

curés, aux conseils de fabrique et aux architectes appelés à réparer les églises rurales. Après avoir exposé des idées générales sur la matière, en discutant les opinions de ses devanciers, M. Bordeaux traite du style qui convient aux édifices religieux des campagnes, des matériaux qu'il est préférable d'employer à leur construction ou à leur réparation, du choix à faire dans les objets destinés à leur décoration, à leur ameublement. Les exemples cités par l'auteur à l'appui de ses conseils sont rendus plus sensibles par de nombreuses gravures sur bois intercalées dans le texte.

ALLEMAGNE.

Geschichte der Rechtsverfassung frankreichs, etc... Histoire de la législation française depuis Hugues Capet, par Guillaume Schaeffner. Francfort-sur-le-Mein, 1845-1850, 4 vol. in-8°. — M. Schaeffner, avocat à Francfort, a entrepris, il y a quelques années, une histoire complète de la législation française depuis Hugues Capet jusqu'à l'empire inclusivement. Cette grande et difficile tâche a été accomplie dignement par lui. Les recherches de l'auteur pour atteindre son but ont été immenses et méritent d'être citées comme un modèle de patience et d'érudition. M. Schaeffner passe tour à tour en revue l'histoire de l'état de la France et de ses provinces, celle de la féodalité, de la royauté, des institutions démocratiques et de l'Église. Après ce vaste tableau, qui occupe les deux premiers volumes, l'auteur arrive, dans le troisième, à l'histoire des sources du droit, à celle du droit civil et coutumier (droit privé), du droit pénal, de la procédure civile et criminelle jusqu'à la révolution. Le quatrième et dernier volume est consacré à raconter les transformations que la législation française a subies depuis cette révolution jusqu'aux codes qui ont signalé l'époque impériale. Un travail aussi consciencieux mériterait d'être traduit en français. Il est vrai qu'il a été l'objet de critiques assez vives de la part d'un professeur d'Heidelberg; mais il n'en renferme pas moins des détails très-curieux sur l'histoire de notre droit, et comble une lacune qui existait dans le récit de nos annales.

HOLLANDE.

De Munten der voormalige hertogdommen Braband et Limburg van de vroegste tyden tot aan de pacificatie van Gend, door P. A. van der Chys... int de geven door Teylers treede genootschap. Haarlem, Erven, F. Bohn. (*Les monnaies des anciens duchés de Brabant et de Limbourg depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand,* par M. le professeur P. A. van der Chys, directeur du cabinet de monnaies et de médailles de l'Université de Leyde, publié par la seconde société de Teyler, à Harlem, chez les héritiers de F. Bohn.) 1851, Paris, chez A. Durand, in-4° de 470 pages et 36 planches. — La seconde société de Teyler à Harlem avait mis au concours l'énumération, la description et la représentation des monnaies qu'on a frappées depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand en 1576, dans les divers duchés, comtés, seigneuries ou villes formant les Pays-Bas, ce mot étant pris dans son acception la plus étendue (c'est-à-dire comprenant tout ce qui forme aujourd'hui la Hollande, la majeure partie de la Belgique et même une partie de la Prusse rhénane). M. van der Chys, qui a remporté le prix, nous donne ici la première partie de son travail, dans laquelle il ne s'occupe que des monnaies des duchés de Brabant et de Limbourg.

Liber Geneseos secundum arabicam Pentateuchi Samaritani versionem ab Abu-Saïdo conscriptam, quam auspice T. G. J. Juynboll, *ex tribus codicibus edidit* Abrahamus Kuenen. Lugduni Batavorum, 1851, ap. J. Brill; Paris, chez A. Durand. — M de Sacy, dans une excellente notice insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLIX, a fait connaître deux manuscrits de la Bibliothèque nationale renfermant la version arabe du Pentateuque faite sur le texte samaritain. M. Juynboll, orientaliste distingué de Leyde, dans une dissertation sur le même sujet, a insisté sur l'importance exégétique de ce texte. Aujourd'hui M. Kuenen, élève de M. Juynboll, publie la Genèse d'après cette version. Il promet de donner de même les autres parties du Pentateuque avec des Prolégomènes sur l'auteur de cette version et l'usage qu'on en peut faire dans l'exégèse biblique.

ÉTATS-UNIS.

The East : Sketches of travel in Egypt and the holy land; by the Rev. J. A. Spencer, M, A. author of *the Christian instructed,* editor of *the New Testament, in greek with notes on the historical Books,* member of the New-York historical society, etc., etc., elegantly illustrated from original drawings. New-York, 1850, grand in-8° de XVI-504 pages. — Ce beau volume est le récit d'un voyage en Égypte et en Terre sainte fait par le révérend J. A. Spencer, savant helléniste de New-York, en compagnie de M. G. W. Pratt, jeune orientaliste américain. M. Spencer, déjà connu par des travaux estimés d'exégèse biblique, rend compte dans ce nouvel ouvrage de ses impressions et de ses sentiments sur l'Égypte, et particulièrement sur la Terre sainte. Ce livre a dû attirer d'autant plus d'attention en Amérique, que l'auteur y a soutenu l'opinion traditionnelle sur la situation des lieux saints, et spécialement du saint sépulcre contre les idées nouvelles émises à ce sujet par le docteur Robinson et d'autres voyageurs. Le texte est accompagné de neuf belles lithographies et de six figures sur bois.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1852.

Correspondance of sir Isaac Newton and professor Cotes, etc. *Correspondance du chevalier Isaac Newton et du professeur Cotes, avec des lettres de plusieurs autres personnages éminents; le tout imprimé pour la première fois, d'après les originaux conservés dans la bibliothèque du collége de la Trinité à Cambridge. Plus un appendice, contenant d'autres lettres et divers écrits de Newton, accompagné de notes qui présentent le tableau de sa vie scientifique et un grand nombre de détails biographiques. Publié par J. Eddleston, M. A., fellow du collége de la Trinité, avec les fonds libéralement accordés par l'administration du même collége.* 1 volume in-8° de 316 pages, orné d'un beau portrait de Newton. Cambridge, 1850.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Jusqu'à présent, j'ai envisagé la correspondance de Newton et de Cotes, comme un champ d'études scientifiques et philosophiques, dont j'ai tâché de signaler les points les plus éminents. Il me reste aujourd'hui à chercher si elle pourrait nous aider à découvrir les voies d'investigation que Newton a suivies pour arriver aux résultats mathématiques contenus dans le livre des Principes, voies qu'il semble avoir voulu envelopper de mystère. J'aurai ensuite à tirer des documents inédits qui accompagnent cette correspondance, les renseignements nouveaux qu'ils fournissent, sur son caractère comme homme, et sur les aptitudes diverses de son esprit. Ces particularités, qui n'auraient

qu'un intérêt secondaire s'il s'agissait de tout autre que lui, sont devenues, pour ainsi dire, inséparables de l'histoire des sciences, par la publicité que les écrivains anglais leur ont donnée, par l'importance qu'ils y ont attachée; surtout par l'appréciation qu'ils en ont faite, et les conséquences qu'ils en ont déduites.

Toutes les personnes, en bien petit nombre, qui ont voulu, et qui ont pu, lire le livre des Principes, d'un bout à l'autre, ont éprouvé combien cette étude est laborieuse et fatigante; non-seulement par les difficultés inhérentes à la démonstration de chaque proposition prise isolément; mais aussi par l'absence presque générale et comme intentionnelle, d'indication, de lien apparent, qui conduise l'esprit de l'une à l'autre. Newton ne vous guide pas, il vous mène. Ce n'est plus la divination hasardeuse mais excitante, de Descartes; l'élan expansif et lumineux de Leibnitz. Il ne cherche pas à instruire; il ne veut que convaincre, et mettre dans l'impossibilité de nier ce qu'il avance. « Lorsque « j'avais réussi à comprendre, et à me démontrer les solutions qu'il « donne d'une série de problèmes, cet effort ne me mettait nullement « en état de résoudre, par moi-même, des problèmes, à peine différents. » Ce n'est pas moi qui dis cela; c'est Euler; et le travail qu'il a dû faire sur le livre de Newton, pour sortir de cette impuissance, a été décrit par lui en termes trop instructifs, pour que je ne croie pas utile de les rapporter ici textuellement[1]. Euler n'a fait qu'exprimer ce qui est arrivé à tous ceux qui ont voulu retirer de la lecture des Principes, un autre bénéfice que celui d'une compréhension stérile. Or cet isolement, cet imprévu, dans lequel Newton nous laisse, à chaque pas de sa route, n'existait pas sans doute pour lui. Son affectation de procéder par propositions détachées, à la manière des anciens géomètres, convenait à leurs investigations, dont le but final, quelque éloigné qu'il soit, est toujours isolé, unique; et, une fois saisi, vous met en possession de la vérité

[1] « Quod omnibus scriptis, quæ sine analysi sunt composita, id potissimum mechanicis obtingit, ut lector, etiam si de veritate eorum, quæ proferuntur, convincatur, tamen non satis claram et distinctam eorum cognitionem assequatur, ita ut easdem quæstiones, si tantillum immutentur, proprio marte vix resolvere valeat, nisi ipse in analysin inquirat, easdemque propositiones analytica methodo evolvat. Idem omnino cum Newtoni principia perlustrare cœpissem, usu venit, ut quamvis plurium problematum solutiones satis percepisse mihi viderer, tamen parum tantum discrepantia problemata resolvere non potuerim. Illo igitur jam tempore, quantum potui, conatus sum analysin ex synthetica illa methodo elicere, easdemque propositiones ad meam utilitatem analytice pertractare, quo negotio insigne cognitionis meæ augmentum percepi. » Euler, préface de la *Mécanique*, page quatrième.

absolue. Mais dans les études de philosophie naturelle, le but est multiple. La vérité qu'il faut découvrir est partout; et l'on ne peut s'en rendre maître qu'en la circonscrivant par parties, dans des approximations numériques dont il faut assigner la portée. La synthèse des anciens, a une marche trop droite, pour des recherches si étendues; et elle est trop inflexible pour fournir de telles appréciations. Ceci a donné lieu de croire, que Newton avait trouvé la plupart de ses théorèmes par le secours de l'analyse mathématique dont il a tant agrandi la puissance, et qu'il les a ensuite traduits sous les formes austères de la synthèse, soit pour les rendre complétement inattaquables, soit pour dérober aux regards de la foule, la vérité qui l'y avait conduit. C'est l'opinion de Laplace; et il en donne une preuve frappante, en citant l'équation différentielle du solide de moindre résistance, que Newton énonce, sans démonstration, comme théorème géométrique, quoique sans doute, il n'ait pu l'obtenir que par l'analyse [1]. La correspondance de Newton et de Cotes, offre plusieurs exemples décisifs de ce fait; et l'éditeur a eu très-grand soin de les signaler, en mettant sous les yeux du lecteur, au bas des pages, les formules analytiques mêmes, que Newton a voulu traduire géométriquement par des constructions dont Cotes conteste occasionnellement l'exactitude. Une fois entre autres, lettre X, en proposant une rectification qu'il juge indispensable, et qui l'était en effet, Cotes écrit : « Quand je lus d'abord ce passage, je crus toute la construction erronée. « C'est pourquoi je me mis, de la manière suivante à examiner, quelle « elle doit être, et je vais vous exposer mon calcul. » Ce calcul consiste à énoncer la question en langage analytique; à former les équations différentielles dont elle dépend; et à représenter leur ensemble, par une construction géométrique, laquelle reste seule apparente dans le texte imprimé. C'est celle de Newton, corrigée dans le point qui était fautif. La même lettre contient une autre rectification, dont la nécessité est également démontrée d'après la formule différentielle qu'il s'agit de construire. Après quelque résistance, Newton adopte ces deux corrections, se rendant sans doute à l'évidence des expressions analytiques par lesquelles il avait dû passer lui-même, toutefois, sans expliquer les motifs de son assentiment. Il eût été plus digne de lui, et plus utile pour la science, qu'il se fût montré sans mystère, là comme ailleurs. Mais il semble prendre à tâche de se cacher. On devine ce dessein, dès les premières pages de son ouvrage. Ainsi, après avoir exposé les lois

[1] Laplace, *Exposition du système du monde*, liv. V, chap. V, de la pesanteur universelle.

générales du mouvement dans la section 1re du Ier livre, il établit, dans la section II, les relations de mutuelle dépendance, qui ont lieu entre les forces centrales de nature quelconque, et la forme des orbites qu'elles font décrire, dans le vide, à des corps libres. Pour cela, il démontre d'abord six propositions, détachées les unes des autres, qui fournissent autant de caractères inhérents à ces relations, dans les orbites circulaires ou différentes du cercle. De là il dérive, comme corollaire, une règle géométrique, au moyen de laquelle, en combinant certaines droites menées dans l'orbite, on trouvera la loi de la force centrale qui la fait décrire. Alors il applique cette règle à une suite d'exemples particuliers, qui ne sont que des jeux de géométrie, étrangers au ciel; celui entre autres, où l'orbite serait une spirale logarithmique. C'est seulement après avoir ainsi exercé, je dirais presque promené son lecteur dans les régions de l'idéal, qu'il le conduit aux véritables orbites planétaires, l'ellipse, la parabole, l'hyperbole, auxquelles il applique séparément sa règle; prouvant que, dans celles-ci la force centrale est réciproque au carré des distances; et en outre qu'une telle loi de la force, ne peut donner que ces trois formes d'orbites. Toutes ces propositions prises individuellement sont d'une vérité rigoureuse. Mais la raison logique de leur disposition relative reste cachée; et l'esprit, contraint de les admettre, ne les embrasse pas d'un point de vue général. Or rien n'aurait été plus facile que de lui donner cette lumière. On n'a qu'à écrire en symboles chacun des résultats préliminaires que Newton démontre; puis en composer l'expression de la force centrale que leur ensemble caractérise. On la trouve ainsi définie complétement, généralement, par une formule algébrique d'une extrême simplicité; de laquelle toutes les applications particulières de Newton, découlent naturellement à la simple vue, presque sans calcul, et sans aucun effort d'esprit. Que Newton ait formé cette expression, pour son propre usage, cela est supposable; qu'il ait pu le faire, cela n'est pas douteux. Quelle utilité, ou quel mérite, trouvait-il donc, à prouver isolément par des démonstrations spéciales revêtues de formes austères, des résultats, qu'une simple expression algébrique aurait montrés avec une égale évidence, tous à la fois [1]?

Cette habitude qu'avait Newton, de voiler sa pensée, et de cacher sa personne, même dans les luttes scientifiques où il prenait la part la plus active, se constate surabondamment par les pièces inédites, annexées à la correspondance que nous venons d'analyser. On la reconnaît

[1] Voyez à la suite de ces articles la note 2.

dans les instructions qu'il donne à Keil, pour soutenir sa querelle contre Leibnitz; et elle se découvre, empreinte d'un ressentiment plus vif encore, dans une dissertation anonyme intitulée *ex epistola cujusdam ad amicum*, que l'on a retrouvée écrite de sa main, parmi les autographes conservés à Cambridge. Elle est rapportée ici dans l'appendix sous le n° XXXII [1]. C'est une réfutation détaillée, une démolition complète, du *Tentamen de motuum celestium causis*, que Leibnitz avait inséré dans les Actes de Leipsick, au mois de février 1689, dix huit mois après que le livre des Principes avait paru. L'auteur de la lettre, parlant de Newton à la troisième personne, accuse d'abord l'audace de cette tentative pour s'emparer des découvertes d'un autre, en traitant, comme par son inspiration propre, des séries de problèmes, qu'il doit savoir avoir été déjà résolus par lui. Après ce reproche de mauvaise foi, il prend son adversaire corps à corps, attaque ses démonstrations, en montre les vices, les incohérences, provenant, non moins de ses erreurs, que de l'impossibilité mécanique du système qu'il a voulu soutenir, et dont rien ne reste debout. La pièce finit par une accusation formelle de plagiat relativement à l'invention du calcul infinitésimal, qu'il reproche à Leibnitz, d'avoir calqué sur la méthode des fluxions, et d'avoir même inexactement appliqué dans l'origine; en quoi Newton se montre à son tour, injuste, n'ayant jamais voulu reconnaître, combien la notation leibnitzienne est, philosophiquement et pratiquement préférable aux symboles disjoints, et arbitrairement conçus, que lui-même avait employés, pour désigner

[1] On connaissait déjà deux fragments écrits de la main de Newton qui semblent avoir été les premières ébauches de cette dissertation anonyme. Le professeur Rigaud les a recueillis et consignés d'après le manuscrit original dans son *Historical essay on the first publication of sir Isaac's Newton's principia, Oxford, 1838*, in-8°. Les mêmes griefs contre Leibnitz y sont exposés sous la même forme et appuyés des mêmes arguments, qui sont développés avec moins d'étendue, mais non moins d'amertume. Le *Tentamen de motuum celestium causis* est dénoncé comme un plagiat, mais sans la réfutation détaillée que Newton en fait dans sa rédaction définitive. Lorsque l'essai historique du professeur Rigaud parut, je m'étais proposé d'en extraire ce document curieux et plusieurs autres pièces intéressantes qu'il renferme, pour les mettre sous les yeux des lecteurs du *Journal des Savants*. Mais une seconde édition de la *Vie de Newton*, par le docteur Brewster, étant alors annoncée comme très-prochaine, et comme devant contenir d'amples extraits des manuscrits de Newton appartenant au comte de Portsmouth, lesquels étaient jusqu'alors inédits, j'avais cru devoir attendre que je pusse rassembler tous ces documents dans un même cadre. Je regrette aujourd'hui de n'avoir pas annoncé d'abord isolément le curieux recueil du professeur Rigaud. Car depuis quatorze années qu'il a paru, l'édition de la *Vie de Newton*, qui devait contenir ces extraits de ses manuscrits inédits, n'a pas encore été donnée au public; et l'espérance de les connaître semble encore éloignée, si même elle se réalise jamais.

les opérations directes et inverses que ce calcul embrasse; en sorte que ce serait aujourd'hui même une découverte d'une utilité immense que de l'inventer si elle n'existait pas. Mais cette distinction si importante, puisque c'est de là qu'est venue toute la force de l'analyse moderne, cette distinction, dis-je, que Newton et ses partisans ne voulurent jamais faire, fut toujours le point vulnérable de la cause qu'ils soutenaient. Maintenant, que Newton eût rédigé, et publié, cette réfutation du *Tentamen* de Leibnitz, cela était parfaitement légitime; il en avait le droit incontestable; et, pour ce qui concerne les questions mécaniques, la raison était tout entière de son côté. Mais il n'en fit pas cet usage. L'éditeur montre, que cet écrit eut pour destination secrète, et unique, d'être communiqué confidentiellement aux commissaires de la Société royale, qui étaient chargés de juger le procès soulevé entre Newton et Leibnitz pour la priorité d'invention du calcul infinitésimal. Comme preuve que la communication eut lieu, et porta ses fruits, il cite une page entière du *Commercium epistolicum*, qui est littéralement copiée sur l'écrit de Newton [1]. Dans la jurisprudence civile, comment appellerait-on des juges, qui, chargés d'instruire une cause entre deux plaideurs, rédigeraient leur acte d'accusation contre un des adversaires, d'après des mémoires secrets, fournis par l'autre? L'éditeur ne fait pas cette réflexion; et n'était pas en position de la faire. Mais il faut savoir gré à sa sincérité d'avoir publié ce document. Au reste, dans les controverses historiques relatives aux sciences, ce caractère de probité est habituel aux écrivains anglais. S'ils viennent à rencontrer un document inconnu, qui pourrait prêter à des interprétations même contraires aux sentiments qu'ils soutiennent, ils le publient intégralement; et laissent le champ libre à la vérité. On n'a jamais pu reprocher aux éditeurs du *Commercium epistolicum* d'avoir présenté inexactement, ou incomplétement, les pièces qui sont venues à leur connaissance. Mais on a contesté l'autorité de leur décision comme juges, quand ils ont affirmé dans leur rapport [2]: 1° que, dans une lettre écrite par Newton à Collins en date du 10 décembre 1672, la méthode des fluxions est décrite *suffisamment pour toute personne intelligente;* 2° que la méthode différentielle (de Leibnitz), est identique (*one and the same*) à la méthode des fluxions, *sauf le nom et la notation des quantités*. La première assertion est purement conjecturale. Dans la seconde, on omet la distinction essentielle du mode de génération des quantités; et, en outre, l'identité qu'elle

[1] *Commercium epistolicum*. Edit. 1re, page 97; édit. 2e, page 206. Je n'ai pu vérifier que la seconde indication, n'ayant pas eu à ma disposition la 1re édition de ce recueil. — [2] *Commercium epistolicum*. Edit. 2e, pages 242-243.

prononce, est démentie par l'inégale aptitude aux applications. Sans la conception abstraite de Leibnitz, et sa notation littérale, le calcul aux différences partielles, et plusieurs autres branches de l'analyse infinitésimale, des plus fécondes, n'existeraient pas.

Dans la réfutation du *Tentamen*, Newton reproche à Leibnitz de n'avoir composé cette dissertation qu'après avoir connu le livre des Principes, sinon par l'exemplaire même de cet ouvrage, qu'on avait dû lui remettre, et qu'il dit n'avoir pas reçu, du moins par l'extrait inséré aux Actes de Leipsick, qu'il avoue lui-même n'avoir pas ignoré. Cet argument est répété deux fois dans l'écrit de Newton, et il est reproduit textuellement par les rédacteurs du *Commercium epistolicum*. L'extrait dont on s'appuie, paraissait donc assez explicite, assez détaillé, assez exact, pour donner une notion suffisante du livre. Ce sont en effet les qualités qu'on y remarque. Elles justifient l'autorité que Newton et les rédacteurs du *Commercium epistolicum* lui attribuent. Mais la confiance avec laquelle ils y ont recours, ne vient-elle pas fortifier le soupçon que sa contexture nous a suggérée, et que nous avons exprimé dans l'article précédent? C'est que cet extrait avait été rédigé par Newton lui-même.

L'éditeur a placé en tête de ce volume, ce qu'il appelle, une vue synoptique de la vie de Newton. Il y rapporte, par ordre chronologique, les principales circonstances de sa longue carrière; les dates exactes de ses ouvrages, de ses travaux, de ses moindres écrits. Ce résumé en présente, sous une forme très-commode, la succession et l'ensemble. Ensuite viennent des notes historiques et critiques, annexées comme commentaire, à la plupart des articles de ce tableau. Elles sont rédigées avec un grand soin, une consciencieuse érudition, et une probité littéraire sans reproche. Ces qualités, que je me plais à reconnaître, n'empêchent pas que certains détails ne puissent être appréciés différemment par le commun des lecteurs et par l'écrivain anglais. Ainsi, nous mettrons moins d'intérêt que lui à connaître les quotités et les dates des payements faits à Newton, comme membre du collége de la Trinité; le relevé de ses jours d'entrée et de sortie; ses comptes de dépenses personnelles, qu'il omit seulement deux fois d'acquitter à temps. Ces souvenirs ont sans doute du prix pour Cambridge; ailleurs, on comprend ce sentiment et on le respecte, plutôt qu'on ne le partage. Mais sa vivacité s'accommode mal de ces ménagements; et elle va quelquefois jusqu'à se blesser des choses du monde les plus innocentes. Par exemple, quand je rédigeais, il y a trente ans, la vie de Newton, pour la Biographie universelle, Van Swinden m'envoya de Leyde, un docu-

ment qui pouvait expliquer la cessation relative d'activité, de continuité, que l'on remarque dans les travaux scientifiques de ce grand génie, après qu'il eut atteint l'âge de quarante-cinq ans. C'était la copie d'une note écrite par Huyghens, dans un registre, petit in-folio, tenu comme une sorte de journal. Elle était ainsi conçue [1] : « 26 may 1694. Narravit « mihi Dom. Colm, Scotus, virum celeberrimum, ac summum geo« metram, Is. Neutonum in phrenesin incidisse, abhinc anno et sex « mensibus. An ex nimia studii assiduitate, an dolore infortunii, quod « incendio laboratorium chymicum, et scripta quædam amiserat ? Cum « ad archiepiscopum Cantabrigiensem venisset, ea locutum quæ alie« nationem mentis indicarent. Deinde, ab amicis, curam ejus suscep« tam ; domoque clauso, remedia volenti nolenti adhibita, quibus jam « sanitatem recuperavit, ut jam rursus librum suum Principiorum « mathematicorum intelligere incipiat. » Le 8 juin suivant, Huyghens informa Leibnitz de *cet accident arrivé au bon M. Newton* [2]; à quoi Leibnitz répondit le 23 du même mois, dans des termes qui témoignent d'une égale sympathie [3]. Moi-même je ne rapportai ce fait, qu'avec la respectueuse réserve qu'inspire une vénération profonde. On le reproduisit dans la traduction anglaise de l'article Newton, avec l'addition de quelques particularités attestant que l'incendie s'était en effet déclaré, *pendant que Newton était allé prier dans la chapelle*, circonstance que je n'aurais pas manqué de mentionner, si je l'avais connue, tant elle complétait bien le caractère de Newton, comme je l'avais conçu d'après ses écrits, le temps où il vivait, et les personnages dont il était alors entouré. Assurément, il n'y avait là rien d'offensif à sa mémoire. Pourtant, cette seule citation d'un fait, simple en lui-même, mais jusqu'alors ignoré, excita chez quelques savants anglais un sentiment d'irritation, que, par égard pour d'anciennes amitiés, je me bornerai à qualifier de peu charitable. Le docteur Brewster surtout, s'en fit l'organe passionné. Dans un ouvrage spécial sur la vie de Newton, qu'il publia dix ans plus tard ; « j'ai considéré, dit-il, comme un devoir sacré, pour « la mémoire de ce grand homme, pour les sentiments de ses compa« triotes, et *pour les intérêts du christianisme même*, de rechercher la na-

[1] S. Vylembroek, *Hugenci exercitationes mathematicæ*, fascic. II, page 171. J'ai rendu compte de cette publication dans le *Journal des Savants*, pour l'année 1834, page 291. Lorsque je publiai dans la *Biographie universelle* cette note d'Huyghens, je ne la connaissais que par la copie manuscrite que Van Swinden m'avait envoyée. Le nom de l'Écossais me sembla être *Colin*. D'après la lecture de M. Vylembroek, il paraît que c'est *Colm* qu'il faut lire. — [2] *Ibid.*, fasc. I, page 182. — [3] *Ibid.*, fasc. I, p. 190.

« ture et l'histoire de cette indisposition qui paraît avoir été si mal « représentée, et si mal interprétée [1]. » On ne voit pas, au premier abord, en quoi le christianisme serait intéressé, à ce que Newton eût été, ou n'eût pas été moralement malade, après s'être abandonné sans relâche, pendant des années, à des fatigues de pensée presque surhumaines. Mais c'est que le zèle pieux du docteur Brewster, lui fait présumer à tort, l'intention mauvaise de rattacher cet affaiblissement de Newton, à ses spéculations théologiques; par suite de quoi, sans aucune vérité, sans aucune preuve, il accuse Laplace de s'être complu à croire, même à vouloir établir, « que Newton ne serait devenu un chrétien, et un « écrivain religieux, qu'après la décadence de son intelligence et la « perte de sa raison [2]. » L'éditeur du volume que nous avons sous les yeux, quoique voulant, comme le docteur Brewster, diminuer l'autorité de la note d'Huyghens, y procède avec moins de passion, et plus de critique. Il rapproche des documents, il cite des dates, tendant à prouver que l'incendie du laboratoire et des papiers serait de beaucoup antérieur au dérangement d'esprit que cette note mentionne. Quant à ce dernier point il ne le discute pas. Or c'est celui qu'il importe le plus d'éclaircir; et il ne l'est déjà que trop, à mon avis. D'après la note d'Huyghens, la maladie mentale de Newton aurait commencé vers le mois de décembre 1692, et se serait prolongée assez longtemps pour qu'il n'eût repris l'intelligence complète de ses principes que dix-huit mois plus tard, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1694. Ce déplorable événement est consigné à titre de fait, dans un document contemporain indépendant de celui-là [3]. C'est le journal d'un élève de Cambridge appelé Abraham de la Prime, lequel était étudiant de l'université, tandis que Newton était professeur. Il l'avait commencé en 1685, sous le titre *Ephemeris vitæ*, et il y inscrivait régulièrement toutes les particularités dignes de souvenir qui parvenaient à sa connaissance. Le 3 février 1692, il écrit : « Je dois mentionner ce que je « viens d'apprendre. Il y a ici un M. Newton que j'ai vu maintes fois. « C'est un gradué du collége de la Trinité, fort renommé pour son sa- « voir, étant un très-excellent mathématicien, physicien, théologien, etc. » Viennent des détails sur la réputation que lui ont méritée ses ouvrages, et en particulier le traité de la *Philosophie naturelle*. « Mais, parmi tous « les livres qu'il a jamais composés, il y en avait un sur la lumière et « les couleurs, fondé sur des milliers d'expériences, qu'il avait mis

[1] The life of sir Isaac Newton by David Brewster. Londres, 1831, page 227, 2ᵉ alinéa. — [2] *Ibid.* page 227, 1ᵉʳ alinéa. — [3] *Ibid.* page 228.

« vingt ans à faire, et qui lui avaient coûté beaucoup d'argent (*many « hundred pounds*). Ce livre qu'il estimait tant, et duquel on faisait déjà « tant de récits, a été malheureusement détruit et entièrement perdu, « juste au moment où le savant auteur achevait d'en rédiger les der- « nières pages. » Prime raconte alors les circonstances de l'incendie, qui consuma ce livre de Newton, et plusieurs autres de ses manuscrits, en remarquant, comme particularité singulière, qu'il ne fit nul autre dommage. Puis il ajoute : « Mais, quand M. Newton revint de la chapelle, « et vit ce qui était arrivé, tout le monde crut qu'il deviendrait fou « (*every one thought he would have ran mad*). Il fut si renversé de cet évé- « nement, qu'il ne revint pas en possession de lui-même pendant tout « un mois (*that he was not himself, for a month after*). On trouve, dans « les Transactions philosophiques, un exposé fort étendu de son système « sur la lumière et les couleurs. Mais il l'avait envoyé longtemps avant « que ce malheur fût tombé sur lui[1]. » Certes voilà un témoignage circonstancié, probant, incontestable. Mais il y a plus encore : ce sont les preuves involontairement fournies par Newton lui-même. Le docteur Brewster a rapporté une correspondance qui eut lieu à son sujet, dans les années 1692 et 1693, entre ses amis les plus intimes, et à laquelle lui-même prit part. On a leurs lettres et les siennes. J'en ai rapporté textuellement plusieurs dans ce journal[2]. Peut-on y voir autre chose que les incohérences d'un cerveau malade? Deux surtout, l'une adressée au secrétaire de l'amirauté Pépys, l'autre à Locke, portent trop évidem-

[1] Ces vicissitudes survenues dans la rédaction de l'*Optique* semblent avoir été indiquées par Newton lui-même dans les lignes suivantes, qu'il inséra comme préface en tête de la première édition anglaise de cet ouvrage publiée en 1704 : « Part of the ensuing discours about light, was written at the desire of some gentlemen of the royal society, in the year 1675; and then sent to the secretary, and read at their meetings. And the rest was added about twelve years after to complet the theory; except the third Book, and the last proposition of the second which were since put together out of scattered papers. » Le troisième livre contient les expériences sur la diffraction, et les questions annexées à la fin de l'ouvrage. En terminant l'exposé de ces expériences, Newton déclare lui-même qu'il avait l'intention de les répéter, de les multiplier et de les étendre; mais qu'ayant été dérangé de ce projet par d'autres occupations, il ne peut se résoudre à y revenir; de sorte qu'il se décide à présenter seulement, sous forme de questions, les conclusions finales qu'il aurait voulu établir. Cet aveu, rapproché de l'avertissement, ne semble-t-il pas clairement découvrir que l'incendie n'a pas atteint le manuscrit des deux premiers livres, les plus parfaits de l'ouvrage, et qu'il aurait seulement détruit la partie de la rédaction qui y faisait suite, laquelle a dû être rétablie d'après des papiers détachés? — [2] *Journal des Savants*, pour l'année 1832, pages 327-331. J'ai donné, dans ce même volume, l'analyse détaillée de l'ouvrage du docteur Brewster, en trois articles insérés aux pages 193, 263, 321.

ment l'empreinte d'une raison égarée, qui, par intervalles, a la connaissance de son infortune. Sans doute, avec le temps, ces retours à lui-même devinrent plus fréquents, plus prolongés. Cette puissante intelligence redevint capable d'occupation, de méditation, de fonctions administratives, même de travaux scientifiques profonds, qui auraient suffi pour constater une supériorité du premier ordre. Mais ce ne fut plus dès lors, le grand Newton, incessamment laborieux, inventif, fécond, inépuisable. Jusque dans les sujets sur lesquels il porta encore ses efforts et la lumière de son génie, dans sa correspondance avec Flamsteed par exemple, on découvre des nuages passagers qui rappellent le coup fatal dont il fut atteint. Pourquoi nier cette affliction si elle lui a été donnée?. et quel tort fait-on à sa gloire immortelle, en avouant qu'il a pu, comme les autres hommes, être infirme et malheureux?

Voici probablement la dernière fois que j'aurai à m'exprimer sur ses ouvrages et sa personne. Je vais donc en dire ma pensée tout entière. Comme géomètre, et comme expérimentateur, il est sans égal. Par la réunion de ces deux genres de génie, à leur plus haut degré, il est sans exemple. Je ne l'ai jamais envisagé autrement. Parmi les savants qui vivent aujourd'hui, nul ne s'est plus appliqué que moi à honorer sa mémoire sous ces deux rapports; non pas en la couronnant de louanges pompeuses, dont elle n'a aucun besoin, mais en faisant de laborieux efforts, pour pénétrer, approfondir, propager, et quand je l'ai pu, faire revivre ou étendre, les découvertes qui l'ont justement illustré. Il y a maintenant quarante ans, la physique de la lumière en était au point où Newton l'avait laissée. L'admirable théorie des accès, qui résume les affections les plus cachées de ce principe, était imparfaitement comprise, à peine regardée. La découverte de Malus sur la polarisation de la lumière nous ayant fait connaître des phénomènes d'intermittences, distincts de ceux sur lesquels Newton l'avait établie, mais soumis à des lois pareilles, je l'ai retirée de l'oubli où on la laissait; j'ai montré la solidité de ses fondements, l'étendue de ses conséquences; et cette restauration, continuée, agrandie par des mains plus habiles, a donné lieu de rapporter la théorie de Newton à des principes tirés des mêmes faits, mais encore plus féconds, que les siens. Comme autre exemple de dévouement à sa gloire, je puis rappeler ce qui arriva lorsque Baily, en 1835, publia sa correspondance avec l'astronome royal Flamsteed. La critique scientifique, en Angleterre surtout, émue de leurs démêlés, s'appliqua uniquement à s'en rendre juge; les mathématiciens donnant tort à l'astronome, les astronomes

au mathématicien. J'y cherchai, et j'y aperçus autre chose. Dans les demandes de Newton, dans les questions réitérées qu'il adressait à Flamsteed sur certains détails d'observation, dans l'énoncé dogmatique de quelques théorèmes qu'il laissait échapper, je découvris la connaissance certaine d'une grande théorie, celle des réfractions atmosphériques, qu'on ignorait qu'il possédât[1]. J'en retrouvai les fondements; je la réédifiai avec ses propres matériaux, et je reconstruisis les tables qu'il en avait tirées. Les savants anglais, Ivory entre autres, adoptèrent depuis ces résultats, à titre d'idées courantes, sans improbation, sans approbation, comme on emploierait des couteaux qui auraient été fabriqués à Birmingham ou à Sheffield, et que l'on aurait réimportés. Mais si les études persévérantes que j'ai faites des travaux de ce grand homme ont porté au plus haut point mon admiration pour son génie scientifique, elles ne m'ont pas séduit jusqu'à partager l'opinion presque aussi élevée que l'on a voulu faire concevoir des autres qualités de son esprit. Le docteur Brewster se plaint qu'on l'ait laissé trop longtemps dans l'obscurité du collége, et il s'appuie sur cet exemple, pour reprocher aux ministres, anciens comme nouveaux, « de ne pas assez sentir, ou récompenser la « noblesse du génie[2]. » Je doute qu'il y ait rien à gagner pour les sciences, et pour les savants eux-mêmes, à ce qu'on les transporte, par rémunération, dans le tourbillon des affaires mondaines, auxquelles les abstractions dont ils s'occupent ne les ont pas préparés. Newton, en particulier, me paraîtrait n'y avoir été nullement propre, méticuleux et impressionnable, comme il était. En rapportant, dans sa biographie, une circonstance où il fut appelé dans un comité du parlement, pour dire son avis sur un projet scientifique, dont Whiston, un de ses partisans les plus actifs, poursuivait l'adoption, j'avais dit que son maintien, sa conduite, furent presque puériles. L'éditeur de Cambridge se montre un peu scandalisé de l'épithète; mais comme il met toute la scène sous les yeux du lecteur, je me crois suffisamment justifié[3]. En retour de sa sincérité, je lui emprunterai la lettre suivante, que Newton adressa au secrétaire d'État, lord Townshend, au sujet d'un faux monnayeur que l'on avait arrêté, et jugé comme tel. Cette lettre avait-elle été provoquée par le ministre ou fut-elle écrite spontanément? On l'ignore. Quoi qu'il en soit, l'éditeur la rapporte, comme exprimant une opinion d'une assez grande valeur, sur la peine de mort. La voici textuellement :

[1] *Journal des Savants*, pour l'année 1836, pages 641-735. — [2] The life of sir Isaac Newton, by David Brewster, page 247. — [3] *Biographie universelle*, article Newton, pages 192-193. Synoptical view of Newton's life, page 76, note 167.

« Mylord,

« Je ne sais rien sur Edmond Metcalf, qui a été convaincu aux assises de Derby d'avoir contrefait la monnaie. Mais, puisqu'il est très-évidemment convaincu, mon humble opinion est qu'il vaut mieux le laisser pendre (*to let him suffer*), que de risquer qu'il n'aille encore contrefaire la monnaie, et enseigner ce métier à d'autres, jusqu'à ce qu'on puisse encore le convaincre. Car ces gens-là quittent rarement la besogne, et il est malaisé de les découvrir. Je dis ceci, avec la plus humble soumission au bon plaisir de sa majesté; et je reste,

« Mylord,

« De votre seigneurie,

« Le très-humble et obéissant serviteur,

« Au bureau de la Monnaie, 25 août 1724. ISAAC NEWTON. »

Comme document inédit, j'aimerais mieux, pour la gloire de Newton, une ligne de calcul intégral que cette lettre-là.

On a également célébré, comme des productions d'une grande valeur, plusieurs dissertations que Newton a composées sur des sujets d'antiquité sacrée ou profane : un tableau de dates historiques intitulé *Brevia chronica;* un résumé de chronologie générale, *Chronologia veterum regnorum emendata;* un mémoire historique *sur deux altérations de l'Écriture;* un *Commentaire interprétatif des prophéties de Daniel,* un autre *de l'Apocalypse de saint Jean.* Si l'on considère seulement l'immense lecture, la puissance de mémoire, et la plénitude de possession des textes, que ces écrits supposent, on les croirait le résultat d'une vie entière uniquement employée aux études de théologie ou d'érudition. Venant de Newton, ils sont prodigieux. Mais, quand on examine la mise en œuvre des matériaux qui les composent, on est plus surpris encore du contraste qui existe entre la sévérité prudente, presque austère, de ce même esprit dans les recherches mathématiques ou expérimentales, et son abandon complet aux spéculations systématiques, dans les combinaisons qu'il forme, sur les actes, les coutumes, les époques des peuples et des personnages de l'antiquité. On a, dans l'article Newton de la Biographie universelle, une analyse détaillée de son traité chronologique. Elle a été rédigée par Daunou avec une clarté, une fidélité d'exposition, qui en font parfaitement saisir l'ensemble et la contexture. L'ouvrage entier repose sur une appréciation hypothétique de la durée des règnes, en vertu de laquelle Newton contracte toute l'histoire, grecque, latine, orientale, antérieurement aux olympiades, dans un cadre étroit, où il dispose avec beaucoup de dextérité les dates relatives conformément aux récits des historiens qui lui sont favorables; réglant

les dates absolues, tantôt sur les nécessités de son système, tantôt d'après les nombres que lui fournit une détermination astronomique des points équinoxiaux qui aurait été faite au temps des Argonautes, par des observations desquelles il ne reste aucune trace; et avec des connaissances, des procédés, un sentiment d'exactitude, que rien n'autorise à supposer. De là des conséquences merveilleuses. L'antique idolâtrie égyptienne. que nous trouvons aujourd'hui retracée avec des formes et des attributs symboliques presque identiques, sur les monuments de toutes les époques, ne serait que peu antérieure à Sesonchis, le Sesac de l'Écriture, qui était contemporain de Roboam. Ce Sesonchis qu'il confond, d'après Hérodote, avec l'ancien Sésostris, est identique avec Osiris ou Hercule. Sa femme est Isis, Astrée ou Cybèle. Orus leur fils est Apollon. Les rois égyptiens qui ont construit les trois grandes pyramides, Cheops, Cephren et Mycerinus, que les monuments reportent aux premières dynasties, appartiennent aux années 838, 824, et 808 avant notre ère. Tout cela, Newton l'énonce positivement, affirmativement, comme s'il le voyait. Et il s'en tient pour si assuré, qu'il peut bien, dit-il, se tromper de cinq ans ou de dix, quelquefois de vingt, *mais jamais davantage*. Son commentaire sur l'Apocalypse, et sur la vision de Daniel, est rédigé avec une préoccupation systématique encore plus étonnante. Il a la compréhension du langage figuré dont les prophètes ont fait usage; il sait le traduire en langage vulgaire; et, avec la clef qu'il s'en est faite, il interprète, sans hésiter, toutes leurs prédictions. Jusqu'où peut aller l'inconstance de l'esprit humain! c'est là cet homme qui, dans une autre sphère d'études, disait si fièrement de lui-même, *hypotheses non fingo!* Ici aucune conséquence du système qu'il s'est arbitrairement forgé, ne l'étonne ni ne l'arrête. Il trouve, par ses interprétations, que la onzième corne de l'animal de Daniel désigne l'Église de Rome; et il le dit sans aucune surprise, en toute confiance, comme un fait naturel. Mais je ne dois pas trop le chicaner, sur ce dernier point. Mon savant ami, le docteur Brewster m'a déjà repris, une fois, d'avoir été si téméraire; et il m'a formellement déclaré, que « l'interprétation donnée par Newton des « prophéties, indépendamment de l'évidence historique et morale sur « laquelle elle repose, peut être développée *jusqu'à la plénitude d'une « démonstration* [1]. » Vingt ans se sont écoulés depuis que j'ai reçu de lui cet avertissement charitable, que j'ai dû regarder comme une promesse de m'éclairer. Je supplie instamment le docteur Brewster, de ne pas tarder à le faire, et de rendre bientôt sa démonstration publique; car, à

[1] The life of sir Isaac Newton, by David Brewster, page 272.

l'âge auquel nous sommes tous deux parvenus, il pourrait arriver d'un moment à l'autre, qu'il ne se trouvât plus en position de me la donner, ou moi de la recevoir. Il devrait même se faire scrupule de l'avoir gardée pour lui seul, pendant si longtemps.

En résumé, à mes yeux, la gloire de Newton repose tout entière sur ses travaux scientifiques, qui ont reculé les bornes de l'esprit humain. Ses écrits sur la chronologie et les prophètes, sont des tours de force d'érudition, sans résultat. Les premiers sont impérissables; des autres il ne reste rien.

Puisque je suis en train de consigner ici mon testament philosophique, je pourrais y ajouter que je reconnais également plusieurs Descartes; dont un, mathématicien abstrait, a été le génie précurseur qui a ouvert la voie de toutes les découvertes analytiques; et le second, physicien spéculatif, n'a presque fait que rêver une nature qui n'existe pas. Quant aux deux autres, le métaphysicien et le moraliste, il ne m'appartient pas d'en dire mon avis. Mais la liberté avec laquelle je viens de m'exprimer au sujet de Newton, pourra bien déjà paraître assez imprudente; et, à mon âge, il ne faut pas s'attirer trop d'affaires sur les bras:

Tarda trementi
Genua labant..........

J. B. BIOT.

Les notes scientifiques annoncées aux pages 142 et 172, seront insérées ensemble dans le cahier prochain.

HISTOIRE ET DOCTRINE DE LA SECTE DES CATHARES OU ALBIGEOIS, par M. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans un précédent article, nous avons fait connaître l'établissement et la propagation de la secte des Cathares. Avant d'exposer les moyens employés pour la détruire, voyons quelle était la nature de sa croyance et la forme de son organisation.

C'est vers le milieu du XIIe siècle que le système cathare paraît avoir reçu son complet développement. La doctrine primitive et dominante était un dualisme absolu, moins subtil, moins mythologique, plus

ascétique en Occident qu'en Orient; il eut son centre à *Traguriam* ou *Trogir* et prit, conformément aux dispositions des peuples de l'Italie et de la France qui l'adoptèrent, une tendance pratique, manifestée par une grande pureté spirituelle, des principes de conduite très-rigides, une opposition véhémente aux usages et à la hiérarchie de l'Église catholique. Ce dualisme extrême se mitigea dans une branche de Cathares qui forma schisme et donna naissance au système de *Corize* ou de *Concorezo*, ainsi appelé du nom de la ville dalmate où il eut son établissement principal. La doctrine cathare ainsi mitigée fut celle des Slaves *Bogomiles* de la Bulgarie; elle parut et se propagea dans la dernière moitié du XIIe siècle. Indépendamment de ces deux branches de la secte, il y en eut une troisième moins considérable qui eut son siége dans la petite ville lombarde de *Bagnolo*, d'où elle tira son nom, et qui professa le dualisme mitigé, en y mêlant quelques opinions particulières sur la nature des âmes et sur celle de Jésus-Christ et de la Vierge. Ces trois branches de la croyance cathare reçurent des pays où elles étaient dominantes les appellations : la première, d'*ordre d'Albanie;* la seconde, d'*ordre de Bulgarie;* la troisième, d'*ordre d'Esclavonie*. Elles subsistèrent les unes à côté des autres, et tout en différant sur la cosmogonie et la psychologie, c'est-à-dire sur la création du monde, la formation et la nature des âmes, elles eurent les mêmes moyens de purification, la même organisation ecclésiastique, le même rituel, la même morale.

Examinons, d'après M. Schmidt, les doctrines diverses des Cathares. Commençons par le dualisme absolu, dont les sectateurs restèrent toujours les plus nombreux et s'étendirent depuis Constantinople jusqu'aux Pyrénées et au Rhin. Leur hérésie, en cela semblable au gnosticisme du IIe siècle et au manichéisme du IIIe, était anti-chrétienne. Elle différait totalement des hérésies qui étaient des interprétations erronées du dogme chrétien, soit dans son essence, soit dans son application, c'est-à-dire soit par rapport à Dieu, à l'incarnation, à la Trinité, à la double nature de Jésus-Christ, comme l'avaient été surtout les doctrines condamnées dans les anciens conciles œcuméniques, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Constantinople, soit par rapport à l'homme et à son salut, comme le furent plus particulièrement les doctrines produites au XVIe siècle contre le gouvernement de l'Église catholique, le caractère et l'administration des sacrements. L'hérésie des Cathares était, au fond, une autre religion que le christianisme, dont elle usurpait le nom, revêtait certaines formes, empruntait quelques traditions. Fondée sur la distinction de l'esprit et de la matière, sur leur coexistence éternelle, elle admettait deux principes, deux créations, deux dieux. Tandis que

le christianisme était un pur monothéisme, la croyance des Cathares formait un vrai dithéisme. Ainsi, les sectateurs de cette croyance ne reconnaissaient pas la cosmogonie biblique; ils n'admettaient point que la création matérielle fût l'œuvre du Dieu spirituel et bon qui avait mis l'ordre dans le chaos, tiré la vie du néant, animé l'homme et appelé cet être de sa prédilection, cette créature douée d'intelligence et de liberté, à une destinée heureuse ou malheureuse, selon l'usage qu'il ferait de l'une et de l'autre. Suivant eux, le monde corporel était le produit du mauvais principe qui avait façonné la matière, cause du mal, et qui y avait enfermé des êtres d'une essence pure auparavant empreints de perfection et voués à la béatitude. Cette cosmogonie grossière conduisait à une métaphysique religieuse qui ne l'était pas moins. L'une et l'autre avaient leur source dans le problème si difficile de l'union de l'esprit et de la matière, du mélange du bien et du mal qui avait tourmenté les philosophies et les religions, et qui recevait d'eux une solution opposée à la solution chrétienne. Ainsi, le Dieu de l'esprit était le père des âmes et l'auteur du bien; le Dieu de la matière était l'ordonnateur du monde terrestre et l'inspirateur du mal. L'un régnait dans les régions lumineuses des essences pures et des félicités infinies; l'autre dominait sur les régions ténébreuses des corps souillés et des existences douloureuses. Rien de ce qui était imparfait et impur ne pouvait tirer son origine de celui-là; rien de ce qui était spirituel et pur ne pouvait demeurer perpétuellement confondu dans l'œuvre de celui-ci.

Mais s'il y avait une séparation aussi profonde entre l'esprit et la matière, entre le bien et le mal, comment s'était accomplie leur union contradictoire, comment des essences parfaites s'étaient-elles mêlées à des corps grossiers, comment des âmes jouissant de la béatitude céleste avaient-elles été précipitées dans les tribulations terrestres? Cette chute de l'esprit dans la matière, et la rédemption au moyen de laquelle l'esprit pouvait être dégagé des liens qui le retenaient ici-bas, avaient exercé l'imagination des anciens gnostiques et donné lieu aux systèmes variés de Simon, de Marcion, de Basilides, de Valentin, de Bardesanes, etc.; elles mirent en jeu l'imagination des Cathares du moyen âge, qui les expliquèrent avec la même subtilité et d'une manière aussi peu satisfaisante.

D'après les dualistes absolus, les âmes célestes créées par le dieu bon et vivant dans les régions divines de l'ordre éternel sont sans libre arbitre, et n'ont pas même la pensée du mal. Quelques-unes d'entre elles ont été entraînées hors des limites du royaume spirituel et sont

tombées dans le domaine ténébreux de la terre et du désordre, où elles ont formé les âmes des hommes. Leur égarement a été l'effet d'une séduction : « Le dieu mauvais, dit M. Schmidt, qui résume ainsi la doc« trine des Cathares sur la chute des âmes, jaloux de voir le dieu bon « régner sur un peuple saint et heureux, et enviant à ce peuple sa féli« cité inaltérable, s'introduisit dans le ciel, prit la figure d'un ange res« plendissant de beauté, et parvint à se faire aimer des âmes célestes, « qui ne soupçonnaient pas sa ruse. Après les avoir, par mille séductions, « attachées à sa volonté, il leur persuada de le suivre sur la terre, où « il leur promit des délices plus grandes que les joies du ciel. Il les fas« cina au point qu'il put même, pour essayer son empire sur elles, leur « parler des maux qui les attendaient sur la terre; elles consentirent à « demeurer avec lui et à se séparer de leur vrai dieu. » Ces âmes, séduites et tombées, en quittant les corps célestes et resplendissants qu'elles avaient dans le ciel, y laissèrent aussi les esprits divins qui avaient la garde de chacune d'elles et formaient leur essence supérieure. Elles furent enfermées dans des corps de terre par le dieu mauvais, qui crut par là les unir éternellement à lui et les empêcher de remonter au lieu regretté de leur origine.

Je continue à exposer ce système, sans montrer la faiblesse et l'incohérence de ses explications philosophiques et religieuses que M. Schmidt, dans son excellent ouvrage, développe avec étendue et réfute sans peine. Le dieu bon permit qu'ayant péché dans leur nature spirituelle, les âmes perverties fussent enchaînées dans leur nature corporelle pour y subir le châtiment dû à leur faute et y faire la pénitence qui les rendît dignes de retourner au ciel. De la chute par la séduction corporelle, résulta la nécessité de l'expiation par la pénitence spirituelle. Les âmes qui suivirent le mauvais dieu étaient en nombre limité; ce nombre ne s'accrut point. Comme ces âmes, invariablement les mêmes jusqu'au jour où leur quantité serait diminuée par des expiations successives, ne naissaient pas d'un père et d'une mère semblables à Adam et à Ève, qui auraient communiqué la tache originelle de leur propre séduction, elles étaient condamnées à vivre dans divers corps tant que leur pénitence n'était pas achevée. De là une vraie métempsycose : suivant qu'elles se livraient plus ou moins aux attraits de la matière, elles avaient des existences corporelles plus ou moins élevées; elles pouvaient même, lorsqu'elles étaient surchargées de péchés, passer, au moment de la mort, dans des corps d'animaux pour y continuer d'une manière plus dure le cours de leur pénitence. Aussi, les Cathares considéraient comme un crime de tuer des animaux autres que les reptiles, parce qu'ils renfer-

maient des âmes destinées plus tard au salut éternel et dont le meurtre aurait troublé l'expiation.

Dans le système cathare, il n'y avait donc pas création indéfinie et successive des âmes : il y avait pour celles-ci continuation de la vie terrestre sous diverses formes, tant que la pénitence n'était pas accomplie et que n'était pas arrivée l'heure du salut. Ce salut était nécessaire et inévitable pour toutes, parce que toutes participaient à l'essence infinie du dieu bon et devaient tôt ou tard retourner auprès de lui. Ainsi, point d'élection et de damnation; il n'y avait de réprouvées que les âmes des démons que le dieu mauvais avait logées dans les corps des tyrans, des scélérats, des ennemis irréconciliables du dieu bon, et qui, le jour définitif de la rentrée dans le séjour céleste de toutes les âmes qui en étaient sorties et de la séparation complète de l'esprit et de la matière, resteraient avec leur chef impur au milieu des ténèbres du chaos rétabli.

La mission de Jésus-Christ se déduit facilement de cette croyance : Jésus-Christ était le sauveur des âmes et différait entièrement du dieu de Moïse, qui était le créateur des corps. Le dieu bon, auquel il était inférieur et subordonné, et dont il était le plus élevé des anges, l'avait envoyé sur la terre pour y opérer la rédemption des âmes et y mettre un terme à l'empire du mauvais dieu. Jésus-Christ ne s'était pas incarné : c'eût été souiller sa nature divine et manquer aux conditions de sa tâche spirituelle que de s'enfermer dans la matière, comme y étaient tombées les âmes qu'il venait éclairer et délivrer. Cependant, afin de tromper le mauvais dieu et de n'être pas empêché par lui d'accomplir son œuvre de salut, il avait pris la forme d'un homme; mais sa naissance, sa vie, ses miracles, sa mort, n'avaient rien eu que d'apparent. C'était avec son essence spirituelle et sous un simulacre corporel qu'il avait commencé la rédemption des âmes. Le dokétisme était complet chez les Cathares, comme chez les anciens gnostiques.

La rédemption du Christ ne s'opérait pas, ainsi que le professait l'Église orthodoxe, par le sacrifice d'un Dieu rachetant les fautes des hommes et communiquant à ceux-ci la force supérieure de sa *grâce* afin de les préserver du mal ou de les en retirer. Jésus-Christ n'était descendu dans le monde de la matière que pour apprendre aux âmes captives à s'affranchir de ses liens. Rappeler à celles-ci leur nature, leur origine, leur destination, montrer les moyens de pénitence qui devaient les ramener plus promptement au Dieu bon, former une Église de tous ceux qui accepteraient sa révélation, telle avait été, selon les Cathares, l'unique mission de Jésus-Christ. Son moyen de rédemption fut l'*enseigne-*

ment et non la *grâce* puisque les âmes qui seront nécessairement sauvées un jour n'ont pas besoin de celle-ci dans le sens chrétien du mot.

L'adhésion aux doctrines cathares, l'entrée dans leur Église, l'accomplissement de la plus rigoureuse pénitence, la nécessité de ne pas prolonger la captivité de son âme par des péchés graves qui la retenaient dans les liens de la matière, étaient consacrés par une cérémonie, signe de la purification, prélude de la délivrance, et faisant descendre le Saint-Esprit dans l'âme séparée de lui depuis son exil terrestre. Cette cérémonie, particulière aux dualistes du moyen âge, s'appelait le *consolamentum* : c'était le baptême spirituel, remplaçant le baptême de l'eau, qu'ils n'admettaient pas plus que la présence réelle dans l'Eucharistie, que le jugement, le purgatoire ou la damnation après la mort. Leur doctrine était ainsi en tout différente de la croyance chrétienne. Le Saint-Esprit conféré aux Cathares ou purs par le *consolamentum* n'était pas le Saint-Esprit unique du Christianisme, la troisième personne de la Trinité orthodoxe; c'était l'esprit saint laissé dans le ciel par chaque âme au moment où elle s'était laissé entraîner sur la terre et se réunissant à elle après une longue séparation pour la ramener au séjour céleste. Il y avait autant d'esprits saints que d'âmes égarées. Le *consolamentum* était nécessaire pour être sauvé; il assurait le pardon du péché et la rémission de la peine. On le donnait surtout à l'heure de la mort, afin qu'on fût moins exposé à le perdre de nouveau. Lorsqu'on le recevait pour s'astreindre à la vie parfaite, il consolait l'âme pendant tout le temps que devait durer encore sa captivité dans le monde d'ici-bas. Les *cathares* ou *parfaits* ou *bons hommes* auxquels le *consolamentum* avait été accordé étaient obligés de mener la vie la plus austère et la plus dévouée; ils ne pouvaient ni posséder des biens terrestres ni communiquer avec les hommes attachés au monde, si ce n'est pour les convertir, ni se marier, ni avoir de commerce charnel avec aucune femme, ni déguiser la vérité, ni l'affirmer par serment, ni faire la guerre, ni tuer même pour se défendre, ni mettre à mort un animal autre qu'un reptile, ni manger des viandes, sous peine d'être privés de l'esprit consolateur et vivificateur, et de retomber dans les liens grossiers et les douloureuses épreuves de la matière. Voici, selon le récit qu'en donne M. Schmidt, comment s'accomplissait cette importante cérémonie qui était le nœud du système cathare et formait pour les âmes le passage de la terre au ciel :

« Dans les contrées et aux époques où la secte existait librement à côté de l'Église catholique, le *consolamentum* se célébrait publiquement, en présence de tous les croyants venus de tous les côtés pour assister à ce spectacle solennel. Dans les temps de persécution, la cérémonie

était entourée du plus profond mystère; elle avait lieu sous le voile de la nuit, dans des endroits cachés, et peu de fidèles seulement pouvaient y assister. C'est l'acte qu'on s'efforçait avec le plus de soin de dérober à la connaissance des adversaires, car, une fois *consolé* ou reçu hérétique, on n'avait plus de grâce à espérer de l'Église; on n'avait d'autre perspective que le bûcher.

« Quand le récipiendaire s'était préparé par l'épreuve préliminaire, on l'introduisait en silence dans le lieu où l'initiation devait être célébrée. De nombreux flambeaux allumés étaient disposés le long des murs, pour annoncer sans doute symboliquement qu'on allait donner à un frère le baptême du feu. Au milieu se trouvait une table couverte d'un drap blanc, sur lequel était posé le volume du Nouveau Testament. Avant de commencer la cérémonie, les ministres, de même que tous les assistants, se lavaient les mains, pour qu'aucune souillure ne troublât la pureté du lieu. L'assemblée se rangeait ensuite en cercle, suivant le rang que chacun occupait dans la secte, et en gardant le silence le plus respectueux; le récipiendaire se plaçait au milieu, à quelque distance de la table servant d'autel. Le ministre, tenant en main le Nouveau Testament, ouvrait la solennité en instruisant le néophyte des doctrines des Cathares, en lui retraçant l'austérité de la vie qu'il aurait à mener après sa réception, et en l'exhortant surtout à ne plus fonder aucun espoir sur l'Église de Rome, mais à persévérer jusqu'à la mort dans sa foi nouvelle, qui seule pourrait lui procurer le salut et le ramener à Dieu. Après cette allocution, le ministre adressait au récipiendaire la question : « Frère, veux-tu te rendre à notre foi? » et il devait répondre. « oui. » S'il était marié, on demandait à sa femme de le délier du serment conjugal, afin de le rendre à Dieu et à l'Évangile; en recevant une femme, on adressait cette question à son mari. Alors le récipiendaire s'agenouillait, et, mettant les mains contre terre, il disait : « Benissez-moi. » Le ministre répondait : « Que Dieu te bénisse! » Cela se répétait une seconde et une troisième fois, et à chaque fois le récipiendaire s'avançait de quelques pas, en gardant toujours sa position baissée contre terre. Apres avoir demandé la troisieme fois a être béni il ajoutait : « Seigneur, prie Dieu pour moi, pécheur, qu'il me conduise « à une bonne fin; » et le ministre répondait à son tour : « Que Dieu te « benisse, qu'il fasse de toi un bon chrétien et te conduise a une bonne « fin! » A cela succédait l'obligation solennelle contractée par le nouveau frère : « Je promets, » disait-il, toujours agenouillé, « de me rendre à Dieu « et à son Évangile : de ne jamais mentir ni jurer; de ne plus toucher à une « femme: de ne tuer aucun animal et de ne manger ni viande, ni œufs.

« ni laitage; de ne me nourrir que de nourriture végétale et de poissons; « de ne rien faire sans prière; de ne pas voyager, ni de passer la nuit « à un endroit ni même de manger, sans compagnon; et si je tombe « entre les mains de mes ennemis, et que je sois séparé de mon frère, « de m'abstenir, au moins pendant trois jours, de toute nourriture; de ne « jamais dormir sans être vêtu; enfin de ne pas trahir ma foi, quel que « soit le genre de mort dont on me menace. » Il ajoutait de nouveau un triple « Bénissez-moi! » et toute l'assemblée se mettait à genoux comme lui. Le ministre s'avançait alors, et, lui ayant donné à baiser la Bible, il la lui posait sur la tête, et les autres frères parfaits s'approchaient et lui imposaient la main droite, les uns sur la tête, les autres sur les épaules. Toute l'assemblée prononçait les mots : « Adorons le Père, le « Fils et le Saint-Esprit; » après quoi le ministre implorait Dieu de faire descendre sur le néophyte l'esprit saint et consolateur. L'assistance entière récitait ensuite l'oraison dominicale, et le service se terminait par la lecture, que faisait le ministre, des dix-sept premiers versets de l'Évangile selon saint Jean. Au frère consolé on remettait, en souvenir de son initiation, un fil de lin ou de laine dont il devait se ceindre le corps, et qu'on appelait symboliquement son vêtement. Avant de se séparer, les ministres donnaient encore au nouveau parfait le baiser de paix en l'embrassant deux fois sur la bouche; le parfait rendait ce baiser à celui qui se tenait le plus près de lui, et tous les assistants le recevaient ainsi à la ronde. Si le nouveau membre était une femme, le ministre lui donnait la paix en lui touchant l'épaule avec la Bible et le coude avec son coude; elle transmettait ce baiser symbolique de la même manière à son voisin, s'il était homme. Tous les hommes, finalement, se donnaient l'accolade fraternelle entre eux, les femmes se la donnaient entre elles, et l'assemblée se séparait après avoir félicité le frère nouvellement reçu. Celui-ci, sortant à peine d'un jeûne absolu de trois jours, devait se retirer pendant quarante jours dans la solitude et ne se nourrir que de pain et d'eau, pour méditer sur la grâce qu'il venait d'obtenir et sur les graves obligations qu'elle lui imposait pour le reste de sa vie[1]. »

Dans cette cérémonie, l'imposition des mains était un acte symbolique et accessoire conservé par les Cathares parce qu'il avait été employé par les apôtres dont ils se prétendaient les continuateurs. A la prière seule était réservé le pouvoir de faire descendre le Saint-Esprit dans l'âme. En cela les Cathares ressemblaient aux Messaliens et aux Euchètes, qui disaient : « Nullam a baptismo utilitatem censemus con-

[1] Schmidt, t. II, p. 124 à 128. D'après les archives et les actes de l'inquisition, Eckbert, Moneta, Steph. de Bellavilla, Vaissette, Ermengaudus, etc.

« ferri : solam seriam precationem facere ad dæmonum servitutem tra-
« hit; quibus dæmonibus proba precatione profligatis, tum sanctus « ingruit spiritus[1]. » La catégorie des parfaits fut toujours assez peu nombreuse, même lors de la plus grande prospérité de la secte, à cause de la vie extraordinairement difficile que leur imposait la communication du Saint-Esprit. Astreints aux privations, condamnés aux souffrances, exposés à des périls continuels, voués à l'apostolat pour la propagation de leur croyance, allant de lieu en lieu présider les réunions religieuses, convertir les infidèles, prêcher les *croyants*, dont la classe était très-considérable, parce qu'elle n'était pas assujettie à des devoirs aussi rigides, et qu'elle aspirait seulement à la sainteté sans l'avoir encore atteinte, donner le *consolamentum* à ceux qui en avaient besoin, n'ayant plus ni propriété ni famille, ne se nourrissant que de pain, de fruits, de légumes et quelquefois de poissons qui leur étaient offerts par les croyants, observant trois jeûnes rigoureux dans l'année, le premier du 23 novembre à la Noël, le second du carême à Pâques, le troisième de la Pentecôte aux fêtes de saint Pierre et de saint Paul, et durant la dernière semaine de chacune de ces périodes réduits à un peu de pain et à un peu d'eau, on les reconnaissait aisément à la pâleur de leur front, à la maigreur de leur visage, à l'innocence de leurs mœurs et au courage tranquille avec lequel ils affrontaient les persécutions et les bûchers. La mort était pour eux la délivrance désirée de l'âme que les croyants hâtaient même quelquefois par la privation de toute nourriture, après avoir survécu à une maladie pendant laquelle ils avaient reçu le *consolamentum*. Ce suicide qui terminait la vie du corps pour hâter la vie de l'âme, s'appelait l'*endura*.

Les *parfaits* portaient ordinairement des vêtements noirs. Ils avaient sous leur manteau une bourse de cuir où était renfermé un exemplaire du Nouveau Testament dont ils ne se séparaient jamais. Ils se reconnaissaient entre eux à des signes convenus, et les maisons où ils étaient introduits et où devaient s'accomplir les rites religieux recevaient des marques secrètes qui les désignaient aux membres de la secte. Objet de la vénération des croyants, les parfaits obtenaient d'eux le respect et l'obéissance. On accourait à leur rencontre. On demandait leur bénédiction lorsqu'ils entraient dans une maison, on s'inclinait ou on s'agenouillait devant eux. A table, ils bénissaient le pain et prononçaient l'oraison dominicale, seule prière usitée dans la secte. Les plus riches barons eux-mêmes les escortaient, les servaient à table, et en cas de

[1] Cedrenus, t. I, p. 515-516.

danger les conduisaient en lieu sûr. « Nous menons, disaient-ils, une vie dure et errante; nous fuyons de ville en ville pareils à des brebis au milieu des loups; nous souffrons la persécution comme les apôtres et les martyrs, et pourtant notre vie est sainte et austère; elle se passe en abstinences, en prières, en travaux que rien n'interrompt : mais tout nous est facile parce que nous ne sommes plus de ce monde. »

C'est parmi les *parfaits* qu'étaient choisis les ministres de l'Église cathare; ces ministres étaient des évêques et des diacres. Chaque évêque avait deux coadjuteurs, qu'on nommait, le premier son *fils majeur*, le second son *fils mineur*. A la mort de l'évêque, le fils majeur lui succédait, le fils mineur devenait fils majeur, et l'Église cathare du diocèse nommait un nouveau fils mineur. Les pays où la secte était puissante avaient été divisés en diocèses. De la ville principale dans laquelle l'évêque cathare avait fixé sa résidence ou du château fort qui lui servait de refuge, il gouvernait le diocèse. Ses deux fils habitaient des lieux moins considérables, et les villages étaient occupés par des diacres qui pourvoyaient aux besoins des fidèles et aux cérémonies du culte.

Le culte cathare était fort simple. Il se célébrait dans des maisons de prières, au milieu des villes ou des châteaux du Midi, en temps de sûreté; sous des cabanes, au fond des vallées, dans l'intérieur des cavernes, en temps de persécution. Une table recouverte d'une nappe blanche, servait d'autel : le Nouveau Testament, ouvert au premier chapitre de l'évangile de saint Jean, reposait sur cette table; il n'y avait ni cloche, ni chaire, ni statues, ni peintures, et on éloignait avec soin la croix, qui aurait rappelé le triomphe du mauvais Dieu. Les cérémonies, dirigées par les ministres et en leur absence par les parfaits, consistaient en une lecture du Nouveau Testament interprété dans le sens cathare; en une prédication faite sans art, mais avec une piété onctueuse; en une bénédiction donnée aux assistants et suivie de l'oraison dominicale; enfin, en une adoration de Dieu. En effet, après avoir achevé l'oraison dominicale, dans laquelle le ministre, réclamant surtout la nourriture de l'âme, disait à Dieu : « Donne-nous aujourd'hui notre pain *supersubstantiel,* » il ajoutait : « Adorons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » l'assemblée répondait : « Que la grâce de notre Seigneur soit avec nous! »

Les Cathares, dont le *consolamentum* était le rite principal, avaient une sorte de confession qui y préparait et qu'on appelait l'*apparellamentum.* Deux fois par jour ils donnaient la bénédiction aux fidèles. A chaque repas, ils rompaient le pain, qu'ils bénissaient aussi, et ils avaient conservé les trois fêtes chrétiennes de la Noël, de la Pâque et de la Pentecôte, consacrées dans leur Église au souvenir : la première,

de la descente de Jesus-Christ dans le monde mauvais : la seconde, de son triomphe sur l'impur dominateur de ce monde : la troisième, de l'union de l'esprit saint et consolateur avec l'âme des parfaits.

Telles étaient la croyance, l'organisation, la liturgie de cette secte dont M. Schmidt a rétabli, avec une perspicacité savante et une précision industrieuse, l'histoire intérieure. Nous ne devons pas omettre, pour ne pas laisser cette histoire incomplète, que les Cathares avaient dans les villes et les châteaux forts du Midi des établissements appelés *hospices* où les jeunes Cathares se préparaient au diaconat et à l'épiscopat, où les *parfaits* trouvaient le logement et la nourriture pendant leurs voyages, où était déposée la caisse commune destinée au soutien des pauvres et des exilés. Ces hospices étaient tout à la fois des séminaires et des hôtelleries. M. Schmidt, qui en a désigné un assez grand nombre, a également prouvé que l'Église cathare, bien que recrutée avec prévoyance et organisée avec force, n'était point parvenue à la même unité que l'Église catholique, et que, dans sa hiérarchie imparfaite, elle manquait d'un chef suprême, conservateur de la doctrine et source de l'autorité : il n'y avait pas de pape cathare.

L'absence d'unité dans le commandement en amena une dans la croyance. La foi cathare ne resta point la même partout, et le dualisme primitif se mitigea dans les deux branches de *Concorezo* et de *Bagnolo*. Je n'entrerai pas dans le détail des différences qui séparèrent ces deux Églises de celle de *Tragurium* ; il me suffira de dire que leur système cosmogonique et psychologique fut tout autre, en même temps que leur culte, leur sacerdoce et leur liturgie furent semblables. Elles n'admirent qu'un seul Dieu, essence spirituelle et suprême, auteur du monde céleste peuplé d'esprits purs et heureux, créateur des éléments du monde matériel laissés sans forme et sans mouvement. Ce Dieu absolu régnait dans les sept cieux qu'habitaient des anges rangés hiérarchiquement, et au-dessous desquels se trouvaient les quatre éléments de l'air, de l'eau, de la terre et du feu, auxquels présidaient des anges particuliers et d'un ordre inférieur. Lucifer était le premier et le plus grand des anges : il avait l'administration de toute la région céleste, dont il parcourait librement l'espace, et il voyait Dieu face à face. L'orgueil le perdit. Il se révolta contre Dieu, auquel il voulut s'égaler, et qui le précipita dans la région informe et jusque-là immobile des éléments matériels, dont Lucifer séduisit les anges. Avec leur aide il y façonna le monde, où il introduisit la vie, où il devint le mauvais principe, et, par l'union de l'esprit et de la matière, ouvrit cette lutte entre le bien et le mal, qui ayant eu un commencement, devait aussi avoir un terme.

Dans ce système, le mauvais principe n'était pas coéternel au bon et n'avait pas toujours été indépendant de lui : il était le démon, il n'était pas Dieu; il avait fabriqué le monde, il n'en avait pas créé les éléments. D'après l'imagination poétique de ces nouveaux gnostiques, il avait commandé aux anges des éléments qui l'avaient suivi dans sa révolte et dans sa chute, de former la terre du mélange de ces éléments. Il avait pris la couronne d'un de ces anges, et, d'une moitié, il avait fait le soleil, de l'autre la lune, tandis que les pierres précieuses qui s'en étaient détachées étaient devenues les étoiles. Ayant son siége au firmament, ligne de séparation des régions pures de l'esprit et des régions troublées de la matière, il avait pris le gouvernement du monde qu'il avait organisé.

De même qu'il avait employé les éléments créés par Dieu pour former le monde visible, il avait emprunté à Dieu des essences spirituelles pour animer l'homme. Après avoir tiré les minéraux, les végétaux, les animaux du limon de la terre, il avait vainement essayé de donner l'existence à une créature d'un ordre plus élevé : il en avait construit la forme, mais il n'avait pas pu y introduire la vie. C'est alors que deux anges du troisième et du deuxième ciel, Adam et Ève, depuis longtemps tourmentés du désir secret de partager la puissance de Lucifer, demandèrent à Dieu de leur permettre d'aller jusque dans les régions inférieures pour y voir comment Lucifer formait et distinguait les êtres. Ils promirent de revenir bientôt. Dieu, voulant les punir de leur inquiète curiosité et de leur ambitieuse pensée, ne s'opposa point à leur départ. Il leur conseilla seulement de ne pas s'endormir, de peur d'oublier le chemin du ciel. Les deux anges se dirigèrent vers la demeure ténébreuse et agitée du dominateur terrestre, qui était le Dieu de Moïse et l'inspirateur de l'Ancien Testament. Celui-ci les y plongea dans un profond sommeil, durant lequel il enferma l'ange du troisième ciel dans le corps de l'homme, où il devint Adam, et l'ange un peu inférieur du second ciel dans le corps de la femme, où il devint Ève. Il les plaça dans son faux paradis, leur défendit de manger le fruit de l'arbre de la science, qui n'était pas autre chose que la concupiscence charnelle, dont il provoqua lui-même l'éveil en séduisant Ève sous la forme d'un serpent, et il parvint ainsi, par l'union des deux sexes, à propager le genre humain, et à conserver captives dans la matière les deux âmes qu'il avait dérobées au ciel.

D'après le dualisme mitigé, la chute des âmes eut lieu par un égarement de leur volonté; leur propagation, comme leur souillure, se fit par la génération, les âmes naissant des âmes, ainsi que les corps naissaient des corps : la faute originelle des deux premières se transmit à toutes

les autres qui provinrent d'elles, et leur salut final ne put être opéré que par une rédemption divine. C'est pour accomplir cette rédemption des âmes incarcérées dans la matière que Dieu envoya son Verbe ou son Fils sur la terre avec une forme humaine, mais avec une existence apparente. Pour les dualistes mitigés, comme pour les dualistes purs, le moyen employé par Jésus-Christ fut l'enseignement, et le salut des hommes dépendit de leur initiation aux dogmes cathares et de la réception du *consolamentum*. Ils rejetèrent également l'Ancien Testament, n'admirent point la résurrection de la chair, qui était en contradiction avec leur doctrine sur la matière. Mais ils ne crurent point au passage des âmes dans plusieurs corps jusqu'à ce qu'elles eussent achevé leur pénitence et mérité leur rentrée dans le séjour spirituel. Ils reconnurent au contraire la nécessité d'un jugement dernier, à la suite duquel les âmes purifiées des Cathares retourneraient auprès de Dieu, et les âmes restées dans les souillures de la matière, seraient précipitées dans l'abîme avec l'auteur vaincu du mal. Enfin ils établirent que l'œuvre du mauvais principe serait alors détruite, que le monde dissous rentrerait dans le chaos, que la Trinité redeviendrait l'Unité, et que l'opposition entre les deux principes cessant par le triomphe définitif du bien sur le mal, la paix spirituelle serait rétablie dans le sein de Dieu.

Sans indiquer d'autres opinions particulières qui avaient pris naissance chez les dualistes absolus et les dualistes mitigés, et que M. Schmidt fait connaître et distingue d'une manière aussi fine que savante, je me bornerai à dire que le catharisme pur domina en France et le catharisme adouci prévalut en Italie. La cosmogonie imaginaire des Cathares; leur théologie grossière admettant deux dieux en lutte, dont le premier ne savait pas conserver l'empire du bien contre l'invasion du second, et dont le second ne pouvait pas construire l'œuvre du mal sans dérober une parcelle du bien au premier; leur psychologie bizarre; leur rédemption fantastique; leur morale impossible, fondée sur la condamnation de la vie qu'elle avait pour but non de régler mais d'anéantir; en un mot, leur système entier était aussi contraire aux saines conceptions de la raison philosophique qu'aux dogmes chrétiens religieusement déduits des textes évangéliques. Mais les Cathares, qui, selon leurs rêveries ou leurs besoins, expliquaient arbitrairement ces textes, tantôt donnaient au sens littéral une interprétation allégorique, tantôt prenaient les choses allégoriques dans un sens littéral, firent des progrès considérables parmi les peuples de l'Europe orientale, de l'Italie et de la France, dont ils séduisirent l'imagination par leur doctrine et gagnèrent les cœurs par leur conduite. Il fallut à l'Église bien des siècles, et les plus violents efforts, pour les

faire disparaître des pays où ils avaient mystérieusement pénétré, et s'étaient même fortement établis. Nous suivrons bientôt M. Schmidt dans cette partie de son ouvrage, qui offre aussi des résultats curieux.

MIGNET.

(*La fin au prochain cahier.*)

Notice des découvertes les plus récentes opérées dans le royaume de Naples et dans l'État romain, de 1847 à 1851.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le troisième mur de notre *exedra*, celui qui se trouve à gauche en entrant, est décoré dans le même système; mais cette décoration est en partie réduite, à cause d'une *fenêtre* qui s'ouvre sur le *Péristyle* et qui prend l'espace de deux des compartiments d'arabesques. Le cinquième de ces compartiments présentait le dernier de nos petits tableaux d'*Amour et Psyché*. Le sujet de celui-ci était, à ce qu'il semble, le *prélude d'une représentation comique*, comme un autre épisode de la *célébration des noces*. C'est ce qui paraît résulter surtout de la présence de *deux masques*, dressés sur une *table*, au fond de la *tente:* A gauche, se voit un *Amour* occupé à s'attacher une chaussure à son pied gauche qu'il tient élevé, et, en face de lui, est un autre *Amour, debout*, tenant dans ses mains le *pedum* et un *masque*. Dans le centre de la composition, se montre le groupe d'*Amour* et *Psyché*, tous les deux *ailés* et *debout*. Mais l'intérêt de ce petit tableau, qui se recommande d'ailleurs par le même genre de mérite que les précédents, s'efface en présence du grand tableau qui remplit tout le milieu du mur et qu'on a laissé en place. Je ne puis me plaindre de cette circonstance, qui m'a permis d'apprécier une œuvre si capitale de la peinture antique dans l'original même, tandis que, pour les deux autres qui l'accompagnaient, je n'ai pu juger de leur mérite que d'après un calque et un dessin. Mais il est pourtant fâcheux qu'en laissant ce tableau dans la muraille, on l'ait exposé à toutes les chances d'une destruction inévitable. Il est vrai qu'il a plus souffert que les deux

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février, page 65, et pour le second, celui d'avril, page 232.

autres dans la plus grande partie de sa composition, et que, sous ce rapport, on a pu penser qu'il méritait moins d'être conservé; mais j'ose dire qu'on s'est trompé dans cette manière de voir, et que ce qui subsiste encore des deux figures principales devait assurer à ce tableau tous les soins qu'on pouvait prendre pour sa conservation, et qui ne seraient pas perdus, même aujourd'hui, après que cinq années d'exposition à l'air ont passé sur cette peinture. Le sujet que j'ai cru y reconnaître est le *trophée érigé en l'honneur de la victoire indienne de Bacchus*[1]. Le milieu de la composition est rempli par un *grand trophée*, qui forme évidemment l'objet principal. En avant de ce *trophée*, du côté gauche du spectateur, se montre de face une *Ménade couronnée de lierre*, qui se dispose à suspendre au *trophée* un *bouclier ovale;* derrière cette *Bacchante* est un *Satyre* couronné de *pin* et vêtu de la *nébride*, qui porte un *thyrse*, mais dont la figure est très-endommagée. De l'autre côté, sur la droite du spectateur, est une seconde *Ménade* qui tient élevé de ses deux mains un autre *bouclier*, où la *Victoire ailée*, *debout* près d'elle, va graver l'inscription. En avant du *trophée*, sur le premier plan, est un *Captif assis* par terre, les mains liées derrière le dos, ayant au-dessous de lui un *bouclier* et à ses côtés un *casque*. Cette figure, presque toute bien conservée, est d'un dessin admirable, et c'est certainement ce que j'ai vu de plus beau jusqu'ici en fait de peinture antique. J'en puis dire autant de la première *Ménade*, dont la tête, demeurée intacte, est superbe d'expression, et dont la figure offre encore une grandeur de formes et une fierté de style supérieures à tout ce que je connais de la peinture antique et comparables aux œuvres les plus accomplies de l'art moderne. C'est donc remplir un devoir envers la science que de signaler ce morceau capital à tout l'intérêt de l'habile directeur des fouilles et des musées du royaume, M. le prince de San-Giorgio Spinelli, qui peut encore réparer, à l'égard de ce tableau, l'erreur commise par son prédécesseur, et qui, en le préservant de la destruction prochaine qui l'attend à *Pompéi*, sauvera un des chefs-d'œuvre de la peinture antique.

[1] C'était aussi la première idée de M. Panofka, qui, réfléchissant pourtant que le captif n'offre ni la physionomie ni le costume d'un indien, a préféré voir ici la conquête de l'Espagne par Bacchus, *Bullet. di Corrispond. archeol.*, 1847, p. 135-6. Mais cette explication n'a pas satisfait encore le docte antiquaire, qui est revenu une seconde fois sur notre peinture pour y reconnaître la victoire d'Argus, roi de Macédoine, sur les Taulantiens, d'après un passage du livre de Polyen, *Stratagem.* IV, 1; voy. *Bulletin.* 1847, p. 184-5. Mais j'avoue que ce *stratagème* est raconté par l'auteur grec de manière à m'inspirer peu de confiance; et, en tout cas, je ne saurais croire qu'un trait si obscur de l'histoire grecque ait pu trouver place dans les décorations de *Pompéi*.

De l'*Exedra*, où nous venons de nous arrêter si longtemps, et où nous avions à signaler tout un musée de peintures, qui font de cette pièce en particulier, et de la maison en général, la plus précieuse des découvertes opérées depuis bien des années à *Pompéi*, nous devons rentrer dans l'*Atrium*, afin de poursuivre notre description du reste de cette maison. Dans le fond de cet *Atrium*, et précisément en face de la porte d'entrée, s'ouvre une grande pièce carrée, D, bornée de deux côtés par une muraille et n'ayant, du côté qui confine à l'*Atrium*, qu'un seuil de marbre qui en occupe toute la largeur et qui n'offre aucune trace de clôture : d'où il résulte bien que cette pièce était entièrement ouverte en face de l'*Atrium*. A cette disposition, de même qu'à la situation qu'elle occupe, on ne peut méconnaître dans cette grande pièce le *Tablinum* [1], le lieu où étaient primitivement déposées les *archives de la famille* [2], et où le maître de la maison recevait habituellement ses amis et ses clients. A ce double titre, le *Tablinum* était ordinairement la pièce de l'habitation décorée avec le plus de soin et de richesse; et c'est effectivement en cet état, aussi bien qu'à cette place, qu'on a trouvé le *Tablinum* dans la plupart des maisons de *Pompéi;* en sorte que, s'il est une notion acquise à la science, en ce qui touche le *plan* de la *maison romaine*, c'est assurément celle qui concerne le *Tablinum*, qui était encore si indéterminé pour Ad. W. Becker [3], faute de s'être servi pour son travail du *plan* des maisons de *Pompéi*. Le *Tablinum* de notre maison n'avait son mur du fond élevé que jusqu'à hauteur d'appui, attendu que cette hauteur marquait le niveau du terrain de la seconde partie de l'habitation ou du *Péristyle*, et qu'en cet endroit même se trouvait le *Jardin*, sur lequel le *Tablinum* était entièrement ouvert de ce côté, comme il l'était du côté de l'*Atrium;* c'est là une disposition dont je ne me rappelle pas d'avoir vu un autre exemple à *Pompéi*. La décoration architectonique de ce mur du fond, ainsi réduite à hauteur d'appui, non plus que celle des deux murailles parallèles qui s'élèvent à droite et à gauche, n'a rien d'ailleurs de particulièrement remarquable; mais c'est que l'ornement de ces deux murs consistait en *peintures sur bois*, en

[1] J'ai peine à me rendre compte de l'erreur commise par M. Panofka, qui parle, *Bulletin. di Corrisp. archeol.*, 1847, p. 136, d'une *autre grande pièce, parallèle au triclinium, de laquelle on entrait dans le tablinum, situé en avant du jardin*, indications qui tendraient à établir que cette *grande pièce* et le *tablinum* étaient *deux salles différentes*, contigues l'une à l'autre; mais elles n'en formaient effectivement qu'une seule, et les détails donnés par M. Panofka pour la *grande pièce* s'appliquent au *Tablinum;* un coup d'œil jeté sur notre *plan* suffira pour s'en convaincre. — [2] Plin. XXXV, 2, 2 : Tablina codicibus implebantur et monumentis rerum in magistratu gestarum. — [3] *Gallus, oder Römische Scenen*, etc., t. I, p. 87-88.

tableaux proprement dits, *tabulæ*, qui avaient été insérés *dans l'endait* du mur, *tectoriam*, et qui devaient être d'un mérite supérieur à celui des peintures exécutées sur cet enduit même. Cette particularité si rare, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait sans exemple à *Pompéi*[1], était rendue sensible par le vide qu'avaient laissé dans la muraille les *tableaux* qui y avaient été insérés, et par l'empreinte qu'avaient produite aussi dans le stuc les morceaux de bois attachés sur le derrière des panneaux pour les empêcher de se déjetter. On trouva aussi encore en place un grand nombre des clous qui avaient servi à fixer ces *tableaux* dans la muraille; et l'on eut ainsi une preuve de fait, à l'appui des nombreux témoignages classiques qui nous restent, sur cet usage d'*encastrer dans les murs des peintures sur bois*, et que je me suis attaché à rassembler dans un de mes écrits[2], sans omettre le texte des lois romaines[3], si formel sur ce point : TABULAE PICTAE *pro tectorio includantur*. La décoration du *Tablinum* consistait donc principalement dans ces deux *tableaux peints sur bois*, qui n'ont pu résister à tant de causes de destruction accumulées sur *Pompéi*, et dont nous pouvons apprécier le mérite, par comparaison avec celles qui décoraient les trois murs de l'*Exedra*. Mais, outre ces *deux tableaux*, qui devaient être deux des chefs-d'œuvre de la peinture grecque, notre *Tablinum* avait encore eu son plafond décoré avec un goût et une élégance qui en faisaient le modèle le plus accompli, pour cet élément si essentiel de la disposition des maisons antiques, qui manque malheureusement à la plupart de celles de *Pompéi*. Ce plafond en bois avait été orné de stucs peints et dorés d'une exécution exquise, dont un grand nombre de fragments ont été recueillis dans les décombres; et ces fragments, qui se conservent soigneusement au musée de Naples, permettront de rétablir, du moins par le dessin, ce plafond détruit par l'amas de cendres brûlantes qui couvrit *Pompéi*.

Nous sortons du *Tablinum* pour jeter un coup d'œil rapide sur la seconde partie de l'habitation, qui, à raison de ce qu'elle était d'usage privé, ne pouvait offrir le même luxe de décoration que la partie antérieure. Nous signalerons d'abord, en arrière de l'*aile* gauche, n° 12, les quatre pièces, numérotées 14, 15, 16 et 17, sur notre *plan*, lesquelles se reconnaissent, à tous les indices qui s'y retrouvent et à l'ab-

[1] Feu M. Avellino a fait connaître un de ces exemples récemment découverts à *Pompéi*, *Bullet. Napol. archeol.*, t. I, p. 65. J'ai eu moi-même plus d'une occasion de signaler un tableau peint sur enduit qui se voit encore encastré dans le mur d'une petite pièce, derrière le *temple de Vénus*, et je renvoie aux éclaircissements que j'ai donnés, sur ce sujet, dans mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, § III, p. 197, 1). — [2] *Peintures antiques inédites* etc., p. 161, suiv., et ailleurs. — [3] *Digest.* XIX, 1, 17, 3). Voy. l'ouvrage cité à la *note précédente*, p. 168, 3.

sence de toute décoration, pour avoir formé la cuisine et ses dépendances, y compris la garde-robe. La pièce, n° 18, qui s'ouvre en face de ces quatre chambres, par une porte donnant sur l'*aile* gauche, et dont les murs et le pavé sont pareillement privés de décoration, ne peut avoir été qu'un simple réduit pour des esclaves, ou un office. Il n'en est pas de même de la pièce contiguë au *Tablinum*, n° 19, dont la porte s'ouvre sur l'*Atrium*, et qui se termine, à peu de distance de l'entrée, par un escalier de huit marches, aboutissant au niveau du terrain sur lequel était située la seconde partie de la maison. Cette pièce formait certainement un des *passages*, *Fauces*, qui établissaient la communication entre les deux parties de la maison, et qui flanquaient ordinairement le *Tablinum* à droite et à gauche, quand il y en avait deux, ou qui s'étendaient le long du *Tablinum*, d'un seul côté, quand il n'y en avait qu'un, comme c'est le cas dans notre maison. Ce passage, qui était très-fréquenté par les gens de la maison et même par les hôtes, avait dû être peint sur ses murailles avec une certaine intention. On y voit, en effet, dans la principale zone des arabesques qui en décorent les deux murailles parallèles, des *bustes de divinités*, placés sur un *piédestal* et accompagnés, chacun de l'*animal symbolique*, qui représentent, à n'en pas douter, les dieux, objets du culte du propriétaire: ce sont, à droite, la *protomé de Junon* avec son *paon*, puis celle d'*Hercule* avec le *porc*, la *massue* et le *scyphus;* à gauche, la *tête barbue et laurée de Jupiter*, avec l'*aigle*, le *foudre* et le *globe;* et plus loin, celle de *Bacchus*, avec un *rhyton* en forme de *monstre marin*. Arrivé au haut de l'escalier, on traverse deux pièces, n°s 20 et 21, qui forment la continuation du passage, égale à toute la longueur du *Jardin*, et dont la décoration est des plus simples. Il y a pourtant, dans la première de ces deux pièces, n° 20, une particularité bien curieuse, que j'ai déjà indiquée [1] et que je dois rappeler ici, celle de la peinture représentant une *lettre ployée*, avec l'*adresse de M. Lucretius, flamine de Mars, décurion*, laquelle peinture se trouvait sur le mur qui fait face au *Jardin;* et il semble bien que, mise à une pareille place, cette désignation ne puisse s'appliquer qu'au maître de la maison. Une autre particularité, que je dois signaler ici, et qui n'est sans doute qu'un caprice d'un des hôtes antiques de cette maison, bien difficile en tout cas à expliquer, c'est que, sur le pilier qui fait face au spectateur, du côté du *Jardin*, on voit l'image du *Labyrinthe*, empruntée de celle qui forme le type si connu des médailles de *Cnosse*, et soigneusement gravée à la pointe dans le stuc. Au-dessus

[1] Voyez mon premier article, février, p. 68.

de cette image, on lit le mot : LABYRINTHVS; plus bas : HIC HABITAT; et, de chaque côté du *Labyrinthe*, les lettres du nom du *Minotaure*, distribuées de cette manière : MIN OTAVRVS[1]. Il serait sans doute bien téméraire de hasarder une explication de ce singulier jeu d'une main antique, bien qu'un jeune et savant antiquaire napolitain, M. Minervini, en ait proposé deux[2], qui se fondent l'une et l'autre sur des textes antiques et sur des rapports avec deux des peintures de cette maison; mais nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, et nous nous contentons de les signaler à l'intérêt de nos lecteurs.

Ce que présente de plus curieux la seconde partie de notre maison, c'est, sans contredit, le petit *Jardin* qu'elle renferme, et qui, par la manière dont il est disposé, attenant au *Tablinum*, et orné, en guise de bordure, sur ses quatre côtés, de sculptures de ronde bosse en marbre, forme une apparition tout à fait nouvelle à *Pompéi*, et singulièrement intéressante. Ce *Jardin* se termine, dans le fond, par une de ces fontaines en mosaïque, ornées de coquillages, telles qu'il s'en est trouvé plusieurs dans le cours des fouilles des dernières années. Celle-ci était élevée sur plusieurs degrés de marbre blanc, qui formaient, pour l'eau qui en découlait, une espèce de cascade, et elle consistait en une niche demi-circulaire, où était érigée une statuette pareillement en marbre blanc, d'un *Faune*, portant du bras gauche une *outre*, par laquelle l'eau jaillissait, au moyen d'un tube qui y était ménagé; cette statuette, d'un bon travail et d'une conservation parfaite, a été laissée en place. Il en est de même pour les sculptures qui formaient la bordure du jardin, et parmi lesquelles on distingue plusieurs *Hermès bicéphales*, un entre autres des *deux Bacchus*, et un autre de *Bacchus et d'Ariane*, puis un *Hermès*, façonné de même en gaîne par le bas et terminé par une demi-figure de *Faune*, portant dans sa *nébride* un *chevreau*, avec la *chèvre*, qui se dresse aux pieds de l'*Hermès*, pour reprendre son *faon* qu'on lui enlève; motif charmant par l'expression et de l'exécution la plus heureuse, puis un autre *Hermès* de *Faune*, dans l'attitude d'*Aposcopeûn*, un *Amour* porté sur un *dauphin*, sujet si souvent traité par l'art antique de tant de manières différentes; mais surtout un petit groupe d'un *jeune Satyre*, dans l'attitude d'arracher une épine du pied d'un *vieux Silène*, groupe charmant, d'une exécution supérieure à celle des répétitions antiques du même sujet qui sont venues jusqu'à nous, et dont la conservation ne laisse absolument rien à désirer. Toutes ces sculptures.

[1] M. Panofka rapporte aussi ces inscriptions, mises à côté de l'image du *Labyrinthe*, sans en indiquer pourtant la place précise, *Bullet. di Corrispond. archeol.* 1847, p. 137. — [2] *Bullet. archeol. Napolet.*, t. VI, p. 39.

avec d'autres aussi en marbre, qui représentent divers animaux, une *oie*, *deux ibis*, *trois lièvres*, l'un tenant une *grappe de raisin*, une *vache couchée* et une *biche*[1], ont été laissées à la place qu'elles occupaient, dans l'état même où elles furent trouvées; en sorte que cette partie de la décoration de notre maison reproduit exactement, pour nous, l'effet que l'ancien propriétaire s'était promis de la disposition de ces sculptures.

L'espace me manque pour rendre compte des dernières pièces de l'habitation qui en constituaient la partie privée et qui, pour ce motif, ne pouvaient offrir le même luxe de peintures que les appartements situés dans la partie antérieure. Parmi ces pièces, d'usage purement domestique, n°s 22, 23, 24, on distingue une *grande salle*, G, fermée de murs de tous côtés, et ouverte sur le jardin, qui doit avoir été un *Triclinium*, et à laquelle est adossé un escalier conduisant à une terrasse, *Pergula*, ou à un *étage* supérieur, *Cœnaculum*. Mais on remarquera surtout dans cette seconde partie de notre maison, qui avait une issue de derrière, K, sur une rue adjacente, les dispositions qui tendaient à lui donner la forme d'un *Atrium*, H, où le *Tablinum*, I, occupait sa place ordinaire. Cette sortie de derrière, équivalant à une seconde entrée, était flanquée, à droite et à gauche, de deux pièces, n°s 27 et 28, qui ne pouvaient être que des logements d'esclaves ou de serviteurs de la maison.

En terminant cette description d'une maison si intéressante à tant de titres, c'est pour nous un devoir d'exprimer la sensation pénible que nous a fait éprouver l'état dans lequel nous l'avons trouvée. Cette maison, qui serait si digne d'être conservée sous une cage de verre, dans un siècle où l'on élève des palais de cristal à l'industrie, est laissée sans aucune espèce de protection contre les intempéries de l'air. On aurait dû la recouvrir tout entière d'un toit, qui eût placé du moins sous ce faible abri ses précieuses peintures et en eût retardé la dégradation qui, dans cet intervalle de cinq années, n'a dû faire que trop de progrès. Mais tout y est resté à l'abandon; tout y est exposé aux effets de l'inclémence des saisons, et l'on n'a pas même pris le soin de faire calquer les peintures qui se trouvaient, pour la plupart, au moment de la découverte, dans le meilleur état de conservation. C'est, sans doute, une heureuse idée du directeur actuel des fouilles et des musées du royaume, M. le prince de San-Giorgio Spinelli, d'avoir fait calquer les tableaux de l'*Éducation de Bacchus* et d'*Hercule chez Omphale*, avant de les détacher de la muraille,

[1] Panofka, *Bulletin. di Corrisp. archeol.*, 1847, p. 133.

et nous ne saurions trop applaudir à cette mesure qui, si elle eût été prise dès le principe des fouilles, eût conservé à l'art et à la science tant de précieuses peintures dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une ombre ou même un souvenir. Mais cette mesure, qui signale dans la direction des fouilles de *Pompéi* une innovation si importante, devrait être généralisée, d'abord dans la *maison de M. Lucretius*, où elle trouverait tant d'applications dignes d'elle, puis dans toutes les maisons qui restent encore à découvrir; et nous recommandons cette idée à M. le prince de San-Giorgio, dont nous connaissons la sollicitude si vive et si éclairée pour tous les monuments de l'art antique. La faible dépense que pourrait entraîner cette mesure ne serait sans doute pas une objection; ou, du moins, le grand avantage qu'il y aurait à conserver dans les portefeuilles de l'*Académie d'Herculanum* tant de charmantes productions du génie de l'antiquité, ne permettrait sans doute pas de s'y arrêter.

Mais il y aurait, pour prévenir la décadence imminente de *Pompéi*, bien d'autres choses à faire, auxquelles il est urgent de penser, et qu'il est de l'honneur du Gouvernement napolitain d'entreprendre immédiatement, s'il ne veut pas encourir, aux yeux de l'Europe savante, le reproche d'avoir laissé se perdre sous sa main une mine d'antiquités que la fortune y avait placée. *Pompéi* n'est pas seulement une localité du royaume de Naples, dont l'administration n'importe en rien aux autres pays; c'est un sanctuaire de l'antiquité, dont la conservation intéresse le monde civilisé, et dont nous avons, au nom de la science, le droit de demander compte au gouvernement, qui trouve dans cette précieuse mine d'antiquités ouverte dans son sein une source d'intérêt général et même de revenu public. Eh bien! je le dis avec une conviction intime et avec une douleur profonde; j'ai parcouru, avec l'architecte C. Bonucci, cette ville que j'aime tant et que j'ai étudiée avec tant de charmes; j'ai revu les maisons que je connaissais depuis près de trente ans; j'ai recherché les peintures qui m'avaient frappé, celles mêmes que j'avais publiées, et je n'ai trouvé partout sur ma route que l'image de la désolation. Le peu de toits qu'on avait construits au-dessus de quelques chambres privilégiées se sont en partie écroulés; quelques vitrages qu'on avait placés au devant de certaines peintures se sont brisés; des volets de bois dont on avait couvert d'autres peintures ne tiennent plus à la muraille. Encore quelques mois peut-être de cet état de choses, et le délabrement aura fait des progrès qui rendront le dommage irréparable. Cet aspect de ruine que présente *Pompéi* s'augmente encore des mesures mêmes que l'on prend pour sauver les peintures

que l'on détache du mur et qu'on transporte au musée. Les vides que produit cet enlèvement ne sont remplis qu'au moyen d'une maçonnerie grossière qui laisse subsister d'énormes taches au milieu de murailles peintes; et qu'on imagine l'état où se trouve l'*Exedra* de notre *maison de M. Lucretius*, avec ses deux grands tableaux et les six petits enlevés, laissant ainsi dans ses murailles tant de vides mal récrépis! Il serait pourtant si facile de remplacer les peintures détachées par des enduits nouveaux sur lesquels on reproduirait les originaux, au moyen de copies exactes qui rétabliraient l'aspect primitif des lieux, et fourniraient aux jeunes peintres de Naples l'occasion d'exercer leurs talents à la meilleure de toutes les écoles. Mais si l'on persévère dans cette triste méthode d'enlever des peintures et de ne mettre à la place qu'un peu de maçonnerie, au risque de laisser les murs de *Pompéi dépouillés* et *déformés*, comme par le fait de quelque Verrès, *nudi deformatique parietes*, du moins que l'on avise aux moyens de protéger ces frêles murailles, de les abriter contre le vent, la pluie et la neige, de sauver, en un mot, *Pompéi* d'une seconde destruction, qui, cette fois, serait irréparable, et que les hommes ne pourraient imputer qu'à eux-mêmes; car ils n'auraient pas ici l'excuse du Vésuve. Que les amis de l'antiquité qui sont nombreux à Naples, dans toutes les classes de la société; que M. Quaranta, le digne et savant secrétaire perpétuel de l'*Académie d'Herculanum*; que M. Minervini, cet antiquaire si docte, si zélé, si laborieux; que D. Michele Santangelo, le frère, le confident du noble et intègre ministre dont Naples déplore la perte récente; que M. le prince de San-Giorgio surtout, ce directeur des fouilles et des musées si pénétré de ses devoirs et si capable de les remplir, s'unissent donc tous pour porter ensemble au monarque le vœu de la science, qu'il soit pris, dans l'intérêt des monuments de *Pompéi*, des mesures promptes et énergiques, et que l'exécution en soit confiée à un architecte habile et éprouvé, tel que celui qui a présidé si longtemps aux fouilles de *Pompéi* et qui conserve encore celles d'*Herculanum*; titre vain qu'on lui a laissé, titre illusoire et menteur, puisqu'il ne se fait plus de fouilles à *Herculanum*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote et d'extraits de ses Problèmes, avec traduction française et commentaire, par M. E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des lettres, maître de conférences à l'École normale. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de A. Durand, 1849; 1 vol. in-8° de 548 pages.

Histoire des opinions littéraires chez les anciens et chez les modernes, par M. A. Théry, recteur de l'Académie de Rennes. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Dezobry, 1848; nouvelle édition, 2 vol. in-8° de VI-400 et 392 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Sous le mot de Critique, qu'il préfère au mot, aujourd'hui si en faveur, d'Esthétique[2], M. Egger a compris tout l'ensemble des travaux dont la littérature et ses monuments peuvent être l'objet: jugements où s'exprime tantôt le sentiment naïf, tantôt l'intelligence réfléchie des beautés et des défauts; théories nées soit de l'expérience, soit d'une vue spéculative du but et des moyens de l'art; étude philologique des textes; recherches historiques sur les écrits et les écrivains. Ces formes diverses de la critique, M. Egger les a toutes parcourues, et dans l'ordre précisément où les lui présentait, selon leur succession naturelle et chronologique, la littérature grecque.

Le sujet n'avait pas encore été traité, que je sache, avec cette étendue, cette généralité. Sans doute, les historiens des lettres grecques n'avaient pas négligé de rappeler, à leur date, les grands critiques; sans doute aussi ceux qui, dans cette histoire, ne se sont occupés que d'un seul genre, avaient pris soin de rassembler sur ce point particulier la suite des opinions, à commencer, bien entendu, par celle des Grecs. Mais nul encore, si je ne me trompe, n'avait suivi chez eux, dans son complet développement, dans ses applications multipliées, cette faculté qui s'exerce, pour les juger, pour les rapporter à leurs lois, pour les expliquer, sur les productions de l'esprit.

Dans un livre dont j'ai transcrit le titre en tête de ce second article,

[1] Voyez le premier, cahier d'octobre 1850, p. 578. — [2] Voyez page 2, note 1.

livre déjà publié il y a quelques années sous une forme un peu différente[1] et dont cette reproduction atteste le juste succès, M. Théry, je ne l'oublie pas, avait touché au sujet traité par M. Egger, mais il n'avait pu qu'y toucher, d'une main sûre, sans doute, mais quelque peu pressée, précipitée par la condition même de son œuvre.

Lorsqu'il l'entreprit, deux opinions exclusives se disputaient, avec une ardeur emportée, la direction de notre littérature : l'une la voulait asservie à des règles qui peut-être n'étaient pas toutes d'une autorité absolue, universelle, à des modèles en dehors desquels il pouvait y avoir place encore pour d'heureuses tentatives ; l'autre prétendait l'émanciper de toutes les lois, de toutes les traditions, quelles qu'elles fussent, qui avaient déterminé jusque-là les limites et le caractère des divers genres, les convenances du ton et du style, les formes de la versification et du langage. Quelle idée précise fallait-il attacher aux dénominations vagues de classiques et de romantiques par lesquelles ces opinions se désignaient elles-mêmes? Qu'y avait-il de légitime dans leurs prétentions opposées? Au moyen de quel tempérament parviendrait-on à les apaiser, à les concilier? Les esprits sages se faisaient ces questions, et M. Théry, entre autres, se chargea d'y répondre par une revue de toutes les littératures connues, de celles qui avaient procédé de l'imitation, de celles qu'avait suscitées une inspiration plus spontanée, par l'exposition et de l'esprit particulier qui avait présidé au développement de chacune d'elles et des théories que la réflexion y avait fait succéder à la pratique. C'était là un plan bien vaste, bien difficile à remplir, alors même qu'on se fût borné aux littératures qui nous sont réellement connues, auxquelles on peut assigner un caractère distinct, où se sont produits en leur temps, après le libre travail des esprits, des jugements sur les monuments de l'art, des idées, des doctrines sur l'art lui-même, son but, ses moyens, ses lois. Ainsi réduit, il restait encore trop étendu pour admettre autre chose qu'une description générale et rapide du mouvement qui, en chaque lieu et à chaque époque, a amené auprès des grands orateurs, des grands poëtes, des grands écrivains en tous genres, ou à leur suite, les grands critiques. Aussi, en ce qui concerne les Grecs, M. Théry a-t-il, cela était inévitable, à peu près commencé par Platon et Aristote, à peu près concentré dans ces deux grands noms l'histoire de leur critique.

Un point de vue différent a permis à M. Egger de distinguer dans

[1] *De l'esprit et de la critique littéraires chez les peuples anciens et modernes.* Paris, Hachette, 1832, 2 vol. in-8°.

cette histoire une époque antérieure à celle où les philosophes s'élèvent par la spéculation à l'idée même de l'art ou demandent aux données de l'expérience la connaissance de ses lois. Aussitôt que, dans des concours solennels, les rapsodes, ces antiques interprètes de l'épopée, et plus tard les poëtes lyriques, tragiques, comiques, se disputent le prix de la poésie; aussitôt que des hommes doctes, des hommes de goût, s'occupent officiellement de rassembler en corps d'ouvrage les vers jusque-là dispersés, confiés à la seule mémoire et récités au hasard, d'Homère, d'Hésiode, des autres chantres du cycle épique, ou bien encore de protéger par l'établissement d'un exemplaire authentique, contre les altérations qu'y introduisaient le caprice des comédiens et l'industrie des arrangeurs, le texte des chefs-d'œuvre dramatiques, mesures littéraires, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui marquèrent le gouvernement de Pisistrate et l'administration de l'orateur Lycurgue; aussitôt, selon M. Egger, et il est difficile de n'être pas de son sentiment, entrent en exercice chez les Grecs et la critique qui juge du mérite des œuvres et même celle qui s'y associe par l'intelligence délicate de leur caractère et le soin curieux d'en assurer l'intégrité. Déjà on peut pressentir de loin tout ce travail d'appréciation, de classification, de restauration, d'explication par lequel finira, dans Alexandrie, la critique grecque. Son premier éveil est raconté par M. Egger dans des pages fort intéressantes et que recommande un heureux mélange d'érudition et de sagacité.

S'arrêtant avec quelque détail à l'institution fort démocratique de ces cinq juges tirés au sort dans tout le peuple d'Athènes pour faire en son nom ce qu'il faisait primitivement lui-même, c'est-à-dire pour décerner le prix de la tragédie, de la comédie, se demandant comment on avait pourvu à ce que ces cinq juges, ainsi improvisés, fussent garantis des erreurs auxquelles pouvaient les entraîner, comme l'a dit Platon[1], les acclamations irréfléchies de la foule ou leur propre ignorance, M. Egger suppose qu'ils n'étaient pas choisis au moment même du spectacle, mais quelque temps auparavant; qu'une connaissance préliminaire des pièces, acquise soit aux répétitions, soit par la lecture de copies distribuées à cet effet, les avait préparés d'avance à l'exercice de leur difficile ministère; que la représentation publique n'était pour eux qu'une dernière et solennelle épreuve où leur opinion quelquefois se confirmait, quelquefois aussi se corrigeait au contact d'une opinion moins savante, mais plus sympathique et plus soudaine, celle de l'immense auditoire convié aux fêtes de Bacchus. Cette conjecture est ingé-

[1] *De Leg.* II, p. 669; t. VII, p. 88 de la trad. de M. Cousin.

nieuse, mais c'est une simple conjecture; M. Egger en convient, et elle a contre elle précisément ce qu'il raconte un peu plus loin, d'après Plutarque[1], de la représentation fameuse où le jeune Sophocle l'emporta sur le vieil Eschyle. Dans son récit, c'est bien évidemment sur le lieu même du combat, quand la lutte va s'engager, que les juges sont institués d'une façon tout extraordinaire : « L'auditoire, dit-il, était par-« tagé entre les deux rivaux; on allait en venir aux mains. L'archonte « Aphepsion n'osait plus tirer au sort, selon l'usage, les noms des cinq « juges. Cimon, tout couvert de la gloire d'un de ses récents triomphes « (c'était quelques jours après qu'ayant pacifié les mers de Grèce il « venait de rapporter à Athènes les ossements de Thésée), arrive au « théâtre avec ses neuf lieutenants. A peine eurent-ils fait aux dieux « leur prière accoutumée, que l'archonte, par une inspiration soudaine, « ordonne à ces dix juges de désigner le vainqueur : ils nommèrent « Sophocle. L'auditoire ému respecta néanmoins l'arrêt des généraux « victorieux, et l'éclat du jugement fit taire les jalousies et les rivalités. « Il est vrai que le lendemain Eschyle, humilié, partit pour Syracuse. »

Cette anecdote est belle, et, pour le dire en passant, il est permis de s'étonner qu'elle n'ait point trouvé place dans un drame où un poëte de notre temps a fait applaudir au théâtre[2] et couronner par l'Académie[3] le tableau élevé et touchant de la vieillesse d'Eschyle désespéré, d'une part, par l'avénement inattendu d'un nouveau poëte de génie, et d'autre part, consolé par la piété de sa fille, qui abandonne le vainqueur qu'elle aime pour suivre le vaincu dans son exil volontaire.

Mais revenons à ces débuts de la critique grecque dont M. Egger s'est appliqué savamment, ingénieusement, à restituer l'histoire. Il eût pu, ce me semble, en chercher la trace, non-seulement chez les premiers juges, les premiers éditeurs des anciens poëtes, mais chez ces poëtes eux-mêmes, qui d'une inspiration d'abord toute naïve ont passé à la conscience de leur art, et par certains traits, qu'il eût été intéressant de recueillir, en ont quelquefois révélé le secret.

Ainsi, quand à l'épopée héroïque succède, par une progression naturelle, l'épopée historique, l'auteur ou l'un des auteurs de cette révolution, un contemporain d'Hérodote, selon les uns, selon les autres, de Thucydide, Chérilus se plaint au début de son poëme de la *victoire des*

[1] *Vie de Cimon*, c. 8. — [2] *La Fille d'Eschyle*, étude antique en cinq actes et en vers, par J. Autran, représentée pour la première fois sur le Second Théâtre Français le 9 mars 1848. Marseille, imprimerie de J. Barèle; Paris, librairie de Michel Lévy, 1848; grand in-18 de 112 pages. — [3] Voyez le *Rapport* de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, *sur les concours de 1850*.

Athéniens sur Xerxès, de sa *Perséide*, en poëte sans doute, mais aussi un peu en critique, de la nécessité qui le contraint, comme quelquefois avant lui les poëtes dramatiques, de chercher hors des sujets épuisés de la fable un sujet nouveau dans l'histoire.

« Heureux le serviteur des muses habile à chanter en ce temps où le champ poétique n'était pas encore moissonné. Maintenant que les partages sont faits, que les arts ont reçu leurs limites, venus les derniers dans le stade, nous sommes laissés en arrière. En vain nos yeux cherchent de toutes parts, point de char nouveau à monter. »

Ainsi encore, pour passer de la poésie épique à ce qui lui a succédé, à la poésie lyrique, Pindare, aux mouvements, aux transports en apparence involontaires, se possède assez cependant pour nous faire en certains endroits comme confidence de sa poétique.

Tantôt il distingue ou rapproche des monuments de l'art ceux qu'il élève dans ses vers :

« Je ne suis point un sculpteur qui travaille à des statues toujours fixées sur leurs bases immobiles. Partez sur tous les vaisseaux, sur toutes les barques, vers harmonieux, et d'Égine allez annoncer partout que le fils de Lampon, le robuste Pythéas, a emporté aux jeux de Némée la couronne du double combat[1]. »

« Veux-tu (ô Timasarque) que je consacre au frère de ta mère, à Calliclès, une colonne d'une blancheur plus éclatante que le marbre de Paros[2] ? »

« Ramener ton âme sur la terre, je ne le puis, Mégas. Ce serait un fol espoir, une vaine entreprise ; mais il m'est permis d'ériger en l'honneur de ta tribu, des Chariades, le sonore monument des Muses[3]. »

Tantôt rapportant, sans vouloir y ajouter foi, une histoire injurieuse pour la divinité, il semble discuter les devoirs et les droits du poëte à l'égard des traditions mythologiques :

« Il est certes bien des merveilles véritables, mais souvent aussi les récits des hommes sont emportés au delà de la vérité par les séduisants mensonges de la fable. La grâce du discours, qui nous rend toutes choses agréables et douces, répand sur ces récits une beauté persuasive, et l'incroyable même y devient digne de foi. Aux jours à venir les témoignages véridiques. Il convient toutefois que l'homme ne prête aux dieux que du bien : moindre alors est la faute[4]. »

Ces élans rapides, ces sortes de bonds poétiques qui le portent à tout instant vers les sujets divers groupés par son art autour de son sujet principal, Pindare les définit par d'admirables images :

« S'il faut célébrer leur prospérité, la force de leurs bras, les combats rendus par

[1] *Nem.* v, 1. — [2] *Nem.* iv, 130. — [3] *Nem.* viii, 75 ; cf. schol. — [4] *Olymp.* i, 43, cf. *Olymp.* xiv, 7 ; *Nem.* vii, 33.

leur épée, si loin que s'imprime sur le sable l'élan de mes rivaux, j'ai des genoux souples et forts, et les aigles s'élancent au delà de la mer[1]. »

Les épisodes où il s'engage ne sont jamais si longs qu'il en perde le souvenir de son point de départ, qu'il ne sache et ne dise quand et comment il en doit revenir :

« De plus longs discours me sont interdits par la loi de mon sujet et les heures qui se hâtent. »

« N'avançons point au delà de Gades, vers les ténèbres du couchant. Tournons vers l'Europe la proue de notre navire. Comment, en effet, tout dire sur les enfants d'Éacus[2] ? »

« Bien long serait le retour par la route des chars, car déjà le temps me presse; mais je sais un sentier plus court, et c'est un art où je l'emporte sur beaucoup d'autres[3]. »

Je rapporte ces passages comme ils me viennent, un peu au hasard, regrettant d'avoir eu à les rendre moi-même et de ne pouvoir les citer dans la belle traduction que nous promet une plume illustre, et qu'il est à souhaiter qu'elle ne nous fasse pas trop attendre. On pourrait, je m'imagine, en rassembler bien d'autres de cette sorte, où Pindare paraîtrait, sans cesser d'être un grand lyrique, le commentateur de ses odes.

Peut-être cette intelligence distincte, cette ingénieuse explication de son œuvre, ne se trouveraient-elles pas chez le poëte qui, au temps du thébain Pindare, fondait à Athènes la tragédie grecque. Il y aurait plus de chances de la rencontrer chez son successeur, qui précisément a dit de lui, comme on le rapporte : « Eschyle fait ce qui est bien, mais « il le fait sans le savoir. » Un tel mot est d'un artiste initié aux secrets de son art et qui a dû, en plus d'une occasion, se révéler; il s'accorde assez avec la tradition qui attribuait à Sophocle un traité en forme *Sur le chœur*[4].

Mais des traités à cette date n'offrent qu'une exception; la poésie a été, chez les Grecs, la première forme de la critique. Leur littérature, toute animée, toute vivante, ne s'exprimait guère par les livres; elle s'exprimait surtout par la parole à la tribune, dans les écoles, dans les temples, sur le théâtre. Quand la critique, à son tour, produisit de cette manière ses jugements et ses vues, ce fut par l'organe des poëtes dramatiques, d'Euripide d'abord, chose étrange, et, ce qui l'est moins,

[1] *Nem.* v, 34. — [2] *Nem.* iv, 53, 112. — [3] *Pyth.* iv, 439. — [4] Voyez Suidas, au mot *Sophocle*.

d'Aristophane, comme en général des poëtes de l'ancienne, de la moyenne, et même de la nouvelle comédie. Ce fait curieux avait déjà attiré l'attention de quelques-uns des écrivains qui, de notre temps, se sont spécialement occupés de l'histoire et de l'appréciation du théâtre grec[1]. M. Egger l'a mis dans une lumière nouvelle par une exposition que la richesse de son érudition et la spécialité de son sujet lui permettaient de rendre plus complète, et sur laquelle des détails bien choisis et groupés avec art, des citations piquantes, qu'on voudrait seulement plus nombreuses, ont répandu beaucoup d'intérêt. Résumons, un peu d'après ses devanciers, et beaucoup d'après lui, les principaux traits de l'histoire de la critique grecque au temps où les critiques proprement dits n'étaient point encore venus, où le feuilleton, pour ainsi parler, se produisait au théâtre même, encadré dans quelque belle œuvre dramatique.

Nous avons eu nous-mêmes de ces feuilletons quand Molière, dans *la Critique de l'École des femmes*, dans *l'Impromptu de Versailles*, dans quelques scènes du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*, réclamait contre d'injustes censures, invoquait les vraies, les simples lois de l'art, châtiait par le ridicule le pédantisme et l'affectation; ou bien encore, en remontant plus haut, quand Rotrou, par la bouche de l'acteur *Genest*, parlant du théâtre et de ses récents auteurs à Dioclétien, rendait un noble hommage aux chefs-d'œuvre de Corneille,

> Ces poëmes sans prix, où son illustre main,
> D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain[2].

Ce qui n'est dans la tragédie de Rotrou qu'une allusion, et une allusion bienveillante, a chez Euripide un tout autre caractère, quelque chose de plus direct, de plus développé et quelquefois de bien amer. Par une infraction condamnable aux vraisemblances de son art, il se permit très-fréquemment des dissertations et des censures, qui faisaient de lui un critique à la fois ingénieux et mordant.

Dans une scène de son *Antiope*, scène célèbre, perpétuellement citée par les anciens, mais pour autre chose assurément que pour son caractère tragique, Amphion et Zéthus disputaient ensemble sur les

[1] Voyez particulièrement, en 1808, le *Cours de littérature dramatique* de W. Schlegel, leçon v^e; en 1843, les *Études sur les tragiques grecs* de l'auteur de cet article liv. v, t. III, p. 484 et suiv.; en 1845, un *Mémoire* de M. Hamel, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Toulouse, inséré dans les Mémoires de l'Académie des sciences de cette ville, et qui a pour titre : *Sur la critique littéraire dans Aristophane*. — [2] Rotrou, *Saint-Genest*, I, 5.

avantages réciproques de la musique, c'est-à-dire de la culture de l'esprit et des exercices du corps.

Çà et là se rencontre dans son théâtre la peinture satirique des sophistes et des orateurs du temps.

Mais c'est dans ses *Phéniciennes*, dans son *Électre*, qu'il fit véritablement office de critique, au sens littéraire de ce mot, y tournant en ridicule, y parodiant les portraits des *sept Chefs* et la reconnaissance des *Choéphores*, se vengeant ainsi sur le grand poëte que lui opposait la malveillance des attaques de ses détracteurs.

Si la critique littéraire a pu se montrer sous la forme de la parodie, de la satire, dans la tragédie des Grecs, il ne faut pas s'étonner de la rencontrer avec ce caractère dans leur comédie. C'était un des éléments principaux de celle qu'on appelle du nom d'*ancienne*. Celle-ci, toute personnelle dans ses attaques, qui, ne respectant pas les dieux mêmes de l'État, forcés comme les citoyens d'entendre la plaisanterie, faisait une guerre si vive aux orateurs, aux généraux, aux philosophes, n'épargnait pas, on le conçoit, les rhéteurs, les écrivains, les poëtes. Les œuvres d'Aristophane en offrent presque à chaque scène des témoignages.

Par exemple, il poursuit partout de ses sarcasmes les poëtes dithyrambiques, ne pouvant se lasser de reproduire l'image grotesque de leur style amphigourique. Le poëte dithyrambique Cinésias, volant, dit-il, vers l'Olympe sur ses ailes légères, allant à travers l'espace chercher dans les nues des idées aériennes et vaporeuses, puiser à la source d'un genre qu'il appelle nébuleux, ténébreux, Cinésias vient des premiers demander droit de cité dans la ville des *Oiseaux*.

D'autres fois, ce sont les poëtes comiques, ses confrères, qu'Aristophane prend à partie; il leur reproche leurs plagiats, leurs redites, leurs éternels lieux communs de plaisanterie, leur comique vulgaire, et, sans en avoir trop le droit, leur grossièreté, leur obscénité. Il se vante d'avoir relevé, agrandi, épuré la scène comique.

Mais ce qui fait surtout les frais de cette satire littéraire, ce sont les poëtes tragiques.

Et qui saurait sans moi que Cotin a prêché?

a dit Boileau; sans Aristophane nous ignorerions tout un peuple d'auteurs de tragédies dont il a traduit en ridicule les ouvrages et même la personne. Et ce n'est pas seulement à ce vulgaire qu'il en veut, c'est à ses chefs reconnus, à des poëtes justement applaudis, à de grands poëtes: Agathon, par exemple, dont il reprend, mais sans trop d'amer-

tume, avec quelque mélange d'estime et d'éloge, la poésie efféminée, l'afféterie, la coquetterie; par exemple encore, Euripide, qu'il a poursuivi au même titre que Socrate. Aristophane est du parti des vieilles mœurs contre les nouvelles : au nom de l'antiquité il fait la guerre aux nouveautés politiques, philosophiques, littéraires. Il n'a pas tort assurément avec le démagogue Cléon, avec les sophistes qu'il a représentés sous le masque, si injustement choisi, de Socrate. De même, malgré l'emportement de sa haine et les exagérations de ses censures, il a quelquefois raison contre Euripide, contre ses raisonnements subtils, ses fausses maximes, ses peintures séduisantes d'égarements coupables, l'abus qu'il fait du pathétique, les moyens matériels par lesquels il excite la pitié, la négligence expéditive de ses plans, la mollesse de sa poésie et de son style. Il démêle tous ces défauts avec une singulière sagacité, les met plaisamment en relief par la plaisanterie, la parodie; mais il ne se croit pas chargé de faire valoir les beautés qui les compensent et les effacent, il ne remplit qu'à moitié son rôle de critique.

Dans *les Acharniens*[1], Dicéopolis veut attendrir le peuple d'Athènes; il va trouver Euripide et lui emprunter force pièces de cette friperie dramatique par laquelle il est en possession d'émouvoir le public d'Athènes: les habits en lambeaux de *Phénix* aveugle, de *Philoctète* mendiant, du boiteux *Bellérophon;* les haillons de *Télèphe* surtout, placés dans la garde-robe tragique du poëte au-dessus des guenilles de *Thyeste*, parmi celles d'*Ino*. Il demande tant de choses de cette sorte, qu'Euripide se plaint qu'on lui enlève toute une tragédie.

Un des meilleurs passages de la comédie des *Nuées*[2] est celui où Strepsiade raconte comment a commencé sa querelle avec son fils Phidippide : par une contestation littéraire. Strepsiade a demandé à son fils de lui chanter, à la fin du repas, quelque chose de Simonide: « Vieille « coutume ridicule, méchant poëte, » a répliqué le jeune homme, peu respectueux pour les usages et la littérature du temps passé. « Eh bien! « a repris le père, quelque chose d'Eschyle. — Méchant poëte encore, « dur, ampoulé, bruyant. — Quelque chose donc de plus moderne. — « Ah! bien volontiers. » Et le jeune homme a chanté des vers du poëte favori de la jeunesse, du poëte à la mode, des vers d'Euripide sur un inceste. De là la dispute et Strepsiade battu par son fils, qui prétend être dans son droit, et le prouve même au moyen de la science nouvelle que l'insensé Strepsiade l'a envoyé apprendre chez les sophistes; ne disons pas, comme Aristophane, chez Socrate, qui ne lui eût certes enseigné rien

[1] V. 407 sqq. — [2] V. 1347 sqq.

de pareil. N'est-ce pas là une image spirituelle et plaisante de ces querelles du temps passé et du temps présent, des anciens et des modernes, qu'amènent partout, entre les diverses générations, le renouvellement de l'art et la succession des écoles, l'avénement des talents nouveaux, des formes nouvelles?

Cette querelle a été pour Aristophane le sujet d'une comédie entière, *les Grenouilles*. Bacchus a été chercher aux enfers un poëte pour son théâtre qui en manque depuis la mort d'Euripide et le départ d'Agathon, enlevé à Athènes par le roi de Macédoine, Archélaüs. Devant lui se disputent le sceptre tragique le vieil Eschyle et Euripide. Ainsi est introduite, sous des formes bouffonnes, une comparaison pleine de sagacité, de profondeur même, entre les deux formes de l'art que représentent l'un et l'autre poëte; le parallèle partial sans doute, mais, exagérations à part, frappant de vérité, de ces génies divers. Un trait négatif, qu'il ne faut point oublier, c'est que Sophocle, dont la pure beauté tient comme le milieu entre le grandiose d'Eschyle et les réalités d'Euripide, est mis hors de cause et ne reçoit que des hommages.

La pièce d'Aristophane ne fut point couronnée, mais elle a survécu à celle qui a obtenu la couronne, *les Muses* de Phrynichus, où, devant ces déesses, se plaidait un procès analogue entre Euripide et Sophocle.

Avant Phrynichus, avant Aristophane, on avait fait de même. Un vieux poëte comique, Phérécrate, dans ses Κραπάταλοι, avait déjà montré dans les enfers le grand Eschyle et l'avait fait parler magnifiquement de lui-même. Voici, entre autres, une des paroles qu'il mettait dans sa bouche :

« Je leur ai construit, je leur ai donné un art plein de grandeur[1]. »

Ces attaques, ces parallèles passionnés se continuèrent dans la comédie *moyenne*. Cette comédie, à laquelle était interdite la politique, trouvait un dédommagement dans les choses philosophiques et littéraires; les philosophes et les poëtes payaient pour les hommes d'état désormais à l'abri. Un Alexandrin, Antiochus, a consacré tout un livre à la revue des poëtes tournés en ridicule par la *moyenne* comédie[2]. C'étaient particulièrement des poëtes tragiques, Denys de Syracuse, entre autres, ce poëte à la façon de Frédéric, dont les comiques raillaient volontiers les prétentions littéraires et les faux succès. Euripide, bien que mort depuis quelque temps déjà, avait toujours sa place dans les parodies,

[1] Schol. Aristoph. *Pac.* 748. Voy. Meineke, *Frag. com. græc.*, t. II, p. 289. —
[2] Athen. *Deipn.*, XI.

les satires littéraires de la *moyenne* comédie. L'admirateur fanatique d'Euripide, le *Phileuripide* devint même un de ses personnages favoris[1].

Plus tard, la comédie *nouvelle*, qui relève d'Euripide, semble lui rendre plus de justice. Chez Diphile, on l'appelle « un poëte d'or. » On dit chez Philémon : « Si j'étais sûr que les morts, comme quelques-uns « le prétendent, eussent encore du sentiment, j'irais me pendre aussitôt « pour voir Euripide[2]. » Peut-être, il est vrai, n'est-ce ni Diphile ni Philémon qui s'expriment ainsi pour leur compte, mais encore quelque *Phileuripide*. Toutefois, avec le temps, Euripide devenait à son tour un ancien, et c'est à lui que désormais allaient être immolées les gloires contemporaines. Quoique certains passages conservés d'Aristophane, de Timoclès, sur le caractère de la tragédie, sur les avantages respectifs de la tragédie et de la comédie, montrent l'inclination des comiques de cet âge pour la dissertation littéraire, les poëtes y occupent moins de place que les philosophes. M Meineke[3] avait déjà fait cette observation, qui a été pour M. Egger le point de départ d'une revue piquante des ouvrages composés alors dans cet esprit. Il les analyse, il les extrait et a la bonne fortune de pouvoir reproduire une tirade morale de Simylus[4] échappée à la diligence de M. Meineke.

Cependant, depuis assez longtemps déjà, la critique, ainsi qu'auparavant l'histoire et la philosophie, avait passé de la poésie à la prose, par Platon, Aristote, Théophraste. De la censure individuelle des poëtes on en était venu, dans les écoles philosophiques, à la recherche des lois de l'art, à la classification, à la définition, à la théorie des genres. Une troisième période devait suivre, celle des critiques alexandrins, critiques érudits, s'occupant du catalogue des ouvrages, de la biographie des écrivains, de la discussion des textes, de l'histoire générale et particulière des lettres : travail savant, plus philologique encore que littéraire, dont Homère et les tragiques étaient particulièrement l'objet. Dans un troisième et dernier article nous nous occuperons, d'après l'esquisse spirituelle et rapide de M. Théry et l'histoire non moins piquante, mais plus développée, plus approfondie, de M. Egger, de ces deux âges de la critique grecque.

PATIN.

[1] Axionicus, Philippide ou Philippe, avaient composé des comédies sous ce titre. Voy. Meineke. *Hist. crit. com. græc.*, p. 341, 417, 474. — [2] Thom. magist. *Vita Eurip.* — [3] *Hist. crit. com. græc.*, t. I, p. 438. — [4] Stob. *Florileg.* LX, 4.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom. I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. A Paris, chez J. Renouard.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, n'est pas une biographie, quelle que soit l'acception étendue qu'on puisse donner à ce mot; ce n'est l'histoire ni d'un roi, ni d'un royaume, c'est celle d'une grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique musulmane, au temps où Louis IX a vécu. Le XIII[e] siècle n'était pas une époque où les nations pussent rester isolées : les intérêts, les passions, les croyances, s'agitaient de tous côtés, se mêlaient, se froissaient, et, dans son mouvement, la France entraînait tout autour d'elle. L'Angleterre, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie, l'Aragon, la Castille, la Navarre, l'Orient enfin, prenaient chacun son rang dans cette lutte universelle. Tel est le tableau qu'avait conçu l'historien et qu'il a exécuté, mais de manière toutefois que la France y occupât toujours le premier plan, et que la figure du saint roi dominât les autres figures de toute la hauteur de son génie et de sa vertu.

Pour traiter ce sujet dans son ensemble, l'auteur a donc commencé par jeter un regard en arrière, et remontant jusqu'au règne de Philippe-Auguste, il y cherche les causes et la préparation des événements qui composeront la vie de Louis IX. Ainsi des considérations sur l'aïeul de saint Louis et la vie presque entière de Louis VIII, son père, forment des préliminaires qui remplissent la plus grande partie du premier volume, et conduisent cette histoire jusqu'au règne de Louis IX, ou plutôt jusqu'à la régence de Blanche de Castille (1226). Ce sont ces préliminaires dont il convient de nous occuper d'abord.

«Comme l'histoire de saint Louis, dit Le Nain de Tillemont, est « meslée avec celle des princes voisins, nous sommes obligez de marquer « en quel estat estoient alors l'Empire, l'Angleterre, l'Espagne, et même « de passer jusques à Constantinople, dans l'Asie, dans la Syrie et dans « l'Égypte.» (T. I, p. 89.)

[1] Voir le cahier d'octobre, p. 625.

Mais les faits qui se rapportent à ces diverses contrées ainsi qu'à la France, l'historien ne les a pas réunis et groupés en tableau; il les recueille chemin faisant, à la manière de la chronique, en racontant les dernières années du règne de Philippe II et la vie de Louis VIII, en discutant des points contestés, en exposant avec détail la suite des événements consignés et épars dans ces préliminaires.

La France, qui sous Louis IX devait faire d'immenses progrès vers l'unité monarchique, avait déjà commencé sous Philippe-Auguste à marcher d'un pas vigoureux à ce but, que la race capétienne semble s'être proposé comme la tâche principale qu'elle eût à remplir. Tandis que le grand-père de Philippe-Auguste, Louis VI, n'étendait guère sa puissance réelle au delà des confins de la province nommée alors le duché ou l'Isle de France, à la mort de Philippe, ce prince, par sa valeur et sa politique, avait considérablement étendu le territoire de la France et avait donné au principe monarchique une force jusqu'alors inconnue. D'une fédération il avait fait une royauté, de suzerain il était devenu monarque, et en forçant à l'obéissance, en châtiant des vassaux aussi puissants et même plus puissants que lui, il était parvenu à donner à sa couronne le prestige d'un titre féodal supérieur. Sans doute cette transformation ne fut pas entièrement consommée sous son règne, et les troubles de la minorité de saint Louis en font foi; mais, en une pareille entreprise, c'est beaucoup d'avoir commencé, c'est beaucoup d'avoir jeté dans la société un principe que les populations acceptent, que le temps élabore, et qu'enfin le génie consacre. Philippe II, roi guerrier, avait besoin de Louis IX, roi législateur, pour donner cette consécration à son œuvre, tandis que Louis IX, grand aussi, mais grand autrement que Philippe, n'eût peut-être pas même commencé cette œuvre qu'il a pu achever, commencée par un autre. Aussi, quoique l'unité monarchique ne soit qu'à demi l'œuvre de Philippe-Auguste, on peut, à bon droit, lui en attribuer une bonne part de la gloire.

A cette puissance qu'il avait établie sur le principe féodal, en le modifiant au profit de l'unité, Philippe ajouta la puissance matérielle. En même temps qu'il se faisait hiérarchiquement le premier suzerain de la féodalité française, il voulut être, par le fait, le premier seigneur terrien de France; il appuyait son titre féodal sur la base inébranlable des territoires et des souverainetés qu'il accumulait autour de lui. Il donnait à ses États une frontière maritime à l'ouest, et triplait son héritage paternel par la déchéance du plus grand feudataire de la couronne de France. Les dépouilles de Jean-sans-Terre étaient réunies à

la couronne par le principe de la loi féodale, et l'effet même de cette réunion porta à cette loi une profonde atteinte : Philippe-Auguste avait, du même coup, augmenté considérablement son importance comme suzerain et sa puissance comme roi.

Le Nain de Tillemont trace ce tableau de l'état de la France à la mort de Philippe :

« Philippe-Auguste laissa en mourant le royaume en paix, hormis du « costé du Languedoc, où Raimond de Toulouse et Amauri de Montfort « continuèrent toujours la guerre. Il avoit continué la trève avec les An- « glois après avoir conquis sur eux la Normandie, le Perche, le Maine, « l'Anjou, l'Auvergne, le Berry... Ainsi les Anglois pouvoient avoir « encore en France le Poitou, avec tout ce que nous comprenons sous « le gouvernement de Guienne, à la réserve de ce que les comtes de Tou- « louse y possédoient.

« Il semble aussi que le comte de la Marche, alors très-puissant, « fust plustost dans l'hommage de l'Angleterre que de la France[1]. Il avoit « épousé, en 1221, Isabelle d'Angoulesme, veuve de Jean-sans-Terre, et « qu'on appeloit la reine comtesse... La Flandre, plus célèbre par ses « révoltes que par ses richesses, obéissoit alors à la France[2]... Alors « aussi la Bourgogne et la Bretagne estoient paisibles sous le gouverne- « ment de Hugues IV et de Pierre, princes de la maison de France... « Thibaud, comte de Champagne, n'estoit pas prince du sang comme « le comte de Bretagne, mais il n'estoit pas moins proche parent du « roy et ne luy estoit pas moins obligé... Il suffit d'avoir marqué icy « l'estat des principaux membres de la couronne, car pour les seigneurs « moins qualifiez cela seroit trop long. Nous ne parlons point du Dau- « phiné, ni de la Provence, parce que saint Louis mesme tesmoigne que « le Rhône distinguoit son royaume de l'empire, auquel ce qui estoit « au-delà du Rhône appartenoit... La ville de Lyon estoit aussi alors « de l'empire, ou au moins n'estoit point de la couronne de France... « Louis VIII trouva son royaume fleurissant, abondant en peuple et en

[1] Le fait n'est nullement douteux, car précisément à cette époque le comte de la Marche renouvela, à l'occasion de l'avénement de Louis VIII, la trêve qu'il avait conclue avec Philippe-Auguste; et l'année suivante (1224), se remettant en l'hommage du roi de France, il demanda une indemnité pour le douaire que sa femme Ysabeau avait en Angleterre, et « qu'elle perdoit, prenant son mary le party du dit roy Louis. » Du Tillet, t. II, p. 167-168, éd. de 1618, in-4°.

[2] Non juga tanti
Flandria ferre Ducis humili cervice recusat.

Nic. de Braia, *Gesta Ludovici octavi*. Dans Duchesne, t. V, p. 295, *a*.

« richesses. . . Tout le royaume le reconnut avec une extresme joie. « Tous les autres princes de la famille de Hugues Capet avoient esté « sacrez et couronnez rois du vivant de leur père; mais Louis ne l'avoit « point esté. . . Un poëte de ce temps-là, nommé Nicolas de Braie, re- « marque que les anciens officiers appelez au gouvernement de l'estat « estant assis en sa présence, il ne put dissimuler la joie et le courage « qu'il sentoit en luy-mesme de voir autour de luy un si grand nombre « d'amis. . . Le roy, dans son entrée à Paris, affranchit des esclaves, « car il y en avoit alors beaucoup en France. . . Louis trouva toutes les « provinces dans la soumission et dans la paix, et receut partout les « hommages qui luy estoient deus . . A peine Louis VIII est parvenu « au trône (1223) qu'on trouve dans les chartes du roy des priviléges « et constitutions de communes, c'est-à-dire l'union des bourgeois d'une « ville en un corps sous des magistrats pour les gouverner, comme « échevins ou pairs de ville, avec de certains statuts propres à chaque « lieu, et les communes estoient obligées de fournir des troupes au « roy. . . »

On voit tout ce qu'il y a d'intéressant, et, en même temps, d'incomplet dans cette peinture de l'état de la France à la mort de Philippe-Auguste. Nous avons réduit à quelques lignes un morceau qui, dans ce livre, n'occupe pas moins de vingt-cinq à trente pages; mais nous n'avons supprimé aucun trait important : ce sont des faits de détail, des résumés de généalogies, des discussions de preuves, des citations de témoignages que Tillemont entremêle perpétuellement à son récit, qui le coupent, l'éparpillent et en diminuent considérablement l'effet; c'est la manière constante de l'auteur, ou plutôt c'est le procédé qu'il a invariablement suivi dans la préparation de cette œuvre, à laquelle un autre devait mettre la dernière main. Nous avons voulu en montrer un exemple pour n'y plus revenir. Nous remarquons surtout qu'en racontant cette fin du règne de Philippe-Auguste, l'historien ne s'occupe pas du mouvement social qui se développe, et n'explique point le sens de cette grande crise qu'éprouve alors le régime féodal : il l'a compris, sans nul doute, mais il ne s'embarrasse pas de le faire comprendre; il ne semble pas y porter son attention, et il n'en tient aucun compte dans son appréciation de la situation de la France au commencement du règne de Louis VIII. Cependant un fait assez considérable et beaucoup de faits secondaires, qu'il note en passant, provoquaient sur ce point capital les réflexions de l'historien, et, par exemple, cette seule circonstance que tous les rois capétiens avaient pris le soin de faire sacrer et couronner leur successeur de leur vivant, tandis que

Philippe-Auguste ne jugea pas cette précaution nécessaire, n'est-elle pas une preuve manifeste du progrès immense qu'avaient fait la puissance royale et le principe monarchique? N'atteste-t-elle pas que, dans la société française, le roi était enfin hors de pair; que la royauté avait désormais en elle-même sa raison d'être; qu'elle existait par sa propre force, et qu'elle était indépendante de toute autre puissance et de tout autre principe? Voilà ce que le lecteur attentif peut conclure de faits soigneusement recueillis et habilement étayés de preuves; mais l'auteur lui-même ne le conclut pas.

Après avoir exposé la situation de la France, Le Nain de Tillemont, suivant le plan qu'il s'est tracé, passe en revue les autres États.

Une esquisse fidèle et précise de la puissance impériale et des affaires d'Allemagne est suivie du récit des troubles intérieurs de l'Angleterre sous Henri III et de la lutte de ce royaume contre la France. Le rôle si remarquable que joua la cour de Rome dans ces démêlés est discuté avec autant de force que de sagesse par le pieux historien. Il jette ensuite un coup d'œil sur l'Espagne, si différente alors de ce qu'elle fut depuis. Passant enfin en Orient, il donne aux pays occupés par les Latins, et à tous ceux qui par quelque point touchaient à l'Occident, une attention proportionnée à l'importance du sujet.

Parmi les événements qui occupent le plus de place dans ces préliminaires, il faut citer surtout la guerre contre les Albigeois, « dont le « nom, dit Le Nain de Tillemont, est trop célèbre et l'histoire trop « importante à notre sujet pour ne pas la représenter ici en peu de « mots. »

Ce peu de mots que l'auteur avait d'abord eu l'intention de consacrer à l'histoire des Albigeois va bientôt s'étendre en un assez grand nombre de pages. Toutefois cette affaire, l'une des plus importantes et des moins connues parmi celles qui remplissent le premier quart du XIIIe siècle, n'est ici que bien faiblement éclaircie. Il est dommage que Tillemont n'ait pas vu le manuscrit qui, de la bibliothèque du duc de La Vallière passa dans celle du roi en 1783, et que M. Fauriel a publié en 1837, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France. Ce poëme historique de la *Croisade contre les hérétiques Albigeois* lui aurait fourni d'utiles renseignements.

Philippe-Auguste avait prévu les difficultés et les malheurs de cette guerre, qui se prolongea, en effet, au delà du règne de son fils. Il résista constamment aux pressantes sollicitations du pape, qui « écrivoit « partout pour susciter contre les hérétiques des capitaines et des « soldats à qui il promettoit la rémission de leurs péchez... Philippe

« s'en excusa sur les autres affaires qu'il avoit, et jamais il ne voulut « ny s'opposer à cette guerre que preschoit le pape, ny y prendre part « lui-mesme. » Ce fut, au contraire, la principale affaire du règne de Louis VIII.

Au moment où ce prince allait se jeter dans cette grande entreprise, un fait grave se passa (la réunion d'une grande assemblée délibérante), et il est intéressant de montrer sous quels points de vue divers plusieurs historiens l'ont considéré, tandis que d'autres ont passé sans l'apercevoir. Le Nain de Tillemont ne pouvait manquer d'y donner grande attention[1].

« Le roy et le légat (car l'histoire parle ainsi)[2], dit-il, tinrent à Paris « un concile général, le mercredy 28 janvier 1226. Il s'y trouva beau- « coup d'évesques, d'abbez et d'autres prélats, et aussi plusieurs ba- « rons. Tous conseillèrent au roy de prendre la croix contre les Albi- « geois et de les aller détruire. Ils vouloient qu'il tuast sans distinction « tout ce qui se rencontreroit en son chemin, hommes, femmes et en- « fans. Les bons, disoient-ils, iront devant Dieu et les mauvais en « mauvais lieu. Ils n'avoient pas assurément appris cette doctrine de « saint Paul, qui ne veut pas qu'on fasse le mal, afin qu'il en arrive du « bien. » (T. I, p. 384.)

Le cardinal Romain de Saint-Ange excommunia dans ce concile, de l'autorité du pape, le comte Raymond et ses adhérents, et, le traitant comme un hérétique condamné, confirma pour toujours à Louis et à ses successeurs les terres de Raymond. Le Nain de Tillemont pense qu'il faut rapporter à ce jour un acte daté de Paris, au mois de janvier, par lequel les comtes de Boulogne, de Bretagne, de Dreux, de Chartres, de Saint-Paul, de Roucy, de Vendôme, et plusieurs autres seigneurs, déclarent qu'ils *consentent*[3] que le roi entreprenne l'affaire des Albi-

[1] Mézeray dit seulement : « Louis ayant assemblé un parlement à l'ordinaire dans « Paris, tant pour y recevoir l'hommage du vicomte de Thouars que pour d'autres « affaires... » T. I, p. 555, éd. in-folio, 1643. Velly se borne à ces seuls mots : « Ce « fut dans un parlement convoqué à Paris, sous les ordres du roi, que cette grande « affaire (la guerre des Albigeois) fut absolument décidée. » T. II, p. 282, éd. in-4°, 1770. Daniel ne parle ni de concile, ni de parlement. Et, ce qui est plus étrange, Filleau de La Chaise, qui a écrit sur les documents mêmes de Tillemont, n'en fait aucune mention. — [2] Le Nain de Tillemont le remarque, parce que ce n'était pas l'usage; et, en effet, quelques pages plus loin, il dira : « Le légat et le roy (car c'est l'ordre dans lequel ils sont ordinairement nommez). » T. I, p. 393. — [3] Ce mot est de Le Nain de Tillemont; le texte de la pièce dit : « Sçachez que « pour l'amour de Jesus-Christ et de la foy chrestienne, et pour l'honneur de « nostre très-cher seigneur Loys, illustre roy de France et du royaume de France,

geois, qu'ils le lui conseillent, et promettent, sur la foi qu'ils lui doivent, qu'ils l'aideront « de bonne foy comme leur seigneur lige, jusques « à la consommation dudit faict, autant qu'il travaillera en icelny. »

« Les évesques, ajoute Le Nain de Tillemont, lurent les bulles du « pape aux évesques et aux seigneurs de France en faveur du légat. En « même temps, le légat et seize évesques de France donnèrent acte au « roy que son vœu ne l'obligeoit de demeurer en Albigeois (c'est-à-dire « en Languedoc) qu'autant qu'il lui plairoit, et n'engageoit point ses « héritiers en cas qu'il ne fust point accompli. Voilà les précautions que « les souverains estoient alors contraints de prendre [1]. »

Cette assemblée, que Tillemont nomme un *concile*, Sismondi la nomme un *parlement*, et elle présente, en effet, ce caractère mixte, étrange, et que Le Nain de Tillemont prend soin de faire remarquer dès les premiers mots, en nommant « le roy et le légat. » Tillemont y montre le roi tout occupé de prendre ses précautions envers le pape, afin de ne point se laisser engager, « ni lui, ni ses successeurs, » plus avant qu'il ne veut.

Sismondi, qui, chose singulière, passe sous silence la dernière circonstance notée par Le Nain de Tillemont, et qui ne fait pas attention à cette garantie que prend Louis VIII à l'égard du pape, se préoccupe surtout du côté politique sous lequel il envisage cette assemblée : « Dans « ce siècle, dit-il, les rois n'étoient point accoutumés à prendre sur « eux seuls la responsabilité du gouvernement; ils sentoient qu'ils n'é- « toient que les chefs d'une confédération de princes. Le roi savoit qu'il « lui seroit presque impossible de faire exécuter par ses grands vassaux « ce qu'il ne leur auroit pas fait auparavant arrêter dans leur diète..., « et il désiroit se mettre à couvert de toute accusation de cupidité ou « d'injustice en s'appuyant de l'autorité de ceux qui lui auroient donné « conseil. » (T. VI, p. 578.)

Nos deux historiens se complètent ordinairement ainsi l'un par l'autre, et les vues diverses qu'ils présentent, conformes à l'esprit de chacun et aussi à l'esprit du temps où chacun écrivait, donnent des faits une intelligence plus nette et plus approfondie.

Nous devons cependant faire ici une remarque qui touche au caractère général de l'histoire de Sismondi.

Quelques lignes après le passage que nous venons de citer, nous

« nous *loüons* et luy *conseillons* qu'il entreprenne le fait de la terre des Albigeois, etc. » Du Tillet, *Recueil des rangs*, etc., p. 30, éd. in-4° de 1618. *Inventaire du trésor des chartes*, t. VII, *Albigeois*, pièce 1. — [1] Tom. I, p. 386, *Invent.*, t. VII, *Albigeois*, pièces 2 et 3.

lisons : « Le 29 mars, le roi assembla un nouveau parlement à Paris « pour concerter ses mesures sur l'expédition qui avoit été résolue. . . « Les grands seigneurs voyoient avec plus de défiance l'oppression d'un « des premiers pairs du royaume et la réunion de ses vastes domaines à « la couronne. Ils sentoient bien que si leur roi, après avoir dépouillé le « roi d'Angleterre, accomplissoit encore la conquête du comté de Tou-« louse, le pouvoir d'un seul remplaceroit en France leur république « féodale; mais l'expédition contre l'Albigeois avoit été résolue par l'au-« torité du royaume, réunie à celle de l'Église, en sorte qu'ils étoient « obligés de faire le service de leurs fiefs, sous la double peine de for-« faiture et d'excommunication. » (T. V, p. 581.)

Cependant Le Nain de Tillemont, en rapportant ce qui se passa à l'assemblée du 29 mars, ne dit pas un mot de cette disposition des grands seigneurs; Sismondi, malgré le soin qu'il prend constamment de s'appuyer d'autorités contemporaines ou autres, n'en cite pas une seule sur ce point; lui-même, une page plus loin, raconte, comme tous les autres historiens, qu'hormis le comte de Foix tout le monde abandonna Raymond. Sismondi, nous le croyons, hasarde ici au sujet des appréhensions des seigneurs une opinion peu justifiée; il leur prête sa propre pensée, il leur donne sa science d'historien, et il fait pour eux une inquiétude du sentiment que lui-même éprouve à la contemplation des événements postérieurs qui l'instruisent, lui, mais qu'eux assurément ne pouvaient pas prévoir, dans la situation où était encore la puissance féodale avant Louis IX. L'assentiment que les seigneurs donnèrent à la guerre qu'on allait entreprendre fut obtenu par la double influence du roi et du légat; plusieurs la faisaient sans doute avec la conviction de l'injustice de cette guerre, mais sans la répugnance que Sismondi suppose aux grands vassaux de contribuer à la ruine du comte de Toulouse. C'était là une prévision politique qu'aucun ne manifesta et dont l'historien leur fait gratuitement honneur.

Ajoutons que Sismondi répond à l'exagération de ceux qui ont prodigieusement grossi le nombre des hérétiques albigeois par une exagération non moins insoutenable, lorsqu'il prétend qu'il n'y avait plus d'hérésie en Languedoc, que « les habitants du comté de Toulouse « étoient de zélés catholiques romains, et que les peuples de cette contrée « auroient égorgé les hérétiques s'ils avoient su où les trouver. » (T. VI, p. 582.)

Il y aurait à examiner ici le double récit de la prise d'Avignon, fait par Le Nain de Tillemont et par Sismondi. Cet événement, l'un des plus considérables et des plus dramatiques de cette guerre, est raconté

par les deux historiens avec des détails assez divers et jugé à un point de vue tout à fait opposé. Mais il nous suffit d'en faire ici la remarque, sans entrer dans une discussion qui nous mènerait trop loin. Nous dirons seulement que Sismondi nous paraît avoir écrit ce récit en accusateur plus qu'en juge, et que, de son côté, Le Nain de Tillemont, avocat trop indulgent des croisés, n'a peut-être pas conservé ici toute l'impartialité dont, en général, il fait preuve dans le consciencieux travail qu'il nous a laissé.

Sans nous arrêter à ces dissidences des deux historiens, nous revenons à Louis VIII.

Dans l'affaire des Albigeois, ce prince prit absolument le contre-pied de ce qu'avait voulu et de ce qu'avait fait son père [1]. Philippe-Auguste avait prévu qu'il en serait ainsi; il avait prédit, en même temps, que son fils succomberait à la peine [2], et cette prédiction, pleine d'inquiétudes paternelles, ne fut malheureusement pas démentie par l'événement. Le Nain de Tillemont, en faisant du court règne et du caractère de Louis VIII un grand éloge, ajoute : « S'il avoit commis quelque « faute, il l'avoit entièrement effacée, afin que Dieu le trouvast digne « de luy en le retirant du monde. S'il y a eu quelque faute dans la guerre « qu'il a entreprise contre les Albigeois, elle a esté moins de luy que « de ceux aux regards desquels il devoit toute sorte de respects, et on y « peut toujours estimer le zèle de la foy par lequel on croit qu'il l'a faite.

[1] Ainsi il accepta, sur l'invitation pressante du pape, les droits qu'Amaury prétendait avoir sur le comté de Toulouse et le reste de l'Albigeois, cession que Philippe-Auguste avait toujours rejetée, pour ne point s'engager dans une guerre qu'il croyait prudent d'éviter. L'acte était du mois de février 1224. Le Nain de Tillemont en possédait une copie dans les manuscrits qu'il avait recueillis et qui ont été perdus. Au reste, la cession n'eut pas alors son effet, et la conduite de la cour de Rome, dans cette circonstance, mécontenta beaucoup Louis VIII. « Ce qui choqua sans « doute extrêmement le roy, dit Tillemont, fut l'obligation qu'on sembloit luy vouloir « imposer de continuer la trêve avec l'Angleterre. » T. I, p. 316. Sismondi prétend, au contraire, que « Louis vouloit que l'Église lui garantit pendant dix ans la trêve « alors existante avec le roy d'Angleterre. » T. VI, p. 545. Cette opinion adoptée par M. H. Martin (t. IV, p. 321), nous semble plus vraisemblable que l'autre; et Tillemont lui-même y revient plus tard, lorsqu'au moment où va commencer l'entreprise contre les Albigeois, il dit : « Le roy, avant que de s'engager dans cette guerre, « voulut avoir des lettres du pape, par lesquelles il fust défendu au roy d'Angleterre, « sous peine d'excommunication, de l'inquiéter pendant qu'il seroit au service du pape, « et qu'il iroit combattre les Albigeois, et Raimond, leur fauteur et leur complice... » T. I, p. 387. — [2] Guill. de Puylaurens, qui rapporte les paroles de Philippe-Auguste, ajoute : « Et ex parte quæ dicebat ex providentia sunt secuta. » Chronica M. G. de Podio Laurentii. Dans Duchesne, t. V, p. 287.

« Les papes ne manquent point de luy donner sur ce sujet de grandes « louanges, et un poëte du temps le qualifie confesseur et martyr. » (T. I, p. 415.)

Notre historien ne parle qu'avec une réserve digne d'être offerte en modèle de toute cette croisade contre les Albigeois; une piété sincère se conciliait, dans son esprit, avec des sentiments profonds d'humanité et avec les principes d'une sage politique. Le triomphe de la religion était cher à son cœur; mais sa raison lui disait qu'il est divers moyens pour l'obtenir, et que, parmi ces moyens, il est utile, il est louable de choisir. « Le pape, avait dit ailleurs Le Nain de Tillemont, prit une « voie qui véritablement ruina enfin l'hérésie dans ces provinces, mais « ce ne fut qu'après une infinité de troubles, de guerres, de carnages et « de toutes sortes de maux et de crimes. » (T. I, p. 55.) Il pensait, sans doute, qu'on aurait pu arriver au même résultat sans qu'il en coûtât de si douloureux sacrifices.

Ces préliminaires attestent le soin assidu que l'auteur a mis à préparer son sujet, ainsi que l'étude sérieuse et profonde qu'il en a faite avant de l'aborder. Ils font très-bien connaître l'état des choses au commencement du règne qu'il va raconter[1].

[1] Le Nain de Tillemont rapporte ici avec quelque détail l'aventure romanesque du faux Baudoin, qui se prétendait empereur de Constantinople, t. I, p. 360-370. Si nous rappelons ce récit, qui ne tient pas au fond de notre sujet, c'est seulement pour remarquer que Sismondi semble croire que cet homme était véritablement l'empereur Baudoin, et que sa fille, Jeanne de Flandre, a commis un parricide en le faisant mettre à mort. Il y a même ici, contre le roi de France, une insinuation dont on doit demander compte à Sismondi : « Louis VIII, dit-il, jugea qu'il lui con« venoit que Baudoin fût un imposteur. » T. VI, p. 562. On ne risque de telles accusations que preuves en main, et Sismondi ne donne pas de preuves.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu une séance publique, le jeudi 27 mai, pour la réception de M. Alfred de Musset. M. Nisard, chancelier de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le monde savant vient de faire une grande perte. M. Eugène Burnouf, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire de la Société asiatique, inspecteur de la typographie orientale à l'imprimerie nationale, l'un des professeurs du collége de France et l'un des auteurs du *Journal des Savants*, est mort le 28 mai. Il avait remplacé le 14 de ce même mois, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Walckenaer, qu'il devait suivre de si près dans la tombe. Ses obsèques ont eu lieu le 30 mai, au milieu d'un immense concours où se pressait l'Institut tout entier. Nous reproduisons les discours prononcés sur sa tombe par M. de Wailly, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et par M. Barthélemy Saint-Hilaire, au nom du collége de France.

M. de Wailly, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

« L'Académie a fait une perte irréparable, et je sens trop qu'il me sera impossible de trouver des expressions qui égalent ses regrets. Elle avait suivi avec anxiété toutes les phases de cette longue et cruelle maladie; jamais pourtant elle n'avait voulu renoncer à l'espoir de conserver une vie qui lui était si précieuse et si nécessaire. Comment en effet se résigner à croire qu'elle ne reverrait plus cet homme jeune encore, qui naguère était en apparence plein de santé et d'avenir ? Nos souvenirs continuaient à nous le représenter avec sa physionomie aimable et presque juvénile, toujours éclairée et comme rajeunie par les reflets de sa belle intelligence. Mais pendant que nous conservions ces douces et trompeuses illusions, la maladie faisait des progrès terribles : le jour même où l'Académie, soigneuse de sa propre gloire, décernait à Eugène Burnouf la dignité de secrétaire perpétuel, étendu sur son lit de douleur, il luttait contre la mort, et sa famille éplorée ne savait même pas s'il connaîtrait jamais en ce monde ce témoignage suprême de notre estime et de notre affection.

« Il l'a pourtant connu, Messieurs; il en a été profondément touché. Il a pu espérer qu'il reviendrait parmi nous remplir cette charge éminente, à laquelle se rattachent tant de souvenirs glorieux; il a pu croire qu'il occuperait la place où l'avait précédé son illustre et vénérable maître M. Silvestre de Sacy. Pour cette dignité, qui comblait toute son ambition, il aurait abandonné les hautes fonctions dont il venait d'être investi par le Gouvernement, préférant ainsi aux intérêts de sa propre famille, qu'il aimait pourtant d'un amour infini, la science, à laquelle depuis longtemps, et sans le savoir peut-être, il avait sacrifié chaque jour sa santé et sa vie.

« Cette vaste intelligence, trop puissante, hélas! pour le corps périssable qui lui était associé, avait usé peu à peu ou forcé tous les ressorts des organes les plus essentiels à la vie. Absorbé dans de profondes méditations, qu'il prolongeait outre mesure, Eugène Burnouf ne s'apercevait pas que son corps, condamné à l'inaction, s'affaiblissait de plus en plus et menaçait de succomber prématurément à ce travail excessif de la pensée. C'est dans ces longues journées d'étude qu'il pénétrait les secrets des langues antiques et de la civilisation de l'Orient. Il ne m'appartient pas d'apprécier les immenses difficultés de ces recherches, qui ont illustré son nom et accru la gloire de l'érudition française. Je sais du moins que depuis sa première

jeunesse il n'a pas cessé de les poursuivre avec persévérance, et d'y appliquer tous les efforts de ses rares et éminentes facultés. Formé de bonne heure par son respectable père à l'étude des lettres classiques et à la science grammaticale, qu'il a portée plus loin que personne, doué d'une aptitude remarquable pour les langues, il joignait à ces avantages un esprit élevé et une sagacité merveilleuse, toujours contrôlée par une raison calme et sévère. Il n'était pas de ceux qui se laissent entraîner à produire des travaux encore imparfaits; il prenait le temps de les mûrir par la réflexion et de les soumettre aux épreuves de la critique la plus exacte et la plus circonspecte. Il resta ainsi maître de son ardeur, il savait la rendre patiente et moins avide de renommée que de science. On peut en être certain, il emporte avec lui dans la tombe bien des secrets qu'il n'a pas révélés, et son passé, déjà si glorieux, recélait un avenir plus glorieux encore.

« Cet avenir, dont nos vœux et nos espérances aimaient à reculer le terme, il est perdu sans retour. Nous devons renoncer, en même temps, à ces douces relations, où il apportait toutes les séductions de l'esprit et de l'affabilité; à ces avis judicieux, toujours donnés avec autant de réserve et de modestie qu'on mettait d'empressement à les solliciter et de déférence à les accueillir. Il y a quinze jours à peine que l'Académie s'attachait, par des liens plus étroits, celui qu'elle possédait depuis vingt années, et qu'elle aurait voulu conserver jusqu'à l'avenir le plus reculé. Huit jours plus tard, elle écoutait avec bonheur les paroles d'espérance que lui apportait le voisin et l'ami de notre illustre confrère; elle les faisait consigner dans ses procès-verbaux, avec l'expression de sa vive sympathie et de ses vœux les plus ardents. Courte et dernière illusion! Avant-hier, à l'ouverture de la séance, ce même procès-verbal était lu au milieu d'un morne silence et d'une consternation générale. La fatale nouvelle a été annoncée, et l'Académie entière s'est immédiatement séparée, témoignant ainsi de sa douleur profonde et de ses inconsolables regrets.

« Que le souvenir de cette lugubre séance, que ce concours d'amis et d'admirateurs s'inclinant au bord de cette tombe, que la pompe de ce deuil public, suppléent à ma faible voix, et conservent à cette triste solennité le caractère de grandeur qui lui appartient. Que des éloges plus dignes d'une mémoire illustre s'unissent aux prières de la religion, et qu'un retentissement de ce concert pieux arrive jusqu'à d'autres douleurs qu'on ne peut oublier, alors même qu'elles se dérobent à tous les regards, pour pleurer sans contrainte le plus tendre des pères, le plus dévoué des époux. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, administrateur du Collége de France, a succédé à M. de Wailly et a prononcé le discours suivant :

« Quelle perte, Messieurs, imprévue autant que douloureuse! Quel coup affreux la mort vient de porter! Ses rigueurs ont beau être nécessaires et impitoyables, elles nous étonnent presque toujours autant qu'elles nous affligent. Qui nous eût dit qu'Eugène Burnouf allait être sitôt ravi? Qui nous eût dit qu'il manquerait à la science, à la famille, à l'amitié, dans un âge où il devait tant faire pour elles? Hier des travaux admirables et gigantesques, aujourd'hui le néant; hier des monuments que cette main habile et infatigable allait achever pour sa gloire et pour celle de la France, et maintenant rien que des ruines qu'une autre main ne relèvera pas. Voilà quelques années à peine, je rendais ici, sur cette même tombe, les derniers devoirs à son excellent père; que j'étais loin alors de penser que j'aurais la funeste mission de jamais les rendre au fils! Le père avait fourni sa carrière honorable et pleine,

comme nous le savons; mais son fils infortuné avait-il donc accompli la sienne? Ah! Messieurs, en face d'une telle mort, en présence de ce renversement de tant de projets et de légitimes espérances, nous ne pouvons que nous écrier avec le sage: « Qu'est-ce que l'homme? Un vase fragile que le moindre choc peut briser. » Quelque soumis que nous soyons aux arrêts de la Providence, quelque foi inébranlable que nous ayons en la justice et la bonté de Dieu, même sous les coups les plus rudes et les plus mystérieux, notre cœur se déchire, bien que notre raison se résigne, et si elle nous défend le doute et la révolte, elle ne nous interdit pas, toute sévère qu'elle est, de gémir et de nous plaindre.

« Mais, Messieurs, que parlé-je de néant? Même ici nous pouvons le braver. La mort peut empêcher les œuvres que l'homme médite, mais elle ne détruit pas les œuvres qu'il a faites; celles d'Eugène Burnouf vivront de cette immortalité qui est promise aux grands travaux de l'intelligence et qui leur suffit. Il y a quelques jours, une voix éloquente et respectée (M. Villemain) disait en parlant de lui, sans savoir qu'elle anticipait un éloge funèbre, « qu'il était un philologue de génie que l'Eu« rope enviait à la France. » Cette louange est aussi juste qu'elle est magnifique partant d'une telle bouche; et dans ces tristes lieux, où la vérité seule doit se faire entendre, je n'hésite pas à répéter cette parole que consacrera le jugement impartial de la postérité.

« Oui, Eugène Burnouf fut un philologue de génie. Si le génie consiste à créer, autant du moins qu'il est donné à l'homme de créer quelque chose; si le génie consiste à ouvrir des routes inconnues et à y marcher d'un pas sûr et constant en frayant le chemin à d'autres; si le génie se marque par la nouveauté des idées, par leur étendue, leur nombre, leur exactitude, leur importance, leur utilité, oui, Eugène Burnouf eut du génie. Et quel nom pourrait-on donner à ces prodiges de sagacité et d'érudition qui ont éclairé et surpris le monde savant? Burnouf a ressuscité, l'on peut dire, une langue tout entière, le zend de Zoroastre; l'idiome sacré des Perses, qui ne vivait peut-être déjà plus à l'époque de Darius, a repris la vie sous sa main. Anquetil-Duperron avait conquis au prix de son héroïsme le texte de ces monuments vénérables qu'on croyait dès longtemps perdus. Mais il n'avait pu les comprendre tout en nous les faisant connaître; et c'est Eugène Burnouf qui, même en se bornant à expliquer quelques chapitres du *Yaçna*, a fondé une immense étude que d'autres, plus heureux que lui, pourront sans doute poursuivre et compléter sur ses pas.

« Ses travaux sur le bouddhisme indien, sans parler de tant d'autres, ne méritent pas moins d'admiration ni de regrets. Un Anglais, M. Brian Houghton-Hodgson, recueille au Népâl, après vingt-cinq ans de séjour et de recherches, les monuments orthodoxes et authentiques de la religion de Bouddha; il les met généreusement à la disposition de l'Europe savante. C'est Eugène Burnouf qui a lu toutes ces légendes sacrées, au nombre de plus de quatre-vingts, qui les a confrontées sur les traductions de quatre ou cinq autres langues, qui les a toutes analysées; c'est lui qui nous a révélé l'origine, les dogmes, l'histoire d'une religion qui, toute déplorable qu'elle peut paraître à notre raison, n'est pas moins la foi et la seule lumière de plus de 200 millions de nos semblables. Grâce à Eugène Burnouf, le bouddhisme indien est entré désormais dans l'histoire.

« Voilà donc, Messieurs, deux grandes pages jusqu'alors ou indéchiffrables ou ignorées qu'Eugène Burnouf a restituées aux annales du genre humain. Le Collége de France a le droit de revendiquer pour lui-même une partie de cette gloire, car c'est à l'aide du sanscrit qu'Eugène Burnouf a pu faire ces nobles conquêtes. C'est

avec cet instrument, tout puissant entre ses mains, qu'il a vaincu toutes les difficultés et dissipé toutes les ténèbres. Mais aussi quelle sûreté de méthode, quelle prudence d'investigations, quelle réserve d'hypothèses, avec tant d'esprit, il avait portées dans ce domaine si neuf et si vaste, où d'autres que lui auraient pu si aisément s'égarer! On était également confondu et de la multiplicité des faits, et de leur clarté, et de leur précision. Illustre héritier des traditions paternelles, il les a élevées, agrandies, développées, tout en y restant fidèle; le même esprit qui naguère avait ranimé parmi nous les études impérissables de la langue grecque et de la langue latine, a produit à la seconde génération les merveilles qu'un fils reconnaissant s'est plu toujours à rapporter à son origine. Quant à lui, il laisse ses ouvrages si féconds, quoique inachevés; il laisse ses élèves; et, quelque prématurée que soit sa déplorable fin, il aura pu faire encore assez pour que sa méthode et ses enseignements lui survivent. La philologie française, honorée déjà par tant d'illustrations, n'aura rien produit de plus grand que lui; Eugène Burnouf appartient à cette glorieuse famille dans laquelle nous avons vu figurer et disparaître aussi sous nos yeux Champollion, Abel Rémusat, Silvestre de Sacy. Heureux si les événements de sa vie scientifique lui eussent permis comme à eux de faire tout ce qu'il désirait pour la propagation et le progrès de ces études nouvelles qui lui étaient si chères et qui ont abrégé sa vie trop laborieuse!

« Que du moins cette gloire qui entoure sa tombe, et que l'Académie des inscriptions et belles-lettres venait de couronner par un suprême témoignage, adoucisse et calme nos trop justes regrets. La gloire ne se trompera pas en le choisissant pour un des siens, et ce n'est pas la voix flatteuse d'un ami qui dépose cet hommage sur un tombeau : « Burnouf, j'ai vu pendant trente ans vos travaux, et vous savez toute « l'estime qu'ils m'inspiraient; mais je puis vous dire, dans cet adieu solennel, ce « que je ne vous aurais point dit de votre vivant sans blesser votre modestie : vos tra« vaux vivront éternellement, tout incomplets que vous avez dû les laisser. L'ardeur, « le dévouement, la persévérance invincible, l'enthousiasme que vous y avez portés, « ne seront point perdus; et si, comme je le crois, votre âme immortelle peut m'en« tendre, vous reconnaîtrez la sincérité de ma parole dans ce vœu, qui est une cer« titude pour moi et pour tous ceux qui vous accompagnent à cette demeure der« nière. »

« Et nous, Messieurs, si nous n'avons pas besoin que cette vie si pleinement, si vertueusement consacrée aux lettres nous serve d'exemple, qu'elle soit du moins pour nous une preuve de plus que les biens de l'intelligence et de la raison sont les plus solides de tous, et comme disait Platon, des biens divins; car ceux-là nous accompagnent sans cesse tant que nous vivons, et ils peuvent encore nous survivre, tandis que les autres, tout séduisants qu'ils sont pour notre faiblesse, ne nous demeurent même pas toujours durant la passagère existence que Dieu nous accorde ici-bas. »

M. Guigniaut, ancien directeur de l'École normale et provisoirement chargé des fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a apporté à son tour, sur la tombe de l'homme illustre que vient de perdre la France, les regrets de l'École normale et de l'Université. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire son remarquable discours.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire de statistique religieuse et de l'art de vérifier les dates, par M. X.....; publié par M. l'abbé Migne, éditeur de la Bibliothèque universelle du clergé. Montrouge, imprimerie de Migne, 1852, in-4° de 1076 colonnes ou 538 pages. — Cet ouvrage, qui forme le tome neuvième de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* publiée par M. l'abbé Migne, se divise en cinq parties. L'auteur a consacré la première aux souverains pontifes. Il a groupé sous les noms de chacun des papes, les faits, les dates et les tables nécessaires pour calculer et retrouver facilement les années successives de leur pontificat, et il a joint à ces notions les éléments d'une diplomatique pontificale. On trouve dans la seconde partie une liste de tous les évêques de France depuis l'origine de chaque diocèse, distribuée par métropoles ecclésiastiques sur le plan du *Gallia christiana*, et un tableau général des évêchés du monde chrétien, anciens et modernes. La troisième partie est relative aux monastères de la France; l'auteur donne avec le nom latin et français de chaque abbaye la date de sa fondation. Les listes comprises dans ces trois premières parties avaient déjà paru dans les annuaires de la Société de l'histoire de France. La quatrième partie renferme des renseignements divers de statistique religieuse et un tableau chronologique des écrivains sacrés depuis la naissance de J.-C. Dans la cinquième et dernière partie, l'auteur a réuni les dissertations et les tables de chronologie rédigées par les Bénédictins pour le calcul et la vérification des dates. Il a complété cet ensemble de notions par quelques éléments sur l'histoire de la chronologie et la formation des calendriers.

Annuaire historique du département de l'Yonne, recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. Année 1852. Auxerre, imprimerie et librairie de Perriquet, éditeur; à Paris, chez Dumoulin, 1852, in-8° de 438 pages, avec planches. — Cet annuaire est un des meilleurs recueils de documents d'histoire locale qui se publient dans les départements. On trouve, dans celui de cette année, à la suite de toutes les indications nécessaires sur l'administration civile, ecclésiastique et judiciaire de l'Yonne, plusieurs travaux historiques dignes d'intérêt, entre autres un inventaire des archives d'Auxerre, par M. Quantin, archiviste; une notice sur Jacques Germain Soufflot, par M. Leclerc; des Recherches sur la ville et l'église de Saint-Lazare d'Avallon, par M. Quantin; un Dictionnaire des noms de villes, bourgs, villages, hameaux et lieux écartés du département de l'Yonne; des biographies de Bourdois de la Motte et de M. Salgues, et un Guide pittoresque de l'Yonne, par MM. G. Cotteau et Victor Petit. Ce dernier ouvrage contient beaucoup d'indications précieuses pour l'histoire des localités et est accompagné de dessins exécutés avec soin, par M. Victor Petit.

Collection des livres classiques édités par M. Dübner et publiés par le libraire Lecoffre, à Paris. — M. Dübner, dont le nom rappelle des travaux nombreux et importants dans la littérature grecque et latine, n'a pas dédaigné d'appliquer son érudition aux livres de classes. La collection publiée par M. Dübner est une véritable encyclopédie philologique et historique pour l'antiquité grecque et latine. Quoique destinée aux étudiants, cette collection servira beaucoup aussi aux maîtres : elle fran-

chira même l'enceinte des écoles; elle a mérité, en Allemagne, les éloges des philologues les plus distingués. Tous les volumes sont conçus d'après un plan uniforme. Le texte, qui le plus souvent est collationné sur les manuscrits, est accompagné d'arguments généraux, de sommaires détachés pour les grandes divisions du sujet ou pour les divers chapitres, de notes rédigées le plus souvent en français, d'introductions historiques et grammaticales, et d'*indices*, s'il y a lieu. Les principaux volumes publiés jusqu'à présent sont :

1° *Homeri Ilias* (Paris, 1848, in-12). — Pour initier les jeunes élèves à la poésie homérique, M. Dübner a multiplié les notes philologiques, grammaticales et surtout *poétiques*. Il a cherché à démontrer, dans les notes explicatives et justificatives, *que la poésie homérique offre un art parfait, et l'image d'une haute civilisation*. Le soin constant apporté par M. Dübner à expliquer et à interpréter la *poétique* homérique est le caractère de la nouvelle édition de l'*Iliade*; le texte a été revu sur les meilleures éditions. De l'*Odyssée*, il n'a encore paru que le premier chant.

2° *Nouveau choix de discours des Pères grecs* (Paris, 1851, in-12).— L'éditeur s'est efforcé de graduer les pièces, de façon que l'élève passe successivement du facile à ce qu'il y a de plus difficile, du style simple au style artificiel, des sujets aisés à comprendre à ceux qui réclament une plus grande attention. Le recueil ne contient que des œuvres entières. M. Dübner a donné d'excellentes restitutions du texte, même après les grands travaux exécutés sur les Pères par les bénédictins et pour l'édition de MM. Gaume. Saint Chrysostôme occupe une grande place dans ce volume ; M. Dübner a pensé, avec raison, que les écrits de l'éloquent docteur, en présentant un charme continuel à l'élève, l'engageront plus facilement à surmonter les difficultés qu'il peut rencontrer, et le familiariseront à la fois avec l'étude du grec et avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité patristique.

3° *Virgilii opera* (1851, in-18). — Cette édition se distingue par une introduction sur la syntaxe poétique de Virgile, par la traduction d'une partie des excellentes notes de Heyne et de Wagner, auxquelles M. Dübner a ajouté les siennes propres. Cet ensemble de secours ne laisse presqu'aucune difficulté sans solution, presqu'aucun passage important sans les explications historiques, mythologiques, philologiques et grammaticales qu'il exige.

4° *Horatii opera* (Paris, 1850, in-18). — Cette édition, faite d'après les travaux les plus récents et les plus estimés de l'Allemagne, et notamment d'après ceux d'Orelli, dont les notes les plus importantes ont été extraites et traduites, est précédée d'une étude succincte, mais substantielle, sur la nature des différents genres de poésie qu'Horace a créés ou perfectionnés, et sur le caractère même du poëte.

5° *Julii Cæsaris commentarii de bello gallico et de bello civili* (1846, in-18). — M. Dübner a pris pour base de son édition l'excellent travail de Schneider, l'un des plus parfaits de la littérature philologique ; mais comme ce travail ne comprend encore que les quatre premiers livres, le nouvel éditeur a collationné le très-ancien manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 5763, un des rares manuscrits qui n'ont pas été retouchés, tandis que les éditions antérieures au travail de M. Schneider se conforment le plus ordinairement au texte des manuscrits altérés à dessein. Cette collation a fourni à M. Dübner beaucoup de bonnes leçons. Les notes sont nombreuses Une table géographique, due à M. Bertin, termine le volume.

6° *C. Taciti opera* (Paris, 1850, in-12). Les notes historiques et grammaticales (elles sont ici en latin) distinguent ce volume. Le commentaire a été jugé si excellent en Allemagne qu'à chaque page de sa grande édition M. Orelli reproduit

les notes de M. Dübner, et adopte ses corrections. Il y avait, notamment dans l'*Agricola*, un passage corrompu, que le nouvel éditeur a très-heureusement restitué. On trouve dans cette édition une dissertation *sur les constructions grammaticales propres à Tacite* et un *Nomenclator geographicus*. Ce volume a un défaut, c'est d'être en caractères beaucoup trop fins. — Ce défaut est commun à plusieurs volumes de la collection.

7° *Ciceronis de Oratore libri III* (Paris, 1847, in-18). Le texte a été revu sur le fameux manuscrit d'Avranches, qui, malheureusement, contient seulement les deux derniers livres, et encore avec des lacunes.

8° *Ciceronis de Amicitia, de Senectute, de Officiis, Tusculanæ* (4 vol. in-18). Pour *de Senectute* et *de Amicitia*, on a suivi le texte de Madvig, le plus éminent des critiques qui se sont occupés de Cicéron. Le texte du *de Officiis* a été revu sur un manuscrit de Paris du x° siècle. M. Ém. Lefranc a eu quelque part à ces éditions des *Dialogues de Cicéron.* — Nous sommes obligés, faute d'espace, de passer sous silence plusieurs discours de Cicéron, qui font partie de la même collection.

9° *Cornelii Nepotis vitæ excellentium imperatorum* (Paris, 1850, in-18). M. Dübner a établi dans sa préface que ce livre, véritablement *classique*, avait été rédigé pour l'instruction de la jeunesse romaine. Les notes sont nombreuses, et le nouvel éditeur a ajouté les *fragments* les plus importants de Cornélius. Peut-être M. Dübner aurait-il pu profiter davantage de l'édition de MM. Le Clerc et Descuret (*Collection Lemaire*).

10° *Justini historiæ philippicæ, etc.* (Paris, 1847, in-18). Le texte a été corrigé d'après le *Cod. puteanus* de la Bibliothèque nationale, et M. Dübner s'est attaché, dans les notes, à rectifier les erreurs historiques commises par Justin, qui a abrégé un peu légèrement Trogue Pompée.

11° *Phædri fabulæ* (Paris, 1851, in-18). Ce recueil se distingue des éditions classiques antérieures, en ce qu'il contient les fables dites *de Perotti*, et qu'on doit regarder comme aussi authentiques que celles qui figurent dans les anciennes éditions, ainsi que M. Dübner l'établit.

12° *Quintus Curtius*, etc. (Paris, 1851, in-18). C'est le texte de Zumpt, accompagné de notes précieuses, tirées en grande partie du beau travail de Mützell.

13° *Sulpicii Severi Historia sacra* et *De vita beati Martini* (Paris, 1851-1852, 2 vol. in-18). Le texte des éditions classiques de l'*Historia sacra* de Sulpice Sévère est très-défectueux. Celui-ci reproduit l'excellente et rare édition de J. de Prato. Le nouvel éditeur a même ajouté à la perfection du texte, en profitant mieux que ne l'avait fait Prato de la collation du *Codex capitularis* en lettres unciales. — Il en est de même pour la vie de saint Martin.

14° *Terentii Andria* (Paris, 1846, in-18). M. Dübner a ajouté au texte ordinaire un dénouement fort curieux, qui date d'avant notre ère et qui avait été substitué au dénouement original pour satisfaire au goût du jour. Une liste des formes anciennes termine le volume. — Nous passons sous silence une foule d'autres classiques, publiés également par M. Dübner, mais pour lesquels il a fait des travaux moins spéciaux, bien qu'il ait apporté le même soin dans la constitution du texte, dans la collation des manuscrits et dans la rédaction des notes. Toutefois, nous citerons encore les *Dialogues des morts* de Lucien, le premier livre d'Hérodote, et le *Panégyrique des Machabées*, par saint Grégoire de Naziance, dont le texte a reçu de très-notables améliorations.

ALLEMAGNE.

Pistis Sophia. Opus gnosticum Valentino adjudicatum, e codice manuscripto coptico Londinensi descripsit et latine vertit M. G. Schwartze, edidit J. H. Petermann. Berolini, 1851; Paris, chez Franck; VII-392-246 p. in-8°. — Voici peut-être l'une des plus importantes publications dont l'histoire des origines du christianisme soit redevable aux études orientales. Le gnosticisme n'était connu jusqu'ici que par le témoignage des Pères qui l'ont réfuté. Les lois sévères de la cour de Constantinople eurent pour résultat d'en faire disparaître presque entièrement les monuments. Or, voici un des livres gnostiques les plus importants qui, grâce à une version rédigée dans un idiome qu'ignoraient sans doute les agents officiels de la cour de Byzance, a échappé à cette destruction, et entre aujourd'hui dans le champ de la critique européenne. Le manuscrit copte de la *Pistis Sophia*, ou mieux *Tpiste Sophia* (*Fidèle sagesse*), fut rapporté d'Égypte par le Dr Askew, des mains duquel il passa dans le *British Museum*. Woide, le premier, en donna une notice très-abrégée, et annonça l'identité de l'ouvrage qui y est contenu avec la *Fidelis sapientia*, attribuée par Tertullien au gnostique Valentin. En 1812, Frédéric Münter en publia quelques extraits à Copenhague. En 1838 et 1840, M. Édouard Dulaurier fut chargé par MM. de Salvandy et Villemain, successivement ministres de l'instruction publique, de la mission d'aller étudier à Londres ce curieux monument. Il en rapporta une copie complète, et dans un article inséré au *Journal asiatique*, en juin 1847, il annonça qu'il en avait terminé la traduction, ainsi que l'introduction, le glossaire et le commentaire qui devaient accompagner sa publication. Des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché jusqu'ici de réaliser sa promesse. Un jeune orientaliste, enlevé prématurément à la science, M. G. Schwartze, a laissé parmi ses papiers une copie et une traduction de cet important ouvrage : c'est ce travail posthume qui paraît aujourd'hui par les soins de M. J. H. Petermann. Quelque reconnaissance que l'on doive aux éditeurs d'un texte aussi important, on ne peut nier que ce premier travail ne laisse beaucoup à désirer, et que bien loin de rendre inutile, il ne fasse, au contraire, bien plus vivement désirer le travail de notre savant compatriote, M. Dulaurier. Les théories inintelligibles qui remplissent l'ouvrage, la bizarrerie du style font de ce texte un des plus difficiles qui puissent tenter la pénétration d'un philologue. En outre, la traduction de M. Schwartze n'était qu'une première ébauche sur laquelle il se proposait de revenir. Il s'y trouvait beaucoup de blancs et d'endroits sur lesquels il avait évidemment hésité. M. Petermann n'a pas cru devoir achever l'œuvre de son ami; il a imprimé son manuscrit tel qu'il l'a trouvé, ne corrigeant que les inadvertances les plus évidentes. Il en résulte un texte sans introduction, presque sans notes, et une traduction souvent très-barbare. Tel qu'il est, ce texte n'en constitue pas moins un élément capital introduit dans la science critique. M. Dulaurier admettait, comme Woide, que cet ouvrage appartient réellement à Valentin. M. Petermann rejette cette opinion, et y voit l'œuvre d'un Ophite d'une époque beaucoup plus récente. Le cadre de l'ouvrage est un dialogue entre le Christ et ses disciples. Chacun des disciples y figure tour à tour, et provoque par ses questions le Christ à exposer les théories gnostiques. Le principal rôle, dans ces interrogations, appartient à Marie, transformée elle-même en éon et devenue le πλήρωμα πληρωμάτων. Le Christ raconte l'histoire de sa vie anté-mondaine, et expose toute la doctrine des éons, parmi lesquels *Pistis Sophia* occupe la première

place. Persécutée par les autres éons, *Pistis Sophia* s'abandonne à la tristesse, et adresse à Dieu treize élégies (*μετάνοιαι*), imitées et en grande partie extraites des Psaumes. La fin du livre est consacrée à l'explication des noms mystiques de la divinité. C'est beaucoup moins, assurément, dans l'exposé de ces doctrines extravagantes que dans les éclaircissements qu'on en peut tirer pour l'histoire critique des écrits du Nouveau Testament que réside l'intérêt de cet ouvrage. Matthieu, Philippe et Thomas y sont présentés (p. 47 et 48 de la trad.) comme rédacteurs des actions et des paroles du Christ (τὰ λεχθέντα ἢ πραχθέντα). Ce n'est pas ici le lieu d'exposer toutes les importantes conséquences qui sortent de ce texte nouveau. Espérons que M. Dulaurier et les personnes qui se sont chargées de publier les travaux de M. Schwartze nous feront bientôt connaître d'autres écrits du même genre, copiés également sur les manuscrits coptes de l'Angleterre, et dont ils nous promettent la publication.

Theatergebäude u. s. w. (*Des édifices servant aux représentations théâtrales, et en général de tous les monuments qui regardent les théâtres*), par Fr. Wieseler. Gœttingen, bei Vandenhoeck, 1851 ; à Paris, chez Franck, in-f° de IV-118 pages et 14 planches. — Le texte n'est, à vrai dire, qu'une description détaillée des planches ; les planches, reproduction assez exacte des figures disséminées dans des ouvrages fort difficiles à réunir, et souvent très-rares, n'ont guère d'autre mérite que de nous offrir d'ensemble les détails de la scène antique : architecture, ornementation des théâtres, formes diverses des masques, représentation des personnages, costumes, groupes de mise en scène, etc. On souhaiterait dans le texte une érudition plus abondante, et dans les planches un dessin plus délicat, un coloris plus net, et des proportions moins mesquines surtout pour les détails d'architecture.

Quarante questions adressées par les docteurs juifs au prophète Mahomet. Le texte turc, avec un glossaire turc-français, publié par M. Th. Zenker. Vienne, 1851 ; Paris, chez Franck, IV-53-92 p. — M. Zenker s'est surtout proposé, dans cette publication, d'offrir un texte facile et pur à ceux qui abordent l'étude de la langue turque. Il a l'intention de publier plus tard une traduction allemande et un glossaire plus complet de cet opuscule. M. Zenker a constitué le texte d'après un manuscrit de Leipzig et d'après la première édition publiée à Constantinople en 1840, laquelle diffère beaucoup du manuscrit. Le nouvel éditeur a cru devoir suivre de préférence ce dernier texte, et ne s'est servi de l'édition que pour corriger les passages corrompus dans le manuscrit. Le nom et le surnom de l'auteur, qui paraît avoir vécu vers la fin du XVI° siècle, ne sont pas certains : les uns l'appellent *Firaki*, les autres *Furati*.

Acta Apostolorum apocrypha, ex triginta antiquis codicibus græcis vel nunc primum eruit, vel secundum atque emendatius edidit, Constantinus Tischendorf. Lipsiæ, 1851 ; Paris, chez Franck, in-8° de LXXX-276 p. — Les Actes des apôtres apocryphes avaient jusqu'ici beaucoup moins attiré l'attention des critiques que les évangiles apocryphes. Plusieurs de ces curieuses compositions étaient restées inédites, d'autres n'étaient connues que par des éditions très-défectueuses. M. Tischendorf, reprenant l'œuvre malheureusement interrompue de Thilo, publie dans ce volume treize actes, dont sept étaient entièrement inédits. M. Tischendorf exprime l'espérance de donner plus tard un corps complet des actes apostoliques, et il promet dès à présent un travail analogue sur les évangiles apocryphes et les apocalypses apocryphes. Dans des prolégomènes étendus, M. Tischendorf aborde les diverses questions que soulèvent les textes qu'il publie : on pourrait regretter que le savant éditeur n'eût pas joint à son travail une traduction, des tables et des notes plus étendues : il

nous apprend lui-même qu'il ne s'est pas proposé de donner une édition complète, mais seulement de publier les résultats nouveaux auxquels l'a mené l'étude des manuscrits. — Ce volume comprend les actes de Pierre et de Paul; de Paul et de Thècle; de Barnabé, de Philippe (*inédit*), de Philippe en Grèce (*id.*), d'André et Matthieu; actes et martyre de Matthieu (*inédit*); actes de Thomas; consommation de Thomas (*inédit*); actes de Barthélemy (*id.*), de Thaddée (*id.*), de Jean (*id.*). A chacune de ces pièces correspondent des recherches particulières dans les prolégomènes.

Hebräisches und Chaldäisches Handwörterbuch über das Alte Testament (*Dictionnaire manuel des langues hébraïques et chaldaïques, pour l'Ancien Testament, avec une introduction, renfermant une courte histoire de la Lexicographie hébraïque*), par le docteur Julius Fürst. 1re livraison. Leipzig, 1851; Paris, chez Franck, 176 p. — Après les grands travaux dont la langue hébraïque a été l'objet en Allemagne, et surtout après les excellents ouvrages de Gesenius, il semblait que la lexicographie hébraïque n'offrît plus rien à dire. Les études exégétiques, d'ailleurs, ont fait depuis vingt ans assez peu de progrès pour qu'un remaniement du dictionnaire hébreu pût ne pas sembler indispensable. La publication de M. Fürst se recommande toutefois par le soin avec lequel elle est exécutée et par la grande connaissance que possède l'auteur des langues sémitiques. On y trouve aussi plusieurs explications nouvelles qui sont dignes de fixer l'attention des critiques. Si l'ouvrage est continué sur les mêmes proportions, il promet d'être d'un tiers plus considérable que le *Lexicon manuale* de Gesenius.

Vergleichendes Wörterbuch der gothischen Sprache (*Dictionnaire comparé de la langue gothique*), par le docteur Laurent Diefenbach. Francfort-sur-le-Mein, 1851, 2 vol. in-8° de XVI-488 p., XII-824 p. — M. Laurent Diefenbach, connu dans l'Europe savante par son grand ouvrage intitulé *Celtica*, a essayé, dans ce travail, de grouper autour de la langue gothique tout le système lexicographique des dialectes germaniques, en le comparant à celui des langues romanes, slaves et celtiques, et même à celui des langues finnoises, auxquelles M. Diefenbach croit trouver beaucoup d'analogie avec les langues germaniques. Son livre est moins un dictionnaire qu'une série de dissertations étymologiques dans le genre de celles dont Pott a donné le modèle. On peut trouver que dans certains cas M. Diefenbach a poussé la hardiesse des rapprochements au delà de ce que permet la saine méthode en philologie comparée; mais personne ne lui contestera une vaste connaissance des diverses langues qui composent la famille indo-européenne et une ardeur infatigable pour accroître tous les jours ces connaissances. — L'ouvrage que nous annonçons a été jugé digne par l'Institut d'une mention très-honorable au concours pour le prix Volney de 1851.

Titus Lucretius Carus, über die Natur der Dinge u. s. w. (*T. Lucrèce, sur la nature des choses et l'immortalité de l'âme*), par F.-A. Mærcker. Berlin, chez Spinger, 1851; Paris, chez Franck; in-8° de IV-32 pages.

Fr. Ch. S. Hahnemann, ein biographisches Denkmal, u.s.w. (*Hahnemann; un monument biographique tiré des papiers de sa famille et des lettres de ses amis*, par un de ses amis et de ses admirateurs). Leipzig, chez Henrich, 1851; Paris, chez Franck.

Beiträge zur deutschen Mythologie (*Documents pour la mythologie allemande*), par D. W. Wolf. Gœttingen et Leipzig; Ire partie: *Dieux et Déesses*, 1852; Paris, chez Franck; XXVI-266 pages, avec 3 planches. — Cet ouvrage appartient à la grande série de travaux que Jacob Grimm a ouverte pour les antiquités nationales de son pays. M. Wolf a cherché à compléter la notion de chaque dieu germanique par tout ce qu'il a pu réunir de traditions locales et populaires encore vivantes en Alle-

magne. Peut-être une critique sévère lui reprochera-t-elle des conjectures un peu téméraires. C'est surtout quand M. Wolf veut retrouver tous les traits de l'ancienne mythologie germanique dans les cultes de saints et les légendes chrétiennes qu'on peut l'accuser de rapprochements hasardés. Que l'imagination des peuples ait attribué aux saints des premiers temps du christianisme quelques-uns des attributs de Thor, de Wodan, etc., c'est non seulement une supposition fondée, mais un fait attesté par des témoignages historiques. Mais il y a loin de là à soutenir que les légendes de saint Pierre, de saint André, de saint Barthélemy, de saint Michel, de saint Georges, ne soient qu'une pure transformation des anciens mythes germaniques. Ces cultes étaient en vogue avant la conversion de la Germanie au christianisme et chez des peuples qui ne connaissaient pas même le nom d'Odin. Quant au choix des localités, s'il est vrai que les oratoires, les basiliques chrétiennes ont remplacé autant que possible les temples du paganisme grec, romain, celtique, germanique, il faut aussi tenir compte de l'instinct naturel qui a fait envisager certains lieux, surtout le sommet des montagnes, comme sacrés. On peut aussi reprocher à M. Wolf de trop s'arrêter à la couche germanique, et de ne pas faire une part assez large à l'élément celtique, qui a laissé tant de trace dans l'Europe centrale, en particulier dans la mythologie et les usages populaires. Ces défauts, du reste, sont moins ceux de M. Wolf que ceux de l'école à laquelle il appartient et du maître éminent qui a fondé en Allemagne les études de mythologie germanique. Les dieux dont il est question sont : Wuotan, Donar, Fro, Zio Sahsnot, Paltar, Loki, Welo, Wol; les déesses sont : Nehalennia Isis, Sandraudiga, Diana Holda, Ostara, Frouwa, Rabana, Sippia. A la fin de l'ouvrage se trouvent de très-curieux chapitres sur les *Usages et superstitions*, et les *formules* magiques et mystiques.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1852.

Franc. Carellii numorum Italiæ veteris tabulas CCII *edidit* Cœlest. Cavedonius; *accesserunt* Franc. Carellii *numorum quos ipse collegit, descriptio,* Fr. M. Avellinii *in eam adnotationes.* Lips. MDCCCL, in-4° max.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage dont je viens de transcrire le titre[1], et auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné l'année passée le prix de numismatique, mérite, sous tous les rapports, d'être signalé à l'attention et à l'intérêt du monde savant. Il présente le résultat des recherches de Fr. Carelli, l'antiquaire napolitain le plus versé de son temps dans la connaissance des monuments numismatiques de son pays, celui-là même qui en avait formé la collection la plus nombreuse et la plus choisie; de celles de Fr. M. Avellino, cet autre antiquaire napolitain, qui consacra la plus grande partie de sa carrière scientifique à l'étude des mêmes monuments, et qui y avait acquis une expérience si consommée; et enfin de celles de M. Cel. Cavedoni, le savant directeur du cabinet de Modène, que ses nombreux travaux sur presque toutes les branches de l'archéologie, particulièrement sur la numismatique grecque et ro-

[1] Nous avons eu sous les yeux un *Compte rendu* de cet ouvrage, publié par son auteur même, sous ce titre: *Ragguaglio dell' opera intitolata: Franc. Carelli numorum Italiæ veteris tabulæ* CCII, imprimé dans les *Memorie di relig. di moral. e di letteratura, di Modena,* ser. IIIe, t. XII, et tiré à part, p. 1-31; et nous avons tenu compte des nombreuses *additions* et *rectifications* que l'auteur de ce *Compte rendu* y a faites à son propre travail.

maine, ont placé à la tête des antiquaires de l'Italie, et qui ne pouvait accepter la tâche de publier les *planches* préparées par Carelli, que dans l'intention de donner à cette publication tout ce qu'elle pouvait comporter d'instruction et d'intérêt, dans l'état actuel de la science. A ces trois noms de savants illustres, qui représentent le fond de l'ouvrage, viennent se joindre d'autres noms d'hommes recommandables qui ont pris à sa publication une part directe : d'abord, celui de M. Braun, qui, après s'être rendu acquéreur des *planches* de Carelli, s'est chargé de tous les frais de leur mise au jour, et doit être considéré comme le véritable éditeur; puis, ceux de MM. Théodore Mommsen et Otto Jahn, deux jeunes antiquaires déjà célèbres à des titres divers, qui, après avoir arrêté la forme matérielle de l'ouvrage et la disposition des trois textes dont il se compose, en ont revu les épreuves avec un soin et une exactitude qui n'y laissent rien à désirer ni à reprendre. Tels sont les titres qui recommandent à la confiance du public l'ouvrage numismatique que nous annonçons, et qui expliquent déjà la haute distinction que lui a accordée l'Académie des inscriptions. Mais, avant d'entrer dans un examen détaillé qui la justifiera mieux encore, nous avons un premier devoir à remplir, celui d'examiner brièvement les *observations et les réserves dont la commission du prix de numismatique a cru devoir accompagner son suffrage*, dans le *Rapport* fait à l'Académie et imprimé dans le *Compte rendu* de sa séance publique.

Les observations auxquelles je me propose de répondre portent d'abord sur le matériel même du livre, sur sa forme typographique, et sur l'exécution *en gravure terminée* des *planches* de Carelli. Sur le premier point, je dirai que la disposition sur la même page des trois textes de Carelli, d'Avellino et de M. Cavedoni, disposition *à laquelle*, dit-on, *il faut s'habituer*, ce qui est une manière indirecte de la blâmer, n'appartient point à M. Cavedoni, à qui on l'attribue, en disant qu'il *a jugé à propos d'imprimer concurremment sur la même page les trois textes*. Cette disposition est due entièrement à MM. Théodore Mommsen et Otto Jahn, auxquels revient tout le labeur comme tout le mérite de l'impression du livre; et il est certain pour nous que, par la manière ingénieuse dont ils ont distribué sur la même page, dans le haut, la *description* de M. Cavedoni, dans le bas, *celle* de Carelli, en y insérant entre parenthèses les *rectifications* d'Avellino, ils ont produit, dans l'espace le plus resserré qu'il fût possible, la publication la plus complète, la plus commode, la plus économique; en sorte que le procédé typographique employé par ces deux savants nous paraît bien plutôt digne d'éloge et de reconnaissance que d'un blâme ou d'un regret.

Mais un reproche bien plus grave, et qui tendrait à mettre en question l'utilité même du livre, c'est ce qui est dit de l'imperfection des *planches* de Carelli; voici, en effet, dans quels termes s'exprime l'auteur du *Rapport*, p. 152 : « Le premier éditeur[1] *ne pouvait* se dissimuler « toutes les objections qui *ne pouvaient* manquer de s'élever contre l'em« ploi qu'il voulait faire des planches de Carelli. Un grand nombre de ces « planches remontent à une époque où l'art de graver les médailles était « encore, pour ainsi dire, dans l'enfance; et, si Carelli a pu avoir pour « excuse l'inexpérience des artistes de son pays, il n'en est pas moins « vrai qu'une collection aussi imparfaite, mise au jour en 1850, sous « la garantie des noms les plus célèbres, produit une déception peu « agréable. » Il est difficile, en lisant ce passage, de se défendre de l'impression que la publication de *planches* gravées *à une époque d'enfance de l'art*, qui pourrait tout au plus avoir *pour excuse l'inexpérience des artistes*, mais qui, formant *une collection aussi importante, mise au jour en 1850, produit une déception peu agréable*, il est difficile, dis-je, de se défendre de l'impression qu'une pareille publication n'est d'aucune utilité pour la science. Il importe donc, dans l'intérêt de la vérité, encore plus que dans celui du livre, de réduire ces allégations à leur juste valeur. Il est constant que la gravure des *planches* préparées par Carelli pour accompagner le *catalogue* de sa collection, imprimé, mais non publié, dès 1812, s'exécuta dans un espace de plus de sept années, de 1813 à 1819, et qu'elle fut confiée aux plus habiles artistes de Naples, la plupart bien connus par leurs noms, l'un desquels, Ferdinand Mori, s'est surtout distingué par d'innombrables gravures de monuments antiques. On voit déjà si le reproche d'*enfance de l'art*, qui pourrait tout au plus convenir à des recueils tels que celui de Magnan, peut s'appliquer à de pareils travaux, produits à une époque si voisine de la nôtre, dans une ville comme Naples. Mais il y a plus : tous les antiquaires qui furent admis à voir dans les mains de Carelli les *planches* dont il préparait la publication ou qui en reçurent de lui des épreuves, Avellino, Borghesi, Millingen, et bien d'autres encore, parmi lesquels M. Cavedoni veut bien nommer l'auteur de cet article, qui eut en effet cet avantage en 1827[2], reconnurent hautement le mérite de ces gra-

[1] Je ne m'explique pas bien cette expression de *premier éditeur*, employée plusieurs fois dans le *Rapport*, pour un livre qui n'a eu jusqu'ici qu'*un seul éditeur*, M. Braun. — [2] Je reçus de Carelli, à cette époque, un exemplaire de son *catalogue*, imprimé en 1812, et j'en fis un fréquent usage pour mes travaux numismatiques; voy. l'observation que j'ai faite à ce sujet, dans mon *Essai sur la numismatique tarentine, Mém. de numismat.* p. 168, 1). Carelli, que l'auteur du *Rapport*

vures, *eleganti artificio*, comme dit Avellino, *eximium artificium*, comme s'exprime M. Cavedoni; et il est certain qu'il n'existait pas, à cette époque, et qu'encore aujourd'hui on ne pourrait pas citer un recueil aussi considérable de planches de médailles exécutées avec autant de soin et d'habileté, où le caractère des monuments originaux soit généralement aussi bien rendu, sauf les imperfections de détail, qui ne peuvent pas manquer de se glisser dans de pareils travaux, qui n'avaient pu échapper à l'attention de Carelli lui-même, et qui sont relevées par M. Cavedoni. L'intérêt que les antiquaires attachaient à ces *planches* de Carelli s'exprimait par l'inquiétude que Millingen, dans l'*introduction* de ses *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*[1], témoignait à leur égard, dans l'ignorance où il était sur leur sort; et M. Braun a dû croire, en les acquérant à ses risques et périls et en les publiant à ses frais, qu'il remplissait un vœu de la science; en quoi, il ne s'est certainement pas trompé.

Mais, même en admettant que la manière si sévère dont sont appréciées les *planches* de Carelli fût fondée en raison, ce que je suis bien loin d'accorder, je soutiendrais encore que c'est rendre un service signalé à la science que de publier une suite aussi nombreuse de médailles aussi importantes, même dans des gravures qui laisseraient quelque chose à désirer. La collection que ces gravures nous représentent était la réunion la plus considérable et la plus choisie de médailles de la Grande Grèce qui eût encore été formée, non-seulement en Italie, mais dans toute l'Europe; et encore aujourd'hui, après les progrès des découvertes numismatiques qui ont signalé le dernier quart de siècle, c'est toujours la première collection qui existe de cette classe de médailles, si recherchées pour la beauté des types et la perfection du style, puisque celle de MM. Santangelo, la seule qui la surpasse par le nombre autant que par la rareté des pièces, est restée jusqu'ici tout entière inédite; sans compter qu'elle est d'un accès difficile, et qu'il n'a été permis encore à aucun antiquaire, pas même à l'auteur de cet article, bien qu'il s'honore d'être depuis plus de vingt ans l'ami des nobles possesseurs de cette inestimable collection, de prendre des notes sur les médailles les plus rares qu'elle renferme. La collection de Carelli a donc conservé

fait mourir *en 1828*, vécut jusqu'*en 1832*, après avoir publié, *en 1831*, sa *Dissertazione esegetica intorno all' origine ed al sistema della sacra architettura presso i Greci* (Napoli, 1831, fol.), qui forme le X[e] volume des *Antichità di Ercolano*. Ce n'est là sans doute qu'une inexactitude sur une circonstance peu importante; et je ne la relève que parce qu'elle prouve que, dans un travail où il s'occupait de Carelli et de son recueil, l'auteur n'avait pas apporté tout le soin possible. — [1] P. IV, I.).

tout son intérêt pour la science; et c'est une vérité que proclamait tout récemment encore l'un des antiquaires de nos jours qui ont fait l'étude la plus approfondie des monnaies italiques, M. Théod. Mommsen[1]. Mais les médailles mêmes, acquises en 1808 pour le musée de Naples et restées alors en la possession de la reine Caroline Murat, ayant été depuis emportées hors du royaume, ce sont les *planches* gravées par les soins de Carelli, qui seules nous en tiennent lieu aujourd'hui; et cette considération suffit pour en faire apprécier toute la valeur. Il y a plus: beaucoup de ces médailles, et des plus importantes, ne se connaissent plus en dessin que par les *planches* de Carelli, puisque les originaux ne peuvent plus être étudiés; et, pour n'en citer qu'un exemple, parmi les *as italiques*, dont le classement avait occupé les dernières années d'Avellino, et dont une première partie[2] n'a paru, en 1851, un an après la mort de l'illustre auteur, que par les soins de son digne neveu, M. Minervini, un assez grand nombre des pièces les plus rares ne furent connues d'Avellino, aussi bien que de M. Cavedoni, que d'après les *planches* de Carelli. On voit donc quel prix infini acquièrent pour nous ces *planches*, qui nous représentent des originaux perdus ou cachés pour la science; et l'on peut juger d'après cela s'il est vrai, comme l'a dit l'auteur du *Rapport*, que leur publication n'ait été pour les antiquaires qu'une *déception peu agréable*.

J'ai beaucoup abrégé ce que j'avais à répondre sur le fait des reproches adressés à la partie matérielle du livre; car j'aurais eu bien d'autres choses à dire, notamment que des gravures, même aussi imparfaites que celles des recueils de Pellerin, exécutées sous l'influence du goût du siècle de Louis XV, qui n'était certainement pas celui de l'antique, ou, si l'on veut, celles des *Siciliæ veteres nummi* du recueil de Torremuzza, d'une exécution pareillement si défectueuse, qu'on pourrait bien qualifier de l'*enfance de l'art*, sont encore pour l'antiquaire une ressource inappréciable, puisque, dans l'impossibilité où il se trouve d'avoir accès à tous les cabinets de l'Europe, il ne peut étudier les médailles que d'après des estampes ou des empreintes: d'où il suit que des gravures comme celles de Carelli, qui représentent la plus belle collection encore connue des médailles de la Grande Grèce, sont véritablement d'un prix infini pour tout antiquaire; et il peut bien être

[1] C'est à l'occasion du *Catalogue* de Carelli, que M. Mommsen parle de sa collection, comme *einer ungemein reichen und in unteritalischen Münzen nicht leicht übertroffenen Sammlung*; voyez l'écrit de M. Mommsen *Ueber das Römische Münzwesen* (Leipzig, 1850, in-8°), p. 341. — [2] *Italiæ veteris numismata*, Fasc. I, p. 1-76, Napoli, fol. 1851.

permis à l'auteur de cet article, qui a employé trente ans de sa vie à réunir un choix de ces médailles mêmes de la Grande Grèce, de dire qu'il en éprouve chaque jour tout l'avantage, et qu'il en rend grâce, comme d'un service rendu à ses études, à M. Braun et aux savants qui l'ont aidé dans son entreprise.

J'arrive maintenant aux griefs plus graves articulés dans le *Rapport* sur la partie scientifique du livre. On observe d'abord, page 153, qu'*à l'époque où Carelli disposa ses planches, le classement des pièces de l'Italie supérieure, et notamment des monuments de l'Æs* grave, *était encore dans une confusion déplorable.* On rappelle ensuite le service rendu à la science par les RR. PP. Marchi et Tessieri dans leur travail sur l'*Æs grave*, travail que l'auteur de cet article se flatte d'avoir mis les lecteurs de ce journal à même de connaître et d'apprécier[1]; puis on ajoute qu'*un recueil tel que celui de Carelli, où les produits de l'Æs* grave *se trouvent mêlés aux autres médailles, et où les diverses séries en sont indistinctement confondues, ne peut désormais donner aux personnes inexpérimentées qu'une idée très-fausse de l'état actuel de la science.* Je n'ai rien dissimulé de la gravité des reproches exprimés dans le *Rapport*, puisque je les ai rapportés textuellement; voici maintenant la réponse que je dois y faire :

Je dirai, d'abord, que ce n'est point *aux personnes inexpérimentées* que s'adresse un recueil tel que celui de Carelli, mais bien aux hommes versés dans la numismatique, qui connaissent l'état actuel de la science, qui sont, par conséquent, en état de juger les lacunes et les imperfections d'un pareil recueil, pour l'époque où il fut entrepris, de 1812 à 1820, et qui aiment ainsi à se rendre compte, par la comparaison entre ce qui était alors connu d'un homme tel que Carelli et ce que nous possédons aujourd'hui, du progrès qu'a accompli la science dans ces trente dernières années; or c'est là une considération qui a bien aussi sa valeur, et qui ne laisse pas de donner du prix au recueil de Carelli. Je dirai, en second lieu, que le reproche d'*avoir mêlé les produits de l'Æs* grave *aux autres médailles, et d'avoir confondu indistinctement les diverses séries*, reproche si nettement articulé, et qui serait si grave, s'il était fondé, manque tout à fait d'exactitude. Effectivement, le recueil de Carelli offre, dans ses *trente premières planches*, la collection des *as italiques*, c'est-à-dire, *étrusques, ombriens et picentins*, sans aucun mélange de l'*Æs grave*, sauf quelques pièces qui n'appartiennent point au système de la monnaie onciale, et qui sont rangées, la plupart encore par sup-

[1] Voy. *Journal des Savants*, novembre 1840, p. 654-670; décembre, p. 723-741; mars 1841, p. 172-181; mai, p. 257-260.

position, sous quelques-unes des villes qui firent frapper cette monnaie, ou qui sont restées parmi les *incertaines*. Les planches qui suivent, de XXXI à LVIII inclusivement, représentent l'*Æs grave*, la monnaie onciale des Romains, dans la plupart des monuments qu'on en connaissait du temps de Carelli, et qui se sont si considérablement accrus de nos jours; en même temps qu'ils sont aujourd'hui mieux classés, dans les diverses séries de l'*as* qui composent cette monnaie; et c'est seulement dans quelques-unes de ces planches que l'on peut trouver à reprendre le mélange de pièces qui appartiennent à la monnaie onciale italique, bien que la plupart soient encore d'attribution incertaine, avec des pièces de l'*Æs grave*. Mais ce désordre, inévitable à l'époque de Carelli, se trouve, en grande partie, réparé dans le texte de M. Cavedoni; l'auteur du *Rapport* en a fait lui-même l'observation dans le passage que voici : *M. Cavedoni a fait de louables efforts pour remédier à ces défauts de la publication; il a tâché de rectifier la classification, surtout dans les cinquante-huit premières planches*. En présence de cet aveu, que devient le reproche exprimé d'une manière si générale et si absolue, sur le mélange de l'*Æs grave* et de l'*as italique*, *dans les cinquante-huit premières planches*, reproche qui semblait porter sur M. Cavedoni, et qui, d'après l'explication générale que nous avons donnée plus haut, et mieux encore, comme nous le montrerons par le détail des planches, n'atteint Carelli lui-même que dans un si petit nombre de ces *cinquante-huit planches?*

Il est encore une autre considération exposée par l'auteur du *Rapport*, relativement à l'*Æs grave*, que je ne puis me dispenser de relever, parce que, en ce qui concerne M. Cavedoni, elle manque d'exactitude, et, je dirai plus, de justice : c'est ce qui est dit des *ménagements observés* par M. Cavedoni *envers plusieurs idées qui n'ont plus cours qu'en Italie, ... envers ces illusions d'extrême antiquité, dont le résultat serait de faire de l'Italie l'école à laquelle la Grèce se serait instruite*. On dit bien, il est vrai, que *M. Cavedoni ne peut acquiescer à ces romans;* mais on ajoute que, *s'il les eût attaqués, il eût soulevé contre lui, pour ainsi dire, toute la péninsule*, et que *c'est pour cela sans doute que, contrairement à la direction habituelle de sa critique, il a évité les questions historiques dans l'appréciation des monuments qu'il décrivait*. Il y a, dans le passage que je viens de transcrire, des insinuations qui attaqueraient plus que le travail de M. Cavedoni, qui atteindraient jusqu'à son caractère, s'il était vrai que, *par des ménagements envers certaines idées de son pays*, il eût *évité de traiter des questions historiques*. Mais je crois devoir laisser tomber ces insinuations, qui se réfutent d'elles-mêmes par le simple exposé des faits, et j'observe seulement que ce n'est pas sous la forme d'une opinion propre

à l'auteur du *Rapport* qu'il fallait mettre M. Cavedoni en dehors de ces *illusions de son pays;* c'était par la notoriété publique, qui dépose qu'il y est étranger, c'était par ses propres écrits, qui montrent qu'il y est contraire. Il n'entrait pas dans le plan de son travail de traiter des *questions historiques* à propos des *as romains* ou *italiques;* il s'agissait seulement pour lui de décrire des monuments numismatiques de la manière la plus précise et la plus exacte, et d'en déterminer l'attribution avec toute la probabilité possible, puisque, pour un assez grand nombre de ces pièces, cette attribution ne peut être encore qu'hypothétique. Mais, d'ailleurs, il est constant que M. Cavedoni n'a jamais admis l'*extrême antiquité* que les antiquaires romains assignent à l'*Æs grave;* et, loin d'avoir des *ménagements pour ces illusions* d'un patriotisme romain qui n'a rien de scientifique, il est notoire qu'il a combattu le système des RR. PP. Marchi et Tessieri, précisément sous le rapport de cette *extrême antiquité*. Cette réfutation vigoureuse, qui parut peu de mois après l'ouvrage des deux savants jésuites [1], attira à M. Cavedoni une attaque très-vive de la part d'un de ces antiquaires romains, M. P. E. Visconti [2], qui s'était rendu l'auxiliaire des auteurs de l'*Æs grave* dans ce point véritablement insoutenable de leur doctrine; et j'ose dire qu'il n'est pas permis d'ignorer les détails de cette polémique sur l'âge controversé de l'*Æs grave*, encore moins d'attribuer à M. Cavedoni des *ménagements timides envers des illusions* de son pays, quand il est si certain que, loin de les ménager, il les a combattues. Il y a plus : le livre même dont nous rendons compte témoigne en plus d'un endroit que M. Cavedoni, loin de partager ces opinions exagérées sur la haute antiquité de l'*Æs grave* ou de l'*as italique*, ne se fait aucun scrupule de les réduire à leur juste valeur, en ramenant les monuments à leur véritable époque numismatique. Ainsi, pour n'en citer ici qu'un seul exemple, il remarque, au sujet d'une de ces pièces quadrilatères, de bronze fondu, avec les types de l'*éléphant* et du *porc*, auxquelles on pourrait se croire autorisé à attribuer une haute antiquité, en se plaçant dans les idées des antiquaires romains, il remarque [3], disons-nous, que cette

[1] Dans les *Memorie di religione, morale e letteratura*, qui se publient à Modène, ser. II, t. VIII, p. 118 et sg., et tiré à part, sous ce titre : *Notizia bibliografica; l'Æs grave del museo Kircheriano, etc.* p. 1-23. — [2] Dans un écrit intitulé : *Intorno alla* « notizia bibliografica *posta dal* Ch. Cel. Cavedoni *nelle* Memorie di Modena *sull' Æs* « grave del museo Kircheriano, *osservazioni* del cav. P. E. Visconti, Roma, 1839, in-8°. J'en reçus un exemplaire du R. P. Marchi, avec une lettre datée de Rome, le 24 novembre 1839, dont voici la première phrase : *Il professore* Cavedoni *è il solo che finora in Italia abbia scritto contro il mio modo d'interpretare l'Æs* grave. — [3] Fr. Carell. *Num. vet. Ital.* tab. XXXVIII, p. 10.

pièce ne peut avoir été coulée que *vers la fin du ve siècle de Rome*. L'auteur du *Rapport* n'avait donc pas pris la peine de s'informer de l'opinion de M. Cavedoni, sur la question si grave de l'antiquité des *as romains* et *italiques*, quand il lui attribuait des *ménagements* si éloignés de son caractère et si contraires à l'intérêt de la science; et nos lecteurs comprendront sans peine que j'aie cru remplir un devoir en rétablissant, sur ce point capital, la vérité des faits.

Mais est-il bien vrai aussi qu'*en attaquant les idées* qui règnent à Rome *sur la haute antiquité de l'Æs grave*, M. Cavedoni *eût soulevé contre lui, pour ainsi dire, toute la péninsule*? Et devons-nous laisser passer sans correctif ces exagérations de langage, qui tendent à nous représenter l'Italie entière comme privée du sens de la critique? Heureusement, il n'en est rien, et je me hâte de le déclarer, pour l'honneur de la science italienne. A l'exception de quelques savants romains, tels que M. P. E. Visconti, M. Salv. Betti[1], M. Ach. Gennarelli[2], qui ont cru devoir prendre parti pour les savants auteurs de l'*Æs grave*, et se déclarer en faveur de cette *haute antiquité*, tout ce que l'Italie renferme d'antiquaires éminents s'est prononcé dans un sens contraire. Je viens de montrer que c'était le cas pour M. Cavedoni, entré le premier dans cette controverse, avec une fermeté d'opinion qui ne comporte aucun ménagement et qui ne recule devant aucune critique; il en est de même pour Avellino, l'illustre antiquaire napolitain, qui, dans son ouvrage posthume sur les *Italiæ veteris numismata*, partage et défend, sur tous les points relatifs à l'âge controversé de l'*Æs grave*, les opinions de M. Cavedoni; et, quant à Borghesi, l'oracle de la science pour tout ce qui concerne les inscriptions et les monnaies des familles romaines, il est notoire que ce grand antiquaire ne s'éloigne, dans aucun des points importants qui touchent à l'*Æs grave*, des idées d'Avellino et de celles de M. Cavedoni, qui représentent bien certainement l'état de l'opinion scientifique en Italie. Sur quoi donc, j'ose le demander, pouvait se fonder cette crainte du *soulèvement de toute la péninsule?*

J'arrive au dernier reproche, exprimé dans le *Rapport*, au sujet du travail de M. Cavedoni, reproche d'une telle gravité, qu'avant de le repousser, je crois devoir d'abord l'exposer textuellement. Voici donc

[1] *Sulla moneta grave del museo Kircheriano, lettera del* Prof. Salvatore Betti, Roma, 1839, in-8°. J'ai combattu, dans ce journal même, novembre 1840, p. 661-665, les motifs allégués par l'auteur de cet écrit et par un autre défenseur de la haute antiquité de l'*Æs grave*, M. P. E. Visconti; et je ne sache pas que, jusqu'à présent, aucune réponse ait été faite de leur part à cette réfutation. — [2] *La moneta primitiva e i monumenti dell' Italia antica messi in rapporto cronologico e ravvicinati alle opere d'arte delle altri nazioni civili dell' antichità*, Roma, 1843, 4°.

en quels termes il est conçu : « Les limites étroites dans lesquelles il a « cru devoir renfermer sa description l'ont empêché de porter au mal « tous les remèdes dont il était susceptible. Il n'a pas poussé assez loin « l'élimination des fausses médailles; il n'a pas indiqué les lacunes qui « se trouvent dans les planches de Carelli; il a laissé subsister, au moins « dans les titres, un certain nombre de villes imaginaires [1], et il a né- « gligé d'appeler aussi souvent qu'il l'aurait pu l'histoire au secours de « ses explications. » J'écarte de ce passage les critiques qui portent plutôt sur ce qui manque dans le livre que sur ce qui s'y trouve, sur les *lacunes des planches de Carelli* et sur le *défaut d'éclaircissements historiques*. Encore une fois, il n'entrait pas dans le plan du travail de M. Cavedoni de faire un tableau complet de la numismatique italienne; il n'avait pas à signaler *les lacunes qui se trouvent dans les planches de Carelli;* il devait se borner à les décrire. Si Carelli, prévenu par la mort, n'a pu faire exécuter les *planches* qui auraient complété son recueil, ou si M. Braun, pour ne pas retarder trop longtemps l'impatience des antiquaires, n'a pas ajouté à ces *deux cents planches* de Carelli une vingtaine d'autres qui auraient donné les acquisitions récentes de la science, c'est peut-être là le sujet d'un regret, mais non pas d'un grief contre la mémoire de Carelli, ni contre le zèle de M. Braun, encore moins contre le savoir de M. Cavedoni; et, si cet antiquaire *a négligé d'appeler l'histoire au secours de ses explications*, c'est qu'il n'avait pas l'intention de faire un *cours d'histoire*, mais une *description de médailles*, et que, s'adressant à des numismatistes instruits, il lui suffisait, pour l'objet qu'il avait en vue, de renvoyer aux ouvrages d'Eckhel, d'Avellino, de Millingen, et d'autres antiquaires qui avaient donné tous *les éclaircissements historiques;* et c'est à quoi n'a jamais manqué M. Cavedoni. Mais, si ces critiques se réfutent d'elles-mêmes, comme on vient de le voir, il n'en est pas de même du reproche *de n'avoir pas poussé assez loin l'élimination des fausses médailles* et *d'avoir laissé subsister un certain nombre de villes imaginaires*. Un pareil reproche, s'il était fondé, contiendrait la condamnation du livre, que l'on proposait cependant au suffrage de l'Académie des inscriptions; et l'auteur de cet article, en sa qualité de membre de l'Académie, se doit à lui-même de repousser ce reproche pour justifier ce suffrage.

Le fait que M. Cavedoni, en expliquant les médailles gravées dans

[1] Par l'expression de *villes imaginaires*, qui pourra surprendre plus d'un de nos lecteurs, et qui n'a pas encore été employée, à ma connaissance, dans le langage numismatique, l'auteur du *Rapport* entend des *villes auxquelles on attribue à tort des médailles qui ne leur appartiennent pas*. Obligé de rapporter cette expression, je me borne à l'expliquer, en ajoutant que je ne l'accepte pas pour mon propre compte.

les *planches* de Carelli, y aurait laissé subsister un trop grand nombre de *médailles fausses*, est une allégation si grave, quand elle est énoncée ainsi d'une manière générale, qu'on est bien en droit de demander sur quelle preuve elle repose. L'on s'y trouve d'autant plus autorisé, qu'immédiatement après le passage que nous avons transcrit, l'auteur du *Rapport* ajoute qu'*il ne poussera pas plus loin ces critiques, qu'il lui serait facile de corroborer d'un grand nombre d'exemples*. Or, en présence de pareilles assertions, qui tendent à décréditer tout un livre, et qui ne sont appuyées d'aucun exemple, je me borne à dire que l'examen le plus attentif des *planches* de Carelli et du texte de M. Cavedoni ne m'y a fait découvrir rien qui motive une appréciation si rigoureuse ; j'ajoute qu'à défaut d'une indication précise, j'ai vainement cherché, parmi les deux mille quatre cent quatre-vingt-deux médailles gravées par Carelli et décrites par M. Cavedoni, celles qui pouvaient être taxées de fausseté, autres que celles que M. Cavedoni lui-même a signalées comme telles. S'il s'agit des pièces de la collection formée par Carelli, l'expérience consommée de cet antiquaire est une garantie qu'il n'avait pu y admettre que des médailles d'une antiquité non suspecte; et nous avons encore ici l'autorité d'Avellino, qui possédait à un si haut degré la connaissance pratique des médailles de la Grande Grèce, qui eut sous les yeux la collection, qui en rectifia le *catalogue* dans tant de points, et qui n'y a pas signalé *une seule pièce fausse*. A quels signes donc, sur quels indices, ou d'après quels témoignages, l'auteur du *Rapport* aurait-il pu reconnaître des *médailles fausses*, lorsque, au lieu des originaux, qu'il n'a jamais vus, il n'avait sous les yeux que des gravures qu'il juge lui-même si imparfaites? Si l'on a entendu désigner les médailles gravées d'après des estampes plutôt que d'après les originaux, comme celles que Carelli avait empruntées à des livres de numismatique ou à des cabinets étrangers, la vérité est que Carelli s'était laissé tromper sur l'authenticité de quelques-unes de ces pièces; mais il n'est pas moins vrai que son erreur a été corrigée par M. Cavedoni. Enfin, si l'on a eu en vue les deux planches ajoutées par l'éditeur au recueil de Carelli, et composées uniquement de médailles de la guerre sociale, je dois dire qu'une seule de ces médailles a été mise en doute [1]: c'est la pièce d'or, unique, gravée sur la planche CCXXII, 22. Mais l'authenticité de cette médaille a été soutenue encore en dernier lieu par un habile numismatiste, M. Friedländer [2], qui n'a pas eu de peine à montrer le peu

[1] Dans le *Bullet. archeol. napolet.* t. VI, p. 47. — [2] *Die Oskischen Münzen* (Leipzig, 1850, gr. 8°), p. 73-75. L'auteur avait déjà fait connaître cette précieuse médaille dans les *Annal. dell' Instit.* t. XVIII, p. 147-9, tav. agg. F, sans s'occuper des

de fondement des motifs d'après lesquels on l'avait condamnée, en même temps qu'il faisait ressortir toutes les preuves intrinsèques qui tendent à établir son antiquité. J'écarte donc encore cette médaille, que M. Cavedoni a bien pu admettre comme authentique : d'où il suit que, tout compte fait, je ne trouve dans le recueil de Carelli, en fait de *médailles fausses*, que celles qui ont été indiquées par M. Cavedoni; mais je présume que ce savant, dont l'expérience numismatique a été mise ainsi en question devant l'Académie, provoquera des explications sur ce point; qu'il voudra savoir *quelles sont les médailles fausses qu'il a manqué à éliminer;* et j'attendrai ces explications, pour en faire mon profit, ou pour les discuter, s'il y a lieu[1].

Je me tiendrai dans la même réserve, au sujet de ces *villes imaginaires* dont l'auteur du *Rapport* se plaint que M. Cavedoni ait laissé subsister *un certain nombre, au moins dans les titres*. Mais ici encore je pourrais me plaindre, à mon tour, qu'à l'appui d'une allégation si générale, on n'ait pas pris la peine de citer *un seul exemple*. Il m'a donc fallu chercher dans l'examen même du livre le moyen de me rendre compte des motifs sur lesquels pouvait se fonder l'assertion de l'auteur du *Rapport*. Or le fait est qu'après une vérification consciencieuse du recueil de Carelli je n'ai pas trouvé *une seule ville imaginaire* qui eût échappé à la critique de M. Cavedoni. Je produirai la preuve de ce résultat dans mes prochains articles, où j'examinerai, planche par planche, ce recueil de Carelli, en montrant, sur chacune des attributions admises du temps de cet antiquaire, les rectifications que le progrès de la science y a apportées, et qui se trouvent constatées dans le travail de M. Cavedoni; et, en attendant, je donnerai ici la liste des *villes* ou *peuples* dont le nom figurait à tort dans la description de Carelli, et dont les monuments se trouvent, dans le texte de M. Cavedoni, rendus à leur véritable attribution; ce sont : *Acerræ*, les *Aurunces*, les *Campaniens*, *Cosa du Liris*, *Grumum*, *Naceria de Campanie*, *Véïes*, *Siris*, *Stunium*, *Teate des Marru-*

doutes contre son authenticité, qui ne s'étaient probablement pas encore élevés à cette époque. — [1] Depuis que cet article a été écrit, j'ai pu lire dans le *Bulletino dell' Institut. di corrispond. archeologica per l'anno 1852*, n° I° et II°, gennajo e febbrajo, p. 28-32, des observations de M. Cavedoni, où il repousse, avec une extrême modération de langage, les griefs de toute sorte articulés contre son livre, dans le *Rapport* de la commission académique, et où il relève en particulier le reproche si grave d'avoir admis des *médailles fausses* et des *villes imaginaires*, dans les termes mêmes que voici : « Conscio a me stesso di aver posta ogni diligenza per eliminare « le *medaglie false* ed i nomi delle *città imaginarie*, pregai per lettera il sig. L., che « si compiacesse lealmente specificarmi sì quelle come queste; ma nel decorso di « circa due mesi non n'ebbi riposta di sorta. »

cini, *Murgantia* et *Velia*, à la place desquels M. Cavedoni a rétabli les noms d'*Atella*, d'*Asculum* d'*Apulie*, des *Campaniens de Sicile*, de *Cosa des Hirpini*, de *Gramentum*, de *Nuceria du Bruttium*, de *Peithesa*, d'*Hipponium*, des *Starnini*, des *Teates d'Apulie*, de *Teate des Marrucini* et de *Venusia*. Indépendamment de ces rectifications, toutes produites par le progrès des connaissances numismatiques, M. Cavedoni a proposé, le plus souvent sous la forme du doute, quelquefois d'une manière plus décidée, le retranchement de certaines médailles, qui doivent rester parmi les *incertaines*: ce sont celles de *Camars*, de *Molpa* et *Palinurus*, de *Neapolis* de *Peucétie*, de *Telamon* et de *Vetulonia*. Enfin, il n'a pas hésité à retrancher de la nomenclature numismatique des noms, tels que celui de *Pisaurum*, qui n'y a figuré jusqu'ici, même dans les livres de M. Mionnet, que par des pièces fausses ou mal attribuées. Et maintenant que j'ai fait connaître le résultat du travail de M. Cavedoni, constaté par l'examen le plus rigoureux que j'en aie pu faire, je déclare de nouveau que je ne trouve pas *un seul nom de ville imaginaire* qui soit resté dans ce recueil. A la vérité, l'auteur du *Rapport* a mis ici un correctif, en ajoutant : *au moins dans les titres;* et il est certain qu'à l'exemple d'Eckhel, l'oracle de la numismatique, qui conserva *dans ses titres* tant de noms de villes qu'il voulait retrancher dans son texte, M. Cavedoni eût pu se croire autorisé à procéder de la même manière. Mais les *villes imaginaires* ont été supprimées *dans les titres* aussi bien que *dans le texte;* en sorte que le reproche qui lui est fait ici ne me paraît véritablement porter sur rien. J'attendrai donc que ce reproche, qui n'a été conçu que sous une forme générale, soit au moins exprimé par un nom propre, pour en apprécier la valeur.

Nos lecteurs comprendront sans peine que j'aie cru devoir faire précéder l'examen du recueil de Carelli de ces observations, tendant à justifier la décision de l'Académie, qui, en accordant le prix de numismatique au travail de M. Cavedoni, en a reconnu tout le mérite. Peut-être aussi me sera-t-il permis de dire qu'attiré depuis de longues années vers l'étude des médailles de la Grande Grèce, dont j'ai formé une collection, j'étais suffisamment préparé pour apprécier toute l'utilité du recueil de *planches* de Carelli, toute la valeur des pièces qu'il renferme, tout le savoir et toute l'expérience dont M. Cavedoni a fait preuve dans le texte destiné à les expliquer. C'est ce que j'aurai lieu de montrer en détail dans l'examen de ces monuments numismatiques, qui sera le sujet de mes prochains articles.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois, par M. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Nous avons vu comment s'était propagée, pendant le XIe et le XIIe siècle, la secte des Cathares, et quelle organisation elle s'était donnée. Il nous reste à examiner par quels efforts l'Église catholique l'arrêta dans ses progrès, et à la suite de quelles terribles luttes l'hérésie dualiste, attaquée à force ouverte dans les pays où elle était publiquement admise, livrée à l'inquisition là où elle se pratiquait mystérieusement, succomba partout et disparut enfin de l'Europe. Innocent III donna le signal de la guerre poursuivie contre elle en tant de lieux et durant tant d'années. Voici le tableau que M. Schmidt trace de l'état de la secte lorsque ce pape monta au trône pontifical :

« Les Cathares, répandus dans tout le midi de l'Europe, et poussant leurs ramifications jusqu'en Flandre, en Allemagne, en Angleterre, avaient formé au milieu du monde orthodoxe une Église hérétique fortement organisée, et puissante par le zèle de ses membres comme par les relations intimes qui les unissaient tous en un seul grand corps. Ils dominaient en maîtres dans les pays slaves, dans la Lombardie, dans le midi de la France; en Italie, ils s'étaient audacieusement avancés jusque dans la ville même où siégeait le pape. Dans tous les rangs, dans tous les ordres de la société, ils comptaient des partisans fidèles, que des intérêts divers détachaient de Rome; seigneurs et bourgeois, artisans et laboureurs, hommes et femmes, suivaient avec enthousiasme leurs prédications et se montraient prêts à recevoir leurs ordres; leurs doctrines séduisaient même des prêtres de l'Église; leur ascétisme leur procurait l'entrée dans les monastères. Dans la deuxième moitié du XIIe siècle, ils avaient acquis la conscience de leur nombre et de leur force; ils savaient combien les chefs du catholicisme les redoutaient et combien, en plusieurs pays, le peuple était disposé à l'opposition contre Rome; semblables, comme dit un de leurs adversaires, semblables à des chevaux prêts à se précipiter dans la bataille et méprisant la vie, ils attendaient le moment d'engager la lutte ouverte avec l'Église. Le bruit courait même alors qu'ils avaient envoyé des ambassadeurs aux Sarrasins pour leur proposer une alliance contre les Chrétiens de l'Occident. Il n'est donc pas étonnant que l'Église effrayée les comptât

parmi ses ennemis les plus dangereux. Outre la secte cathare, une autre, celle des Vaudois, avait commencé à se répandre dans la deuxième moitié du douzième siècle : elle était peut-être plus dangereuse encore pour Rome que l'hérésie dualiste, laquelle devait répugner à l'intelligence des hommes supérieurs et au sentiment de ceux qui avaient pénétré plus au fond du christianisme; car la doctrine vaudoise, plus chrétienne que celle des Cathares, était en même temps plus conforme à l'Évangile que celle des catholiques. Ce n'est donc pas seulement par un effet du despotisme pontifical qu'Innocent III prit des mesures pour réprimer les hérésies; il prit ces mesures pour conjurer un danger incontestable; elles lui furent inspirées par l'intérêt de sa propre conservation : la puissance de Rome chancelait dans plusieurs pays; il fallut de nouveau la raffermir. A peine Innocent fut-il pape, que, frappé de la grandeur du péril, il comprit que l'extirpation des hérésies devait être un des principaux buts de son règne. »

Les forces de l'Église étaient bien au-dessus de ses périls. C'était le moment de sa plus grande puissance : elle était parvenue à une organisation sans pareille. Non-seulement elle avait fondé l'unité religieuse la plus forte dans la hiérarchie la plus vaste, mais elle y avait enveloppé les États politiques qu'elle dominait entièrement. Le pape gouvernait l'Europe. Chef de la société chrétienne, dans laquelle était comprise et confondue la société civile, il en était le législateur universel, le juge souverain, le conducteur suprême; l'ordre moral n'étant point alors distinct de l'ordre politique, et l'État se trouvant subordonné à l'Église, le pape disposait des clergés nationaux et commandait aux rois. Il décidait des guerres extérieures de la société chrétienne contre les populations musulmanes ou encore païennes placées sur les frontières de la chrétienté, et entretenait, pour les repousser ou les convertir, des moines militaires qui avaient reçu de lui leurs constitutions et qui obéissaient à ses ordres. Non moins puissant à l'intérieur de cette société, il avait des légats pour y transmettre ses commandements et des croisades pour y contraindre l'obéissance. Il y donnait et ôtait les couronnes, enlevait et concédait les territoires, plaçait les peuples sous l'interdit et les livrait aux invasions. Quiconque n'observait pas la loi religieuse ou ne déférait pas aux injonctions pontificales, qu'il fût empereur, roi, ou simple comte territorial, était dépossédé de sa souveraineté, et le pape trouvait toujours des princes qui exécutaient ses sentences et qui acceptaient ce dont étaient dépouillés d'autres princes. Telles étaient la règle européenne et la pratique chrétienne, lorsque Innocent III engagea sérieusement la lutte contre

les Cathares. L'issue de cette lutte ne pouvait être douteuse : les forces de part et d'autre étaient trop inégales.

Les moyens employés par l'entreprenant pontife l'avaient été avant lui, mais avec moins de résolution, d'ensemble et de suite. Les deux principaux furent la prédication pour convertir les Cathares, la guerre pour les exterminer. Déjà, pendant le cours du XIIe siècle, les missions religieuses et les expéditions armées avaient été essayées sans résultat dans le midi de la France où les Cathares étaient surtout répandus, et où ils reçurent le nom d'Albigeois du pays qu'ils occupaient en grande partie. Les conciles de Reims en 1049 et 1148, de Toulouse en 1056 et 1119, les deux conciles généraux de Latran en 1139 et 1179, la plupart présidés par des papes, avaient condamné la secte et décrété des mesures rigoureuses contre ses adhérents et ses protecteurs. Des missionnaires célèbres, entre autres Robert d'Arbrissel en 1114, le cardinal évêque d'Ostie et le grand saint Bernard en 1147, le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, les archevêques de Bourges et de Narbonne, les évêques de Poitiers et de Bath, un grand nombre de religieux de l'ordre de Cîteaux en 1178, avaient tenté de les ramener à la foi orthodoxe par la prédication et dans des controverses publiques. Enfin une première croisade avait été prêchée en 1180, et une armée étrangère avait fondu, en 1181, sur les États du comte de Toulouse et du vicomte de Béziers et de Carcassonne, sans y produire des effets durables. Aussitôt que les croisés s'étaient retirés, après avoir dévasté le pays et obtenu quelques abjurations passagères, l'hérésie avait reparu dans toute sa force, avec toute sa hardiesse. Ni les décisions des conciles, ni les excommunications des papes et des évêques, ni les prédications des missionnaires, ni les armes des croisés n'avaient ébranlé sa domination dans la France méridionale, où elle était pratiquée par beaucoup de bourgeois des villes, favorablement accueillie par la plupart des nobles dans les châteaux, et soutenue par les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, le vicomte de Béziers et de Carcassonne, qui étaient les principaux souverains du pays.

Innocent III poursuivit la secte dualiste tout à la fois en Italie, dans les contrées slaves et en France. Il s'attacha surtout à lui enlever la France méridionale qui était le centre de ses établissements, bien assuré que, si elle disparaissait de là, elle tomberait facilement ailleurs. De 1198, première année de son pontificat, à 1209, il eut recours aux prédications de la foi, aux lumières de la controverse, aux menaces de l'autorité. Ses légats se succédèrent dans le Languedoc ; les moines de Cîteaux, auxquels s'adjoignit le fondateur futur de l'ordre des Frères prêcheurs, l'ardent et austère saint

Dominique, y multiplièrent les missions. Appartenant à un ordre religieux riche et puissant, les moines cisterciens parcouraient d'abord le pays à cheval, somptueusement vêtus, accompagnés d'une suite nombreuse, et, loin de convertir des populations accoutumées à la pauvreté et aux mœurs sévères des Cathares, ils provoquaient leur désapprobation et leurs railleries. « Voilà, disaient-elles, comment ils nous prêchent à cheval le Christ, leur Seigneur, qui allait à pied; comment riches et chargés d'honneurs, ils viennent nous entretenir de celui qui vivait pauvre et humble. » Mais, à la prière de l'évêque d'Osma et de son sous-prieur saint Dominique, qui les avaient conjurés de ne pas compromettre l'efficacité de leur mission par leur luxe, et d'imiter les Cathares dans leur rigidité, s'ils voulaient exercer la même influence qu'eux sur l'esprit des peuples, ils avaient parcouru le pays nu-pieds, mendiant, prêchant en apôtres, et offrant la controverse aux ministres de la secte, qui l'acceptèrent. Des conférences publiques, dans lesquelles la Bible fut prise comme fondement de la croyance et des laïques furent reconnus pour juges de la discussion, eurent lieu entre les missionnaires pontificaux et les chefs cathares au château de Verfeuil, à Caraman, à Béziers, à Montréal, à Pamiers, à Carcassonne. Elles ne conduisirent à aucun résultat, et les missionnaires cisterciens et espagnols ne purent ni convaincre par le raisonnement les *parfaits* de l'Église hérétique, ni persuader les *croyants* par la prédication.

C'est alors qu'ayant épuisé les moyens de persuasion, l'autorité ecclésiastique du moyen âge, aussi violente au besoin qu'exclusive, employa la force. Déjà, en 1204, Innocent III avait invité le roi Philippe-Auguste à descendre dans le midi de la France, à la tête des guerriers orthodoxes du nord, et lui avait offert pour lui, ou pour son fils, ou même pour un de ses feudataires, toutes les terres qu'on enlèverait à des souverains considérés comme complices de l'hérésie, parce qu'ils n'avaient pas voulu ou pu l'y extirper. L'invasion provoquée par le pape ne s'effectua que cinq ans plus tard, après que les missions apostoliques eurent échoué et que le légat Pierre de Castelnau, qui avait excommunié deux fois le comte de Toulouse, eut été tué par deux hommes de guerre inconnus que l'Église crut avoir servi d'instruments à la vengeance de Raymond VI. Celui-ci fut excommunié de nouveau par Innocent III, qui fit prêcher la croisade avec la plus grande véhémence, et les seigneurs de la France septentrionale, ayant pris la croix, marchèrent vers ces belles et malheureuses contrées du sud qui allaient être exposées longtemps à tous les ravages de la conquête étrangère et à toutes les cruautés de la persécution religieuse.

L'armée des croisés s'avança sous la conduite du légat pontifical, Arnauld Amalric, abbé de Cîteaux, auquel Innocent III avait donné des instructions très-habiles. Il devait diviser les protecteurs des hérétiques, réconcilier avec l'Église le comte de Toulouse, s'il demandait à l'être et s'il prenait l'engagement formel d'exterminer les Cathares, sauf à l'accabler ensuite lui-même, lorsque les seigneurs ses alliés auraient été écrasés séparément. Ce plan fut suivi. A l'approche des deux cent mille croisés Raymond VI se troubla et se soumit. Il accepta toutes les conditions que lui imposa l'Église romaine, jura d'exécuter fidèlement les ordres du pape, livra aux délégués pontificaux sept de ses châteaux comme gages de l'exécution de ses promesses, s'engagea à ranimer la foi orthodoxe dans ses terres, consentit à traiter en hérétiques tous ceux que lui désigneraient les évêques, et, nu jusqu'à la ceinture, battu de verges par le légat, il fut absous en s'humiliant dans sa cathédrale de Saint-Gilles et joignit ses armes à celles des croisés. Cette soumission, que lui arracha la crainte de perdre ses États, et qui ne devait pas le sauver plus tard, rendit facile l'invasion du Languedoc et le succès de la croisade. L'armée de la croix pénétra, dans l'été de 1209, sur les terres de Raymond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, qui ne fut pas admis à se réconcilier avec l'Église, prit Béziers, dont elle massacra tous les habitants sans distinction de croyance, s'empara de Carcassonne où quatre cents hérétiques furent solennellement brûlés, enferma le malheureux Raymond-Roger dans une tour de son palais pour l'y faire périr quelques mois après misérablement, mit en possession du pays conquis le vieux et terrible Simon de Montfort qui, poursuivant la guerrière et religieuse entreprise, occupa de vive force les châteaux de Montréal, de Fanjaux, des Lombers, de Castres, siéges d'établissements cathares considérables, se rendit maître de l'Albigeois, s'empara de Minerve où cent quarante cathares furent brûlés vifs, et s'attacha à déposséder de tous ses domaines le comte de Toulouse, accusé de ne pas réduire assez promptement les hérétiques et qu'avaient excommunié de nouveau le légat, ainsi que le souverain pontife.

M. Schmidt a raconté l'histoire déjà connue de cette croisade en la présentant surtout dans ses rapports avec son sujet. Il a indiqué à grands traits la ruine de la nationalité et de la civilisation méridionales sous les coups des hommes du Nord, qui, pendant plusieurs années de suite, y descendirent et y imposèrent leur domination. Il a retracé dans le plus grand détail la destruction successive, quoique lente, de la secte cathare dont il a exposé les opiniâtres résistances et les cruelles destinées. Sans le suivre dans ses curieux récits, je ne saurais m'empêcher

de faire connaître, d'après lui, le sort de cette secte pendant les diverses phases de la conquête et de l'établissement des hommes du Nord dans le sud de la France. Ces phases principales sont au nombre de cinq : la première, de 1209 à 1215, durant laquelle Simon de Montfort, à la tête des croisés, vainquit tous les chefs du pays, depuis le vicomte de Béziers et de Carcassonne, jusqu'au roi d'Aragon, et fut reconnu, par le concile général de Latran maître de tous les États qu'il avait conquis; la seconde, de 1216 à 1229, qui fut marquée par la défaite de Simon et d'Amaury de Montfort, le rétablissement des souverains nationaux, la soumission de ceux-ci à l'Église, la concession des vastes sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne au roi de France dont le frère épousa la fille et l'héritière du comte de Toulouse; la troisième, à partir du traité de Meaux en 1229 jusqu'en 1249, époque où mourut Raymond VII, qui enleva lui-même aux Cathares les dernières positions fortifiées qu'ils occupaient dans ses États; la quatrième, de 1249 à 1272, que signala le règne ardemment orthodoxe d'un comte de la race capétienne et qui ouvrit le pays à la domination indirecte de la France; enfin la cinquième, de 1272, année où, par la mort d'Alphonse, tout le Languedoc fut réuni au domaine royal, jusqu'à la complète extinction de l'hérésie cathare, restée dès lors sans espoir comme sans résistance.

M. Schmidt a parfaitement montré l'état de la secte dans ces divers temps; il a fait voir comment elle s'associa à la défense de la nationalité méridionale, et ce qu'elle tenta à différentes reprises, soit pour se défendre, soit pour se rétablir. Au début de la croisade, les Cathares se ménagèrent un asile à peu près inaccessible dans la partie la plus reculée et la plus montagneuse du comté de Foix. Le château de Montségur, situé dans le voisinage des Pyrénées, construit sur un rocher abrupte et bordé de précipices, fut fortifié par le chevalier de Pérelle, l'un de leurs plus zélés partisans, pour leur servir de place de refuge; l'évêque cathare de Toulouse s'y retira avec un grand nombre de ministres et de parfaits qui y furent à l'abri de tous dangers pendant la durée de l'invasion. D'autres évêques et d'autres parfaits s'enfermèrent dans des lieux d'un accès non moins difficile, où ils attendirent que le torrent de la croisade se fût écoulé et que le joug étranger fût devenu insupportable aux populations opprimées. Sortant alors de leurs retraites, ils se répandirent dans le pays, ajoutèrent aux élans de l'indépendance nationale par les ardeurs de la prédication, et ils contribuèrent ainsi à des soulèvements multipliés contre les conquérants et en dernier lieu à leur expulsion. Vers 1220, quand Simon de Montfort eut

été tué devant Toulouse, quand son fils Amaury eut été battu sur tant de points et se vit dépouiller peu à peu de toutes les possessions qui lui avaient été transmises, les Cathares reparurent dans les divers lieux qu'ils avaient quittés momentanément et y furent reçus avec l'ancien respect et le même dévouement. L'évêque hérétique de Toulouse, Guillabert de Castres, descendu, en 1220, de Montségur à Fanjaux où il dirigeait un hospice de la secte, s'enferma, en 1222, dans Castelnaudary, pour encourager la résistance de cette ville à Amaury de Montfort qui l'assiégeait, et il rentra, en 1224, dans le chef-lieu de son diocèse après que le fils dépossédé du conquérant eut été contraint d'abandonner le pays, et que l'héritier des comtes nationaux eut recouvré par les armes le domaine de ses ancêtres. L'année suivante même, les principaux chefs de l'Église cathare et plus de cent *parfaits*, réunis en synode au château de Pieussan, formèrent un nouveau diocèse dans le comté de Rasez, et lui donnèrent pour évêque Benoît de Termes, qui reçut l'imposition des mains de Guillabert de Castres et auquel furent attachés Raymond Agulier comme fils majeur, et Pierre Bernard comme fils mineur. Les grandes communautés cathares de Toulouse et de Carcassonne existaient toujours, et celle d'Agen, qui avait beaucoup souffert pendant la guerre, fut reconstituée en 1229; le parfait Tento, que consacra Guillabert de Castres, lui fut donné pour évêque. Ainsi, de 1220 à 1229, la secte, qui avait traversé les onze ans de lutte armée sans se laisser abattre, se réorganisa presque partout, et sa restauration religieuse suivit le recouvrement de l'indépendance nationale.

Mais, en 1229, tout changea de face, lorsque Raymond VII, se trouvant dans l'impossibilité de résister au roi de France, auquel Amaury de Montfort avait cédé ses droits, conclut le traité de Meaux. Par ce traité, Raymond obtint du roi de France la paix, de l'Église l'absolution, au prix des plus grands sacrifices territoriaux et des engagements religieux les plus formels. Il céda à Louis IX les territoires considérables qui formèrent les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, par lesquelles il fut enveloppé au nord, à l'est et au sud[1]; il donna sa fille unique en mariage à l'un des frères du roi, préparant ainsi l'établissement d'une dynastie capétienne dans le reste du comté de Toulouse et la réunion du comté à la couronne lorsque cette dynastie serait éteinte; il promit de raser les murs de sa capitale et de trente autres villes ou places forti-

[1] La première s'étendait depuis Albi jusqu'à Viviers, et depuis Beaucaire jusqu'au Puy en Velay. Elle comprenait les départements actuels du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et de la Haute-Loire. La seconde se formait des départements actuels de l'Aude, du Tarn et de partie de ceux de l'Hérault et de l'Ariége.

fiées et de livrer cinq de ses châteaux comme gages de sa foi; il jura en même temps de poursuivre sans relâche les hérétiques, de faire prêter à tous ses sujets le serment de les combattre, et de payer une somme d'argent à quiconque en livrerait un. Sa soumission entraîna celle des comtes de Foix et de Comminges et du vicomte de Béarn, qui, pour ne pas perdre leurs États, de protecteurs qu'ils avaient été de la secte, s'en rendirent les adversaires.

Le traité de Meaux fut rigoureusement exécuté dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne par saint Louis, dont les officiers et les vassaux reçurent l'ordre de rechercher et de punir les Cathares, de vendre leurs biens, de donner la prime promise à leurs dénonciateurs et de priver de leurs dignités les châtelains qui oseraient les cacher ou les défendre. Raymond VII imita cet exemple. Avec plusieurs de ses barons, il assista, dans sa capitale terrifiée, à un synode qui régla le mode d'exécution du traité de Meaux en ce qui concernait la poursuite et la destruction de l'hérésie. Ce synode prescrivit aux évêques d'instituer en chaque lieu des commissions inquisitoriales composées d'un prêtre et d'un laïque; exigea que les seigneurs des châteaux, les consuls des villes, les baillis du comte, sous peine de destitution s'ils se montraient négligents, fissent des recherches dans les maisons et les campagnes; obligea tous les jeunes garçons de quatorze ans, toutes les jeunes filles de douze, élevés dans les croyances de la secte, d'abjurer publiquement et de promettre fidélité à l'Église; rendit la confession obligatoire trois fois par an, si l'on ne voulait être suspect d'hérésie; interdit surtout aux laïques la lecture de la Bible traduite en langue vulgaire, et invita les prêtres à expliquer fréquemment ces statuts dans leurs paroisses. Exécuteur de ces prescriptions, Raymond VII ouvrit ses États à l'ordre austère et terrible des Frères prêcheurs, récemment fondé par saint Dominique, et qui y fut bientôt exclusivement chargé de la poursuite des hérétiques.

Les Cathares, que menaçaient de toutes parts l'autorité religieuse et l'autorité séculière agissant de concert, trahis par plusieurs des leurs qui se convertirent, dénoncés par ceux que tentait la prime offerte à la délation, traqués par les sénéchaux français de Beaucaire et de Carcassonne, proscrits par leur ancien protecteur Raymond VII, qui, en 1232, fit brûler à Toulouse dix-neuf *parfaits*, au nombre desquels était le seigneur de la Bécède, commencèrent l'émigration vers la Lombardie ou se retirèrent du côté des Pyrénées. Le château de Montségur redevint le refuge et le centre de leur Église; les évêques de Toulouse et d'Agen, avec leurs fils majeurs et mineurs, beaucoup de diacres et de parfaits,

s'y établirent sous la protection de Raymond de Pérelle. Encore favorisés par certains seigneurs moins épouvantés ou plus fidèles, tels que les chevaliers de Mirepoix, de Reais, d'Amiort, de Termes, de Fanjaux, de Montréal, de Lantar, de Rabastens, ils se maintinrent dans ces contrées jusqu'à l'expédition décisive dirigée contre le château de Montségur, que les catholiques ne purent pas prendre en 1238 et dont ils se rendirent maîtres en 1244. Deux cents parfaits furent brûlés au pied de la citadelle abattue du dualisme cathare. Quelques débris de la secte, recueillis dans le château de Montgaillard par le chevalier de Roqueville et dans le château de Queribus, non loin de Perpignan, subsistèrent encore jusqu'en 1255, où ce dernier asile leur fut enlevé par le sénéchal de Carcassonne. Alors cessa pour elle, dans le midi de la France, tout culte public, et elle fut désormais réduite à une existence secrète.

Elle avait été vaincue sur tous les points. Elle avait été successivement chassée des villes de Béziers, d'Albi, de Castres, de Carcassonne, de Toulouse, d'Agen; elle avait été dépossédée en dernier lieu des châteaux de Montségur, de Montgaillard et de Queribus. En 1229, elle avait perdu l'appui de ses souverains nationaux; en 1249, elle vit disparaître le dernier rejeton de la vieille dynastie toulousaine, sous laquelle toute espérance ne l'avait pas abandonnée, malgré les rigueurs de Raymond VII, qui, l'année même de sa mort, avait fait périr dans le feu plus de cent Cathares. En passant de l'autorité déjà si persécutrice de Raymond sous l'autorité inexorable d'Alphonse, qui laissa lui-même le comté de Toulouse définitivement incorporé au royaume de France en 1272, les *parfaits* et les *croyants*, que les chefs découragés de la noblesse abandonnèrent à leur tour et que l'inquisition poursuivit sans relâche, émigrèrent en grande partie du Languedoc, où ils ne trouvaient plus de châteaux pour les recevoir et de seigneurs pour les protéger. Beaucoup d'entre eux franchirent les Alpes pour aller chercher un peu plus de liberté auprès des républiques italiennes. Cette grande émigration s'exécuta en 1249 et fut suivie de beaucoup d'autres, dont M. Schmidt assigne les occasions et les époques. La plus considérable et la plus décisive eut lieu après la réunion du comté de Toulouse au royaume de France. Les inquisiteurs dominicains, secondés par le sénéchal de Carcassonne, ayant fait, à cette époque, une recherche générale des hérétiques dans tous les diocèses du Midi, en découvrirent un fort grand nombre qu'ils condamnèrent, et ils poussèrent les autres par la terreur à la fuite.

« C'est alors, dit M. Schmidt, que les ministres et les parfaits qui ne tombèrent pas entre les mains des inquisiteurs paraissent avoir pris la résolu-

tion de se retirer tous en Lombardie. Ils n'étaient plus soutenus par les nobles au même point que jadis; l'hérésie se concentrait de plus en plus dans le peuple des petites villes et des campagnes... Un changement profond avait commencé à s'opérer dans beaucoup de maisons seigneuriales: les nouvelles générations, qui n'avaient pas été témoins des horreurs de la croisade, s'étaient mêlées avec les Français par intérêt comme aussi par des alliances de famille; ne connaissant que par tradition l'ancienne liberté et la prospérité jadis florissante du pays, ainsi que les iniquités qui les détruisirent, convaincus, d'ailleurs, de leur impuissance contre la domination française, les barons se retiraient peu à peu des hérétiques et revenaient à une Église qui vengeait par des châtiments terribles toute tentative de désobéissance à son autorité. De plus, le nombre des seigneurs originaires du Nord était devenu d'année en année plus considérable dans le Languedoc... Les châteaux et les biens enlevés soit par la guerre, soit plus tard par la confiscation, avaient été donnés en fief à des Français; c'est parmi ceux-ci enfin qu'Alphonse et ses successeurs les rois de France choisissaient de préférence les sénéchaux et les baillis de la province. Par tous ces moyens se préparait la fusion des hommes de la langue d'oc avec ceux de la langue d'oil. Mais, à l'époque dont nous parlons, cette fusion ne s'accomplissait encore que dans la noblesse; le peuple y demeurait étranger. C'est pour cela que la noblesse ne protégeait plus les Cathares, tandis qu'ils conservèrent encore longtemps les sympathies du peuple. Les châteaux ne s'ouvraient plus aux prédicateurs hérétiques, ils ne leur servaient plus d'asiles contre les persécuteurs. Ce n'est plus que dans les forêts, dans les gorges inaccessibles des montagnes, dans de pauvres fermes isolées que vivaient les *bonshommes;* leur point de réunion, leur retraite, n'était plus, comme trente années auparavant, une citadelle redoutable, défendue par les plus puissants et les plus intrépides chevaliers du pays; c'étaient quelques cabanes cachées dans les bois près de Palajac. Excommuniés par l'Église et proscrits par le roi, « faydits pour cause d'hérésie, » les parfaits, les croyants, les suspects mêmes, quand ils ne voulaient pas payer les amendes ou des cautions énormes, ou qu'ils ne voulaient pas s'exposer aux horreurs des cachots de l'inquisition, erraient dans des contrées inhabitées, se nourrissant misérablement de quelques aumônes obtenues de la charité de gens presque aussi pauvres qu'eux. Quand ils se hasardaient à sortir de leurs retraites, ils trouvaient encore çà et là dans les campagnes des croyants conservant en secret leur fidélité à la secte et leur haine contre Rome; mais ces croyants n'étaient plus des hommes en état de protéger leurs bonshommes vénérés, ils ne pou-

vaient que les plaindre, les nourrir, les coucher pour quelques nuits, car ce n'étaient plus que des hommes du peuple, des ouvriers de tout genre, des tisserands, des tailleurs, des cordonniers, des barbiers, des maréchaux, des armuriers, des meuniers, des pêcheurs, des fermiers, des écrivains, des soldats, des jongleurs même. C'est dans cette situation que fut prise par les parfaits la résolution d'émigrer en masse en Lombardie, et d'établir en ce pays, où ils avaient encore quelques protecteurs puissants et dévoués, et où se trouvaient déjà beaucoup de leurs compatriotes, les débris de l'Église cathare de France. »

L'inquisition acheva l'œuvre de l'invasion. Ce terrible tribunal, auquel l'hérésie dualiste donna naissance et qui s'étendit sur toute l'Europe, qu'elle couvrit de prisons et de bûchers pour y ramener et y maintenir l'unité de croyance, M. Schmidt en raconte la lugubre histoire, en expose la menaçante organisation, en fait connaître la mystérieuse procédure, en énumère les cruelles pénalités. L'inquisition dominicaine ne commença qu'en 1232. Jusque-là, la recherche et le châtiment des hérétiques avaient été réservés à la juridiction des évêques. Le concile de Vérone avait établi, en 1184, contre les Cathares, l'inquisition épiscopale, soumise à certaines conditions, environnée de quelques formalités rassurantes. Des *témoins synodaux* avaient été institués par le concile de Narbonne en 1227, et le concile de Toulouse avait décrété, en 1229, une *commission inquisitoriale*, dans laquelle se trouvaient un prêtre et plusieurs laïques. Ce mode d'inquisition parut insuffisant aux souverains pontifes; ils chargèrent de la défense judiciaire de la foi l'ordre monastique qui s'était récemment consacré à sa prédication. Grégoire IX confia aux dominicains la poursuite de l'hérésie, sous la surveillance des évêques, dont les affranchit Clément IV; le jugement des hérétiques leur fut exclusivement réservé par Urbain IV. Constitués en tribunal de la foi, ils se subordonnèrent les évêques qui durent les seconder dans leurs recherches, leur fournir des escortes, pourvoir à leurs dépenses; ils purent requérir l'assistance des officiers civils; ils reçurent l'autorisation pontificale de violer même le droit d'asile et de saisir jusque dans les lieux saints les suspects d'hérésie. Ils suivirent, à l'égard de ces derniers, les modes de procéder les moins certains et les plus violents. Tout accusé d'hérésie par plusieurs témoins était tenu pour coupable. Les témoignages des *infâmes* et des *criminels* [1] étaient reçus contre l'accusé, dont la femme, les enfants, les domestiques, étaient interrogés

[1] « In hujus modi crimine, propter ipsius enormitatem, omnes criminosi et infames... ad accusationem vel testimonium admittantur. » Concile de Narbonne de 1234. Can. 24. Mansi, t. XXIII, p. 363.

sans que leurs dépositions, qui pouvaient le faire condamner, pussent le faire absoudre. Il n'y avait pas de confrontation. A défaut de témoins suffisants, les inquisiteurs avaient obtenu l'autorisation de recourir à la torture et de questionner le prévenu au milieu des tourments. La défense était interdite et le droit d'appel n'existait pas: « qu'on n'écoute en aucune façon les citations et les appels de gens de cette espèce, avait dit Grégoire IX; que les juges, les avocats et les notaires ne prêtent leur assistance à aucun d'eux, sous peine d'être privés de leur charge à perpétuité [1]. » — « L'office de l'inquisition, avaient ajouté les conciles de Valence et d'Albi, ne doit pas être retardé par le vain bruit des avocats [2]. »

La pénalité était en rapport avec la procédure. Ceux qui abjuraient étaient condamnés à de rudes et humiliantes pénitences : ils étaient exclus des charges civiles; ils portaient des croix rouges sur la poitrine et sur le dos; l'usage de la soie, des étoffes fines, des ornements en or et en argent, leur était interdit. Ils ne pouvaient recourir, dans leurs maladies, ni à un médecin pour se faire guérir, ni à un notaire pour dicter leur testament [3]. Tous les dimanches, dans l'église où ils assistaient, à l'écart, aux cérémonies religieuses, ils étaient tenus de se présenter devant le prêtre officiant, dépouillés de leurs vêtements et des verges à la main pour en être battus, entre la lecture de l'épître et celle de l'Évangile. Quant aux *parfaits* qui abjuraient par crainte du feu, ils étaient condamnés à l'*immuration*, c'est-à-dire à une prison perpétuelle pour y faire pénitence *avec le pain de la douleur et l'eau de la tribulation* [4]. Ceux qui persistaient dans l'hérésie étaient livrés aux flammes, à la suite d'une sentence solennellement prononcée dans l'église principale du lieu, en présence du peuple et au milieu d'une cérémonie appelée *sermon public* ou *acte de foi*. Leurs biens étaient confisqués; leurs maisons étaient démolies; leurs fils et leurs petits-fils, frappés d'incapacité, ne pouvaient ni obtenir de bénéfice ecclésiastique ni exercer de charge civile.

C'est à cette époque que la peine de mort fut introduite dans toutes les législations contre l'hérésie. Sans doute on avait tué des hérétiques

[1] « Proclamationes aut appellationes hujusmodi personarum minime audiantur. « Item judices, advocati et notarii nulli eorum officium suum impendant, alioquin « eodem officio perpetuo sint privati. » Mansi, t. XXIII, p. 73. — [2] « Ne inquisitionis « negotium per advocatorum strepitum retardetur. » Mansi, t. XXIII, p. 773 et p. 838. — [3] « Non utantur medici vel notarii officio. » Can. 28 du concile de Béziers de 1246, dans Mansi, t. XXIII, p. 721. — [4] « Ad perpetuum carcerem muri, ad « peragendum ibidem in pane doloris et aqua tribulationis pœnitentiam salutarem. » Liber sentent. inquisit. tolos. 32. Eymericus, p. 641.

auparavant; mais le droit de les tuer n'avait pas été consacré par l'Église et reconnu par l'État. De pieux évêques, de grands papes, de saints abbés, avaient repoussé l'emploi aussi irréligieux que peu concluant des supplices. Le rigide et éloquent abbé de Clairvaux, le prédicateur entraînant des croisades d'outre-mer, le victorieux adversaire d'Abeilard, le conseiller écouté des papes, saint Bernard, avait soutenu qu'il fallait réfuter les hérétiques, et non les exterminer: «la foi, avait-il dit, doit être persuadée, et non imposée[1].» Cette doctrine de la persuasion chrétienne, qu'il avait mise en pratique dans sa mission de 1147 au milieu des populations méridionales, fit bientôt place à la doctrine contraire de l'extermination de l'hérésie par le fer et par le feu. La mort des hérétiques devint, au XIII[e] siècle, la règle européenne. L'empereur Frédéric II l'inscrivit dans ses codes, saint Louis dans ses établissements. Les théoriciens de l'Église en soutinrent la légitimité. Guillaume, évêque de Paris, déclara que les hérétiques, étaient *occidendi ex necessitate*[2], et l'un des plus grands docteurs de l'Église du moyen âge, le dominicain saint Thomas donna en ces termes, dans sa *Somme théologique*, le motif de leur condamnation : «Leur hérésie est un péché par lequel ils ont mérité non-seulement d'être séparés de l'Église par l'excommunication, mais d'être retranchés du monde par la mort. Il est, en effet, beaucoup plus grave de corrompre la foi, par laquelle s'entretient la vie de l'âme, que de falsifier les monnaies, au moyen desquelles on subvient aux besoins de la vie temporelle. Or, si les faux monnayeurs et les autres malfaiteurs sont justement mis à mort par les princes séculiers, à plus forte raison est-il juste de faire périr les hérétiques[3].» Prononcée par les juges du saint office, la peine de mort était appliquée par les agents du pouvoir séculier.

Armés de cette formidable puissance, disposant de l'autorité de l'Église et des forces de l'État, agissant en maîtres dans les villes d'où leurs excès les firent chasser plusieurs fois, poursuivant à outrance les hérétiques, confisquant leurs biens, démolissant leurs maisons, déterrant les

[1] «Hæretici capiantur non armis sed argumentis quibus refellantur errores ipsorum... fides suadenda est, non imponenda.» Sermo 66, p. 1490. — [2] Guillelmus Parisiensis, de Legibus, cap. 1, in opp. t. I, p. 28. — [3] «Peccatum, per quod meruerunt non solum ab Ecclesia per excommunicationem separari, sed etiam per mortem a mundo excludi. Multo enim gravius est corrumpere fidem, per quam est animæ vita, quam falsare pecuniam, per quam temporali vitæ subvenitur. Unde si falsarii pecuniæ vel alii malefactores statim per seculares principes juste morti traduntur, multo magis hæretici statim ex quo de hæresi convincuntur, possunt non solum excommunicari, sed et juste occidi.» Summa, secunda quæstio, 11, art. 3, t. II, p. 50.

cadavres des morts, condamnant au feu les vivants, les inquisiteurs achevèrent la ruine des Cathares commencée par les croisés. Ils leur enlevèrent successivement les divers appuis qu'ils avaient trouvés dans le Midi; ils obligèrent leurs évêques et leurs parfaits à quitter cette terre de proscription et à se réfugier au delà des Alpes. A partir de la grande émigration qui suivit la réunion du Languedoc à la couronne, il n'y eut plus en France d'évêque cathare. Les évêques fugitifs s'établirent en Lombardie. C'est de là que partit désormais la direction donnée aux communautés dualistes qui se maintinrent obscurément parmi les gens du peuple; c'est là qu'on se rendit, à travers les périls de difficiles pèlerinages, pour demander la bénédiction des *bonshommes*, et se faire recevoir parfait. M. Schmidt a suivi les dernières traces de la secte dans les registres de l'inquisition et à la lueur des flammes des bûchers, élevés jusqu'en 1322 à Toulouse, 1323 à Pamiers, 1330 à Carcassonne. « Depuis lors, dit-il, abandonnée de la noblesse et de la bourgeoisie des villes, réduite à ne chercher ses disciples que parmi de pauvres artisans ou d'humbles habitants des campagnes, l'hérésie se lassa d'opposer à la double oppression de l'Église et de l'État une résistance qui jadis puisait une grande partie de ses forces dans le sentiment d'une nationalité désormais effacée. La secte disparut, sans laisser de vestiges dans nos provinces méridionales. »

Ces provinces, où la secte avait atteint un moment sa plus grande puissance, ne furent pas celles où elle eut la plus grande durée. Lorsqu'elle y succomba, les établissements qu'elle avait fondés dans le nord de la France, sur les bords du Rhin et au delà des Pyrénées avaient été déjà détruits, comme tombent des avant-postes bien avant que soit enlevé le corps de la place. Ainsi, elle avait cessé d'exister, après 1234 en Allemagne, après 1239 en Flandre et en Champagne, après 1240 en Castille, et après 1262 en Aragon, où elle se maintint un peu plus, à cause du voisinage très-rapproché du Languedoc. Par un mouvement naturel de retraite, elle se replia, des lieux où elle s'était répandue, dans ceux d'où elle était partie; aussi subsista-t-elle plus longtemps en Italie qu'en France, et dans les pays slaves qu'en Italie. La lutte des empereurs et des papes, la liberté républicaine des villes, l'esprit d'indépendance qu'affectèrent vis-à-vis du Saint-Siége les seigneurs gibelins de la Lombardie, tels que les Ezzelino, les Palavicini, les Visconti, protégèrent surtout son existence dans la partie septentrionale de la péninsule italienne. Vers le milieu du XIIIe siècle, les communautés cathares y restaient assez florissantes, et l'on y comptait encore 1,500 parfaits de la branche de Concorezo, 200 de la branche de Bagnolo,

500 de la branche en déclin de Tragurium, enfin 150 de l'Église française de Vérone. Malgré la croisade prêchée contre eux, en 1254, par Innocent IV, malgré celle qui, en 1277, fit tomber 170 parfaits entre les mains des inquisiteurs dans la ville de Sirmione, elle ne succomba point encore. Elle eut même, au commencement du XIVe siècle, l'appui de Mathieu Visconti, seigneur de Milan et vicaire impérial en Lombardie, dont la grand'mère avait été brûlée comme Cathare, et que le pape Jean XXII fit attaquer par une armée de croisés. Mais, vers le milieu de ce siècle, le fer et le feu l'avaient également anéantie dans ce pays, et il ne lui resta plus que les contrées slaves.

Ramenée aux lieux de son origine, elle s'y défendit encore plus d'un siècle. Les mêmes moyens qui avaient été employés ailleurs pour la détruire, les croisades et l'inquisition, furent mis en usage contre elle dans l'Europe orientale, mais avec moins de succès. Elle s'y était étendue depuis l'Italie jusqu'à Constantinople. Dans cette capitale de l'empire byzantin conquis par les croisés occidentaux, les Cathares avaient, vers 1230, deux églises, l'une pour les Grecs, l'autre pour les Latins. En Dalmatie, ils s'étaient affilié presque tous les nobles à Tragurium, à Spalatro, à Raguse, à Zara, etc.; en Esclavonie, ils avaient établi le centre de leur culte dans le château fort de Posega; en Bulgarie et en Thrace, ils comptaient plusieurs évêchés, et, dans la Bosnie, où la forteresse de Duwno était l'un de leurs principaux siéges, ils avaient pour disciples la plupart des seigneurs, et pour protecteur le ban même du pays. La lutte fut engagée de bonne heure contre eux par les souverains pontifes, et dura, en Bosnie surtout, deux siècles et demi à partir d'Innocent III. Ni les croisades prêchées par les archevêques de Strigonie et de Colocza, ni les expéditions armées des rois de Hongrie et des ducs de Sclavonie, dont le Saint-Siége employa fréquemment le zèle orthodoxe, ni les ardentes recherches de l'inquisition, que les papes y avaient confiées aux franciscains, ne triomphèrent de la secte. La Bosnie en restait encore le foyer principal à la fin du XIVe siècle, lorsque le grand schisme d'Occident détourna l'Église désunie des conversions dans les pays slaves, et força même les inquisiteurs découragés à évacuer la Bosnie. Le ban Thuartko II se fit roi, et, se mettant à la tête des Cathares, il divisa, en 1436, son royaume en diocèses, et ne craignit pas d'envoyer au concile de Bâle quatre évêques dualistes, qui en furent repoussés. Cependant la secte touchait alors à sa fin. Étienne-Thomas, fils de Thuartko II, se convertit vers le milieu du XVe siècle, reçut du souverain pontife la confirmation de sa royauté, persécuta ceux que ses prédécesseurs avaient soutenus, et fut imité par Étienne Thomas-

sowicz, qui lui succéda et qui, menacé par les Turcs, se rattacha plus fortement, quoique en vain, à la société chrétienne et à l'Église romaine, dans l'espérance d'en être secouru contre l'invasion mahométane.

« Étienne Thomassowicz, dit M. Schmidt, fit profession de catholicisme et persécuta la secte cathare; il se montra surtout ardent à confisquer les biens des seigneurs accusés d'hérésie. Lorsque, en 1463, il refusa de payer tribut aux Turcs, la Bosnie fut envahie et conquise, et lui-même perdit la vie. Reconquise bientôt par les Hongrois, la Bosnie finit par tomber, au XVIe siècle, définitivement sous le pouvoir des Turcs. Depuis ce temps, l'hérésie cathare ne s'y rencontre plus. Ce qui, dans cette province, avait maintenu la secte jusqu'à une époque où depuis longtemps elle ne comptait plus de partisans dans le reste de l'Europe, c'est, d'un côté, le degré inférieur d'une civilisation demeurée étrangère aux progrès de l'esprit humain qui s'accomplissaient ailleurs; et, de l'autre, l'esprit d'opposition contre Rome, auquel la persécution donnait incessamment une nouvelle énergie. Une fois éteinte dans la Bosnie, où elle se perdit dans le mahométisme, l'hérésie cathare, privée du foyer qui l'avait entretenue, cessa également d'exister en Hongrie, en Dalmatie, et, en général, dans tous les pays habités par les Slaves. Elle en disparut, après avoir puisé, pendant une période de quatre siècles et demi, des forces longtemps victorieuses dans des illusions d'autant plus opiniâtres, qu'elles s'appuyaient sur un sentiment national qui repoussait les prétentions des étrangers. »

Ainsi finit, après une existence de plus de quatre siècles, cette secte qui se répandit dans tant de pays, qui résista à tant d'attaques, dont la croyance, aussi contraire au dogme chrétien qu'à la raison philosophique, dénaturait la révélation, outrait la morale, condamnait la vie, méconnaissait l'œuvre et l'action de Dieu dans le monde et sur l'homme. Elle aurait disparu peu à peu toute seule devant le christianisme et le bon sens, comme une forme grossière du sentiment religieux, comme un égarement prolongé de l'imagination orientale, sans qu'il fût nécessaire de la détruire par le fer des croisés et le feu des inquisiteurs. C'est ce que croit M. Schmidt, dont le livre offre l'histoire la plus complète de cette secte et son appréciation la plus judicieuse.

MIGNET.

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

NEUVIÈME ARTICLE.[1]

Il nous reste à tirer de cette correspondance ce qui peut achever de peindre madame de Longueville, en nous la montrant dans son intérieur, chargée, après la mort de son mari, du poids de l'éducation de ses enfants, ne reculant devant aucun sacrifice pour accomplir ses devoirs, mal secondée, souvent en lutte avec sa famille, ne recueillant de tous ses efforts que d'amers chagrins couronnés par un malheur suprême.

Son mari, Henri II, duc de Longueville et d'Estouteville, dernier descendant du fameux comte de Dunois, était fils de Henri d'Orléans, premier du nom, prince souverain de Neufchâtel et Vallengin, et de Catherine de Gonzague, fille de Louis, duc de Nevers, et sœur de ce duc de Nevers père de Marie de Gonzague, reine de Pologne, et d'Anne de Gonzague, princesse palatine. Né en 1595, il avait épousé en 1617 Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, morte en 1637, et dont il avait eu, en 1625, Marie d'Orléans, mariée en 1657 au duc de Nemours, frère de celui qui fut tué par Beaufort, et morte sans postérité en 1707. Le duc de Longueville prit pour seconde femme, en 1642, mademoiselle de Bourbon, née en 1619; il avait donc 47 ans, elle à peine 23; il lui apportait pour belle-fille une personne presque de son âge, d'un caractère tout différent du sien, qui devint bientôt le censeur de sa belle-mère et son ennemie dans le sein de la famille, et jusqu'auprès de la postérité, dans les *Mémoires* aigrement judicieux qu'elle a laissés sur la Fronde.

Il faut dire aussi que M. de Longueville avait eu dans sa jeunesse, de Jacqueline d'Illiers, abbesse de Saint-Avit près Châteaudun, une fille naturelle, Catherine-Angélique d'Orléans, morte abbesse de Maubuisson, à l'âge de 47 ans, en 1664. Madame de Longueville se fit un devoir de veiller constamment sur cette fille, qu'elle finit par rendre raisonnable, qui l'aima tendrement, et dont elle pleura la mort. De là ces perpétuels voyages à Maubuisson, dont il est question dans notre correspondance, et bien des ennuis discrètement étouffés mais qui percent en plusieurs endroits.

Mariée le 2 juin 1642, madame de Longueville eut deux filles et deux garçons. Elle ne conserva aucune de ses filles. La première, Charlotte-Louise, née le 4 février 1644, mourut le 30 avril 1645. La se-

[1] Voir, pour le huitième article, le cahier d'avril.

conde, Marie-Gabrielle d'Orléans, s'éteignit toute jeune en 1650. C'est à propos de cette dernière, que madame de Longueville écrit de Stenay, le 28 juin 1650, au milieu de la guerre civile, à la prieure des Carmélites du grand couvent de Paris : « Dieu a fait une si grande grâce à ma « fille, en la tirant du monde, devant que de lui en avoir fait éprouver l'a- « mertume, que je n'ai senti, par sa perte, que ce qu'on ne peut refuser « à la nature. Je ne doubte point que vous ne l'ayez parmy vous[1]. »

L'aîné de ses fils, Charles d'Orléans, comte de Dunois, était né le 12 janvier 1646. Il était destiné à succéder aux titres et aux charges de son père; mais la nature en avait autrement décidé, car elle l'avait entièrement disgracié; il était mal fait de corps et d'esprit. On songea à le mettre dans l'Église. On voulut le faire jésuite; puis il quitta les jésuites; puis il reçut l'ordre de prêtrise, céda tous ses droits d'aînesse à son cadet, lui survécut, et, en 1694, emporta au tombeau le nom de Dunois et celui de Longueville.

Son second fils était un enfant de la Fronde. Quand elle l'eut, madame de Longueville était déjà intimement liée avec La Rochefoucauld. Elle accoucha à l'hôtel de ville de Paris, où elle était venue, avec la jeune et belle duchesse de Bouillon, se remettre entre les mains du peuple, pour encourager l'insurrection et inspirer une confiance entière à la bourgeoisie et au parlement. On se défiait des intentions de la sœur, en voyant, dans les rangs opposés, son frère aîné le prince de Condé, le chef de la famille. Il fallait donner des gages sérieux au parti. Elle n'hésita pas, et se donna elle-même. Elle vint s'établir à l'hôtel de ville, elle et ses enfants. Madame de Bouillon suivit son exemple. « Imaginez-vous, dit le cardinal de Retz (t. Ier, p. 211), ces deux « personnes sur le perron de l'hôtel de ville, plus belles en ce qu'elles pa- « roissoient négligées quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient cha- « cune entre leurs bras un de leurs enfants qui étoient beaux comme « leurs mères. La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au dessus des toits; « tous les hommes jetoient des cris de joye, et les femmes pleuroient « de tendresse. » C'est là que, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1649, madame de Longueville mit au monde un fils, qui eut pour parrain le prévôt des marchands, pour marraine la duchesse de Bouillon, que le coadjuteur (Retz) baptisa en l'église Saint-Jean-de-Grève, et qui reçut le nom de Charles de Paris. Le jeune prince fit bientôt voir qu'il était digne d'être né sous ces orageux et brillants auspices. Il était beau, plein d'esprit et de courage. Destiné d'abord à l'Église, comme tous les

[1] Voyez IVe série, t. III, p. 229.

cadets de grande maison, il se montra de bonne heure passionné pour la guerre et pour les plaisirs, et il fallut bien le laisser suivre sa vocation. Il devint l'idole de Condé, l'espoir de sa famille, la joie, la crainte et la douleur de sa mère.

Après la Fronde, madame de Longueville retirée en Normandie avec son mari, lui abandonna l'entier gouvernement d'elle-même et de ses enfants. M. de Longueville leur composa une maison convenable à leur rang, et mit à sa tête un gentilhomme normand, nommé M. de Fontenai, honnête homme, mais homme du monde, ami de madame de Sablé, et fort occupé de ses intérêts.

Comme si le mari et la femme étaient condamnés à ne jamais s'entendre, même alors qu'ils en avaient le plus grand désir, et dans la dévotion comme dans tout le reste, M. de Longueville inclinait pour les jésuites, tandis que madame de Longueville se rapprocha peu à peu de Port-Royal. Celui-ci préposa à l'éducation littéraire et religieuse de ses deux fils, et particulièrement de l'aîné, un jésuite très-distingué et très-aimable, le père Bouhours[1]. Celle-là, après la mort de son mari, remercia Bouhours qu'elle ne nomme jamais. L'abbé d'Ailly, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, était le précepteur du fils cadet. D'autres personnes, à divers titres et à diverses époques, prirent part à l'éducation des jeunes princes.

En 1663, madame de Longueville demeura seule chargée du soin de cette éducation. Ce fut pour elle un lourd fardeau. Elle en parle sans cesse à madame de Sablé, lui confie ses peines, lui demande ses conseils. L'état de son fils aîné la désolait, et elle se défendait avec des scrupules infinis du penchant qui la portait vers l'autre. L'abbé d'Ailly flattait les deux jeunes gens pour se faire bien venir d'eux, et obtenir, avec un accroissement de crédit, des avantages qu'il aurait dû attendre de ses succès et de la juste reconnaissance de la famille. Il aspirait surtout à devenir le précepteur de l'aîné, qu'il espérait gouverner à sa guise. Madame de Nemours prenait soin d'aggraver ces embarras et d'envenimer toutes choses. Tous ces détails sont aujourd'hui de peu d'intérêt, mais il y faut bien entrer en une certaine mesure pour apprécier la situation et surtout le caractère de madame de Longueville.

C'est madame de Longueville qui, encore du vivant de son mari, introduisit l'abbé d'Ailly auprès de madame de Sablé, à la prière de celui-ci, sans doute à cause de leur goût commun pour le bel esprit.

[1] Voilà pourquoi Bouhours a écrit une *Relation de la mort de Henri II, duc de Longueville*, Paris, 1668, in-4°; reproduite dans ses *Opuscules*.

Elle ne lui connaît alors qu'un défaut, celui qu'on avait dans toute sa maison, sous M. de Longueville et grâce vraisemblablement à l'influence du père Bouhours, c'était d'être un peu jésuite. Elle compte bien sur madame de Sablé pour éclairer l'abbé d'Ailly et l'attirer du côté de Port-Royal.

« . . . . . Il y a desjà longtemps que je pense à vous mander que l'abbé d'Ailly, qui est au comte de Saint-Paul, a un goust pour vous le plus juste mais le plus grand du monde, et qu'il me semble que vous luy feriés grande charité de le redresser un peu sur nos amis, car il en est le plus pauvrement instruit. Il ne cognoit de science que celle des jésuites, et il ne sait que ce qu'ils disent là dessus, c'est-à-dire des pauvretés et des faussetés terribles. Je pense que vous pourriés plus que personne le redresser, et que le temps que vous lui donnés ne sçauroit estre mieux employé qu'à cela . . . . . »

Mais madame de Longueville ne tarda pas à se convaincre que le bel esprit ne suffit pas à faire un bon précepteur, et qu'un abbé mondain, léger et paresseux, n'était pas l'homme qu'il fallait pour gouverner un jeune prince, léger aussi et qui n'avait pas grand goût au travail. Elle se plaint de la conduite de l'abbé d'Ailly, et en s'en plaignant elle nous fait connaître les diverses personnes qui étaient alors auprès du comte de Saint-Paul.

« . . . . . Voicy une autre affaire dont je vous charge pour la faire délicatement. Mon fils et l'abbé d'Ailly ont fait sans moy un petit plan, que ce dernier viendroit s'establir icy (à Trie) dès que je serois partie. Je ne m'opose pas à des visites de temps en temps, d'un jour ou de deux; mais pour des establissements, je ne les ay pas voulus pour mille raisons. Je ne suis pas changée parce que mes raisons subsistent. Ainsy je ne veux pas ces petites entreprises là. Je serois donc bien ayse qu'adroitement vous en empeschiés l'exécution. En vérité, rien n'est pareil à mon tracas domestique. Les gents du comte de Saint-Paul, n'estant point dans mes principes et n'estant bons, nonobstant leur bel esprit, qu'à tout desranger, m'incomodent quasy autant que mon fils ayné. . . . . »

« De Trie, ce 9e aoust.

« Je n'ay veu M. l'abbé d'Ailly qu'un seul moment. Il auroit grand tort sy il disoit qu'il est venu icy pour m'y voir. Je ne l'accuse point de méchants sentiments, mais d'une vie fort oisive qui devient par là peu estimable, même selon le monde, et qui est aussy par là peu utile à mon fils qui a besoing de gents sérieux et solides pour mettre un frein, non pas à sa gaieté, car elle n'est pas grande, mais à sa paresse, qui, sans sa raison, le porteroit fort à ne s'ocuper de rien . . . »

« De Longueville, ce 25 aoust.

« Je ne peus respondre à vos dernières lettres, estant sur le point de partir de Trie. L'abbé d'Ailly m'en escrivit une d'éclaircissement aussy longue que celles d'affaires de M. le comte de Maure. Il me paroist qu'il scait les pensées que j'ay eues de son voiage à Trie. Je vous supplie que je sache si c'est de vous, et jusqu'où vous luy en avés apris. La responce en est très embarassante pour moy; car je ne puis luy dire tout ce que j'ay sur le cœur, et il paroist de l'injustice à cela; je ne puis

aussy luy dire que je n'ay rien, car je mentirois. Je me tiendray donc sur d'autres choses dont il m'ouvre le chemin, comme vous verrés dans ma lètre; car je ne doute pas qu'il ne vous la montre. Le pauvre feu M. de Singlin avoit une grande aversion pour luy sans le cognoistre, c'est-à-dire sur notre raport; car il haissoit sur toutes choses ces abbés mondains qui vivent en laiques et quy ne satisfont à aucun de leurs devoirs, et il pensoit qu'une telle compagnie auprès de mon fils estoit pis qu'inutile. Quand vous sçaurés de quoy il s'agit, vous verrés bien que l'abbé n'est pas bon auprès du comte de Saint-Paul. De plus, il y a bien des gents auprès de luy, quy luy sont nécessaires; car outre Fontenai, M. Ervoit et celuy qui lui aprend à monter à cheval, je luy ay encore laissé M. l'abbé de Bridieu, archidiacre de Beauvais, pour avoir soin de luy et de toute sa maison en mon absence; car on ne peut se reposer de rien sur Fontenai, non seulement pour ce quy s'apelle piété, qui est le principal, mais encore pour ce qui s'apelle règle de maison. Ainsy mon fils ne peut pas avoir plus de gents que cela, et la despense est déjà si grande que je ne dois pas l'augmenter, sans que cela soit pour des choses qui servent à son bien. Et je vous puis dire ce petit mot en passant, dont vous ne sillerés pas l'œil à l'abbé d'Ailly, qu'il n'augmenteroit pas celuy de mon fils sy il demeuroit auprès de luy. Je ne suis point contente de Fontenai non plus, et en vérité j'éprouve bien l'impossibilité qu'il y a de se fier à des gents qui n'ont point pour règle de leur vie les principes chrétiens. Ils disent des merveilles, mais ils ne font rien. Je ne scay sy l'establissement de M. de Bridieu ne leur a pas un peu despleu, car cela marque mon peu de confiance en eux; c'est un homme d'une grande piété, et d'un esprit très-bien fait, et fort sçavant... »

L'abbé d'Ailly, voyant que sa place auprès du comte de Saint-Paul chanceloit, s'étoit insinué auprès de son frère, et lui avoit persuadé de demander à sa mère, de son propre mouvement, de le mettre auprès de lui sur un grand pied et avec un grand train de maison. Il en avoit tant fait que l'élève, éclairé sur les manœuvres intéressées de son maître, s'en étoit entièrement dégoûté.

« Du Plessis, ce 30 août.

« ... J'étois assez contente de l'abbé d'Ailly. Ce contentement n'a guieres duré. Il est tel icy qu'il a esté à Paris, et il bat du pied [1] en cette occasion, comme il a toujours fait en toutes les autres. Il ne quitte point mon fils aîné, et j'en estois bien aise, je l'y exhortois même, afin de le tirer des mains des valets et d'essayer à lui donner quelque politesse. Mais vrayment il a passé bien plus avant, car il a prié mon fils de me parler de le mettre auprès de luy, qui est un étrange procédé; car, s'il a ce dessein, il ne le doit pas conduire par là, ny entrer auprès de mon fils par luy et non par moy. Il a dit à mon fils qu'il lui falloit une bonne pension, qu'il fut bien logé à l'hostel de Longueville, qu'on lui nourrit deux valets; enfin il a fait toutes ses conditions avec mon fils sans moy, car c'est les faire sans moy que de me les faire proposer par mon fils. A tout cela j'ai répondu à mon fils que je n'avois encore pris nulle résolution et qu'il ne s'engageat ny à l'abbé d'Ailly ny à âme vivante. Je vous prie de ne luy rien écrire encore la-dessus, jusqu'à ce que je vous aye mandé de le faire. Je ne suis pas sans embarras, je vous assure; priés Dieu pour moy... »

[1] Pour il s'agite, il intrigue.

« De Chateaudun, ce 4 septembre.

« . . . Je vous ay déjà mandé les beaux discours que l'abbé d'Ailly a tenus à mon fils; il luy en dit encore bien d'autres, car il lui insinua de prendre un gentilhomme du logis qui est son ami intime et luy dit de n'en pas prendre un autre. Il luy monstra qu'il falloit qu'il fut proprement le maistre de la maison, qu'il eust son carrosse et ses chevaux à tout moment, qu'il commandât à tous ses gens, qu'il le prioit de le mettre bien avec son contrôleur qui est le favori de mon fils; enfin il lui fit toutes ses conditions qui estoient très-bonnes; il fit si bien qu'il a desgoutté mon fils de luy, et d'une telle manière qu'il nous est venu conter tout cela; à quoi il ajouta des réflections plus judicieuses qu'à luy n'appartient. Voyez au nom de Dieu quel effet voilà de son aspreté, car il s'est détruit par là auprès de mon fils, et m'a fort desobligée, estant un terrible procedé de se mettre auprès de mon fils sans moy et d'arranger toute sa maison sans moy aussi. Ne luy en mandés encore rien, car je ne veux pas qu'on en vienne sitost à l'éclaircissement. Au reste mon fils a du desgout pour luy par le voir dans une conduite si oposée à sa profession, n'estant propre, à ce qu'il dit, qu'à luy lire de petits vers et des lettres de Voiture. Et à ce propos, trouvés bon que je vous dise que vous le gastés en luy mandant qu'il escrit comme Voiture, et en le nourissant dans la bonne opinion qu'il a de luy sur ce fondement. Car il regarde cela comme un fort grand mérite, et méprise les autres qui luy manquent et qui sont de sa profession, se croyant assez fort par celuy-là. Je vous en fais donc un grand scrupule, car en vérité cela le perd . . . »

« De Chateaudun, ce 9 septembre.

« Je vous ay mandé la conduite qu'a eüe l'abbé d'Ailly, par deux lettres de suite : ainsy je ne vous escris celle-cy que pour vous dire que sa conduite ayant dégousté mon fils de luy, je ne doute point que mon fils n'en ait pris une avec lui qui l'aura dégousté de luy, et qui est sans doute la cause de la résolution qu'il a prise de s'en retourner demain à Paris, avec MM. le Nain et de Sainte-Beuve. Comme je vous avois mandé de ne luy rien escrire la-dessus, parce que je ne voulois point d'éclaircissement, ni de dits et de redits, en suposant qu'il demeurât icy, je vous escris pour vous dire que, puisqu'il s'en va, vous luy en pouvés parler, comme l'ayant sceu par moy. Je suis bien aise que, puisque c'est mon fils qui s'en est dégousté sans moy, l'abbé d'Ailly ne croie pas que c'est moy; car si cela estoit, je ne m'en justifierois pas; mais puisque la vérité m'est favorable, je suis bien ayse qu'il la sache. Il est vray que je suis bien ayse aussy que, quand il verra mon fils, qui à ce qu'on m'a dit a mis tout sur moy en luy parlant, n'osant par faiblesse luy dire son changement, il ne lui monstre pas en scavoir d'avantage; car je ne veux pas que M. de Longueville[1] croie que je ne veux pas porter cette petite charge pour son soulagement. Ce pauvre abbé d'Ailly a esté bien abandonné de son bon sens en cette occasion; car, outre tout ce que je vous en ai mandé, il a encore dit à mon fils qu'il n'avoit point esté de tous les conseils du comte de Saint-Paul et de Fontenai, monstrant donc par là qu'il y en a eu et de mauvais, puisqu'il s'en desfend, de sorte que tout à la fois il a dégousté mon fils ayné et

[1] Elle désigne ainsi non son mari, qui était mort, mais son fils, héritier du titre de son père, et qui, ayant quitté les Jésuites, pouvait reparaître dans le monde et y figurer en son rang.

m'a désobligée, et le comte de Saint-Paul aussi. Jugés ce que c'est que l'aspreté de se poster, et ce qu'elle fait faire aux gents qui ont le plus d'esprit quand cette aspreté domine. Je vous ay, je pense, mandé que mon fils a quité l'habit[1], que messieurs mes frères jugeant qu'il luy est plus utile d'estre dans une maison des champs à estudier et à aprendre ses exercices que de voiager, je me suis rendue à ce sentiment, et résolue à aller passer l'hiver avec luy en un lieu plus près de Paris que celui-cy, pour essayer de cultiver les lueurs d'esprit et de bonne intention que nous lui voions. Priés pour le succeds de mon entreprise. Je vous verray, s'il plaist à Dieu, devant que de l'exécuter, et en ce temps nous parlerons de toutes choses... »

« ... Vrayment le pauvre abbé d'Ailly avoit fait de bonnes affaires. On vous contera tout cela, mais c'est dans le dernier secret; car toutes ces choses, quand elles sont réparées et esloignées pour l'avenir, doivent estre ensevelies. Mais encore une fois, rien n'est si dangereux auprès des enfants que les gents mondains et qui ne regardent pas Dieu... »

« ... En parlant à l'abbé d'Ailly, je lui montrerai aisément qu'il s'est lui-même rendu de méchants offices par toutes ses prétentions qui me l'ont fait descouvrir intéressé et sortant de sa place; et ces prétentions je les ai sçues par mon fils luimême, par madame de Maubuisson, et enfin par la voix publique. Ajoutez à cela ses petits vers que j'ay sçus par d'autres que par vous... »

« ... Je suis ravie de la manière dont l'affaire de M. l'abbé d'Ailly s'est terminée. Elle me deslace[2]. C'est bien. Vous y avez mis la main. En vérité il ne pouvoit prendre un meilleur parti. »

Nous avons déjà vu[3] que M. Esprit, attaché à l'éducation des jeunes princes de Conti, ayant eu l'idée de passer au service de madame de Longueville et lui en ayant fait parler par madame de Sablé, madame de Longueville refusa avec des politesses très-recherchées et pour madame de Sablé et pour Esprit. Mais au fond elle savait à quoi s'en tenir sur sa capacité comme précepteur, et nous trouvons ici quelques lignes où il paraît qu'il n'avait guère mieux réussi auprès de ses neveux que l'abbé d'Ailly auprès de ses enfants.

« ... Vous ne m'avez pas mandé que vous avez engagé M. Dubois auprès de M. de Guise. Un vilain tour que vous nous avez fait là. Car on auroit pu prendre M. Dubois (pour les jeunes de Conti), si en le voyant de près, comme on en avoit le dessein, on eut trouvé en luy moins de défauts qu'à M. Esprit... »

Madame de Longueville songea à mettre auprès de son fils un homme plus grave qu'Esprit et d'Ailly, un M. du Trouillard ou Le Prévost, car ce pourrait bien être là une seule et même personne. Le jeune homme lui-même le demandait. M. du Trouillard, en attendant d'entrer en exercice chez madame de Longueville, fut employé momentanément auprès de ses neveux. Il réussissait fort bien, quand M. le comte de Maure et peut être aussi madame de Sablé le réclamèrent

[1] Des Jésuites. — [2] Pour elle me dégage, me délivre. — [3] Voyez le troisième article, novembre 1851.

pour lui confier la direction de mademoiselle d'Atrie, une pupille de M. le comte de Maure, dont nous avons dit quelques mots précédemment. C'est ainsi, du moins, que nous nous orientons dans les divers passages qui suivent :

« . . . Il est de la dernière nécessité que l'abbé d'Ailly ne face point d'aprofondissement la-dessus avec mon fils et qu'il laisse tout là, puisqu'aussy bien la chose est manquée, mon fils ayant demandé M. du Trouillard qui assurément a de très-bonnes qualités, bien de la piété, bien de l'esprit, et le cœur le plus noble du monde. . . »

« . . . M. du Trouillard va estre auprès de mes neveux de Conty. N'en dites rien à personne au monde, sans aucune exception. On ne le prend d'abord que pour le temps que durera l'absence de mon fils, mais je jurerois qu'il y demeurera tout à fait. . . »

« . . . M. du Trouillard ne demeurera pas auprès de mes neveux, sy mon fils ainé continue à le vouloir auprès de luy. . . »

« . . . Mon fils étudie assez bien ; M. du Trouillard prend la peine de s'y appliquer. . . »

« De Trie, ce 1er juin.

». . M. le Prevost quitte mon fils et me laisse dans un besoin infini. Je vous supplie de n'en point parler, car cela redonneroit des desseins à mille gents ; et comme d'ordinaire tous ces desseins ne cadrent pas avec les miens, il faut que je refuse et cela est désagréable. . . »

« De Trie, ce 22 juin.

« . . . Pour M. le Prevost, il n'auroit pas moins de vertu à pratiquer auprès de mon fils qu'auprès de mademoiselle d'Atrie, et je pense qu'il y auroit plus de fruit à faire, et que nostre nécessité n'estoit pas moins considérable que celle de cette fille. Mais pour mon malheur M. le Prevost l'a creu autrement, et me laisse dans une désolation et un abandon incroyables. Il n'y a pas moyen de remplir ce vuide par les circonstances. Ceux qui voyent la chose de près en sont convaincus. Dieu veut que je sois dans ces abandons là : il faut s'y soumettre. . . »

C'est vraisemblablement grâce à cet abandon et faute de mieux, que l'abbé d'Ailly resta auprès du fils aîné de madame de Longueville, ou, du moins, dans la maison ; car, à quelque temps de là, ce malheureux jeune homme, après avoir quitté les Jésuites, ayant aussi quitté sa mère et s'étant enfui à Rome, l'abbé d'Ailly se proposa pour aller l'y rejoindre et le ramener en France. Mais il fit cette proposition dans des vues si profanes et avec de telles façons, que madame de Longueville ne voulut pas qu'il s'établît à Rome avec son fils, et consentit seulement à ce qu'il allât le prendre au sortir de Rome et l'accompagnât dans son voyage de retour. Et à cette occasion elle fait à madame de Sablé, pour justifier son refus, des insinuations sur les mœurs de l'abbé

d'Ailly qui nous ont permis de comprendre comment, dans ses maximes, il avait pu montrer une telle expérience en fait de galanterie[1].

« Je vous escrivis hier sur l'affaire de M. l'abbé d'Ailly. Je donnai ma lètre à mademoiselle de Vertu, qui, je croy, vous l'a envoïée. Il m'a escrit une letre que je vous envoie aussy bien que la responce que je luy fais. A quoi j'adjousteray seulement ce mot qui est que sy il veut aller en Italie sans me fascher, il faut qu'il attende que mon fils soit party de Rome. En vérité, je suis sy peu en colère que je suis la plus faschée du monde de ce qu'il m'oblige à le pousser, car je n'ayme point à avoir ces sortes de conduites... »

« Voilà ma response pour M. l'abbé d'Ailly, qui contient la vérité, je vous en assure. Il est très assuré qu'il est le maître de mon procédé avec luy, et que sy il se conduit un peu terre à terre et qu'il ne veuille pas tout gouverner à tort et à travers, il demeurera amy de mon fils et dans mes bonnes grâces. Ce que je luy mande sur Fontenai qui, jusqu'au jour de la mort de M. de Longueville, a esté son favory et qui en a tousiours bien usé auprès de moy, et mesme pour le comte de Saint-Paul, est très-véritable; il a souhaité d'aller en voiage, il me l'a demandé, je luy ay refusé, il n'a pas pris la campaigne pour cela. Mille autres pareillement qui avoient chacun leur mérite, et qui n'avoient nul démérite auprès de moy, ont eu la mesme destinée et ont tenu la mesme conduite. Il n'y a que M. l'abbé d'Ailly qui vouloit estre maistre, et s'aller divertir à Rome avec la petite Lebrun; et tout cela aux despends de mes résolutions pour ma famille qui n'ont pas deu despendre des impétuosités de ce pauvre garçon. Je vous dis tout cecy pour que vous l'empeschiés à l'advenir de se faire à tous moments des affaires et de m'en faire aussy; car, en vérité, il m'en a plus donné despuis deux ans et a eu plus d'éclaircissements avec moy que tout le reste de ma maison ensemble. »

Mais il est bien temps de passer des précepteurs aux élèves, et, après avoir indiqué les tracasseries domestiques de Madame de Longueville, de pénétrer dans son cœur et d'y découvrir la source des amers chagrins qui empoisonnèrent la dernière partie de sa vie.

Rappelons avant tout que Charles d'Orléans, appelé d'abord le comte de Dunois, puis l'abbé d'Orléans, né en 1646, avait dix-sept ans à la mort de son père, en 1663, et que son cadet, Charles de Paris, comte de Saint-Paul, en avait alors quatorze.

Madame de Longueville, restée veuve en 1663, à l'âge de quarante-quatre ans, était fort embarrassée entre deux enfants de dispositions si différentes, avec des maîtres incapables, et sans autre secours véritable que les conseils désintéressés de madame de Sablé et de mademoiselle de Vertus. Elle réclame sans cesse ces conseils, elle en remercie, elle les suit autant qu'elle le peut, surtout elle écoute les inspirations de son cœur et celles de sa conscience.

Mademoiselle expose parfaitement la situation, t. VI, page 281:

« Ils étaient deux frères; l'un était fort mal agréable et l'autre fort joli. Pendant

[1] Voyez notre IVe article, décembre 1851.

qu'ils étaient petits, madame de Longueville avait toujours mieux aimé le comte de Saint-Paul, qui était le cadet; M. de Longueville aimait mieux l'aîné. Quand il devint grand, il devint fort extraordinaire et avec des dévotions qui l'étaient aussi. Il voulut être jésuite. On fit ce que l'on put pour l'en empêcher. Enfin, il prit l'habit, puis il le quitta, et voulut être prêtre. M. le Prince, qui voyait bien que ce ne serait point un grand personnage, y consentit; on eut une dispense du pape pour qu'il le fût avant l'âge; on l'appela l'abbé d'Orléans. »

Mais, plus, au fond du cœur, madame de Longueville se sentait un goût particulier pour le comte de Saint-Paul, plus elle résistait à cette prédilection qui lui pouvait être doublement reprochée. Elle aimait aussi ce pauvre enfant si maltraité par la nature, et ses misères même lui étaient un titre de plus à la tendresse de sa mère. Elle espérait toujours que cette faible intelligence se fortifierait avec l'âge; et elle refusait absolument de le sacrifier à son frère. Condé ne pensait point ainsi. Tout occupé de la grandeur de sa famille, il voulait que le comte de Dunois soutînt son rang dans la carrière des armes ou qu'il le cédât au comte de Saint-Paul. Le comte de Dunois avait une sorte d'horreur de l'état militaire, sans avoir un grand goût pour l'état ecclésiastique. De peur d'aller à l'académie, il avait demandé à entrer au noviciat des Jésuites. Il y était encore en 1664. Mais, au moment d'y contracter des engagements sérieux, il avait senti chanceler sa prétendue vocation, et il demandait à quitter le noviciat et à revenir près de sa mère. Celle-ci était dans la plus cruelle incertitude. Condé la pressait d'employer son autorité pour maintenir son fils aux Jésuites et pour faire transférer ses droits et ses titres sur la tête du comte de Saint-Paul. Elle voyait bien que le comte de Saint-Paul pouvait seul sauver sa maison et le nom de Longueville, et elle était sensible à cette considération. L'instinct de son cœur la portait aussi de ce côté. Mais elle craignait de favoriser un de ses enfants aux dépens de l'autre. Elle se faisait scrupule d'imposer au comte de Dunois une profession sainte par des motifs humains; avec ses préjugés de janséniste, elle répugnait à faire de son fils un jésuite. Enfin, et c'était un motif qu'elle ose à peine exprimer, mais qui paraît plusieurs fois et devait être bien puissant sur cette ame fière et délicate, la naissance de Charles de Paris, le comte de Saint-Paul, en 1649, au milieu de la Fronde et dans la première vivacité de sa liaison avec La Rochefoucauld, avait donné matière à des bruits fâcheux qui se pouvaient ranimer en cette occasion. Elle savait que son ennemie, la duchesse de Nemours, était capable de l'accuser auprès de son fils aîné et de la noircir dans cet esprit faible et crédule. Au milieu de 1664, il fallut prendre un parti. Les lettres de ce temps peignent les angoisses de sa conscience entre des périls différents.

Elle demande par madame de Sablé aux religieuses de Port-Royal des prières pour elle et pour son fils. Après bien des combats, elle prend sa résolution, qui est de ne pas contraindre son fils, et, quoi qu'en dise toute sa famille, de le laisser sortir des Jésuites pour venir demeurer avec elle, sans le forcer de choisir encore entre l'Église et l'armée. Les lettres qui suivent, du 17, 20, 24 et 30 juillet 1664, nous la montrent d'abord incertaine, puis résolue, malheureuse d'être si peu comprise dans sa famille, redoutant l'intervention de madame de Nemours, tantôt auprès de son fils aîné, tantôt auprès de l'autre; et, à cette occasion, on découvre la plaie ancienne et secrète. En même temps qu'elle est si profondément tourmentée dans son intérieur, elle a encore à déplorer la mort d'une personne qui l'aimait et qu'elle aimait, cette fille naturelle de M. de Longueville, devenue abbesse de Maubuisson; sans parler des chagrins d'un autre genre, mais fort sérieux aussi, que lui donnait l'implacable persécution dirigée contre ses amis de Port-Royal.

« De Chateaudun, ce 17ᵉ juillet (1664).

« Helas! ma pauvre madame, je suis si occupée de l'affaire dont vous m'escrivés, que je n'ay pas assés de liberté d'esprit pour vous pouvoir respondre. Vous aurés seu par Fontenai les suites qu'elle a eue et l'estat où est la chose. Ainsy je me remets à luy de vous tout conter. Vous sçavés tous mes devoirs et tous mes sentimens. Jugés donc de mon estat, et priés Dieu pour moy; car en vérité, j'en ay un besoing très-pressant. Faites le bien prier par vos saintes voisines, leur charité estant telle qu'elles ne sont pas ocupées à leurs seuls besoings, et qu'elles veulent bien sans doute donner quelques-uns de leurs momens devant Dieu à gémir et à prier pour ceux de leurs amies..... L'affaire de mon fils prend un train qui ne me ramènera pas à Paris si tost. Ainsy allés en sûreté chercher le frais chés moy; et sur toutes choses, je vous le dis encore, priés pour moy, car j'en ay un extrême besoing. Il est de la justice de Dieu pour mes péchés qu'ayant tant semé pour la joie, je recueille présentement bien des chagrins. Demandés-luy au moins que méritant, comme je le mérite, les maux éternels, ces temporels icy satisfacent quelque petite partie de sa justice offensée par mes péchés. »

« De Chateaudun, ce 20 juillet (1664).

« Mon fils ariva hier icy. Que vous puis-je dire de ce pauvre garçon, et de la situation de son esprit? Rien n'y est fixé que la résolution de sortir de religion; mais hors cela, ce sont des desseins à perte de veue, qui me font moy-mesme devenir comme luy; car il a une sy prodigieuse incapacité de prendre aucune mesure réglée, qu'on n'en peut pas prendre soy-mesme, puisqu'on ne peut le destiner à rien, voiant clair comme le jour qu'il n'exécutera nul des plans qu'on puisse faire pour le règlement de sa vie. Cependant je l'ay pris par la douceur; car en cela la conscience et la politique vont le mesme chemin; et, quand on seroit assés malheureux pour ne pas vouloir suivre les règles de la conscience, qui est de le laisser libre sur sa vocation, il faudroit le faire mesme par habileté, madame de Nemours luy ayant mis l'esprit en un estat où il est bon de ne le pas laisser. Je luy ay donc

dit qu'il sortiroit de religion, mais que pour la suite de sa vie, il falloit que j'en conférasse avec messieurs mes frères, que je leur escrirois, et qu'il falloit attendre leur responce. Il ne veut point d'académie, et dit que de luy dire d'y entrer, c'est luy dire de demeurer en religion, puisqu'il n'y est entré que pour l'esviter. Car enfin ça esté là sa seule vocation, comme je l'ay tousjours recognu. Cependant Fontenai est si plein de ses pensées d'ambition pour le comte de Saint-Paul, qu'il en devient injuste, et qu'il me mande que c'est moy qui ay tout gasté par le dernier entretien que j'ay eu avec luy, parce que je luy ay laissé la liberté de sortir. Il a oublié que je luy ay dit que si on m'eust creue, on n'eust pas précipité l'entrée en religion de cet enfant, que je n'ay jamais pensé qu'il y entrast par vocation, qu'ainsy il en sortiroit, et que pour moy je luy parlois tousiours en luy en laissant la liberté. Je luy parlay ainsy quand M. de Longueville mourust, Fontenai le sçait bien; je luy ay parlé tousiours de mesme, et pourtant il n'est sorti qu'à la veille des vœux. Sy je luy avois parlé autrement, il n'en seroit pas moins sorti; j'aurois blessé ma conscience, et mon fils seroit sorti enragé contre moy-mesme, comme il l'est contre tout le reste. Voilà ce que leur passion leur suggère. Je suis assurée que monsieur mon frère entrera dans tous leurs sentiments là-dessus, que c'est moy qui gasteray tout, parce que je ne menaceray pas mon fils de l'academie, de la guerre et de la cour. Car certainement je ne puis estre d'avis, fait comme il est, qu'on l'expose à ces choses, ou pour mieux dire qu'on s'y expose soy-mesme par les affronts qu'il nous y feroit. Il n'y auroit ni conscience, ni honneur, ny profit, car il s'échaperoit et se jesteroit entre les mains de madame de Nemours. Ainsy il vaut mieux que je le garde quelque temps auprès de moy. Il dit qu'il veut bien y estre, qu'il veut estre éclésiastique, qu'il veut estudier. Il le faut prendre au mot pour l'estude, et voir ce qui se poura faire de luy selon Dieu, et selon les sentiments humains qu'on luy doit; car tout misérable qu'il est, il est mon fils, j'ay des devoirs vers luy, il faut les acomplir. Et de plus, je ne vois pas que leurs expédiens aillent à leur fin, car, je vous le dis encore, sy ils le font menacer par M. le Prince, comme ils ont desjà fait, ils lui feront faire d'estranges desmarches. Il me semble qu'il ne faudroit pas tant monstrer au comte de Saint-Paul que tout est perdu, parce qu'il est cadet; car enfin tous ceux qui le sont ne perdent pas l'esprit de cette avanture. Et cependant Fontenai l'a perdu, car sy vous voiiés la lètre qu'il m'escrit, elle vous feroit pitié. Je vous assure qu'ils me doivent un peu plus mesnager, car par d'autres raisons qu'eux, et mesme par les leurs en diminutif, je suis dans un terrible acablement. Helas, je mérite bien toutes ces peines, et de bien plus rudes. La mort de cette pauvre madame de Maubuisson m'a touché sensiblement. Je vous escris pour soulager mon cœur de toutes mes angoisses que vous imaginés sans doute. Je veux bien que vous redressiés Fontenai en luy disant que je me suis plainte à vous de ce qu'il ayme mieux me charger des fautes de mon fils, que de l'en charger luy seul; et que cela m'a esté un peu douloureux de voir qu'on prend le train de m'acuser de tout, parce que je ne veux pas violenter mon fils d'estre religieux malgré luy, et de faire cela mesme sans aucun fruit, puisqu'en luy monstrant ma mauvaise volonté, sy j'estois assés abandonnée de Dieu pour l'avoir, je n'irois pas mesme à mes fins; un garçon qui n'a plus de père, qui a son bien aquis, et qui a dix-huit ans passés, estant maistre de sortir de religion sans moy. Je vous demande des nouvelles de vos voisines. Mes embaras ne me font point oublier les leurs. Je prétends par là leur donner une grande preuve de mon amitié, car en vérité, je suis acablée. Qu'elles prient beaucoup pour moy et pour mon fils; nous en avons tous deux bien besoing. »

« De Chateaudun, ce 24 juillet (1664).

« Je vous ay escrit deux si grandes lètres qu'il semble qu'il ne me reste pas grand chose à vous dire, aussy celle-cy sera courte, et je me contenteray, pour vous donner part de tout, de vous envoier la copie de la lètre que j'escris à M. mon frère et et à M. le prince de Conty. J'y parle comme une personne un peu esmue, mais il est vray que je la suis aussi; car on a tousjours tourné tout ce que j'ay pensé sur la conduite de mes enfants en resverie de dévote. J'étois décidée à le souffrir, avec la grâce de Dieu; mais quand cela va à conduire tout chés moy par des veues diférentes des miennes et de la justice, je ne croy pas le devoir souffrir. Cette affaire icy prenoit encore ce train là, sy je ne m'y estois oposée. On a pris la liberté de faire menacer mon fils par M. le Prince, et c'est bien violenter les gents; car de luy dire que s'il ne soutient l'honneur de sa maison, M. le Prince sera son mortel ennemy, n'est-ce pas lui dire : ne sortés pas de religion; car enfin le pauvre enfant n'est point un héros. Il ne faut donc pas espérer de le faire devenir tel. Il faut le conduire doucement, luy faire faire des chose qui ne luy soient pas disproportionnées, et qui soient raisonnables en elles mesmes, et en laisser après l'evénement à Dieu. Mais comme d'un autre costé, il faut mesnager le comte de Saint-Paul, parce qu'il ne faut manquer à personne, il est bon que vous luy lisiés ma lettre de ma part, afin de luy monstrer qu'on le traiste en homme raisonnable, et de la luy faire gouster, car M. mon frère ne le feroit pas assurément sy bien que vous. Vous luy diriés qu'il vaut mieux, mesme pour l'intérest, avoir une mère equitable qui sçait garder la justice à un garçon comme son frère, que d'en avoir une assés passionnée pour luy pour que cela luy fit manquer à ses devoirs, que les gents qui agissent par les passions en changent souvent, et sont capables de tout. Enfin tournés-luy tout cela comme il le faut tourner, et comme vous sçavez fort bien faire. Monstrés-luy bien qu'il ne faut pas qu'il dise tout cela à personne, et que sy son frère voyage il ne faut pas que madame de Nemours le sçache, de peur qu'elle ne prenne des mesures pour l'empescher, car il est aparent qu'elle ne sera pas bien ayse de son esloignement. Je parle un peu ferme à M. mon frère, sur l'intérest mesme du comte de Saint-Paul, et je croy qu'il doit estre assés raisonnable pour ne vouloir pas qu'on me traiste mal pour luy, je veux dire qu'on me blasme, quand je ne feray pas pour ses intérests des injustices et des violences. Je ne dois pas en faire par les bonnes raisons, mais encore pour ne pas donner des prises à madame de Nemours qui en prend assés sans que je luy en fournisse. Rien ne me seroit si comode que les voiages pour le comte de Saint-Paul. Poussés-y le comte de Saint-Paul et Fontenai, afin qu'ils y poussent M. le Prince. La raison de l'esloigner de madame de Nemours est admirable pour eux, il me semble. Je suis très-affligée de cette pauvre madame de Maubuisson. J'en ay bien pleuré; elle m'aymoit tendrement, et je suis fort sensible à cela. »

« De Chasteaudun, ce 30 juillet 1664.

« Je vous ay escrit trois fois et envoyé une copie des lettres que j'ay escrites à M. le prince. Je suis en peine de ce que je ne sçay point sy vous avez receu tous ces paquets par Fontenai, à quy je les ay adressés. Rien n'est pareil à tout ce qu'on me propose. Je ne doute point qu'il n'en soit l'auteur; en vérité il se devroit un peu modérer et ne porter pas M. mon frère à me demander pour le comte de Saint-Paul des choses injustes et impratiquables, comme de faire en sorte que mon fils luy donne Neuchatel[1]. Voyez sy je pouroys en honneur et en conscience luy proposer

[1] La principauté de Neufchâtel et Walengin appartenait à l'aîné de la maison de Longueville.

une telle chose, et mesme en politique, après tout ce que l'on luy a dit de moy. Mais il faut que tout périsse pourveu que le comte de Saint-Paul reigne. C'est présentement leur idole; et par la grace de Dieu ce n'est pas la mienne. Au nom de Dieu; redressez-les là-dessus, et bruslez soigneusement mes lestres. En voilà une pour la mère Agnès[1]. »

On voit par plusieurs endroits des lettres qui précèdent que madame de Longueville avait écrit à son frère, le prince de Condé, sur cette triste affaire, deux lettres où, dit-elle, elle se montre un peu émue et lui parle assez ferme, et qu'elle avait adressé une copie de ces lettres à madame de Sablé. Nous avons, en effet, retrouvé un double de cette copie, Bibliothèque nationale, *supplément français*, carton n° 3029, avec cette note de la main du docteur Valant : « *Lettre de madame de Longueville à M. le prince, sur le sujet de son fils qui voulait sortir des Jésuites. Deuxième lettre de madame de Longueville, du 29 juillet 1664. C'est sur le sujet de M. son fils. Copié. Collationné.* » A défaut des originaux, nous avons donc ici des copies parfaitement authentiques. D'ailleurs, la main et l'âme de madame de Longueville y sont empreintes à chaque ligne. Les phrases s'y déroulent tellement enchaînées entre elles, qu'on ne sait trop quand elles commencent et quand elles finissent. C'est nous qui avons introduit des divisions un peu artificielles pour la commodité du lecteur. Le style est tout simple, naïf, familier, sans l'ombre d'affectation ni de déclamation. Une émotion vraie, à peine marquée; nul effort, une perpétuelle négligence, et en même temps je ne sais quel haut ton, et toute la façon d'une grande dame qui ne sait pas écrire et ne s'en pique point, mais qui parle admirablement. Ce ne sont pas là les petits chefs-d'œuvre, nets, sémillants, étincelants, de madame de Sévigné, ni la simplicité élégante et sobrement parée de madame de Maintenon; c'est l'effusion naturelle d'une grande âme, mal servie par une plume inexpérimentée. Madame de Longueville paraît ici dans toute la délicatesse et la hauteur de son caractère. Je ne voudrais pas faire de comparaisons ambitieuses, mais je dirai que, si on est, avec raison, à genoux devant la *Pauline* de Corneille, placée entre *Polyeucte* et *Sévère*, et faisant taire le secret penchant de son cœur pour n'écouter que le devoir, on ne peut refuser son admiration à cette mère infortunée et magnanime, aux prises avec toute sa maison, se séparant d'un frère qu'elle révère et qu'elle aime et qui est un héros, pour ne pas faire ce qu'en secret elle désire, et pour soutenir un enfant dont elle n'attend rien contre l'avantage évident d'un fils qu'elle

[1] De Port-Royal. Voyez les lettres de madame de Longueville à la mère Agnès, IVe série, t. III.

adore. A tous les arguments très-fondés de son frère, elle répond simplement que ce qu'on lui demande étant injuste en soi, par cela seul elle ne croit pas pouvoir le faire, et que tout l'intérêt du monde ne peut prévaloir contre le devoir. Ajoutez qu'on rencontre ici plus d'un renseignement précieux. Elle s'était refusée longtemps à laisser mettre son fils aux Jésuites. Les Jésuites eux-mêmes, et cela leur fait honneur, avaient aussi résisté, ne voyant pas de vraie vocation. On avait entouré et séduit le pauvre enfant. Tout cela s'était passé du temps et sous l'autorité de M. de Longueville; et c'est madame de Longueville qui avait défendu ce malheureux enfant contre son mari, comme aujourd'hui elle le défend contre son frère et les suggestions intéressées de domestiques ambitieux. A ce qu'il paraît, Condé voulait que le droit d'aînesse, et en particulier la principauté de Neufchâtel, fussent transférés sur la tête du comte de Saint-Paul. Madame de Longueville rejette absolument cette proposition. Déjà, en écrivant dans l'intimité à madame de Sablé, témoin et confidente de toute sa vie, elle avait dit : « le comte de Saint-« Paul est présentement leur idole; par la grâce de Dieu, ce n'est pas « la mienne. » Avec son frère elle est plus réservée encore; mais, quand elle fait allusion aux bruits semés par madame de Nemours, on sent qu'il y a au fond de sa conscience un trouble amer auquel elle n'échappe qu'en se réfugiant dans l'inflexible résolution de ne pas sacrifier le fils de M. de Longueville à celui que tout le monde favorise et qu'elle seule refuse de favoriser aussi, avec une obstination généreuse dont le secret n'est nulle part avoué et partout sensible. Au reste, voici ces deux lettres que le lecteur appréciera.

« De Chateaudun, le 23e juillet 1664.

« J'ai fort entrenu mon fils, je l'ai trouvé le plus arresté du monde à ne faire point ses vœux. Et comme j'ay une ancienne connoissance de ses sentiments sur ce subject, parce que je l'ay veu entrer en religion, et que dès ce temps là je fus convaincue qu'il n'y entroit par aucun mouvement de piété mais seulement pour éviter l'académie dont on le menaçoit, je n'ai point esté surprise de ce changement, m'y estant quasi toûsiours attendue dans le fond de l'âme. Et c'est ce qui me donnoit tant de répugnance à son entrée, et ce qui m'eut engagée à l'empêcher de la faire, si j'en eusse esté la maistresse, puisqu'il me paroissoit qu'il estoit et de la conscience et de l'honneur même du monde de s'opposer à cette escapade qu'il méditoit ; car je vous puis assurer, que je n'ay jamais considéré son entrée autrement, et qu'ainsi je trouvois, laissant la dévotion à part, que la seule prudence mondaine devoit obliger feu monsieur mon mary à mesnager l'honneur et la réputation de son fils, et à l'esprouver devant que de le laisser entrer; mais comme on avoit une envie, qui tenoit de la passion, d'enfermer cet enfant, il n'est pas estrange que cette mesme envie aveuglât ceux qui l'aveient, en leur persuadant que je resvois, et que, dès qu'on fait profession de piété, on est fol à lier, ensorte qu'on n'est plus

croyable sur rien. Aussi tout ce que je dis fut traisté de ridicule; on ne m'escouta pas, on enferma mon fils, et voilà ce qui en est arrivé; mais tout cela est inutile, le passé est passé, il ne reviendra pas; il faut se soumettre à la volonté de Dieu, et recevoir les déplaisirs que les fautes d'autruy nous font souffrir, comme si c'estoient les nostres qui nous les eussent attirés. Je vous décharge mon cœur là dessus; car j'advoue que je l'ay fort opressé; mais enfin, il faut venir au fonds de cette affaire. Mon fils ne veut point estre religieux, je ne l'y forcerai donc pas, ou pour mieux dire je ne m'y essaieray pas; car quand j'aurois cette mauvaise volonté, il est certain que l'enfant n'auroit pas (besoin[1]) de moy pour sortir, et que tout ce que je ferois pour cela, ce seroit de lui mestre la rage dans le cœur contre moy, sans aller à aucun autre but; car il ne sortiroit pas moins. Il veut donc sortir, mais il est certain qu'il ne devient pas un autre homme par ce dessein : ainsy il ne peut pas se résoudre d'aller à l'académie; et j'advoue que quand il le voudroit, j'aymerois mieux mourir que de l'exposer au monde faict comme il est; et en mesme temps l'exposer à madame sa sœur qui luy est dangereuse, et c'est seulement ce que je regarde; car pour moy, elle ne peut pas me faire grand mal, et quand, par impossible, elle me feroit celuy de m'oster la conduite de mes enfants, pourveu que ma conscience et mon honneur me permissent une restraiste, la vie désagréable que je fais et bien d'autres raisons plus solides[2] m'empescheroient de regarder cela comme un malheur. Mais il est certain qu'elle n'aurait pas ce pouvoir là, mais qu'elle auroit seulement et assurément celuy de perdre son frère en luy mestant dans la teste toutes les pitiés imaginables et non imaginables. Il faut donc que j'esvite sur toutes choses leur communication. Ainsi, je ne trouve rien de mieux que de faire voyager mon fils un an ou deux. Car quand il voudroit bien aller dans le monde, je ne le dois pas vouloir. De le tenir aussi dans une maison des champs à le faire estudier, comme il le propose, pour estre ecclésiastique après, je vois ce dessein ridicule, car il n'étudiera point, et un beau matin il s'enfuiera[3] si je ne me tiens tousiours auprès de luy à le contraindre et à le faire enrager tout vif. De plus je ne vois pas que je puisse estre absente un an de Paris, et par conséquent de toutes mes affaires, et de tous mes autres devoirs entre lesquels la conduite du comte de Saint-Paul tient le premier rang. Je ne le confineray pas dans ce désert en tiers avec mon fils aisné et moy; et je ne le laisseray pas aussy tout seul sur sa foy à Paris avec certaines inclinations qu'il a, et le peu de gens à qui je puis me fier, selon Dieu et selon les veues que je puis avoir; car vous voyés ce que cet enfant si sage a fait, et à quoy il s'est porté[4], parce qu'il n'estoit pas sous mes yeux et parce que peu de gens se soucient de faire leur devoir auprès de luy. Auquel de mes enfants courrai je donc? De plus, comme mon fils aisné n'est pas fixé qu'à n'estre point jésuite, et que visiblement il ne propose d'estre ecclesiastique que pour nous faire avaler à tous plus doucement sa sortie, il est certain qu'on ne le peut pas prendre au mot la-dessus; premièrement parce qu'il ne désire pas prendre la soutane d'abord mais seulement après qu'il aura estudié, et qu'ainsy vous voyez bien qu'il y auroit autant de violence à la luy donner malgré luy qu'à luy faire faire ses voeux; et secondement c'est que

[1] Ce mot manque, la copie est ici déchirée. — [2] Allusion indirecte au dessein qu'elle avait de se retirer, et que l'état de sa famille ne lui permit pas d'accomplir. Voyez notre article d'avril 1852, p. 259. — [3] Madame de Longueville avait deviné bien juste, et cette lettre semble écrite après l'événement, tant elle est prévoyante. — [4] Nous ne savons pas quelle faute avait pu faire le comte de Saint-Paul, qui avait alors quinze ans.

cette violence auroit le mesme succès que son entrée en religion ; il jesteroit une seconde fois le froc aux orties, et on lui en donneroit sujet par ceste conduite; c'est assez d'une escapade en sa vie; il ne faut pas qu'il en fasse deux. Ainsy je conclus au voyage si vous l'aprouvés, et je vous dis mes raisons. On le luy feroit faire avec un petit train réglé de personnes choisies, inconnu afin de ne le pas exposer aux cours estrangères; bien des gens en ont usé de mesme pour la raison du rang et de la despence; ainsy il n'y auroit rien à cela d'extraordinaire. Durant ceste année il ne pourroit prendre nulle confiance avec aucune cabale, soit de sa sœur, soit de mille gens du logis qui ont chacun leurs desseins. Il feroit une chose honeste, on ne luy determineroit point de condition avec précipitation, et il n'auroit pas sujet de dire que ses parents l'ont sacrifié une seconde fois. Puisqu'il est au monde, il faut le considérer selon sa portée véritable. Enfin, il est l'aisné, et il le sera malgré nous; ainsi il ne faut pas luy montrer qu'on le veut abysmer pour son frère. Je parle en tout cecy en politique, car cette mesme politique se raporte parfaitement à la conscience; elles veulent toutes deux la mesme chose et exigent la mesme conduite en ceste occasion.

« Je vous expose tout cela, ne voulant rien faire sans votre participation et sans votre conseil. Je trouve cet enfant disposé à m'obéir présentement; il faut profiter de cette situation d'esprit qui changeroit peut estre s'il estoit longtemps avec moy. Il est si content de ce que je ne le veux pas violenter à faire ses vœux qu'il se résoudra à tout ce que je lui proposeray, pourvu que l'on ne temporise pas beaucoup. Il meurt de peur de vous, et n'attendant sa paix avec vous que par mon entremise, il est certain que cela me le soumet encore davantage. Ce qu'il y a à décider est où l'on le fera voyager. L'Italie me paraît plus propre à cela qu'aucun autre pays, mais c'est à vous à le juger et à le déterminer.

« Je vous suplie de donner part de tout cecy à mon frère le prince de Conty, à qui je mande que je vous rends compte de toutes mes veues. Donnés-moy donc vos conseils au plustost, et adjoutés à ceste bonté celle de parler de mon fils aisné dans le monde comme d'un enfant qui est peu avancé et qui a faict, à proprement parler, une enfance. Ordonnés au comte de Saint-Paul et à ses gens d'en parler ainsi; car quand ils le deshonoreront ils n'y gaigneront rien. De plus, il est certain que le comte de Saint-Paul a un intérest extraordinaire de se bien maintenir avec son frère et qu'il faut qu'il s'y résolve. Comme il vous croit bien plus que moy, je vous dis ce que je crois utile de luy dire, car ce qui vient de vous à lui lui faict bien plus d'impression que ce qui vient de tout autre. Mon fils aisné ne quittera l'habit que quand j'auray receu vostre responce. Si vous consentés au voyage, mandés-moy quand vous croyés qu'il le doive commencer; et que cela ne se divulgue pas par quelque machine qu'on ne peut prévoir.

« Vous avez une bonté si grande pour moy et pour ma famille que je m'attends à vos conseils sur tout cela, comme vous les donneriés à vos propres enfans; mais souvenés-vous, en me les donnant, de ne pas tant regarder d'un costé que vous ne jettiés aussy quelques regards de l'autre; si on doit plus d'amitié à l'un, on doit justice à l'autre; on se la doit à soy-mesme, selon Dieu; mais mesme on la doit à sa réputation dans la conduite de sa famille. Ainsi songés que mon fils aisné est mon fils, de quelque manière qu'il soit fait, et qu'ainsy j'ay mes devoirs vers luy, qu'il faut que je remplisse et en conscience et en honneur; et de plus songés que quand je ne le ferois pas, je n'irois pas mesme à mes fins, car enfin estant l'aisné et ayant dix-huict ans et demy, il feroit tout malgré moy et me causeroit mille chagrins par sa haine et par les liaisons qu'il prendroit tost ou tard, sans que je l'en

pusse empêcher, s'il ne trouvoit pas en moy un cœur de mère, c'est-à-dire la compassion, le suport de ses défauts, et à tout le moins de la justice.

« Vous me pouvés respondre à tout cela que quand même j'en useray ainsy avec luy, vous luy croyés l'esprit assez mal fait pour faire les mesmes choses. Cela peut estre; mais, outre qu'il peut aussy n'estre pas, et qu'il n'est pas le premier qui s'est changé, soit par la grace de Dieu, soit par l'âge, c'est que j'ay une maxime de faire mon devoir vers les gens indispensablement sans espérance de la rétribution, premièrement par l'amour de mon devoir, et secondement parceque, quand j'ay faict aux choses ce que je suis convaincue qu'il y faut faire selon la prudence, je suis beaucoup plus aisée à consoler des mauvais succès.

« Toutes ces raisons me mettent dans la situation d'esprit que je viens de vous dire. Je désire qu'elle ait votre approbation, car après mon salut et mon devoir vers ma famille, je ne souhaitte rien tant au monde que cette mesme approbation et vostre amitié. »

« De Chateaudun, le 29 juillet 1664.

« J'ay receu vostre lettre. Je vous diray en commencant celle-ci que toutes les bontés que vous me témoignés par elle me consolent autant que je le puis estre dans une conjoncture aussi affligeante pour moy qu'est celle-cy. Je vous proteste aussy que je ne combattray vos sentiments que par force, et que si pour les suivre il ne falloit rien faire que de me gêner moi seule aux choses très-contraires à mon humeur, je n'y balancerois pas. Mais, comme je vois clair comme le soleil que voulant aller au bien de la maison, vous irés à un but tout contraire, je ne puis m'empêcher de vous contredire et de vous dire encore mes raisons et mes lumières, après quoy je ne vous diray plus rien. J'attendray La Croisette[1] que j'ay envoyé quérir, à qui je mande de venir au plustost; je vous l'envoyeray, et puis je feray aveuglement ce que vous jugerés que je devray faire, s'il ne choque que mon sens et point ma conscience.

« Ce que vous me proposés est en soi le plus raisonable du monde; on ne scauroit y adjouter ny y diminuer une parole, estant pris generalement; mais dès qu'on en veut faire l'aplication sur le subjet que nous avons en main, tout est perdu; car enfin mon fils est faist comme il est faist: tous nos despits, tous nos désespoirs, tous nos sentiments pour ou contre luy le laissent tel qu'il est et ne luy donnent quoyque ce soit. Il faut donc demeurer d'accord que nos desseins luy doivent être proportionnés. Il ne suffit pas qu'ils soient raisonnables, justes, et selon toutes les règles et de la conscience et de la prudence humaine, il faut qu'il les puisse suivre, autrement c'est parler en l'air. Or, il est certain qu'il est aussy peu propre de prendre un dessein présentement que s'il n'avoit que six ans. Ainsi ne croiés pas que je puisse m'arrester à tout ce qu'il me diroit pour l'Église; cela seroit de la dernière horreur de le prendre au mot, car il n'a non plus de devotion ni d'instruction qu'un enfant qui vient de naistre. S'il en prenoit la profession, je mets à part la concience qu'il y auroit à la luy laisser prendre, il est certain qu'il la quitteroit six mois après, et qu'il auroit cette rage là de plus contre nous, que nous l'aurions encore forcé à cette profession, car il est certain que si on ne l'a forcé à la première, il ne s'en est guère fallu. Vous n'avez pas vu ce qui se passa à Trie, qu'un soir il se desdit quasy, et que cependant on poussa la chose; que les Jésuittes, convaincus de son peu de vocation et de son peu d'avancement d'es-

[1] Gouverneur de Caen sous M. de Longueville, un des serviteurs les plus dévoués de la maison.

prit pour en choisir une avec sens, je veux dire le père provincial, demandoit du temps pour escrire au général; qu'on ne le luy voulut pas donner; qu'enfin on fit la chose avec une précipitation honteuse, et qui est et sera la source des malheurs de cet enfant, de la maison et des miens. Mais cela est passé, je n'y reviens que pour procurer un autre advenir par la connaissance et le souvenir de ce passé là, et pour ne pas faire des fautes toutes semblables, qui seroient bien plus irréparables. Je vous dis donc encore que pour l'Église il ne faut non plus y songer présentement qu'à ce qui seroit impossible par sa nature. Pour l'épée, rien n'est plus aisé que de luy proposer tout ce que vous desirés; mais je ne vois pas qu'il ait l'esprit assez fort ny assez de cœur, car il faut parler franchement, pour s'acquitter de ce qu'il faut qu'il fasse pour se rendre capable de cette profession.

« On le tiendra, distes-vous, dans une maison près de Paris, et pourtant on lui ostera tout commerce avec sa sœur. Cela est-il possible? puis-je lui refuser la porte? puis-je empescher qu'homme vivant ne voye mon fils par qui madame de Nemours luy escrive et lui fasse parler? Il faut donc que je le tienne en prison. Vous ne me le proposez pas. Vous voyez donc bien que c'est dire le ouy et le non, et qu'il ne peut estre à l'abri de sa sœur, sans un éclat effroyable, qu'en l'esloignant par quelque voyage, pour six mois, sy vous trouvez qu'un an soit trop long. J'ay des gens qui seront bons pour le maintenir dans un voyage parce qu'il ne verra qu'eux, qui ne sont pas suffisants à le maintenir quand il sera en proye à sa sœur, et il y sera quand il sera à deux lieues et même à dix de Paris.

« Pour la proposition de donner son bien au comte de Saint-Paul, permettez-moy de vous dire qu'elle sera bonne quand il aura vingt-cinq ans; car auparavant elle ne tiendrait pas; et il est certain qu'il ferait toutes les protestations du monde comme il en méditait, s'il eut fait ses vœux, et sy j'eusse esté dans les sentiments de les luy faire faire malgré luy. On luy a tant dit que nous voulons tous eslever son frère à ses despens, que ce serait luy en donner une preuve bien claire que de le faire dépouiller en un instant, devant qu'il ait l'âge, devant qu'on ait veu clairement s'il ne changera pas, c'est-à-dire s'il ne peut devenir un homme ordinaire. Enfin, pour cela, je n'y consentiray de ma vie. Le comte de Saint-Paul est né cadet; tout ne périra pas quand il demeurera dans cette condition. Devant que son frère fut jésuiste, il vivait, et nous vivions tous, sans prétendre à cette aisnesse précipitée. Si son frère la luy veut donner, quand il sera en age de le faire librement, voilà qui est fort bien; mais présentement cela n'est pas imaginable. Le gouvernement[1] n'est pas en nos mains. Si on estait prest à en prendre possession, je trouverais cela plus proposable, mais il faut achever les trois ans de la mort de M. de Longueville; ils n'expireront que le 6 may 1666. On peut conduire l'esprit de mon fils à cela si on vit bien et doucement avec luy; mais si on luy montre clairement qu'on ne songe qu'à son frère et point à luy, mettons-nous en sa place, on ne luy persuadera rien. Au nom de Dieu, allons un peu bride en main; donnons luy du temps ou de changer ou de nous faire voir qu'il ne peut changer; s'il change, tant mieux pour nous; s'il ne change point, on sera en estat de luy proposer tout ce qu'on jugera pour le mieux en ce temps-là. Vous distes qu'on ne le pourra plus; et je responds à cela que, quand mesme on luy ferait faire tous ces pas là présentement, il les détruirait alors, car je vous assure qu'il ne les fera que par force.

« Je vous ay dit que je faisais venir La Croisette : il le verra, il vous en rendra compte, et puis on prendra ses dernières résolutions, car je vous ay desjà dist que

[1] Celui de Normandie.

ces messieurs, que vous avez envoyé quérir, ne connaissent point du tout ny la maison ny mon fils. Ainsi dès que vous leur proposez une chose raisonnable en elle-mesme, ils y donnent les mains, comme ils font à toutes celles dont vous m'escrivez, parce qu'ils ne jugent que des choses qui sont justes en elles-mêmes et point des gens sur qui il les faut appliquer. Et cependant c'est une nécessité : il faut travailler sur la nature que nous avons, car nous ne la changerons pas.

« Si je n'avais pas icy des affaires de la dernière importance, je m'en irais vous trouver; mais ma santé ne me permet pas de revenir icy, et il faut que je profite du voyage très-nécessaire que j'y ai fait pour restablir cette terre dont quasy la moitié est usurpée. J'avais prié M. Le Nain de venir pour cela, et M. d'Auteuil aussy, parce qu'il scait tous les droicts des terres. Trois semaines ou un mois achèveront tout cela. Ainsi il faut, s'il vous plaist, que j'achève. Car, comme on croit avec quelque raison, que ma dévotion gaste les affaires de la maison en certaines choses, je suis bien aise de faire mon devoir en celles où elle veut que je les ajuste mieux que ne les ont ménagées ceux qu'on n'accusait pas d'estre dévots; et ce sera un devoir utile à mes enfants assurément. Voilà ce que j'ay à vous dire en attendant La Croisette qui, comme vous scavez, a bon sens, scait à fonds les affaires de ma maison, et connaît aussy bien que moy les sujets qui la composent.

« Permettez-moy de vous dire que je ne doute pas que ce soit Fontenai qui propose qu'on fasse le comte de Saint-Paul l'aisné dès aujourd'huy plustost que demain, car voilà son esprit.

« Je suis tout à fait touchée de vos bontés et fort en peine de la continuation de vostre goutte. Je ne puis m'empescher de vous dire encore que je ne vous expose tout cecy que pour moy et non pas pour l'enfant; car, de la sorte qu'il est disposé présentement, il fera le voyage si je veux, il ira dans une maison apprendre ses exercices si je veux aussy. Il est encore en cette situation là parce qu'il croit que l'on ne veut que son bien. Je ne précipite rien aussy, je vous explique tout, et je vous prie seulement d'y faire réflexion. La Croisette sera admirable pour vous rendre compte de tout ce que les lettres ne comprennent pas; et, en tout cas, si quand vous serez bien guery, vous pouvez venir jusques à Chartres, je m'y rendrais, et nous conférerions de tout. Voilà mes propositions, voyez si elles sont déraisonnables. Je serais fort fâchée que vous les trouvassiez telles, car, en vérité, j'ai pour vous tous les sentiments que je dois, c'est-à-dire toute sorte de deférence et de tendresse; mais trouvez bon que je vous dise que je connais fort bien mon fils et mieux que personne. »

La conclusion de ces contestations domestiques fut un parti moyen. Le prince de Condé concéda à sa sœur que son fils aîné ne serait pas contraint à rester en religion; mais il s'opposa à un voyage immédiat qui le ferait reparaître sur un certain pied dans le monde et lui conserverait ouvertement ses titres et ses droits. Madame de Longueville n'insista point sur le voyage d'Italie, qu'elle avait conçu pour son fils; elle consentit à le garder chez elle, en le faisant étudier, mais sans qu'il prît la soutane et que la carrière ecclésiastique lui fût imposée. Elle ne souffrit pas qu'on lui fit violence; elle ne l'émancipa pas non plus; elle se confia au temps et à ses soins. Nous allons voir ce qu'il en advint.

(*La suite à un prochain cahier.*) V. COUSIN.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements, par J. de Gaulle. Tom. I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. A Paris, chez J. Renouard.

TROISIÈME ARTICLE[1].

L'une des plus grandes questions de l'histoire de saint Louis, la plus grande assurément, par rapport à l'histoire de France, c'est la transformation que subit, sous ce règne, le régime féodal. Il importe donc de marquer où la France en était à cet égard après Philippe-Auguste, et jusqu'où la tâche qu'avait entreprise ce puissant roi était avancée au moment où Louis IX monta sur le trône. Les trois années du règne de Louis VIII doivent être considérées, à part l'affaire des Albigeois, comme une continuation du règne de son père.

C'est principalement par des faits que nous allons essayer d'établir la situation de la France sous ce point de vue à l'avénement de Louis IX.

Nous avons remarqué que Philippe-Auguste n'avait pas cru nécessaire, quoique c'eût été jusqu'alors l'usage des rois ses ancêtres, de faire couronner son fils de son vivant; Louis VIII, à son tour, n'avait pas pris ce soin; mais ses derniers moments furent agités d'inquiétudes, trop bien justifiées presque aussitôt, pour qu'on ne les considère pas comme un indice certain de ce que pouvaient encore les grands vassaux contre lesquels Philippe-Auguste avait soutenu une lutte si obstinée, et plus glorieuse que définitive.

« Louis VIII, se voyant tombé dans la maladie dont il mourut, dit « Tillemont, et craignant le danger où se pouvoit trouver le royaume « après sa mort, à cause du bas âge de ses enfans, fit appeler, le mardy « 3 novembre, les prélats et les seigneurs qui estoient alors auprès de « luy.... Il les pria et les conjura, par la fidélité qu'ils luy devoient, de « luy faire serment que, si Dieu disposoit de luy, ils iroient, le plus tost « qu'il se pourroit, trouver Louis, son fils aisné, luy jureroient fidélité « et luy feroient hommage comme à leur seigneur et à leur roy, et le « feroient couronner le plus promptement qu'ils pourroient; ou que, si

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1851, p. 625, et pour le deuxième, celui de mai 1852, p. 316.

« Louis mouroit avant que d'estre reconnu roy, ils feroient la mesme « chose à Robert, qui estoit le plus âgé après luy. Ces seigneurs firent « tous ce serment... » (T. I, p. 426-427.)

Louis ajouta qu'il voulait que son fils fût, lui et tout son royaume, sous la tutelle de sa mère jusqu'à l'âge de sa majorité, fixée en ce temps-là à vingt ans accomplis (Louis IX n'en avait encore que douze et demi environ [1]).

Le Nain de Tillemont ne conteste point l'opinion qui veut que Louis VIII ait choisi Blanche, sa femme, pour régente du royaume et pour tutrice de ses enfants [2]. On trouve la preuve de ce fait dans une déclaration de l'archevêque de Sens, des évêques de Chartres et de Beauvais; et il est d'autant plus important de l'établir avec quelque certitude, que la volonté du roi mourant était le seul titre de Blanche à la régence qui lui fut disputée par les seigneurs, et principalement par Philippe Hurepel, frère de Louis VIII. Aucune loi ne réglait en France le droit à la régence; l'oncle du jeune roi n'y était pas appelé plus que sa mère, et, dans l'absence d'un titre légal, la volonté constatée du roi défunt donnerait à Blanche un avantage incontestable. Sismondi, qui ne connaissait point le travail de Le Nain de Tillemont, et qui nous semble avoir examiné trop légèrement la question, prend parti pour Philippe Hurepel, à tort, selon nous.

Premièrement la déclaration des évêques, dont le texte existe encore aux archives nationales [3], est une pièce considérable, dont Tillemont ne

[1] Les historiens sont d'accord sur le jour de la naissance de saint Louis, et le fixent au 25 avril; mais ils ne s'accordent plus sur l'année. Les diverses autorités donnent quatre années différentes, de 1213 à 1216. Selon Nangis, qui, du reste, a varié sur ce point, Louis avait près de quatorze ans à son avénement, ce qui mettrait sa naissance vers 1213. Ducange, ainsi que d'autres auteurs estimés, ont adopté 1215, et Le Nain de Tillemont dit qu'il ne veut pas abandonner cette opinion, généralement reçue. Cependant il penche vers la date de 1214, pour laquelle il cite un témoignage qui lui semble sans réplique. Montfaucon (*Monum. de la monarchie*), en disant que le jeune roi avait à son avénement onze ans et quelques mois, adopte la date de 1215. C'est celle aussi que donne Sismondi, sans exprimer aucune incertitude. En plus d'un endroit cet historien aurait profité à connaître le travail de Tillemont. Celui-ci a consacré trois pages à l'éclaircissement de ce point de chronologie. T. I, p. 422-425. — [2] T. I, p. 428. — [3] J. Carton 401. Dupuy l'a publiée : *Traité de la majorité de nos rois et des régences*. Preuves, p. 135 de l'édition in-4° de 1655. — Rappelons ici que, dans un temps bien plus voisin de nous, les choses se sont passées avec moins de précaution encore. Lorsque la veuve de Henri IV fut déclarée régente, on ne produisit pas, pour appuyer l'acte extralégal du parlement, une attestation écrite et scellée par trois archevêques ou évêques, portant que telle avait été la volonté du roi défunt. On fit une simple déclaration de oui-dire, le chancelier Sillery et l'avocat-général Servin s'étant

met point en doute l'authenticité, et dont on ne saurait, sans preuves, suspecter la sincérité. On a objecté contre la déclaration des évêques que le testament de Louis VIII[1] ne fait aucune mention de régence; mais ce testament, écrit dix-huit mois avant la mort de ce prince, et dans un âge où il lui était permis de compter encore sur de longues années de vie, peut bien n'être pas considéré comme un acte complet de dernière volonté. Il est tout simple que le roi y consignât des résolutions qui pouvaient être prises longtemps à l'avance, telles que des distributions d'apanages, des règlements de dettes et autres affaires de ce genre, et qu'en même temps il ne s'occupât point d'une régence qui n'était alors qu'une éventualité peu probable. C'est, d'ailleurs, un raisonnement tout à fait illogique de prétendre que Louis VIII n'a pas voulu nommer sa femme régente en novembre 1226, par cela seul qu'il ne l'avait pas désignée en juin 1225.

Secondement, il y a d'autres témoignages contemporains très-dignes de foi; nous n'en citerons qu'un seul, parce qu'il nous semble avoir été oublié dans la discussion de cette difficulté historique: c'est celui d'un chanoine de Tours, dont le savant continuateur des bénédictins, bénédictin lui-même, dom Brial, a dit: «Præcipuus historiæ regni Ludo-«vici VIII scriptor censendus est anonymus noster.» Nous lisons dans ce chroniqueur: «Rex denique, antequam decederet, positus in ex-«tremis, regnum suum et sex filios... in manus uxoris suæ reginæ Blan-«chæ dereliquit[2].» On voit que ce chroniqueur contemporain, l'un des témoins les plus sûrs et les plus irrécusables, ne laisse pas percer le moindre doute sur la volonté de Louis VIII.

Troisièmement, le fait ne serait pas authentiquement prouvé qu'il serait encore vraisemblable, car, si Louis VIII a pu choisir entre sa femme et son frère, la jeunesse et la rude incapacité de Philippe devaient re-

bornés à attester que le feu roi avait dit souvent qu'il avait intention de remettre entièrement à Marie de Médicis, après sa mort, l'administration des affaires de son royaume. (Dupuy, p. 467, 473; et Bréquigny: *Recherches sur les régences en France*, mémoire inséré dans la collection de Leber, t. IV, p. 307, 338) «Les «ministres, ajoute Sismondi, rappeloient que, dans les derniers temps, Henri IV «l'appeloit en plaisantant *Madame la Régente.*» T. XXII, p. 186. — [1] Ce testament existe en original aux Archives de l'État; il a été plusieurs fois imprimé: dans Duchesne, t. V; dans le *Recueil des historiens de France*, t. XVII; dans l'*Histoire de France*, de Daniel, t. IV, et ailleurs. — [2] *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 317. *Ex chronico turonensi, auctore anonymo s. Martini turon. canonico.* Martenne (*Amplissima collect.* t. V) avait déjà donné cette chronique d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 4991; mais ce manuscrit est mutilé, et ce passage ne s'y trouve pas. Dom Brial est parvenu à remplir les lacunes à l'aide d'un autre manuscrit.

pousser sa confiance, que méritaient, au contraire, les talents et le caractère de la reine.

A ceux qui s'étonnent que Louis VIII ait voulu laisser le gouvernement de son État à une femme, à une Espagnole, on peut demander pourquoi Louis VIII n'aurait pas eu en une femme qu'il connaissait bien et qu'il aimait, la confiance que saint Louis eut plus tard en cette même femme, qu'il fit une seconde fois régente en partant pour la Terre sainte.

Enfin qu'on se souvienne des difficultés et des périls dont la minorité de Louis IX a été environnée, et qu'on dise ce que seraient devenues les destinées de la France entre les mains du Hurepel. Louis VIII, au lit de mort, a dû prévoir l'événement, et l'événement aussi a prononcé en faveur de Blanche.

Au reste, le petit nombre d'historiens qui penchent du côté des grands vassaux croient-ils que ces princes étaient de bonne foi en reprochant à la régente l'absence d'un titre légal? Ce titre, quelque péremptoire qu'il eût été, ils l'auraient méconnu et déclaré sans valeur. Entre Blanche et eux, c'était une question de violence et d'ambition, non une question de droit[1].

On a vu qu'à son lit de mort Louis VIII avait demandé et reçu pour son fils le serment de fidélité des seigneurs, qui lui avaient solennellement promis de le faire couronner. Un mois, cependant, ne s'était pas encore écoulé que le mauvais vouloir des seigneurs se déclara, par leur absence, à la cérémonie du sacre du jeune roi, où la reine Blanche et le roi lui-même les avaient convoqués. Là ne parurent ni le comte de Champagne, ni le comte de Bretagne, ni le comte de Saint-Paul, Hugues de Chastillon, «non plus que presque tous les barons qui re«levoient de la couronne, lesquels se préparoient plus tost à la guerre

[1] Voyez, sur ce point litigieux de l'histoire de cette régence : *Inventaire du trésor des chartes*, t. VI; *Régences*, pièce 1; *Vie de Blanche*, preuv. p. 4; majorités, p. 135. — Du Tillet, t. I, p. 276, 283, et 118 des *annotations*, éd. in-4° de 1618. Du Tillet dit une quatrième fois, dans sa *Chronologie abrégée*, que Blanche fut régente « par « la volonté testamentaire du feu roy. » — Mézeray, qui donne, à cet égard, un double témoignage, t. I, p. 556 et 562, éd. in-folio. — Daniel, t. IV, 282. — Velly, qui répète à peu près les paroles de Daniel (en citant pour autorité le trésor des chartes), t. II, p. 298, éd. in-4°. — Le président Hénault, p. 83 de l'édition de 1840. — Bréquigny, *Recherches sur les régences, etc.*, cite l'attestation des évêques et la donne comme une autorité qu'il ne suppose même pas qu'on puisse révoquer en doute. — M. H. Martin rappelle le témoignage des prélats sans le contester, t. IV, p. 342. — M. Michelet donne à entendre que ce témoignage pourrait bien être une complaisance de la part des évêques (*Hist. de France*, t. II), mais c'est là une simple conjecture.

« qu'à la soumission et à la paix, » dit Mathieu Pâris [1]. Ces seigneurs, qui s'étaient courbés sous la main puissante de Philippe-Auguste, se relevaient en face d'un enfant et d'une femme étrangère, pour lesquels, ajoute Le Nain de Tillemont, « ils n'avoient que du mespris. » (T. I, p. 437.)

La révolte ouverte devait suivre de près cette absence insolente : elle éclata, en effet. L'âme de la rébellion était le comte de Bretagne, surnommé Mauclerc, homme que vantait la renommée, mais doublement dangereux, par l'esprit et par le cœur, par ses talents et par ses vices. Les actes de confédération qui le liaient au comte de la Marche et au comte de Champagne existent encore [2]. Les révoltés, s'étant alliés à Richard d'Angleterre, lui firent hommage et le reçurent dans leurs places [3]. Le prétexte de la révolte était les infractions faites aux privilèges des barons et aux libertés du royaume : c'était évidemment une condamnation des principaux actes de Philippe-Auguste ; c'était, de plus, une déclaration de la volonté des grands vassaux de les annuler. La courageuse fermeté de la reine, qui fit marcher le roi contre eux, les déconcerta ; cités deux fois par ban et édit royal, deux fois ils manquèrent à l'ajournement ; ils vinrent enfin à Vendôme, sur une troisième citation, et firent les satisfactions qu'ils devaient à leur suzerain. « Le roy, « avec sa bonté ordinaire, au lieu de leur rendre le mal pour le mal, leur « remit la peine que méritoient leur conspiration et leur désobéissance, « et triompha ainsi de ses ennemis, par une faveur extraordinaire de « Dieu, sans effusion de sang. » (T. I, p. 456.)

Cette soumission forcée était peu sincère, et bientôt la révolte avait rassemblé à Corbeil tous les barons, qui mirent secrètement des gens en campagne pour s'emparer de la personne du roi [4]. Blanche suscita à son fils de nouveaux défenseurs contre cette nouvelle rébellion, « et, « par l'ordre de Dieu, qui dispose comme il luy plaist des temps et des « actions des hommes, dit Tillemont, ils n'osèrent rien entreprendre « contre le roy durant tout le reste de cette année, c'est-à-dire jusques à « Pasques de l'année suivante [5]. » On voit que la ligue féodale accordait peu de répit à la royauté. L'année suivante, en effet, la révolte était devenue plus générale et plus hardie ; il ne s'agissait plus seulement pour la

[1] « . . . . . ad pugnam quam ad pacis et concordiæ unitatem, » édition de Londres, in-folio, 1640, p. 335 ; et manuscrits recueillis et cités par Le Nain de Tillemont. — [2] Chantereau, *Act.* p. 169, 170. — [3] Lebaud, *Hist. de Bretagne*, ch. XXX, p. 227. — [4] Manuscrits recueillis par Tillemont. — Argentré, *Hist. de Bretagne*, liv. V, ch. IX et X, p. 283 et suiv. de l'éd. in-folio de 1618. *Chron. de saint Louis*, c. V. — [5] T. I, p. 479.

ligue de résister au roi; elle voulait, dit-on, le détrôner. Philippe, comte de Boulogne, frère de Louis VIII, sous prétexte de chasser la régente et de s'emparer de la tutelle du roi son neveu, aspirait lui-même à la couronne, et il n'était pas le seul dont l'ambition s'émancipât jusqu'à cette audace.

« On prétend, dit Le Nain de Tillemont, que ses desseins alloient « encore plus loin que la régence; que les barons liguez s'estoient vantez « même de le faire roy, et qu'il eut assez peu de prudence pour le « vouloir et pour le croire. Quelque criminelle et quelque ridicule que « fust cette prétention, on assure, néanmoins, que le véritable dessein « des barons l'estoit encore davantage; car on écrit qu'ils vouloient « donner la couronne, non à un fils, à un frère et à un oncle de leurs « rois, mais à Enguerran de Coucy[1], qui, dans cette espérance, s'estoit « déjà fait faire une couronne. » Notre historien ajoute, pour expliquer le choix de Coucy : « et peut-estre que le comte de Bretagne l'avoit pro- « posé pour l'exclure quand il luy plairoit; car on trouve dans les *An- « nales de Vitré* qu'il avoit le dessein d'usurper luy-mesme la couronne[2]. » L'appui qu'il recevait des barons avait pu lui donner cet orgueil : « Dans « une assemblée tenue à Corbeil, ils avoient conclu, d'un commun « accord, que ce comte prendroit les armes contre le roy, et que, si le « roy les mandoit pour aller contre luy, ils ne meneroient chacun que « deux chevaliers, afin que le comte vainquist et ruinast aisément le roy « et la reine. » (T. I, p. 526.)

Mais le comte de Bretagne, ne se jugeant pas encore assez fort pour cette lutte suprême, appela de nouveau les Anglais, et s'engageait à aider Henri III à recouvrer la Normandie, s'il consentait à venir en personne : « car, en ce cas, les seigneurs de Guyenne, de Gascogne, de « Poitou, de Normandie, luy promettoient de se joindre tous à luy, en « équipage de guerre, et suivis de tout le pays; qu'ils s'attacheroient à luy « pour jamais, et que, par ce moyen, il recouvreroit aisément les pays « qu'il avoit perdus. »

Ce dédain de la nationalité française, ce mépris pour la suzeraineté du roi mineur, ne sont-ils pas un indice assez visible de la disposition des grands vassaux à se révolter aussi contre l'hérédité royale[3]?

Le projet de disposer du trône, fait si important pour l'appréciation

[1] Ce n'est pas là, chez notre historien, un fait avancé en passant et par distraction; Tillemont s'y arrête ici et y revient plus tard, lorsqu'il dit, au sujet du comte de Boulogne et sans aucune expression de doute : « Il s'aperceut enfin de la trahi- « son des barons, qui vouloient donner à Enguerran la couronne qu'ils luy promet- « toient. » T. II, p. 42. — [2] T. I, p. 518, 520. — [3] Pierre de Bretagne, avec lequel

de la puissance et des prétentions féodales au temps de la minorité de saint Louis, méritait sans doute un sérieux examen; et cependant plusieurs historiens parmi les plus habiles et les plus récents, Sismondi lui-même, n'en parlent pas. M. H. Martin, dans une note, se borne à dire que cette tradition, rapportée par quelques monuments de ce siècle, ne paraît reposer que sur les bruits qui couraient alors parmi le peuple des villes et que rien n'indique que les barons aient jamais pensé sérieusement à détrôner saint Louis[1].

Le fait ne semble pas vraisemblable aux savants auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, qui reconnaissent, d'ailleurs, qu'Enguerrand de Coucy était l'âme d'une conjuration dont la régente ne vint à bout qu'après deux ans de lutte, et qui ajoutent que Coucy « mérita le surnom de « grand, soit par ses grandes alliances, soit par le grand rôle qu'il joua « sur le théâtre du monde, soit enfin par les grandes qualités qui bril« laient en lui[2]. »

Velly[3], qui n'admet pas non plus la vérité de l'élection d'Enguerrand de Coucy, remarque pourtant que, si quelque chose pouvait donner de la vraisemblance à ce récit, ce serait ce qu'on lit dans la chronique citée par Duchesne dans son *Histoire de Coucy;* p. 367.

Parmi ceux qui n'ont pas suffisamment examiné le témoignage des anciens chroniqueurs, il en est qui objectent le silence de Joinville. Mais, s'il fallait considérer le silence de Joinville comme une preuve, on serait obligé de supprimer presque toute l'histoire de l'époque, car cet historien de saint Louis, qui avait tout au plus quatre ou cinq ans en 1228, ne consacre que deux pages de sa chronique à raconter les événements de 1227 à 1241, et ne parle guère, dans ces deux pages, que de la Champagne, son pays. La révolte des barons, qui dura deux années (1228-1230), où figure Coucy, et que racontent tous les historiens, n'y est pas mentionnée; Coucy n'y est pas même nommé[4].

Mézeray, dans sa grande histoire, avait dit, sans trop y regarder, que les grands vassaux « n'avoient voulu qu'attraper le jeune roy, non pour « donner sa couronne à Enguerrand de Coucy, comme l'a dit un certain, « mais pour prendre seulement leur seureté et leurs advantages[5]. »

les grands barons faisaient cause commune, défia personnellement le roi (1229, janvier). M. H. Martin (t. IV, p. 349) remarque qu'on « n'avait pas vu depuis long« temps un si éclatant exemple de la rupture du lien féodal. » Nous ajouterons que la rupture n'était pas moins complète du lien qui attache le sujet au monarque, et que d'un tel défi à une déchéance il n'y a peut-être pas bien loin. — [1] *Hist. de France, etc.* t. IV, p. 346. — [2] T. II, p. 718, 719. — [3] Éd. in-4°, t. II, p. 313. — [4] Joinville, édition du recueil des *Historiens de France*, t. XX. — [5] Première édition in-folio de 1643, t. I, p. 576.

Plus tard, et sans doute après avoir mieux étudié la question, Mézeray a adopté l'opinion contraire, et il a dit : « Les conspirez qui ne « vouloient point recognoistre sa régence (de Blanche de Castille), comme « si le royaulme eust esté vacant, esleurent roy, dans une assemble se« crète, le seigneur de Coucy, qui estoit en grande réputation de sa« gesse et de justice [1]. »

Quant à Daniel, en considérant comme douteuse l'assertion des chroniqueurs contemporains au sujet d'Enguerrand de Coucy, il ne la nie pas pourtant : « Si la chose est véritable, dit-il, cet Enguerran de « Coucy auroit été un de ces phantômes de roi, tel qu'on en a vu quel« quefois, que des intérêts secrets auroient fait paroître quelque temps « sur la scène, et qui n'y seroit demeuré qu'autant qu'il auroit fallu « pour frayer le chemin du thrône à quelque autre qui eût eu un droit « plus apparent d'y prétendre [2]. » Et Daniel entend ici parler de quelque prince du sang. Le choix de Coucy l'étonne; il aurait vu sans étonnement choisir un personnage plus considérable. Ainsi, au lieu d'infirmer la vérité de cette prétention des grands vassaux à donner la couronne, cette explication de l'historien nous semble venir en aide au récit des chroniqueurs.

L'Alouëte [3], et Jovet, qui l'a copié, ont raconté comme un fait hors de toute contestation le choix d'Enguerrand III de Coucy par les barons; mais ces deux auteurs, dont le but était de faire un panégyrique plutôt qu'une histoire de la maison de Coucy, peuvent ne pas inspirer beaucoup de confiance. Il n'en est pas de même de dom Toussaint Duplessis, de la congrégation de Saint-Maur, historien de la même maison, mais qui cherche, avant tout, la vérité. Le savant et consciencieux bénédictin blâme en censeur sévère le ménagement dont ses deux devanciers ont usé à l'égard d'Enguerrand : s'il n'a pas été roi, disent

[1] *Abrégé chronologique*, édition in-4° de 1668, t. I, p. 440. On sait que Mézeray fit de nouvelles et longues études pour cet *Abrégé chronologique*. Dans une édition postérieure, où il conserve le récit de l'élection d'Enguerrand par les barons, il ajoute : « Se souvenant de quelle manière leurs ancestres avoient décerné la couronne « à Hugues Capet. » Éd. in-4° de 1755, t. II, p. 304. Dans cette édition on a réuni les variantes des diverses éditions de l'*Abrégé chronologique* données du vivant de Mézeray. — [2] T. IV, p. 290 de l'édition in-4°. — [3] « Les seigneurs, dit l'Alouëte, n'eurent au « commencement agréable la personne de ce jeune prince (Louis IX), et mesmes, « du consentement de ses propres oncles, ils élurent et ordonnèrent pour roi le sei« gneur de Coucy... et cette élection fut agréable à toute la noblesse, selon l'his« toire de Flandres. » *Traité des nobles.... avec une histoire et description généalogique de la très-illustre et très-ancienne maison de Couci....* par François l'Alouëte, bailli de la comté de Vertu, 1 vol. in-4°, 1577, p. 136. — Jovet, *Histoire des seigneurs de Coucy*, p. 47.

l'Alouëte et Jovet, c'est qu'il a refusé la couronne. Et ils lui font ainsi honneur d'une magnanimité mensongère, au lieu de flétrir sa félonie et ses projets d'usurpation. C'est là, en effet, une prévarication historique.

Selon Toussaint Duplessis, la conjuration avorta, grâce à la sagesse de Blanche, aidée de la protection de Dieu; mais ce qui reste vrai, c'est le projet des conjurés de mettre Enguerrand III à la place du roi légitime. « Je ne vois pas qu'on puisse nier le fait, dit-il, ni même le « réduire en problème, comme a fait le P. Daniel; il semble que les « anciens chroniqueurs sur lesquels il est appuyé sont d'assez bons « garants pour n'avoir point droit de les récuser [1]. »

Parmi les historiens du règne de saint Louis que nous avons pu consulter, aucun n'avait eu communication du travail de Tillemont, qui rapporte cette félonie des grands vassaux avec la prudente réserve dont il a l'habitude, et, en même temps, d'après des autorités soigneusement recueillies. Malheureusement elles ont été, en partie, perdues avec ses manuscrits. Mais, pour qui connaît sa scrupuleuse exactitude, son seul témoignage est grave; il le donne, d'ailleurs, avec des précautions faites pour inspirer la confiance. Nous avons vu qu'il taxe de criminelle et de ridicule la prétention des princes du sang à vouloir s'emparer du trône, et aussitôt il rappelle, sans la contredire, l'opinion de ceux qui nomment ce dessein « un dessein véritable; » et puis il emploie trois pages [2] à montrer combien était grande alors et puissante la famille de cet Enguerrand de Coucy, « qui estoit issu de germain à « Louis VIII, » et qui tenait par ses alliances à plusieurs couronnes.

Enfin, nous demanderons, à notre tour, qu'avait donc d'invraisemblable cette prétention des grands vassaux durant une minorité si profondément agitée par leurs révoltes; lorsqu'ils sentaient la nécessité de resserrer le lien féodal qui se relâchait de toutes parts; lorsque la suprématie, encore nouvelle, de la royauté était l'objet de toutes les jalousies et de toutes les haines des seigneurs; dans un temps si peu éloigné de celui où, pour assurer sa couronne à son fils, le roi se croyait obligé de demander à leurs suffrages la consécration du titre héréditaire?

Cette faculté de donner un assentiment au droit de naissance implique nécessairement la faculté de le méconnaître. Nous concevons qu'on s'en étonne aujourd'hui, et que, sous l'impression du respect

[1] *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy, avec des notes ou dissertations et les pièces justificatives*, par dom Toussaint Duplessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1728, in-4°, p. 65, et note XLIV, p. 82. — [2] T. I, p. 519-521.

universel qu'inspira depuis la royauté, on se sente peu disposé à donner croyance à un tel fait; mais nous ne concevrions guère qu'on pût le contester absolument, si l'on veut bien se placer au commencement du XIIIe siècle, et s'isoler, par la pensée, de tout ce qui a suivi. C'est ce que l'on consent rarement à faire; il en résulte qu'avec les idées d'une époque où la royauté héréditaire, consacrée par le temps, était devenue un dogme et un culte, nous jugeons une autre époque où cette même royauté héréditaire, luttant contre la féodalité, n'était encore, aux yeux des grands vassaux, qu'une flagrante usurpation.

Et puis, il n'est pas nécessaire, pour montrer, à cet égard, l'esprit de la féodalité au commencement du XIIIe siècle, de prouver que les grands vassaux ont fait l'élection d'un roi dans toutes les formes, et avec des solennités publiques. Ils n'étaient pas maîtres du terrain; ils étaient occupés à faire la guerre, et leur conspiration n'était pas victorieuse. Il suffirait d'établir qu'il y a eu, de leur part, durant cette conspiration armée de deux ans, un projet arrêté de changer la dynastie. Or la comparaison que nous avons faite des divers historiens nous a prouvé que cette question n'a pas été assez étudiée et qu'elle mérite de l'être. Le livre de Tillemont peut beaucoup aider à cette étude.

Ces efforts violents et désordonnés par lesquels la noblesse féodale tentait de ressaisir sa domination passée produisirent un résultat tout opposé à celui qu'elle voulait obtenir; la royauté puisa de nouvelles forces dans une alliance plus intime avec la bourgeoisie. Durant ces luttes sans cesse renouvelées, et pour faire tête à ce péril imminent, Blanche s'adressa aux communes et fit prendre au roi un serment de fidélité des villes de son royaume. Le texte de plusieurs existe encore : « Ils sont en mêmes termes, dit notre historien, sçavoir que les magis-« trats de ces villes ont juré de suivre le parti du roy, de sa mère et de « ses frères, contre tous, sans exception, et de défendre de tout leur « pouvoir leurs corps, leurs membres, leur vie et leur honneur tem-« porel. [1] »

L'appui des communes donné à la royauté n'était pas, au XIIIe siècle,

[1] T. I, p. 529. Le Nain de Tillemont cite les villes de Hesdin, de Ham, de Montreuil, de Tournay, de Chambly en Beauvaisis, de Lens, d'Arras, de Noyon, de Corbie, de Chaumont, de Beaumont, de Doullens, de Crespy, de Saint-Ricquier, de Senlis, d'Amiens, de Rouen, de Pontoise, de Beauvais, de Soissons, de Compiègne, de Limoges, de Mantes, de Roye, de Laon, de Saint-Quentin, de Bray, de Verneuil, de Péronne, de Montdidier; et il existe d'autres serments de communes moins considérables. Voyez *Invent. du trésor des chartes*, t. II; *Champagne*, XIII, pièce 15, t. VIII; *Serments de plusieurs villes*, pièces 6-15. *Registre* 31, f° 115, 115 v°, 116.

une chose nouvelle, sans doute; mais la fréquence de ces actes de soumission et d'alliance de la part des communes, dans les circonstances où se trouvait encore le roi mineur, n'est pas une chose fortuite, et il convient de s'en souvenir lorsqu'on étudie les vicissitudes de la puissance féodale.

Ces considérations sur les desseins secrets des grands vassaux nous ont un instant éloigné de leurs actes patents et nous y ramènent. Les trois années qui avaient suivi le sacre du roi s'étaient passées en continuelles alternatives de guerre et de paix. Après un court repos, employé à raviver leurs forces, les grands vassaux se remirent en campagne, à l'entrée de l'hiver de 1229, et cette révolte nouvelle se signala par de déplorables ravages, avant que le roi eût pu accourir au secours; mais, « ayant rassemblé de grandes troupes des communes, des « villes et de la noblesse, » Louis IX partit, accompagné de sa mère. A force de fermeté, de courage et de prudence, la reine contribua puissamment à la défaite des rebelles, et se montra, plus que personne, digne de cette régence dont les seigneurs la déclaraient incapable et qu'ils voulaient lui ravir.

« Le comte Pierre, voyant l'armée du roy si avancée dans son pays, et « voulant la faire retirer, envoya au roy luy promettre de le servir et de « réparer les dommages qu'il avoit faits. Cette négociation dura quelque « temps, de sorte que le roy renvoya son armée à cause de l'hyver, et il « se fit divers messages. Mais le comte ne vint pas trouver le roy, ne ré« para point les torts qu'il avoit faits, en un mot, ne tint rien de ce qu'il « avoit promis [1]. »

Telle fut constamment la tactique des grands vassaux sous la minorité de saint Louis : des révoltes audacieuses, des soumissions perfides; et la paix n'était pour eux que le moyen de préparer la guerre.

Contraint de repasser en Bretagne après Pâques, Louis IX châtia de nouveau ce vassal constamment révolté. Au mois d'octobre suivant, le comte de Bretagne était à Portsmouth pour presser Henri III de venir à son secours, et il lui fit hommage de la Bretagne contre tous sans exception [2].

Quoique la plupart des historiens fassent finir à l'année 1629 les guerres de Bretagne, Le Nain de Tillemont prouve que « le plus grand « feu de la guerre, surtout du costé de la Bretagne, fut l'année sui« vante. » (T. II, p. 32 et 46.)

[1] T. I, p. 533. — [2] « Contra omnes homines. » Matt. Paris, éd. de Lond. 1640, in-folio, p. 363.

Cette même année 1230, plusieurs grands vassaux, « et presque « tous les barons de France ayant pour chef le comte de Boulogne, « et fortifiez du nouvel appui du duc de Bourgogne, assemblèrent « un nombre infini de troupes avec lesquelles ils entrèrent en Cham« pagne. » C'était de nouveau se révolter contre le roi, dont le comte de Champagne était alors l'ami et le fidèle vassal.

Le roi envoya donc aux barons l'ordre de laisser en paix le comte de Champagne, et Blanche réitéra cet ordre; d'abord ils ne répondirent pas et répondirent ensuite avec insolence. Le roi, encore accompagné de sa mère, marcha contre eux. Les barons reculèrent à son approche et demandèrent une trêve; mais ils ne se soumirent qu'en apparence, renouant sans cesse entre eux ou avec les Anglais des alliances déloyales, et mettant chaque jour la paix de la France en péril; ce qui a fait dire à un auteur de ce temps-là « qu'il semblait que Satan eût été « délié pour exercer sa rage sur le royaume [1]. »

D'Argentré rapporte[2] un traité conclu entre Louis et Pierre, daté d'Angers en 1231. Le Nain de Tillemont doute, avec raison, que ce traité ait jamais existé, et il établit les motifs de cette opinion avec beaucoup de science et de sagacité : il y a là un modèle de critique et de discussion historique [3].

Enfin, en 1234, le comte de Bretagne fit la paix avec le roi et la reine sa mère, ce qui prouve, ainsi que le remarque Le Nain de Tillemont, qu'elle était encore régente, et il rentra dans l'hommage du roi à de dures conditions.

Notre but, en donnant ce résumé très-succinct des rébellions dont la féodalité troubla la minorité presque entière de saint Louis, a été seulement de montrer où en était l'œuvre entreprise par Philippe-Auguste quand Louis IX monta sur le trône, et de laisser conjecturer ce qui restait encore à faire à ce prince pour affranchir la royauté, affranchissement qui fut l'une des œuvres les plus considérables de son règne, l'une de celles qui eurent pour le pays les plus sérieuses conséquences et qui comptent le plus dans sa gloire, car cette grande œuvre, il ne l'accomplit pas seulement par la guerre, mais elle fut le résultat de l'ensemble des institutions qu'il a fondées, et on la doit à ses vertus non moins qu'à son génie.

[1] « Soluto Sathana et in regno Franciæ debacchante. » *Chronicon Andrensis monasterii*, p. 664. Cet ouvrage d'un moine de l'abbaye d'Andres comprend l'espace d'un siècle et demi environ, de 1082 à 1234. Il a été imprimé dans le *Spicilegium* de d'Achery, t. IX, in-4°. — [2] *Histoire de Bretagne*, liv. V, c. 17, éd. in-folio de 1618. — [3] T. II, p. 204-207.

La sagesse précoce de Louis IX lui assigne dans l'histoire une part honorable aux actes de gouvernement qui datent de sa minorité; mais cette sagesse même, d'accord avec les tendres inspirations de sa piété filiale, lui avait fait reconnaître les grandes qualités de sa mère et le pénétrait d'une affectueuse docilité à ses conseils. Monté sur le trône lorsqu'il n'avait pas encore douze ans et demi, l'obéissance naturelle à cet âge devint insensiblement, à mesure que sa raison croissait, une habitude de confiance intime et profonde, qui laissa toujours voir le fils dans le roi. Blanche, de son côté, en butte à tant de haines et de jalousies, comprit que la principale force de sa régence, la force apparente du moins, n'était pas en elle-même, et elle eut toujours soin de consacrer du nom de son fils, lors même qu'il était trop jeune pour donner un assentiment, les desseins de sa politique et les mesures essentielles de son administration. Il est donc impossible de faire, dans l'histoire de cette période, la part rigoureusement exacte de chacun; toutefois, on peut recueillir quelques traits propres à caractériser la jeunesse de ce roi.

La trêve signée en 1231, près du château de Saint-Aubin-du-Cormier, avec l'Angleterre et le comte de Bretagne, laissa à la France un intervalle de repos. « Durant cette paix, dit Tillemont, saint Louis alloit à Chaalis, à « Pontoise, à Compiègne, à Poissy, où il se plaisoit particulièrement à cause « qu'il y avoit receu le baptesme, et aux autres lieux des environs de « Paris. Nous verrons qu'il fut cette année à Rouen et à Sainct-Omer. Il « faisoit, partout où il alloit, de grandes aumosnes, nourrissoit les pau« vres, et obéissoit sans aucun murmure à sa mère, qui estoit encore « régente[1]. » Louis IX avait alors dix-sept ans environ, et il en avoit vingt lorsqu'il épousa Marguerite de Provence, en 1234. Sur le témoignage du confesseur de Marguerite, l'historien loue la sainte pureté de cette union : « l'on remarque, ajoute-t-il, que de ce moment le prince quitta « tout à fait les jeux et les divertissemens, même ceux des chiens et des « oiseaux de chasse, et quitta de mesme les habits et les meubles magni« fiques pour en prendre de plus simples. »

Cet empire sur ses goûts et ses passions de jeune homme, cette maturité de raison qui devança, chez Louis IX, la maturité de l'âge, ne s'annonçaient pas seulement dans les actes de la vie privée; dès sa première jeunesse, le saint roi montra la ferme volonté (ce qui fut, comme on sait, l'un des caractères de son règne) de maintenir en un haut rang, afin qu'elle fût dans une haute estime, la justice royale, de

[1] T. II, p. 108.

la préserver des empiétements de la justice ecclésiastique aussi bien que de la justice féodale. On le voit, mineur encore, mais déjà jeune homme (1231-1235), faire constamment prévaloir ce principe dans plusieurs démêlés de haute gravité, où il eut à soutenir le droit de sa couronne successivement contre l'archevêque de Rouen, l'évêque de Beauvais, l'archevêque de Reims. De violentes querelles ayant éclaté entre celui-ci et les bourgeois de Reims, l'archevêque excommunia ses adversaires, ainsi que ceux qui leur donneraient quelque secours, et il demanda au roi de les forcer à lui obéir, « prétendant, dit l'historien, « que le roy l'en devoit croire sans autre information..... Mais il paroist « que le roy ne convenoit pas de ce principe, qu'il crut pouvoir douter « de ce qui estoit douteux, et que les censures de l'Église estant quelque- « fois employées contre l'ordre de l'Église, il ne devoit pas les appuyer « de son autorité sans s'assurer, autant qu'il le pouvoit, si ceux qu'on « traitoit comme coupables l'estoient effectivement. Nous verrons que « l'augmentation de sa piété et de ses lumières ne changea point en « luy cette pensée[1]. »

Aussi, la sagesse du jeune roi inspira de bonne heure la confiance et la vénération, même à ceux qui n'étaient pas ses sujets. Il avait à peine vingt ans que les comtes de Provence et de Toulouse le prirent pour arbitre dans un différend qui les mettait en guerre depuis plus de trois ans, et que le légat n'avait pu parvenir à apaiser.

Plus tard, il sera l'arbitre de plus grands intérêts.

Nous avons vu la féodalité faire un suprême effort pour regagner, sous le gouvernement d'une femme et d'un enfant, le terrain qu'elle avait perdu sous un monarque habile et belliqueux; il se trouva que l'enfant était déjà un roi, et que la femme était une grande reine: l'un et l'autre soutinrent victorieusement la lutte, et l'œuvre de Philippe-Auguste ne fut pas détruite. Ce fut là un grand résultat de la minorité de saint Louis. La tâche de son règne sera de consolider cette œuvre, de la préserver pour jamais du péril qu'elle venait de courir, et d'appuyer sur de sages et fortes institutions le gouvernement qui prenait en France la place de la fédération féodale. Saint Louis ne manqua pas à cette mission. Nous avons vu quelle il trouva la France à son avénement, nous verrons maintenant quelle il l'a laissée.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] T. II, p. 264.

Notes additionnelles aux articles relatifs à la Correspondance de Newton et de Cotes.

Note 1, afférente au 1er article, cahier de mars 1852, page 142.

Considérations physico-mathématiques sur les lois du mouvement; communiquées par Newton à Pemberton, et consignées par celui-ci, à la suite de son Mémoire. Philosophical Transactions, tome XXXII, page 67.

TEXTE.

« Suppose pieces of fine silk, or the like thin substance, extended in parallel planes, and fixt at small distances of each other. Suppose then a globe to strike perpendicularly, against the middle of the outermost of the silks, and by breaking through them, to lose part of its motion. If the pieces of silk be of the same strength, the same degree of force will be required to break each of them; but the time in which each piece resists will be so much shorter as the globe is swifter; and the loss of motion in the globe consequent upon its breaking through each silk, and surmounting the resistance thereof, will be proportional to the time in which the silk opposes itself to the globe's motion; in so much that the globe, by the resistance of any piece of silk, will lose so much less of its motion as it is swifter. But, on the other hand, by how much the globe moves, so many more of the silks it will break through in a given space of time; whence the number of the silks, which oppose themselves to the motion of the globe in a given time, being reciprocally proportional to the effect of each silk upon the globe, the resistance made to the globe by these silks, or the loss of motion, the globe undergoes by them, in a given time, will be always the same.

« Now, if the tenacity of the parts of fluids observes the same rule as the cohesion of the parts of these silks; namely that a certain degree of force is required to separate and disunite the adhering particles, the resistance arising from the tenacity of fluids must observe the same rule as the resistance of the silks; and therefore, in a given time, the loss of motion a body undergoes in a fluid by the tenacity of its parts, will, in all degrees of velocity, be the same; or, in a fewer words, that part of the resistance of fluids, which arises from the cohesion of their parts, will be uniform. »

Dans cette rédaction, le mot *motion* est occasionnellement employé sous deux acceptions : parfois, pour exprimer le simple fait d'un déplacement du mobile considéré; ailleurs, comme exprimant la *quantité de son mouvement*, c'est-à-dire le produit de sa masse par sa vitesse. J'ai cru nécessaire, pour la clarté, de marquer cette distinction dans la traduction suivante :

« Imaginez des pièces d'étoffe mince, faites de soie, ou de toute autre matière déliée, qui soient étendues suivant des plans parallèles, et fixées à de (très-) petites distances les unes des autres. Supposez alors qu'un globe (solide) vienne frapper normalement, par dehors, la première de ces membranes, dans son centre de figure; et qu'en perçant son passage à travers toutes, il perde une partie de la quantité de mouvement qu'il possédait. Si les pièces de soie sont également fortes, il

faudra un effort égal pour rompre chacune d'elles. Mais le temps pendant lequel chaque pièce résiste au globe considéré, sera d'autant plus court qu'il ira plus vite; et la quantité de mouvement qu'il devra perdre pour la rompre, en surmontant la résistance qu'elle lui oppose, sera proportionnelle au temps pendant lequel cette pièce fait obstacle à son transport; de sorte que, en résultat, la résistance de chaque pièce fera perdre au globe une quantité de son mouvement d'autant moindre qu'il ira plus vite. Mais, d'une autre part, plus le globe ira vite, plus grand est le nombre de pièces qu'il perce et traverse, en un temps donné. Conséquemment, le nombre des pièces qui s'opposent au mouvement du globe en un temps donné, étant réciproquement proportionnel à l'effet propre de chaque pièce contre le globe, la résistance (totale) produite par l'ensemble de ces pièces, ou la quantité de mouvement qu'elles font perdre (en somme) au globe, dans un temps donné, sera toujours la même (quelle que soit la vitesse du globe).

« Maintenant, si la ténacité des particules des fluides, suit la même loi que la cohésion des parties de ces membranes, c'est-à-dire si, (dans chaque fluide), un certain degré (déterminé) d'effort, est nécessaire pour séparer et désunir les particules adhérentes, la résistance qui provient de la ténacité des fluides devra suivre aussi les mêmes lois que la résistance des membranes: et, conséquemment, dans un temps donné, la quantité de mouvement que la ténacité des parties d'un fluide fait perdre à un corps qui s'y meut, sera toujours la même, quelle que soit la vitesse de ce corps. Ou, en un mot, cette partie de la résistance des fluides, qui provient de la ténacité de leurs parties, sera uniforme. »

Les propositions successives dont cette démonstration se compose, sont individuellement irrécusables, et la conséquence que l'on en tire est légitime. Mais l'esprit en est convaincu, plutôt qu'éclairé. Cet enchaînement de proportionnalités, directes et inverses, l'astreint à une contention continuelle; et le met toujours en crainte sur la justesse de la connexion que l'on établit entre elles, pour passer de l'une à l'autre. Toutes ces difficultés lui sont épargnées, quand on le guide par des raisonnements *écrits;* et c'est ce que la rédaction suivante va rendre manifeste.

RÉSOLUTION ANALYTIQUE DE LA MÊME QUESTION PAR M. BERTRAND.

Soit m la masse du mobile, v sa vitesse initiale, F la force, supposée constante, que chaque pièce de soie lui oppose. Nommons v_1, v_2, v_n les vitesses conservées par lui, après qu'il a traversé 1, 2, n, pièces de soie; et θ_1, θ_2, θ_n les temps employés à traverser la première, la deuxième, la n^{me} pièce.

On aura d'après ces énoncés :

$$\begin{aligned} mv - mv_1 &= F\,\theta_1 \\ mv_1 - mv_2 &= F\,\theta_2 \\ mv_2 - mv_3 &= F\,\theta_3 \\ mv_{n-1} - mv_n &= F\,\theta_n \end{aligned}$$

et, en ajoutant ces équations, elles donneront

$$mv - mv_n = F\,(\theta_1 + \theta_2 \ldots + \theta_n).$$

Supposons maintenant les pièces de soie contiguës entre elles par simple juxtaposition; de telle sorte que leur résistance individuelle reste la même que si elles

étaient séparées par des intervalles quelconques. Alors, le temps employé par le mobile pour passer de l'une à l'autre pourra être considéré comme nul; et le temps t, qui s'écoulera pendant son trajet total, sera la somme des temps consommés dans ses trajets partiels. On aura donc, pour ce cas,

$$\theta_1 + \theta_2 + \ldots + \theta_n = t$$

et, par suite,

$$mv - mv_n = F t.$$

Ainsi, dans les conditions de contiguïté que nous venons d'admettre, la quantité totale de mouvement perdue pendant le temps t, est indépendante de la vitesse du mobile. La raison physique de ce résultat s'aperçoit aisément. Car ces conditions reviennent à supposer au mobile un mouvement continu, pendant lequel il est soumis à une force retardatrice constante F. Cette force, en agissant pendant le temps t, doit donc lui faire perdre une quantité de mouvement F t, uniquement dépendante de son intensité propre et de la durée de son action.

Quand un corps se meut dans un fluide, son transport nécessite deux sortes d'efforts distincts. Il faut qu'il surmonte l'adhésion mutuelle des particules fluides; puis, qu'il les mette en mouvement pour se faire place. Ce sont là les deux causes de la résistance totale qu'il éprouve. Si l'on assimile la première opération à la rupture des pièces de soie dans l'exemple cité, quand on suppose leurs intervalles insensibles, la perte de mouvement qui en résultera devra suivre les mêmes lois, et c'est ce que dit Newton.

Si les pièces de soie étaient assez espacées pour que le mobile mît un temps sensible à passer de l'une à l'autre, on n'aurait plus

$$\theta_1 + \theta_2 \ldots + \theta_n = t$$

mais, en désignant par e la distance de deux pièces consécutives, on aurait

$$\theta_1 + \theta_2 + \ldots + \theta_n = t - e\left(\frac{1}{v_1} + \frac{1}{v_2} + \ldots + \frac{1}{v_n}\right)$$

donc alors,

$$mv - mv_n = F t - F e\left(\frac{1}{v_1} + \frac{1}{v_2} + \ldots + \frac{1}{v_n}\right)$$

Dans cette nouvelle supposition, la quantité de mouvement que le mobile perd en un temps donné t, dépend de sa vitesse; et cette perte décroît à mesure que sa vitesse devient moindre, l'intervalle e restant le même. Mais l'influence de la vitesse disparaît quand l'intervalle e devient nul, ce qui rend le mouvement continu et d'une seule espèce. Or, c'était là le cas unique d'application que Newton avait en vue, et l'on voit que sa conclusion y devient complétement exacte.

Cette solution et la précédente sont fondées sur les mêmes idées, décrites dans le même ordre. Elles ne diffèrent que par le langage. Mais la démonstration analytique présentée ici par M. Bertrand n'a pas seulement l'avantage d'être incomparablement plus claire que la synthétique. Elle fait voir, en outre, que celle-ci, pour être exacte, doit être restreinte à une condition que Newton n'a pas spécifiée assez explicitement. C'est que les intervalles des pièces de soie ne soient pas simplement *petits*, *small*, comme il se borne à le dire. Il faut qu'ils soient *infiniment petits*, *infinitely small*, afin que les éléments de temps employés par le mobile pour parcourir librement ces intervalles, puissent être considérés comme nuls ou négli-

geables, comparativement au temps t de son trajet total à travers leur ensemble. Sans cette spécification, la dernière des proportionnalités sur laquelle Newton s'appuie, est fausse; et sa conclusion n'a plus lieu. C'est là un frappant exemple de la justesse de la remarque faite par Euler : que, « dans les problèmes de mécanique « surtout, les solutions synthétiques ne mettent nullement ceux qui les ont com- « prises en état de résoudre les problèmes analogues, qui diffèrent seulement du « premier par quelque légère modification de détail dans leurs énoncés. »

J. B. BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Naudet a été élu, le 25 juin, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Eugène Burnouf.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Héron de Villefosse, membre libre de l'Académie des sciences, est mort le 6 juin 1852.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Pradier (James), de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, est mort le 5 juin, à Bougival (Seine-et-Oise).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XVII (seconde partie). Paris, Imprimerie nationale, in-4° de 411 pages. — Ce volume se compose presque en totalité d'une notice sur le livre XXXVII de Nicéphore Grégoras, avec une traduction française et des notes, par M. Val. Parisot. On sait que Nicéphore Grégoras, un des principaux historiens grecs du Bas-Empire, et le plus important peut-être pour le XIVe siècle, avait composé, en trente-huit livres, une histoire des empereurs de Constantinople, dont les vingt-quatre premiers livres seulement ont été publiés, en 1602, par M. Boivin, et de nos jours dans la Byzantine de Bonn. M. Parisot se propose de faire paraître les quatorze livres restés inédits, et c'est comme essai qu'il donne aujourd'hui le trente-septième ou l'avant-dernier, dans lequel on trouve de très-amples détails sur les événements du règne

de Jean Paléologue depuis l'an 1356 jusqu'à la fin de l'année 1358. Le texte grec a été transcrit sur le manuscrit 3075 de la Bibliothèque nationale, qui est une copie du manuscrit 1095 du Vatican. Il est accompagné d'une traduction française et suivi de notes philologiques ou historiques très-étendues, ainsi que d'une table des matières. Les six dernières pages du volume sont remplies par de courtes recherches de M. Vallet de Viriville sur la vie et les écrits de Robert Blondel, poëte, historien et moraliste, contemporain de Charles VII.

Les artistes français à l'étranger, par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école militaire de Saint-Cyr, etc. Versailles, imprimerie de Montalant-Bougleux; Paris, librairies de Didron et de Dumoulin, 1852, in-12 de 160 pages. — L'introduction placée en tête de cet ouvrage a pour objet de signaler l'influence que les artistes français ont exercée sur l'art des divers peuples de l'Europe au moyen âge, à l'époque de la renaissance, sous Louis XIV et Louis XV, et en dernier lieu sous l'empire. L'auteur fait connaître ensuite, dans des notices intéressantes, quoique généralement très-courtes, les noms et les œuvres des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et compositeurs français qui ont travaillé à l'étranger depuis le XIᵉ siècle jusqu'à notre temps. Ces indications sont loin d'être complètes, mais on y trouvera d'utiles matériaux pour l'histoire de l'art en France et en Europe.

Catacombes de Rome; architectures, peintures murales, inscriptions, figures et symboles des pierres sépulcrales, verres gravés sur fond d'or, lampes, vases, anneaux, instruments, etc.; par M. Louis Perret. Ouvrage publié sous les auspices de M. le ministre de l'intérieur et sous la direction d'une commission composée de MM. Ampère, Ingres, Mérimée, Vitet, membres de l'Institut. In-folio. — Cette importante publication, autorisée par une loi spéciale du 1ᵉʳ juillet 1851, se composera de cinq volumes grand in-folio, contenant trois cent vingt-cinq planches et environ quarante feuilles de texte. Les trois premiers volumes reproduiront la partie architecturale ainsi que les peintures murales; le quatrième sera consacré aux inscriptions, et le cinquième contiendra la collection des verres gravés sur fond d'or ainsi que celle des objets d'ameublement trouvés dans les catacombes. L'ouvrage paraîtra en soixante-cinq livraisons du prix de 20 francs chacune.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1852.

***The Cities and Cemeteries of Etruria*, by George Dennis, in two volumes, London, 1848, in-8°.**

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage que nous annonçons avait été conçu dans le but modeste de servir de guide pour les personnes qui veulent visiter les ruines des cités étrusques; et, malgré l'utilité que peut avoir un pareil livre, nous nous serions abstenu de rendre compte de celui-ci, s'il répondait uniquement à cet objet. Mais l'instruction que l'auteur y a répandue sur tous les points qui se rapportent à son sujet le rend digne, à nos yeux, d'un examen particulier, et l'occasion qu'il nous fournit de faire connaître l'état actuel de l'archéologie étrusque est encore un motif qui le recommande à notre intérêt.

L'accueil fait par les gens du monde, en Angleterre, au livre de mistress Hamilton Gray [1], paraît avoir surtout déterminé l'auteur de celui-ci à entreprendre ses voyages sur le site des anciennes villes de l'Étrurie, et à en rédiger une relation détaillée pour l'instruction de ses compatriotes. On sait que cette dame, qui n'avait eu, de son propre aveu, sur l'Étrurie antique, son histoire et ses monuments, que des idées extrêmement vagues jusqu'en 1837, époque où M. Campanari faisait à Londres sa célèbre exposition des tombes peintes de *Tarquinies* et des objets divers qui y avaient été trouvés, reçut de cette exposition une

[1] *Tour to the sepulchres of Etruria in 1839*, 2ᵉ édit. London, 1841, in-8°.

impression si vive, qu'elle se décida à entreprendre le voyage de l'Étrurie, pour contempler sur place les monuments qui l'avaient tant frappée dans leur image, et que, toujours sous le charme du même sentiment, elle publia, au retour de ce voyage, une relation des tombeaux de l'Étrurie, qui obtint parmi la plus belle moitié de la société anglaise tout le succès qu'elle méritait par l'intérêt et la grâce du style. Mais, sans manquer aux égards que le sexe de l'auteur impose à la critique, il est permis de dire que le livre de mistress Hamilton Gray laissait beaucoup à désirer sous des rapports plus importants que ceux de la forme même. Ses connaissances sur l'antiquité étrusque étaient trop récentes et trop superficielles, pour que les observations que lui suggèrent les monuments qu'elle rencontre ou qu'elle décrit ne se ressentent pas de ce double défaut. On s'aperçoit, à chaque page de son livre, qu'elle apprend à ses lecteurs ce qu'elle sait elle-même de la veille, et elle confond dans une égale confiance le témoignage de ses *ciceroni* et le récit de ses propres impressions. Son livre n'a donc, en réalité, quel qu'en soit l'agrément littéraire, aucune valeur scientifique; et M. Georges Dennis a pensé avec raison que le théâtre de l'antiquité étrusque méritait d'être l'objet d'une description plus sérieuse, même pour cette classe de ses compatriotes qui fait habituellement du voyage de la Toscane une affaire de plaisir plutôt qu'un objet d'étude.

Pour des lecteurs de cette sorte, le principal mérite du livre de M. Dennis consistera sans doute dans les indications très-exactes et très-précises qu'il leur donne sur la manière de faire sûrement et commodément le voyage de l'antique Étrurie, sur les distances relatives des lieux, sur les voies de communication et les moyens de transport, sur l'état actuel des localités, sur les meilleurs guides à prendre dans chaque endroit et sur les principaux objets à y observer. Mais, à part ce genre de mérite, qui est celui d'un *manuel* ordinaire, l'ouvrage de M. Dennis se recommande par une description très-exacte de tout ce que chaque cité antique offre de restes d'archéologie, soit à la surface du sol, soit dans des collections publiques ou particulières; et il offre ainsi, dans son ensemble, un tableau de l'archéologie étrusque qui est curieux et intéressant. Aux villes déjà connues dans la science par les monuments qu'elles conservent, il ajoute plus d'une cité nouvelle dont les ruines n'avaient pas encore été examinées, et quelques-unes mêmes dont il a découvert le site et déterminé la position : ce qui devient pour la science une acquisition nouvelle et précieuse. Enfin, sur les diverses questions d'archéologie qui se rapportent à chaque cité étrusque et à la classe particulière de monuments qui la distingue, l'auteur présente

le résumé des connaissances acquises, en citant à la fois les témoignages classiques et les opinions modernes, de manière à réunir sous les yeux de ses lecteurs les principaux éléments de chaque question, sans avoir la prétention de la résoudre, mais seulement avec l'intention d'exprimer modestement son propre sentiment, généralement circonspect et judicieux. Nous ne ferions, à cet égard, qu'un reproche à M. Dennis : c'est qu'en se montrant suffisamment versé dans la connaissance des livres que l'antiquité étrusque a produits en Italie et en Allemagne, il ne tient absolument aucun compte de ceux de la France. Nous insisterions davantage sur cette indifférence, dirons-nous volontaire ou systématique, de l'écrivain anglais pour les travaux de la science française, si l'auteur même de cet article, qui s'est notoirement occupé d'études sur l'archéologie étrusque, dans ce journal même, où il a signalé l'un des premiers à l'Europe savante les découvertes les plus importantes opérées de nos jours sur le site des principales villes étrusques, à *Tarquinies*[1], à *Vulci*[2], à *Cære*[3], à *Véies*[4], à *Perusia*[5], ne semblait personnellement intéressé dans cette question d'amour-propre national. Du reste, le procédé de M. Dennis, bien qu'il ne soit pas critique, ne saurait nous rendre injuste à son égard, et l'intérêt que nous prendrons à son ouvrage lui prouvera que nous savons reconnaître le mérite d'un livre anglais, même chez un auteur qui affecte de ne pas connaître ou, du moins, qui ne cite jamais les livres français.

Avant d'entreprendre son voyage aux ruines des villes étrusques, où nous allons le suivre, M. Dennis se livre à une appréciation générale de l'archéologie étrusque; c'est une *Introduction* qui remplit quatre-vingts pages de son livre, et où se trouvent exposées presque toutes les questions importantes qui concernent ce système d'archéologie. Nous devons donc nous y arrêter, non pas précisément pour rendre compte de cette partie de son travail, qui n'est elle-même qu'un résumé, mais pour apprécier de quelle manière il présente, à son point de vue, les questions

[1] *Notice sur des grottes sépulcrales récemment découvertes près de Corneto, l'ancienne Tarquinies*, dans le *Journal des Savants*, janvier 1828, p. 1-15, et février, p. 80-90. — [2] *Notice sur la collection des Monuments de l'art étrusque de M. Dorow*, dans le *Journ. des Savants*, mars 1829, p. 131-143, et *Notice sur les Antichità etrusche trovate nei scavi del Pr. di Canino*, 1828-1829, dans le *Journal des Savants*, février 1830, p. 114-125, et mars, p. 177-187. — [3] Voyez le compte rendu des *Monumenti di Cere antica*, dans le *Journal des Savants*, juillet 1843, p. 416-433, et septembre, p. 543-564. — [4] *Notice* de l'ouvrage intitulé : *l'Antica città di Veii*, dans le *Journal des Savants*, janvier 1849, p. 48-63, et mars, p. 151-170. — [5] *Il sepolcro dei Volunni, scoperto in Perugia, nel 1840*, dans le *Journal des Savants*, octobre 1843, p. 598-609, novembre, p. 666-680, et décembre, p. 738-745.

encore controversées de l'archéologie étrusque, et pour juger de ce qu'il y ajoute par le fait de ses propres observations.

Le premier point qui s'offre à notre examen dans cet aperçu général de l'archéologie étrusque, c'est l'étendue du théâtre même qu'elle posséda dans l'antique Italie. L'Étrurie proprement dite, l'Étrurie centrale, est bien connue dans le territoire qu'elle occupa, et qui répond, dans l'état actuel des lieux, au grand-duché de Toscane, y compris celui de Lucques, et à la partie transtibérine de l'État de l'Église. Mais, pour justifier la notion historique qu'il fut un temps où les Étrusques possédèrent presque toute l'Italie: *in Tuscorum jure pene omnis Italia fuit*[1], il faut ajouter à ce domaine primitif et permanent de l'archéologie étrusque les acquisitions de territoire qu'il fit en dehors de ses limites, à la fois au nord et au midi. Ainsi, nous savons qu'il y eut, sur les deux rives du Pô, une *Étrurie circumpadane*, *Etruria circumpadana*, et qu'il exista de même dans la *Campanie* une *Étrurie campanienne*, *Etruria campaniana*, qui s'étendit des bords du *Liris* au golfe de *Salerne*. Chacun de ces deux États paraît avoir été constitué sur le modèle de celui dont il était une émanation, sans doute par le fait seul de la conquête, c'est-à-dire qu'il se composait de douze villes, ou peuples, formant une confédération pareille à la confédération étrusque. Malheureusement nous ignorons presque absolument l'histoire de ces établissements étrusques, dont la prospérité ne fut sans doute pas d'une longue durée, ou, du moins, qui ne jouirent pas d'une domination assez solide pour laisser des traces de leur existence dans la mémoire des peuples ou sur le terrain. Nous ne connaissons même pas avec certitude les noms des douze villes de chacune de ces deux Étruries du Pô et de la Campanie, et, pour quelques-unes même, le nom est tout ce que la science en a recueilli. M. Dennis cite *Mantua*[2], *Felsina*, (Bologne)[3] et *Melpum*[4], comme les trois principales villes de l'*Étrurie circumpadane;* il y ajoute *Atria* ou *Adria* du *Pô*, qu'il distingue avec raison de l'*Hatri* ou *Hatria* du *Picenum*, ainsi que *Spina*, *Ravenne* et *Capra*, dans le *Picenum*. Mais, à l'égard de ces villes, on manque de renseignements positifs, et les monuments n'ont, jusqu'ici, suppléé que très-imparfaitement au silence de l'histoire. *Adria* et *Spina* furent bien certainement des établissements pélasgiques[5], fondés avant l'époque où les Étrusques apparurent sur le théâtre de l'histoire; le nom mythologique

[1] Serv. *ad.* Virg. *Æn.* XI, 567; cf. T. Liv. V, XXXIII. — [2] Virg. *Æn.* X, 203; Serv. *ad Æn.* X, 202. — [3] Plin. l. III, c. XX; T. Liv. XXXVII, LVII. — [4] Corn. Nep. *apud* Plin. III, XXI. — [5] Voy. mon *Histoire des colon. grecques*, t. I, p. 196, t. II, p. 309.

de Diomède, rapporté à ces deux villes d'*Adria*[1] et de *Spina*[2], en est, pour moi, une preuve surabondante; et il est probable que, lorsque les Étrusques étendirent leur domination dans la région du *Pô*, ils s'emparèrent de ces cités pélasgiques, comme ils l'avaient fait d'*Agylla*, de *Cortone* et d'autres villes de l'Étrurie propre, et qu'ils les habitèrent en commun avec leurs habitants primitifs. Le sol d'*Adria* a livré à la science quelques faibles vestiges d'archéologie étrusque[3] et beaucoup plus de monuments d'antiquité grecque[4], particulièrement d'art attique[5], qui prouvent que cette ville est restée, à travers le long cours de son existence, une ville tyrrhéno-grecque. Quant à *Spina*, ce ne peut être que par présomption qu'on l'attribue aux Étrusques, uniquement pour avoir été primitivement une cité pélasgique et grecque; et la même présomption, admise par Ott. Müller[6] sur la foi de Strabon[7], est encore plus faible pour *Ravenne*. J'en dirai autant de *Cupra*, dont l'origine étrusque ne peut se fonder que sur son nom même, qui est celui de la *Junon* étrusque[8]. Mais il y avait, à cet égard, une autre observation à faire, c'est que les villes du *Picenum*, *Cupra* aussi bien qu'*Hatri*, ne peuvent se comprendre dans les cités de l'*Étrurie circumpadane*, puisqu'elles sont géographiquement en dehors des limites de la région du *Pô*; et je crois devoir saisir cette occasion d'entrer, sur ces deux villes d'*Adria* et d'*Hatri*, dans des explications qui sont encore nécessaires, puisque des savants, tels que feu Abeken, confondent encore non-seulement le nom de ces deux villes, qui diffère radicalement, mais encore les notions historiques qui se rapportent à l'une et à l'autre[9].

Le fait que l'*Hatri* du *Picenum* aurait été une *ville étrusque* est admis

[1] Stephan. Byz. v. Ἀτρία. — [2] Plin. III, XVI, 20, p. 256, ed. Sillig. — [3] Bocchi, *Dissert. Corton.* III, II, p. 74; Vermiglioli, *Opuscoli*, t. IV, p. 69; Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. XIX, 4, p. 118; cf. p. 285, et tav. XVIII. — [4] Voy. ma *Lettre à M. Éd. Gerhard* dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. VI, p. 292-294. — [5] Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, § 1, p. 22-28, 2e édit. Ajout. Micali, *Monum. ined.* tav. XLV, XLVI, XLVII, p. 279-302. — [6] *Die Etrusker, Einleit.* 3, 4, t. I, p. 144. — [7] Strabon l. V, p. 214. — [8] Strabon, l. V, p. 241. — [9] Abeken écrit indifféremment *Adria* et *Hatria* le nom de la *ville du Pô*, *Mittelitalien*, p. 201,8), et p. 279,5), tandis que ce dernier nom appartient exclusivement à la *ville du Picenum*. Il met la colonie syracusaine de Denys, qui dut être de la quatrième année de l'olympiade XCVIII, 385 avant J. C., tantôt dans la *ville du Pô*, p. 280, tantôt dans *celle du Picenum*, p. 288 : Ce qui prouve bien qu'il n'avait pas su se rendre un compte exact des particularités historiques qui se rapportaient à ces deux villes. Enfin, il établit entre l'*Adria* du *Pô* et *Corinthe* des rapports commerciaux, p. 280, et il admet les mêmes rapports pour l'*Hatria du Picenum*, en y ajoutant le fait d'une colonie corinthienne, en la XCVIIIe olympiade, p. 120, qui est précisément la colonie syracusaine de Denys,

par M. Dennis[1], sur la foi de K. Ott. Müller; mais ce savant n'avait exprimé, à cet égard, qu'une conjecture, qu'il ne pouvait appuyer que sur le nom même d'*Hatria*, dérivé, suivant lui, de celui de l'*Adria* du Pô, qui aurait envoyé une colonie dans cette partie du *Picenum*[2]. Or, de pareilles suppositions ne reposent véritablement sur aucune base historique. Le texte de Pline[3], où l'illustre antiquaire avait cru trouver un appui pour cette manière de voir, est trop vague dans ce qu'il rapporte de l'*Ombrie*, possédée successivement par les Sicules, les Ombriens, les Étrusques et les Gaulois, pour que cette notion générale puisse s'appliquer au *territoire particulier d'Hatri*, *Hadrianum agrum*. Jamais, dans l'antiquité, le nom d'*Etruria* n'a pu s'étendre jusqu'à cette partie du *Picenum*, tandis qu'il se donnait à la région du *Pô* où existait *Adria*, et que, sous ce rapport, Étienne de Byzance a pu dire avec toute vérité qu'*Adria* était une ville de la *Tyrrhénie*, *Ἀτρία πόλις Τυῤῥηνίας*[4], en entendant cette notion de la ville du *Pô*, et non de celle du *Picenum*. L'autre motif auquel K. Ott. Müller semblait attacher de l'importance, c'est à savoir le voisinage de la ville étrusque de *Cupra*, ainsi appelée du nom d'une divinité étrusque, n'a véritablement aucune valeur, puisque, en accordant l'existence de ce sanctuaire étrusque dans le *Picenum*, il n'en résulte en aucune façon que les Étrusques aient occupé tout le pays ou seulement fondé dans ce pays des villes, dont une eût été *Hatri*. Mais il y a, contre la supposition qu'*Hatri* ait été une *ville étrusque*, une présomption bien autrement grave dans le fait que tous les monuments de cette ville, acquis jusqu'ici à la science, sont latins et non étrusques. En première ligne figure la série des *as* d'*Hatri*, qui est peut-être la plus belle et l'une des plus nombreuses des *as* italiques[5], et dont la légende, imprimée dans toutes les

d'où l'on voit qu'il a brouillé et confondu toutes les notions qui concernent les deux villes. — [1] T. I, *Introduction*, p. XXVI, 2). — [2] *Die Etrusker, Einleit.* c. 3, § 5, p. 145 : « Für Hatria's Etruskischen Ursprung spricht auch der Name, und « auf demselben beruht die Wahrscheinlichkeit, dass diese Colonie vom Adrias aus « angelegt worden sei. » Mais les noms d'*Adria* et d'*Hatri* n'avaient sans doute aucun rapport. — [3] Plin. III, XIV, 19, t. I, p. 252, ed. Sillig. — [4] Stephan. Byz. *v.* *Ἀτρία*; cf. Idem, *v.* *Τυῤῥηνία, χώρα πρὸς τῷ Ἀδρίᾳ*, et: *Λέγονται καὶ Τυῤῥηνοὶ οἱ Ἀδριᾶται.* — [5] *L'Æs grave del Mus. Kircher.* part. II, cl. IV, tav. II et III A, p. 110-113. Je suis plus heureux que K. Ott. Müller, qui ne connaissait, *Die Etrusker*, I, 4, 14, t. I, p. 307,8), que le titre de l'ouvrage de M. Delfico, *Della antica Numismatica della città di Atri nel Piceno*, Teramo, 1842, in-fol. J'ai lu ce livre, que je possède dans ma bibliothèque. Les *as d'Hatri* y sont fidèlement représentés dans deux planches, où il ne manque aucune des pièces de l'*Æs grave* actuellement connues. Quant au texte, il se compose d'un *Discours préliminaire sur les origines italiques*, où l'auteur s'attache surtout à réfuter, d'après les idées de Micali, mon *Histoire des colonies*

divisions de l'*as*, est constamment HAT, en lettres latines. K. Ott. Müller, qui n'avait, à l'époque où il écrivait, qu'une connaissance imparfaite de ces *as* [1], jusque-là qu'il doutait encore de leur attribution à l'*Adria* du *Pô* ou à celle du *Picenum*, tout en penchant pour cette dernière [2], et qui laissait indécise la question de savoir si la légende HAT était en *ancien grec* ou en latin [3], en quoi il ne se montrait pas d'accord avec lui-même, qui reconnaissait le style grec et l'âge récent de cette monnaie onciale [4], K. Ott. Müller, disons-nous, n'avait pu s'empêcher de convenir que les *as* d'*Hatri* n'avaient rien d'étrusque : en sorte que, de son propre aveu, la monnaie de cette ville tendait à l'exclure du nombre des villes étrusques. C'est donc à tort que M. Dennis la range dans le nombre des douze villes de l'*Étrurie circumpadane*, en dehors des limites de laquelle elle eût été située en toute hypothèse; et c'est pareillement sans raison qu'il attribue à K. Ott. Müller la pensée d'avoir rapporté à l'*Hadria du Picenum* les témoignages de Justin [5] et d'Étienne de Byzance [6], qui doivent s'entendre, le dernier surtout, de l'*Adria* du *Pô*. Le savant auteur des *Étrusques* s'était exprimé, sur ce point, en deux endroits de son livre [7], d'une manière si nette et si formelle, qu'il n'était pas permis de lui attribuer cette erreur.

Nous devons donc retrancher du nombre des villes étrusques l'*Hatri* du *Picenum*, que rien ne nous autorise à y comprendre; nous ne pouvons y admettre *Ravenna*, et même *Spina*, ainsi que l'avait proposé K. Ott. Müller [8], que d'après la notion acquise que ces villes étaient de fondation pélasgique, et qu'ainsi elles avaient pu recevoir un établissement étrusque. Quant à l'*Adria* du *Pô*, connue aussi comme une ville d'origine pélasgique, on peut admettre, sur la foi de Varron [9], de Tite-Live [10] et de Pline [11], qu'elle devint une ville étrusque, à l'époque où ce peuple étendit sa domination dans la région du *Pô*. C'est bien, en effet, de cette ville du Pô, nommée par les Grecs *Adria*, et probablement par les Étrusques *Atria*, que doivent s'entendre les

grecques; et l'on sent que je n'ai rien à dire de cette partie de son travail. Je m'abstiens également d'apprécier celle où il traite des monnaies d'*Hatri*, en leur attribuant une antiquité qui rentre dans les idées des PP. Marchi et Tessieri, mais qui n'est pas admise dans la science. — [1] *Die Etrusker, Einleitung, Beilage*, p. 336-337. — [2] *Ibid*. 1, 4, § 14, t. I, p. 307, 8), 9). — [3] *Ibid*. 1, 4, § 17, t. I, p. 319. — [4] *Ibid. Beilage*, p. 336. — [5] Justin. XX, 1. — [6] Stephan. Byz. *v*. Ἀτρία. — [7] *Die Etrusker, Einleit*. c. 3, § 4, p. 142, 43), et § 5, p. 146, 59) — [8] *Die Etrusker, Einleit*. c. 3, § 4, p. 144 et 143. — [9] Varron. *De L. L*. V, § 161, p. 63, ed. K. Ott. Müller. — [10] Tit. Liv. l. V, c. xxxiii. — [11] Plin. l. III, c. xvi, § 20, t. I, p. 256, éd. Sillig. : « Nobili portu oppidi Tuscorum Atriæ a quo Atriaticum mare « ante appellabatur, quod nunc Hadriaticum. »

témoignages des auteurs, ainsi que l'a fait K. Ott. Müller[1]; et les monuments viennent à l'appui de la tradition historique, puisque divers objets d'antiquité étrusque sont sortis du sol d'*Adria*[2]. Mais il n'en reste pas moins constant que cette ville continua, jusque dans les derniers temps de son existence, d'être le siége d'une civilisation hellénique : les nombreux fragments de vases peints, de style grec et de fabrique attique, que produit cette localité, en fournissent la preuve positive; et cette notion, qui n'avait pu être qu'entrevue par K. Ott. Müller[3], a été depuis constatée par mes propres observations[4]; en sorte que je ne crois pas devoir m'y arrêter de nouveau.

Nous ne sommes pas mieux informés au sujet des douze villes de l'*Étrurie campanienne*. Quelques-unes seulement de ces villes nous sont connues avec certitude par des témoignages classiques; mais nous manquons de moyens pour compléter le nombre de douze, et les monuments n'ont pas suppléé davantage, sur ce point, à ce qui nous manque en fait de renseignements historiques. M. Dennis nomme, comme *villes étrusques* de la *Campanie*, *Capoue*, *Nola*, *Puteoli*, *Pompei*, *Herculanum*, *Nuceria*, *Marcina*, *Surrentum*, et même *Salernum*; et il ne fait en cela que reproduire l'opinion de K. Ott. Müller[5], qui admet ces *neuf villes* en qualité de *cités étrusques*, en même temps qu'il produit les preuves historiques à l'appui de cette manière de voir, qui me paraît suffisamment fondée. Il est vrai, et cette observation n'avait pu échapper à la pénétration du savant auteur des *Étrusques*, que, d'après la manière dont s'expriment des auteurs anciens au sujet de quelques-unes de ces villes, en les attribuant tantôt aux *Tyrrhéniens*, tantôt aux *Tyrrhéniens-Pélasges*, on pourrait douter si ces établissements appartiennent effectivement aux *Étrusques*; et c'est en raisonnant de cette manière que Niebuhr[6], dont M. Dennis paraît suivre ici l'opinion qu'il rapporte[7], refusait aux Étrusques toutes les villes citées au midi du Tibre comme appartenant à ce peuple, en les attribuant aux *Tyrrhéniens-Pélasges*. Malheureusement, nous n'avons pas, pour faire cesser cette incertitude, la ressource des monuments, dont l'autorité serait ici décisive. Toutefois, le témoignage des auteurs en ce qui concerne plusieurs de ces villes, notamment *Capoue*, la principale, et *Nola*, est si positif et si formel, qu'il ne me semble pas possible d'en contester la valeur. Ainsi Velleius nous apprend, sur la

[1] K. Ott. Müller *Die Etrusker, Einleit.* 3, 4, p. 141, 42). — [2] Bocchi, *Dissert. Corton.* III, II, p. 74; Vermiglioli, *Opuscoli,* t. IV, p. 69. — [3] K. Ott. Müller, *Die Etrusker,* I, 1, 6, t. I, p. 229, 75). — [4] Voy. ma *Lettre à M. Schorn,* § 1, p. 18-28, 2ᵉ édit. — [5] *Die Etrusker, Einleit.* 4, 2, t. I, p. 168-169. — [6] *Römisch. Geschicht.* I, 73, ff. — [7] *Introduct.* p. XXVII, 2).

foi d'une tradition historique[1], que *Capoue* et *Nola* furent fondées par les Étrusques 830 ans avant son époque, par conséquent 47 ans avant Rome, ou 801 ans avant J. C.; et la précision de cette date, jointe à la notoriété de ce fait, ne comporte pas, à notre avis, la moindre incertitude. A la vérité, je pense que cette fondation de *Capoue* et de *Nola* dut se réduire à une occupation de villes déjà habitées par une population grecque; car il me paraît impossible que les colonies chalcidiennes qui avaient, à une époque bien antérieure, occupé le territoire de *Cumes* et de *Naples* n'aient pas étendu leur domination sur celui de *Capoue* et de *Nola*, qui en était si voisin. Il est certain, du moins, que la civilisation grecque avait porté, dans toute cette région de la Campanie, des fruits bien plus nombreux que la civilisation étrusque, sans doute parce qu'elle y avait jeté des racines plus profondes, puisque tous les monuments qu'on y recueille sont grecs par le sujet ou par le style. Mais on ne pourrait plus aujourd'hui tirer de l'absence de monuments étrusques un argument à l'appui de l'opinion de Niebuhr; car, et c'est ici l'une des apparitions les plus neuves et les plus curieuses qui se soient opérées dans le domaine de la science, il est sorti tout récemment des monuments étrusques du sol de l'antique *Capoue*. C'est, comme on le sait, à l'occasion de la construction du chemin de fer de *Naples* à *Caserte*, en 1845, qu'un grand nombre de tombeaux, de tout âge et de tout ordre, ont été découverts dans le territoire de *Santa Maria di Capua*, qui répond précisément au site de l'antique *Capoue*. La plupart des monuments provenant de ces tombeaux, vases peints de toute sorte et de toute fabrique, idoles de terre cuite et objets divers en terre ou en métal, appartenaient à la civilisation grecque, quelques-uns à sa plus haute époque, ainsi que cela résultait de leur style archaïque. Mais il s'est trouvé aussi parmi ces idoles de terre cuite plusieurs figurines de style manifestement étrusque, par le sujet, par le style et par les inscriptions. En visitant, au mois d'octobre de l'année dernière, la riche collection de terres cuites formée à *Santa Maria di Capua* par le célèbre antiquaire M. Gennaro Riccio, uniquement au moyen d'objets provenant des tombeaux de *Capoue*, j'y ai remarqué plusieurs de ces figurines étrusques, une entre autres qui porte sur sa base une inscription en lettres étrusques, dont le possesseur a bien voulu me faire présent, et que je compte publier bientôt. Mais l'objet le plus remarquable, à cet égard, que j'aie trouvé dans

[1] Vell. Patercul. l. I, c. VII; Solin. II, XVI; Mel. II, IV. Voy. K. Ott. Müller, *Die Etrusker, Einleit.* 4, 1, t. I, p. 166, 2).

cette collection est une statuette représentant une *femme debout*, qui tient de chaque main un *lion dompté*, motif certainement puisé dans les traditions d'un culte et d'un art asiatiques, ainsi que je crois l'avoir prouvé dans un de mes travaux [1], qu'il est intéressant au plus haut degré de rencontrer parmi les œuvres d'un art étrusque. Or, ce motif, qui nous était déjà connu par des vases en terre noire de *Chiusi*, d'une fabrique proprement étrusque [2], et qui s'était montré aussi sur des vases peints, de fabrique phénicienne [3], acquiert, dans la statuette de M. Genn. Riccio, une bien plus haute importance, par le mérite même de cette figure, exécutée de ronde bosse, par sa proportion et par son style. Ce style se reconnaît pour étrusque à tous les traits de la figure, à tous les éléments du costume; il m'avait frappé, à la première vue, parmi tant de monuments du même genre, de style grec, dont celui-ci était entouré; et, si j'avais pu conserver quelques doutes à cet égard, je les aurais perdus à Rome, au sein de la magnifique collection de M. Campana, où j'ai retrouvé la même figure, exécutée du même style, dans une douzaine d'exemplaires, tous de proportion différente, tous aussi provenant de tombeaux de villes étrusques, de *Faléries*, de *Véïes*, de *Vulci* et de *Cære*. M. Campana, dont l'obligeance égale le goût et le savoir, a bien voulu faire dessiner pour moi plusieurs de ces statuettes étrusques de sa collection, et je compte les publier avec celle de M. Genn. Riccio, de manière à établir, par le fait même des monuments, la propagation de ce type étrusque, emprunté originairement à l'Asie, jusque dans le centre de la Campanie, et précisément à *Capoue;* ce qui devient une notion archéologique des plus précieuses à tous égards. En terminant ce que j'avais à dire ici de *Capoue*, je relèverai une singulière erreur échappée à Niebuhr. L'auteur de l'*Histoire romaine* assure que *Nola et même Capoue continuèrent de faire*

[1] *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, p. 131-133, pl. VII, n° 11, 12, 13. — [2] Dorow, *Voyage archéologique en Étrurie*, pl. II, fig. 1 *b;* cf. Micali, *Stor. degl. ant. popol. ital.* tav. XVII, 5; XXI, 2. — [3] Tels que celui du musée de Naples, publié dans le *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. LVI. Je remarque avec plaisir que, dans l'explication de ce vase, réputé *égyptien*, dénomination qu'il n'admet pourtant qu'avec réserve, le savant antiquaire napolitain, M. Quaranta, a été frappé du caractère oriental de cette représentation, qu'il rapproche de celle de plusieurs cylindres, les mêmes dont j'ai fait usage, et qu'il y a vu l'expression du dogme asiatique du triomphe d'un dieu suprême sur des puissances malfaisantes personnifiées sous les formes d'animaux nuisibles : ce qui revient à l'opinion que j'ai soutenue sur ces sortes de représentations symboliques, créées dans un système d'art assyrien, dont il est bien intéressant de trouver une application sur un vase de fabrique phénicienne, tel que celui du musée de Naples.

des monnaies grecques[1], à l'époque où s'exerçait la domination des Lucaniens sur les villes grecques de leur pays. Rien ne prouve mieux que cette assertion irréfléchie à quel point l'illustre savant était peu versé dans l'archéologie. Il n'existe de *Capoue* que des *monnaies osques*[2], frappées à l'époque où cette ville était au pouvoir des Samnites; et jamais on n'a vu une *monnaie grecque* de *Capoue*. J'insiste sur cette observation, parce qu'à l'époque où nous sommes, si riche en monuments de toute sorte, il n'est plus permis de traiter l'histoire des peuples anciens sans s'aider de l'archéologie autant que de la philologie; et c'est ce que paraît comprendre la jeune école qui se forme en Allemagne, en joignant, comme le font plusieurs savants célèbres, l'étude des monuments à celle des textes.

Une seconde question, et celle-ci plus importante encore, qui se présente à notre examen dès le début de l'*Introduction* de M. Dennis, c'est la question de l'*origine des Étrusques*. On a tant écrit sur ce sujet depuis deux siècles, et les anciens eux-mêmes étaient si partagés sur ce point, qu'on pourrait faire aisément un livre de la seule exposition des opinions diverses concernant l'origine des Étrusques. En réduisant cette matière si vaste à quelques pages, M. Dennis en a pourtant donné une idée exacte, et nous ne pouvons qu'exprimer notre approbation pour cette partie de son travail. Ce qui complique encore pour nous le problème de l'origine des Étrusques, c'est l'énigme d'une langue qui s'est refusée jusqu'ici à toute espèce d'interprétation, et qui, malgré les efforts des savants, qui ont appliqué au déchiffrement de ses inscriptions presque toutes les langues de l'antiquité, d'abord les langues sémitiques, puis le grec, le latin, et jusqu'au celtique, dans l'espérance de rattacher les Étrusques à quelqu'une des familles de peuples anciens, est restée absolument inintelligible. Cet affligeant résultat des travaux de la science moderne est constaté par M. Dennis, en opposition avec l'heureux succès des efforts tentés de nos jours pour le déchiffrement de la langue hiéroglyphique de l'Égypte et des écritures cunéiformes de la Médie et de la Perse[3], et je fais d'autant moins de difficulté d'en convenir avec lui que je me suis moi-même exercé dans ma jeunesse sur ce thème ingrat de l'épigraphie étrusque, en y procédant d'après la méthode de Lanzi, en laquelle j'avais alors une confiance qui m'avait été inspirée

[1] *Hist. romaine*, t. I, p. 135, trad. franç. — [2] Fr. Carell. *Num. ital. vet. tabul.* CCII, tab. LXIX, 1-22, LXX, 1, ed. Cavedon.; Friedländer, *Die Oskisch. Münzen*, Taf. I, 1, 2; II, 3-11; III, 12-26. — [3] Il faut remplacer le nom de *Babylone*, dont se sert ici M. Dennis, p. XLIII, par celui de *Persépolis*; car l'écriture cunéiforme de *Babylone*, imprimée sur ses briques, est encore indéchiffrable.

par l'illustre Visconti, mon patron et mon guide dans les études archéologiques. Mais j'ai reconnu depuis, et je n'éprouve aucun scrupule à l'avouer, que le grec ou le latin, non plus que le phénicien ou l'hébreu, ne peuvent donner la clef de l'étrusque, et qu'à l'heure qu'il est il n'a été au pouvoir de personne de donner la traduction satisfaisante d'une seule phrase d'une inscription étrusque. Dans cet état de choses, l'origine du peuple qui parlait cette langue singulière reste donc couverte d'une grande obscurité; et l'on conçoit que l'opinion du monde savant n'ait pu encore être bien fixée sur ce point important.

Il y a pourtant dans cette question difficile des faits dont on ne peut s'empêcher de tenir compte, et qui sont exposés par M. Dennis d'une manière très-judicieuse et très-satisfaisante. Le premier de ces faits, c'est que le sol de l'Étrurie appartenait de toute antiquité à une population indigène, sans doute *ombrienne;* le second, c'est qu'un peuple étranger, connu sous le nom de *Tyrrhéniens* dans les traditions antiques, vint se joindre à cette population primitive. A l'appui de ces deux notions, que M. Dennis regarde comme fondamentales et que j'admets avec lui, il expose la tradition des anciens qui faisait venir les *Tyrrhéniens* de la Lydie de l'Asie mineure, et qui se fonde sur l'accord à peu près unanime des textes de l'antiquité grecque et romaine, sanctionné par le témoignage de la nation étrusque elle-même; et, à cet égard, je ne crois pas qu'il puisse y avoir non plus aucune difficulté. Contre une tradition appuyée sur de telles autorités, il n'existait dans l'antiquité qu'un seul dissentiment grave, celui de Denys d'Halicarnasse, qui faisait des Étrusques, nommés dans leur propre langue *Rasenæ*[1], un peuple indigène de l'Italie. Ce système, qui flattait les idées systématiques de Micali, a été embrassé avec ardeur et soutenu avec talent par cet antiquaire, qui, bien que ramené, sur la fin de sa carrière, par le progrès des découvertes, à des idées plus raisonnables, n'avait pu s'en dégager tout à fait. Il avait été adopté aussi par Niebuhr avec une confiance que je me permettrais d'appeler aveugle, et qui, en tout cas, n'avait rien de critique; car sa principale raison pour admettre l'opinion de Denys d'Halicarnasse, de préférence à la tradition de l'antiquité tout entière, c'était le silence gardé dans les *Lydiaques* de Xanthus sur l'émigration tyrrhénienne[2]. Or il y a deux difficultés radicales contre cette manière de raisonner de Niebuhr: la première, c'est qu'il n'y a pas de raison de préférer le témoignage de Xanthus à celui d'Hérodote, et qu'entre ces deux auteurs, presque contemporains, tous les

[1] Dion. Hal. l. I, c. XXX. — [2] *Hist. Romaine*, t. I, p. 156, trad. franç.

deux grecs de l'Asie Mineure, l'un d'*Halicarnasse*, l'autre de *Sardes*, il y a tout autant de motifs de confiance pour Hérodote, qui raconte le fait avec toutes ses circonstances, que pour Xanthus, qui l'avait passé sous silence. La seconde difficulté, bien plus sérieuse encore, c'est que les *Lydiaques* de Xanthus, que Denys d'Halicarnasse avait entre les mains, étaient un livre apocryphe, fabriqué par un Dionysos Skythobrachion, d'après le témoignage d'un critique très-digne de foi, Artémon de *Cassandra*, cité par Athénée [1]; et, bien que des savants du premier ordre, tels que M. Creuzer [2], aient cherché à éluder l'autorité de cette déclaration, en lui opposant le jugement de Denys d'Halicarnasse, qui n'aurait pu faire usage d'un livre controuvé, il a été établi par la discussion approfondie à laquelle s'est livré, sur cette question d'histoire littéraire grecque, un des premiers critiques de notre âge, M. Welcker[3], que les *Lydiaques*, qui avaient cours dans l'antiquité plus de deux siècles avant l'époque de Denys d'Halicarnasse, n'étaient pas l'ouvrage de Xanthus, et que dès lors toute autorité reste acquise au témoignage d'Hérodote, si mal à propos sacrifié par Niebuhr à celui du prétendu Xanthus.

C'est pourtant sur cette base ruineuse de l'opinion de Denys d'Halicarnasse que Niebuhr avait fondé son système de l'origine des Étrusques, qu'il considérait comme un peuple descendu des montagnes de la *Rhétie*, qui aurait conquis le territoire de l'Étrurie sur les anciens habitants, les Pélasges-Tyrrhéniens. Ce système n'avait rien de neuf, puisqu'il revient à celui de Fréret et de Heyne, et il ne pouvait se soutenir qu'à l'aide d'arguments bien problématiques, tels que l'analogie du nom de *Rasenæ*, que se donnaient les Étrusques, avec le nom des *Rhæti*, analogie qui peut fort bien être révoquée en doute; tels encore que la notion ancienne d'une origine étrusque attribuée aux *Rhætiens*, et surtout le fait de la ressemblance de certains dialectes du *Tyrol* avec la langue étrusque. Mais, quoique le système de Niebuhr, qui flattait l'amour-propre national de ses compatriotes, en rattachant les Étrusques de l'antiquité à la famille allemande, ait produit en Allemagne des travaux qui avaient pour objet d'établir cette parenté des langues du *Tyrol* avec l'étrusque [4], il est pourtant certain que l'espérance de K. Ott. Müller [5] de voir découvrir quelque jour dans une vallée écartée

[1] Artemon. *apud* Athen. l. XII, p. 515, D. — [2] *Histor. græc. vetustiss. Fragment.* p. 140, sq. ed. Creuzer. — [3] Voy. son écrit intitulé: *Ueber die unächten* Lydiaka *von Xanthus,* réimprimé dans ses *Klein. Schrift.* t. I (Bonn, 1844, 8°), p. 431, ff. — [4] Steub, *Ueber die Urbewohner Rätiens und ihren Zusammenhang mit den Etruskern;* München, 1843. — [5] *Die Etrusker, Einleit.* 3, 10, t. I, p. 163-164.

des *Grisons* ou du *Tyrol* un dialecte qui nous donne la clef de l'étrusque, cette espérance ne s'est pas encore réalisée. On n'a pas été plus heureux avec les prétendues antiquités étrusques qui ont été découvertes, il y a peu d'années, sur quelques points du *Tyrol*[1]. Ces œuvres d'une civilisation barbare et d'un art inculte n'appartiennent pas plus aux Étrusques qu'à d'autres peuples à demi civilisés de la décadence antique; et, même en admettant que ces grossiers monuments seraient des productions de mains étrusques, il y aurait toute vraisemblance à les attribuer à la population étrusque de la région du *Pô*, qui se réfugia dans les Alpes de la *Rhétie* lors de l'invasion des Gaulois[2], tandis que tout s'oppose à ce qu'on y voie des monuments d'un art primitif, qui aurait précédé le développement de la civilisation étrusque.

Le système de l'origine rhétienne des Étrusques, tant préconisé par Niebuhr et si bien accueilli en Allemagne, où il obtenait tout récemment encore l'adhésion de M. Éd. Gerhard[3], ne repose donc en réalité sur aucune base critique, et ne se justifie par aucun monument, ni de l'art, ni de la langue. M. Dennis n'a pas craint de le combattre, et en cela il a fait preuve de beaucoup de jugement et d'une certaine hardiesse d'esprit; car le nom de Niebuhr est encore un nom très-imposant dans certaines écoles d'Allemagne, et une autorité qui subjugue la raison et entraîne même la critique. Notre auteur se trouvait plus libre à l'égard d'autres systèmes, soutenus par divers savants de notre âge, sur l'origine des Étrusques. Tel est celui de M. Lepsius, qui, dans une dissertation récente[4], s'est attaché à prouver que le pays n'avait point éprouvé d'occupation par une race étrangère depuis la conquête des Pélasges, mais que les Ombriens, d'abord subjugués, ayant, dans le cours des âges, recouvré leur indépendence et fait prévaloir leur nationalité, formèrent ainsi, à partir de cette époque, ce que l'on appela la nation étrusque. On voit que, dans cette opinion de M. Lepsius, comme dans celle de Niebuhr, l'émigration tyrrhénienne de l'Asie Mineure disparait, pour faire place à une réaction de la population ombrienne contre les Pélasges, conquérants du pays; et c'est à peu près au même résultat que s'était trouvé conduit feu Millingen, dans un travail sur l'origine des Étrusques[5]. Mais ce résultat a été

[1] *Le Antichità Rezio-Etrusche scoperte presso Matrai*, Trento, 1844; Micali, *Mon. ined.* tav. LIII, p. 331, sq.; Giovanelli, *Pensieri intorno ai Rezi, ed una inscrizione rezio-etrusca*, Trento, 1844. — [2] Tit. Liv. V, XXXIII; Plin. l. III, c. XXIV; Justin. l. XX, c. V. — [3] *Ueber die Gottheiten der Etrusker* (Berlin, 1847, in-4°), p. 5. — [4] Lepsius, *Ueber die Tyrrhenischen-Pelasger in Etrurien, etc.*, Leipzig, 1842, in-8°. — [5] *Transact. Roy. Soc. literat.* II, 1834. Voy. aussi *Annal. dell' Instit.* ann. 1834, p. 286.

réfuté par un critique dont l'opinion méritait d'être citée par M. Dennis, et dont le livre était certainement connu de lui, par feu Abeken[1], qui, tout en admettant avec Niebuhr l'extraction rhétienne des Étrusques, regardait comme ayant formé le fond de la population étrusque l'élément tyrrhéno-pélasgique de l'Asie Mineure, et qui en donnait pour preuve le caractère *ancien grec* qui domine dans les monuments primitifs de l'Étrurie. Cette dernière observation est certainement très-fondée pour quiconque a pu se rendre compte par son propre examen des monuments de l'archéologie primitive des Étrusques, qui n'ont absolument rien du caractère hellénique que présentent ceux d'une époque plus récente. Il s'agit seulement de savoir si ce que feu Abeken appelait l'*ancien grec*, et qu'il attribuait à l'influence de l'élément tyrrhénien de l'Asie Mineure, n'est pas plutôt *asiatique ;* et c'est ce qui me paraît démontré aujourd'hui, par l'apparition des antiquités assyriennes, dont Abeken, enlevé à la science en 1843, n'avait pu avoir connaissance.

Dans ce conflit d'opinions qui se détruisent les unes les autres, quoique chacune d'elles porte en soi quelque chose de vrai, l'opinion qui semble avoir acquis le plus de crédit, même en Allemagne, et celle que M. Dennis paraît adopter pour son propre compte, est celle de K. Ott. Müller, qui suivait le système de Niebuhr, en ce point seulement, que les *Rasenæ*, descendus des montagnes de la *Rhétie*, auraient chassé les Ombriens, premiers possesseurs du pays, mais qui admettait de plus l'émigration tyrrhénienne, comme ayant apporté en Italie un élément pélasgique, parti de l'Asie Mineure, qui se serait combiné avec les *Rasenæ* pour former la nation étrusque[2]. Or je dois dire que cette opinion de K. Ott. Müller, dans ce qu'elle a d'essentiel, en ce qu'elle regarde les *Tyrrhéniens* de l'Asie Mineure comme une *population pélasgique*, fixée sur les côtes de cette région, qui aurait apporté en Étrurie des éléments de sa propre civilisation, cultivés sous l'influence du génie asiatique, cette opinion revient tout à fait à celle que j'avais exposée, il y a aujourd'hui près de quarante ans, dans mon *Histoire des colonies grecques*[3]. M. Dennis n'en fait pas mention, parce que, comme je l'ai observé plus haut, cet auteur ne tient aucun compte des travaux de la science française, qui sont pour lui, ainsi que pour beaucoup de ses compatriotes, comme non avenus. Mais l'objet de cette analyse étant de rapporter les systèmes divers sur l'origine des Étrus-

[1] *Mittelitalien* (Stuttgart, 1843, in-8°), p. 20, ff. — [2] *Die Etrusker, Einleit.* 2, 4-12; 3,10. — [3] T. I, p. 352, suiv Voyez surtout p. 362

ques, chacun à son véritable auteur, avec l'appréciation impartiale de ce qui le distingue des autres, on trouvera sans doute qu'il m'était permis, à moi, et qu'il était juste en soi d'y rétablir cette mention, écartée du livre de M. Dennis par une préoccupation systématique. Je repousse, du reste, l'opinion d'une origine rhétienne, et je n'admets comme population primitive et indigène de l'Étrurie que l'élément ombrien combiné avec le pélasgique.

Notre auteur s'est, d'ailleurs, déclaré résolument en faveur de la tradition ancienne, qui admettait l'extraction lydienne des Étrusques, et il s'est attaché à montrer les nombreux rapports que l'histoire et l'archéologie de cette nation offrent avec une civilisation asiatique. On comprend que je ne puis que donner toute mon approbation à cette partie du travail de M. Dennis, qui répond à toutes les idées que je me suis faites et qui les justifie. Seulement, je me permettrai de dire que M. Dennis n'a peut-être pas la conscience du caractère asiatique des monuments primitifs de l'Étrurie, comme doivent l'avoir les antiquaires qui ont fait une étude sérieuse de ces monuments. D'abord, il fait intervenir à tout propos l'*Égypte* dans les rapports de l'Étrurie avec l'*Orient:* c'est un *art égyptien,* c'est un *système égyptien* qu'il trouve dans tous les monuments primitifs de l'Étrurie ; et, en confondant ainsi l'*Asie* avec l'*Égypte*, en réputant *égyptien* ce qui est *asiatique*, il montre qu'il ne s'est pas rendu un compte bien exact de la vraie nature des monuments étrusques, et qu'il a écrit sous l'influence de ce préjugé, accrédité dans l'antiquité même, qui regardait comme *égyptien* tout ce qui était *archaïque*, à un certain degré et d'une certaine manière, dans la Grèce comme dans l'Étrurie ; de ce préjugé, qui a fait donner le nom d'*égyptiens* à des vases d'une certaine fabrique ancienne qui n'avaient rien d'*égyptien*, et auxquels il n'y avait rien d'analogue *dans toute l'antiquité égyptienne.* Mais aujourd'hui que nous y regardons d'un peu plus près que des Grecs mêmes, tels que Strabon, et que nous avons, grâce au ciel, de nombreux éléments de comparaison ; aujourd'hui que nous connaissons parfaitement les caractères propres à l'art égyptien, et que nous possédons, par des monuments originaux, les moyens d'apprécier ceux de l'art asiatique, nous pouvons reconnaître, dans les monuments primitifs de l'Étrurie, comme dans ceux de la Grèce, ce qui est dû à une influence asiatique et ce qui appartient à une influence égyptienne, et nous n'avons pas, comme M. Dennis, toujours le nom de l'*Égypte* à la bouche, pour tout ce qui est *archaïque*.

Ensuite, et c'est là une seconde observation qui tend à justifier ce que je disais plus haut, que M. Dennis n'avait peut-être pas la

conscience bien entière du caractère asiatique des monuments primitifs de l'Étrurie, il n'est pas démontré pour lui que les rapports archéologiques avec l'Orient, tels qu'ils semblent résulter de ces monuments, soient, comme il le dit, *essentiels* ou *simplement superficiels*[1]; et, pour qu'on ne se méprenne pas sur la portée de cette déclaration, il cite à l'appui le dernier ouvrage de Micali[2], que l'auteur de cet article a cherché à faire apprécier aux lecteurs de notre journal, dans ses éléments les plus neufs et dans ses résultats les plus importants[3]. Or je dois dire que, s'il est une notion acquise pour tout antiquaire qui a pu étudier sur les originaux mêmes les monuments recueillis dans les plus anciens tombeaux de l'Étrurie, tels que ceux de *Cære*[4], de *Valci*[5] et de *Véies*[6], c'est que la *civilisation asiatique*, si fortement, si manifestement imprimée sur ces monuments, à l'exclusion de tout autre système de civilisation, soit égyptienne, soit grecque, était *radicalement essentielle*, et non pas *simplement superficielle*, dans l'antique Étrurie. Micali, qui, tout en publiant l'ouvrage, fruit de ses dernières veilles, pour prouver les rapports archéologiques de l'Étrurie avec l'Orient, ne pouvait renoncer tout à fait à son ancienne opinion de l'origine indigène des Étrusques, cherchait à expliquer ces rapports par des relations de commerce avec les Égyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois; et M. Dennis a jugé avec raison cette explication tout à fait insuffisante. Mais il devait aller plus loin, et reconnaître que, pour que des idées, des croyances, des types, fournis par une civilisation étrangère, eussent pénétré aussi profondément dans les habitudes d'une nation, en y prenant un caractère local et une physionomie propre, comme nous le voyons par les plus anciens tombeaux de *Cære*, de *Valci* et de *Véies*, il fallait que ces éléments étrangers se fussent incorporés dès le principe avec la civilisation étrusque; et c'est ce qui ne peut s'expliquer que par

[1] *Introduction*, p. XL : « The evidence of extant monuments seems to point to « a close analogy between the etruscan religious creed and those of oriental nations, « but whether this is substantial or merely superficial we have no means of determining. » — [2] *Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani*, Firenze, 1844. — [3] *Journal des Savants*, octobre 1844, p. 622-637; juin 1845, p. 349-363. — [4] J'ai en vue ici les objets, aujourd'hui déposés au *Museo Gregoriano* du Vatican, qui ont été publiés par M. Grifi, dans un livre intitulé: *Monumenti di Cere antica spiegati colle osservanze del culto di Mitra*, Roma, 1841, in-fol., dont j'ai rendu compte dans ce *journal*, juillet 1843, p. 416-433, et septembre, p. 543-564. — [5] Les monuments auxquels se rapporte mon observation sont ceux qu'a publiés Micali, *Monumenti inediti*, tav. IV, V, VI, VII et VIII, et dont j'ai rendu compte dans ce journal, octobre 1844, p. 629-637. — [6] Ce sont les monuments qui ont déjà été cités plus haut, p. 407, 4).

le fait de l'émigration tyrrhénienne, à l'appui de laquelle les découvertes des dernières années ont apporté ainsi la confirmation la plus éclatante et la plus inattendue.

Je continuerai dans un prochain article l'examen du livre de M. Dennis.

RAOUL-ROCHETTE.

(La suite à un prochain numéro.)

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé.

DIXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Dès que le comte de Dunois est établi auprès d'elle, madame de Longueville en prend le soin le plus tendre, avec l'aide de mademoiselle de Vertus, sa compagne fidèle. Elle en parle sans cesse à madame de Sablé; elle la consulte, et lui fait de ce malheureux jeune homme le portrait le plus triste.

« De Châteaudun, ce 29 septembre (1664).

« . . . . . J'ay une grande envie de vous entretenir sur mes enfants, de vous faire juger de tout ce qui les regarde, et de vous bien demander vos avis pour former ma conduite avec eux. Ce pauvre aîné devient un vrai mouton pour tout ce que je veux. Il a assurément un fond de bon sens, mais cela se borne sur de petits subjects, ne pensant rien du tout sur les choses un peu eslevées, et ayant un extérieur deplorable; mais, encore une fois, il a du bon sens sur les matières sur quoi il pense quelque chose. Il estudie volontiers et bien. Voilà ce que je vous en puis dire par une lettre. J'ay bien envie d'enfoncer toutes ces matières avec vous. »

« De Châteaudun, ce 4 septembre (1664).

« . . . . . Mon fils estudie assez bien. M. du Trouillard prend la peine de s'y appliquer et en est content. Il dit qu'il a plus d'esprit qu'on ne pense, et que cette masse informe se développera. Il est vray qu'il m'en redit des choses de bon sens, et que mesme mademoiselle de Vertu et moy luy en avons ouï dire. Il a pris M. du Trouillard en amitié, et m'en a dit toutes les raisons, qui sont aussi bonnes que celles qu'il allègue pour fonder son dégoût de l'abbé d'Ailly. Enfin, j'en ay quelques lueurs d'espérance. Je vous supplie, au nom de Dieu, de prier et de faire prier beaucoup pour luy. Il a fait une très-bonne action. Un petit escolier, nepveu d'un jésuite, et aparemment desputé de madame de Nemours, est venu icy qui lui a dit que je ne l'aimois point, que j'estois au desespoir de sa sortie, que je ne l'avois consentie que parce que je me serois deshonorée dans le monde si j'en avois

usé autrement; que personne ne l'aymoit dans la famille que madame de Nemours; qu'il se garde bien de prendre des gens à moy ou à son frère, ni surtout donnés par M. Lenain et M. de Sainte-Beuve, et mille sottises de cette force. Il est venu declarer tout cela à mademoiselle de Vertu et à moy, et a chassé ce petit homme, devant mesme que de me conter ses beaux dits, et à l'heure mesme que mademoiselle de Vertu lui eut conseillé. Enfin il paroit m'aimer et me vouloir croire, et comprendre que c'est son seul party. Mais tous ces bons mouvements sont enchassés dans un tel desagrément qu'on ne le peut exprimer. Je vous dis tout cecy cognoissant vos bontés, et estant ravie de vous faire part de tout..... »

Dans une autre lettre, peut-être antérieure à celles-ci, madame de Longueville parle de même. Elle se plaint de madame de Nemours; elle a l'air de se louer de madame de Guymenée; elle se défie de madame de Chevreuse; elle s'inquiète un peu de ce que le roi a pu dire d'elle à madame de Châtillon; elle s'afflige de l'état du comte de Dunois, sans être fort contente du cœur du comte de Saint-Paul.

« Madame de Nemours dit vrai en disant qu'elle n'a point fait sortir son frère. Ce n'est point cela qu'elle a fait; ou ce n'est rien ou c'est bien pis. Je voudrois que ce fut le premier: mais il est bon qu'elle le désavoue, en signe qu'elle le désaprouve. Il faut prier Dieu pour elle. Je vous conjure de faire pour moy des compliments à madame de Guemenay sur la maladie de M. son fils, et mesme sur ce qu'elle a dit à madame de Nemours, si vous le jugés à propos. Je vous suplie que madame de Cheuvreuse ne voie point mes lettres. En voilà une pour M. de Laigue [1]. Vraiment, je suis quasy faschée contre vous de ce que vostre silence sur ses sentiments a causé sy longtemps le mien sur luy, et de ce que par là il m'a deu croire indigne de ces offres sy bonnes et sy obligeantes qu'il m'a faites sur le subject de mon fils..... Je n'ay point entendu dire que j'estois maistresse de faire aller mon fils à l'académie, mais seulement de le faire voiager ou monter à cheval dans une maison de campaigne; et je prevois de terribles peines pour moy entre mes deux enfants. L'aîné nous monstre, à son frère et à moy, une amitié très-grande, et n'a point encore changé de pensée touchant la soubmistion qu'il projeste d'avoir pour moy. Il semble qu'on luy voit des lueurs de raison et qu'il cognoist dans de certains moments le bon chemin, et qu'il a envie de le prendre. Mais cela est sy terriblement envelopé, ce peu de bien est entouré de tant de maux, que je n'ose me flater de rien. Fontenai n'a esté que deux jours icy sans s'ouvrir, ny à moy, pour me faire quelqu'espèce d'esclaircissement et d'excuse, à quoy je luy ay donné ouverture, ni à mademoiselle de Vertu, ni à mademoiselle de Mouchy, et s'en est allé en basse Normandie dans ce silence-là. En verité, ce garçon là est bien passionné, puisque sa grande raison est toute oprimée sous ses sentiments, et qu'il n'agit que par ceux-cy. J'ay bien peur que le comte de Saint-Paul soit de mesme, car il convient de tout en discourant, mais on sent pourtant une résistance intérieure en luy pour ce qui va contre ses intérêts, et un peu mesme contre ses jugements, ce qui ne me plaist pas. Il se préoccupe contre les gents; il prend mal tout ce qu'ils font, et quoy qu'on luy dise et qu'il dise luy-mesme, il ne revient point. Cela n'est pas bien assurément. Enfin je ne suis pas sans affaire à les mesnager tous pour leur bien, sans y prétendre aucun succeds, l'un d'une façon, l'autre de l'autre. L'abbé

[1] Vraisemblablement le dernier favori de madame de Chevreuse.

d'Ailly se conduit mieux; je luy ay dit que vous m'aviés mandé qu'il avoit bien dit à Paris, et que je lui en sçaurois gré. Au reste, je voudrois fort sçaveoir ce que le roy a dit à madame de Chastillon, vous me le ferés fort bien entendre sy vous voulés. Il faut tousjours laisser mourir ces dits-là, mais il est bon de les sçavoir..... »

Dans une autre lettre, elle parle de son fils aîné presque dans les mêmes termes :

« Mon fils aîné a quelque esprit assurément, mais dans quoi est-il enchassé? Cela ne se peut comprendre; il le faut voir; et, ce qu'il y a de pis, quels sentiments a-t-il? »

Madame de Longueville, lorsqu'elle était à Paris, avait grand soin d'introduire ses enfants chez madame de Sablé et de les remettre entre les mains de cette aimable et sage personne. Elle lui recommande particulièrement son fils aîné :

« Mon fils ayné s'en va demain et désire de vous voir aujourd'huy; il voudroit bien mesme aller disner ches vous. Je vous suplie de le bien vouloir, et de l'entretenir comme vous sçavez si bien faire, afin que vous m'en puissiés dire votre jugement quand je pourray avoir la joie de vous voir, dont je meurs d'envie. »

Tous les efforts de madame de Longueville furent sans succès. Cette masse informe ne se développa point, et le peu d'esprit que montra le comte de Dunois ne se trahit que par des caprices extravagants. Un jour, comme l'avait prévu sa mère, il lui échappa. On n'avait pas voulu le faire voyager, il prit la fuite. Les détails de cette affaire sont restés obscurs. Ce qu'on sait bien, c'est qu'il s'en alla à Rome, et que là il embrassa hautement la carrière ecclésiastique. Il prit la soutane et les ordres mineurs. Madame de Longueville entra dans les désirs librement exprimés de son fils, mais elle refusa de lui demander immédiatement sa démission de ses titres, et la famille prit patience en voyant l'avenir du comte de Saint-Paul à peu près assuré.

« Les lettres d'Italie viennent d'ariver. Mon fils escrira par M. le prince à madame la princesse de Conty, à son frère, à madame de Nemours et à moy pour nous desclarer son dessein. Il a pris la soutane; de sorte que voilà une affaire faite. Je l'ay desclarée à M. mon frère, qui l'a prise de la manière du monde qui me tire le plus d'embaras; car il dit que le gouvernement[1] n'est point vaquant par ceste desmarche de mon fils, que plusieurs prestres ont eu des gouvernements, que M. de Montauzier a recommencé son segond triennal, et qu'ainsy il n'y a pas aparence qu'on le luy veuille oster pour le donner à un autre, et que comme nous ne sommes pas assés en faveur pour l'obtenir pour le comte de Saint-Paul, il n'en faut point faire d'avance à la cour, et laisser les choses au point où elles sont, atendant les

[1] Le gouvernement de Normandie, qui avait appartenu à M. de Longueville, et qu'on avait confié provisoirement, et à titre de commission, à M. de Montausier, en attendant la majorité du fils aîné de M. de Longueville.

conjonctures desquelles on poura profiter. Vous m'advourés que voila ce que je pouvois désirer, puisque cela ne me force pas à leur desclarer que je ne puis servir le comte de Saint-Paul, ce que j'aurois deu faire, sy ils m'eussent poussée à agir, et ce qui eust esté très-désagréable pour moy... Quand vous verrés le comte de Saint-Paul, il faut luy parler dans ce sens là, je veux dire qu'il ne faut point monstrer qu'on croit le gouvernement vaquant, puisqu'on n'est point en estat de l'obtenir pour luy, et que les deux ans et demy que durera encore la segonde comition de M. de Montauzier metront peut-estre les choses dans une situation plus advantageuse pour ses prétentions, et qu'il faut qu'il emploie ce temps la à se rendre tel que le roy luy puisse confier un gouvernement.

« Vous ne parlerés point encore de tout cecy au monde. Pour l'abbé d'Ailly il n'y a pas de danger, en lui insinuant tout ce que je vous viens de dire, afin qu'après en estre persuadé il le puisse persuader au comte de Saint-Paul; et assurement cet advis est bon mesme pour luy; car n'estant point en estat qu'on luy accorde, on se pouroit atirer une exclusion. »

Le comte de Dunois prit le nom d'abbé d'Orléans, et il reçut l'ordre de prêtrise en 1669, ce qui permit au comte de Saint-Paul de succéder à son frère et de prendre le nom de duc de Longueville.

Telle fut la destinée du fils aîné de madame de Longueville. Celle de son second fils fut plus brillante sans être beaucoup plus heureuse, ou du moins la pauvre mère, que nous venons de voir tant souffrir par l'un, ne souffrit guère moins par l'autre.

Comme madame de Longueville le dit à madame de Sablé dans une lettre précédente, le comte de Saint-Paul, gâté par tout le monde, excepté par sa mère, avait montré d'assez bonne heure des prétentions, de l'amour-propre, et de l'ambition qu'il déguisait sous des dehors assez chevaleresques. Les flatteurs dont il était entouré lui avaient mis dans la tête, vers 1664, que, son frère aîné restant aux Jésuites, il prendrait sa place. Quand, au lieu de cela, le comte de Saint-Paul vit ce malheureux aîné sortir du noviciat des Jésuites, reparaître dans le monde et s'essayer à y reprendre son rang, il en fut fort contrarié, tout en faisant bonne mine à mauvais jeu et en tenant les meilleurs propos.

« De Chateaudun, ce 25 aoust.

« ... Mon fils ayné a quitté l'habit; les suites n'en sont pas résolues, n'ayant pas encore les sentiments de MM. mes frères là dessus. Cependant le comte de Saint-Paul dit fort bien; mais, sur ma parole et sans jugement téméraire, son cœur n'est pas d'accord avec sa raison. »

Le comte de Saint-Paul était fort souvent éloigné de sa mère; celle-ci, après la mort de son mari, était venue se fixer à Paris dans son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre récemment acheté aux d'Épernon, et tout à côté de l'hôtel de Rambouillet; mais il lui fallait faire des voyages très-fréquents dans ses différentes terres dont elle prit cou-

rageusement l'administration. Pendant ce temps-là le comte de Saint-Paul restait à Paris et faisait ce qu'on appelait alors son académie, c'est-à-dire un cours complet d'exercices préparant à l'état militaire. Il ne s'occupait pas seulement de ses études; déjà il voyait le monde, il aimait les plaisirs, voulait être présenté à la cour, faire des voyages, mener enfin une vie un peu indépendante. Madame de Longueville s'y refusait dans l'intérêt bien entendu de son fils. Elle écrit à madame de Sablé :

« De Tancarville, le 9 octobre (1665).

« . . . Vous me dites bien que le comte de Saint-Paul fait de grandes clameurs, mais vous ne me dites pas sur quoy, et je ne me le puis figurer. Car de croire qu'il veuille au milieu de mon voyage s'en aller courir à la cour sans rime ni raison, je ne le puis imaginer; de croire aussi qu'il veuille voyager, il me semble qu'il peut attendre que je sois revenue pour donner cours à ses désirs; de croire enfin qu'il trouve son temps d'académie trop long, je ne puis non plus me le figurer, car assurément bien des gens en font deux ans; mais nul homme vivant n'en fait moins d'un an, et il n'y a que neuf mois qu'il a commencé. Je ne sais donc ce qu'il veut dire, ni sur quoy il me fait le sacrifice de se soumettre à mes volontés, puisqu'à son esgard j'en ai de toutes ordinaires. Si vous voulez m'expliquer cela, je suis, il me semble, assez discrète pour porter ce secret; et assurément j'ay besoing de savoir la situation de son esprit pour prendre mes mesures avec luy. . . »

Le comte de Saint-Paul se répandit si bien dans le monde, qu'il négligeait beaucoup sa mère et ne prenait pas souvent la peine d'aller lui faire visite lorsqu'elle était absente de Paris. Madame de Longueville souffrait de cet oubli, elle ne s'en plaignait point au comte de Saint-Paul, mais elle s'en ouvrait à madame de Sablé. Elle s'inquiétait des sociétés que fréquentait ce fils sur lequel sa tendresse ne l'aveuglait pas; elle savait qu'il avait rencontré chez madame de Sablé, madame de Lafayette et La Rochefoucauld. Madame de Lafayette rendant compte à madame de Sablé d'une visite que venait de lui faire le comte de Saint-Paul, se montre à la fois frappée de son esprit, et pleine de craintes qu'il ne soupçonne son intimité avec La Rochefoucauld[1]. Combien madame de Longueville ne devait-elle pas redouter davantage que l'éclat de ses anciennes relations avec ce même La Rochefoucauld n'allât jusqu'à son fils, et que les femmes à la mode qui attiraient ce jeune homme ne lui apprissent ce qu'elle eût voulu lui dérober à jamais ! Elle est à la fois résignée à toutes les conséquences de l'ancienne faute, et affligée d'en trouver la punition dans la froideur que son fils lui témoigne. Elle en est réduite à demander de ses nouvelles à madame de Sablé; elle la prie de le sonder habilement sur ce qu'il peut savoir d'elle. Le comte de Saint-

[1] Voyez M. Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 237.

Paul la surprend-il d'une visite inattendue : elle n'en conçoit pas une très-grande joie, car elle devine aisément que c'est à madame de Sablé et à son intervention officieuse qu'elle doit cette visite. Cette idée pénible est confirmée par l'embarras du comte de Saint-Paul avec elle, par la stérilité de sa conversation, et l'absence totale de confiance et d'abandon. Elle ne sait à qui s'en prendre d'une pareille conduite; elle en accuse surtout l'abbé d'Ailly, son précepteur, dont nous avons déjà fait connaître l'esprit frivole et le caractère intéressé. Témoin de ses souffrances maternelles, mademoiselle de Vertus écrit à madame de Sablé[1] : « Vous admireriez la vertu de madame de Longueville, si vous la voyiez..... La vertu de madame de Longueville est admirable. » Mais on sent dans les lettres de madame de Longueville combien cette vertu lui pèse et lui coûte, et son vœu le plus intime, qu'elle exprime à demi-mot à madame de Sablé, est de quitter ce monde qui la comprend si peu et d'aller finir ses jours dans la solitude. On trouvera tous ces sentiments dans les lettres suivantes.

« De Coulommiers, ce 30e octobre.

« J'avois esperé d'avoir de vos nouvelles, et j'avois songé souvent à vous prévenir en vous en disant des miennes; mais j'ay icy tant d'occupations, et d'un autre costé j'en ay sy peu qui me puissent fournir de subject de vous entretenir, que je n'en ay ny le loisir ny de quoy le pouvoir faire. Il faut donc en chercher la matière dans mon cœur, c'est-à-dire dans le sentiment que luy causeroit vostre oubly, sy je croiois que vostre silence en fut la marque. Mais je ne veux pas vous faire ce tort là ny à moy ce desplaisir de presumer que vous ne songés pas à moy, parce que vous ne me le dites point; et j'ayme mieux vous en demander raison à vous mesme que de m'en respondre une qui me despleut et qui vous fut peu advantageuse. Mais après vous avoir demandé de vos nouvelles, trouvés bon que je vous en demande du comte de Saint-Paul. Quelle terre habite-t-il, et est-il mort ou croit-il que je sois morte? Il y a sy longtemps que je n'ay ouy parler de luy qu'enfin la curiosité l'emporte sur le dessein que j'avois pris de voir jusqu'où cela iroit. Je suis comme persuadée, non-seulement par là mais par bien d'autres choses, que des gens m'ont servie à souhait auprès de luy. Comme je ne fonde aucune espérance de joie sur mon fils, cela ne me fait aucun mal; mais cela luy en peut faire à luy, en le rendant moins honneste homme, car c'est l'estre peu que de manquer ainsy à ses devoirs. L'abbé d'Ailly peut vous instruire là dessus, car il n'y a plus que luy pour qui mon fils ait conservé une sorte de procédé. Ne luy dites pas pourtant que je pense avoir quelque subject de me plaindre, mais seulement que je vous ay demandé de ses nouvelles. Vous pouriés mesme, comme de vous mesme, enfoncer un peu et voir sy mon fils est aussy instruit que j'ay subject de le croire sur bien des choses qui me regardent. En verité, on est bien heureuse de ne fonder nulle espérance en ce monde, car on auroit souvent de grands chagrins, et quand on ne s'atend à rien

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mars et avril 1852 : *Lettres inédites de mademoiselle de Vertus à madame de Sablé.*

on voit les choses les plus désagréables sans qu'elles facent imprétion sur le cœur. »

« Ce 3 novembre. Despuis ma lestre escrite, le comte de Saint-Paul a envoié scavoir de mes nouvelles. Ne dites point ce que je vous ay mandé là dessus, mais essayés de scavoir le reste. »

« De Coulommiers, ce 13 novembre.

« Sy vous n'estiés telle que vous estes, c'est-à-dire la plus fidèle du monde, comment pourroit-on ne pas soubconner que la visite que le comte de Saint-Paul me veint rendre lundy ne soit un effet de vos soings? Il me manda hier que je lui envoiasse un relais pour ce jour là, et j'advoue que je trouvai cela sy à point nommé, après ce que je vous avois mandé, que j'eus besoing de la cognoissance que j'ay de vous pour ne pas croire ou du moins soubconner que vous avés [co]opéré à ce voiage; mais je ne le croy pas, et n'ay nulle nécessité que vous me respondiés là dessus. Je n'acheveray point cette letre que je ne l'aye veu, car je vous veux mander ce qu'il me dira de son grand oubly. J'estois en grand estonnement de ce que vous ne me faisiés point responce, et j'avois grand peur que ma lètre fut perdue; car il y avoit de certaines choses que je n'eusse pas aimé que d'autres que vous eussent veues. J'escris ce commencement de lètre à mon loisir, et l'acheveray ausy à mon loisir, quand le comte de Saint-Paul sera venu. »

« Ce 17.

« Le comte de Saint-Paul ariva hier au soir. Rien n'est pareil à sa froideur pour moy. Il ne m'a pas fait une justification de son oubly. C'est un embaras incroiable pour trouver quelque chose à me dire; il ne trouve, après avoir bien cherché, que des choses sy communes qu'elles se pouroient dire à son laquais comme à moy. Il luy paroist un grand ennuy avec moy. Je me réponds à une partie de ces choses moy mesme en sa faveur que, comme je suis froide de mon costé, le respect qu'il a pour moy luy donne cette froideur et cet embaras; que, comme il n'est plein que de choses qui ne me sont pas propres, il en naist cette stérilité de conversation et cet ennuy; mais je ne scay d'où viennent ces choses sy communes, car il est impossible qu'on n'en scache quelqu'une qui luy donne quelque espérance ou quelque crainte pour sa fortune; et si je manque d'agrément, au moins je ne manque pas de discrétion, et il doit croire que je ne manque pas non plus d'affection pour ses intérêts. Enfin c'est un changement qui m'estonneroit bien, sy je ne l'avois pas préveu il y a longtemps. Il ordonne de tout sans moy, et je suis persuadée que bien tost il sera bien ayse d'estre le maistre. Je vous dis tout cecy non pas pour luy dire, ny à l'abbé d'Ailly, mais seulement pour insinuer au dernier dans les occasions naturelles qu'il faut qu'il conduise mon fils sur d'autres principes, car assurément ceux-là lui feront prendre un procédé qui le rendra moins estimable. Comme l'abbé d'Ailly ne le quite pas, et que constamment il a tousjours voulu le gouverner, et tousjours malgré moy, j'advoue que je luy atribue une partie de la conduite de mon fils. Enfin il m'est fort dur de recevoir ce traitement là du comte de Saint-Paul. Tout ce que Dieu ordonne est juste, mais quelque soubmise que j'y soie par la volonté, je confesse que j'ay bien haste d'estre bien loing d'eux tous et de les deslivrer et moy ausy des peines qu'ils ont et de celle que j'ay moy mesme d'estre obligée de me mesler de leurs affaires. J'espère vous voir bientost et parler de tout cela à fonds avec vous. »

Dès que le comte de Saint-Paul eut achevé son académie, Condé le prit avec lui et lui fit faire plusieurs campagnes avec son propre fils, le duc d'Enghien, et son neveu le jeune duc de Conti, qui depuis devint un de ses plus brillants élèves et un des meilleurs généraux de la fin du siècle. Le comte de Saint-Paul montra de la bravoure et de l'intelligence. Il faisait en quelque sorte deux parts de sa vie, comme au reste tous les jeunes gentilshommes : l'été il allait à la guerre avec ses deux cousins et son oncle; l'hiver il revenait s'amuser à Paris. Cela fait dire à madame de Longueville, dans une lettre que nous avons déjà citée, que son fils gâte l'hiver tout ce qu'il a fait l'été. Elle exprime perpétuellement la crainte que ses défauts ne prennent le pas sur ses bonnes qualités, et que ses avantages à la guerre ne couvrent pas longtemps le mal qu'il se faisait par l'extrême légèreté de sa conduite. Il paraît, en effet, que le comte de Saint-Paul ne gardait pas de mesure dans son goût pour le plaisir, et qu'il fit de bonne heure d'assez grandes fautes. Déjà, en 1664[1], madame de Longueville écrit à son frère, le prince de Condé : « Vous voyez ce que cet enfant si sage a fait et à quoi il « s'est porté parce qu'il n'était pas sous mes yeux. » Plus tard, étant encore bien moins sous les yeux de sa mère, il tomba dans le dérèglement. Madame de Longueville en gémissait. Aussitôt que la carrière du comte de Saint-Paul fut bien assurée par le désistement volontaire de son aîné, devenu l'abbé d'Orléans, elle songea à marier celui sur lequel reposaient toutes les espérances de sa maison. Elle jeta les yeux sur Mademoiselle, et chargea de cette négociation délicate d'abord madame de Puisieux, et ensuite mademoiselle de Vertus[2]. Mais Mademoiselle, alors occupée de sa passion secrète pour Lauzun, ferma l'oreille à cette proposition. C'est alors que madame de Longueville s'embarqua, comme dit Mademoiselle[3], dans l'affaire de Pologne, dont nous parlerons tout à l'heure. Pendant qu'on travaillait ainsi à son avenir, le comte de Saint-Paul se battait bien et faisait la cour aux dames. Voici le portrait, fort peu flatté, que nous en a laissé Mademoiselle :

« M. de Longueville avait le visage assez beau, une belle tête, de beaux cheveux, une vilaine taille et l'air peu noble. Les gens qui le connaissaient particulièrement disent qu'il avait beaucoup d'esprit. Il parlait peu, il avait l'air de mépriser, ce qui ne le faisait pas aimer. Madame de Thianges était fort de ses amies, la marquise d'Uxelles et beaucoup d'autres : elles voulaient aller en Pologne avec lui; quand il mourut, elles en portèrent le deuil et témoignèrent une grande douleur. »

[1] Voyez notre dernier article, juin, p. 381. — [2] Voyez *Journal des Savants*, janvier 1852, p. 54, et février, p. 110, ainsi que les Mémoires de Mademoiselle, t. V, p. 182; t. VI, p. 42, et p. 281. — [3] *Ibid.*

Parmi les personnes qui disaient que le comte de Saint-Paul avait beaucoup d'esprit, il faut mettre au premier rang madame de Lafayette, qui met en marge d'une lettre à madame de Sablé[1] : « Je ne veux pas « oublier de vous dire que j'ai trouvé terriblement de l'esprit au comte « de Saint-Paul. » Pour madame de Thianges et madame d'Uxelles, déjà sur le retour, rien n'autorise à penser qu'elles fussent autre chose au comte de Saint-Paul que des amies, à peu près sur le pied de madame de Sablé, qui s'étaient peut-être chargées d'en faire un honnête homme et étaient flattées de ses soins, mais sans aucune prétention. Madame d'Uxelles en particulier, quoique veuve et encore très-agréable, était une femme de trop d'esprit et de goût pour braver le ridicule d'une liaison avec un tout jeune homme. Voici, par exemple, une lettre que lui écrit le comte de Saint-Paul, et qui témoigne de relations à la fois familières et respectueuses. Nous la donnons parce qu'elle fait pour notre opinion, qu'elle est inédite et autographe, et qu'elle est la seule lettre que nous ayons rencontrée de ce fils de madame de Longueville, objet de tant d'espérances sitôt moissonnées[2].

« A madame la marquise d'Uxelles,

« Ce 20 septembre, de Chambor.

« Vous croyés bien que je ne suis pas moins ayse que le roy vous ait donné tout ce que vous luy avés demandé que j'estois alarmé du péril que vous avés couru de ne rien avoir. Tout le monde est si persuadé de l'intérest que je prends à ce qui vous touche, que M. de Rouville me charge de vous faire son compliment, croyant, à ce qu'il dit, que vous le recevrés plus favorablement venant de moy que de luy. Je m'en aquite donc; vous luy tesmoignerés, s'il vous plaist. Je n'ay point de nouvelles du Prince; je luy ay pourtant escrit depuis qu'il est party; faites ce que vous pourés pour le résoudre à m'en donner. Si vous ne pouvés gaigner cela sur luy, faites m'en scavoir. On dit que nous partirons d'icy le 11 du mois prochain. Souvenés-vous toujours, madame la marquise, du meilleur de vos amis; je dirois bien du plus humble de vos serviteurs, mais vous me permétés ces familiarités, au moins en paroles.

« Le comte DE SAINT POL. »

Ce qui égara le comte de Saint-Paul ce furent les flatteurs et particulièrement ces beaux esprits, ces lettrés médiocres qui suivent les grands pour caresser leurs défauts et en tirer quelque avantage. Comment veut-on qu'un jeune homme, riche et beau, résiste aux tentations quand il reçoit souvent des vers tels que ceux-ci :

[1] M. Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 237. — [2] Bibliothèque nationale. *Supplément français*, n° 376, Lettres à madame d'Uxelles. Lettre 30°.

A Monseigneur le comte de Saint-Paul.

STANCES.

Prince, j'avais prédit qu'un jour
Vous seriez en tous lieux plus craint que le tonnerre;
Mais, avant d'essayer les travaux de la guerre;
Ne goûterez-vous point les douceurs de l'amour?

Je sais quelle est la récompense
Dont le dieu des combats peut flatter les guerriers;
Mais, quel que soit le prix qu'il donne à leur vaillance,
Les myrtes de l'amour valent bien les lauriers.

Vous receutes de la nature
Mille perfections dont le monde est charmé;
Prince, ne souffrez pas que la race future
Trouve en vous le défaut de n'avoir point aimé.

Ne craignez pas pour votre gloire,
Quand vous suivrez les lois de quelque objet charmant.
Il est beau quelquefois de perdre la victoire
Et de faire céder le héros à l'amant.

Si jamais votre cœur soupire
Et quitte pour un temps les desseins généreux,
Amour ne vit jamais, dans son aimable empire,
De plus digne sujet ni d'amant plus heureux.

Ces petits vers, qui, malheureusement font penser à ceux que Théràmène adresse à son élève Hippolyte dans la *Phèdre* de Racine, sont-ils aussi du précepteur du comte, l'abbé d'Ailly, ou d'Esprit ou de quelque autre lettré de la maison? Nous l'ignorons. Mais nous voulons croire qu'ils ne sont ni de mademoiselle de Scudéry, ni de Pellisson, ni même de madame de la Suze, quoique nous les trouvions dans un *Recueil de pièces galantes en prose et en vers de madame la comtesse de la Suze, d'une autre dame et de M. Pellisson.* Paris, 1678; p. 327 de la réimpression hollandaise.

Le comte de Saint-Paul, jeté de bonne heure dans les voies de cette galanterie vulgaire, fit bien des fautes qui désolèrent sa mère. Il se lia avec une personne de la cour, d'une réputation au-dessous du médiocre, et il en eut un fils naturel qui prit le nom de chevalier de Longueville. Avant son départ pour sa dernière campagne, il le reconnut et lui assigna un rang et des avantages. Mademoiselle s'exprime ainsi à ce sujet[1]:

« M. de Longueville déclara un batard qu'il avait au parlement, afin de le rendre capable de posséder les biens qu'il lui voulait donner, on ne nomma point la mère.

[1] Mémoires, t. VI, p. 28.

Comme il faut pour cela des lettres patentes du roi, elles furent accordées sans peine. La mère du chevalier de Longueville était une femme de qualité dont le mari était vivant. Il disait à tout le monde en ce temps-là : Ne savez-vous pas qui est la mère du chevalier de Longueville? Personne ne lui répondait, quoique tout le monde le sût. »

Nous n'avons aujourd'hui aucune raison de nous taire comme Mademoiselle : c'était la duchesse maréchale de la Ferté. Cette manière, jusqu'alors inconnue, de reconnaître un fils sans désigner la mère, fut une complaisance extraordinaire du parlement, que Louis XIV autorisa, pour faire légitimer ainsi les enfants de madame de Montespan. M. de Longueville laissa, par testament, au chevalier cinq cent mille livres, et, pour que le legs ne fût point attaqué, il avait pris la précaution (à ce qu'assure M. Monmerqué, qui doit avoir de bonnes raisons pour parler ainsi [1]), de faire signer son testament par la duchesse de Longueville. Le chevalier servit honorablement, et fut tué au siége de Philipsbourg en 1688.

L'appel du duc de Longueville au trône de Pologne au moyen du mariage du jeune duc avec la sœur de l'empereur, déjà mariée au roi Michel, auquel on aurait enlevé d'un seul coup sa couronne et sa femme, est une affaire trop compliquée pour nous y engager. Nous nous bornerons à citer le passage suivant de Mademoiselle [2] :

« On avait fait quelques propositions pour faire le duc de Longueville roi de Pologne. Les Polonais voulaient ôter le roi Michel, dont ils ne s'accommodaient pas, et l'empereur voulait bien démarier sa sœur; je ne sais par quelle raison il croyait pouvoir en user ainsi. Il ne voulait pas consentir qu'ils eussent un autre roi, s'il n'épousait sa sœur. Madame de Longueville me fit dire qu'elle me demandait encore une fois si je voulais faire l'honneur à son fils de l'épouser; qu'il n'y avoit royaume ni sœur d'empereur à quoi elle ne me préférât; que l'affaire de M. de Lauzun n'avait rien changé à son dessein; que l'affaire rompue, j'avais assez de raison pour faire croire que je n'y songerais plus; qu'ainsi elle souhaitait l'affaire plus que jamais. Je lui répondis que je ne voulais pas me marier, et que cette marque d'estime qu'elle me donnait m'était si sensible que j'en étais touchée de la plus vive reconnaissance que l'on pouvait sentir. Elle s'embarqua à l'affaire de Pologne, et un gentilhomme de Normandie, nommé Calières, qui était entré dans cette négociation, m'a dit depuis que l'affaire était faite quand il mourut, c'est-à-dire à l'égard des Polonais; parce que, quoique le roi eut permis cette négociation, je ne sais s'il eut eu la réussite agréable et s'il ne la traversait point; il n'avait jamais aimé M. de Longueville, il avait des manières qui ne plaisaient pas à tout le monde. »

Il paraît qu'en effet des bruits très-différents circulèrent sur l'agrément du roi au mariage et à la royauté du duc de Longueville. Madame de Longueville dément ces bruits et atteste la bonne volonté du roi

[1] Lettres de madame de Sévigné, t. III, note de la page 10. — [2] T. VI, 281.

Louis XIV dans ce fragment d'une des dernières lettres qu'elle ait écrites à madame de Sablé :

« J'ai appris à mon retour par mademoiselle de Vertu que vous m'aviés escrit en mon absence pour me dire les nouvelles que vous aviés apprises sur le subject du mariage de mon fils. Et comme elles estoient assés mauvaises pour vous donner de l'inquiétude, estant ausy sensible à ce qui me touche que vous l'estes, je suis bien ayse de ne pas retarder davantage à vous aprendre que le roy m'a receue tout comme je le pouvais désirer, et a donné son agréement à ma proposition, comme on le devoit attendre de sa justice. Vous serés bien aise de sçavoir et de dire ceste nouvelle à ceux qui vous avoient apris l'autre. Je m'aperçoy qu'on ne fait plus que mentir, et que tout se dit sy différemment de ce qui est, qu'on ne sçait quasy plus où est la vérité..... »

On sait à quoi tous ces projets aboutirent. Le jeune duc de Longueville, accompagnant son oncle le grand Condé dans la campagne de Hollande, emporté par un courage fort mal entendu, fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, sous les yeux de Condé blessé lui-même. Cette perte excita des regrets universels. On oublia les défauts du jeune duc pour ne songer qu'à ses brillantes qualités, et sa fin malheureuse couvrit les torts de sa vie. Nous ne nous arrêtons point au pompeux éloge qu'en fait madame de Sévigné, car on n'ignore pas qu'avec la vue la plus perçante sur les plus petits défauts des gens qui lui étaient étrangers ou indifférents, madame de Sévigné était aveugle sur ceux de toutes les personnes de sa société, qu'elle admirait aisément les très-grands seigneurs qui prenaient la peine d'être aimables avec elle. Que ne devait-elle donc pas penser et dire du neveu de M. le Prince, du fils de madame de Longueville, si cher à M. le duc de La Rochefoucauld? Mais il faut bien que M. de Longueville ait eu quelques-unes des grandes qualités de sa mère, car il fut pleuré de ses camarades, à ce point que l'un d'eux, le chevalier de Montchevreuil, Philippe de Mornay, chevalier de Malte, ne voulut pas qu'on le pansât d'une blessure qu'il avait reçue auprès de son ami et mourut de cette blessure. Toutes les femmes qui s'intéressaient au beau jeune homme témoignèrent une grande douleur. Madame de Sévigné raconte l'affliction de ces dames d'une façon à moitié touchante et à moitié ridicule[1]. Lettre du 20 juin 1672 : « Quelle affliction ne montre point notre grosse marquise d'Uxelles sur « le pied de la bonne amitié? Les maîtresses ne s'en contraignent pas. « Toute sa pauvre maison revient, et son écuyer qui arriva hier ne pa- « raît pas un homme raisonnable. Cette mort efface les autres..... « Tout le monde pleure ou craint de pleurer. L'esprit tourne à la pauvre

[1] Éd. Monmerqué, t. III, p. 6, 7, etc.

« madame de Nogent, » sœur du duc de Lauzun, et qui passait pour être aimée du duc de Longueville.

Quant au désespoir de madame de Longueville, il est inexprimable, et madame de Sévigné a pu seule le peindre avec son cœur de femme et de mère. Pourquoi ne pas répéter encore une fois ce récit inimitable? Personne n'osait se charger d'annoncer la terrible nouvelle. On fit venir de Port-Royal mademoiselle de Vertus avec Arnauld : « Ma-« demoiselle de Vertus, dit madame de Sévigné, n'avait qu'à se mon-« trer; ce retour précipité marquait bien quelque chose de funeste. « En effet, dès qu'elle parut : Ah! mademoiselle, comment se porte « monsieur mon frère? Sa pensée n'osa aller plus loin. — Madame, il « se porte bien de sa blessure. — Il y a eu combat? Et mon fils? — « On ne lui répondit rien. — Ah! mademoiselle, mon fils, mon « cher enfant, répondez-moi : est-il mort? — Madame, je n'ai point de « paroles pour vous répondre. — Ah! mon cher fils! Est-il mort sur-le-« champ? n'a-t-il pas eu un seul moment? Ah! mon Dieu! quel sacri-« fice! Et là-dessus, elle tombe sur son lit, et tout ce que la plus vive « douleur peut faire, et par des convulsions, et par des évanouisse-« ments, et par un silence mortel, et par des cris étouffés, et par des « larmes amères, et par des élans vers le ciel, et par des plaintes « tendres et pitoyables, elle a tout éprouvé. » Madame de Sévigné ajoute avec une délicatesse exquise : « Il y a un homme dans le monde qui « n'est guères moins touché. J'ai en tête que, s'ils s'étaient rencontrés « tous deux dans ces premiers moments, et qu'il n'y eût eu personne « avec eux, tous les autres sentiments auraient fait place à des cris et à « des larmes que l'on aurait redoublés de bon cœur. »

Madame de Longueville tomba malade; mais, peu à peu, il lui fallut bien, puisqu'elle n'avait pu mourir, remplir les devoirs qui lui restaient et voir quelques personnes. En recevant madame de Sévigné, toujours affectueuse et courageuse, elle lui parla de son fils, le marquis de Sévigné, qui était aussi à l'armée; elle lui parla même de madame de Lafayette. Cédons encore une fois la place à l'incomparable narratrice : Lettre du 24 juin 1672, Éd. Monmerqué, t. III, p. 13 : « Je n'ai point « vu madame de Longueville; on ne la voit point; elle est malade : il y a « eu des personnes distinguées, mais je n'en ai point été et n'ai point de « titres pour cela. » 27 juin, *ibid.* p. 17 : « J'ai vu enfin madame de Lon-« gueville. Le hasard me plaça près de son lit; elle m'en fit approcher « encore davantage et me parla la première, car pour moi je ne sais « point de paroles dans une telle occasion. Elle me dit qu'elle ne dou-« tait pas qu'elle ne m'eût fait pitié; que rien ne manquait à son mal-

« heur; elle me parla de madame de Lafayette, de M. d'Hacqueville, « comme de ceux qui la plaindraient le plus; elle me parla de mon fils « et de l'amitié que son fils avait pour lui. » Viennent ensuite ce peu de lignes, qui sont de trop peut-être, et où perce en se cachant l'inévitable coin d'amour-propre de tout bel esprit, si délicat et si raffiné qu'il puisse être : « Je ne vous dis point mes réponses; elles furent comme « elles devaient être, et, de bonne foi, j'étais si touchée, que je ne pou- « vais pas mal dire. »

Ce fut une consolation bien sensible à madame de Longueville d'apprendre avec une suffisante certitude que son fils, avant de partir pour l'armée, s'était préparé à la mort et avait réglé toutes ses affaires de conscience. Madame de Sévigné le dit, et part de là pour faire un éloge un peu exagéré du jeune duc. Madame de Longueville, qui connaissait mieux son fils, n'avait pas le même enthousiasme, le même aveuglement, mais elle l'aimait plus qu'elle ne le croyait elle-même. Son courage naturel, si grand qu'il fût, ne lui eût pas suffi pour supporter une perte qui, dans l'état de son fils aîné, était la ruine absolue de sa maison; son détachement de toutes les choses de la terre, encore augmenté par ce coup terrible, lui fit seul trouver la force de répondre au compliment de condoléance que lui adressa l'abbé de Saint-Cyran la lettre suivante, qui n'est point dans la correspondance dont nous rendons compte, et nous est communiquée par un des derniers disciples de Port-Royal, l'un de MM. les frères de Saint-Antoine :

« De Port-Royal, ce 24 juillet (1672).

« A Monsieur l'abbé de Saint-Ciran.

« Je cognois trop vostre charité pour douter de vos sentiments dans sa triste ocasion qui vous a obligé de m'escrire; et je suis persuadée que vous y avez esté sensible, et que vous avez demandé à Dieu qu'il me soubmit profondément à sa saincte volonté, quelque dure qu'elle ait semblé à ma nature. Cependant je voy bien qu'elle est remplie de miséricorde, et que je ne méritois point que Dieu rompit mes liens, puisqu'ils m'estoient plus chers que je ne le croiois moy-mesme; ce que j'éprouve par la douleur que me cause la perte que je fais de celuy que Dieu vient de m'oster. Il paroit, par les dispositions qu'il luy a données devant son départ pour l'armée, qu'il l'a regardé dans sa miséricorde aussi bien que moy, joint qu'il a retranché sa vie non seulement à son commencement, mais encore sur le point qu'il alloit estre élevé d'une manière sy extraordinaire qu'il estoit bien à craindre que l'amour du monde ne s'emparat de son cœur, et ne le remplit entièrement. Je suppose que vous sçavés qu'il alloit estre roi de Pologne. Sy Dieu, en luy ostant la vie et l'esperance d'une couronne, luy a faict misericorde, il luy a bien plus donné qu'il ne luy a osté; ainsy il n'y a qu'à adorer sa conduite et sur mon fils et sur moy. Elle est juste comme tout ce qui part des dispositions de sa providence. Je vous supplie de luy demander pour moy une adhérence entiere à toutes

ses volontés, et un detachement intérieur du monde qui réponde à celuy qu'il opère extérieurement par le renversement de ma famille. Vostre charité ne me refusera pas cette grâce et d'autant plus qu'on ne peut reverer vostre vertu et vostre merite plus véritablement que je fais.

A. de Bourbon.

« Je vous demande vos prières pour le repos de l'âme de mon fils, et pour les besoings de M. mon frère, aussi bien que ceux de mes nepveux, les princes de Conty. »

Après ce désastre madame de Longueville n'eut plus de chagrins de cœur à supporter, mais elle ne put toujours éviter des affaires plus ou moins désagréables. Quand l'abbé d'Orléans apprit la mort du frère qui avait succédé à son titre, il le réclama et l'obtint, dit-on. De son côté la duchesse de Nemours, belle-fille de madame de Longueville, éleva des prétentions sur la principauté de Neufchâtel et Valengin, qui était arrivée à son frère, non du fait de sa mère, mais de celui de son père, dont elle se portait l'unique représentant. Madame de Longueville, curatrice de son dernier fils, à cause de l'état de sa raison, dut défendre ses droits. De là un procès qui dura plus d'un an et donna naissance à divers mémoires pour et contre, lesquels réunis composent un assez gros volume in-4°. Les États de la souveraineté de Neufchâtel, qui méritaient bien d'être entendus dans une affaire où l'on disposait d'eux, repoussèrent hautement les prétentions de la duchesse de Nemours et conclurent pour madame de Longueville. Celle-ci, qui, en soutenant les droits de son fils, ne faisait qu'accomplir un devoir, et qui avait déjà quitté son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre pour se fixer sans retour aux Carmélites et à Port-Royal, lasse de tant de mémoires et de procédures, écrivit au roi pour se remettre absolument à sa discrétion. La collection De Camps, de la Bibliothèque nationale, t. LXXIX, nous a conservé une copie de cette lettre :

Lettre de la duchesse de Longueville au roy, par laquelle elle se remet entièrement au jugement de Sa Majesté sur le démélé qu'elle avait avec la duchesse de Nemours pour la principauté de Neuchâtel, 1673.

« M'etant creue obligée de recourir à Votre Majesté pour la supplier de prendre connoissance d'un différend dont les voyes de fait auxquelles on étoit venu donnoient lieu d'appréhender de funestes suites, je n'ay point eu d'autre veue que de me soumettre entièrement au jugement qu'elle en portera, sans avoir la moindre pensée de rien excepter de ce qu'elle croiroit devoir être compris. Je me suis donné l'honneur d'exposer à Votre Majesté les raisons qui m'ont portée à en parler comme j'ay fait dans mes écritures; mais cette réserve que j'y ai gardée, par la considération d'un État souverain qui en pourroit estre troublé, si j'avois parlé d'une autre manière, n'a pas pour but de donner des bornes à Votre Majesté ny de soustraire rien à sa connoissance. Je me suis pleinement remise à elle de ce qu'elle croira devoir

juger ou ne pas juger, en ne me réservant qu'une inviolable obéissance pour tous ses ordres. C'est, Sire, ce que je puis protester à Votre Majesté, avec la même sincérité avec laquelle je continueray mes vœux et mes prières pour la santé et la prospérité de Votre Majesté.

« Anne-Geneviève DE BOURBON. »

Depuis 1673 madame de Longueville, entièrement séparée du monde, disparaît de l'histoire, et se consume lentement, aux Carmélites et à Port-Royal-des-Champs, dans les austérités de la pénitence, où elle s'éteint en 1679. La correspondance que nous venons de parcourir ne la suit pas jusque-là; elle finit à peu près où commence une autre et suprême correspondance, celle de madame de Longueville avec M. Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, son dernier directeur[1]. Celle-ci contient en quelque sorte les derniers soupirs de madame de Longueville : elle ne se rapporte qu'à Dieu. Les lettres à madame de Sablé, avec un grand caractère religieux, ont aussi leur intérêt humain, et, en les quittant, nous pouvons dire, ce semble, qu'elles ont tenu tout ce qu'elles nous promettaient.

Commençant vers 1660, au retour de Condé en France, et se prolongeant pendant une douzaine d'années jusqu'après la mort du jeune duc de Longueville en 1672, elles fournissent des documents nouveaux et précieux sur toutes les affaires du temps, où madame de Longueville a encore été mêlée, surtout celles de Port-Royal, où elle joue un fort grand rôle. Avant cette correspondance, nous ne savions presque rien de ses enfants, de leur vrai caractère, de leur éducation, des luttes qu'elle eut à soutenir à leur sujet dans l'intérieur de sa famille, et contre son frère, le grand Condé, de la délicatesse et de la magnanimité de sa conduite dans ces tristes et difficiles circonstances. Nous rencontrons encore ici, et nous y voyons sous des faces nouvelles, et par les yeux de madame de Longueville et de madame de Sablé, plus d'une femme illustre du XVII[e] siècle, que jusque-là nous ne connaissions que par madame de Sévigné ou madame de Motteville ou Mademoiselle. Enfin ces lettres nous introduisent dans les replis les plus profonds de l'âme de madame de Longueville, de cette âme si affectueuse et si fière, et, nous l'avouons, ce commerce intime nous paraît du plus grand prix. Nous osons même soutenir qu'au point de vue littéraire, ces lettres ont plus d'importance qu'on ne le croirait au premier coup d'œil; car elles sont un des plus curieux monuments de cette littérature féminine du

[1] Nous l'avons publiée, t. III de nos œuvres littéraires.

XVIIe siècle, qui n'est pas, selon nous, une petite partie de notre gloire nationale. Jusqu'ici on ne connaissait ou on n'admirait que madame de Sévigné, madame de Lafayette et madame de Maintenon. On n'avait pas l'air de se douter, et il faut pourtant bien admettre, que ces trois éminentes personnes n'ont pu être, n'ont pu briller comme elles l'ont fait que parmi beaucoup d'autres, qui leur servent de cortége, et dont quelques-unes, avec un peu plus de culture, eussent pu devenir au moins leurs égales.

Il ne faut pas oublier une distinction essentielle, que nous avons tâché de bien établir, et sans laquelle il est impossible de rien entendre à la littérature du XVIIe siècle, à savoir la distinction de la littérature de Louis XIII et de la régence, et de la littérature de Louis XIV : celle-ci, où la langue est arrivée à une netteté, à une précision, à une souplesse, à une politesse, à un agrément sans pareil; celle-là, où la langue manque, il est vrai, des qualités de l'âge qui va suivre, mais possède abondamment toutes celles de la jeunesse, entre autres la naïveté et la force, mêlées d'un peu de rudesse et de beaucoup de négligence. C'est donc un anachronisme ridicule de demander aux contemporaines les plus spirituelles de Corneille et de Pascal le même style qu'aux contemporaines de Racine et de Fénelon. Heureuses celles qui, comme madame de Sévigné, participent de l'une et de l'autre littérature! Madame de Longueville appartient tout entière à la première moitié du XVIIe siècle : elle se retire quand Louis XIV paraît; et elle n'a pas même vu l'époque où, ayant perdu Colbert, disciple de Mazarin, disciple lui-même de Richelieu, livré enfin à son propre génie, Louis XIV remplit de ses inspirations personnelles, et des hommes formés par lui et assouplis à ses desseins et à ses mœurs, les trente dernières années de son règne. La littérature et la langue changent alors comme la société elle-même. Parmi ces divers changements, celui qui a le plus contribué à rendre le langage plus net et plus aisé, est la décomposition de la vieille phrase française, profondément synthétique, en une multitude de petites phrases plus ou moins habilement coupées, qui forment un parfait contraste avec l'ancienne et interminable période de Rabelais et de Montaigne, dont les immenses anneaux se déroulent comme ceux de la période grecque. Il y avait eu une époque intermédiaire où la phrase était longue et synthétique encore, et par conséquent toujours ample, et en même temps déjà fort claire par l'habile et forte disposition de ses différents membres : telle était la langue sortie des mains de Descartes, que Pascal semblait avoir fixée, que Bossuet avait portée à sa perfection, mais qui ne s'est

pas plus arrêtée que tout le reste, et s'est allée perdre dans l'analyse un peu mesquine, la correction un peu sèche, la clarté superficielle et la grâce amollie de la fin de Louis XIV et du commencement de Louis XV. Sous Louis XIII et sous la régence dominent les défauts opposés à ceux-là; et ces défauts sont très-marqués dans le style de madame de Longueville. Elle a la naïveté d'une personne qui n'écrit que pour dire bien ou mal ce qu'elle a besoin de dire, mais qui ne sait pas toujours le dire, et embrouille un peu sa pensée dans les replis d'une phrase qu'elle ne gouverne pas. Aussi avons-nous été réduits plus d'une fois à couper ses immenses périodes en leur appliquant la ponctuation analytique d'un temps plus moderne, ainsi que nous en avons prévenu le lecteur[1]. Un autre caractère du style de madame de Longueville, c'est qu'elle ne se gêne pas le moins du monde, quand elle ne peut pas exprimer sa pensée avec des mots usités, pour en former de nouveaux, comme on faisait au XVIIe siècle ainsi qu'en Grèce, en suivant l'analogie, et en tirant le mot nouveau d'un autre parfaitement connu. De là ces fréquentes compositions de mots, presque toujours claires et naturelles, signes certains d'une langue qui n'est pas morte et pétrifiée, mais qui vit, qui s'accroît et se développe sans cesse. Ajoutez qu'une perpétuelle négligence sème ici partout les imperfections. Mais, quand cette négligence est contenue, relevée et animée par un sentiment un peu vif, elle devient la source d'un agrément inexprimable, celui qu'on éprouve à se sentir non plus devant un auteur, mais en présence d'une personne, d'un esprit, et surtout d'une âme, dont on suit tous les mouvements vrais et naturels sous le léger vêtement d'un style naïf qui n'y ajoute absolument rien. Encore une fois, madame de Longueville est parfaitement naïve, ce qui ne se voit plus à la fin du XVIIe siècle; elle est naïve, comme Corneille, au sein même de ses subtilités et de ses raffinements. Car il ne faut pas confondre la naïveté avec la simplicité : la simplicité est le fruit de l'étude, la naïveté est un don de la nature. Voltaire est simple; il n'est certes pas naïf; Corneille est naïf et il n'est pas toujours simple. Il en est de même de Bossuet dans ses premiers sermons. Madame de Longueville est leur contemporaine; la naïveté se sent partout dans ce qu'elle écrit, à travers les délicatesses excessives d'un esprit formé à l'école de l'hôtel de Rambouillet. Puis, de temps en temps paraissent des traits d'une vigueur et d'une grandeur admirables, avec des échappées de grâces négligées et inattendues qui trahissent un esprit charmant.

[1] Voy. l'article de juin dernier, p. 378.

En résumé, madame de Longueville est une grande dame qui n'est pas du tout un auteur, qui ne s'en pique point, ou plutôt se pique du contraire, mais qui a infiniment d'esprit, et qui est accoutumée à parler la meilleure langue, celle qu'elle entendait parler autour d'elle, par sa mère, par son frère, par les plus grands génies de son temps, dans la guerre, dans la politique, dans l'Église et dans les lettres; qui n'a pas toujours, il est vrai, dans son style, toute la correction et toute la concision désirables, mais qu'un grand air et un grand ton n'abandonnent jamais. Elle représente à merveille, dans ses qualités et dans ses défauts, la littérature féminine, à la fois aristocratique et naïve, haute et négligée, spirituelle et inculte, de la première moitié du XVII[e] siècle.

V. COUSIN.

ŒUVRES COMPLÈTES D'HIPPOCRATE; traduction nouvelle avec le texte grec en regard, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions, accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques, suivie d'une table générale des matières; par E. Littré, de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, 1839-1851, 7 vol. in-8°. chez J. B. Baillière. — Avec cette épigraphe tirée de Galien: Τοῖς τῶν παλαιῶν ἀνδρῶν ὁμιλῆσαι γράμμασιν.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Plus de soixante ouvrages nous sont arrivés sous le nom d'Hippocrate, et cependant il n'en est pas un sur lequel on puisse inscrire ce nom avec une certitude absolue, attendu qu'aucune des pièces de la *Collection* n'est citée soit avec son titre, soit avec l'indication de son origine, et qu'aucun passage n'est transcrit textuellement dans les écrits ou dans les fragments qui nous restent des contemporains du médecin de Cos. Toutefois nous possédons quelques moyens indirects, il est vrai, mais à peu près décisifs, de démontrer qu'en réalité Hippocrate a écrit, et même qu'il a composé certains traités plutôt que d'autres.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1851.

Ctésias, contemporain d'Hippocrate, attaque, en nommant le médecin de Cos, un procédé chirurgical qui se retrouve dans le traité *Des articulations;* Dioclès[1] défend Hippocrate contre Ctésias, copie et paraphrase un passage du même traité, et, à son tour, il combat une théorie médicale contenue dans les *Aphorismes* (II, 53). Après de pareils témoignages, il est difficile de refuser à Hippocrate les *Aphorismes* et le traité *Des articulations*, auquel on peut rattacher les *Fractures* (voy. Littré, t. Ier, p. 333) et sans doute aussi le *Mochlique*.

Nous appuyant donc sur le terrain le plus solide que puisse nous fournir la critique, nous sommes en mesure d'arriver maintenant, par voie de déduction et de comparaison, à reconnaître comme légitimes certains autres livres hippocratiques, à établir le vrai rôle du médecin de Cos, à indiquer les réformes dont il est l'auteur, les innovations qu'il a introduites, à déterminer les emprunts qu'il a faits à la science antérieure ou contemporaine, enfin à tracer le tableau de la médecine à son époque, autant, du moins, que nous le permettent les pertes immenses que cette antique littérature a éprouvées.

Deux questions principales, auxquelles on peut rattacher plusieurs questions secondaires, se partagent presque toute l'*Introduction* de M. Littré : la formation de la *Collection hippocratique*, et la classification systématique des divers écrits qui la composent.

Avant Hippocrate il y avait des écoles médicales, les unes en pleine activité, les autres déjà tombées en décadence; il y avait aussi des écrits médicaux en possession d'une autorité considérable et d'une grande faveur. Hippocrate a combattu une de ces écoles, celle de Cnide, et il a discuté les théories contenues dans les livres de ses prédécesseurs ou de ses contemporains. L'éclat qu'il a jeté de son temps n'a pas peu contribué sans doute à faire disparaître les productions de la littérature antérieure. Privilége singulier, influence fatale ou providentielle des grands génies! ils font oublier tout ce qui les a précédés, ils asservissent à leur joug les générations qui leur succèdent et ne laissent plus sur la route des historiens que quelques monuments, pour ainsi dire solitaires, qui permettent à peine de reconnaître et de caractérsier les évolutions de l'esprit humain[2].

M. Littré réduit à trois les sources de l'enseignement médical : les *Asclépieions* ou temples d'Esculape, tenus par les Asclépiades; les *écoles*

[1] *Secundus ætate fama que,* ainsi que dit Pline, XXVI, VI, 2. — [2] Platon, pour la philosophie; Aristote, pour la philosophie et l'histoire naturelle; Hippocrate et Galien pour la médecine, ont plus contribué qu'on ne pense à la destruction des livres, en effaçant la renommée de leurs prédécesseurs. De même les

des philosophes et les *gymnases*. Toute science, à ses débuts, est tributaire d'un empirisme grossier et de généralités philosophiques si compréhensives, qu'elles n'atteignent presque aucun fait d'observation; c'est dans ce sens que la médecine dérive des temples et des écoles de philosophie. Mais M. Littré va plus loin; il pense que les prêtres d'Esculape ont exercé sur la médecine une influence vraiment scientifique; il soutient qu'Hippocrate lui-même et les Hippocratistes ont puisé dans la pratique de ces prêtres une partie de leurs connaissances, et qu'ils ont trouvé dans les temples les matériaux de quelques-uns de leurs livres. Mais ce n'est point sur des tables votives, ou sur des images grossières de maladies dont on a chargé et dont on charge encore les murs de certains sanctuaires, qu'on peut apprendre la médecine scientifique; ce n'est point dans les Asclépieions qu'ont pu être rédigées les *Sentences de Cos* ou les *Sentences cnidiennes*, comme M. Littré paraît le supposer (p. 9 et 13); ce n'est pas enfin dans les temples qu'Hippocrate a appris et son admirable méthode de décrire les maladies, et les règles si exactes du régime, et tout le système de la *prognose*. J'ai recherché dans les auteurs des traces de cette prétendue science cachée dans le sanctuaire des Asclépieions; je ne les ai trouvées nulle part[1]. Et, lorsqu'on voit les philosophes, Empédocle à leur tête, recourir aux charmes et à la prestidigitation, que peut-on attendre des prêtres d'Esculape?

M. Littré paraît, du reste, confondre dans une même catégorie tous ceux qui portaient le nom d'Asclépiades, c'est-à-dire les prêtres et les descendants d'Esculape; mais je crois qu'il faut les distinguer très-positivement. Ainsi, Euryphon, Ctésias, Hippocrate[2] lui-même et plusieurs autres médecins, dans la véritable acception du mot, étaient Asclépiades en tant que descendants d'Esculape; cependant on ne voit nulle part qu'ils aient desservi un temple: on ne peut donc, avec M. Littré, arguer des

compilateurs, d'abord le disciple d'Aristote, Ménon, et plus tard Théon d'Alexandrie, Stobée, Athénée, Oribase, Aétius et Paul, ont fait disparaître presque tous les écrits des auteurs dont les fragments constituaient ou constituent encore leurs *encyclopédies;* à leur tour Aétius et Paul, parmi les médecins, ayant réuni toute la médecine sous un petit volume, ont fait oublier et perdre la plus grande partie des Συναγωγαί d'Oribase trop vastes pour servir de *manuel.* — [1] C'est vainement que Hundertmark (*De increment. art. med. per exposit. ægrot in vias publ. et templa*, Lips. 1749, in-4°) a voulu défendre la science des prêtres d'Esculape. Tout ce que rapportent les auteurs anciens, plaisants ou graves, Aristophane ou Aristide, par exemple, ne fait que me confirmer dans mon sentiment. M. Malgaigne (*Lettres sur l'histoire de la chirurgie*) est aussi de cet avis. — [2] Je ne m'explique pas comment M. Littré (p. 161) a pu affirmer que la famille d'Hippocrate appartenait au service d'Esculape, et qu'Hippocrate lui-même était un prêtre-médecin.

connaissances sérieuses de ces médecins pour démontrer celles des prêtres du dieu. Rayons donc hardiment les Asclépieions du nombre des sources d'instruction médicale avant Hippocrate, et substituons-y les véritables écoles, celles de Cyrène, de Rhodes (Gal. *Meth. med.* I, 1), de Cos, de Cnide, enfin celles de la Grande Grèce, où il n'y eut jamais ni Asclépieion, ni Asclépiade. De toutes ces écoles sortaient de vrais médecins qui portaient au loin les bienfaits de leur art et qui imprimaient à la science une marche progressive.

C'est dans les premières écoles de philosophie, et particulièrement dans celles des Ioniens ou des Pythagoriciens qu'il faut chercher les origines si obscures de la médecine scientifique.

Avant Hippocrate, les écoles philosophiques s'occupaient autant de *physique*, dans le sens ancien du mot, que de *métaphysique*, c'est-à-dire autant de physiologie que de philosophie proprement dite. Jusqu'à lui, la médecine savante paraît n'avoir été qu'un écho de l'enseignement qui se donnait dans ces écoles; la partie pratique de la médecine leur avait même payé un certain tribut. Hippocrate sépara la médecine, et surtout la physiologie, de la philosophie[1], en ce sens que, tout en profitant des notions acquises, il constitua la médecine comme une science distincte de toutes les autres, ayant ses principes et sa méthode d'exposition. Les conceptions purement théoriques et ne reposant sur aucune observation n'avaient guère accès auprès de lui. Le caractère pratique domine dans ses ouvrages; pour lui, l'*idée* n'est qu'un acheminement au *fait*, la théorie conduit toujours à l'application. On ne saurait nier qu'avant Hippocrate la séparation des deux sciences ne fût déjà matériellement opérée, et qu'il n'y ait eu avant lui des ouvrages purement médicaux (Voy. Littré, p. 472 et la première *Dissertation* de M. Pétersen); ainsi l'école de Cnide semble avoir presque entièrement échappé au joug des écoles philosophiques; elle est restée purement pratique; mais, pour Hippocrate, cette séparation devint un système, et, sans exclure le rôle de la philosophie, sans cesser lui-même d'être un grand philosophe[2], il imprima à la médecine une marche indépendante, en cherchant en elle-même son principe de développement.

L'influence des gymnases sur la science médicale, et spécialement sur l'hygiène, me paraît nettement, quoique brièvement, établie par M. Littré; cette influence fut si réelle qu'elle contre-balança la faveur populaire dont jouissaient les Asclépieions.

[1] Voy. Celse *procem.* : « Hippocrates Cous primùs quidem... ab studio sapientiæ « disciplinam hanc (sc. *medicinam*) separavit. » — [2] Voy. Langguth *De Hippocrate medicinam a studio sapientiæ non omnino separante.* Vitemb. 1744, in-4°.

Le chapitre III, intitulé : *Des livres qui portent le nom d'Hippocrate*, est un complément de celui que nous venons d'examiner. M. Littré recherche dans la *Collection hippocratique* elle-même les traces nombreuses et cependant à peine connues, d'une médecine florissante au temps d'Hippocrate ou avant lui. Il y a des livres entiers consacrés à la discussion de théories ou de pratiques, soit antérieures, soit contemporaines. Il y a, chose singulière, des traces nombreuses de polémique entre les différents écrits de la *Collection hippocratique :* ainsi, l'auteur du traité *Des affections internes* combat indirectement celui des *Aphorismes;* ainsi, le deuxième livre des *Prorrhétiques* est en contradiction avec celui *Du régime dans les maladies aiguës* sur la question de savoir si on peut reconnaître les moindres écarts du régime; enfin, l'auteur du premier livre *Des maladies* restreint la théorie contenue dans le traité *Des jours critiques*. Ces résultats nous démontrent en même temps d'une manière indirecte la multiplicité et la diversité des sources qui ont concouru à la formation de la collection hippocratique, et nous préparent déjà à y distinguer différents groupes.

Les citations nombreuses d'ouvrages perdus prouvent que les diverses pièces dont se compose la *Collection* ont été réellement écrites bien avant l'école d'Alexandrie, et qu'elles ne sont pas l'œuvre de faussaires (voy. M. Littré, p. 60). Des livres entiers ou des fragments de livres qui consistaient simplement en notes jetées au hasard sur des tablettes; des traités sans commencement ou sans fin, la contrariété des doctrines, la différence des styles, démontrent à la fois que ce sont bien là des compositions originales que le temps n'a pas sensiblement altérées, et qu'elles ne sortent pas toutes de la même main.

Dès les premiers temps de l'école d'Alexandrie, on s'est aperçu que plusieurs traités des œuvres hippocratiques présentaient un grand désordre dans la rédaction et que des livres étrangers à Hippocrate y avaient été introduits; dès lors, la critique chercha à remédier au désordre, ou du moins à l'expliquer, et à distinguer les mains diverses dont on retrouve les traces à chaque page, et qui font de la *Collection* un monument peut-être unique dans l'histoire littéraire de l'antiquité.

Presque tous les travaux des commentateurs ou des lexicographes ont péri, et, de ce grand naufrage de la littérature hippocratique, antérieure à Galien, il ne nous reste que le *Commentaire* d'Apollonius de Cittium sur le traité *Des articulations* et le *Lexique* d'Érotien[1].

[1] Voy. les *Scholies* inédites sur Hippocrate que j'ai publiées dans les *Archives des missions littéraires*, numéro d'août 1851.

Entre Érotien et Galien on compte encore un grand nombre de commentateurs : les uns combattent et les autres défendent les doctrines d'Hippocrate; mais il n'en reste rien non plus. Tant d'intelligences supérieures vouées, depuis la formation de l'école d'Alexandrie, à l'interprétation des écrits qui portent le nom du médecin de Cos, nous montrent plus clairement que ne sauraient le faire de magnifiques formules d'éloges, la grande réputation d'Hippocrate et son influence dans les destinées de la médecine.

On s'est fait, en général, une idée assez inexacte du rôle que joue Hippocrate, de la place qu'il occupe dans l'histoire, de la domination qu'il a exercée avant que Galien en ait fait un oracle infaillible. On ne saurait nier que, dès son vivant, l'éclat de son génie, son triomphe momentané sur la direction scientifique de l'école rivale de Cnide, et ses nombreux élèves, n'aient porté au loin sa réputation et n'aient inspiré du respect pour sa personne; mais on se tromperait en admettant que, dès cette époque, Hippocrate a régné sans partage, et que son autorité a été comparable à celle que Galien exerça sur ses successeurs immédiats et même sur ses contemporains. Dès son vivant, Hippocrate est critiqué par Ctésias; il l'est plus tard par Dioclès de Caryste; Praxagore n'est pas toujours de son avis, et Érasistrate ne craint pas de le combattre.

Les livres hippocratiques furent très-recherchés à Alexandrie, payés au poids de l'or et religieusement conservés; ce n'était cependant pas encore le temps où les paroles d'Hippocrate faisaient loi, où l'on aimait mieux accuser la nature que de mettre en doute les principes du divin vieillard, où les commentaires étaient plutôt un hymne à sa gloire qu'une explication de ses doctrines. Les Alexandrins et leurs successeurs, à quelque secte qu'ils appartiennent, montrent de l'indépendance, de la sévérité même dans leurs jugements. Il ne s'établit point d'école hippocratique à Alexandrie : Hérophile représente l'élément de Cos par son maître Praxagore, comme Érasistrate représente l'élément cnidien par son maître Chrysippe; mais Hérophile n'abdique ni son indépendance ni sa personnalité : il est *hérophiléen* et non *hippocratique;* et, bien que sa doctrine diffère peu de celle du médecin de Cos, il veut la faire régner sous son propre nom et non sous celui d'Hippocrate. Érasistrate et Hérophile adoptent et confondent en une seule la méthode de Cnide et celle de Cos, chacun au point de vue de leurs doctrines particulières.

Ainsi, dans la période alexandrine, on rencontre soit des *Hérophiléens*, soit des *Érasistratéens*, soit des *Empiriques*, soit enfin des médecins qui n'appartiennent à aucune secte, mais on ne trouve pas

d'*Hippocratistes* : un seul médecin, *Lysimaque*, est, on ne sait pourquoi, décoré de cette épithète par un scholiaste c'est-à-dire par un auteur très-récent. On ne voit pas non plus entre Hippocrate et la transplantation de la médecine de Grèce en Égypte, de trace évidente de la persistance de l'école de Cos, comme école.

Au sein même de la famille et des disciples d'Hippocrate, ses doctrines ne sont pas aveuglément acceptées, et les écrits qui lui sont faussement attribués contiennent des traces non équivoques de polémique contre quelques-unes de ses propres opinions.

Fuyant en principe les hypothèses, ne recherchant pas les conceptions systématiques, embrassant la médecine dans son universalité, s'efforçant en même temps de réunir en un seul faisceau toutes les notions acquises, combattant l'erreur, accueillant la vérité partout où elles se rencontraient, se tenant toujours dans les régions élevées de la généralisation et des généralités, Hippocrate n'a pu être suivi par la foule, et, tout en l'admirant, ses successeurs immédiats n'ont guère étudié que les questions de détails et ont ainsi repris la méthode des Cnidiens.

Hippocrate n'a préconisé ni système exclusif, ni doctrine nouvelle, il a puisé dans la tradition presque tous les éléments de la science. Ce qu'il a créé, c'est une méthode scientifique embrassant la séméiologie, le prognostic et la thérapeutique. Cette méthode, qui fera éternellement sa gloire, est l'expérience appuyée sur le raisonnement. Du sein de cette méthode a pu sortir sans efforts et pour ainsi dire sans violence la multitude des systèmes, tout en laissant intact le principe même du dogmatisme.

Jusqu'à Galien, le dogmatisme se fractionne en plusieurs sectes et ne représente pas un ensemble régulier; il se dégage lentement des luttes qui caractérisent l'époque comprise entre la fondation de l'école d'Alexandrie et Galien; il est en quelque sorte une abstraction et n'est réellement changé en *Hippocratisme* que par Galien lui-même. A la faveur de cette dénomination, le médecin de Pergame substituait le plus souvent ses propres idées à celles d'Hippocrate, dont il violentait les doctrines pour en faire sortir le *Galénisme*. Ainsi l'on peut dire que tous les éléments du dogmatisme ont été rassemblés en dehors de l'influence prépondérante d'Hippocrate, mais qu'il a été définitivement constitué par Galien, sous le nom et en partie sous le joug d'Hippocrate, ou plutôt des écrits de la *Collection hippocratique*.

Le début du *Glossaire* d'Érotien montre clairement, à mon avis, que l'étude d'Hippocrate dans les temps qui précèdent immédiatement celui de Galien, n'était pas encore arrivée à une sorte de culte, mais que

les ouvrages du médecin de Cos étaient seulement lus et médités comme ceux d'un maître en médecine, ce qui est bien différent.

« J'ai pris d'autant plus volontiers la résolution, dit Érotien, d'expli- « quer les mots obscurs d'Hippocrate, qu'un grand nombre de méde- « cins, ne voulant apprendre que les choses faciles, ne se donnent pas « même la peine d'ouvrir Hippocrate, le tournent en ridicule et l'ac- « cusent d'avoir affecté l'obscurité. Ceux qui tiennent un pareil langage « se trompent étrangement, et montrent bien toute leur ignorance; « Hippocrate ne s'est pas servi seul des locutions obscures qu'on lui « reproche, et surtout il ne les a pas inventées toutes, car elles se « trouvent dans les vieilles comédies, dans les philosophes, dans « Démocrite, par exemple, dans les historiens, dans Thucydide ou dans « Hérodote, enfin dans presque tout le chœur des écrivains anciens. »

Galien avait divisé en deux séries ses travaux sur Hippocrate : les *Commentaires médicaux* et les *Recherches de pure érudition*. Nous possédons la plus grande partie de ses *Commentaires médicaux;* mais, à l'exception du *Glossaire*, la seconde série a disparu tout entière. L'érudition pure n'intéressait guère le Bas-Empire; et on ne s'est pas donné la peine de recopier les livres qui y étaient consacrés. Cependant, que de renseignements précieux n'aurions-nous pas trouvés dans le traité sur l'*Anatomie d'Hippocrate*, dans les dissertations sur les *caractères* qui se trouvent dans les *Épidémies*, sur le *dialecte* dans lequel ont été écrits les livres de la *Collection*, enfin sur les véritables écrits du médecin de Cos.

Galien, M. Littré le dit avec raison, est le dernier des grands commentateurs de l'antiquité; après lui, les médecins manquent complétement d'originalité : ils ne font plus que paraphraser ou abréger ses travaux; le sens médical et philologique les abandonne le plus souvent, quelquefois même ils ne comprennent plus les doctrines qu'ils se chargent d'expliquer. Étienne est de tous le plus intéressant; malheureusement Dietz, qui a publié intégralement les commentateurs de second ordre, qu'il a retrouvés, ne nous donne que des fragments de son commentaire sur les *Aphorismes*.

Dans l'antiquité, il existait des tables, ou *canons*, qui contenaient l'indication des livres composés par les auteurs les plus importants; Galien nous apprend qu'on avait aussi dressé le canon des écrits d'Hippocrate. Ces listes anciennes, qui nous seraient aujourd'hui d'une si grande utilité, ont disparu, à l'exception de celle d'Érotien [1]. M. Littré

[1] J'ai découvert, dans un manuscrit de Bruxelles, du xᵉ siècle, et j'ai publié dans le *Janus*, Breslau, 1847, p. 466 et suiv., un *canon* très-curieux pour l'histoire de la littérature hippocratique pendant la première moitié du moyen âge. On

a eu l'ingénieuse pensée de recueillir dans Érotien et dans Galien les éléments d'un canon alexandrin des ouvrages qui composent la *Collection* [1].

Pendant toute la période comprise entre Hérophile et Érotien, nous ne voyons surgir, pour la première fois, aucun livre hippocratique qui ait passé, auprès des anciens critiques, pour avoir été inconnu aux Alexandrins; et, dans les discussions qui se sont élevées, à Alexandrie ou ailleurs, sur l'authenticité de tel ou tel livre, il n'est *jamais* question de l'adjonction récente d'un écrit quelconque dans la *Collection* [2].

Enfin, on chercherait vainement, dans les écrits hippocratiques, des traces de doctrines ou de connaissances positives, qui forcent les critiques à placer un ou plusieurs écrits de cette collection à une époque postérieure à l'école d'Alexandrie. M. Littré a démontré ce fait dans le chapitre IX de son *Introduction*.

La conclusion dernière, et cette conclusion est une des plus belles acquisitions que la critique doive à M. Littré, c'est que les écrits qui composent la *Collection hippocratique* (sauf les exceptions que j'ai signalées dans la note précédente) sont antérieurs à l'école d'Alexandrie, et qu'ils ont été rédigés à une époque très-voisine de celle d'Hippocrate, quand ils n'émanent pas de lui directement (voy. p. 168). Cette vérité ressort encore très-clairement, pour quelques écrits, du rapprochement ingénieux et tout nouveau que M. Littré a établi, dans le chapitre X, entre un certain nombre d'ouvrages de la *Collection;* seulement je ne suis pas d'accord avec lui quand il pense que la mutilation, la substitution de place, l'imperfection du style, les redites qu'on remarque dans plusieurs ouvrages, sont l'œuvre d'un temps assez long: je crois que tout cela est un héritage transmis fidèlement, et tel à peu près qu'il a été reçu par les parents et les disciples d'Hippocrate. Notez aussi que les répétitions appartiennent ordinairement

trouve aussi dans Casiri et dans Ibn-Abou-Oceibia des listes des écrits d'Hippocrate. — [1] Voyez mes remarques sur cette partie du travail de M. Littré dans les *Archives des missions*, numéro d'août 1851, et dans mon *Catalogue des manuscrits médicaux d'Angleterre* (appendice). — [2] Je suis porté à croire que les grands et *vrais* apocryphes, dans l'antiquité, n'ont pas attendu, pour s'introduire au milieu des œuvres authentiques, l'appel des Ptolémées; c'est plutôt le fait des disciples ou de la famille des auteurs. Entre l'école d'Alexandrie et Galien, on n'a guère forgé que la *Correspondance* d'Hippocrate et d'autres pièces analogues; on a ajouté aussi à la *Collection* certaines compilations faites aux dépens des œuvres hippocratiques elles-mêmes; ces additions figurent dans les manuscrits. Après Galien il y a eu aussi quelques pièces mises en circulation sous le nom d'Hippocrate; mais elles ne figurent pas dans les mss. de la *Collection*.

à des livres de même famille, et prouvent que c'est un travail primitif, en voie de se perfectionner, mais tout à coup arrêté par des circonstances qui nous sont inconnues; il ne nous reste plus que l'ébauche, quelquefois remaniée ou interpolée par les premiers éditeurs, comme cela se voit si souvent, même dans les ouvrages modernes.

Le savant éditeur consacre une partie considérable de son *Introduction* (voy. particul. p. 80, 81, 265, 266, 286, 287 et suiv.) à établir que la *Collection hippocratique* est restée longtemps enfouie dans la famille ou dans l'école médicale des Hippocratistes, et qu'elle n'est sortie des mains de cette famille, pour entrer dans la circulation, qu'après Aristote; il pense même que quelques ouvrages n'ont été publiés qu'après Praxagore, ou du moins au temps où florissait ce médecin. On a cru aussi à la disparition momentanée des poëmes homériques et des écrits d'Aristote; et M. Littré est visiblement placé sous l'empire d'une pareille opinion, quand il étudie le mode de formation de la *Collection hippocratique*.

Pour démontrer que la formation de la *Collection* est postérieure à Aristote, et qu'avant cette époque, il n'y avait en circulation qu'une très-minime partie des écrits hippocratiques, M. Littré s'appuie sur ce fait, incontestable en lui-même, qu'un morceau *sur les veines* se trouve à la fois dans l'*Histoire des animaux* d'Aristote (III, 3) sous le nom de Polybe (gendre d'Hippocrate), et sous le nom d'Hippocrate dans le traité *De la nature de l'homme*.

Le raisonnement de M. Littré est le suivant : « Si le traité *De la nature de l'homme*, tel qu'il existe actuellement dans la *Collection*, avait circulé sous cette forme avant Aristote, ce dernier n'aurait pas attribué à Polybe ce qui était inscrit sous le nom d'Hippocrate. D'un autre côté, on n'a pas pu (p. 264) transporter le morceau de Polybe des œuvres d'Aristote dans celles d'Hippocrate, car la publication de la *Collection aristotélique* est postérieure à celle de la *Collection hippocratique*, c'est-à-dire postérieure au premier établissement de l'école d'Alexandrie (voy. p. 158). Enfin les livres de Polybe n'ont pu le fournir à la *Collection hippocratique*, car, si ces livres avaient existé au moment où la *Collection hippocratique* fut publiée, les premiers commentateurs qui ont travaillé sur les œuvres d'Hippocrate auraient signalé l'emprunt, et nul d'entre eux n'a parlé des livres de Polybe, qui, dans le fait, avaient dès lors péri. » — Si le fragment en litige n'a pas pu être emprunté par Aristote à la *Collection hippocratique*, et si, d'un autre côté, il n'a pu passer de l'*Histoire des animaux* dans les œuvres hippocratiques, il faut

bien admettre (M. Littré ne le dit pas, mais la suite du raisonnement entraîne cette conclusion) qu'Aristote possédait en réalité le livre de Polybe; qu'après lui, ce livre, qui avait joui d'une publicité très-restreinte, a été démembré avant l'époque de la fondation de l'école d'Alexandrie pour devenir le traité *De la nature de l'homme*[1], car M. Littré regarde ce traité comme n'étant qu'un extrait ou une suite de fragments, sans beaucoup de liaison entre eux, du véritable écrit de Polybe.

La seconde partie de cet argument, celle à laquelle M. Littré attache évidemment le plus d'importance, me paraît avoir perdu toute sa force, depuis que Staar et M. Ravaisson ont prouvé que les écrits aristotéliques, et particulièrement l'*Histoire des animaux*, étaient connus avant l'école d'Alexandrie, avant Apellicon de Téos. La base même du raisonnement de M. Littré se trouve ainsi ruinée, et l'on ne peut pas dire : 1° que la présence du morceau de Polybe dans le traité *De la nature de l'homme* prouve *irréfragablement* que la publication de la *Collection* est non-seulement postérieure à Hippocrate, mais qu'elle ne peut pas ne pas être postérieure à Aristote; 2° que, du temps d'Aristote, les livres de Polybe existaient avec le nom de cet auteur (p. 265).

Je crois être en mesure de résoudre d'une manière satisfaisante les autres difficultés qui se rattachent à ce morceau *sur les veines*, et de montrer, en particulier, comment Aristote, qui florissait quand Polybe pouvait encore vivre, a pu néanmoins être induit en erreur sur l'origine du Περὶ φλεϐῶν.

Ce fragment n'a pu passer d'Aristote dans la *Collection hippocratique*, non pour la raison indiquée par M. Littré, mais parce que, dans l'*Histoire des animaux*, il est plus court que dans le livre *De la nature de l'homme*. Il me paraît, au contraire, très-probable qu'il est arrivé de la *Collection hippocratique* dans l'*Histoire des animaux*. Mais, objectera-t-on, le nom de Polybe se trouve dans Aristote, et il manque dans le livre *De la nature de l'homme*. C'est là une objection plus sérieuse en apparence qu'en réalité, et voici comment j'explique cette particularité :

Le livre *De la nature de l'homme* n'est certainement pas d'une seule main. Galien, dans son *Commentaire*, a émis et motivé cette opinion; il a même décomposé ce livre en trois parties, dont il attribue la première à Hippocrate et les deux autres à des auteurs inconnus[2]. Il

[1] Après tout, ce raisonnement fût-il exact et inattaquable, il ne vaudrait que pour le traité *De la nature de l'homme*, et non pour les autres; on pourrait toujours soutenir que le reste de la *Collection* était réuni avant Aristote. — [2] Voy. aussi la dissertation de Manueli sur le Περὶ φύσιος ἀνθρώπου, Jenæ, 1797, in-4°.

ajoute qu'il y a eu une longue suite de discussions, dont il n'assigne ni le commencement ni l'origine, sur la question de savoir si ce traité était d'Hippocrate ou de Polybe; il soutient que ni la première partie ni les deux autres ne sont du gendre d'Hippocrate : la première, dit-il, est digne d'Hippocrate et tout à fait dans sa doctrine; la seconde (le morceau *sur les veines*), ne peut avoir été écrite que par un nouveau Prométhée, tant la description est absurde, tant elle est en opposition avec le morceau sur le même sujet qui est inséré dans le deuxième livre des *Épidémies;* enfin, les théories qui dominent dans la troisième sont contraires à celles qu'Hippocrate professe dans le premier livre des *Épidémies*, et que Polybe ne pouvait pas manquer de connaître.

Quoi qu'il en soit de cette argumentation, il est constant, premièrement, que, pour des motifs que nous ignorons[1], et à une époque reculée dont Galien ne fixe pas la date, les uns attribuaient le traité *De la nature de l'homme* à Hippocrate, les autres à Polybe; secondement, que ce n'est pas à cause de la présence dans ce traité du morceau *sur les veines* que cette dernière attribution avait été soutenue, car, en commentant cette partie du traité, Galien ne dit pas un mot de Polybe. Ailleurs[2], il se contente d'affirmer que cette anatomie n'est pas plus d'Hippocrate que de Polybe, et que d'autres l'ont démontré avant lui; mais on ne voit en aucune façon par ce long passage que le centon Περὶ φλεϐῶν ait *été*, plus particulièrement que le reste du traité, attribué à Polybe; cela ressort aussi de ce qui a été exposé plus haut sur la manière dont Galien concevait la composition du traité *De la nature de l'homme.* Ne résulte-t-il pas de tout ce qui précède qu'Aristote a pu partager l'opinion de ceux qui attribuaient à Polybe le traité *De la nature de l'homme?* Cette opinion n'a-t-elle pas pu être confirmée dans son esprit par l'inscription même du livre dans les manuscrits qui étaient entre ses mains? — Si Galien n'a tenu aucun compte du nom de Polybe ajouté par Aristote en tête du morceau *sur les veines*, si même il n'en a pas dit un mot, *c'est* qu'il a pensé que ce philosophe avait partagé l'opinion de ceux qu'il combat et qu'il se propose de réfuter plus longuement ailleurs. Le silence du médecin de Pergame par rapport à Aristote n'a donc plus rien d'étonnant, plus rien qui motive l'accusation énergiquement portée contre lui par M. Littré.

Croire que le fragment *sur les veines* portait primitivement, dans la *Collection*, le nom de Polybe ne s'accorde pas avec le silence de Galien

[1] Le traité *De la nature de l'enfant* et celui *Des gens en santé* ont été également attribués à Polybe; on ne sait pas davantage pour quels motifs. — [2] *Dedog. Hipp. et Plat.* VI, 3; t. V, p. 529.

sur cet auteur quand il arrive à commenter le fragment. Admettre que ce morceau a été tiré directement par Aristote d'un livre de Polybe, et directement aussi par l'auteur de la compilation du traité *De la nature de l'homme*, c'est supposer que le livre de Polybe avait subsisté jusqu'au temps d'Aristote, et qu'après avoir été mutilé et transformé en un livre d'Hippocrate, il s'est perdu entre Aristote et l'ouverture de l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire dans un espace de dix-sept ans environ; mais il n'y a aucun indice de l'existence et de la disparition du livre de Polybe au temps d'Aristote; nulle trace non plus de sa métamorphose, avant ou après Aristote, en un livre hippocratique; Galien est muet à cet égard[1].

Maintenant, comment se rendre compte du prétendu enfouissement sur lequel M. Littré revient très-souvent, mais dont nulle trace n'existe dans ce qui nous reste de l'histoire littéraire de cette époque[2]? Si les livres qui composent la *Collection* avaient été la propriété exclusive d'une caste d'Hippocratistes, cette caste les aurait sans doute gardés comme étant d'Hippocrate et non comme étant d'un autre auteur; cette croyance serait donc venue traditionnellement et remonterait très-haut: c'est, par conséquent, admettre que, peu après la mort d'Hippocrate, entre les mains de ses successeurs immédiats, des livres qui n'étaient pas de lui ont pu recevoir son nom; mais personne ne parle de cette caste hippocratique. On sait seulement (M. Littré lui-même le dit, p. 286) que les successeurs d'Hippocrate, loin de travailler dans le silence du cabinet et pour eux seuls, allèrent exercer dans les cours en qualité de *périodeutes*. Cette circonstance même est encore en ma faveur, attendu qu'il en devait résulter nécessairement la dissémination des ouvrages hippocratiques.

Comment, d'un autre côté, expliquer que cette caste se soit éteinte juste au moment de l'ouverture des bibliothèques, pour laisser l'héritage d'Hippocrate entre des mains habiles qui aussitôt vont le vendre au

[1] C'est par induction que M. Littré a été conduit à admettre que le traité *De la nature de l'homme*, rédigé d'abord par Polybe, avait été ensuite démembré, pour devenir ce qu'il est aujourd'hui: en effet, persuadé qu'Aristote n'avait pu se tromper sur l'origine du morceau Περὶ φλεϐῶν, il s'est cru autorisé à conclure que tout le reste était aussi de Polybe; mais on a vu comment Aristote a pu être induit en erreur, et rien n'établit, d'ailleurs, ni directement ni indirectement, que le traité *De la nature de l'homme* soit réellement de Polybe, si ce n'est le témoignage contestable d'Aristote pour une partie de cet opuscule. — [2] M. Littré (p. 269-271) regarde comme une preuve les pertes que nous avons faites; mais ce serait un motif contraire; d'ailleurs, après la publication, nous avons fait des pertes non moins considérables.

prix de l'or? Notez encore que les vendeurs viennent de tous les points, que les livres hippocratiques arrivent successivement et de plusieurs côtés (voy. M. Littré lui-même, p. 290); on les prend où on les trouve. Entre les Hippocratistes et les vendeurs attirés par les Ptolémées, il y a eu un intervalle de temps et des intermédiaires : ces intermédiaires, ou bien ont, à leur tour, caché leurs richesses (qui le croira?) ou bien les ont mises en circulation sous le nom d'Hippocrate; mais alors quelles réclamations de toutes parts en voyant sortir, comme d'un puits, une masse d'écrits inconnus jusqu'alors! Et, si ces vendeurs avaient voulu spéculer, n'auraient-ils pas dû remettre un peu d'ordre dans la *Collection*, tandis qu'elle nous est arrivée dans son état primitif?

Établissons maintenant par des preuves, indirectes il est vrai, mais très-plausibles néanmoins, ou plutôt par une série d'inductions, que la *Collection* a été formée à une époque voisine d'Hippocrate.

On ne peut se refuser à admettre qu'Hérophile et Érasistrate, qui paraissent être les premiers médecins attirés à Alexandrie, et qui tous deux appartiennent à deux écoles fameuses, celle de Cos et celle de Cnide, n'aient connu Hippocrate et qu'ils n'aient lu quelques-uns de ses écrits (quels que soient ces écrits et quel qu'en soit le nombre) avant leur arrivée dans la capitale des Ptolémées. Comment alors supposer qu'ils aient accepté presque sans contestation une foule d'ouvrages plus ou moins considérables, frauduleusement inscrits sous le nom d'Hippocrate, soit qu'ils aient trouvé ces ouvrages déjà rangés dans la bibliothèque d'Alexandrie, soit qu'on les y ait apportés après leur arrivée dans cette ville? Cela se concevrait dans un temps et dans un pays où les études sont nulles; cela s'expliquerait pour des médecins dont les habitudes d'esprit ne sont ni littéraires ni critiques : mais sous les Ptolémées, mais à Alexandrie, mais pour Hérophile et Érasistrate, cela me paraît plus qu'invraisemblable. Les écrits qui, jusqu'à l'époque de l'école d'Alexandrie, n'avaient point porté le nom d'Hippocrate devaient, ou porter d'autres noms, ou être parfaitement inconnus. Dans le premier cas, ils étaient connus sous leurs vrais noms, et comment aurait-on pu en changer le titre au profit d'Hippocrate? Si c'étaient des ouvrages obscurs, ignorés, et qui n'avaient pas cours dans les écoles, comment les aurait-on acceptés comme étant d'Hippocrate, dont la réputation a été toujours en grandissant?

La première fois que la critique se fait jour, aussitôt du moins que nous en apercevons les premières lueurs, nous voyons les Alexandrins aussi embarrassés que nous pour la détermination des livres hippocra-

tiques. On ne voit nulle part qu'ils fassent allusion à l'adjonction récente d'un traité qui n'avait pas encore reçu le nom d'Hippocrate; toutes leurs discussions nous reportent à une haute antiquité.

Tous les critiques s'accordent pour attribuer à de très-anciens auteurs (antérieurs même à Hippocrate ou à ses contemporains) les écrits qu'ils refusent au médecin de Cos. Ainsi on attribue le IIe livre *Des maladies* (et non le premier, comme M. Littré l'a imprimé par erreur) à Hippocrate, fils de Thessalus; le traité *Des articulations* à Hippocrate, fils de Gnosidicus; le traité *De la nature de l'homme* à Polybe; le *Régime des gens en santé* à Polybe, ou à Euryphon, ou à Phaon, ou à Philistion, ou à Ariston, ou à Phérécyde; le *Régime en trois livres* à ces trois derniers auteurs et à Philétas; les *Affections* à Polybe, et le traité *Des humeurs* à un des Hippocrates postérieurs. (Voy. Littré, p. 159-160.)

Il me semble que c'est là une preuve considérable que, dans la pensée des commentateurs, tous ces écrits avaient été réunis à l'époque même d'Hippocrate et avaient fait partie de très-bonne heure d'un cycle hippocratique qui ne s'était pas formé tout à coup à l'ouverture des premières bibliothèques. Avec un sentiment contraire, ils auraient porté leur attention, non sur les *anciens* de la médecine, mais sur des écrivains plus récents comparativement à Hippocrate.

Qui pourrait, du reste, expliquer que des ouvrages qui portent tous une trace de haute antiquité, qui tiennent de près ou de loin aux premières écoles médicales ou philosophiques, qui sont tous écrits dans le même dialecte et dont plusieurs forment des groupes très-réguliers, aient été précisément réunis à l'époque des Alexandrins pour constituer la *Collection?* Enfin on voit par un passage de Galien (éd. de Bâle, t. V, p. 461) que ce furent les descendants d'Hippocrate qui publièrent tout ou partie de *ses œuvres*. Donc cette publication passait pour très-ancienne auprès des anciens eux-mêmes.

Nous avons la preuve incontestable d'un travail sur Hippocrate antérieur à l'école d'Alexandrie et non interrompu depuis le temps d'Hippocrate lui-même. Ctésias attaque le traité *Des articulations;* Dioclès de Caryste attaque les *Aphorismes*, et défend le traité *Des articulations*. Philotime connaissait le traité *De l'officine du médecin*[1]. Nous savons que Xénophon, autre disciple de Praxagore, avait expliqué le mot θεῖον qui se trouve dans plusieurs écrits de la *Collection;* enfin on introduit de bonne heure, et antérieurement aux Alexandrins, des *signes* particuliers à la fin de chaque histoire des livres I et III des *Épidémies*. M. Littré

[1] Voy. Preu, *De interpret. Hipp. græcis*, Altdorf. 1795, p. 10-11.

lui-même (p. 71-73) a signalé des rapports évidents entre les œuvres authentiques de Platon et d'Aristote et les écrits faux ou légitimes de la *Collection hippocratique*.

L'attention était donc fortement dirigée vers les écrits d'Hippocrate; ils arrivent à Alexandrie avec une réputation toute faite comme ceux de Sophocle et de Thucydide. Du reste, les voyages d'Hippocrate et ceux de ses disciples avaient dû répandre ses écrits aussi bien que son nom, et, s'il n'eût été connu que par quelques ouvrages, on n'eût jamais pu faire accepter tout d'un coup un aussi grand nombre de livres faux.

La présence de livres manifestement cnidiens parmi ceux du chef de l'école de Cos est une difficulté sérieuse. On se demande comment il se fait que les premiers disciples d'Hippocrate, qui peut-être avaient lu ces livres avec lui, qui l'avaient souvent entendu les réfuter, ont pu les mettre sous son nom. Avant de répondre, je demanderai à mon tour comment il se pourrait, dans le système d'une publication tardive de la *Collection*, que de pareils livres, tous très-bien faits et d'une étendue considérable, eussent circulé d'abord sous des noms cnidiens pour recevoir plus tard celui d'Hippocrate, et cela sans qu'aucune réclamation se soit élevée à l'école d'Alexandrie dont un des membres les plus éminents, Érasistrate, était cnidien. A cela M. Littré opposera sans doute que ces livres n'ont pas circulé du tout[1], qu'ils étaient enfouis avec les autres comme faisant primitivement partie de la bibliothèque d'Hippocrate, et que c'est à leur première apparition qu'ils ont été mis sous le nom du médecin de Cos. Est-ce par les Hippocratistes ou par ceux qui en ont hérité? M. Littré ne le dit pas. D'ailleurs l'enfouissement n'est pas plus soutenable pour les livres cnidiens que pour les autres ouvrages.

Ce qui prouve encore irréfragablement que des livres sortis de l'école de Cnide existaient dans la *Collection* dès la plus haute antiquité, c'est qu'Érotien (page 388), à propos du mot *φῶδες*[2], lequel ne peut se

[1] Il est vrai que des livres qui auraient été longtemps connus sous un nom n'auraient pas pu en changer; mais c'est précisément pour cela que les livres hippocratiques, portant depuis longtemps le nom d'Hippocrate, n'ont jamais pu en recevoir un autre (voy. p. 267). Malgré les efforts faits par les critiques anciens, les noms de Polybe, d'Euryphon ou de tant d'autres, n'ont jamais prévalu sur celui d'Hippocrate, bien que Galien lui-même affirme qu'il y a, dans la *Collection,* des livres d'Euryphon, de Thessalus et de Polybe (*De diffic. respir.* III, 13, t. VII, p. 959-60). Ces attributions n'ont jamais été universellement consacrées. — [2] D'après les anciens textes, cette glose aurait pu se rapporter aussi aux Coaques (t. V, p. 652, sect. 312), où on lisait *φωΐδες*; mais j'ai montré qu'il fallait lire *φωνὴ ὡς*, restitution que M. Littré

rapporter qu'au II[e] livre *Des maladies* (tome VII, pages 84 et 90), livre manifestement cnidien, cite une explication tirée de Dioclès de Caryste.

Notez enfin ce fait singulier : les anciens ont attribué à Thessalus, fils d'Hippocrate, un livre cnidien, le II[e] livre *Des maladies*, et au Cnidien Euryphon un livre hippocratique, le traité *Du régime des gens en santé*, tant ils avaient perdu la trace des véritables auteurs, tant l'habitude et l'autorité du nom d'Hippocrate avaient détourné des voies de la saine critique.

Pour tous ces motifs, l'objection que je me suis faite à moi-même ne me paraît pas assez puissante pour infirmer mon système sur le mode de formation de la *Collection hippocratique*.

Suivant M. Littré, quelques traités de la *Collection hippocratique* ont été composés après Aristote; c'est après sa mort et au temps de Praxagore qu'ils ont été annexés aux œuvres hippocratiques. Je ne comprends pas comment des traités si nouvellement composés auraient pu être acceptés par les premiers ou les seconds détenteurs du dépôt primitif comme émanant de la même source que les autres ouvrages qui étaient depuis longtemps attribués à Hippocrate, et comment ces détenteurs auraient dépouillé les intrus de leur véritable nom pour y inscrire celui de leur aïeul; car enfin il faut bien supposer, ou une incroyable supercherie, ou une ignorance plus incroyable encore. Je me demande ensuite si, après Aristote, on écrivait encore en ionien autrement que dans le but de faire un pastiche : c'est ce que je ne crois pas. Or les livres réputés postérieurs à Aristote sont écrits en ionien aussi pur que les écrits de beaucoup antérieurs, et il n'y a là nulle trace de pastiche comme dans certaines des pièces apocryphes annexées à la *Collection*.

Les raisons invoquées par M. Littré pour assigner une date récente à ces traités sont, d'une part, que, dans quelques-uns (*Des principes* ou *Des chairs*, *Du cœur* [1], *De l'aliment* [2], *Des semaines* [3], le commencement du traité *De la nature des os*), l'origine des vaisseaux sanguins est rapportée au cœur, et que, dans les autres (le II[e] livre des *Prorrhétiques*), on trouve des notions sur le *pouls* qui paraissent contemporaines de Praxagore, ou qui peut-être même datent de lui. Suivant M. Littré (p. 219), Aristote (*Hist. des anim.* III, II, 3) a revendiqué la priorité

a confirmée et complétée en lisant φωνὴ δὲ ὡς. — [1] Pour le traité *Du cœur*, M. Littré dit lui-même que la doctrine qui place l'origine des veines dans le cœur, n'y est pas franchement exprimée (p. 383). — [2] Notez, en passant, que le traité *De l'aliment* a toujours passé pour très-ancien. — [3] Les trois traités *Du cœur, Des semaines* et *Des chairs*, paraissent être du même auteur.

de la doctrine anatomico-physiologique qui rattache les artères au cœur comme à leur point de départ central, en ajoutant dans le même passage que tous les auteurs avant lui ont placé l'origine des vaisseaux dans la tête ou dans le cerveau. Aristote, est-il dit plus haut (p. 218), est mis à l'abri de toute erreur par sa science et son érudition. Je m'incline certainement devant les vastes connaissances d'Aristote, mais, d'abord, en plus d'un point d'histoire, on le trouve en défaut; M. Littré lui-même en donne une preuve à propos d'Empédocle (p. 210), et dans le cas particulier, son autorité n'est pas infaillible, attendu que l'auteur du II[e] livre *Des épidémies* place l'origine des vaisseaux dans la grosse veine qui longe le rachis. Aristote ne dit rien de cette opinion, et, s'il n'a pas connu ce traité, comme aussi plusieurs autres de la *Collection*, il peut très-bien se faire qu'il ait également ignoré ceux dans lesquels le cœur est présenté comme le point de départ des vaisseaux. L'argument de M. Littré est donc infirmé; il ne prouve pas péremptoirement, laisse dans l'esprit des doutes légitimes, et rien n'empêche maintenant de reporter les traités *Du cœur, Des chairs, De l'aliment* et *Des semaines* avant Aristote.

De ce qu'on trouve une mention du *pouls* dans le II[e] livre des *Prorrhétiques*, M. Littré en conclut qu'il faut rapporter la rédaction de ce traité au temps de Praxagore (p. 410-411). Mais M. Littré a rassemblé lui-même avec beaucoup de soin (p. 226-227) divers passages pris à d'autres traités de la *Collection* où la mention du *pouls*, où l'usage de tâter le pouls sont aussi manifestes que dans le II[e] livre des *Prorrhétiques*. Pourquoi donc, par ce seul motif qu'il est question du pouls dans ce traité, rapporter le II[e] livre des *Prorrhétiques* à une époque si récente. Qu'il ne soit pas d'Hippocrate, cela peut se déduire d'autres raisons; mais qu'il soit néanmoins très-ancien, rien ne s'y oppose.

En résumé, si M. Littré n'entendait parler que d'une publicité plus ou moins restreinte, je conviendrais avec lui qu'après les Alexandrins Hippocrate a été plus connu qu'avant; ou, s'il est d'avis que les œuvres hippocratiques étaient disséminées, qu'elles ne formaient pas un bloc, un *congeries* matériel comme elles se présentent plus tard et très-anciennement dans les manuscrits qui comprennent ensemble les *opera omnia*, je pourrai encore souscrire à cette opinion; mais je ne puis me résoudre à admettre que les œuvres hippocratiques ne circulaient ni en bloc ni en détail avant l'école d'Alexandrie; en d'autres termes, je pense que les livres hippocratiques ont été publiés et connus comme tels avant Aristote; en second lieu, qu'ils ont eu plus de publicité que M. Littré ne le suppose; enfin, qu'ils n'ont jamais été concentrés dans

une caste médicale, tout en admettant qu'ils ont été publiés par les premiers Hippocratistes.

Ch. DAREMBERG.

(La fin à un prochain cahier.)

Notes additionnelles aux articles relatifs à la Correspondance de Newton et de Cotes.

Note 2 afférente au troisième article sur la correspondance de Newton et de Cotes, annoncée ci-dessus, page 272.

Résumé des théorèmes fondamentaux établis synthétiquement par Newton, dans les sections II et III du livre Ier des Principes. *Leur concentration en une formule analytique, de laquelle dérivent tous les cas particuliers d'application qu'il y a considérés.*

La section II, intitulée *De inventione virium centripetarum*, a pour objet de découvrir, et d'assigner, les lois de distance, suivant lesquelles les forces centrales doivent agir sur un point mobile libre, pour qu'il décrive des orbites de forme donnée, dans un espace dépourvu de résistance.

Dans la proposition Ire, théorème Ier, Newton démontre que, sous cette dernière condition, si un point mobile libre, animé d'une vitesse initiale quelconque, est continuellement sollicité par une force quelconque, constante ou variable, mais dont les directions rayonnent autour d'un centre fixe, il décrira une orbite plane, dans laquelle les aires tracées par le rayon vecteur autour de ce centre, seront proportionnelles au temps employé à les décrire. La figure qu'il prend pour type de sa démonstration, est construite pour le cas où la force serait *centripète;* par conséquent il la désigne comme telle dans le discours. Mais son raisonnement s'appliquerait aussi bien, si elle était *centrifuge*, et la conclusion serait pareille; en sorte qu'il faut interpréter ses énoncés dans ce sens général. Il prouve aussi qu'une telle force, peut être mesurée par les flèches des arcs infiniment petits, qui sont parcourus en temps égaux par le mobile, ces flèches étant prises dans la direction qui tend au centre des forces, supposé à une distance finie de l'arc. Il donne plus loin, proposition VI, le moyen de s'exempter de la condition d'égalité des temps pendant lesquels les petits arcs sont décrits, en divisant la flèche par le carré du temps infiniment petit, employé à les décrire; ou, ce qui revient au même, par le carré du petit secteur tracé par le rayon vecteur sur l'arc dont on prend la flèche, puisque ce secteur est proportionnel au temps. Le même mode de mensuration pouvant être appliqué à toutes les forces qui agissent avec continuité, il en conclut que ce procédé permettra d'évaluer le rapport de leur action, à celle de la gravité terrestre, ce qui servira pour les caractériser individuellement.

Dans la proposition II, théorème II, Newton démontre la réciproque de la proposition précédente : c'est-à-dire que, si les aires décrites autour d'un point par le rayon vecteur, sont proportionnelles au temps, la force est rayonnante autour de

ce point. Il la désigne comme *centripète;* mais c'est par application spéciale à la figure qu'il prend pour type de raisonnement. Car la démonstration va tout aussi bien quand la force est *centrifuge.*

Dans la proposition III, théorème III, Newton étend cette conséquence au cas où la constance des aires aurait lieu autour d'un centre mobile. Il montre qu'alors, le corps ou point matériel, dont le rayon vecteur décrit ces aires, est mû par la combinaison de deux forces; l'une centrale, rayonnant autour du centre mobile, l'autre égale à la force accélératrice dont ce centre lui-même est animé.

Dans la proposition IV, théorème IV, Newton donne la mesure des flèches dans les orbites circulaires décrites d'un mouvement uniforme. Il montre qu'alors la force est rayonnante autour du centre du cercle, puisque la proportionnalité des aires au temps, a lieu autour de ce centre.

Dans la proposition V, problème 1er, Newton donne le moyen de trouver le centre des forces autour duquel les aires doivent être constantes, lorsqu'on sait d'ailleurs que la force est centrale, et que l'on connaît la direction ainsi que les vitesses du mobile, en trois points de l'orbite qu'il décrit.

Dans la proposition VI, théorème V, Newton suppose une orbite quelconque, de forme donnée, que l'on sait être décrite en vertu d'une force centrale, rayonnant autour d'un point connu, sans savoir d'ailleurs, suivant quels rapports cette force varie d'intensité à diverses distances du centre. Il donne alors une construction géométrique, au moyen de laquelle, avec ces données, on peut former des produits qui soient proportionnels aux intensités de la force, en chaque point de l'orbite; et il varie les éléments de cette construction, de manière à les approprier aux divers exemples qu'il a ultérieurement dessein de considérer.

Les propositions suivantes sont employées à exposer des applications particulières de ces règles. Ainsi, dans la proposition VII, problème II, Newton considère le mouvement d'un corps qui décrit une circonférence de cercle, en vertu d'une force centrale tendant à un point situé hors du centre de cette circonférence. Dans la proposition VIII, problème III, le mouvement a lieu encore sur une circonférence de cercle, mais la force centrale tend vers un point si éloigné que ses directions peuvent être censées parallèles entre elles. Dans la proposition IX, problème IV, le mouvement se fait sur une spirale logarithmique, et la force tend au centre de cette spirale. Dans la proposition X, problème V, l'orbite est une ellipse, et la force centrale, tend au centre de cette courbe. Par extension, il y énonce les modifications que les résultats subiraient, si l'ellipse se transformait en hyperbole, ou si elle s'allongeait en parabole, le centre de rayonnement des forces étant alors éloigné à l'infini sur l'axe principal. Sa règle géométrique, appliquée à chacun de ces cas lui fait trouver la loi suivant laquelle la force centrale doit varier avec la distance, pour que le mobile décrive l'orbite qui lui est assignée.

C'est seulement après avoir exposé ces diverses applications théoriques de sa règle générale, que Newton commence à considérer le mouvement dans les sections coniques, le centre autour duquel la force rayonne, étant l'un des foyers. Il fait de ces problèmes une section spéciale, la IIIe, à cause de leur importance astronomique; et, par le même motif, il résout successivement, à part les uns des autres, ceux qui se rapportent à des formes d'orbites réalisées dans notre système planétaire, ou que la même loi de la force centrale y rendrait possibles, éventuellement.

La première proposition de cette section, est la XIe, problème VI. L'orbite est une ellipse, la force tendant à l'un des foyers. Newton prouve qu'alors l'intensité de la force est réciproque au carré de la distance à ce même foyer. Dans la propo-

sition XIIe, problème VII, il résout le même problème, pour le cas où l'orbite est une hyperbole, le centre de rayonnement étant toujours à l'un des foyers. Il trouve qu'alors la force est encore réciproque au carré de la distance à ce point. Mais il faut remarquer qu'elle devra être centripète, si le foyer assigné est intérieur à la branche hyperbolique décrite; et centrifuge s'il lui est extérieur. Il se borne à indiquer ce dernier cas, sans le démontrer.

Dans la proposition XIII, problème VIII, il résout le problème analogue pour le cas où l'orbite est une parabole. La loi de la force centrale y est encore la même.

Les propositions XIV, XV, XVI contiennent trois théorèmes préparatoires de la XVIIe, où il résout le problème IX, inverse des trois précédents. Ici on donne le point de départ du mobile, sa vitesse actuelle, et la direction actuelle de son mouvement. On le suppose soumis à l'action d'une force centrale, rayonnant autour d'un point connu, et réciproque au carré de sa distance à ce point. On demande la nature de l'orbite qu'il va décrire. Newton prouve que cette orbite sera toujours une section conique, dont le centre des forces sera un des foyers, et qui se particularisera, en ellipse, parabole, ou hyperbole, selon que la vitesse du mobile, et sa distance au centre des forces, dans le point de départ, satisferont à une certaine condition qu'il assigne, laquelle est indépendante de sa direction.

Toutes ces propositions détachées les unes des autres peuvent se rassembler par l'analyse en une démonstration continue, qui conduit à une formule générale, très-simple, d'où l'on voit sortir, sans aucun effort, tous les résultats particuliers que Newton établit séparément. Il ne faut pour cela que suivre les pas successifs de sa marche synthétique, et les fixer à mesure par le calcul écrit.

§ 1. Considérons avec lui fig. 1, une orbite plane quelconque AMB, décrite sous l'influence combinée de la vitesse tangentielle locale, et d'une force centrale *tendant* au point S. Elle sera ainsi centripète, et la fig. 1 est particulièrement construite dans cette supposition. Mais, comme nous le constaterons ultérieurement, le mode de démonstration établi sur ce cas comme type, se transportera par une simple inversion de signe, à celui où la force serait centrifuge, ce qui donnerait lieu à la fig. 1 *bis*. Prenant donc ici pour sujet de raisonnement la fig. 1, en un point quelconque M de l'orbite AMB, menons le rayon vecteur SM ou r, et traçons la circonférence osculatrice aMb, à laquelle nous attribuerons ce caractère restrictif, que son rayon MO ne soit, ni infiniment grand, ni infiniment petit. Cette condition est spécifiée par Newton dans le scholie final de la section Ire; et ses raisonnements ne sont applicables qu'aux cas où elle se réalise; ce qui, heureusement, se trouve avoir lieu dans toutes les orbites que les planètes et les comètes décrivent. En l'admettant, la tangente MT qui est commune au cercle osculateur et à l'orbite, marquera la route que suivrait le mobile, et qu'il continuerait à parcourir indéfiniment, d'un mouvement uniforme, si, au point M, la force centrale cessait subitement d'agir sur lui. De plus, dans les circonstances précitées, si l'on prend sur l'orbite réelle, un arc infiniment petit MM' ou ds, que le mobile ait parcouru dans un élément de temps infiniment petit dt, cet arc, et celui de la circonférence osculatrice qui est compris entre les mêmes points, ne diffèrent entre eux que par des quantités d'un ordre de petitesse comparativement négligeable; de sorte, que, pendant l'intervalle de temps dt, supposé indéfiniment restreint, le mobile pourra être arbitrairement considéré comme ayant décrit l'un ou l'autre de ces arcs. Cela posé, d'après les théoremes généraux sur la composition des mouvements, que Newton a établis dans la section Ire, si, du point M', on mène la droite M'Q, parallèle au rayon vecteur fini r, et terminée à la tangente MT, la lon-

gueur M'Q ou f, exprimera la composante du mouvement curviligne, qui est produite par la force centrale φ, agissant pendant le temps dt; et elle sera proportionnelle à la somme des actions que cette force aura exercées, en vertu de son énergie locale, pendant cet intervalle de temps infiniment petit. Pareillement, si du même point M', on mène la droite M'Q', parallèle au rayon osculateur fini MO, et terminée aussi à la tangente MT, la longueur M'Q' ou f', exprimera la composante du mouvement curviligne, opéré pendant l'élément du temps dt, sur la circonférence osculatrice, en vertu d'une force centrale locale, qui serait dirigée vers son centre O, et dont l'effet total, dans cet intervalle de temps, serait proportionnel à f'. Par cette construction, f se trouve être l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont f' est un côté; et l'angle QM'Q', compris entre ces droites, est évidemment égal à l'angle SMO ou θ, que le rayon vecteur r, forme avec le rayon osculateur γ, mené au point M. Ceci donne donc :

$$f = \frac{f'}{\cos.\theta}.$$

f' est facile à évaluer. En effet considérons l'arc infiniment petit MM' ou ds, comme appartenant à la circonférence osculatrice; et, pour plus de clarté, représentons-le à part, sur celle-ci, dans la fig. 2. Menant M'Q' perpendiculaire à la tangente MT, ce sera f'; et si nous abaissons sur le rayon osculateur fini MO, l'ordonnée M'P', parallèle à cette même tangente, le côté MP', égal aussi à f', se trouvera être le sinus verse de l'arc ds. Or, dans les limites de petitesse où nous opérons, cet arc ne diffère de sa corde que par des quantités comparativement négligeables. Le prenant donc, pour la représenter, nous aurons, par les propriétés connues du cercle :

$$f' = \frac{ds^2}{2\gamma};$$

et par suite :

$$f = \frac{ds^2}{2\gamma \cos.\theta}.$$

§ 2. En nous reportant à la fig. 1, le rayon de courbure MO ou γ, a été conventionnellement supposé d'une grandeur finie. En outre, puisque l'orbite est censée se continuer curviligne au delà du point M, l'angle θ ne peut jamais y devenir mathématiquement égal à 90°, ce qui rendrait $\cos.\theta$ nul. Car, s'il était tel, le centre S des forces, se trouvant sur le prolongement de la tangente MT, le mobile parvenu en M, continuerait à décrire cette tangente; et le rayon de courbure γ prendrait une valeur infinie, contrairement à notre convention. Même, si l'on voulait que θ atteignît occasionnellement une valeur représentée par $90° - \alpha$, α étant un angle infiniment petit de l'ordre ds, $\cos.\theta$ devenant $\sin.\alpha$, se trouverait infiniment petit du même ordre; et dans cette supposition exceptionnelle, la ligne f resterait encore infiniment petite de l'ordre ds, en vertu du numérateur ds^2. Mais ce cas géométrique n'a jamais lieu dans les orbites planétaires. $\cos.\theta$ y conserve toujours une valeur finie ainsi que γ; de sorte que la longueur f y est toujours infiniment petite de l'ordre ds^2.

§ 3. Il faut maintenant trouver l'expression de la force centrale φ, en fonction de la composante du mouvement, M'Q ou f. Pour rendre cette dépendance plus évidemment saisissable, j'extrais de la fig. 1, toute la portion qui est spécialement relative à la construction de f, et je la reproduis à part dans la fig. 3, en conservant d'ailleurs

les mêmes lettres pour en désigner les éléments communs. Ayant donc mené M'Q, parallèlement au rayon vecteur du point M, pour représenter f, je prends sur ce dernier la longueur égale MP; puis tirant M'P, j'achève le parallélogramme obliquangle dont l'arc infiniment petit MM', ou ds est la diagonale. D'après les règles de la composition des mouvements, MP ou f, représente l'espace total que le mobile M aurait parcouru, s'il était tombé directement de M vers S, pendant l'élément de temps infiniment petit dt, sous la seule influence de la force centrale φ, en partant du repos[1]. Or, l'effet total ainsi opéré étant lui-même infiniment petit, par suite des conditions restrictives que nous nous sommes imposées, la force φ, qui l'a produit, pourra être censée avoir exercé la continuité de son action, pendant l'instant dt, en conservant une énergie constante; de sorte que la petite flèche f aura été décrite d'un mouvement uniformément accéléré, comme celui des graves. Dans un pareil mouvement, la force constante a généralement pour mesure le double de l'espace décrit, divisé par le carré du temps employé à le décrire. Elle sera donc ici $\frac{2f}{dt^2}$; et en remplaçant f par son expression trouvée tout à l'heure, on aura d'après ce mode de mensuration

$$\varphi = \frac{ds^2}{\gamma \cos.\theta\, dt^2}$$

§ 4. Jusqu'ici cette formule n'attribue aucun caractère particulier à la force φ. Elle exprime seulement que son action est continue, et qu'elle est, ou qu'on la considère, comme *actuellement* dirigée, suivant le rayon vecteur r. Ce mode de décomposition peut être appliqué à toutes les forces qui font décrire des orbites curvilignes. Mais, dans le genre de mouvement que nous avons en vue, nous devrons ajouter que tous les rayons vecteurs s'entrecoupent en un même point S, vers lequel la force φ est constamment dirigée. Cette condition donne pour conséquences nécessaires que l'orbite est plane, et que le rayon vecteur r y décrit, autour du point S, des aires proportionnelles au temps. C'est ce que Newton a démontré dans la proposition Ire de la section II. Il ne reste donc qu'à exprimer ce résultat en langage analytique, et à l'introduire, comme condition spécifique, dans l'expression générale de la force φ, que nous venons de former.

Pour cela, continuant de raisonner sur la fig. 3, menons du point S, les deux rayons vecteurs infiniment voisins SM, SM', qui, ayant eux-mêmes des longueurs

[1] Dans ce cas, le côté MQ du parallélogramme, représente la vitesse tangentielle du mobile en M. Or, quand on considère le mouvement comme opéré sur la circonférence osculatrice fig. 1, cette même vitesse est représentée par MQ', ce qui semblerait contradictoire, puisque les points Q, Q' sont distincts. Mais il faut remarquer que, dans le triangle infinitésimal M'QQ', où l'angle en Q' est droit, l'hypoténuse M'Q est f, et l'angle en M' est égal à θ, comme ayant ses côtés respectivement parallèles aux droites γ et r. Conséquemment, le côté QQ' de ce triangle a pour longueur $f \sin.\theta$, ou $\frac{ds^2}{2\gamma} \text{tang}.\theta$, en remplaçant γ par sa valeur. Et comme, par convention, γ ne doit pas devenir nul, ni tang.θ infini, cette quantité sera toujours infiniment petite de l'ordre ds^2, ce qui la rend négligeable comparativement à M'Q, ou M'Q', qui sont de l'ordre ds. Toutefois, ceci n'aurait déjà plus lieu si θ devenait $90^\circ - \alpha$, l'arc α étant infiniment petit de l'ordre ds. Car alors tang.θ devenant tang.α, l'influence de ce dénominateur ramènerait QQ' à être de ce même ordre, ce qui le rendrait comparable à ds. La nécessité de faire attention à cette circonstance se présente dans quelques-uns des problèmes de la section II des *Principes*.

finies, aboutissent aux deux extrémités du petit arc MM' ou ds, que nous supposons décrit pendant le temps dt; et nommons dv l'arc infiniment petit que ces deux rayons intercepteraient sur une circonférence qui serait décrite du centre S avec le rayon 1. Puis, de ce même centre, avec le rayon SM ou r, décrivons un autre arc de cercle MR qui se termine au prolongement de SM'. Cet arc aura pour longueur rdv; et, comme il est perpendiculaire au rayon r, de même que l'arc ds l'est au rayon du cercle osculateur en M, L'angle M'MR, compris entre ces arcs, sera égal à celui que nous avons nommé θ; de sorte qu'en assimilant les petits arcs MR, MM' à des droites, comme on peut le faire à ces limites de petitesse, on aura

$$rdv = ds \cos.\theta;$$

et de plus

$$\text{M'R ou } dr = ds \sin.\theta.$$

§ 5. Maintenant, la surface du secteur circulaire SMR est $\frac{1}{2}r^2dv$. Or, il ne diffère du secteur SMM' décrit dans l'orbite, que par le triangle mixtiligne MM'R, qui, ayant sa hauteur et sa base infiniment petites de l'ordre ds, a lui-même sa surface $\frac{1}{2}rdvdr$, infiniment petite du second: ce qui la rend négligeable comparativement à l'un ou à l'autre. Conséquemment, dans ces limites d'atténuation, $\frac{1}{2}r^2dv$, exprime la surface du secteur élémentaire SMM', décrit pendant le temps dt, autour du point S. Mais, dans les mouvements que nous considérons, ce point de concours S, étant commun à tous les secteurs ainsi formés, nous savons que leur surface totale, grande ou petite, est proportionnelle au temps employé à les décrire. Prenons donc une constante c, qui représente le double de la surface du secteur total décrit pendant le temps 1, cette condition de proportionnalité nous donnera

$$r^2\,dv = cdt$$

Ceci étant combiné avec l'expression précédente de rdv, il en résulte :

$$\frac{ds}{dt} = \frac{c}{r\cos.\theta}$$

$\frac{ds}{dt}$ représente la vitesse actuelle de circulation, dans chaque point de l'orbite. En substituant ce rapport dans φ, il vient enfin :

$$\varphi = \frac{c^2}{\gamma\cos.^3\theta\,.\,r^2}$$

De là vont sortir tous les problèmes que Newton a choisis; et nous en verrons découler tous ses résultats, sous les énoncés qu'il en a donnés lui-même. Mais avant d'employer cette formule, il faut savoir interpréter ses indications analytiques dans toute la généralité d'application qu'elles peuvent embrasser.

§ 6. La fig. 1, qui nous a servi de type pour l'établir, est construite dans la supposition, qu'en chaque point de l'orbite, la force qui dévie le mobile de la direction de la tangente locale MT, l'attire vers le centre S où convergent les rayons r; en sorte que le point M' où le mobile arrive après le temps dt, est situé du même côté de la tangente que ce centre, auquel l'orbite entière présente ainsi toujours sa concavité. Dans de tels cas, la force centrale est attractive ou centripète; et l'angle θ, formé par le rayon central r avec le rayon osculateur γ, est toujours aigu, ce qui main-

tient cos. θ positif, et communique le même signe à la force φ. Mais on peut aussi mathématiquement concevoir que la force déviante, quoique pareillement dirigée suivant les rayons vecteurs partant d'un même point S, tende à éloigner le mobile de ce point central, au lieu de l'en rapprocher; auquel cas elle sera répulsive ou centrifuge. Alors le point M' sera situé du côté de la tangente opposé à celui où le centre S se trouve; l'orbite entière sera convexe vers le centre, et l'angle θ, formé par le rayon r avec le rayon osculateur γ, sera obtus, ce qui rendra son cosinus négatif. Or, si l'on construit la fig. 1 dans cette seconde supposition, ce qui donnera la fig. 1 *bis*, tous les raisonnements que nous avons faits sur la première s'appliqueront à celle-ci; et l'on trouvera encore que les aires décrites par le rayon vecteur r autour du centre S sont proportionnelles au temps. Seulement, le triangle infinitésimal QM'Q' passera du côté de la tangente opposé à celui où se trouve le centre S; et l'angle en M', compris entre les côtés f, f', ne sera plus θ, mais $180° - \theta$, ce qui rendra l'expression de φ négative, au lieu qu'elle résultait positive, dans le cas représenté fig. 1. A cela près, cette expression restera composée des mêmes éléments, assemblés de la même manière; de sorte qu'en la calculant avec la valeur de l'angle θ, propre à chaque problème, le signe + de φ montrera que la force déviante est centripète, le signe — qu'elle est centrifuge, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres indices pour distinguer ces deux états.

Newton a établi ses raisonnements et ses figures sur le cas spécial des forces centripètes, qui est seul réalisé dans les phénomènes astronomiques; et il ne mentionne qu'elles dans le titre qu'il donne à sa section II. Toutefois, dans les problèmes qu'il prend pour exemples de sa règle géométrique, il ne manque jamais d'indiquer les cas particuliers qui exigeraient que la force devînt, de centripète centrifuge; et ce sont précisément ceux où notre expression de φ, passe du positif au négatif. Mais c'est surtout le choix de ces problèmes qui semble montrer qu'elle lui servait de guide, tant elle les suggère naturellement dans l'ordre où il les expose. Pour s'en convaincre, il suffit presque de les énumérer.

§ 7. Le cas d'application le plus simple, et qui se présente tout d'abord, c'est celui où le rayon osculateur γ serait constant. Alors l'orbite décrite est une circonférence de cercle. Il ne restera donc qu'à déterminer l'expression de cos. θ en r, selon la position que l'on voudra assigner au centre S des forces, dans le plan du cercle. Ce sera toujours une question de géométrie analytique facile à résoudre. Aussi les deux premiers exemples que Newton donne se rapportent-ils à ce genre de mouvement.

Un second cas d'application, qui se présente avec non moins d'évidence, est celui où l'angle θ serait constant, ce qui rendrait aussi constant $\cos^3.\theta$. Cette condition se trouve réalisée dans la spirale logarithmique, lorsque les rayons vecteurs r partent de son centre. Alors, par le mode de génération de la courbe, le rayon osculateur γ est toujours proportionnel à r. Donc, si l'on veut qu'un mobile décrive une telle spirale, il faudra que la force qui le sollicite tende au centre de cette courbe, et soit réciproquement proportionnelle à r^3. C'est le résultat que Newton établit dans la proposition IX, problème IV; et l'on voit comment il a pu être conduit à choisir cet exemple, en apparence si bizarre.

Maintenant, n'appliquons plus la condition de constance aux facteurs isolés γ, $\cos^3.\theta$, mais à leur ensemble; c'est-à-dire supposons une forme d'orbite telle que le produit $\gamma \cos^3.\theta$, y soit constant. Alors, comme dans tous les mouvements opérés par une force centrale, c représente une quantité constante, la force φ qui fera décrire ce genre d'orbite, devra être inverse de r^2 en chacun de leurs points.

Réciproquement, si l'on donne que la force φ, tendante au centre d'où partent les rayons r, est inverse de r^2, l'orbite décrite devra être telle que le produit $\gamma \cos^3.\theta$ y soit constant. Or, cette constance a lieu dans les sections coniques, quand les rayons r, partent d'un de leurs foyers; et elle n'a lieu que pour ces seules courbes dans cette seule circonstance, comme on le prouve par l'analyse, en les déduisant de cette condition même. Donc, puisque, d'après l'observation, les corps planétaires se meuvent tous sur des sections coniques dont le centre du soleil occupe un des foyers, et dans lesquelles leurs rayons vecteurs partant de ce point décrivent des aires proportionnelles au temps, leur mouvement de circulation est nécessairement opéré par une force centrale tendante vers cet astre, et dont l'intensité dans chacune de leurs positions, est réciproque au carré de la distance qui les en sépare. La même condition de tendance, et la même loi de force, existent dans le mouvement des satellites autour de leurs planètes principales, puisque les règles phénoménales de leur circulation y sont toutes pareilles. Tel est le résumé général des propositions que Newton établit successivement par des démonstrations synthétiques dans les sections II et III.

Les diverses natures d'orbites qu'il choisit pour exemples, le conduisent à autant de lois différentes de la force centrale, qu'il caractérise individuellement, non par leur expression analytique, mais par des constructions géométriques, qui semblent lui être particulièrement suggérées par chacun de ces cas. Toutefois, pour en reconnaître l'appropriation, retrouver les divers corollaires qu'il en déduit, et surtout les retrouver immédiatement avec les énoncés qu'il leur donne, il suffit de joindre à l'expression générale de la force φ, deux résultats auxiliaires, qui s'aperçoivent avec évidence, en jetant les yeux sur notre fig. 1, que je continuerai de prendre pour type. Le premier, c'est que le produit $r \cos.\theta$, exprime la longueur de la perpendiculaire SP, menée du centre S des forces, sur le prolongement indéfini de la tangente MT. Le second, c'est que le produit $2\gamma \cos.\theta$ exprime la longueur de la portion MD, du rayon vecteur r, qui est comprise, comme corde, dans le cercle osculateur, propre au point M. Nommant donc, pour abréger, p la perpendiculaire, β la corde ainsi désignée, on aura toujours

$$p = r \cos.\theta; \quad \beta = 2\gamma \cos.\theta.$$

D'après ce que nous avons trouvé dans le § 5, lorsque le mouvement est produit par une force centrale, la vitesse de circulation en chaque point de l'orbite, laquelle a pour expression générale $\frac{ds}{dt}$, prend la valeur particulière $\frac{c}{r \cos.\theta}$. Donc, si on la multiplie par celle de p, on aura :

$$p \frac{ds}{dt} = c$$

Ainsi, dans ce genre de mouvement, la vitesse de circulation locale, est constamment réciproque à la longueur de la perpendiculaire abaissée du point de concours S des forces, sur la tangente. Newton établit cette condition de réciprocité comme le corollaire 1 de sa proposition Ire, où il démontre la proportionnalité des aires au temps, et il en fait un grand usage. Mais l'expression analytique donne la raison absolue d'égalité, d'où la réciprocité résulte.

Nous allons maintenant appliquer ces formules aux différents problèmes que Newton a résolus.

§ 8. 1° Proposition VII, problème II. L'orbite est circulaire; mais le point S, au-

tour duquel les aires sont proportionnelles au temps, est situé hors du centre du cercle, fig. 4.

Dans ce cas, le rayon de la courbure γ est constant. Ainsi le rayon vecteur r, et l'angle θ, restent seuls variables dans l'expression générale de φ. Éliminons $\cos.\theta$, en introduisant la corde β, nous aurons :

$$\varphi = \frac{8\, c^2 \gamma^2}{r^2 \beta^3}$$

Le numérateur $8\, c^2 \gamma^2$ est ici constant pour tous les points de l'orbite. La force φ est donc réciproquement proportionnelle au produit du carré du rayon vecteur r, par le cube de la corde β ou MD, contenue dans le cercle, sur la direction de ce même rayon r. C'est exactement l'énoncé de Newton.

Corollaire 1. Si le centre S des forces est sur la circonférence même du cercle, alors $\beta = r$; et l'on a

$$\varphi = \frac{8\, c^2 \gamma^2}{r^5}.$$

La force φ devient réciproque à la cinquième puissance du rayon vecteur. C'est encore l'énoncé de Newton. Il ne dit rien de plus, et n'examine pas les difficultés qui s'opposent à la continuité de la circulation lorsque le mobile arrive au point de la circonférence, d'où l'on suppose que la force centrale émane, et où elle devient infinie. Il s'est également abstenu de placer ce centre hors du cercle, à une distance finie; ce qui fait naître des conditions de discontinuité d'une autre nature, qu'il n'avait aucun intérêt à discuter.

Pour ces premiers cas, comme pour tous ceux qui vont suivre, l'expression absolue de φ, est aussi simple, et plus profitable, que la seule indication de la proportionnalité. Car, en l'introduisant avec son signe propre, dans les équations générales du mouvement, on découvre toutes les circonstances qui devront accompagner le transport du mobile, dans les diverses portions de l'orbite qu'on lui a assignée. Mais Newton n'ayant voulu ici que trouver les lois des forces, sans entrer dans le détail de leurs effets, je dois me restreindre au cadre qu'il s'est tracé lui-même; et je n'en sortirai qu'autant que cela deviendrait occasionnellement nécessaire, pour justifier les résultats qu'il a obtenus, ou les inductions qu'il n'a fait qu'énoncer.

Les corollaires 2 et 3 n'offrent aucune difficulté, ayant l'expression générale de la force φ dans les orbites circulaires; et je ne crois pas nécessaire d'y insister.

§ 9. Proposition VIII, problème III. L'orbite est encore une circonférence de cercle. Mais le centre S, vers lequel tend la force, est si éloigné, que tous les rayons r, menés des divers points de l'orbite à ce centre, peuvent être censés parallèles entre eux.

Cette disposition du problème est représentée à part dans la fig. 5. Ici, comme dans les cas qui précèdent, le rayon de courbure γ est constant, puisque l'orbite est circulaire. En outre, tous les rayons r menés de ses divers points au centre S, étant supposés ne former entre eux que des angles inappréciables, il faudra que l'orbite entière ne forme, pour ainsi dire, qu'un point unique comparativement à leur longueur, ce qui permettra de les faire tous égaux dans les calculs, comme en effet Newton l'admet. Introduisant donc ces restrictions conventionnelles dans l'expression générale de la force centrale :

$$\varphi = \frac{c^2}{\gamma \cos.^3\theta . r^2}$$

il n'y reste de variable que l'angle θ, ou OMP de la fig. 5. Menez alors le diamètre AOB, perpendiculaire à la direction de la force, et nommez y l'ordonnée MP. $\cos.\theta$ aura pour valeur $\frac{y}{r}$; et en l'éliminant par cette équivalence, on obtiendra :

$$\varphi = \frac{c^2 r^2}{r^3 y^3}.$$

La force nécessaire pour faire décrire le cercle sera donc réciproque au cube de l'ordonnée y, puisque les rayons r sont censés égaux. C'est encore l'énoncé de Newton.

§ 10. S'étant seulement proposé d'assigner la loi de la force, il s'arrête à ce résultat. Mais on peut utilement le compléter en déterminant la loi du mouvement dans l'orbite, sous les mêmes restrictions qu'il suppose, et qui demandent quelque attention pour être introduites correctement dans le calcul.

D'abord, à la seule inspection de la figure 5, on reconnaît que la circonférence assignée comme orbite, ne pourra pas être décrite tout entière en vertu d'une même force φ. Car, si l'on suppose par exemple, que cette force soit centripète vers l'extrémité des rayons r qui est inférieure au diamètre AB, et qui est marquée de la lettre S, dans la figure, elle ne pourra faire décrire au mobile que la demi-circonférence supérieure à ce diamètre; et si l'on veut lui conserver le même centre d'émanation, il faudra qu'elle devienne centrifuge, pour faire décrire au mobile la demi-circonférence inférieure. La nécessité de cette inversion de sens, dans la supposition précédente, est indiquée par la diversité des grandeurs qu'elle donne à l'angle θ; le faisant aigu pour tous les points de la demi-circonférence supérieure, et obtus pour tous ceux de l'inférieure; ce qui rend $\cos.\theta$ positif dans la première, négatif dans la seconde; et communique cette alternative de signes à l'expression de la force φ. Même, avec cette inversion, le mouvement ne sera pas continu et révolutif. En effet, lorsque le mobile arrivera à l'une ou l'autre extrémité du diamètre AB, sa vitesse actuelle qui sera infinie, se trouvant coïncider avec la direction de la force centripète ou centrifuge qui le sollicite, rien ne le détournera de cette direction pour le ramener à se mouvoir circulairement. Aussi, dans ces deux points extrêmes, l'angle θ devient droit; et c'est un des cas que Newton a exclus de ses raisonnements. Du reste, il ne s'arrête pas à expliquer ces particularités. Mais il y a tacitement égard. Car d'abord, la démonstration qu'il donne du principe de la proportionnalité des aires au temps, suppose le centre des forces placé hors de la direction de la tangente à l'orbite; et en outre, dans la figure qu'il annexe au problème actuel, après avoir spécifié que la force est centripète vers l'extrémité des rayons r, inférieure au diamètre AB, il ne trace que la demi-circonférence supérieure à ce diamètre; comme si cela devait suffire pour faire comprendre qu'il veut seulement considérer la circulation du mobile sur cette portion d'orbite, sans le suivre sur l'autre moitié. Je me conformerai à cette restriction, dans le calcul que nous allons faire.

§ 11. Considérant donc le transport du mobile M sur les portions de la demicirconférence supérieure, qui ne sont pas infiniment proches des extrémités du diamètre AB, la force centripète φ qui le sollicite vers le point très-distant S, fera, dans toute cette amplitude de sa route curviligne, décrire à son rayon vecteur r des aires proportionnelles au temps; de sorte que l'on pourra lui appliquer à chaque instant l'équation différentielle qui exprime généralement cette condition, et qui est :

$$r^2\, dv = c\, dt.$$

Il faut maintenant y spécifier que le point S, où tend la force φ, est placé si loin du diamètre AB, sur la droite centrale qui lui est perpendiculaire, que tous les rayons r, menés de là aux différents points de la demi-circonférence supérieure AMB, peuvent être considérés comme infiniment peu différents en longueur, et infiniment peu divergents entre eux. Pour cela, reportons-nous à la fig. 1. Le produit $r^2\,dv$, y représente le double du secteur circulaire SMR, qui, ayant son centre en S, embrasse l'arc MM' ou ds, décrit pendant le temps infiniment petit dt. Ce secteur, à la différence près d'un infiniment petit du second ordre, est équivalent au secteur élémentaire SMM', décrit pendant le même temps dans l'orbite. Seulement ici, le centre S, étant si éloigné que la divergence des rayons r est insensible dans l'amplitude totale qu'ils embrassent, l'arc MR, ou $r\,dv$, et tous ses pareils se confondront avec autant de petites droites perpendiculaires aux rayons r, lesquelles représenteront les projections respectives des arcs ds sur une droite continue, qui serait astreinte à la même condition de perpendicularité. Menant donc, dans la fig. 5, le diamètre AB, perpendiculaire à la direction de la force, nommant l'abscisse AP, x; et dx la projection de l'arc ds sur ce diamètre, $r\,dv$ sera $\pm\,dx$; et l'équation des aires deviendra :

$$\pm\, r\,dx = c\,dt.$$

Le signe + devant être employé, quand le mouvement de circulation du mobile fait croître l'abscisse x, simultanément avec le temps t; le signe — quand il la fait décroître, le temps croissant toujours. Pour fixer les conditions de la question, j'admettrai que c'est le premier cas qui se réalise, en sorte que le transport du mobile s'opère dans le sens indiqué par la flèche courbe annexée à la fig. 5.

Il faut maintenant déterminer la constante c, conformément à sa signification générale. A cet effet, nommons T, le temps total, et fini, que le mobile emploiera pour décrire la demi-circonférence entière, abstraction faite des deux éléments infiniment petits d'arc ds, qui confinent aux extrémités mathématiques du diamètre AB. Dans cet intervalle de temps T, le rayon vecteur r aura décrit une aire triangulaire ayant son sommet au centre S, et comprenant : 1° le triangle rectiligne construit sur AB ou 2γ comme base, lequel, à cause de la perpendicularité de AB sur la direction presque commune des r, aura pour surface γr; 2° le demi-cercle supérieur $\frac{1}{2}\varpi\gamma^2$, lequel étant fini pourra être négligé comparativement à cette surface, à cause de la grandeur presque infinie, qui est attribuée aux rayons r. La constante c, devant, par définition être égale au double de cette aire totale, divisée par le temps T, employé à la décrire, on aura

$$c = \frac{2\gamma r}{T}.$$

Cette valeur, étant substituée dans l'expression de la force φ, qui était

$$\varphi = \frac{c^2\,\gamma^2}{r^2\,y^3},$$

les rayons r disparaissent, comme facteurs communs à ses deux termes; et il reste :

$$\varphi = \frac{4\,\gamma^4}{T^2\,y^3}.$$

La même substitution fait disparaître aussi r de l'équation des aires; qui, étant

débarrassée de ce facteur, et restreinte à son signe +, comme nous en sommes convenus, se réduit à :

$$dx = \frac{2\gamma}{T}\,dt.$$

En l'intégrant, et faisant commencer l'abscisse x avec le temps t, ce qui suppose le mobile infiniment peu distant du sommet A, mais déjà entré dans la phase de son mouvement curviligne, nous aurons

$$x = \frac{2\gamma}{T}\,t,$$

c'est-à-dire que son mouvement, parallèlement à l'axe des x, sera uniforme comme l'équation différentielle l'indiquait déjà.

Le lieu du mobile M sur le contour de son orbite, après le temps t, se déduira de l'équation

$$\gamma - x = \gamma \cos.\left(\frac{s}{\gamma}\right),$$

qui exprime la relation de l'axe AM, ou s, à l'abscisse x, dans chaque demi-circonférence.

L'uniformité du mouvement dans le sens du diamètre A B perpendiculaire à la direction de la force, aurait pu immédiatement se conclure du principe de l'indépendance des mouvements rectangulaires. Mais il m'a paru plus convenable d'arriver à la solution complète du problème, par le même genre de considérations qui y conduisent, quand le point de concours de la force centrale n'est pas infiniment éloigné.

§ 12. La même intention s'aperçoit dans l'énoncé que Newton donne de ce problème. Il n'attribue pas aux forces des directions mathématiquement parallèles ; il les fait seulement émaner d'un centre si distant que l'on puisse les traiter comme telles, dans l'amplitude d'orbite à laquelle il veut les appliquer. Cela a d'abord l'avantage de leur conserver le caractère qu'elles ont effectivement dans les questions naturelles, par exemple, dans la théorie de la gravité terrestre. Mais, de plus, en les maintenant ainsi astreintes à la condition de divergence qui est propre aux forces centrales, il peut légitimement appliquer aux secteurs triangulaires que les rayons vecteurs décrivent, la propriété générale d'être proportionnels au temps ; ce qui cesse d'être admissible, dans la supposition du parallélisme absolu et mathématique. Car ces secteurs deviennent alors des espaces indéfinis, terminés à une seule de leurs extrémités par l'élément ds de l'arc de l'orbite sur lequel ils s'appuient, et se prolongeant de là entre deux lignes parallèles, sans aucune limite ; ce qui ne permet plus d'établir, entre leurs surfaces, des rapports géométriques dont on puisse se rendre un compte exact. Si donc on voulait, comme exercice mathématique, traiter la question précédente et ses analogues, en attribuant aux forces un parallélisme absolu, il faudrait reprendre l'expression générale de la force φ, dans l'état où elle a été amenée à la fin du § 3. Alors, au lieu d'y introduire le principe des aires, qui suppose que les rayons vecteurs suivant lesquels son action s'exerce, divergent à partir d'un même point, on établirait tout de suite un raisonnement analogue sur la condition de leur parallélisme mathématique, et l'on obtiendrait ainsi un autre principe déterminatif, qui s'adapterait à ce cas spécial. Comme cela est très-facile à faire et demande seulement quelques lignes d'exposition, je les place-

rai, dans le cahier prochain, en continuation de la présente note, pour achever de justifier, par l'identité des résultats, l'extension que Newton a donnée à sa règle générale, en l'appliquant à ce cas abstrait, ramené dans la classe des cas physiques, par son énoncé.

Explication de la fig. 1 bis, *montrant la composition du mouvement curviligne, opéré par une force centrifuge, analogue à la fig. 1 construite pour le cas des forces centripètes.*

Ici, comme dans la fig. 1, M′Q, parallèle à MS, ou r, est f; et M′Q′ parallèle au rayon osculateur OM ou γ est f'. On a donc encore

$$f = \frac{f'}{\cos.QM'Q'}.$$

Mais, dans le cas actuel, l'angle QM′Q′, égal à OMD, est le supplément de l'angle formé par le rayon r avec le rayon osculateur γ. Au lieu que, dans le cas des forces centripètes, l'angle Q M′ Q′ était cet angle même que nous désignâmes alors par θ. Donc, si l'on prend pour type de raisonnements la fig. 1 établie pour les forces centripètes et que l'on veuille transporter aux forces centrifuges les formules que l'on aura ainsi obtenues, il faudra y changer θ en 180° — θ ce qui revient à y rendre cos.θ négatif au lieu de positif.

Alors en nommant encore θ l'angle obtus SMQ on aura :

$$p = r\cos.(180^\circ - \theta) = -r\cos.\theta$$
$$\beta = 2\gamma\cos.(180^\circ - \theta) = -2\gamma\cos.\theta.$$

J. B. BIOT.

(*La fin au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance de lundi, 26 juillet, l'Académie des beaux-arts a élu M. Simart, dans la section de sculpture, en remplacement de M. Pradier, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traité des facultés de l'âme, comprenant l'histoire des principales théories psychologiques, par Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Hachette, 1852, 3 vol. in-8°

de LXII-367, 540 et 447 pages. — Cet ouvrage contient l'exposé méthodique et complet des doctrines psychologiques professées par M. Garnier à l'École normale et à la Faculté des lettres, ou répandues dans ses écrits. Dans l'impossibilité d'analyser ici, même sommairement, ce grand travail, nous nous bornerons à en faire connaître les principales divisions. L'auteur traite, dans le premier volume, de la distinction de l'âme et du corps, de la méthode qui convient à la détermination des facultés, de la faculté motrice, des inclinations, de la volonté libre ou libre arbitre. Le second volume est consacré aux facultés intellectuelles : perceptions, conceptions, croyances. Dans le tome troisième sont placés d'abord les chapitres qui ont pour sujets le jugement, la certitude, le raisonnement, la méthode ou les sciences et les arts. L'ouvrage est terminé par un examen des principaux systèmes sur les facultés intellectuelles, notamment des opinions de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Locke et de Kant. Les théories développées dans l'ensemble de cette publication sont ainsi résumées par M. Garnier lui-même : « La véritable méthode propre à la détermination des causes et par conséquent des facultés; la multiplicité des facultés qui ressort de cette méthode; l'existence d'une faculté motrice distincte de la volonté; l'introduction dans le cadre de la psychologie d'un certain nombre d'inclinations constatées seulement par les moralistes; l'opposition primordiale qui existe entre la perception et la conception et qui fonde la certitude des sens extérieurs; l'abolition de la différence qu'on établit entre les qualités premières et secondes de la matière; la division des connaissances de la raison pure en perceptions et en conceptions, suivant une vue de Descartes; la distinction de l'espace réel et des vérités géométriques, le premier étant un objet de perception et se composant de parties étendues les plus petites possibles et en nombre limité, les secondes n'étant que des objets de conception et comprenant des éléments non étendus qui peuvent seuls être en nombre infini dans un espace donné; la réduction de la liste des vérités nécessaires; l'établissement d'une classe de croyances, où figure une faculté d'interprétation qui fait rentrer la parole dans le langage naturel; enfin la solution du problème de la certitude, fondée sur la distinction de nos connaissances et de nos croyances: telles sont les principales doctrines que nous soumettons aux maîtres de la philosophie en France. »

Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, par A. A. Cournot, inspecteur général de l'instruction publique. Paris, imprimerie de Gros, librairie de Hachette, 2 vol. in-8° de III-430 et 405 pages. — Nous ne pouvons que recommander aux amis des sciences et de la philosophie la lecture de ce livre important, dont la rédaction a occupé l'auteur pendant dix années. L'exposé de ses doctrines sur les fondements de nos connaissances et sur la critique philosophique renferme des vues qui fixeront certainement l'attention des juges compétents. Nous signalerons surtout un nouvel essai de classification synoptique des connaissances humaines. M. Cournot s'écarte, sur quelques points, de la manière qui prévaut dans les écoles et dans les livres. Il a essayé, dit-il, « de rajeunir l'enseignement de la philosophie en tenant compte des progrès de nos connaissances positives et des nouvelles considérations qu'elles fournissent, en choisissant des exemples mieux appropriés à l'état présent des sciences que ceux qu'on pouvait prendre aux temps de Descartes, de Leibnitz et même de d'Alembert.

Recherches historiques, biographiques et littéraires sur le peintre Lantara, avec la liste de ses ouvrages, etc., par Émile B. de la Chavignerie. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de 83 pages, avec deux planches. — L'auteur de cette brochure s'attache d'abord à faire connaître le lieu de naissance,

les premières années et les premiers essais du peintre Lantara. Il a patiemment recherché tous les documents qui pouvaient l'éclairer sur ces divers points, et il prouve par des actes authentiques que Simon-Mathurin Lantara est né à Oncy, canton de Milly (Seine-et-Oise), le 24 mars 1729. En racontant avec intérêt tout ce qu'il a pu découvrir sur la vie de cet artiste, M. de la Chavignerie s'efforce surtout de défendre sa mémoire contre le reproche d'ivrognerie qu'on s'est accordé à lui faire. Un portrait de Lantara, d'après Watteau, accompagne l'ouvrage.

Théorie des nombres. Traité de l'analyse indéterminée du second degré à deux inconnues, suivi de l'application de cette analyse à la recherche des racines primitives, avec une table de ces racines pour tous les nombres premiers compris entre 1 et 1000; mémoire présenté à l'Académie des sciences et inséré, après rapport, au recueil des Savants étrangers; par E. Desmarest, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Hachette, 1852, in-4° de IX-312 pages. — Cet ouvrage, utile au progrès des sciences mathématiques, est divisé en quatre parties. La première renferme une méthode de résolution, en nombres entiers, de toutes les équations du second degré à deux inconnues contenant le carré d'une seule des variables. La seconde et la troisième parties présentent les méthodes de résolution des autres équations appartenant à l'analyse précitée. La quatrième partie est une suite d'applications des principes exposés dans la première; elle renferme, avec des augmentations notables, le mémoire présenté par l'auteur, en 1846, à l'Académie des sciences.

Atlas géographique de l'Italie ancienne, composé de sept cartes et d'un dictionnaire de tous les noms qui y sont contenus, par Ernest Desjardins, professeur d'histoire. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Hachette, 1852, in-folio de 50 p. et 7 planches. — L'auteur de cet atlas s'est proposé d'abord de faciliter l'étude de l'histoire romaine en publiant sur l'Italie ancienne un travail plus complet et plus exact que ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, et en second lieu de fournir un commentaire géographique à l'explication des textes grecs et latins. Ce travail, puisé aux meilleures sources, ne s'adresse pas seulement à la jeunesse. Les personnes déjà versées dans l'étude de l'histoire et de la géographie ancienne, remarqueront dans le dictionnaire et dans les cartes un assez grand nombre de lieux qui n'avaient pas figuré dans les travaux précédents. Nous croyons pouvoir leur signaler aussi les recherches que M. Desjardins a faites pour l'explication géographique de l'inscription du règne de Trajan, connue sous le nom de *Table alimentaire*, et qui fait l'objet de la septième carte du nouvel atlas.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOUT 1852.

Sur les travaux de M. Eugène Burnouf.

PREMIER ARTICLE.

M. Eugène Burnouf, ravi si prématurément à la science, a fait partie, durant vingt années, du *Journal des Savants;* et, à ce titre déjà, sa mémoire pourrait trouver ici un pieux souvenir, si, d'ailleurs, la grandeur de ses travaux et la féconde originalité de ses découvertes ne méritaient un examen spécial, que nous sommes heureux de lui consacrer. De tous les philologues de notre temps que la mort a frappés, il n'en est peut-être pas un seul dont la postérité tiendra plus de compte que de lui. Tous les sujets qu'il a traités sont immenses; et, bien qu'il ne laisse que des ouvrages inachevés, les résultats obtenus sont tellement importants et tellement sûrs, que la critique ne les ébranlera pas, et que l'histoire devra les enregistrer comme une partie désormais essentielle et incontestable de ses annales. Même dans des études anciennes et dès longtemps cultivées, c'est un mérite bien grand que d'arriver à tant de certitude en s'aidant des efforts de ses devanciers et en les complétant; mais porter ce degré de précision et cette étendue dans des recherches toutes neuves, ne pas faire un faux pas sur un terrain inconnu et si vaste, ne pas s'égarer dans des routes si obscures et si difficiles, c'est une gloire à peu près unique; et, quelque éclatant que soit l'exemple, il est fort à craindre qu'il ne se reproduise point, et que l'imitation en soit presque impossible. M. Eugène Burnouf avait reçu de la nature des facultés admirables dont il a su faire le plus utile et le plus persévérant usage. Il a su, de plus, mettre à profit les heureuses circonstances de son éducation philologique; et il a joint aux inspira-

tions de son génie les leçons paternelles qui peut-être les avaient éveillées en lui, et qui les ont certainement développées. Grâce à tous ces secours si bien employés, sa carrière, quelque abrégée qu'elle fût, aura été pleine; et ses monuments, s'ils sont incomplets, n'en seront pas moins durables. La méthode qui a servi à les construire pourra servir encore à en élever d'autres; et l'érudition française, qui compte un si grand nombre de noms illustres, peut se montrer fière de cette conquête qui lui promet et lui assure tant de conquêtes nouvelles.

Je ne donnerai que des détails fort courts sur la biographie de M. Eugène Burnouf. Le vrai savant est tout entier dans ses ouvrages; et ce sont les phases de son intelligence qui composent toute l'histoire de sa vie. C'est une observation qu'on a faite cent fois; et, si je la répète, c'est pour en constater une fois de plus la justesse.

M. Eugène Burnouf, fils unique de M. J. L. Burnouf, célèbre auteur de la grammaire qui a renouvelé parmi nous l'étude du grec, naquit à Paris le 8 avril 1801. Il fit de brillantes et très-fortes études au collége Louis-le-Grand. Je remarque qu'au sortir de ses classes sa vocation ne s'était pas encore prononcée, et, qu'il eut, au début quelque incertitude sur la route qu'il devait prendre. En 1822, il était élève de l'École des Chartes. Reçu licencié ès lettres et licencié en droit, en 1824, il cultivait dès lors le sanscrit, qui devait lui ouvrir une carrière sans bornes et si belle; et, si je puis rappeler un souvenir tout personnel, dès cette époque il possédait assez bien cette langue pour nous en donner des leçons à M. Émile Littré et à moi. D'ailleurs, il n'est pas douteux que ces commencements, tout étrangers qu'ils semblent à la suite de ses travaux, ne lui aient été fort utiles. L'habitude de déchiffrer les textes français et latins lui enseigna plus tard à déchiffrer les textes bien autrement difficiles des idiomes asiatiques. La sagacité merveilleuse dont ses amis lui ont vu donner tant de preuves s'est aiguisée, s'est formée à ces premiers essais; et l'École des Chartes, qui peut se glorifier de l'avoir compté parmi ses élèves, peut revendiquer aussi une certaine part dans les études auxquelles elle le prépara si bien. Les écritures des différents peuples, toutes dissemblables qu'elles paraissent, ont beaucoup de traits communs, jusque dans leurs modifications les plus bizarres; et c'est un instrument bien utile pour les démêler que d'en avoir une fois pénétré même une seule à fond. Pour qui connaît les manuscrits sur lesquels M. Eugène Burnouf a consumé son existence et ses forces, il est certain que ce passage à l'École des Chartes, loin d'avoir été pour lui une déviation, a été, au contraire, une sorte d'acheminement. Les études de droit non plus ne l'ont pas écarté

autant qu'on pourrait le croire, et, en retrouvant tout récemment dans ses papiers un *Mémoire* étendu *sur quelques points de l'ancienne législation civile des Indiens* et des *Notes* nombreuses *sur les digestes hindous*, je me disais que l'élève en droit n'avait pas tout à fait perdu le temps du philologue, et que M. Eugène Burnouf aurait moins bien compris Manou et Yâdjnavalkya s'il eût été moins versé dans les matières de législation. La thèse qu'il passa en 1824 fut très-remarquable; elle fut beaucoup louée des professeurs devant lesquels il la soutint, et elle reste encore dans la mémoire de ceux qui l'ont connue. Doué d'une très-rare facilité de parole et d'infiniment d'esprit, M. Eugène Burnouf eût réussi certainement au barreau; et il s'y serait fait, selon toute apparence, une position brillante et lucrative. Il a préféré les austérités de la science, et il a eu raison, quoique la science ne lui ait pas toujours rendu ce qu'elle lui devait.

C'est en 1826 que la vocation de M. Eugène Burnouf fut irrévocablement fixée. Dans cette année, il publia, de concert avec M. Chr. Lassen, son *Essai sur le pâli ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange.* Patroné par Abel de Rémusat, imprimé par la Société asiatique de Paris, dont M. Eugène Burnouf était secrétaire adjoint, cet ouvrage fut le précurseur de ces nombreux travaux qui devaient faire sa gloire et contribuer à celle de notre pays. Je ne veux pas dire qu'on trouve dans l'*Essai sur le pâli* toutes les qualités éminentes qui se sont développées plus tard dans le *Commentaire sur le Yaçna* et dans l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien;* pourtant, dans cette œuvre d'un jeune homme qui avait à peine vingt-cinq ans, on voit déjà le caractère spécial qui marquera les œuvres les plus mûres de M. Eugène Burnouf: l'invention, appuyée sur la méthode la plus rigoureuse et la plus circonspecte.

Que savait-on du pâli en 1826? Nommé pour la première fois par Laloubère dans sa Relation du royaume de Siam en 1687, le pâli était si peu connu vers la fin du XVIII[e] siècle, qu'on le confondait souvent avec le pehlvi, langue à demi sémitique, qui, en Perse, a succédé à l'antique zend. Le père Paulin de Saint-Barthélemy, plus d'un siècle après Laloubère, avança qu'on ne pouvait comprendre le pâli sans le sanscrit; et il essaya de le prouver par quelques comparaisons qui, sans être fausses, n'étaient ni assez complètes ni assez décisives. Le docteur Buchanan et surtout Leyden, tous deux dans des mémoires insérés aux *Recherches asiatiques*, t. VI (p. 305), et t. X (p. 281), étaient allés plus loin. Le second, surtout, avait montré les rapports incontestables du pâli avec le sanscrit, le prakrit et le zend; il se proposait d'en faire une étude toute particulière et d'en publier une grammaire, lorsqu'il mourut. Voilà où en était

la connaissance du pâli quand M. Eugène Burnouf s'en occupa. C'était comme une énigme qu'on avait tenté de comprendre, et à laquelle on avait renoncé. Il la résolut d'une manière complète, définitive, du moins dans ses données essentielles. Il démontra que le pâli, langue sacrée et savante employée pour la religion de Bouddha à Ceylan, au Birman, à Siam, au Tchiampa, etc., n'était qu'un dérivé du sanscrit; et que, parlé au ve siècle de notre ère, et sans doute bien plus tôt, à Ceylan où le bouddhisme avait été introduit mille ans auparavant, c'était de là qu'il avait été transporté avec la religion même dans les pays si divers où on le retrouve aujourd'hui. Cette découverte, car c'en était une, même après les indications du père Paulin de Saint-Barthélemy et celles de Leyden, était prouvée par une comparaison régulière et lumineuse de la grammaire pâlie et de la grammaire sanscrite. Les règles principales de la dérivation des mots étaient fixées; et, phénomène philologique assez curieux, le pâli était rattaché au sanscrit par des liens plus étroits encore que ceux qui unissent l'italien au latin. L'atténuation de toutes les articulations un peu fortes est le trait distinctif du pâli, comme elle l'est aussi de l'italien à l'égard de l'idiome viril d'où il est sorti. Du reste, les déclinaisons et les conjugaisons, ainsi que la syntaxe, sont identiques en pâli et en sanscrit; les racines sont à peu près toutes les mêmes; et, pour qui saurait l'une des deux langues, il serait facile de passer à l'autre en observant les lois de la permutation, qui sont d'une exactitude et d'une précision vraiment surprenantes.

C'était beaucoup d'avoir révélé les origines d'une langue aussi répandue que le pâli, et consacrée aux monuments religieux de tant de peuples; c'était beaucoup d'en avoir rendu l'intelligence possible et aisée. Mais M. Eugène Burnouf, lui-même, était fort loin, en 1826, de se douter de l'étendue du domaine qu'il venait d'ouvrir. Il ne le sut bien que de longues années plus tard, quand les annales du bouddhisme attirèrent son attention, et qu'il put confronter la rédaction sanscrite des *Soûtras* bouddhiques du Népâl au nord de l'Inde, avec la rédaction pâlie qui en avait été faite au sud, à 600 lieues de là, dans l'île de Ceylan. Le pâli dut lui apparaître alors comme l'un des deux idiomes sans lesquels il est interdit de rien savoir de positif sur la religion de Bouddha. Il dut alors se réjouir d'avoir commencé de si bonne heure et à peu près en même temps ces deux études, qui sont la clef de toutes les autres, et qui devaient, entre ses mains, produire des résultats si nouveaux. C'est là ce qui nous explique comment il consacra tant de travaux à l'étude du pâli jusqu'à la fin de sa carrière, et comment, si la mort ne l'eût sitôt abattu, il aurait donné au monde savant une gram-

maire pâlie dont les matériaux se retrouvent presque entièrement terminés dans les manuscrits qu'il laisse.

Mais n'anticipons pas; je parlerai plus loin en détail de ces manuscrits si précieux et si considérables.

L'*Essai sur le pâli* révélait donc un grand fait philologique, plein des conséquences historiques les plus importantes; mais, on le devine sans peine, cet ouvrage n'était possible qu'à une condition, qui est la connaissance approfondie du sanscrit. Vers 1820, cette connaissance, assez peu répandue même aujourd'hui, malgré les immenses progrès qu'elle a faits, était excessivement rare. Les secours étaient peu nombreux et peu accessibles, et il fallait un grand courage pour tenter des études qui ne faisaient que de naître. Il est vrai que ces études promettaient beaucoup et qu'elles devaient tenir plus encore qu'elles ne promettaient. Mais ce n'était pas une sagacité commune que de comprendre dès lors tout ce qu'elles renfermaient, et de dédaigner les vaines critiques dont elles étaient trop souvent l'objet. Il y avait encore, à cette époque, des esprits, d'ailleurs éminents, qui niaient l'existence de la littérature sanscrite, et dont les sarcasmes assez spécieux auraient bien pu refroidir l'ardeur d'un jeune homme. M. Eugène Burnouf, bien qu'il ait plus d'une fois souffert de ces paradoxes extravagants, si ce n'est intéressés, n'en tint aucun compte; et il fut, dès qu'il le put, un élève assidu de M. de Chézy. Son excellent père lui en donnait l'exemple depuis longtemps; dès 1817 tout au moins, M. Burnouf le père possédait le sanscrit, et j'ai retrouvé ses premiers travaux sous cette date dans les papiers du fils. Ainsi, Eugène Burnouf n'a fait encore en ceci que suivre l'exemple et les enseignements paternels; et c'est un service de plus que l'auteur de la grammaire grecque aura rendu à la philologie. Je ne voudrais pas prétendre que, sans les conseils de son père, M. Eugène Burnouf, que la nature avait créé philologue, ne fût pas arrivé spontanément à l'étude du sanscrit, vers laquelle tout devait l'attirer. Mais c'est un immense avantage d'être conduit de si bonne heure, et par une affection de famille, aux labeurs dont on doit faire le but de sa propre vie; et, sans ce guide éclairé, M. Eugène Burnouf aurait peut-être perdu quelque temps à trouver la voie que lui indiqua heureusement une initiative si sûre et si douce.

A peu près inconnu de tout le XVIIIe siècle, cultivé vers 1780 avec succès dans les établissements de l'Inde, grâce à la conquête anglaise, et ensuite à la Société asiatique de Calcutta, qu'avait fondée le génie de William Jones, expliqué dans des grammaires d'abord assez imparfaites, le sanscrit resta presque ignoré de l'Europe savante jusqu'à l'époque de

la Restauration. La France eut la gloire de fonder la première chaire où cette langue fût enseignée en Europe; et c'est M. de Chézy, comme on le sait, qui l'occupa de 1814 à 1832. M. de Chézy, attiré de l'étude du persan à celle du sanscrit, s'était formé presque tout seul sur le continent, loin de toutes ressources, par une sagacité extraordinaire et par une infatigable patience. En homme de goût, il s'était attaché par-dessus tout aux beautés littéraires du sanscrit; et c'était sous le rapport de la forme qu'il voulait le recommander à l'attention des savants. En face des modèles grecs, c'était pousser un peu loin l'aveuglement, d'ailleurs très-excusable, de l'enthousiasme; et la littérature sanscrite, toute belle qu'elle est à certains égards, ne peut soutenir la comparaison avec la littérature grecque. Mais il y avait bien plus dans le sanscrit que des beautés littéraires : la philologie y retrouvait d'une manière évidente et incontestable l'origine de toutes les langues principales qu'a parlées ou que parle l'Europe; le grec, le latin, le celte, l'allemand, le slave, avec tous leurs dialectes dérivés, ont puisé à cette source commune, peu importe d'ailleurs à quelles époques. Ce fait, aussi inattendu qu'immense, aussi certain que surprenant, était démontré; et l'histoire devait dès lors, bien qu'elle ne connût pas exactement la route, faire remonter par les langues toute la civilisation occidentale jusqu'aux plateaux de l'Asie centrale.

On conçoit qu'un fait de cet ordre n'émût pas seulement les imaginations, mais qu'il séduisît aussi les esprits les plus positifs et les plus exacts. Ce fait était établi avec une certitude plus que mathématique; et rien qu'à le prendre par le côté de la philologie, il était assez grand et assez curieux pour exciter les plus vastes et les plus pénibles labeurs. MM. Burnouf devaient en être plus particulièrement frappés que qui que ce soit; et tant de recherches données à l'intelligence de la langue grecque devaient leur rendre plus précieuse qu'à personne la découverte inespérée de ses origines. Voilà pourquoi le père d'abord et le fils ensuite ont cultivé le sanscrit. A leurs yeux, comme aux yeux de tous les juges éclairés, le sanscrit mérite de nos jours tout autant d'intérêt que le XVe et le XVIe siècles en accordèrent à l'étude du grec. On peut même dire sans exagérer que le sanscrit a de plus pour lui l'attrait d'une nouveauté que le grec n'avait point à l'époque de la Renaissance. La tradition qui rattache la civilisation moderne à la civilisation gréco-latine ne s'était jamais rompue; et, en remontant à la pensée hellénique, on ne faisait que revenir à un passé déjà bien connu, si d'ailleurs il pouvait l'être mieux encore. Mais pour le sanscrit, qui savait, avant les travaux de William Jones, de Wilkins, de Colebrooke, de de Chézy,

tout ce que nous lui devions? Qui savait que c'était là qu'il fallait aller chercher le berceau de tant d'idiomes, et, par ces idiomes, de tant de croyances mythologiques, religieuses et philosophiques? On doit dire à l'honneur des principales nations de l'Europe que des études si neuves et si importantes furent accueillies avec empressement dès que l'on comprit les conséquences qui en pouvaient sortir; sur les pas de la France, plusieurs gouvernements fondèrent des chaires publiques de sanscrit. Le développement considérable qu'ont pris ces études, les monuments, qu'elles ont déjà produits et tous ceux qu'elles promettent encore à de longs siècles d'études, l'importance et la variété de ces monuments, attestent assez que les gouvernements européens ont bien fait d'en croire les conseils des philologues, et que ceux-ci n'ont pas mal placé leur admiration et leurs veilles.

M. Eugène Burnouf, instruit tout ensemble par ses deux maîtres, son père et M. de Chézy, et par son propre talent, eut bientôt dépassé les leçons qu'il recevait; et je ne crains pas d'affirmer que, dès ce temps, il savait le sanscrit comme il sera donné à bien peu de gens de jamais le savoir. J'insiste sur ce point, parce que c'est à l'aide du sanscrit que M. Eugène Burnouf a pu concevoir toutes ses entreprises, et que, sans cet instrument tout-puissant, il n'eût pu accomplir aucune de ses découvertes.

La première application qu'il en fit, après l'*Essai sur le pâli,* fut son cours à l'École normale sur la grammaire générale et comparée. Cette conférence avait été créée pour lui en novembre 1829, et il remplit ces fonctions jusqu'en février 1833. Quand cette chaire fut fondée, il était à peu près le seul qui pût l'occuper; et quand elle fut détruite après sa démission, il eût été très-difficile de le remplacer. Quoique M. Eugène Burnouf n'ait rien publié de ses leçons, elles avaient laissé de tels souvenirs, non pas seulement parmi ses auditeurs, mais encore dans toutes les générations qui depuis vingt ans se sont succédé à l'École normale, que les rédactions insuffisantes qui en furent faites sont encore aujourd'hui très-recherchées par les élèves et par les candidats; ils les ont fait lithographier pour en répandre l'usage, et les cahiers passent religieusement de mains en mains d'une promotion à une autre. On pouvait croire que l'auteur n'avait rien conservé pour lui-même de ce cours qu'il regardait peut-être comme une incomplète épreuve du professorat; mais j'ai retrouvé ce cours écrit presque tout entier de sa main; et, bien que la rédaction faite à la hâte ne soit pas absolument arrêtée, la plus grande partie mériterait cependant de voir le jour et pourrait affronter les regards de la critique. Sans doute, il eût fait de grands changements à cet

ouvrage de sa jeunesse, s'il eût cru plus tard devoir l'offrir au public; mais, dans l'état même où je le trouve, je le crois digne d'être conservé, et je suis assuré que l'impression ne ferait aucun tort à l'érudition et à la renommée de M. Eugène Burnouf. Le manuscrit ne comprend pas moins de 450 pages in-4° d'une écriture fine et serrée; il ne va pas au delà des deux premières années du cours. Dans ces deux premières années, le professeur, comme il le dit lui-même, «avait donné «une notion exacte et complète des diverses parties du discours en usage «dans les langues anciennes et dans les dialectes modernes de l'Europe; «c'étaient les principes généraux d'une théorie philosophique du lan«gage.» Après ces prolégomènes sur la grammaire générale et comparée, ou plutôt la grammaire comparative, et sur l'histoire de cette science, M. Eugène Burnouf se proposait d'étudier le grec et le latin et de les rapprocher du sanscrit et des langues de cette famille. Il devait ensuite faire en troisième année la critique des méthodes d'enseignement pour les langues, et cette critique était la fin et comme la justification du cours entier. Il n'est pas besoin d'être très-versé dans ces matières pour voir qu'il y avait dans ce programme, suivi par un savant de ce mérite, tous les éléments d'une rénovation pour l'étude des langues. Ce cours n'a pas été continué; mais le besoin s'en est toujours fait sentir, si ce n'est pour l'école qui l'avait possédé quelque temps, du moins dans l'enseignement supérieur. Il n'est plus possible désormais de faire une étude sérieuse du latin et du grec sans remonter jusqu'au sanscrit, et M. Eugène Burnouf aura été parmi nous le premier à inaugurer un enseignement qui nous manque et que tôt ou tard il faudra reconstituer.

Je ne fais que mentionner le prix remporté en 1831 par M. Eugène Burnouf sur la transcription des écritures asiatiques en lettres latines. Ce prix, fondé par Volney, n'existe plus; et le sujet, un peu trop restreint, a été modifié pour le rendre plus utile à la science. Les papiers de M. Eugène Burnouf ne renferment que des notes assez nombreuses sur ce travail; mais la rédaction originale doit se trouver dans les archives de l'Institut, qui l'a couronnée.

Telle était donc la situation scientifique de M. Eugène Burnouf dans la première partie de sa carrière. Déjà connu par l'*Essai sur le pâli*, et j'ajoute par des notices intéressantes sur l'Inde française, secrétaire de la Société asiatique de Paris en 1829, après avoir été l'un de ses fondateurs, professeur très-autorisé, quoique novateur, à l'École normale, membre de l'Institut à la place de Champollion le jeune, professeur de sanscrit au collége de France à la place de M. de Chézy, membre du

Journal des Savants à la place de M. Saint-Martin, il promettait à l'érudition nationale les travaux les plus neufs et les plus distingués, quand, en 1833, la publication de son *Commentaire sur le Yaçna*[1] vint réaliser et dépasser même toutes les espérances. Voilà le premier de ses grands monuments; arrêtons-nous y quelques instants.

On sait que le *Yaçna* est un des livres religieux des Parses ou sectateurs de la religion de Zoroastre, qui restent encore aujourd'hui dans quelques districts de la Perse et de l'Inde, où ils sont dispersés et peu nombreux. Le *Yaçna*, comme l'étymologie même l'indique, est le livre de la liturgie, le livre des prières prononcées au moment du sacrifice. Il fait partie d'un recueil que les Parses appellent *Vendidad-Sadé*, et qui comprend, outre le *Yaçna*, le *Vendidad* proprement dit et le *Vispered*, ou collection d'invocations. Le *Vendidad-Sadé* lui-même n'est qu'une portion très-peu considérable des livres qui portaient le nom de Zoroastre et que les Parses regardent comme le fondement de leur loi; c'est un simple fragment de la vingtième section, ou naçka, de ces livres qui en avaient en tout vingt et une. Si à ces trois morceaux du *Vendidad-Sadé*, l'on en joint quelques autres beaucoup plus courts que les Parses conservent sous le nom de *Ieschts* et de *Néaeschs*, et qui sont des hymnes aux génies maîtres du monde, on aura l'ensemble des rares débris de la grande religion qui régnait en Perse au temps de Cyrus. C'est là tout ce que le temps en a laissé subsister; le temps a, de plus, aboli l'intelligence de la langue originale dans laquelle ces livres précieux ont été composés, même pour la nation à peu près éteinte qui leur demande encore ses inspirations religieuses.

En 1723, un Anglais, Georges Bourchier, avait apporté de Surate à Oxford un exemplaire zend du *Vendidad-Sadé* et l'avait déposé à la bibliothèque de l'Université; ce texte sans traduction n'était entendu de personne, et c'était une curiosité bien plutôt qu'un document. Plus tard, un Écossais nommé Frazer avait fait tout exprès le voyage de Surate pour compléter cette première acquisition; mais les prêtres des Parses, les mobeds, ne voulurent ni lui communiquer les manuscrits, ni lui apprendre le zend et le pehlvi, qui seuls devaient les expliquer. En 1754, quelques feuillets calqués sur le manuscrit d'Oxford tombent par hasard sous les yeux d'Anquetil-Duperron, et il n'en faut pas davantage pour enflammer cette âme héroïque. Sans autres ressources que son courage, engagé comme simple soldat de la Compagnie des Indes, il

[1] *Yaçna* est le mot zend que M. Eugène Burnouf a cru devoir rétablir. *Izeschné*, que l'on trouve dans le Zend-Avesta d'Anquetil-Duperron, est la transcription pehlvie que lui avaient transmise les Parses du Guzarate.

part aussitôt pour un voyage de trois mille lieues, chez des peuples dont il ne connaît ni la langue ni les mœurs; et, après dix-sept ans de recherches, de fatigues, de travaux, il publie le *Zend-Avesta,* c'est-à-dire la traduction de tout ce qui reste des livres de Zoroastre, et il dépose à notre grande bibliothèque les textes originaux et les documents de toute sorte qu'il avait pu recueillir, livrant ainsi au contrôle du monde savant tous les résultats et tous les procédés d'un travail gigantesque « qui pourrait sembler peu vraisemblable, comme le dit « M. E. Burnouf, s'il n'eût été couronné par le succès. » Malheureusement la science d'Anquetil-Duperron n'égalait pas son grand cœur; et la traduction qu'il donnait du *Zend-Avesta* n'était pas de lui. Sa modestie et sa sincérité, d'ailleurs, ne se l'attribuaient pas. Il la devait aux mobeds du Guzarate, aux prêtres parses avec qui il avait longtemps vécu. Mais ces prêtres, qui la lui fournissaient, ne comprenaient plus la langue originale du *Zend-Avesta;* ils ne comprenaient même que très-imparfaitement la traduction pehlvie qui, dans des temps très-reculés, avait pris canoniquement la place du vieil idiome zend devenu inintelligible. Bien plus, il était certain que les Parses du Guzarate auxquels s'était adressé Anquetil-Duperron, n'avaient à lui donner qu'une tradition suspecte. Leurs ancêtres, chassés de la Perse par la conquête musulmane et fixés dans l'Inde après deux cents ans environ de courses et d'émigrations, avaient perdu, vers le XIVe siècle de notre ère, la copie du *Vendidad-Sadé* que les exilés avaient apportée de leur patrie. Il avait fallu qu'à cette époque un destour nommé Ardeschir, venu tout exprès du Sistan, leur donnât un exemplaire accompagné de la traduction pehlvie. Dans des temps beaucoup plus rapprochés, au début du XVIIIe siècle, un autre destour du Kirman, Djamasp, avait dû venir dans le Guzarate pour enseigner de nouveau le zend et le pehlvi aux Parses et corriger en outre les copies fautives qu'ils avaient des livres saints.

Ainsi la traduction d'Anquetil-Duperron, arrivée en français à travers trois ou quatre langues, n'était qu'une tradition incertaine, et, selon toute apparence, fort altérée. Elle pouvait donner peut-être une idée assez vraie du sens du *Vendidad-Sadé;* mais elle ne donnait presque aucune lumière sur la langue zende dans laquelle il était écrit. C'est cette langue, on peut dire, que M. Eugène Burnouf a ressuscitée. D'abord, à l'aide d'une traduction sanscrite du *Yaçna,* faite, à la fin du XVe siècle, par le mobed Nériosengh, sur le texte pehlvi, il put rectifier la traduction qui avait été recueillie par les Parses du Guzarate et que reproduisait Anquetil. Mais, chose bien autrement difficile et considérable, il expliqua tous les mots zends dans leurs formes grammaticales, dans leurs

racines, dans leur vraie signification; et il fit revivre, avec toutes les preuves que peut exiger la philologie la plus scrupuleuse, un idiome qui ne vivait tout au plus qu'à l'état de langue sacrée et religieuse dès le temps de Darius, fils d'Hystaspe. Comment avait-il pu faire cette évocation miraculeuse que personne avant lui n'avait osé tenter? Il nous a livré son secret tout entier dans la préface du *Yaçna;* mais ces secrets ne sont qu'à l'usage de ceux qui peuvent les découvrir eux-mêmes. La traduction d'Anquetil lui donnait le sens général du texte, comme celle de Nériosengh, qui, malgré le sanscrit barbare dans lequel elle est écrite, avait l'avantage d'être de trois siècles plus vieille. En outre, cette seconde traduction donnait à celui qui pouvait l'entendre, et au besoin la corriger, une foule de mots dont la racine se rapprochait de celle des mots zends correspondants, ou qui même quelquefois leur était identique.

C'est de ce fait heureusement compris et poussé jusqu'à ses dernières conséquences que M. Eugène Burnouf a tiré tous les matériaux de son édifice : c'est le secret de sa découverte. A l'aide de cette confrontation perpétuelle du sanscrit et du zend, il a pu établir ce grand résultat inconnu jusqu'à lui que la langue zende, quelque nom d'ailleurs qu'on lui donne [1], est contemporaine du dialecte primitif des Védas; et que,

[1] Dans plusieurs passages de l'avant-propos du *Yaçna*, pages VII, XV et XVI, M. Eugène Burnouf émet un doute sur l'authenticité du mot *zend*, par lequel Anquetil-Duperron, après les Parses du Guzarate, désigne la langue dans laquelle sont écrits les livres de Zoroastre. Il pense que le mot *zend* est simplement le nom des livres et non pas celui de l'idiome. Dans l'invocation, ou plutôt dans la petite préface que Nériosengh a mise en tête de sa traduction, il déclare qu'il a fait sa traduction sanscrite du *Yaçna* sur un livre pehlvi : et voici les mots dont il se sert :

इदं इजिश्निजंदपुस्तकं...... पहलवीजंदात्

idam idjisnidjandapoustakam...... pahalavîdjandât.

Ce volume, nommé le livre Idjisni (izeschné, yaçna), a été traduit du livre Pahalavi (Pehlvi).

M. Eugène Burnouf, tout en retrouvant dans les mots *djanda* et *djandât* la transcription dévanagarie du mot *zend*, ne donne à ce mot que le sens de *livre* « qu'il « a dans plusieurs auteurs orientaux; » et il ne lui accorde pas le sens spécial que lui attribue Anquetil-Duperron. Il se proposait de discuter ce point important dans une dissertation spéciale (voir la note de la page XVI, avant-propos du *Yaçna*), qui devait être toute prête dès cette époque (1833), si l'on en juge par la manière dont il l'annonce; cette dissertation n'a point paru. On en peut trouver des parties dans les *Études sur la langue zende*, p. 370 et suiv. On comprend, d'ailleurs, que ce dissentiment entre M. Eugène Burnouf et Anquetil-Duperron, bien qu'il porte sur un point très-curieux, ne touche pas au fond des choses. Nous n'en connaissons pas moins les livres de Zoroastre, quel que soit le nom de la langue dans laquelle ils sont composés.

sans venir du sanscrit, ni l'avoir produit, le zend, moins développé que lui, a puisé à une source commune, comme y ont puisé, bien que dans des proportions inégales, tous les idiomes de la famille sanscritique, le sanscrit lui-même, le grec, le latin, le germain, etc. Mais ce n'était point assez que de comprendre vaguement le texte comme Anquetil et les Parses le comprenaient; il fallait déterminer la forme et la valeur grammaticales de chaque mot en particulier pour reconstruire chaque proposition. A ce premier travail il fallait en joindre un second plus épineux encore : c'était, en dépouillant chaque mot de ses désinences formatives et suffixes, de le réduire à son radical, et, une fois maître de ce radical, en préciser le sens, en le demandant soit aux racines sanscrites qui le donnaient dans la plupart des cas, soit au grec, au latin, aux idiomes germaniques, etc., selon les besoins de chaque cas spécial. La presque totalité des radicaux zends ont dû céder à cette analyse qu'on peut appeler incomparable, qu'ils se trouvassent dans le sanscrit védique exclusivement, ou simplement dans les listes des racines notées par les grammairiens, quoique sans usage, ou dans toute la famille sanscritique, ou enfin dans le persan moderne. Un très-petit nombre de radicaux a résisté. Pour les vaincre, M. Eugène Burnouf a pris un procédé bien plus délicat qu'aucun de ceux que je viens de rappeler. Grâce aux lois de la permutation des lettres qu'il avait constatées entre un grand nombre de mots zends et sanscrits, il a pu ramener presque tous ces radicaux réfractaires aux formes connues sous lesquelles ils se présentent dans d'autres idiomes.

C'est ainsi que la langue zende a été reconstituée par lui de toutes pièces. Mais quelle science, quels travaux, quelle méthode, ne supposent point des tours de force de ce genre en philologie! quelle sagacité infaillible, quelle mémoire imperturbable, quelle persévérance invincible! Pour arriver à ce prodigieux résultat, M. Eugène Burnouf s'était créé des instruments personnels dont ceux-là seuls connaissent bien toute la difficulté et toute la puissance qui ont été initiés à ces labeurs secrets. Dès 1829, il avait fait autographier à ses frais [1] et publié le texte du *Vendidad-Sadé*, en un volume in-folio; puis il s'était construit des index composant plusieurs volumes in-folio de tous les mots du *Vendidad-Sadé*, des *Ieschts* et *Néaeschs*, du *Minokered*, dialogue en pazend entre l'esprit divin et Zoroastre, du *Sirozé*, ou éloge des génies qui président aux jours du mois, de toutes les variantes

[1] Les neuf premières livraisons ont paru aux frais personnels de M. E. Burnouf; la dixième et dernière, qui n'a paru que beaucoup plus tard, en 1843, a été publiée aux frais de M. Dumont, de la bibliothèque de l'Institut.

des divers manuscrits du *Vendidad-Sadé*, etc. En un mot, il avait fait pour son usage d'abord, et plus tard pour celui du public, un dictionnaire zend, d'après tous les fragments qui nous sont restés de cette langue morte depuis vingt-cinq siècles.

D'ailleurs le *Commentaire sur le Yaçna* ne va pas au delà du premier chapitre ou Hâ; et cet ouvrage en contient à lui seul soixante-douze, sans compter le *Vendidad* et le *Vispered*. M. Eugène Burnouf se proposait d'expliquer par la même méthode le *Vendidad-Sadé* tout entier; et il a donné, de 1840 à 1850, au *Journal asiatique* de Paris, un grand nombre d'articles qui continuent le *Commentaire sur le Yaçna* et qu'il a réunis en un volume in-8° sous le titre d'*Études sur la langue et sur les textes zends*. Il a laissé, en outre, une masse considérable de notes qui pourraient fournir la matière de plusieurs volumes aussi intéressants et aussi étendus que celui-là. Dès 1833, la traduction du *Vispered* était à peu près achevée, comme l'annonçait l'avant-propos du *Yaçna* (page xxxv).

Mais, si le *Commentaire sur le Yaçna*, et même les matériaux laissés par M. Eugène Burnouf, sont loin d'expliquer la totalité des livres zends, ces secours suffisent cependant pour qu'il soit possible aujourd'hui de poursuivre et d'achever le travail commencé. La méthode est donnée; une application qui peut servir de modèle en a été faite avec un plein succès; et c'est une route qu'on peut suivre désormais avec sécurité. Il est vrai qu'il faudrait pour la parcourir les rares facultés qui distinguaient celui qui l'a ouverte; mais ses successeurs auront de moins la peine de l'invention; et l'on ne risque guère de s'égarer dans les contrées même les moins explorées, quand on y a été précédé par un guide aussi courageux et aussi clairvoyant. La forme sous laquelle l'auteur a présenté le *Yaçna* au monde savant a été quelquefois critiquée, et je ne dis pas qu'elle soit attrayante; mais c'était la seule qui pût être vraiment démonstrative et vraiment utile. Si M. Eugène Burnouf s'était borné à refaire Anquetil-Duperron, eût-il eu mille fois raison, ses corrections fussent toujours restées douteuses et contestables. Il ne faut pas oublier que c'est en quelque sorte un dictionnaire zend qu'il avait à faire; et, quoique le sens religieux et philosophique des livres de Zoroastre soit le but dernier de toutes ces recherches, M. Eugène Burnouf, au point où il les prenait, avait surtout à s'occuper du sens philologique de cet idiome inconnu; il nous en a donné l'interprétation avec une certitude inébranlable; et, grâce à lui, toutes les inductions que l'histoire et la philosophie pourront tirer de ces vénérables monuments reposent désormais sur une base scientifique.

Le travail de M. Eugène Burnouf sur les livres zends eut une conséquence très-curieuse et presque immédiate (1834) : c'est que les Parses du Guzarate, s'inspirant de son exemple, firent autographier une de leurs copies du *Vendidad-Sadé*, comme il avait fait autographier l'une de celles qu'avait rapportées Anquetil-Duperron ; et un exemplaire du Vendidad-Sadé offert par les Parses à M. Eugène Burnouf figure à côté du sien dans les rayons de sa bibliothèque. On peut ajouter, chose plus curieuse encore, que, dans une polémique religieuse que les Parses de Bombay ont soutenue dans ces derniers temps contre des missionnaires protestants, on s'est servi de part et d'autre, en citant les livres de Zoroastre, de l'interprétation qu'en avait donnée le *Commentaire sur le Yaçna*. C'était la science du jeune philologue français qui faisait autorité pour les adorateurs d'Ormuzd[1].

Cette connaissance exacte du zend, entée sur la connaissance profonde du sanscrit, permit à M. Eugène Burnouf de faire faire quelques progrès inattendus à une étude qui était alors très-peu avancée, et qui depuis a marché à pas très-rapides : c'est celle des inscriptions cunéiformes. On connaissait, à cette époque, un certain nombre d'inscriptions de ce genre, copiées plus ou moins exactement par des voyageurs, Corneille de Bruyn, ou Lebrun (1772), Niebuhr (1772), Schulz, W. et Gore Ouseley, Morier, Ker Porter, Witsen, etc. Ces inscriptions, qu'on avait trouvées à plusieurs centaines de lieues les unes des autres, dans les ruines de Persépolis, sur les rochers de l'Alvande, l'ancien Oronte, près d'Hamadan, sur les murs du château de Vân, près d'Ecbatane, à Tarkou, étaient gravées avec le plus grand soin et d'après certaines règles uniformes qui annonçaient des monuments officiels. Quelques-unes se reproduisaient fidèlement l'une l'autre, et tout portait à croire qu'elles avaient été consacrées à rappeler quelques-uns des faits les plus importants de l'histoire de l'ancienne Perse. Mais dans quelle langue étaient-elles écrites ? et, comme plusieurs étaient en trois langues, ainsi que l'attestaient trois systèmes différents de caractères, quelles étaient les trois langues dont les Grands rois avaient cru devoir se servir pour parler à leurs sujets et à la postérité ? Mais, avant de savoir dans quelle langue étaient écrits ces monuments, il fallait les lire. M. Grotefend, occupé de ces questions depuis le début du siècle, avait pu déchiffrer les noms de Darius, de Xerxès et d'Hystaspe ; plus tard, M. Saint-Martin, et plus exactement encore M. Rask, avaient lu celui d'Achéménès, écrit Aqâmnôsôh. M. E. Burnouf

[1] Je dois l'indication de ce fait, si honorable pour les travaux de M. E. Burnouf et pour l'érudition française, à l'obligeante communication de mon honorable ami et confrère M. Mohl.

vint confirmer et agrandir tous ces renseignements ; il lut et traduisit les deux inscriptions tout entières trouvées près d'Hamadan, l'une de Darius, l'autre de Xerxès ; et il démontra que la langue de ces deux inscriptions, écrites dans le système cunéiforme appelé persépolitain, n'est pas le zend des livres de Zoroastre ; elle appartient seulement à la même souche ; elle s'en rapproche plus que du sanscrit, et on peut la regarder, à certains égards, comme le commencement du persan moderne. Par là, l'existence du zend se trouvait datée d'une manière assez approximative ; et il était constaté que, dès le cinquième siècle avant notre ère, le zend n'était plus une langue qu'on entendît et qu'on parlât vulgairement en Perse.

Ce qu'il importe de remarquer, dans une étude qui a donné, comme celle-ci, naissance à des questions de priorité, c'est que, dès l'année 1833, au plus tard, M. Eugène Burnouf était en possession de tous ces résultats, et qu'il les résumait dans une note qu'on peut lire à la page 16 de son *Commentaire sur le Yaçna*, Invocation. Je dois ajouter que ses travaux sur les inscriptions cunéiformes persépolitaines n'ont reçu aucune atteinte des nombreuses et admirables recherches qui ont été faites depuis lors. Après les grandes découvertes de M. Botta, dans les ruines de Ninive, M. Eugène Burnouf, si heureux pour le déchiffrement de l'écriture persépolitaine, avait tenté le même effort sur les deux autres systèmes cunéiformes, appelés médique et assyrien. En dépit de toute sa sagacité et de longs essais que j'ai retrouvés dans ses papiers, il n'avait pu réussir à percer ce mystère, qui, sans doute, ne restera pas toujours impénétrable, et qu'il lui eût peut-être été donné de dévoiler, si la mort ne l'eût sitôt arrêté. Mais il se satisfaisait si difficilement lui-même, qu'il n'a rien voulu publier de ces travaux, qui, du reste, n'étaient pas spécialement les siens, malgré toute l'aptitude qu'il y pouvait apporter.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NARRATIVE OF THE UNITED STATES EXPEDITION TO THE RIVER JORDAN AND THE DEAD SEA, by W. F. Lynch, commander of the expedition; second edition. London, 1850, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Avant de terminer ce qui concerne le voyage de M. Lynch, je dois m'arrêter pour répondre à une attaque dirigée contre moi. Dans les premiers

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de septembre 1851.

jours du mois d'août de l'année dernière, rendant compte de la relation du voyageur américain, je lus devant la commission du *Journal des Savants* des observations assez étendues sur la mer Morte, observations qui ne purent paraître que dans le cahier du mois de septembre, c'est-à-dire le premier jour du mois d'octobre. Depuis cette époque, M. de Saulcy publia, comme réfutation de mon mémoire, une réponse où l'on chercherait vainement ces formes de bon ton et d'urbanité qui, dans des temps plus heureux, composaient le trait distinctif du caractère de la nation française. Par bonheur, les expressions injurieuses dont ce morceau est rempli ne sauraient m'atteindre; elles retombent de tout leur poids sur celui qui, se défiant de la bonté de sa cause, a eu la triste pensée d'appeler à son aide des armes discourtoises. Je ne prendrai point la peine de faire mon apologie et de prouver, par exemple, que mon érudition est d'assez bon aloi; mais j'engage l'auteur à étudier un peu l'hébreu et les dialectes voisins, qui, probablement, lui sont tout à fait étrangers; ce qui ne l'empêche pas de prononcer ses décisions sur cette matière avec une confiance imperturbable.

En prenant la plume, j'avais été guidé par un sentiment que j'avoue de la manière la plus formelle, je veux dire l'intention de justifier contre des objections injustes le récit de Moïse relatif à la destruction de Sodome.

Qu'un voyageur, à la suite d'une exploration de quelques jours sur un terrain labouré par la plus épouvantable catastrophe, vienne, après quarante siècles, contredire les assertions du plus ancien des historiens, du seul qui nous ait transmis la mémoire des faits de ces âges reculés, il en est bien le maître; mais chacun aussi a bien le droit de rester fidèle à ses convictions et de repousser des hypothèses qui ne lui paraissent pas appuyées sur une base solide: c'est un droit dont j'ai usé et dont j'userai encore, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, sans me préoccuper d'autre soin que des intérêts de la vérité.

De quoi s'agit-il pour le moment, car je dois rétablir dans toute sa simplicité la vérité des faits? M. de Saulcy a fait une excursion dans l'Orient; mais, avant lui, des centaines de voyageurs avaient visité la Palestine et les contrées voisines. Il a seulement eu l'avantage de visiter les rivages de la mer Morte et de faire le tour de ce vaste bassin. En accueillant avec reconnaissance le résultat des travaux de ces explorateurs, on n'a jamais cru (et eux-mêmes ne l'ont pas pensé) qu'on fût obligé de recevoir comme des oracles les hypothèses qu'ils avaient offertes aux lecteurs, et qu'il fût défendu de soumettre ces assertions à la discussion d'une critique judicieuse. Le nouveau voyageur n'a pas

plus qu'un autre le privilége de l'infaillibilité : il a donc dû s'attendre à des objections; et le droit d'en faire sur une matière semblable appartient essentiellement à un homme qui a blanchi dans une étude assidue de tout ce qui concerne l'Orient.

L'auteur a rencontré, près des bords de la mer Morte, des ruines, qui, suivant lui, appartiennent à Sodome et aux autres villes de la Pentapole. J'ai révoqué en doute cette prétendue identité, et je la conteste encore de la manière la plus formelle; j'ai usé de mon droit. C'est aux hommes instruits qu'il appartient de prononcer sur cette matière. D'ailleurs, les idées que j'ai consignées dans mon Mémoire n'ont, à vrai dire, rien de nouveau. Il y a plus de trente ans que, dans mes cours du collége de France, toutes les fois que j'ai eu occasion d'expliquer la Genèse, j'ai exposé de vive voix ces mêmes interprétations qui, sous ma plume, n'ont subi que des modifications bien légères. En outre, comme j'ai pris soin d'en avertir, plusieurs de ces idées ne m'appartenaient point en propre, et je n'avais fait autre chose que les emprunter aux plus habiles commentateurs de l'Écriture sainte. L'auteur, il est vrai, prétend qu'il n'a point attaqué le récit de Moïse, qu'il l'a seulement interprété d'une manière différente de celle qui a été adoptée par moi; mais cette assertion n'est nullement exacte. Dans son premier Mémoire, il a déclaré que Moïse, comme historien, ne méritait pas une confiance égale à celle qui lui était due comme législateur religieux des Israélites; que, d'après l'inspection des lieux, la mer Morte avait toujours existé, avec les dimensions qu'elle a aujourd'hui; que Sodome et les autres villes avaient été détruites par suite d'éruptions volcaniques, ce qui était aussi l'opinion de M. de Bertou. Il a attesté que la narration de Moïse n'avait rien de clair, et il en a donné une interprétation qui, sous aucun point, ne s'accorde avec le texte. Est-ce là, je le demande, se soumettre à l'autorité de Moïse, et n'est-ce pas plutôt bouleverser complétement ses assertions?

A coup sûr, Moïse, lorsqu'il nous a raconté, en traits si effrayants, la ruine de Sodome et des villes voisines, se trouvait dans une position telle, qu'il ne pouvait ni se tromper ni tromper ses lecteurs. Abraham avait été mêlé dans les événements qui accompagnèrent cette catastrophe. Ce patriarche, durant sa longue carrière, ne manqua pas de répéter bien des fois à ses deux fils, Isaac et Ismaël, le récit de ce drame lamentable. Isaac transmit ces faits aux Hébreux, Ismaël aux Arabes. Par conséquent, à l'époque où écrivait Moïse, la mémoire de ces événements s'était conservée avec toutes leurs circonstances et sans aucune altération. Or c'était dans le désert de l'Arabie, à une faible

distance du canton qui avait été le théâtre de ces faits insolites, que Moïse composa le Pentateuque. Si donc, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, il avait dénaturé, d'une manière ou d'une autre, la vérité des événements qu'il devait retracer, il se fût trouvé autour de lui quantité de personnes qui eussent pu démentir son récit et repousser ses assertions. D'un autre côté, il existait, au midi de la mer Morte, entre ce lac et la mer Rouge, une nation puissante, celle des Iduméens, qui descendaient d'Esaü, fils d'Isaac, et qui avaient reçu de leur ancêtre le récit véridique et bien circonstancié des événements qui précédèrent et accompagnèrent la ruine de Sodome. Enfin, sur la rive orientale de la mer Morte habitaient deux peuples, les Ammonites et les Moabites, qui descendaient de Loth, par suite de son inceste avec ses filles. A coup sûr, ces deux peuples ne pouvaient ignorer ce qui concernait leur père. Ils avaient appris de lui et s'étaient transmis, de bouche en bouche, le récit de cette catastrophe accomplie dans leur voisinage. Or, si le récit de Moïse n'avait pas été irréprochable dans toutes ses parties, ces deux peuples n'auraient pas manqué de s'inscrire en faux contre une narration qui attaquait, d'une manière déplorable, la mémoire de leur père, et leur attribuait à eux-mêmes une origine bien peu honorable. Or nous n'apprenons par aucun témoignage que les Moabites et les Ammonites, ces ennemis acharnés des Hébreux, aient jamais soulevé la moindre objection contre la vérité du récit de Moïse. Aussi, aux yeux de tout critique impartial, Moïse est le seul écrivain auquel nous puissions demander des détails sur ces faits reculés; tous les autres historiens réunis ne présentent, sur cette matière, qu'une autorité tout à fait secondaire. D'un autre côté, quelques changements survenus dans l'état du sol, et qui, peut-être, ne remontent pas à une époque extrêmement ancienne, ne sauraient infirmer en rien tout ce que les assertions de Moïse offrent d'imposant et d'irréfragable. Il s'agit seulement d'examiner avec soin le récit de l'écrivain sacré, et de bien constater ce qu'il a voulu dire. Heureusement, la narration de Moïse, malgré son extrême brièveté, ne présente pas des expressions qu'il soit impossible de comprendre, et n'offre pas des difficultés d'un genre insoluble; mais, pour discuter un texte, la première condition est de l'entendre. Or l'auteur de la réfutation, en voulant réformer arbitrairement mon interprétation, a prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'il ne pouvait pas bien traduire un texte hébraïque, et sa nouvelle version ne saurait, sous aucun rapport, soutenir l'examen d'une critique judicieuse. Par suite, les conséquences qu'il a déduites d'une interprétation visiblement erronée se trouvent appuyées sur un terrain ruineux, et s'évanouissent avec l'asser-

tion qui leur a donné naissance. Je croyais avoir suffisamment, dans mon premier Mémoire, expliqué le sens et l'esprit des expressions qu'a employées Moïse; mais, puisque l'on revient à la charge, que l'on conteste hardiment les choses les plus évidentes, je dois, à mon tour, reprendre la question, et faire voir combien l'auteur de la réfutation a, dans un petit nombre de pages, réuni de propositions tout à fait erronées.

Suivant l'assertion expresse de Moïse : 1° la vallée de Siddim formait ce que l'on a appelé depuis *la Mer de sel;* 2° la partie de la contrée qui s'étendait jusqu'à Sodome portait le nom de *plaine du Jourdain;* 3° dans la vallée de Siddim se trouvaient, en grand nombre, des puits de bitume; 4° Dieu fit pleuvoir du ciel le feu et le soufre, et renversa complétement quatre villes criminelles, qui étaient les objets de la vengeance divine.

M. de Saulcy s'inscrit en faux contre ma traduction et les conséquences qui en résultent. Selon lui les mots עֵמֶק שִׂדִּים אֲשֶׁר יָם הַמֶּלַח ne présentent pas le sens que je leur ai donné. Il soutient que le terme חֵמָר ne signifie pas *du bitume*, mais *de la boue*. Il suppose que la vallée de Siddim était située au midi de la mer Morte; que les prétendus puits de bitume représentaient ces fondrières pleines de boue que l'auteur du voyage a rencontrées sur ce terrain. De pareilles assertions sont fort commodes quand il s'agit d'étayer un système, mais par malheur elles s'évanouissent complétement lorsque l'on vient à consulter le texte de Moïse. D'abord il est indubitable que le mot *hémar*, חֵמָר, ne désigne ni *de la boue* ni *de l'argile*. Je sais que M. Cahen, dans sa version de la Genèse, a rendu les mots בֶּאֱרֹת חֵמָר par *des fosses d'argile*, mais M. Cahen s'est trompé. Le terme חֵמָר n'a qu'une signification, celle de *bitume;* c'est ce qu'ont reconnu tous les traducteurs anciens et modernes. Moïse, parlant des hommes qui élevèrent la tour de Babel, se sert de cette expression[1] : הַחֵמָר הָיָה לָהֶם לַחֹמֶר. On doit traduire : « ils se « servirent de bitume en guise de terre pour lier ensemble les assises de « briques. » Or l'argile ne s'emploie pas comme ciment. En second lieu nous apprenons, par le témoignage d'Hérodote, que les ouvriers qui travaillaient à la construction des murailles et des édifices de Babylone, après avoir disposé plusieurs assises de briques, étendaient au-dessus, en guise de ciment, une couche de bitume dans laquelle étaient insérés des fragments de roseaux. Nos musées possèdent encore plusieurs briques apportées des ruines de Babylone, et qui ont conservé leur ciment de bitume avec les roseaux qui s'y trouvent incrustés. Lorsque la mère de

[1] Genès. chap. XI, v. 3.

Moïse voulut exposer son enfant sur les eaux du Nil, elle le plaça dans un coffre de papyrus enduit de bitume, חֵמָר; or l'argile ne s'emploie pas pour un pareil usage, et nous savons, par le témoignage du chevalier Darvieux et d'autres voyageurs, que, de nos jours encore, les Arabes se servent du bitume de la mer Morte pour enduire leurs bateaux; ainsi le sens que j'ai donné au mot חֵמָר est indubitable, et ce terme ne saurait être traduit par *boue*, *argile*. D'un autre côté, la traduction que j'ai donnée des expressions « la vallée de Siddim, qui est aujourd'hui la « Mer de sel, » ne saurait offrir la moindre difficulté ni soulever le plus léger doute. Dans le langage de Moïse et des autres écrivains bibliques, cette manière de parler : « ce lieu, qui est tel lieu, » indique toujours qu'à l'époque où vivait l'auteur, l'endroit cité était désigné par un nom différent de celui qu'il avait porté dans l'origine. C'est ainsi que Moïse nous apprend que « Louz était Béthel, que Kiriat-Arba était devenu « Hébron, que Béla avait reçu la dénomination de Tzoar. » Tout cela est de la dernière évidence, et, dans le passage que j'explique, on voit clairement que la vallée de Siddim avait fait place à la Mer de sel ou mer Morte.

De tout cela il résulte clairement deux faits : 1° On chercherait vainement la vallée de Siddim au midi de la mer Asphaltite, puisqu'elle se trouve sous les eaux de ce lac; 2° Les puits de bitume dont Moïse fait mention n'ont rien de commun avec ces fondrières boueuses que l'on a rencontrées sur le terrain occupé, soi-disant, jadis par cette vallée. Or le bouleversement qui a converti une plaine immense en un vaste lac, n'a pu avoir lieu que par suite de l'éboulement du sol. Comme, d'après le récit de Moïse, cet affaissement se rattache à la ruine de Sodome et des autres villes criminelles, j'ai cherché comment, en ne s'écartant pas des paroles du texte de la Genèse, on pouvait expliquer cette catastrophe. L'auteur de la réfutation a prétendu renverser mes assertions : il attribue le désastre des quatre villes à trois causes simultanées, l'éruption de volcans, un tremblement de terre et le soulèvement du sol; mais aucun de ces événements ne se trouve mentionné dans le récit de Moïse. On suppose, il est vrai, que, sur le terrain qui entoure la mer Morte, il existe des traces de volcans éteints, de la lave, du soufre; cela peut être, mais qu'est-ce que cela prouve? A coup sûr on rencontre, sur quantité de points du globe, des vestiges qui annoncent l'existence d'anciens volcans, des masses de soufre, du basalte, sans que le feu de ces montagnes ait jamais produit rien qui approche de la terrible catastrophe dont le souvenir est gravé en traits ineffaçables sur les rivages désolés de la mer Morte. On n'aperçoit dans les environs aucune

de ces vastes montages qui portent autour de leurs flancs le ravage et la mort sur une contrée tout entière. Ces cratères éteints, ces collines volcaniques, qui s'élèvent non loin du lac Asphaltite, ont pu, à diverses reprises, laisser autour d'elles quelques coulées de lave, quelques masses de cendres; mais ces faibles éruptions, dont la date est, ou antérieure ou postérieure au temps d'Abraham, n'ont laissé dans l'histoire aucun souvenir; car, dans tous les livres de la Bible, on chercherait inutilement un passage qui se rapporte à une éruption volcanique. Les deux seuls passages du prophète Isaïe, où il est fait mention de *torrents de soufre*, de *terre changée en soufre*, de *torrents convertis en masses de bitume* [1], offrent visiblement une allusion à la catastrophe de Sodome. Comment des secousses produites par l'ébranlement de ces fournaises peu formidables auraient-elles eu une puissance assez grande pour bouleverser le sol et renverser en un instant des villes entières? La chose n'a rien de vraisemblable. L'auteur de la réfutation, pour appuyer son hypothèse, cite les ruines des villes d'Herculanum, de Pompéï, de Stabia. Voilà des faits qui, à coup sûr, sont connus de tout le monde, mais qui n'ont qu'un rapport bien éloigné avec la catastrophe décrite par Moïse. Les trois villes dont on vient de parler furent englouties lors de l'éruption du Vésuve qui eut lieu sous le règne de l'empereur Tite; mais ces villes avaient dans leur voisinage un énorme volcan, et d'ailleurs elles disparurent en entier sous des masses immenses de laves ou de cendres qu'avaient vomi la montagne, tandis que les ruines que l'on nous représente comme ayant appartenu à Sodome et aux autres villes de la Pentapole sont entièrement à découvert, et n'ont jamais été cachées par une couche plus ou moins épaisse de laves ou de cendres : donc ces dernières n'ont pas subi les effets d'une éruption volcanique; d'ailleurs le texte de Moïse repousse formellement l'explication que l'on propose. Suivant le témoignage de l'écrivain sacré, « Dieu fit pleuvoir du ciel le feu et le soufre. » Je demande à tout homme qui réfléchit si de pareilles expressions peuvent s'appliquer aux faibles éruptions de cratères qui s'élèvent à peine au-dessus du sol.

Il me paraît donc tout à fait impossible de voir, dans la catastrophe de Sodome, l'effet d'une éruption volcanique. L'auteur, qui, probablement, a bien senti lui-même le faible de son hypothèse, a supposé que l'éruption avait été accompagnée d'un tremblement de terre et d'un soulèvement du sol; mais malheureusement ces prétendus phénomènes ont été complétement inconnus à Moïse, car cet écrivain ne dit pas

[1] Chap. XXX, v. 33; XXXIV, v. 9.

un mot qui, de près ou de loin, indique des faits si remarquables. On peut croire que rien de semblable ne produisit ou n'accompagna la catastrophe de Sodome.

Puisque cette explication est, à mes yeux, complétement inadmissible, j'ai dû chercher comment, en s'attachant aux paroles de Moïse, on pouvait rendre raison des faits extraordinaires qui amenèrent la ruine des villes coupables.

L'écrivain sacré nous dit expressément que « Dieu fit pleuvoir du ciel « sur ces villes le feu et le soufre. » Ces expressions ne sauraient s'appliquer à une éruption volcanique, surtout lorsque les montagnes qui l'auraient produite ne sont point du nombre de celles dont le sommet se cache dans les nuages; on pourrait tout au plus l'admettre s'il s'agissait de l'Etna, du Chimborazo et autres montagnes ignifères d'une hauteur immense: mais rien de semblable ne se trouve aux environs de la mer Morte. D'ailleurs, comme je l'ai dit et comme je le répète, dans le langage de l'Écriture, les mots « le feu et le soufre » désignent « la foudre. » Lorsque David dit, dans le psaume XI : « Dieu fera pleuvoir sur le mé« chant des piéges, le feu et le soufre, » il ne s'agit pas, à coup sûr, du feu volcanique, qui n'est jamais représenté comme le moyen dont Dieu se sert pour châtier les hommes pervers, mais bien du tonnerre, qui partout dans la Bible est l'instrument terrible des vengeances de la Divinité. Dans un passage d'Ézéchiel[1], Dieu dit, en parlant du peuple de Gog : « Je ferai pleuvoir sur lui le feu et le soufre. » Il est clair qu'il s'agit ici de la foudre et non pas du feu des volcans. De même, dans le langage de l'Écriture, le mot « feu du ciel » offre constamment une signification analogue. Dans le livre de l'Exode[2], Dieu, parmi les plaies dont il frappa l'Égypte, produisit des tonnerres, de la grêle et un feu qui descendait à terre : ce feu tombait mêlé avec la grêle. Il est clair que là il s'agit évidemment de la foudre. A la prière du prophète Élie[3], le feu de Dieu, אֵשׁ יְהוָה, descendit du ciel et consuma l'holocauste que le prophète avait placé sur l'autel. Le même prophète[4] fit tomber le feu du ciel pour consumer les envoyés du roi Ochozias. Et, dans le Nouveau Testament[5], il est fait allusion à ce fait, lorsque Jacques et Jean, voulant punir ceux qui avaient repoussé leur divin maître, lui demandent son autorisation pour faire, à l'exemple d'Élie, tomber le feu du ciel sur ces hommes coupables, il est clair que là, comme dans d'autres passages de la Bible, les mots « le feu du ciel, le feu de Dieu, » désignent exclusivement « la « foudre. »

[1] Chap. XXXVIII, v. 22. — [2] Chap. IX, v. 23, 24. — [3] *Ier livre des Rois*, chap. XVIII, v. 38. — [4] *IIe livre des Rois*, chap. I, v. 10. — [5] Saint Luc, chap. IX, v. 54.

Quant à l'objection que, suivant les découvertes de la physique moderne, la foudre ne se compose pas de feu et de soufre, cette objection n'a rien de solide, et ne saurait être l'objet d'une réfutation sérieuse. D'abord, nous ne connaissons guère la composition de la foudre, et nous savons que le tonnerre, quand il vient de tomber, laisse, en général, après lui, une forte odeur de soufre. En second lieu, il serait étrange de vouloir trouver par anticipation dans la Genèse les observations si ingénieuses de Francklin sur l'électricité. Moïse parlait pour être entendu de ceux qui devaient lire son ouvrage. Or, tous ses contemporains étaient persuadés que la foudre était formée de soufre embrasé. Donc Moïse n'aurait guère été compris s'il avait adressé aux hommes un langage étranger aux idées universellement reçues. C'est ainsi qu'il a représenté le ciel comme composant une masse solide qui séparait les eaux supérieures des eaux inférieures; qu'il a désigné comme les deux plus grands astres le soleil et la lune.

Il est donc clair que, d'après le récit de Moïse, les volcans, s'il en existait alors aux environs de la mer Morte, ne jouèrent aucun rôle dans la catastrophe de Sodome, et que la foudre fut un des principaux moyens que Dieu employa pour châtier cette ville et les cités voisines. Mais de quelle manière s'opéra l'action de ce terrible instrument de la justice divine?

Si le feu et le soufre étaient seuls nommés dans le récit de Moïse, on pourrait croire que la foudre, tombant à la fois sur les quatre villes, y avait porté l'incendie et consommé leur ruine. Mais un feu, quelque violent qu'on le suppose, n'anéantit pas des populations tout entières; dans ces catastrophes, il se trouve toujours des hommes, en nombre plus ou moins grand, qui échappent à l'action des flammes.

D'ailleurs les paroles de la Genèse indiquent de la manière la plus claire que d'autres fléaux se joignirent à l'action du feu céleste. « Dieu, « dit Moïse, renversa ces villes ainsi que toute la plaine du Jourdain. Il « anéantit les habitants des villes et toute la végétation de la terre. » Un incendie, comme on voit, ne saurait seul rendre raison de ces terribles phénomènes. Si l'on suppose, comme on l'a fait, qu'un tremblement de terre vint joindre ses ravages à ceux de la foudre, on n'est pas plus avancé; car, à coup sûr, jamais un tremblement de terre n'a anéanti des populations entières sans qu'il en échappât un seul homme, détruit la végétation d'un canton considérable, fait ébouler le sol d'une plaine qui avait environ une vingtaine de lieues de longueur, et transformé en un lac salé une aussi vaste étendue de pays; car, et Moïse l'atteste expressément, ce fut à la suite de cette catastrophe que la plaine de Siddim

se changea en la Mer de sel, c'est-à-dire la mer Morte. Mais cet horrible bouleversement ne put avoir lieu que par suite d'un affaissement subit et général de tout le terrain. Comme cet affaissement se réalisa à la voix de Dieu et pour punir les crimes des quatre villes coupables, on peut présumer que les places situées sur ce sol furent renversées par l'effet du bouleversement et s'engloutirent dans l'abîme qui venait de s'ouvrir sous les pieds de leurs habitants. Ce fait peut seul expliquer comment la population fut détruite instantanément, comment la végétation elle-même disparut en un moment. Mais quel rôle le feu et le soufre, c'est-à-dire la foudre, jouèrent-ils dans cette affreuse catastrophe? On a vu que le terrain de la vallée de Siddim reposait sur une immense couche de bitume; que des puits disséminés en grand nombre sur cette vaste plaine offraient une communication avec l'air extérieur. C'est ainsi, comme l'attestent MM. de Bertou et Lynch, que, dans la partie supérieure du cours du Jourdain des puits de bitume sont encore exploités aujourd'hui.

J'ai donc supposé (et cette idée ne m'appartient pas, car elle a été émise avant moi par d'habiles commentateurs de la Bible), j'ai supposé, dis-je, que la foudre, tombant de toutes parts et à la fois sur cette masse éminemment inflammable, y avait allumé un vaste incendie; que le bitume, en se consumant, avait laissé un énorme vide, et que la terre, perdant le soutien sur lequel elle reposait, s'était brusquement et entièrement affaissée.

On a objecté que le fait était impossible; que le bitume, renfermé dans les entrailles de la terre, brûlait lentement, et n'avait pu produire une explosion subite; que, dans l'Égypte, un puits de momies brûlait depuis trois cents ans, sans avoir amené une catastrophe comparable à celle dont parle Moïse; mais cette assertion n'a rien qui contredise mon hypothèse. D'abord, il n'est pas nécessaire de supposer que le bitume ait pris feu instantanément. Il est possible, et même très-croyable, que, depuis longtemps, cette matière était allumée et fermentait dans le sein de la terre; que les anges n'ont révélé l'existence de ce fléau qu'au moment où l'explosion devenait imminente; et qu'au point du jour le tonnerre, tombant à la fois sur un grand nombre de points, a complété l'embrasement et amené de suite la catastrophe. On peut même admettre que des gaz de divers genres, accumulés dans les profondeurs du sol, ont, sous l'influence de la foudre, puissamment contribué à l'explosion, et, par suite, à l'affaissement du terrain. Quant à cette catacombe, remplie de momies, et qui, dit-on, brûle depuis trois cents ans, j'avoue que je ne connais pas son existence. J'ai entendu

dire que, dans une des excavations de l'Égypte, un incendie s'était maintenu durant quelque temps, mais qu'il était aujourd'hui tout à fait éteint. D'ailleurs, en supposant la chose parfaitement exacte, quelle comparaison une cave encombrée de cadavres entassés les uns sur les autres, enfermés dans des cercueils en bois, et étroitement serrés dans les nombreux replis de bandelettes, sans aucune communication avec l'air extérieur, pourrait-elle offrir avec une masse de bitume recouverte, il est vrai, par une couche de terre, mais où de nombreux puits amenaient continuellement une provision d'oxygène, qui pouvait alimenter la combustion.

Mon honorable confrère, M. Jomard, rendant compte de la visite qu'il fit des catacombes de Thèbes, rappelle, avec un sentiment d'effroi bien légitime, le péril incalculable auquel lui et ses compagnons s'étaient courageusement exposés en parcourant ces vastes cavernes, puisque le sol était partout jonché de débris de corps imprégnés de bitumes, et qu'une étincelle, tombant d'une bougie, suffisait pour allumer un incendie affreux, qui se serait propagé au loin, et aurait exposé à la mort la plus cruelle ces intrépides explorateurs. Or, si une faible étincelle était capable de produire des accidents aussi désastreux, serait-il étonnant que le feu de la foudre, en pénétrant de plusieurs côtés à la fois dans cette masse de matières éminemment inflammables, ait allumé ce vaste incendie que nous révèle le récit de Moïse. Si un terrain, appuyé par une immense masse de bitume, vient, par un incendie ou une catastrophe quelconque, à perdre le soutien qui en assurait la stabilité, on conçoit qu'un éboulement plus ou moins considérable doit être le résultat d'un pareil accident. Il arrive trop souvent que, dans des pays de montagnes, un rocher, miné par les eaux ou par d'autres causes, s'affaisse tout à coup, et ensevelit sous ses ruines un ou plusieurs villages. Dans les environs mêmes de Paris, des accidents de ce genre, quoique sur une bien moindre échelle, ne sont pas extrêmement rares. Le sol qui recouvre nos carrières de gypse et de calcaire s'affaisse quelquefois dans une étendue plus ou moins considérable. Je me rappelle d'avoir vu, à la fin du dernier siècle, dans l'espace d'une nuit, la cour de l'Institution des sourds-muets s'enfoncer à une profondeur de quarante pieds. Mais, quoi qu'en dise l'auteur de la réponse, un incendie qui se manifesterait dans les hypogées de la ville de Thèbes ne saurait produire aucun éboulement; ces caves étant creusées dans les flancs d'une montagne, l'action du feu le plus violent n'amènerait d'autre effet que de détacher et de faire tomber des masses plus ou moins fortes du grès dont se compose le corps de la montagne, mais sans ébranler en

aucune manière l'énorme toit qui recouvre ces prodigieuses excavations.

Du reste, en proposant l'interprétation qu'on vient de lire, je n'ai pas eu la présomption de croire et d'affirmer que les choses avaient dû se passer précisément de la manière indiquée par moi. Ce n'est pas après plus de quarante siècles que l'on peut se flatter d'offrir, sur ces matières difficiles, une hypothèse qui défie toutes les objections de la critique. J'ai seulement voulu prouver que mon explication n'avait en soi rien d'improbable, et s'accordait parfaitement avec le texte de Moïse; tandis que l'opinion contraire s'éloignait, sur tous les points, des paroles de l'écrivain sacré, et qu'on ne pouvait l'adopter sans donner un démenti formel au plus respectable des monuments historiques.

J'ai dit, dans mon premier mémoire, que, suivant le témoignage formel de la Genèse, il existait, du temps d'Abraham, dans la Pentapole, non loin de Sodome et de Gomorrhe, un immense terrain appelé *la plaine du Jourdain*, כִּכַּר הַיַּרְדֵּן, « qui était arrosée comme le Paradis ter« restre, comme l'Égypte. » J'ai dit que cette plaine devait son nom à un bras du Jourdain, qui la traversait du nord au midi, et lui apportait les bienfaits de cette irrigation abondante. J'ai fait voir que, par suite de la catastrophe de Sodome, ce vaste canton s'était affaissé sous les eaux de la mer Morte. J'ai ajouté que M. Lynch avait découvert, sous le bassin de ce lac, un ravin, qui, dans mon opinion, représentait cet ancien lit du fleuve. L'auteur de la réponse s'inscrit en faux contre mon assertion. Il déclare qu'il n'a pas retrouvé ce canal souterrain; ce qui, à vrai dire, n'a rien d'étonnant, puisqu'il n'a pas eu, comme M. Lynch, l'avantage de sonder, dans toutes les directions, le bassin du lac Asphaltite. Il objecte que le voyageur américain n'a guère pu constater l'existence de ce canal, sous les eaux d'une mer qui présente une profondeur de 100 ou 150 brasses; mais le critique se trompe complétement. S'il avait consulté avec attention la carte de M. Lynch, il aurait reconnu que toute la partie occidentale du lac Asphaltite, celle où je crois qu'était placée la vallée de Siddim, avec les villes de la Pentapole, et où coulait le bras du Jourdain, n'offre qu'une profondeur d'un nombre assez borné de brasses; tandis que, dans la partie orientale, qui, suivant mon opinion, formait l'ancien bassin du lac, la profondeur va, en effet, jusqu'à 150 brasses.

J'ai fait voir que, dans le moment où le sol de la plaine se fut affaissé, les eaux du bras du Jourdain, trouvant, au lieu d'un terrain uni qu'elles fertilisaient, une vaste cavité, s'y précipitèrent, et finirent par combler cet abîme. L'auteur se livre à de longs raisonnements,

pour prouver que je me trompe. Il calcule combien il a fallu de temps pour que les eaux du fleuve aient pu remplir le bassin qui s'était ouvert devant elles. Enfin, il prétend que ces eaux, renfermées dans leur nouvelle cavité, ont dû perdre, par l'évaporation, la même quantité qu'elles perdaient lorsqu'elles coulaient sur un terrain uni; mais ces raisonnements ne me paraissent pas bien exacts. D'abord, nous ignorons combien de temps ces eaux employèrent pour se mettre au niveau du bassin de la mer Morte; en second lieu, il est évident que ce bras du Jourdain, ne trouvant plus d'autre écoulement, ses eaux, de toute nécessité, dûrent s'amasser dans ce nouveau lit. Malgré l'évaporation, elles perdirent désormais moins que dans leur premier état, puisqu'elles se trouvèrent rassemblées sur une large surface, où elles n'éprouvaient aucune déperdition créée par le travail de l'homme; tandis que, précédemment, une bonne partie de ces eaux était dispersée, pour les besoins de l'irrigation, et se trouvait ainsi neutralisée sans revenir dans le lit d'où elle était sortie. Par conséquent, les eaux réunies dans le nouveau bassin, n'éprouvant plus cette déperdition considérable, présentaient à l'évaporation une masse infiniment plus forte et moins facilement absorbable; en outre, s'il existait déjà, du temps d'Abraham, une petite mer beaucoup moins étendue que le vaste lac qui s'offre aujourd'hui à nos regards, on peut croire que, dans l'instant où un éboulement considérable fit enfoncer le sol voisin, les eaux du lac, trouvant à leur voisinage cette immense cavité, s'y précipitèrent, et vinrent renforcer, d'une manière notable, la masse d'eau fournie par l'ancien bras du Jourdain.

Après ces observations préliminaires, je dois examiner ce qui concerne la position des villes que détruisit la vengeance céleste.

D'abord, j'ose assurer que les villes de la Pentapole n'étaient pas situées sur les emplacements que leur assigne l'auteur du nouveau voyage. Le témoignage des Arabes, en pareille matière, n'a pas le moindre poids. Il serait impossible de retrouver chez eux, pour des événements bien postérieurs au siècle d'Abraham, une tradition tant soit peu exacte. La mémoire des faits qui s'est conservée parmi ces peuples y est arrivée surchargée des fables absurdes consignées dans l'Alcoran, et où l'on chercherait vainement une ombre de vérité. Par conséquent, les noms que les Arabes ont appliqués à des débris encore existants n'ont rien qui doive commander notre conviction. En second lieu, les renseignements recueillis de la bouche des Arabes ont-ils été parfaitement compris de leur interlocuteur? C'est ce dont il est permis de douter.

En outre, le témoignage irréfragable de Moïse contredit formellement l'identité des ruines trouvées sur les rivages de la mer Morte avec les villes de la Pentapole. Pour commencer par la principale de ces villes, celle de Sodome, elle ne saurait avoir été située à l'extrémité méridionale du lac Asphaltite. Nous n'avons qu'à ouvrir le texte de la Genèse pour nous convaincre de cette vérité.

Abraham[1] habitait sur l'emplacement où s'éleva plus tard la ville d'Hébron. Tandis qu'il était assis à la porte de sa tente, au moment de la chaleur du jour, כְּחֹם הַיּוֹם, trois anges qui avaient pris la forme humaine se présentèrent à lui : ce patriarche les accueillit avec la plus cordiale hospitalité et leur offrit un repas composé d'un chevreau et de pains cuits sous la cendre. Après le banquet, deux de ces anges prirent la route de Sodome, accompagnés par Abraham, auquel ils exposèrent la vengeance qu'ils allaient tirer de cette ville et des autres cités de la Pentapole. Le soir, ces mêmes hommes arrivèrent à la porte de Sodome; Loth qui les aperçut courut à leur rencontre et les conjura de venir recevoir l'hospitalité dans sa maison. Ces renseignements si concis, mais pourtant si exacts, doivent nous servir de guide dans cette discussion. Les anges arrivèrent sous la tente d'Abraham au moment de la chaleur du jour, כְּחֹם הַיּוֹם. Cette même expression se retrouve dans un passage du premier livre de Samuel[2]. Ces mots, si je ne me trompe, doivent désigner au plus tôt dix heures du matin. Le lavement des pieds, la préparation du banquet et le repas lui-même demandèrent probablement au moins deux heures. Les deux anges, après s'être suffisamment reposés, prirent la route de Sodome sous la conduite d'Abraham.

Dans cette narration si concise, mais où tout s'enchaîne d'une manière admirable, il n'existe pas un seul mot qui puisse donner à penser que l'arrivée des anges à Sodome ait eu lieu le lendemain. Tout, au contraire, indique avec une parfaite exactitude, que le même jour ils se trouvaient à la porte de Sodome. Le récit de Moïse dit seulement qu'ils y parvinrent le soir. Ces mots ne suffiraient pas pour déterminer à quelle heure de la soirée les anges arrivèrent à Sodome; mais, comme nous lisons que Loth, les ayant aperçus de loin, courut à leur rencontre, il résulte de cette circonstance que, dans ce moment, la nuit n'était rien moins que close, puisque l'on pouvait encore apercevoir les objets à une assez grande distance. Il est donc vraisemblable que l'arrivée des anges eut lieu un peu après le coucher du soleil. Or, je le demande,

[1] *Genèse*, chap. XVIII, v. 1 et suiv. — [2] Chap. XI, v. 11.

est-il possible que, dans l'espace de quelques heures, deux hommes aient franchi la route qui sépare le territoire d'Hébron du lieu où existent les prétendues ruines de Sodome? Il ne faut que jeter les yeux sur la carte pour prononcer que la chose est absolument impraticable. Il résulte de là que Sodome n'existait pas à l'extrémité méridionale de la mer Morte; qu'elle devait se trouver à l'orient ou au sud-est d'Hébron, et que ses ruines, comme je l'ai dit, sont probablement cachées sous les eaux du lac Asphaltite. D'ailleurs une circonstance indiquée par le récit de Moïse annonce, d'une manière évidente, que Sodome ne pouvait être placée au lieu où on prétend en avoir retrouvé les ruines. Le lendemain de la catastrophe de Sodome, Abraham, s'étant avancé vers le lieu jusqu'où il avait accompagné les deux anges, et portant ses regards vers le site de Sodome et de Gomorrhe, vit s'élever au-dessus du sol une fumée semblable à celle d'une fournaise; or, si Sodome avait été à une aussi grande distance du terrain sur lequel s'éleva plus tard la ville d'Hébron, Abraham, qui, à coup sûr, en reconduisant ses hôtes, ne s'était pas beaucoup éloigné du lieu de sa demeure habituelle, n'aurait pu fixer les yeux vers un territoire, dont il se serait trouvé séparé par un espace de chemin considérable et qu'il lui aurait été impossible d'apercevoir. A l'époque des croisades, on était loin de placer au midi de la mer Morte le site qu'avait occupé la ville de Sodome : car Foucher de Chartres, en décrivant le lac Asphaltite[1], dit que ce vaste bassin s'étend en longueur, depuis Zoar jusqu'au voisinage de Sodome, l'espace de 580 stades. Ainsi, dans la pensée de cet écrivain judicieux, Sodome avait été située non pas au midi, mais au nord de la mer Morte; au reste, ce passage de Foucher est copié de celui de Josèphe, qui, comme on voit, était loin de placer Sodome au midi de la mer Morte. L'auteur anonyme grec[2], auquel on doit une description de Jérusalem et des lieux voisins, place sur la rive droite du Jourdain Sodome, Gomorrhe et la mer Morte. On voit que, dans l'opinion de cet écrivain, Sodome se trouvait la première ville de la Pentapole, en se dirigeant du nord au midi. Enfin, un voyageur très-instruit, M. Van de Welde, qui vient de parcourir le midi de la mer Morte, est complétement persuadé que les prétendues ruines de Sodome n'existent réellement pas, et qu'on a pris des amas de pierres réunies par la nature pour des constructions antiques.

Parmi les évêques qui assistèrent au premier concile de Nicée, on voit, dans la liste des prélats de l'Arabie, Sévère, évêque de Sodome. Reland

[1] *Gesta peregrinorum Francorum*, p. 405. — [2] Leonis Allatii *Symmicta*, p. 100.

et le P. Lequien ont bien vu qu'il se trouvait ici une faute de copiste, et la chose est indubitable. D'abord, Sodome n'existait pas à cette époque, et, quand elle aurait existé, à coup sûr l'Église chrétienne n'aurait pas choisi une ville si tristement célèbre pour y placer un siége épiscopal. Dans le récit fait par Albert d'Aix de l'expédition que Baudouin Ier, roi de Jérusalem, entreprit dans l'Arabie Pétrée[1], l'armée chrétienne rencontra, au cœur de cette contrée, une grande ville nommée *Susumus*, qui fut prise et saccagée par les croisés. On peut supposer, avec vraisemblance, que le nom de cette place, légèrement altéré par un copiste, aura été confondu avec celui de l'antique Sodome.

M. de Saulcy a cru reconnaître l'emplacement de Gomorrhe dans des ruines qui existent sur le rivage occidental de la mer Morte, non loin de l'extrémité septentrionale de ce vaste lac, près d'Aïn-el-Feschkah. Mais cette hypothèse ne s'accorde pas avec le récit de Moïse.

L'écrivain sacré, dont les descriptions géographiques sont d'une exactitude si scrupuleuse, ne manque pas, toutes les fois qu'il mentionne Gomorrhe, de placer cette ville immédiatement après Sodome; ce qui indique avec évidence que ces deux villes étaient placées l'une à côté de l'autre. Elles ne pouvaient donc, comme on l'a prétendu, se trouver séparées par un intervalle d'une vingtaine de lieues. D'ailleurs le mot *Omran*, عمران, que l'on nous donne pour le nom de cette ville, signifie, en général, un lieu habité, et n'a rien de commun avec le nom *Amoura*, عامورا, sous lequel les Arabes ont toujours désigné la ville de la Pentapole. En outre, si, comme je l'ai dit plus haut, Abraham porta ses regards vers Sodome et Gomorrhe, il en résulte que cette dernière ville se trouvait dans le voisinage de Sodome, et ne pouvait en aucune manière être placée tout à l'extrémité septentrionale du bassin de la mer Morte, car, dans ce cas, Abraham, du lieu où il était arrêté, n'aurait pu embrasser d'un coup d'œil la position de ces deux places, qui se seraient trouvées séparées l'une de l'autre par un espace d'une vingtaine de lieues.

Quant aux ruines qui existent près d'Aïn-el-Feschkah, elles avaient été observées par M. Robinson, qui se contente de dire[2] : « Près de la « source, on voit les murs fondamentaux d'une petite tour carrée et « d'autres édifices peu considérables dont nous ne pouvions pas dire s'ils « étaient antiques ou non. » Ces débris ne paraissent donc pas avoir toute l'importance qu'on leur attribue. Dans tous les cas, les prétendues ruines de Gomorrhe sont, à mon avis, les restes de ces nombreux monastères,

[1] *Historia Hierosolymitana*, p. 307. — [2] *Palæstina*, t. II, p. 491.

qui, dans les premiers siècles du christianisme, s'étaient élevés sur les rives désolées de la mer Morte.

Quant à la ville d'Admah, puisque les ruines qui, soi-disant, appartiennent à cette antique cité, sont placées au nord-ouest de Zoara, elles se trouvent absolument hors des limites de la Pentapole, et n'ont aucun rapport avec la ville dont Moïse a raconté la catastrophe. Suivant toute apparence, les ruines qui se sont conservées jusqu'à nos jours, appartiendraient tout au plus, comme je l'ai dit, à la station romaine d'Adamatha. Mais le nom *al-Taïmeh,* en usage chez les Arabes, n'offre aucun rapport avec celui d'Adamah. Par conséquent, il faut repousser cette prétendue identité; et M. Van de Welde n'admet pas l'existence des ruines d'Admah. Les ruines nommées *Sébaan* n'ont, je crois, rien de commun avec celles de la ville indiquée par Moïse, et dont le nom ne se retrouve plus dans la Bible. Il y est fait mention, il est vrai, d'un lieu appelé *Tzeboïm,* צְבֹעִים, qui était situé sur le territoire de la tribu de Benjamin, et dont il est fait mention dans le Ier livre de Samuel[1], ainsi que dans le livre de Néhémie[2]. Mais ce lieu devait être situé à l'occident du Jourdain, à quelque distance et au nord-ouest de la mer Morte, tandis que les débris indiqués sont placés au delà du lac Asphaltite. (MM. Mangles, Irby et Lynch, qui avaient visité l'emplacement situé près de Mezraah, et qu'ils prenaient à tort, comme M. Robinson, pour celui de Tsoar, n'avaient point entendu prononcer le nom de Sébaan.) Dans le lieu désigné par le voyageur, on pourrait, je crois, reconnaître la station Alsabaia, qui est nommée dans la *Notice de l'Empire.* Quant à ce qui concerne la ville de *Tsoar* ou *Ségor,* je persiste à croire qu'elle devait être située près de l'embouchure du torrent de Zoueïra et non pas à Zoara. D'abord, puisque cette ville faisait partie de celles qui composaient la Pentapole, elle devait se trouver extrêmement rapprochée du bassin actuel de la mer Morte. En second lieu, lorsque Loth eut reçu des deux anges l'injonction formelle de fuir, sans s'arrêter, vers la montagne, il répondit : « Je ne puis pas gagner la montagne, de peur que le fléau ne m'atteigne en route, et ne me fasse « périr. Il existe dans le voisinage une ville peu considérable; permettez « que j'aille m'y réfugier, et que je mette ainsi mon existence à l'abri du « danger. » Sa requête fut accueillie favorablement. Loth, étant sorti de Sodome avec sa famille au point du jour, arriva à Tsoar au moment du lever du soleil. Enfin Loth, ayant quitté Tsoar, alla s'établir sur la montagne. Ces passages, si faciles à entendre, démontrent avec évidence

[1] Chap. XIII, v. 18. — [2] Chap. XI, v. 34.

que la ville de Tsoar était en deçà des montagnes; que, comme elle avait dû primitivement être comprise dans la catastrophe des autres places de la Pentapole, elle était située à peu de distance du rivage de la mer Morte, et assez voisine de Sodome pour que Loth ait pu s'y rendre durant l'espace de temps qui s'écoule entre le point du jour et le lever du soleil. La position de Zoara, d'ailleurs, s'accorde mal avec le témoignage de Josèphe et des écrivains du moyen âge, qui placent Ségor à l'extrémité méridionale du lac Asphaltite. Rappelons-nous que Foucher de Chartres, qui accompagnait le roi Baudoin Ier dans son expédition d'Arabie, atteste expressément[1], que l'armée chrétienne, après avoir franchi la montagne de sel, et contourné l'extrémité méridionale de la mer Morte, arriva au bourg nommé *Ségor* ou *Palmer* ou *Villa Palmarum*. Dans l'opinion du voyageur, la position de *Ségor* ne s'accorderait nullement avec celle de *Zoara*, et conviendrait mieux à l'emplacement où l'on veut voir les ruines de Sodome. Enfin, les ruines qui existent à Zoara ne sauraient avoir rien de commun avec celles de Tsoar ou Ségor. Par conséquent, rien n'oblige de reconnaître là l'emplacement de cette ville antique. On avait pensé que ces ruines pouvaient être les restes de la station romaine, mais, suivant MM. Mangles et Irby, elles ne datent que du temps de la domination turque.

Enfin, les ruines trouvées sur les rives de la mer Morte ne sauraient, à raison de leur nature, des matériaux dont elles se composent, remonter à l'époque d'Abraham. Tout trahit en elles une origine beaucoup plus récente. L'auteur de la réfutation, voulant contredire mon hypothèse, allègue, à l'appui de son assertion, que les ruines de Masada, placées à peu de distance du site de Sodome, existent encore dans un état parfait de conservation, et peuvent durer ainsi durant un espace de temps illimité. Mais l'auteur a oublié plusieurs faits essentiels. D'abord, une distance énorme sépare l'époque d'Abraham de celle d'Hérode; en second lieu, on sait de quelle manière bâtissait ce prince. Personne n'ignore que les édifices élevés par les ordres du monarque juif étaient construits avec une solidité qui semblait devoir braver les ravages du temps. D'ailleurs, depuis la destruction de Masada, on n'a jamais fondé sur cette terre désolée aucune ville tant soit peu importante, dont la construction ait réclamé l'emploi des matériaux épars sur le sol de Masada. En conséquence, il n'y a aucune comparaison à établir entre les ruines massives de cette place et celles qui pourraient retracer le souvenir des petites villes détruites à l'époque d'Abraham. Car on se trompe, je crois, ex-

[1] *Gesta Dei per Francos*, p. 407.

trêmement, lorsqu'on nous représente ces places comme ayant eu une certaine importance. Il paraît plutôt, d'après le récit de Moïse, que les cinq villes de la Pentapole étaient assez insignifiantes, puisque les quatre rois qui avaient subjugué, presque sans résistance, les populations de la Pentapole furent eux-mêmes vaincus avec tant de facilité, dans une attaque nocturne, par Abraham, qui avait autour de lui 318 hommes choisis parmi ses esclaves, et, par conséquent, tout à fait étrangers à l'art de la guerre. On doit donc conclure que ces misérables capitales, dont l'existence remontait à l'origine des sociétés, ne renfermaient aucun monument tant soit peu important, et que les constructions, surtout les constructions particulières, étaient ce qu'elles sont encore dans une bonne partie de l'Orient, je veux dire des maisons à un seul étage, bâties en terre battue, mêlée avec de la paille ou, tout au plus, avec des briques séchées au soleil. De là vient que, dans toute la Palestine et les contrées voisines, il serait impossible de découvrir un seul monument dont l'existence remonte à l'époque d'Abraham, et même à celle de David ou de Salomon. Chez les Hébreux, non-seulement à l'époque de leur établissement dans la terre de Chanaan, mais encore dans des temps beaucoup plus modernes, les maisons et même les enceintes des villes étaient construites avec les plus mauvais matériaux, je veux dire soit avec du bois, comme la tour qui défendait la ville de Sichem, et qui fut livrée aux flammes par Abimelek, fils de Gédéon [1], soit avec de la terre séchée et battue. De nombreux passages extraits de la Bible vont prouver clairement l'opinion que j'avance. Moïse, donnant, par l'ordre de Dieu, ses lois aux enfants d'Israël, leur dit [2] : « Si un « voleur est surpris perçant le mur d'une maison, et reçoit des coups « qui entraînent la mort, celui qui l'aura tué ne sera pas coupable de « meurtre. » Ce passage indique d'une manière évidente que les murs des maisons étaient formés de terre battue ou de briques séchées au soleil; car, s'ils avaient été construits en pierres ou en briques cuites au four, il n'eût pas été possible à un voleur de pratiquer, dans l'espace d'une nuit, une ouverture capable de donner passage à un homme. Le prophète Jérémie [3], s'adressant aux hommes puissants et pervers, qui se plaisaient à opprimer les faibles, leur dit : « On voit encore sur vos vêtements la « trace du sang d'hommes malheureux et innocents, qui, cependant, « n'ont point été surpris par vous dans l'acte de percer vos maisons. » Le prophète Ézéchiel [4] s'exprime en ces termes : « Le Seigneur me dit : fils

[1] *Livre des Juges*, chap. IX, v. 46 et suiv. — [2] *Exod.* chap. XXII, v. 1. — [3] Chap. II, v. 34. — [4] Chap. VIII, v. 8.

« de l'homme, perce le mur; je le perçai en effet, et pratiquai ainsi une « porte. » Plus loin, on lit[1] : « Perce une ouverture dans la muraille, et « fais sortir par là tes effets. » Plus loin[2] : « Je pratiquai, moi, de ma « main, une ouverture dans la muraille. » Et enfin[3] : « Le chef qui se « trouve au milieu d'eux portera son bagage sur ses épaules durant les « ténèbres, et sortira par l'ouverture qu'on aura pratiquée dans la mu- « raille. » Job[4] peint des brigands qui, durant l'obscurité, percent les murs des maisons. Ces passages démontrent jusqu'à l'évidence que, chez les Hébreux, même à l'époque de la captivité, les maisons, et même les murailles des places de guerre, étaient construites de mauvais matériaux, qui, dans l'espace de quelques heures, permettaient à un homme d'y pratiquer une ouverture susceptible de laisser passer le corps d'un individu. D'un autre côté, nous voyons dans le livre de Job[5], que, dans un moment où les fils et les filles de ce patriarche étaient réunis et se livraient à la joie d'un festin, un vent violent, qui soufflait du désert, vint frapper cette maison, et la fit tomber sur les convives, qui furent tous écrasés sous les ruines. Les choses étaient encore sur le même pied à l'époque de Jésus-Christ; car nous lisons dans l'Évangile de saint Luc que des hommes qui portaient un paralytique, couché dans un lit, ne pouvant, à cause de la foule, pénétrer dans la maison, montèrent sur le toit, y pratiquèrent une ouverture, et descendirent le lit à l'aide de cordes. Pour que l'on pût, dans l'espace de quelques moments, percer un toit, de manière à laisser passer le corps d'un homme, il fallait, à coup sûr, que la maison fût construite de matériaux très-peu solides, je veux dire de briques simplement séchées au soleil. On sent bien que des édifices de ce genre ne présentaient aucune solidité; que la seule intempérie des saisons suffisait pour en opérer la destruction rapide; que, depuis une longue suite de siècles, les ruines mêmes en auraient complétement disparu, et qu'on en chercherait vainement le moindre vestige; et si, comme je le crois, les quatre villes de la Pentapole sont ensevelies sous les eaux de la mer Morte, on peut concevoir, d'après la mauvaise qualité des matériaux, que ces murs de terre, délayés par l'action incessante du fluide, ont été mis dans un état de dissolution complète, et que la sonde elle-même n'en pourrait faire découvrir un seul débris. Il est donc clair, pour moi, que ces enceintes remplies de pierres amoncelées, que ces ruines cyclopéennes, reconnues sur les rivages de la mer Morte, sont loin de remonter au siècle d'Abraham, et

[1] Chap. XII, v. 5. — [2] V. 7. — [3] V. 12. — [4] Chap. XXIV, v. 16. — [5] Chap. I, v. 19.

appartiennent à une époque beaucoup plus récente. Et, dans ma conviction intime, ces villes, dont on a trouvé les débris, ne nous représentent en aucune manière les places de la Pentapole, qui furent anéanties, il y a tant de siècles, par le feu de la vengeance divine.

J'ai déclaré qu'aucun écrivain de l'antiquité ni des temps modernes n'avait signalé les ruines des villes de la Pentapole comme existant sur les rivages de la mer Morte. L'auteur de la réponse, pour réfuter mon assertion, cite le passage de Josèphe où cet historien atteste que l'on aperçoit *les ombres*, *σκίαι*, de ces places. À coup sûr, je connaissais parfaitement ce passage; mais je n'avais pas cru qu'il pût fournir aucun témoignage de quelque poids, ni pour ni contre mon hypothèse. D'abord Josèphe ne paraît pas avoir visité par lui-même les rives de la mer Morte, et il n'en parle que par ouï-dire; en second lieu, le mot *ombres*, *σκίαι*, ne doit pas, je crois, se traduire par *ruines*. Le passage fait allusion, si je ne me trompe, à une tradition reproduite par des écrivains du moyen âge ainsi que par des voyageurs modernes, et suivant laquelle, lorsque les eaux de la mer Morte étaient basses, on apercevait sous ses eaux les débris de Sodome et des villes voisines. D'ailleurs, l'expression *ἀφανισθεῖσα*, que Josèphe emploie en parlant de Sodome, indique d'une manière évidente que, dans l'opinion de l'écrivain juif, cette ville n'était pas restée en ruines, mais qu'elle avait disparu complétement, sans laisser aucun vestige de son existence. Il reste donc bien démontré que, parmi les écrivains sacrés, les historiens et les géographes de l'antiquité païenne, les auteurs du moyen âge, les voyageurs, on en trouverait à peine un seul qui appuie les assertions de l'auteur de la réponse. Et, toutefois, comme je ne veux dissimuler aucune des objections que l'on pourrait opposer à mon sentiment, je conviens qu'un historien arabe justement célèbre, Masoudi, semble indiquer que les ruines des villes de la Pentapole existaient encore à l'époque où il écrivait. Parlant de Sodome et des quatre autres villes voisines, il s'exprime en ces termes[1]:

هذه البلاد بين تخوم الشام والحجاز مما يلى الاردن وبلاد فلسطين الا ان ذلك
فى حيّز الشام وهى باقية الى وقتنا هذا خراب لا انيس فيها والحجارة المسومة
موجودة فيها براه (يراها) السفر سود براقة

«Ces villes étaient situées entre les frontières de la Syrie et du «Hedjaz, non loin du Jourdain et de la province de Palestine. Tout ce

[1] Man. arabe de Constantinople, t. I, f° 162.

« territoire est compris dans la Syrie. Elles existent encore de nos jours, « mais en ruines et sans aucun habitant. On y trouve les pierres appe- « lées *mousavvamah* (marquées d'un signe caractéristique). Les voyageurs « rencontrent ces pierres qui sont noires et brillantes. » Mais il faut observer que Masoudi n'avait point visité la contrée qui s'étend sur les bords de la mer Morte : il n'en parlait que d'après le récit des voyageurs; et, sachant que des ruines existaient dans ce canton, il aura conclu facilement qu'elles appartenaient aux villes renversées par la vengeance divine. D'un autre côté, Édrîsi atteste expressément que Sodome et les villes voisines étaient ensevelies sous les eaux de la mer Morte. Abou'lféda se contente de dire que, dans le voisinage du lac Asphaltite, est la contrée du peuple de Loth, qu'elle se compose d'un vaste désert couvert de pierres noires.

En expliquant la catastrophe de Sodome et la fuite de Loth, j'ai rapporté que la femme de ce patriarche ayant, suivant le récit de Moïse, regardé derrière son mari, devint une statue de sel. J'ai fait voir que l'on pouvait donner de ce fait une explication qui me paraissait facile à comprendre; que, dans mon opinion, la femme de Loth ayant quitté son mari pour reprendre le chemin de Sodome, avait été surprise par le fléau qui tombait sur cette ville, et avait payé de sa vie sa désobéissance; que, postérieurement, lorsqu'on retrouva son corps, il était incrusté d'une épaisse couche de sel. L'auteur de la réponse prétend que, dans ce cas, la femme de Loth aurait été plutôt brûlée que noyée, et il s'égaye sur cette momie d'une nouvelle espèce en employant des expressions vraiment bien étranges. Il est facile de répondre aux arguments du voyageur. On peut supposer que la femme de Loth, arrivée près du théâtre de la catastrophe, fut atteinte mortellement par les vapeurs délétères qui s'élevaient du sol; que, plus tard, son corps, par une cause ou par une autre, fut précipité dans le nouveau bassin de la mer Morte, où il éprouva cette transformation saline dont parle la Genèse. Une momie du genre que j'ai indiqué n'offrirait rien d'extraordinaire, rien d'incroyable. On sait que bien des eaux ont la propriété d'incruster d'une couche épaisse de terre calcaire ou autre les objets qui séjournent dans leur lit un espace de temps plus ou moins considérable. À Paris même, les conduits qui amènent les eaux de la source d'Arcueil déposent un sédiment terreux fort abondant, dont l'accumulation finit par engorger complétement les tuyaux : un corps enfermé dans ces canaux se trouverait, au bout de quelque temps, recouvert et pénétré de cet enduit. On connaît ces troncs de palmiers, ces gros fragments d'arbres, profondément imprégnés d'une substance siliceuse, complétement méta-

morphosés en pierres, et dont on trouve un si grand nombre en Égypte, dans l'ancien lit du Bahr-bela-mâ, ainsi que dans la vallée qui conduit à la mer Rouge. D'un autre côté, nous savons qu'il existe des momies naturelles, des corps qui se dessèchent complétement et deviennent incapables de se corrompre, soit par la propriété des terres dans lesquelles ils sont déposés, soit par la chaleur brûlante des sables du désert. On n'ignore pas que, dans les caves du couvent des Cordeliers, à Toulouse, dans celles de l'église de Saint-Michel, à Bordeaux, et ailleurs, les cadavres se conservaient sans aucune apparence de putréfaction; que, dans les déserts de l'Afrique, on a trouvé plus d'une fois des corps dans un état de dessiccation complète. La glace offre une propriété analogue : et l'on se souvient de cet éléphant et de ce rhinocéros qui furent trouvés, au milieu des glaces, sur la côte nord de la Sibérie, et qui offrirent une conservation si parfaite, que la chair, la peau, les poils, n'avaient pas éprouvé la moindre altération. Tout le monde sait que le sel est un des moyens les plus sûrs que l'on puisse employer pour soustraire à la corruption les substances végétales et animales : serait-il donc étonnant que le corps de la femme de Loth, ayant séjourné longtemps dans une eau excessivement salée, se fût couvert en entier d'une croûte épaisse de sel, et fût ainsi resté sans se corrompre?

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Œuvres d'Oribase, texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches, par les docteurs Bussemaker et Daremberg. T. Ier, 1851. Imprimerie nationale; chez J. Baillière, rue Hautefeuille, n° 19.

Il arriva, dans l'histoire de la médecine grecque, un moment où les recherches nouvelles et les travaux indépendants s'arrêtèrent tout à fait : il ne se produisit plus rien de neuf, il ne se trouva plus rien de caché; et le développement qui, depuis Hippocrate jusqu'à Galien, avait procuré à l'art médical une moisson croissante de connaissances et d'applications, fut interrompu, mais non pas perdu. Des hommes, incapables, à la vérité, d'augmenter le trésor transmis, mais désireux,

du moins, de le mettre sous une forme commode et à la portée des praticiens, entreprirent des extraits systématiques, et dépouillèrent les principaux auteurs de l'antiquité. Sans doute, si ces auteurs principaux nous étaient venus, l'œuvre des compilateurs aurait bien peu d'intérêt pour nous; mais le sort commun qui a frappé tant d'écrivains de l'antiquité n'a pas épargné les médecins, et, de beaucoup, il ne nous reste que les fragments conservés dans les compilations. Nous n'avons rien d'Antyllus, de Philumène, d'Hérodote, qui ont vécu sous les empereurs; nous n'avons rien de Dieuchès, de Philotime, d'Athénée, d'Érasistrate, d'Hérophile, de Praxagore, de Dioclès, qui appartiennent à une époque bien plus ancienne. Mais les compilateurs en ont transcrit des passages, et; grâce à cette opération toute secondaire, et, on peut dire aussi, toute accidentelle, nous sommes en état de nous faire une meilleure idée de l'histoire médicale qu'il ne serait possible sans les Oribase, les Aétius et les Paul d'Égine.

Un tel service nous est d'autant plus précieux, que le compilateur est plus ancien. Or, il n'en est pas et il ne pouvait guère y en avoir de plus ancien qu'Oribase; car, de Galien, qui est à peu près le dernier médecin pensant et cherchant par lui-même, il n'est séparé que par un siècle. A peine ce temps s'est-il écoulé que voilà le compilateur à l'œuvre, dépouillant les livres dont sont toutes remplies les bibliothèques. Les barbares ne sont pas encore venus; l'Empire ne s'est pas encore écroulé; un nouvel ordre social, de nouvelles langues ne sont pas encore établis, et les ouvrages médicaux sont à la disposition de qui veut les compulser et les extraire; mais la destruction en est proche; les mêmes raisons qui empêcheront la médecine de se développer, empêcheront bientôt qu'on ne les lise, qu'on ne les copie, et ils se perdront en foule.

C'est sur l'ordre de l'empereur Julien qu'Oribase, qui était le médecin de ce prince, entreprit sa vaste compilation. D'abord son travail s'était borné à faire un abrégé de médecine avec le seul Galien, ce qui, soit dit en passant, prouve que de très-bonne heure le médecin de Pergame eut une vraie prééminence; puis l'utilité de cet abrégé suggéra une œuvre plus ample, qui, dès lors, embrassa toute la littérature médicale grecque; la littérature médicale grecque seulement, car, bien entendu, il n'est jamais, en ceci, chez les Grecs, question des Latins. Et de fait, pour la médecine, les Latins en valent peu la peine. Les deux Latins les plus marquants en cette branche sont Celse et Cœlius Aurélianus; or, Celse, esprit judicieux et éclairé, n'a pourtant fait qu'exposer, à son point de vue et avec ses lumières propres, l'état de la

médecine sans y rien ajouter qui lui appartînt; et Cœlius Aurélianus n'est, comme il l'avoue lui-même, qu'un traducteur de Soranus. Plus tard et jusqu'au temps où la médecine arabe pénétra en Occident, il y eut une culture latine de la médecine, mais culture qui fut uniquement un soin de transmission et qui n'eut rien d'original. Cette période, fort peu connue jusqu'à présent, recevra sans doute des lumières par les recherches d'un des éditeurs d'Oribase, M. Daremberg, qui a mis la main sur de précieuses indications et sur des monuments instructifs.

La compilation d'Oribase et celles qui l'ont suivie sont, jusqu'à un certain point, comparables à nos dictionnaires de médecine, dont on a fait un si grand nombre depuis quelque temps. Le même besoin les a inspirés : résumer les travaux antérieurs et les mettre sous une forme qui rapproche les notions dispersées et qui, pour me servir d'une expression toute médicale, en rende la substance facilement assimilable. Mais là cesse la ressemblance et commence la différence; et, tandis que nos dictionnaires sont composés de morceaux originaux où les données antérieures sont élaborées et où parfois de nouvelles vues se font jour, les compilations anciennes ne s'opèrent qu'avec des ciseaux; Oribase ou Aétius coupent çà et là les passages qui conviennent à leur plan, et, de leur travail, il ne sort rien de ressemblant à un remaniement qui prétende améliorer, à une réflexion qui s'efforce de féconder.

L'intérêt que Julien prit à l'entreprise d'Oribase n'est pas en désaccord avec les vues politiques de cet empereur. Dans ses efforts pour restaurer l'ancienne religion, il dut lui plaire de voir un homme laborieux remettre sous les yeux du public toute la médecine, qui était uniquement païenne. Sans doute, quelque grand homme tel qu'un Galien, un Hérophile, un Hippocrate, aurait mieux convenu à celui qui prétendait faire reculer la nouvelle société devant la vieille société rappelée à la vie; mais, du moins, il put, avec l'aide d'Oribase, montrer en un seul corps toutes les richesses médicales conquises sous les inspirations, sous les dieux, que tout tendait à détrôner rapidement. Quand même Julien eût vécu, sa tentative n'aurait pas mieux réussi; et, de fait, je crois que la Collection d'Oribase est le seul service que, dans cette restauration malavisée, la postérité puisse accepter comme tel.

De sa grande compilation, connue sous le nom de Συναγωγαί, Oribase lui-même fit un abrégé considérable intitulé Σύνοψις, et un autre abrégé fort court intitulé Εὐπόριστα. Naturellement c'est la composition primitive qui, pour nous, a le plus grand intérêt, et, à vrai dire, seule elle en aurait, si les *Synagogues* nous étaient parvenues dans leur intégrité; malheureusement elles ont beaucoup souffert : plus de la moitié

des soixante-douze livres qui la composaient a péri. C'est une perte, car la portion qui nous reste nous a fourni des morceaux d'auteurs qui n'existent plus, des textes qui sont utiles à l'histoire médicale et des faits pathologiques qui ont de l'importance. C'est ainsi qu'un livre de cette Collection, publié il y a quelques années par le cardinal Mai, a résolu, en sens inverse de l'opinion ordinairement admise, une question qui avait été controversée à différentes reprises entre des hommes fort habiles. La peste d'Orient, la peste à bubons, avait-elle sévi dans l'antiquité? aucun texte précis ne l'établissait; et alors venait l'argumentation négative, dont il faut toujours tant se défier : si les anciens avaient été affligés de la peste, est-ce qu'il n'y en aurait pas quelque vestige dans leurs historiens, dans leurs médecins? La physionomie de cette maladie n'est-elle pas assez caractérisée pour que les traits, si elle avait existé, en eussent été retracés d'une manière reconnaissable? Eh bien, le fait est que la peste n'avait pas épargné l'antiquité, qu'aucune mention n'en avait été faite dans les écrivains conservés, mais qu'il n'en avait pas été de même de ceux qui ont été détruits. Une bonne description de la peste avait été donnée : Rufus, Dionysius Kyrtus, Dioscoride et Posidonius en avaient parlé. On sait combien la pathologie comparative entre les différents climats est instructive; la pathologie comparative entre les différentes civilisations et les différents âges ne l'est pas moins, et l'on voit sur-le-champ l'importance, en de pareilles questions, du fait recueilli par Oribase dans sa compilation.

En l'état actuel, les *Synagogues* sont, pour les érudits, d'un fort difficile usage. Une portion, publiée par de Matthæi à Moscou, est d'une extrême rareté; deux livres ont été édités par Cocchi à Florence; deux ont été publiés à Paris, en 1556, et réimprimés à Leyde en 1735; quatre, et des fragments de deux, sont dans les *Classici autores* du cardinal Mai; deux livres, jusqu'à présent inédits, ont été découverts par Dietz; M. Daremberg a trouvé, dans un manuscrit du Vatican, un livre sur les animaux venimeux, qu'il croit être un démembrement des Synagogues; enfin quelques fragments dignes d'être recueillis sont épars dans les manuscrits : réunir en un corps un ouvrage ainsi éparpillé est un service véritable. L'érudition médicale eut une époque mémorable au moment où toutes les éruditions fleurirent, c'est-à-dire dans le courant du XVI[e] siècle; alors on imprima la plupart des médecins anciens, et de savants éditeurs, parmi lesquels il suffit de nommer Cornarius et Foes, donnèrent leurs soins à des éditions importantes. Mais bientôt l'attrait toujours croissant des découvertes incessantes qui enrichissaient l'anatomie, la physiologie et la médecine, détourna les médecins de la

voie de l'érudition, et les jeta dans l'étude des choses naturelles et de leurs phénomènes; et, comme, pour éditer des textes médicaux, il faut absolument des médecins, cette branche de la littérature devint stérile. De nos jours, un retour général vers les recherches historiques s'est fait sentir aussi dans le champ médical, et l'on reprend avec courage ce que nos devanciers avaient laissé inachevé. Comme on le voit, rien de plus inachevé qu'Oribase : il n'est ni tout traduit, ni tout publié, ni tout réuni, ni tout soumis à un travail critique. MM. Bussemaker et Daremberg se sont chargés de cette besogne longue et difficile, et le premier volume qu'ils donnent au public montre qu'ils sont en état de mener à bout, fructueusement pour le public, honorablement pour eux-mêmes, la tâche de donner à notre époque un Oribase qu'elle puisse lire ou consulter.

Quoique j'aie dit en commençant, et cela est vrai, qu'Oribase, pour sa compilation, n'a fait usage que de ciseaux, cependant il lui a fallu, dans le choix et la coordination des morceaux qu'il découpait ainsi, un plan qui le guidât : ce plan, intéressant à connaître, puisqu'il nous montre quelle idée un homme éclairé se faisait alors des parties de la médecine et de leur enchaînement, il nous l'indique lui-même au début de son ouvrage. D'abord il rassemble ce qui concerne la matière médicale; ensuite ce qui a été dit sur la nature et la structure de l'homme; puis ce qui regarde la conservation de la santé et le rétablissement des forces chez les malades; après cela, ce qui tient à la doctrine du diagnostic et du pronostic; enfin il termine par la guérison des maladies et des symptômes, en un mot de ce qui est contre nature.

L'antiquité hippocratique ne nous a laissé aucun programme de ce genre; et nous ne voyons même pas très-exactement de quelle manière elle concevait une encyclopédie médicale. Il ne nous reste, de cette école, ni un exposé des connaissances soit anatomiques, soit physiologiques, ni un traité complet de pathologie, ni un ouvrage qui embrasse la thérapeutique. Toutefois il n'est pas impossible d'instituer entre les deux époques une comparaison générale, et de reconnaître combien déjà la dernière l'emporte sur la première. Bien entendu, il ne s'agit pas ici du génie individuel des hommes éminents qui ont contribué à cette évolution; il s'agit uniquement de ce travail collectif qui est l'héritage grossissant des époques successives. Cela se conçoit; tout ce que l'antiquité hippocratique avait trouvé fut conservé; et il aurait fallu que le temps qui suivit eût été tout à fait improductif pour que la médecine demeurât stationnaire. Or il n'en fut pas ainsi. Ce phénomène d'accumulation et de perfectionnement, qui avait si vive-

ment frappé Pline et qui lui fit dire, malgré son préjugé pour l'antiquité, que la vie, *vita* (c'est son expression), avait fait de grandes et mémorables conquêtes, ce phénomène ne cessa de se produire, et agrandit le domaine des connaissances médicales. Ce laps d'environ six siècles ne se signala pas par un notable enrichissement de la matière médicale; il aurait fallu ou que l'exploration chimique se fût introduite ou que les voyages eussent découvert des terres nouvelles; et ces six siècles ne virent ni chimie ni grande découverte géographique. Mais là où l'avancement est manifeste, c'est, d'une part, dans l'anatomie et la physiologie, d'autre part dans la pathologie. Pour l'anatomie, il suffit de signaler le système nerveux : les hippocratiques confondaient sous le nom de *νεῦρα* toutes les parties blanches, tendons, aponévroses et nerfs; à peine ont-ils indiqué, par celui de *τόνοι*, certaines parties qui semblent être véritablement nerveuses; mais, sur tout cela, leur ignorance est profonde. Or, quand on se représente la distribution des rameaux nerveux dans tout le corps et la part essentielle qu'ils prennent à la vie commune de l'organisme, on comprend quelle lacune il y avait là dans le système des notions anatomiques, lacune qui fut singulièrement amoindrie par les travaux subséquents. En physiologie, le beau livre de Galien *sur l'Usage des parties*, est la mesure à laquelle on doit se référer. Le titre même indique un esprit qui, embrassant l'ensemble anatomique du corps vivant, essaye également d'en embrasser l'ensemble fonctionnel. Et cela ne se pouvait entreprendre qu'avec une somme de notions qui manquait aux hippocratiques. Partout où ils veulent entrer en quelque exposition physiologique, ils sont singulièrement pauvres et écourtés, les connaissances particulières leur manquent; et, comme, en pareille matière, on n'arrive à des généralisations positives qu'à l'aide d'une induction étendue et puissante, ils sont promptement arrêtés dans cette voie. Aussi préfèrent-ils se jeter en quelque déduction vague et sans portée qui leur est fournie facilement par la philosophie contemporaine. En pathologie, même genre de supériorité du côté de l'époque postérieure; et c'est encore Galien et son livre des *Lieux affectés* qui nous en offrent la meilleure preuve. L'idée qui a présidé à cet ouvrage est étroitement connexe avec celle qui a présidé au livre de l'*Usage des parties*. Quand on a des connaissances réelles sur cet usage, on est naturellement conduit à déterminer, par le trouble même que la maladie y cause, l'organe souffrant. On comprend, sans que j'insiste aucunement, quelle extension et quelle sûreté un pareil point de vue donne au diagnostic. Or, naturellement, tout cela faisait défaut aux hippocratiques; et, si l'on veut instituer

là-dessus une comparaison décisive, on n'a qu'à mettre en regard les livres des *Maladies* et des *Affections internes*, qui font partie de la Collection hippocratique, et les traités d'Arétée, de Soranus, de Galien. A la vérité, ces livres, dits hippocratiques, appartiennent, selon toute vraisemblance, à l'école de Cnide; mais ils n'en peuvent pas moins être pris pour indice du point où était parvenu, dans le ve siècle avant l'ère chrétienne, l'art de diagnostiquer et de décrire les maladies.

Ainsi l'anatomie, la physiologie, la pathologie, se perfectionnèrent notablement depuis les premières écoles grecques jusqu'au moment où l'antiquité finit pour faire place à une nouvelle religion et à un nouvel ordre social. Autre fut le développement de la médecine durant ce long intervalle qui, connu sous le nom de moyen âge, sert de lien, aussi bien dans les choses spéculatives et dans la politique que chronologiquement, entre l'ère ancienne et l'ère moderne. Alors, quand les blessures faites par les barbares à la civilisation furent cicatrisées, la culture médicale prit une direction dont les Arabes furent les chefs, et qui, comme on sait, entraîna aussi les Occidentaux. On trouve, il est vrai, de vastes encyclopédies qui émanent surtout des médecins arabes et qui, sans être dépourvues de mérite, ne contiennent cependant, ni en anatomie ni en physiologie, aucune grande nouveauté, et qui, en pathologie, n'ont de plus sur l'antiquité que la description de quelques maladies, telles que la petite vérole, la rougeole, etc. Mais ce qui caractérise les travaux de cette époque, et ce qui lui donne un véritable avantage, c'est l'extension que gagne la matière médicale. Des agents puissants furent introduits dans l'usage. Et, à cet égard, on ne peut s'empêcher de remarquer la pauvreté de l'antiquité par rapport au moyen âge : ni les acides énergiques, ni l'eau-de-vie, ni le sucre, ni la poudre à canon, rien de tout cela n'appartient à l'époque ancienne, et tout cela vient successivement enrichir l'époque intermédiaire. Au reste, cette introduction d'agents efficaces n'est pas fortuite; il ne faut pas se la représenter comme ayant pu aussi bien survenir dans l'âge antécédent. En effet le moyen âge, quant à l'élaboration scientifique, se caractérise surtout par l'alchimie. L'alchimie avait sans doute un but chimérique, quand elle cherchait la transmutation des métaux et la panacée universelle; mais ses opérations et sa direction n'étaient nullement chimériques; et cette assiduité séculaire à rechercher les combinaisons des substances lui fit faire de belles découvertes et créa le premier et important rudiment de la chimie définitive. On appréciera toute l'influence qu'avaient gagnée les doctrines alchimiques ou chimiques, comme on voudra, en se rappelant la tentative de Para-

ment frappé Pline et qui lui fit dire, malgré son préjugé pour l'antiquité, que la vie, *vita* (c'est son expression), avait fait de grandes et mémorables conquêtes, ce phénomène ne cessa de se produire, et agrandit le domaine des connaissances médicales. Ce laps d'environ six siècles ne se signala pas par un notable enrichissement de la matière médicale; il aurait fallu ou que l'exploration chimique se fût introduite ou que les voyages eussent découvert des terres nouvelles; et ces six siècles ne virent ni chimie ni grande découverte géographique. Mais là où l'avancement est manifeste, c'est, d'une part, dans l'anatomie et la physiologie, d'autre part dans la pathologie. Pour l'anatomie, il suffit de signaler le système nerveux : les hippocratiques confondaient sous le nom de *νεῦρα* toutes les parties blanches, tendons, aponévroses et nerfs; à peine ont-ils indiqué, par celui de *τόνοι*, certaines parties qui semblent être véritablement nerveuses; mais, sur tout cela, leur ignorance est profonde. Or, quand on se représente la distribution des rameaux nerveux dans tout le corps et la part essentielle qu'ils prennent à la vie commune de l'organisme, on comprend quelle lacune il y avait là dans le système des notions anatomiques, lacune qui fut singulièrement amoindrie par les travaux subséquents. En physiologie, le beau livre de Galien *sur l'Usage des parties*, est la mesure à laquelle on doit se référer. Le titre même indique un esprit qui, embrassant l'ensemble anatomique du corps vivant, essaye également d'en embrasser l'ensemble fonctionnel. Et cela ne se pouvait entreprendre qu'avec une somme de notions qui manquait aux hippocratiques. Partout où ils veulent entrer en quelque exposition physiologique, ils sont singulièrement pauvres et écourtés, les connaissances particulières leur manquent; et, comme, en pareille matière, on n'arrive à des généralisations positives qu'à l'aide d'une induction étendue et puissante, ils sont promptement arrêtés dans cette voie. Aussi préfèrent-ils se jeter en quelque déduction vague et sans portée qui leur est fournie facilement par la philosophie contemporaine. En pathologie, même genre de supériorité du côté de l'époque postérieure; et c'est encore Galien et son livre des *Lieux affectés* qui nous en offrent la meilleure preuve. L'idée qui a présidé à cet ouvrage est étroitement connexe avec celle qui a présidé au livre de l'*Usage des parties*. Quand on a des connaissances réelles sur cet usage, on est naturellement conduit à déterminer, par le trouble même que la maladie y cause, l'organe souffrant. On comprend, sans que j'insiste aucunement, quelle extension et quelle sûreté un pareil point de vue donne au diagnostic. Or, naturellement, tout cela faisait défaut aux hippocratiques; et, si l'on veut instituer

là-dessus une comparaison décisive, on n'a qu'à mettre en regard les livres des *Maladies* et des *Affections internes*, qui font partie de la Collection hippocratique, et les traités d'Arétée, de Soranus, de Galien. A la vérité, ces livres, dits hippocratiques, appartiennent, selon toute vraisemblance, à l'école de Cnide; mais ils n'en peuvent pas moins être pris pour indice du point où était parvenu, dans le v[e] siècle avant l'ère chrétienne, l'art de diagnostiquer et de décrire les maladies.

Ainsi l'anatomie, la physiologie, la pathologie, se perfectionnèrent notablement depuis les premières écoles grecques jusqu'au moment où l'antiquité finit pour faire place à une nouvelle religion et à un nouvel ordre social. Autre fut le développement de la médecine durant ce long intervalle qui, connu sous le nom de moyen âge, sert de lien, aussi bien dans les choses spéculatives et dans la politique que chronologiquement, entre l'ère ancienne et l'ère moderne. Alors, quand les blessures faites par les barbares à la civilisation furent cicatrisées, la culture médicale prit une direction dont les Arabes furent les chefs, et qui, comme on sait, entraîna aussi les Occidentaux. On trouve, il est vrai, de vastes encyclopédies qui émanent surtout des médecins arabes et qui, sans être dépourvues de mérite, ne contiennent cependant, ni en anatomie ni en physiologie, aucune grande nouveauté, et qui, en pathologie, n'ont de plus sur l'antiquité que la description de quelques maladies, telles que la petite vérole, la rougeole, etc. Mais ce qui caractérise les travaux de cette époque, et ce qui lui donne un véritable avantage, c'est l'extension que gagne la matière médicale. Des agents puissants furent introduits dans l'usage. Et, à cet égard, on ne peut s'empêcher de remarquer la pauvreté de l'antiquité par rapport au moyen âge : ni les acides énergiques, ni l'eau-de-vie, ni le sucre, ni la poudre à canon, rien de tout cela n'appartient à l'époque ancienne, et tout cela vient successivement enrichir l'époque intermédiaire. Au reste, cette introduction d'agents efficaces n'est pas fortuite; il ne faut pas se la représenter comme ayant pu aussi bien survenir dans l'âge antécédent. En effet le moyen âge, quant à l'élaboration scientifique, se caractérise surtout par l'alchimie. L'alchimie avait sans doute un but chimérique, quand elle cherchait la transmutation des métaux et la panacée universelle; mais ses opérations et sa direction n'étaient nullement chimériques; et cette assiduité séculaire à rechercher les combinaisons des substances lui fit faire de belles découvertes et créa le premier et important rudiment de la chimie définitive. On appréciera toute l'influence qu'avaient gagnée les doctrines alchimiques ou chimiques, comme on voudra, en se rappelant la tentative de Para-

celse, qui, à l'issue du moyen âge, voulut les incorporer dans la médecine. Que l'on considère tous les systèmes médicaux qui ont prévalu dans l'antiquité, soit la crase, ou mixtion des humeurs, soit le pneuma des uns, soit le strictum et le laxum des autres, on ne voit jamais que des considérations empruntées à une physique excessivement informe; aucune conception chimique ne s'y montre. Il faut tout le moyen âge et son élaboration alchimique pour que l'on commence à trouver des systèmes décidément chimiques.

Le premier volume publié par MM. Bussemaker et Daremberg contient les six premiers livres des *Synagogues*, lesquels ont pour objet les aliments, les boissons et les exercices. La compilation du médecin de Julien met sous un seul et même coup d'œil l'ensemble des substances qui entraient dans l'alimentation des anciens. On reconnaît aussitôt que le fond de la nourriture humaine est complétement trouvé : céréales, viande et fruit. Rien, depuis, n'a été innové; et ce grand fait empirique atteste, ce qui, du reste, est constaté d'un autre côté par la biologie, que notre espèce n'est exclusivement ni herbivore ni carnivore et qu'un mélange lui est nécessaire. Tout l'appareil culinaire est aussi en activité; cuire et préparer les aliments est, en effet, une condition de notre vie; il n'est point de peuplade si sauvage où l'on ne trouve les rudiments de cet art; et, quoique la sensualité et, jusqu'à certain point, le désir d'orner, d'embellir, aient influé notablement sur les développements de la cuisine, toutefois la cause primordiale en est dans un besoin de l'appareil digestif, qui demande à être aidé dans sa fonction. C'est la même tendance physiologique qui, à mesure que la civilisation soustrait davantage les hommes aux influences du climat et développe leur système nerveux, leur impose une alimentation très-élaborée; tendance qui peut s'exprimer ainsi : manger moins et manger mieux. Les deux conditions sont en effet connexes; plus on remonte vers la sauvagerie, plus l'homme est glouton et se gorge, et plus aussi son alimentation est grossière. Tout en constatant l'identité générale du régime ancien et du régime moderne quant à la nourriture, il est bon aussi de signaler les extensions que l'on remarque de l'un à l'autre. De même que la matière médicale s'est beaucoup agrandie, de même aussi la matière alimentaire s'est enrichie de produits nouveaux. Pline raconte, avec un certain orgueil pour son temps, que le cerisier, introduit en Italie une centaine d'années avant lui, était déjà parvenu dans l'île de Bretagne. Et sa satisfaction n'avait rien de puéril: cette rapide propagation, qui mettait au service commun un fruit excellent, témoignait simultanément du progrès des relations

internationales. C'est un pareil témoignage que rend l'enrichissmeent de notre matière alimentaire. Que de substances de premier ordre entrées dans l'usage commun : le sucre, le café, le chocolat, le thé! Ajoutez la pomme de terre, l'eau-de-vie, ce produit de l'alchimie du moyen âge, toutes les variétés de vins que la culture a engendrées; et vous pourrez, développant la comparaison, vous faire une idée des avantages que l'alimentation a gagnés. Oribase est excellent pour cela: sa compilation nous donne un tableau passablement complet de l'alimentation ancienne; et il suffit qu'un tel point de vue soit ouvert, pour que le lecteur aime à feuilleter ces pages dans lesquelles le compilateur a réuni les données fournies par les vieux médecins et que ses traducteurs nous offrent en un texte correct et une traduction commode.

Une tout autre conclusion vient à l'esprit quand on passe au livre où il est traité des exercices. Là, la vie moderne est véritablement inférieure à la vie ancienne. Par des causes qu'il serait hors de propos de rechercher ici, les usages gymnastiques qui prévalaient dans l'antiquité sont tombés en désuétude parmi nous. La gymnastique n'a plus fait partie de la vie commune, comme elle faisait dans l'antiquité. Alors une part du temps de chacun était donnée aux exercices, et non pas à des exercices arbitraires et tels que le caprice individuel les suggérait, mais à des exercices réglés par une longue expérience. Des édifices spéciaux étaient appropriés à cet usage; et des hommes, spéciaux aussi, connus sous le nom de gymnastes, de pædotribes, présidaient à l'accomplissement de ce qui était moitié jeu, moitié hygiène. Eux-mêmes étaient des demi-médecins, assez éclairés par l'empirisme pour reconnaître quel exercice convenait à telle ou telle constitution, à tel ou tel âge, et jusqu'à quel point il fallait porter la fatigue. De leur côté, les médecins n'avaient pas négligé cette source abondante d'observations; et ils avaient traité avec soin de la gymnastique. De tout cela il était résulté un empirisme régularisé qui produisait des effets remarquables. On sait que, grâce à cet art, les anciens formaient, à volonté, des athlètes propres les uns à la lutte, les autres au ceste, possédant pour ces exercices particuliers une force extraordinaire, du reste bons à rien, pas même à la guerre antique, où la vigueur corporelle tenait une si grande place. L'œil éclairé du gymnaste en était venu à ce point de reconnaître, sur le sujet qui était soumis à son observation, des erreurs de régime, même petites. Le marchand d'esclaves ne manquait pas de profiter de tous ces procédés pour modifier l'apparence des malheureux qu'il vendait et pour tromper l'acheteur: cela s'appe-

lait chez les Latins *mangonizare*. Toutes ces notions avaient été fournies non par une théorie de la nutrition, mais par une pratique longtemps continuée et curieusement interrogée. De même qu'on assure que, dans les magnaneries chinoises, une femme qui s'y enferme nue parvient à y remplir l'office de thermomètre et à indiquer avec une suffisante précision quand la température y hausse, ou y-baisse; de même les anciens, bien que privés d'une théorie positive sur l'assimilation des matériaux alimentaires, avaient construit, par la pratique et pour la pratique seulement, une certaine statique de l'organisme. Ce serait certainement un bon sujet de travail que de rechercher dans leurs écrits les indices de ce qui était ainsi produit par la gymnastique, de comparer ces résultats avec ceux qu'obtiennent aujourd'hui les modernes, et d'exposer quelques vues sur l'établissement d'une gymnastique générale appliquée à nos mœurs et à nos habitudes. Cet art, en effet, n'a aucunement péri chez les modernes: aujourd'hui, en Angleterre, on fabrique des boxeurs et des coureurs, tout comme les anciens fabriquaient des athlètes; le cheval de course n'est pas autre chose qu'un athlète destiné à un exercice spécial; ce sont encore les artifices d'un régime bien combiné qui ont produit, soit dans la race bovine, soit dans la race ovine, des variétés répondant à un besoin particulier.

Avec un emploi si régulier de la gymnastique dans l'hygiène, il était naturel que les médecins anciens usassent beaucoup des exercices pour la cure des maladies. Cela avait commencé de très-bonne heure, et même avec un grand abus; car les livres hippocratiques contiennent la critique d'Hérodicus, qu'ils accusent de causer la mort des fébricitants par de trop longues courses. Cet Hérodicus, mentionné aussi par Platon, était un gymnaste qui traitait les maladies par des promenades plus ou moins longues. Les auteurs dont Oribase a recueilli les fragments ne se sont point laissés aller à de tels excès: Hérodote, Antyllus, Rufus, étaient trop expérimentés pour ne pas se renfermer dans de justes bornes. Aussi est-ce un sujet curieux que d'étudier, même aujourd'hui, leurs pratiques en ce genre. On ne lira certainement pas sans intérêt le chapitre où Hérodote explique comment il faut traiter par les frictions une fièvre non compliquée d'inflammation. Maintenant que l'on possède dans le quinquina un remède très-puissant contre toutes les fièvres réglées ou paludéennes, l'attention est surtout tournée vers les moyens de favoriser l'action du fébrifuge. Alors, au contraire, on cherchait par des influences perturbatrices à modifier le cours de la fièvre. Et, au dire d'Hérodote, les frictions avaient,

quand elles étaient appliquées bien et à propos, un effet de ce genre, tantôt améliorant l'état général du malade, tantôt transformant le type continu en type intermittent, tantôt enfin coupant court à l'état fébrile.

Plus on regarde de près la thérapeutique antique, plus on s'aperçoit qu'elle s'appuyait surtout sur le régime. Hippocrate, dans un de ses écrits, suppose que le traitement des maladies a commencé par des modifications dans le régime, et que c'est de là que la médecine s'est élevée peu à peu à la cure méthodique des diverses affections. On peut affirmer qu'il y a une grande part de vérité dans cette assertion d'Hippocrate. Plus les documents relatifs à la thérapeutique sont anciens, plus les médecins s'y attachent à triompher du mal par le régime. Au contraire, quand de puissants agents ont été trouvés, quand l'emploi en a été régularisé par l'expérience, alors la matière médicale, comme on dit maintenant, prend une bien plus grande place.

Une des pratiques qui s'écartent le plus de nos usages est l'emploi qu'on faisait, dans l'antiquité, du vomissement, tant pour l'hygiène que pour le traitement des maladies. Provoquer le vomissement était une chose journalière, et qui ne coûtait pas plus que de prendre un bain ou de faire une promenade. Et il ne faut pas croire que cette habitude appartînt seulement à l'époque des richesses et du luxe de Rome, elle remontait beaucoup plus haut; et on trouve, dans les œuvres hippocratiques, toutes sortes de détails sur les procédés employés dans le cas de vomissements, soit hygiéniques, soit thérapeutiques. C'était certainement une pratique très-vicieuse; et un auteur moderne a voulu y voir une des causes qui ont favorisé l'établissement de la maladie cardiaque chez les anciens. Cette maladie, sur laquelle M. Hecker a jeté de grandes lumières, a été un fléau pour l'antiquité. Ce qui lui avait fait donner son nom, c'est qu'elle produisait des défaillances continuelles et dangereuses, défaillances accompagnées d'une sueur profuse : aussi y a-t-on trouvé des analogies avec la suette, cette maladie des modernes, qui, faisant son apparition vers la fin du XV[e] siècle en Angleterre, gagna l'Europe et la désola maintes fois. La maladie cardiaque est éteinte, comme l'est la peste d'Athènes, qui, appelée à tort ainsi, puisqu'elle a fait plusieurs apparitions dans le monde antique, ne paraît pas se retrouver identiquement parmi les fléaux modernes. En tout cas, on doit dire que les maladies qui ont quelque généralité sont trop mal connues, pour la plupart, dans leur mode de production, pour qu'il soit possible d'attribuer avec sûreté la maladie cardiaque à l'abus que les anciens firent du vomissement.

Le texte a été, de la part des auteurs, l'objet d'un soin scrupuleux : ils se sont d'abord munis de tout l'appareil nécessaire, collationnant les manuscrits d'Oribase que renferment les bibliothèques de l'Europe. Le résultat de ce travail préliminaire, qui exige tant de patience, est inscrit au bas de chacune de leurs pages. Toutes les variantes y sont notées et même avec excès ; car il suffisait sans doute d'indiquer les leçons des manuscrits, sans rapporter en même temps les variétés de lecture qu'offrent les passages parallèles de Galien, de Dioscoride et d'Aétius, etc., ou, du moins, il ne fallait en tenir compte que lorsqu'il y avait quelque difficulté à lever. Leurs efforts ont été couronnés de succès, et ils ont donné au public un texte corrigé en plus d'un endroit avec bonheur, et où les lacunes et les non-sens n'arrêtent plus le lecteur. Ainsi, dans cette phrase, page 467 : *Καὶ μέντοι καὶ ξηραίνουσιν ἀργίαι κατὰ συμβεβηκὸς, ἀῤῥώστους ἐργαζόμεναι τὰς δυνάμεις, κατὰ ἃς ἀνάδοσίς τε τῆς τροφῆς [αὐτῶν τε τῶν μορίων ἡ θρέψις γίνεται, ὃν τρόπον καὶ ἀπουσία τροφῆς] τά σΊερεὰ μόρια ξηραίνει*, les mots entre crochets ont été ajoutés par les éditeurs. Il est clair que, sans cette addition, la phrase est inintelligible, et que, si les mots mêmes du texte n'ont pas été rétablis, du moins le sens l'a été, et ils ont pu régulièrement traduire : « Cependant l'oisiveté dessèche aussi par accident, en affaiblissant les forces qui « président à la distribution de la nourriture [et à la nutrition des parties « elles-mêmes, de la même manière que le défaut d'aliments] dessèche « les solides. » Il en est de même de la phrase suivante, complétement inintelligible sans une restitution : *ὥσΊε, εἰ μὴ παρὰ ἕκασΊον ἀναψύχοιμεν ἑαυτοὺς τῇ διὰ τῆς ἀναπνοῆς καταψύξει, λαθεῖν ἂν ὅμοια παθόντας τοῖς εἰς πολλὴν ἐμπεσοῦσιν [ἔγκαυσιν. Τὴν γοῦν ἀπανάλωσιν] τῆς πλείονος ἐν ἡμῖν ὑγρασίας καὶ τὴν τῆς σφοδροτάτης καταψύξεως ἐπανόρθωσιν οἱ κατὰ τρόπον πεφωνασκηκότες [ὅτι] καλῶς ἔχουσιν, εἴρηται* (p. 461) ; la restitution est excellente. En un autre endroit, les éditeurs ont certainement rencontré le sens, mais non pas la leçon originale ; dans le passage : *ἀφροδίσια σφαλερὰ, ἐπὶ μὴ κατεργασθέντι τῷ σίτῳ γινόμενα* (p. 547), *ἐπὶ μὴ κατεργασθέντι* est une correction des éditeurs. Les manuscrits portent *ἐπεὶ μὴ ἔργῳ* ou bien *ἐπεὶ μὲν ἔργῳ* ; ces variantes conduisent directement à la lecture : *ἐπὶ ἡμιέργῳ τῷ σίτῳ.*

La traduction est faite avec beaucoup d'exactitude et de soin. Les auteurs se sont occupés, avec un zèle louable, de déterminer le sens précis d'une foule de mots techniques. On sait combien cela est toujours difficile quand il s'agit d'usages oubliés, de substances douteuses, de végétaux ou d'animaux mal connus, d'instruments et d'appareils insuffisamment décrits. Pour tout ce genre d'interprétation, on trouvera,

dans l'Oribase de MM. Bussemaker et Daremberg, d'excellents renseignements. Il est pourtant un mot qui revient fort souvent et qu'ils ne me paraissent pas avoir bien traduit: c'est *στόμαχος*, suivant eux l'orifice cardiaque, et, dans mon opinion, l'estomac lui-même. Sans doute, étymologiquement, *στόμαχος* ne signifie pas *estomac:* il exprime tout ce qui tient à une bouche, à un orifice; et, dans la Collection hippocratique, il est employé non rarement pour désigner le col de l'utérus. Mais il est certain qu'à une époque quelconque ce mot a pris le sens d'estomac; notre langue même en fournit la preuve. A quelle époque s'est-il ainsi écarté de son acception étymologique? Je ne sais; mais il me paraît certain que, dès le temps des auteurs qu'Oribase a dépouillés, il avait reçu cette acception détournée. Qu'on examine les passages suivants, et qu'on voie si *estomac* n'y convient pas beaucoup mieux qu'*orifice cardiaque: Οἵ τε δὴ πολὺ χολῶδες ἀθροίζοντες ἐν τῷ στομάχῳ* (p. 419) est traduit par : « ceux qui ont une accumulation considérable de ma« tières bilieuses à l'*orifice de l'estomac;* » c'est *dans l'estomac* qu'il faut. Le passage suivant (p. 422) est tout à fait analogue : *συνδιδομένων δριμέων πολλῶν καὶ χολωδῶν εἰς τὸν στόμαχον*; « il se rassemble une grande quan« tité de matières âcres et bilieuses à *l'orifice de l'estomac;* » lisez : *dans l'estomac*. Il est dit, page 41, que le sésame *ἀνατρέπει τὸν στόμαχον*; les éditeurs traduisent : retourne l'orifice de l'estomac. Je pense qu'il faut mettre : provoque le vomissement. Dans un endroit, ils le traduisent par *œsophage : Ἐν τῷ τὸ ποτὸν ἀθροῦν πίνειν μετὰ τὸν σῖτον τὸν στόμαχον εὐρύτερον γίνεσθαι καὶ μάλιστα τὸ ἄνωθεν, καὶ τὴν κοιλίαν διατείνεσθαι συμβαίνει* (p. 429); « si, après le repas, on boit beaucoup à la fois, il « arrive que l'œsophage et surtout sa partie supérieure s'élargit, et que « le ventre se distend. » *Στόμαχος* ne doit pas signifier ici *œsophage*, mais bien l'*orifice cardiaque*. En résumé, je crois que, dans les auteurs compilés par Oribase, si l'on donne à ce mot le sens de *partie cardiaque de l'estomac*, on aura une idée exacte du sens que ces auteurs y attachaient, et en même temps on se rendra compte comment finalement la partie a été prise pour le tout, et le *στόμαχος* pour l'estomac.

Des notes, destinées à expliquer les points obscurs, terminent le volume, de sorte que tout ce qui peut élucider un auteur ancien se trouve réuni : texte soigneusement étudié et portant au bas des pages les variantes qui le justifient; une traduction qui le rend avec fidélité; et, enfin, des explications qui abordent les termes et les passages difficiles. Les autres volumes vont suivre rapidement; et, quand le tout sera achevé, quand enfin les médecins, les philologues, les historiens, auront entre les mains un Oribase complet et interprété, un service réel aura

été rendu aux lettres anciennes, un monument de solide érudition aura été élevé. Les auteurs ont bien voulu mettre mon nom en tête de leur œuvre : laissant de côté ce que je leur dois pour ce témoignage public et les sentiments qu'il m'a inspirés, et me bornant à ce qu'il y a de général dans cette marque particulière, je dirai qu'elle est en même temps et surtout une adhésion à un procédé d'interprétation que j'ai essayé d'appliquer, d'une manière plus systématique et plus rigoureuse qu'on n'avait fait avant moi, aux livres médicaux de l'antiquité. Ce procédé consiste à les étudier attentivement à l'aide de la lumière que procurent les connaissances modernes en anatomie, en physiologie, en pathologie : c'est un moyen de plus d'introduire la critique dans la pathologie ancienne; c'est aussi un moyen de rapprocher la science antique de la science nouvelle, qui, au fond, en est la fille; de faire saisir les liens qui les unissent, et d'importer dans les questions qui semblent éteintes et ensevelies quelque chose de l'intérêt qui s'attache aux questions vivantes et du moment. L'érudition serait une occupation oiseuse et stérile, si elle n'avait pour but réel et déterminé l'histoire. Voulez-vous donner aux travaux d'érudition intérêt et efficacité, qu'ils aient pour fil conducteur la recherche historique; et, derechef, voulez-vous vous reconnaître dans le dédale de l'histoire et y prendre une vraie direction, voyez-y une filiation des choses.

É. LITTRÉ.

Notes additionnelles aux articles relatifs à la Correspondance de Newton et de Cotes.

Suite et fin de la note 2, commençant à la page 438 du cahier précédent.

Ayant à continuer ici une argumentation mathématique, commencée à la fin du cahier précédent, j'aurais besoin du baume qu'employaient les enchanteurs des romans de chevalerie, pour rejoindre la tête et le corps de leurs héros, pourfendus sur un champ de bataille. Mais, comme je ne possède pas ce secret merveilleux, je prierai le lecteur de faire l'opération lui-même, en replaçant sous ses yeux, les dernières lignes du § 12, où je lui ai exposé le but, et la nature du raisonnement que j'ai été forcé d'interrompre. Remettant donc ce soin, à sa patience, je vais procéder, sans autre préambule, à la démonstration que je lui ai promise.

§ 13. Au commencement de la section II du livre Ier des *Principes*, proposition Ire, Newton établit une figure, qui montre, par quelle succession d'effets, la route d'un mobile libre se trouve continuellement déviée de la direction rectiligne que son inertie lui ferait suivre, lorsqu'il est sollicité par une force d'intensité arbitrairement variable, mais toujours dirigée vers un même point, situé à une distance finie de l'orbite ainsi parcourue. La fig. 6, dont je vais faire usage, est

construite à l'imitation de celle-là, pour le cas où les directions de la force seraient toujours parallèles entre elles, au lieu d'être convergentes; et, à cette différence près, des raisonnements tout pareils, exprimés presque dans les mêmes termes, vont s'y appliquer. Le temps pendant lequel le mouvement s'accomplit, est supposé divisé, en parties, ou éléments infiniment petits, d'égale durée, que je désigne, dans leur ordre de succession, par les lettres θ_1, θ_2, θ_3. Pendant le premier θ_1, le mobile matériel M se trouve avoir décrit la portion de droite MM', donnée en direction et en grandeur. D'après cela, s'il était libre, il continuerait, en vertu de son inertie, à la suivre indéfiniment avec la même vitesse; de sorte que, prenant, sur le prolongement de cette droite, M'T' égal à MM', on le trouverait arrivé au point T', à la fin du second élément de temps θ_2. Mais concevez, qu'à l'instant où il parvient en M', une force étrangère, dirigée suivant M'A', parallèlement à l'axe fixe MA, agissant sur lui par une impulsion soudaine et puissante (*impulsu unico sed magno*), le dévie de sa direction primitive, et lui en fasse prendre une autre, telle que M'T". Celle-ci devra se trouver dans le plan T'M'A', lequel contient les deux vitesses qui ont conspiré en M' pour la décider. Si donc, du point T' qui est donné, vous menez la droite indéfinie T'A", parallèle à l'axe MA, conséquemment à M'A', le point M" où elle coupera la direction nouvelle M'T" sera le lieu vrai du mobile à la fin de l'instant θ_2; puis, menant de là, M"F', parallèle à M'T', et terminée à M'A', le côté M'F' du parallélogramme ainsi construit exprimera l'espace que l'impulsion étrangère, imprimée en M', aurait fait décrire au mobile dans sa direction propre, si elle eût agi seule sur lui. Le même raisonnement appliqué aux inflexions suivantes de la route du mobile, suivant les droites M"T"', M"'T^{IV}, fera trouver son lieu vrai sur ces droites à la fin des éléments de temps $\theta_3, \theta_4, \ldots$, et donnera la mesure des impulsions par lesquelles ces déviations successives ont été produites. En outre, comme elles se suivront toujours deux à deux dans un même plan, on en conclura que leur ensemble, c'est-à-dire l'orbite du mobile, est compris tout entier dans le plan unique déterminé par la direction primitive MM', et par celle des forces parallèles à l'axe MA.

Ceci reconnu, de chacun des points M", M"' M^{IV}, qui marquent les positions respectives du mobile M, à la fin des éléments de temps θ_2, θ_3, θ_4, menez les droites M"H', M"'H", M^{IV}H"', perpendiculaires à la direction commune des forces déviantes, indiquée par l'axe MA, et considérez leurs longueurs, comprises entre deux parallèles consécutives. Ces perpendiculaires seront toutes égales entre elles. Car, si l'on compare d'abord les deux triangles rectangles M'M"H', F"M"'H", on verra qu'ils sont égaux, comme ayant leur hypoténuse égale, et leurs côtés parallèles, ce qui donne M"'H" égal à M"H'. Leurs analogues suivants M"M"'H", et F"'M^{IV}H"' sont aussi égaux entre eux, par le même motif; ce qui donne M^{IV}H"' égal à M"'H", et la même preuve se continuera indéfiniment. De là résulte ce théorème :

Lorsqu'un point matériel M, est mû dans un milieu non résistant, sous l'influence simultanée d'une vitesse primitivement acquise, et d'une force continue, arbitrairement variable dans son intensité, mais toujours dirigée parallèlement à une même droite MA, si l'on mène un axe indéfini XX', perpendiculaire à cette commune direction de la force, les projections A, A', A" du mobile faites sur l'axe XX', y intercepteront en temps égaux, des longueurs égales. Ou, en d'autres termes, le mouvement estimé dans le sens perpendiculaire à la direction de la force sera uniforme. Ce théorème est analogue à celui de la proportionnalité des aires au temps, dans le cas où les directions de la force convergent vers un centre fixe. Il se présente même comme une dérivation analytique de ce dernier, quand on éloigne le

centre des forces indéfiniment, et qu'on le dépouille des facteurs que cette circonstance y rend infinis.

§ 14. D'après cela, si l'on veut obtenir immédiatement l'expression de la force φ, dans le cas où ses directions restent toujours parallèles entre elles, c'est ce principe, et non celui des aires, qu'il faudra introduire dans la formule générale du § 3 :

$$\varphi = \frac{ds^2}{\gamma \cos.\theta . dt^2};$$

laquelle établit seulement le caractère de continuité d'action de la force, et sa condition d'être dirigée suivant le rayon vecteur local r, sans rien spécifier sur les relations que les directions absolues de ces rayons r, pourront avoir entre elles, aux diverses époques du mouvement. Maintenant, si l'on veut qu'elles restent parallèles les unes aux autres, conséquemment perpendiculaires à une même droite, que nous prendrons pour axe d'une variable x, l'arc MR de la fig. 1, planche 1, deviendra un élément rectiligne parallèle à cet axe, et sa longueur dx, y comprendra la projection orthogonale de l'arc MM′ ou ds, qui est décrit sur l'orbite, pendant l'élément dt du temps. Alors, dans le triangle infinitésimal MM′R, l'angle en R étant droit, et l'angle en M égal à θ, comme précédemment, on aura, par les règles trigonométriques :

$$ds = \frac{dx}{\cos.\theta}.$$

Or ici, la direction de la force φ restant toujours perpendiculaire à l'axe des x, nous savons que la variable x, mesurée à partir d'une position quelconque du mobile, croît proportionnellement au temps écoulé. Donc, si nous désignons par la lettre k, la valeur qu'elle acquiert ainsi après le temps 1, celle de l'élément dx, décrit dans le temps dt, sera par la même raison

$$dx = k\,dt;$$

ceci substitué dans l'expression précédente de ds en dx, donne

$$\frac{ds}{dt} = \frac{k}{\cos.\theta}.$$

En introduisant ce dernier rapport, dans l'expression générale de la force φ, elle se trouvera particularisée, pour le cas spécial où ses directions restent toujours parallèles; et elle deviendra alors :

$$\varphi = \frac{k^2}{\gamma \cos^3.\theta}.$$

Si on l'applique sous cette forme au problème que Newton traite dans sa proposition VIII, et qui fait l'objet de notre figure 5, en y astreignant les directions de la force à un parallélisme absolu, on arrivera immédiatement aux mêmes résultats que nous avons tirés finalement de son énoncé, après nous être débarrassé des facteurs infinis dont ils se présentaient affectés, par la condition que la force centrale, qui était supposée les produire, émanât d'un centre très-distant, et ne s'exerçât que dans une amplitude infiniment petite de divergence des rayons r.

§ 15. Ici encore, comme dans le cas des forces qui convergent vers un point central, on voit, par la construction même de la fig. 6, que les forces qui agissent suivant des directions parallèles, doivent être censées, pousser ou attirer à chaque

instant le mobile, du côté de la tangente où se trouve le centre de courbure de l'orbite parcourue. De sorte que, si l'orbite assignée avait une forme rentrante sur elle-même, de telles forces ne pourraient pas la faire décrire tout entière à un mobile libre, en conservant toujours le même sens d'action. Car lorsque le mobile arriverait aux points de l'orbite où la tangente devient parallèle à la direction des forces, les portions de sa route situées en deçà ou au delà de ces points, ayant leur concavité tournée vers des plages opposées de l'espace, il faudrait qu'après lui avoir fait décrire les premières, les forces intervertissent en ces points le sens de leur action pour continuer à la maintenir sur les suivantes, et à l'y faire circuler. La nécessité de cette inversion, se manifeste dans l'expression de φ, par le changement qui s'opère dans son signe algébrique, lorsque l'angle θ, mesuré continûment et dans un même sens, autour du rayon osculateur, passe de l'état aigu à l'état obtus.

§ 16. Newton annexe à cette même proposition VIII, un scholie, conçu dans les termes suivants : « Et simili argumento, corpus movebitur in ellipsi, vel etiam in « hyperbola vel parabola, vi centripeta quæ sit reciproce ut cubus ordinatim appli- « catæ ad centrum virium maxime longinquum tendentis. »

Cette extension de la loi de proportionnalité, établie tout à l'heure pour le cercle, suppose tacitement que l'axe principal des sections coniques désignées, est perpendiculaire à la direction de la force, par conséquent aux rayons r, devenus parallèles et indéfinis. Pour le faire voir, et effectuer en même temps, une transformation qui nous sera nécessaire dans tous les problèmes qui vont suivre, il faut se rappeler que, dans cette classe de courbes, le rayon de courbure γ est égal au cube de la normale divisé par le carré du demi-paramètre, la normale étant terminée à l'axe principal de la courbe. Nommons ϖ le demi-paramètre, N la normale ainsi limite, γ sera $\frac{N^3}{\varpi^2}$. En le remplaçant par cette valeur dans l'expression générale de sa force centrale φ, qui était,

$$\varphi = \frac{c^2}{\gamma \cos^3.\theta.p^2};$$

elle devient, pour tous les mouvement opérés sur les sections coniques,

$$\varphi = \frac{c^2 \varpi^2}{(N \cos.\theta)^3.r^2}.$$

Par la loi de proportionnalité des aires, aux temps employés à les décrire, c est toujours une quantité constante. En outre, si l'on nomme a le demi grand axe de la section conique, e le rapport de l'excentricité à ce demi grand axe, on a généralement :

$$\varpi = a(1 - e^2).$$

Pour adapter cette expression spéciale de φ, à toutes les positions particulières que l'on peut vouloir donner au point S, vers lequel tend la force centrale, il ne reste qu'à y évaluer le produit N cos. θ, qui représente la projection de la normale N sur le rayon vecteur r, aboutissant au même point.

Or de là ressort tout de suite, la généralisation énoncée dans le scholie de Newton. En effet, idéalisant pour ce but la fig. 5, plaçons en A un des sommets d'une section conique, dont l'axe principal soit dirigé suivant AB, auquel cas, la ligne MO représentera la normale N, qui coupera l'axe en un point généralement différent du centre de la courbe. Alors, si l'on mène l'ordonnée MP ou y, perpendiculaire à

AB, elle se trouvera ainsi dirigée suivant les rayons indéfinis r, et l'on aura évidemment

$$y = N \cos.\theta.$$

Ce qui étant substitué dans l'expression de φ relative aux sections coniques la rend réciproque à y^3. L'énoncé de ce résultat, sans démonstration, comme une extension évidente du cas du cercle, semble n'avoir pu être suggéré que par l'expression générale de φ dont il dérive si naturellement, quand on la restreint aux sections coniques, comme nous l'avons fait. Cela seul indiquerait avec une grande vraisemblance que Newton la possédait, et en faisait usage pour lui-même. Mais le problème suivant, que l'on dirait introduit capricieusement parmi ceux qu'il choisit, découvre encore avec plus de probabilité qu'il la prenait pour guide. Il aurait pu ajouter, qu'ici, comme dans le cas du cercle, la force tendante vers l'extrémité S des rayons r ne pourra faire décrire au mobile que la moitié de l'ellipse, de la parabole, ou de l'hyperbole, qui est supérieure à l'axe principal AB.

§ 17. Proposition IX, problème IV. L'orbite est une spirale logarithmique, et la force centrale tend au centre de cette courbe. La solution de ce problème, si étranger à la philosophie naturelle, se présente d'elle-même, comme nous l'avons déjà remarqué. Dans les conditions assignées, l'angle θ est constant, et le rayon osculateur γ est toujours proportionnel au rayon vecteur r. Conséquemment la force φ, devient réciproque à r^3, c'est le résultat que Newton établit par deux démonstrations différentes.

Proposition X, problème V. L'orbite est une ellipse, et la force tend au centre de cette courbe, fig. 7.

§ 18. La solution de ce problème est encore une application très-simple de l'expression de φ, restreinte aux sections coniques. L'équation polaire de l'ellipse, prise de son centre est :

$$r^2 (1 - e^2 \cos.^2 v) = a^2 (1 - e^2);$$

la distance du centre au pied de la normale est :

$$CN = e^2 . CP = e^2 r \cos. v;$$

projetant donc cette normale, sur le rayon r, on aura

$$N \cos.\theta = CM - CR = r - e^2 r \cos.^2 v = a^2 \left(\frac{1-e^2}{r}\right).$$

substituant ce résultat dans φ, et y remplaçant π par sa valeur $a\,(1 - e^2)$, on trouve

$$\varphi = \frac{c^2 r}{a^4 (1 - e^2)}.$$

La force qui fera décrire l'ellipse, sera donc directement proportionnelle au rayon r. C'est la conclusion à laquelle Newton arrive, par deux démonstrations différentes, toutes deux synthétiques, et spéciales à ce cas.

Soit T le temps d'une révolution complète du mobile. Pendant cet intervalle de temps le rayon vecteur aura décrit la surface entière de l'ellipse qui est $\varpi\, a^2 \sqrt{1 - e^2}$, en désignant par ϖ la demi-circonférence dont le rayon est 1. Le double de cette aire divisé par T, donnera la valeur de la constante c qui sera :

$$c = \frac{2\,\varpi\, a^2 \sqrt{1 - e^2}}{T^2}$$

et la substituant dans l'expression de φ, il en résultera :

$$\varphi = \frac{4\pi^2}{T^2} \cdot r.$$

Les éléments déterminatifs de l'ellipse, ont maintenant disparu de cette expression. Donc, si un nombre quelconque de mobiles, circulent dans des ellipses diverses ayant un centre commun, sous l'influence d'une même force dont l'intensité soit toujours proportionnelle à leur distance de ce centre, les temps de leurs révolutions seront tous égaux, quels que soient les éléments des ellipses qu'ils décriront. C'est la conséquence que Newton établit dans le corollaire 2.

§ 19. A défaut de la révolution complète du mobile, on pourrait déterminer la constante c, en formant l'expression d'un secteur quelconque (s) qui serait décrit dans le temps (t), ce qui donnerait

$$c = \frac{2(s)}{(t)}.$$

De quelque manière qu'on s'y prenne pour évaluer la constante c, elle sera toujours réelle, et son carré positif. Mais le second mode d'évaluation sera seul praticable, si l'on veut supposer que l'ellipse se change en hyberbole, ou en parabole; car ces deux courbes s'étendant à l'infini, on ne pourra plus admettre que le mobile y fasse une révolution complète dans un temps déterminé T. Supposant donc que l'on s'abstienne d'y introduire cet élément, qui ne saurait appartenir qu'à une orbite rentrante sur elle-même, notre expression de φ propre aux sections coniques, étant prise sous sa première forme, s'appliquera également à l'hyperbole, et à la parabole, pourvu que l'on y modifie convenablement les constantes a, e. Newton se borne à énoncer les résultats de cette application dans un scholie annexé à la proposition X. Mais ils vont se présenter ici tout démontrés.

§ 20. Pour que notre équation polaire entre r et v, représente une hyperbole, il suffit d'y faire e plus grand que 1. Cette supposition donne φ négatif, tandis qu'il était positif pour l'ellipse, où e est moindre que 1. Ce changement de signe nous apprend que la force φ, en restant toujours proportionnelle à la distance, devra tendre à éloigner le mobile du centre dont elle émane, au lieu de tendre à l'en rapprocher; ou, en d'autres termes, elle devra être centrifuge, au lieu d'être centripète comme la présentait la fig. 1, que nous avons employée pour type général de raisonnement. C'est aussi ce que dit Newton. L'inversion du signe, et du sens de l'action, est nécessitée ici par la circonstance que les branches d'hyperbole qui doivent être décrites, tournent leur convexité vers le centre S d'où la force émane.

§ 21. Si le centre de l'ellipse s'éloigne à l'infini sur le prolongement de son axe principal, elle s'allonge en une parabole. Alors e devient 1, et le produit $a(1-e)$ reste fini, comme représentant la distance D du foyer de la courbe à son sommet A. Le facteur $a(1-e^2)$, se transforme ainsi en 2D, et l'expression de φ devient :

$$\varphi = \frac{c^2 r}{2\text{D}\alpha^3}.$$

Elle est donc constante, puisque tous les rayons r doivent être censés égaux; et sa direction, en chaque point de l'orbite, est parallèle à l'axe de la parabole. Ce sont encore des conséquences que Newton énonce.

Ici, comme dans le cas de la fig. 5, l'éloignement illimité du centre des forces

introduit dans φ des facteurs infinis, dont on la débarrassera par des raisonnements analogues à ceux dont nous avons fait alors usage. Au point M de l'orbite, où le mobile se trouve après le temps t, menons l'ordonnée MP ou y, perpendiculaire à l'axe de la parabole. L'arc ds, qui est décrit dans l'intervalle de temps infiniment petit dt, étant projeté sur cette ordonnée, y interceptera l'élément dy, lequel à cause de l'éloignement infini de l'origine des rayons r, représentera le produit rdv ; de sorte que l'aire élémentaire tracée par ces rayons pendant le temps dt sera rdy. Appliquant donc à celle-ci la loi générale de proportionnalité qui existe dans ce genre de mouvement, on aura :

$$rdy = cdt$$

c étant une quantité constante qu'il s'agit de déterminer. A cet effet nommons (t) le temps que le mobile aura employé, pour s'élever depuis le sommet A de la parabole jusqu'à atteindre l'extrémité d'une certaine ordonnée finie, que nous désignerons par (y). L'aire décrite par le rayon vecteur r, pendant le temps (t), se composera : 1° du triangle rectiligne, dont la surface est $\frac{1}{2} r(y)$; 2° du segment parabolique limité par l'ordonnée (y), lequel étant fini, puisque l'ordonnée (y) est supposée telle, sera négligeable, comparativement à ce triangle. La constante c, devant être le double de cette aire ainsi réduite, divisé par le temps, employé à la décrire, on aura :

$$c = \frac{r(y)}{(t)}.$$

Lorsqu'on substitue cette valeur dans l'expression de φ, particularisée pour la parabole, les facteurs infinis r^3, a^3, disparaissent de ses deux termes, par raison d'égalité dans l'infini, lorsque l'angle v n'est employé que dans une amplitude de divergence insensible, comme on le suppose. Il reste donc alors :

$$\varphi = \frac{(y)^2}{2D(t)^2}.$$

Or, en rapportant la parabole à des coordonnées rectangulaires y, x, comptées de son sommet, les x étant pris sur son axe, elle a pour équation :

$$y^2 = 4\,D\,x.$$

Si l'on élimine l'ordonnée (y) par cette relation, en désignant par (x) l'abscisse correspondante, D disparaît comme facteur commun, et il reste

$$\varphi = \frac{2(x)}{(t)^2};$$

c'est la forme habituelle sous laquelle on l'exprime dans la théorie de la chute des graves.

L'introduction de la valeur de c dans l'équation des aires, en fait également disparaître le facteur infini r; ce qui la réduit à :

$$dy = \frac{(y)}{(t)}\,dt.$$

Elle montre que la variation des ordonnées y est constante, ce qui est d'accord avec

le principe de l'indépendance des mouvements rectangulaires. En l'intégrant, et faisant commencer les y avec le temps t, on en tire

$$y=\frac{(y)}{(t)}t;$$

ou, en éliminant les y par leurs valeurs en x, d'après l'équation de la courbe :

$$x=(x)\frac{t^2}{(t)^2},$$

c'est-à-dire que les espaces parcourus, dans le sens de la force constante, sont proportionnels aux carrés des temps; résultat conforme à la loi découverte par Galilée, dans la chute des graves.

Newton s'est borné à indiquer cette concordance, sans en développer les détails, qui l'auraient trop écarté de son but. Mais il m'a paru nécessaire de le faire ici, pour montrer par ce dernier exemple et par celui de la fig. 5, qu'au moyen des réserves physiques, qu'il s'est prudemment ménagées, dans ses énoncés, il a pu légitimement comprendre dans la même règle synthétique, comme nous dans une même formule, l'appréciation de la force centrale qui est propre à faire décrire chaque orbite assignée, soit que le point où ces forces tendent se trouve situé à une distance finie de l'orbite, ou en soit infiniment distant.

§ 22. Proposition XI, section III. L'orbite est une ellipse, mais la force tend au foyer S de cette courbe fig. 8. On demande sa loi.

Ici, comme dans toutes les applications aux sections coniques, l'expression générale de φ, est encore :

$$\varphi=\frac{c^2\,\pi^2}{(\text{N}\cos.\theta)^3.r^2};$$

il ne s'agit plus que de la spécialiser, pour la position actuellement assignée au point S.

L'équation polaire de l'ellipse, prise du foyer S fig. 8, est

$$r=\frac{a(1-e^2)}{1+e\cos.v};$$

les angles v, étant comptés à partir du sommet A, le plus proche du foyer S, d'où la force émane.

Dans cette figure, N cos.θ est représenté par MQ ou r — SQ; et SQ a pour valeur — SN cos.v. Or SN étant la distance du foyer au pied de la normale on a, par les éléments des coniques :

$$\text{SN}=ae(1-e^2)-e^2r\cos.v;$$

d'où

$$\text{SQ}=-ae(1-e^2)\cos.v+e^2r\cos.^2v;$$

par conséquent :

$$\text{N}\cos.\theta=r-\text{SQ}=r(1+e\cos.v)(1-e\cos.v)+ae(1-e^2)\cos.v=a(1-e^2)$$

mettant ceci dans l'expression de φ, et remplaçant le demi-paramètre π, par sa valeur $a(1-e^2)$, il en résulte finalement :

$$\varphi=\frac{c^2}{a(1-e^2)}\cdot\frac{1}{r^2}.$$

La force φ, qui fait décrire l'ellipse, est donc alors réciproque au carré de la distance r. C'est encore le résultat auquel Newton arrive synthétiquement, par une longue succession de proportionnalités.

§ 23. L'équation polaire de l'ellipse, qui a servi de type au calcul précédent, s'applique en général à toutes les sections coniques, lorsqu'on y prend de même un de leurs foyers pour origine des rayons r. Leur appropriation à chacune d'elles en particulier, exige seulement que l'on y modifie, d'une manière différente, les deux constantes a, e.

Par exemple, si l'on veut que l'ellipse s'allonge en parabole, il faudra faire a infini, e égal à 1. Mais le produit $a(1-e)$, qui exprime la distance du foyer au sommet de la courbe devra rester fini. En le représentant par D, et faisant ensuite $e=1$, l'équation transformée pour ce cas devient :

$$r=\frac{2D}{1+\cos.v}=\frac{D}{\cos.^2\frac{1}{2}v}.$$

En introduisant les mêmes modifications des deux constantes dans l'expression de φ, on la particularisera pour les orbites paraboliques ; et elle y deviendra :

$$\varphi=\frac{c^2}{2D}\cdot\frac{1}{r^2}.$$

La force qui fera décrire ces orbites, devra donc être, comme pour les ellipses, réciproque au carré de la distance r. L'appropriation à celles-ci, ou aux paraboles, dépendra seulement de la différence des relations qui devront exister entre le coefficient de $\frac{1}{r^2}$ et leurs éléments déterminatifs, pour que la force φ fasse décrire les unes ou les autres.

§ 24. Si l'on veut que l'ellipse se change en hyperbole, il faudra dans notre équation polaire faire e plus grand que 1. Mais en outre, on devra y donner à la constante a le signe négatif, ou le signe positif, selon que l'on voudra la faire appartenir à la branche hyperbolique qui est concave, ou à celle qui est convexe, vers le foyer d'où partent les rayons r. Elle prendra ainsi ces deux formes distinctes, où les angles v sont toujours comptés à partir du sommet de la branche considérée.

1° Le mobile décrit la branche d'hyperbole qui embrasse le foyer des r :

$$r=\frac{-a(1-e^2)}{1+e\cos.v};$$

2° Le mobile décrit la branche d'hyperbole conjuguée à la précédente, et qui est extérieure au foyer des r. Alors,

$$r=\frac{a(1-e^2)}{1-e\cos.v}.$$

La convenance de ces deux formes peut se vérifier par leur aptitude même à représenter, exclusivement, la branche à laquelle chacune s'applique.

Maintenant si l'on introduit ces mêmes modifications des deux constantes a, e dans l'expression type

$$\varphi=\frac{c^2}{a(1-e^2)}\cdot\frac{1}{r^2}$$

on voit que, dans les deux genres de mouvement, la force qui fera décrire la branche d'hyperbole devra être réciproque au carré de la distance r, comme pour les orbites elliptiques et paraboliques. Mais e surpassant 1, quand a sera négatif, la force φ se trouvera positive comme dans ces orbites; et quand a sera positif, elle deviendra négative. C'est-à-dire qu'elle devra être centripète dans le premier cas, où le foyer d'où elle émane est intérieur à la branche d'hyperbole décrite, et qu'elle devra être centrifuge dans le second, où ce foyer lui est extérieur.

Ce dernier cas ne se trouvant pas réalisé dans les mouvements célestes, Newton se contente de l'indiquer. Mais il démontre séparément chacun des trois autres, à cause de l'importance de leurs applications.

§ 25. Pour l'ellipse et l'hyperbole, ces démonstrations ne diffèrent qu'autant que l'exigent les particularités propres aux deux courbes, dont les analogies sont d'ailleurs conservées jusque dans la parité des expressions. Celle qui s'applique à la parabole, lui est spéciale, et fondée sur les propriétés qui lui sont particulières. Toutefois à la fin de la proposition XI, où il traite le cas de l'ellipse, Newton dit fort expressément, que le résultat relatif à la parabole et à l'hyperbole, pourrait s'inférer immédiatement de celui-là, comme il l'a déjà fait dans le problème qui est l'objet de la proposition X. Or, la légitimité de cette déduction semble n'avoir pu lui être suggérée que par la connaissance des expressions analytiques, qui embrassent les trois courbes dans une même équation. En préférant de leur appliquer des démonstrations synthétiques, isolées les unes des autres, il a obtenu l'avantage personnel de montrer la grande puissance de son génie géométrique. Mais le lecteur, contraint de le suivre aveuglément, avec une continuelle contention d'esprit, lui devrait plus de reconnaissance, si, le conduisant au même but par la voie lumineuse de l'analyse, il avait seulement exigé de son attention, le calcul de quelques éléments linéaires, ou superficiels, dont la nécessité était évidente, l'application manifeste, et la détermination très-facile.

§ 26. J'ai rappelé plus haut, comme proposition élémentaire, qu'en général, dans les sections coniques, le rayon de courbure γ, est égal au cube de la normale N, divisé par le carré du demi-paramètre $a\,(1-e^2)$, ce qui donne, pour cette classe de courbes

$$\gamma = \frac{N^3}{a^2\,(1-e^2)^2}.$$

Maintenant, lorsque nous avons placé l'origine des r, à un de leurs foyers, nous avons trouvé tout à l'heure

$$N \cos.\theta = a\,(1-e^2);$$

conséquemment :

$$N^3 \cos^3.\theta = a^3\,(1-e^2)^3$$

tirant N^3 de cette relation, et la substituant dans l'expression de γ, on a pour cette position particulière du centre des r,

$$\gamma \cos^3.\theta = a\,(1-e^2).$$

Or, la force centrale φ, dans les courbes quelconques, et pour une position quelconque du point dont elle émane, a pour expression générale :

$$\varphi = \frac{c^2}{\gamma \cos^3.\theta}\cdot\frac{1}{r^2}.$$

Elle devient donc, dans le cas actuel :

$$\varphi = \frac{c^2}{a(1-e^2)} \cdot \frac{1}{r^2}$$

comme nous l'avons obtenu plus haut. Ainsi, par cela seul que le produit $\gamma \cos.^3\theta$, devient constant dans les sections coniques, quand les rayons vecteurs r partent d'un de leurs foyers, si une force centrale, tendante vers ce foyer, fait décrire à ce mobile ce genre d'orbites, il faudra qu'elle soit proportionnelle à $\frac{1}{r^2}$; le coefficient de la proportionnalité, dans toute l'étendue d'une même orbite, n'étant fonction que des trois constantes a, e, c, qui particularisent sa forme, et l'amplitude des aires décrites par le rayon vecteur r, en un temps donné.

§ 27. Ici se présente la réciproque de la proposition précédente. Si une force φ, tendante vers un centre fixe, est proportionnelle à $\frac{1}{r^2}$, l'orbite qu'elle fera décrire à un mobile, sera-t-elle nécessairement une section conique, ayant un de ses foyers, au centre d'où la force émane?

Newton a traité, et résolu ce problème inverse, par une synthèse profonde, dans la proposition XVII. En jetant les yeux sur notre expression générale de la force φ, on voit que, pour arriver directement au même but, nous n'aurons qu'à poser la condition géométrique :

$$\frac{1}{\gamma \cos.^3\theta} = A$$

A étant une constante; et à chercher ensuite, par l'analyse, les courbes qui résultent généralement de cette condition. Or cette recherche est très-facile.

Dans une courbe plane quelconque, le rayon osculateur γ, exprimé en coordonnées polaires, v et r est, d'après les principes élémentaires du calcul différentiel :

$$\gamma = \frac{\left(r^2 + \frac{dr}{dv}\right)^{\frac{3}{2}}}{r^2 + 2\left(\frac{dr}{dv}\right)^2 - r\frac{d^2r}{dv^2}}$$

dv étant pris comme constant. Plaçons l'origine des r, au point S, d'où la force φ émane. Le triangle infinitésimal de notre fig. 1, nous donnera évidemment :

$$\cos.\theta = \frac{r\,dv}{ds} = \frac{r}{\left\{r^2 + \left(\frac{dr}{dv}\right)^2\right\}^{\frac{1}{2}}};$$

donc

$$\cos^3.\theta = \frac{r^3}{\left\{r^2 + \left(\frac{dr}{dv}\right)^2\right\}^{\frac{3}{2}}};$$

d'où il résulte :

$$\gamma \cos^3.\theta = \frac{r^3}{r^2 + 2\left(\frac{dr}{dv}\right)^2 - r\frac{d^2r}{dv^2}};$$

par conséquent, notre condition géométrique, ainsi traduite, deviendra :

$$\frac{1}{r}+\frac{2}{r^3}\left(\frac{dr}{dv}\right)^2-\frac{1}{r^2}\frac{d^2r}{dv^2}=\mathrm{A};$$

introduisez une variable auxiliaire z, telle qu'on ait

$$\frac{1}{r}=z+\mathrm{A},$$

l'équation différentielle, transformée en z, se réduit à :

$$z+\frac{d^2z}{dv^2}=o$$

dont l'intégrale est :

$$z=\mathrm{B}\cos.(v-\omega)$$

ω et B représentant deux constantes arbitraires, substituant donc cette valeur de z dans l'expression transformée de r; on trouve finalement :

$$r=\frac{1}{\mathrm{A}+\mathrm{B}\cos.(v-\omega)}.$$

Cette équation contenant trois constantes arbitraires A, B, ω, représente une section conique quelconque, ayant l'un de ses foyers au point d'où partent les rayons r; et elle ne peut donner aucune autre sorte de courbes que celles-là. Tel sera donc l'unique genre d'orbites que pourra faire décrire une force centrale φ, réciproquement proportionnelle au carré de la distance r. C'est précisément le résultat que Newton établit dans la proposition XVII, problème IX, qui termine sa section III. Si l'on nomme a le demi-axe principal, qui contient les foyers, e le rapport de l'excentricité à ce demi-axe, les deux constantes A, B, se détermineront par les équations suivantes :

$$\frac{1}{\mathrm{A}}=a(1-e^2);\qquad \frac{\mathrm{B}}{\mathrm{A}}=e.$$

La troisième, ω, représente la valeur de l'angle v, à l'un des sommets de la courbe. L'intensité absolue de la force centrale φ, qui la fera décrire, dépendra encore de la valeur que l'on assignera à la constante c, laquelle fixe le rapport constant des aires tracées par le rayon vecteur r, au temps employé à les parcourir.

§ 28. Le problème précédent n'est qu'un cas particulier de ces deux questions générales : une forme d'orbite étant assignée, trouver la loi de la force centrale qui la fera décrire; et inversement, la loi de la force étant donnée trouver la forme d'orbite qui en résultera. La solution de celles-ci, se tirera également de notre expression :

$$\varphi=\frac{c^2}{\gamma\cos^2.\theta.r^2},$$

en lui appliquant le même mode de calcul qui vient de nous servir.

D'abord, si l'orbite est définie par son équation polaire entre les coordonnées r et v, on en déduira par la différentiation :

$$\frac{1}{\gamma\cos^2.\theta}=\frac{1}{r}+\frac{2}{r^3}\left(\frac{dr}{dv}\right)^2-\frac{1}{r^2}\frac{d^2r}{dv^2}$$

ce facteur étant connu en r, on le substituera dans l'expression de φ, et l'on aura la loi de la force en fonction de r. Si au contraire, c'est la loi de la force qui est donnée, on tirera de la même expression

$$\frac{1}{\gamma \cos^3.\theta} = \frac{r^2\varphi}{c^2} = \mathrm{R}$$

R étant une fonction connue de r. Alors la condition d'égalité s'établira en posant l'équation différentielle :

$$\frac{1}{r} + \frac{2}{r^2}\left(\frac{dr}{dv}\right)^2 - \frac{1}{v^2}\,\frac{d^2 r}{dv^2} = \mathrm{R}.$$

Or, si l'on fait comme précédemment

$$\frac{1}{r} = z$$

cette équation devient

$$z + \frac{d^2 z}{dv^2} = \mathrm{Z}$$

où Z sera une fonction connue de z. Sous cette forme elle est immédiatement intégrable une première fois ; et, après avoir restitué à z sa valeur convenue $\frac{1}{r}$; elle donne finalement :

$$dv = \mp \frac{c\,dr}{r\sqrt{-c^2 - 2r^2 \int \varphi\, dr}}.$$

l'intégration symboliquement indiquée sous le radical comportant une constante arbitraire. Ainsi, la détermination finie de v en r, ne dépendra que des quadratures. C'est ce que l'on savait depuis longtemps ; et l'expression de dv, est identique à celle que Laplace a donnée dans la *Mécanique céleste*, t. I, p. 113, 1re édition.

§ 29. Parmi tant d'études qui ont été faites sur le livre des *Principes*, par les géomètres postérieurs à Newton, en vue d'éclaircir ou de commenter les propositions qu'il renferme, j'ai dû naturellement chercher, si l'on y aurait déjà présenté l'expression générale de la force centrale sous la forme que je lui ai donnée, et comme ayant pu servir de guide à ses investigations. Je n'ai vu nulle part cette intention exprimée, ou cette espérance conçue. Quant à l'expression même de la force, ce que j'ai trouvé qui en approche le plus, sans y ressembler, c'est un théorème de Moivre, qu'Euler mentionne au tome I de sa *Mécanique*, p. 243. Moivre l'a exposé dans le chapitre I du livre VIII de ses *Miscellanea analytica*. Il le présente comme une simplification remarquable de la règle donnée par Newton pour trouver la loi de la force centrale propre à faire décrire une orbite assignée, règle dont il ne fait que le déduire sans remonter plus haut. Les éléments dont il le compose, sont déjà tous tracés dans notre fig. 1, planche I. Soit p la longueur de la perpendiculaire SP, menée du centre S de la force, sur la tangente au point M de l'orbite. Nommons r le rayon vecteur SM, γ le rayon osculateur MO, aboutissant à ce même point. Moivre dit que la force centrale sera proportionnelle à :

$$\frac{r}{\gamma p^3}.$$

Cette règle, comme celle de Newton dont elle dérive, établit donc seulement une condition de proportionnalité, et non pas une expression absolue. Mais en outre, quoique vraie, elle n'est pas géométriquement pure, car ses deux termes contiennent un facteur commun, étranger au résultat définitif. En effet p est évidemment égal à $r \cos.\theta$; substituez-lui cette valeur, vous aurez :

$$\frac{r}{\gamma p^3} = \frac{r}{\gamma \cos^3.\theta . r^3} = \frac{1}{\gamma \cos^3.\theta . r^2}$$

ce qui s'accorde avec notre expression absolue :

$$\varphi = \frac{c^2}{\gamma \cos^3.\theta . r^2}$$

celle-ci a donc sur le théorème de Moivre, l'avantage d'être complète, et d'être irréductible dans sa composition.

Que Newton l'ait connue, cela est fort possible, et même fort croyable; car elle n'est que le résumé de ses raisonnements écrits en algèbre. Que, la connaissant, il l'ait prise pour guide dans le choix de ses problèmes, et qu'il l'ait cachée à ses lecteurs, pour ne leur laisser voir que les démonstrations synthétiques, à quoi il excellait, cela n'aurait rien que de conforme au précepte qu'il donne lui-même, dans son traité des fluxions, de déguiser sous des formes géométriques les résultats obtenus par l'analyse, ce qu'il énonce ouvertement dans cette phrase: « Postquam « area curvæ alicujus, ita (analytice) reperta est et constructa, indaganda est de- « monstratio constructionis, ut, omisso quatenus fieri potest, calculo algebraico, theo- « rema fiat concinnum et elegans [1]. . . » Newton confirme ce précepte par des exemples qu'il se plaît à développer. Il aurait été plus beau, et plus profitable d'apprendre à mériter, et de mériter soi-même, la louange que Wallis donne à Fermat, *de n'avoir pas rompu le pont après avoir passé le fleuve*. Mais Newton semble avoir voulu toujours, être admiré, plutôt que suivi.

Fautes essentielles à corriger dans la note précédente. Page 462, ligne 8 en remontant, γ, lisez f.

Ibid. ligne 4 en remontant, tang. α, *lisez* $\frac{1}{\text{tang.}\ \alpha}$.

Il s'est glissé une incorrection dans les figures 1 et 1 *bis* de la planche I. La branche MB de l'orbite étant supposée se diriger extérieurement au cercle osculateur en M, la branche opposée MA doit se prolonger à l'intérieur de ce même cercle.

J. B. BIOT.

[1] *Newtoni opuscula*, éd. de Castillion. *Methodus fluxionum*, t. I, p. 170.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 19 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Vitet, directeur.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance par la lecture de son rapport sur les concours de 1852 et sur les prix proposés pour 1853 et 1854.

Ce rapport a été suivi du discours de M. le directeur sur les prix de vertu. La séance a été terminée par la lecture de l'ouvrage qui a obtenu le prix d'éloquence et de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie avait remis au concours, pour sujet du prix de poésie, *la Colonie de Mettray*. Le prix a été décerné à madame Louise Colet.

Une mention honorable a été accordée à la pièce de vers inscrite sous le n° 30.

Prix d'éloquence. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence l'*Éloge de Bernardin de Saint-Pierre*. Le prix a été décerné à M. Prevost-Paradol, élève de l'École normale.

L'accessit a été accordé à M. Caro, professeur de philosophie au lycée de Rennes, et une mention honorable à M. Poitou, juge au tribunal d'Angers.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné deux prix de 3,000 francs chacun : à Françoise Bultez, domiciliée à Valenciennes (Nord); à Paul Dunez, domicilié à Cayenne, colonie de la Guyane française.

Un prix de 2,000 francs, à Catherine Després, femme Canape, domiciliée à Warloy-Baillon, canton de Corbie (Somme).

Huit médailles de 1,000 francs chacune : à Catherine Raffy, domiciliée à Tichey, canton de Seurre (Côte-d'Or); à Marie-Victoire Surmulet, domiciliée à Saint-Pierre-de-Cernières (Eure); à Marie-Nicole Bruyère, domiciliée à Paris; à Jacqueline Archambaud, domiciliée à Issoire (Puy-de-Dôme); à Jeanne Guillaume, domiciliée à Cirfontaines-en-Azois, canton de Châteauvillain (Haute-Marne); à Antoinette Lacassagne, femme Lafargue, domiciliée à Bétaille, arrondissement de Gourdon (Lot), à Victorine Aubry, domiciliée à Vesoul (Haute-Saône); à Marie-Anne Leclouérec; domiciliée à Pluvigner, arrondissement de Lorient (Morbihan).

Seize médailles de 500 francs chacune : à Catherine Regreny, domiciliée dans la commune du Bois, île de Ré (Charente-Inférieure); à Rosalie Bouget, domiciliée à la Flèche (Sarthe); à Marie Lanes, domiciliée à Rieux-Minervois (Aude); à Louise Méjasson, domiciliée à la Chapelle-en-Serval, arrondissement de Senlis (Oise); à Jean Descorps, domicilié à la Réole (Gironde); à Marie Delamarre, veuve Tabourel,

domiciliée à Port-en-Bessin, arrondissement de Bayeux (Calvados); aux époux Lalaire, domiciliés au Pas, arrondissement de Mayenne (Mayenne); aux demoiselles Aimée-Alexandrine Morand et Euphrosine-Anatolie Morand, sœurs, domiciliées à Duclair, arrondissement de Rouen (Seine-Inférieure); à Marie-Jeanne Villehervé, domiciliée à Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère); à Jeannette Weil, veuve Abraham, domiciliée à Lauterbourg, arrondissement de Wissembourg (Bas-Rhin); à Louis Dortis, domicilié à Toulouse (Haute-Garonne); à Marie-Victoire Guillotin, veuve Auber, domiciliée à Neauphle-le-Vieux, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise; aux époux Lenoir, domiciliés à Saintry, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise); aux époux Cramette, domiciliés à Villers-lez-Cagnicourt, arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais); à Marie-Jeanne Papin, domiciliée aux Aubiers, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres); à Rose Portier, veuve Dauphin, domiciliée à Ernée, arrondissement de Mayenne (Mayenne).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné un prix de 4,000 francs à M. Émile de Bonnechose, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Quatre Conquêtes de l'Angleterre, son histoire et ses institutions sous les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois et les Normands, depuis Jules César jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant.*

Deux prix de 3,000 francs chacun : à M. Ch. Bénard, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie, pour sa traduction du *Cours d'esthétique de Hégel;* à M. Jules Barni, auteur d'une *Traduction* et de l'*Examen analytique de la critique du jugement de Kant.*

Trois prix de 2,000 francs chacun : à M. L. Mézières, auteur d'un ouvrage intitulé : *Éloge de l'économie, ou Remède au paupérisme;* à M. Boulay-Paty, pour son recueil de poésies intitulé : *Sonnets;* à MM. de Lurieu et H. Romand, pour leur ouvrage intitulé : *Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés.*

L'Académie a décerné un prix extraordinaire de 5,000 francs aux poésies en dialecte agenois de M. Jasmin.

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1852, la question suivante : « Rechercher l'influence de la charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre ère; et, après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la propriété, elle agissait par persuasion à titre de vertu religieuse, montrer par ses institutions l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile. »

Par une décision de l'Académie, approuvée par M. le ministre de l'instruction publique, le prix de 3,000 francs a été élevé à la somme de 5,000 francs. Le prix a été partagé entre M. Charles Schmidt, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg, et M. Étienne Chastel, professeur à Genève. L'accessit a été décerné à l'ouvrage inscrit sous le n° 8. M. Martin d'Oisy a obtenu une mention honorable.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1852, la question suivante : « Rechercher les traces de l'influence que la littérature et le génie de l'Italie exercèrent sur les lettres françaises au XVI[e] siècle et dans une partie du XVII[e], et, en montrant les rapports et les différences des deux peuples, indiquer ce que gagna le génie français à se rapprocher surtout de l'antiquité. » Le prix n'a pas été décerné; mais l'Académie a décidé que, vu le mérite de deux des travaux présentés au concours, la somme de 3,000 francs affectée à ce prix serait partagée inégalement, à titre de récompense, de la manière suivante : à M. Edmond

Arnould, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Poitiers, une médaille de 2,000 francs; à M. Rathery, bibliothécaire au Louvre, une médaille de 1,000 francs.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. — Le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France, et Récits des temps mérovingiens.* Le second prix demeure décerné à M. Henri Martin pour la section de son *Histoire de France* contenue dans les tomes XIV, XV, XVI et XVII, et renfermant le *règne de Louis XIV.*

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry. — Ce prix a été, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. Robert, auteur des drames en vers du *Connétable de Bourbon* et de *Luther.*

PRIX PROPOSÉS POUR 1853 ET 1854.

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1853: *l'Acropole d'Athènes.*Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1853.

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1854 : *un Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1854.

Les ouvrages adressés ou déposés pour ces deux concours comme pour ceux qui suivent devront parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître.

Prix Montyon pour l'année 1853. — Dans la séance publique annuelle de 1853, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Les pièces constatant les actes de vertu et les ouvrages présentés au concours devront être adressés, avant le 15 janvier 1853, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaires provenant des libéralités de M de Montyon pour le concours de 1853. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet de deux prix à décerner en 1853, les deux questions suivantes :

1° « Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers.

« En rechercher les origines, l'invention première et les développements successifs.

« En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques, et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions de l'épopée. »

2° « Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVIIe siècle, avant la tragédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes *sur la méthode.*

« Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du XVIe siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs.

« Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie

et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Église, la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la langue. »

Chacun des prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1853.

L'Académie propose pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner également en 1853, la question suivante :

« Étude historique et littéraire sur la comédie de Ménandre ; en faire bien connaître l'époque et le caractère, à l'aide des nombreux débris qui s'en sont conservés, des témoignages épars à ce sujet dans l'antiquité, des fragments de poëtes comiques de la même date et de la même école, des imitations latines, et des conjectures de la critique savante.

« En appréciant le but moral, le génie et l'influence de ce grand poëte, insérer à propos, dans une exposition aussi complète qu'il sera possible, la traduction de tous les passages originaux qui nous restent de lui, et de tous ceux qui se rapportent utilement à l'histoire de son art. »

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mai 1853.

Concours de 1854. — L'Académie propose pour sujet de deux prix de 3,000 fr., à décerner en 1854, les deux questions suivantes :

1° « Étude critique et oratoire sur le génie de Tite-Live ; faire connaître, par quelques traits essentiels de la société romaine au siècle d'Auguste, dans quelles conditions de lumières et de liberté écrivit Tite-Live, et rechercher ce qu'on peut savoir de sa vie.

« Résumer les présomptions d'erreur et de vérité qu'on peut attacher à ses récits, d'après les sources qu'il a consultées et d'après sa méthode de composition historique, et, sous ce rapport, apprécier surtout les jugements qu'ont portés de son ouvrage Machiavel, Montesquieu, de Beaufort et Niebuhr.

« Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des fragments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de sa narration, ses vues morales et politiques, et son génie d'expression, en marquant ainsi quel rang il occupe entre les grands modèles de l'antiquité, et quelle étude féconde il peut encore offrir à l'art historique de notre siècle. »

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1854.

2° « Étude historique et littéraire sur les écrits de Froissart. Le considérer comme le créateur principal, en vers et en prose, d'une époque nouvelle dans la vieille langue française. Rechercher les caractères de cette époque et l'influence qu'elle a eue sur les âges suivants de la langue.

« Apprécier la grande chronique de Froissart sous le rapport de la vérité historique, de la peinture des mœurs et du génie de narration ; en faire ressortir les divers mérites par un examen attentif de la composition et du style, et par quelques rapprochements, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du même siècle, soit même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. »

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1854.

Prix fondés par feu M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1853, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.*

L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1er janvier 1852.

Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry. — Le prix institué par M. le comte de Maillé Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1854, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Krichna et sa doctrine. Bhagavat dasam askand, dixième livre du Bhagavat Pourâna, traduit sur le manuscrit hindoui de Lâlatch Kab, par Théodore Pavie. Paris, imprimerie de Gerdès, librairie de Benjamin Duprat, 1852, in-8° de LX-420 pages. — Un manuscrit de la bibliothèque de M. Garcin de Tassy a fourni à M. Théodore Pavie le texte du *Bhagavat dasam askand.* Cet ouvrage, dont l'auteur, nommé Lâlatch, vivait au XVIe siècle de notre ère, dans la province de Dehly, est une version ou une imitation en dialecte hindoui, du dixième livre du Bhagavata Pourâna, et contient l'histoire de Krichna, *le Berger au teint noir,* qui est la huitième incarnation de Vichnou. Nous n'avons pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Journal des Savants* le Bhagavata Pourâna, dont la publication, malheureusement inachevée, est un des titres de gloire de M. Eugène Burnouf. Cet immense poëme sanscrit et le Vichnou Pourâna, publié par M. Wilson, contiennent, sous la forme la plus abondante et la plus riche, tout ce qui se rapporte à Krichna. Cependant M. Pavie a pensé qu'à côté de ces œuvres d'érudition profonde pourrait utilement se placer un travail plus modeste, moins développé, qui fût en quelque sorte la réduction de la partie saillante du premier de ces Pourânas. Il n'a pas craint d'aborder les difficultés nombreuses que présentait le texte hindoui de Lâlatch Kab, et sa traduction reproduit avec beaucoup d'intérêt la bizarre légende de Krichna, une des plus attrayantes qui se soient développées sur le sol poétique de l'Inde. Dans la préface placée en tête de ce travail on trouve une analyse étendue du poëme, précédée de recherches sur les croyances de l'Inde et sur la littérature brahmanique. L'auteur annonce qu'il a entrepris la traduction de chroniques hindouies relatives à l'histoire de l'Hindostan au moyen âge, et qu'il publiera en premier lieu la chronique de Tchand.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1852.

La Chanson de Roland, poëme de Théroulde; texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, Imprimerie nationale, 1850, 1 vol. in-8° de 560 et CLXXV pages.

PREMIER ARTICLE.

Peu d'ouvrages ont eu, au même degré que la *Chanson de Roland*, le privilége d'occuper et même de passionner la critique. Combien (pour ne parler que de ces vingt dernières années) n'a-t-on pas écrit et discuté sur ce sujet, depuis la thèse soutenue en 1832 par M. Henri Monin et la publication du texte d'Oxford par M. Francisque Michel, jusqu'à la récente édition de M. Génin? Après les deux articles insérés par M. Raynouard dans ce journal[1], après les leçons de M. Fauriel[2] et de M. Lenormant à la faculté des lettres[3], après les deux volumes que M. Delécluze a consacrés en grande partie à ce poëme[4], enfin, après la lumineuse analyse qu'en a faite tout récemment M. Vitet[5], tenter une nouvelle appréciation critique du *Roman de Roncevaux*,

[1] Cahiers de juillet 1832 et de février 1836. — [2] Voy. *Origine de l'épopée chevaleresque* dans la *Revue des deux Mondes*, numéro de septembre 1832 et suiv., et *Histoire de la poésie provençale*, t. II, p. 223 et suiv. — [3] *Cours d'histoire moderne*, 1844-1845, 2e partie, p. 347 et suiv. — [4] *Roland ou la Chevalerie*, Paris, 1845, 2 vol. in-8°. — [5] *Revue des deux Mondes*, numéro du 1er juin 1852.

répéter ce qu'on a déjà dit soi-même[1] sur la clarté, la grandeur, la mâle simplicité du récit, le relief et la variété des caractères, la vigueur et la sobriété du langage, enfin sur le souffle patriotique et belliqueux qui circule dans toutes les parties de l'œuvre et en fait vivre puissamment l'ensemble, ce serait, en vérité, entreprendre un travail trop manifestement superflu. Je me bornerai donc à faire connaître par quelles sérieuses améliorations du texte et par quelles vues nouvelles, l'ingénieux et savant éditeur est parvenu à rajeunir un sujet qui, aux mains de tout autre, n'aurait offert qu'une matière complétement épuisée.

Disons, d'abord, que ce beau volume se compose de plusieurs parties qui demandent un examen séparé. Il s'ouvre par une introduction, où sont agitées une foule de questions de philologie et d'histoire ; puis vient le texte (texte vraiment critique et très-souvent amélioré, comme je m'attacherai à le montrer en son lieu): au-dessous se déroule une traduction, sur laquelle, grâce à un travail tout nouveau de l'auteur, je pourrai me dispenser d'insister[2]. Le tout se termine par des notes, des appendices et un index.

L'introduction, qui va seule nous occuper aujourd'hui, se divise en huit chapitres, dont voici les titres : Chapitre Ier : « Aperçu du poëme. — « Que renferme-t-il d'historique? Chapitre II : De la chronique de Turpin. « — Qui en est l'auteur? Chapitre III : Recherche des commencements « de la langue française pour en inférer l'âge du *Roland*. Chapitre IV : « De la bataille d'Hastings et de Théroulde, auteur de ce poëme. Chapitre V : M. Fauriel réfuté. — D'où viennent les répétitions dans les « romans karlovingiens? Chapitre VI : Des remaniements ou rajeunissements du *Roland* au XIIIe siècle et au XIVe. Chapitre VII : Imitations et « traductions du *Roland*, soit en France, soit à l'étranger. Chapitre VIII : « De la versification du *Roland*. — Observations pour la lecture du texte. « — Un mot sur la forme de cette traduction. »

J'écarte tout d'abord le premier chapitre, consacré à des idées générales qui pour la plupart ne peuvent plus être contestées, telles que la distinction entre les épopées primitives et les épopées littéraires. J'ajourne également les chapitres V, VI et VIII, qui traitent tant des répétitions que de la versification et des rajeunissements du poëme,

[1] Voy. dans la même *Revue* (numéro du 15 juin 1846), un article intitulé *Roland ou la Chevalerie*, à l'occasion de l'ouvrage de M. Delécluze. — [2] M. Génin vient d'insérer dans la *Revue de Paris*, et a publié séparément une nouvelle traduction de la *Chanson de Roland*, sous le titre de : *Roncevaux, poëme de Théroulde, composé vers le milieu du XIe siècle*; Paris, 1852, in-8°.

remettant à m'occuper de ces chapitres au moment où j'examinerai spécialement ce qu'a fait M. Génin pour la constitution du nouveau texte. Je ne m'attacherai donc aujourd'hui qu'aux chapitres III et IV, dans lesquels l'auteur cherche à déterminer l'âge de la *Chanson de Roland*.

Mais, avant d'entrer dans cette discussion, je ne puis m'empêcher de regretter qu'aux huit chapitres dont on vient de lire les titres l'auteur n'en ait pas ajouté un neuvième, qui aurait pu n'être pas le moins instructif. Ce chapitre aurait dû, dans ma pensée, contenir l'histoire des efforts plus ou moins heureux tentés par ses devanciers. En parlant ainsi, je n'entends pas désigner seulement les travaux de MM. Henri Monin, Bourdillon et Francisque Michel. Le silence que M. Génin a gardé particulièrement sur le dernier s'explique de soi-même par la notoriété de la publication qu'on lui doit. Mais, à part ces trois savants, dont M. Génin a pu croire les travaux suffisamment connus, j'aurais aimé que le nouvel éditeur eût tracé, en la reprenant de plus haut, l'histoire des marches et contre-marches faites infructueusement jusqu'en 1832 en quête de la fameuse chanson. Cette histoire aurait été utile, parce que les préoccupations qui ont dirigé les premières fouilles ont trop influencé, à mon avis, le jugement que les éditeurs ont porté sur leurs découvertes, et que les idées qui ont présidé aux recherches ont eu le tort de trop survivre au résultat obtenu. Chose singulière, en effet! on cherchait une chanson et l'on a rencontré des poëmes! Bien plus, on a retrouvé tout un genre de poésie perdu, *la chanson de geste*, c'est-à-dire la forme primitive, le moule brisé de nos anciennes épopées nationales. Seulement nous aurons bientôt à nous demander si, en découvrant des poëmes, on a aussi découvert la chanson que l'on cherchait; mais dussions-nous, comme je le crains, être forcés d'en faire notre deuil, nous n'aurions certes pas perdu au change.

Qu'on me permette d'esquisser ici ce neuvième chapitre, qui aurait tant gagné à sortir de la plume de M. Génin, et qui pourtant n'aboutira pas aux mêmes conclusions.

Les chants populaires sur le fabuleux Roland ont commencé à se substituer à l'histoire dès le milieu du IXe siècle, comme nous l'apprend, dès l'année 837, le chroniqueur anonyme de Louis le Pieux, qu'on nomme l'Astronome[1]. De ces chants qui couraient dès lors dans l'Europe entière[2], un seul a été mentionné dans l'histoire d'une manière précise et

[1] *Vita Ludovici pii*, cap. II. — [2] M. Francisque Michel a réuni beaucoup de témoignages à cet égard dans son *Index*, au mot *Roland*.

spéciale, c'est la *cantilena Rolandi*, entonnée en 1066 par les Normands avant la bataille d'Hastings. M. Raynouard a dit, en s'autorisant du continuateur de Bède, que c'était l'usage d'aller au combat en célébrant Roland. Mais le continuateur de Bède ne parle pas de cet usage à l'endroit cité (lib. II, cap. XI); il ne fait que répéter textuellement, d'après les historiens antérieurs, l'exemple unique de la *cantilena Rolandi* entonnée à la journée d'Hastings[1]. Une tradition, qui ne repose, il est vrai, sur aucune preuve historique, a fait croire que cette chanson n'a pas cessé, jusqu'à la bataille de Poitiers[2], d'être chantée par nos soldats près de combattre. Quoi qu'il en soit, l'extrême popularité de ce chant de guerre a induit l'illustre du Cange à dire que cette cantilène devint, sous la troisième race, le nom commun et générique de toutes nos chansons militaires. Voici ses propres paroles : « Cette coutume de chanter les « louanges des grands hommes devant les combats s'est encore conservée « sous nos rois françois, sous lesquels ces chansons estoient reconnuës « du nom de *chansons de Roland*, parce qu'on y exaltoit les hauts faits « du fabuleux Roland et des autres paladins françois[3]. » Apparemment du Cange avait rencontré des exemples de cette remarquable locution; mais il est regrettable que, contre ses habitudes de critique exacte et prudente, il n'ait cité en cet endroit, à l'appui de son assertion, qu'un seul témoignage emprunté à Guillaume de Malmesbury, qui n'a rien dit, et, en raison du temps où il écrivait, ne pouvait rien dire de semblable.

[1] Voy. l'article de M. Raynouard sur la dissertation de M. Monin, dans le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1832, p. 392. — [2] Cette tradition, acceptée sans vérification par Rochefort (*État de la poésie, etc.*, p. 208), par M. Monin (*Dissertation, etc.*, p. 63) et par M. de Châteaubriand (*Études historiques*, t. III, p. 134), repose sur une anecdote apocryphe, rapportée par un historien étranger, et très-défigurée par Saint-Foix. Celui-ci, dans ses *Essais sur Paris*, raconte que, le matin de la bataille de Poitiers, le roi Jean, impatienté d'entendre chanter sous les tentes la chanson de Roland, se plaignit de ce qu'on ne voyait plus de Rolands. A quoi un soldat lui aurait répondu que les Rolands ne manqueraient pas s'il y avait encore des Charlemagnes. Saint-Foix ne cite à l'appui de cette historiette que l'autorité d'Hector Boys, historien écossais. Or voici ce que cet écrivain rapporte : Le roi Jean, ayant repassé momentanément en France et tenant un conseil à Paris, se plaignit de ce qu'il n'y avait plus de Rolands ni de Gauvins, ce qui lui attira la réponse qu'on vient de lire (*Scotor. Historia*, lib. XV, p. 327; édition de Paris, 1575). On voit que, dans cette anecdote fort peu authentique, il ne s'agit pas de la *chanson de Roland*, mais de la renommée du paladin, et que la scène ne se passe ni dans un camp ni à la veille de la bataille de Poitiers. — [3] Du Cange, *Histoire de saint Louis* par Joinville; *Dissertat.* IX, p. 205. Il est vrai qu'on appelle communément les braves des *Rolands*. Serait-ce cette locution qui aurait trompé du Cange?

La recherche de ce chant de guerre a été longtemps une des préoccupations de l'érudition en France et en Angleterre, particulièrement au dernier siècle. Les investigateurs de cette époque, qui ne connaissaient encore ni la forme ni même le nom de nos anciennes chansons épiques, se mirent à fouiller les vieux recueils de lais, de rotruenges et de ballades, recherches qui n'amenèrent aucun résultat. Cependant les religieux bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, indiquèrent, dès l'année 1746, une voie nouvelle et qui devait être plus féconde. Dom Rivet, dans l'avertissement qui précède le tome VII de ce précieux ouvrage, après avoir signalé quelques-uns de nos anciens poëmes chevaleresques, disait : « Un autre roman est celui *d'où l'on tira la fameuse chan-* « *son de Roland et d'Olivier,* » et il ajoutait : « Ce roman n'est autre, sans « doute, que celui qui porte ces deux noms et qui est marqué entre les « manuscrits de nos rois Charles V, Charles VI et Charles VII. Le *Roman* « *de Ronceveaux*, si souvent cité dans la nouvelle édition du Glossaire de « M. du Cange, n'est guère moins ancien, supposé que ce ne soit pas « le même sous divers titres[1]. » L'habile critique énonçait ainsi très-clairement qu'à son avis la soi-disant chanson de Roland était un épisode d'une de nos anciennes chansons de geste appartenant au cycle carlovingien.

Vers le même temps, un érudit anglais, Tyrwhitt, dans une de ses notes sur Chaucer, citait quelques vers d'un poëme faisant partie des manuscrits de la bibliothèque Bodléienne, n° 1624, et donnait sur cet ouvrage l'indication qui suit : « Ce roman, qui n'a pas de titre dans le « manuscrit, pourrait bien être une copie plus ancienne de celui auquel « renvoie fréquemment M. du Cange sous le titre de *Roman de Ronce-* « *vaux*. Le nom de l'auteur, qui se nomme au dernier vers, est Turold. « Ce poëte n'est mentionné, à ma connaissance, par aucun des histo- « riens de la littérature française[2]. » On possédait donc, comme on voit, dès le milieu du dernier siècle, tous les éléments nécessaires pour résoudre le problème dans le sens où l'ont résolu MM. Monin, Francisque Michel et Bourdillon ; mais il se passa bien du temps

[1] *Histoire littéraire de France*, avertissement du t. VII, p. LXXIII. Dom Rivet renvoie au Catalogue de la bibliothèque des rois Charles V, VI et VII, inséré dans le t. Ier des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 717, où l'on trouve, en effet, la mention d'un manuscrit intitulé : *De Roland et d'Olivier*. Cet exemplaire n'est pas entré dans l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale. Des deux manuscrits qu'elle possède du *Roman de Roncevaux*, l'un a fait partie des bibliothèques de de Thou, de Pithou et de Colbert; l'autre est la copie du manuscrit de Versailles donnée par M. Guyot des Herbiers. — [2] Tyrwhitt, notes sur les *Canterbury tales*, v. 13741.

avant qu'on fît ce dernier pas. Les lettrés du XVIIIe siècle ne paraissent même pas avoir connu ces informations. M. le comte de Tressan et M. le marquis de Paulmy, à bout de recherches, fabriquèrent, l'un deux couplets[1], l'autre toute une chanson, dite de Roland, en style médiocrement archaïque, que tous les historiens de la musique, y compris de la Borde et Burney[2], eurent la bonhomie ou la complaisance d'accueillir, sinon comme la vraie chanson de Roland, du moins comme un très-acceptable équivalent. De la Borde poussa même la flatterie jusqu'à déclarer qu'il n'était guère probable que l'ancienne chanson fût aussi agréable que la nouvelle[3]. On en peut juger en ouvrant, dans la *Bibliothèque des romans*, le volume de décembre 1777[4].

M. de Roquefort, dans son mémoire couronné en 1813 par la 3e classe de l'Institut, sur l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles, continue de regretter la perte de la célèbre chanson, quoiqu'il connût fort bien, je dois le dire, la forme et la nature des chansons de geste[5]. En 1827, M. Pluquet, éditeur du *Roman de Rou*, remarquait que, malgré les conjectures du marquis de Paulmy, du comte de Tressan et de Lévesque de Laravallière, malgré même les habiles recherches de M. l'abbé de la Rue, il fallait se résigner à regarder la chanson d'Hastings comme définitivement perdue[6].

Quelles étaient, nous dira-t-on, les recherches de M. l'abbé de la Rue? Ce savant chanoine de Bayeux, qui n'a malheureusement pas tiré de sa profonde érudition tout ce qu'on était en droit d'en espérer, avait passé de longues années à Londres, et en rapporta sur les anciens poëtes normands et anglo-normands beaucoup de renseignements et d'extraits, dont, à son retour en France, il fit d'intéressantes communications à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Dans un mémoire, dont on regrette de ne trouver qu'une analyse assez sèche dans le *Rapport général* sur les travaux de cette compagnie[7], M. l'abbé de la Rue revient, par une autre voie, à l'opinion de dom Rivet, et il est d'avis que l'ancienne chanson de Roland doit être contenue dans un poëme du XIe siècle conservé au *British Museum*. Il se trompe, d'ailleurs,

[1] Cité par M. de la Borde, *Essais sur la musique*, t. II, p. 143. — [2] C. Burney, *A general history of music*, t. II, p. 275. — [3] Voy. de la Borde, *Essais sur la musique*, t. II, p. 143, et *airs notés*, pl. 117. — [4] Cette chanson se trouve à la suite d'une histoire assez intéressante de Roland, p. 212, composée d'après les poëtes et les romanciers français, espagnols et italiens. — [5] *De l'état de la poésie française aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 204. — [6] *Le Roman de Rou*, t. II, p. 215, note. — [7] *Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1811, p. 201.

étrangement, en ajoutant que ce poëme est le *Voyage de Charlemagne à Constantinople*[1]; mais ce qui a lieu surtout de nous surprendre dans cette erreur, c'est que M. l'abbé de la Rue connaissait fort bien, pour en avoir rapporté des morceaux en France, le roman sans titre et relatif à Roland, conservé non dans le *British Museum*, mais dans la bibliothèque Bodléienne, sous le n° 1624. Dans ses *Essais sur les bardes et les trouvères anglo-normands*, qui parurent en 1834, M. l'abbé de la Rue a publié le premier quelques courts fragments de l'œuvre de Turold[2], et il ne lui vint pas alors à la pensée de rapprocher ce poëme de la chanson d'Hastings; il ne fit même pas difficulté de déclarer qu'après avoir bien étudié les manuscrits de nos anciens romanciers dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et de Belgique, il n'avait pu retrouver le moindre vers de cette chanson[3]. Avait-il oublié en 1834, ou voulait-il rétracter ce qu'il avait hasardé en 1811 sur le manuscrit du XI[e] siècle?

Quoi qu'il en soit, la question allait faire un pas décisif. En 1817, un article de M. Louis de Musset, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*[4], contenait la mention et même quelques extraits d'un *Roman de Roncivals*, copié sur un précieux manuscrit appartenant à M. le comte Garnier, et provenant de la bibliothèque particulière de Louis XVI à Versailles. L'auteur annonçait que M. Guyot des Herbiers préparait pour l'impression une copie de ce poëme[5]. Mais ce dessein n'ayant pas été mis à exécution, M. des Herbiers fit généreusement présent du manuscrit à la Bibliothèque royale, où il porte le n° 254-21 du supplément français. Un autre érudit, M. Bourdillon, s'empara de ce projet et l'agrandit. En effet, ayant acquis, en 1822, après le décès de M. le comte Garnier, le manuscrit original, il résolut de le publier, avec les variantes tirées des manuscrits de Paris et de Lyon. Une note de M. Paulin Paris, dans la *Lettre à M. Monmerqué* placée devant *li Romans de Berte aus grans piés*[6], et quelques mots de M. Martène dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, annonçaient, comme

[1] Il suffit, pour reconnaître la méprise, d'ouvrir le poëme publié à Londres en 1836, sous le titre de : *Charlemagne or an Anglo-norman poem of the twelfth century*. M. de la Rue a signalé cet ouvrage comme écrit en vers non rimés. Quelque versé que fût M. de la Rue dans la connaissance des monuments du moyen âge, il s'est toujours refusé à reconnaître l'emploi des assonances, ce qui l'a conduit à d'énormes méprises, toutes les fois qu'il a eu à parler des anciennes formes de notre versification. — [2] *Essais historiques sur les bardes, etc.*, t. II, p. 64. — [3] *Ibid.* t. I, p. 133. — [4] *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. I, p. 145-171. — [5] *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. I[er], p. 151, note. — [6] *Li Romans de Berte aus grans piés*, p. XXVIII et XXIX.

prochaine, en 1832, la publication de M. Bourdillon, sous le titre de *Chanson de Roland* ou de *Chanson de Roncevaux*[1]. Par malheur, trop épris des beautés de son auteur, M. Bourdillon employa tant d'années à le lire, à le relire, puis à épurer, confronter, reviser son texte, qu'il se laissa devancer en partie par un élève distingué de l'école normale, M. Henri Monin, qui choisit, en 1832, le *Roman de Roncevaux* pour sujet de sa thèse de doctorat, et eut l'avantage de faire connaître le premier les deux manuscrits de la Bibliothèque royale par de bonnes analyses et d'amples citations[2]. Presque en même temps, M. Fauriel citait et commentait de longs fragments du même poëme, dans ses leçons sur l'origine de l'épopée chevaleresque[3]. Déjà même, un peu avant cette époque, M. de Châteaubriand, guidé par ses grands instincts poétiques et par son respect des traditions littéraires, avait relevé l'opinion de dom Rivet, et proclamé dans ses *Études historiques* que la chanson d'Hastings se devait retrouver dans le *Roman de Roland et d'Olivier,* conservé dans la librairie des rois Charles V, Charles VI et Charles VII[4]. De son côté, M. Paulin Paris, éclairé par ses études sur les chansons de geste, disait, dans sa lettre à M. Monmerqué, « qu'il fallait bien se garder de chercher désormais la fameuse « chanson de Roncevaux dans quelques pages oubliées de nos anciens « manuscrits... On n'exigera plus dans ce poëme, ajoutait-il, la brièveté, « la forme et jusqu'au refrain habituel des pièces de nos jours qui portent « ce nom; nous nous contenterons de recourir aux manuscrits intitulés « *li Romans* ou *la Canchons de Roncevals,* qu'on peut trouver à la Biblio- « thèque du roi, et, après les avoir lus, nous cesserons enfin de croire « à la perte de ce précieux monument[5]... »

Cependant, ni M. Monin, ni M. Bourdillon, ni M. Paris, ni M. Fauriel ne connaissaient encore l'existence du texte de la Bodléienne. M. l'abbé de la Rue, qui en possédait quelques fragments, n'avait encore parlé de Turold dans aucun de ses ouvrages. Seul, M. J. F. Conybeare avait, en 1817, annoncé l'intention, non réalisée, de publier des extraits du manuscrit d'Oxford[6]. M. Francisque Michel lui-même, en juillet 1832, ne connaissait pas encore ce manuscrit. Dans un examen critique qu'il fit

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* t. X, p. 412. Ce volume n'a paru qu'en 1834. — [2] *Dissertation sur le Roman de Roncevaux,* Paris, Imprimerie royale, 1832, 1 vol. in-8°. — [3] Voy. *Revue des deux Mondes,* numéro de septembre 1832, et *Histoire de la poésie provençale,* t. II, p. 223 et suiv. — [4] *Études historiques,* t. III, p. 134. — [5] *Li Romans de Berte aus grans piés,* p. XXVIII et suiv. — [6] Voy. *The Gentleman's Magazine,* août 1817, p. 103, col. 2, cité par M. Fr. Michel (*Chanson de Roland ou de Roncevaux,* introd. p. V).

alors du *Roman de Berte aus grans piés*, il se montre très-peu disposé à adopter l'opinion de M. Paris sur l'identité de la chanson d'Hastings et du *Roman* de la Bibliothèque royale : « c'est, dit-il, nous donner pour du xe « ou du xie siècle un ouvrage qui est tout au plus du xiiie. » Il appuie ensuite cette opinion sur l'écriture et la langue du manuscrit du roi, n° 7227, 5, autrefois Colbert, 656, et de la copie donnée par M. Guyot des Herbiers (n° 254-21 du Supplément français.) « Au reste, remar« que-t-il, en finissant, il n'y aurait pas eu de sens commun à chanter, « pour exciter une armée qui va combattre, la défaite d'un héros tel « que Charlemagne[1]. »

Dans le court intervalle du mois de juin ou juillet au mois d'octobre, M. Michel paraît avoir été informé de l'existence du manuscrit d'Oxford, et il eut sur-le-champ (j'aime à le dire) l'heureuse prévision de son importance et de sa haute antiquité. Aussi, dans l'examen critique qu'il fit, au mois d'octobre, de la dissertation de M. Monin, regrette-t-il que ce jeune écrivain n'ait pas connu cette ancienne rédaction, dont il y avait à tirer un grand profit[2]. Lui-même cesse d'insister sur ses précédentes objections, et n'allègue plus le mauvais effet qu'aurait risqué de produire sur des soldats près de combattre une chanson destinée à déplorer une défaite[3]. Chargé par M. Guizot, en 1835, d'une mission scientifique en Angleterre, il se hâta de prendre copie du manuscrit de la Bodléienne n° 1624, aujourd'hui Digby, n° 23[4], dont la rédaction est évidemment plus rude, mais aussi plus fière de conception et plus concise, et qui décèle par cela même une date fort antérieure à celle des textes retouchés de Versailles, de Paris et de Lyon. A peine à la fin de 1836[5], quatre ans avant que M. Bourdillon fût parvenu à mettre sa rédaction au jour[6], M. Francisque Michel, fier, à

[1] *Examen critique du Roman de Berte aus grans piés*, Paris (juillet 1832), 14 p. in-12. — Cet examen, moins développé, avait paru d'abord dans le *Cabinet de lecture* du 9 juin précédent. — [2] *Examen critique de la dissertation de M. Henri Monin, etc.*, p. 15. — [3] Cette objection, qui a été faite par plusieurs critiques, peut sembler assez juste. Elle vient de l'idée établie par les vers de Wace, que la chanson d'Hastings se rapportait à la journée de Roncevaux; mais, outre le peu de confiance que mérite le passage de maître Wace, les vers cités ne disent rien de semblable, comme l'a très-bien montré M. Le Roux de Lincy dans l'*Analyse critique du roman de Garin-le-Lohérain*, p. 22. Wace dit seulement que la chanson d'Hastings se rapportait aux exploits de Roland et des douze pairs. La chanson de Roland pouvait donc contenir tout autre épisode de la vie de ce paladin. — [4] *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique*, Paris, 1835, in-8°. — [5] *La Chanson de Roland ou de Roncevaux* porte la date de 1837; cependant l'article publié par M. Raynouard sur ce livre parut dans le cahier du *Journal des Savants* de février 1836. — [6] M. Bourdillon fut encore retardé par la collation des deux manuscrits

juste titre, de sa conquête, avait fait élégamment imprimer le poëme de Turold sous le titre de *la Chanson de Roland ou de Roncevaux*. Cette publication était un des plus éclatants services que le laborieux éditeur eût encore rendus à notre ancienne littérature nationale.

On le voit, en cherchant une chanson, non-seulement on avait découvert un poëme, mais on se flattait d'avoir trouvé, du même coup, la chanson tant désirée. Sur ce dernier point, on s'est un peu trop hâté, suivant moi, de croire que l'on avait réussi. Voici les motifs du doute que j'exprime :

Il est bien certain que nos ancêtres avaient l'usage d'entonner des chants guerriers avant les combats, et cet usage est si naturel, qu'il n'est pas besoin d'alléguer le témoignage de Tacite, de Suétone et d'Ammien Marcellin pour le prouver. De plus, les peuples de race celtique (on peut même dire tous les peuples) ont eu pour habitude de consigner les hauts faits de leurs grands hommes dans des chants historiques. Mais n'a-t-on pas confondu, dans ces derniers temps, les chansons qu'entonnaient les soldats sur les champs de bataille, avec les anciens chants historiques et les *chansons de geste*, venues plus tard, et que chantaient des ménestrels, en s'accompagnant d'un instrument? N'a-t-on pas eu le tort ne mêler un peu, à cet égard, les autorités? Ne faut-il pas distinguer entre les chants épiques et les chants lyriques? Nous possédons des chants militaires de l'une et l'autre sorte, latins, saxons, islandais, gallois; ceux de la seconde sont vifs, courts, d'une mesure agile. Très-différente est l'allure des *chansons de geste*. Je sais bien que l'on ne prétend pas qu'on les chantât tout entières avant les batailles : elles ne se chantaient, dit-on, que par fragments. En a-t-il été ainsi de *la Chanson* ou du *Roman de Roncevaux?* M. Henri Monin et M. Francisque Michel le croient; M. Bourdillon n'éprouve pas, à ce sujet, le moindre doute. La langue du XIIIe siècle a beau éclater, avec évidence, d'un bout à l'autre du texte qu'il a préféré : « O mon poëme, « s'écrie-t-il, ce sont bien véritablement tes vers qui ont été chantés en « 1066 à la bataille d'Hastings[1] ! » En vérité, on ne trouve point de paroles à opposer à une aussi profonde et aussi invraisemblable conviction. Mais il y a lieu d'examiner les raisons qui ont fait changer d'avis à M. Michel et surtout de discuter les arguments réunis par M. Génin

de Venise signalés par M. Fr. Michel. D'ailleurs, le texte du XIIIe siècle, qu'il a donné, est, dans sa forme rajeunie, bien loin d'être sans mérite, et il serait fort injuste de ne pas savoir beaucoup de gré à M. Bourdillon des soins qu'il a pris et du talent dont il a fait preuve en le publiant. — [1] Voy. le *Poëme de Roncevaux*, traduit en français, Dijon, 1840, introduction, p. 15.

dans les chapitres III et IV de son introduction. Ces arguments appellent d'autant plus l'attention que, désintéressé dans la question de découverte, M. Génin a dû apporter à cette étude plus d'impartialité que ses devanciers. Mais écoutons d'abord M. Michel : «En donnant, dit-il, le «nom de *Chanson de Roland* au manuscrit sans date de la bibliothèque «d'Oxford, nous avons voulu donner à penser que nous regardions le «poëme de Turold, comme étant celui dont Taillefer chanta des mor-«ceaux à la bataille d'Hastings...» Les seules raisons que met en avant M. Michel, c'est que le langage de Turold ressemble à celui des lois que Guillaume promulgua à la fin de son règne, et que l'interjection *aoi*, qui clôt un grand nombre de strophes, semble avoir été un cri de guerre[1]. M. Génin se présente avec une tout autre abondance d'arguments : d'abord, il transcrit *in extenso* (il a tort de dire qu'il *exhume*) le fameux passage du *Roman de Rou :*

> Taillefer, qui mult bien cantout[2]....

et corrobore le récit de maître Wace par les témoignages sans cesse allégués de Guillaume de Malmesbury, de Matthieu Paris, d'Albéric des Trois-Fontaines et de Matthieu de Westminster; puis il se demande si le poëme chanté à Hastings est bien véritablement celui de Théroulde, «et il lui paraît assuré (j'emploie ses expressions) que ce pourrait être «lui[3].» Il va même encore plus loin : il n'est pas éloigné de reconnaître la mélopée sur laquelle Taillefer a dû chanter les vers de Théroulde, dans un air mélancolique et sans paroles, que l'on pouvait encore entendre, il y a peu d'années, dans le pays de Galles, et que l'on y appelait l'*air des marais de Ruddlan*, par allusion à deux grands désastres militaires essuyés en ce lieu par les habitants, l'un au VIIIe siècle, dans leurs guerres avec les Saxons, l'autre en 1070, en combattant contre les Normands. M. Génin croit trouver dans le nom de lieu *Ruddlan* ou *Rudland*, assez commun d'ailleurs en Angleterre[4], le nom altéré de Roland[5]. Mais, avant de discuter les raisons diverses que M. Génin apporte à l'appui de son opinion, je crois devoir présenter une observation préalable, qui s'adresse à toutes les personnes, à peu près sans exception, qui se sont occupées de ce sujet[6]. Presque toutes admettent l'anecdote

[1] *La Chanson de Roland ou de Roncevaux*, publiée pour la première fois par M. Francisque Michel; introduction, p. IX. — [2] Voy. le *Roman de Rou*, t. I, p. 214. — [3] *La Chanson de Roland;* introduction, p. LXX. — [4] Ce mot signifie *un terrain rouge*. Le comté de Rutland est assez fertile, disent les géographes anglais, quoiqu'il offre presque partout un terrain rougeâtre, d'où lui est venu son nom. — [5] *La Chanson de Roland*, introd., p. LXVIII. — [6] Je dois excepter M. Édélestan du

de Taillefer, et s'appuient, en la citant, sur les historiens que j'ai nommés. Pour moi, avant de rechercher si les vers de Théroulde sont bien ceux que Taillefer a chantés à Hastings et s'ils ont été modulés sur l'air des marais de Rudland, il me semble absolument nécessaire d'examiner jusqu'à quel point il est démontré qu'une chanson ait été entonnée par Taillefer.

Quelques lettrés sceptiques ont fait remarquer, de l'autre côté du détroit, que les historiens contemporains de la conquête normande, c'est-à-dire ceux du XIe siècle, n'ont point parlé de la *Chanson de Roland*, quoiqu'ils aient rapporté beaucoup d'autres détails de la bataille. Ce ne sont que les écrivains du siècle suivant, Guillaume de Malmesbury, Matthieu Paris, etc., qui nous ont transmis cette information. Les témoignages sont, d'ailleurs, assez nombreux et assez rapprochés du fait, pour donner à cette circonstance fort vraisemblable, une suffisante autorité. Je ne partage, non plus, en aucune façon, la conjecture de l'abbé Prévost[1], adoptée par quelques critiques anglais, notamment par M. Thomas Wright[2], qui pensent que la chanson d'Hastings célébrait les exploits de Rollon et nullement ceux de Roland. Mais, ce premier point admis, il reste à examiner si cette chanson a été chantée par Taillefer, et si M. l'abbé de la Rue a été suffisamment autorisé à placer ce personnage dans la liste qu'il a donnée des trouvères ou ménestrels anglo-normands[3]. On verra tout à l'heure de quelle importance est la question que je pose et que je vais tâcher de résoudre.

M. l'abbé de la Rue, il faut bien le dire, a plus que personne égaré ceux qui se sont occupés après lui de cette matière. On lit dans ses *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*: « Geoffroy Gaimar, qui a écrit en « vers français l'histoire des rois d'Angleterre jusqu'à Guillaume le Roux, « rapporte, *avec tous les historiens*, que Taillefer à cheval, à la tête de « l'armée normande, chantait la chanson de Charlemagne; mais il est « *le seul* qui nous apprenne qu'il joignait à ses chants des tours de jon« glerie[4]. » C'est exactement le contraire qu'il fallait dire pour ne pas sortir de la vérité. Presque tous les historiens de l'époque racontent

Méril, qui a émis sur ce point des idées fort judicieuses dans sa préface de la *Mort de Garin le Lohérain*, p. XIV et XV, et dans un chapitre de ses *Mélanges archéologiques et littéraires*, intitulé : *De l'origine de la poésie lyrique en France pendant les XIIe et XIIIe siècles*, p. 303 et 304, note 4. — [1] *Histoire de Guillaume le Conquérant;* Amsterd. 1784, p. 213. — [2] *On the French and English chansons de geste*, dans le *Foreign quarterly Review*, n° XXXI, oct. 1835. — [3] Voy. *Essais historiques sur les bardes, etc.*, t. II, p. 57. Bien longtemps auparavant, M. l'abbé de la Rue avait qualifié Taillefer de *ménestrel*. Voy. *Archeologia*, t. XII, p. 299. — [4] *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 22 et 36.

les jongleries de Taillefer avant la bataille d'Hastings, et aucun d'eux, si ce n'est Wace, ne dit qu'il ait chanté quoi que ce fût. Il y a plus : Geoffroy Gaimar, dont M. de la Rue invoque si hautement le témoignage, ne contient pas un seul mot sur la chanson de Roland. Guillaume de Malmesbury lui-même, en quels termes parle-t-il de ce fait? « Le duc « Guillaume, dit-il, ayant harangué ses troupes, entonna la chanson de « Roland, afin d'inspirer à ses soldats près de combattre l'ardeur mar« tiale du héros; et, après avoir invoqué l'aide de Dieu, on en vint « aux mains des deux parts[1]. » Nous voyons, dans Matthieu Paris[2] et dans Albéric des Trois-Fontaines[3], le duc Guillaume donner, comme ici, le signal du chant guerrier. Matthieu de Westminster dit seulement que l'armée normande l'entonna en marchant à l'ennemi[4]. Taillefer n'est pas nommé par ces historiens; il figure, à la vérité, dans quelques autres, notamment dans Huntingdon[5], mais comme un adroit et hardi jongleur et nullement comme un ménestrel. Geoffroy Gaimar n'a pas décrit seulement ses tours d'adresse; il a mentionné sa mort, circonstance glorieuse, dont, par parenthèse, maître Wace n'a point parlé. Ces jongleries de Taillefer étaient loin d'être, comme le dit M. Génin, un détail peu connu de la journée d'Hastings[6]. Non-seulement M. Augustin Thierry a cité dans son *Histoire de la conquête d'Angleterre* et transcrit dans ses appendices tout le récit de Geoffroy Gaimar[7]; mais M. de Châteaubriand a cité aussi ces vers dans ses *Études historiques* et dans son *Essai sur la littérature anglaise*. Il fait remarquer, à cette occasion, comment les usages se transforment, tout en se perpétuant. Le grand écrivain croit reconnaître dans le tambour-major de nos jours, qui jette sa canne en l'air et la reçoit dans sa main à la tête d'un régiment, la tradition encore vivante des jongleries militaires du XIe siècle[8].

Un autre trouvère, Benoît de Sainte-More rapelle aussi les prouesses et la mort de Taillefer, mais sans parler de la chanson[9]. Dans un poëme latin attribué à Guy, évêque d'Amiens, et où Taillefer est nommé *Incisor*

[1] Voici le texte : « Tunc cantilena Rolandi inchoata, ut martium viri exemplum « accenderet, inclamatoque Dei auxilio, prælium utrimque consertum. » Guill. Malmesb. *De gestis regum Anglic.* lib. III, p. 101, ap. *Rerum Anglic. scriptores*, ed. Savile. — [2] *Historia major*, prologus, p. 4. — [3] Anno 1066. Voy. *Collection des histor. des Gaules*, t. XI, p. 261. — [4] *Flores histor.* p. 437, anno 1066. — [5] *Histor.* lib. VII, ap. *Rerum Anglic. scriptores*, p. 368, ed. Savile. — [6] *La Chanson de Roland*, introd. p. LXVI. — [7] *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, p. 352, et les pièces justificatives du livre III, n° 2. — [8] *Essai sur la littérature anglaise*, t. Ier, p. 75. — [9] Voy. *Chroniques des ducs de Normandie*, par Benoît, t. III, p. 209, publiées par M. Francisque Michel dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

ferri, son adresse et sa bravoure sont louées; mais on ne nous dit pas qu'il ait rien chanté, à moins qu'on n'entende dans ce sens très-large le vers suivant :

Hortatur Gallos verbis et territat Anglos[1].

Ce que nous lisons dans Ranulph Higden mérite encore plus d'attention. Ce chroniqueur mentionne la chanson entonnée par les troupes et les jongleries de Taillefer; mais il n'établit aucune liaison entre les deux faits; au contraire, suivant lui, la chanson ne fut entonnée par les Normands qu'après la mort de Taillefer. Voici le passage de Higden : « Antequam acies coirent, quidam ex parte Normannorum nomine *Talfer*, « ensem jactando ludens coram exercitibus unum vexilliferum Anglo« rum sibi occurrentem occidit, secundo id idem de quodam alio fecit, « sed tertium interficiens et ipse interfectus est. Et statim acies offende« runt cum cantilena Rolandi ex parte Normannorum inchoata[2].... » Enfin, le rédacteur de la chronique en prose des ducs de Normandie, qui, de l'avis des savants éditeurs du *Recueil des historiens des Gaules*, n'a fait que reproduire à peu près littéralement le *Roman de Rou*[3], a cru devoir supprimer tout ce qui se rapportait à Taillefer, ne voyant apparemment dans cet épisode qu'un enjolivement poétique. Ajoutons que, si Taillefer est représenté dans la tapisserie de Bayeux[4], c'est dans le moment où il jette son épée en l'air et où il perce un Anglais de sa lance; il ne nous est nullement montré dans l'attitude d'un chanteur. Je conclus de ces témoignages qu'au lieu d'avoir été chantée à Hastings par un ménestrel, comme on ne cesse de le répéter, la chanson de Roland a été entonnée par Guillaume et répétée par son armée. Cette différence est fort importante, car, s'il est aisé d'admettre que les épopées du moyen âge fussent chantées, en tout ou en partie, dans les festins, sur les places publiques, même dans les camps, par des ménestrels qui s'accompagnaient de la rote ou du rebec, il est plus difficile de concevoir qu'une armée près de combattre ait entonné en chœur des fragments de poésie narrative. Enfin, je demanderai comment il se fait que pas une des personnes qui croient que des fragments du poëme de Turold ont été chantés à Hastings n'ait eu la curiosité de chercher dans

[1] Voy. *Chroniques anglo-normandes*, recueillies par M. Fr. Michel, t. III, p. 18 et suiv. — [2] *Polychronicon*, lib. VI, ap. Gale, *Historiæ Britannicæ script.* t. I, p. 286. — [3] Voy. *Collection des historiens de France*, t. XIII, p. 220 et 234. — [4] M. l'abbé de la Rue, par une de ces inadvertances qui lui sont si familières, commence l'article de Turold, dans ses *Essais sur les bardes, etc.* (t. II, p. 57), en disant que ce personnage figure sur la tapisserie de Bayeux.

le poëme et de nous indiquer les morceaux qui ont pu être entonnés sur un champ de bataille. Pour moi, j'ai relu très-attentivement toute la *Chanson de Roland* pour découvrir un passage qui me parût propre à cette destination, et je dois déclarer que je n'ai pas trouvé six vers de suite que l'on pût raisonnablement supposer avoir servi à cet usage.

Passons maintenant à la question de langue, traitée par le nouvel éditeur avec beaucoup de compétence et d'étendue.

Pour avoir pu être chantée en 1066 par une armée rangée en bataille, l'air et les paroles de la chanson de Roland devaient être très-répandus et très-populaires, même avant cette époque : par conséquent, ce chant devait avoir été composé dès le milieu du XI[e] siècle. M. Génin l'a bien senti, et il a fait les plus ingénieux efforts pour reculer autant que possible la date de son texte. Il ne se contente même pas de chercher à prouver que le poëme de Théroulde peut avoir été écrit dans la première moitié du XI[e] siècle, ce qui suffirait à sa thèse; entraîné par le courant de l'argumentation, il cherche à le reporter beaucoup plus haut et ne craint pas d'indiquer le dixième siècle comme date très-probable[1]. N'est-ce pas s'exposer à subir le sort des logiciens qui entreprennent de trop prouver?

Le point de départ de l'argumentation de M. Génin, c'est que l'œuvre de Théroulde est contemporaine ou à peu près de la traduction des *Quatre livres des Rois*[2]. Cette proposition n'est pas paradoxale; mais, en l'admettant dans ces termes, elle ne changerait rien à l'opinion commune, qui rapporte le poëme de Théroulde aux premières années du XII[e] siècle, car c'est là précisément la date que le judicieux éditeur des *Quatre livres des Rois*, d'accord avec les meilleurs juges, assigne à ce monument[3]. M. Génin, il est vrai, n'accepte pas cette attribution; il ne se contente même pas de l'opinion de dom Rivet, qui croit pouvoir faire remonter ce texte plus haut que le milieu du XI[e] siècle. « Tout « annonce, dit M. Génin, que cette version est *la première* qui ait été « entreprise en exécution du dix-septième canon du concile de Tours, « lequel recommandait de traduire les saintes Écritures en langue vul« gaire[4]. » M. Génin concède seulement qu'un siècle a pu s'écouler entre le concile de 813 et la version qui nous est parvenue des *Quatre livres*

[1] *La Chanson de Roland*, introd. p. LX et LXI. — [2] *Ibid.* p. XL. — [3] Voyez *les Quatre livres des Rois*, traduits en français du XII[e] siècle, publiés par M. Le Roux de Lincy, introd. p. XLIV et suiv. Le manuscrit qui contient ce texte précieux est passé du couvent des Cordeliers de Paris dans la bibliothèque Mazarine. — [4] Plusieurs conciles du IX[e] siècle ont répété cette prescription du concile de Tours.

des Rois[1]. Placer ainsi cette traduction au commencement du xe siècle, c'est reproduire le paradoxe de Barbazan, qui a soutenu la même opinion dans son ouvrage sur l'origine de la langue française, et qui l'a répété dans une note placée en tête de la copie qu'il a faite du manuscrit des Cordeliers[2]. Pour rendre cette date acceptable, M. Génin est conduit à rechercher ce qu'était le français aux ixe et xe siècles.

L'existence de la langue rustique ou romane, même avant le serment fait à Strasbourg, en 842, par les fils de Louis le Débonnaire, ne saurait être contestée. Personne n'ignore que l'abbé Notger, mort en 998, faisait ses instructions en deux langues, en latin pour le clergé et en roman pour le peuple[3], et cet exemple n'est pas le seul. M. Génin se plaint du peu d'efforts que l'on a faits pour retrouver cette langue usuelle et vulgaire de nos ancêtres, et, prêchant d'exemple, il se met lui-même courageusement à l'œuvre. Désirant surprendre, comme il le dit, les premiers vagissements de notre idiome, il les cherche dans les chartes et les diplômes latins des viiie, ixe et xe siècles. Là, en effet, se trouvent beaucoup de noms de lieux, de personnes et de professions que les officiers publics chargés de rédiger ces actes se bornaient souvent à transcrire, faute de pouvoir les latiniser, et que d'autres fois, crainte de méprise, ils donnaient sous leur double forme. M. Génin a ajouté, par ces ingénieuses recherches, un assez bon nombre de mots vulgaires à ceux que nous connaissions déjà. Toute cette partie de son introduction (quoiqu'elle prouve peu, ou même qu'elle prouve contre sa thèse, en montrant combien le français était, aux viiie, ixe et xe siècles, encore noyé dans le latin) offre un véritable et sérieux intérêt. La seule conclusion légitime que l'auteur puisse, d'ailleurs, tirer de ces glanures et, comme il le dit lui-même, de ces miettes de notre vieux langage, c'est qu'aux viiie et ixe siècles, dans le vaste empire de Charlemagne, plusieurs langues étaient en présence, dont chacune aspirait à détrôner le latin, et, pour le supplanter un jour, commençaient par céder à sa domination en revêtant ses formes[4]. Ce mélange, en effet, est de toute évidence dans le serment de 842, et l'on se demande par quelles phases d'insensibles progrès n'a pas eu à passer la langue, pour franchir la distance qu'il y a entre le serment des fils de Louis le Débonnaire et la traduction des *Quatre livres des Rois* ou la *Chanson de Roland*.

M. Génin est entré plus avant encore dans cette bonne veine : il a

[1] *La Chanson de Roland*, introd. p. xxxviii. — [2] Voyez cette note dans l'introduction aux *Quatre livres des Rois*, p. li et suiv. La copie de Barbazan appartient à la bibliothèque de l'Arsenal. — [3] Dom Bouquet, *Collect. des hist. des Gaules*, t. X, p. 286. — [4] *La Chanson de Roland*, introd. p. xlix.

exhumé (et ici le mot est parfaitement juste) une page de prose ecclésiastique du x[e] siècle. Il existe à Valenciennes un morceau de parchemin très-fruste qui contient quelques fragments d'une instruction familière sur les prophéties de Jonas. Cette fois, nous nous trouvons bien réellement en présence d'une des premières gloses bibliques composées en roman, conformément aux prescriptions des conciles du IX[e] siècle. Le texte latin, écrit en notes tironiennes, a été très-heureusement déchiffré par un jeune et habile paléographe, M. Jules Tardif. De son côté, M. Génin a appliqué avec un plein succès sa sagacité philologique à lire et à interpréter la glose presque effacée [1]. Qu'est-il sorti de cette restitution ? Est-ce du français semblable à celui des *Quatre livres des Rois ?* Non, assurément : c'est un amalgame de roman et de latin, une sorte de jargon macaronique que M. Génin compare spirituellement à celui de la cérémonie du *Malade imaginaire*. Pouvons-nous admettre que cette langue informe soit contemporaine de celle de Turold ? M. Génin a beau exagérer la rudesse, la dureté, la sauvagerie du style et de la versification du *Roland*, il y a certainement un siècle d'intervalle entre ces deux monuments. Faisons une seconde épreuve ; prenons un texte en vers de la fin du IX[e] siècle ou du commencement du X[e], dont je m'étonne que M. Génin n'ait point fait usage : je veux parler du cantique de sainte Eulalie [2]. Qu'y voyons-nous ? une langue encore tout empreinte de latin et qui nous prouve une fois de plus qu'on ne peut faire remonter la *Chanson de Roland* au delà des premières années du XII[e] siècle.

Mais, dit M. Génin, comment admettre qu'il n'y ait eu qu'un intervalle de quarante ou cinquante ans entre la barbarie de Théroulde et l'élégance relative de Chrétien de Troyes ? D'abord, il ne faut pas oublier que Turold a écrit dans le dialecte normand, beaucoup plus rude et plus inculte que celui de la Champagne ou de l'Ile-de-France, et que cette circonstance ne contribue pas peu à donner à son langage une plus forte teinte d'archaïsme. En outre, quand un idiome est en voie de se polir, les progrès marchent vite. Comparez la langue de Malherbe à celle de Molière et de Boileau, vous trouverez entre elles un progrès

[1] Le fragment de la bibliothèque de Valenciennes a fourni à M. Génin la matière d'un très-intéressant *excursus*. Voyez *la Chanson de Roland*, p. 465-490. — [2] Cette pièce, dont l'original est conservé dans la bibliothèque de Valenciennes, a été imprimée plusieurs fois, notamment par M. Ferdinand Wolf, *Ueber die Lais*, p. 467. M. Édélestand du Méril l'a collationnée de nouveau sur le manuscrit et publiée dans son *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, appendice, p. 404.

non moins sensible qu'entre la langue de Turold et celle de Chrétien de Troyes.

M. Génin cite le fameux passage de l'Astronome, mort en 840. Cet historien s'excuse de ne pas nommer les braves tués à Roncevaux, parce que leurs noms étaient dans toutes les bouches : « Quorum quia « vulgata sunt nomina, supersedi[1]. » De ces paroles, M. Génin tire la conséquence qu'il devait exister *quelque poëme* sur Roncevaux avant la première moitié du IXe siècle[2]. Pourquoi des poëmes? Le passage de l'Astronome ne désigne-t-il pas bien plutôt de simples chants populaires? Quel indice peut faire supposer qu'il y eût alors des poëmes de cinq ou six mille vers? Entre les premiers chants populaires et le poëme de Turold, nous savons qu'il y eut *la charte* de Gilie, ce brave qui avait combattu à Roncevaux[3]. Ne serait-il pas possible que cette courte *geste*, écrite par un soldat retiré au monastère de Laon, ait été la *cantilène* entonnée dans les plaines d'Hastings?

M. Génin présente, en dehors des discussions de langue, un dernier argument que nous ne devons pas laisser sans examen ; il le tire des sentiments d'admiration pour Charlemagne qui éclatent d'un bout à l'autre de l'œuvre de Théroulde : « Lors, dit-il, que la chute des successeurs « de Charlemagne fut consommée, les débris de l'empire furent au pil-« lage et la féodalité s'éleva triomphante sur ses ruines. A partir de ce « moment, la couronne est asservie par les grands vassaux, les seigneurs « sont les tyrans du roi; et, comme ils inspirent les poëtes, dans tous les « poëmes nous voyons le monarque sacrifié complétement et tout l'in-« térêt porté sur le vassal..... Lisez tous les romans du XIIe siècle : vous « trouverez partout le même dénigrement systématique. Charlemagne y « joue le rôle d'un sot ou peu s'en faut..... Le duc de Naymes, son fidèle « conseiller, est occupé sans relâche à prévenir ou à corriger les fautes de « son maître..... — Ouvrez maintenant le poëme de Théroulde : quelle « différence! Ici, chaque vers respire le respect, l'amour, l'adoration de « Charlemagne; en Charlemagne se résument toute la grandeur, la force, « la justice et la majesté humaines..... Il possède toutes les qualités phy-« siques, comme toutes les vertus morales[4]..... »

Ces remarques sont parfaitement justes; le contraste signalé entre le Charlemagne de *la Chanson de Roland* et celui des épopées plus récentes du cycle carlovingien est d'une exactitude évidente. M. Lenormant,

[1] Voyez *Vita Ludovici pii*, cap. II. Ce passage a été reproduit dans la compilation d'Aimoin, lib. IV, cap. I. — [2] *La Chanson de Roland*, introd. p. LX. — [3] *Li ber Gilie cil ki el camp fut*, dit Turold; voyez chant III, v. 658 de l'édition de M. Génin. — [4] *La Chanson de Roland*, introd. p. LXI et suiv.

dans une très-bonne leçon faite, en 1845, à la faculté des lettres, a fort bien expliqué de quelle manière s'est opérée, dans l'imagination des peuples, la transformation du Charlemagne de l'histoire en un Charlemagne romanesque, et comment toutes les faiblesses de la race finirent par faire oublier les grandes qualités du chef. *La Chanson de Roland* est le seul poëme du cycle carlovingien qui ait conservé la noble physionomie de Charlemagne. Ajoutons, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs [1], qu'il est aussi le seul où éclate le profond sentiment de l'unité française. *Le grand pays, la grande terre, la douce et belle France* reviennent à chaque instant sur les lèvres du poëte. Le roi, la royauté sont invoqués sans cesse comme le symbole visible de notre nationalité. Et ce n'est pas, croyez-le bien, un artifice du trouvère pour reproduire les sentiments qui dominaient au temps de Charlemagne. On ne connaît pas, dans les époques de poésie primitive, ces finesses rétrospectives ni ces recherches de couleur ancienne, ingénieux trompe-l'œil de l'art perfectionné. D'où vient donc que l'amour de la patrie française n'a jamais trouvé un interprète plus énergique qu'au moment de ce morcellement funeste qui semblait ne laisser place qu'au plus étroit patriotisme de tourelles et de donjons? D'où vient que l'insubordination des grands barons ne perce que dans un court passage, celui où le comte Ganelon adresse impunément au vieil empereur quelques paroles hautaines et offensantes? M. Génin pense que le respect de la majesté de Charlemagne indique un temps voisin du grand empereur, et il voit dans cette circonstance la preuve la plus concluante de la haute antiquité du poëme [2] : je ne puis adhérer à cette explication. Eh quoi! ce serait en plein xe siècle, quand la dynastie carlovingienne était tombée au dernier degré de l'abaissement, au moment où l'autorité royale avait perdu tout son prestige, qu'un poëte aurait composé cet hymne en l'honneur de l'unité française et de la monarchie presque divinisée dans les nobles traits de Charlemagne? N'est-il pas infiniment plus vraisemblable, indépendamment de tant d'autres preuves, que le poëme de Turold date du moment où la réaction monarchique et antiféodale a commencé à poindre, et où le travail de la reconstitution de l'unité française a été repris avec un commencement de succès par Louis le Gros et l'abbé Suger, c'est-à-dire dans les trente premières années du xiie siècle? En effet, lorsqu'on voit, en 1125, avec quel élan unanime tous les grands barons répondent à l'appel du roi et accourent à Reims

[1] *Revue des deux Mondes*, numéro du 15 juin 1846, p. 952. — [2] *La Chanson de Roland*, Introd. p. LXIII.

avec leurs vassaux, pour défendre le royaume contre l'empereur d'Allemagne, qui menaçait d'entrer en Champagne, on est tenté de rapporter à ce glorieux moment la composition du poëme de Turold. Il est vrai que ces grands développements de la puissance nationale étaient fort rares et que les querelles et les petits triomphes de provinces à provinces étaient presque l'état habituel : ce qui explique comment, parmi nos chansons de geste, une seule porte l'empreinte de l'esprit monarchique et national, pendant que presque toutes les autres tendent à la glorification de la puissance et de la splendeur féodales.

Qu'on me permette, en finissant, d'attirer l'attention sur quelques usages consignés dans *la Chanson de Roland* et dont on ne trouve, je crois, d'exemple dans aucun écrivain antérieur au règne de Louis le Gros. Ainsi l'auteur du *Roland* emploie le mot *oriflamme*, et le nom, si ce n'est la chose, n'apparaît pour la première fois qu'en 1125, précisément à l'occasion de la grande démonstration nationale que je rappelais tout à l'heure. Je citerai encore le cri de guerre *monjoie*, qu'on ne rencontre dans aucun historien, soit sous la forme française, soit sous la forme latine [1], avant l'année 1119 [2].

Enfin, le poëme de Turold renferme la mention expresse d'un usage qui ne paraît pas remonter au delà des premières années du XIIe siècle; je veux parler de la coutume d'inhumer séparément le corps et le cœur des grands personnages laïcs. Charlemagne, avant de quitter les gorges de Roncevaux pour aller châtier les infidèles, fait relever du champ de bataille et enterrer pieusement les morts; puis il ordonne de conserver Roland, Olivier et l'archevêque Turpin : « On les ouvre en sa présence, « dit le poëte; les cœurs des barons sont recueillis en un beau drap de « soie et renfermés dans un vase de marbre blanc; puis les corps, lavés « de piment et de vin, sont mis par les seigneurs dans des cuirs de cerfs [3]. » La savante controverse qui s'est engagée, il y a quelques années, à l'occasion du cœur de saint Louis, n'a fait connaître aucun exemple de cette coutume antérieur au XIIe siècle : le premier est celui de Robert d'Arbrissel en 1117, dont le corps fut enterré à Fontevrault et le cœur accordé aux religieuses d'Orsan [4]; le second exemple (et cette fois il ne s'agit plus d'un religieux, mais d'un laïc), est celui de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, mort près de Rouen en 1135. La

[1] *Mons gaudii—Meum gaudium.* — [2] A la prise d'Andely. Voy. Order. Vital. lib. XII, p. 341, édition de M. Aug. Le Prevost. — [3] *La Chanson de Roland,* chant IV, v. 567 et suiv. Je m'étonne que ce passage si remarquable n'ait attiré, jusqu'ici, l'attention de personne. — [4] Voyez M. Letronne, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* t. XVI, 2e partie, p. 503.

grossièreté des procédés employés dans cette opération, et dont tous les historiens témoignent[1], contraste avec le passage de Turold et semble indiquer qu'en 1135 cette pratique était encore récente. Je ne donne pas assurément ces remarques pour des preuves décisives; mais ce sont, au moins, d'assez fortes présomptions à l'appui de la date que je crois devoir attribuer à la *Chanson de Roland*.

Dans un second article, j'étudierai le nouveau texte et les nombreuses et très-réelles améliorations qu'y a introduites M. Génin.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Sur les travaux de M. Eugène Burnouf.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Les deux derniers monuments dont il nous reste à parler sont purement sanscrits. L'un, qui est le plus étendu si ce n'est le plus important et le plus ancien, c'est le *Bhâgavata-Pourâna*, qui fait partie de la magnifique Collection orientale que publie l'Imprimerie nationale. Il forme déjà trois volumes in-folio; et, quand il eût été fini, il en aurait compris six très-probablement. Le dernier aurait été consacré aux notes et aux éclaircissements. Les trois volumes qui ont paru ne s'étendent pas au delà du neuvième livre, et ils ne renferment que le texte et la traduction française avec des introductions.

On sait ce que c'est que les *Pourânas* dans la littérature sanscrite. Au nombre de trente-six, dont dix-huit principaux, les *Pourânas* sont des légendes sémi-religieuses, sémi-poétiques et philosophiques. Ils remontent tous à l'origine des choses et traitent en général des sujets suivants, qui en sont comme la matière obligée et presque canonique : la création, la destruction des mondes, la généalogie, le règne des Manous et l'histoire des familles. Parfois ces cinq « caractères, » qui constituent le *Pourâna* ordinaire, sont portés à dix pour le grand *Pourâna*.

[1] Voyez Orderic Vital, dans la *Collect. des Hist. des Gaules*, t. XII, p. 755; Gerv. Canterbur. ap. Twisden, *Hist. Angl. scriptores*, t. II, col. 1339; Henr. Huntingdon. *Collect. des Hist. des Gaules*, t. XIII, p. 287. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier d'août 1852.

Les *Pourânas*, très-répandus encore aujourd'hui dans l'Inde, sont la lecture habituelle des populations peu instruites. D'abord composés en sanscrit, ils ont été traduits dans tous les dialectes vulgaires de la presqu'île; ils remplacent, pour les classes inférieures de la société indienne, les *Védas*, dont la lecture leur est interdite. Mais les Brahmanes, qui se sont réservé le privilége des livres saints, n'ont pas livré au hasard l'éducation religieuse des castes placées au-dessous d'eux; et ils ont réussi à la diriger comme ils le voulaient, au moyen de ces vastes et singulières compositions qui suffisent aux imaginations indiennes tout en les égarant. Les *Pourânas* ont servi l'esprit de secte, comme on peut le supposer; et, selon les temps, suivant les lieux et les croyances dominantes, ils ont pris, tout en restant dans les limites prescrites, des couleurs diverses qu'il est facile de reconnaître. Ils ont été, d'ailleurs, écrits à des époques très-différentes; et, bien que le fond commun qui leur est imposé, et qu'ils conservent, soit toujours fort ancien, quelques-uns d'entre eux sont récents. Le *Bhâgavata-Pourâna*, en particulier, passe pour le dernier de tous, et il ne remonte pas au delà du XIIIe siècle de notre ère; on l'attribue avec beaucoup de vraisemblance au grammairien Vopadéva, connu par plusieurs autres ouvrages célèbres et entre autres par la grammaire intitulée *Mougdhabodha*.

Pour des esprits européens, la lecture du *Bhâgavata-Pourâna* est aussi fastidieuse que la pensée en est confuse. La traduction de M. Eugène Burnouf, admirable de fidélité et de clarté, n'a pu effacer les défauts de l'original; je dirais presque qu'elle les fait encore ressortir davantage. Il ne faudrait pas cependant que notre goût s'offensât trop vivement de ces défauts; ce n'est pas pour nous que le livre a été fait; et, comme le *Bhâgavata-Pourâna*, venu le plus tard en date, résumait en quelque sorte toutes ces épopées cosmogoniques de l'Inde, il était peut-être encore le plus intéressant pour nous. Mais pourquoi M. Eugène Burnouf a-t-il choisi un *Pourâna* pour le faire entrer dans la grande Collection orientale? Pourquoi n'a-t-il pas préféré des monuments d'un bien autre intérêt et d'une tout autre importance dans la littérature indienne? les *Védas* par exemple? le *Mahabharata*, le *Ramayana?* C'est là une question que j'ai souvent entendu faire, et que je me serais faite à moi-même si mes relations avec M. Eugène Burnouf ne m'eussent dès longtemps appris sa réponse. A l'époque où il entreprit la publication du *Bâghavata-Pourâna*, Fr. Rosen allait publier les *Védas;* M. Schlegel donnait le *Ramayana*, que M. l'abbé Gorrezio, un des élèves les plus distingués de M. Burnouf, a publié d'une manière supérieure

avec une traduction italienne; M. Bopp annonçait la traduction du *Mahabharata*. M. Eugène Burnouf, par un scrupule qui l'honore, ne voulut pas empiéter sur ce qui lui semblait le domaine d'autrui; et voilà comment il fut amené à s'occuper du *Bhâgavata-Pourâna*.

Le choix est peut-être d'autant plus regrettable, que, si j'en excepte l'œuvre si remarquable de M. l'abbé Gorrezio, les autres entreprises annoncées ou n'ont point paru, ou n'ont paru que partiellement; la place que M. Eugène Burnouf ne voulut point occuper n'a pas été remplie par d'autres, comme le craignait sa délicatesse. J'ajoute que les regrets doivent encore s'accroître quand on voit le labeur prodigieux que l'auteur a donné à ces trois volumes. Le texte, inédit en France, a été collationné sur de nombreux manuscrits et sur les éditions indiennes avec un soin qui, pour ainsi dire, n'a laissé échapper aucune erreur. La traduction, fort difficile à cause de la bizarrerie des idées et de la diversité presque infinie du style, est à l'abri de toute critique; et, comme il m'a été possible de voir personnellement à quel prix M. Eugène Burnouf obtenait tant de correction et d'exactitude, je puis dire, en laissant de côté le fond même de l'ouvrage, que les scrupules du philologue et de l'homme de goût ne peuvent pas être poussés plus loin. Par exemple, M. Eugène Burnouf avait pris la peine de scander et de vérifier un à un les vingt mille vers à peu près qui remplissent ces trois volumes. J'ai vu toute cette métrique notée de sa main, avec les remarques que lui fournissaient les rares irrégularités que Vopadéva s'est permises; j'ai vu également toutes les variantes préparées pour chacun des neuf livres, et un long travail très-curieux sur les noms propres renfermés dans le *Bhâgavata*, qu'il avait fallu traduire pour en faire mieux comprendre la force et la portée. Le *Bhâgavata-Pourâna* demeure inachevé, bien que quelques travaux soient faits en partie pour les livres suivants. Quelles mains pourront terminer ce monument?

J'en puis demander tout autant, et avec bien plus de tristesse encore, pour l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*. Mais voyons ce qui appartient en propre à M. Eugène Burnouf dans cette grande révélation des origines authentiques d'une religion qui compte plus de deux cents millions de sectateurs, depuis le Népâl jusqu'à Ceylan et depuis le Cachemire jusqu'à la Chine. Grâce à des travaux heureux et considérables de MM. Abel Rémusat, Turnour, Schmidt, Csoma de Kōrōs, Ed. Foucaux, on peut connaître en partie l'histoire et les dogmes du Bouddhisme. Mais les Chinois, les Singhalais, les Mongols et les Thibétains n'avaient fait que des traductions; et, toutes précieuses qu'elles étaient, elles ne pouvaient tenir lieu des originaux. C'est un Anglais,

M. Brian Houghton Hodgson qui eut la gloire de les découvrir dans les monastères bouddhiques du Népâl, contrée de l'Inde septentrionale où toutes les traditions asiatiques reportaient le berceau de la religion de Bouddha. Pendant vingt-cinq ans de séjour et de recherches, M. Hodgson, résident de Kathmandou, se procura tous les livres canoniques; et, avec une libéralité qu'on ne saurait trop louer, il en communiqua des copies aux Sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres, de Paris. Lui-même publiait sur le Bouddhisme les renseignements les plus étendus et les plus neufs, tirés de ces matériaux jusqu'alors inconnus. La Société asiatique de Paris possédait quatre-vingt-huit ouvrages bouddhiques donnés ou procurés par M. Hodgson; ils étaient tous en sanscrit, et ils recélaient le trésor entier d'une religion immense.

Mais il fallait les lire et nous les expliquer : ce fut la tâche à laquelle se dévoua M. Eugène Burnouf; il y était préparé dès longtemps; et, par une coïncidence assez remarquable, le Bouddhisme, qu'il étudiait au début de sa carrière, quand il publiait en 1826 l'*Essai sur le pâli*, est aussi le dernier sujet qu'aura touché sa main mourante. Il serait bien inutile d'analyser ici de nouveau l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien :* cette analyse a été faite dans le Journal des Savants par M. Biot (cahier d'avril 1845), et l'on ne refait pas ce que M. Biot a une fois traité. Tous les mérites de ce grand livre ont été mis en lumière, et pleine justice a été rendue; je n'insiste donc pas et je me contente de me référer au jugement de notre illustre confrère.

L'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien* devait comprendre un second volume où M. Eugène Burnouf se proposait de faire, sur la collection des légendes bouddhiques en pâli, ce qu'il avait fait sur la collection du Népâl en sanscrit. Il se proposait aussi dans cette autre partie de son œuvre de discuter avec toute l'étendue nécessaire la question de la date du Bouddhisme; il adoptait le système singhalais qui place la mort du Bouddha 547 ans avant l'ère chrétienne. Malgré des recherches immenses, ce sujet n'a point été achevé par M. Eugène Burnouf; et cette seconde assise manque à son édifice. Il terminait, quand il a été frappé, l'impression d'un volume qui, sans remplacer celui qu'on attendait, complétera, du moins à quelques égards, celui qu'on possède : c'est la traduction d'un des principaux soûtras bouddhiques, *Saddharma Poundarika,* c'est-à-dire le *Lotus de la bonne loi*. Commencée voilà plus de quinze ans, cette traduction était retardée de jour en jour par les développements que prenaient ces études admirables sous la plume de M. Eugène Burnouf; la préface au *Lotus de la bonne loi* était devenue peu à peu l'*Introduction à l'histoire du*

Bouddhisme indien, dont nous n'avons que la moitié; et quelques-unes des notes qu'il ajoutait sans cesse à ce soûtra forment, ainsi qu'on pourra bientôt s'en convaincre, des volumes et des traités entiers. Mais il sera temps de s'occuper de cette œuvre suprême de notre confrère, quand elle aura été publiée; et le monde savant n'aura pas longtemps à l'attendre. Quant au travail sur la collection singhalaise, il ne lui sera jamais donné; et, malgré toute l'utilité que je reconnais à la traduction du *Lotus*, j'avoue que j'eusse préféré de beaucoup l'analyse et la critique des livres bouddhiques de Ceylan. Regrets superflus! il faut nous contenter de débris et de ruines qui, je le crains bien, ne seront plus relevées.

Quoi qu'il en soit, l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, tout incomplète qu'elle est, n'en aura pas moins fondé la véritable étude du Bouddhisme. C'est désormais en suivant les traces de M. Eugène Burnouf et en s'adressant aux originaux sanscrits, qu'on pourra la continuer. Grâce à lui, nous savons déjà quand est née cette religion à la fois si puissante et si absurde, comment elle s'est développée au sein du Brahmanisme en essayant de le réformer, quels sont ses dogmes essentiels, les phases principales par lesquelles elle a passé à ses débuts; et, comme le dit M. Eugène Burnouf lui-même, il nous a fait connaître le Bouddhisme indien jusqu'au moment où il entre dans l'histoire. C'était là le point capital pour nous. L'histoire du Bouddhisme nous est, ou nous sera connue par les annales des différents peuples qui l'ont successivement reçu. Ce qui nous intéressait par-dessus tout, c'était de savoir ce qu'était le Bouddhisme lui-même; et l'histoire, en s'occupant des événements extérieurs, pouvait nous laisser ignorer le fond des doctrines d'où ces événements étaient sortis. Cette connaissance exacte des dogmes bouddhiques a déjà produit une très-grave conséquence : elle a dissipé toutes ces hypothèses insensées qui établissaient entre la religion chrétienne et le Bouddhisme des relations imaginaires. Il est désormais prouvé que le Bouddhisme est antérieur de six ou sept siècles au moins au Christianisme; mais il n'est pas moins prouvé que le Christianisme est par ses doctrines plus loin encore de la religion bouddhique qu'elle ne l'est de lui chronologiquement. Comme on s'est trop souvent servi de ces hypothèses dans des camps opposés, il est bon de les réfuter une fois de plus, tout insoutenables qu'elles sont, et d'indiquer aux hommes amis de la vérité les documents où ils pourront la trouver dans toute sa simplicité et dans toute sa lumière. Au fond, le Bouddhisme n'est pas autre chose que l'adoration et le fanatisme du néant; c'est la destruction de la personnalité humaine poursuivie jusque dans ses espérances les plus légitimes; et je demande s'il est au monde quelque chose de plus

contraire au dogme chrétien, héritier de toute la civilisation antique, que cette aberration et cette monstruosité.

Une autre conséquence non moins grave, quoique d'un tout autre caractère, de l'ouvrage de M. Eugène Burnouf, c'est d'avoir introduit dans l'histoire de l'Inde un élément chronologique. Désormais, le Brahmanisme est daté, puisque le Bouddhisme l'est maintenant d'une manière certaine. Pour ceux qui savent quelle obscurité et quelle incertitude jetait sur les études indiennes tout entières le défaut absolu de chronologie, c'est là un service inappréciable rendu à ces études. On avait beau se dire que le témoignage des compagnons d'Alexandre, quatre siècles avant l'ère chrétienne, nous présentait, dès cette époque, la société indienne telle que nous la trouvons dans tous les monuments de sa littérature; on avait beau se dire que le témoignage de tant de peuples voisins, d'accord avec celui-là, reportait l'organisation de cette société à l'antiquité la plus reculée, il n'en restait pas moins des doutes et des nuages sur ce point fondamental. On sentait bien que toutes les négations d'une critique peu éclairée et peu bienveillante étaient autant d'erreurs, mais il était impossible de les réfuter d'une manière péremptoire. Désormais, ce grand fait est éclairci; et, comme le schisme de la religion brahmanique est antérieur au moins de six siècles à notre ère, il s'ensuit que les origines et les développements de cette religion s'enfoncent bien réellement dans les siècles où la tradition les plaçait, et où l'œil de l'histoire ne peut plus les suivre.

Jusqu'à présent, j'ai parcouru les travaux publiés de M. Eugène Burnouf; pour achever de le faire connaître, il me faut parler de ceux qu'il laisse, et dont plusieurs peut-être pourront aussi voir le jour. On m'excusera d'en faire en quelque sorte l'inventaire. Je divise ses manuscrits en cinq classes, selon qu'ils appartiennent aux diverses études et aux langues dont il s'est occupé : au zend, aux inscriptions cunéiformes, au sanscrit, au pâli, au Bouddhisme, etc., etc., sans parler de ceux dont j'ai déjà fait mention plus haut.

Première classe des manuscrits, langue zende :

1° Index contenant tous les mots zends du *Vendidad Sadé*. Paris, 1833. C'est un volume grand in-folio de mille pages à peu près, avec un supplément qui n'en a pas moins d'une centaine. Les mots zends y sont transcrits en lettres latines et classés dans l'ordre que M. Eugène Burnouf a donné à l'alphabet zend, et qui se rapproche beaucoup de l'ordre de l'alphabet sanscrit. Cet index répond au volume du *Vendidad Sadé* que M. Eugène Burnouf a fait lithographier, 1829-1843, manus-

crits Anquetil, suppl. n° 1; et, de plus, il sert de table de renvoi au volume des variantes du *Vendidad Sadé* contenues dans l'Index suivant.

2° Index contenant les variantes du *Vendidad Sadé* collationné sur les manuscrits de Paris, d'Oxford et de Londres et sur l'édition des Parses de Bombay; un volume grand in-folio, du même format que le précédent, de 571 pages.

3° Index contenant tous les mots tant zends que pazends du volume des *Jeschts* et des *Néaeschs*, Mss. Anquetil, supplément n° 3. Paris, 1835, de 686 pages du même format que les deux précédents.

4° Index contenant tous les mots du *Minokered* et ceux du *Schekend Goumani*, ouvrages écrits en pazend. Mss. Anquetil, suppl. n° x et n° xviii; Paris, 1838, de 231 pages in-folio, même format.

Ces quatre index forment, comme on le voit, un dictionnaire zend; et, dans l'état très-avancé où les a laissés M. Eugène Burnouf, ils pourraient être imprimés, au grand profit de ces difficiles et récentes études, qui ont tant besoin de secours et d'instruments.

Il est bon d'ajouter qu'outre les Index, il y a, dans les manuscrits de M. Eugène Burnouf, beaucoup de textes zends transcrits et collationnés d'après les documents d'Anquetil-Duperron et ceux de Manakdjî-Cursetdjî. Je puis citer, entre autres, le *Sirouzé* tout entier, avec des tables de mots composées sur le même plan que les grands Index, et le *Minokered*, transcrit d'après la copie de la Bibliothèque nationale. De plus, dans l'exemplaire du *Vendidad Sadé* lithographié dont se servait l'auteur, il se trouve une foule de notes de sa main et de traductions de mots jusqu'à la page 90, sur 562 dont le livre entier se compose. M. Eugène Burnouf avait aussi préparé plusieurs mémoires qu'il destinait au *Journal asiatique* ou à l'Académie des inscriptions. Parmi ces matériaux, je distingue un travail à peu près achevé *sur la langue zende considérée dans ses rapports avec le sanscrit et les anciens idiomes de l'Europe*: c'eût été, en quelque sorte, le résumé du commentaire sur le *Vendidad Sadé*. J'y vois aussi un article complet sur le neuvième chapitre du *Yaçna*, et cet article devait faire suite avec bien d'autres aux *Études sur la langue zende*.

Deuxième classe des manuscrits, inscriptions cunéiformes :

1° Une masse considérable de notes, de transcriptions, d'éclaircissements de tout genre et d'essais de déchiffrements sur les inscriptions de Ninive. Les efforts qu'a faits M. Eugène Burnouf pour résoudre ce problème encore impénétrable ne l'ont pas satisfait, et il n'en a rien publié, ainsi que je l'ai dit; mais je ne doute pas que, dans les tentatives même infructueuses de cet esprit aussi sagace que puissant, on ne trouvât

des indications précieuses. Étudiées par des yeux habiles et clair voyants, elles pourraient faciliter d'autres travaux plus heureux et hâter peut-être la découverte qu'attend toujours le monde savant.

2° Un projet de lettre à M. Botta sur les inscriptions de Khorsabad.

3° Trois lettres à peu près achevées à M. de Saulcy sur le même sujet.

Dans ces lettres, M. Eugène Burnouf voulait exposer les résultats qu'il avait déjà obtenus et qu'il jugeait les moins contestables. Je ne dis pas qu'elles pussent être publiées, puisque l'auteur ne l'a pas voulu et qu'il ne les a pas terminées; mais elles pourraient être utilement consultées, et donneraient certainement le fil qui doit conduire au milieu des notes qu'elles résument.

Troisième classe des manuscrits, langue sanscrite :

1° Un Index de Pânini, contenant les axiomes de ce grammairien, disposés par ordre alphabétique, avec renvoi à l'édition de Calcutta, et avec l'indication de la partie de la grammaire de Bhattodjî où se trouve cité chacun de ces axiomes. Cet Index, que M. Eugène Burnouf avait commencé presque en même temps que ses études sanscrites, et qui est complétement achevé, serait d'un secours très-grand pour tous ceux qui s'occupent de la grammaire sanscrite. Les axiomes de Pânini, au nombre de 3,996, sont aussi obscurs que concis; et l'on a beau posséder à fond la langue dans laquelle ils sont écrits, il faut en faire une étude toute spéciale pour en comprendre les formules presque symboliques. Le travail de M. Eugène Burnouf en aiderait singulièrement l'intelligence. On pourrait le publier tel qu'il est : il se compose de 687 pages in-4°.

2° Une transcription en lettres latines du *Brahma Veivartta Pourâna.* Elle s'étend jusqu'au sloka 54 du livre IX, et elle est accompagnée d'une traduction en latin placée au bas des pages. Ce travail est de 1827.

3° Une transcription et une traduction des trois premiers livres de Narasinha, faites sur le même plan et dans la même année.

4° Un mémoire de 30 pages à peu près sur quelques médailles indiennes trouvées à Dehli.

5° Un mémoire sur quelques points de l'ancienne législation civile des Indiens.

6° Des notes sur les digestes hindous.

On ne doit pas s'étonner que la classe des manuscrits relatifs à la langue sanscrite ne renferme pas plus de documents. M. Eugène Burnouf a consacré pendant vingt ans tous ses travaux sur le sanscrit à son

cours du Collége de France et aux élèves qu'il y a formés. C'est sa parole qui a mis en œuvre et employé tant de matériaux précieux : voilà comment il en reste si peu dans ses papiers.

Quatrième classe des manuscrits, langue pâlie :

1° Une grammaire pâlie, presque toute faite, et où il n'y a guère d'incomplet que le morceau qui concerne les verbes, ainsi que l'indique une note de la main de l'auteur.

2° Une traduction littérale du *Sandhikappa*, ou théorie du Sandhi dans la grammaire pâlie. Cette traduction avait été faite sur un manuscrit de la collection personnelle de M. Eugène Burnouf; elle est achevée, et elle renferme 240 pages in-4°.

3° *Abhidanappadipika*, ou Explication des mots, dictionnaire pâli, en vers, transcrit en lettres latines et traduit. Ce travail, de 90 pages, accompagné de notes, remonte à 1826.

4° Le *Mahavansa*, transcrit en lettres latines, et traduit presque tout entier en latin, 273 pages in-4°, de 1826 comme le précédent. M. Eugène Burnouf aurait probablement publié ce document si important pour l'histoire de Ceylan, si M. Turnour ne l'avait plus tard publié et traduit.

5° *Buridatta djataka*, ou Histoire de l'existence du Bouddha Sakyamouni sous la figure du naga Buridatta, copié sur le manuscrit de la Société asiatique de Londres, texte pâli et glose en barman, traduit avec explication et avant-propos; 520 pages in-4°.

6° *Némi djataka*, ou Histoire de la naissance du Bouddha sous la figure de Némi, pâli et barman, traduit avec explications et avant-propos; 416 pages in-4°.

7° *Suvanna Sama djataka*, ou Histoire de la naissance du Bouddha sous la figure de Suvanna Sama, pâli et barman, traduit avec explications et avant-propos; 449 pages in-4°.

8° Des fragments considérables du *Mahadjannaka djataka*, pâli et barman, traduits de même.

Les *Djatakas*, ou Histoires des naissances antérieures du Bouddha, tiennent une grande place dans les croyances des Bouddhistes de Ceylan et de l'Inde transgangétique. Ces légendes, plus ou moins développées, sont au nombre de 550, parmi lesquelles il y en a dix principales. C'étaient ces dix légendes que M. Eugène Burnouf s'était proposé de traduire en entier, afin de préparer les matériaux de son second volume de l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien.*

9° *Kadda Sikkadipanî*, ou le Flambeau de la petite inscription, pâli et barman, traduit; 320 pages in-4°.

10° *Patimokka Nissaya*, traduction barmane du *Patimokka* pâli, ou Règles du salut pour les religieux, pâli et barman, traduit; 611 pages in-4°.

11° On peut rattacher aux études sur le pâli des *Recherches sur la géographie ancienne de Ceylan, dans son rapport avec l'histoire de cette île.* M. Eugène Burnouf n'a pu exécuter que la première partie de cette tâche, dans un mémoire de 50 pages in-f° environ sur les noms anciens de l'île de Ceylan; il l'a lu, je crois, vers 1836, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a laissé aussi tout un travail sur les dénominations géographiques qui se rencontrent dans le *Mahavansa*.

12° Je joins encore à cette classe de manuscrits des *Études sur la langue barmane* et des notes nombreuses destinées à une grammaire siamoise.

Cinquième classe des manuscrits, Bouddhisme du Népâl :

1° Huit cahiers, dont quelques-uns de 100 pages et plus, comprenant des traductions de légendes bouddhiques du Népâl, extraites probablement des manuscrits donnés à la Société asiatique de Paris ou acquis pour elle par M. Hodgson.

2° Le commencement de la traduction du *Lalita vistara*, l'une des légendes les plus célèbres de la vie de Sakyamouni. M. Ed. Foucaux a donné depuis lors tout le *Lalita vistara*, traduit en français avec le texte thibétain.

3° Une légende bouddhique sans titre, traduite du sanscrit, et formant 430 pages in-4°.

4° Des documents très-nombreux pour des additions et des corrections aux notes et aux appendices du *Lotus de la bonne loi*. Parmi les matériaux de ce genre dont M. Eugène Burnouf n'a pu faire usage, de peur de grossir démesurément le volume, mais qui sont tout préparés, je distingue un *Examen*, très-long, *de la langue du Lotus* et une *Comparaison de textes sanscrits et pâlis*. La rédaction de ces deux morceaux est à peu près complète.

5° Enfin des extraits thibétains de diverse étendue qui devaient servir à éclaircir plusieurs passages du *Lotus de la bonne loi*.

On sent que, dans cette énumération, toute longue qu'elle est, je n'ai pas tout mentionné. Je ne me suis arrêté qu'aux morceaux les plus importants; mais j'ai tenu à ce que le monde savant apprît tout à la fois et ce que laisse M. Eugène Burnouf, et les labeurs consciencieux qui préparaient tous ses ouvrages avant qu'il ne les soumît au jugement du public.

Pour terminer ce qui concerne les services rendus par lui aux études sur l'Orient, il faut rappeler que, nommé inspecteur de la typographie

orientale en 1838, à la place de M. Silvestre de Sacy, il a surveillé la gravure et la fonte de plusieurs corps de caractères nouveaux, le pehlvi, le maghada, le thibétain, le bougui, le javanais, le télinga, le cunéiforme ninivite, le phénicien, etc. Déjà, de 1832 à 1836, il avait dirigé la gravure du zend, du tamoul, du pâli, du barman et du guzarati. En 1847, il a fait une notice fort intéressante sur les types étrangers du spécimen de l'Imprimerie nationale. Cette notice, qui ne porte pas son nom, est placée en tête de ce spécimen.

Ici, je dois dire que, malgré tout ce que M. Eugène Burnouf a fait pour les études indiennes en particulier, il aurait fait bien davantage encore si, en 1838, il eût été nommé, comme s'y attendait tout le public savant, aux fonctions de conservateur des manuscrits orientaux à notre grande Bibliothèque. Présenté en première ligne par l'assemblée des conservateurs, il semblait que rien ne dût s'opposer à un vœu si bien justifié; mais la place, créée depuis la Convention, et qui est indispensable, fut supprimée, peut-être par suite de considérations toutes personnelles et vraiment déplorables. J'ai entendu souvent M. Eugène Burnouf exprimer à ce sujet des regrets aussi justes que désintéressés. Il ne pensait pas à lui quand il blâmait la suppression de cette place; il ne pensait qu'aux études qui lui étaient chères, et qui prennent chaque jour tant d'importance et de développement. Avant lui, Abel Rémusat avait pu accroître et compléter le fonds des manuscrits chinois; M. Silvestre de Sacy en avait fait autant pour le fonds sémitique. Les études sanscrites, bien plus fécondes et toutes récentes, réclamaient, à plus forte raison, des soins et une protection pareille. Il ne fut pas permis à M. Eugène Burnouf de la leur donner, au grand détriment de la science et de l'intérêt public. Si je rappelle cette circonstance douloureuse de sa carrière, ce n'est pas, on le pense bien, pour élever de vaines récriminations; ce n'est pas même pour essayer de prévenir de telles injustices; c'est pour qu'on rétablisse, le plus tôt qu'on pourra, cette place qui manque à notre grande Bibliothèque et qui y cause la plus fâcheuse lacune. Tout ce que je souhaite, c'est que le ministre qui aura le bon esprit de la rétablir rencontre pour la remplir un candidat aussi digne.

Il va presque sans dire que ces admirables travaux avaient ouvert à M. Eugène Burnouf les portes de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe; je ne citerai que les principales : il était correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, docteur de l'Académie Christine-Albertine de Danemarck, membre de l'Académie royale des sciences de Bavière, de l'Académie royale de Prusse, des Académies impériales des sciences de Vienne et de Saint-Pétersbourg, de l'Académie

royale des sciences de Lisbonne, de la Société royale des sciences de Göttingue, etc. Il faisait partie de toutes les Sociétés asiatiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique, et de plusieurs autres sociétés savantes qui avaient tenu à se l'attacher. Membre de l'Institut de France dès 1832, comme je l'ai dit, il a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres quelques jours avant sa mort. Cette élection, faite à la presque unanimité, aura été comme la couronne de sa vie scientifique, couronne déposée sur une tombe. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1845. En mars 1852, il avait accepté la place d'inspecteur supérieur des études pour les lettres.

Une partie trop peu connue de la carrière de M. Eugène Burnouf, et qu'il est bon de remettre en lumière, c'est son professorat. Du moins son cours de l'École normale, bien qu'il ait fort peu duré, aura laissé des traces et dans les cahiers des élèves et dans les manuscrits mêmes du professeur; mais que restera-t-il du cours du Collége de France, continué avec tant de zèle et de régularité pendant vingt années de suite? Des élèves, je le sais, dont quelques-uns se sont déjà fait un nom célèbre en appliquant les leçons de leur maître; et des souvenirs ineffaçables dans la mémoire de tous ceux qui l'ont suivi. Mais il importe que le public aussi sache ce qu'était cet enseignement si profond et si varié. On peut voir par les livres de M. Eugène Burnouf, et spécialement par son *Commentaire sur le Yaçna* et ses *Études sur la langue zende*, quelle abondance de vues, quelle connaissance exacte des moindres détails, quelle sagacité pénétrante, et quelle prudence de méthode distinguaient son esprit, d'ailleurs admirablement juste et bien fait. Toutes ces qualités se retrouvaient dans ses leçons, avec la vie de plus, que la parole, le geste et l'accent du professeur communiquent à tout ce qu'il dit. Les textes habituels de son enseignement étaient le livre de Manou, le *Mahabharata*, le *Ramayana*, la *Karika da Sankhya*, et surtout les *Védas*. La langue des *Védas* était l'objet particulier de ses études les plus assidues et les plus chères. Elle mérite tous les efforts qu'il y a consacrés, d'abord parce qu'elle est excessivement difficile, et, de plus, parce qu'elle est en quelque sorte l'embryon d'où est sorti le sanscrit classique des grandes épopées, des monuments philosophiques, des drames, des poésies légères, etc. Cette langue avait, en outre, pour lui cet attrait spécial qu'elle se rapproche beaucoup du zend et qu'elle lui donnait la clef d'une foule de difficultés insurmontables sans elle. Aussi chacun des mots du *Véda*, ou, pour mieux dire, du *Rigvéda*, que nous expliquions d'ordinaire sur l'édition de Fr. Rosen, malheureusement inachevée, était-il, de sa part, l'occasion des remarques les plus curieuses et les plus utiles.

Il avait étudié à fond, pour nous les donner, les commentateurs indiens si instruits, si minutieux dans tout ce qui se rapporte au livre saint. Souvent il joignait à l'interprétation du texte celle du commentaire; et il faisait suivre le texte du *Véda* de la glose de Sankarâtcharya, comme il donnait Koullaka Bhatta à la suite du texte de Manou. Parfois il invitait les élèves les plus avancés à prendre la parole à sa place; et il les formait ainsi sous sa direction, et par une pratique anticipée, aux fonctions de l'enseignement, en même temps qu'il les obligeait à porter dans leurs propres études plus de clarté par la nécessité de les transmettre aux autres.

On a reproché plus d'une fois à M. Eugène Burnouf de faire un cours trop élevé; on aurait voulu de lui des leçons plus élémentaires, de même qu'on lui demandait aussi une grammaire de la langue sanscrite qu'il possédait si merveilleusement. Il ne s'est jamais rendu à ces vœux, tout légitimes qu'ils pouvaient paraître, bien qu'il y ait songé souvent; et il a constamment maintenu son cours dans les régions les plus hautes. Je crois qu'il a eu raison. Dans l'état où se trouvaient les études sanscrites quand il entra au Collége de France, les livres élémentaires ne manquaient plus. Les commençants pouvaient trouver sans peine les secours qui leur étaient nécessaires; d'année en année ces secours se multipliaient et devenaient de plus en plus accessibles. M. Eugène Burnouf, sans dédaigner le soin de ces travaux préliminaires, croyait mieux servir la science en le laissant à d'autres mains que les siennes. Je ne nie pas qu'une grammaire sanscrite de lui ne nous eût été fort utile; mais il aurait été bien à regretter qu'elle nous coûtât le moindre des travaux qu'il a pu accomplir, sans d'ailleurs les achever. Les excellentes grammaires que nous possédons peuvent nous suffire; et lui seul était en mesure de nous révéler le zend et de nous ouvrir le berceau du Bouddhisme. La science doit donc l'absoudre; des leçons comme les siennes sur les hymnes du *Véda*, étaient plus précieuses et plus rares que des leçons sur la déclinaison et la conjugaison sanscrites.

On sait maintenant à peu près ce qu'a été M. Eugène Burnouf comme professeur, comme érudit, comme philologue. Il me reste, pour terminer cette notice, à marquer précisément le trait qui distingue son talent de tout autre, et qui en demeurera le caractère ineffaçable auprès de la postérité. Je ne parle pas de l'étendue de ses labeurs, de sa persévérance que rien ne pouvait rebuter, de sa sagacité qui devinait tout, de sa facilité de travail, de l'immensité de sa mémoire, de la netteté et de la justesse de son esprit, de la variété de ses connaissances. Ce sont là,

sans doute, des qualités du plus haut prix et qu'il a possédées à un degré fort rare; mais bien d'autres que lui les ont eues et en ont fait aussi un digne usage; ce qui n'est qu'à lui, c'est sa méthode avec l'emploi supérieur qu'il en a su faire. J'en ai déjà dit quelques mots au début de cet article; j'y dois insister en finissant.

D'une manière toute générale, la méthode n'a plus de secrets pour les bons esprits depuis Bacon et Descartes, et surtout depuis les applications si heureuses et si frappantes que les sciences en ont tirées dans ce dernier sciècle. L'observation a ses lois essentielles qu'il n'est plus permis de méconnaître et qu'on n'enfreint jamais qu'avec la certitude de se perdre; personne dans la science ne peut aujourd'hui les ignorer. Il n'y a donc point, à proprement parler, de découvertes possibles en fait de méthode. Mais ce qui est toujours possible, c'est d'étendre la méthode dès longtemps connue et pratiquée à des sujets nouveaux, et par là de faire faire à la science des progrès constants et assurés; telle est la gloire de ceux qu'on appelle des inventeurs; telle a été la gloire de M. Eugène Burnouf. Mais quel est le sujet véritablement neuf qu'il a conquis à la science en le soumettant à la rigueur de la méthode? Qu'on ne se laisse pas ici tromper à l'apparence; ce sujet nouveau ce n'est ni le pâli ni même le zend; ce n'est ni l'écriture cunéiforme, ni le Bouddhisme. C'est quelque chose de plus grand et de plus neuf que toutes ces langues et que toutes ces études, quelque neuves qu'elles soient pour nous : c'est la grammaire comparative, c'est-à-dire cette science, car désormais c'en est une, qui étudie toutes les espèces du langage humain pour les classer, pour les distinguer, pour les éclairer les unes par les autres, et qui obtient des résultats aussi positifs, aussi certains qu'aucune des sciences qui se parent avec plus ou moins de droit du beau nom de sciences exactes.

Dans le dernier siècle, la grammaire comparative n'était pas née; on ne connaissait point assez de langues pour que l'observation portât sur un nombre suffisant de faits. Aussi les méthodes qu'on essayait étaient-elles arbitraires, et les résultats étaient-ils insignifiants quand ils n'étaient pas ridicules. Mais, lorsque, au début de notre siècle, la culture du sanscrit vient ouvrir un champ tout à fait inexploré à la philologie, les ressemblances étonnantes de cet antique et savant idiome avec les langues qui nous sont les plus familières éclatèrent à tous les yeux, et la grammaire comparative put être fondée. Son domaine est immense, puisqu'il ne comprend pas moins que le cercle de toutes les langues que parlent actuellement les hommes ou qu'ils ont parlées; et le sanscrit, tout fécond qu'il est, ne remplit encore qu'une partie de ce do-

maine, la plus intéressante, si l'on veut, et la plus belle. C'est à celle-là plus spécialement que M. Eugène Burnouf avait dévoué ses veilles et l'on a vu avec quels succès. Le *Commentaire sur le Yaçna*, sans parler de ses autres ouvrages, attesterait à lui seul ce que la grammaire comparative a pu faire entre ses mains. Certainement je ne voudrais pas rabaisser les admirables monuments de philologie qu'a produits l'Allemagne, notre rivale dans ces études qui désormais constituent un élément nécessaire de l'histoire du genre humain; mais je ne crois rien exagérer en mettant M. Eugène Burnouf au-dessus de ses concurrents, tout prêts d'ailleurs à lui concéder eux-mêmes la supériorité. C'est qu'à tous les avantages qu'il tenait de la nature, il en joignait un autre, bien grand aussi: c'était d'être né chez un peuple où la clarté est la première condition de toute œuvre intellectuelle, comme elle l'est du langage national. A facultés égales, l'esprit français l'emportera toujours par ce côté; et je n'hésite pas à constater l'influence décisive que cette circonstance a exercée sur le génie de M. Eugène Burnouf. Ce n'est pas là un aveuglement du patriotisme, c'est une simple justice; et nous avons assez de défauts pour qu'il nous soit permis de revendiquer nos incontestables qualités. Mais, si l'esprit national a beaucoup donné à M. Eugène Burnouf, je me hâte de dire que M. Eugène Burnouf ne lui a pas moins rendu. Sans avoir composé de livres spéciaux sur la grammaire comparative, il en a démontré la certitude et la puissance par les applications infaillibles qu'il en a faites; et ces applications sont d'un tel ordre, qu'elles ont restitué aux annales de l'histoire humaine quelques-unes de ses pages les plus curieuses, restées jusqu'à lui fermées ou indéchiffrables. Ce sont là des services qui contribuent à la gloire des individus, sans doute, mais qui ne contribuent pas moins à la gloire des nations, et que les nations, sous peine d'ingratitude et d'iniquité, doivent honorer de leurs plus nobles récompenses. Comme M. Villemain l'a dit d'un mot qui, sorti d'une telle bouche, est un bien bel éloge: « M. Eugène Burnouf, que nous enviait l'Europe, était un philologue de génie; » et, pour ma part, je serais heureux si cet article pouvait montrer combien cet éloge, dans sa concision, est profond et mérité.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

I. *Die Ficoronische Cista, eine archäologische Abhandlung* von Otto Jahn; Leipzig, 1852, gr. in-8°.

La Ciste de Ficoroni, dissertation archéologique d'Otto Jahn.

II. *Den Ficoroniske Cista, beskreven og forklaret* af P. O. Bröndsted; Kiobenhavn, fol. 1847.

La Ciste de Ficoroni décrite et expliquée par P. O. Bröndsted; Copenhague, fol. 1847.

III. *Die Ficoronische Cista des Collegio romano, in treuen Nachbildungen herausgegeben* von Em. Braun; Leipzig, 1849, fol.

La Ciste de Ficoroni du Collége romain, publiée en de fidèles images par Ém. Braun.

IV. *Boreas-Sosthenes, das Vorbild des Erzengel Michael, auf der zum ersten Mal vollständig erläuterten Ficoronischen Cista*, dans les *Bericht. d. Kön. Preuss. Akadem. d. Wissenschaft. z. Berlin*, März, 1851.

Boréas-Sosthénès, modèle de l'archange saint Michel, sur la Ciste de Ficoroni, entièrement expliquée pour la première fois, dans les *Comptes rendus de l'Acad. roy. des sciences de Berlin*, mars, 1851.

V. *Epikritische Bemerkungen über die Darstellung aus der Argonautensage auf der Ficoroni'schen Cista*, von Fr. Wieseler; Gœttingen, 1850, in-8°.

Observations critiques sur la représentation tirée de la Fable des Argonautes, de la Ciste de Ficoroni.

PREMIER ARTICLE.

Je présume qu'il n'est aucun de nos lecteurs qui ne connaisse, au moins de réputation, la *ciste* de Ficoroni, laquelle se conserve au *musée Kircher*, à Rome, et qui ne sache que c'est un meuble de bronze, d'une forme cylindrique, muni d'un couvercle rond, dont tout le pourtour, ainsi que ce couvercle, est décoré d'une suite de figures, gravées au trait, représentant un épisode de la *fable des Argonautes*. Trouvé par des paysans au voisinage de *Palestrina*, l'antique *Préneste*, en 1744, il fut acquis par le célèbre antiquaire romain Ficoroni[1], qui en comprit

[1] Ficoroni a fait lui-même mention de cette acquisition, dans son livre intitulé : *Le Memorie ritrovate nel territorio della prima e seconda città di Labico* (Roma, 1845,

tout le mérite, et qui, pour le mettre à l'abri du danger de tomber en des mains inconnues, en fit don au *musée Kircher* du Collége romain. Publiée, peu d'années après, en tête des monuments de bronze de cette collection, par les soins du P. Contucci[1], cette *ciste*, le premier monument de ce genre qui eût encore été recueilli, devint l'objet de l'étude des antiquaires; et les répétitions qui s'en firent, aussi bien que les travaux auxquels elle donna lieu, furent toutes fondées sur la publication du P. Contucci[2]. Cependant, il s'en fallait beaucoup que les estampes du *musée Kircher* répondissent au mérite du monument, particulièrement sous le rapport du dessin. Nous possédons maintenant un assez grand nombre de belles productions originales de l'art grec, pour avoir acquis la conviction que la *ciste* de Ficoroni est peut-être le chef-d'œuvre le plus accompli qui nous reste de l'antiquité, en fait de dessin exécuté au trait. C'était donc un besoin généralement senti, que celui de nouvelles gravures qui représentassent aussi fidèlement que possible cet admirable monument; et ce fut cette pensée qui inspira, il y a déjà plus de trente ans[3], au célèbre antiquaire danois, feu Bröndsted, le projet de publier de nouveau la *ciste* de Ficoroni, d'après d'excellents dessins exécutés à Rome sous ses yeux et à ses frais. Bröndsted mourut sans avoir pu effectuer cette publication; mais son travail, resté manuscrit, trouva dans le roi de Danemark, S. M. Christian VIII, un auguste éditeur, qui fit imprimer l'ouvrage à ses frais dans un beau volume in-folio[4], dont les exemplaires, tirés seulement

in-4°), p. 72, et il y a ajouté le dessin au trait de la *ciste*, sur cette même page, avec les dessins des trois figures du couvercle et du miroir, en regard de la page 73. — [1] *Mus. Kircher. Ærea*, t. I (Rom. 1763, fol.), tab. VI-VIII. Les cinq premières planches de ce recueil représentent le groupe des trois figures de ronde bosse du couvercle, celui des trois figures en bas-relief ajoutées au pied de la *ciste*, et les sujets gravés sur le couvercle. Le miroir forme le sujet de la planche IX. — [2] La *ciste* de Ficoroni a été reproduite intégralement ou partiellement dans les *Opere di* Winckelmann, *Stor. d. Art.* t. II, tav. I, ed. C. Fea, et tav. XXXVIII, n. 119, et tav. XXXIX, n. 111, ed. Prat.; dans la *Galer. mythol.* de Millin, pl. CVI, n. 422*; dans les *Denkmäl. d. alt. Kunst* de K. Ott. Müller, Taf. LXI, n. 309; dans les planches ajoutées par M. Guigniaut à ses *Relig. de l'antiquité*, pl. CLXXI, n. 644. En fait de travaux archéologiques, relatifs à ce monument, je citerai surtout celui de Heyne, *Antiq. Aufsätz.* t. I, p. 49, ff. — [3] Dans un mémoire de M. Éd. Gerhard, sur les plus récentes découvertes faites au voisinage de Rome, qui porte la date du 1er mai 1823, et qui est inséré dans les *Hyperbor. Röm. Studien für Archäologie* (Berlin, 1833, in-8°), p. 87-103, je trouve, à la page 94,*), la mention du travail de Bröndsted sur la *ciste* de Ficoroni, et des dessins qu'il avait fait exécuter dans ce but. — [4] *Den Ficoroniske Cista beskreven og forklaret af P. O. Bröndsted*, Kiobenhavn, fol. 1847, pag. 1-14, pl. I-VII.

au nombre de cent cinquante, ne devaient point être mis dans le commerce, et furent distribués, avec une générosité toute royale, entre les antiquaires de l'Europe. C'est à ce titre que l'auteur de cet article en reçut un exemplaire, qui lui fut adressé, était-il dit dans la lettre d'envoi, *comme un souvenir des entretiens qu'il avait eus avec le roi, dans son cabinet,* tout rempli, comme on sait, de si beaux vases antiques.

Une publication restreinte à un si petit nombre de mains ne remplissait que trop imparfaitement le vœu de la science. Ce fut pour y satisfaire d'une manière plus complète que M. le Dr Braun publia de nouveau la *ciste* de Ficoroni en un magnifique volume in-folio [1], qui parut à Leipzig en 1849, et qui se compose d'un texte explicatif et de *neuf planches* exécutées avec une intelligence remarquable et avec une véritable passion de l'art, telle que le méritait le monument original. Nous savons enfin que le R. P. Marchi, du Collége romain, avait préparé, dès avant 1845, une édition nouvelle de la *ciste* de Ficoroni, qui fût digne du musée dont elle est le principal ornement et dont la direction lui est confiée à lui-même. Les événements politiques des années qui suivirent ont sans doute empêché cette publication dont nous avons vu au Collége romain les dessins déjà tous exécutés, et il est à craindre que les soins du R. P. Marchi ne restent perdus pour la science, par l'effet des mêmes circonstances qui ont interrompu la publication de son ouvrage si important et si utile sur les *Catacombes de Rome* [2]. Telles sont les publications qui, dans le cours des dernières années, ont signalé le haut degré d'intérêt qui s'attachait à la *ciste* de Ficoroni, et qui, en répandant dans le monde savant la connaissance de cet admirable monument, en ont rendu l'étude plus facile et plus sûre. C'est en effet à la suite de ces publications qu'ont paru les travaux de savants antiquaires, M. Panofka, M. Wieseler, et, en dernier lieu, M. Otto Jahn, dont les titres sont inscrits en tête de cet article, et qui ont pour objet

[1] *Die Ficoronische Cista des Collegio romano in treuen Nachbildungen herausgegeben,* Leipzig, 1847, fol. 1-4, Taf. I-IX. — [2] L'ouvrage que nous avons ici en vue a pour titre : *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del Cristianesimo, disegnati ed illustrati per cura di* G. M. D. C. D. G. Il a paru par livraisons, de format in-4°, à Rome, à partir d'avril 1844; et tout ce qui concerne l'*Architecture des catacombes* se trouve renfermé dans les XVII premières livraisons, les seules qui aient paru jusqu'ici. Nous nous proposons depuis longtemps de rendre compte de cet important ouvrage, qui témoigne si bien du zèle et du savoir dont les antiquaires romains n'ont jamais cessé de faire preuve, au sujet des cimetières chrétiens de Rome, et qui prouve que les Bottari et les Boldetti du dernier siècle ont encore à Rome de dignes successeurs dans le nôtre.

l'interprétation complète de la *ciste* de Ficoroni; en sorte que tous les éléments d'un travail critique sur ce beau monument se trouvent maintenant rassemblés dans les mains de l'antiquaire. Nous prendrons pour base de l'examen auquel nous allons nous livrer l'écrit de M. Otto Jahn, qui n'est pas seulement le plus récent, mais encore le plus complet et le plus satisfaisant à tous égards de tous ceux qui ont eu pour objet la *ciste* de Ficoroni. Nous ne comprenons que pour mémoire, dans cette énumération, le travail de M. Éd. Gerhard [1], qui n'a donné, dans un dessin réduit, qu'une moitié de la *ciste* de Ficoroni, sur une des planches de son recueil des *Miroirs étrusques*, et qui n'a fait, sur le monument même, que quelques observations générales, sans qu'il entrât dans l'objet de son ouvrage, dont les *Préliminaires* seuls ont paru jusqu'ici, de donner de la *ciste* en question une description complète.

Aucun des auteurs dont les écrits vont nous occuper n'a cru devoir, à l'occasion de la *ciste* de Ficoroni, traiter la question générale des *cistes*, de leur destination et de leur usage, si ce n'est M. Otto Jahn, qui lui-même n'a dit que quelques mots à ce sujet [2]. Mais Bröndsted s'était déjà expliqué sur ce point d'antiquité dans un travail tout spécial, dans son écrit sur la *ciste* en bronze qu'il possédait alors [3], et qui fait maintenant partie de notre Cabinet des antiques. Dans cet écrit, l'antiquaire danois, s'éloignant de l'idée alors généralement admise de Visconti [4], qui regardait les *cistes* comme des meubles *mystiques*, s'attachait à prouver que c'étaient, au contraire, des meubles d'un usage privé, destinés à contenir les objets qui servaient au bain et à la toilette, et il n'est pas douteux qu'à ne tenir compte que de la présence des divers objets trouvés dans la plupart des *cistes* connues, le *miroir*, le *strigile*, les *vases d'huile* ou *de parfum*, l'*aiguille à cheveux*, le *peigne*, *etc.*, cette opinion, qui s'était déjà présentée à l'esprit de Zoëga [5], n'eût beaucoup de probabilité : aussi a-t-elle été accueillie avec une faveur presque générale. C'est celle que M. Otto Jahn a embrassée en dernier lieu, aussi bien que M. Welcker [6]; et je ne fais aucune difficulté de reconnaître que c'est celle qui prévaut aujourd'hui dans la science. Toutefois, il doit m'être permis, puisque j'ai été cité dans cette controverse et par M. Welcker et par M. Otto

[1] *Etruskisch. Spiegel herausgegeben* von Ed. Gerhard (Berlin, 1839, in-4°), I[ster] Absch. p. 14-18, Taf. II. — [2] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 46-47. — [3] *De Cista ænea Præneste reperta scripsit* P. Ol. Bröndsted, Hauniæ, 1834, in-4°. Voy. p. 6-8. — [4] *Mus. P. Clem.* t. I, p. 81, *a*). Cf. *Monum. Gabin.* p. 49-50, 26), ed. Milan. — [5] D'après une *lettre* de ce savant, datée de 1787 et adressée au docteur Münter, laquelle lettre a été publiée dans le *Rhein. Museum*, III, 506. — [6] *Alt. Denkmäl. erklärt.* t. III, p. 544.

Jahn, à cause de l'opinion que j'ai été dans le cas d'exprimer sur les *cistes*, en faisant connaître deux de ces monuments[1], il doit, dis-je, m'être permis de dire que je n'admets pas encore tout à fait la manière de voir de Zoëga, *che questa misteriosissima mistica cista fosse piuttosto una specie di scatola da toletta di qualche meretrice Prenestina*, non plus que la dénomination de *cassettes de bain*, *capsæ balneariæ*, que Bröndsted appliquait à cette espèce de meuble et que leur conserve M. Otto Jahn. Je trouve que cette manière de voir est trop exclusive et trop absolue, et qu'en s'attachant uniquement à la considération des objets placés dans les *cistes*, elle ne tient pas assez de compte de quelques circonstances que je crois devoir, par cette raison, rappeler sommairement à l'attention des antiquaires.

D'abord, c'est un point avéré que les *cistes* que nous possédons maintenant au nombre de *douze*[2] proviennent toutes du territoire de l'antique *Préneste;* car le petit nombre de meubles de ce genre que l'on connaît en dehors de ces *douze cistes*, et qui ont été trouvés soit à *Bologne*[3], soit à *Vulci*[4], dans l'*Étrurie*[5], ou même ailleurs[6], n'ont véritablement aucun rapport de forme, de décoration et de travail, avec les *cistes prénestines*, les seules qui soient ici en question. Or, de cette circonstance, que des *cistes*, de la forme, de la proportion et du travail que nous leur trouvons, étaient propres à la population de l'antique *Préneste*, et

[1] Dans mes *Monuments inédits*, *Achilléide*, pl. XX, p. 90,1), et *Odysséide*, pl. LVIII, p. 330,3), et 331, 1). — [2] Ce nombre de *douze*, constaté par M. Éd. Gerhard, dans son travail sur les *cistes* cité plus haut, s'est accru, en 1846, d'une *ciste* nouvelle provenant probablement aussi de *Préneste*, et qui, des mains de l'antiquaire romain Capranesi, son possesseur, a passé dans le *Musée britannique*. Cette *ciste* a été publiée par M. Éd. Gerhard, dans un écrit intitulé : *Ueber eine Cista mystica des Brittischen Museam*, Berlin, 1851, in-4°. — [3] Cette *ciste*, trouvée en 1817, près de *Bologne*, et publiée à la suite d'une *lettre* de Schiassi, dans les *Opuscol. letter. di Bologna*, t. I, p. 71-78, tav. III, a été, de la part de M. Éd. Gerhard, l'objet d'une nouvelle publication, dans ses *Etrusk. Spiegel*, Taf. 1, 4-7, p. 13-14. Elle fut trouvée pleine d'ossements calcinés, et, par là, sa destination d'*urne cinéraire* est mise hors de doute; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été, dans le principe, un *meuble de toilette* ou un *meuble mystique*. — [4] J'ai en vue la *ciste* trouvée en 1833, dans un tombeau de *Vulci*, *Bullet. archeol.* 1834, p. 9, et maintenant placée au *Mus. Gregor.* du Vatican, t. I, tav. XXXVII. Elle a été décrite et publiée de nouveau par M. Éd. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, Taf. IX, X, XI, p. 31-36.— [5] Voy. pour les *cistes* trouvées en divers endroits de l'*Étrurie*, à *Vulci*, à *Chiusi*, près de *Sienne*, les indications données par M. Éd. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, p. 30, 91), 92), 31, 93). — [6] Sur une *ciste* de bronze, trouvée dans la *Basilicate*, dont il ne subsiste plus qu'une copie métallique, qui, de la collect on Koller a passé dans le musée de Berlin, voy. les explications de M. Éd. Gerhard, qui a publié cette *ciste*, *Etrusk. Spiegel*, Taf. XVII-XVIII, p. 58-62.

qu'elles ne se sont, jusqu'ici, rencontrées sur aucun autre point du domaine de l'antiquité, il résulte déjà qu'on doit les considérer comme un meuble local, et que la différence de forme, de matière et de grandeur qu'elles présentent avec les *cistes mystiques*, connues par les monuments et par les textes, cette différence, qui a été l'un des principaux arguments pour leur contester le titre de *mystiques*, peut tenir ainsi à des habitudes de pays, à un goût provincial : d'où il suit qu'elles peuvent fort bien avoir été à *Préneste* des *cistes mystiques*, sans ressembler précisément aux *cistes mystiques* employées dans la Grèce. La seconde circonstance, celle des ustensiles de bain et de toilette, trouvés dans les *cistes*, qui les a fait considérer elles-mêmes exclusivement comme des meubles de bain et de toilette, n'a peut-être pas non plus toute la valeur qu'on lui a attribuée. Les *cistes* avaient été déposées dans des tombeaux à titre de meubles funéraires: c'est une chose avérée. Tous les objets qu'on y a trouvés, *miroirs*, *strigiles*, *aiguilles*, *vases*, *couteaux*, *amulettes*, étaient aussi des objets faisant partie du même mobilier de la tombe, qui avaient été des meubles à l'usage des vivants, et qui accompagnaient les morts dans leur dernière demeure. Il se pourrait donc que ces ustensiles de bain et de toilette eussent été placés dans des *cistes*, qui offraient un récipient commode pour cela, sans qu'il en résultât nécessairement que la *ciste* fût elle-même exclusivement un meuble de bain et de toilette; et la preuve directe de cette attribution, cette preuve, qui ne saurait s'inférer rigoureusement de la présence, peut-être fortuite, peut-être accidentelle, des objets en question, n'a encore été produite par personne. Enfin, l'on n'a pas assez considéré que des meubles, tels que la *ciste* de Ficoroni, hauts de plus de deux palmes, mesure romaine, auraient été, pour le bain et pour la toilette, des meubles d'une forme, d'une capacité et d'une pesanteur qui les auraient rendus très-incommodes. Tels sont les motifs qui me font encore douter que les *cistes* de *Préneste*, telles que la *ciste* de Ficoroni, n'aient été que des meubles de toilette. J'exprimais ce doute modeste et circonspect il y a déjà plusieurs années[1]; depuis, il ne s'est présenté aucun monument, il n'a été produit aucun texte qui ait pu me faire changer de sentiment à cet égard. Loin de là: j'ai vu que M. Éd. Gerhard, tout disposé qu'il était à admettre l'opinion de Bröndsted, restait encore frappé des raisons qui avaient déterminé celle de Visconti; qu'en définitive il se renfermait dans une sorte de compromis, qui tendait à regarder les *cistes* comme des *meubles de toilette*, et en même temps comme des *meubles mystiques*[2]; et que,

[1] Dans mon III[e] *Mémoire d'antiquité chrétienne*, p. 32, 2). — [2] *Etrusk. Spiegel*, p. 9-11.

même en dernier lieu, il reconnaissait le caractère mystique et funéraire des *cistes*, à l'occasion de la *ciste* du *Musée britannique* qu'il publiait[1]. Je ne partage donc pas la foi absolue de mon savant ami, M. Welcker, dans la manière de voir de son grand oracle, Zoëga; et, sur cette question des *cistes*, qui paraît décidée à M. Otto Jahn, comme sur d'autres questions que nos jeunes antiquaires se hâtent de trancher avec tant de hardiesse, je me tiens dans le doute et j'attends la lumière, en déclarant, c'est là mon dernier mot, que je ne puis me résoudre à croire qu'un vase de bronze, formé et décoré comme la *ciste* de Ficoroni, n'ait été qu'un de ces meubles vulgaires à l'usage du bain et de la toilette.

La composition, consistant en figures gravées au trait, qui décore le pourtour de la *ciste*, représente un épisode de l'expédition des *Argonautes*, la descente des héros grecs en Bithynie, dans le pays des *Bébryces*, et la victoire remportée à la lutte sur *Amycus*, le roi de ces barbares. C'était là un des traits de l'histoire héroïque, qui devaient flatter au plus haut degré l'amour-propre national des Grecs, parce qu'il était propre à montrer à la Grèce la supériorité de ses institutions gymnastiques, dont elle était si fière, sur la civilisation barbare, qui ne connaissait que l'emploi brutal des forces physiques livrées à elles-mêmes. Il dut donc exister dans l'antiquité beaucoup de monuments de cette lutte fameuse de *Pollux* et d'*Amycus*, et on la rencontre, en effet, sur quelques-uns de ceux qui nous restent. Le groupe de *Pollux*, liant à un arbre le roi barbare qu'il a vaincu, est le sujet d'une urne étrusque, publiée par Buonarotti[2]. Le même motif se retrouve sur un fragment de terre cuite[3], dont il ne reste qu'une partie de la figure d'*Amycus*, les deux mains liées derrière le dos. A ces deux monuments, cités par M. Otto Jahn, j'en ajouterai un troisième, qui paraît avoir échappé à son attention: c'est un bas-relief romain, qui fut longtemps encastré dans la façade du *casino* de la *villa Aldobrandini*, à Rome, où il était connu sous les noms d'*Entelle* et de *Darès*, jusqu'au jour où Visconti y signala la lutte de *Pollux* et d'*Amycus*[4]. Nous avons recueilli dernièrement, sur un charmant vase peint, de la fabrique de *Nola*, qui fait partie du cabinet de M. le duc de Luynes[5], une composition, d'un caractère très-curieux, où se voit, parmi quelques *Argonautes*, *Amycus*,

[1] *Ueber eine Cista mystica des Brittischen Museums*, p. 5-6. — [2] Dans les planches ajoutées à l'*Etruria regalis* de Dempster, t. I, tab. IX. Ajout. Bartoli, *Sepolcri antichi*, tav. 95. — [3] D'Agincourt, *Fragm. de terre cuite*, pl. IV, n. 2. — [4] *Mus. P. Clem.* t. I, p. 81, *a*). Ce bas-relief avait attiré aussi l'attention de Zoëga, qui le cite, *Bassiril. di Roma*, t. I, p. 215, 3). — [5] Ed. Gerhard, *Auserles. Vasenbild.* T. III, Taf. CLIII-CLIV, p. 15-19.

lié, non pas à un *arbre*, mais à un *rocher;* et c'est enfin une autre circonstance du même sujet, celle où *Amycus* et *Pollux* se préparent à la *lutte*, qui est représentée sur un miroir italique[1] très-curieux, et par cette représentation même, et par les noms, en lettres latines, POLOCES et AMVCES, qui s'y voient gravés à côté des personnages. Le combat qui va se livrer entre eux a pour témoin une déesse locale, qu'à son costume et au *croissant*, placé près de sa figure, on ne peut méconnaître pour la *Lune;* et c'est ce qui résulte aussi du nom LOSNA, qui accompagne sa figure, et qui est évidemment le mot LUNA, sous une ancienne forme latine. Et, à cette occasion, je ne puis m'empêcher de relever la singulière distraction commise par Bröndsted[2], au sujet de ce mot LOSNA, qu'il déclare *étrusque, hetrurisk*, tandis qu'il est de fait que les caractères sont *latins*, et que les Étrusques, n'ayant pas dans leur alphabet la lettre O, n'auraient pu écrire le mot LOSNA, non plus que le mot POLOCES, qui, sur les monuments vraiment étrusques, tels que les miroirs, est constamment écrit PVLVTVKE ou PVLTVKE. Le miroir qui nous a fourni le sujet de cette observation se recommande encore par une circonstance curieuse : c'est qu'il fut trouvé dans la *ciste* même de Ficoroni, avec le sujet de laquelle le sien est tellement en rapport, qu'il est bien difficile de ne pas voir une intention dans le rapprochement des deux objets. Il est bien vrai que M. Otto Jahn n'est pas encore convaincu, d'après la manière dont s'exprime Ficoroni[3] sur la *ciste* et sur le *miroir* qu'il appelle *la patera*, trouvés et acquis ensemble, que ce second meuble fût réellement placé dans le premier; mais, si l'on peut regretter que Ficoroni ne se soit pas exprimé en termes plus précis, l'assertion du P. Contucci, qui ne peut pas ne pas être dérivée du témoignage de Ficoroni[4] : *Eruditos monemus intra hujusmodi vas pateram æream fuisse inventam;* cette assertion est si formelle, qu'elle ne saurait, à notre avis, laisser subsister le moindre doute à cet égard.

[1] Publié d'abord par Ficoroni, *Le Memorie, etc.*, p. 73, et reproduit dans les *Mus. Kircher. Ærea*, t. I, tab. IX. Voy. encore Lanzi, *Saggio, etc.*, t. I, p. 123, et t. II, p. 186, tav. VIII, n. 6; Millin. *Galer. mythol.* pl. CXIX, n. 422; K. Ott. Müller, *Denkm. d. alt. Kunst*, part. I, pl. LXI, n. 310. — [2] *Den Ficoron. Cista, etc.*, p. 2. — [3] *Le Memorie, etc.*, p. 72. — [4] *Mus. Kircher.* t. I, p. 5. M. Otto Jahn pense que, par ces mots, *hujusmodi vas*, l'auteur a entendu, non pas la *ciste* de Ficoroni, mais *une autre ciste semblable*, p. 46, 2). Mais j'avoue que je ne puis admettre cette interprétation, qui supposerait la découverte d'une *autre ciste* connue de Contucci. Le fait d'une seconde *ciste*, trouvée en même temps que *celle de Ficoroni*, semble bien, il est vrai, indiqué dans un passage d'une lettre d'un contemporain; mais rien de pareil ne paraît être venu à la connaissance de Contucci.

Nous venons de voir que la lutte de *Pollux* et d'*Amycus*, l'un des épisodes des *Argonautiques*, était représentée sur plusieurs des monuments antiques qui nous sont parvenus, indépendamment de la *ciste*, qui est, à tous égards, le plus accompli de ces monuments; et l'on nous permettra de jeter, à cette occasion, un coup d'œil sur les représentations de l'art qui purent avoir rapport aux *Argonautiques*, et dont il aurait pu se conserver quelque réminiscence sur les monuments qui nous restent; car cette question se rattache directement à notre sujet; et, comme elle a été traitée incidemment par quelques-uns des savants dont les écrits forment l'objet de notre travail, c'est pour nous-même un devoir de nous y arrêter, surtout s'il nous est possible d'y apporter quelque lumière.

Il exista dans l'antiquité une peinture célèbre des *Argonautes*, qui était l'ouvrage de Micon et qui était placée dans le temple des Dioscures, à Athènes; elle avait pour pendant, sur la muraille opposée, l'*enlèvement des Leucippides*, par Polygnote; et c'étaient là deux des chefs-d'œuvre de l'art attique, du grand siècle de Périclès, qui furent, dans le cours des âges suivants, la principale école de la peinture grecque. Malheureusement, Pausanias, à qui nous devons cette notion précieuse[1], s'exprime ici, comme en tant d'autres circonstances pareilles, avec sa brièveté désespérante; il se contente de dire que Micon a peint d'un côté *ceux qui firent voile avec Jason pour la Colchide : τοὺς μετὰ Ἰάσονος ἐς Κόλχους πλεύσαντας*; et il nous laisse ainsi dans l'ignorance sur la circonstance particulière de la fable des *Argonautes*, qui avait pu fournir le sujet du tableau de Micon. Ce qu'il ajoute pourtant, que l'on admirait surtout dans ce tableau *le soin avec lequel étaient traitées les figures d'Acaste et de ses chevaux : Καί οἱ τῆς γραφῆς ἡ σπουδὴ μάλιστα ἐς Ἄκαστον καὶ τοὺς ἵππους ἔχει τοῦ Ἀκάστου*, peut donner quelque lumière; car il résulte de cette indication qu'*Acaste*, le fils et le successeur de Pélias, celui qui, au retour de l'expédition des *Argonautes*, dont il avait fait partie, fit célébrer les jeux funèbres en son honneur, était le principal personnage de la grande composition de Micon; et la présence de ses *chevaux*, facile à expliquer dans l'hypothèse des jeux funèbres, vient à l'appui de cette induction. Nous pouvons inférer aussi du fait que le tableau de Micon avait pour pendant l'*enlèvement des Leucippides*, qu'il y avait des figures de *femmes* dans ce tableau; ce qui reporte naturellement notre pensée vers les *filles de Pélias*, qui devaient figurer à côté d'*Acaste*, leur frère, et qui avaient sans doute auprès d'elles

[1] Pausan. I, XVIII, 1.

Médée, dans son riche costume asiatique. Or toutes ces suppositions se trouvent heureusement confirmées par un passage d'un autre livre de Pausanias, où il est dit que *le peintre Micon avait écrit les noms d'*Astéropée *et d'*Antinoé *auprès de ses figures des filles de Pélias*[1] : Μίκων δὲ ὁ ζωγράφος Ἀσ7εροπειάν τε εἶναι καὶ Ἀντινόην ἐπὶ ταῖς εἰκόσιν αὐτῶν ἐπέγραψε. Le rapprochement des deux textes avait déjà fait entrevoir à Siebelos, le savant éditeur de Pausanias, que le tableau de Micon, où figuraient ces deux filles de Pélias, avec leur nom, ne pouvait être que celui des *Argonautes;* d'où il suivait que le sujet de ce tableau n'avait pu être que le *retour des Argonautes* en Thessalie, où l'un d'eux, le fils de Pélias, *Acaste*, fit célébrer les jeux funèbres en l'honneur de son père. Mais c'est à Boettiger[2] qu'appartient le mérite d'avoir le premier reconnu, par le rapprochement des deux passages de Pausanias, le véritable sujet des *Argonautes* de Micon, le même sujet qui avait été déjà représenté sur le coffre de Cypsélus[3], avec la figure d'*Acaste* présentant la couronne à un vainqueur, et avec les *filles de Pélias*, et qui était ainsi entré, depuis déjà deux siècles, dans le domaine de l'imitation chez les Grecs. Maintenant, s'il m'est permis de le dire, c'est avec quelque surprise que je remarque que ce résultat des ingénieuses recherches de Boettiger, acquis depuis plus d'un demi-siècle à la science, et constaté plus récemment encore par M. Sillig[4], est resté comme non avenu pour un de nos auteurs, M. Panofka[5], qui croit que le tableau de Micon avait pour sujet *Talôs* expirant entre les bras des *Dioscures* et en présence des principaux *Argonautes*, comme nous l'a montré récemment un superbe vase peint de *Ruvo*. M. Otto Jahn, qui rejette avec raison cette hypothèse, comme tout à fait gratuite[6], aurait pu la qualifier plus sévèrement encore, en montrant combien elle pèche contre toutes les règles de la critique, qui avait si bien établi le véritable sujet du tableau de Micon, de manière à ne plus laisser de place à des suppositions arbitraires.

Un autre tableau des *Argonautes* qui jouit d'une grande célébrité dans l'antiquité, c'était celui de Cydias, peintre de la grande école grecque, contemporain d'Euphranor. Cette notion, que nous devons à Pline[7], est la seule que nous possédions sur le compte de cet artiste, avec la circonstance qu'il était natif de l'île de *Cythnos*[8], et avec un trait de sa pratique qui est indiqué par Théophraste[9]; mais nous

[1] Pausan. VIII, XI, 2. — [2] *Vasengemälde, etc.*, t. II, p. 186, ff.; et *Archäolog. der Malerei*, p. 259. — [3] Pausan. V, XVII, 4. — [4] *Catalog. veter. artific.* v. Micon, p. 276. — [5] *Archäolog. Zeitung, neue Folge*, n° 24, December 1848, p. 372-373. — [6] *Die Ficoron. Cista*, p. 36, 1). — [7] Plin. l. XXXV, 11, 40. — [8] Eustath. *ad.* Dionys. *Perieg.* v. 526. — [9] Theophrast. *De lapidib.* 95.

savons que son tableau des *Argonautes* fut acquis par l'orateur Hortensius pour une somme considérable, cent quarante quatre mille sesterces[1], qui répondent, suivant le calcul de Winckelmann[2], à 14,400 florins, et Pline nous apprend de plus qu'Hortensius fut obligé de construire une salle, dans sa belle *villa* de *Tusculum*, pour y placer ce tableau. Ce sont là des particularités qui nous permettent de nous représenter la peinture de Cydias comme une de ces grandes compositions de l'art grec qui se recommandaient à la fois par le nombre des personnages, tous d'ordre héroïque, et par la noblesse du style; et l'on sent que cette notion est parfaitement d'accord avec une représentation des *Argonautes*. Mais il nous paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, dans l'état actuel de la science, d'aller au delà de cette notion, de nous figurer comment était conçu et disposé le tableau de Cydias, ni même de deviner quel en était le sujet. C'est pourtant ce qu'a essayé de faire Bröndsted, dans sa *dissertation* sur la *ciste* de Ficoroni. Il suppose[3] que le sujet de cette *ciste*, qui est *Amycus* vaincu et lié par *Pollux*, était aussi celui du tableau de Cydias, et que ce tableau se composait de plusieurs panneaux de bois, formant le revêtement d'une coupole, de manière à reproduire dans le bâtiment qui le renfermait la forme cylindrique de la *ciste*. Mais cette idée de l'antiquaire danois est tellement arbitraire, elle est si contraire à la vraisemblance, non-seulement en ce qui concerne la peinture de Cydias, mais encore en ce qui regarde la *ciste* de Ficoroni, dont la représentation, bien que gravée sur le pourtour d'un corps cylindrique, peut très-bien se développer sur une surface plane, que je ne crois pas nécessaire de m'y arrêter pour la combattre, et qu'il me suffit de renvoyer à la réfutation qu'en a faite M. Otto Jahn[4].

M. Panofka n'a pas été plus heureux en supposant à son tour que le sujet des *Argonautes* de Cydias était la *mort de Talôs* au milieu des *Argonautes*[5]. Quelque importance qu'ait eue cet épisode de l'expédition des *Argonautes*, à en juger par la tradition poétique qui s'en est conservée[6], rien n'indique, dans les témoignages classiques qui nous restent, que ce fût cet épisode plutôt que tout autre qui eût fourni le sujet du tableau de Cydias; et la fable des *Argonautes* était assez riche en

[1] Plin. XXXV, 11, 40, 26. — [2] *Geschicht. der Kunst*, l. IX, c. III, § 22; *Werke*, VI, 86. — [3] *Den Ficoron. Cista, etc.*, p. 11-13. — [4] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 36. — [5] *Archäol. Zeitung, neue Folge*, Sept. 1848, Beilage, n. 7, p. 102*-103*. — [6] Tous les témoignages classiques sur ce mythe important ont été recueillis avec tout le soin et discutés avec toute la critique qu'on pouvait attendre d'un antiquaire du premier ordre, par feu Avellino, dans son *Mémoire* intitulé : *Il Mito di Talo;* voy. plus bas, p. 593, 4).

motifs pittoresques pour que le génie de Cydias ait pu y puiser sans peine la scène qu'il lui convenait de peindre, et qui s'accordait avec la nature de son talent. D'autres pourraient supposer aussi, comme le fait M. Otto Jahn[1], que c'était le trait des *Argonautes* descendus chez le roi de Thrace Phinée pour le délivrer du supplice des *Harpyies*, qui formait le sujet du tableau de Cydias, et cette conjecture trouverait du moins quelque appui dans cette notion de l'histoire de l'art, que le trait de Phinée, délivré des Harpyies par deux des *Argonautes*, les Boréades, Calaïs et Zetès, avait été représenté sur deux des plus anciens monuments de la Grèce, sur le *trône* de l'Apollon d'*Amycles*[2] et sur le *coffre de Cypsélus*[3]; ce qui prouve bien que cette circonstance de l'histoire héroïque était entrée, dès la naissance de l'art, dans le domaine de l'imitation chez les Grecs, et qu'elle s'y maintenait avec éclat. Mais peut-être, par cette raison même que le sujet en question avait été traité par les anciens maîtres de l'art, doit-on croire que ce ne fut pas celui-là qui fut choisi par Cydias; et, toute réflexion faite, il est prudent de s'abstenir de conjectures qui ne reposent sur aucune base et qui n'apportent réellement à la science aucune notion certaine.

On me permettra une dernière observation au sujet de cette peinture célèbre de *Cydias*. Nous apprenons de Dion Cassius[4] qu'Agrippa décora son *portique de Neptune* d'une belle peinture des *Argonautes;* et nous savons, d'ailleurs, que ce fut à cause de cette peinture que le portique en question, un des plus magnifiques édifices publics de Rome, fut plus généralement connu sous le nom de *portique des Argonautes*[5]. Il m'avait paru que cette peinture des *Argonautes*, placée par Agrippa dans son *portique*, n'avait pu être que le tableau des *Argonautes* de Cydias, pour lequel Hortensius avait construit un bâtiment exprès dans sa *villa;* car les deux notions supposent une peinture d'une grande dimension et d'un grand prix; et l'époque des deux personnages, qui vivaient à une génération l'un de l'autre, ne permet guère de croire que les *Argonautes* d'Agrippa fussent différents des *Argonautes* d'Hortensius. Dans la supposition qu'un tableau aussi grand et aussi célèbre que celui de Cydias n'avait pu se perdre à Rome, dans l'espace d'une seule génération, quoi donc de plus naturel que de retrouver les *Argonautes*, acquis à un si haut prix par Hortensius, en la possession d'Agrippa, qui les place dans son

[1] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 36. — [2] Pausan. III, XVIII, 9. — [3] Idem, V, XVII, extr. — [4] Dio Cass. l. LIII, § 27. — [5] Juven. *Sat.* VI, 153; cf. Schol. *ad h. l.* Add. Martial. *Epigramm.* III, 20. Sur ce *portique de Neptune*, Ποσειδώνειος, Dio Cass. l. LXVI, § 24, voy. les topographes de Rome, Donati, l. III, c. XVII, et Nardini, t. III, p. 117-122, ed. Nibby.

portique? C'est ce que j'avais admis comme un fait de l'histoire de l'art[1], mais sans prétendre avoir eu le premier cette idée, dont le mérite appartient à Junius[2]. C'est une notion que je crois encore parfaitement fondée; elle a été reçue par de savants critiques de l'histoire de l'art, tels que Petersen[3] et Sillig[4]; elle a été embrassée en dernier lieu par M. Panofka[5]; et M. Otto Jahn, *qui n'y trouve*, dit-il, *aucun fondement*[6], me permettra d'espérer qu'il changera d'opinion, quand il aura suffisamment pesé les considérations qui précèdent.

L'histoire de l'art antique, qui se réduit pour nous à quelques livres de l'*Histoire naturelle* de Pline, à la *Description de la Grèce* par Pausanias, et à quelques notions éparses dans Plutarque, dans Athénée, dans Lucien, et dans un petit nombre d'autres auteurs, ne mentionne, en fait de monuments, relatifs aux *Argonautiques*, que ceux qui viennent d'être cités; et l'on peut apprécier, d'après leur petit nombre, tout ce qu'il existe de lacunes dans cette histoire; car, on doit croire, par le haut intérêt national qui s'attachait chez les Grecs à la fable des *Argonautes*, que le talent des artistes ne s'était pas exercé sur un thème si favorable avec moins de zèle que celui des poëtes. Par une circonstance fâcheuse, et qui ne doit pourtant pas tirer à conséquence contre la supposition que je viens d'exprimer, c'est aussi dans la classe des monuments relatifs aux *Argonautiques* que la science moderne a fait le moins de conquêtes. Lorsque, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, Flangini publia son *Argonautica*, qui était la traduction métrique italienne du poëme d'Apollonius de Rhodes, qu'il voulait orner de tous les monuments figurés de cette fable connus de son temps, il ne trouvait à y insérer dans ce but que *neuf* de ces monuments, médaille, pierre gravée, terre cuite et bas-reliefs. Zoëga, le plus docte antiquaire qui ait vécu à Rome, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, le savant qui certainement connut le mieux tout ce qu'il existait de monuments antiques à Rome, ne put ajouter, à la liste des monuments publiés par Flangini, qu'une indication de *sept* autres monuments[7], qui se réduisent même à *deux*, attendu que la statue de

[1] *Peint. antiq. inédit.* p. 43 et p. 146. — [2] *Catalog. artif.* p. 60. — [3] *Einleitung, etc.*, p. 106 et 316, 396). — [4] *Catalog. vet. artific. v.* Cydias, p. 167. — [5] *Archäol. Zeitung, neue Folge*, Sept. 1848, *Beilage*, n° 7, p. 103*. — [6] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 36, 1). La chose avait paru si naturelle au dernier éditeur des *Scholies* sur Juvénal, que ce savant critique avait admis aussi que la peinture d'Hortensius était la même qui avait passé dans le portique d'Agrippa, *Comment. vetust. in* Juven. *Sat.* (Hambourg, 1833, in-8°), ed. Cramer, p. 204. — [7] *Bassiril. di Roma*, t. I, tav. XLV, p. 215, 3).

Jason, comme les bas-reliefs qui représentent les divers traits de l'histoire de *Jason* et de celle de *Médée*, appartient plutôt à l'archéologie de ces personnages qu'à celle des *Argonautes*, et que la *ciste* Borgia, dont Zoëga interprétait le sujet, sur la foi de Visconti [1], qui avait cru y reconnaître les *Argonautes* introduits dans l'arsenal de *Cyzique*, a paru, d'après un nouvel examen [2], devoir s'expliquer d'une manière toute différente. Les découvertes des dernières années, qui ont si considérablement enrichi le domaine de l'antiquité figurée, n'ont presque rien produit, en fait de monuments relatifs aux *Argonautiques*. Si l'on excepte *Jason* et *Médée*, qui occupent certainement une place à part dans cette grande épopée des *Argonautiques*, les fouilles des tombeaux étrusques, qui ont procuré à la science plus de trente mille vases peints, de tout ordre et de toute fabrique, la plupart de sujet mythologique, n'en ont donné aucun qui représente les *Argonautes*. C'est seulement des tombeaux de la Campanie et de l'Apulie, de ceux de *Nola*, et surtout de *Ruvo*, qu'il est sorti quelques vases peints, qui offrent des traits des *Argonautiques;* mais aussi, ces monuments, produits sur un sol purement grec, sous l'influence directe des traditions de l'art et de la mythologie grecs, n'en offrent, par leur rareté même, que plus d'intérêt, et cet intérêt s'accroît encore par le haut mérite d'art qui les distingue.

Nous avons déjà cité le charmant vase de *Nola*, de la collection de M. le duc de Luynes[3], où se voit représenté *Amycus*, vaincu et *lié à un rocher*, au milieu de plusieurs *Argonautes*, dont deux, *ailés*, se reconnaissent avec certitude à ce signe pour les *Boréades*, et un autre, debout, en avant d'une partie antérieure de *vaisseau*, ne semble guère pouvoir être que *Jason* lui-même, le chef des *Argonautes*. Il est plus difficile de dire si les deux jeunes héros, dont l'un, nonchalamment assis sur une *amphore* couchée par terre, tient un *strigile* à la main, l'autre puise de l'eau à une fontaine qui jaillit du pied du rocher même où est attaché *Amycus*, si ces deux jeunes gens, qu'aucun attribut ne distingue, sont effectivement *Castor* et *Pollux*, comme les a nommés M. Éd. Gerhard, avec toute vraisemblance, du reste. La familiarité de l'attitude de *Castor* et l'action de *Pollux* sont des circonstances qui con-

[1] *Mus. P. Clem.* t. I, p. 81, *a*). Voy Zoëga, *Bassiril.* t. I, p. 215, 3). — [2] Cette *ciste*, qui se trouve maintenant au musée de Naples, a été décrite par M. Éd. Gerhard, dans ses *Neapels ant. Bildwerke*, I, 185; et, d'après le résultat de nouvelles observations, *Etrusk. Spiegel*, p. 26-28, ce savant persiste à y voir une scène de palestre, au lieu d'un sujet mythologique. — [3] *Auserles. Vasenbild.* T. III, Taf. CLIII-CLIV, p. 15-19. Voy. plus haut, p. 582, 5).

trastent si fort avec le caractère héroïque de la scène, et qui semblent si peu convenir au rôle rempli par les Dioscures dans la lutte avec *Amycus* et dans la punition du roi barbare, qu'on peut hésiter à les reconnaître sous des traits pareils. Il en est de même d'*Amycus*, qui est représenté dans une attitude sur le sens de laquelle on a pu se méprendre. Tandis que M. Éd. Gerhard voit, dans le personnage du vase, le roi des Bébryces vaincu, accroupi sur ses deux jambes, et les deux mains liées derrière le dos contre un rocher, auquel il est attaché par une ceinture, un de nos auteurs, M. Wieseler, a cru voir *Amycus* assis commodément sur le rocher d'où jaillit la source [1]; en sorte que ce serait ici la scène qui aurait précédé la lutte, et non plus celle qui l'aurait suivie. Mais j'avoue que je suis tout à fait ici de l'avis de M. Otto Jahn [2], et que le roi des Bébryces, accroupi et garrotté comme il l'est, ne peut être que dans l'attitude d'un vaincu et non dans celle d'un homme paisiblement assis. La circonstance du *rocher*, au lieu de l'*arbre* auquel est lié *Amycus*, ne constitue pas une difficulté bien grave, surtout si l'on admet l'ingénieuse correction : *ἐδέθη γὰρ* (ὁ Ἄμυκος) *ἔν τινι πέτρᾳ, ὡς Στησίχορος*, que propose M. Otto Jahn [3] sur un passage corrompu de Zenobius [4]. Mais, quoi qu'il en soit de cette circonstance, il est certain qu'il y a dans la manière dont *Amycus* est représenté *accroupi*, dans l'attitude de *Castor*, *assis* sur une *amphore*, et de *Pollux* puisant de l'eau avec un vase pareil, quelque chose de familier, qui donne à toute la composition un caractère satyrique, trop éloigné de celui de la fable des *Argonautes*, fable si essentiellement héroïque, pour ne pas tenir à une intention particulière. Or cette intention se révèle à la présence de quatre personnages du thiase bachique, *deux satyres* et *deux ménades*, qui se trouvent ici, avec des *Argonautes*, parmi les témoins de la punition d'*Amycus*. Ces personnages, dont l'intervention dans une scène semblable n'a pas laissé d'être embarrassante pour M. Éd. Gerhard, et dont nos auteurs ne semblent pas s'être préoccupés, se montrent dans des attitudes et avec des gestes qui expriment très-clairement le côté ridicule de la situation d'*Amycus*, et qui tendent ainsi à donner à la représentation tout entière le caractère d'une

[1] *Epikrit. Bemerkung. etc.*, p. 5, 3). — [2] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 4. — [3] Le même, *là même*, p. 4, 3). — [4] Zenob. *Prov. cent.* VI, 44, p. 174, ed. Schneidew. Le texte du Parœmiographe portait : *Ἐδεήθη γὰρ ἔν τινι πετραίῳ Στησίχορος εὐναρχεῖν τῶν ἐπὶ* Πελίᾳ *ἄθλων*. Le savant éditeur a lu, à la place de ces derniers mots, *ἐν ἀρχῇ τῶν ἐπὶ* Πελίᾳ *ἄθλων*. La correction de G. Hermann, *ἔν τινι σπείρᾳ*, me paraît bien moins heureuse que celle de M. Otto Jahn, *ἔν τινι πέτρᾳ*, surtout à la vue du vase peint.

parodie. Ce point établi, et la présence des *satyres* et des *ménades* s'expliquant très-naturellement dans cette hypothèse, je crois que la peinture de notre vase était tirée de quelque drame satyrique, célèbre parmi les Grecs de la Campanie; et nous savons précisément qu'il en existait un d'Épicharme, dont un vers nous a été conservé par le scholiaste de Sophocle [1]. Ainsi s'expliquerait le caractère de notre peinture, qui ne semble avoir été saisi par aucun des antiquaires qui s'en sont occupés, et qui a causé la méprise de M. Wieseler.

Ce doit être aussi de quelque composition scénique, mais d'un ordre grave et sérieux, tel que celui des drames du théâtre attique, que fut empruntée la représentation d'un grand et beau vase de *Ruvo*[2], qui représente Phinée délivré du supplice des *Harpyies* par l'intervention des Boréades, trait célèbre des *Argonautiques*, que nous savons avoir été sculpté sur deux des plus anciens monuments de l'art grec, le *trône* de l'Apollon d'*Amycles*[3], et le coffre de Cypsélus[4], et qui était entré aussi dans le domaine du théâtre, par des drames d'Æschyle[5] et de Sophocle[6]. L'ensemble de la composition, qui offre un appareil tout à fait dramatique, avec des personnages qui semblent porter le masque, accuse une origine scénique : ce qui est, selon moi, le cas de beaucoup de vases peints de la fabrique apulienne. Cette particularité est surtout sensible dans le personnage du roi de Thrace, *Phinée*, dont le riche costume asiatique est manifestement emprunté de celui que les rois portaient au théâtre. Je ne saurais donc être ici de l'avis de M. le duc de Luynes, qui regarde cette composition comme produite sous l'inspiration du poëme d'Apollonius de Rhodes; c'est beaucoup trop faire descendre la fabrication des vases peints que de les placer si bas; et je doute que jamais les inspirations de la poésie alexandrine se soient produites dans les œuvres de la céramographie grecque, même

[1] Schol. Sophocl. *ad Ajac.* v. 722. — [2] Ce vase a été publié dans les *Monum. dell' Instit.* t. III, tav. XLIX, et expliqué par M. le duc de Luynes, *Annal.* t. XV, p. 1-17. Je relève, à cette occasion, l'erreur commise par le savant antiquaire, qui déclarait, p. 15, ne pas savoir *d'où provient ce vase,* en ajoutant que *le style s'en rapproche de celui que présente souvent la céramographie apulienne.* Le fait est que ce vase provient de la fabrique de *Ruvo,* et qu'il fait partie de la collection Iatta. J'en reçus un calque, au moment de la découverte, et j'avais eu l'intention de le publier. — [3] Pausan. III, XVIII, 9. — [4] Idem, l. V, c. XVII, 5. Voy. plus haut, p. 587, 2), 3). — [5] Welcker, *Die Griech. Tragöd.* I, Æschylus, p. 31. — [6] Sophocle avait traité deux fois le sujet de *Phinée,* et sa seconde tragédie, qui n'était peut-être qu'un remaniement, portait le double titre des *Tympanistes,* sans doute à raison du *chœur,* composé de *femmes thraciennes,* jouant du *tympanum.* Welcker, *Die Griechisch. Tragöd.* I, 329-333.

dans son âge de décadence. J'approuve, du reste, la prudente réserve qu'a montrée M. le duc de Luynes, en évitant de donner des noms aux divers *Argonautes* représentés sur notre vase; il eût même pu porter plus loin encore cette réserve, en s'abstenant d'appeler *Méléagre* l'*Argonaute* qui joue avec un *chien;* car la présence du *chien* près d'un héros est un trait de mœurs grecques qui ne distingue personne en particulier.

Je ne ferais d'exception à la règle de critique que je crois qu'il est sage de se prescrire pour des représentations du genre de celle qui nous occupe, je ne ferais, dis-je, d'exception, que pour la figure du *héros assis*, à qui une *femme* portant une *haste*, sans doute *Minerve*, la divinité qu'on voit aussi parmi les *Argonautes* sur la *ciste* de Ficoroni, présente un *pileus*. Ce héros tient de la main droite un *strigile*, et, de la gauche, un objet que n'a pas reconnu M. le duc de Luynes, qui l'appelle une *éponge d'où l'eau ruisselle:* c'est le *vase d'huile*, de la forme de *lécythus*, qui s'attachait, au moyen de courroies, au *strigile*, de manière à former l'instrument que les Grecs nommaient *Ξυσ7ρολήκυθος*. Or cet objet est précisément le même qui se voit à la main des *Dioscures* sur un des beaux vases de *Canosa*[1]; ce qui prouve bien que le *Ξυσ7ρολήκυθος*, le meuble de la palestre par excellence, était, dans les traditions de la céramographie apulienne, l'attribut caractéristique de *Castor* et de *Pollux*. Le *pileus*, qui se voit auprès d'un des *Dioscures*, sur ce vase de *Canosa*, était aussi, dans les mêmes traditions, la coiffure particulière de ces héros[2], et c'est le *pileus* que *Minerve* présente au jeune *héros assis* de notre peinture. Enfin, c'est au *strigile* qu'il porte à la main que M. Éd. Gerhard a reconnu pour *Castor*[3] l'*Argonaute assis* du vase de *Nola*. Je me crois donc suffisamment autorisé à proposer ce même nom de *Castor* pour l'*Argonaute assis* du vase de *Ruvo*, parce que cette détermination résulte du rapprochement entre des vases peints de la même fabrique; considération à laquelle on doit avoir égard, et dont on n'a pas toujours tenu compte.

Je ne saurais terminer cet aperçu rapide des monuments de la céramographie grecque qui ont rapport aux *Argonautiques*, aussi bien que la *ciste* de Ficoroni, sans rappeler, au moins en quelques mots, le magnifique vase de *Ruvo*, qui représente *Talôs* expirant entre les bras des *Dioscures*, au milieu des *Argonautes*. Ce vase, certainement un des plus grands et des plus beaux, et peut-être le plus extraordinaire de tous

[1] Millin, *Vas. de Canosa*, pl. VII. — [2] M. Otto Jahn, *Die Ficoron. Cista*, p. 16, n'a pas fait cette distinction dans le passage où il conteste que le *pileus* soit la coiffure des *Dioscures*. — [3] *Auserles. Vasenbild.* t. III, p. 17.

ceux qui sont sortis de nos jours de cette admirable fabrique, fut publié d'abord dans le *Bulletin archéologique de Naples* [1], avec une courte explication d'Avellino [2], puis reproduit, d'après un dessin réduit, dans la *Gazette archéologique* de M. Éd. Gerhard, et accompagné d'une nouvelle interprétation due à M. Panofka [3]. Le travail de l'antiquaire napolitain n'était que l'extrait d'un grand *Mémoire* où le *mythe de Talôs* était approfondi sous toutes ses faces, d'après tous les témoignages classiques qui en restent, et ce *Mémoire* remplit tout un volume grand in-folio [4], qui n'a paru, à notre connaissance, qu'après la mort de l'illustre auteur, et qui est le dernier fruit des travaux de cet antiquaire, si consommé dans l'étude et dans l'interprétation des monuments. Nous ne dirons qu'un mot sur ce superbe vase et sur les explications diverses dont il a été l'objet, sinon dans son motif principal, qui n'est sujet à aucune difficulté, du moins dans quelques-unes de ses parties accessoires : c'est que nous admettons l'interprétation d'Avellino de préférence à celle de M. Panofka; et nous ajoutons une dernière observation qui nous paraît avoir échappé aux deux savants antiquaires, c'est que les riches costumes dont sont revêtus les principaux personnages, et qui se composent d'étoffes brodées avec tout le luxe qu'on sait avoir été propre aux tissus asiatiques, appartiennent manifestement à la garde-robe tragique du théâtre attique; d'où il serait bien possible que la composition de notre vase eût été produite sous l'influence de quelque drame, tel que le *Talôs* de Sophocle [5].

Je m'occuperai exclusivement, dans mon prochain article, des travaux qui ont pour objet l'explication de la *ciste* de Ficoroni.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Bullet. Napol. archeol.* t. III, tav. v, vi, n. LI, et t. IV, tav. vi, n. LXX. — [2] *Ibid.* t. IV, p. 137-139. — [3] *Archaöl. Zeitung*, ann. IV, Taf. XLIV, XLV, p. 313, 319, et *neue Folge*, n. 24, Taf. XXIV, p. 369-373. — [4] *Il Mito di Talo, memoria academica* di Fr. M. Avellino; edizione di C. Esemplari, Napoli, 1847. — [5] Sur cette pièce de Sophocle, dont le titre est cité par le Scholiaste d'Apollonius de Rhodes, *ad* l. IV, v. 1638, voy. les observations de Heyne, *not. ad.* Apollod. p. 89, celles d'Ahrens, Sophocl. *Fragm.* p. 370, éd. Didot, de Welcker, *Die Griech. Tragöd.* t. I, p. 67, et en dernier lieu, d'Avellino, *Il Mito di Talo*, p. III-IV, 12).

DES SCIENCES OCCULTES ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte.

« Non igitur oportet nos magicis illusionibus uti, cum potestas « philosophica doceat operari quod sufficit. »

Roger BACON, *De secr. oper. art. et nat.* c. v.

2 vol. in-8°. Paris, Sédillot, libraire éditeur, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 13. MDCCCXXIX.

PREMIER ARTICLE.

Le premier titre de ce livre ne donne pas une idée exacte de la manière dont l'auteur envisage les sciences occultes : car ne laisse-t-il pas penser que E. Salverte a voulu définir ces sciences, en classer les diverses branches, et montrer ainsi ce qu'elles avaient été dans l'antiquité et le moyen âge? cependant tel n'est point l'objet qu'il a traité. Si le second titre, *Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, a en réalité plus de conformité que le premier avec le livre, il peut aussi donner lieu à quelque méprise; car le mot *magie*, précédé des mots *sciences occultes*, conduit encore à penser que l'auteur s'est placé au point de vue scientifique, pour montrer la magie à son origine comme l'expression de la *science par excellence* et exposer ensuite les causes du discrédit dans lequel elle est tombée, indépendamment de la manière d'envisager les prodiges et les miracles.

Mais, nous le répétons, ce n'est point un exposé de ce que furent jadis les sciences occultes, ni même un résumé de leur histoire, qu'il s'est proposé d'écrire. Son point de départ a été une *histoire de la civilisation;* et c'est après avoir pensé que, dans un tel sujet, l'*histoire et l'origine des sciences* devaient occuper une grande place, qu'il a cru nécessaire de traiter des *sciences occultes*, afin d'atteindre le but définitif qu'il s'était proposé; mais bientôt son travail a pris assez d'étendue, dit-il, pour ne pouvoir plus entrer dans le cadre de l'ouvrage dont originairement il devait faire partie : il l'en a détaché et l'a publié à part.

On voit donc que l'histoire des sciences est, dans l'esprit de l'auteur, subordonnée à l'idée d'écrire une *histoire de la civilisation*. Maintenant il pose en principe que la civilisation se présente au philosophe qui veut en tracer l'histoire sous deux *formes :* « la forme *fixe*, qui a régi le monde « presque entier et qui subsiste encore en Asie; et la forme *perfec-* « *tible*, qui plus ou moins règne dans toute l'Europe, quoique nulle « part *encore* elle n'ait pris tous les développements et porté tous les

« fruits dont ses éléments nous font concevoir l'espérance. » Nous reproduisons fidèlement les paroles de l'auteur.

La civilisation *fixe* a pour caractère, suivant Salverte, l'asservissement de l'esprit des peuples à des croyances surnaturelles professées dans les temples et entretenues par des prodiges ou de prétendus miracles, tandis que la civilisation *perfectible*, ne reconnaissant pour guide que la raison pure, est toujours éclairée dans sa marche par le flambeau de la vérité. Le passage précité montre que Salverte considère le temps actuel comme une période de transition entre la *forme fixe* et la *forme perfectible.*

S'il existe une opinion démontrée par les faits, c'est la difficulté qu'on attribue à la composition d'un ouvrage vraiment bon, nous ne disons pas sur l'histoire des sciences, mais sur l'histoire d'une science en particulier. A des qualités intellectuelles rarement réunies dans une même personne, il faut que l'auteur joigne une connaissance aussi complète que possible de cette science, et, en outre, qu'il ait lui-même, par des découvertes plus ou moins distinguées, contribué à ses progrès. C'est à cette condition que l'histoire d'une science sera réellement utile pour propager la connaissance de cette science, en favoriser l'accroissement et éclairer l'histoire de l'esprit humain par une étude approfondie de ses efforts pour constituer un corps de doctrine; car cette histoire de l'esprit humain ne sera possible qu'à l'époque où chaque science particulière aura trouvé un historien vraiment capable d'en montrer l'esprit spécial et d'en développer les progrès en exposant l'ordre successif des idées principales qui ont concouru à la constitution de ce corps de doctrine, partie du savoir de l'homme.

Si Salverte a eu raison de considérer l'*histoire des sciences* comme devant occuper une grande place dans l'*histoire de la civilisation*, disons que rien ne ressemble moins à une histoire que son livre *des sciences occultes*, et qu'il y professe deux opinions assez difficiles à concilier pour qu'il eût été nécessaire que des explications de sa part prévinssent de très-graves objections du lecteur à la manière dont il a envisagé et traité son sujet. En effet, sans avoir établi par une définition précise en quoi les *sciences occultes* différaient des sciences proprement dites, il se borne à les montrer comme un instrument de domination entre les mains des prêtres qui les cultivaient dans le silence des temples. D'un autre côté, n'admettant pas la réalité des choses surnaturelles et voulant expliquer les prodiges et les miracles racontés dans les chroniques, l'histoire et les écrits sacrés, en s'appuyant de considérations de différents ordres, il attribue à l'antiquité des connaissances scientifiques assez

profondes et assez variées, au moyen desquelles ceux qui les possédaient opéraient des choses merveilleuses, de prétendus miracles, en ne recourant pourtant qu'aux seules forces de la nature.

Eh bien, nous, qui n'envisageons le livre de Salverte qu'au point de vue exclusivement scientifique, et qui, plein de respect pour les croyances religieuses, n'avons pas mission de les défendre, nous disons qu'en ne présentant les sciences occultes que comme instrument de domination, parce qu'elles n'auraient été cultivées que dans le sanctuaire des temples, il est difficile d'admettre avec l'auteur que des prêtres exclusivement livrés aux études scientifiques, dans leurs nations respectives, eussent cultivé les sciences mathématiques, physiques et naturelles, pour un but purement politique, de manière à leur faire faire des progrès dont nous n'avons aujourd'hui aucune idée, parce que nous ne les trouvons pas constatés dans l'histoire.

Il nous semble que la domination attribuée aux prêtres, fondée, en grande partie du moins, sur des moyens puisés dans la connaissance des sciences occultes, a pour conséquence qu'eux seuls se livraient à l'étude; que dès lors, manquant d'émulation et ne se proposant qu'un but politique en cultivant la science, ils ne dûrent point faire faire les progrès aux diverses branches des connaissances humaines que l'auteur est obligé d'admettre à l'appui de ses opinions. Mais, quoi qu'il en soit de cette critique, il est de la dernière évidence que, Salverte assurant qu'il ne se proposait que la vérité pour but, la thèse qu'il soutient devait, conformément aux premières règles de la critique, offrir, à son début, la preuve que les anciens étaient bien réellement en possession d'une science beaucoup plus avancée et plus variée que celle qu'on leur attribue généralement aujourd'hui. Cette proposition une fois prouvée, il aurait cherché à démontrer comment la science cultivée exclusivement par des prêtres, dans un but de domination, avait pu s'élever aussi haut qu'il le pense.

L'ouvrage de Salverte a été écrit dans l'esprit qui présida, au XVIII[e] siècle, à la composition de quelques livres dont les auteurs, avec la prétention de sacrifier les préjugés à la vérité, avancèrent malgré cela, il faut en convenir, plus d'opinions erronées qu'ils n'en démontrèrent de vraies.

Nous ne ferons que trois citations :

Helvétius soutenant que *tous les hommes, communément bien organisés*, naissent égaux en facultés, et que les différences qui les distinguent entre eux tiennent à l'éducation qu'ils ont reçue et aux autres circonstances de la vie;

Jean-Jacques Rousseau avançant que l'association mutuelle des hommes cause la dégénérescence de leurs facultés physiques aussi bien que celle de leurs facultés morales;

Enfin, Condillac usant de son esprit d'analyse pour soutenir que l'instinct, tel que les grands philosophes et les grands observateurs l'ont envisagé, n'existe pas chez les animaux, par la raison que, selon lui, il n'est pas un des actes qu'on rapporte à cette faculté qui ne provienne en réalité de l'imitation ou d'une transmission de connaissances des parents à leurs petits.

Les opinions que nous venons de rappeler sont aujourd'hui jugées comme des erreurs par tous les hommes qui savent distinguer la vérité d'avec des propositions qu'on avance et qu'on ne prouve pas, et cependant elles ont été émises par des écrivains réputés philosophes à des titres divers, qui s'étaient proposé la vérité pour but, et dont un au moins a prétendu ne s'écarter jamais de la voie ouverte par Bacon, et un autre avait pris pour devise *Vitam impendere vero*. Et pourquoi ces illusions de la part d'esprits sérieux? C'est qu'ils ont sacrifié au paradoxe, ou bien à certaines opinions de leur temps; en partant de ces opinions comme de vérités reconnues, leur attention ne s'est fixée, dans les sujets qu'ils ont traités, que sur les choses qu'ils jugeaient y être conformes, et, au lieu de chercher, d'après la méthode expérimentale, à soumettre leur manière de voir à des contre-preuves, ils ont revêtu leur pensée de la forme oratoire, ou bien lui ont donné la forme dogmatique, toujours séduisante pour des lecteurs d'une intelligence médiocre, ou pour ceux qui ne cherchent dans les livres que des arguments favorables à des opinions qu'ils ont déjà.

Il serait difficile de donner une analyse complète du livre de Salverte, parce qu'il manque de méthode et que l'ordre de la plupart des vingt-huit chapitres qui le composent pourrait être interverti sans que le lecteur s'en aperçût; d'ailleurs la phrase n'est pas toujours claire, et cela souvent faute de développement. La forme de l'ouvrage est dogmatique, parce que l'auteur, plein de *foi* en lui-même, a sans doute pensé qu'il était superflu de discuter; il n'expose donc que ses opinions, sans parler de celles des autres.

Quoi qu'il en soit, nous allons passer en revue les points principaux du livre de Salverte.

L'auteur commence par établir en principe que *l'homme est crédule parce qu'il est naturellement véridique*, et il part de là pour partager les individus des nations anciennes et de quelques nations modernes en deux parties fort inégales en nombre : la première comprend les *hommes*

supérieurs (ce sont les prêtres), et la seconde le vulgaire ou le peuple proprement dit. Les premiers, *en agissant* sur les passions *par la crédulité*, ont *ployé* les seconds *à une soumission religieuse*. Les récits que nous a transmis l'histoire des merveilles (comprenant les *prodiges*, les *miracles* et les œuvres magiques) au moyen desquelles les hommes supérieurs ont établi leur domination ne sont pas tous controuvés. Nous avons conservé, autant que possible, les expressions de l'auteur.

Salverte définit les *prodiges* des événements naturels qui semblent pourtant s'écarter des lois de la nature; les *miracles* et les *œuvres magiques* sont, suivant lui, des merveilles que les hommes attribuent à des *dieux* et à des *génies*. Nous ferons remarquer qu'en définissant la *magie*, l'art d'opérer des merveilles, il n'est pas absolument exact de dire avec Salverte, qu'en cela on se rapproche des idées anciennes et de la vérité, car, dans l'origine, le mot *magie* signifiait la *science*, comme nous l'avons dit dans ce journal (décembre 1851, page 766). Pour le vulgaire ignorant, la distinction des *sciences occultes* d'avec les *sciences proprement dites* n'existait pas et ne pouvait pas exister, conséquemment même aux idées de Salverte; car, si toute science appartenait exclusivement au sanctuaire, toute science était cachée par là même au vulgaire, et dès lors celui-ci ne pouvait distinguer des sciences occultes d'avec celles qui ne l'étaient pas. Les *mages* ayant eu en Orient une grande réputation, on imagina le mot *magie* pour représenter *le savoir et la sagesse*[1]. Ce ne fut donc que plus tard, lorsque des hommes qui n'étaient pas revêtus d'un caractère sacré se livrèrent à l'étude des sciences, qu'on a distingué des sciences occultes, parmi lesquelles on comprenait toutes celles qui rentraient dans l'*art divinatoire* ou qui, comme l'*alchimie*, n'étaient pratiquées que mystérieusement.

Salverte parle de faits naturels qui, suivant lui, ont été considérés comme des prodiges ou des miracles, parce qu'ils frappèrent d'étonnement ceux qui les observèrent pour la première fois. Il cite des expressions figurées, d'anciens écrits, des apologues, des allégories, et même des figures emblématiques qui, avec le temps et l'interprétation dont elles furent l'objet, devinrent l'occasion de récits retraçant des prodiges ou des miracles. Il consacre un chapitre (le cinquième) à la *magie*, et il justifie encore les critiques précédentes.

[1] C. Agrippa, *De vanitate scientiarum, etc.*, caput XLI : « . . . Communis opinio est « nomen esse persicum, cui adstipulantur Porphyrius et Apuleius, et significare « eorum lingua, idem quod sacerdotem sapientem, sive philosophum. *Magia itaque « omnem philosophiam physicam, mathematicam, complexa, etiam vires religionum illis « adjungit*. . . » Elle comprenait donc le savoir profane et le savoir sacré.

La *thaumaturgie* l'occupe ensuite; il cherche à démontrer qu'elle reposait sur la physique expérimentale. Cette opinion nous suggérerait quelques observations, si nous ne préférions pas reprendre prochainement ce sujet dans des considérations générales sur les sciences occultes, qui feront le complément de cet article et du suivant.

Salverte, en admettant les connaissances positives que possédaient les prêtres ou les thaumaturges, énumère les moyens que, suivant lui, ils employèrent pour conserver les avantages, ou, comme on dirait aujourd'hui, le monopole de ces connaissances. Ils eurent recours aux initiations pour ne les transmettre qu'à des hommes éprouvés; ils imaginèrent des écritures sacrées. Enfin, pour donner le change sur l'origine de leur savoir et faire croire qu'ils le tenaient du ciel, ils eurent recours aux oracles, à toutes les pratiques imaginables du charlatanisme, aux effets du *ventriloquisme, etc.*

Le chapitre VIII, où Salverte parle du mystère dont les prêtres enveloppaient les sciences occultes, fournit un exemple propre, selon nous, à faire juger de la manière dont il procède dans l'étude des sciences occultes, lorsqu'il s'agit d'en établir les relations mutuelles et les origines des diverses branches en lesquelles elles se ramifient, et qu'il s'agit, en outre, d'interpréter des textes auxquels il renvoie à l'appui de ses opinions.

Salverte (t. I, p. 225 et suiv.) parle des propriétés mystérieuses des nombres, mais très-superficiellement; il ajoute les deux alinéa suivants, que nous reproduisons en entier. « L'instrument du calcul dut naturel« lement participer aux propriétés merveilleuses des nombres, et la « *rhabdomancie*, la divination opérée avec des baguettes, être en honneur « partout où des morceaux de bois, différemment marqués, ont servi « de *machines arithmétiques;* c'est encore avec ces morceaux de bois qu'on « exécute des calculs assez compliqués chez les Khiviens, très-enclins « aussi à croire à la *rhabdomancie*[1]. »

« La *rhabdomancie* était pratiquée chez les Alains et chez les Scythes[2], « ancêtres de presque tous les habitants actuels de la Tartarie; elle l'était « chez les Chaldéens, de qui les Hébreux paraissaient l'avoir empruntée[3]. « Est-il déraisonnable de supposer que la méthode de calculer avec des « baguettes, méthode que ne peuvent expliquer ceux qui l'emploient « aujourd'hui, remonte en Asie à une haute antiquité, comme la su« perstition dont elle nous semble avoir été l'origine? »

[1] M. Mouraviev, *Voyage en Turcomanie et à Khiva.* — [2] Hérodote, lib. IV, cap. LXVII; Amm. Marcell. lib. XXXI, cap. II. Les anciens Germains en faisaient aussi usage. Tac. *German.* cap. X. — [3] Osée, cap. IV, v. 12.

Faisons remarquer avant tout que l'importance accordée *aux nombres* dans les sciences occultes imposait à l'auteur l'obligation de développer ce sujet et de donner des considérations qui manquent absolument à l'ouvrage; qu'en outre, en appliquant l'expression de *machines arithmétiques* aux baguettes dont la *rhabdomancie* fait usage, il devait expliquer ou indiquer, du moins, comment ces baguettes étaient disposées pour constituer les *machines* qu'il qualifie d'*arithmétiques*, car évidemment le mot *machine* suppose l'idée d'une combinaison mécanique de diverses pièces pour amener par le mouvement un résultat déterminé que l'on cherche, et une mécanique propre au calcul ne peut être inventée, pour l'utilité de tous, que dans une société déjà avancée; car, si des chiffres tracés sur des baguettes isolées, ou, mieux encore, sur des tablettes de bois, peuvent servir au calcul, elles ne méritent pas pour cela la qualification de *machines arithmétiques*. Quoi qu'il en soit, admettons que les anciens peuples aient fait usage de ces *machines;* franchement, quand on considère qu'il n'est guère d'objet usuel ou guère de genre de connaissances qui n'ait fourni quelque élément à l'*art divinatoire* (voir le tableau de la science de l'antiquité et du moyen âge, *Journal des Savants*, décembre 1851, p. 768), il nous paraît plus simple de faire dériver la *rhabdomancie* de l'usage de la baguette, comme bâton, que de l'usage des *baguettes* comme *machines arithmétiques*. Mais, quel que soit le sens de la solution de cette question, il n'y a aucune conséquence vraiment importante à en déduire : une conjecture sur ce sujet n'a donc aucun intérêt. Maintenant, en recourant au voyage en Turcomanie et à Khiva de Mouraviev, auquel Salverte renvoie après avoir dit : « C'est encore « avec ces morceaux de bois qu'on exécute des calculs assez compliqués « chez les Khiviens, très-enclins aussi à croire à la *rhabdomancie*, » nous n'avons trouvé que deux passages relatifs au sujet dont nous parlons et qui sont loin d'être conformes à la conjecture de Salverte; nous les reproduisons textuellement :

« Le second mode de divination consiste à disposer en forme de rayons « qui se réunissent à un centre, autant de petites baguettes qu'il existe « de lettres de l'alphabet : chacun de ces petits bâtons représente une « des lettres. L'homme qui consulte, ayant fermé les yeux, jette sur ce « cercle d'autres petits bâtons, et donne son explication d'après les « bâtons qui ont été touchés. » (Page 384 du voyage de Mouraviev.)

Nous le demandons, cette citation conduit-elle à faire considérer ces morceaux de bois comme une *machine arithmétique?* Le second passage est à la page 389.

« Ils (les Khiviens) n'ont aucune idée des mathématiques. Ils repré-

« sentent leurs chiffres par des lettres, comme font les peuples qui se « servent de l'alphabet slave; les plus instruits ne connaissent que le « calcul décimal et l'emploi des chiffres arabes : du reste ils sont *dans « une entière ignorance*, et la numération d'un nombre qui passe cent « mille est pour eux d'une difficulté extrême. Ils ont très peu de dispo- « sitions pour le calcul et *ignorent même les quatre règles de l'arithmétique;* « ils connaissent par expérience ou par tradition quelques propriétés « particulières des chiffres et quelques problèmes, tels que celui des « cent oies qui s'envolent, etc. »

Nous le demandons encore, cette citation dit-elle que les Khiviens exécutent des *calculs assez compliqués* avec des morceaux de bois?

Nous nous bornons à ces exemples pour montrer que les textes que Salverte cite à l'appui de ses opinions sont loin d'avoir toujours le sens qu'il leur attribue.

Conformément à l'idée que l'ignorance place une erreur à côté de ce qui lui paraît une merveille, voici comment Salverte conçoit l'origine des *amulettes;* mais définissons préalablement ce que ce mot signifie, ainsi que le mot *talisman* dont il parle ensuite, sans avoir dit au lecteur le sens qu'il y attache. Il y avait différentes sortes d'*amulettes:* les uns étaient des brevets ou billets que l'on pendait au cou pour préserver celui qui les portait de quelque malheur; les autres, de diverses matières et de différentes formes, étaient portés au cou ou sur soi dans la même intention. Un *talisman* était essentiellement un *signe céleste*, un *astre* ou une *constellation*, indiqué par l'écriture ou représenté par une forme symbolique quelconque sur une pierre à laquelle on attribuait une propriété sympathique, ou sur un métal correspondant au signe céleste, à l'astre ou à la constellation. Il fallait que l'artiste qui avait gravé ou ciselé le talisman eût rempli, pendant son ouvrage, certaines conditions psychologiques sans lesquelles le talisman ne pouvait avoir toutes les vertus dont on le croyait susceptible. Citons maintenant le texte de Salverte : « Souvent la médecine a dissipé « la douleur dans un membre ou en a prévenu le retour par l'applica- « tion d'un remède local. » (L'auteur aurait dû ajouter : c'est-à-dire un *topique.*) « Mais le médecin appartenait à la caste sacrée : l'efficacité du « remède venait donc tout entière de la main qui le donnait, et qui « pouvait seule y renfermer une vertu secrète. La crédulité, en consé- « quence, supplia le charlatanisme de mettre dans ces corps bienfaisants, « non-seulement le don de guérir le mal actuel, mais encore celui de « préserver des maux à venir, et du succès des topiques naquit la puis- « sance surnaturelle des amulettes. Ici encore l'astronomie jouait un « rôle : des figures qu'on lui empruntait se retrouvent sur un grand

« nombre de talismans; les plus célèbres de tous les *abraxas* qui parti-
« cipaient à la puissance du *chef des bons génies* exprimaient simplement
« le nombre des jours de l'année. »

Si on ne peut douter que, dans l'antiquité, des prêtres se soient livrés à la médecine, qu'en bien des circonstances d'utiles renseignements sur le traitement des maladies leur aient été fournis par des personnes qui venaient dans les temples remercier les dieux de leur guérison, n'est-ce pas franchir les limites de la critique quand on suppose avec Salverte que le vulgaire crédule ait déduit l'idée des amulettes de topiques heureusement appliqués par la main des prêtres? Non-seulement rien n'appuie cette manière de voir, mais les faits mêmes y sont peu conformes. Nous renvoyons aux *Disquisitionum magicarum libri sex, auctore Martino del Rio; liber primus, caput IV, quæstio IV, de amuletis et periaptis.* Nous reprendrons ce sujet dans un prochain article, craignant, en le traitant maintenant, d'affaiblir auprès du lecteur la probabilité de nos opinions, dans la nécessité où nous serions de les présenter partiellement.

Salverte fait remarquer que, malgré l'opposition des religions entre elles, l'esprit de la *forme fixe de civilisation* maintint le mystère dans les écoles philosophiques; mais, à mesure que l'influence de la *forme perfectible* se fit sentir, il alla en s'affaiblissant. Trois causes, selon lui, concoururent à ce résultat :

La première vint de la communication des Grecs avec les successeurs des mages qui avaient été dispersés dans l'Asie après la mort de Smerdis : les premières connaissances que les Grecs eurent de la magie datent de cette époque.

La seconde est la communication qui s'établit entre les Romains et les Égyptiens après la fin de la dynastie des Lagides. Beaucoup de prêtres d'ordre inférieur furent obligés, par suite de la conquête, de quitter leur pays; ils vinrent à Rome, où, pour vivre, ils *trafiquèrent*, dit Salverte, des secrets des temples qu'ils avaient desservis.

La troisième cause est la conversion des païens au christianisme. Se croyant relevés des serments qu'ils avaient prêtés de ne pas divulguer les mystères du polythéisme, ils communiquèrent à beaucoup de chrétiens les connaissances magiques qui leur avaient été transmises dans les temples.

Les connaissances magiques se sont conservées jusqu'aux temps modernes :

1° Par les écoles des philosophes théurgistes, qui les transmirent aux sociétés secrètes d'Europe;

2° Par les prêtres *errants*, surtout par les prêtres égyptiens, qui

après avoir quitté leurs temples, les transmirent aux sorciers du moyen âge.

Cette manière de voir, purement conjecturale, repose évidemment sur l'idée d'*association* et sur celle d'*individualité* : à des *écoles* qui se composent de plusieurs individus, succèdent des *sociétés secrètes;* à des *prêtres* errants, isolés, succèdent des sorciers qui ne lui présentent pas l'idée d'une association comme la présentent des sociétés secrètes. Un fait incontestable existe, c'est la transmission des idées magiques de l'antiquité au moyen âge et du moyen âge aux temps modernes; maintenant, pour le fond des choses, qu'est-ce que la conjecture de l'auteur ajoute au fait? Est-il utile de donner des conjectures dans des sujets historiques, sans en développer les conséquences? D'ailleurs, quelle lumière jetterait-elle sur le sujet, lors même qu'elle serait vraie?

L'auteur examine les merveilles opérées par les thaumaturges, en recourant aux moyens d'exécution que la pratique des sciences occultes leur avait appris, et un chapitre entier est consacré à la description d'une initiation; évidemment, en l'écrivant, Salverte a recherché un succès littéraire et non un succès scientifique. Il consacre ensuite sept chapitres à l'exposé de ces merveilles, et parle d'abord de celles qui étaient opérées par la mécanique, au moyen de planchers mobiles, de trépieds qui semblaient doués de la faculté de se déplacer, de statues qui marchaient, d'oiseaux de bois qui volaient; enfin, il semble admettre que, si les anciens n'ont pas inventé les ballons, ils ont fait des essais plus ou moins heureux pour s'élever dans les airs et même s'y diriger.

Il parle du parti qu'ils tiraient de l'acoustique. Ils savaient imiter le bruit du tonnerre, fabriquer des coffres qui, au moment où on les ouvrait, faisaient entendre les sons bruyants de la trompette; ils connaissaient l'influence des sons mélodieux des orgues; ils construisaient des *androïdes*, statues qui répondaient aux questions qu'on leur adressait. Le chapitre consacré à l'acoustique est terminé par des conjectures sur ce qu'était la statue de Memnon.

Il envisage l'optique et l'hydrostatique au même point de vue que la mécanique et l'acoustique, comme donnant aux prêtres des moyens merveilleux d'agir sur l'initié en le frappant d'épouvante ou d'admiration, et en le persuadant qu'il entrait en relation avec les esprits du monde invisible. Suivant Salverte, on connaissait dans les temples le *diorama*, et on savait produire des effets analogues à ceux que l'on admira à Paris en 1826. En parlant de l'évocation des morts et de l'apparition des ombres, il fait concourir l'*engastriloquisme* avec la *fantasmagorie*.

On connaissait aussi les effets de la *chambre noire;* on y montrait les images des objets placés au dehors et éclairés d'une manière quelconque On produisait encore des effets merveilleux au moyen de *miroirs métalliques;* et, si on ne connaissait pas le *télescope*, on faisait usage de *lunettes de longue vue*, toujours selon l'opinion de l'auteur.

L'hydrostatique donnait aux thaumaturges le moyen d'établir des fontaines merveilleuses par leur intermittence ou par la nature du liquide qu'elles répandaient; enfin, s'ils ne pouvaient faire des *lampes perpétuelles*, ils montraient des lampes qui, paraissant l'être, accréditaient la réalité d'une merveille impossible.

Salverte représente la chimie comme une source de merveilles dont les thaumaturges savaient profiter. Il est certain pour lui qu'ils connaissaient l'alcool, et qu'en l'enflammant ils montraient à l'ignorant un *fleuve en feu*. Ils savaient rendre le bois incombustible et manier impunément le fer chauffé au rouge.

Les thaumaturges bravaient les animaux les plus féroces et les animaux les plus venimeux, parce qu'ils savaient paralyser leurs instincts : par exemple, ils ne craignaient rien des crocodiles ni des serpents, et, en beaucoup de cas, Salverte pense qu'ils agissaient sur eux par l'odeur de certaines matières.

Enfin, les thaumaturges agissaient sur les initiés en leur donnant des potions soporifiques ou propres à les plonger dans un état d'*imbécillité passagère*.

Telles sont les matières principales que l'auteur a traitées dans son premier volume. L'article prochain sera consacré à l'examen du deuxième volume.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1852.

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

PREMIER ARTICLE.

Nous venons de trouver dans un des fonds les plus riches et les moins explorés de la Bibliothèque nationale, les *Mélanges de Clérambault,* de nouvelles lettres de la duchesse de Longueville, bien aûtrement intéressantes que toutes celles que nous avons jusqu'ici découvertes et publiées, puisqu'elles éclairent les deux points de sa vie par lesquels elle appartient à la fois à l'histoire et au roman, sa conduite dans la Fronde et sa liaison avec La Rochefoucauld.

Des lettres de madame de Longueville à La Rochefoucauld! voilà de quoi faire battre le cœur à tout amateur de curiosités littéraires. Nous-même, en publiant ici tant de lettres d'une piété vraie, élevée, quelquefois éloquente, nous ne pouvions nous défendre du secret désir d'en rencontrer enfin quelqu'une d'un caractère moins grave et d'une autre époque. La fortune a couronné notre persévérance. A force de recherches, nous avons mis la main sur deux lettres de la sœur de Condé adressées à La Rochefoucauld, qui ne peuvent laisser aucun doute sur la liaison intime et sur sa vivacité réciproque en ce temps-là, c'est-à-dire en 1650, pendant la captivité des princes, lorsque madame de Longueville, enfermée à Stenay avec Turenne,

tenait tête à l'armée royale et que La Rochefoucauld se défendait en Guyenne et à Bordeaux. Ce sont des billets que s'était chargée de faire arriver à leur adresse la complaisante princesse Palatine, prêtant la couverture de sa correspondance à celle des deux amants. Elle aussi, on le savait et on le verra fort distinctement ici, mêlait l'amour ou plutôt la galanterie à la politique, et excellait dans l'art de mener de front tous les genres d'intrigues. On verra les confidences mutuelles des deux grandes dames. Elles ne se doutaient pas qu'en épanchant ainsi leur cœur dans des lettres énigmatiques et même chiffrées, elles s'adressaient à la postérité, que le hasard sauverait ces billets mystérieux, et que nous en soulèverions presque tous les voiles.

Mais il faut commencer par faire connaître par quelle suite d'aventures madame de Longueville se trouvait à Stenay, comment et pourquoi elle s'était jetée dans ce qu'on appelle la seconde Fronde.

Après la paix qui termina la première guerre de Paris, au commencement de l'année 1649, Condé était le maître de la situation : son intérêt, comme sa gloire, lui commandait de rester fidèle à lui-même, de conserver son ascendant par les mêmes moyens qui le lui avaient acquis, en demeurant le défenseur loyal de la couronne et l'interprète modéré des souffrances publiques. Mais il n'est pas vrai le moins du monde que l'homme obéisse à son intérêt, car il ne sait presque jamais le reconnaître; il obéit bien plutôt à sa nature, qui suit sa pente, et agit la plupart du temps sans consulter ni l'intérêt ni la raison, souvent même en dépit de leurs conseils les plus certains. Il eût fallu à Condé un gouvernement de lui-même, qu'il était bien loin d'avoir, pour résister à toutes les tentations qui l'environnaient, surtout à celles qui lui venaient de son humeur impétueuse et altière. Sans entrer dans des détails qu'on trouvera dans les mémoires du temps, disons seulement que Condé, tout en ne voulant presque rien pour lui-même, en refusant même la dignité de connétable, peut-être comme au-dessous de sa naissance et de sa gloire, demanda, selon sa coutume, et obtint beaucoup pour ses amis; qu'il demanda tant, que le cardinal se lassa de tant accorder; qu'au lieu d'avoir une explication sérieuse et franche avec cette nature emportée mais loyale, il eut recours à ses armes favorites, l'adresse et l'artifice; qu'il promit trop sans tenir ses promesses; que Condé s'en plaignit et le prit sur un ton superbe; que Mazarin trouva un tel protecteur plus dangereux encore que ses anciens ennemis; qu'enfin, au bout de quelques mois, ils étaient brouillés, et Condé suspendu entre la cour et la Fronde, ayant à peu près perdu l'une sans avoir acquis l'autre.

Au fond Condé méprisait la Fronde et la Fronde détestait Condé. Le parlement avait sur le cœur les hauteurs et les dédains que le vainqueur de Lens n'avait pu s'empêcher de laisser paraître plus d'une fois en entendant les plus beaux et les plus vains discours; et la bourgeoisie n'avait pas oublié les vives attaques qui tant de fois avaient rabattu ses ardeurs guerrières. La plupart des chefs de la Fronde s'appliquaient à compromettre Condé du côté de la cour, sans se fier ni se donner à lui, et ils poussaient le cardinal à perdre Condé, bien sûrs que, celui-ci détruit, ils auraient bon marché de Mazarin, lui arracheraient le gouvernement ou le partageraient avec lui. La Rochefoucauld n'était point de cet avis; il s'efforçait de faire comprendre à ses amis que la reine, moitié par fierté naturelle, moitié par affection pour son ministre, le défendrait toujours et ne céderait qu'à la force; qu'il serait nécessaire d'en venir à une rupture ouverte; qu'en ce cas il fallait s'entendre avec Condé, parce que son épée déciderait du succès. Il avait, d'ailleurs, ses raisons pour croire qu'il dirigerait cette épée, tandis qu'une nouvelle expérience venait de lui apprendre qu'il n'avait rien à attendre de la cour.

La Rochefoucauld n'était entré dans la Fronde que pour conquérir de vive force ce qu'il avait inutilement espéré de l'amitié et de la reconnaissance de la reine. Comme le trait dominant de son caractère était la vanité, ce qu'il désirait le plus passionnément était un tabouret pour sa femme chez la reine et l'entrée au Louvre en carrosse, priviléges qui excédaient les droits des simples ducs et n'appartenaient qu'aux maisons souveraines. Voilà le grand objet que poursuivait La Rochefoucauld; et encore ne le faisait-il pas ouvertement et sous son nom. Ayant autant d'esprit que de vanité, il employait l'un à masquer l'autre. Aussi, dans la pièce curieuse intitulée : *Demandes particulières de MM. les généraux et autres intéressés*, on ne trouve aucune demande de La Rochefoucauld, et on est tenté d'admirer son désintéressement. Mais regardez à l'article du prince de Conti, vous y lirez ces mots[1] : « Plus, demande mondit sieur le Prince, pour monsieur le prince de Marcillac, « que l'on donne le tabouret à sa femme, qu'on lui paye tous les ap« pointements du gouvernement de Poitou qui consistent en quatre cent « mille cinq cents livres, et qu'on lui conserve l'augmentation de dix« huit mille livres levées pour les fusiliers, dont le payement lui sera « continué, soit qu'ils subsistent ou non. » On devine aisément que la sœur avait ici conduit la main du frère, et que c'était madame de Longue-

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, t. III, p. 233-234.

ville qui avait mis ce singulier appendice aux demandes du prince de Conti. « Elle[1] n'avait rien oublié, dit madame de Motteville, pour faire que « toutes les grâces de la cour tombassent sur la tête du prince de Mar- « cillac. Il en reçut aussi, et fut traité comme un homme que la reine « avait lieu de craindre et qu'il fallait ménager[2].... Pour la satisfaire « amplement, il fallait agrandir le prince de Marcillac; et ce fut dans « cette conjoncture qu'elle eut le tabouret pour sa femme et permission « d'entrer dans le Louvre en carrosse. Ces avantages le mettaient au- « dessus des ducs et à l'égal des princes, quoiqu'il ne fût ni l'un ni « l'autre : il n'était que gentilhomme, et son père le duc de La Roche- « foucauld, n'était pas mort; mais il était assez grand seigneur et avait « assez de considération dans le monde pour pouvoir soutenir une folle « chimère. » Une fois son vœu le plus cher accompli, La Rochefoucauld se montra fort bien disposé pour la cour et Mazarin. Madame de Nemours se joint ici à madame de Motteville[3] : « Sitôt que Marcillac, qui ne se hâtait « et ne pressait tant madame de Longueville que pour avoir plus tôt ce qu'on « lui avait promis du côté de la cour, en eut obtenu ce qu'il prétendait, « il ne pensa plus guère aux intérêts des autres. Il trouva dans les siens « tout ce qu'il cherchait, et son compte lui tenait d'ordinaire toujours « lieu de tout. Il fit même trouver bon à madame de Longueville qu'on « n'eût point pensé à elle. »

Mais La Rochefoucauld s'était cru trop vite en possession de sa chimère : elle devait lui échapper encore. Mazarin ne lui avait accordé le tabouret pour sa femme et l'entrée au Louvre en carrosse que dans l'absolue impuissance où il était de résister aux pressantes sollicitations de la maison de Condé. Cette faveur extraordinaire était la plus criante des injustices dans les mœurs du temps : elle blessait à la fois les princes de maison souveraine et les gentilshommes de même qualité que La Rochefoucauld et qui avaient mieux servi. La noblesse indignée tint des assemblées, et envoya à la reine une députation demandant le maintien des règles séculaires qui protégeaient la hiérarchie; les princes se joignirent à la noblesse; le clergé s'en mêla aussi : ce fut comme une insurrection de toute l'aristocratie, sans distinction de partis politiques ni d'affections particulières, car les meilleurs amis de Condé, entre autres Montmorency-Boutteville, y prirent part. La reine soutint quelque temps ce qu'elle avait fait; mais les assemblées de la noblesse devenant de plus en plus redoutables, l'esprit d'opposition menaçant de

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, p. 295. — [2] *Ibid.* p. 393. — [3] *Mémoires de madame de Nemours*, p. 33.

s'étendre de cet abus à bien d'autres, et invoquant déjà les États généraux comme le seul moyen de rétablir l'ordre dans l'État, Mazarin ne jugea pas à propos de braver une pareille tempête pour un tabouret à la femme d'un de ses plus anciens ennemis : il céda à la réclamation universelle, et s'excusa de son mieux auprès de La Rochefoucauld. Celui-ci se crut joué et jura de se venger. Il exhale ses ressentiments dans une pièce inédite et très-précieuse que nous avons trouvée à la bibliothèque de l'Arsenal parmi les manuscrits de Conrart : c'est une *Apologie de M. le prince de Marcillac*, en réponse, à ce qu'il paraît, à des plaintes qui lui avaient été faites de sa violente animosité contre Mazarin. Il y énumère tous ses griefs; le plus sensible lui est évidemment la privation de ce malheureux tabouret. Cet écrit doit être de 1652 ou de 1653; il est bien de la main de l'auteur des *Mémoires :* c'est le premier essai de sa manière ingénieuse, vive et dégagée. Mais, si le style de La Rochefoucaud y est déjà, son âme surtout y est tout entière, cette âme vaine, intéressée, cachant le calcul sous la légèreté, et un fiel secret sous les formes les plus agréables. Voyant que tant de promesses se réduisaient à lui rendre son gouvernement du Poitou, de satisfait qu'il était il se refit opposant et renoua avec la Fronde. Docile à ses impressions, madame de Longueville l'y suivit de nouveau avec son mari et son jeune frère le prince de Conti; elle renouvela ses efforts pour y attirer Condé, et cette fois elle réussit : triste succès, qui conduisit à sa perte Condé et toute sa maison.

Telle est l'origine de la seconde Fronde : on la doit en très-grande partie à l'ambition trompée et aigrie de La Rochefoucauld et à l'influence de madame de Longueville sur sa famille.

Un moment brouillée avec Condé, madame de Longueville se réconcilia avec lui vers la fin de 1649; et dès lors il y eut bien encore entre eux quelques nuages, mais leurs cœurs ne furent plus séparés, et plus tard ils reprirent toute la vivacité de leur première tendresse.

En rentrant dans la Fronde, La Rochefoucauld s'efforça en vain de la donner à Condé : toutes ses intrigues échouèrent devant l'habileté de Mazarin. Connaissant les ressorts qui faisaient mouvoir les principaux chefs, Mazarin s'était assuré de chacun d'eux par différents moyens. Il avait assez aisément gagné le marquis de Laigues, le dernier favori de madame de Chevreuse. Celle-ci, aidée de sa fille, tout aussi belle et aussi galante que sa mère, avait tout pouvoir sur le coadjuteur Retz, à qui on laissa entrevoir le chapeau de cardinal. Madame de Chevreuse disposait de Beaufort par sa belle-mère, madame de Montbazon; elle avait aussi retenu de l'ascendant sur le duc d'Orléans, que

peu à peu elle détacha de Condé. Cette cabale s'était accrue de la duchesse d'Aiguillon, qui, justement irritée d'avoir vu madame de Longueville et Condé marier malgré elle et malgré la reine son neveu, le duc de Richelieu, à une de leurs amies, madame de Pons, sœur aînée de la belle et infortunée mademoiselle du Vigean, pour pouvoir disposer par leurs mains du gouvernement du Havre, passa du côté des ennemis de Condé, et leur apporta sa fortune, son crédit, ses lumières et son énergie. C'est elle, dit-on, et madame de Chevreuse qui proposèrent au cardinal d'arrêter Condé, ou, du moins, il eut l'art de les amener à lui donner ce conseil. C'était un bien grand coup à frapper. Une fois la résolution prise, Mazarin l'exécuta avec une promptitude, une adresse et une vigueur que son maître Richelieu n'eût pas désavouée; et, il faut le dire, il trouva dans la reine Anne un appui habile et ferme que Louis XIII ne prêta pas toujours à son ministre.

Le 18 janvier 1650, Condé fut arrêté chez la reine avec son frère et son beau-frère; on les conduisit tous les trois à Vincennes. En même temps, la reine envoya La Vrillière, secrétaire d'État, chez madame de Longueville, pour l'inviter à se rendre immédiatement au Palais-Royal : on devait aussi l'arrêter. Madame de Longueville était alors en visite chez une des personnes les plus aimables, les plus belles, les plus capables du XVIIe siècle, sa cousine et son amie, la princesse Palatine : elle y apprit ce qui venait d'arriver. La première douleur passée, elle courut porter à sa mère la triste nouvelle : là, elle trouva La Vrillière, qui, ne l'ayant pas rencontrée à l'hôtel Longueville, avait été la chercher à l'hôtel Condé, et lui signifia l'ordre de la reine. Elle fit semblant de se disposer à obéir, et elle s'échappa dans le carrosse de la princesse Palatine, qui la mena à une petite maison du faubourg Saint-Germain, où elle se tint cachée quelques heures, et d'où elle put voir les feux de joie et les réjouissances publiques qui se faisaient pour célébrer l'arrestation de son mari et de ses deux frères. On avait voulu aussi s'assurer de La Rochefoucauld; mais, prévenu à temps, il s'enfuit de sa maison et vint rejoindre madame de Longueville dans celle où elle avait trouvé un abri. Il n'eut pas de peine à lui persuader de suivre jusqu'au bout la fortune de sa famille, et ils sortirent ensemble de Paris, toujours dans le carrosse de la princesse Palatine, pour aller demander asile et protection à la Normandie, dont M. de Longueville était gouverneur. Elle laissa ses enfants à sa mère, remit tous ses intérêts entre les mains de sa fidèle et judicieuse amie, et, conduite par La Rochefoucauld, elle se jeta résolûment dans les hasards de la guerre civile. Ici commence une carrière nouvelle pour madame de Longueville. Jusqu'à présent

elle n'a connu que les douceurs de la vie, les gracieuses occupations de l'esprit, les soins de la beauté et de l'amour, les intrigues des partis, les agitations des salons, les légères fatigues de cette première guerre de Paris où elle avait un frère pour adversaire, appuyée sur son autre frère, sur son mari et sur celui qu'elle aimait. Maintenant, elle va se trouver aux prises avec des ennemis implacables, affronter de sérieux périls, faire des traités, soutenir une guerre, passer tour à tour par les alarmes militaires les plus vives et par les plus poignantes épreuves domestiques, connaître tous les chagrins à la fois, sans s'en laisser accabler, seule et sans nul autre soutien que son intrépidité naturelle, mais avec un sentiment qui se rit de la fortune et qui tient lieu du bonheur.

Partie de Paris la nuit du 18 janvier 1650, madame de Longueville arriva le lendemain en Normandie; elle y fit le premier apprentissage de la fragilité des affections politiques. Lorsqu'en 1648 elle avait accompagné M. de Longueville dans son gouvernement, la Normandie l'avait reçue avec des transports d'enthousiasme; Rouen lui avait frappé une médaille. L'université de Caen lui avait adressé des vers latins sur sa beauté [1]. Le grave Pierre Dubosc, le célèbre ministre protestant, l'avait aussi célébrée en prose; il lui avait dit: « Nous ne serons jamais lâches « quand il s'agira de votre service [2]. » Madame de Longueville avait cru pouvoir compter sur le parlement de Rouen, rempli des créatures de son mari, et sur plusieurs places fortes qui, lui avait-on dit, n'attendaient que sa présence pour se déclarer. Tout lui manqua, mais elle ne se manqua point à elle-même. Elle fit tout au monde pour intéresser dans sa cause la noblesse, les officiers et les bourgeois : elle employa tour à tour l'énergie et la douceur; elle descendit même aux prières qu'elle jugea les plus capables de toucher les cœurs. La prévoyance de Mazarin lui avait enlevé d'avance tous ses appuis, et elle vit successivement la Normandie tout entière reconnaître l'autorité royale. Le marquis de Beuvron, qui commandait à Rouen, malgré sa bonne volonté et tout ce qu'il lui devait ainsi qu'à son mari, n'avait pu lui rendre que d'inutiles respects, et encore cela seul avait déplu à Mazarin, qui l'avait révoqué et avait mis à sa place Fourille, excellent officier du régiment des gardes, qui devait tant se distinguer par la suite [3]. Il ôta aussi

[1] *Antonii Hallæi regii eloquentiæ professoris in Academia Cadomensi opuscula miscellanea,* Cadomi, 1675, p. 204. — [2] Voyez, dans *la Vie de Pierre Dubosc,* ministre du saint Évangile, Rotterdam, 1698, in-8°, la harangue adressée, à Caen, à madame de Longueville, en juin 1648; voyez aussi la savante *Histoire du parlement de Normandie,* par M. Floquet, t. V, p. 418. — [3] Tué à Senef, lieutenant général.

la charge importante de procureur-syndic des états de Normandie à Baudry, homme très-capable, mais attaché au duc de Longueville, et la donna à Pierre Corneille[1]. La Croisette, le favori de M. de Longueville et comblé de ses bienfaits, s'empressa de faire sa soumission et de remettre à la reine la ville et le château de Caen. Matignon remit à son tour Cherbourg et Granville. Le duc et la duchesse de Richelieu, maîtres du Havre, n'eussent pu servir madame de Longueville, alors même qu'ils l'auraient voulu, car les officiers de la garnison leur obéissaient bien moins qu'à la duchesse d'Aiguillon; et la nouvelle duchesse de Richelieu, qui ne l'était devenue que grâce à Condé et à sa sœur, oubliant ses protecteurs de la veille pour ne songer qu'aux puissants du jour, négocia avec Mazarin, et lui répondit de son mari et du Havre, s'il voulait reconnaître son mariage et lui assurer ce tabouret si ambitionné des simples duchesses. Mazarin avait bien vite accepté ces conditions, en sorte que madame de Longueville ne trouva pas même un refuge auprès de cette ancienne amie d'enfance dont elle avait fait la fortune, et pour laquelle elle avait bravé la juste autorité de madame d'Aiguillon et de la reine. Voyant que la résistance était impossible, elle-même, faisant bonne mine à mauvais jeu, eut assez de politique pour ordonner au marquis de Chamboy, qui commandait le Pont-de-l'Arche, de rendre cette place à la première sommation du roi, ce qu'il ne manqua pas de faire. Elle n'avait eu que le temps de se jeter dans Dieppe, et encore Du Plessis-Bellière, avec le jeune Duquesne qui commençait alors sa brillante carrière, vint l'y assiéger. Le gouvernement de Normandie fut solennellement ôté au duc de Longueville et donné au comte d'Harcourt, qui y marcha avec une armée. Mazarin y mena lui-même la régente et le jeune roi, l'hiver, et à travers une épidémie qui faisait les plus grands ravages, tant il mettait de prix à soumettre cette grande province voisine de Paris et à s'emparer de la personne de madame de Longueville. Il lui offrit de se retirer dans une de ses terres, soit Trie, soit Coulommiers, si elle voulait pro-

[1] C'est à M. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie, ibid.* p. 455, qu'on doit la connaissance et la démonstration de ce fait curieux. Il paraît bien résulter, en effet, des lignes suivantes de l'*Apologie particulière pour M. le duc de Longueville*, Amsterdam, 1650, in-4° de 116 pages : « Baudry a du moins cette consolation « dans sa disgrâce qu'on ne lui a ôté la protection du peuple que parce qu'on le veut « impunément opprimer, et qu'il n'a pas failli dans sa charge. En effet, on lui a donné « un successeur qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre (le sieur Corneille, « poëte fameux pour le théâtre), mais qu'on dit être assez mal habile pour manier « de grandes affaires. Bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pen- « sionnaire de Mazarin. »

mettre de s'y tenir tranquille. Mais elle ne vit qu'un piége dans cette proposition, qui la mettait à la merci de ses ennemis. Sa belle-fille, mademoiselle de Longueville, qui l'avait accompagnée jusque-là, n'approuvant pas ses desseins, la quitta pour aller servir son père par des voies différentes. Elle resta donc seule avec La Rochefoucauld, et bientôt il leur fallut se séparer après avoir arrêté un plan de conduite dont les diverses parties étaient habilement concertées.

Par-dessus tout, on devait s'efforcer d'exciter sans cesse la compassion des peuples pour les illustres prisonniers, surtout pour celui auquel la France devait son indépendance et sa gloire, et Mazarin même son salut. En même temps, on s'adresserait à tous les parlements du royaume, particulièrement à celui de Paris, pour demander la fidèle exécution des dernières déclarations royales, dont l'une interdisait d'arrêter qui que ce fût sans le juger immédiatement, et de le détenir sans un jugement préalable; et il était en vérité assez étrange de commencer la violation du traité qui avait mis fin à la guerre de Paris sur celui-là même qui avait ménagé ce traité. C'était à la mère et à la femme de Condé qu'il appartenait de présenter au parlement cette requête, qui devait être de l'effet le plus pathétique. On agiterait ainsi Paris et la France entière au nom du malheur et au nom du droit. Le mot d'ordre devait être la fidèle exécution des déclarations royales, la délivrance du vainqueur de Rocroy et de Lens, et l'émancipation de la couronne asservie par un Italien. Dans les provinces du centre, Chabot, duc de Rohan, un des meilleurs amis de Condé, et le maréchal de Brézé, son beau-père, devaient remuer l'Anjou. Au midi, La Rochefoucauld soulèverait la province dont il avait le gouvernement, le Poitou, et se mettrait à la fois en rapport avec l'Anjou révolté et avec la Guyenne dont Condé était gouverneur; il pouvait par Bordeaux s'entendre avec l'Espagne, en recevoir des secours et au besoin y trouver un asile. Dans le nord, Turenne, avec les troupes dont il disposait, se rendrait maître des places de la frontière et établirait son quartier général à Stenay, ville de guerre appartenant à Condé. Il donnait ainsi la main à l'archiduc, qui fournirait des soldats et de l'argent. Ce plan était bien conçu, mais il reposait sur l'appui de l'Espagne : c'était plus qu'une guerre civile, c'était une guerre étrangère. Le point essentiel était donc l'alliance avec l'Espagne, et madame de Longueville fut chargée de négocier cette alliance. Pour cela, elle devait quitter la France, s'en aller dans les Pays-Bas traiter avec l'archiduc au nom du parti des princes, et de là se rendre à Stenay pour se bien assurer de Turenne et le pousser sur Paris à travers la Champagne, pendant que le duc de Bouillon et La Rochefoucauld ten-

teraient aussi de s'ouvrir un passage et marcheraient au commun rendez-vous, Paris et Vincennes. Rendons cette justice à La Rochefoucauld qu'une fois engagé dans cette périlleuse entreprise, il y montra, à défaut de grands talents, le plus entier dévouement. Il ne réussit pas dans l'Anjou où le duc de Rohan commença des mouvements qui n'eurent pas de suite; mais il fit prendre les armes à toute la noblessse du Poitou, il se jeta dans Bordeaux avec le duc de Bouillon et la princesse de Condé, et, devant une puissante armée royale, concourut à y maintenir le drapeau de la Fronde. Nous allons voir ce que fit de son côté madame de Longueville, et comment elle s'acquitta du rôle qui lui avait été assigné.

Dans les premiers jours de février elle avait dit adieu à La Rochefoucauld, et, avertie par Montigny, gouverneur de Dieppe, qu'il ne pouvait plus répondre de sa sûreté devant Du Plessis-Bellière, déjà maître de la ville et qui menaçait le château, elle abandonna la Normandie et passa en Hollande. Ce ne fut pas sans les plus grandes difficultés et les plus grands périls, poursuivie par les agents de Mazarin avec un acharnement impitoyable, au milieu d'un hiver très-rude et par le temps affreux qu'il faisait sur la mer. Elle comprit la gravité de son entreprise et de sa situation, et, au moment de braver tous les dangers, elle voulut se confesser. C'est madame de Motteville qui nous donne ce curieux détail[1] : « Madame de Longueville, se trouvant sans ressources, vit toutes « ses espérances évanouies; mais son grand cœur ne l'ayant pas abandonnée, elle pensa tout de bon à se sauver. Elle fit alors une confes-« sion générale qui parut avoir les marques d'une véritable contrition; « et, quoiqu'elle conservât le dessein de faire la guerre, elle n'en eut « point de scrupule, parce qu'elle crut alors, en flattant sa passion, que « la défense était permise. »

Puisque nous venons de citer madame de Motteville, nous la laisserons raconter de quelle manière madame de Longueville quitta Dieppe et la Normandie[2] : « Elle sortit du château par une petite « porte de derrière qui n'était pas gardée. Elle fut suivie de ses « femmes, de celles qui eurent le courage de ne pas la quitter, et de « quelques gentilshommes. Elle alla deux lieues à pied pour gagner « un petit port où elle ne trouva que deux barques de pêcheurs. Elle « voulut s'embarquer en ce lieu contre l'avis des mariniers. Son dessein « était de gagner un grand vaisseau qu'elle faisait tenir à la rade exprès « pour se sauver quand elle serait forcée de le faire. Le vent se trouva

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 98. — [2] *Ibid*

« alors si grand et la marée si forte, que le marinier qui l'avait prise « entre ses bras pour la porter dans la chaloupe, ne pouvant résister « ni à l'un ni à l'autre, la laissa tomber dans la mer. Elle pensa se noyer; « mais enfin elle fut reprise et tirée de ce péril, plus touchée de ses mal« heurs qu'elle n'était abattue de cet accident. Ayant repris ses forces et « ranimé son courage, elle voulut tenter de nouveau de se remettre « dans le péril. Le vent, qui s'augmentait à tous moments, l'en empêcha, « et la fit résoudre de prendre des chevaux et de se mettre en croupe, « ce que firent aussi les femmes et les filles de sa suite. Elle marcha « dans cet état le reste de la nuit, et arriva chez un gentilhomme du « pays de Caux, qui la reçut et la cacha avec beaucoup d'affection et de « bonté. De là, elle envoya un des siens pour faire venir le navire qui « l'attendait côtoyer le lieu où elle était; mais on découvrit que le « patron avait été gagné par les deniers du ministre, et qu'elle eût été « arrêtée, si elle s'en fût servie quand elle l'avait voulu faire. Ensuite de « cette aventure, elle demeura environ quinze jours, se cachant de lieu « en autre, selon les avis qu'elle recevait; et enfin elle envoya au Havre, « où elle gagna le capitaine d'un navire anglais. Elle y fut reçue sous « le nom d'un gentilhomme qui s'était battu en duel; et cet homme, « ayant été bien payé, ne s'en informa pas davantage et la vint trouver « à quelque petit port particulier. Ce vaisseau la passa en Hollande, « où elle fut visitée du prince d'Orange, de la princesse sa femme et de « la princesse sa belle-mère. »

D'autres historiens contemporains, entre autres Priolo et Labarde[1], racontent différemment les incidents de cette nuit affreuse où madame de Longueville pensa d'abord se noyer, et ensuite mourir de froid. Selon eux, ce n'est pas chez un gentilhomme, c'est chez un bon curé, dans l'humble presbytère de Pourville, qu'elle trouva un asile, du feu pour réchauffer ses membres glacés, et un lit pour se reposer. Elle n'oublia jamais ce service, et elle voulut qu'une fondation perpétuelle consacrât sa reconnaissance. Tous les ans, au jour et à l'heure anniversaire de l'arrivée de madame de Longueville à Pourville, deux cents fagots étaient déposés à la porte du presbytère pour épargner au curé ainsi qu'aux pauvres de cette petite paroisse les souffrances auxquelles la princesse avait failli succomber.

Telle est l'entrée de madame de Longueville dans la guerre civile. La suite répondit à ce début. Mais, les yeux toujours fixés sur Paris, attentive à ménager les apparences et à caresser l'opinion dont elle avait

[1] Voyez M. Floquet, *ibid.* p. 449.

besoin, à peine arrivée à Rotterdam, son premier soin fut d'écrire au jeune roi Louis XIV pour exposer et justifier sa conduite. Elle se donne comme une victime de Mazarin. Elle raconte tout ce qui lui est arrivé depuis qu'elle a été forcée de quitter Paris; elle rapporte toutes ses démarches à la seule nécessité, elle demande justice pour elle-même et pour sa famille. « La lettre qu'elle écrivit au roi, dit madame de « Motteville[1], fut estimée, elle était pleine d'artificieuses plaintes, et « sans doute qu'elle l'avait composée elle-même, ayant toujours écrit « aussi bien que personne. » Imprimée en Hollande et clandestinement introduite en France, cette lettre a été supprimée avec tant de soin, qu'il en subsiste très-peu d'exemplaires, et qu'on peut la considérer comme inédite. La voici telle que nous l'avons retrouvée dans un vieux recueil de Mazarinades pour l'année 1650 :

Sire,

« Comme je ne doute point que l'injustice de mes ennemis ne calomnie auprès de Vostre Majesté ma sortie hors du royaume, et que leur malice ne se veuille servir de ce prétexte pour accroistre par quelque nouvelle persécution les infortunes de nostre maison, j'ay creu que j'estois obligée de luy rendre compte des causes qui m'ont forcée à quitter la France, afin d'empescher que sa bonté ne se trouvast surprise sur ce sujet par les artifices ordinaires du cardinal Mazarin, et que cet homme, qui n'a rien obmis de ce que la mauvaise foi et la violence pouvoient suggérer pour me contraindre ou à souffrir la prison ou à quitter ma patrie, ne voulut encore faire passer ma retraite pour une action volontaire. C'est pourquoy, Sire, je supplie Vostre Majesté d'avoir agréable que je l'informe de la vérité, et que par une relation sincère de ma conduite je luy fasse cognoistre que ce n'a esté qu'à toute extrémité que je me suis résolue à sortir du royaume, et que je n'ay choisi un bannissement, que je souffre avec douleur, que lorsque je me suis veue preste de tomber entre les mains d'un ennemy d'autant plus dangereux et plus implacable qu'il venoit de se porter aux dernières violences contre des personnes à qui tout le monde sçait qu'il a les dernières obligations.

Dès que le cardinal Mazarin apprit que MM. mes frères et M. mon mari estoient arrivés au bois de Vincennes, ne voulant rien laisser dans nostre maison qu'il ne persécutast, il m'envoya, sous le nom de la reyne, un commandement de me rendre au Palais-Royal, et je fus advertie à l'heure mesme qu'on avoit dessein de m'y arrester. Néantmoins, comme j'avois peine à m'imaginer que sa haine deut venir jusques à moy, je me contentay de me retirer chez une personne de mes amies pour m'en esclaircir. Mais ayant appris incontinent après qu'il avoit fait investir l'hostel de Condé par plusieurs compagnies des gardes, et qu'il se résoudoit d'employer la force pour m'arrascher d'entre les bras de madame ma mère, ne voyant plus de seureté pour moy à Paris, je pris le dessein de venir en Normandie, et me rendis à Rouen. En arrivant, je déclaray à MM. du parlement et de la ville que rien n'estoit sy esloigné de ma pensée que le désir d'apporter le moindre trouble dans la province, et que j'y estois seulement venue pour y ren-

[1] T. IV, *ibid.*

contrer ma seureté, n'ayant pu choisir un autre lieu que celuy dont M. mon mary avoit le gouvernement et où la plupart de ses biens étoient situés. Je les conjuray ensuite de députer vers Vostre Majesté pour l'informer de ma résolution et d'estre mes cautions auprès d'elle que je ne songerois à rien pendant ma retraite qu'à la tranquillité et au repos, et que je m'employerois avec eux à tenir les peuples dans le devoir et l'obéissance. Je ne voulus pas m'arrester à Rouen, craignant que mon séjour dans la capitale de la province ne fut mal interprété, et résolus de me retirer à Dieppe comme en un lieu qu'on avoit accordé à M. mon mary pour sa seureté, il y a plus de trente ans, et dont le feu roy luy avoit permis d'acheter le gouvernement de la somme de cent mil escus. Lorsque j'y fus arrivée, je priay la noblesse qui m'y avoit conduite de se retirer; je despeschay à la reine pour assurer Sa Majesté que rien ne pouvoit me destourner d'une entière obéissance, et pour la supplier que je pusse demeurer chez moy en paix; j'en fis aussy partir des eschevins afin de renouveller à Vostre Majesté sur le sujet de mon arrivée les asseurances de leur fidélité. J'avoue, Sire, que je me persuaday que, ce que je demandois estant juste et conforme aux dernières desclarations, qui sont un gage solemnel de la seureté publique, le cardinal Mazarin n'oseroit commencer à les violer en la personne d'une princesse de vostre sang. Mais luy, qui vouloit à quelque prix que ce fut achever le dessein qu'il avoit fait de me prendre ou de me chasser, et qui sçavoit bien d'ailleurs que par les ordres que j'avois donnés il ne trouveroit aucune résistance dans la province, préférant à toutes considérations celle de satisfaire sa vanité et sa haine, quoy que mes actions ne luy donnassent aucun lieu de me nuire et qu'il manquast mesme d'un prétexte légitime pour ce qu'il entreprenoit, il tira Vostre Majesté hors de Paris en une saison fascheuse, il fit marcher des gens de guerre dans une province soumise avec danger de la révolter, il desgarnit les frontières de Picardie qu'il exposa aux ennemis; enfin il abandonna vostre personne sacrée à la fureur de la peste, et fit séjourner Vostre Majesté à Rouen en un temps où le péril en esloignoit jusques aux gens de moindre condition. Trouvant les choses calmes, il ne laissa pas de despouiller M. mon mary de son gouvernement, de remplir le Vieux-Palais [1] de suisses, de s'emparer de Grandville et de Cherbourg, de prendre le Pont-de-l'Arche, de se saisir du chasteau de Caen, de s'asseurer de la citadelle du Hâvre, mettant dans ces lieux de ses créatures, et presqu'en un moment se rendant maistre de la plus importante province de vostre royaume. J'aurois peu cependant demeurer sans crainte à Dieppe où la citadelle et le fort commandent absolument; ceux du pays et les estrangers qui m'offroient leur assistance, et la foiblesse des troupes que le cardinal menoit, m'en donnoient assez de moyens; mais comme j'avois fait une ferme résolution de persister jusques à l'extrémité dans la soumission et dans le respect, au lieu de songer à me deffendre, je donnay ordre partout que l'on obéit, et je despechay de rechef à la reyne pour luy confirmer les asseurances de ma fidélité. Ce fut alors que le cardinal Mazarin, pensant me surprendre, m'envoya une lettre de cachet qui me commandoit d'aller à Coulommiers ou à Trye; et comme il sçeut par ma response que je me préparois à exécuter vos commandements aussitot que ma santé, que tant de fatigues et d'inquiétudes avoient alterée, seroit un peu restablie, il ne voulut pas m'en donner le loisir, et dès le jour suivant, il envoya le sieur Du Plessis Belière à Dieppe avec ordre de faire tous les efforts pour se saisir de ma personne. Dès qu'il y fut arrivé, il fit prendre les armes aux bourgeois, il mit en mer des chaloupes pleines de soldats pour m'en oster la retraite, il

[1] La citadelle de Rouen.

envoya des gardes dans une frégate où il pensoit que je dusse m'embarquer. Voyant ces choses, et sçachant que les troupes qui avançoient du costé de la terre estoient preste d'investir la place, je laissay ordre au sieur de Montigny de la remettre, et me retiray si à propos que, deux heures après mon départ, les gardes du cardinal Mazarin se saisirent du seul endroit qui m'estoit resté pour me sauver. J'allay dans les terres de M. mon mary, qui sont au pays de Caux, et m'imaginay qu'étant en une maison particulière, où mon séjour ne pouvoit donner d'ombrage, j'y demeurerois en repos. Mais le cardinal Mazarin s'opiniastrant à ma perte, envoya des gens de guerre sur le chemin qui est entre Rouen et Dieppe, fit observer tous les ports qui sont sur la coste depuis Dieppe jusques au Havre et tous les passages de la rivière de Seine depuis le Havre jusqu'à Rouen. En cette extrémité, me trouvant enveloppée de toutes parts et ayant rencontré un vaisseau hollandais qui s'en retournoit, je m'embarquay dessus en une rade, pendant la nuit, par un temps si rude qu'il estoit aisé de cognoistre qu'il falloit que le péril que je voulois éviter fut bien grand, puisqu'il m'en faisoit mespriser un extrême. Ça esté par cette voye, Sire, que je suis venue chez vos alliés chercher le repos et la seureté que mon innocence ny la foy publique des déclarations n'avoient peu me conserver dans mon pays contre la haine du cardinal Mazarin. Je ne doute pas que Vostre Majesté ne soit touchée d'une persécution si obstinée et si injuste, et que, considérant le zèle, la fidélité et le bonheur de MM. mes frères et de M. mon mary à soutenir les affaires de Vostre Majesté et à maintenir son authorité dedans et dehors le royaume pendant sa minorité, elle n'arreste le cours de nos malheurs et ne tourne sa colère contre ceux qui, par de pernicieux conseils, la privant d'un si grand secours, remettent le trouble dans son Estat et l'exposent avec un péril extrême à l'invasion des armées estrangères. J'attends cette justice de Vostre Majesté, et après luy avoir souhaité toutes sortes de prospérités, je demeure, Sire, de Vostre Majesté, la très-obeyssante et très-fidelle sujette et servante,

Anne de Bourbon.

A Rotterdam, ce 28 février 1650.

Cette lettre habile est le premier écrit sorti de la plume de madame de Longueville. Il excita un intérêt universel en faveur de l'illustre persécutée, et ajouta à la renommée populaire que lui avaient faite les bruits autrefois répandus sur la part qu'elle avait prise au duel de Coligny et de Guise, surtout sa récente et brillante conduite à l'Hôtel de ville de Paris. Dès lors l'opinion la plaça à la tête de la ligue formidable qui de divers côtés se formait contre Mazarin.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Corpus Apologetarum christianorum sæculi secundi. — *Sancti Justini, philosophi et martyris, Opera quæ ferantur omnia. Ad optimos libros manuscriptos partim nondum collatos recensuit, prolegomenis, adnotatione, versione instruxit, indices adjecit Joannes Carolus Theodorus Otto, philosophiæ et theologiæ doctor, theologiæ in academia Ienensi professor publicus extraordinarius*[1], *etc. Editio altera immutata; accedunt fragmenta, indices novi, additamenta. Ienæ, apud Frid. Mauke.* (Paris, chez A. Franck; Londres, chez D. Nutt, Williams et Norgate; Trieste, chez Favarger), 1847-1850; 5 vol. in-8°, de 215, 511, 297, 207 et 404 pages.

PREMIER ARTICLE.

Il y a peu de livres qui présentent à la simple curiosité un plus vif attrait, et qui fournissent à la méditation des hommes d'étude un aliment plus solide que les ouvrages des grands écrivains dont le christianisme naissant s'honore, et que l'Église compte au nombre de ses docteurs, quelquefois au nombre de ses martyrs. Ceux qui étudient l'histoire des opinions humaines, bien plus importante que celle des faits, liront surtout avec intérêt les écrits de ce genre, dont les auteurs vécurent au second siècle de notre ère, siècle qu'on pourrait appeler celui des Apologistes. Déjà, du temps des premiers Césars, la vérité méconnue ne pouvait plus se cacher, mais plus d'une fois elle ne se montrait que d'une manière incomplète. On sait que, dans tous les temps, jusqu'au règne de Constantin, les chrétiens affrontaient la mort avec joie, que les supplices, loin de les effrayer, ne faisaient qu'exciter leur enthousiasme, animer leur courage et augmenter le penchant naturel qu'ont souvent les âmes fortes pour les opinions nouvelles, absolues et contestées. Toutefois, pendant le premier siècle, plusieurs sectes, Nazaréens, Ébionites, chrétiens judaïsants, semblent avoir placé devant la vérité révélée, par erreur ou par précaution, comme un voile qui l'empêchait de blesser des yeux encore fermés à la lumière, et que néanmoins les hommes dignes de la contempler pouvaient aisément soulever. Mais, après la mort de Domitien, le nombre des vrais fidèles augmentant tous les jours, une lutte

[1] Nous apprenons que le gouvernement autrichien vient de conférer à M. Otto une chaire à l'université impériale de Vienne. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études philologiques s'applaudiront de cette nomination, et le grand établissement littéraire auquel M. Otto appartient désormais ne pourra que gagner par sa docte influence.

ouverte et générale s'engagea. Les lois de cette immense charité qui devait régénérer l'univers furent proclamées à haute voix par des docteurs vénérables, dispersés dans les diverses provinces de l'empire, le plus souvent sans pouvoir apparent, mais forts par leur noble concert et puissants par l'autorité de la vertu. Ministres de bienfaisance et de paix, empressés à offrir aux néophytes des secours et des consolations dans tous leurs maux, ils sentaient vivement, en outre, que les vérités qui méritent le plus d'être professées et défendues publiquement ne sont pas celles qui flattent ou augmentent l'amour du positif, celles qui ont déjà l'assentiment général et que la multitude adopte à l'instant même où elles lui sont présentées; que ce sont plutôt les vérités intellectuelles, méconnues encore par le vulgaire, et qui cependant doivent éclairer, améliorer et conduire les générations futures.

Pendant le siècle que nous venons de signaler, sous les règnes de Trajan et d'Adrien, sous les Antonins et jusqu'à la mort de Septime Sévère, beaucoup de ces hommes, intrépides dans leur croyance, entreprirent de répondre, par des traités publiés en grec, aux calomnies inventées contre les chrétiens; ils attaquèrent même de front l'ancienne religion, pratiquée, il est vrai, sans conviction intime par les prêtres, soutenue faiblement et avec indécision par ceux des philosophes qui se dévouaient à sa cause, mais défendue violemment par l'autorité. Parmi ces écrivains qui, en faisant connaître leur doctrine, ne craignaient point de blesser des intérêts personnels, de repousser des erreurs dominantes et de combattre un culte que l'Évangile allait détrôner, nous ne nommerons ici que Quadrat, disciple des Apôtres, chef de l'Église d'Athènes, et qui adressa son apologie à l'empereur Adrien, vers l'an 126 de notre ère; Aristide, également d'Athènes, présentant au même empereur une justification semblable; Ariston, qui écrivit vers l'an 140; saint Méliton, évêque de Sardes; saint Apollinaire, gouvernant l'Église d'Hiérapolis en Phrygie. Malheureusement aucun de ces ouvrages ne nous est parvenu en entier. Eusèbe[1], saint Jérôme[2] et George le Syncelle[3] parlent avec éloge de celui d'Aristide, dont quelques phrases seulement, traduites en latin, ont été conservées dans un Martyrologue[4]; les fragments d'Ariston, recueillis par Jean-Ernest Grabe[5], ont peu d'étendue; et il n'est pas

[1] *Hist. eccles.* IV, 3. — [2] *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. XX, tom. IV, part. II, col. 109 de l'éd. de Martianay : *Aristides Atheniensis philosophus eloquentissimus*. D'après le même saint Jérôme, Epist. LXXXIII ad Magnum, *ibid.* col. 656, l'ouvrage d'Aristide était *contextum philosophorum sententiis*. — [3] Vol. I, p. 658, l. 13 de l'éd. de M. W. Dindorf. — [4] *Martyrologium Usuardi monachi*, ed. Sollerii, Antverpiæ, 1714, in-fol. p. 574. — [5] *Spicilegium SS. Patrum* seculi II, tom. I; Oxoniæ,

bien certain que le récit de la victoire due aux prières de la légion fulminante, récit qui se trouve dans Eusèbe[1], soit extrait du *Λόγος ὑπὲρ τῆς πίστεως* d'Apollinaire; il peut être tiré d'un autre ouvrage de ce saint polygraphe. De nombreuses copies du traité de Quadrat existaient encore au IVe siècle[2]; aujourd'hui il ne reste rien de lui que la gloire de son nom, l'exemple de son courage et quelques lignes transcrites par le même Eusèbe[3]. Mais les amis de la littérature et des antiquités ecclésiastiques apprendront avec plaisir qu'un fragment de vingt-deux colonnes, contenant tout le début de l'*Apologie* de Méliton, vient d'être retrouvé au Musée britannique, dans un manuscrit syriaque décrit récemment par un orientaliste habile, M. Renan[4]; et que M. Cureton, qui a déjà tiré de cette collection tant de restes précieux de l'antiquité sacrée, se propose de le publier dans son *Spicilége* d'ouvrages ecclésiastiques perdus en grec et qui existent en syriaque. Le fragment de Méliton n'est également qu'une traduction faite en cette dernière langue; ce n'est point le texte grec. Mais, malgré cette transformation, on retrouvera sans doute, dans une version qui date au moins du VIIe siècle, la pensée de l'ancien auteur; on pourra juger de sa manière d'envisager des questions intéressantes pour ceux qui ont exercé leur entendement ou leur âme. Un ouvrage dont l'éclat du style est le seul mérite peut tout perdre étant traduit dans une langue étrangère. Il n'en est pas de même des vérités morales, faites pour être saisies par tous les esprits, pour parler au cœur de tous les hommes; et nous formons des vœux pour que le fragment dont il s'agit soit bientôt donné au public par le savant distingué que nous venons de nommer.

D'autres Apologistes ayant vécu au IIe siècle nous sont parvenus en entier, et, depuis plus de dix ans, ils n'ont cessé d'occuper la pensée

1700, in-8°, p. 127-133. Dans le *Chronicon paschale*, p. 255, C, de l'éd. du Louvre, on lit : *Ἀπελλῆς καὶ Ἀρίστων, ὧν μέμνηται Εὐσέβιος ὁ Παμφίλου ἐν τῇ Ἐκκλησιαστικῇ αὐτοῦ ἱστορίᾳ, ἐπιδίδωσιν ἀπολογίας σύνταξιν..... Ἀδριανῷ τῷ βασιλεῖ.* Mais probablement il faut corriger : *Ὁ Πελλαῖος Ἀρίστων, οὗ μέμνηται.* Ni Eusèbe ni aucun autre écrivain grec, sacré ou profane, ne parlent d'un Apologiste nommé Apelle; et Ariston était de Pella, ville de la Décapole, à l'est du bassin du Jourdain. Saint Maxime le Confesseur l'affirme positivement dans ses scholies sur Denys l'Aréopagite, *De mystica theologia*, tom. II, p. 242, B, de l'éd. de Cordier, Paris, 1644, in-fol.: *Ἀνέγνων δὲ τοῦτο.... καὶ ἐν τῇ συγγεγραμμένῃ Ἀρίστωνι τῷ Πελλαίῳ διαλέξει.* Voyez aussi la Bibl. grecque de Fabricius, éd. d'Harless, vol. VI, p. 746. D'ailleurs, dans le passage cité du *Chronicon paschale*, le verbe *ἐπιδίδωσιν* est au singulier; s'il était question de plusieurs personnes, il faudrait *ἐπιδιδοῦσιν*, ou, attiquement, *ἐπιδιδόασιν*. — [1] *Hist. eccl.* V, 5. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.* IV, 3 : *Εἰσέτι δὲ φέρεται παρὰ πλείστοις τῶν ἀδελφῶν, ἀτὰρ καὶ παρ' ἡμῖν, τὸ σύγγραμμα.* — [3] *Ibid.* — [4] *Journal asiatique*, année 1852, p. 305-307.

de M. Otto; le plus ancien et le plus célèbre d'entre eux, Justin, a surtout été l'objet constant de ses recherches, de ses méditations et de ses travaux. En effet, les œuvres du saint martyr méritaient, même sous le point de vue philologique, de fixer l'attention des érudits. Elles avaient été publiées, il y a plus d'un siècle, par dom Maran[1], savant bénédictin, qui corrigea dans le texte grec un grand nombre de fautes provenant de la négligence ou de l'ignorance des copistes; il revit l'ancienne traduction latine, et ajouta un commentaire et des notes critiques fort estimées. Son édition forme une époque; elle combla une lacune et servit de base principale à tout ce qui a été écrit sur saint Justin jusqu'au moment présent. Cependant, dans l'état actuel de la science, cette édition, devenue fort rare, ne pouvait plus satisfaire les savants. Depuis le temps où elle parut, on avait publié en France, en Allemagne, en Angleterre, un nombre toujours croissant d'observations judicieuses et de travaux approfondis ayant la doctrine de Justin pour objet; on savait que des manuscrits importants, inconnus aux anciens éditeurs, existaient dans différentes bibliothèques; tout faisait sentir le besoin d'une réimpression, et surtout d'une nouvelle révision du texte. C'est de cette révision que M. Otto s'est chargé. Helléniste habile, très-versé dans les antiquités sacrées comme dans la lecture des Pères grecs et latins, ayant fait une étude spéciale des usages de l'Église primitive, il avait déjà publié, en 1842, une première édition des œuvres du saint martyr. Aujourd'hui il a conçu un projet plus étendu, celui de faire paraître une collection portant le titre : *Corpus Apologetarum christianorum sæculi secundi*. D'après son plan, cette collection doit contenir tous les ouvrages qui portent le nom de Justin, puis ceux de Tatien, d'Athénagore, de saint Théophile, évêque d'Antioche, et d'Hermias; le texte grec, collationné de nouveau avec les meilleurs manuscrits connus, sera accompagné d'une version latine, d'introductions, de notes historiques, bibliographiques et grammaticales; il sera suivi d'un traité sur la vie, les œuvres et la doctrine des cinq Apologistes que nous venons de nommer. Les deux premiers, saint Justin et Tatien[2], viennent de paraître; et les soins donnés par l'éditeur à son travail justifient l'honorable idée que depuis longtemps les savants avaient conçue de l'éten-

[1] *S. P. N. Justini Opera quæ exstant omnia, cum mss. codicibus collata, ac novis interpretationibus, notis, admonitionibus et præfatione illustrata, cum indicibus copiosis; opera et studio unius ex monachis congregationis S. Mauri.* Parisiis, 1742, in-fol. — [2] *Tatiani Oratio ad Græcos. Ad optimos libros mss. partim denuo collatos recensuit, scholiis Parisinis nunc primum integris ornavit, prolegomenis, adnotatione, versione instruxit, indices adjecit J. C. T. Otto.* Ienæ, 1851, in-8°.

due, de l'exactitude et de l'intérêt de ses recherches. Elles sont si nombreuses, si variées, que nous ne pouvons les faire connaître que successivement. Aussi ne parlerons-nous aujourd'hui que de la nouvelle édition de Justin, qui, modifiée sous plusieurs rapports, n'est pas une simple réimpression de celle qui a paru en 1842. Les éditions de Tatien et d'Athénagore, quand cette dernière sera terminée, nous fourniront peut-être plus tard le sujet d'autres articles.

On sait que saint Justin, né, vers l'an 114 de notre ère[1], à Flavia Neapolis, aujourd'hui Nablouse, en Palestine, fut élevé dans le paganisme. Un penchant naturel l'entraîna vers la vie contemplative. Jeune encore, ayant examiné à fond les systèmes de la plupart des écoles qui existaient de son temps, son discernement exquis du vrai et du possible finit par le convaincre que la véritable philosophie consiste, non à douter de tout, mais à peser toutes les preuves, en les soumettant à une rigoureuse analyse; non à prouver que l'homme ne peut rien connaître, mais à bien distinguer et à choisir ce qui peut le rendre heureux. Lui-même nous apprend qu'il étudia d'abord sous un stoïcien dont la doctrine ne le satisfit point; puis il adopta celle d'Aristote, qui ne le contenta pas davantage. Il s'adressa alors à un pythagoricien. Celui-ci lui demanda avant tout s'il s'était occupé de musique, d'astronomie, de géométrie : sans avoir appris d'abord ces trois sciences, on espérerait en vain, disait-il, de comprendre une seule des choses qui constituent la félicité suprême[2]. Justin pensa avec raison que l'état de l'espèce humaine serait trop misérable, si des connaissances que lui-même n'avait pas, qu'il n'est pas donné à tous les hommes d'acquérir ni à tous les esprits d'atteindre, étaient indispensables pour les élever jusqu'aux vérités de sentiment qui font la consolation de la vie. Ayant donc quitté l'exigeant et exclusif disciple de Pythagore, il se livra avec ardeur à la philosophie platonicienne, où il trouvait, à sa grande satis-

[1] Nous suivons l'opinion de dom Maran, exposée p. lxiv de sa préface. — [2] *Ὡμίλησας, ἔφη, μουσικῇ καὶ ἀστρονομίᾳ καὶ γεωμετρίᾳ; Ἢ δοκεῖς κατόψεσθαί τι τῶν εἰς εὐδαιμονίαν συντελούντων, εἰ μὴ ταῦτα πρῶτον διδαχθείης; Dial. cum Tryphone*, t. I, part. II, p. 8, B de la nouvelle édition. M. Otto fait observer dans une note que la ridicule charlatanerie des pythagoriciens du second siècle a été signalée par deux écrivains qui ne se ressemblent guère, par saint Justin et par Lucien, auteur spirituel et élégant, mais dans les compositions duquel règne un goût fort peu antique; la légèreté de son esprit lui avait fait perdre, avec l'habitude de juger d'après des principes invariables, celle de sentir profondément. Son pythagoricien mis en vente (*Vitarum auctio*, c. 11) était encore plus habile que celui auquel s'adressa Justin; il possédait, comme l'affirme Mercure, *ἀριθμητικήν, ἀστρονομίαν, τερατείαν, γεωμετρίαν, μουσικήν, γοητείαν*.

faction, une critique profonde du polythéisme homérique, des réflexions sur le principe immatériel des êtres, des preuves de la divinité comme Providence, et un essai de démonstration de la spiritualité de l'âme. Dans son imagination rêveuse, il crut déjà n'être pas éloigné du moment où il verrait Dieu lui-même [1]; et, pour n'être distrait de ses méditations par aucun objet extérieur, il se retira dans une solitude à peu de distance de la mer. Là il rencontra un vieillard qui lui révéla la doctrine chrétienne, philosophie, disait-il, plus certaine, plus consolante que toutes celles des écoles profanes. Ses paroles fixèrent à jamais les incertitudes de Justin; une lumière vivifiante l'éclaira, et dès lors ce noble et ardent esprit commença de voir la nouvelle croyance avec transport, comme avec réflexion. Nous avons cru devoir retracer ici, en les abrégeant, quelques-uns des détails curieux que Justin lui-même donne de sa conversion [2], mais nous ne rapporterons pas les particularités qui concernent le reste de sa vie. Elles ont été recueillies et discutées par Périon, le père Halloix, Jean Le Clerc, Lardner, dom Maran et par beaucoup d'autres; ici il suffira de dire qu'après avoir voyagé en Égypte et dans l'Asie Mineure, il se fixa à Rome, où il souffrit le martyre l'an 165, suivant la chronique d'Alexandrie [3], ou plutôt, comme le pensent Le Nain de Tillemont [4] et Corsini [5], l'an 167 ou 168 de notre ère

La nouvelle édition donnée par M. Otto se compose de trois parties (*tomi*), formant cinq volumes. On trouve dans la première partie les ouvrages de Justin reconnus par presque tous les critiques comme appartenant réellement au saint martyr (*Opera S. Justini indubitata*, volumes I et II). Il y en a d'autres contre l'authenticité desquels on a de temps en temps élevé des soupçons (*Opera addubitata*, partie II, vol. III); enfin la troisième catégorie se compose de ceux que la plupart des érudits regardent comme supposés (*Opera subditicia*, partie III, vol. IV et V). Nous pensons que l'habile et judicieux éditeur, qui, dans des publications antérieures [6], a déjà examiné plusieurs de ces questions épineuses, les discutera toutes dans le traité qui complétera la collection des cinq Apologistes; car, dans les volumes que nous annonçons aujourd'hui, il n'aborde qu'en passant ce sujet difficile. Les prolégomènes

[1] *Ἤλπιζον αὐτίκα κατόψεσθαι τὸν Θεόν*. Vol. II, p. 10, l. 2. — [2] *Dialogus cum Tryphone Judæo*, vol. II, p. 6-11. — [3] *Chronicon paschale*, vol. I, p. 482, l. 3 de l'éd. de Bonn. — [4] *Mémoires pour servir à l'histoire eccl. des six premiers siècles*, tome II, p. 434 de l'éd. de 1694. — [5] *Series præfectorum urbis ab urbe condita ad annum usque* (*urbis*) 1353, p. 80.— [6] Entre autres dans une dissertation imprimée à part et intitulée : *De epistola ad Diognetum, S. Justini philosophi et martyris nomen præ se ferente*, Ienæ, 1845, in-8°.

placés à la tête de chacune des trois parties contiennent l'énumération des manuscrits nouvellement collationnés, avec l'appréciation des éditions et des traductions publiées depuis le renouvellement des lettres jusqu'à nos jours[1]; ils se terminent par une analyse succincte du contenu de chaque ouvrage; mais on y chercherait en vain des observations étendues sur leur authenticité, réservées sans doute, nous venons de le dire, pour le traité qui terminera le recueil. Imitant la retenue de M. Otto, nous nous bornerons également aujourd'hui, dans notre extrait, à quelques remarques philologiques, après avoir indiqué les titres des différents écrits de saint Justin et l'ordre dans lequel le nouvel éditeur les a placés. Nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui nous sembleront susceptibles de quelques observations particulières.

Peu s'en est fallu que l'Église et la littérature ne fussent privées à jamais des trois ouvrages généralement reconnus pour authentiques; car ces ouvrages ne nous sont parvenus que dans deux manuscrits d'une date assez récente. L'un, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 450, a été écrit en 1364; c'est d'après lui que Robert Estienne, en 1551, publia la première édition des trois traités dont nous parlons ici. Le second manuscrit, connu sous le nom de *Codex Claromontanus*, se trouve aujourd'hui en Angleterre; il ne date que du commencement du xve siècle. L'un et l'autre sont très-fautifs. Le premier ouvrage qu'ils renferment porte aujourd'hui le titre : *Ἀπολογία πρώτη*[2] *ὑπὲρ Χριστιανῶν, πρὸς Ἀντωνῖνον τὸν Εὐσεβῆ*. C'est une requête présentée, vers l'an 150 de notre ère[3], à l'empereur Antonin le Pieux, à ses deux fils adoptifs, Annius Verissimus (le même qui régna plus tard sous le nom de Marc-Aurèle) et Lucius Vérus, au sacré sénat (*ἱερᾷ τε συγκλήτῳ*) et au peuple romain (vol. I, p. 2–165). Le sénat seul est nommé dans le titre du deuxième ouvrage : *Ἀπολογία δευτέρα ὑπὲρ Χριστιανῶν, πρὸς τὴν Ῥωμαίων σύγκλητον* (vol. I, p. 166–205); mais M. Otto remarque avec raison que ce titre semble altéré ou tronqué, car l'auteur s'adresse tantôt à un empereur[4], tantôt à deux[5], qui ne peuvent être que

[1] Parmi les traductions faites avec soin, M. Otto (vol. I, p. XXXVIII des prolégomènes) signale celle qui porte le titre : *Les Pères de l'Église traduits en français, ouvrage publié par M. de Genoude*, Paris, 1837, in-8°. Les *Apologies* se trouvent dans le premier volume, p. 305; le *Dialogue avec Tryphon* et l'*Épître à Diognète* dans le second, p. 1-195. — [2] Dans les deux manuscrits on lit : *Ἀπολογία δευτέρα*, erreur de copiste corrigée déjà par dom Maran, p. 44. — [3] Saint Justin dit lui-même, dans cette première *Apologie*, vol. I, p. 110, l. 4 : *Πρὸ ἐτῶν ἑκατὸν πεντήκοντα γεγεννῆσθαι τὸν Χριστὸν λέγειν ἡμᾶς*. — [4] *Ibid.* p. 170, l. 13 : *Καὶ ἡ μὲν βιβλίδιόν σοι τῷ αὐτοκράτορι ἀναδέδωκεν*. — [5] *Ibid.* p. 202, l. 12 : *Καὶ ὑμᾶς οὖν ἀξιοῦμεν, ὑπογράψαντας τὸ ὑμῖν δοκοῦν, προθεῖναι τουτὶ τὸ βιβλίδιον*.

Marc-Aurèle et son collègue Lucius Vérus. Quoi qu'il en soit, il y a dans ces deux *Apologies* une justesse et une fermeté de raisonnement qui en font, à notre avis, une des productions les plus remarquables de la littérature hellénique du second siècle; on voit que leur auteur possédait des qualités qui semblent incompatibles et qui, en effet, se trouvent rarement réunies : un esprit pénétrant et une conviction profonde; une âme passionnée et forte, mais douce et bienveillante; un caractère inflexible, et une conduite modérée; de l'enthousiasme, et du discernement. Les mêmes traités seront également lus avec intérêt par les hommes d'étude, aimant à méditer sur cette loi de progression qui remplaça l'éclat comme les préjugés de la civilisation antique par des idées plus imposantes, plus salutaires, plus favorables à l'égalité et à la morale. On sait assez que, depuis les victoires de Sylla et les guerres contre Mithridate, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, avec leurs populations toutes grecques, étaient traitées et exploitées comme des provinces conquises. La gloire des armes étant la plus brillante de toutes, est aussi celle qui peut le moins être contestée; car la vanité nationale ou l'ignorance jugent quelquefois défavorablement, et sans trouver de contradicteurs, les mœurs, la littérature, la valeur d'un peuple éloigné et étranger; mais la supériorité des conquérants est un fait évident et positif qui se manifeste dans toutes les relations de la vie publique et privée. Malgré la condescendance affectueuse ou polie de Cicéron pour plusieurs de ses protégés, on voit qu'il y avait alors une distance immense entre les Romains vainqueurs et les nations lettrées et asservies à l'est de l'Italie. Sans doute, l'esprit cosmopolite de l'empire avait donné plus tard à toutes ces contrées orientales l'uniformité dans les lois; le nivellement administratif marchant avec vitesse, les distinctions orgueilleuses de la république commençaient à disparaître; au second siècle l'inégalité entre les deux races, latine et grecque, était moins grande qu'aux temps des triumvirs; cependant on aperçoit encore, jusque dans les écrits de Plutarque, quelques indices de l'abattement et de la longue humiliation des Grecs; il y perce plus d'une fois ce ressentiment que l'oppression excite et que la crainte force à dissimuler. Dans les deux *Apologies*, au contraire, toute trace de servilité a disparu : une liberté franche et généreuse y remplace cette qualité équivoque dont les individus d'une nation subjuguée ont besoin pour s'élever, cet art de se cacher qui apprend à se montrer aux yeux des dominateurs, dans chaque circonstance, ce qu'il est utile de leur paraître. Ce n'est plus un Grec qui parle en tremblant aux maîtres du monde, un rhéteur qui cherche à capter leur bienveillance par des

phrases sonores; c'est un homme plein d'une conviction inébranlable, combattant courageusement les décrets que des préventions, des soupçons injustes, des vues d'une politique momentanée avaient dictés à des souverains revêtus d'une autorité périssable. Supérieur à la crainte, et même à l'opinion, saint Justin soutient que la majesté de l'empire doit être respectée, mais qu'elle est peu de chose comparée à l'intelligence suprême, à cette main invisible, créatrice et bienfaisante, dont la puissance s'étend sur tous les mondes et pour qui, dans son éternelle activité, les générations humaines sont à peine un instant. Quant aux persécutions exercées contre les chrétiens sous le règne de Marc-Aurèle, il en appelle à ces lois morales que les établissements des hommes peuvent contrarier, mais qu'ils ne peuvent détruire. Convaincu que la raison n'a jamais plus d'empire que quand elle se montre, non comme une loi qu'on doit suivre, mais comme une opinion qui mérite d'être examinée, il demande à être jugé d'après les préceptes de cette même raison[1]. C'est à la logique seule qu'il livre la question, à la logique dont le concours est si nécessaire lorsque des idées nouvelles ont à combattre non-seulement les préjugés populaires, mais encore les erreurs des classes élevées; et, pour détruire les calomnies répandues contre la doctrine, les mœurs et les assemblées de ses coréligionnaires, il expose, vers la fin de la première *Apologie* (p. 142-160), ce qui se passait dans ces réunions, regardées comme des conciliabules dangereux : « Vous, » dit-il en s'adressant aux empereurs, « vous[2] qui vous entendez partout appe-« ler pieux et sages, gardiens de la justice et amis de la science, il va « être prouvé si vous l'êtes en effet..... Nous venons pour empêcher « qu'entraînés par la prévention, par trop de condescendance aux su-« perstitions des hommes, par un mouvement irréfléchi, par de per-« fides rumeurs que le temps a fortifiées, vous n'alliez porter une sen-« tence contre vous-mêmes. Car, pour nous, tant que l'on ne nous con-« vaincra pas d'être des malfaiteurs... on ne pourra pas nous faire de « mal. Vous, vous pouvez nous tuer, mais nous nuire, jamais. » Qu'il nous soit permis de transcrire en grec une partie de ce passage (vol. I, p. 4, l. 11), afin de donner une idée de la manière suivie par l'éditeur dans l'établissement de son texte : *Ὑμεῖς μὲν οὖν, ὅτι λέγεσθε*[3] *εὐσεβεῖς*

[1] *Κατὰ τὸν ἀκριβῆ καὶ ἐξεταστικὸν λόγον*. Vol. I, p. 6, l. 1. — [2] Nous nous servons de la traduction qui se trouve dans le recueil intitulé : *Chefs-d'œuvre des Pères de l'Église, ou choix d'ouvrages complets des docteurs de l'Église grecque et latine*, tome I; Paris, 1837, in-8°, p. 115. — [3] La construction de cette période étant en effet un peu embarrassée, Henri Estienne, dans ses notes sur l'*Épître à Diognète*, voulait retrancher les deux mots *ὅτι λέγεσθε*, les regardant

καὶ φιλόσοφοι, καὶ φύλακες δικαιοσύνης καὶ ἐρασταὶ παιδείας, ἀκούετε πανταχοῦ· εἰ δὲ καὶ ὑπάρχετε, δειχθήσεται[1]..... Προσεληλύθειμεν[2] *μὴ προλήψει μηδ' ἀνθρωπαρεσκείᾳ*[3] *τῇ δεισιδαιμόνων κατεχομένους*..... Ὑμεῖς *δ' ἀποκτεῖναι μὲν δύνασθε, βλάψαι δ' οὔ.* On voit par ce peu de lignes que M. Otto, loin d'adopter les conjectures hasardées de plusieurs de ses devanciers, reproduit le plus fidèlement possible le texte donné par les manuscrits. Il ne s'en écarte que lorsque ceux-ci présentent des leçons évidemment fautives; et nous ne pouvons qu'approuver ce système, qu'il a constamment suivi dans les cinq volumes dont se compose son édition.

Il nous reste à parler du troisième ouvrage de saint Justin, ouvrage dont l'authenticité n'a point été contestée, excepté par un petit nombre d'érudits, affectant de douter de tout ce qui n'est pas prouvé de la manière la plus évidente[4]. C'est un dialogue avec un israélite lettré nommé Tryphon, échappé de la Palestine après la grande insurrection des Juifs (l'an 132-135), alors que les Romains, indignés des révoltes réitérées d'un peuple remuant et insociable, usèrent avec rigueur des droits de la victoire. Cet entretien, ou cette controverse (Πρὸς Τρύφωνα Ἰουδαῖον διάλογος), qui remplit tout le second volume de l'édition de M. Otto, eut lieu dans les galeries du Xyste d'Éphèse. Le savant commentateur relève, comme une particularité piquante, que, cinquante ans auparavant, Apollonius de Tyane avait enseigné dans le même édifice sa doctrine sur la communauté des biens[5], et que, d'après le récit de Philostrate[6], il y avait aperçu, dans la matinée du 18 septembre de

comme une glose écrite à la marge et introduite plus tard dans le texte. Thirlby, dont l'édition parut en 1722, remplaçait les mêmes mots par le verbe composé *ἐπιλέγεσθε*; mais M. Otto maintient avec raison, à notre avis, la leçon donnée par les deux manuscrits. Il traduit: *Vos igitur appellari pios et philosophos..... ubique auditis.* — [1] Henri Estienne proposait, à tort, selon nous, *δείξετε*. — [2] Peut-être faut-il lire ici, avec Sylburge, *προσεληλύθαμεν*. — [3] Les deux manuscrits portent *ἀνθρωποπαρεσκείᾳ*, ce qui n'est pas un mot grec. — [4] Les raisons, selon nous plus spécieuses que concluantes, qui pourraient faire douter de l'authenticité de cet ouvrage, ont été exposées par Ch.-G. Koch : *Dialogus Justini martyris cum Tryphone Judæo, secundum regulas criticas examinatus et falsitatis ac suppositionis suspectus atque convictus;* Kilonii, 1700, in-8°. C'est sans plus de succès, à notre avis, que G. Münscher a reproduit à peu près les mêmes arguments dans une dissertation publiée d'abord à Marbourg en 1799, et réimprimée depuis dans les *Commentarii theologici* de Rosenmüller; Leipzig, 1826, tome I, part. II, p. 184. — [5] *Τὰς δ' ἄλλας διαλέξεις περὶ τὰ ἄλση τὰν τοῖς Ξυστοῖς δρόμοις ἐποιεῖτο. Διαλεγομένου δέ ποτε περὶ κοινωνίας κ. τ. λ.* Philostrate, *Vita Apollonii*, IV, III, p. 72. de l'éd. de M. Westermann. Apollonius interrompit l'exposition de ses doctrines sociales pour traduire en grec, devant son auditoire étonné, la conversation de plusieurs moineaux dont il prétendait comprendre le langage. — [6] *Ibid.* VIII, XXVI, p. 192.

l'an 96, l'empereur Domitien succombant le même jour et à la même heure sous les coups des conjurés. Un imposteur hardi et cupide, cherchant à égarer une population crédule, a pu feindre de posséder cette espèce de seconde vue qui lui permettait d'être témoin de choses arrivant dans des lieux éloignés; les nobles et prophétiques paroles prononcées par saint Justin à la même place, ont une plus haute portée. C'est le fait des esprits sagaces et clairvoyants d'être toujours en avant de plusieurs années, quelquefois de plusieurs siècles, sur leur époque. L'auteur du *Dialogue* semble avoir eu la conviction intime que le monde moral est assujetti, comme le monde physique, à des lois certaines; il voit d'avance, dans ces lois immuables, le triomphe de la vérité, dans lequel rien ne doit dépendre de la fortune, et il prédit en termes formels la victoire glorieuse, complète et prochaine de l'Église[1], qui avait déjà entièrement secoué le joug de la synagogue[2]. Opposant aux doctrines exclusives de celle-ci une croyance qui, selon lui, n'appartient à aucune société ou peuple en particulier, qui sera sans forme nationale, qui unira tous les hommes dans les liens d'une charité universelle, il cherche à faire comprendre à Tryphon que, d'après la nouvelle loi, la faveur divine, au lieu de n'être accordée qu'à la postérité d'Abraham, est universellement promise à l'homme libre et à l'esclave, au Grec et au barbare, au Juif et au gentil. Il ne parvient pas cependant à convaincre son interlocuteur. Sous le poids des calamités les plus cruelles, la foi des Juifs avait alors acquis un nouveau degré de vigueur, et l'abaissement où ils étaient réduits avait singulièrement exalté leur fanatisme. Il suffit aux vérités physiques d'être démontrées; on ne croit les vérités morales que lorsqu'on aime à les croire; et jamais l'espérance n'abandonne les grandes passions. Tryphon continue donc à attendre un Messie vengeur, une nouvelle Jérusalem reconstruite et victorieuse; il ne renonce pas à des préjugés qui flattent son orgueil; toutefois il reconnaît en son adversaire un véritable talent de déduction, approuve une grande partie de ses raisonnements, rend justice à l'élévation de ses idées; et ce curieux

[1] Il interprète dans ce sens les paroles du prophète Michée (IV, 7), qu'il cite de la manière suivante : *Θήσω τὴν ἐκτεθλιμμένην εἰς ὑπόλειμμα, καὶ τὴν ἐκπεπιεσμένην εἰς ἔθνος ἰσχυρόν· καὶ βασιλεύσει Κύριος..... ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἕως τοῦ αἰῶνος.* Vol. II, p. 368, l. 19. La correction de Sylburge, *ἐκπεπιεσμένην*, a été reçue dans le texte par dom Maran et par M. Otto; avant lui les éditeurs avaient conservé la leçon fautive des manuscrits, *ἐκπεπεισμένην*. La traduction du même passage de Michée, dans les Septante, est assez différente quant aux termes; on y lit : *Θήσομαι... τὴν ἀπωσμένην εἰς ἔθνος δυνατόν.* — [2] *Ὁ γὰρ ἐν Χωρὴβ παλαιὸς ἤδη νόμος, καὶ ὑμῶν μόνον, ὁ δὲ πάντων ἁπλῶς* κ. τ. λ. Vol. II, p. 40, l. 6.

dialogue se termine par des témoignages réciproques d'amitié et d'estime. « Assurément, » dit Tryphon en se séparant de saint Justin, « cet « entretien nous a été plus utile que nous ne l'espérions et que nous « n'aurions osé l'espérer... Mais vous êtes sur le point de partir; vous « n'attendez plus que le moment de mettre à la voile; quand vous nous « aurez quittés, ne perdez pas notre souvenir; pensez à nous comme à « des amis. » Nous transcrirons encore ici le texte grec des dernières phrases pour montrer combien ce texte, presque à chaque ligne, a gagné par la critique savante du nouvel éditeur : Ἀλλ' ἐπειδὴ, φησὶ[1], πρὸς τῇ ἀναγωγῇ εἶ, καὶ καθ' ἡμέραν πλοῦν ποιεῖσθαι[2] προσδοκᾷς, μὴ ὄκνει ὡς φίλων ἡμῶν μεμνῆσθαι ἐὰν ἀπαλλαγῇς.

L'étendue du travail de M. Otto et l'extrême importance du sujet nous obligent de réserver pour un second article l'analyse des trois derniers volumes. Ils contiennent les écrits qui ne sont pas universellement reconnus pour être de saint Justin, mais qui tous appartiennent à une haute antiquité et dont plusieurs révèlent dans leur auteur, quel qu'il soit, un talent élevé, sûr et vrai. Il semblerait même, vu le grand nombre de manuscrits qui en existent, que, pendant le moyen âge, ils ont été préférés en quelque sorte à ceux qui sont incontestablement authentiques. Aussi M. Otto, en les reproduisant aujourd'hui, leur a-t-il consacré les mêmes soins qu'aux deux *Apologies* et au *Dialogue avec Tryphon;* il n'a rien négligé, dans cette dernière partie de son travail, de ce qu'on pouvait attendre de l'éditeur le plus instruit et en même temps le plus consciencieux.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Les deux manuscrits portent φημί; mais évidemment c'est Tryphon qui parle, comme l'a très-bien vu l'auteur de la traduction française que nous venons de transcrire et qui se trouve dans le recueil déjà cité de M. de Genoude, t. II, p. 184. Les abréviations de φημί, de φησί, et même quelquefois de φασί, se ressemblent tellement, que ces trois mots ont été souvent confondus; voyez Jacobs, Notes sur Élien, *De nat. animal.* vol. II, p. 358, 16, et M. Boissonade, dans son éd. d'Aristénète, p. 600 et 688. — [2] Les manuscrits, καθ' ἡμέραν τὶ λογιεῖσθαι, ce qui n'offre aucun sens. Thirlby proposait de lire ναυτιλεῖσθαι, dom Maran πλοῦν γενέσθαι; mais la conjecture de M. Otto, πλοῦν ποιεῖσθαι, semble moins éloignée de la leçon des manuscrits. C'est, d'ailleurs, la locution la plus usitée. Xénophon, *Helléniques,* VI, II, 27 de l'édition de M. Louis Dindorf : τῇ τε κώπῃ τὸν πλοῦν ποιούμενος; Lucien, *Vera hist.* I, 5 : οὐρίῳ ἀνέμῳ τὸν πλοῦν ἐποιούμην; Plutarque, *Vita Demetrii*, c. XXX : τὸν πλοῦν ἐπὶ τῆς Ἑλλάδος ἐποιεῖτο ; Philo, *De agric.* vol. I, p. 310, l. 21, éd. de Mangey : οὐχ ἑτέρωσε τὸν πλοῦν ἐποιήσασθε. Il serait inutile d'ajouter d'autres exemples tirés d'auteurs moins anciens et dont le style est moins pur.

DES SCIENCES OCCULTES ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte.

« Non igitur oportet nos magicis illusionibus uti, cum potestas « philosophica doceat operari quod sufficit. »

Roger BACON, *De secr. oper. art. et nat.* c. v.

2 vol. in-8°. Paris, Sédillot, libraire éditeur, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 13. MDCCCXXIX.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le second volume des *Sciences occultes*, dont il nous reste à parler, comprend onze chapitres et deux notes : la première *sur les dragons et les serpents monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux et historiques;* et la seconde, *sur la statue de Memnon.*

Le défaut de méthode que nous avons reproché à l'auteur est sensible dans ce volume comme dans le précédent, lorsqu'on passe en revue les matières des dix chapitres qui précèdent le dernier où l'on trouve la conclusion de l'ouvrage. On pourra en juger par l'énumération suivante :

§ 1. Action des odeurs sur le moral de l'homme; action des liniments.

§ 2. Action de l'imagination.

§ 3. Médecine, science occulte.

§ 4. Poisons.

§ 5. Stérilité de la terre et *poudres* puantes pour tuer les hommes.

§ 6. Météorologie.

§ 7. Art de soutirer la foudre des nuages.

§ 8. Substances phosphorescentes.

§ 9. Poudre à canon.

§ 10. Fusil à vent; vapeur d'eau; magnétisme du fer.

Il est entendu que chacun de ces objets est envisagé au point de vue de la *thaumaturgie*, et que, dans l'examen que nous allons en faire, nous suivrons l'ordre du livre.

§ 1.

Les prêtres ou les thaumaturges tiraient un grand parti des odeurs et des parfums pour produire l'extase et des visions, sans que ceux

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre 1852, page 594.

qui en subissaient l'influence se doutassent, suivant Salverte, qu'on agissait sur eux autour de l'autel ou dans les cérémonies magiques; et, à l'appui de cette opinion, il cite Porphyre, Proclus, Orphée et Hérodote, qui dit que les Scythes s'enivraient en respirant la vapeur exhalée des graines d'une espèce de chanvre qu'on jetait sur des pierres rougies au feu. A ces citations il ajoute un fait contemporain; c'est que l'effluve qui sortait d'un paquet de graines de jusquiame déposé près d'un poêle dans une chambre où se trouvaient le mari et la femme, fut, à leur insu, une cause de discordes, qui cessèrent dès qu'on eut enlevé le paquet de la chambre.

L'application de certaines substances sur la peau produisait des effets analogues; le suc de belladone mis en contact avec une plaie causait le délire, et les objets paraissaient doubles aux personnes dont les yeux avaient été touchés du même suc.

Salverte cite le médecin égyptien du roman d'Achille Tatius, qui guérit Leucippe, attaqué de frénésie, avec un liniment composé d'huile et d'une matière particulière qu'il lui appliqua sur la tête; il en conclut que le thaumaturge, n'ignorant pas ce que le médecin savait, appliquait des liniments dont l'action était bienfaisante ou funeste, selon son intérêt. Le curieux qui se présentait pour consulter l'oracle de Trophonius devait préalablement être frotté sur tout le corps avec une huile préparée de manière à produire en lui des visions particulières.

Non-seulement les initiés aux mystères étaient soumis à cette opération, selon Salverte, mais encore les sorciers, et c'est à la substance active mêlée à l'huile qu'ils devaient le genre de vision dont ils conservaient le souvenir après leur réveil, souvenir qui pour eux n'était pas un rêve mais une réalité; aussi croit-il avec beaucoup d'auteurs, et particulièrement avec Pierre de Valence, cité par Llorente[1], que beaucoup de sorciers étaient sincères lorsqu'ils racontaient ce qu'ils avaient vu au *sabbat;* leur illusion avait d'autant plus de force, qu'avant de les soumettre à l'*onction* leur esprit avait été préparé davantage par des récits au spectacle dont ils allaient être témoins, et auquel même ils prendraient part comme acteurs.

Au reste, comme on peut le voir dans Martin del Rio et un grand nombre d'auteurs que Salverte ne cite pas, l'emploi de la graisse ou d'une pommade par les sorciers avant d'aller au *sabbat* est un fait incontestable. En outre, Cardan dans son livre *De subtilitate*, et J. B. Porta dans la *Magia naturalis*, font mention non-seulement de diverses pré-

[1] *Histoire de l'Inquisition*, 3ᵉ vol. p. 454 et suiv. 2ᵉ édition.

parations végétales qui, en agissant sur le cerveau, produisent des rêves agréables, voluptueux ou tristes, mais ils parlent encore de l'onguent des sorciers, dans lequel il entre de l'aconit, de la belladone, du pavot, de la jusquiame, etc. Salverte cite ces autorités et celle de Gassendi : ce philosophe, après avoir persuadé à des paysans qu'il les ferait assister au *sabbat*, leur frotta le corps avec une pommade dans laquelle il entrait de l'opium; ils s'endormirent, et, après leur réveil, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu au *sabbat* et les jouissances qu'ils y avaient goûtées.

§ 2.

L'auteur vient de parler de l'influence sur l'initié et le sorcier, des récits qu'avant l'*onction* on leur faisait afin de les préparer à des rêves qui devenaient pour eux, à leur réveil, des réalités; il revient sur ce sujet pour l'examiner au point de vue de l'*imagination :* il ne considère pas l'imagination comme une faculté bien noble sous le rapport de l'entendement, car il la réduit à *combiner des impressions reçues sans rien créer*. Il semble donc penser que l'imagination est étrangère au génie qui fait des découvertes, et que celui-ci puise dans le domaine de la *seule raison* tous les moyens de pénétrer les mystères de l'inconnu. Nous pourrions discuter cette manière de voir que nous croyons peu exacte, mais nous préférons continuer l'exposé des idées de l'auteur. Nous en avons fait ailleurs la remarque; il est peu tolérant pour les opinions qu'il ne partage pas; aussi, peu favorable à l'imagination, trouve-t-il *madame Guyon et Fénelon*, à qui il en accorde, *dignes à la fois de ridicule et de compassion :* ce sont ses expressions.

L'imagination le conduit à parler de l'extase et de celle des saints en particulier. Un passage de Chabanon, qu'il cite, lui donne à penser que, sous la discipline de *thaumaturges intéressés*, ce littérateur avait en lui tout ce qui fait le visionnaire permanent, lequel atteste la vérité de ses visions *avec la fermeté d'un homme convaincu, avec l'enthousiasme d'un martyr*. Il croit donc que Chabanon, dans un autre temps, aurait pu avoir son nom inscrit dans le calendrier des saints.

Après avoir rappelé l'influence des sons harmonieux, il examine celle des chants belliqueux qui enflammèrent, dit-il, d'*une colère homicide* Alexandre et Éric le Bon, et celle que reçoivent, du son des instruments guerriers, les soldats marchant au combat. Nous avons donné ailleurs (*Revue des deux mondes*, année 1833) une explication un peu différente d'un de ces faits; nous y renvoyons le lecteur que ce sujet intéresserait.

Si Salverte fait bon marché de l'imagination lorsqu'il s'agit de l'invention, en la considérant sous un autre aspect il lui attribue une grande influence sur nos actions, car il affirme que *l'imagination seule peut s'échauffer jusqu'à la fureur, jusqu'au délire :* « pour s'en convaincre, « dit-il, il suffit de tenter sur soi-même une expérience analogue en se « passionnant pour ou contre un objet dont on occupe sa pensée; on « sera surpris du degré de colère ou d'attendrissement auquel conduira « bientôt cette illusion volontaire. » Et il poursuit son argumentation comme si cette expérience ne présentait aucune difficulté et que tous ses lecteurs pussent la faire sur eux-mêmes!

L'*imagination* le conduit à parler de la *fascination;* il croit qu'il suffit de la crainte chez l'oiseau qui voit les yeux du serpent fixés sur lui; de la crainte qu'inspire à l'homme faible le regard de l'homme fort et menaçant pour concevoir la *fascination*, qui, à son sens, n'est en définitive que l'effet de l'*imagination effrayée.*

Nous ne sommes pas au bout : il arrive au *magnétisme animal*, dont tous les phénomènes réels, dit-il, sont produits par l'*imagination émue;* « il fut d'abord prôné par des charlatans comme un agent physique; « entre les mains des fanatiques et des fourbes il est devenu une branche « de la théurgie moderne. » Nous nous sommes occupé non de la théorie du magnétisme animal, mais de la pratique de ses procédés pendant plusieurs années sous la direction de l'excellent M. Deleuze, et nous avons acquis la conviction que rien ne démontre expérimentalement l'existence d'un fluide particulier appelé *magnétisme animal;* que l'imagination peut avoir de l'influence sur certaines personnes, comme elle en exerce dans presque tous les cas où un esprit mobile servi par des organes irritables s'abandonne à des visions qui sont en dehors du raisonnement; mais cette imagination agit plus dans les spéculations, les rêveries auxquelles se livrent les personnes qui croient au magnétisme, qu'elle n'agit lorsqu'elles éprouvent quelque effet qui suit immédiatement l'exécution d'un *procédé* dit *magnétique;* et, à cette occasion, nous assurerons que, dans la plupart des cas où il y a manifestation d'un effet à la suite de cette exécution, effet qui n'aurait pas eu lieu sans elle, du moins dans le laps de temps où il s'est manifesté, il y avait presque toujours deux personnes en présence, un homme et une femme. Si l'on connaissait généralement l'influence de l'attention donnée à un objet susceptible d'agir sur un de nos penchants ou de nos instincts, cette concentration de l'esprit sur cet objet à l'exclusion des autres donnerait l'explication de beaucoup de phénomènes de l'espèce humaine, et l'on verrait que l'imagination agit alors comme conséquence et non comme

cause. Il faut le dire, l'imagination, à laquelle bien des gens attribuent certaines actions humaines, n'est que la conséquence d'une action qui en est tout à fait indépendante.

Au dire de Salverte, les thaumaturges savent exalter l'*imagination* en imposant aux initiés ou aux personnes du vulgaire sur lesquelles ils veulent agir des jeûnes, des macérations, en débilitant leurs organes par des boissons, enfin en les plongeant dans l'obscurité. Si nous voulions discuter ces opinions, nous arriverions encore à des conséquences fort différentes de l'auteur, parce que nous montrerions que, dans les cas compris par Salverte, il en existe beaucoup où l'imagination est la conséquence d'un effet que l'on a voulu produire immédiatement, comme nous venons de le dire.

Nous terminerons l'examen de ce chapitre en faisant remarquer que l'auteur a dû parler et qu'il a parlé des effets en bien que l'imagination a pu produire à la suite de cérémonies magiques, des pratiques du magnétisme, de la poudre de sympathie, etc., et que, sous ce rapport, la thaumaturgie a fait quelquefois du bien aux hommes. Tout en reconnaissant aussi que beaucoup de sorciers ont été sincères, il ne doute pas qu'un certain nombre ont été justement punis par l'autorité comme assassins, empoisonneurs, incendiaires, etc.

§ 3.

Salverte met la médecine au nombre des sciences occultes parce que, pratiquée longtemps par les prêtres, les guérisons qu'elle opéra furent réputées des miracles. La sœur de Circé, qui, en Italie, soigna les malades, y mérita des autels, et, en Grèce, Esculape fut adoré comme un dieu bienfaisant. Les Égyptiens comptaient trente-six génies, habitants de l'air, qui présidaient aux diverses parties du corps de l'homme; chacun d'eux était l'objet d'une invocation spéciale, suivant la maladie qu'il fallait guérir, et les prêtres connaissaient ces invocations : à eux seuls appartenait donc l'exercice de la médecine. Après les temps héroïques, les descendants d'Esculape, qui desservaient les asclépies, temples du dieu-médecin, pratiquèrent la médecine dans ces mêmes temples; enfin, Hippocrate la fit sortir du sanctuaire, non sans avoir profité des connaissances que la tradition et l'écriture y avaient réunies. Au IIe siècle, l'empereur Adrien fut guéri, dit-on, d'une hydropisie par l'art magique.

Les peuples les moins éclairés, attribuant les maladies à la *vengeance* ou à la *malfaisance* d'êtres supérieurs à l'homme, ont pensé que des

prêtres ou des magiciens seuls pouvaient les guérir. Enfin, Étienne Pasquier dit que, jusqu'en 1542, les médecins étaient tous *clercs*, et que ce fut seulement à partir de cette année que la permission de se marier leur fut accordée.

Salverte voit encore l'influence de la thaumaturgie dans l'inspiration que Raymond Lulle, Paracelse et d'autres adeptes, prétendaient avoir reçue du ciel pour guérir les maux de l'humanité, dans l'usage contre le virus de la rage du fer rouge, qui, en Toscane, est un *clou de la vraie croix*, et, au village de la Saussotte, près de Villenauxe, dans le département de l'Aube, la *clef de saint Hubert*, conservée par les descendants de ce saint personnage. Suivant lui encore, les prêtres guérissaient la gale au moyen de sources sulfureuses, et employaient la jusquiame dans des cas d'épilepsie où le vulgaire croyait que le démon avait pris possession d'un corps humain. Salverte ajoute que le peuple fut souvent la dupe de guérisons prétendues miraculeuses opérées dans les temples, lesquelles n'étaient en définitive que d'audacieuses tromperies de la part des prêtres et de prétendus malades sortis des *Cours des miracles*. Il croit que, dans le cas où la divinité semblait intervenir pour soutenir la vie d'un saint personnage, le miracle consistait dans l'usage d'*aliments très-condensés* qu'il ne fait pas connaître; enfin, il cherche à expliquer d'une manière naturelle la résurrection d'un jeune homme par saint Paul et même celle de la fille de Jaïr.

§ 4.

La haine de Salverte contre les thaumaturges est telle, qu'il n'hésite point à dire qu'ils se sont appliqués de bonne heure à connaître les poisons naturels et à l'*art d'en accroître le nombre et l'énergie*, parce qu'aux yeux des ignorants, rien n'est plus magique, plus miraculeux, qu'une mort soudaine produite par l'acide prussique, la morphine, certaines préparations arsenicales... Cependant l'auteur ajoute, par forme de compensation, qu'un jour, l'*usage de ces connaissances redoutables fut un bienfait.* « Le territoire de Sicyone était désolé par les ravages des loups; « l'oracle consulté indiqua aux habitants *un tronc d'arbre* dont il leur « prescrivit de mêler l'écorce dans des morceaux de chair que l'on jetterait aux loups. Les loups périrent par le poison, mais on ne put connaître l'arbre dont on n'avait vu que le tronc: les prêtres se réservèrent « ce secret. » Voilà un exemple de la manière dont l'auteur, dans l'intérêt de ses opinions, interprète l'anecdote de l'oracle rapportée par Pausanias; mais il aurait dû expliquer comment les prêtres s'y étaient pris

pour faire que ceux qui avaient *écorcé un arbre* n'en connussent pas le nom. Nous ne le concevons qu'en admettant dans l'enceinte du temple l'existence d'un arbre inconnu des habitants de Sicyone qui consultèrent l'oracle; mais, si l'on cultivait des arbres exotiques, pourquoi Salverte ne l'a-t-il pas dit?

S'il poursuit ainsi les prêtres, il n'en veut pas moins au *héros Alexandre*, fils de Philippe, qu'il traite de *monstre souillé de tant de cruautés et de vices!* s'il a *succombé à l'efficacité du poison ou aux excès d'une débauche crapuleuse, la question en soi est peu intéressante;* mais *sa solution nous intéresse*, ajoute Salverte, *sous le rapport des notions scientifiques dont elle peut révéler l'existence. Alexandre*, dit-on, *périt empoisonné par une eau que l'on envoya de Macédoine à Babylone*. Or quelle était cette eau? c'est précisément ce que Salverte examine *sous le rapport des notions scientifiques dont elle peut révéler l'existence*. Après avoir lu et relu, en critique consciencieux, les quatre pages et demie qu'il a consacrées à cet examen, nous ignorons absolument ce que l'auteur a voulu dire, et nous sommes frappé de l'assurance avec laquelle il avance des propositions scientifiques qui ne sont nullement exactes. Enfin, après des allégations absolument gratuites, il ajoute : « Abandonnant la discussion historique, *il nous suffit d'attirer l'at-« tention sur l'étendue des œuvres magiques qu'un tel secret mettait à la portée « du thaumaturge;* » et, quoiqu'il ne donne pas le secret, il s'écrie : « *Qu'é-« tait-ce donc s'ils y joignaient celui de graduer l'effet du poison de manière à « fixer entre des limites assez étroites le jour où la victime devait succomber!* « Cet art a de tout temps existé dans l'Inde où l'on ne se cache point de « le posséder. »

« Il y a, dit un personnage des contes orientaux (*Les mille et une nuits, XIV*e nuit, « conte des Quarante visirs), toutes sortes de poisons : on en voit qui ôtent la vie un « mois après que l'on en a pris; il y en a qui ne tuent qu'au bout de deux mois; « il en est même qui produisent encore plus lentement leur effet. »

« Quand une veuve hindoue, en 1822, se brûla sur le bûcher de son « mari, les brahmes dirent nettement à l'observateur anglais que nous « avons cité, que, si l'on empêchait ou si l'on dissuadait cette femme « d'accomplir le sacrifice, elle ne survivrait pas trois heures à la viola-« tion de son vœu : ils avaient gradué pour ce terme la force du poison « qu'ils lui avaient administré. »

Salverte arrive aux Hébreux, et voici comment il applique sa manière de voir à plusieurs points de leur histoire : « Les chroniques des Hébreux « font mention de plus d'un trépas miraculeux que, dans toute autre his-« toire, on attribuerait au poison. Si, de nos jours, un prophète, se pré-

« sentant devant un roi, comme Élie devant Joram, lui annonçait, en « punition de son impiété, sa fin prochaine et les symptômes de la ma- « ladie qui doit lui ravir le jour; si la prédiction se réalisait avec les « symptômes annoncés; si les symptômes différaient seulement par la du- « rée de leur développement de ceux qui accompagnèrent la mort sou- « daine d'Arius, et étaient tels que doit les produire l'action sur les en- « trailles d'un poison lent, mais certain, qui n'accuserait le prophète « d'avoir coopéré à l'exécution de sa menace?

« Je sens combien est grave un soupçon d'empoisonnement et je me « hâte d'annoncer que la prophétie d'Élie est susceptible d'une expli- « cation moins fâcheuse; mais il est certain que, dès le temps de Moïse, « les poisons et leurs degrés d'efficacité étaient connus des Hébreux, « puisque le législateur leur défendit, sous peine de mort, de conserver « chez eux aucun poison. »

Si précédemment nous n'avons pas abusé contre l'auteur des armes qu'une science positive nous aurait prêtées, la morale et la vérité blâmeraient ici le critique qui, après avoir rapporté textuellement les passages qu'on vient de lire, garderait le silence, car son devoir lui prescrit de condamner sans hésitation l'esprit qui les a dictés. Vous refusez un caractère sacré au prophète, soit; mais, parce qu'il a ce caractère aux yeux des Hébreux et des chrétiens, devez-vous insinuer qu'il est un empoisonneur? surtout lorsque, après cette insinuation, vous dites : *Je sens combien est grave un soupçon d'empoisonnement, et je me hâte d'annoncer que la prophétie d'Élie est susceptible d'une explication moins fâcheuse;* et, cet aveu fait, vous ne donnez pas *cette explication moins fâcheuse*. C'est après avoir lu de telles choses qu'on apprécie ce qu'avait de moral et de vraiment libéral la parole de Voltaire lorsqu'elle repoussait avec énergie les accusations d'empoisonnement tant de fois portées contre des personnages historiques. Si vous croyez à la justice, à la raison et à la vérité, ne parlez de poison qu'après avoir acquis la conviction qu'il a été donné, et ne nommez l'empoisonneur qu'avec des preuves incontestables, quand il s'agit d'un homme que jusque-là le soupçon n'avait pas atteint. Si l'histoire est une école, c'est à la condition que l'insinuation et la conjecture ne présenteront pas comme probables des actions honteuses et encore moins les actions les plus criminelles; cette règle observée, l'historien aura toute la force désirable pour flétrir à toujours la mémoire des véritables coupables.

§ 5.

Le but de l'auteur ne serait pas atteint, si les lecteurs pouvaient croire que des prédictions d'abondance ou de disette des biens de la terre ont pu être faites d'après une inspiration divine. Or, ne niant pas la réalité de la prédiction, mais bien l'origine surnaturelle qu'on lui assigne, il commence par montrer la possibilité qu'un homme prévoie une heureuse récolte d'après certaines observations, et en preuve il cite Thalès de Milet *achetant d'avance la récolte des olives dont il avait deviné la fécondité* (sic), et de là cette conséquence, que le thaumaturge pouvant prédire l'abondance, « *il prédira une véritable disette*, il pourra en me-« nacer les peuples; et, quand l'événement aura justifié sa prophétie, il « passera moins pour l'interprète que pour l'agent de Dieu, qui a puni « par ce fléau les coupables mortels. »

Cependant Salverte pense que la croyance à la puissance des thaumaturges pour rendre la terre stérile est née surtout du langage des emblèmes.

Selon lui, le thaumaturge pouvait prédire la *stérilité des arbres ou des céréales*, lorsqu'un imprudent cultivateur avait donné des *ennemis malfaisants* aux végétaux utiles : par exemple, s'il avait semé près d'arbres jeunes et délicats des plantes à racine pivotante comme la luzerne; et ici brillait encore la science du thaumaturge, puisqu'elle était supérieure aux connaissances de ceux qui pratiquaient exclusivement l'art agricole. La preuve des actes criminels des thaumaturges existe encore, dit-il, dans les aveux que firent souvent les sorciers traduits en justice, d'avoir appris, au *sabbat*, à composer des poudres propres à nuire aux récoltes de tout genre, à dessécher les plantes, à faire avorter les fruits, et ces aveux étaient conformes à ce que rapportent Théophraste de la mort d'un arbre récemment planté, entre les racines duquel on a mis des cosses de fèves, et Démocrite, de la propriété qu'a le suc de ciguë dans lequel des fleurs de lupin ont macéré, de faire périr les arbres sur la racine desquels on verse ce suc. Il cite encore le sulfure de chaux, les eaux des houillères, frappant de stérilité les terres sur lesquelles on les répand.

Salverte ne s'en tient pas là : s'il accorde au thaumaturge le pouvoir de faire périr les végétaux, il lui reconnaît le pouvoir d'empoisonner l'air, en appliquant, comme il le dit naïvement, les mêmes raisonnements à « *l'art affreux de rendre l'air pestilentiel; il n'est point imaginaire* (cet art), *et les thaumaturges ont pu en faire usage, puisqu'à diverses époques nous trouvons des traces certaines de son emploi comme arme offensive;* » et,

pour preuve, sans doute, il ajoute : « *En 1804, le gouvernement de la France accusa les marins anglais d'avoir tenté d'empoisonner l'atmosphère des côtes de Bretagne et de Normandie en y lançant des cornets remplis de nitrate d'arsenic enflammé. Plusieurs de ces cornets s'étant éteints, on les ramassa, et l'examen chimique ne laissa pas de doute sur la composition dont ils étaient chargés* (et en note: *Voyez les journaux de 1804*). *Nos ennemis n'avaient fait que renouveler et perfectionner une invention qui, en Europe, a suivi de près l'invention du canon.* »

Cette citation est un nouvel exemple de la manière dont Salverte procède *par insinuation, par interprétation et par conjecture*, pour arriver à conclure une *possibilité;* elle témoigne, en second lieu, de cette crédulité si grande qui lui fait admettre comme une réalité une mystification des journaux de 1804, si ce n'était pas de leur part une grossière erreur; car à qui persuadera-t-on que les Anglais voulaient empoisonner l'atmosphère des côtes de Bretagne et de Normandie avec un composé qui n'existe pas; et, dès lors, comment dire qu'on le renfermait dans des cornets pour l'enflammer ensuite? Ajoutons que, si ce nitrate existait, nous ne concevons guère comment il posséderait la propriété d'être inflammable.

Enfin, l'auteur envisage au même point de vue les prédictions concernant des phénomènes physiques que les thaumaturges ont pu faire d'après les connaissances qu'ils avaient puisées dans l'observation des tremblements de terre et des éboulements des montagnes :

§ 6.

La météorologie, dénuée de principes généraux et pauvre de vérités particulières, « *n'en a pas moins été de tout temps une des sciences les plus propres à agir sur la crédulité des hommes; il s'agit du sort des travaux de l'année, de la subsistance du lendemain, de celle du jour; stimulée par les souffrances du présent ou l'inquiétude de l'avenir, la curiosité qu'éveille l'attente des phénomènes atmosphériques devient excusable dans son importunité et dans son abandon, dans la vivacité de ses craintes et dans l'excès de sa reconnaissance.* » Il est clair que ces considérations se rapportent à l'observation des phénomènes ordinaires de l'atmosphère et non à ces phénomènes qui, parce qu'ils sont inattendus, frappent les hommes d'étonnement ou de crainte. D'après cela, comment concevoir que les thaumaturges étudiant la météorologie dans l'ensemble de ses phénomènes, afin de déduire de leurs observations des moyens de domination, en tiraient d'efficaces, lorsque l'intérêt immédiat des cultivateurs les portait tous les jours à faire des observations semblables, et devait

ainsi rendre leur savoir en météorologie au moins égal à celui des thaumaturges? C'est une difficulté à laquelle Salverte n'a pas répondu, parce que, sans doute, il ne l'a pas prévue.

Il cherche à expliquer des prédictions de Samuel, du prophète Élisée, du prophète Élie, etc., et revient encore sur les *olives de Thalès*. Il présume qu'au moyen âge, les sorciers recouraient à des pratiques qui avaient été en usage dans des âges antérieurs pour détourner la grêle; mais il n'est pas enclin à considérer ces pratiques comme efficaces.

§ 7.

Les anciens ont-ils connu l'*art de soutirer la foudre des nuages?* C'est une question à laquelle l'auteur a consacré un chapitre entier pour la résoudre affirmativement, après avoir rappelé quelques faits qui, en apparence, ne sont pas conformes à son opinion.

Il croit, avec M. Laboëssière, d'après une médaille, que Numa soutirait le feu électrique des nuages avec *un poisson ou un globe armé de pointes*, et, s'il rejette l'existence de la nymphe Égéric, il ne doute pas que Numa fut instruit de ce moyen par les prêtres étrusques, et que, dès lors, il fit *adorer dans Rome JUPITER ELICIUS, Jupiter que L'ON FAIT DESCENDRE*. Il ajoute : « Ici l'enveloppe du mystère est transparente : « rendre la foudre moins malfaisante, la faire sans danger descendre du « sein des nuages, et l'effet et le but sont communs à la belle décou« verte de Franklin et à cette expérience *religieuse* que Numa répéta « plusieurs fois avec succès. Tullus Hostilius fut moins heureux. » Il cite Tite-Live et Pline qui disent que ce roi, en évoquant Jupiter à l'aide des *mêmes cérémonies* qu'employait son prédécesseur, périt frappé de la foudre, parce qu'il s'écarta du *rite prescrit*. « Aux mots *rite* et *cérémonies* « que l'on substitue, dit Salverte, comme nous avons prouvé qu'on de« vait le faire, le mot *procédé physique*, on reconnaîtra que le sort de « Tullus fut celui du professeur Reichman (*sic*): en 1753, ce savant « tomba frappé de la foudre, en répétant avec trop peu de *précision* les « expériences de Franklin. »

Salverte, en s'appuyant d'un passage de Pline, qu'il interprète encore à sa manière, croit que Numa connaissait deux moyens de tirer le feu électrique du ciel : l'un consistait à soutirer le tonnerre sans explosion dangereuse (*impetrare*); l'autre le forçait à éclater avec violence (*cogere*). C'est en recourant à ce moyen, pour imiter le bruit du tonnerre, que Remulus, onzième roi d'Albe depuis Énée, périt plus d'un siècle avant Tullus Hostilius; et, longtemps avant Remulus, Salmonée avait pareillement payé de sa vie l'exécution du même procédé. Il croit que

Jupiter *Elicius* et Jupiter *Cataibatès* représentaient la *foudre qui descend*, et Jupiter *Keraunios*, la *foudre que l'on contraint à descendre* et qui fait explosion.

Les Hébreux et Zoroastre savaient le secret de soutirer l'électricité des nuages, et l'Inde a connu les paratonnerres, du moins Salverte le croit. En définitive, il dit comme conclusion : « *Ainsi remonte ce grand secret au temps où commence pour nous l'histoire, et peut-être au delà!* » Nous verrons plus loin la signification de cette dernière phrase (page 646).

§ 8.

Salverte explique de la même manière, avec la même conviction et la même probabilité pour le lecteur instruit, un grand nombre de merveilles sacrées et profanes. Il rappelle la lumière répandue dans l'obscurité par le phosphore de Bologne et le phosphore de Balduinus, le foin humide, des ardoises pyriteuses qui s'enflamment spontanément; il indique le moyen de chauffer un four avec de la chaux et de la neige, et de produire ainsi le miracle de la légende de saint Patrice.

Pline et Isidore de Séville ont fait mention d'une pierre noire que l'on trouve en Perse, et qui, écrasée entre les doigts, les brûle comme le ferait un morceau de pyrophore ou de phosphore. « *Cette pierre mer-« veilleuse*, dit Salverte, *n'était probablement pas autre chose*. On sait que « le phosphore fondu par la chaleur devient *noir* et *solide;* et le mot de « *pierre* ne doit pas ici nous en *imposer*, pas plus que les mots *lac* et *fon-« taine* quand il s'agit d'un liquide. L'usage n'a-t-il pas consacré dans « notre langue, pour deux préparations pharmaceutiques, les mots de « *pierre infernale* et de *pierre à cautère?* »

Si nous voulions critiquer l'auteur, nous ferions remarquer que le phosphore fondu est incolore et transparent, et que, lorsqu'il est noir, il a été refroidi brusquement, de sorte que cet état d'être noir et opaque est relatif à une circonstance particulière, et, en outre, que ce n'est pas par *la fusion que le phosphore devient noir et solide*, mais bien *par un refroidissement brusque quand il a été fondu*, comme cela résulte de l'expérience de M. Thénard.

L'auteur pose la question de savoir si les anciens ont connu le phosphore et le pyrophore; il la résout affirmativement, d'après cette raison, *qu'ils* (les anciens) *racontent des merveilles que l'on n'a pu produire que par l'emploi de ces substances ou de réactifs doués de propriétés analogues.*

Une fois cette question résolue, conformément à la règle qu'il s'est prescrite, il explique comment « *une vestale, menacée du supplice promis à celle qui laissait éteindre le feu sacré, n'eut besoin que d'étendre son voile sur*

l'autel pour que, soudain rallumée, la flamme brillât plus éclatante. Sous le voile officieux nous voyons un grain de phosphore ou de pyrophore tomber sur les cendres chaudes et tenir lieu de l'intervention de la divinité. »

Les mages allumaient du bois sur un autel sans feu apparent, en recourant au même moyen.

Il explique comment le prophète Élie, sur le mont Carmel, triompha des prophètes de Baal. Le lecteur n'a que la difficulté du choix de l'explication, car l'auteur en donne quatre différentes; la troisième est véritablement incroyable de la part d'un homme sérieux. Il en est de même de l'explication de la mort d'Hercule causée par la tunique imprégnée du *sang de Nessus*, que Déjanire avait envoyée au héros. Salverte en appelle aux chimistes, et nous craignons bien que ceux qui le liront ne partagent point ses convictions. Quoi qu'il en soit, le *sang de Nessus* était formé, suivant Salverte, de parties égales de soufre et de phosphore : c'était un sulfure de phosphore liquide à 10 degrés et inflammable à 25 degrés; il explique toutes les circonstances de la mort d'Hercule comme s'il eût assisté au sacrifice, tant sa foi est robuste en ses conceptions.

Enfin, Créuse périt après s'être revêtue d'une robe empoisonnée par Médée et avoir posé sur sa tête un bandeau d'or qui lui venait de la même main, mais le poison n'était ni du phosphore ni du pyrophore, mais bien de l'*huile de Médée*, c'est-à dire du naphte, base du feu grégeois, suivant Salverte : « Et ces taureaux qui vomissaient la flamme « pour défendre la toison d'or que l'amour de Médée livra à Jason, ces « taureaux dont les pieds et la bouche étaient d'airain, et que Vulcain « avait fabriqués, qu'étaient-ils, sinon des machines propres à lancer le « feu grégeois. »

Callinique ne fit que retrouver la composition de ce feu, car Salverte *croit* qu'il était connu des Indiens dès la plus haute antiquité.

§ 9.

D'après ce qui précède on ne sera pas surpris que Salverte regarde l'invention de la poudre à canon, ou celle de mélanges analogues, comme très-ancienne et d'origine indienne : c'est de l'Inde que l'usage s'en répandit à la Chine et dans l'Asie occidentale. Il *croit* que Moïse fit périr Dathan et Abiron au moyen d'une mine chargée de poudre à canon ou d'une matière fulminante analogue. Les prêtres chrétiens recoururent au même moyen pour empêcher les travaux que l'empereur Julien avait entrepris dans l'intention de restaurer le temple de Jérusalem. C'est encore par l'emploi de la poudre à canon ou d'une ma-

tière fulminante analogue, que les prêtres de Delphes préservèrent le temple d'Apollon de l'invasion des Perses, puis de celle des Gaulois : dans la première circonstance, les travaux de la mine furent d'autant plus faciles à exécuter, assure Salverte, que Plutarque dit que tous les Grecs de Delphes, aux Thermopyles, étaient initiés aux mystères du temple de Delphes; leur silence se trouve ainsi expliqué.

§ 10.

Nous touchons au terme de notre tâche en ce qui concerne le livre de Salverte, nous sommes arrivé à l'avant-dernier chapitre de l'ouvrage; il donne les motifs qu'il a de croire que le fusil à vent, était connu trois siècles avant notre ère: on *lançait avec le souffle des aiguilles empoisonnées... et combien, avec un pareil secret, n'est-il pas aisé d'opérer des miracles!* dit-il. Deux faits l'autorisent à penser que les anciens employèrent la force de la vapeur d'eau comme moyen mécanique. Il lui paraît naturel que les thaumaturges faisaient usage de l'aimant, car sa propriété attractive leur était assez connue, pour avoir servi, dit-on, à suspendre miraculeusement à la voûte d'un temple d'Alexandrie la statue de Sérapis et celle de Cupidon dans le temple de Diane. Il est porté à croire que l'aiguille aimantée était employée pour diriger les vaisseaux du temps même d'Homère. Il serait, d'ailleurs, difficile, ajoute-t-il, de ne pas admettre qu'elle servait aux Phéniciens dans leurs longues navigations; il parle de la boussole des Finnois et des Chinois; il fait encore la réflexion que, si un ancien thaumaturge eût connu le galvanisme, il eût bien effrayé ses admirateurs en les rendant témoins des mouvements d'un animal récemment privé de la vie!

Nous voici enfin à la conclusion de l'ouvrage.

« L'auteur a entrepris de rendre à l'histoire de l'antiquité entière la « grandeur que lui faisait perdre un mélange apparent de fables pué- « riles, et de montrer dans les miracles, dans les œuvres magiques des « anciens, le résultat de connaissances scientifiques plus ou moins re- « levées, mais positives, que pour la plupart, les thaumaturges se trans- « mettaient secrètement, en s'efforçant avec le plus grand soin d'en « dérober la connaissance aux autres hommes.

« Deux principes nous ont constamment *guidés* (sic). Il est absurde « d'admirer ou de *refuser de croire* comme surnaturel, ce qui peut être « expliqué naturellement; il est raisonnable d'admettre que les connais- « sances physiques, propres à opérer un acte miraculeux existaient, au

« moins pour quelques hommes, dans le temps et dans le pays où la « tradition historique a placé le miracle.

« Nous accusera-t-on de commettre ici une pétition de principes « facile à renverser en niant le fait même du miracle? non : il faut un « motif plausible pour nier ce qui a souvent été attesté par plusieurs « auteurs et répété à diverses époques; ce motif n'existe plus et le mi« racle rentre dans la classe des faits historiques, dès qu'une explication, « tirée de la nature des choses, a dissipé l'apparence surnaturelle qui « le faisait regarder comme chimérique. »

Suffit-il que l'auteur dise qu'il n'y a pas de *pétition* de *principe* dans la thèse qu'il soutient, pour que ses lecteurs le croient, c'est ce que nous n'affirmerons pas.

Il nous reste à formuler nos conclusions sur l'ouvrage. En rappelant que nous n'avons pas mission de défendre la vérité religieuse, c'est dire que nous nous sommes abstenu de toute discussion sur l'opinion de l'auteur, *qu'il n'y a pas eu de miracles;* ce que nous avons examiné c'est de savoir si l'on est fondé en raison d'affirmer que *les merveilles qualifiées de miracles par un vulgaire ignorant, ne sont que des effets de causes naturelles que la thaumaturgie a mises en action parce qu'au dire de Salverte, on explique ces effets d'une manière satisfaisante au moyen de la science.*

Tout auteur dont le but est la vérité espère de faire partager ses opinions à ses lecteurs. Or, pour admettre réellement comme vraies des opinions que nous n'avons pas encore, il faut ou la *foi* ou le *raisonnement;* or Salverte, rejetant la *foi*, ne fait appel, dans son livre, qu'au *raisonnement*, du moins à ce qu'il prétend; or c'est cette prétention qui, à notre sens, n'est pas fondée.

Beaucoup de personnes qui se qualifient d'*esprits forts*, ou que l'on qualifie *tels*, ne font consister la *foi* qu'en matière de religion, et, à leur point de vue, elle n'est qu'une extrême *crédulité*. Pour nous, qui depuis longtemps avons cherché à ramener les œuvres de l'intelligence à trois dispositions générales de l'esprit de leurs auteurs, la *disposition à croire*, la *disposition d'imaginer*, la *disposition de raisonner*, nous ne restreignons pas la première à la *foi religieuse;* nous la retrouvons dans l'esprit qui admet comme vérité toute proposition qui n'est pas démontrée, soit qu'alors l'esprit se contente d'une simple affirmation, soit que, manquant de lumière ou de critique, il ne saisisse pas l'insuffisance d'un raisonnement; évidemment, s'il existe une différence réelle entre ces deux cas, le résultat sera le même quand il s'agira d'employer ultérieurement comme un *principe vrai*, une proposition qui à tort aura été admise comme telle.

Si nous envisageons Salverte conformément à cette manière de voir, nous le trouverons, quelle que soit son incrédulité en matière de religion, tant soit peu crédule dans beaucoup de cas et extrêmement crédule dans quelques autres. En effet :

1° Il a prétendu *démontrer qu'il y a eu réellement des merveilles qualifiées de miracles.*

Or il admet la réalité de ces merveilles d'après la *tradition.*

2° Il a prétendu *démontrer que ces merveilles ne sont pas des miracles, parce qu'il en explique la manifestation d'après des causes naturelles, et cette explication est fondée sur la vérité scientifique.*

Or que le lecteur admette ce dernier raisonnement sans avoir d'opinion arrêtée d'avance, que son esprit réunisse les deux éléments nécessaires pour porter un jugement motivé, la *science et le sens droit du critique,* et, selon nous, il n'arrivera point à la conclusion de Salverte, parce qu'il verra qu'il manquait du savoir nécessaire au sujet qu'il a traité, et que, trop partial pour ses opinions, il a poussé la crédulité beaucoup trop loin dans l'adoption qu'il a faite comme vérités, de pures allégations ou de simples bruits qui n'en étaient pas. Il y a plus, c'est que tel lecteur, logicien rigide, convaincu de l'impuissance des motifs apportés à l'appui de l'opinion de l'auteur, pourra être conduit à adopter l'opinion contraire à la sienne.

Dans les deux articles qu'on vient de lire nous avons montré, d'après Salverte, les prêtres ou les thaumaturges comme des hommes supérieurs en lumières au vulgaire, et, à ce titre, le dominant et le gouvernant par la crainte; nous avons objecté à cette manière de voir la difficulté d'admettre qu'ils aient possédé toutes les connaissances qu'il leur accorde et qu'ils aient fait les découvertes que ces connaissances supposent dans un but de pure politique, ou de pure ambition. A la fin de l'ouvrage, Salverte semble avoir abandonné cette opinion, car, conformément à la citation que nous avons faite précédemment[1], il semble croire que les prêtres n'ont rien inventé, qu'ils ont reçu simplement leurs connaissances d'un peuple primitif plus avancé dans les sciences que ne l'ont été les peuples de l'antiquité connus dans l'histoire. C'est l'hypothèse de Bailly.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] § 7. « Ainsi remonte ce grand secret au temps où commence pour nous l'his- « toire, et peut-être au delà. » (Page 642.)

I. *Die Ficoronische Cista, eine archäologische Abhandlung* von Otto Jahn; Leipzig, 1852, gr. in-8°.

La Ciste de Ficoroni, dissertation archéologique d'Otto Jahn.

II. *Den Ficoroniske Cista, beskreven og forklaret* af P. O. Bröndsted: Kiobenhavn, fol. 1847.

La Ciste de Ficoroni décrite et expliquée par P. O. Bröndsted; Copenhague, fol. 1847.

III. *Die Ficoronische Cista des Collegio romano, in treuen Nachbildungen herausgegeben* von Em. Braun; Leipzig, 1849, fol.

La Ciste de Ficoroni du Collége romain, publiée en de fidèles images par Ém. Braun.

IV. *Boreas-Sosthenes, das Vorbild des Erzengel Michael, auf der zum ersten Mal vollständig erläuterten Ficoronischen Cista,* dans les *Bericht. d. Kön. Preuss. Akadem. d. Wissenschaft. z. Berlin,* März, 1851.

Boréas-Sosthénès, modèle de l'archange saint Michel, sur la Ciste de Ficoroni, entièrement expliquée pour la première fois, dans les *Comptes rendus de l'Acad. roy. des sciences de Berlin,* mars, 1851.

V. *Epikritische Bemerkungen über die Darstellung aus der Argonautensage auf der Ficoroni'schen Cista,* von Fr. Wieseler; Gœttingen, 1850, in-8°.

Observations critiques sur la représentation tirée de la Fable des Argonautes, de la Ciste de Ficoroni.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Après les explications préliminaires où je suis entré, à l'occasion de la *ciste* de Ficoroni, sur les monuments antiques, connus par l'histoire de l'art ou conservés jusqu'à nous, qui ont rapport à la fable des *Argonautiques*, je n'ai plus à m'occuper que de l'explication de cette *ciste* même, qui forme le sujet spécial des dissertations dont le titre est transcrit en tête de cet article. Pour que nos lecteurs puissent suivre avec plus d'intérêt et de facilité l'examen auquel nous allons nous livrer, nous leur rappellerons en note[2] les publications diverses qui ont eu

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 576. — [2] *Mus. Kircher. Monum. ærea,* t. I, tab. VI, VII, VIII; Winckelmann, *Stor. dell' art.* t. II, tav. I, ed.

84.

lieu de la *ciste* de Ficoroni, et qui peuvent se trouver sous leur main, de manière à leur fournir le moyen de vérifier à chaque instant, sur le monument même, les observations qu'il pourra nous suggérer.

Indépendamment des représentations qui ornent le pourtour de la *ciste* et son couvercle, et qui sont gravées au trait, ce monument est décoré de sculptures, les unes de bas-relief, les autres de ronde bosse, qui y sont rapportées en différents endroits, et qui paraissent bien avoir été ajoutées après coup, bien qu'à un intervalle de temps peu éloigné. Je m'occuperai de ces sculptures, qui ne sont pas moins dignes d'attention et d'intérêt que les représentations du corps et du couvercle de la *ciste*, bien qu'elles n'appartiennent pas au même art ni peut-être à la même main, lorsque j'aurai achevé ce que j'ai à dire de ces représentations mêmes, uniques encore par la rareté du sujet et par le mérite d'exécution qui les distingue.

La composition qui décore le corps de la *ciste*, et qui consiste en *vingt et une figures* placées sur des plans différents, se développe d'une manière continue, sans qu'il y ait lieu d'y remarquer, à un endroit quelconque ou à une circonstance déterminée, un commencement et une fin. C'est là une première observation, qui résulte indubitablement de l'examen même de la *ciste*, et qui suffit déjà pour réduire au néant la conjecture de Bröndsted, qui se représentait notre *ciste* comme produite à l'imitation de la peinture des *Argonautes* de Cydias, laquelle aurait été composée de plusieurs panneaux de bois formant chacun un sujet séparé et employés tous ensemble à la décoration d'un bâtiment circulaire. C'est donc un fait constant que les *vingt et une figures* représentées sur la *ciste* forment une suite continue, sans qu'on puisse y trouver nulle part une solution qui indique qu'une action finit et qu'une autre commence. D'un autre côté, il n'est pas moins certain que ces figures se partagent en deux scènes bien distinctes, comprenant, l'une, *onze* personnages, et l'autre, *dix*, de manière à occuper à peu près exactement chacune le même espace, qui répond à la demi-circonférence de la *ciste*; et c'est là une observation qui se révèle facilement à tout œil attentif, et qui pourtant n'a encore été faite par personne, à ma connaissance.

La première de ces grandes divisions se rapporte à la scène principale, celle de la *lutte de Pollux* et *d'Amycus*, et elle comprend, de chaque côté du groupe de *Pollux* et d'*Amycus*, couronné par la *Victoire*, à

C. Fea, et *Oper.* tav. XXXIX, n. 111, ed. Prato; Millin, *Galer. mythol.* pl CVI, n° 422*; Guigniaut, *Relig. de l'antiq.* pl. CLXXI, n. 644; K. Ott. Müller, *Monum. de l'art antique,* Ire part. pl. LXI, n. 309; Ed. Gerhard, *Etrusk. Spiegel,* Taf. II.

gauche, la figure de *Minerve*, et celles du *personnage assis* et de l'*Argonaute debout*, vu de dos; à droite, les figures de l'*homme ailé*, du *personnage assis* sur une *amphore* et des *deux héros nus*, dont l'un tient l'autre embrassé. La seconde division, d'un caractère tout différent, ne représente que des idées de *bain* et de *palestre*, et l'on y voit les *Argonautes* exclusivement occupés à des actions qui n'ont de rapport qu'à ces deux ordres d'idées; d'abord, à l'arrière du *vaisseau Argô*, trois *Argonautes* restés sur le bâtiment, l'un desquels est couché et endormi, exprimant d'une manière différente le repos qui a succédé aux travaux d'une navigation périlleuse; un quatrième, debout, au pied d'une *échelle* dressée contre le navire, portant d'une main une *corbeille* d'où pend une pièce de vêtement, et de l'autre un *vase* en bois, propre à contenir de l'eau, se dispose manifestement à prendre un bain; un cinquième, assis par terre, détache la chaussure d'un de ses pieds, évidemment dans la même intention : un sixième, debout, se livre à l'un des exercices de la *palestre*, à la satisfaction d'un vieux *Silène*, qui est le gardien de la source; et deux autres *Argonautes*, qui sont les dernières figures de cette division, se montrent, l'un dans l'attitude de vider une *coupe* qu'il vient de remplir d'eau à cette source, l'autre dans celle de fixer en terre une *amphore*, pareillement remplie de cette eau. Maintenant, si l'on compare les deux compositions, qui se correspondent et se balancent exactement par le nombre et le parallélisme des figures, *onze*, d'un côté, *dix*, de l'autre, et qui couvrent chacune la moitié de la circonférence de la *ciste*, et si l'on observe que, dans la première de ces divisions, tous les *Argonautes* qui y figurent, avec des personnages d'ordre divin, prennent part à l'acte héroïque qui s'y passe, à l'heureuse issue de la lutte de *Pollux* et d'*Amycus*, tandis que, dans la seconde, tous les *Argonautes*, représentés dans une action familière, se livrent au repos et s'occupent de préparatifs de *bain* ou d'exercices de *palestre*, il ne sera pas possible de méconnaître le dessein de l'artiste, qui a conçu ces deux scènes, d'un caractère si différent, pour les opposer l'une à l'autre, tout en les montrant à la suite l'une de l'autre, dans une représentation commune et dans une composition continue; et l'on partagera sans doute l'étonnement que j'éprouve, que la distinction de ces deux scènes, si importante à la fois et si facile à faire, n'ait encore été proposée par aucun des antiquaires qui se sont occupés de la *ciste* de Ficoroni, pour en expliquer le dessin général et pour en déterminer les personnages divers. Or cette distinction, très-importante en elle-même, avait encore un avantage, celui de servir à reconnaître les personnages qui, dans la division héroïque, pouvaient recevoir des noms

mythologiques, et ceux qui, dans la division familière, ne représentaient que la classe commune des *Argonautes*, sans désignation particulière; et l'on va voir, par la suite de notre examen, de quelle utilité pouvait être une observation si essentielle pour la détermination des personnages de la *ciste*, dans laquelle les antiquaires ont déployé tout leur savoir, le plus souvent en pure perte.

Comme le groupe de *Pollux* et d'*Amycus* est l'objet principal de la représentation, celui qui ne saurait donner lieu à aucune difficulté, c'est aussi par ce groupe que nous commencerons notre analyse. La manière dont le héros grec s'occupe à lier le roi barbare qu'il a vaincu à un tronc d'arbre, au moyen de courroies qu'il a déjà passées plusieurs fois autour de ses mains ramenées sur le dos, cette manière est si vraie, si expressive, si propre à montrer dans son plus beau développement tout le système des forces musculaires du corps de *Pollux*, en même temps que toute la puissance des formes physiques du corps d'*Amycus*, qu'il n'y a plus rien à dire sur ce sujet où s'est épuisée l'admiration des artistes. Mais une particularité qui n'avait été encore signalée dans la personne des deux lutteurs que par M. Wieseler [1], bien qu'elle ait été indiquée dans les dessins de Bröndsted et de M. Braun, à la vérité, sans aucune observation de la part de ces antiquaires, mérite que nous nous y arrêtions, parce qu'elle se rapporte à un trait de mœurs neuf et curieux: c'est le ruban noué autour du prépuce de *Pollux* et d'*Amycus*. La même particularité s'est rencontrée sur un célèbre miroir étrusque [2], qui représente la *lutte* de *Pélée* et d'*Atalante*, où l'héroïne porte un caleçon autour des hanches, et où le héros a le prépuce noué avec un cordon. M. Wieseler a été d'avis que ce ruban, mis à cette place, tenait lieu, pour l'homme, de la pièce de vêtement au même endroit portée par la femme, et il s'est autorisé de l'usage des peuples sauvages de l'Australie, chez lesquels Chamisso a remarqué la même manière de suppléer à la nudité. Mais on conviendra sans peine qu'un exemple emprunté aux mœurs de l'Australie n'a pas une grande valeur pour expliquer des monuments de l'antiquité italique. M. Otto Jahn s'est placé heureusement dans la vérité, en rappelant, à l'appui de la *ciste* de Ficoroni et du miroir étrusque, les peintures de tombeaux de Chiusi [3], où des hommes, qui sont représentés dans l'exercice de la *lutte*, ont le prépuce attaché de cette manière, et en appliquant à cette représentation l'explication ingénieuse qu'en a donnée M. le docteur

[1] *Epikrit. Bemerkung. etc.*, p. 24. — [2] Ed. Gerhard's *Etruskisch. Spiegel*, t. III, Taf. CCXXXIV. — [3] *Monum. dell' Instit.* t. V, tav. XV et XVI.

Braun[1]. On ne saurait douter, en effet, d'après ces représentations d'un art italique, que ce ne fût un moyen de précaution gymnastique dont on s'explique très-bien l'objet, et qui paraît avoir été propre aux Étrusques et aux anciens peuples de l'Italie, puisqu'on n'en trouve la mention dans aucun texte de la littérature grecque, ni l'image sur aucun monument de l'art grec. Jusqu'ici je me trouve tout à fait d'accord avec M. Otto Jahn; mais je cesse de l'être sur un rapprochement qu'il propose à cette occasion[2], et qui me paraît provenir d'une connaissance imparfaite du monument qui lui en a suggéré l'idée; c'est ce qui résultera des éclaircissements qu'il m'est possible de fournir sur ce monument.

Il s'agit d'une figure d'*homme nu*, tenant de la main gauche un *bâton fourchu* et portant une *bandelette* attachée à son *phallus*. M. Otto Jahn cite cette figure d'après la gravure qu'en a publiée M. Guigniaut[3], et pour laquelle le savant français déclare s'être servi d'un dessin de feu M. de Stackelberg[4]; mais, en décrivant cette *figure* comme *sculptée dans le roc d'un tombeau de l'ancienne Tarquinies*, M. Guigniaut s'est trompé; car c'est une *figure peinte* sur la paroi de droite du tombeau connu sous le nom de la *grotte aux inscriptions*[5], la même *grotte* dont j'ai été le premier à donner connaissance au monde savant dans ce journal même[6]. M. Otto Jahn a soupçonné l'erreur commise ici par le savant français.

[1] *Annal.* t. XXII, p. 268-270. — [2] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 5, 6). — [3] *Relig. de l'antiquité*, t. IV, 2ᵉ part. pl. CLV, n. 595 a. — [4] *Ibid.* t. IV, Iʳᵉ part. explic. des planches, p. 246-247. — [5] Voy. la *description* que fait de cette *grotte* M. Dennis, *The Cities and Cemeteries of Etruria*, t. I, p. 338-343, et la mention qu'il fait de la figure en question, qu'il désigne comme le *dieu de la chasteté*, *God of chastity*, sans s'expliquer sur la particularité qui motive à ses yeux cette étrange dénomination, *ibid.* p. 342. — [6] C'est dans le *Journal des Savants*, janvier 1828, p. 12 et suivantes, que j'ai donné la description des peintures de cette *grotte*. Malheureusement, les circonstances dans lesquelles je me trouvais en la visitant, et dont j'ai rendu compte dans ma *Lettre à M. Tœlken*, ne m'ayant pas permis de prendre des notes sur les lieux, je ne pus rendre cette relation aussi exacte sur tous les points que je l'aurais voulu. Ainsi, la figure dont il est question est décrite sans qu'il soit fait mention de la *bandelette* attachée à *son phallus*; je rétablis ici cette notion essentielle. Je pus cependant copier, avec tout le soin dont j'étais capable, la longue inscription étrusque tracée au-dessus de la tête de ce personnage, et je l'ai donnée sur la planche jointe à mon second article de février, p. 80 et suivantes, n. 1, avec une interprétation, qui forme le principal objet de cet article, et qui ne m'inspire pas aujourd'hui la même confiance. En comparant cette inscription, telle que je l'ai publiée, avec la copie de M. Guigniaut et avec celle de M. Dennis, *The Cities, etc.*, t. I, p. 342, 4), et en relisant les détails donnés sur la peinture, dans ma relation, janvier, p. 13-14, M. Otto Jahn verra bien que cette peinture est la même qui est publiée dans le *Mus. Gregor.* t. II, tav. CIII.

en remarquant que la figure semble bien être la même que celle qui fait partie des peintures du tombeau en question, peintures publiées dans le *Museo Gregoriano*[1]; mais, comme l'estampe du recueil pontifical n'offre aucune trace des parties génitales dans la figure de l'homme en question, M. Otto Jahn s'est arrêté dans le doute. Or, la vérité, sur ce point, c'est que l'homme dont il s'agit, et que, par un motif de décence facile à comprendre, l'auteur de l'estampe publiée dans le *Museo Gregoriano* a représenté comme il l'a fait, se montre bien dans l'état que j'ai indiqué plus haut; c'est ainsi qu'on le voit dans les copies de ces peintures des tombeaux de *Tarquinies*, qui existent, non-seulement dans le *Musée Britannique* et à la *Pinacothèque* de Munich, mais au Vatican même. Je possède depuis longtemps un dessin de cette figure, que j'ai fait graver pour la publier parmi les planches à l'appui de la quatrième de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, et c'est d'après la copie du Vatican qu'a été exécuté à Rome ce dessin. Mais l'erreur de M. Guigniaut ainsi rectifiée et le doute de M. Otto Jahn pareillement éclairci, il me reste encore à observer que c'est sans raison suffisante que notre jeune antiquaire allemand a cru pouvoir rapprocher l'*homme au phallus* portant une *bandelette*, des *lutteurs* au *prépuce* attaché avec un *cordon*. Il n'y a dans ces deux ordres de représentation qu'une analogie apparente; et c'est ici le cas où l'on risque de tout confondre en essayant de tout rapprocher, comme dans la méthode d'interprétation de certains antiquaires que M. Otto Jahn combat avec beaucoup de raison. Ce n'est pas là le lieu de m'expliquer sur le curieux personnage de la peinture du tombeau de *Tarquinies*, qui a déjà été l'objet de bien des interprétations diverses et contradictoires[2]; c'est un sujet d'étude que j'ai réservé pour mon travail *sur la Pornographie sacrée*, dont je m'occupe depuis tant d'années à recueillir les matériaux; je me borne à dire que l'image matérielle n'a aucun rapport, dans le cas de la peinture de *Tarquinies* et dans celui des peintures de *Chiusi*; d'où il suit déjà, avec

[1] *Mus. Gregor.* t. II, tav. CIII. — [2] Nous avons vu que, pour M. Dennis et d'autres qu'il cite, cette figure est celle du *dieu de la chasteté*. Pour M. Guigniaut, c'est un dieu analogue à *Priape*, répondant au *Baalpeor* ou *Belphégor* des Phéniciens. M. de la Marmora, qui a reproduit le dessin publié par le savant français, qu'il croit exécuté d'après une *statue sculptée dans la roche*, *Voyage en Sardaigne*, t. II, p. 180, admet à peu près ces idées. M. Éd. Gerhard, qui fait aussi mention de cette figure, qu'il appelle une *idole*, en fait un *dieu phallique*, *Ueber die Gottheiten der Etrusker*, p. 31, 64). On a pu voir la manière dont je m'en rendais compte, *Journal des Savants*, janvier 1828, p. 13-14; et je me réserve de m'expliquer de nouveau sur ce point, d'après un examen plus approfondi, dans mon travail *sur la Pornographie sacrée*.

toute certitude, qu'elles ne se ressemblent pas davantage par l'idée morale.

Je reviens, après cette digression, qui n'est pas sans quelque importance, à la description de notre *ciste*. On remarque, au pied de l'arbre où *Amycus* est garrotté, un *personnage* qui, mal compris sur le monument original et mal représenté dans l'estampe du *Musée Kircher*, avait donné lieu, jusqu'ici, aux suppositions les plus bizarres. On peut maintenant s'en faire une idée exacte d'après les excellents dessins de Bröndsted et de M. Braun, et tout le monde est aujourd'hui d'accord pour y reconnaître le *jeune esclave de Pollux*, qui s'est blotti au pied de l'arbre en attendant l'issue de la lutte entreprise par son maître, dont il tient le *manteau* jeté sur son épaule gauche et dont il porte les *chaussures* de la main droite, avec le *strigile* dans la main gauche[1] et le *vase d'huile* suspendu à son bras par une courroie; c'est là un trait de mœurs qui, des traditions de l'âge héroïque, avait passé dans les habitudes de la société grecque, et qu'il est intéressant de trouver ici rendu d'une manière si naïve. On sait, du reste, par les textes aussi bien que par les monuments, que c'était l'usage des Grecs aisés de se rendre au *gymnase* et au *bain*, comme à la place publique, accompagnés d'un *serviteur*, *οἰκέτης*, qui portait le *strigile* joint au *vase d'huile*, *ξυστρολήκυθος*, et le *siége*, comme on le voit, entre autres monuments, sur la célèbre *amphore* d'Exékias, du *Museo Gregoriano*[2], qui a précisément rapport à *Pollux*, et qui offre le *jeune esclave* du héros portant les objets en question. Ces deux exemples fournis par ce magnifique vase peint et par notre *ciste* confirment ainsi l'observation faite dans notre précédent article[3], au sujet du *vase d'huile* et du *strigile*, considérés comme attributs caractéristiques des *Dioscures*.

De l'autre côté du groupe principal, la petite *figure ailée* qui vole dans le haut, en tenant de chaque main une *couronne* et une *bandelette*, ne pouvait manquer d'être reconnue pour la *Victoire*, telle que la représentait Ennius[4], *volans de cælo cum corona et tæniis;* et le sexe de cette figure, qui est une *femme*, ne laisse plus de motifs pour y voir, avec un savant antiquaire[5], *Agôn* personnifié. Il n'y a pas plus de difficulté pour la figure de *femme* qui se montre debout, précisément au-dessous de la *Victoire*, et qui a tous les caractères de *Minerve*, la divinité qui avait dans ses attributions tous les arts de la civilisation hellénique, celle aussi

[1] C'est par une légère inadvertance que M. Otto Jahn a placé le *strigile* à la *main droite* de ce personnage. — [2] T. II, tav. LIII, 1, 2; *Monum. dell' Instit. archeol.* t. II, tav. XXII. — [3] Voy. le cahier de septembre, p. 592. — [4] Ennius *apud* Fest. *v.* Tænias, p. 274, éd. Lindemann. — [5] Éd. Gerhard, *Archäolog. Zeitung*, III, 166.

qui couvrait de sa protection spéciale l'expédition des *Argonautes*, et qui avait ainsi un double titre pour assister au triomphe du héros grec sur un roi barbare. *Minerve* est représentée sur notre *ciste*, comme on la voit sur des vases peints de haut style, avec l'*égide* sur la poitrine et avec la *lance* à la main, qui suffisent bien pour caractériser la déesse guerrière, mais avec une *couronne* sur la tête, au lieu du *casque*, ainsi qu'elle apparaît sur des miroirs étrusques [1], dans des scènes d'un caractère solennel, et avec le *collier*, les *bracelets* et les *boucles d'oreilles*, qui sont un élément du luxe italique, sur la même classe de monuments étrusques, curieux à observer sur notre *ciste;* car il en résulte que l'artiste probablement campanien qui exécuta cette gravure, certainement d'après un modèle grec, y avait introduit des éléments de costume puisés dans les traditions de l'art étrusque. Je m'en tiens à cette observation générale, que n'a point faite M. Otto Jahn, plutôt que de souscrire à l'assentiment qu'il donne à l'idée de M. Braun, que la *couronne* de *Minerve* est faite de feuilles d'or minces, comme celles que l'on a recueillies dans des tombeaux étrusques [2].

Les figures dont je viens de rendre compte sont les seules sur lesquelles il ne puisse exister de dissentiment sérieux entre les antiquaires; toutes les autres, auxquelles manque toute espèce de signe individuel qui puisse servir à leur appliquer un nom mythologique, sont restées problématiques, et ont donné lieu à des interprétations très-diverses. A l'égard de ces figures, j'approuve complétement la manière de voir de M. Otto Jahn, qui, tout en rendant justice aux efforts des antiquaires pour reconnaître dans les personnages de notre *ciste* autant de héros de l'expédition des *Argonautes*, n'admet pourtant ce procédé comme vraiment scientifique qu'autant que, par la réunion des éléments caractéristiques, il satisfait aux conditions de la critique, et qui le trouve plutôt dangereux qu'utile, quand il ne se fonde que sur des combinaisons arbitraires. Or notre auteur s'attache d'abord à montrer, par des considérations générales, avec combien de prudence on devait procéder à l'application des noms mythologiques sur le monument qui nous occupe. Parmi les *Argonautes*, il s'en trouve certainement plusieurs qui avaient reçu de la poésie et de l'art des signes propres à faire reconnaître leur figure. Tels sont, en premier lieu, *Hercule*, *Orphée*, *Ancée*, les *Boréades;* tels sont encore, avec moins de sûreté sans doute, *Thésée* et *Pirithoüs*, *Méléagre*, *Pélée;* or aucun de ces héros ne se montre sur

[1] Ed. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, Taf. LXXXI, LXXXIII, CCXIII. — [2] Plusieurs de ces *couronnes*, qui se voient au *Museo Gregoriano* du Vatican, sont publiées dans ce recueil, t. I, tav. LXXXVII-XCI.

la *ciste*, s'il en faut croire M. Otto Jahn [1], et ce ne peut être par l'effet du hasard. Il y a plus : parmi les motifs employés par l'artiste dans chacune de ses figures et dans ses groupes, il n'en est aucun qui paraisse avoir été fourni par le mythe, de manière à servir à caractériser un personnage mythologique; au contraire, tous ces motifs offrent le caractère de la réalité humaine, sans que ce caractère soit en rien affecté par la situation mythique; c'est encore là une circonstance qui ne peut être due au hasard. A l'appui de ces considérations, qui rentrent tout à fait dans les idées que nous avons exposées plus haut [2], sur le caractère de la vie commune imprimé à l'une des divisions de la *ciste*, M. Otto Jahn remarque que les poëtes d'âge récent qui ont traité la fable des *Argonautes*, et qui ont le plus cherché à embellir la circonstance du combat de *Pollux* et d'*Amycus*, n'y ont pourtant pas fait intervenir la foule des *Argonautes*, et que, sans doute, il en avait été de même dans l'ancienne épopée : d'où il suit que l'artiste auteur de notre *ciste* a fort bien pu se contenter de représenter, parmi les témoins de la scène qu'il voulait rendre, des personnages d'ordre héroïque, traités d'une manière générale, sans chercher à leur imprimer le caractère individuel de tel ou tel *Argonaute*. Ces idées de M. Otto Jahn me paraissent très-judicieuses; et je crois qu'elles ne conviennent pas seulement à notre *ciste*, mais qu'elles peuvent s'appliquer encore à beaucoup de représentations, particulièrement de vases peints, où l'on a fait bien inutilement une grande dépense de savoir et d'imagination pour chercher à reconnaître des personnages héroïques, et même historiques, quand il ne s'y trouvait réellement que des figures prises dans un ordre général de représentation, sans aucun signe d'individualité.

Le personnage placé le plus près de *Minerve*, et que, d'après cette circonstance, on pourrait se croire autorisé à prendre pour un des principaux *Argonautes*, est un de ceux qui ont le plus exercé la sagacité des antiquaires. Il est assis sur sa *chlamyde*, le coude gauche posé sur son genou, le menton appuyé sur sa main, le regard dirigé sur *Pollux*, et comme absorbé tout entier dans l'attention qu'il prête à l'action de *Pollux* et dans l'intérêt qu'il y porte. A cette attitude, qui ne peut convenir qu'à un homme engagé dans l'expédition des *Argonautes*, non à un dieu qui la protége, il y avait déjà une raison suffisante pour exclure *Apollon*, dont la détermination proposée par les premiers antiquaires a été reprise de nouveau et soutenue avec beaucoup de vivacité par un

[1] On verra plus bas qu'il serait possible que, contre l'opinion de notre auteur, on reconnût *Thésée* et *Pirithoüs* dans deux des personnages de la *ciste*. — [2] Voy. plus haut, p. 649.

de nos auteurs, M. Wieseler[1], mais à l'aide d'arguments qui me semblent, comme à M. Otto Jahn, d'une trop faible valeur. Heyne avait pensé à l'*Argonaute Mopsos;* Millin et Bröndsted s'étaient décidés pour *Orphée;* l'opinion de M. Éd. Gerhard[2], qui préfère *Jason*, le chef même des *Argonautes*, et certainement celui qui devait prendre le plus d'intérêt à la victoire de *Pollux*, cette opinion, embrassée aussi et soutenue avec chaleur par M. Braun, est celle que M. Otto Jahn adopte pour son propre compte, et j'y souscris pour le mien, dans la mesure même où elle est admise par M. Otto Jahn, dont toutes les observations sur cette figure sont pleines de sens et de goût.

La *couronne de laurier*, qui avait paru un signe propre pour *Apollon*, est un attribut ordinaire dans une scène de victoire; et j'ajoute qu'elle convient si bien à un *Argonaute*, dans la circonstance représentée sur notre *ciste*, qu'elle se voit à tous les *Argonautes*, sans distinction, sur le vase de la mort de *Talós*. Les *chaussures*, qu'on a voulu prendre pour un trait de costume thessalien, propre à faire reconnaître *Jason*, sont les mêmes *chaussures* qu'on voit habituellement sur les miroirs étrusques: elles sont *italiques* et non *thessaliennes;* et, d'ailleurs, ce qui distingue *Jason*, en fait de *chaussures*, ce n'est pas qu'il en porte de telle ou de telle façon, mais qu'il ait *un seul pied chaussé*, comme on le voit dans notre belle statue du Louvre. M. Panofka, qui croyait pouvoir concilier l'ancienne opinion d'*Apollon* avec la détermination nouvelle de *Jason*, voyait dans ce personnage un *Apollon Jasonios*, adoré à *Cyzique* d'un culte particulier[3]. Mais qu'était-ce que cet *Apollon Jasonios* de *Cyzique* dans la mythologie générale des Grecs? A quel titre pouvait-il figurer dans une représentation de la fable des *Argonautes?* Et en quoi les *chaussures* qu'il porte caractérisent-elles un *Apollon Jasonios?* Ce sont là des questions difficiles à résoudre, que M. Otto Jahn adresse à l'antiquaire de Berlin, et à l'appui desquelles il ajoute une excellente observation: c'est que des légendes locales, comme celle-ci de *Cyzique*, n'avaient pu trouver place sur un monument tel que notre *ciste*, exécuté certainement d'après les traditions générales de l'histoire héroïque, et qu'il y aurait un grand danger pour la science à vouloir expliquer les monuments qui ne peuvent avoir été produits que d'après les données générales de la religion et de la poésie par des mythes obscurs et par les légendes locales de chaque petite ville de la Grèce. C'est là, je le répète, une excellente manière de voir, qui mérite de devenir un des axiomes de

[1] *Epikrit. Bemerkung., etc.*, p. 5-8. — [2] *Archäol. Zeitung*, III, 167, et *Auserles. Vasenbild.* III, 18. — [3] Deiochos *apud* Schol. Apollon. Rh. *ad* l. I, v. 966.

la science, et que notre jeune antiquaire de Leipsick oppose avec autant de courage que de raison à la tendance d'une certaine école, qui ne paraît que trop disposée à suivre M. Panofka dans sa voie aventureuse.

Le *Jason* de notre *ciste* porte au bras gauche un *bracelet*, duquel pendent de petites *bulla;* c'est encore là un trait de costume qui a donné lieu à beaucoup de suppositions arbitraires, et que M. Otto Jahn a encore le mérite d'avoir apprécié à sa juste valeur, en y voyant un *amulette*, fourni par la superstition italique[1]. Il résulte, en effet, de l'observation des monuments, particulièrement des miroirs étrusques, cités par notre jeune antiquaire, que les héros, aussi bien que les dieux, représentés sur ces miroirs, portent habituellement au bras un *anneau*, avec de petits objets suspendus, dans le genre des *colliers*, qu'on voit aussi aux figures étrusques. Des antiquaires, tels que M. Braun, avaient cru voir dans ce *bracelet* un *symbole nuptial*, et plus d'une explication avait été fondée sur cette supposition tout à fait arbitraire. M. Otto Jahn montre qu'elle ne saurait soutenir l'examen; il prouve de plus que ce *bracelet*, avec les petits objets qui y étaient attachés, ne peut, aussi bien que le *collier*, avoir servi que d'*amulettes*. C'est toujours au *bras gauche* qu'on le voit sur les monuments, et c'est aussi au *bras gauche* qu'étaient portés les *bracelets* des Sabins, comme nous le savons par la fable de *Tarpeia*. Enfin, nous apprenons de Pline[2] que c'était à ce bras qu'on suspendait les objets auxquels s'attachait, dans l'antiquité italique, une confiance superstitieuse: d'où il résulte bien, avec toute certitude, et que ce *bracelet* était un *amulette*, et que ce trait de mœurs était italique. Il nous en reste encore un témoignage bien curieux dans un vers de l'*Atalante* de Pacuvius[3], qui nous a conservé l'ancien nom osque de l'objet en question, qui était *ungulus : suspensum læve brachio ostendo* ungulum. Tous ces résultats des recherches de M. Otto Jahn sur ce point curieux d'archéologie me paraissent aussi neufs que solides, et j'y donne mon assentiment complet; seulement, comme notre jeune antiquaire se borne à admettre pour ce *bracelet*, de même que pour la *bulle*, une origine étrusque et en même temps latine, sans qu'il connaisse, pour l'usage grec de l'un et de l'autre, un témoignage fourni par un texte ou par un monument grecs, je prendrai la liberté de lui faire observer que c'est probablement de l'Asie Mineure que cette double forme d'*amulette* était venue aux Étrusques et aux Latins, par le fait de l'émigration tyr-

[1] *Archäol. Zeitung*, VIII, p. 205 et suiv., et *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 9-10, 1). — [2] Plin. XXIX, 1, 17. — [3] Fest. *v.* Ungulus, part. I, p. 279, ed. Lindemann. Cf. Plin. XXXIII, 1, 4, et *Comment. in Fest.* part. III, p. 747, ed. Lindemann.

rhénienne. L'usage des *amulettes*, sous toutes les formes, était généralement répandu de toute antiquité chez les peuples asiatiques; et c'est de là qu'il s'était propagé chez les Grecs, ainsi que j'en ai donné la preuve dans un *Mémoire* que je lis maintenant à l'Académie des inscriptions[1]. Quant au *bracelet* en question, c'est maintenant un fait notoire que l'usage qui s'en faisait chez les Assyriens, et dont nous avons acquis tant de preuves par nos sculptures de *Ninive*[2]; et la notion que je crois avoir aussi contribué à établir, d'un empire assyrien dans l'Asie Mineure[3], d'où les Étrusques étaient originaires, explique de la manière la plus naturelle et la plus plausible comment ce trait de mœurs asiatiques avait pu, aussi bien que tant d'autres éléments de la civilisation orientale, arriver aux Étrusques et pénétrer dans le Latium.

Le personnage debout, voisin de *Jason*, qui se montre de dos au spectateur, dans une attitude tranquille, en même temps qu'avec toute son attention dirigée sur l'acte de *Pollux*, a reçu aussi, de la part des antiquaires, des noms divers, tous plus ou moins arbitraires. Bröndsted et M. Éd. Gerhard, déterminés par les formes puissantes du corps de ce personnage, voulaient voir en lui *Hercule;* mais il serait contraire à tous les faits de la science qu'*Hercule* eût été représenté ici sans aucun signe, sans aucun attribut propre à le distinguer. M. le docteur Braun proposait le nom du Nélide *Periclymenos*, et cette idée, qui s'appuyait du moins sur un texte d'Apollonius de Rhodes[4], a obtenu l'assentiment de M. Wieseler; mais je suis encore ici de l'avis de M. Otto Jahn, qu'en l'absence d'un élément caractéristique certain, il vaut mieux s'abstenir de dénominations, qui ne peuvent être qu'arbitraires. M. Panofka, qui n'est jamais embarrassé de trouver un nom pour chaque personnage de notre *ciste*, prend celui-ci pour *Argus*, le constructeur même du *navire Argo*, parce qu'il est placé juste en avant de ce navire, et parce que son *attitude oisive* est en rapport avec son nom, Ἀργός. C'est là un des traits de cette méthode d'interprétation propre à M. Panofka, qui consiste à expliquer les monuments d'après des allusions de mots ou fortuites ou arbitraires. M. Otto Jahn repousse avec raison cette méthode, qui réduirait le plus souvent les travaux de la science à de puérils jeux de mots; et, en ce qui concerne le prétendu *Argus oisif*, il observe que la plupart des personnages de notre *ciste* pourraient, au même

[1] Ce mémoire a pour objet l'examen de *diverses questions d'antiquité grecque, en rapport avec les croyances et les pratiques superstitieuses de l'Orient;* c'est celui qui est cité dans l'*Appendice* A, p. 387, de mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien.* — [2] Botta, *Monument de Ninive*, t. II, pl. 105, 108 et aill. — [3] *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, II[e] part. § 13, p. 205 et suiv. — [4] Apollon. Rhod. *Argonaut.* I, 158.

titre, prétendre au même nom d'*Argus;* c'est là effectivement la seule réponse à faire à la singulière idée de l'antiquaire de Berlin.

De l'autre côté du groupe principal, sont plusieurs personnages qui forment opposition à ceux du côté que nous venons d'examiner; et, parmi ces personnages, se distingue d'abord un homme aux formes puissantes du corps, à la barbe et à la chevelure en désordre, qui a le pied gauche posé sur un rocher, avec le coude appuyé sur son genou et le menton soutenu sur sa main, et qui fixe sur l'action dont il est témoin un regard grave et sombre. Ce personnage, vêtu d'un *manteau* jeté sur son épaule gauche, porte des *chaussures* pareilles à celles de *Pollux*, de cette forme italique connue par les monuments étrusques et étrangère aux habitudes grecques. Mais ce qui le caractérise comme un personnage d'ordre idéal ou divin, c'est une paire de *puissantes ailes* qui s'élèvent de ses épaules. Heyne avait pensé à l'un des *Boréades*, *Càlaïs* ou *Zétès*, qui ne sont jamais représentés l'un sans l'autre, et qui, d'ailleurs, sont toujours figurés sous les traits de la jeunesse. Ott. Müller, suivi par M. Guigniaut, par M. Welcker, par le docteur Braun, voyait en lui le *démon de la Mort*, *Thanatos*, assistant au sacrifice qui lui est offert. M. Éd. Gerhard préférait *Borée*, l'ami des *Argonautes*, et il est certain que les éléments de la figure s'accordent assez bien avec l'une et avec l'autre de ces déterminations. Je n'en saurais dire autant de l'idée de M. Wieseler, qui voyait ici l'*ombre* d'une des victimes d'*Amycus;* car ce n'est pas sous des formes précisément pareilles que les *ombres*, *εἴδωλα*, se montrent sur les monuments. Dans ce conflit d'opinions, qui n'avaient pas encore rencontré la vérité, c'est à M. Panofka, je le dis avec plaisir, qu'appartient le mérite d'avoir reconnu ce personnage extraordinaire, en lui appliquant une tradition byzantine qui lui convient à merveille et qui ne peut manquer d'avoir une origine antique. Suivant cette tradition[1], les *Argonautes*, réduits par *Amycus* à une situation désespérée, virent apparaître dans le ciel un homme à l'aspect terrible, portant de *grandes ailes d'aigle* aux épaules, qui leur prédit la victoire sur *Amycus*. Rassurés par cette apparition, ils marchèrent au combat contre le roi barbare et le vainquirent; et ce fut en témoignage de leur reconnaissance pour ce secours inespéré qui leur était venu de quelque puissance divine, qu'ils bâtirent sur place un sanctuaire, où ils érigèrent la figure de ce génie, sous la forme où il leur était apparu, en donnant au lieu et au sanctuaire le nom de Σωσθένης. Plus

[1] Joann. Malal. *Chron.* IV, p. 78, sq., ed. Dindorf. Add. Procop. *De ædif.* I, VIII, p. 197, ed. Dindorf.; Georg. Cedren. *Hist. comp.* I, p. 209, sq.; Codin. *De orig. Constant.* p. 8; Sozomen. II, III.

tard, l'empereur Constantin apprit, par une révélation en songe, que ce monument représentait l'archange saint Michel, et il lui dédia un sanctuaire. Il n'est donc pas possible de douter que l'*homme ailé* de notre *ciste* ne soit le *Sosthénès* de la tradition grecque, converti par les Byzantins en l'archange saint Michel; et l'on s'explique très-bien comment le *génie* favorable aux *Argonautes* put être représenté sous des formes propres à un *dieu vent*, comme *Borée*, ainsi que l'a montré encore M. Panofka, à qui toute cette partie de son travail fait beaucoup d'honneur.

Au-dessous de la figure dont je viens de rendre compte, est un *personnage* très-problématique, *assis* sur une *amphore* couchée, comme le *Castor* du vase de *Nola*[1], et, à ce titre, pris aussi pour *Castor* sur notre *ciste* par M. Éd. Gerhard. Mais cette circonstance, sans doute empruntée des fêtes bachiques[2], ne saurait suffire à caractériser un *Dioscure*. D'ailleurs, les formes du corps, qui sont celles de l'âge mûr, la *barbe* et la *chevelure* épaisses, ne conviennent pas à *Castor*, et il y a plutôt dans la physionomie de cet homme, dans la manière familière dont il s'appuie des deux mains sur sa *lance* posée en terre entre ses deux jambes, tout en regardant d'un air triste la vengeance exercée sur *Amycus* par *Pollux*, quelque chose qui indique un de ces *Bébryces chevelus*, *Βέβρυκες κομόωντες*[3], plutôt qu'un Grec et un *Argonaute*. C'était l'idée de M. Braun, qui a été rectifiée et complétée par M. Wieseler, en ce point que le *Bébryce*, témoin affligé de la défaite de son roi, serait le mythologique *Mygdon*, frère d'*Amycus*[4]. Comme conjecture, j'avoue que celle-ci me paraît aussi vraisemblable que possible; elle est certainement très-ingénieuse: on peut donc l'admettre, faute d'une détermination qui repose sur une preuve directe. Quant à l'idée de M. Panofka, qui voit ici *Neptune*, le *Neptune Érechthée* d'Athènes, pour faire pendant au prétendu *Apollon* de l'autre côté de la *ciste*, je suis tout à fait de l'avis de M. Otto Jahn, que cette idée est contraire à tous les éléments de la figure, et qu'elle ne s'appuie que sur des considérations éloignées du véritable esprit de la science.

Il reste encore, du côté qui reçut la composition principale, deux

[1] Ed. Gerhard, *Auserles. Vasenbild.* t. III, Taf. CLIII, CLIV. — [2] C'est ce qui semble résulter, en effet, de la circonstance remarquée par M. Otto Jahn, *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 14, 1), sur un vase de *Ruvo*, où un Silène a pour siége une *amphore* couchée. Il ne faudrait cependant pas tirer de cette circonstance une conséquence trop absolue, en présence des belles médailles de *Térina*, qui ont pour type la *Victoire*, assise de même sur une *amphore* couchée, Carell. *Tabul.* CLXXVIII, 25, 28, 30. — [3] Theocrit. *Idyll.* XXII. 77. — [4] Apollodor. II, v, 9.

figures, les plus difficiles peut-être de toutes à expliquer, et dont M. Otto Jahn regarde la détermination comme impossible : ce sont *deux jeunes héros nus*, et *debout* l'un et l'autre, qui, à raison de l'éloignement où ils se trouvent du lieu où se passe l'action principale, n'y apportent plus qu'une attention indirecte. L'un de ces héros, le plus éloigné, est pourtant encore tourné du côté du groupe de *Pollux* et d'*Amycus*, et son regard est dirigé de ce côté : d'où il suit que ces deux figures appartiennent encore à la scène principale. Le héros en question a le pied gauche posé sur un rocher, avec les deux mains croisées sur le genou, dans cette attitude consacrée par tant de figures héroïques pour exprimer un entretien familier et paisible ; il porte sur la tête l'espèce de *casque conique* qui ressemble au *pileus*, et il tient *deux lances* de la main gauche. En face de lui est l'autre jeune héros, qui tourne le dos et la figure au spectateur, en tenant son bras droit posé sur sa hanche et en entourant de son bras gauche la tête du premier, vers lequel il penche la sienne d'une manière affectueuse ; il a la tête nue et il porte sur ses reins une *large ceinture*, dont l'étoffe paraît ornée de *globules métalliques*. Tel est ce groupe, d'une composition très-remarquable, d'une expression charmante, et qui ne peut manquer d'avoir eu pour objet, dans la pensée de l'artiste, deux des principaux *Argonautes*.

Le motif qui rapproche ces deux figures, l'affection mutuelle qui les unit et qui est si bien exprimée dans toute leur personne, est certainement l'élément le plus sûr pour arriver à leur détermination ; les traits de costume, dont on a cru pouvoir se servir, le *casque conique*, la *large ceinture*, appartiennent au costume grec héroïque, et ne sauraient désigner aucun héros grec en particulier : sur ces deux points, je suis tout à fait d'accord avec M. Otto Jahn, et, comme lui, je rejette toute explication qui ne se réglerait pas d'après ces deux considérations. Voyons maintenant si, dans la limite où la question se trouve ainsi posée, il serait possible d'arriver à une solution plausible.

Le docteur Braun, admettant le *casque conique* comme l'attribut caractéristique de *Castor*, et ne voyant que *Pollux* qui puisse être mis dans un rapport si intime avec *Castor*, a été conduit ainsi à reconnaître les *deux Dioscures* dans notre groupe des deux jeunes héros. Mais, quoique j'aie soutenu moi-même l'attribution du *casque conique* à *Castor*, particulièrement sur les vases de fabrique apulienne[1], il ne s'ensuit pas que je l'admette d'une manière absolue, en toute circonstance et sur tout monument. A cet égard, je suis encore de l'avis de M. Otto Jahn, et je me

[1] Voyez mon précédent article, septembre, p. 592, 2).

joins aussi à lui pour repousser l'idée que le personnage de *Pollux*, déjà représenté dans le groupe avec *Amycus*, soit reproduit dans le groupe avec *Castor;* une pareille répétition du même personnage, dans une composition unique comme la nôtre, est contraire à toutes les règles de l'art, et elle est sans exemple sur les monuments de l'antiquité. Il faut donc écarter le personnage de *Pollux*, aussi bien que celui de *Castor;* ce qui tend aussi à exclure les personnages de *Castor* et de *Jason* proposés par M. Panofka et par M. Wieseler; sans compter que *Jason* a déjà sa place probable dans un autre endroit de notre *ciste*, ainsi que nous l'avons montré, et sans alléguer encore qu'il n'existe, sur un rapport intime d'amitié entre *Castor* et *Jason*, aucune tradition, soit poétique, soit figurée. M. Éd. Gerhard, partant aussi du principe que les *deux héros* dont il s'agit ne peuvent être que *deux frères* unis par la plus tendre amitié, avait pensé aux *deux Boréades*[1]; mais il y a contre cette opinion une difficulté radicale : c'est que les *Boréades* sont toujours représentés *ailés*, dans la tradition comme sur les monuments; et, si, sur un seul de ces monuments, sur le *vase de Talos*, où ils sont désignés par leur nom, *Calaïs* et *Zétès*, ils se montrent *sans ailes* aux *épaules*, on doit dire, avec M. Wieseler, que leurs jambes, qu'on ne voit pas, pouvaient être *ailées*. Il n'y a donc eu, jusqu'ici, aucune détermination proposée qui résiste à l'examen; et c'est en constatant ce triste résultat que M. Otto Jahn juge plus prudent de laisser les deux héros sans nom, que de leur en chercher un qui ne peut être qu'imaginaire.

Malgré cette espèce d'arrêt prononcé d'avance par notre jeune et savant antiquaire contre toute tentative nouvelle d'appliquer aux deux figures en question des noms mythologiques, j'oserai risquer le sort de mes devanciers, et je propose de reconnaître, dans les *deux Argonautes* de notre *ciste*, *Thésée* et *Pirithoüs*. L'amitié qui unissait ces deux héros est un trait trop célèbre de l'histoire héroïque pour que j'aie besoin d'y insister; et ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il n'existait pas parmi les *Argonautes* un couple d'amis plus digne d'être représenté sur notre *ciste*, et de l'être comme il l'est ici, que *Thésée* et *Pirithoüs*. Le *casque conique* qu'on voit sur la tête de l'*Argonaute* que je prends pour *Thésée* convient parfaitement à ce personnage; car c'est d'un *casque* tout pareil qu'est coiffé le héros attique sur un vase peint, où il est désigné par son nom ΘΗΣΕVΣ[2]. A l'appui de ce vase cité par M. Otto Jahn, je puis produire un monument, d'une bien plus haute autorité : c'est le curieux

[1] *Auserles. Vasenbild.* t. III, p. 18. — [2] Millingen, *Anc. uned. Monum.* part. I, pl. XVIII; K. Ott. Müller, *Denkm. d. alt. Kunst*, part. I, Taf. LXVI, n. 212.

bas-relief attique de notre musée du Louvre[1], où *Thésée*, invoqué comme dieu national et tutélaire par deux Athéniens, apparaît avec le même *casque conique* sur la tête[2]; d'où il semble bien résulter que ce trait de costume constituait, pour le personnage de *Thésée*, une sorte de tradition de l'art attique. Ma conjecture, suffisamment plausible en elle-même, se recommande donc encore par l'appui des monuments, et je la soumets avec confiance au jugement de M. Otto Jahn.

Ici se termine l'explication des figures qui appartiennent à la composition principale de la *ciste*, et qui toutes sont plus ou moins intéressées dans l'action du groupe de *Pollux* et d'*Amycus*. Les *dix* autres figures qui, suivant la division que j'ai proposée au commencement de cet article, font partie d'un autre ordre de représentation, seront le sujet d'un dernier article, où j'aurai à parler aussi des *sculptures* de la *ciste*, et de ses inscriptions latines, si curieuses par leur contenu, par leur paléographie, et par la lumière qu'elles fournissent sur l'époque de notre monument.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Lettre de M. Terquem à M. Biot.

La lettre suivante m'a été adressée par une personne très-versée dans la pratique, et l'histoire des mathématiques, et je m'empresse de la publier.

Monsieur,

Dans les notes additionnelles aux savants articles relatifs à la correspondance de Newton et de Cotes, il s'est glissé une erreur très-minime de citation. On dit : « Il « aurait été plus beau et plus profitable d'apprendre à mériter, et de mériter soi-« même, la *louange* que Wallis donne à Fermat, *de n'avoir pas rompu le pont après « avoir passé le fleuve.* » (*Journal des Savants*, août 1852, p. 535.) Or, Wallis, en disant cela, a l'intention de se donner une louange à lui-même et non à Fermat, qu'il semble vouloir blâmer. Voici à quelle occasion. Fermat avait adressé à Digby des observations critiques (animadversiones) sur l'*Arithmetica infinitorum* de Wallis.

[1] Publié plusieurs fois, d'abord dans l'*Éphémér. archéolog. d'Athènes*, n° 570, puis dans l'*Archäol. Zeitung* de M. Éd. Gerhard, Taf. XXXIII, n. 2, et enfin, d'après un dessin plus exact, plus conforme à l'original, dans les *Monum. dell' Instit. archeol.* t. IV, tav. XXII, B, avec une explication de M. Lebas, *Annal.* t. XVII, p. 243 et suiv. — [2] Ce *casque conique* a été pris pour le *bonnet* appelé πῖλος et *pileus* par M. Curtius, *Archäol. Zeitung*, 1845, n. XXX, p. 130; et ce savant a fondé sur cette circonstance une explication que je ne puis admettre. Je m'en tiens, sur ce point, aux observations de M. Lebas, *Annal.* XVII, 246 et suiv.

Fermat reproche à Wallis de ne s'être pas contenté de donner des démonstrations apodictiques, mais encore d'avoir dit *comment* il avait trouvé ces démonstrations. Digby ayant fait part de cette critique à Wallis, celui-ci, pour se disculper, répond à Digby (21 novembre 1657) : « Grates siquidem ego potius expectassem, quam « ut eo nomine criminis insimularer, quod aperte et sine fuco non modo quo per- « veneram, sed et quibus passibus, indicaverim ; nec (quod de aliis non pauci con- « queruntur) pontem illum ipse demolitum iverim quo ego flumen transieram. » La réflexion incidente, entre parenthèses, semble être dirigée contre Fermat. (Wallis, *De algebra tractatus*, Oxoniæ MDCXCIII, page 782.)

J'ai l'honneur d'être, avec profond respect,

votre très-humble et dévoué serviteur,

O. TERQUEM,

Bibliothécaire du dépôt central de l'artillerie.

Paris, le 12 septembre 1852.

La publication de la lettre précédente me procure deux avantages : le premier, c'est de réparer l'erreur qu'un manque de mémoire m'avait fait commettre; le second, c'est d'y voir que mes articles ont obtenu l'honneur d'une lecture aussi attentive de la part d'un juge aussi compétent que M. Terquem.

J. B. BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut a eu lieu le lundi 25 octobre, sous la présidence de M. Lebrun, directeur de l'Académie française, assisté de MM. Villemain, Piobert, Langlois et Caristie, délégués des diverses Académies.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Lebrun, il a été donné lecture, par M. Langlois, du rapport de la commission de linguistique sur le concours de 1852. Le prix, de la valeur de 1,200 francs, est décerné à M. Gaussin, ingénieur-hydrographe de la marine, auteur du mémoire intitulé : *Du dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises, et, en général, de la langue polynésienne.*

Un prix de même valeur sera accordé, pour 1853, à celui des ouvrages de philologie comparée qui en paraîtra le plus digne parmi les mémoires tant imprimés que manuscrits adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853. Les mémoires imprimés devront, pour être admis au concours, avoir été publiés depuis le 1er janvier 1852.

La proclamation faite par le président de l'Institut du prix de linguistique fondé

par M. de Volney a été suivie de lectures faites par des membres de chacune des Académies, et dans l'ordre suivant :

1° *Une visite au couvent de la Trappe de Staouéli, en Afrique*, par M. Louis Reybaud, de l'Académie des sciences morales et politiques;

2° *Notice sur Thomas Britton*, par M. Halévy, de l'Académie des beaux-arts;

3° *Nouvelles études sur trois fabliaux*, par M. Victor Leclerc, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

4° *Fragment d'un voyage au Canada*, par M. Ampère, de l'Académie française;

5° *Sur les mouvements extraordinaires de la mer, connus sous le nom de barre de flot, mascaret, bore, pororoca*, par M. Babinet, de l'Académie des sciences.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Richard (Achille), membre de l'Académie des sciences (section de botanique), est mort à Paris le 5 octobre.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 2 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Caristie.

Après l'exécution d'une ouverture de M. Duprato et la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : *la Résurrection de la fille de Jaïr.*

L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Fossey (Félix), né à Paris le 10 août 1826, élève de M. Blondel et de M. Léon Cogniet.

L'Académie regrette d'avoir trouvé le concours trop faible pour pouvoir décerner un premier grand prix. Elle attribue ce fâcheux résultat au défaut d'études sérieuses, et elle invite notre jeune école à redoubler d'efforts pour obtenir un meilleur succès l'année prochaine.

Grands prix de sculpture. — L'Académie avait donné pour sujet de concours : *Philoctète à Lemnos.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Lepère (Alfred-Adolphe-Édouard), né à Paris le 5 mai 1827, élève de M. Ramey, de M. Dumont et de M. Toussaint.

Le second grand prix a été remporté par M. Carpeaux (Jean-Baptiste), né à Valenciennes, le 11 mai 1827, élève de M. Duret et de M. Rude.

Grands prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Un Gymnase.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Ginain (Paul-René-Léon), né à Paris, le 5 novembre 1825, élève de M. Le Bas.

Le second grand prix a été remporté par M. Douillard (Louis-François), né à Paris le 7 février 1823, élève de M. Blouet et de M. Prosper Morey.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Douillard (Marie-Julien-

Michel), né à Paris le 15 janvier 1829, élève de M. Blouet et de M. Prosper Morey.

L'Académie a décidé que le témoignage de sa satisfaction sur la force de ce concours serait rendu public dans la séance où elle distribue les grands prix.

GRANDS PRIX DE GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. — Sujet : 1° *Une figure dessinée d'après l'antique;* 2° *Une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.*

Le premier grand prix a été remporté par M. Bellay (Paul-Alphonse), né à Paris le 22 mars 1826, élève de M. Henriquel et de M. Picot.

Le second grand prix a été remporté par M. Gaillard (Claude-Ferdinand), né à Paris le 7 janvier 1834, élève de M. Lecouturier.

GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet de concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à concourir :

1° Une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles, au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre. Pour le concours définitif: une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale,* suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés.

Le premier grand prix a été remporté par M. Cohen (Léonce), né à Paris le 12 février 1829, élève de M. Leborne.

Le second grand prix a été remporté par M. Poise (Jean-Alexandre-Ferdinand), né à Nîmes, le 3 juin 1828, élève de M. Adam et de M. Zimmermann.

Feu madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs, pour être distribuée, à titre de récompense, entre les élèves de l'École nationale des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière qu'elle l'a déterminé elle-même, en ces termes : 1,000 francs pour le peintre, 1,000 francs pour le sculpteur, 600 francs pour l'architecte, et 400 francs pour le graveur. L'Académie, dans sa séance du 16 octobre 1847, a décidé que la fondation faite par feu madame veuve Leprince, en faveur des élèves qui ont remporté les grands prix, serait proclamée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie a déclaré que les élèves qui ont obtenu les prix fondés par feu madame veuve Leprince sont : M. Lepère, pour la sculpture; M. Ginain, pour l'architecture; et M. Bellay, pour la gravure.

PRIX EXTRAORDINAIRE FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY. — Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, « à un jeune écrivain ou artiste pauvre, dont le talent, « déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans « les lettres ou les beaux-arts. »

Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. L'Académie a décerné ce prix à M. Normand.

Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné.

Quatre-vingt-cinq pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 77, intitulée *le Retour de Virginie*, dont l'auteur est M. Rollet.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École nationale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la tête d'expression pour la peinture a été remporté par M. Félix-Henri Jacommoty, de Quingey, élève de M. Picot.

Une mention honorable a été accordée à M. Léon Job, de Paris, élève de M. Léon Cogniet.

Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. Henri-Charles Maniglier, de Paris, élève de MM. Ramey et Dupont.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Félix Jacommoty, de Quingey, élève de M. Picot.

Grande médaille d'émulation de 1852, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture. Cette médaille a été remportée par M. Paul-René-Léon Ginain, de Paris, élève de M. Le Bas, avec vingt-cinq valeurs de prix.

Premier accessit à M. Arthur-Stanislas Diet, d'Amboise, élève de M. Blouet et de M. Duban, avec dix-neuf valeurs de prix.

Second accessit à M. Achille-Aimé-Alexis Hue, de Mathieu (Calvados), élève de M. Gauthier, avec quatorze valeurs de prix.

Après la proclamation de ces prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Spontini.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études et portraits, par Aug. Vidalin, conseiller à la cour de Colmar, auteur du *Souverain ou Esprit des institutions*, 1 vol. in-8°, 1852. — La moitié de ce livre est consacrée à W. Pitt, et l'importance politique de cet homme illustre justifie la grande place que M. Vidalin lui a faite dans son ouvrage. « La première partie de la vie de Pitt, dit-il, fut animée par d'immortelles luttes de tribune. Et quels adversaires n'avait-il pas à combattre? Edmond Burke, Sheridan, lord Grey, le duc de Portland, lord North et surtout Charles Fox. La coalition parlementaire vaincue, il consacra la seconde partie de sa carrière à guérir les blessures et à réduire la dette immense de l'Angleterre, en dotant sa patrie de statuts d'utilité publique et de ses admirables établissements financiers. Dans la dernière partie de son existence publique, il s'appropria, pour ainsi parler, la dictature de l'Europe, força tous les peuples à marcher contre un seul peuple, et, dans cette longue étape des vieilles dynasties contre

le principe de la souveraineté nationale ou contre les destinées du jeune empire, il devint tout à la fois négociateur, chef et victime.» En effet, l'histoire de Pitt pourrait être une partie considérable de l'histoire de son temps. Ce n'est point cette grande tâche qu'a voulu entreprendre l'auteur. C'est un portrait qu'il a fait, mais un portrait peint à la manière des peintres habiles, qui ne se laissent point aller aux engouements d'un pinceau vulgairement flatteur, qui savent concilier la nature et l'idéal, et font un objet d'art en restant fidèles à la ressemblance. Auprès de ce tableau, l'auteur n'a consacré qu'une esquisse au célèbre rival de Pitt, à Ch Fox; il en donne la raison : Il avait traité, dans ce premier travail, «les plus difficiles questions de droit international, de gouvernement, d'économie politique et de jurisprudence parlementaire;» il n'avait plus qu'à dessiner les traits caractéristiques de Fox, et à montrer les contrastes de ces deux physionomies si diverses. L'étude sur Canning présentait des questions toutes nouvelles: l'abolition de l'esclavage colonial, l'émancipation des catholiques dans la Grande-Bretagne, la substitution du libre échange au système de protection, et d'autres points de haute importance pour les puissances étrangères, comme pour l'Angleterre elle-même. L'impartialité de M. Vidalin ne s'est point laissé imposer par la renommée de Canning, dont il blâme les fautes avec une louable énergie. Et, par exemple, à l'occasion de l'attentat du cabinet anglais contre le Danemark : «Canning, dit-il, commit la faute de prendre la plus active part à cette délibération, et le crime, peut-être, d'essayer en janvier 1808 d'en justifier le principe dans le parlement. C'est là une obscure page d'une resplendissante vie.» A côté de ces trois étrangers sont placés, dans la galerie de M. Vidalin, l'originale et touchante figure de madame Rolland, la belle et sévère physionomie de Daunou, l'héroïque image de l'amiral Duperré et les traits aimables et spirituels d'Andrieux, noms si connus de la France et qui réveilleront parmi nous de sérieux, de patriotiques, de doux souvenirs. Dans leur variété, ces divers personnages demandaient au pinceau du peintre une réunion de qualités que le lecteur reconnaîtra dans ce livre. Il y pourra surprendre aussi des taches, et nous n'en épargnerions pas la critique à l'auteur, si nous avions ici le loisir de lui donner les éloges qu'il mérite.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1852.

CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT *au monastère hiéronymite de Yuste.*

PREMIER ARTICLE.

L'empereur Charles-Quint renonça à toutes ses couronnes en 1556 et se décida à aller finir sa vie dans la solitude d'un cloître. Cette détermination extraordinaire étonna les contemporains et n'est pas restée sans quelque obscurité dans ses causes pour la postérité. Le vieux pape Paul IV considéra Charles-Quint comme *ayant perdu l'esprit*[1] et le déclara atteint de la même folie que sa mère[2]. Les protestants ne virent dans son abdication qu'un acte de découragement et presque de désespoir, qu'ils attribuèrent aux revers inattendus qu'il venait d'essuyer en Allemagne, où ses plans pour le rétablissement de l'unité catholique et de l'autorité impériale avaient été renversés par l'effort commun des

[1] C'est ce que dit Paul IV, au mois de décembre 1555, en plein consistoire : « Continuant, puis après Sadite Sainteté dit que l'on avoit envoyé un mandat au nom « de Charles, nagueres empereur, pour résigner l'empire ; qu'il estoit aisé à entendre « que ledit Charles n'avoit point parlé ; et, quand bien il auroit parlé, que tout ce « qu'il auroit fait estoit de nulle valeur, attendu qu'il est notoire à chascun qu'il est « *impos mentis.* » Mémoire du 20 déc. 1555, envoyé de Rome par le cardinal Du Bellay, dans Ribier, *Lettres et Memoires d'Estat des rois, princes et ambassadeurs, etc., sous les règnes de François Ier, Henry II et François II*, 2 vol. in-fol. Paris, M. DC. LXVI, t. II, p. 623. — [2] « . . . Notre Saint-Père me dit que quant à l'Empereur . . . il est « aujourd'hui comme un homme mort, estant retiré hors du commerce des hommes, « et ainsi qu'il entend agité de mesme maladie que sa mère. » Lettre de l'évêque d'Angoulême, écrite de Rome au roi Henri II, le 2 juin 1558, dans Ribier, t. II, p. 747.

luthériens naguère vaincus et des princes un moment soumis. Beaucoup de catholiques en cherchèrent la raison dans l'ambition impatiente de Philippe II, qui aurait fait descendre prématurément son père du trône pour l'y remplacer plus tôt.

Les doutes sur les motifs de l'abdication de Charles-Quint se sont étendus aux sentiments qu'il éprouva après l'avoir consommée. Les uns lui ont prêté de prompts regrets : ils ont prétendu qu'il s'était vite lassé de la solitude et avait voulu reprendre les couronnes qu'il avait déposées. D'autres, au contraire, lui ont donné les habitudes d'un moine dont ils lui ont fait mener la vie humble et bornée dans le couvent hiéronymite de Yuste : loin de le représenter comme un ambitieux repentant, ils n'ont vu en lui qu'un religieux austère, observateur ponctuel de toutes les règles monastiques et poussant le soin de son salut jusqu'à se donner la discipline dans le chœur de l'église, en même temps que les autres reclus et en leur présence [1]. Sandoval et Robertson, l'historien le plus pompeux et l'historien le plus accrédité de ce puissant politique qui avait été plus de trente ans le dominateur de l'Europe, l'ont placé à Yuste dans un état de pauvreté plus convenable à un moine qu'à un grand souverain retiré du monde, l'y ont rendu insensible à tout ce qui se passait hors de son cloître, l'y ont tenu étranger à toutes les affaires des royaumes qu'il avait gouvernés. Sur la foi du père Joseph de Siguenza, qui, dans sa chronique de l'ordre des hiéronymites, a raconté le séjour de Charles-Quint au couvent, Robertson, Strada et d'autres historiens l'y ont même fait mourir d'une maladie que, dans un accès de pieux désœuvrement et de singularité superstitieuse, il aurait prise en célébrant ses propres funérailles [2].

Rien de cela n'est exact. Charles-Quint abdiqua après y avoir longtemps pensé. Il n'eut aucun repentir d'un acte auquel il fut naturellement conduit et qu'il accomplit avec une lenteur prudente et habile. En possession de sa forte raison, et d'une expérience consommée, il fut instruit dans son cloître, de toutes les affaires de la monarchie espa-

[1] *Historia de la orden de san Geronimo, etc.*, por fray Joseph de Siguença. Madrid, 1605, pet. in-fol, 3e part. liv. Ier chap. XXXVII, p. 195. — Strada, *De bello Belgico*, lib. I, p. 9; éd. in-fol. Romæ, 1632. — [2] Strada raconte lui-même ces prétendues funérailles avec beaucoup de détails, page 9. — Sandoval, historiographe de la couronne, est plus circonspect. Quoiqu'il eût sous les yeux une relation manuscrite de fray Martin de Angulo, prieur du monastère de Yuste, sur le séjour qu'y fit Charles-Quint et quoiqu'il soit dit dans cette relation que l'empereur *mandó hacer luego las obsequias de sus padres y Suyas*, il se borne à dire que Charles-Quint en eut la pensée tout en laissant entendre qu'il ne la réalisa point. Sandoval, *Historia de Carlos Quinto*, t. II, lib. XXXII, § 3, éd. in-fol. Pampelune, 1634.

gnole, et consulté sur les plus importantes et les plus délicates, par son fils, qui conserva toujours envers lui la plus respectueuse déférence et la tendresse la plus soumise. Il y vécut, constamment séparé des moines, dans les habitudes et avec la dignité d'un ancien souverain. Malgré sa profonde piété, il désirait que son fils poursuivît contre le pape Paul IV une guerre à outrance, semblable à celle qu'il avait faite lui-même, dans sa jeunesse, au pape Clément VII, et il trouva que Philippe II n'avait pas poussé ses avantages assez loin et avait conclu la paix trop humblement et trop vite. La cause de sa mort ne provint pas de ces chimériques funérailles; elle fut beaucoup plus ordinaire. Charles-Quint finit sa vie, comme il l'avait passée, simplement avec une noble piété et une grandeur naturelle. C'est ce que nous montrerons sans peine à l'aide de documents authentiques. Ces documents, relatifs aux projets de retraite de Charles-Quint, à son séjour, à ses occupations, aux divers incidents de son existence, à ses infirmités, à sa dernière maladie, et à sa mort dans le monastère de Yuste, consistent surtout en des lettres émanées de lui, de son fils Philippe II, de la princesse dona Juana, sa fille, qui gouvernait l'Espagne en l'absence de Philippe II, de son majordome Luis Quijada, de son secrétaire Gastelú, de son médecin Mathis, qui l'avaient suivi dans sa retraite. Déposées aux archives de Simancas et copiées par l'archiviste don Tomas Gonzalez, qui en a composé un récit judicieux et intéressant, elles forment un véritable journal des dernières années de Charles-Quint et donnent des certitudes incontestables sur tout ce qui avait été jusqu'à présent l'objet de fausses imaginations. Ce volume[1], de plus de sept cents pages in-folio, avec les pièces qui y sont jointes en appendice, a été acquis, en 1844, du frère et de l'héritier de don Thomas Gonzalez, par le département des affaires étrangères. Il me servira à rétablir la vérité altérée et à faire connaître exactement la fin de ce grand homme.

La pensée de renoncer au pouvoir et de se retirer du monde s'empara de bonne heure de Charles-Quint. Il paraît que, dès 1539, l'affliction d'une grande perte lui inspira ce désir auquel il ne céda que dix-sept ans plus tard. La mort de l'impératrice, qui était fort belle et qu'il aimait extrêmement, le plongea dans la douleur et lui fit ressentir les

[1] En voici le titre: *Retiro, estancia y muerte del emperador Carlos Quinto en el monasterio de Yuste. Relacion historica documentada* por don Tomas Gonzalez. J'aurai l'occasion d'examiner aussi, à l'aide des documents authentiques, la valeur des récits contenus dans un nouveau manuscrit hiéronymite dont M. Bakhuisen van den Brink a donné des extraits dans une brochure publiée en 1850 à Bruxelles, sous le titre de: *La Retraite de Charles-Quint, analyse d'un manuscrit espagnol par un religieux*

premiers dégoûts de l'autorité suprême[1] : il avait alors trente-neuf ans, et il était dans tout l'éclat de la puissance. Il avait terminé à son avantage les luttes qui duraient depuis le commencement du siècle entre l'Espagne et la France pour la possession de l'Italie. Vainqueur de François Ier, possesseur désormais inébranlable du royaume de Naples et du duché de Milan, protecteur des Médicis qu'il avait rendus souverains de Florence sous le titre de ducs de Toscane, disposant de Gênes, où commandait le vieux et noble André Doria[2], qui, sous ses auspices, avait sagement et fortement reconstitué, en 1528, cette république jusque-là turbulente, allié permanent du duc de Savoie, il avait réduit la puissante république de Venise à une neutralité sincère, il avait réprimé sans peine les inimitiés du duc de Ferrare, et il tenait soumis à son influence le Saint-Siége, sur lequel il chercha à mieux assurer encore son ascendant par le mariage de sa fille naturelle Marguerite avec le petit-fils du pape Paul III, Octave Farnèse, créé depuis duc de Parme et de Plaisance. Il occupait ainsi les deux plus vastes États de l'Italie au sud et au nord, dominait tous les autres par l'intérêt ou la crainte, et avait établi dans cette péninsule un arrangement territorial et politique qui devait s'y maintenir durant plusieurs siècles. D'un autre côté, il avait été l'heureux continuateur de l'œuvre commencée en Afrique par le cardinal Ximénès, qui avait poursuivi sur leur propre territoire les anciens dominateurs de l'Espagne, expulsés de Grenade par Ferdinand le Catholique. Aux conquêtes d'Oran et de Bougie faites sous son prédécesseur en 1509 et en 1510, Charles-Quint avait ajouté l'occupation de Bône, de Biserte, de plusieurs autres places maritimes, et surtout la prise de Tunis, qu'il avait enlevée au fameux Barberousse et qu'il avait restituée au roi détrôné Muley Hascem, devenu son tributaire et maintenu dans la soumission par le fort de la Goulette. Tous ces établissements avaient pour but de préserver de nouvelles invasions musulmanes le pays qui s'était délivré

de l'ordre de Saint-Jérôme à Yuste. — [1] « Y habiendo sabido la desfigurada que puso « la muerte a su muger, que era en vida extremamente hermosa, se espresó en « terminos de dar de mano al mando, y se asegura que comunicó este pensamiento « al marqués de Lombay. » *Retiro, estancia y muerte, etc.*, por D. T. Gonzalez, fol. 3, r°. — [2] « Del principe Doria... dirò solamente che non è uomo di nazione alcuna che « sia a cui l'imperatore abbia più rispetto e più osservanza che a lui; perchè da esso « riconosce il contenersi Genova in officio d'aver potuto egli passare tante volte di « Espagna in Italia e d'Italia in Espagna; unde gli è venuto d'aver avuto modo di « conservar molti suoi stati, che forza sarebbero andati perduti. E finalmente rico- « nosce da lui tutto la riputatione che egli ha nelle cose maritime e lo suol sempre « chiamare e trattare da padre. » *Relazione di Bernardo Navagero*, en 1546, dans Al-

si péniblement des anciennes, car attaquer les côtes d'Afrique c'était protéger les côtes d'Espagne.

Jusque-là Charles-Quint n'avait eu que des succès. Il ne s'était pas encore engagé dans l'affaire, moitié religieuse, moitié politique, de l'Allemagne, que sa complication et sa gravité devaient rendre fort difficile et extrêmement périlleuse pour lui. Il n'avait donc, en 1539, aucun sujet extérieur de déposer le pouvoir et de quitter le monde, puisque la fortune n'avait pas encore ébranlé sa confiance par des revers, ni la nature réduit ses forces par des infirmités. Il n'était au-dessous de sa grande tâche ni par la vigueur de l'esprit, ni par l'activité du corps[1], ni par la constance de sa félicité. Aussi la disposition qui l'entraînait vers la solitude, lorsque l'impératrice mourut, ne fut-elle que passagère; elle traversa, pour ainsi dire, son âme, naturellement mélancolique[1], sans s'y arrêter. Le pieux François Borgia, alors marquis de Lombay, qui devint bientôt duc de Gandia par la mort de son père, et qui finit par gouverner la société déjà célèbre de Jésus comme son troisième général, le fortifia contre sa douleur. Il était écuyer de l'impératrice, qu'il avait accompagnée jusqu'à sa dernière demeure, où il avait enseveli ses restes à côté de ceux de Ferdinand et d'Isabelle dans la cathédrale de Grenade, et il possédait la confiance et l'amitié de Charles-Quint. S'il combattit de sa part[2] une résolution que la vue de l'impératrice au cercueil et de son beau visage décomposé par la mort lui fit prendre dès lors pour lui-même[3], il n'eut sans doute aucune peine à l'en détourner. Ce prince habile, ayant un fils âgé de douze ans et hors d'état de lui succéder encore, était incapable d'abandonner au hasard, en descendant du trône, l'œuvre de ses prédécesseurs et la sienne.

Mais la disposition qu'une profonde tristesse avait alors fait naître, une extrême fatigue la renouvela plus tard. Les maladies fondirent bientôt sur Charles-Quint et l'accablèrent; il devint vieux avant le temps. Ses infirmités nombreuses et l'épuisement précoce de ses forces pro-

beri, *Relationi degli ambasciatori veneti*, in-8°, Firenze, 1841. sér. 1, vol. I, p. 305. — [1] « E di complessione in radice melanconica. » *Relazione di Gasparo Contarini* ritor- « nato ambasciatore da Carlo V, letta in senato a dì 16 novembre 1525. » Dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 60. — [2] Le père Joseph de Siguenza, 3° part., liv. Ier, ch. XXXVI, p. 187, fait remonter cette pensée à dix ans avant son exécution. Strada, liv. Ier, p. 13 et 14, la fait remonter plus haut: « Quin etiam, dit-il, exploratum habeo, ante hoc quo- « que tempus agitasse animo Cæsarem, depositis humanis curis, receptui aliquando « cavere. Idque cum Francisco Borgia Gandiæ duce, qui postea societatem Jesu est « ingressus, unice communicasse, severe admonito, ne cui mortalium consilium « hoc suum, quod requietem nactus a bellis aliquam exequi decreverat, aperiret. » — [3] *Acta sanctorum octobris de S. Francisco Borgia, etc.*, § V, n° 53, p. 163.

vinrent de causes qui tenaient et à lui et au gouvernement de ses États. Sa constitution physique, son genre de vie, l'administration de tant de pays, le poids de toutes les affaires qu'il fallait porter et conduire, l'usèrent de bonne heure. On peut dire qu'il succomba surtout à l'excès d'une puissance trop grande et trop éparse, dont l'emploi persévérant et opportun était au-dessus de l'activité et du génie d'un homme.

Il avait en effet à régir l'Espagne, les Pays-Bas, le royaume de Naples, le Milanais; à diriger l'empire d'Allemagne; à maintenir sous sa dépendance ou dans son amitié les États d'Italie; à lutter à peu près constamment contre la France; à ramener par l'intérêt dans son alliance l'Angleterre, qui s'en était séparée par la foi; à repousser les Turcs du côté de la Hongrie; à contenir les Barbaresques sur le littoral de l'Afrique; à soutenir par les négociations et par les armes son système politique, qui s'étendait à toute l'Europe; à résister aux progrès d'une révolution religieuse qui avait renversé la vieille Église chrétienne dans plusieurs États et la menaçait du même sort dans beaucoup d'autres. Cette immense tâche, il la remplissait presque seul; ses ministres, ses généraux, ses négociateurs n'étaient que les instruments bien choisis de ses desseins et les habiles exécuteurs de ses volontés. Il dirigeait lui-même la vaste administration de ses États et de ses affaires depuis 1529. A cette époque, et après la mort du chancelier Gattinara, qui avait succédé, en 1521, à son gouverneur Chièvres dans l'exercice de toute son autorité, il n'avait plus souffert auprès de lui de premier ministre[1] : il avait pris le gouvernement de ses États en maître absolu et l'avait conduit en prudent politique. Il s'était entouré d'hommes capables, mais subordonnés, qu'il savait trouver avec art, employer avec à-propos, conserver avec fidélité, enrichir avec lenteur pour s'en servir plus longtemps[2], et qu'il surpassait tous par la sûreté de son jugement[3] et la vigueur de sa résolution.

[1] « Esso (Gattinara) morto, l'imperatore non ha voluto far più gran cancelliere « alcuno a cui s' abbiano ad indirizzare tutte le cose; ma ha partiti li carichi per non « dare tanta autorità ad un solo, e niuna cosa s' espedisce al presente di qualunque « natura o condizione si voglia, che Sua Maesta non la voglia conoscere ed intendere « e dire il voler suo. » *Relazione di Nicolò Tiepolo,* ritornato ambasciatore da Carlo V l'anno 1532, dans Alberi, sér. 1, vol. I, p. 60. — « In qualunque maniera di termini, « fa le deliberazioni a modo suo. » *Ibid.* p. 64. — [2] « È tardissimo nel rimunerare « i suoi servitori, il che gli torna a proposito, perche li obliga a continuare, non « volendo essi perdere il servicio; e quando li remunera, facendolo quasi una volta « sola, dà loro assai, il che muove gli altri a esperare, e il remunerato a sopportar « nueve fatiche. » *Relazione di Marino Cavalli,* ritornato ambasciatore da Carlo V l'anno 1551, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 212. — [3] « L' Ho ritrovato io in tutte le

A cette époque, ses deux principaux ministres étaient le secrétaire Covos et le garde du grand sceau Granvelle [1] : il n'expédiait rien sans la signature du premier et sans l'avis du second. Il appelait Granvelle son premier conseiller [2], et discutait avec lui pendant des heures entières avant de se résoudre [3]. Il écrivait les raisons pour et les raisons contre, afin de mieux voir, après les avoir comptées et pesées, ce qu'il devait faire. Sa décision une fois arrêtée, il retenait souvent plusieurs jours encore le courrier chargé de la porter, pour l'examiner une dernière fois avec sang-froid [4], avant d'en ordonner l'irrévocable exécution. Mais alors rien n'était plus capable de lui faire abandonner le parti qu'il avait embrassé ; il le suivait jusqu'au bout, et, après avoir mis tout son esprit à le bien prendre, il mettait tout son caractère à le bien exécuter.

Tant d'États à conduire, de pays à parcourir, d'affaires à décider, de mesures à préparer, d'actes à accomplir, devaient épuiser assez promptement les forces d'un seul homme, bien que Charles-Quint eût tout disposé pour rendre ce vaste gouvernement plus facile. Il avait laissé à ses divers États leur administration particulière ; chacun d'eux se régissait intérieurement d'après ses vieilles formes, suivant ses propres lois, et avait à sa tête un représentant supérieur de la puissance souveraine. Son frère Ferdinand présidait, comme roi des Romains, à la direction de l'Allemagne ; sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie, était régente des Pays-Bas ; son fils, l'infant don Philippe, était chargé, depuis l'âge de treize ans, de gouverner l'Espagne, avec l'aide de conseillers prudents, parmi lesquels étaient le cardinal de Tavera et le duc d'Albe [5] ; d'excellents vice-rois résidaient à Naples et à Milan. Mais les affaires générales de tous ces États aboutissaient à Charles-Quint, qui, resté leur régulateur suprême, en conduisait la politique et en surveillait l'administration : il avait organisé pour cela une sorte de gouvernement central attaché à sa personne et le suivant partout. Outre ses ministres, il avait trois chan-

« azioni sue, molto prudente, si che si tiene tra i suoi che nessuno sia più sano « consiglio che il suo. » *Ibid.* sér. 1, vol. I, p. 64. — [1] Voyez *Relazione di Bernardo Navagero*, ritornato ambasciatore da Carlo V nel luglio 1546. *Ibid.* sér. 1, vol. I, p. 34. — [2] « E chiamato da Cesare suo primo consigliero. » *Ibid.* p. 345. — [3] « Col quale « consigliando poi ciascuna cosa, o piccola o grande che sia, si risolve come gli pare. » *Ibid.* p. 341-342. — « Nelle cose di stato e in ogni altra particolarità si serve del « consiglio solo del signor di Granvela. » Marino Cavalli, *ibid.*, sér. 1, vol. II, p. 210. — [4] « Discorre sopra i negozj quattro e cinque ore continue per volta, stando a sedere « sopra una sedia, e scrive talora le ragioni pro e contra per veder meglio quanto si « ragiona. Delibera tardi ed è poi risoluto. Terrà tal volta due giorni il corriere sos- « peso per vedere e sangue freddo se la deliberazione gli riesce bene. » *Ibid.*, p. 215. — [5] *Retiro, estancia, etc.*, por don Tomas Gonzalez, fol. 4, r°.

celleries : l'une allemande, l'autre espagnole, la dernière italienne[1]; il avait de plus un conseil composé de docteurs et de légistes pris en nombre égal parmi les Siciliens, les Lombards, les Francs-Comtois, les Flamands, les Aragonais, les Castillans, et présidé par l'évêque d'Arras[2], fils du garde du grand sceau, Granvelle, destiné à être un des plus habiles hommes d'État de ce temps. Charles-Quint était ainsi le centre de ses États et le lien de ses peuples. Ceux-ci, fort divers de mœurs et de goûts, se rattachaient à lui par des côtés différents. Un ambassadeur vénitien remarque, avec la finesse judicieuse et forte propre aux politiques de sa nation, qu'il était agréable aux Flamands et aux Bourguignons par sa bienveillance et sa familiarité, aux Italiens par son esprit et sa prudence, aux Espagnols par l'éclat de sa gloire et par sa sévérité[3].

Si son grand sens et les qualités variées de son caractère le rendaient capable de pourvoir aux intérêts et de contenter les sentiments de tous ces peuples, sa complexion naturelle et son genre de vie ne devaient pas lui permettre d'y suffire longtemps. D'une stature médiocre, mais bien prise, il avait eu, dans ses jeunes années, la force et l'adresse nécessaires pour se livrer à tous les exercices du corps et pour y exceller; mieux que personne il avait su rompre une lance, courir la bague, et lutter à la barre. Il avait beaucoup aimé la chasse et il était même descendu dans l'arène pour y combattre des taureaux qu'il avait terrassés de ses mains[4]. Ces salutaires exercices de sa jeunesse avaient bientôt fait place aux travaux exclusifs de la politique. L'activité et la vigueur singulière de son esprit, qui se montraient sur son front spacieux et se lisaient dans son ferme et pénétrant regard[5], n'avaient plus trouvé de contre-poids dans ces utiles mouvements du corps : il avait mené une vie trop sédentaire. Adonné à certains plaisirs dans les-

[1] *Relazione di Marino Cavalli en 1551.* Alberi, sér. 1, vol. II, p. 209. — [2] *Ibid.*, p. 209 et 210. — [3] « Sa eccellentissimamente accomodarsi con diversi costumi ad ogni sorte « di gente; e par che la natura l' abbia fatto atto con la familiarità e domestichezza a « gratificare i Fiamenghi e i Borgognoni, con l'ingegno e prudenza gli Italiani, « con la reputazione e severità gli Spagnoli. » *Ibid.*, p. 217. — [4] « Quando Su « Maesta èra sana, è stata in tutti gli esercizj del corpo perfettissimo ed eccellentis- « simo cavaliere. Ha giostrato bene alla lizza e a campo aperto, ha combattuto alla « sbarra, ha giocato a canne, a carosello, ha ammazzato il toro, etc. » *Ibid.*, p. 212. — Contarini, dans sa Relation en 1525, le peint de la même manière, et, après avoir dit qu'il était d'une stature médiocre, ajoute qu'il avait « corpo ben proporzio- « nato, bellissima gamba, buon braccio, » et qu'il excellait dans tous les exercices. Alberi, sér. 1, vol. I, p. 60. — [5] « Ha la fronte spatiosa, gli occhi cesii e che danno « segno di gran vigore di animo. » *Relazione* del clarissimo Federico Badouaro, ambasciatore a Carlo Quinto e al re di Spagna suo figliuolo, l'anno 1557. Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 10083, 2. 2. A.

quels, selon l'expression d'un ambassadeur contemporain, il ne portait pas *une volonté assez modérée*, « il se les procurait partout où il se trou- « vait, avec des dames de grande et aussi de petite condition[1]. » Il n'était pas plus tempérant à table : il mangeait quatre fois par jour et beaucoup[2]. La conformation un peu défectueuse du bas de son visage nuisait à sa santé encore plus qu'à son aspect. Sa mâchoire inférieure, trop large et trop longue, dépassait extrêmement la mâchoire supérieure ; en fermant la bouche, il ne pouvait pas joindre les dents. L'intervalle qui séparait[3] celles-ci, d'ailleurs rares et mauvaises, l'empêchait de bien faire entendre la fin de ses phrases et de broyer ses aliments. il balbutiait un peu et digérait mal. C'était sans doute pour suppléer à cette imperfection physique, et aussi pour donner une saveur plus agréable à ce qu'il mangeait, qu'il faisait usage de mets fortement épicés. Il en était même arrivé au point que tout lui paraissait insipide et qu'il avait souvent besoin de recourir à un vin de séné fabriqué tout exprès pour lui et composé d'une certaine quantité de moût de raisin et de feuilles de séné ayant fermenté ensemble[4]. Un jour, trouvant que ce qu'on lui servait n'avait pas assez de saveur, il s'en plaignit au baron Montfalconnet, l'un de ses majordomes, et lui reprocha d'avoir corrompu le goût de ses cuisiniers en leur ordonnant de n'apprêter que des mets fades[5]. Montfalconnet, qui était plaisant et dont Charles-Quint aimait les réparties[6], faisant allusion à la manie de

[1] « È stata nei piaceri venerei di non temperata volonta in ogni parte dove s' è « ritrovata con donne di grande ed anche di piccola conditione. » *Relazione*, ms. di Federico Badouaro en 1557. Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [2] Navagero, dans Alberi, sér. 1, vol. I, p. 342. — Federico Badouaro, ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [3] « Tutta la mascella inferiore è tanto larga e tanto lunga che non pare « naturale, ma pare posticcia, onde avviene che non può, chiudendo la bocca, con- « giungere li denti inferiori con li superiori, ma gli rimane spazzio della grossezza « d' un dente, onde nel parlare, massime nel finire della clausula, balbutiasce, qual- « che parola, la quale spesso non s' intende molto bene. » *Relazione di Gasparo Contarini*, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 60. — Ce que Contarini dit en 1525, Federico Badouaro le répète en 1557 d'une manière semblable, en remarquant aussi que « non puo congiongere li denti e nel fenire le parole non è ben' inteso. » Il ajoute : « Ha pochi denti dinanzi et fracidi. » Ms. de la Bibl. nat. n° 10083, 2. 2. A. — [4] La recette en est donnée d'après une lettre de Charles-Quint écrite de Bruxelles, le 11 octobre 1555, à Vasquez de Molina, dans D. Tomas Gonzalez. *Retiro, etc.*, fol. 27, r°. — [5] « Disse una volta al maiordomo Monfalconetto con sdegno che « haveva corrotto il giudicio a dare ordine ai cuochi, perche tutti cibi erano insipidi. » Ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [6] « . . . Il baron Monfalconetto, maestro « suo di casa, il quale in vero per l' arguzie e prontezze sue, è giocondissima e dol- « cissima pratica all' imperatore. » *Marino Cavalli*, en 1551, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 216.

l'empereur pour les horloges, que le fameux mécanicien Juanello lui avait fabriquées en grand nombre et sous toutes les formes, lui répondit facétieusement : — « Je ne sais plus quel moyen trouver de com« plaire à Votre Majesté, à moins que je ne parvienne à lui composer « un nouveau ragoût d'horloges[1]. » L'empereur rit beaucoup de cette plaisanterie, tout en conservant son goût pour les mets épicés et sa passion pour les horloges.

L'excès de ses travaux et ses écarts de régime contribuèrent également à hâter et à accroître ses indispositions. La goutte l'atteignit jeune encore, et ses attaques, de plus en plus fréquentes et prolongées, se portèrent principalement sur la main droite et sur les genoux. Il ne pouvait pas toujours signer, et, lorsqu'il était en campagne, bien souvent il était incapable de monter à cheval et suivait l'armée en litière[2]. Envahi par la goutte, tourmenté par l'asthme, sujet à des éruptions cutanées à la main droite et aux jambes, la tête et la barbe entièrement grises, il sentit décliner ses forces en même temps que s'étendaient ses obligations. Cependant, en 1547, après avoir plus que jamais souffert de ses maux[3], et avant d'exécuter le projet de retraite auquel il rêvait, il entreprit de ramener l'Allemagne à l'obéissance et d'y dompter le parti protestant. Avec une vigueur irrésistible il attaqua les confédérés de Smalkalden à Ingolstadt, en Bavière, et à Muhlberg, en Saxe, les vainquit au sud et au nord, fit prisonniers leurs deux principaux chefs, le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, taxa, désarma, assujettit toutes les villes libres, et parut un moment, dans l'Empire, avoir triomphé des habitudes d'indépendance politique et arrêté la marche des innovations religieuses. Après cette campagne rapide et cette soumission en apparence complète, il eut, en janvier 1548, à Augsbourg, un accès de goutte si violent, qu'il ne crut pas y survivre. Il dicta une instruction très-étendue[4] pour apprendre à son fils comment il devrait gouverner les États qu'il lui laisserait par sa mort, les maximes qu'il

[1] « Da quale li fu risposto non so como poter trovar piu modi di compiacere « alla Maesta Vostra, se io non fo prova di farlè fare una nuova vivanda di potagi « di rilogii. Il che la mosse a quel maggiore e piu lungo riso, che sia mai stato ve« duto in lei et cosi risero quelli della camera. » *Relazione di Federico Badouaro*, ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [2] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 1. — *Navagero*, sér. 1, vol. I, p. 342. — *Marino Cavalli*, sér. 1, vol. II, p. 211. — *Federico Badouaro*, ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [3] Il avait eu, en 1546, une attaque de goutte extraordinaire, qui le fit songer de nouveau à se retirer du monde et à renoncer à ses États. *Retiro, estancia, etc.*, fol. 4, r°. — [4] « Avisos ó instruccion del « emperador al principe su hijo. » Dans Sandoval, t. II, lib. XXX, p. 639 à 657, éd. in-fol. Pampelune, 1634.

aurait à suivre dans sa politique, les ménagements qu'il aurait à observer envers les hommes, cherchant par là à lui communiquer son esprit et à lui transmettre son expérience.

L'infant don Philippe était alors âgé de vingt et un ans. Charles-Quint l'avait fait élever avec le plus grand soin par don Juan Siliceo, qui devint cardinal archevêque de Tolède et entre les mains duquel il l'avait mis dès l'âge de six ans[1]. Il l'avait initié de bonne heure aux affaires d'État, puisque, à treize ans, il lui avait confié l'administration de l'Espagne, que le jeune infant conduisait avec l'aide d'un conseil dont les membres s'émerveillaient de sa prudence et de son application également précoces[2]. En 1543, il l'avait marié avec sa nièce l'infante Doña Maria de Portugal, qui était morte en 1545, quelque temps après avoir mis au monde le fameux et triste Don Carlos. Resté veuf à dix-huit ans, l'infant Don Philippe avait été appelé, en 1547, à Bruxelles, par son père, un peu avant que celui-ci entrât en campagne contre les protestants. Charles-Quint désirait qu'il visitât les pays sur lesquels les événements ou ses volontés devaient le faire régner bientôt et apprît à les connaître. D'Espagne, l'infant se rendit à Gênes; il parcourut l'Italie, remonta par le Tyrol en Allemagne, et alla de l'Allemagne dans les Pays-Bas, où son père le mit en possession du duché de Brabant.

Ce premier voyage ne le présenta point aux peuples sous de favorables auspices et ne leur fit pas concevoir de bien grandes espérances de son futur gouvernement. Ayant jusque-là constamment vécu avec des Espagnols, il en avait pris l'humeur altière, l'esprit lent, la tranquillité orgueilleuse. Petit de taille, délicat de complexion[3], il avait le vaste front, l'œil bleu et intelligent de son père, son menton avancé, la couleur blonde de ses cheveux et la blancheur de son teint. Son aspect était d'un Flamand, son caractère d'un Espagnol. Taciturne et hautain, timide et opiniâtre, grave et impérieux, aimant le repos et imposant la crainte, « il montra, disent les relations contemporaines, « des dispositions sévères et intolérables[4], ne plut guère aux Italiens, « déplut beaucoup aux Flamands et fut odieux aux Allemands. » Mais sa tante, la régente des Pays-Bas, et son père l'avertirent des dangers d'une semblable sévérité et lui firent sentir qu'elle n'était pas séante à un prince destiné à gouverner des nations différentes et chrétiennes[5]. Cette

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 4, r°. — [2] *Ibid.* — [3] *Federico Badouaro*, ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [4] « Un animo severo et intolerabile. » *Relazione di Michele Soriano*, de 1559. Ms. de la Bibl. nat., n° 10083, 2. 2. A. — [5] « Ma essendo « avvertito... della regina Maria, et con piu efficacia dell padre, con questa re- « putatione et severita non se conveniva a chi doveva dominare nationi varie et

leçon ne fut pas sans fruit. Il en reçut d'autres qui ne lui profitèrent pas au même degré. Les seigneurs des Pays-Bas, par l'ordre de l'empereur, le dressèrent aux divers exercices de la chevalerie [1], auxquels son éducation et ses goûts l'avaient laissé étranger en Espagne. Il s'y prêta, mais uniquement pour complaire à Charles-Quint, qui aurait voulu faire de lui un prince guerrier en même temps qu'un prince politique. Les enseignements qu'il trouva auprès de son père lui convinrent davantage. L'empereur, pendant près de quatre années qu'il le retint à côté de lui, le fit venir chaque jour, deux ou trois heures, dans sa chambre, pour le former aux grandes affaires, soit en le rendant témoin des délibérations de son conseil, soit en l'instruisant seul à seul lui-même [2]. A cette forte école, l'infant Don Philippe apprit à se contenir et se prépara à gouverner.

Le moment désiré où Charles-Quint pourrait lui résigner ses couronnes approchait. La campagne de 1547 avait marqué le point culminant de sa puissance et le terme de sa fortune. La compression religieuse et l'assujettissement politique de l'Allemagne ne pouvaient pas être l'œuvre d'une année et le résultat d'une victoire. Il est douteux qu'en y employant plus tôt d'une manière exclusive et persévérante sa volonté et ses forces, Charles-Quint en fût venu à bout; mais alors il était trop tard. Le temps comme les moyens lui manquait pour accomplir, sur la fin de sa carrière, avec le corps presque toujours malade et l'âme quelquefois fatiguée, un changement aussi profond dans la constitution et la croyance de cet indomptable pays. Il s'en aperçut bientôt. Presque tous les chefs de l'Allemagne alarmée se liguèrent secrètement avec le nouveau roi de France, Henri II; et l'empereur, dans la sécurité de son triomphe, faillit succomber sous leur attaque inattendue. Retenu par la goutte à Inspruck, il échappa avec peine en litière aux poursuites de l'électeur Maurice, tandis que Henri II s'emparait des villes impériales de Metz, de Toul et de Verdun, qui, depuis ce jour, restèrent incorporées à la France.

Le vieil empereur, surpris et battu, fut contraint de relâcher les princes luthériens qu'il retenait prisonniers et de renoncer à ses plans

« popoli di christiani diversi, se mutò. » *Relazione di Michele Soriano*, de 1559. Ms. de la Bibl nat., n° 10083, 2. 2. A. — [1] « Non è molto forte di corpo; pur da po: « che è stato in Fiandra esercitato negli esercizi; di quei signori Borgognoni, è fatto « assai conveniente cavaliere. » *Relazione di Marino Cavalli*, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 217. — [2] « Nelle cose d'importanza, facendolo andara l'imperatore ogni « giorno due o tre ore nella sua camera, parte in consiglio e parte per ammaestrarlo « da solo a solo, dicesi che finora ha fatto profitto assai. » *Ibid.*, p. 217.

sur l'Allemagne, qu'il dut laisser de nouveau indépendante et réformée par la transaction de Passau. Il eut aussi la douleur de lever le siége de Metz, qu'il avait tenté de reprendre au cœur de l'hiver à la tête d'une puissante armée, et que le duc de Guise avait victorieusement défendue contre lui. Il comprit que le cours de ses desseins était arrêté, et l'on assure que, faisant allusion à l'âge de ses heureux adversaires, il dit avec autant de profondeur que d'esprit : « La fortune n'aime que les « jeunes gens[1]. » Il ne continua plus la guerre que pour la bien finir, et, voyant son fils en âge comme en état de le remplacer, il se prépara à exécuter avec prudence et à propos l'abdication qu'il méditait depuis longtemps.

Le repos et la salubrité des climats du Midi lui parurent les seuls remèdes à des infirmités que la fatigue des affaires et la rude température du Nord augmentaient sans cesse. Il choisit donc l'Espagne pour le lieu de sa retraite définitive, et, en Espagne, *la vera de Plasencia*, qu'il avait autrefois visitée et qui était restée dans son imagination comme un pays très-agréable et très-sain. Dans une chaîne montagneuse de l'Estramadure, coupée de vallées, couverte d'arbres, arrosée par des ruisseaux descendus des cimes les plus élevées, il avait remarqué un site pittoresque, où la fraîcheur des eaux tempérait les éclats du soleil et d'où la vue, ayant à l'orient et au midi les plaines de Talavera et d'Arañuelo, dominait le cours du Tietar et du Tage et plongeait, à l'horizon lointain, jusqu'aux belles montagnes de Guadalupe. C'était là que des religieux hiéronymites avaient fondé, en 1402, un monastère de leur ordre. Ce monastère, appelé Yuste, avait consisté d'abord en quelques humbles cellules pour un petit nombre de pieux solitaires, et peu à peu il s'était agrandi par la protection de l'infant don Ferdinand, l'assistance de l'archevêque de Saint-Jacques, métropolitain du pays, les bienfaits du comte de Oropeza, dont les possessions étaient dans le voisinage, et le concours des grands couvents hiéronymites de Guisando et de Notre-Dame de Guadalupe. Il avait alors des cloîtres, des dortoirs et une assez grande église. La règle de saint Jérôme y était strictement observée, et les moines y étaient fort instruits. L'empereur les estimait à cause de leur régularité et de leur savoir, comme l'avaient fait ses aïeux Fer-

[1] « . . . Quem auditum ferebant, quum diceret *nempe fortunam esse juvenum amicam.* » Strada, *De bello Belgico,* p. 11. — Bayle remarque judicieusement, dans la note K de son article sur Charles-Quint, que Machiavel avait déjà présenté et commenté cette maxime dans le chap. xxv de son *Prince :* « . . . E però sempre (la for« tuna) come donna è amica de' giovani, perche son meno rispetivi, più feroci e « con piu audacia la commandano. »

dinand et Isabelle, et c'est au milieu d'eux qu'il projeta d'aller finir ses jours.

Mais il ne voulut ni prendre leur genre de vie ni le troubler. Il se proposa de faire construire à côté de leur couvent un édifice contigu et séparé, d'où il pût avoir le libre usage de l'église du monastère et se donner, quand cela lui conviendrait, la compagnie des moines, en conservant ainsi son indépendance et en respectant la leur. Il écrivit, le 30 juin 1553, près de trois ans avant son abdication, et non quelques mois comme le dit Robertson[1], une lettre réservée et toute de sa main à son fils pour lui ordonner « de faire bâtir sur le flanc du monastère de Yuste « une habitation suffisante pour y vivre avec la suite de serviteurs les « plus indispensables à une personne dans une condition particulière[2]. » Il recommanda à l'infant et au secrétaire d'État Vasquez de Molina, qu'il instruisit de son dessein sous le plus grand secret, de s'adresser pour l'exécution au frère Juan de Ortega, prieur général de l'ordre hiéronymite, dans lequel il avait la plus grande confiance[3]. Il fit mettre, par le contador Francisco Almaguer, à la disposition du prieur l'argent nécessaire pour construire cet édifice sur le plan qu'en avaient dressé et que lui avaient soumis Gaspard de Vega et Alonso de Caborrubias, les deux plus célèbres architectes de l'Espagne[4].

Pendant que s'élevait à côté du couvent la modeste résidence royale dont les religieux de Yuste avaient surpris et divulgué la destination[5], Charles-Quint disposait tout pour laisser à son fils la domination la moins embarrassée.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Dans le livre XII de son *Histoire de Charles-Quint.* — [2] « Que al lado del mo« nasterio de Yuste se le fabricára una casa sufficiente para poder vivir con la servi« dumbre y criado mas indispensables en clase de persona particolar. » *Retiro, estancia, etc.,* fol. 11, r°. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.,* fol. 12. — [5] Le contador Almaguer et le secrétaire Vasquez de Molina écrivirent à l'empereur que son projet n'avait pas été ébruité par leur faute, ajoutant que c'était par l'indiscrétion des moines : « Ha« bladurias de frayles que por no saber lo que son negocios, no tenian al secreto « que estos requieren. » *Ibid.,* fol. 12, r°.

LETTRES INÉDITES de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse Palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Après un très-court séjour en Hollande, où Mazarin la poursuivit encore de son habile et redoutable diplomatie, madame de Longueville gagna les Pays-Bas, et elle y négocia avec l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldaigne. Avant de rien terminer, elle pressa le nonce du Saint-Siége à Aix-la-Chapelle d'entremettre ses bons offices auprès de la cour de France; mais, n'attendant pas grand effet de cette intervention, vers la fin du mois de mars 1650[2], elle se rendit à Stenay, où elle trouva Turenne avec un grand nombre d'amis de Condé qui étaient venus le rejoindre, et un corps d'armée qui grossissait tous les jours. C'est à Stenay que tous deux conclurent un traité d'alliance avec l'Espagne, à peu près vers le même temps qu'à l'autre extrémité de la France le duc de Bouillon et La Rochefoucauld traitaient aussi avec la même puissance.

C'était une terrible chose, même à cette époque et après tant d'illustres exemples, que de s'allier à l'étranger contre le gouvernement de son pays. Madame de Longueville le sentait: aussi s'appliqua-t-elle à donner à l'alliance des Princes avec l'Espagne les couleurs les plus favorables. Elle composa un *Manifeste*, où, après avoir rappelé toutes les

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre 1852, page 605. — [2] *Mélanges de Clérambault*, t. CXXXVII. Un agent écrit de Sainte-Menehould, le 31 mars: « Madame de Longueville n'arriva point la semaine passée à Stenay (comme il l'avoit « d'abord mandé), mais lundi au soir, où elle fut regalée de force coups de canon... « Madame de Longueville a été à Bruxelles pour s'aboucher avec l'archiduc, qui lui « a promis 4,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, au rapport du prince de Ligne, « qui en arriva mardi dernier et a assuré que le duc de Lorraine a traité avec madite « dame de Longueville de deux régiments moyennant 200,000 livres, et qu'il lui « doit faire délivrer 5,000 setiers de bled dans Stenay, où M. de Turenne assemble « autant qu'il peut de troupes et travaille incessamment à toutes les choses propres à « faire un siége. » Un autre agent écrit du même jour « que madame de Longueville, « après huit ou dix jours dans le Luxembourg et à Arlon, est arrivée lundi dernier « à Stenay; qu'elle est logée dans une maison près de la citadelle, qu'avoit précé- « demment habitée madame de Chastillon; qu'elle se faisoit suivre d'un convoi qui « arriva le lendemain chargé de cinq à six cents setiers de grains et d'armes de fan- « tassins. »

persécutions dont sa famille et elle étaient l'objet, elle prend à témoin l'Europe entière qu'il ne lui reste d'autre moyen pour se défendre, dans la suppression de la justice ordinaire à leur égard, que d'avoir recours aux armes, mais qu'elle ne les prend que dans l'intérêt de la France et de toute la chrétienté, afin de conquérir le bien suprême de la paix. Elle prétend qu'elle ne fait que céder aux vœux qui lui sont venus de toutes les parties de la France. Elle se justifie de traiter avec l'Espagne sur l'absolue nécessité où elle est de le faire, puisqu'il faut bien mettre un terme à la guerre, et que l'Espagne déclare ne pas vouloir traiter avec Mazarin. Elle accuse la faiblesse du duc d'Orléans, qui s'abandonne, dit-elle, « à « de faux tribuns du peuple, » désignant ainsi ses anciens amis les frondeurs; et elle appelle le parti des Princes, d'une façon qui semble bien moderne, « le parti de la liberté et de la paix. » Ce manifeste est intéressant, habile, élevé. Le caractère et l'esprit de madame de Longueville y sont partout marqués. Elle le fit imprimer à Bruxelles et le répandit en France et en Europe. Nous regrettons vivement que l'étendue de ce document, devenu très-rare[1], ne nous permette pas de le mettre sous les yeux du lecteur.

Toujours appliquée à ménager et à gagner l'opinion publique, madame de Longueville ne se contenta pas de ce manifeste; elle le fit suivre et le soutint par un certain nombre d'écrits destinés à le bien faire comprendre. Les deux principaux sont intitulés, l'un : *Motifs du traité de madame de Longueville et de M. de Turenne avec le roi catholique*[2]; l'autre : *Article principal du traité que madame de Longueville et M. de Turenne ont fait avec Sa Majesté catholique.* Il paraissait presque en même temps à Amsterdam une *Apologie particulière pour M. le duc de Longueville,* ainsi qu'une *Apologie pour MM. les Princes, envoyée par madame de Longueville à MM. du parlement de Paris.* De son côté, Turenne adressa à la reine une lettre très-forte, où il lui demandait avec instance la délivrance des princes, rappelait les services de Condé, représentait les malheurs de la guerre civile, et se plaignait des hostilités commencées : cette lettre est datée de Stenay, le 3 mai 1650[3]. La réponse ne se fit pas attendre. Dès le len-

[1] *Manifeste de madame la duchesse de Longueville, à Bruxelles, l'an MDCL.* Nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire de l'édition originale. La Bibliothèque nationale elle-même n'en possède que des contrefaçons. Villefore, qui a connu ce manifeste et en donne quelques passages, en trouvant avec raison les phrases longues et un peu embarrassées, ne se gêne pas pour les couper, et pour faire écrire madame de Longueville, en 1650, comme on écrivait à la fin du règne de Louis XIV. — [2] Nous n'en connaissons aussi que des réimpressions françaises, avec cette addition : *Reveus et corrigés jouxte la copie imprimée à la Haye, 1650.* — [3] *Lettre de M. le maréchal de Turenne envoyée à la reine régente pour la délivrance*

demain de l'arrestation des Princes, le roi, c'est-à-dire Mazarin, avait écrit au parlement une longue lettre où il exposait ce qui l'avait obligé à prendre cette grande mesure. Mais, après le manifeste de madame de Longueville, la lettre de Turenne, le traité avec l'Espagne, et tout ce qui se passait dans le Midi et dans le Nord, Mazarin fit rendre au roi, le 9 mai, une *Déclaration contre madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marcillac et leurs adhérents*[1], les traitant de perturbateurs du repos public, rebelles, ennemis de l'État, et criminels de lèse-majesté au premier chef, et, en conséquence, leur ôtant leurs honneurs, titres, dignités, charges, pensions et droits de toute espèce, confisquant leurs biens et leurs terres et les réunissant au domaine royal. Le procureur général Nicolas Fouquet apporta au parlement cette déclaration; elle y fut enregistrée le 16 mai. Dans l'intervalle du 9 au 16, la princesse douairière de Condé, jadis si brillante et si heureuse, alors tombée au dernier degré de l'infortune, se présenta au parlement et l'implora en faveur de ses enfants. Cette princesse si altière descendit aux sollicitations les plus humbles[2]; elle n'excita qu'une commisération impuissante, le parlement étant encore dans la main des frondeurs, et les frondeurs demeurant les implacables ennemis de Condé[3]. Ainsi, au printemps de 1650, les démarches préliminaires de la guerre civile étaient accomplies, et tout fut remis au sort des armes. Mazarin, menacé à la fois au cœur de la capitale par les amis et les agents des Princes, qui s'efforçaient d'agiter le peuple et le parlement, au Nord par madame de Longueville et Turenne, au Midi par le duc de Bouillon et La Rochefoucauld, se défendit avec résolution et vigueur. Il se rendit lui-même avec le roi et la reine régente à l'armée du Midi, confiée au fidèle et habile maréchal de la Meilleraye, qui resserra bientôt la révolte dans les murs de Bordeaux. Une autre

des Princes et le sujet qui l'a obligé à prendre les armes. — [1] *Paris, par Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du Roy, de la cour de parlement et du clergé de France, rue Saint-Jacques, au collége royal, devant Saint-Benoist. MDCL, avec privilège de Sa Majesté.* — [2] Madame de Motteville, t. IV, p. 119. «Madame «la Princesse alloit de chambre en chambre demandant justice et grâce tout en«semble. Elle jetoit des larmes qui marquoient la faiblesse de notre sexe, et disoit «des paroles qui faisoient voir la force de sa douleur et la grandeur de sa disgrâce.» — [3] Ils avaient tout obtenu de Mazarin : le vieux Châteauneuf était redevenu garde des sceaux, le fils de Broussel, gouverneur de la Bastille; le duc de Vendôme avait l'amirauté avec la survivance pour son fils le duc de Beaufort, et le président Longueil était sur le point de faire avoir la surintendance des finances à son frère le président Maisons, en remplacement d'Hémery, qui se mourait, et au préjudice de d'Avaux qui en faisait les fonctions.

armée, sous le commandement du maréchal du Plessis, fut chargée de faire tête à l'insurrection du Nord.

Laissons La Rochefoucauld avec M. de Bouillon, la princesse de Condé et le jeune duc d'Enghien se soutenir dans Bordeaux, et attachons-nous à madame de Longueville.

Renfermée dans Stenay, tandis que Turenne conduisait les opérations militaires, elle dirigeait toute la partie politique de leur commune entreprise. C'était elle qui traitait avec le ministre espagnol, qui correspondait avec Bordeaux, avec Paris, avec Chantilly; c'est à elle qu'aboutissaient à la fois les grandes affaires et les intrigues. Amis et ennemis, tous ont reconnu que, jusqu'à la fin de l'année 1650, elle fut véritablement, à Stenay, l'âme du parti dont Turenne était le bras.

Madame de Motteville, si contraire à toute la Fronde, si fidèle à la reine Anne et à Mazarin, a parfaitement retracé et jugé la conduite de madame de Longueville dans cette situation difficile : « Madame[1] de « Longueville n'oublia rien pour faire voir à la reine et à toute l'Europe « que son cœur avait toute la force et toute l'élévation qu'un illustre « sang était capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'était « pas tout à fait nette, on ne peut pas nier qu'il y eût toujours de la « grandeur; et s'il y eut quelque chose de criminel, on peut dire que « ce n'étaient que des crimes de lèse-majesté, qui étaient honorables « en ces temps-là. Le duc de La Rochefoucauld, qu'elle voyait l'épée à « la main pour la cause de son mari et de ses frères, lui donnait lieu « d'attribuer les considérations qu'elle avait pour lui à l'utilité qu'ils en « tiraient, et de faire valoir ses services pour réparation de tous les maux « qu'ils souffraient pour avoir suivi ses conseils... Son ambition se re- « paissait des applaudissements des peuples qui entraient dans son parti, « et se contentait des louanges que les étrangers donnaient à sa beauté, « à son esprit, à son courage et à toutes les autres qualités qui lui avaient « attiré jusqu'alors l'admiration de toute la France. »

Mais, si madame de Motteville a peint à merveille la princesse et le personnage de théâtre dans madame de Longueville, elle n'a pas descendu assez avant dans son âme. Madame de Longueville n'était pas seulement glorieuse de jouer un rôle et de faire voir qu'elle était la sœur de Condé, elle était femme, elle aimait, et l'objet de sa tendresse était loin d'elle, exposé à tous les périls, craignant pour elle comme elle craignait pour lui. Elle était inquiète du sort de son mari et de ses frères, dont la captivité devenait de plus en plus rigoureuse, à Vin-

[1] Tome IV, page 134.

cennes, à Marcoussis, au Havre. Elle tremblait pour sa mère, captive aussi à Chantilly, pour ses trois enfants en bas âge, prisonniers avec elle. Elle avait à Paris des agents dévoués qui d'un jour à l'autre pouvaient être arrêtés et mis à mort. Son cœur se partageait douloureusement entre Bordeaux, Chantilly, Paris et Vincennes. Ce qui frappe et attache en elle est à la fois sa vive sensibilité dans les souffrances intérieures et dans les malheurs domestiques, avec un courage indomptable et la plus parfaite sérénité d'esprit dès qu'il n'est plus question que de guerre et de politique. La femme est tendre et quelquefois faible; l'héroïne est au-dessus de tous les périls. Pourquoi encore ne le pas rappeler? cette femme au cœur tendre, cette intrépide héroïne, est une coquette aussi qui aime à exercer le pouvoir de ses yeux, et c'est un bel esprit de l'école de Rambouillet. L'accord de toutes ces personnes en une seule est le trait particulier de madame de Longueville. Nous pouvons donc la montrer tour à tour à Stenay sous les aspects les plus différents.

Madame de Longueville était à Stenay à la tête de toutes choses, mais elle dépendait aussi de l'Espagne et de Turenne. L'Espagne n'avait qu'un but, affaiblir la France en y fomentant et y nourrissant la guerre civile; elle voulait bien prêter assez de secours au parti des Princes pour l'empêcher d'être écrasé, mais pas assez pour qu'il fût victorieux, car, le lendemain de la victoire, Condé, succédant à Mazarin, eût pu former un gouvernement puissant avec lequel l'Espagne eût été forcée de compter. L'archiduc promettait donc beaucoup et tenait le moins possible. Il avait envoyé des troupes à Stenay selon le traité, mais avec l'ordre secret de laisser porter aux Français presque tout le poids de la guerre. Il prenait ses sûretés à tout événement. Il consumait le temps et l'armée à prendre de petites places, où il faisait mettre des commandants italiens ou espagnols, par exemple Delli Ponti à Rethel. D'après le traité signé avec l'Espagne, on devait lui remettre Bellegarde en Bourgogne et la ville de Stenay : l'armée royale s'étant emparée de Bellegarde, le comte de Fuensaldaigne demanda qu'en dédommagement on lui livrât, outre la ville de Stenay qu'il occupait déjà, la citadelle qui appartenait à Condé et qui était la place forte du parti, invitant madame de Longueville à quitter le théâtre de la guerre et lui offrant l'asile le plus magnifique à Bruxelles. Madame de Longueville rejeta ces deux propositions; elle déclara qu'elle voulait partager les périls de ses amis, et elle maintint le drapeau français sur les murs de Stenay, s'efforçant de conserver le plus d'indépendance possible dans l'assujettissement même où la réduisaient ses engagements. Elle avait fort à faire pour arracher aux Espagnols, sans les

blesser, les secours promis et nécessaires, et elle mit dans cette négociation continuelle le mélange de dignité et de douceur qui composait son caractère. Mais, malgré ses efforts, rien n'avançait, et tout marchait avec une lenteur désespérante. Si Condé eût été là avec quelques troupes tout à fait à lui, la campagne eût été promptement terminée. Évidemment, il fallait rassembler le corps d'armée le plus considérable qu'on aurait pu, à l'aide des anciennes troupes allemandes au service de France, des garnisons du Rhin et du Palatinat, des régiments lorrains et des troupes espagnoles, avec une bonne avant-garde française; et, tandis que Mazarin, le roi et la reine régente étaient dans le Midi, tout occupés de la guerre de Guyenne, et laissaient le maréchal du Plessis avec des forces médiocres couvrir la Champagne et la capitale du royaume, il fallait se porter sur le maréchal du Plessis, le battre et arriver en quelques jours sous Paris; ou, si le maréchal refusait la bataille et se jetait dans les places de Champagne, il fallait l'y laisser, en le cernant, et faire une pointe sur Paris. Paris, c'était là le but qu'il ne fallait jamais perdre de vue, bien sûr que Paris pris et Condé délivré, tout était fini. Mais ce n'était pas là le compte de l'Espagne: aussi entravait-elle Turenne de toutes les manières. Avouons aussi que Turenne n'était pas encore le général savamment audacieux qu'il devint avec l'âge : il perdit beaucoup de temps autour de petites villes, prenant le Câtelet[1] et Rethel, et échouant devant Guise où commandait le marquis de Bridieu[2]. Il se trompa absolument sur ce qu'il y avait à faire, et fut sourd à toutes

[1] Vandy, probablement le frère de la célèbre mademoiselle de Vandy, s'y défendit avec une opiniâtreté extrême. Madame de Motteville, t. IV, p. 140. — [2] Le marquis de Bridieu était un gentilhomme limousin très-attaché à la maison de Lorraine. Il avait été, en 1643, le second du duc de Guise dans son duel contre Coligny. En prenant parti pour le roi en 1650, il avait suivi l'impulsion de la maison de Lorraine, ou du moins on le peut conjecturer du billet suivant, autographe et inédit, que lui écrit, le 8 mars (1650), la duchesse de Chevreuse :

« A Monsieur, Monsieur de Bridieu, gouverneur de Guise, Monsieur, La connessance que j'ay de vostre affection au service de M. de Guise et bien de toute sa maison, dont vous me connessez assés pour savoir que je ne me suis jamais separée, m'assure qu'en la conjoncture qui se présente vous en dounerés des effets, et j'ay chargé ce porteur zélé pour l'avantage de son maître, comme il doit, de vous le faire entendre de ma part. Je vous prie d'y prendre entière créance, et je vous témoignerés en toutes occasions l'estime que j'ay pour vous et le désir de vous servir. MARIE DE ROHAN, duchesse de Chevreuse. Valenciènes, ce 8 mars. »

Bridieu avait avec lui dans la place, entre autres régiments, celui de Guise. Il se défendit vaillamment. Les ennemis ayant emporté la ville après un assaut terrible, il se maintint dans le château. Il y eut vingt-quatre jours de tranchée ouverte, et il fallut lever le siége. Pour cette belle action, le marquis de Bridieu fut fait lieutenant général.

les prières de deux officiers de Condé, formés à son école, qui avaient parfaitement conçu et étaient fort en état d'exécuter le vrai plan de campagne : c'étaient La Moussaye et Boutteville. Tous deux, dévoués à Condé, le suivaient aveuglément depuis leur enfance partout où il les conduisait, dans les divertissements de Chantilly et de Liancourt ou sur les champs de bataille. La Moussaye était son aide de camp favori, le confident de ses plans, le porteur de ses ordres, particulièrement officier d'état-major, mais très-capable aussi de commander des troupes, et accoutumé, comme son général, à payer de sa personne. Boutteville, le frère de madame de Châtillon, avait infiniment d'esprit, et il était propre aux grandes choses. Il y avait en lui l'audace de son père Montmorency-Boutteville avec la réflexion et les calculs du capitaine; il devint plus tard le maréchal de Luxembourg; il a gagné deux grandes batailles, celles de Fleurus et de Steinkerque, et il est incomparablement, après Condé et Turenne, le premier homme de guerre qu'ait eu la France à la fin du xviie siècle. La Moussaye avait le gouvernement de la citadelle de Stenay, et Boutteville commandait l'avant-garde de Turenne. Imbu des maximes de Condé, Boutteville poussa vigoureusement devant lui; une fois, il s'avança jusqu'à dix lieues de Paris[1]. Encore quelques heures, il serait venu jusqu'au bois de Vincennes enlever M. le Prince; mal secondé, il dut s'arrêter. Cette manière de faire la guerre désolait madame de Longueville : elle se donnait toute sorte de mouvements; elle quittait souvent Stenay pour aller dans les Pays-Bas solliciter ou hâter l'envoi de troupes, de munitions, d'argent. Elle avait aussi bien des ménagements à garder envers Turenne : elle ne s'en défiait point, mais elle savait qu'il était dans la main de son frère aîné le duc de Bouillon, politique consommé, prêt à servir ou à trahir tous les partis pour ravoir sa principauté de Sedan, que Richelieu lui avait arrachée. Mazarin pouvait la lui rendre ou du moins la lui promettre. Il fallait donc prendre un soin tout particulier de Turenne et l'attacher de plus en plus à la cause des Princes. Mais il y avait là un autre écueil : ce grand homme, qui toute sa vie fut si sensible à la beauté, qui, dans sa vieillesse, livra le secret d'une grande affaire militaire à madame de Coetquen[2], n'avait pu revoir madame de Longueville sans éprouver pour elle une admiration passionnée, et, en vivant dans son commerce intime, il s'en éprit de jour en jour davantage. Madame de Longueville ne pouvait accueillir ses hommages, et elle ne voulait

[1] *Mémoires* de Madame de Motteville, t. IV, p. 197. — [2] Une des filles de Chabot et de Marguerite de Rohan, la sœur de madame de Soubise et de madame d'Espinoy. Voyez Saint-Simon, t. XVIII, p. 208.

pas les rebuter, partagée entre la crainte de donner de l'ombrage à l'inquiet et jaloux La Rochefoucauld et de nuire à la cause qu'elle servait en mécontentant celui qui en était le plus solide appui. Au reste, cette diplomatie n'avait rien qui effrayât sa coquetterie et sa délicatesse; elle sut venir à bout d'éluder doucement l'amant dans Turenne en conservant l'ami.

Pendant que, dans le Nord, on remportait des avantages qui eussent pu être décisifs, la cause des Princes allait beaucoup moins bien en Guyenne. La Rochefoucauld envoyait à Stenay de fréquents et tristes messagers à travers la France entière. Gourville, son serviteur et son confident, pensa être pris dans une de ces courses, et il n'échappa qu'à force d'esprit et de sang-froid[1]. Loin de se laisser abattre par ces mauvaises nouvelles, madame de Longueville redouble d'énergie, elle fait effort pour inspirer son ardeur à tous ses amis. Du haut des remparts de Stenay, elle soutient, elle anime tout le monde, et déploie véritablement le caractère d'un chef de parti. On en peut juger par les deux lettres suivantes qu'elle écrit à Lenet, l'auteur des *Mémoires*, l'agent le plus important et presque le ministre de Condé, qui était alors à Bordeaux avec madame la princesse et le duc d'Enghien[2].

« Ce 8e juillet (1650).

« J'ai reçu un billet que vous m'envoyés daté du 18 du passé. Je vous conjure de continuer à me donner de vos nouvelles, car vous jugés bien de quelle considération elles nous doivent estre. Gourville m'a tant dit de choses de tout ce que vous faistes pour nos intérests, que je ne puis m'empescher de vous dire que j'en suis touchée au dernier point, quoique je n'en sois pas surprise, vous cognoissant comme je fais. Le gouverneur du lieu où je suis[3] n'est point à l'armée, mais avec moy; vous lui pouvés écrire quand vous voudrés. On dit que le roy va où vous estes; je souhaite fort que nos diversions l'en empeschent, et que le malheur des commencements de cette affaire soit enfin expiré. Quoiqu'il en arrive, il faut le soutenir jusques au bout. Je ne doute pas que vous ne soiés de ce sentiment, et que vous ne croiés que j'en ai pour vous de tels que je vous les ai promis et que vous les mérités. »

« 22e d'aoust (1650).

« On nous parle sy diversement de vos affaires que nous en sommes dans une incertitude cruelle; estant si fort à désirer qu'elles soient comme quelques-uns des bruits qui en courent nous les représentent, et sy fort à craindre qu'elles prennent le train dont les autres nous assurent, qu'on ne peut avoir un moment de repos sur un subject sy douteux et sy important. Vostre costé cause aussi touttes nos inquiétudes, car pour le nostre il va à souhait; nostre armée, après avoir pris Retel, commençant aujourd'hui à advancer en France du côté de Rheims, metant-toute

[1] Madame de Motteville, t. IV, p. 135. — [2] Manuscrits de Lenet conservés à la Bibliothèque nationale, t. II. — [3] La Moussaye.

la Champaigne dans une espouvante telle qu'elle la donnera bientost à Paris; de sorte que sy vous esludés tous les accommodements qu'on vous propose, il y a lieu d'espérer que nous nous reverrons tous à Paris cet hiver. J'ai encore une partie de mes piereries en Hollande pour les engager pour vous faire avoir des vaisseaux. Je donnerois d'aussi bon cœur mon sang, sy il estoit aussi utile. Je croy que vous n'en doutlés pas, ny que je ne sois toute à vous. Faittes mes complimens à messieurs vos généraux et à madame ma belle-sœur. Je pense que la nouvelle de la naissance du fils de M. d'Orléans ne la resjouira pas plus qu'elle m'a resjouie. C'est à mon nepveu à qui il en faut faire des doléances. »

Cette dernière phrase sur la naissance d'un fils du duc d'Orléans, qui ne vécut pas[1], soulève un coin du voile des coupables espérances qui s'étaient glissées peu à peu dans la maison de Condé. Détournons-en les yeux, et suivons le fil des événements où madame de Longueville est engagée.

L'Espagne joua à Bordeaux le même jeu qu'à Stenay; elle prodigua les promesses sans se soucier de les tenir. La ville et le parlement se lassèrent de faire tête avec leurs seules forces à toutes celles de l'armée royale, excitée par la présence du roi, de la régente et de Mazarin. Celui-ci, impatient d'en finir avec l'insurrection du Midi pour se retourner contre celle du Nord, pressa de plus en plus le siége de Bordeaux, et en même temps il offrit un accommodement honorable, qu'on accepta le 28 septembre 1650. Le Midi fut pacifié; Bordeaux rentra sous l'autorité royale, et une amnistie générale permit à la princesse de Condé de se retirer avec son fils dans une de ses terres ou dans la forteresse de Montrond, avec une petite garnison à ses ordres, et aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld de s'en aller l'un en Auvergne et l'autre en Poitou. Après cela, Mazarin s'en revint à Paris préparer tout ce qu'il fallait pour marcher au secours du maréchal du Plessis et accabler le seul ennemi qui lui restait. Toutes les espérances de madame de Longueville se réduisirent donc à Turenne et à l'armée qu'il commandait, surtout aux intrigues qu'elle n'avait cessé d'entretenir à Paris, et qu'elle poussa avec une vivacité nouvelle pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre.

Elle ne négligeait rien ni personne. De nombreux agents lui rendaient compte de tout ce qui se passait à la cour, dans le parlement, dans les salons, et même dans les sociétés littéraires, qui n'étaient pas sans crédit sur l'opinion. Arrêtons-nous un moment sur ce dernier côté de la correspondance de madame de Longueville. Mais, lorsqu'il s'agit de littérature, ce ne sont plus les *Mélanges de Clérambault*, de la Bibliothèque

[1] Madame de Motteville, t. IV. p. 196.

nationale, ce sont les *Manuscrits de Conrart*, à la bibliothèque de l'Arsenal, qu'il faut consulter, et ils vont nous fournir des détails ignorés et curieux.

Il était fort naturel qu'une ancienne élève de l'hôtel de Rambouillet mît un grand prix à conserver et à animer la bienveillance d'une personne telle que mademoiselle de Scudéry, qui était fort considérée dans toutes les ruelles et auprès de tout le beau monde d'alors. Elle avait à peu près recueilli l'héritage de l'illustre hôtel, dispersé par la guerre civile, et ses *Samedis* avaient remplacé les assemblées de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. C'était une grande chute, il est vrai; la société aristocratique de la belle et ingénieuse marquise avait fait place à une société assez bourgeoise, qui, avec la meilleure volonté d'imiter la première, restait bien loin de son modèle. Quelques rares grands seigneurs, quelques grandes dames y paraissaient encore de temps en temps, mais le fond habituel de la compagnie était d'un ordre inférieur, aussi bien pour le ton et les manières que pour la naissance. L'esprit n'y manquait pas, mais il était, à tous égards, d'une très-petite qualité : nulle grandeur, nulle simplicité; de la fadeur et de la recherche. On tournait peu à peu de la véritable distinction au genre prétentieux, des vraies précieuses aux précieuses ridicules. Mais, en 1650, on n'en était pas encore arrivé là, et les réunions de mademoiselle de Scudéry et de son frère étaient en très-grande faveur. Les dames qui y étaient le plus assidues étaient madame d'Aragonais, sa fille madame d'Aligre, mademoiselle Legendre, mademoiselle Robineau. Les hommes qui y régnaient étaient Chapelain, Pélisson et Conrart. Chapelain était comme le ministre de la littérature. Le titre de secrétaire perpétuel de l'Académie française donnait à Conrart une assez grande autorité. Pélisson était le secrétaire de cette autre académie; il en rédigeait les actes, qui s'appelaient les *Chroniques du Samedi*. Toute cette société parlait, écrivait, avait son influence. Madame de Longueville la ménageait par politique. La reconnaissance l'attachait aussi à mademoiselle de Scudéry et à son frère : c'était à sa gloire et à celle de Condé qu'avait été composé *le Grand Cyrus*. Scudéry lui avait dédié la première partie au commencement de 1649, et cette dédicace était un hymne à sa beauté et à son esprit; le reste répondait à ce préambule. Il est certain que, dans ce roman, dont la vogue fut immense, Cyrus, c'est Condé, et que madame de Longueville y est peinte sous le nom de Mandane. Cela est si vrai, que le nom de Mandane lui en était resté parmi ses amis, et qu'on la désigne souvent ainsi dans bien des lettres de ce temps qui ont passé sous nos yeux. On s'en peut convaincre de la façon la plus solide à la fois et la plus agréable en comparant le passage

de la dédicace de Scudéry sur madame de Longueville, ou plutôt la description très-détaillée que madame de Motteville[1] fait de sa personne, à son retour de Munster et dans les débuts de la Fronde, avec le portrait suivant de Mandane dans *le Grand Cyrus :* « La prin-« cesse Mandane [2] était la plus belle personne qui sera jamais.....
« Le voile de gaze d'argent qu'elle avoit sur la teste n'empeschoit pas « que l'on ne vit mille anneaux d'or que faisoient ses beaux cheveux, qui « étoient du plus beau blond, ayant tout ce qu'il faut pour donner « de l'éclat, sans ôter rien de la vivacité qui est une des parties néces-« saires à la beauté parfaite. Cette princesse estoit d'une taille très-« noble, très-avantageuse et très-élégante, et elle marchoit avec une ma-« jesté si modeste, qu'elle entraînoit après elle les cœurs de tous ceux « qui la voyoient. Sa gorge estoit blanche, pleine et bien taillée. Elle « avoit les yeux bleus, mais si doux, si brillants et si remplis de pudeur « et de charme, qu'il étoit impossible de les voir sans respect et sans ad-« miration. Elle avoit la bouche si incarnate, les dents si blanches, si « égales et si bien rangées, le teint si éclatant, si lustré, si uni et si ver-« meil, que la fraîcheur et la beauté des plus rares fleurs du printemps « ne sauroient donner qu'une idée imparfaite de ce que je vis et de ce « que cette princesse possédoit. Elle avoit les plus belles mains et les plus « beaux bras qu'il estoit possible de voir... De toutes ces beautés et de « tous ces charmes, il résultoit un agrément en toutes les actions de cette « illustre princesse si merveilleux et si peu commun que, soit qu'elle mar-« chast ou qu'elle s'arrestast, qu'elle parlast ou qu'elle se tut, qu'elle sourit « ou qu'elle resvast, elle estoit toujours charmante et toujours admirable. » Il y a encore, répandus dans cette première partie du *Cyrus* et dans la seconde publiée en même temps, bien d'autres traits sur la beauté, l'esprit, la conversation de Mandane, qui se rapportent évidemment à madame de Longueville. Il faut convenir qu'il n'était pas désagréable de voir un tel portrait de soi courir le monde. Ajoutez que mademoiselle de Scudéry était restée fidèle à Condé et à sa sœur dans la mauvaise fortune. Pendant que Condé était en prison à Vincennes, ayant appris que, pour occuper ses loisirs, il s'amusait à cultiver des œillets, elle avait fait pour lui ces jolis vers si connus :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosait d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

[1] *Mémoires*, t. II, p. 16 et 17. — [2] *Artamène ou le Grand Cyrus*, Ire partie, p. 329, etc.

La troisième partie du *Grand Cyrus* avait paru à la fin de 1649, la quatrième en mars 1650, et la cinquième venait de paraître dans le mois d'octobre de cette même année après la fin de la guerre de Guyenne, quand tout allait fort mal pour la cause des Princes, toujours dédiée à madame de Longueville, avec son chiffre et cette devise : *Pour ce nom seulement doivent chanter les Muses.* Mademoiselle de Scudéry s'était empressée d'adresser cette nouvelle partie de son ouvrage à madame de Longueville, par l'intermédiaire de Sarrazin, un des beaux esprits du temps, attaché, ainsi que Montreuil, à la maison de Condé, que madame de Longueville avait emmené avec elle à Stenay, et qui vraisemblablement était chargé de correspondre avec les gens de lettres de Paris. Au plus fort de ses soucis de tout genre, madame de Longueville avait fait répondre à mademoiselle de Scudéry par Sarrazin, et elle l'avait elle-même remerciée de cet envoi généreux. Ces deux lettres, communiquées par mademoiselle de Scudéry à son ami Conrart, ont été conservées et sont encore aujourd'hui parmi les papiers de celui-ci. Nous les y avons trouvées, et nous les donnons pour montrer combien alors l'esprit était compté, et quelle figure faisait le seul talent auprès des personnages les plus illustres :

Monsieur Sarrazin à mademoiselle de Scudéry[1].

« Du 30 décembre 1650.

« N'attendés pas que je vous rende une lettre bien escrite pour celle que vous m'avés envoyée, et qui ne le scauroit estre mieux. Rien n'est si contraire au bel esprit que la guerre civile, et je vous suplie de croire que MM. Brouk et Rukling, avec qui nous sommes tous les jours de conference, ne sont pas des gens de l'Académie. De plus, vous savés, Mademoiselle, vous qui savés tout ce qui se peut savoir des Muses, que ces honnestes filles chantent bien les combats, mais qu'elles ne suivent pas les armées ; que, lorsque les dieux et celuy mesme qui leur préside vinrent à la charge devant Troye, elles demeurèrent sur le Parnasse; et qu'enfin elles n'ont eu gueres de demeslé que celuy des Pierides pour des chansons, ni guères pris de parti qu'entre Apollon et Marsyas, pour la lyre contre la fluste. Une persone donc d'aussi peu d'école que je suis ne doit pas, ce me semble, prétendre à rien dire de beau, ni s'efforcer inutilement à rendre les choses plus agreables. Ce sera assez qu'elles le soyent par elles mesmes, et vous vous contenterés, s'il vous plaist, si je vous envoye une bonne lettre au lieu d'une belle. De cette sorte je suis fort assuré que ma reponse vous plaira, et que, pourvu que je vous mande que vostre esprit et vostre zele ont touché Son Altesse, et qu'elle est infiniment satisfaite de vostre passion et de vostre respect, vous n'irés pas vous plaindre que je vous l'ai dit grossièrement, et que vous ne souhaiterés pas d'ornement où la simple naiveté a

[1] Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de Conrart, in-4°, t. XI. Ce ne sont pas des autographes, mais des copies soignées.

si bonne grace. Que si le soin du heros de vostre maison (Cyrus) vous touche autant que le vostre propre, et que vous vouliés savoir s'il est autant estimé en cette cour qu'il le fut autrefois de toutes celles de l'Asie, j'ay bien encore de quoi vous plaire, et vous devés estre contente de ce que jamais aucun des heros de sa sorte n'a mieux été reçu de la divine personne à qui M. vostre frère l'a dédié. Le peu de temps que l'accablement de ses affaires et la necessité de ses grandes occupations lui laissent, est employé à sa conversation; et depuis huit jours qu'on a apporté icy la cinquième partie de ses aventures, il ne s'en est point passé qu'on n'ait donné audience à Phérenice, à Orsane ou à l'historien de Belesis[1]. Ces personnes ont toujours été du petit coucher, et tant qu'elles ont eu quelque chose à y dire, on ne les a point interrompues que par des acclamations et des louanges. N'est-ce pas là vous dire tout ce que vous sauriés desirer de moi? Car pour la continuation de mon amitié, de laquelle vous me faites la grace de temoigner trop de joye, j'espère que S. A. aura bien la bonté de vous informer un jour si vos interests me sont chers et si je sais bien estimer vostre merite. Vous avés sans doute beaucoup de raisons de souhaiter que ce jour arrive bien tost, et vous devés vous interesser plus que je ne saurois dire à voir cesser la persecution de cette illustre affligée. Si le ciel est juste, il previendra les souhaits que nous en faisons, et comme ce seroit impiété d'en douter il faut croire que ce bonheur est proche, et l'attendre avec tranquillité. Car enfin je ne saurois penser (que) ni cette excellente princesse ni ce heros, pour qui vous avez une si legitime passion, estant innocens, soyent davantage persecutés, et en un mot cela me semble autant impossible qu'à moy de cesser de vous honorer.

« Je suis en verité bien affligé de la mort de mademoiselle Paulet, et si je juge de vostre douleur par vostre amitié, je suis assuré qu'elle est extresme. Je vous demande beaucoup de complimens et de civilités pour moy à mesdames vos hotesses; et si j'estois encore assez bien parmy vos amis, je vous supplierois d'assurer madame Arragonets, madame Robineau et madame Boquet de mes tres humbles services. »

Au-dessous de cette lettre, madame de Longueville avait ajouté de sa main ce qui suit :

« C'est estre bien hardie que d'ecrire à une persone de laquelle on a veu une letre come celle que vous avés escrite depuis peu; et c'est l'estre autant que de placer son compliment dans une autre faite come celle dans laquelle je vous escris. Mais come je prefere la reputation d'estre reconnoissante à celle de bien escrire, j'abandonne de bon cœur la dernière pour n'estre pas tout à fait indigne de l'autre, comme je le[2] serois sans doute si je pouvois savoir les constantes bontés de monsieur vostre frère et de vous sans vous tesmoigner combien j'en suis touchée. Je le[3] suis encore si fort de ses ouvrages, et ils adoucissent si agreablement l'ennuy de ma vie presente, que je lui dois quasi d'aussi grands remercimens là dessus que sur la solide obligation que je vous ay de n'avoir point changé pour moy avec la fortune, et d'avoir bien voulu soulager les maux qu'elle m'a faits par les biens que doit faire sentir la continuation d'une amitié come la vostre. Celle de vos hostesses[4] m'est si considerable que l'assurance que vous me donnés qu'elles en con-

[1] Personnages de la cinquième partie du *Cyrus*. — [2] Peut-être l'original avoit-il: je *la* serois. — [3] Même remarque. — [4] Les hôtesses de mademoiselle de Scudéry dont parlent Sarrazin et madame de Longueville sont les dames qui fréquentaient

servent toujours un peu pour moy, m'a donné une fort veritable satisfaction. Je vous conjure de leur dire de ma part, et qu'elles n'en peuvent avoir pour personne qui les estime et qui les aime plus que je fais. »

Arrivons à d'autres correspondances d'un genre tout différent : passons des *Manuscrits de Conrart* aux *Mélanges de Clérambault*.

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Grammaire persane, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de fac-simile, *pour servir de modèles d'écriture et de style pour la correspondance diplomatique et familière,* par M. Alexandre Chodzko. Paris, Imprimerie nationale, 1852, grand in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La langue persane a offert et offre encore aux hommes de lettres de l'Europe un attrait particulier. On aime la simplicité de sa grammaire, qui contraste entièrement avec les formes si savantes, si compliquées, de l'idiome des Arabes, la grâce et l'élégance qui règnent dans ses compositions littéraires, et que ne présentent pas au même degré, à beaucoup près, les poésies écrites dans le langage du Coran. Aussi beaucoup de personnes se livrent de préférence, et avec une sorte d'enthousiasme,

les fameux *Samedis* de mademoiselle de Scudéry et dont nous avons dit un mot. Si l'on était curieux de faire connaissance avec elles, on n'a qu'à demander à la bibliothèque de l'Arsenal, *Belles-lettres*, n° 151, un manuscrit intitulé: *Recueil de pièces*, t. Ier, et d'y lire, p. 613: *La Journée des madrigaux* (le 20 décembre 1653), *fragment tiré des Chroniques du samedi;* on y verra les occupations de cette petite société. Elle était encore dans tout son lustre quand Molière fit *les Précieuses ridicules*. C'est là qu'il adressait ses coups en 1660, et non pas contre l'hôtel de Rambouillet, qui n'était plus, et dont les nouvelles précieuses n'avaient retenu que les défauts pédantesquement exagérés. Je tire de *la Journée des madrigaux* ce passage curieux que Molière semble avoir connu : « La poesie, passant l'antichambre, « les salles et les garderobes mesme, descendit jusques aux offices. Un escuyer, qui « estoit bel esprit ou avoit volonté de l'estre, et qui avoit pris la nouvelle maladie de « la cour, acheva un sonnet de bouts rimés sans suer que médiocrement; et un « grand laquais fit pour le moins six douzaines de vers burlesques. » Avec cette note : « Il est effectivement vray que les valets de la maison firent des vers ce « jour là. »

à l'étude de l'idiome persan, et en savourent avec délices les aimables productions. Mais, il faut le dire, cette prédilection, sans doute très-naturelle, entraîne pourtant avec elle un inconvénient grave. Bien des littérateurs, empressés de connaître la langue persane et d'en exploiter les richesses littéraires, se hâtent d'étudier le persan avant d'avoir appris l'arabe, ou après avoir seulement acquis de cet idiome une teinture superficielle. Les personnes qui ont suivi cette route ne possèdent jamais une connaissance parfaite de la langue persane, et seraient hors d'état de traduire avec exactitude une pièce tant soit peu difficile. En effet, les écrivains persans, par une affectation de savoir qui fait peu d'honneur à leur patriotisme, ont souvent négligé les formes de leur langage maternel pour adopter les expressions et les idiotismes de la langue de leurs vainqueurs; en sorte que, dans une phrase d'un ouvrage persan, sur dix mots, il s'en trouve quelquefois six ou sept qui sont purement arabes. On conçoit bien qu'un homme qui n'a point préalablement étudié l'idiome des Arabes, ou qui en a seulement acquis une connaissance incomplète, doit, à chaque pas, se trouver embarrassé, et aller en tâtonnant, lorsqu'il s'agit de traduire des expressions qui lui sont peu familières.

Depuis que les lettres orientales ont commencé à fleurir en Europe, on s'est, comme je l'ai dit, beaucoup occupé de la langue persane, et de nombreuses grammaires de cet idiome ont été publiées, à diverses époques, dans les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Le P. Ignace de Jésus, Castell, Louis de Dieu, William Jones, Lumsden, Mirza Mohammed Ibrahim, M. Vullers, M. Garcin de Tassy, M. Possart, ont donné des ouvrages de ce genre. Enfin M. Alexandre Chodzko, qui, durant un séjour de douze années en Perse, où il remplissait les fonctions importantes de consul de Russie, s'est familiarisé parfaitement avec la langue et la littérature persanes, vient de publier sur cette matière un nouveau travail, qui offre, avec un résumé bien fait de ce que l'on a dit sur cet idiome, des observations nouvelles qui lui appartiennent, et qui sont le fruit de sa longue expérience. Tel est l'ouvrage dont je suis appelé à rendre compte. Je le ferai avec une entière impartialité; avant de terminer cet examen, j'aurai soin d'apprécier le plus succinctement qu'il me sera possible les autres grammaires qui ont précédé celle du savant auteur, et qu'il a eu soin de consulter. Si, sur un certain nombre de points, j'ai cru devoir contredire ou modifier les opinions de M. Chodzko, on ne me soupçonnera pas, à coup sûr, d'avoir été guidé par un vain esprit de critique. Mais, ayant consacré à la langue persane des études aussi longues qu'approfondies, ayant composé un immense dictionnaire

persan, qui est encore inédit, j'ai bien acquis le droit d'émettre, à mon tour, sur ce qui concerne les formes grammaticales de cet idiome, des idées qui me sont propres, ou de donner la préférence à quelques-unes de celles qui se trouvent consignées dans d'autres ouvrages.

M. Chodzko, en commençant sa préface, nous expose le plan qu'il a cru devoir suivre dans la composition de son livre.

« Un élève, dit-il, après avoir achevé ses études persanes à Londres, « à Vienne ou à Paris, n'est pas à même de rédiger correctement et élé-« gamment un article littéraire, une note diplomatique ou une lettre « familière. Il est encore plus embarrassé lorsqu'il se trouve dans la né-« cessité de s'exprimer de vive voix. Son langage, grammaticalement « correct et philologiquement classique, offre un mélange de phrases et « de mots d'époques si différentes, une confusion telle de tous les genres « de style et d'expressions, qu'il est presque toujours inintelligible à un « Persan, fût-il même philologue de profession. L'Européen, étonné à « son tour de parler un langage si différent de la *langue usuelle*, finit par « croire que cette langue n'est peut-être pas le véritable persan, qu'elle « pourrait bien être une espèce de langue vulgaire, *lingua rustica*, une « corruption de la langue littéraire, pour ne pas dire un patois. Or rien « n'est plus faux. »

J'ai transcrit ce passage, parce qu'il me fournira la matière de quelques observations. Les idées qu'émet M. Chodzko sont assez universellement répandues, et, dans la diplomatie, on est, en général, peu porté à admettre des jeunes gens qui ont étudié dans nos écoles. Et, toutefois, cette sorte de répugnance est-elle bien fondée? Sans doute, comme dit M. Chodzko, des élèves qui ont puisé dans les leçons des professeurs les plus habiles la connaissance de la langue persane, pourraient, je l'avoue, ne pas savoir écrire une lettre de commerce, ne pas bien comprendre celle qui leur serait adressée. Dans la conversation, ils pourraient ne pas saisir et ne pas savoir employer à propos quelques formes du langage vulgaire que l'on ne retrouve pas dans les livres; mais ces idiotismes de la conversation familière ne sont pas difficiles à apprendre. Un élève intelligent, après un mois ou deux de séjour en Perse, acquerrait, sans beaucoup de peine, l'habitude de s'exprimer couramment dans la langue; et il conserverait un avantage que ne possèdent pas ceux qui ont appris à parler par routine, je veux dire une connaissance approfondie de l'idiome persan et de sa littérature. M. Chodzko place les pièces diplomatiques parmi celles dont l'intelligence pourrait échapper aux jeunes gens instruits dans nos écoles; mais cette assertion doit être modifiée. L'auteur sait mieux que personne, puisqu'il le sait

par son expérience personnelle, que, dans l'Orient, les pièces diplomatiques ne ressemblent pas aux nôtres, où l'on s'attache à être clair, afin d'éviter des équivoques qui pourraient conduire à des difficultés réelles, et quelquefois amener des guerres. Dans les chancelleries de l'Orient, une pièce diplomatique est souvent une amplification de rhétorique, dans laquelle le rédacteur s'attache moins à se faire comprendre qu'à faire briller son savoir. Ainsi, dans une lettre persane, on trouve quelquefois des allusions à la mythologie, à l'histoire, des versets du Coran, des vers arabes et persans, qui n'ont souvent qu'un rapport bien éloigné avec l'objet du message. Certes, un interprète qui se serait contenté d'apprendre la langue persane dans les conversations familières, se trouverait fort embarrassé si on lui mettait entre les mains une pièce de ce genre. Incapable d'en offrir une traduction littérale, il se bornerait à en reproduire un résumé plus ou moins inexact; car, pour offrir aux lecteurs l'abrégé d'un morceau quelconque, il faut avoir parfaitement saisi l'enchaînement des idées et le sens des expressions. M. Chodzko cite, parmi les actes diplomatiques, une lettre écrite, en 1809, à l'empereur Napoléon par Feth-Ali-Schah, roi de Perse, et dont il a publié le texte et la traduction. Eh bien, cette lettre vient parfaitement à l'appui de mes idées. Et, quand, dans la suite de mon travail, j'en offrirai l'analyse, je ferai voir que, pour être bien comprise, elle offre des difficultés réelles; et que M. Chodzko lui-même, malgré ses connaissances si étendues sur la langue et la littérature de la Perse, a pu se tromper dans l'interprétation de quelques passages de cette pièce diplomatique.

M. Chodzko fait observer que le goût de la littérature persane n'est pas, en Perse, l'apanage exclusif des hommes instruits. « Rien, dit-il, « n'est plus commun que de rencontrer un conducteur de chameaux, « un épicier, une bayadère, un derviche, qui savent par cœur des stances « de Hâfiz, de Roumy, de Ferdoussy, et des autres poëtes les plus difficiles à comprendre. J'en ai souvent entendu réciter des passages entiers par des porteurs d'eau. »

M. Chodzko ajoute que la langue persane usuelle, en conservant les éléments des époques précédentes, se perfectionne journellement. « Elle se défait, par exemple, de plus en plus de l'élément arabe; elle « acquiert plus de concision, plus de clarté; elle se rapproche, enfin, des « langues européennes. L'élément arabe, tout en conservant encore son « existence officielle, se retire déjà du style familier. » Certes, je ne prétends pas contester ce qui est attesté par un homme aussi habile que M. Chodzko; mais, si la répugnance pour les formes arabes se fait sentir

dans le langage usuel, il n'en est pas de même des compositions littéraires, ni des pièces diplomatiques. Je possède dans ma bibliothèque les deux ouvrages les plus récents qui aient été composés en langue persane; je veux dire, 1° l'*Histoire de la dynastie des Kadjar,* c'est-à-dire de celle qui règne actuellement en Perse, et qui a été imprimée à Tebriz; 2° Un volume immense, intitulé : *Zinet-attawârikh,* زينت التوارخ, « la Parure des histoires, » qui vient de M. Chodzko, et qui contient une histoire générale de la Perse, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. L'auteur, si je ne me trompe, vit encore à la cour de Tehran. Or ces deux livres sont écrits dans un style absolument pareil à celui que nous offrent les productions littéraires qui appartiennent à des époques moins récentes. On y rencontre le même nombre de mots arabes, les mêmes formules, les mêmes idiotismes. Rien, en un mot, n'indique qu'une modification plus ou moins réelle se soit introduite dans le langage.

Puisque, suivant le témoignage de M. Chodzko, le goût de la littérature est, en Perse, universellement répandu; puisque les hommes des classes les plus infimes savent par cœur et répètent les vers des poëtes les plus sublimes, comme les gondoliers de Venise chantent les stances du Tasse, je tire de ce fait une conséquence qui me paraît bien naturelle : c'est qu'une grammaire de la langue persane doit, spécialement et avant tout, reproduire les formes du langage littéraire; ce qui n'empêche pas que l'on ne puisse ajouter, sous chaque article, les idiotismes qui sont particuliers au langage de la conversation. On pourrait aussi, et on devrait même y joindre les formes antiques, abandonnées depuis, mais que nous retrouvons dans les plus anciens monuments de la langue persane, tels que la traduction de l'*Histoire de Tabari,* le *Schah-nâmé*, le *Kabous-nâmé, etc.* Mais je crois qu'il ne fallait pas admettre, comme traits caractéristiques du langage, des formes que l'on chercherait inutilement dans les écrivains, même les plus récents, et qui appartiennent exclusivement au langage de la conversation. J'en produirai des exemples.

La grammaire de M. Chodzko offre un genre de mérite qu'apprécieront facilement les personnes qui aspirent à parler correctement la langue persane. Il a soin de donner partout la prononciation des mots, je veux dire celle qui s'est conservée en Perse jusqu'à nos jours; tandis que les grammairiens qui l'ont précédé avaient, en général, à l'exemple de la plupart des philologues anglais, adopté la prononciation qui est en usage dans l'Inde, et qui, par exemple, substitue partout le son de l'*a* à celui de l'*e*. J'avoue que je n'ai jamais compris pourquoi, même en France,

on avait cru devoir accepter cette manière de transcrire les mots. En effet, l'Inde n'est point un des pays où la langue persane a été parlée à une époque reculée. Cet idiome s'y est implanté à la suite des conquêtes des princes musulmans, et l'on conçoit que les sons mâles du sanskrit ont dû contribuer à modifier la prononciation des mots persans. Si cette prononciation a dû se conserver sans altération sensible, c'est, à coup sûr, dans le pays où la langue persane n'a jamais cessé d'être l'idiome vulgaire des habitants. Tout homme qui voudrait posséder parfaitement la véritable prononciation de la langue française, viendrait la chercher en France, et ne croirait pas qu'il lui fallût, pour obtenir cette prononciation dans sa pureté, faire le voyage du Canada ou de nos colonies maritimes.

M. Chodzko parle d'abord des lettres persanes, qui, comme on sait, sont les mêmes que les signes de l'alphabet arabe, auxquels les Persans ont ajouté quatre caractères, pour lesquels les Arabes n'avaient, dans leur langue, aucun son. Qu'il me soit seulement permis de soumettre à l'auteur une petite observation. Il prétend que la lettre *hhey* (ح) se prononce comme le *ch* allemand, dans les mots *habicht*, *doch*, ou comme le *jota* espagnol dans *Badajoz*. Ne serait-ce pas plutôt le *khey* (خ) auquel s'appliquerait cette prononciation? M. Chodzko fait observer que les Persans n'ont, dans leur langue, aucun son identique avec celui de notre *a;* que, chez eux, l'*élif* long se prononce comme un *o;* et que les habitants de la province de Fars lui donnent le son de la diphtongue *ou*. Il fait observer que le و ne se prononce jamais comme un *o*, excepté dans le mot *khosch*, خوش, « beau. »

M. Chodzko, après avoir donné les règles et des modèles de lecture, passe à la conjugaison des verbes, dont il nous offre les paradigmes. Qu'il me soit permis de soumettre à l'auteur quelques observations qui peuvent modifier ses assertions. A l'exemple d'autres grammairiens, il range parmi les participes les mots *kenendé*, كننده, *gherdendé*, گردنده; mais je ne saurais admettre cette opinion. Les mots formés de l'impératif, en y ajoutant les deux syllabes *endé*, نْده, ne constituent nullement des participes, ils forment des adjectifs verbaux exprimant « *celui* qui fait habituellement « une chose, » tandis que le participe désigne « celui qui fait actuellement « la chose. » Il y a, entre ces deux expressions, la même différence que celle qui existe, en français, entre les mots *ivre* et *ivrogne*.

L'auteur (p. 25), parlant de la négation prohibitive مَر *mé*, qui se joint à l'impératif, prétend qu'elle n'existe que pour la seconde personne du singulier, et que, au pluriel, il faut lui substituer le نَ : que l'on doit

dire مکن, *méken*, « n'arrache pas, » et نکنید, *nékénid*, « n'arrachez pas. » Mais j'avoue que je ne saurais admettre cette assertion. Dans ma conviction intime, le م doit être employé pour le pluriel comme pour le singulier. Voilà l'usage qu'ont suivi universellement les bons écrivains persans. On lit dans l'*Histoire des Sassanides* de Mirkhond (p. 178) : بدنیا میل مکنید, « ne montrez point d'inclination pour le monde. » Et (*ibid.*) دست ازو باز مدارید, « ne retirez pas la main de lui. » Dans les *Instituts de Gazan-Khan* de Raschid-eddin (fol. 7, v.), قبول مکنید, « n'ac-« ceptez pas. » Plus loin (fol. 13, v.), گمان مبرید, « ne pensez pas. » *Ibid.* روا مدارید, « ne regardez pas comme licite. » *Ibid.* تعصّب مکنید, « ne « montrez pas de partialité. » *Ibid.* مورزید, « ne pratiquez pas. » Dans le *George-nâmé* de Moula-Firouz (t. I, p. 250) : زبدخواه در دل مدارید باك, « n'allez pas, dans votre cœur, craindre l'homme malveillant. » Dans le *Zinet-uttawârikh* (fol. 42, v.), تعجیل منمائید, « ne vous hâtez pas. » Ailleurs (fol. 148, r.), از آن حدود مگذرید, « ne dépassez pas ces « frontières. » *Ibid.* مساهله منمائید, « ne montrez pas d'indulgence. » Plus loin (fol. 150, v.), از رسومویاسای من تجاوز مجوئید, « ne cherchez point à « enfreindre mes ordres et mes lois. » Ailleurs (fol. 197, v.), اگر شمارا خبری است از من پنهان مدارید, « si vous avez quelque nouvelle, ne « me la cachez pas. » Plus loin (fol. 214, v.), مرا ضائع منمائید, « ne me « perdez pas. »

Comme je ne veux rien dissimuler de ce qui peut, en quelque point, contredire mes opinions, j'avouerai que, dans ce dernier ouvrage seulement, je veux dire dans le *Zinet-uttawârikh*, j'ai trouvé plusieurs fois le ن placé devant la seconde personne du singulier et du pluriel de l'impératif pour désigner une prohibition. Je lis (fol. 44, r.) اهمال نورز, « ne « montre pas de la négligence. » *Ibid.* تا نفهمید که قصد من دارد دست بقائمهٔ تیغ نبرید, « tant que vous ne sentirez pas qu'il veut m'attaquer, « ne portez pas la main à la garde de l'épée. » Plus loin (fol. 145, r.), فرزندان وعزیزان خودرا در کمند انتقام نینداز, « ne jette pas dans le « lacet de la vengeance tes enfants et ceux qui te sont chers. » Ailleurs (fol. 138, v.), تا خصم بد اخترا بچنگ نیاورید آرام نگیرید, « ne prenez « pas de repos, tant que vous n'aurez pas en votre pouvoir votre misé-« rable ennemi. » *Ibid.* مزاحم او وولایتش نشوید, « ne vexez ni lui ni son « pays; » (fol. 162, v.) : امور ایشانرا بتاخیر نینداز, « ne jette pas leurs « affaires dans un ajournement prolongé. » Plus loin (fol. 199, r.), بی جهت خویشرا در بند سخط وغضب ما نینداز, « ne va pas, sans raison, te

« précipiter toi-même dans les liens de notre colère et de notre indigna-« tion. »

Ces passages, qui ont été écrits sous l'influence du langage vulgaire, et dont les analogues ne se retrouveraient pas, je crois, chez des écrivains d'un âge plus ancien, font voir que, dans le langage de la conversation, le ن peut, comme le مر, se placer devant la seconde personne de l'impératif, tant au singulier qu'au pluriel, pour indiquer une prohibition. Ainsi, quand M. Chodzko (p. 32 et 33) atteste que, dans le langage vulgaire, il est permis de dire, à l'impératif prohibitif : نساز, « ne fais pas, » نمال, « ne frotte pas, » نيار, « n'apporte pas, » il a sans doute raison ; mais tout homme qui voudrait écrire purement et élégamment la langue persane, devrait éviter avec soin ces locutions; car elles ne peuvent être tolérables que dans des lettres familières et autres écrits du même genre.

En donnant la conjugaison des verbes, M. Chodzko parle de l'imparfait qui se forme en plaçant la syllabe مى devant le prétérit. Il est une autre forme, extrêmement usitée, dans laquelle un ى est placé à la fin du prétérit. Je crois que l'auteur attache trop d'importance à la distinction qu'il veut établir entre les particules مى et همى. Si on l'en croit, la seconde particule, soit devant l'aoriste, soit devant le prétérit, soit devant l'impératif, exprime une continuité d'action. Cette différence, que le savant auteur veut établir, ne me paraît pas suffisamment appuyée. Dans ma conviction intime, qui s'est formée d'après l'inspection d'une foule de passages, les particules مى et همى sont absolument synonymes, et se placent indifféremment l'une pour l'autre. Le petit nombre de vers que cite M. Chodzko ne contredit en rien mon opinion, ou plutôt la confirme. مى[1] et همى[2], devant l'impératif, ne modifient point la signification, et peuvent être regardées comme explétives : devant l'aoriste, elles désignent le présent de l'indicatif, et, devant le prétérit, elles donnent à ce temps le sens de l'imparfait. Ainsi, dans le vers de Ferdousi où nous lisons : تهمتن همى خورد مى با سپاه, il faut traduire, non pas : « Tehemten conti-« nuait à boire du vin avec ses soldats, » mais « Tehemten buvait du vin « avec son armée. » Dans le vers suivant, les mots همى تابد از گرد ne doivent pas se rendre par « continuait à resplendir au travers de la « poussière, » mais par « brille au travers de la poussière. »

M. Chodzko parle du futur persan, qui, comme on sait, se construit en mettant devant le prétérit, l'aoriste du verbe خواستن, « vou-

[1] Hâfiz, t. I, p. 325; *Anvari-sohaïli*, fol. 27, v°, 31, v°, 33, r°, 194, r°, etc. —
[2] *Sohak-nâmé*, t. I, p. 447, t. II, p. 538, 637, t. IV, p. 2289; *Livre des Rois*, t. III, p. 28; *Djamasp-nâmé*, p. 850.

« loir. » Une forme analogue se trouve aussi en anglais et en grec moderne. Il faut seulement observer que, dans la phrase persane, le prétérit n'en est pas un proprement dit, mais un infinitif dont on a retranché le ن final. Et, en effet, dans les plus anciens monuments de la langue persane, tels que la traduction de Tabari, le *Schah-nâmé*, *etc.*, on trouve assez constamment la forme primitive خواهد دیدن, خواهم دیدن. Faute de connaître cette particularité, si un interprète voulait, dans une analyse minutieusement littérale, s'imposer l'obligation un peu étrange de reproduire en latin tous les idiotismes du persan, et traduisait les mots خواهد دید par « vult vidit, » tandis que les expressions du texte signifient simplement « videbit, » il se rendrait coupable d'un barbarisme. Car il devrait, sans s'éloigner de son système d'exactitude, rendre l'expression خواهد دید par « vult videre. » C'est ainsi que l'on dit, en persan, باید کرد pour کردن, « il faut faire. » On peut supposer que cette manière de s'exprimer : « je veux faire, » pour dire « je ferai, » a dû son origine à l'orgueil de quelques hommes, qui, fiers de leur force, se persuadaient que leur volonté devait triompher partout sans opposition; et que cette locution, dans un espace de temps plus ou moins long, a pénétré dans le langage usuel, dont elle est devenue une forme régulière et permanente. C'est, au reste, une hypothèse que chacun peut, suivant son opinion, approuver ou rejeter.

Il est, à cet égard, un point sur lequel je ne saurais partager l'opinion de M. Chodzko. Il suppose (p. 28) que l'on peut, au lieu de خواهم خوابید, « je dormirai, » employer l'expression : میخواهم بخوابم, littéralement : « je veux que je dorme. » Il est possible que cette locution soit en usage dans le style familier; mais, dans celui de la littérature, il n'en est pas ainsi : les deux formes de langage ne sont nullement synonymes. Le verbe « vouloir » précédant l'aoriste d'un autre verbe, conserve sa signification primitive, et ne sert pas comme un auxiliaire désignant le futur. On lit dans le *Zinet-uttawârikh* (fol. 214, v.) : خواستند شهر درآیند, « ils voulurent entrer dans la ville. » Plus loin (fol. 215, r.) : اکر قلم صدق رقم خواهد که یکی از بسیار آنرا ایراد نماید, « si le *kalam*, qui « se plaît à nous tracer des lignes véridiques, veut reproduire une des « nombreuses particularités de ce fait; » ailleurs (fol. 275, v.) : میخواهد امر مصالحه را... استحکام دهد, « il veut consolider ce qui concerne la « paix. »

Puisque j'ai parlé de l'usage qui existe dans la langue persane, de retrancher quelquefois la lettre finale de l'infinitif, on peut, je crois, de cette manière, expliquer une pratique qui paraît assez bizarre, et qui consiste à employer, comme substantif, la troisième personne du prétérit.

Dans ce cas, si je ne me trompe, ce prétérit doit être considéré comme un infinitif *apocopé*, c'est-à-dire qui a perdu sa lettre finale, et cet infinitif joue ici le rôle de nom d'action. C'est ainsi qu'en français on se sert des expressions : « le boire, le manger; » c'est ainsi que Voltaire a dit :

Le raisonner tristement s'accrédite.

M. Chodzko dit, avec toute raison, que le plus-que-parfait se forme en plaçant le verbe بود, « fuit, » après le participe présent. Souvent, dans la langue persane, le participe présent a la signification du prétérit. Aussi, ce participe, à l'instar du temps qu'il représente, prend le ب marqué du *kesra*. Dans le *Zinet-uttawârikh* (fol. 216, r.), on rencontre la phrase suivante : چند روزی از عمررا درآنولایت بگذرانیده, « il passa « dans cette contrée quelques jours de sa vie. » Plus loin (fol. 222, v.), از محبس بگریخته, « il s'enfuit de la prison. » Comme le participe, en ce cas, équivaut à un prétérit, on peut aussi placer devant lui la particule مى pour exprimer l'imparfait. On lit dans le *Zinet-uttawârikh* (fol. 221, r.) : از چه مى گفته, « de quoi parlait-il ? » Dans la même page, on trouve le participe, précédé de مى, et suivi du verbe است pour désigner l'imparfait. On lit آن بيت ميخوانده است, « il lisait ce vers, » et ailleurs (fol. 289, v.), ميگفته است, « il disait. »

Comme rien n'est indifférent quand il s'agit d'une littérature dont les productions jouissent d'une juste célébrité, qu'il me soit permis de présenter à M. Chodzko une légère variante, qui concerne la traduction qu'il a donnée d'un vers de Ferdousy. Il est ainsi conçu :

شبى بر برت گر آسودمى سر فخر بر آسمان سودمى

M. Chodzko traduit : « Pour une seule nuit passée sur ton sein, j'irais « heurter à la porte céleste avec ma tête ivre d'orgueil ! » Si je ne me trompe, on peut rendre ce vers d'une manière encore plus littérale en disant : « Si je pouvais, une seule nuit, reposer sur ton sein, je frotte- « rais sur le ciel ma tête orgueilleuse. » Cette image rappelle le vers d'Horace :

Sublimi feriam sidera vertice.

Les mots terminés par un *élif* ne doivent pas, je crois, être considérés comme des participes, mais comme des adjectifs verbaux qui expriment « celui qui est en possession d'une chose, qui la fait habituellement, » et non pas « celui qui la fait actuellement ». Ainsi, بينا désigne « celui qui a la faculté de voir, » دارا, « celui qui possède une chose, » گويا, « ce- « lui qui parle habituellement, un orateur », توانا, « celui qui a le pouvoir « en mains. »

Quant à la forme ناتوان, *nâtavân*, « impuissant, » je ferai observer que, dans la langue persane, l'impératif du verbe se prend souvent pour le nom d'action; et, en plaçant devant ce mot la négation نا, on en forme un adjectif indiquant « celui qui n'est pas capable de faire l'acte désigné « par ce nom d'action. » Quant à la forme میتوان, « on peut, » c'est la troisième personne du présent de l'indicatif, dont on a retranché la lettre finale, afin d'établir une distinction entre ce verbe lorsqu'il a pour sujet un nom déterminé ou un terme vague.

Qu'il me soit permis de consigner ici une observation relativement à l'impératif des verbes qui ont pour première lettre un *élif* et qui prennent devant eux un ب marqué du *kesra*. Le verbe آمدن, « venir, » prend, à l'impératif, la forme بیا et non pas بیآ, comme on lit, par erreur, dans quelques ouvrages imprimés. En effet, l'*élif* marqué du *medda* est censé offrir une lettre double. Le *kesra* du ب s'assimile un des deux *élifs* et le change en ی, *ia*. Par conséquent, l'*élif* qui reste est un *élif* simple qui ne doit plus recevoir le signe de réduplication. Dans le verbe افتادن, *aftâden*, « tomber, » qui, à l'impératif, prend la forme أفت, *uft*, ou, avec le ب, بیفت, *beïuft*, l'influence du *kesra* transforme l'*élif* en un ی. Il serait donc contraire à l'analogie d'écrire بیافت, *beïuft*.

Dans des vers du poëte Hâfiz, que cite l'auteur, on lit ces mots : مرغان قاف دانند آئین پادشاهی. Au lieu de la version « il n'y a que les oi« seaux du Caucase qui sachent bien porter la royauté, » j'aimerais mieux traduire : « les oiseaux du mont *Kâf* (le Caucase) connaissent seuls « l'étiquette de la royauté. »

M. Chodzko entre dans des détails assez étendus sur les verbes défectueux. Ces verbes, dans la langue persane, sont en grand nombre. Il ne faut pourtant pas croire que toutes les irrégularités aient un fondement réel. Certainement بینم, « je vois, » ne vient pas du verbe دیدن, « voir, » mais d'un verbe بینیدن, qui, dans le cours des âges, a perdu une partie de ses temps; et les grammairiens, voulant offrir à leurs lecteurs des verbes complets, ont réuni ces membres épars, afin de présenter des paradigmes dans lesquels rien ne manquât. C'est à coup sûr comme en latin, où *tuli* et *latum* ne viennent pas de *fero*. Il n'est peut-être pas exact de dire que le verbe سختن, *sekhten*, prenne, à l'impératif, la forme سنج, *sendj*. Cette dernière forme vient du verbe سنجیدن, qui tire son origine du mot persan *seng*, سنك, « pierre. » Les Arabes, n'ayant point dans leur alphabet la lettre گ, l'ont changée en ج; ce qui a produit le mot سَنج, *sendj*. Dans les langues de l'Orient, le terme qui signifiait « une « pierre » désignait aussi « un poids, » parce que des pierres étaient em-

ployées pour peser les divers objets de consommation. C'est ainsi que, dans la langue hébraïque, le mot *ében*, אֶבֶן, « pierre, » désigne également « un « poids. » Moïse, dans le Deutéronome (ch. xxv, v. 13), dit au peuple juif: לֹא יִהְיֶה לְךָ בְּכִיסְךָ אֶבֶן וָאָבֶן גְּדוֹלָה וּקְטַנָּה, « Tu n'auras point dans ta bourse « deux pierres, une grande et une petite, » c'est-à-dire « tu n'auras pas « deux poids différents, l'un pour acheter, et l'autre pour vendre. » Du mot سنگ, les Persans ont formé un verbe, سنجيدن, *sendjiden*, qui signifie « peser. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des sciences occultes ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte.

« Non igitur oportet nos magicis illusionibus uti, cum potestas « philosophica doceat operari quod sufficit. »

Roger Bacon, *De secr. oper. art. et nat.* c. v.

2 vol. in-8°. Paris, Sédillot, libraire éditeur, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 13. MDCCCXXIX.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Dans les deux articles précédents, nous avons défini aussi exactement que possible la pensée qui a présidé à la composition du livre *Des sciences occultes*. En parlant des inconvénients inhérents à l'esprit d'hypothèse d'après lequel une *opinion très-générale* est prise pour un *véritable principe* dont on n'a pas préalablement cherché à démontrer la vérité, nous avons fait la part de la *disposition à croire* dans cette manière de procéder; elle est telle, qu'en s'y laissant aller l'esprit ne sent plus le besoin de rechercher la preuve de son opinion, comme l'exigerait la méthode que nous avons qualifiée d'expérimentale (*Journal des Savants*, juin 1845, p. 336; février 1850, p. 72). Ainsi, quoique Salverte ait l'apparence d'un *homme positif*, lorsqu'il dit n'admettre comme vrai que ce qu'il peut expliquer par les causes qu'il appelle naturelles,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre, p. 594, et, pour le deuxième, celui d'octobre, p. 631.

et qu'en cela il paraisse suivre la *méthode a posteriori*, dont le caractère est de partir de l'observation d'un phénomène pour en découvrir la cause immédiate, cependant nous l'avons vu, *crédule à l'excès*, admettre comme vérités de simples allégations, parce qu'elles étaient conformes à une opinion générale qu'il professait, et, en procédant ainsi, il a encouru le reproche que tous les partisans de la *méthode a posteriori* ont adressé aux savants du moyen âge, qui procédaient généralement d'après la *méthode a priori;* car, de son aveu même, il est parti, pour écrire son livre *Des sciences occultes*, d'une histoire de la civilisation subordonnée à une opinion préconçue, et, il faut bien le dire, absolument politique.

Quelques personnes pourront s'étonner qu'un homme qui fait profession de ne pas croire aux miracles soit traité de *crédule;* mais, telle que nous avons défini la *disposition à croire*, et au point de vue d'abstraction où nous nous plaçons pour juger l'influence qu'un écrivain exerce lorsqu'il se propose de propager la vérité, peu nous importe la passion ou l'intérêt qu'il peut avoir, pourvu cependant qu'il soit de bonne foi : car, si, parmi les motifs donnés à l'appui de ses opinions, ou apportés en preuve de leur justesse, nous trouvons des propositions admises sans contrôle préalable comme vraies, et qui cependant sont loin de l'être, nous disons sans hésitation que l'auteur a *cru* et n'a pas *raisonné*. En définitive, un homme professant l'athéisme, le matérialisme, ou certaines opinions subversives de toute société, pourra, à notre sens, faire preuve de la *crédulité* la plus grande en citant de bonne foi comme des vérités de prétendus *faits* qui ne sont que des erreurs.

Si, comme Salverte, nous sommes frappé de la lumière que l'histoire des sciences occultes répand sur l'histoire de l'esprit humain, et même sur celle de la civilisation, notre point de vue diffère beaucoup du sien, et cette différence est assez importante pour que nous l'exposions à la suite de l'examen que nous venons de faire de son ouvrage.

Les points d'où nous sommes partis l'un et l'autre sont fort différents. Salverte a traité des sciences occultes parce qu'il a cru que ses lecteurs trouveraient, dans l'exposé qu'il en ferait, des arguments en faveur de la manière dont il envisageait la civilisation au point de vue politique, tandis que notre point de départ, exclusivement scientifique, a été l'histoire de la chimie. Après des études souvent interrompues, sur les premières époques de cette science, nous sommes enfin arrivé à conclure qu'il n'y a jamais eu de *théorie alchimique* proprement dite : car aucun alchimiste n'est parti de l'observation des phénomènes moléculaires qui s'offraient à lui pour en découvrir les causes immédiates, ou

n'a coordonné ses recherches avec l'intention d'arriver à quelques conclusions générales applicables à la connaissance des actions que les corps exercent dans leur état de plus grande division possible. Loin de là, nous avons montré l'alchimiste occupé d'expériences que lui suggéraient des opinions préconçues et dérivées d'un système d'idées qui dominait tout le savoir humain de cette époque. (*Journal des Savants*, octobre 1849, p. 594 et suiv.)

C'est en étudiant l'alchimie dans les livres les plus renommés parmi les adeptes, que nous avons acquis la parfaite conviction que notre manière de voir n'est point erronée, et que l'esprit général de l'alchimie, tout aussi bien que son esprit spécial, ne peut être saisi d'une manière satisfaisante, et apprécié comme élément dans l'histoire de l'esprit humain, sans prendre en considération les sciences occultes proprement dites: car évidemment l'alchimie tient à ces sciences, et d'une manière absolue par son esprit général, et d'une manière relative par l'esprit spécial qui lui est propre; mais elle s'en distingue parce que, au point de vue spécial, elle a fini par donner naissance à cette science si vaste que l'on nomme aujourd'hui la *chimie*, tandis que les sciences occultes se sont évanouies sans rien donner de durable à la philosophie naturelle, et c'est en cela, nous le répétons, que ces sciences diffèrent surtout de l'alchimie.

Mais, lorsque nous disons qu'elles se sont évanouies, nous entendons parler de l'ensemble des connaissances qu'elles comprenaient comme corps de doctrine, car elles ont laissé dans l'esprit d'un certain nombre de savants des idées dont ils ignorent si bien l'origine, qu'ils les croient nouvelles, et, conséquemment, ils sont loin de penser qu'elles sortent de la même source que des opinions concernant l'art divinatoire, la sorcellerie, les amulettes, etc., dont ils se moquent les premiers lorsqu'ils les entendent exprimer par des gens du monde ou le vulgaire ignorant. Nous reviendrons sur ce sujet dans l'article suivant, lorsque nous rechercherons s'il n'existe pas quelques principes généraux communs à la science ancienne et à la science moderne, dans les branches de connaissances qui ne sont pas douées de la précision mathématique.

Au point de vue de l'histoire des idées, les rapprochements les plus importants se présentent à l'observateur entre les idées du passé et les idées actuelles; il aperçoit, dans leur manifestation, une progression suivie et curieuse au double point de vue de la psychologie et de l'histoire, telle qu'on commence à l'envisager. L'intérêt, et, il faut le dire, l'importance de ces études dont le savoir de l'antiquité et du moyen âge est l'objet, porte bien plus sur ce groupe de connaissances incer-

taines, telles que les sciences occultes et l'alchimie, auxquelles on avait foi, que sur des sciences précises comme le sont l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la mécanique même, et quelques branches de l'histoire naturelle. Ce qu'il importe, selon nous, d'étudier, c'est l'esprit qui présida à réunir les éléments ou les matériaux qui constituèrent non-seulement les sciences occultes, y compris l'alchimie, mais encore la physique, l'anatomie, la physiologie, une partie de la zoologie et de la botanique, la médecine et même l'agriculture, car cette étude généralisée conduit aux conclusions énoncées dans notre tableau de la science de l'antiquité et du moyen âge (*Journal des Savants*, novembre 1851), et, en définitive, elle montre de la manière la plus claire que les sciences dont nous parlons étaient fondées essentiellement sur la *méthode a priori*, tandis que l'époque de la rénovation de l'esprit scientifique, datée communément de François Bacon, est caractérisée par l'usage de la *méthode a posteriori*.

Il est bien plus difficile d'exposer clairement des généralités sur les sciences occultes, qu'il ne l'est de le faire sur les connaissances que l'on considère aujourd'hui comme positives; cette difficulté tient évidemment au vague des premières et à la grande prédominance que l'on accordait autrefois à la *science première*, à la *science du monde invisible*, sur les connaissances du *monde visible*, de sorte qu'on puisait dans la première les principes généraux que l'on considérait comme des vérités, pour les appliquer à des choses du monde visible avec l'intention d'obtenir, de cette application, quelque résultat utile, plutôt que pour bien connaître ces choses au point de vue abstrait de la science pure. Cette manière de voir domine encore chez les hommes qui considèrent l'esprit humain d'une manière abstraite, indépendamment de ses organes. L'étude à laquelle ils se livrent est, à leurs yeux, bien plus relevée que celle des faits du monde visible : un certain nombre de savants livrés à cette dernière étude la partagent encore, quant à l'estime qu'ils font des diverses sciences d'après le degré de précision et de certitude qu'ils leur accordent respectivement. Ainsi, pour eux, les mathématiques pures sont au premier rang, la médecine et l'agriculture au dernier; entre ces extrêmes ils placent la physique, la chimie et l'histoire des corps vivants. Ce fait est la conséquence naturelle de la faiblesse de l'esprit humain, qui se manifeste ici doublement : d'abord, dans l'inégalité de l'avancement des diverses branches des sciences résultant du degré de complication de leurs éléments respectifs, et ensuite dans le jugement porté par l'individu, qui n'estime guère que les choses dont il s'occupe.

Voici l'ordre que nous suivrons :

§ I. *Considérations sur l'astrologie;*

§ II. *Considérations sur les sciences occultes en général;*

§ III. *Des sciences occultes considérées relativement à certains peuples et à certaines époques;*

§ IV. *Des relations du ciel et de la terre conformes aux sciences occultes, envisagées relativement à la diversité des croyances ou des opinions philosophiques;*

§ V. *De quelques principes ou opinions générales de la science ancienne qu'on retrouve dans la science moderne.*

§ I.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ASTROLOGIE.

L'apparition du soleil sur l'horizon éclairant la terre et rendant les objets de sa surface sensibles par le relief et la couleur, la nuit arrivant avec la disparition de l'astre et laissant voir des étoiles sans nombre brillant dans un espace obscur qui paraît comme une voûte immense, émurent les premiers hommes et dirigèrent leurs pensées vers le ciel. Ils n'eurent pas plutôt mesuré la durée des jours, celle des saisons et de l'année, que, dans leur croyance, la terre fut soumise à ce qui était au-dessus d'elle. Tels furent les commencements de l'*astrologie*.

L'astrologie comprit très-probablement, dès son origine, une partie positive correspondant à l'astronomie des modernes, et une partie absolument conjecturale dont le but essentiel était de connaître l'influence qu'on attribuait aux astres sur l'homme, les autres corps vivants et les corps bruts. On qualifiait de *judiciaire* cette partie de l'astrologie, afin de la distinguer de l'autre partie, qui était véritablement scientifique. C'est conformément à cette distinction que l'on trouve cette partie positive de l'astrologie dans la première moitié de notre tableau de la science de l'antiquité et du moyen âge, comprenant la *science abstraite*, tandis que l'astrologie judiciaire appartient à la seconde moitié comprenant la *science appliquée*, et c'est de cette dernière astrologie que nous nous occuperons exclusivement. Mais, dès à présent, il est nécessaire de faire la remarque que l'expression *astrologie judiciaire* est synonyme d'*astrologie divinatoire*. Cependant, pour bien comprendre les choses au point de vue scientifique où nous nous plaçons, il faut partager cette prétendue science en *deux divisions* : la *première* comprenant l'exposé des faits attribués à l'action du ciel sur la terre; la *seconde* appliquant les raisonnements tirés de ces faits à l'art divinatoire;

car évidemment, si cet art existe, il repose sur des observations qui sont antérieures à l'application qu'on en fait. Une distinction semblable est, à la rigueur, pareillement nécessaire pour toutes les branches de l'art divinatoire, puisque, avant l'application, il y a la connaissance d'un fait établi préalablement sur lequel on s'appuie pour prédire l'avenir.

Par la raison qu'il n'existait pas un seul objet du monde visible terrestre qui pût être étudié d'une manière satisfaisante, sans tenir compte de l'influence céleste à laquelle on le disait soumis, les relations admises entre le ciel et la terre étendaient infiniment le domaine de l'astrologie.

Quelle route l'esprit humain a-t-il suivie, dès l'origine des sociétés, pour constituer une science? c'est ce qu'on ne peut dire avec certitude, faute de documents. Cependant il est probable qu'il n'a pas procédé méthodiquement, à l'égard des sciences surtout, qui, hors du domaine des mathématiques pures, se composent d'éléments nombreux. Probablement les premiers matériaux d'une de ces sciences ont été réunis d'après l'utilité dont ils étaient à l'homme, et l'idée de les coordonner en corps de doctrine ne s'est présentée à certains esprits d'élite qu'à une époque où un assez grand nombre de ces matériaux existaient déjà.

Mais une explication est nécessaire. Les matériaux dont nous parlons ne ressemblent point à des pierres prises çà et là pour élever un édifice dont la condition d'existence est assurée du moment où l'architecte a des pierres à sa disposition en nombre suffisant et de forme convenable pour être juxtaposées. Les matériaux intellectuels constituant un corps de doctrine diffèrent en ceci des pierres de l'édifice, qu'ils n'ont pu être coordonnés qu'après avoir subi par la pensée, non d'un seul, mais de plusieurs, de nombreuses modifications, de sorte que, sous ce rapport, ils seraient, jusqu'à un certain point, comparables à des pierres qui n'auraient été juxtaposées qu'après avoir subi, sous la direction successive de plusieurs architectes, une suite de transformations avant de recevoir la forme définitive convenable à l'édifice.

Voilà comment on peut concevoir l'élaboration des matériaux intellectuels constituant un premier corps de doctrine, qui, quoique incomplet, conservera toujours unis un certain nombre de faits, quel que soit le changement qui, par suite des efforts de plusieurs travaillant simultanément et successivement, viendra plus tard modifier la pensée générale qui a présidé à la coordination de ces faits.

Mais il s'en faut beaucoup que les matériaux des corps de doctrine

auxquels l'antiquité et le moyen âge accordaient le titre de sciences aient été coordonnés, après avoir subi des transformations assez multipliées, pour donner à leur réunion un caractère de durée. C'est ce qui explique comment cette prétendue science, si vaste en apparence, qu'on appelait l'*astrologie judiciaire*, a croulé de toutes parts dès que la *méthode a posteriori* a servi de guide à ceux qui ont voulu connaître la philosophie naturelle.

En effet, si nous ne pouvons dire comment l'astrologie judiciaire a été créée, nous pouvons affirmer que l'esprit qui l'a faite corps de doctrine n'a nullement été scientifique; car les matériaux réunis par lui n'avaient point subi l'élaboration nécessaire à les constituer éléments d'une science. En effet, une fois l'action du ciel admise sur tout ce qui est terrestre, il eût fallu prouver que les résultats de cette action étaient bien réellement dérivés des causes célestes auxquelles on les attribuait *a priori*. Or, non-seulement on ne le fit pas, mais on admit encore, sans en démontrer la réalité, d'autres effets que l'on attribua aux mêmes causes. De sorte qu'en définitive on *crut* à la réalité d'effets dont un certain nombre étaient imaginaires, et on en rapporta la manifestation à des causes célestes. Évidemment un corps de doctrine ainsi constitué n'avait en soi aucune chance de durée.

Mais ce n'était point là toute l'*astrologie judiciaire;* après avoir admis des effets dont beaucoup n'existaient pas, après avoir admis gratuitement que les causes qui les produisent étaient au ciel, on crut qu'en étudiant ces effets dans le présent et avec le concours de la connaissance du passé, transmise par la tradition écrite ou orale, on parviendrait à prévoir l'avenir : et, à cause du prix que l'homme parvenu à l'âge de raison attache à la connaissance des événements, cette division de l'astrologie judiciaire acquit une telle importance, qu'elle absorba celle qui pouvait être considérée, jusqu'à un certain point, comme la science appliquée à la connaissance des actions du ciel sur les êtres terrestres, indépendamment de toute divination. Enfin l'*astrologie judiciaire*, quand elle étudiait l'avenir, semblait si étendue par le nombre des causes célestes qui intervenaient dans une prédiction, et, aux yeux du vulgaire, les études en étaient si relevées par la science de *lire* dans le ciel qu'on accordait aux astrologues-devins, que cette division de l'astrologie judiciaire fut, pour un grand nombre de gens, tout l'art divinatoire.

§ II.

CONSIDÉRATIONS SUR LES SCIENCES OCCULTES EN GÉNÉRAL.

Les connaissances qui semblèrent, à certaines époques de l'antiquité et du moyen âge, satisfaire aux désirs les plus impérieux de l'homme, la *connaissance de l'avenir*, la *richesse* et la *santé*, composèrent le domaine des sciences *occultes ou cachées*. La qualification d'*occultes* se trouve suffisamment justifiée, si l'on prend en considération, soit l'incertitude de ces prétendues sciences pour ceux mêmes qui croyaient à leur réalité, soit l'intérêt que ceux qui se livraient à leur culture avaient à les tenir secrètes.

La distinction de l'astrologie judiciaire en *deux divisions* faite plus haut, et l'explication de la manière dont la *première division*, qu'on peut dire, jusqu'à un certain point, scientifique, a été absorbée par la *deuxième*, exclusivement divinatoire, est applicable à tous les corps de doctrine anciens, qui, comme l'astrologie judiciaire, comprenaient un certain nombre de connaissances variées qu'on appliquait à la divination; par exemple, en restant toujours dans le monde visible (tableau de la science de l'antiquité et du moyen âge), la *divination humaine*, troisième branche de l'*art divinatoire*, exigeait la connaissance des faits des sociétés humaines avant qu'on pût penser à se livrer à aucune prédiction.

Quant aux rameaux secondaires de l'art divinatoire, bornés à la pratique d'une seule opération ou d'un très-petit nombre, comme l'*axinomancie*, la *rabdomancie*, si la distinction dont nous parlons est superflue en apparence, cependant, en principe, la distinction en deux divisions, posée plus haut à l'égard de l'astrologie judiciaire, leur est applicable.

Si nous passons au monde invisible (tableau précité), nous trouvons un corps de doctrine assez complexe, où la distinction de deux divisions est explicite; car la *théomancie*, première branche de l'art divinatoire, est à la théurgie ce que la deuxième division de l'*astrologie judiciaire* est à la première division de cette même *astrologie judiciaire*.

Nous ajouterons que la *démonomancie*, la quatrième branche de l'art divinatoire, et la *démonourgie*, présentent encore la même relation, avec cette différence extrême cependant que l'homme, au lieu de s'adresser à la divinité, pour en obtenir une grâce surnaturelle, s'adresse au démon.

Nous renvoyons au tableau déjà cité le lecteur qui voudrait saisir les rapports des rameaux secondaires de l'art divinatoire avec les connaissances auxquelles ils se rattachent respectivement.

§ III.

DES SCIENCES OCCULTES CONSIDÉRÉES RELATIVEMENT À CERTAINS PEUPLES ET À CERTAINES ÉPOQUES.

Une des monarchies les plus anciennes de l'Asie est celle des Assyriens à laquelle on donne Nemrod, arrière-petit fils de Noé, pour fondateur, 125 ans après le déluge et 2233 ans avant J. C.

Au bout de quatorze siècles, elle fut partagée en trois royaumes, celui des Mèdes, celui des Assyriens proprement dits, et celui des Babyloniens, 821 ans avant J. C. 283 ans après le partage, Cyrus, petit-fils d'Astyage, roi des Mèdes, réunit les trois royaumes avec la Perse, et fonda une vaste monarchie qui, après deux siècles, fut conquise par Alexandre.

A partir de cette époque, c'est dans les écoles d'Alexandrie qu'il faut étudier l'esprit humain.

A. *Assyriens, Babyloniens.*

Les historiens s'accordent à considérer les habitants de la Chaldée comme s'étant livrés, peu de temps après la fondation de la première monarchie assyrienne, à l'observation du ciel, et ils sembleraient s'être occupés avant tout d'astrologie positive. Cependant Diodore de Sicile dit que Bélus, originaire d'Égypte, conduisit une colonie d'Égyptiens sur les bords de l'Euphrate, et qu'il y institua des prêtres que les Babyloniens appelèrent *chaldéens*. Comme ceux de l'Égypte, ils étaient exempts d'impôts et de toute charge publique.

Le traducteur d'Hérodote, Larcher, fait remarquer que Voltaire s'est trompé en appelant *mages* ces *chaldéens*; il les a confondus avec les *mages des Perses*.

Diogène Laërce dit que quelques-uns prétendent que la philosophie a commencé chez les barbares; qu'il y a, chez les Perses, des mages, chez les Babyloniens, des *chaldéens*, et des gymnosophistes chez les Indiens.

Enfin Hérodote, à propos du temple de *Jupiter-Bélus*, parle des *chaldéens* comme des prêtres de ce dieu.

Suivant Diodore, les *chaldéens* institués par Bélus observaient les astres comme le faisaient les prêtres, les physiciens et les astrologues égyptiens, et, sous ce dernier rapport, ils étaient fort renommés, parce qu'ils s'appliquaient surtout à la divination. Ils pratiquaient les purifications et les sacrifices, ils recouraient à des paroles magiques pour dé-

tourner le mal et procurer le bien. Enfin ils étudiaient le vol des oiseaux, interprétaient les songes et les prodiges, observaient les entrailles des victimes qu'ils offraient en sacrifice. Les chaldéens pratiquaient donc presque toutes les branches de l'art divinatoire[1].

Diodore donne encore quelques autres détails intéressants sur l'astrologie des chaldéens.

Ils distinguaient cinq planètes, Cronus (Saturne), Mars, Vénus, Mercure et Jupiter. Ils les désignaient par le nom collectif d'*interprètes*, parce que, de l'observation des mouvements qui leur sont propres, on peut en induire les événements futurs.

Ils reconnaissaient comme subordonnées aux planètes trente étoiles, auxquelles ils donnaient le nom de *dieux-conseillers*.

Ils reconnaissaient, en outre, douze princes de ces dieux subalternes.

[1] On peut se représenter les branches principales de l'art divinatoire groupées ainsi (voyez le tableau ci-dessous) :

CLASSES[2].	ORDRES[2].		GENRES[2].	*Espèces*[2].
I. DIVINATION ARTIFICIELLE[1].	ASTROLOGIE JUDICIAIRE.	*Divination par les Chaldéens*[1].		
	HARUSPICINE GÉNÉRALE[1].	*Haruspicina* (Cicéron). *Haruspicium* (Catulle), (*science*). *Haruspex*, homme qui prédit les choses à venir par la vue des entrailles des victimes.	1. HARUSPICINE proprement dite, art de prédire par l'inspection des entrailles[1]. 2. INTERPRÉTATION DES PRODIGES[1]. 3. INTERPRÉTATION DES FOUDRES[1].	
	AUSPICES[1].	*Augurium* (*science*). *Auspex*, augure qui prédit l'avenir par l'observation des oiseaux.		1. Observation de la manière dont les poulets sacrés mangent. 2. Observation du vol des oiseaux. 3. Observation de leur chant.
			DIVINATION PAR LES SORTS.	
			DIVINATION PAR LES PRÉSAGES.	
II. DIVINATION NATURELLE[1].	DIVINATION INSPIRÉE PAR L'ESPRIT DIVIN[1].	Vaticination.		1. Sibylle. 2. Cassandre. 3. Oracles.
	DIVINATION PAR LES SONGES[1].			Trois sortes de songes, suivant Posidonius.

[1] Cicéron. — [2] Chevreul.

Le nom de *mages* a été donné aux prêtres de plusieurs peuples asiatiques, notamment à ceux des Mèdes et des Perses.

B. *Mèdes.*

On peut conclure d'un passage d'Hérodote qu'il y avait certains *mages* chez les Mèdes qui interprétaient les songes, que tous conséquemment ne le faisaient pas, car Hérodote s'exprime en ces termes dans la traduction de Larcher (tome I, page 88; Crapelet, 1802): « ayant communiqué (il s'agit d'Astyage, fils de Cyaxare, roi des Mèdes) ce songe « à *ceux des mages qui faisaient profession* de les interpréter, il fut effrayé « du détail de leur explication. »

C. *Perses.*

Hérodote, en parlant de la religion des Perses, dit que ces peuples n'ont pas d'images des dieux dans leurs temples, qu'ils sacrifient à Jupiter (le ciel), au soleil, à la lune, et, chose remarquable à notre sens, aux quatre éléments : la terre, le feu, l'eau et l'*air en mouvement;* plus tard, ajoute l'historien grec, ils empruntèrent aux Assyriens et aux Arabes le culte de Vénus céleste ou Uranie.

Il n'y a pas de sacrifice sans la présence des mages; mais ceux-ci diffèrent des prêtres égyptiens, selon Hérodote, en ce qu'ils tuent de leurs mains toutes sortes d'animaux, le chien et l'homme exceptés.

D. *Scythes.*

Hérodote entre dans quelques détails relatifs aux divinités des Scythes, et les désigne par des noms grecs, savoir : Vesta, Jupiter et la Terre, sa femme, Apollon, Vénus-Uranie, Hercule, Mars, Neptune.

Il parle de *leurs devins* et de leurs *neures* ou enchanteurs.

Les *devins scythes* pratiquent la *rabdomancie;* ils posent à terre des faisceaux de baguettes, les délient, et, après avoir mis à part chaque baguette, ils prédisent l'avenir; pendant la prédiction ils reprennent les baguettes l'une après l'autre et les remettent ensemble. Ils tiennent cette sorte de divination de leurs ancêtres (tome III, page 171).

Les *neures*, au dire des Scythes et des Grecs établis en Scythie, se changent une fois l'an en loups pour quelques jours. Hérodote fait la remarque qu'il ne croit pas à cette transformation.

E. *Égyptiens.*

Diodore, en traitant de l'histoire des Égyptiens, dit que les habitants de la ville de Thèbes prétendent être les plus anciens des hommes et

que c'est parmi eux que la philosophie et l'astrologie furent inventées. (traduction de Miot, livre Ier, § 50). Nous allons résumer ce que l'auteur raconte des Égyptiens relativement au sujet que nous traitons.

Le peuple égyptien se compose de prêtres, de guerriers, de pasteurs, d'agriculteurs et d'artisans.

Les prêtres comptent vingt-trois mille ans d'existence depuis le règne du soleil jusqu'à l'expédition d'Alexandre.

Ils enseignent à leurs fils à lire et à écrire deux sortes de caractères, les caractères sacrés et les caractères vulgaires ou communs.

Ils s'appliquent beaucoup à l'arithmétique et à la géométrie : non-seulement la mesure des terres inondées chaque année par le Nil l'exige, mais encore la connaissance du ciel, qui est indispensable à la mesure du temps. En parlant de cette nécessité, Diodore ne distingue pas l'astronomie de l'astrologie, ou plutôt il confond, sous cette dernière dénomination, les connaissances positives du ciel avec les hypothèses dont alors il était l'objet : telles étaient l'action de chaque planète sur la naissance des animaux, l'influence des astres pour produire le bien et le mal. Diodore dit encore que les prêtres prédisent les événements futurs de la vie des hommes, et qu'ils rencontrent presque toujours juste; ils indiquent les années de stérilité et d'abondance, les maladies qui doivent attaquer les hommes ou les troupeaux, les tremblements de terre, les inondations, l'apparition des comètes, etc.

Mais un fait bien remarquable, à nos yeux, est la découverte faite, en 1827, par Champollion, d'un plafond sculpté dans le tombeau de Ramessès IV, pharaon que l'on dit avoir régné de 1559 à 1493 avant J. C. Ce plafond montre les relations que les astrologues égyptiens supposaient exister entre les corps célestes et les organes du corps humain; il témoigne par là de l'importance que l'on attachait à l'astrologie en général et à cette correspondance en particulier. Nous reviendrons, dans un prochain article, sur ce monument, pour montrer l'ancienneté des idées du *macrocosme* et du *microcosme*.

F. *Grecs.*

Sans la distinction faite plus haut de l'astrologie judiciaire en deux divisions, il serait difficile de prendre une idée juste de ce qu'elle fut chez les anciens Grecs et chez ceux du moyen âge; car ceux-là ne s'occupaient guère que des effets supposés produits par les astres sur les corps terrestres, et les hommes particulièrement, à l'époque où les peuples de l'Asie occidentale et les Égyptiens cultivaient avec ardeur l'astrologie judiciaire divinatoire. En d'autres termes, les anciens Grecs

s'occupaient de la première division de l'astrologie judiciaire, et les autres peuples de la deuxième division. Hippocrate, dans plusieurs de ses écrits, parle de l'influence qu'il attribuait à la position des astres sur les maladies de l'homme. Enfin, Cicéron (livre II de la divination) fait remarquer qu'Eudoxe, le disciple de Platon et le premier astronome de son temps, le stoïcien Panœtius (150 av. J.-C.), Scyllax, son ami, et plus anciennement Archélaüs et Cassander, tous les trois excellents astronomes, étaient contre l'astrologie divinatoire. Les travaux des Grecs sur la sphère céleste témoignent, en effet, du bon esprit qu'ils portèrent dans l'étude du ciel; nous croyons utile, pour le faire apprécier, de résumer en peu de mots les opinions de Letronne et de M. Ideler sur l'origine du zodiaque, qui joue un si grand rôle dans l'astrologie judiciaire. Avant tout, il importe de distinguer, avec ces deux illustres savants, trois éléments dans le zodiaque;

1° La *division en parties*, résultant du mouvement de la lune ou du mouvement apparent du soleil;

2° Les *constellations*, qui correspondent à chacune de ces parties;

3° Les *figures*, par lesquelles on réunit en différents groupes les étoiles composant les constellations.

1° *Division du zodiaque en parties.*

Letronne et M. Ideler attribuent aux Chaldéens la division du zodiaque en douze parties; c'est d'eux que les Grecs la reçurent.

2° *Constellations.*

Le groupement des étoiles en constellations de la sphère grecque a été imaginé par les Chaldéens, suivant M. Ideler, et par les Grecs, suivant Letronne.

3° *Figure des constellations.*

Si M. Ideler refuse aux Grecs l'invention des constellations de leur sphère, il est d'accord avec Letronne pour leur attribuer l'idée de la circonscription des constellations dans des figures définies.

C'est l'ensemble de ces constellations, représentées et définies par des figures sur une surface sphérique, avec une zone correspondante à cette surface et divisée en douze parties correspondantes elles-mêmes au mouvement apparent du soleil observé de la terre pendant une année, qui constituent la *sphère grecque*.

Letronne et M. Ideler en considèrent l'invention comme successive, parce que, suivant eux, ce n'est qu'après avoir défini les constellations

en figures que les Grecs y transportèrent la division du zodiaque en douze parties, d'invention chaldéenne.

Selon Letronne, l'invention de la sphère grecque ne remonterait pas au delà de 520 à 530 ans avant J. C. L'ouvrage d'Eudoxe, *Le Miroir et les Phénomènes*, qui fut commenté par Hipparque, et que l'on date de 370 ou 380 avant J. C., en fait mention. Letronne pense que le zodiaque grec, noms et figures, passa en Égypte, à l'époque alexandrine, et de là en Perse, aux Indes et à la Chine.

Enfin, pour terminer ce que nous voulions dire de l'astrologie des Grecs, nous ajouterons qu'après la conquête de l'Égypte par les Romains, ils commencèrent à cultiver l'astrologie divinatoire, et, sous l'empire de Byzance, elle devint pour eux une véritable passion.

En résumé, les anciens Grecs se sont occupés d'astrologie : les uns ont cultivé l'*astrologie positive* ou *astronomie*, aussi les savants livrés à cette étude ont-ils, en général, été appelés *astronomes* et non astrologues; les autres ont admis la réalité de ce que nous avons appelé la *première division de l'astrologie judiciaire :* tel est Hippocrate. Enfin, les Grecs du Bas-Empire ont adopté toutes les absurdités de la *deuxième division de l'astrologie judiciaire.* Ce résumé, nous l'espérons, satisfera les personnes qui désirent des conclusions positives et propres à éclairer, sans hypothèse, l'histoire de l'esprit humain.

Nous pourrions multiplier les citations, mais celles que nous venons de faire suffisent à notre but : elles montrent l'astrologie florissante chez les peuples les plus anciennement civilisés et chez ceux qui passent pour s'être livrés les premiers et avec le plus de succès à la partie positive de l'astrologie, l'astronomie; elles prouvent, en outre, que l'*haruspicine*, la *rabdomancie*, l'*oniromancie*, *etc.*, concouraient aussi, avec l'astrologie judiciaire, pour prédire l'avenir, et elles expliquent pourquoi les expressions d'*Égyptiens* et de *Chaldéens* ont été employées comme synonymes d'*astrologues*.

En montrant l'esprit humain instituant les sciences occultes d'après la méthode *a priori*, nous sommes loin de dire que les mages, les prêtres de la Chaldée et de l'Égypte, n'aient pas tiré parti, comme moyen politique et dans l'intérêt de leurs temples, de ces prétendues sciences. S'il s'en est trouvé qui n'aient pas eu foi en elles, la plupart y croyaient sincèrement; et comment en serait-il autrement, lorsque, à la fin du moyen âge, à une époque où l'astrologie était attaquée comme erreur, comme mensonge, et même comme moyen de tromper, on a vu des hommes éclairés, étrangers à l'Église, qui, sans être soupçonnés d'aucun intérêt personnel, en ont pris publiquement la défense? Et, lorsque tous

les peuples recherchent ou ont recherché les devins, on se demande si on ne doit pas les considérer comme les promoteurs des sorciers plutôt que comme des hommes simples, victimes d'ambitieux intéressés à les tromper; mais la réflexion trouve ultérieurement, selon nous, la vérité dans la fusion des deux opinions extrêmes.

Il nous reste à examiner les sciences occultes dérivées des relations établies entre le ciel et la terre, conformément à diverses croyances; enfin, à montrer que quelques principes sont communs à la science ancienne et à la science moderne. Ce double examen sera l'objet d'un article prochain.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 12 novembre, sous la présidence de M. de Wailly. La séance a été ouverte par la proclamation de prix et l'annonce des sujets proposés, dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Antiquités de la France. — La première médaille a été accordée à M. Edmond Le Blant, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, accompagné d'un atlas; la seconde, à M. Bellaguet, pour sa publication intitulée : *Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, 6 vol. in-4°: la troisième à M. de Coussemaker, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, 1 vol. in-4°.

Rappel de médaille, à M. de Boissieu, pour la 5e livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à M. P. Tarbé, pour ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, 2 vol. in-8°; 2° à M. de la Quérière, pour ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*, broch. in-8°; 3° à M. Hersan, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de la commune de Boury (Oise)*; 4° au R. P. Lambillotte, pour son ouvrage intitulé : *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-simile du manuscrit de Saint-Gall*, 1 vol. in-4°; 5° à M. Cl. Rossignol, pour son

ouvrage intitulé : *des Libertés de la Bourgogne, d'après les jetons de ses états*, 1 vol. in-8°; 6° à M. Quantin, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Inventaire général des archives historiques de l'Yonne*, première partie, 1 vol. in-4°; 2° *Coup d'œil sur les monuments archéologiques du département de l'Yonne*, broch. in-8°; 7° à M. Jacq.-Ch. Brunet, pour ses *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais*, 1 vol. in-8°; 8° à M. l'abbé Roux, pour ses *Recherches sur le Forum Segusiavorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs*, gr. in-8°; 9° à M. A. Fauché-Prunelle, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Examen des anciennes institutions du Briançonnais, et plus spécialement des institutions autonomes ou populaires, etc.*

Rappel de mention très-honorable à M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507*, tome II, in-4°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Lepage, pour six ouvrages intitulés : 1° *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, 1 vol. in-8°; 2° *Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy*, broch. in-8°; 3° *la Chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons*, broch. in-8°; 4° *les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville*, broch. in-8°; 5° *Pierre Gringoire, extrait d'études sur le théâtre en Lorraine*, broch. in-8°; 6° *le Palais ducal de Nancy*, 1 vol. in-8°; 2° à M. J. Marion, pour son ouvrage intitulé : *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, broch. in-8°; 3° à M. Ph. Guignard, pour son ouvrage intitulé : *Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale Saint-Urbain de Troyes, représentant les légendes de Saint-Urbain et de Sainte-Cécile*, broch. in-8°; 4° à M. Bizeul, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Dissertation sur Alet et les Curiosolites*; 5° à M. Eug. Grésy, pour sa *Notice sur trois crosses historiées du XIIe siècle, accompagnées d'études iconographiques sur la vie du Christ et la description du tombeau de saint Gauthier*, broch. in-8°; 6° à M. Mac-Carthy, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : *Géographie comparée et archéologie de la subdivision de Tlemsen*; 2° *Recherches sur le développement et l'organisation du Christianisme en Afrique, à l'époque romaine*, première partie (avec cartes); 7° à M. l'abbé Richard, pour son *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 2 vol. in-8°; 8° à MM. les abbés Gatin et Besson, pour leur *Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, 1 vol. in-8°; 9° à M. Sauvage, pour ses *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, broch. in-8°; 10° à M. Van der Chijs, pour son ouvrage intitulé : *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg, etc.*, c'est-à-dire : *Monnaies des ci-devant duchés de Brabant et de Limbourg, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la pacification de Gand*, 1 vol. in-4°; 11° à M. de Fontenay, pour son ouvrage intitulé : *Nouvelle étude de jetons*, 1 vol. in-8°; 12° à M. Mignard, pour son *Histoire des différents cultes, superstitions et pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne*, broch. in-4°, et pour la *Monographie* du coffret de M. le duc de Blacas, in-4°.

Prix Gobert. — « Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire « de France et les études qui s'y rattachent. » — L'Académie maintient dans la possession du premier prix annuel M. Léopold Delisle, auteur des *Études sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge.* Elle accorde le second prix à M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, etc.*, 3 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — Le concours a présenté plusieurs ouvrages recommandables, mais non à un degré suffisant pour que le prix pût être décerné.

L'Académie avait ouvert, en 1848, et prorogé, le 22 août 1851, jusqu'à cette année, un concours sur la question suivante : « Restituer, d'après les monuments, « l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite « de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides. » L'Académie retire la question du concours, se réservant de la reproduire plus tard, lorsque les recherches de nouveaux monuments qui se poursuivent dans l'Asie orientale auront porté leurs fruits.

Prix particulier d'archéologie nationale. — L'Académie, autorisée à accepter de M. de Caumont, un de ses correspondants, une somme de 500 francs, pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquité nationale, avait remis au concours, pour l'année 1852, la question suivante : « Signaler et décrire « les monuments ou parties de monuments bâtis au xe siècle et existant encore en « France; indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle « suivant, en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses pro- « vinces. » Il a été envoyé un seul mémoire, auquel l'Académie a décerné le prix. L'auteur est M. Albert Lenoir.

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1853 et 1854. — L'Académie avait proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante :

« Comment et par qui se sont exécutés, en France, sous le régime féodal, depuis « le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands « travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et reli- « gieux ? »

Il n'a été déposé au secrétariat aucun mémoire pour ce concours. L'importance et l'intérêt de la question déterminent l'Académie à le proroger jusqu'à l'année 1853.

Elle rappelle qu'en 1851 elle a remis au concours, pour décerner le prix en 1853, cette question :

« Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les « Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les « monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement « ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées « de l'Europe ? »

Elle rappelle encore que le sujet proposé en 1851, pour un prix à décerner de même en 1853, est le suivant,

« Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les « temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. »

Elle substitue à la question des monarchies grecques de l'Orient, retirée momentanément du concours, la suivante, sur laquelle les concurrents devront avoir présenté leur travail avant le mois d'avril 1854 :

« Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature « dans les satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement « dans les satrapies déjà héréditaires ou qui le devinrent après la conquête d'Alexan- « dre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie. »

Elle propose pour le prix annuel ordinaire, qu'elle décernera en 1854, le sujet suivant :

« Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du ve siècle de notre « ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches « épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles

« données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet; enfin essayer d'établir une « théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs*.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs sera décerné, en 1853, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1852.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853.

Il sera décerné, en outre, la même année, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquité de l'Afrique, une médaille de 500 francs, représentant celle que M. le colonel Carbuccia avait obtenue dans le concours des antiquités de la France, en 1851, et dont il a remis la valeur à la disposition de l'Académie.

Conditions des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. — Au 1er avril 1853, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1852, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert.

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Les exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853.

École française d'Athènes. — Les sujets d'explorations et de recherches proposés, en 1852, aux membres de l'école française d'Athènes, pour la seconde année d'études, conformément au décret du 7 août 1850, sont les suivants :

Questions déjà proposées l'an dernier, et qui n'ont pas été traitées :

1° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue, avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Étudier la topographie de Delphes, du Parnasse et des environs, décrire la contrée et les monuments dont elle recèle les ruines, et faire l'histoire de la ville, du temple et de l'oracle d'Apollon, tant par les relations des auteurs et les documents de toute sorte qui ont été publiés, surtout les inscriptions, que par des recherches nouvelles entreprises sur place.

Questions proposées pour la première fois :

3° Étudier, sur le terrain, la topographie de l'île d'Égine, consulter l'ouvrage de K. O. Müller *Æginsticorum liber, Berolini*, 1817, et les recherches de M. Ph. Le Bas sur l'histoire de cette île, recherches publiées dans les *Annales de l'Institut archéologique;* enfin, essayer de déterminer la position exacte des établissements anciens, comme celle des temples mentionnés par Pausanias (II, 29 et 30).

4° Déterminer l'emplacement, l'étendue et les enceintes des villes et localités de l'île de Lesbos, surtout de celles dont la position est encore incertaine : de ce nombre sont Ægirus, Agamède, Hiéra, Métaon, Napé et Tiaræ.

Quant à l'état ancien de l'île, on pourra consulter les travaux de MM. Plehn et Zander, comparés avec les relations modernes de Tournefort, Pococke, Richter et M. de Prokesch.

5° Explorer la contrée comprise entre le Pénée, le golfe Thermaïque, l'Haliac-

mon, et les chaînes qui séparent l'Épire de la Grèce orientale; chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe; et décrire surtout, dans la partie de la Thessalie et de la Macédoine qu'on vient d'indiquer, les localités que M. le colonel Leake (*Travels in northern Greece*) n'a pu visiter.

L'Académie désire que ce travail, ayant pour objet la géographie comparée, l'épigraphie et l'archéologie, soit, autant que possible, la continuation de celui que M. Mézières vient de terminer sur la Magnésie, le Pélion et l'Ossa.

Délivrance des brevets d'archivistes-paléographes. — Les élèves de l'École des chartes auxquels ont été accordés des brevets d'*archiviste-paléographe*, le 15 mars 1852, sont : MM. Boutaric (Paul-Edgard); Lecaron (Frédéric-Natalis), Charronnet (Charles).

Après la proclamation des prix et l'annonce des sujets proposés, M. Lenormant a lu le rapport sur les ouvrages envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France. Ce rapport a été suivi de la lecture faite par le secrétaire perpétuel, M. Naudet, d'une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Walckenaer. Trois autres lectures ont occupé le reste de la séance : 1° rapport de M. Guigniaut sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes pendant l'année 1850; 2° Mémoire sur un puits artésien exécuté en Égypte au temps de la 17° dynastie, par M. Lenormant; 3° Introduction au tome XXII° de l'*Histoire littéraire de la France*, par M. V. Leclerc.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Ramey, de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, est mort le 1er novembre à Paris.

M. Huvé, de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est mort le 24 novembre à Paris.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand, du docteur Frédéric Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de Paris, officier de la légion d'honneur. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1851, t. III, III° partie (ou II° partie, 2° section); in-8° de VIII-427 pages (de la page 833 à la page 1260). — Cette livraison, complète enfin le grand ouvrage auquel M. Guigniaut a, depuis de longues années, principalement consacré les efforts de sa science et de son talent, et dont nous avons eu soin de faire connaître le progrès à nos lecteurs. (Voyez entre autres les cahiers de mars 1842, p. 190, et de janvier 1850, p. 63). Elle contient d'abord un livre IX° et dernier, emprunté à la troisième édition de la *symbolique* allemande, et qui offre de l'œuvre entière, la *récapitulation* la plus fidèle et la plus autorisée. On y revient sur les caractères généraux, sur les formes et les époques successives des religions de l'antiquité, principalement des cultes

grecs et italiques; on y marque leurs rapports avec la philosophie et avec le christianisme. A ce morceau éloquent et rapide, où le traducteur, ainsi que d'ordinaire, par le tour personnel de sa pensée et de son style, est entré en partage avec l'auteur original, succèdent, comme dans une longue suite de chapitres divers, pleins d'une érudition variée et de vues intéressantes, les *notes et éclaircissements* des livres VII et VIII. Les points principaux du culte des démons et des héros, de ceux de Bacchus, de Pan, de l'Amour, et des religions mystérieuses de Cérès et de Proserpine, aussi bien que des mystères dionysiaques, y sont repris en sous-œuvre et examinés de nouveau, à la lumière des travaux les plus récents. Le volume se termine par les *notes et éclaircissements* du livre IX, où M. Guigniaut, pour ne pas interrompre le fil de ce résumé, pour ne point en distraire l'attention du lecteur, a judicieusement renvoyé les citations et les remarques placées dans les autres livres au bas des pages. M. Guigniaut proclame lui-même ce qu'il a dû, dans cette dernière livraison, comme dans la précédente, au concours des savants collaborateurs qui sont venus, à la fin de sa longue tâche, alléger un peu son fardeau, de MM. E. Vinet et A. Maury. A ce dernier appartient une partie de la présente livraison dont il nous reste à parler : c'est, en XLVIII pages, un *aperçu,* d'un grand intérêt, *sur les religions de l'antiquité dans leurs rapports avec l'art.* Par là doit s'ouvrir le tome IVe dont les deux parties contiennent, on s'en souvient peut-être: 1° les planches où s'expliquent aux yeux, par un choix très-riche de monuments antiques, les religions de l'antiquité, 2° les savantes et spécieuses explications de ces planches. A ce quatrième tome, où se trouvent tant de sujets mythologiques figurés ou expliqués, une *table alphabétique* était nécessaire : on nous la donne encore dans XLV pages nouvelles, dont les sept dernières sont consacrées aux ouvrages d'où l'on a tiré les planches de la nouvelle galerie mythologique. Que manque-t-il, non pas à l'ouvrage lui-même, mais à ce qui pourrait en rendre l'usage plus facile et plus profitable? M. Guigniaut le remarque lui-même, une *Table générale des matières,* applicable au texte même des *religions de l'antiquité,* aux *notes et éclaircissements* si étendus qui s'y rattachent, en un mot aux trois premiers tomes. Cette table, M. Guigniaut l'a préparée depuis longtemps, et se propose de la publier à la suite d'un livre à part sur le génie des religions antiques, leurs formes, leur histoire, leurs rapports avec le judaïsme et le christianisme et les travaux dont elles ont été l'objet jusqu'à nos jours. On ne peut qu'applaudir à l'idée de ce complément, que M. Guigniaut ne veut point précipiter, et où il nous donnera, sur le grave et difficile sujet auquel il s'est voué, son dernier mot et celui de la science contemporaine. En attendant, l'ouvrage auprès duquel il doit un jour se placer, doit être considéré comme terminé, et offre, dès à présent, dans ses nombreux et vastes développements, ce que l'illustre auteur de la *Symbolique* a appelé lui-même, par un mot très-significatif, une *encyclopédie mythologique.*

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences de l'Institut national de France, et imprimés par son ordre. Sciences mathématiques et physiques, T. XIII. Paris, Imprimerie nationale, 1852, in-4° de 588 pages, avec 37 planches.

Mémoires de l'Académie nationale de médecine. Tome XVI. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de Baillière, 1852, in-4° de 820 pages, avec 3 planches. — On trouve dans la première partie de ce volume, consacrée à l'histoire de l'Académie de médecine, une Notice de M. Dubois (d'Amiens) sur les travaux et la personne de Louis; un Éloge de Richerand, par le même auteur; et un Rapport général sur les prix de 1850, par M. Gibert. La seconde partie, qui comprend les Mémoires, se compose des ouvrages suivants : Rapports sur les épidémies de 1848 et de 1849,

par M. Gaultier de Claubry; du Diabète sucré ou glucosurie, et de son traitement hygiénique, par M. Bouchardat; Mémoire sur la désarticulation coxo-fémorale, par M. le docteur Hénot; Mémoire sur l'adénite cervicale observée dans les hôpitaux militaires et sur l'extirpation des tumeurs ganglionnaires du cou, par M. Hipp. Larrey; Recherches sur les kystes synoviaux de la main et du poignet, par M. L. Gosselin; Mémoire sur la nécessité d'extraire les corps étrangers et les esquilles dans le traitement des plaies par armes à feu, par M. F. Hutin; Anatomie pathologique du cancer, par M. le docteur P. Broca, mémoire couronné par l'Académie de médecine.

Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'imam Cidi-Abou-Abd' Allah-Mohammed Ibn-Add' el-Djelyl et-Tenessy, ouvrage traduit de l'arabe par l'abbé J.-J.-L. Bargès, chanoine honoraire de l'Église de Paris, professeur d'hébreu à la Sorbonne, etc. Imprimerie de Beau, à Versailles; librairie de Benj. Duprat, à Paris, 1852, in-18 de LXXXVI-172 pages, avec un tableau. — L'historien Abou-Abd' Allah-Mohammed et-Tenessy, qui florissait à Tlemcen sous le règne du sultan Abou-Abd' Allah-Mohammed Al-Motaweckel, dans la seconde moitié du IXe siècle de l'hégire, et qui mourut l'an 899 de cette ère (1494 de J. C.), a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus considérable est connu sous le titre de : *Collier de perles et d'or natif, ou exposition de la noblesse des Beni Zeiyan*. La première partie de ce livre est la seule qui soit historique. Elle se compose de sept chapitres, dont les six premiers traitent de la noble origine des Beni Zeiyan; le septième expose l'histoire de cette dynastie jusqu'au règne d'Al-Motaweckel. C'est de ce dernier chapitre seulement que M. l'abbé Bargès donne la traduction, et ce choix est justifié par l'importance de cette partie de l'ouvrage de Mohammed et-Tenessy, qui est consacrée au récit d'événements pour la plupart ignorés des savants de l'Europe. Les renseignements qu'on y trouve peuvent servir de contrôle et de complément à l'ouvrage d'Abd' er Rahman Ibn-Khaldoun, qui a pour sujet l'histoire des Berbers et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, et dont la traduction se publie sous les auspices du Gouvernement français. L'histoire des Beni Zeiyan est précédée d'une savante préface contenant beaucoup d'indications bibliographiques et d'intéressantes notions sur l'histoire et la géographie de l'ancien royaume de Tlemcen.

Questions et exercices sur le Traité de grammaire française, à l'usage des élèves, par B. Jullien, délégué pour l'un des arrondissements de Paris, docteur ès lettres, licencié ès sciences, secrétaire de la société des méthodes d'enseignement. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de L. Hachette, 1852, in-12 de 116 pages.

Questions et exercices sur le Traité de grammaire française, à l'usage des maîtres, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-12 de 200 pages.

Questions et exercices sur le Petit Traité des figures et des formes de style, à l'usage des élèves, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-12 de 96 pages.

Questions et exercices sur le Petit Traité des figures et des formes de style, à l'usage des maîtres, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-12 de 192 pages.

Vocabulaire grammatical de la langue française, etc., par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1852, in-12 de 186 pages.

Nouvelles dictées d'orthographe, etc., par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1853, in-12 de 228 pages.

Le langage vicieux corrigé, ou liste alphabétique des fautes les plus ordinaires dans la prononciation, l'écriture et la construction des phrases, par le même. Paris, même im-

primerie, même librairie, 1853, in-12 de 159 pages. — Ces sept ouvrages complètent la liste donnée dans notre cahier de février 1852, page 132, des petits traités par lesquels M. B. Jullien, proportionnant habilement sa science grammaticale aux besoins de l'instruction élémentaire, s'est proposé de guider pas à pas, dans ses divers degrés, les élèves et les maîtres eux-mêmes. Il les y fait passer en effet des simples éléments de Lhomond à une exposition plus rationnelle des principes de la langue, de celle-ci à des exercices d'analyse grammaticale, d'analyse logique, finissant par les initier, dans une mesure discrète, à la connaissance des figures et des formes du style. Un *Petit Traité de rhétorique et de littérature* doit être le couronnement de cette utile collection, remarquable surtout par la progression bien entendue qui y fait correspondre exactement aux progrès des jeunes intelligences, dont M. B. Jullien s'est préoccupé avec un zèle qui l'honore, les enseignements et les applications. Nous devons louer à part les trois ouvrages qui terminent notre nouvelle liste, l'auteur les présentant lui-même, par ce titre de *complémentaires* qu'il leur donne, comme une sorte d'accessoire de son œuvre totale. D'autres encore que de jeunes enfants pourront faire leur profit de celui où sont consignées alphabétiquement et classées ensuite méthodiquement *les fautes les plus ordinaires dans la prononciation, l'écriture et la construction des phrases.* C'est aussi avec utilité pour tout le monde que M. B. Jullien a consacré un de ses volumes à définir, à rapprocher, à apprécier les divers termes grammaticaux employés ou proposés par les principaux grammairiens français. Il les y présente encore dans l'ordre alphabétique; mais une liste finale, où les articles de ce dictionnaire sont classés méthodiquement, permet de les lire dans un ordre qui en fait un traité suivi de grammaire. Un *Aperçu chronologique sur la science grammaticale,* où sont passés en revue, siècle par siècle, et particulièrement dans notre littérature, ses principaux représentants, ouvre très-convenablement ce volume, espèce d'*histoire des variations* des grammairiens français.

Les Métamorphoses d'Ovide, 3° livre, traduction en vers par Émile Agnel. Paris, imprimerie de Pillet fils, librairie de L. Hachette, 1852, in-8° de 55 pages. Ce troisième livre des *Métamorphoses* est le spécimen d'une traduction nouvelle que l'auteur doit faire paraître successivement et par livres détachés. C'est un travail fait avec conscience, qui appartient à une bonne école et qui est digne d'encouragement.

ALLEMAGNE.

Koptische Grammatik, Grammaire copte, par M. G. Schwartze, publiée après la mort de l'auteur par H. Steinthal. Berlin, librairie de Dummler; à Paris, chez Franck, in-8° de x-492 pages. — L'auteur de cette grammaire a cherché à donner un tableau moins imparfait qu'on ne l'avait encore fait, des lois de la langue copte. Il s'est surtout attaché à la syntaxe, qui avait été négligée par Peyron et ses prédécesseurs. Les règles si nombreuses, et souvent si difficiles de permutation et de changement de lettres ont été étudiées par lui dans un ordre méthodique et rattachées à l'étude des dialectes. Cette grammaire est certainement supérieure à celles qui l'ont précédée; toutefois il reste beaucoup à faire encore pour la connaissance de la syntaxe copte, et nous croyons que ses obscurités ne pourront, sans doute, être dissipées que par les progrès de la philologie égyptienne.

Die Geschichtsquellen der Bisthums Münster Ier Band. Die münsterischen Chroniken der Mittelalters. (Sources de l'histoire de l'évêché de Münster, Ier vol. Les Chroniques

münstériennes du moyen âge), par J. Ficker. Münster, 1851, chez Theissing; à Paris, chez Franck, LVI-407 pages et une planche de *fac-simile*. — Ce volume contient : 1° Florenz von Wevelinkhoven, *Chronique des évêques de Münster, avec la continuation, par un inconnu, et avec les additions du moine de Marienfeld* (772-1424); 2° *Chronique des évêques de Münster depuis la fondation de cet évêché jusqu'à la mort d'Otto von der Hoya* (772-1424); 3° Vie d'Otto (1392-1424). *Chronique de Münster, par un témoin oculaire, depuis l'élection de l'évêque Henry von Mörs jusqu'à la fin de la grande querelle de Münster* (1424-1458); 4° *Suite*, par Rudolf von Langen (1458-1496); 5° Arnd Bevergen, *Chronique de Münster depuis l'élection de l'évêque Heinrich von Mörs jusqu'à la promotion de l'évêque Heinrich von Schwarzenburg* (1424-1466); 6° *Suite de cette Chronique jusqu'à la réforme* (1466-1524); 7° *Chronique de Münster depuis l'élection de l'évêque Heinrich von Mörs jusqu'à celle de l'évêque Bernhard von Raesfeld* (1424-1557). — L'appendice contient quelques dissertations ou suppléments. Le volume se termine par un triple index *des noms propres, géographique, des mots de la moyenne latinité*, enfin *des mots de bas allemand*. Les chroniques sont publiées dans la langue où elles ont été écrites, c'est-à-dire en latin et en allemand.

Etymologischer Theil der russischen Grammatik, etc. (*Partie étymologique de la grammaire russe à l'usage des Allemands*), par J. Nikolitsch; 2° édit. beaucoup augmentée. Mitau et Leipzig, 1851, chez Reyhers; à Paris, chez Franck; VII-190 pages in-8°.

Ruslands industrielle, etc. (*Relations industrielles et commerciales de la Russie, d'après les sources les plus récentes*), par M. Al. Steinhaus. Leipzig, 1852, chez Heinrich; à Paris, chez Franck.

Monumenta linguæ palæoslavonicæ e codice suprasliensi edidit F. Miklosich sumptibus cæsareæ scientiarum Academiæ. Vindobonæ, 1851, op. G. Braumüller; à Paris, chez Franck, XII-456 pages in-8°, et un *fac-simile*. — Dans la préface, l'auteur décrit minutieusement le manuscrit écrit en onciales; il en indique l'origine, et expose la méthode qu'il a suivie dans la publication. Le texte est absolument dépourvu de notes.

De Clemente, presbytero alexandrino, homine, scriptore, philosopho, theologo, Liber quem scripsit Hub. Jos. Reinkens. Vratislaviæ, 1851, ap. Aderholz; à Paris, chez Franck, x-358 pages in-8°. — Cet ouvrage se divise en cinq chapitres : le premier contient la vie de Clément d'Alexandrie; le second, un aperçu sur l'ensemble de ses écrits; le troisième traite du *protreptique*, du *pædagogue*, des *stromates*, du livre intitulé *Τίς ὁ σωζόμενος πλούσιος*; enfin des écrits perdus. Dans les chapitres V et VI, l'auteur étudie Clément comme philosophe et comme théologien. — Ce livre est une monographie savante, mais plutôt analytique que synthétique, et on y remarque plus de détails intéressants que de vues générales importantes. Du reste, M. l'abbé Reinkens se propose d'écrire un livre particulier sur la doctrine de Clément d'Alexandrie.

ANGLETERRE.

Greek and latin classics, etc. (*Collection des classiques grecs et latins publiés à Oxford sous la direction des membres de l'Université*, par le libraire Parker à Oxford.) A Paris, chez M. H. Bossange. — M. Parker a entrepris, pour l'Angleterre ce que M. Tauchnitz a déjà réalisé pour l'Allemagne, c'est-à dire une *Collection de classiques grecs et latins* à l'usage des étudiants et des érudits qui recherchent les textes corrects et veulent lire les auteurs dégagés des annotations qui souvent étouffent la pensée de

l'écrivain. Cette collection se distingue des précédentes ou de ses rivales contemporaines par la netteté et la beauté de l'exécution typographique, par l'élégance du format, par l'exactitude de la correction, par le choix sévère des textes les plus récents et les plus autorisés, par la numération des phrases et l'indication des pages de l'édition généralement citée. Pour chaque auteur on trouve des *Introductions biographiques*, des *Tables chronologiques*, des *Indices historiques*, et des *Arguments*, secours qui manquent trop souvent dans les éditions de Tauchnitz. — Pour quelques auteurs, par exemple pour Horace, Juvénal et Aristophane, on a donné, outre les éditions complètes, des éditions châtiées pour les jeunes élèves. Avec les classiques proprement dits, la collection comprendra un *Nouveau Testament* grec, un *Choix des Pères de l'Église* et une *Imitation de J. C.* — Les volumes parus jusqu'à présent sont : 1° *Homeri Ilias et Odyssea* (1849, 2 vol. in-18). — On a suivi le texte d'Imm. Bekker (Berol., 1843). — 2° *Herodoti historia* (1849, 2 vol. in-18). On a reproduit, à de légères modifications près, le texte de Bähr (Lips., 1830-5). On a indiqué la chronologie au haut des pages. Cette édition d'Hérodote est vraiment une *édition diamant*. — 3° *Thucydidis historia* (1848, 2 vol. in-18). C'est le texte de Goeller (Lips., 1836) qui a servi de base à cette nouvelle édition. — 4° *Euripidis tragœdiæ* (1852, 3 vol. in-18). On a suivi, pour cet auteur et pour tous les autres poëtes comiques ou tragiques (*Aristophanes*, 2 vol.; *Æschylus*, 1 vol ; *Sophocles*, 1 vol.), la dernière édition donnée à Oxford en 1851, par G. Dindorf. On doit regretter que M. Parker n'ait pas cru pouvoir donner place dans sa collection aux scholiastes, dont la lecture est toujours si profitable. — 5° *Virgilii opera* (1851), texte de Heyne revu par Wagner. — 6° *Juvenalis et Persii opera* (1851), texte de Heinrich, avec une table de noms propres. — 7° *Horatii Flacci opera* (1849, 1 vol. in-18). C'est le texte si justement célèbre d'Orelli qui a été reproduit avec quelques améliorations. — 8° *Lucani opera* (1850, 1 vol. in-18). Le texte de Weis (Quedlinb. 1835), corrigé quelquefois par celui de la collection Nisard, a été encore amélioré par les soins des éditeurs d'Oxford. On a aussi ajouté quelques notules tirées en grande partie de l'édition Nisard. — 9° *Sallustii opera omnia* (1849, 1 vol. in-18) : c'est, si nous ne nous trompons, la première fois qu'on publie une édition de poche renfermant non-seulement les compositions qui nous sont arrivées dans leur intégrité, mais la *totalité* des fragments, même des plus courts. Le texte a été revu sur celui d'Orelli et de Gerlach. Pour tous les fragments, on a indiqué la source d'où ils proviennent. Des notes chronologiques, des sommaires pour les fragments, complètent le travail et en facilitent l'intelligence. — 10° *Phedri fabulæ* (1848, 1 vol. in-18). Cette édition est la reproduction du texte d'Orelli, Turini, 1831-1832. Les nouveaux éditeurs ont ajouté un *index* des noms propres. — 11° *Taciti opera* (2 vol. 1851). On a minutieusement reproduit le texte de la grande édition d'Orelli. — 12° *Lucretius* (1851). Le texte a été collationné sur le *Cod. canonic.* n° 32 de la bibliothèque Bodléienne. Cette collation donne à la nouvelle édition de Lucrèce une valeur réelle. Les principales variantes sont mises au bas des pages. — 13° Le dernier volume paru contient la *Morale à Nicomaque*, d'Aristote (1652). L'éditeur a suivi le texte de Bekker, et il a eu l'heureuse idée d'ajouter à la fin du volume un *Index* des mots grecs. Nous aurions voulu un secours aussi précieux pour tous les autres volumes de la collection. Il est fort à souhaiter que cette louable et utile entreprise se poursuive avec activité.

A History of the english Railway; its social relations, etc., 1820-1845, by J. Francis. London, 1851, Longman; à Paris, chez Franck, vol. I, XII-308 pages, vol. II, VIII-282 + XII.

BELGIQUE.

Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, roi des Romains et empereur, sur les affaires des Pays-Bas, publiées par M. Gachard; première partie, 1478-1488. Bruxelles, 1851; à Paris, chez Franck, 192 pages (*Extrait des Bulletins de la commission royale d'histoire, t. II, n° 3, 2° série*). Les opinions sur le caractère de Maximilien sont très-contradictoires; M. Gachard a voulu, en publiant ces lettres inédites, fournir de nouveaux éléments à la solution de cet important problème historique: il les a tirées des archives du royaume, de celles de Mons, de Lille, de Malines et d'Ypres.

ESPAGNE.

Description des monnaies espagnoles et des monnaies étrangères qui ont eu cours en Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, composant le cabinet monétaire de don José Garcia de la Torre, ancien ministre de la justice, etc., par Joseph Gaillard, antiquaire français. Madrid, imprimerie de Nicolas de Castro Palomino; Paris, librairie de Dumoulin, 1852, in-8° de XVI-516 pages avec 22 planches. — Prix : 18 francs. — La collection décrite dans ce volume se compose de monnaies phéniciennes, celtibériennes, municipales et coloniales d'Espagne appartenant à la Lusitanie, à la Bétique et à la Tarragonaise; monnaies grecques et gauloises trouvées en Espagne, as romains et italiques; monnaies consulaires et impériales, des rois wisigoths, des Arabes, des souverains de tous les royaumes d'Espagne et des villes de la Catalogne; et un grand nombre de médailles historiques relatives à l'histoire du pays. Ce catalogue, rédigé sous les auspices de l'Académie d'histoire de Madrid, est accompagné de notes historiques et de planches contenant le dessin de quatre-vingt-six monnaies et médailles.

HOLLANDE.

Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Academiæ Lugduni, auctore Dozy, t. II, Lugd. Bat. 1851, op. J. Brill; à Paris, chez Franck, 321 p. in-8°. Nous avons annoncé le premier volume de cette importante publication. Ce second volume contient la *poésie*, la *cosmographie*, l'*histoire* et les *vies*.

SUISSE.

Épisodes des guerres de Bourgogne (1474 à 1476), par M. Frédéric de Gingins La Sarra, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande, etc. Lausanne, imprimerie de Georges Bridel; Paris, librairie de Dumoulin, 1851, in-8° de 402 pages. — L'auteur de ce livre traite avec développement, et sous un point de vue nouveau, des guerres de Charles le Téméraire contre la Suisse. C'est une œuvre consciencieuse, qui se place avantageusement à côté des travaux publiés en Suisse sur le même sujet par MM. Emmanuel de Roth et J. Gaspard Zellweger.

Mémoires pour servir à l'histoire du royaume de Provence et de Bourgogne, première partie, par M. Frédéric de Gingins La Sarra. Lausanne, imprimerie de Georges Bridel; Paris, librairie de Dumoulin, 1851, in-4° de 230 pages. — Ce savant mémoire,

précédé de recherches sur les relations qui ont existé, au moyen âge, entre les peuples du Dauphiné, de la Savoie et des Alpes Pennines, traite principalement du règne de Boson et de ses successeurs jusqu'au xe siècle.

ÉTATS-UNIS.

Historical view of the languages and literature of the sclavic nations; with a sketch of their popular poetry, by Talvi, with a preface by Edw. Robinson. New-York, 1850, in-18; à Paris, chez Franck; IX-412 pages. — Cet ouvrage a le caractère d'un manuel fait plutôt pour initier les gens du monde à la connaissance de la langue et de la littérature slave que pour servir de guide à ceux qui veulent approfondir la matière.

GRÈCE.

Βαλαβαράτα, *ἡ συντομὴ τῆς* Μαχαβαράτας, *μεταγλωτ7ισθεῖσα ἀπὸ τοῦ* Βραχμανικοῦ, *παρὰ* Δημητρίου Γαλανοῦ, Ἀθηναίου, *ἐκδοθεῖσα σπουδῇ καὶ ἐπιμελείᾳ* T. K. Τυπαλδοῦ. Ἐν Ἀθήναις, 1847. ξθʹ — 867 pages. — Γιτὰ, *ἡ* Θεσπέσιον Μέλος, *μεταφρασθεῖσα ἐκ τοῦ* Βραχμανικοῦ, *παρὰ* Δημητρίου Γαλανοῦ, *ἐκδοθεῖσα δαπάνῃ μὲν καὶ μελέτῃ* T. K. Τυπαλδοῦ. Ἐν Ἀθήναις, 1848. ϖϐʹ — 127 pages. — Ραγγοῦ-Βάνσα, *ἡ γενεαλογία τοῦ* Ραγγοῦ, *μεταφρασθεῖσα ἐκ τοῦ* Βραχμανικοῦ *παρὰ* Δημητρίου Γαλανοῦ, Ἀθηναίου, *ἐκδοθεῖσα δαπάνῃ καὶ μελέτῃ* T. K. Τυπαλδοῦ. Ἐν Ἀθήναις, 1850. ϖζʹ — 275 pages. — Ἰτιχασασαμουτσαία, *τουτέσ7ιν* Ἀρχαιολογίας *συλλογὴ*, *μεταφρασθεῖσα ἐκ τοῦ* Βραχμανικοῦ *παρὰ* Δημητρίου Γαλανοῦ, *ἐκδοθεῖσα δαπάνῃ καὶ μελέτῃ* T. K. Τυπαλδοῦ. Ἐν Ἀθήναις, 1851. ρλϛʹ — 288 pages. A Paris, chez Franck. — M. Typaldos continue avec persévérance de donner au public hellène les traductions d'ouvrages sanscrits en grec faites par Dimitri Galanos. Indépendamment de l'intérêt de ces publications comme traductions d'ouvrages dont quelques-uns sont encore peu connus en Europe, il est curieux de voir exprimée dans l'ancienne langue des Grecs une pensée qui offre avec la leur de si frappantes analogies. La traduction de l'abrégé du *Mahabharata*, que M. Galanos appelle *Balabarata*, offre surtout sous ce rapport un curieux sujet de comparaison.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1852.

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise, membre de l'Académie de médecine, etc.

PREMIER ARTICLE.

Cet ouvrage est un traité complet de la vieillesse. L'auteur y étudie successivement cette époque de la vie sous les rapports *physiologique*, *psychologique*, *pathologique* et *hygiénique*.

Je suivrai cette division dans mon analyse.

I. *Étude physiologique de la vieillesse.* — La vie de l'homme se partage en deux moitiés à peu près égales : l'une de croissance et l'autre de décroissance.

Chacune de ces deux moitiés se subdivise ensuite en deux autres ; et de là les quatre âges de la vie : l'enfance, la jeunesse, l'âge viril et la vieillesse.

Enfin, chacun de ces âges se divise en deux âges. Il y a une première et une seconde enfance, une première et une seconde jeunesse, un premier et un second âge viril, une première et une dernière vieillesse.

Il n'est pas facile de déterminer la durée précise de chacun de ces âges et de ces sous-âges.

Je propose, toutefois, les durées suivantes : pour la première enfance, de la naissance à dix ans : c'est l'enfance proprement dite ; et pour la seconde, de dix à vingt : c'est l'adolescence[1] ; pour la première

[1] Ou la puberté. A rigoureusement parler, la puberté n'est qu'un phénomène, mais très-important, de l'adolescence.

jeunesse de vingt à trente, et, pour la seconde, de trente à quarante; pour le premier âge viril, de quarante à cinquante-cinq, et, pour le second, de cinquante-cinq à soixante-dix. L'âge viril, pris dans son ensemble, est l'époque forte, et, comme le mot le dit si bien, l'époque *virile* de la vie de l'homme. A soixante-dix ans commence la première vieillesse, qui s'étend jusqu'à quatre-vingt-cinq ans, et à quatre-vingt-cinq ans commence la seconde et dernière vieillesse.

Ce qui rend difficile de marquer le terme où finit chaque âge, c'est qu'il n'y a point de repos, d'*arrêt* entre l'un et l'autre. Le passage de l'un à l'autre se fait par un progrès insensible. Vous regardez cette plante qui pousse, et vous voudriez la voir croître. Le mouvement est d'une continuité si parfaite, qu'il vous échappe. Laissez la plante pour quelques instants : quand vous reviendrez, vous la trouverez fort accrue.

On a comparé bien souvent la vie à un fleuve, parce qu'en effet nos années se suivent et s'écoulent comme les ondes. Un flux sans reflux nous emporte. « On ne jette point l'ancre dans le fleuve de la vie, » a dit, d'une manière très-fine et avec un sens très-profond, Bernardin de Saint-Pierre.

Les anciens divisaient la vie par *septénaires*. C'était une suite de la fameuse doctrine des *crises*, où tout se réglait par le nombre sept.

Cette doctrine des crises était elle-même une suite d'une doctrine plus vieille encore : celle des *nombres*. L'idée absurde de l'efficacité propre des *nombres* a passé, de bonne heure, de la philosophie dans la médecine, et corrompu, dès l'abord, l'observation nette et sincère du rapport des temps et des crises. Au lieu de subordonner les jours aux crises, on a voulu subordonner les crises aux jours, aux jours prescrits par le système.

Il faut voir, dans Galien, toute la peine qu'il se donne pour en venir là; et, comme le dit spirituellement Bordeu, pour sauver son septième jour. La doctrine dit que le malade doit mourir le sixième jour : il meurt le septième. Donc la doctrine a tort : point du tout; c'est le malade, dont le tempérament a résisté plus qu'il ne fallait à la maladie.

Avant que Bordeu se moquât de Galien, Molière s'était moqué d'Hippocrate :

« *M. Tomès.* — Comment se porte le cocher de votre maîtresse?

« *Lisette.* — Fort bien. Il est mort.

« *M. Tomès.* — Mort?

« *Lisette.* — Oui.....

« *M. Tomès.* — Cela est impossible. Hippocrate dit que ces sortes de

« maladies ne se terminent qu'au quatorze ou au vingt et un, et il n'y a « que six jours qu'il est tombé malade. »

Il y a dans la doctrine des crises un côté vrai, et très-vrai, car chaque maladie a sa marche réglée, son évolution ordonnée, sa terminaison marquée, après une durée fixe, et tout cela en vertu de la nature du mal, et non de l'efficacité propre des jours.

Le côté vrai de la doctrine en a fait subsister jusqu'à nous le côté chimérique. Cabanis divise encore la vie par périodes de sept années : l'enfance finit à sept ans, l'adolescence à quatorze, la jeunesse à vingt-huit, l'âge mûr à quarante-neuf, etc. Mais, dit bientôt Cabanis à propos de l'adolescence : « Elle se prolonge souvent jusqu'à vingt et « un ans[1] ; » à propos de la jeunesse : « Le plus ordinairement, ce n'est « que vers trente-cinq ans qu'elle se termine[2] ; » à propos de l'âge mûr : « Souvent il se prolonge jusqu'à la cinquante-sixième année[3], etc., etc. » Que fait ici Cabanis ? Il fait l'inverse de ce que Galien faisait tout à l'heure. Galien accommodait les observations à la doctrine ; Cabanis accommode, autant qu'il peut, la doctrine aux observations.

Je prolonge la durée de la première enfance jusqu'à dix ans, parce que ce n'est que de neuf à dix ans que se termine la seconde dentition[4], et ce qu'on pourrait appeler la *période dentaire*.

Je prolonge l'adolescence jusqu'à vingt ans, parce que ce n'est qu'à vingt ans que se termine le développement des os, et par suite l'accroissement du corps en longueur.

Tant que les os ne sont pas réunis à leurs *épiphyses*, le corps grandit. Une fois les os et les *épiphyses* réunis, le corps ne grandit plus ; et c'est vers l'époque de vingt ans que cette réunion s'opère.

Enfin, je prolonge la jeunesse jusqu'à quarante ans, parce que ce n'est que vers quarante ans que se termine l'accroissement du corps en grosseur. Passé quarante ans, le corps ne grossit plus, à proprement parler : l'augmentation de volume qui survient alors n'est point, en effet, un véritable développement organique ; ce n'est qu'une simple accumulation de graisse.

« Cette extension, dit très-bien Buffon, n'est pas une continuation de « développement ou d'accroissement intérieur de chaque partie par les- « quels le corps continuerait de prendre plus d'étendue dans toutes ses « parties organiques, et par conséquent plus de force et d'activité ; mais

[1] *Rapports du physique et du moral, etc.*, t. 1, p. 276. — [2] *Ibid.* p. 286. — [3] *Ibid.* p. 295. — [4] A neuf ou dix ans la *seconde dentition* n'est pas entièrement terminée ; mais le grand effort de *dentition* est fait. Il y a quatre dents qui ne paraîtront que beaucoup plus tard.

« c'est une simple addition de matière surabondante qui enfle le vo-
« lume du corps et le charge d'un poids inutile. Cette matière est la
« graisse..... »

Après l'accroissement, ou, plus exactement, après le développement en longueur, après le développement en grosseur, j'en trouve encore un troisième, qui, à la vérité, n'est point indiqué par les physiologistes, mais qui ne m'en semble pas moins réel : je veux parler de ce travail intérieur, profond, qui agit dans le tissu le plus intime de nos parties, et qui, rendant toutes ces parties plus achevées, plus fermes, rend aussi toutes les fonctions plus assurées et l'organisme entier plus complet.

Ce dernier travail, que j'appelle travail d'*invigoration*, se fait de quarante à cinquante-cinq ans; et, une fois fait, il se maintient ensuite plus ou moins jusqu'à soixante-cinq ou soixante-dix.

A soixante-dix ans, la vieillesse commence.

La vieillesse commence; mais, physiologiquement parlant, que se passe-t-il alors à quoi je puisse reconnaître qu'elle commence? Quel est le fait, quel est le caractère qui me la révèle? Telle est la première question que s'adresse M. Reveillé-Parise; et voici à peu près comment il y répond.

Les anciens physiologistes distinguaient avec grande raison, dans nos organes, deux espèces, ou plutôt deux provisions de forces : les forces en *réserve* et les forces en *usage*, ou, comme ils disaient, *vires in posse et vires in actu*, ou, comme dit Barthez, les forces *radicales* et les forces *agissantes*.

Dans la jeunesse, il y a beaucoup de forces en réserve : c'est la diminution progressive de ce fonds disponible qui constitue, comme le remarque très-bien M. Reveillé-Parise, le caractère physiologique de la vieillesse.

Tant que le vieillard n'emploie que ses forces *agissantes*, il est tout lui-même : pour peu qu'il dépasse la limite de ces forces usuelles et agissantes, il se sent fatigué, épuisé; il sent qu'il n'a plus les ressources cachées, les forces réservées et surabondantes de la jeunesse.

« Quand on sait, dit M. Reveillé-Parise, qu'il y a dans chacun de nos
« organes deux forces particulières, bien que, dans le fond, elles soient
« identiques : l'une journalière, habituelle, toujours employée; l'autre
« cachée, en réserve, qui ne se déploie que dans les occasions extraor-
« dinaires, on est certainement conduit à ne jamais faire d'excès. C'est
« dans ces excès, en effet, que l'emploi des forces en réserve est néces-
« saire; mais, comme ces forces ne se réparent qu'à la longue et diffi-

« cilement, on conçoit qu'il ne faut y recourir que le plus rarement « possible ; et ceci est surtout vrai pour le vieillard, dont l'organisme est « affaibli par les années. »

Après avoir posé le caractère physiologique de la vieillesse, M. Reveillé-Parise se demande quel est l'organe par où elle commence. Selon lui, c'est par le poumon.

« Si l'on réfléchit, dit-il, que c'est du sang que la vie tire les principes qui la maintiennent et la réparent, que, plus le sang est vigou« reux, plastique, riche en principes alibiles, plus la vie organique s'ac« croît et se manifeste, et que l'organe de la sanguification, de l'*hématose*, « est l'organe respiratoire, on sera forcé d'admettre l'opinion que l'âge « du déclin général commence avec le déclin du poumon, que le « premier est la conséquence du dernier. »

« Cette vérité, ajoute-t-il, est tellement certaine à mes yeux, que je « suis dans la pleine, dans l'entière conviction que le commencement « de la période décroissante de l'économie est dans l'appareil même de « la respiration, en un mot, que c'est là l'origine première, le point de « départ de la vieillesse. »

M. Reveillé-Parise était un excellent observateur; et je sais tout ce qu'il faut accorder d'attention à l'opinion d'un homme dont on peut dire, en quelque genre que ce soit, qu'il a mérité le titre d'observateur. J'avouerai pourtant que cette opinion, qui fait du poumon la *première origine* et le *point de départ* de la vieillesse, me paraît assez difficile à admettre. La vieillesse ne part pas d'un organe. Ce n'est point un phénomène local, c'est un phénomène général. Tous nos organes vieillissent. Il y a plus : ce n'est pas toujours sur le même organe que se font sentir les premiers effets de la vieillesse; c'est tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, selon la constitution individuelle. Ce qui est certain, c'est que le poumon est un des organes les plus importants, un de ceux dont la fonction est le plus immédiatement essentielle à la vie, et que, plus un organe est important, plus son affaiblissement influe sur tous les autres.

M. Reveillé-Parise se demande enfin quel est le mécanisme, le mode selon lequel la vieillesse s'opère.

La vie est un mouvement. Le principe de la vie, quelle qu'en soit la nature, est, éminemment et visiblement, un principe d'excitation, d'impulsion, une force motrice. « C'est se faire une idée fausse de la « vie, dit G. Cuvier, que de la considérer comme un simple lien qui « retiendrait ensemble les éléments du corps vivant, tandis qu'elle est, « au contraire, un ressort qui les meut et les transporte sans cesse. » —

« Ces éléments, ajoute-t-il, ne conservent pas un instant les mêmes « rapports et les mêmes connexions, ou, en d'autres termes, le corps « vivant ne garde pas un instant le même état et la même composition : » dernière phrase très-remarquable, surtout sous la plume d'un esprit si sûr, et qui n'est pourtant que l'énonciation nouvelle d'une idée fort ancienne dans la science.

Longtemps avant Cuvier, Leibnitz avait dit : « Notre corps est dans « un flux perpétuel comme une rivière, et des parties y entrent et en « sortent continuellement; » et, longtemps avant Leibnitz, les physiologistes avaient comparé le corps humain au fameux *vaisseau de Thésée*, qui était toujours le même vaisseau, quoique, à force d'avoir été réparé, il n'eût plus une seule des pièces qui avaient servi à le construire. La vérité est que l'idée de la rénovation continuelle de nos organes a toujours été dans la science, mais la vérité est aussi qu'elle y a toujours été contestée.

Je crois l'avoir prouvée dans ces derniers temps par des expériences directes.

J'ai fait voir que le mécanisme du développement des os consiste essentiellement dans une *mutation continuelle* de toutes les parties qui les composent. Cet os que je considère, et qui se développe, n'a plus en ce moment aucune des parties qu'il avait il y a quelque temps, et bientôt il n'aura plus aucune de celles qu'il a aujourd'hui. Et, dans tout ce mouvement perpétuel de matière, sa forme change très-peu. Là est une des premières et fondamentales lois qui régissent les organismes. Dans tout ce qui a vie, la forme est plus persistante que la matière.

Buffon l'avait déjà remarqué. « Ce qu'il y a, dit-il, de plus constant, « de plus inaltérable dans la nature, c'est l'empreinte ou le moule de « chaque espèce, tant dans les animaux que dans les végétaux; ce qu'il « y a de plus variable et de plus corruptible, c'est la substance qui les « compose. »

Georges Cuvier s'est plu à développer cette belle idée. « Dans les « corps vivants, dit-il, aucune molécule ne reste en place; toutes en- « trent et sortent successivement : la vie est un tourbillon continuel, « dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure toujours « constante, ainsi que l'espèce des molécules qui y sont entraînées, « mais non les molécules individuelles elles-mêmes; au contraire, la « matière actuelle du corps vivant n'y sera bientôt plus, et cependant « elle est dépositaire de la force qui contraindra la matière future à mar- « cher dans le même sens qu'elle. Ainsi, la forme de ces corps leur est

« plus essentielle que la matière, puisque celle-ci change sans cesse, « tandis que l'autre se conserve. »

On peut dire que cette grande vue de la *mutation continuelle de la matière*, fruit d'une méditation abstraite plus encore que des faits mêmes pour Buffon et pour Cuvier, se convertit en un fait matériel dans mes expériences sur la coloration des os par la garance [1].

Si je considère, en effet, l'accroissement en grosseur sur un os d'un jeune animal qui, après avoir été soumis au *régime de la garance* [2] pendant un mois, a été rendu à la nourriture ordinaire pendant quelques mois, je vois à l'intérieur une couche rouge; mais, avant que cette couche rouge se fût formée, il en existait une autre qui était blanche et qui a déjà disparu. Cette couche rouge, qui est à présent la plus ancienne, était donc naguère la plus nouvelle; et, quand elle était la plus nouvelle, elle qui bientôt ne sera plus, toutes les couches blanches, qui se sont formées depuis, n'existaient pas encore.

L'accroissement en longueur me donne les mêmes faits, et peut-être de plus surprenants encore. Les extrémités de l'os, ce qu'on appelle ses *têtes*, changent complétement pendant qu'il s'accroît. En effet, la *tête* ou extrémité de l'os qui se trouvait au point où finit la couche rouge, et qui avait alors elle-même une couche rouge, n'est plus : elle a été résorbée; et celle qui est maintenant n'existait pas alors : elle s'est formée depuis.

Tout change donc dans l'os pendant qu'il s'accroît. Toutes ses parties paraissent et disparaissent; toutes sont, successivement, formées et résorbées, et chacune, comme le dit admirablement M. Cuvier, est *dépositaire*, tandis qu'elle existe, de la *force* qui *contraindra* celle qui lui succède, et *à marcher dans le même sens qu'elle* et à revêtir sa forme.

Voltaire, dont l'esprit, toujours éveillé, saisit tout, redit tout, et ramène tout, autant qu'il peut, à ses vues, Voltaire nous dit, à propos du mot de Leibnitz que je citais tout à l'heure : « Nous sommes réelle- « ment et physiquement comme un fleuve dont toutes les eaux coulent « dans un flux perpétuel. C'est le même fleuve par son lit, ses rives, sa « source, son embouchure, par tout ce qui n'est pas lui; mais chan- « geant à tout moment son eau, qui constitue son être, il n'y a nulle « identité, nulle mêmeté pour ce fleuve. »

Je réponds à Voltaire que cette dernière remarque, très-vraie pour le fleuve, ne le serait pas pour un corps vivant. Ce qui constitue l'*être*

[1] Voyez mon ouvrage intitulé : *Théorie expérimentale de la formation des os.* — [2] C'est-à-dire à l'usage d'une nourriture mêlée de garance.

du corps vivant, et par suite son *identité*, sa *mêmeté*, est précisément ce qui ne change pas, c'est-à-dire sa *forme*, sa *force*, cette *force* dont la matière n'est que *dépositaire;* ce qui change est précisément ce qui n'est pas lui, c'est-à-dire la *matière*.

M. Reveillé-Parise avait fait attention à mes expériences : il les cite; il cherchait partout des preuves nouvelles de ce mouvement *moléculaire* profond qui constitue la *rénovation continuelle* de nos organes, et qui, s'il n'est pas la vie, en constitue du moins le ressort le plus immédiat, et, si je puis ainsi dire, le mécanisme agissant qui la conserve et qui la répare.

II. *Étude psychologique de la vieillesse.* — Il n'est personne qui n'ait lu et relu le *Traité de la Vieillesse* de Cicéron, ce livre dont Montaigne disait : « Il donne appétit de vieillir. »

Un autre livre sur la vieillesse, dont l'effet est aussi très-persuasif, est celui de Louis Cornaro, ce bon et aimable vieillard qui vécut cent ans.

Le livre de Cicéron persuade, parce qu'il est écrit de main de maître, et sous l'inspiration d'une philosophie très-élevée. Celui de Cornaro persuade, parce qu'il est écrit par un homme qui a vécu cent ans, et toujours vif, toujours gai, toujours heureux de vivre. Ici le fait persuade encore plus que le livre.

Le côté moral est le beau côté de la vieillesse. Nous ne pouvons vieillir sans que notre physique y perde, mais aussi sans que notre moral y gagne : c'est une noble compensation.

En lisant M. Reveillé-Parise, je vois avec plaisir que les *durées* qu'il assigne aux différents âges, guidé par la seule observation, diffèrent peu de celles auxquelles m'a conduit la physiologie. Nous différons seulement par le langage. « Dans la verte vieillesse, dit M. Reveillé-Parise, « c'est-à-dire de cinquante-cinq à soixante-quinze ans, et quelquefois « au delà, la vie de l'esprit a une étendue, une consistance, une soli- « dité remarquables; c'est véritablement l'homme ayant atteint toute la « hauteur de ses facultés. » J'approuve tout cela : seulement je n'appelle point vieillesse l'âge qui commence à cinquante-cinq ans, et je prolonge jusqu'à quatre-vingts et même jusqu'à quatre-vingt-cinq ce que M. Reveillé-Parise appelle la *verte vieillesse*, et que j'appelle la *première vieillesse*.

M. Reveillé-Parise passe en revue, l'un après l'autre, les reproches que l'on adresse à la vieillesse, et il répond par ce qui prouve le mieux, par des exemples, par des faits.

On reproche aux vieillards de perdre jusqu'au goût des occupations

qui leur avaient été les plus chères. M. Reveillé-Parise répond par l'exemple de Duverney, le fameux anatomiste du Jardin royal. « Il reprit « à quatre-vingts ans, dit Fontenelle, des forces, de la jeunesse, pour « revenir dans nos assemblées, où il parla avec toute la vivacité qu'on « lui avait connue, et qu'on n'attendait plus. Une grande passion est « une espèce d'âme immortelle à sa manière, et presque indépendante « des organes. »

On reproche aux vieillards de ne songer qu'au temps présent, qu'à eux, d'être indifférents sur tout ce qui doit suivre; « et cependant, dit « très-bien M. Reveillé-Parise, combien de vieillards qui plantent l'arbre « pour les générations suivantes ! »

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

On reproche aux vieillards de manquer d'imagination, mais ils ont la raison. Et encore !

Voltaire avait plus de soixante-treize ans, lorsqu'il écrivait ces vers si connus :

La Parque de ses vilains doigts
Marquait d'un sept avec un trois, etc.,

La Fontaine avait plus de soixante-dix ans lorsqu'il écrivait ceux-ci, qui ne le sont pas moins :

A qui donner le prix? Au cœur si l'on m'en croit,.....
Cet autre sentiment que l'on appelle amour
Mérite moins d'honneur; cependant, chaque jour,
Je le célèbre et je le chante.
Hélas! Il n'en rend pas mon âme plus contente!
Vous protégez sa sœur, il suffit......

Mais, me dira-t-on, ce que vous nous citez là, ce sont des exceptions. Point du tout, ce ne sont pas des exceptions : ce sont des révélations. Ce qui est ici l'exception, c'est le talent, ce grand révélateur des forces secrètes et des trésors cachés de l'esprit humain.

Je ne dirai pas du chapitre que j'examine que c'est la *psychologie de la vieillesse;* je dirai que c'est un recueil d'observations pour servir à l'*histoire psychologique de la vieillesse*. La *psychologie des âges* est toute à faire : travail important, mais difficile, et qui demandera une analyse aussi attentive que délicate.

M. Reveillé-Parise observe d'ailleurs beaucoup plus sous le rapport moral que sous le rapport précisément psychologique. Je remarque les traits suivants : « Le vieillard sourit quelquefois; bien rarement il rit. —

« La bonté, cette grâce de la vieillesse, se trouve souvent sous des dehors « graves et sévères : car la première vient du cœur, et les seconds, de « l'être physique, qui s'est affaibli. — La patience est le privilége de « la vieillesse. Un grand avantage de l'homme qui a vécu, c'est qu'il « sait attendre. — Tout est soumis, chez le vieillard, à la réflexion, etc. »

Je m'arrête à cette dernière observation, qui est toute psychologique. L'esprit a deux grands ressorts d'action : l'attention et la réflexion. Dans la jeunesse, l'attention, vive, mobile, toujours pressée, se répand sur tout; mais la réflexion manque. Dans l'âge mûr, l'attention et la réflexion s'unissent ensemble, et c'est ce qui fait la force de l'âge mûr. Dans la vieillesse, l'attention fuit, mais la réflexion s'accroît : la vieillesse est l'âge où le cœur humain se replie sur lui-même, et se sait le mieux.

Je trouve dans Buffon, et dans un lieu, certes, où je ne l'eusse point cherchée, dans une de ces *additions*, si souvent inutiles, dont il surcharge ses volumes, une page sur la vieillesse, qui est vraiment charmante.

Lorsque je lis Cicéron, je m'aperçois trop qu'il a pris pour thème de louer la vieillesse. En louant la vieillesse, Cornaro se loue; et cela fait que je me tiens sur mes gardes. Je trouve dans Buffon un auteur plus désintéressé, plus libre : il n'avait que soixante-dix ans quand il écrivait le passage que l'on va lire; il était dans toute la santé, dans toute la force du corps et de l'esprit : et, ce qui, dans ce cas particulier, dit plus encore, du talent : ce talent montait, et devait bientôt s'élever jusqu'à l'ouvrage le plus parfait et le plus magnifique de Buffon, jusqu'aux *Époques de la nature*. Aussi Buffon appelle-t-il nettement la vieillesse : *un préjugé*, mot caractéristique.

Mais ce n'est pas tout. Sans *notre arithmétique*, nous ne saurions pas, selon Buffon, que nous vieillissons. « Les animaux, dit-il, ne le savent « point; ce n'est que par notre arithmétique que nous en jugeons autre- « ment. »

Voici le passage que je viens d'annoncer. On remarquera que Buffon s'y anime, s'y met en scène, y parle, y gourmande les jeunes gens, ces jeunes gens toujours si prompts à se croire et à se donner en tout l'avantage.

« Chaque jour que je me lève en bonne santé, leur dit Buffon, n'ai-je « pas la jouissance de ce jour aussi présente, aussi plénière que la vôtre? « Si je conforme mes mouvements, mes appétits, mes désirs, aux seules « impulsions de la sage nature, ne suis-je pas aussi sage et plus heureux « que vous? Et la vue du passé, qui cause les regrets des vieux fous, ne « m'offre-t-elle pas, au contraire, des jouissances de mémoire, des ta- « bleaux agréables, des images précieuses qui valent bien vos objets de

« plaisir? car elles sont douces, ces images; elles sont pures, elles ne « portent dans l'âme qu'un souvenir aimable; les inquiétudes, les cha- « grins, toute la triste cohorte qui accompagne vos jouissances de jeu- « nesse, disparaissent dans le tableau qui me les représente; les regrets « doivent disparaître de même : ils ne sont que les derniers élans de « cette folle vanité qui ne vieillit jamais.

« N'oublions pas un autre avantage, ou du moins une forte com- « pensation, pour le bonheur de l'âge avancé; c'est qu'il y a plus de « gain au moral que de perte au physique : tout, au moral, est acquis; et, « si quelque chose, au physique, est perdu, on en est pleinement dé- « dommagé. Quelqu'un demandait au philosophe Fontenelle, âgé de « quatre-vingt-quinze ans, quelles étaient les vingt années de sa vie qu'il « regrettait le plus : il répondit qu'il regrettait peu de chose; que, « néanmoins, l'âge où il avait été le plus heureux était de cinquante-cinq « à soixante-quinze ans. Il fit cet aveu de bonne foi, et il prouva son « dire par des vérités sensibles et consolantes. A cinquante-cinq ans « la fortune est établie, la réputation faite, la considération obtenue, « l'état de la vie fixe, les prétentions évanouies ou remplies, les projets « avortés ou mûris, la plupart des passions calmées ou du moins refroi- « dies, la carrière à peu près remplie pour les travaux que chaque « homme doit à la société, moins d'ennemis ou plutôt moins d'envieux « nuisibles, parce que le contre-poids du mérite est connu par la voix du « public, etc., etc. »

Dans mes lectures de Buffon, je suis toujours frappé du ton de respect avec lequel il cite Fontenelle; et il le cite souvent. Quelquefois même il le reproduit sans le citer; mais, à une certaine allure plus dégagée, plus vive, moins solennelle, on reconnaît bien vite l'auteur des *Éloges*. *Incessu patuit*.....

« Tout, conclut Buffon, concourt donc, dans le moral, à l'avantage de « l'âge : » vérité qui paraîtra bien plus clairement encore, si l'on rapproche de ce tableau si reposé de la vieillesse cet autre tableau si troublé de l'âge viril, que Buffon a tracé ailleurs, et que chacun connaît :

« C'est à cet âge que naissent les soucis et que la vie est plus conten- « tieuse; car on a pris un état, c'est-à-dire qu'on est entré par hasard « ou par choix dans une carrière qu'il est toujours honteux de ne pas « fournir, et souvent très-dangereux de remplir avec éclat. On marche « donc entre deux écueils également formidables..... La gloire, ce « puissant mobile de toutes les grandes âmes, et qu'on voyait de loin « comme un but éclatant qu'on s'efforçait d'atteindre par des actions « brillantes et des travaux utiles, n'est plus qu'un objet sans attraits pour

« ceux qui en ont approché, et un fantôme vain et trompeur pour les « autres qui sont restés dans l'éloignement. »

III. *Étude pathologique de la vieillesse.* On conçoit aisément tout ce que doit être un chapitre sur les maladies des vieillards, écrit par celui de tous les médecins de notre époque que l'on a pu nommer, à plus juste titre, le *médecin de la vieillesse.*

Je ne puis cependant indiquer ici que le principe général de la théorie, si longuement mûrie, de M. Reveillé-Parise.

De même que les anciens physiologistes distinguaient les forces *en réserve* des forces *en usage*, les anciens médecins, par un démêlement tout semblable, distinguaient les forces *opprimées* des forces *résoutes*, l'*oppression* de la *résolution* des forces.

Dans les maladies de la jeunesse, le cas dominant est l'*oppression* des forces; et c'est alors qu'il faut saigner : à mesure que le sang coule, les forces *opprimées* se relèvent.

Dans les maladies de la vieillesse, le cas dominant est la *résolution* des forces; et c'est alors qu'il faut éviter, du moins en général, d'employer la saignée.

Souvent la position toute particulière d'un auteur décide du tour que prend son système. Pinel, le novateur timide de notre époque, était le médecin de la *vieillesse* à la Salpêtrière, lorsqu'il faisait une règle générale de ne point saigner; et Broussais, le novateur hardi de notre époque, était le médecin de nos jeunes et vigoureux soldats, au Val-de-Grâce, quand il faisait une règle générale de saigner toujours.

« N'oublions pas surtout d'insister, dit M. Reveillé-Parise, sur ce « principe fondamental que la force inconnue de la vie, *vis abdita* « *quædam*, diminue de plus en plus par les progrès de l'âge. . . . . » — « Tel médecin, ajoute-t-il, perd moins de malades qu'un autre, parce « qu'il connaît à fond la constitution sénile dans son ensemble et dans « ses modifications individuelles. »

Enfin, et je terminerai par ce vœu de M. Reveillé-Parise, qui mériterait bien d'être entendu : « Il est, dit-il, des médecins qui s'occupent « exclusivement des maladies de l'enfance; pourquoi n'en existerait-il pas « également pour les maladies de la vieillesse? Ces dernières n'ont-elles « pas un cachet propre et qui demande aussi des modifications spéciales « de traitement et une expérience particulière? »

IV. *Étude hygiénique de la vieillesse.* — Le chapitre de l'*hygiène* sera toujours le chapitre le plus important d'un livre sur la vieillesse, et l'article de la *longévité* sera toujours l'article le plus intéressant de ce chapitre.

Hufeland intitule tout simplement son livre : *L'art de prolonger la vie humaine;* Cornaro intitule le sien : *De la vie sobre;* mais il ajoute : *Moyen assuré d'une longue vie.* Enfin M. Reveillé-Parise définit l'*hygiène : l'art d'évaluer les forces, de les exciter et de les soutenir de manière à conserver la vie le plus possible, le mieux possible et le plus longtemps possible.* C'est parler clairement.

Voyons donc les règles de cet art précieux. M. Reveillé-Parise les expose au nombre de quatre.

La première est de *savoir être vieux.* « Peu de gens savent être vieux, » a dit La Rochefoucauld.

> Qui n'a pas l'esprit de son âge
> De son âge a tout le malheur,

a dit Voltaire. Première règle plus philosophique que médicale, et qui peut-être n'en vaut pas moins.

La seconde règle est de *se bien connaître soi-même;* et ceci est encore un précepte de philosophie appliqué à la médecine. « Pourquoi, » dit, à cette occasion, M. Reveillé-Parise, « la philosophie et la médecine ont-« elles tant de rapports? C'est que le bonheur et la santé sont, pour « ainsi dire, solidaires et inséparables. »

La troisième règle est de *disposer convenablement la vie habituelle.* C'est, en effet, l'ensemble des bonnes habitudes physiques qui fait la santé, comme c'est l'ensemble des bonnes habitudes morales qui fait le bonheur. Les vieillards qui font tous les jours la même chose, et avec la même modération, le même goût, vivent toujours : *Mon miracle est d'exister,* disait Voltaire. Et, si *la folle vanité, qui,* dit Buffon, *ne vieillit jamais,* ne lui eût pas fait faire, à quatre-vingt-quatre ans, le voyage peu raisonnable de Paris, son *miracle* aurait duré un siècle, comme celui de Fontenelle.

« On ne saurait croire, dit M. Reveillé-Parise, combien une petite « santé, bien conduite, peut aller loin. »

La quatrième règle est de *combattre toute maladie dès son origine.* On l'a déjà vu : dans la jeunesse, la vie est comme doublée d'une autre vie; sous la vie *en acte,* il y a la vie *en puissance.* Dans la vieillesse, il n'y a qu'une vie; et c'est pourquoi il faut couper court à tout ce qui épuise cette vie, sous laquelle il n'y en a point d'autre.

Voilà les quatre *règles fondamentales* (comme il les appelle) de M. Reveillé-Parise. Avec ces quatre règles théoriques et tout ce qu'il en déduit de conseils pratiques sur le *régime,* sur l'*exercice,* sur la *tempéra-*

ture, etc., que vivra-t-on? On ne vivra pas plus que sa vie, mais *on vivra toute sa vie*, comme dit M. Reveillé-Parise, c'est-à-dire tout ce que permet d'espérer la constitution particulière de chaque *individu*, combinée avec les lois générales de la constitution de l'*espèce*.

J'arrive à la question de la *longévité humaine*. Je ferai de cette question le sujet d'un second article.

Cet ouvrage sur la vieillesse a été le dernier travail de M. Reveillé-Parise. Un dessein profondément arrêté est aussi une espèce d'âme, immortelle à sa manière, et presque indépendante des organes, comme dit Fontenelle. Atteint, depuis longtemps, d'une maladie mortelle, tant que son livre n'a point été fini, M. Reveillé-Parise a vécu : le livre fini, il a cessé de vivre.

M. Reveillé-Parise était à la fois un médecin, un savant, un homme de lettres : par-dessus tout cela, c'était un homme de bien. Il n'a jamais écrit que pour l'honnête et l'utile. Tous ses ouvrages, à commencer par son *Hygiène des gens de lettres*, que je regarde comme le plus remarquable, jusqu'à celui-ci sur la *Vieillesse*, que je regarde comme le plus important, tous ses ouvrages ont mérité la louange qu'il leur souhaitait le plus : « Un livre, nous dit-il lui-même, un livre doit être un bien-« fait. »

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CHARLES-QUINT,

SON ABDICATION, SA RETRAITE, SON SÉJOUR ET SA MORT au monastère hiéronymite de Yuste.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Charles-Quint, malgré ses infirmités et ses fatigues, ne devait pas déposer la puissance qu'il avait élevée si haut et portée si loin, lorsque cette puissance était attaquée de toutes parts et de toutes parts ébranlée. La guerre s'était rallumée en Hongrie et en Transylvanie, par l'invasion des Turcs et le soulèvement du parti national de Jean Zapolya; sur les frontières méridionales de l'Empire et des Pays-Bas qu'entamaient et que ravageaient les armées du roi de France; dans

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre, page 669.

l'Italie du nord et du centre, où le désir de l'indépendance pouvait menacer la domination espagnole, conquise par un demi-siècle d'efforts et d'habileté. Il sentait que le repos n'aurait pas de dignité dans la défaite et qu'il ne saurait abdiquer au milieu de désastres sans nuire à ses États et sans porter atteinte à sa réputation. Il resta donc jusqu'à des temps plus heureux. Il éprouva alors une dernière faveur de la fortune : l'héritier protestant de Henri VIII, Édouard VI, mourut, et la parente de Charles-Quint, la catholique et l'Aragonaise Marie, de la même race et de la même religion que lui, monta sur le trône d'Angleterre. Il songea à tirer parti de ce grave changement dans l'intérêt de ses alliances momentanées et de la grandeur permanente de la monarchie espagnole. Il négociait déjà depuis quelque temps pour son fils un second mariage avec doña Maria, fille du feu roi de Portugal don Manuel et sœur du roi Jean III. Cette princesse, cousine germaine de l'infant don Philippe, avait à prétendre, du chef de sa mère Eléonore, des sommes considérables que Charles-Quint comptait faire servir aux dépenses de plus en plus fortes de la guerre dans laquelle il était engagé; mais le roi de Portugal ayant déclaré qu'il ne saurait remettre cet argent tout de suite, Charles-Quint tourna ses vues du côté de la reine d'Angleterre. Seulement, comme la reine Marie avait trente-huit ans et que le prince d'Espagne n'en avait que vingt-sept, il craignit que la disproportion des âges ne détournât son fils de l'épouser. Il écrivit à ce dernier, le 30 juillet 1553, pour lui indiquer les obstacles que rencontrait la négociation entamée en Portugal et les avantages qu'offrait un mariage avec la reine d'Angleterre. Il lui disait: « Mon fils, rien, dans le moment, ne pouvait se présenter plus à propos « en ce qui touche à la France, à ces États-ci; et, bien que je pense que « les Anglais feront les derniers efforts pour que leur reine ne se marie « pas hors du royaume, elle parviendra sans doute, avec sa prudence « et sa dextérité, soit ouvertement, soit par voie détournée, à se faire « proposer un mariage. Si ce mariage doit avoir lieu avec un étranger, « je crois que les Anglais ne se porteront sur personne d'aussi bonne « volonté que sur moi, parce qu'ils m'ont toujours montré de l'inclina- « tion. Mais je peux bien vous assurer que des États plus nombreux et « plus considérables encore ne me séduiraient point et ne me détour- « neraient pas du dessein dans lequel je suis, et qui est bien différent. « Au cas donc où ils m'enverraient proposer ce mariage, j'ai cru qu'il « serait bon de leur en suggérer la pensée pour vous; ce projet serait « ensuite conduit à une bonne fin. Les divers genres d'utilité et les « profits qui s'ensuivraient sont si notoires et si grands, que je n'ai

« pas à les énumérer en détail. Je me borne à les mettre devant vous « pour que vous les examiniez, et qu'après y avoir réfléchi, vous m'in- « formiez avec diligence de ce qui vous conviendra, afin que, confor- « mément à vos désirs, il soit fait ce qui vous satisfera le plus; et tenez « cela en grand secret[1]. »

Le prince d'Espagne entra avec une docile déférence dans les vues de son père. Il lui répondit, le 22 août, de Valladolid en paraissant abandonner les projets sur l'infante de Portugal[2]. « Quant à ce qui concerne « l'Angleterre, ajoutait-il, je dois dire que j'ai été plein de joie d'ap- « prendre que ma tante avait succédé au trône de ce pays, et parce que « c'était son droit et parce que Votre Majesté en espère beaucoup du côté « de la France et de ses terres de Flandre. Si l'on pense à proposer son « mariage avec Votre Majesté, ce serait ce qui vaudait le mieux. Mais, en « cas que Votre Majesté persiste dans ce qu'elle m'a écrit et qu'elle croie « devoir traiter de ce mariage pour moi, elle sait déjà que, comme son « fils entièrement obéissant, je n'ai pas à avoir d'autre volonté que la « sienne, et surtout en une affaire de cette importance et de cette qua- « lité. Je m'en remets donc à Votre Majesté pour qu'elle agisse comme « il lui conviendra et lui semblera bon.[3] »

Aussitôt qu'il eut reçu cette lettre, Charles-Quint, sans attendre qu'on lui fît des propositions, chargea son ambassadeur, Simon Renard de négocier le mariage du prince d'Espagne avec la reine d'Angleterre. Une semblable union devait déplaire beaucoup aux Anglais, mais agréer infiniment à Marie, qui y trouvait une satisfaction pour ses sentiments et un encouragement à ses projets. Les longues douleurs de sa mère et ses propres infortunes depuis le divorce de Henri VIII avaient tourné toutes ses affections et toutes ses espérances du côté des princes de sa maison et de sa religion. Sans tenir compte de l'opposition presque unanime et très-dangereuse de son peuple, qui

[1] « . . . Las utilidades y provechos que se seguirián son tan notarias y grandes, que « no hay que particularizarlas. No quiero hacer mas que poner os lo delante, para « que lo mireis y considereis y me aviseis con diligencia lo que os parescerá, para « que conforme á aquello se haga lo que mas os satisfaga : y tenedlo en gran se- « creto. » *Ibid.* fol. 9. — [2] *Ibid.* fol. 10, r°. — [3] « . . . Y que pues piensan proponer « su matrimonio con Vuestra Magestad, hallandose en disposicion para ello, esto « seria lo mas acertado. Pero en caso que Vuestra Magestad esté en lo que me escribe, « y le pareciere tratar de lo que á mi toca, ya Vuestra Magestad sabe que, como tan « obediente hijo, no he tener mas voluntad que la suya; cuanto mas siendo este ne- « gocio de importancia y calidad que es. Y asi me há parecido remitirlo á Vuestra « Magestad para que en todo haga lo que le pareciera y fuere servido. » *Ibid.* fol. 10.

n'aimait pas les étrangers et qui abhorrait surtout les Espagnols[1], elle s'engagea secrètement à épouser le prince d'Espagne. Le 30 octobre au soir, seule dans sa chambre avec Simon Renard, elle se mit à genoux devant le saint-sacrement, qui y était exposé, et, après avoir récité avec ferveur le *Veni Creator Spiritus*, elle jura sur l'hostie consacrée qu'elle prendrait l'infant don Philippe pour mari[2]. Simon Renard annonça comme certain à l'Empereur le mariage de son fils longtemps avant que l'Angleterre le considérât comme possible. Ce ne fut qu'après avoir triomphé d'une insurrection que provoqua la crainte de ce mariage, après en avoir pris, emprisonné, décapité les chefs, placé sous la plus étroite surveillance sa sœur Élisabeth, qui fut même sur le point d'être mise à la Tour, et fait monter sur l'échafaud son infortunée rivale Jeanne Gray, que la passionnée Marie, ayant pleinement rétabli l'ancien culte, se prépara à recevoir et à épouser le prince qui devait être le représentant principal et le plus puissant appui de la foi romaine en Europe.

Charles-Quint, voulant que son fils parût en roi dans l'île où il irait épouser une reine, lui céda le royaume de Naples et le duché de Milan, et fit d'immenses préparatifs pour lui composer un cortége qui fût à la fois une cour et une armée. Il envoya le comte d'Egmont en Espagne porter à sa fille doña Juana, veuve depuis peu du prince de Portugal et alors enceinte du roi don Sébastien, les pouvoirs nécessaires pour gouverner la Péninsule durant l'absence de son fils. Il le chargea en même

[1] Voici, à ce sujet, un curieux extrait de la correspondance inédite de Simon Renard. Je dois l'analyse de cette intéressante correspondance, qui s'étend de 1553 à 1556 et qui est déposée aux Archives de Belgique, à l'obligeance de M. Gachard, archiviste général de ce royaume. « Le 5 septembre (1553), l'ambassadeur eut au« dience du chancelier (le fougueux Gardiner, évêque de Winchester), lequel lui dit « qu'il ne particulariseroit jamais personne à la reine pour être son mari; mais que, « si ladite dame lui demandoit s'il convenoit mieux d'épouser un étranger qu'un « sujet du royaume, qu'il lui conseilleroit d'épouser un Anglois pour le bien du « royaume et pour la sûreté de sa personne; qu'il seroit très-difficile de faire con« sentir le peuple à un étranger pour être le nom seul odieux... Que si elle épou« soit le prince d'Espagne, le peuple ne pourroit jamais comporter les conditions des « Espagnols, à l'exemple même des propres sujets de Sa Majesté qui ne les pouvoient « souffrir ni voir en Flandres, et que le royaume épouseroit une guerre perpétuelle « avec les François, parce que le roi de France ne laisseroit jamais Son Altesse ni « les Pays-Bas en paix. » Ms. des Archives de Belgique. — [2] « Le soir du 30 octobre, « la reine fit venir en sa chambre, où étoit exposé le saint-sacrement, l'ambassadeur « de l'Empereur, et, après avoir dit le *Veni Creator*, lui dit qu'elle lui donnoit en face « dudit sacrement sa promesse d'épouser le prince d'Espagne, laquelle elle ne chan« geroit jamais; qu'elle avoit feint d'être malade les deux jours précédents, mais que « sa maladie avoit été causée par le travail qu'elle avoit eu pour prendre cette réso« lution. » *Ibid.*

temps d'inviter de sa part le prince d'Espagne à se rendre au-devant de sa sœur, du côté de la frontière de Portugal, pour conférer avec elle sur les affaires les plus importantes de ce royaume avant de le quitter et à se détourner un moment de sa route pour paraître au monastère de Yuste, afin d'y hâter l'achèvement de la retraite impériale[1]. Conformément aux désirs de son père, Philippe partit le 12 mai 1554 de Valladolid, à cheval, avec une très-petite suite, en annonçant qu'il allait voir sa sœur et qu'il visiterait chemin faisant les constructions royales qu'on élevait dans le bois de Ségovie, au Pardo, à Aranjuez. Il n'arriva que le 24 à Yuste, le jour même de la procession de la Fête-Dieu, à laquelle il assista; il coucha une nuit au monastère, y examina tout minutieusement, et en partit, après avoir communiqué les volontés de l'Empereur à l'architecte Gaspar de Vega, au prieur général Juan Ortega et au frère Antonio de Villacastin, qui exécuta depuis l'immense et sévère monument de l'Escurial[2]. Il alla à la rencontre de sa sœur qu'il joignit un peu au delà d'Alcantara. La princesse et l'infant passèrent plusieurs jours en conférence ensemble; puis ils se séparèrent pour se rendre, la princesse à Valladolid où elle prit les rênes du gouvernement, l'infant à la Corogne où il arriva le 30 juin et s'embarqua le 13 juillet[3]. La flotte qui le portait en Angleterre était des plus imposantes : elle se composait de soixante et dix navires, vingt ourques, et d'une arrière-garde de trente vaisseaux que commandait don Luis de Carvajal. Il emmenait avec lui le duc d'Albe en qualité de mayordomo mayor, le comte de Feria comme capitaine de sa garde, Ruy Gomez de Silva pour son sommelier de corps; il était accompagné d'une suite nombreuse de grands et de gentilshommes, et, comme escorte militaire, il avait quatre mille fantassins espagnols[4]. Débarqué à Hampton le 20 juillet, il épousa la reine Marie le 25 dans la cathédrale de Winchester.

Malgré l'appui qu'il croyait trouver dans cette alliance, ou pour négocier, ou pour combattre plus avantageusement, l'Empereur ne put pas se rendre comme il l'espérait en Espagne au mois de mai 1554[5]. La guerre continua plus vivement que jamais avec la France, soit vers les Pays-Bas, soit en Italie, et l'Empereur se regarda comme obligé de ne point abandonner le gouvernement de ses États dans des conjonctures aussi difficiles. Les grandes dépenses qu'il avait faites pour l'éta-

[1] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 14. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* fol. 14 et 15. — [4] *Ibid.* fol. 17. — [5] Il avait écrit à sa fille doña Juana le 10 janvier 1554 : « Que trataba de accelerar « todas las disposiciones necessarias para venirse á España para mayo de este año á « mas tardar. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 18, recto.

blissement de son fils en Angleterre ne lui permirent pas de lever tout d'abord des troupes capables de résister aux forces d'Henri II. Aussi, après avoir pris Thérouanne et Hesdin dans la campagne de 1553, fut-il moins heureux au commencement de la campagne de 1554. L'armée d'Henri II, considérable et victorieuse, entra dans Marienbourg, prit Bouvines d'assaut, s'empara de Dinant, se jeta sur l'Artois qu'elle ravagea, et finit par investir la place importante de Renty située sur les confins occidentaux des deux pays, défendant l'entrée de l'un et facilitant l'invasion de l'autre. Les Français, qui, au delà des Alpes, possédaient le Piémont et s'appuyaient sur le vieux duc de Ferrare, Hercule d'Este, et sur le duc de Parme, Octave Farnèse, que les Espagnols avaient dépouillé de la ville de Plaisance, occupaient en même temps Sienne soulevée depuis 1552 contre les Espagnols au cœur de l'Italie. Ils partirent alors de là pour entrer en Toscane, sous le commandement du maréchal Strozzi, ennemi mortel des Médicis et l'un des chefs du parti républicain abattu par Charles-Quint dans Florence, et y menacèrent la domination assez récemment établie du grand-duc. L'Empereur ne négligea rien afin de relever ses affaires. Après avoir renforcé la petite armée avec laquelle le duc Emmanuel-Philibert de Savoie empêcha, par d'habiles manœuvres, les généraux d'Henri II de pousser leurs succès plus loin, il se fit transporter en litière au milieu d'elle, dans un moment où la goutte lui laissa un peu de relâche, et il parvint à débloquer Renty. L'armée française leva le siége de cette place, après un engagement partiel qui lui avait été cependant favorable, et elle se retira en Picardie où elle fut suivie par les troupes de l'Empereur, qui, à leur tour dévastèrent cette province. Pendant qu'il obtenait cet avantage sur la frontière des Pays-Bas, il en remportait de plus rassurants encore en Italie, par son général, le marquis de Marignano et son allié Cosme Ier, qui avaient attaqué de concert le maréchal Strozzi et l'avaient mis en déroute à Marciano et à Lucignano. Ils avaient repris la plupart des places de la Toscane, tombées au pouvoir des Français et ils étaient allés, ensuite, asseoir leur camp devant Sienne, que défendait l'intrépide Blaise de Montluc.

La campagne de l'année 1555 fut encore plus favorable à l'Empereur. Si le maréchal Brissac, qui commandait en Piémont, avait surpris la ville de Casal dans la haute Italie, la ville de Sienne, dans l'Italie centrale, fut réduite à capituler le 2 avril, après un blocus rigoureux de quatre mois. Charles-Quint en donna l'investiture à son fils, qui possédait ainsi, entre le duché de Milan et le royaume de Naples, la ville de Plaisance sur le territoire pontifical, et l'état de Sienne, au milieu de la Toscane, comme pour tenir plus fortement assujettie cette péninsule

entière. Du côté de la France, où des négociations de paix s'étaient ouvertes à Gravelines, par l'entremise et sous la médiation de la reine d'Angleterre, il ne s'était rien fait de considérable, de part ni d'autre. Chacun y avait gardé ses positions et s'y était mis en état de défense; les Français avaient rendu Marienbourg inattaquable, tandis que les impériaux avaient construit Philippeville et fortifié Charlemont. Les rencontres partielles avaient été, en général, avantageuses aux troupes de Charles-Quint qui tenaient la campagne. Les négociations engagées à Gravelines ne pouvaient conduire à aucun résultat, les prétentions réciproques étant trop contraires, et aucune des deux puissances n'ayant été assez victorieuse pour imposer la loi, ni assez battue pour la subir. Aussi les conférences furent bientôt rompues et il était dès lors visible que, si l'on parvenait à s'accorder, ce serait par une trêve momentanée et non par une paix définitive, en maintenant de chaque côté l'état provisoire de possession et non en délimitant les territoires.

Pendant qu'on se fortifiait sans se combattre et qu'on négociait sans rien conclure, il était survenu en Italie un événement des plus graves pour la politique comme pour les intérêts de Charles-Quint. Le cardinal Jean-Pierre Caraffa, doyen du sacré collége, était monté sur le trône pontifical sous le nom de Paul IV. C'était un vieil Italien, ennemi ardent et intraitable de l'Empereur. Recommandable par son savoir, célèbre par son éloquence, extrême en sa piété, rigide dans ses mœurs, il avait autrefois renoncé à l'évêché de Chieti et à l'archevêché de Brindes pour se faire l'un des religieux réformateurs de l'Église orthodoxe attaquée, et il avait fondé l'ordre moitié monastique, moitié clérical, des théatins. Chef de la famille Caraffa, qui, de tout temps, avait été attachée au parti français dans le royaume de Naples, il avait encouru les défiances de Charles-Quint, qu'il poursuivit depuis lors de ses animosités, et dont il agita, ainsi que nous le verrons, les dernières années jusque dans la solitude de Yuste. Il détestait en lui, comme ancien sujet, le souverain auquel il reprochait des injustices envers sa personne et envers sa maison; comme pape, l'Empereur qui avait souffert le sac de Rome et laissé s'étendre le protestantisme en Allemagne; comme Italien, le dominateur étranger dont le joug pesait sur sa patrie. Né en 1477, il avait vu les beaux temps de l'indépendance italienne et les regrettait. Il avait coutume de dire qu'avant les invasions étrangères provoquées, à la fin du quinzième siècle, par les dissensions de Ludovic le More, duc de Milan, et d'Alfonse d'Aragon, roi de Naples, la libre Italie était un instrument harmonieux à quatre cordes. Ces quatre cordes étaient le Saint-Siége, le royaume de Naples, la république de Venise, l'État de Milan, et il appelait malheureuses

les âmes d'Alfonse d'Aragon et de Ludovic le More qui les premiers en avaient dérangé le bel accord[1]. Il aspira, malgré son grand âge, à le rétablir. Quoiqu'il eût soixante-dix-neuf ans, il était surprenant de force et d'ardeur. Il rappelait Jules II par le caractère comme par les desseins, et il avait les théories de Grégoire VII sur la suprématie pontificale. « Ce pape, disait un ambassadeur accrédité auprès de lui, est « d'une complexion véhémente et emportée. Il est sain et robuste; il « marche sans paraître toucher terre; il a peu de chair et il est tout nerf. « Ses yeux et tous les mouvements de son corps dénotent une vigueur « bien au-dessus de son âge. Il a une gravité incroyable et une telle gran« deur dans toutes ses actions, qu'il semble vraiment né pour commander. « Aussi prétend-il que le pontificat est fait pour mettre les empereurs et « les rois sous ses pieds[2]. »

Extrême en tout, il porta dans la politique les mêmes intempérances que dans la religion, où il rétablit l'inquisition avec tous ses excès. Il devint aussi ambitieux qu'il avait été austère, et, tandis que Charles-Quint était prêt à descendre du trône pour se retirer dans un cloître, Paul IV passait des sévérités de la vie claustrale aux pompes et aux délicatesses de la vie souveraine. Ce vieillard hautain, qui avait eu jusqu'alors une existence dure, qui s'habillait toujours seul, qui ne laissait pénétrer personne dans sa chambre, où la plus grande partie des nuits et des matinées était consacrée à l'étude et à la prière, était maintenant passionné pour la splendeur, la domination et la guerre. Il restait des heures entières à table, où vingt-cinq plats ne suffisaient point à sa somptuosité[3]. Il se déchaînait contre l'empereur, et contre les Espagnols. Il n'appelait jamais ceux-ci « que des hérétiques, des schismatiques maudits de Dieu, « une semence de Juifs et de Maures, la lie du monde, et il déplorait « la misère de l'Italie qui était réduite à servir une nation si abjecte et « si vile[4]. »

Mais il ne se borna point à ces manifestations méprisantes et haineuses contre les maîtres de son pays. Il conçut le projet de leur enlever Naples, la Sicile, le Milanais, d'expulser les Médicis de Florence et d'y rétablir la république, d'étendre la puissance du Saint-Siége en Italie, et d'y agrandir sa propre maison, en s'unissant avec le roi de France auquel il offrirait le duché de Milan et le royaume de Naples pour deux de ses fils cadets, avec les Vénitiens qui recevraient la Sicile en partage, avec les ducs de Parme, de Ferrare et d'Urbin, dont

[1] *Relazione di Bernardo Navagero*, en 1558, dans Albèri, sér. II, vol. III, p. 389. — [2] *Ibid.* p. 379, 380. — [3] *Ibid.* p. 380, 381. — [4] *Ibid.* p. 389.

il satisferait aussi les ambitieuses convoitises. Le souverain pontife se proposait de bouleverser de fond en comble tout l'ordre territorial et politique de l'Italie, et voulait défaire en deçà des Alpes l'œuvre si péniblement accomplie par Ferdinand le Catholique et Charles-Quint, comme les électeurs protestants, aidés aussi par Henri II, avaient détruit au delà du Rhin la suprématie absolue que Charles-Quint avait récemment tenté d'y introduire en matière d'autorité et de croyance.

Paul IV eut, à ce sujet, des conférences fréquentes avec l'ambassadeur vénitien Navagero, dont il espérait entraîner la république dans ses hardis desseins. Il lui dit : « qu'il serait très-facile à la seigneurie de « Venise de se mettre en possession de la Sicile; que, si l'on n'arrêtait pas « l'Empereur et le roi Philippe, ils se rendraient maîtres du monde; que, « si la magnifique seigneurie laissait abattre le Saint-Siége, elle ne trou« verait plus aucun soutien pour sa liberté, et que l'occasion actuelle « échappée ne se représenterait plus; que les fils puînés du roi de France, « mis en possession de Milan et de Naples deviendraient bientôt Italiens; « qu'il serait, d'ailleurs, toujours facile de s'en délivrer lorsqu'on le vou« drait, parce que l'expérience des événements passés avait montré que « les Français ne savaient pas et ne pouvaient pas s'établir longtemps en « Italie, tandis que la nation espagnole était comme le gramen qui s'en« racine là où il s'attache; que les Vénitiens se trompaient s'ils croyaient « avoir de plus grands ennemis que les Espagnols qui possédaient la part « la plus étendue de l'Italie et qui en convoitaient le reste [1]. » La prudente république de Venise était peu disposée à se départir de son système de stricte neutralité pour se jeter de nouveau dans des projets d'agrandissement qui avaient failli la perdre au commencement du siècle, mais le roi de France devait accepter sans hésitation les offres d'un pape qui se rendait son allié comme prince, son appui comme pontife. Il envoya auprès de Paul IV Saint-Gelais de Lansac pour l'encourager et lui dire qu'il n'aspirait de son côté « qu'à délivrer la chrétienté et surtout « l'Italie de la tyrannie de l'Empereur [2]. » En attendant qu'Henri II fît partir pour Rome le cardinal de Lorraine, afin d'y conclure un traité d'alliance offensive et défensive entre le Saint-Siége et la cour de France, Paul IV poursuivit ou disgracia les grandes maisons Colonna, Bagno, Santa-Fiore, Sforza, Gonzaga, Medici, Cesarina, Savella, etc., attachées au parti impérial, qu'il voulait abattre dans les États pontificaux. Il fit arrêter le cardinal Santa-Fiore et le cardinal Camille Colonna, et il

[1] *Relazione di Bernardo Navagero,* en 1558, dans Alberi, sér. II, vol. III, p. 392, 3. — [2] Mémoire de Lansac, dans Ribier, t. II, p. 616.

dépouilla Marcantonio Colonna et le comte Bagno de leurs possessions et de leurs fiefs.

Charles-Quint fut aussi contrarié que courroucé de cette nouvelle et redoutable inimitié. Les violences commises contre ses partisans lui parurent le prélude des attaques qui seraient bientôt dirigées contre lui-même. Il voulut donc contenir Paul IV en le prévenant. Quelques mois auparavant il avait envoyé le duc d'Albe en Italie comme capitaine général du Milanais et comme vice-roi de Naples. Il lui prescrivit alors de mettre les frontières, les places et les passages de ce dernier royaume en état de défense, et d'aller rétablir les Colonna par les armes dans leurs possessions sur le territoire pontifical, si le pape ne consentait pas lui-même à leur restituer ce qu'il leur avait ravi. Il fit partir pour Rome Garcilaso de la Vega, avec une mission qu'il exposa en ces termes à son ambassadeur à Venise, dans une lettre du 4 octobre 1555 : « Il nous a « paru à propos, disait-il, d'envoyer Garcilaso de la Vega auprès de « Sa Sainteté, pour qu'avec toute humilité et douceur il lui représente le « motif que nous avons de nous plaindre de la manière dont elle a traité « nos serviteurs... Nos actions et notre respect envers le siége apos-« tolique étant ce que le monde entier sait, nous supplions Sa Sainteté « de vouloir bien mettre en liberté les prisonniers et restituer les pos-« sessions enlevées à leurs maîtres, en plaçant devant ses yeux les incon-« vénients qui, sans cela, pourraient en résulter, tant à cause de l'obli-« gation où nous sommes de secourir et de favoriser nos amis et nos « serviteurs, et de ne pas les laisser opprimer contre la raison, qu'en « considération de ce qui touche à la sécurité de nos royaumes et au « repos de l'Italie. C'est la pensée que toujours nous avons eue et que « nous avons toujours. Il nous a semblé devoir vous en donner avis, « afin que vous vous en serviez où et comme il convient, en instruisant « cette république et tous ceux qui y ont intérêt, des démarches qui se « font de notre part, pour éviter, autant qu'il nous est possible, d'en « venir à une rupture. Mais, si les furies de Sa Sainteté ne cessent point « et si elles sont poussées plus avant, nous serons déchargés envers Dieu « et envers le monde des inconvénients et des dommages qui pourront « s'ensuivre[1]. »

[1] « ..... De que nos ha parecido daros aviso para que podais satisfacer adonde y « como convenga, dando á entender a esa republica, y los demas que de ello trata-« ren, los oficios que por nuestra parte se hacen por escusar, cuanto nos es posible, « de venir á terminos de rotura; pues cuando no cesasen las furias de Su Santidad « y los quisiere llevar adelante seriamos descargado con Dios y el mundo de los « inconvenientes y daños que de aqui podrian resultar. De Brucelas, á 4 de octubre « de 1555. » *Retiro y estancia*, fol. 27, v°, et 28, r°.

Ce fut vingt et un jours après avoir écrit cette lettre que Charles-Quint commença la série de ses abdications. La situation restait, il est vrai, fort embarrassée et assez périlleuse; la guerre semblait moins près de finir que de s'étendre. Mais les infirmités de l'Empereur le pressaient chaque jour davantage, et ses forces fléchissaient sous le poids des affaires. La mort de sa mère, la reine Jeanne, dont les jours s'étaient terminés, le 13 avril 1555, à Tordesillas, avait ajouté une profonde tristesse à ses autres accablements. Il avait pris le deuil pour ne plus le quitter, et, dans le mois d'août, il rappela le roi son fils d'Angleterre en Belgique. Celui-ci étant arrivé à Bruxelles le 10 septembre, Charles-Quint, dans le mois suivant, malgré les regrets de son frère, le roi des Romains, qui le dissuadait éloquemment[1] d'abandonner le gouvernement de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Empire, profita de l'hiver qui approchait, et pendant lequel les hostilités étaient suspendues, pour consommer le grand acte de ses renonciations. Il était plein de confiance en l'habileté de son fils, qui, si la lutte continuait avec la France, unirait les forces de l'Angleterre à celles de la monarchie espagnole, et auquel il laissait, d'ailleurs, un ministre consommé dans l'évêque d'Arras, et des généraux aussi valeureux qu'expérimentés dans le duc d'Albe, le prince d'Orange, le duc Philibert-Emmanuel de Savoie et le comte d'Egmont, dont le premier devait réprimer le pape Paul IV en Italie, et dont les deux derniers devaient le rendre plus tard vainqueur d'Henri II à Saint-Quentin et à Gravelines. Il aurait voulu lui conférer l'empire d'Allemagne comme tout le reste; mais il rencontra l'insurmontable résistance de son frère, le roi des Romains et il se borna à lui transmettre ses possessions héréditaires. Il commença par la cession des Pays-Bas.

Cette renonciation eut lieu le 25 octobre 1555, avec beaucoup de solennité dans la grande salle des États à Bruxelles, où l'Empereur donna publiquement les vrais motifs de son abdication. Il y parut vêtu de deuil, portant le collier de la Toison d'or, accompagné de son fils le roi don Philippe, de sa sœur la reine Marie de Hongrie, de son neveu le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, suivi des grands de sa cour et des ambassadeurs étrangers. Après qu'il se fut assis sous un dais, ayant à sa droite son fils, à sa gauche sa sœur[2] et qu'on eut introduit les

[1] Lettre du roi Ferdinand à l'empereur, dans la *Correspondance de Charles-Quint* publiée par Lanz, t. III, p. 666, ed. in-8°, Leipsik, 1846. — [2] La relation de cette cérémonie, tirée des archives des Pays-Bas, a été publiée par le savant et laborieux M. Gachard, dans ses *Analectes belgiques*, p. 76 à 81 du t. Iᵉʳ, publié à Bruxelles en 1830, et où se trouvent toutes les pièces officielles relatives à l'abdication de Charles-Quint, de la page 70 à la page 110.

membres des États, Philibert de Bruxelles[1], président du conseil de Flandre, fit connaître les projets de l'Empereur, dont l'annonce, quoiqu'on s'y attendît, causa dans l'assemblée une émotion visible. L'Empereur, se levant alors, s'appuya sur l'épaule de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et prit la parole en ces termes[2] : « Bien que « Philibert de Bruxelles vous ait amplement expliqué, mes amis, les « causes qui m'ont déterminé à renoncer à ces États et à les laisser « à mon fils don Philippe pour qu'il les possède et les gouverne, je « désire vous dire encore certaines choses de ma propre bouche. Vous « vous en souvenez, le 5 février de cette année, il y a eu quarante ans « accomplis que mon aïeul, l'empereur Maximilien, dans le même lieu « et à la même heure, m'émancipa à l'âge de quinze ans, me tira de la « tutelle sous laquelle j'étais et me rendit seigneur de moi-même. L'an- « née suivante, qui fut la seizième de mon âge, mourut le roi Ferdi- « nand, mon aïeul, père de ma mère, dans le royaume duquel je « commençai à régner parce que ma mère bien-aimée, qui est morte de- « puis peu, était restée, après la mort de mon père, avec le jugement « égaré et n'avait jamais recouvré assez de santé pour gouverner elle- « même. J'allai donc en Espagne, à travers l'Océan. Bientôt survint la « mort de mon aïeul Maximilien, à la dix-neuvième année de mon âge, « et, quoique je fusse encore fort jeune, on me conféra à sa place la « dignité impériale. Je n'y prétendis pas par une ambition désordonnée « de commander à beaucoup de royaumes, mais afin de procurer le « bien de l'Allemagne, de pourvoir à la défense de la Flandre, de con- « sacrer toutes mes forces au salut de la chrétienté contre le Turc « et de travailler à l'accroissement de la religion chrétienne. Mais, si ce « zèle fut en moi, je ne pus pas le montrer autant que je l'aurais voulu, « à cause des troubles suscités par les hérésies de Luther et des autres « novateurs de l'Allemagne et des guerres périlleuses où m'ont jeté l'ini- « mitié et l'envie des princes mes voisins, et dont je me suis heureuse- « ment tiré par la faveur divine. »

Racontant ensuite brièvement les agitations multipliées de sa vie, il dit qu'il était allé neuf fois en Allemagne, qu'il s'était rendu six fois en Espagne, sept fois en Italie, qu'il était venu dix fois en Flandre, qu'il

[1] Son discours est dans Sandoval, vol. II, lib. XXXII, p. 802 à 807, et dans les *Analectes belgiques*, page 81 à 83. — [2] Ce discours, que j'abrége, est tout entier dans Sandoval, t. II, lib. XXXII, p. 807 à 809. Strada dit que l'empereur le lut en français. « Hæc Philibertum rite memorantem surgens improvise Cæsar, hu- « merisque Guilielmi Orangii principis innitens, interpellat : atque e codice quem « ad sublevandam memoriam attulerat, tanquam e rationario imperii, gallica lingua « recitare ipse cœpit quæ a septimo decimo ætatis anno ad eam usque diem pere-

était entré quatre fois en France, qu'il avait passé deux fois en Angleterre et deux autres fois en Afrique, et que, pour accomplir ces voyages ou ces expéditions, au nombre desquels il ne comptait pas les courses de peu d'importance, il avait traversé huit fois la Méditerranée et trois fois l'Océan. « Cette fois, ajoutait-il, sera la quatrième, pour aller m'en« sevelir en Espagne[1]..... Je peux dire que rien ne m'a été plus pénible « et n'afflige autant mon esprit que ce que j'éprouve en vous quittant « aujourd'hui, sans vous laisser avec la paix et dans le repos que j'aurais « désiré. Ma sœur Marie, qui, pendant mes absences, vous a si sage« ment gouvernés et si bien défendus, vous a expliqué, dans la dernière « assemblée, la cause de la résolution que je prends. Je ne peux plus « m'occuper des affaires sans une très-grande fatigue pour moi et sans « un extrême détriment pour elles[2]. Les soucis que donne une si grande « charge, l'accablement qu'elle cause, mes infirmités, une santé tout à « fait ruinée, ne me laissent plus les forces suffisantes pour gouverner « les États que Dieu m'a confiés; le peu qui m'en reste va disparaître « bientôt. Aussi aurais-je déposé depuis longtemps ce fardeau, si le jeune « âge de mon fils et l'incapacité de ma mère n'avaient pas forcé et mon « esprit et mon corps à en supporter le poids jusqu'à cette heure. La « dernière fois que je suis allé en Allemagne, j'étais déterminé à faire « ce que vous me voyez faire aujourd'hui; mais je ne pus m'y résoudre « encore en voyant le misérable état de la république chrétienne, livrée « à tant de tumultes, de nouveautés, d'opinions particulières dans la « foi, de guerres plus que civiles, et finalement tombée dans d'aussi « déplorables désordres; j'en fus détourné parce que mes maux n'étaient « pas encore si grands et que j'espérais donner un bon terme à toutes « choses et ramener la paix. Afin de ne pas manquer à ce que je devais, « j'exposai mes forces, mes biens, mon repos et même la vie, pour le « bien de la chrétienté et la défense de mes sujets. Je sortis de là « avec une partie de ce que je désirais tant. Mais le roi de France et « quelques Allemands, manquant à la paix et à l'accord qu'ils avaient « jurés, marchèrent contre moi et faillirent me prendre. Le roi de France « s'empara de la cité de Metz, et moi, au cœur de l'hiver, avec la ri« gueur du froid, au milieu des eaux et des neiges, je m'avançai à la tête « d'une puissante armée levée à mes frais pour la reprendre et la res-

gisset. » *De bello Belgico*, lib. I, p. 4. M. Gachard en a donné les points principaux, mais sommaires, d'après les registres du temps, dans les *Analectes Belgiques*, t. I, page 87 à 91. — [1] « Y agora será la quarta que bolvere a passarlo para sepultarme. » *Ibid.* p. 807. — [2] « Yo ya no puedo entender en estas cosas sin grandissimo tra« bajo mio y perdida de los negocios. » *Ibid.* p. 808.

« tituer à l'Empire. Les Allemands virent que je n'avais pas encore « déposé la couronne impériale et n'entendais laisser diminuer en rien « la majesté qu'elle avait toujours eue. »

Et ici, entrant dans le détail de sa lutte avec la France, il en rappela les incidents variés pendant les deux dernières années. Puis il ajouta : « J'ai exécuté tout ce que Dieu a permis, car les événements dépendent de « la volonté de Dieu. Nous autres hommes agissons selon notre pouvoir, « nos forces, notre esprit, et Dieu donne la victoire et permet la défaite. « J'ai fait constamment ce que j'ai pu et Dieu m'a aidé. Je lui rends « des grâces infinies de m'avoir secouru dans mes plus grandes traverses « et dans tous mes dangers.

« Aujourd'hui, je me sens si fatigué, que je ne saurais vous être d'au- « cun secours, comme vous le voyez vous-mêmes. Dans l'état d'acca- « blement et de faiblesse où je me trouve, j'aurais un grand et rigoureux « compte à rendre à Dieu et aux hommes, si je ne déposais l'autorité, « ainsi que je l'ai résolu, puisque mon fils, le roi Philippe, est en âge « suffisant pour pouvoir vous gouverner et qu'il sera, comme je l'espère, « un bon prince pour tous mes sujets bien-aimés .... Je suis donc dé- « terminé à passer en Espagne, à céder à mon fils Philippe la possession « de tous mes États, et à mon frère, le roi des Romains, l'Empire. Je « vous recommande beaucoup mon fils, et je vous demande, en souvenir « de moi, d'avoir pour lui l'amour que vous avez toujours eu pour moi. « Je vous demande aussi de conserver entre vous la même affection et « le même accord. Soyez obéissants envers la justice, zélés dans l'ob- « servation des lois, gardez le respect en tout ce qui se doit, et ne refu- « sez pas à l'autorité l'appui dont elle a besoin. »

L'Empereur, se tournant alors vers son fils avec une extrême ten- dresse, lui recommanda, dans les termes les plus forts, de défendre la foi catholique et de gouverner ses sujets en paix et en justice; puis, ne pouvant plus se soutenir sur ses pieds, il se laissa tomber sur son siége. Le syndic d'Anvers exprima à l'Empereur, au nom des États, l'affliction qu'ils éprouvaient en cessant d'être gouvernés par un prince de qui ils avaient reçu tant de bienfaits, et dit qu'ils ne pouvaient s'en consoler que par la certitude que le roi son fils, imitateur de ses vertus et héritier de sa valeur, leur inspirerait le même attachement et la même reconnaissance. Le roi Philippe, se jetant alors aux genoux de son père, se déclara indigne du grand honneur et de l'extrême grâce qu'il lui faisait, mais il dit que, toujours prêt à se sacrifier à ses ordres, il acceptait la résignation des États de Flandre. Il baisa en même temps la main de l'Empereur et puis se remit sur son siége, d'où il adressa

quelques mots d'affection aux seigneurs et aux députés des Pays-Bas, ajoutant que, peu accoutumé à se servir de la langue du pays, il avait chargé l'évêque d'Arras de les assurer de ses sentiments et de ses intentions[1]. L'habile Granvelle le fit dans un discours adroit et confiant[2], après quoi la reine Marie, prenant la parole à son tour, renonça à la charge de gouvernante des dix-sept provinces qu'elle avait exercée avec utilité et non sans éclat durant vingt-quatre années[3].

Cette abdication de la souveraineté des Pays-Bas, notifiée à tous les habitants de ces provinces par une lettre[4] datée du même jour et signée de la main de l'Empereur, fut suivie, environ deux mois et demi après, d'autres abdications accomplies avec moins d'appareil et plus de simplicité. Le 16 janvier 1556, l'Empereur renonça aux royaumes de Castille, d'Aragon[5] et de Sicile[6], en présence des députés de ces divers pays. Dans les actes écrits qui en furent dressés il donna de sa détermination les mêmes motifs[7] qu'il avait exposés de vive voix dans l'assemblée de Bruxelles. Le même jour, il signifia à ses peuples ces diverses transmissions de couronnes. Il ordonna à toutes les villes d'arborer leurs bannières, comme elles avaient coutume de le faire lorsqu'elles avaient un nouveau souverain, et d'accomplir les solennités requises en ces occasions, tout comme si Dieu avait disposé de lui[8]. Il les invitait à obéir désormais à son fils, à le servir, à l'honorer, comme leur vrai seigneur et roi naturel, et à exécuter ses ordres écrits ou oraux, ainsi qu'elles avaient accompli les siens propres. Le lendemain, 17 janvier, voulant ménager à son fils l'utile appui du vieux André Doria, auquel il avait fait connaître d'avance sa résolution, et qui aurait désiré, malgré son grand âge, aller lui baiser une dernière fois la main, il écrivit à ce puissant dominateur de Gênes et de la Méditerranée : « Mes infirmités « sont allées se multipliant chaque jour à tel point, que, me sentant hors « d'état d'accomplir ce que je dois pour l'expédition des affaires et pour « l'acquit de ma conscience, non-seulement j'ai jugé nécessaire de me « décharger sur mon fils du poids des affaires d'Italie, mais encore de « celles des couronnes de Castille et d'Aragon, avec la confiance qu'il « saura si bien les conduire, que Notre-Seigneur en sera satisfait et que « mes royaumes seront bien gouvernés[9].

[1] *De bello Belgico*, lib. I, p. 10. — [2] Le discours de l'évêque d'Arras est dans Sandoval. *Ibid.* p. 800-811, et dans les *Analectes belgiques*, t. I, p. 97 à 99. — [3] *Analectes belgiques*, t. I, p. 99 à 102. — [4] Voyez la lettre dans Sandoval. *Ibid.* p. 813. — [5] L'acte de renonciation à ces royaumes est dans Sandoval. *Ibid.* p. 815 à 818. — [6] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 36. — [7] *Sandoval*, t. II, p. 815. — [8] *Retiro, estancia, etc.*, fol. 36 et 37 — [9] « Nuestras indisposiciones se han ido tanto multiplicando de

« Ma résolution, en me retirant en Espagne, est d'y terminer les jours « qui me restent, et, débarrassé des affaires, d'y faire pénitence en réparation et amendement de quelques-unes des choses dans lesquelles « j'ai grandement offensé Dieu. Mon voyage est différé jusqu'au printemps prochain, tant à cause de certaines affaires qui se sont présentées qu'à cause de mes maladies, qui ne me l'ont pas permis avant. « Quant à ce que vous me dites, que, si votre âge et votre santé ne s'y « opposaient pas, vous désireriez beaucoup venir me voir avant mon « départ, cela me serait infiniment agréable, sachant combien vous « m'êtes attaché. Le plaisir que j'aurais à me trouver avec vous serait « même tellement grand, que, si mes indispositions le permettaient, je « voudrais faire le chemin pour me le donner. Mais, à défaut, vous « pouvez demeurer assuré que, de même que j'ai grande raison d'être « satisfait de l'affection, du zèle et de la vigilance avec lesquels vous « vous êtes employé à me servir et vous continuerez à le faire envers « le sérénissime roi mon fils, ainsi se conservera en nous deux la « mémoire vivante de ce que vous avez mérité et vous méritez de « nous à tant d'égards. Je désire que Notre-Seigneur vous comble de « félicité comme je l'espère, qu'il allonge vos jours et vous accorde une « santé parfaite. J'aurai de la joie à recevoir de temps en temps des nouvelles de vous [1]. »

Après avoir abdiqué ses royaumes et avant de partir pour l'Espagne, toujours possesseur de la couronne impériale, qu'il ne déposa qu'au mois de septembre 1556, et qui ne fut légalement transmise par le collége des électeurs à son frère Ferdinand qu'au mois de février 1558, Charles-Quint se retira dans une petite maison qu'il avait fait bâtir au bout du Parc de Bruxelles, près de la porte conduisant à Louvain [2]. Cette maison, très-simple et peu vaste, formait comme le passage d'un palais à un couvent. Voulant être utile à son fils jusqu'au moment où il le quitterait, Charles-Quint lui donnait, sur la conduite des affaires, ses avis et ses directions, qu'il lui transmettait surtout par l'évêque d'Arras. C'est de là, qu'à la suite des négociations reprises pour un échange de

« cada dia, que conociendo no poder cumplir con lo que debiamos a la expedicion « de los negocios y descargo de nuestra conciencia, no solamente nos há parecido « dejarle el peso de las de Italia, pero aun tambien de las de Castilla y corona de « Aragon, confiando que a todas ellas sabrá dar tan buen cobro que Nuestro Señor « quede servido y nuestros regnos bien regidos y gobernados. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 37, v°. — [1] *Ibid.* fol. 37 et 88. — [2] *Ribier*, t. II, p. 635. — *Voyage de Monsieur l'Admiral vers l'Empereur et le roy Philippe, pour la ratification de la trève (de Vaucelles).*

prisonniers, il concourut à conclure avec le roi de France une trêve qui fut signée, le 5 février 1556, à l'abbaye de Vaucelles. Cette trêve devait durer cinq ans et maintenait de part et d'autre l'état de possession territoriale tel qu'il résultait des derniers événements de la guerre. Elle semblait promettre à Philippe II un commencement de règne plus facile, et, quoiqu'elle détachât momentanément de l'Empire les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et qu'elle privât le duc de Savoie de ses États occupés par Henri II, Charles-Quint était heureux de laisser Philippe II en paix avec son puissant voisin le roi de France et son turbulent adversaire le pape Paul IV, qui avait été compris dans la trêve. Il se serait encore plus félicité de cette pacification temporaire, s'il avait connu le traité secret d'alliance offensive et défensive conclu un mois et demi auparavant, entre le Saint-Siége et la France. Par ce traité, qu'avaient signé, le 15 décembre 1555, le cardinal Caraffa et le cardinal de Lorraine, il était stipulé que les projets de Paul IV en Italie, contre la domination des Espagnols et la souveraineté des Médicis, seraient exécutés par les efforts communs et les troupes combinées du souverain pontife et du roi très-chrétien.

Quoique Charles-Quint ignorât ces menaçantes stipulations, qui ne furent alors abandonnées que pour être, du reste, bientôt reprises, il accueillit avec une satisfaction qu'il ne dissimula point les ambassadeurs de Henri II, lorsqu'ils se rendirent à Bruxelles pour faire ratifier par Philippe II et par lui la trêve de Vaucelles, qui semblait éloigner tout danger de la monarchie espagnole. Ce fut l'amiral Coligny, accompagné de l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, de ses deux cousins Damville et Méru, fils du connétable Anne de Montmorency, et de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes[1], qui vint remplir cette mission vers la fin du mois de mars. Après que Philippe II eut juré dans le château de Bruxelles l'observation de la trêve, Coligny se rendit auprès de l'Empereur, dans sa petite maison du Parc, pour recevoir de lui le même serment. Il arriva jusqu'à lui à travers une double haie de seigneurs espagnols et flamands qui remplissaient une petite salle de vingt-quatre pieds carrés précédant la chambre où se tenait l'Empereur, et dont la dimension n'était pas plus grande. Il le trouva assis, à cause de sa goutte, vêtu de deuil, et ayant devant lui une table couverte d'un tapis noir[2]. Charles-Quint répondit très-gracieusement aux félicitations que l'amiral Coligny lui adressa sur la conclusion de la trêve, et il essaya d'ouvrir une lettre que l'amiral lui remit

[1] *Ribier*, t. II, p. 633. — [2] *Ibid.*, p. 635.

de la part du roi son maître. Comme il n'y parvenait point à cause de la goutte qui tenait ses mains à moitié paralysées, l'évêque d'Arras, placé derrière son siége, s'avança pour lui venir en aide; mais l'Empereur n'y consentit point : « Comment, Monsieur d'Arras, lui dit-il, vous « voulez me ravir le devoir auquel je suis tenu envers le roi mon bon frère! « S'il plaît à Dieu, un autre que moi ne le fera pas. » Il brisa en même temps, par un plus grand effort, le fil qui tenait la lettre fermée, et, se tournant vers l'amiral, il ajouta avec un sourire qui n'était pas sans tristesse : « Que direz-vous de moi, monsieur l'amiral? Ne suis-je pas un « brave cavalier pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis « qu'à bien grand'peine ouvrir une lettre [1]? »

Il s'enquit ensuite de la santé du roi et se glorifia de descendre, par Marie de Bourgogne, de la maison de France : « Je tiens à beau- « coup d'honneur, dit-il, d'être sorti, du côté maternel, du fleuron « qui porte et soutient la plus célèbre couronne du monde [2]. » Ayant appris que Henri II, qu'il avait vu enfant à Madrid, vingt-huit années auparavant, avait déjà des cheveux blancs, bien qu'il fût encore jeune, il raconta, par un retour naturel sur lui-même, cette histoire de ses premières et plus brillantes années : « J'étais, dit-il à l'amiral, quasi du « même âge que le roi votre maître lorsque je revins de mon voyage de « la Goulette (sur la côte d'Afrique) à Naples. Vous connaissez la beauté « de cette ville et la bonne grâce des dames qui y sont : je voulus leur « plaire comme les autres et mériter leur faveur. Le lendemain de mon « arrivée, je fis appeler mon barbier de grand matin pour m'arranger « la tête, me friser et me parfumer. En me regardant au miroir, j'aper- « çus quelques cheveux blancs comme en a aujourd'hui le roi mon bon « frère. Otez-moi ces poils-là, dis-je au barbier, et n'en laissez aucun : ce « qu'il fit. Mais savez-vous ce qu'il m'advint? Quelque temps après, me « regardant encore au miroir, je trouvai que, pour un poil blanc que « j'avais fait ôter, il m'en était revenu trois. Si j'avais voulu faire ôter « ces derniers, je serais devenu en moins de rien blanc comme un « cygne [3]. »

En cette occasion, il parla beaucoup, ainsi qu'il le faisait du reste en toutes les rencontres, des infirmités qui l'avaient de bonne heure assailli et des signes précoces qui lui avaient annoncé la vieillesse. Il s'étudia surtout à montrer des dispositions amicales pour le roi de France et à se rendre aimable envers son ambassadeur, qui, à la cour de ce prince, n'était pas du parti belliqueux des Guise, mais du parti paci-

[1] *Ribier*, t. II, p. 636. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* p. 637.

fique des Montmorency, comme si, par ces démonstrations, il avait espéré affermir entre son fils et Henri II un bon accord destiné à être d'une bien courte durée.

L'Empereur crut pouvoir se retirer à Yuste vers la fin du printemps de 1556. Il avait donné l'ordre très-exprès que tout fût prêt pour l'y recevoir à cette époque[1]; il avait déjà choisi les serviteurs de sa maison qui devaient l'accompagner au monastère. Cette maison, dont la composition était restée féodale, et qui avait à sa tête plusieurs des plus grands seigneurs de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne, comprenait sept cent soixante-deux personnes de tous rangs et de toutes fonctions[2]. Il en laissa les personnages les plus considérables au service de Philippe II et de Ferdinand, et en désigna parmi les autres, pour le suivre dans son voyage, cent cinquante, dont plus du tiers devait s'enfermer au monastère de Yuste avec lui. A leur tête était le colonel Luis Quijada, l'un de ses trois anciens majordomes : connaissant son esprit ferme, son âme élevée et certain de sa discrète fidélité, Charles-Quint lui avait confié l'éducation de son fils naturel don Juan d'Autriche, dont la naissance était ignorée de tout le monde, et n'avait été révélée qu'à Philippe II. Il choisit pour son secrétaire Martin de Gastelù, qui comptait parmi les principaux employés, à l'expédition des affaires dans la secrétairie d'État sous Francisco Éraso[3], et qu'il savait plein de réserve et d'expérience, et pour son médecin le docteur belge Mathys. Il prit comme l'un des gentilshommes de sa chambre Guillaume van Male, qui, adroit et lettré, était accoutumé depuis plusieurs années aux soins qu'exigeait sa personne, lui servait de lecteur, et écrivait même, sous sa dictée, des récits, malheureusement détruits, de ses expéditions militaires et de ses actes politiques[4]. Il n'oublia point le mécanicien crémonais Juanello Torriano, qu'il conduisit à Yuste en qualité de son horloger. Les autres personnes de sa suite étaient attachées aux divers services de la chambre, de sa table, de sa cuisine, de son argenterie, de son écuyerie, de sa pharmacie, et lui formaient une maison complète. Trois seigneurs flamands, Reuss, Lachaux et d'Aubremont, devaient le suivre jusqu'à son entrée au monastère.

Charles-Quint, que précéda en Espagne Luis Quijada, partit de Bruxelles dans le mois d'août et se rendit à Gand, où l'accompagnèrent son fils Philippe II et sa fille la reine de Bohême. Le 28, il se sépara d'eux pour toujours, et, suivi de ses deux sœurs, Eléonore, veuve de François Ier,

[1] *Retiro, estancia, etc.* fol. 38, v°. — [2] *Ibid.* fol. 40 à 42. — [3] *Ibid.* fol. 42, v°. — [4] Voir Reiffenberg, mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. VIII; et Gachard, Bulletin de l'Académie de Bruxelles, t. XII, Ire partie, p. 30.

et Marie, reine de Hongrie, il partit pour la Zélande, où l'attendait une flotte de cinquante-six voiles [1]. Quelques jours avant de se mettre en mer il dressa l'acte de cession à l'Empire en faveur du roi des Romains Ferdinand, et il l'envoya en Allemagne par ses ambassadeurs, à la tête desquels se trouvait le prince d'Orange [2]. Il écrivit à son frère, le 12 septembre, qu'il le laissait libre de choisir le lieu et le moment où se réuniraient les électeurs pour le nommer à sa place [3], mais en lui rappelant ce qu'il lui avait déjà dit, qu'il avait hâte d'être déchargé non seulement de tous ses pouvoirs, mais de tous ses titres. Le lendemain au soir il s'embarqua dans le port de Flessingue sur le vaisseau principal appelé la *Bertendona*, où lui avait été préparé un appartement fort commode, et la flotte leva l'ancre le 13 au matin. Mais le calme d'abord et ensuite les vents du sud-ouest la retinrent à quelques lieues de Flessingue, et le forcèrent de relâcher à Rammekens du 14 au 17 [4]. Ce jour-là, les vents ayant cessé d'être contraires, il cingla vers la côte de Biscaye pour aller s'ensevelir en Espagne dans la retraite qu'il s'était choisie et qu'on lui avait préparée.

Après avoir expliqué, en me servant du témoignage de Charles-Quint lui-même, une abdication longtemps projetée, lentement accomplie, et en avoir trouvé la raison non dans le découragement tardif que lui auraient inspiré des revers récents, encore moins dans une contrainte que lui aurait imposée son fils, mais dans le nombre et la violence de ses infirmités qui le laissaient trop souvent sans l'activité et sans la force nécessaires à l'administration de tant d'États, nous verrons, à l'aide de documents certains, comment il se rendit, s'établit, vécut et mourut au monastère de Yuste.

MIGNET.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] Voir la constitution dans Goldast, t. I, p. 577, édition in-folio. Francfort, 1713. — [2] Lettres de Charles-Quint à Ferdinand, dans Lanz, t. III, p. 710. — [3] « L'un de mes grands désirs de ce monde est de me desnuer du tout, non-seulement de l'administration de l'Empire..... mais aussi de laisser le titre et vous rendre librement la dignité. » Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, du 8 août 1556, dans Lanz, t. III, p. 708. — [4] D'après le livre du contador de la flotte de don Luis de Carvajal, dans *Retiro y estancia, etc.*, fol. 48 et 49.

La Chanson de Roland, poëme de Théroulde; texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, Imprimerie nationale, 1850, 1 vol. in-8° de 560 et CLXXV pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Plusieurs de nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié l'espèce d'engouement dont on se prit, il y a environ vingt-cinq ans, pour la reproduction textuelle des manuscrits français du moyen âge. L'irrévérente infidélité qu'avaient montrée à leur égard la plupart des éditeurs et des traducteurs du dernier siècle avait naturellement provoqué cette réaction et poussé jusqu'à la superstition le respect dû à ces vieux monuments de notre littérature. Cependant le système de transcription littérale, qui semble, au premier coup d'œil, à l'abri de toute objection, ne laisserait pas, s'il était pratiqué à la rigueur, que d'avoir, lui aussi, d'assez graves inconvénients : d'abord, celui de perpétuer par l'imprimerie les fautes de copiste les plus avérées et les plus fâcheuses; puis, d'exiger un nombre d'éditions presque égal à celui des principaux manuscrits d'un même ouvrage, perte de temps et surcroît de dépenses que peut épargner fort aisément une bonne édition critique.

Pour ne parler ici que du manuscrit d'Oxford conservé à la Bodléienne, on peut affirmer que peu des anciennes copies de nos chansons de geste se seraient plus difficilement prêtées au procédé de transcription pure et simple. En effet, lettres et syllabes passées, mots estropiés, phrases égarées loin de leur place, vers boiteux ou trop longs, fausses assonances, interpolations, lacunes, etc., il ne manque à ce manuscrit, si précieux d'ailleurs par l'énergique simplicité de la rédaction, aucun des défauts qui peuvent résulter de l'inattention ou de l'ignorance d'un scribe inhabile. Aussi le premier éditeur, M. Francisque Michel, après avoir transcrit ce texte, un peu précipitamment peut-être, a-t-il pensé, avec raison, qu'il convenait, non d'en mettre sous presse un *fac-simile* exact, mais d'en donner une copie revisée, retouchée, en un mot, une *édition ;* et il est juste d'ajouter qu'il a accompli cette tâche d'une manière à peu près aussi satisfaisante qu'il était possible de l'espérer, à l'aide d'un manuscrit unique, et pressé, comme il l'était, de faire jouir le monde lettré de cette fameuse chanson de Roland tant et depuis si longtemps désirée. Voici en quels termes M. Francisque Michel expose le plan qu'il

[1] Voyez le premier article dans le cahier de septembre.

a suivi dans son travail : « Nous avons, dit-il, intercalé dans le texte « les mots et les lettres que le copiste semble y avoir omis, et qui nous « ont paru nécessaires au sens ou à la mesure. Nous avons indiqué plus « loin, sous le titre d'*Observations sur le texte,* toutes les particularités « qui se font remarquer dans le manuscrit d'Oxford et exposé quelques « doutes sur sa lecture[1].... » En outre, l'actif éditeur a donné dans un *glossaire-index,* qui n'a pas moins de soixante pages imprimées sur deux colonnes, beaucoup d'utiles éclaircissements historiques et philologiques, et il a réuni comme *appendices* un grand nombre d'extraits tirés d'écrivains de toutes nations, tant en vers qu'en prose, relatifs à Roland, aux douze pairs et au désastre de Roncevaux. On ne pouvait, il faut le reconnaître, entrer de prime abord dans une meilleure voie. M. Génin a suivi les traces de M. Michel, et naturellement il est allé, quoi qu'on en ait dit, fort au delà de son devancier.

Les modifications et corrections qu'exigeait l'épuration du texte de la Bodléienne peuvent se ranger en deux classes : les unes se rapportent à l'ensemble et à la contexture de l'ouvrage; les autres, aux nombreux désordres de détail qui troublent trop souvent le sens ou la versification. Notre devoir est de comparer, sur ces deux points, les services rendus au texte par l'un et par l'autre éditeur, en ayant soin d'indiquer ce que leurs efforts nous semblent laisser encore à désirer. Cette tâche, on le voit, est minutieuse et ingrate. Afin de la rendre moins fatigante pour les lecteurs, nous en ferons deux parts. Aujourd'hui, nous ne nous occuperons que de l'ensemble, c'est-à-dire de la forme et des divisions du poëme. Nous passerons ensuite à la critique verbale.

Le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne est un petit in-quarto sur vélin, qui présente, au premier coup d'œil, un bloc compact de 4000 vers serrés les uns contre les autres, et, suivant l'habitude parcimonieuse des calligraphes de l'époque, sans aucun blanc ni intervalle. Cependant, pour peu qu'on examine avec attention cette masse d'écriture, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elle peut se diviser en un assez grand nombre de tirades ou couplets, composés chacun d'une quantité de lignes indéterminée et qui varie de cinq à trente, et même plus. Ces lignes, quand elles ne sont pas raccourcies ou allongées par les distractions ou l'impéritie du copiste, ont dix syllabes, avec une césure après la quatrième, sans compter deux muettes qui peuvent prendre place après le quatrième et le dixième pied. Toutes les lignes d'un même couplet tombent invariablement sur une même assonance[2]. On appelle

[1] *La Chanson de Roland ou de Roncevaux;* Préface, page XVI. — [2] Les tirades sur

assonance des rimes imparfaites, comme on les trouve en usage dans la poésie espagnole et dans lesquelles on ne tient compte que de la dernière voyelle, abstraction faite de la consonne ou des consonnes qui suivent[1]. Tels sont les principaux caractères qu'offre le texte du *Roland*, et qui lui sont communs avec les autres chansons de geste de la plus ancienne époque, particulièrement avec les premières branches de *Garin* et de *Guillaume au court nez*. Plus tard, et notamment après le succès populaire du fameux *Roman d'Alexandre*, il s'introduisit dans la forme et la versification des épopées chevaleresques plusieurs changements fort notables, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici. J'ajouterai seulement que le manuscrit d'Oxford offre une particularité qu'on ne rencontre dans aucune autre chanson du même cycle. La fin des tirades ou *vers* (car on appelait *versus*, *vers* ou *verset*, l'ensemble d'une tirade) y est souvent marquée d'un signe que M. Francisque Michel et M. Génin écrivent AOI. M. Michel a énoncé, sur l'usage de cette note marginale, deux opinions fort différentes, entre lesquelles il ne s'est pas cru autorisé à faire un choix : il représente cette particule soit comme destinée à donner au jongleur le signal du changement de ton qu'exigeait le passage d'une strophe à une autre, et en cela je crois qu'il a raison, soit comme une sorte de cri guerrier et de *hourra*[2]. M. Génin n'admet que la dernière de ces hypothèses, et voit seulement dans ces trois voyelles AOI une exclamation belliqueuse, jetée par le ménestrel aux endroits les plus animés du récit[3]. Les deux éditeurs s'accordent avec M. Raynouard[4] et M. Tyrwhitt[5], pour signaler dans cette interjection une simple variante orthographique de notre ancien mot *avoi*, souvent employé aux XIII[e] et XIV[e] siècles, et qui, suivant M. Michel et M. Génin[6], signifiait, comme le mot *away* en Angleterre, *en route! en avant! avançons*[5]! Je ne crois, à vrai dire, ni à cette étymologie ni à cette interpré-

une même assonance n'excèdent pas trente ou quarante vers dans la *Chanson de Roland;* mais elles sont souvent de plusieurs centaines de vers dans d'autres chansons de geste. Plus de la moitié de *la Mort de Garin le Loherain* est sur une seule assonance en *i*, ce qui efface presque toute distinction de strophes. Voyez ce poëme, publié par M. Edélestan du Méril. Paris, 1846, in-12. — [1] C'est à peu près la définition qu'en donne M. Raynouard. Voy. *Des formes primitives de la versification des trouvères*, dans le *Journal des Savants*, juillet, 1833, page 386 et suivantes. — [2] *La Chanson de Roland ou de Roncevaux*, Préface, page IX, et Glossaire, page 171. Voyez aussi le *Rapport de M. Fr. Michel à M. le ministre de l'instruction publique sur les monuments de la littérature française conservés en Angleterre;* Paris, 1835, in-8°. — [3] *La Chanson de Roland;* Introduction, chap. IV, page LXXXV, et Notes sur le chant I[er], v. 9. — [4] *Journal des Savants*, février, 1836, page 92. — [5] *Tyrwhitt, Chaucer's Canterbury tales;* note sur le vers 14914. — [6] M. Génin, *Variations de la langue française depuis le XII[e] siècle*, page 324 et suivantes.

tation. D'abord, le mot anglais *away* ne signifie pas *en route!* encore moins *en avant!* il implique le sens de répulsion, d'éloignement; il signifie *dehors* et *hors d'ici! arrière!* Quant à notre vieux vocable *avoi*, les exemples que nous en connaissons ne nous donnent ni l'idée de répulsion que renferme le mot anglais, ni l'idée d'un cri de guerre, comme le croient les deux éditeurs du *Roland;* nous y reconnaissons plutôt une exclamation comique et narquoise: *Ah! oui-dà! Allons donc!* Le drapier, dans la *Farce de Patelin*, haussant les épaules aux demandes d'accommodement que lui adresse Agnelet, son berger, s'écrie :

Va-t-en! Je n'en accorderay,
Par Dieu, ne m'en appointeray
Qu'ainsi que le juge fera.
Avoi (oui-dà!) chascun me trompera!
Mesoven[1] se je n'y pourvoye[2]!

Dans le *Roman de la Violette*, Lisiart offre de gager qu'il séduira la belle Euryant, la bien-aimée de Gérard de Nevers : « *Avoi* (Ah! oui!) « s'écrie amèrement Gérard, puisque messire Lisiart veut gager, qu'à « moi ne tienne! »

Avoi, sire, che dist Gerars,
Puisque messire Lisiars
Velt gagier, por moi ne remaigne[3].

Dans le fabliau *De saint Piere et du Jongleur*, ces deux personnages font une partie de dés, dont les âmes de l'enfer ou du purgatoire sont l'enjeu. Le jongleur amène douze points; l'apôtre jette un cri d'angoisse demi-comique :

Avoi, dist saint Pieres, avoi,
Se Jhésus n'a de moi merci,
Cil daarains cops m'a honi[4].

Ce mot se trouve, avec le même sens mêlé d'ironie, dans les *Quinze joies du mariage*[5] : « *Avoi* (oui-dà!), ma mie, fait le preud'homme, « vous estes bien esmue et sans cause[6]. »

[1] Cette expression est encore aujourd'hui familière aux écoliers de Paris : *Plus souvent si...!* — [2] *Avoi* se trouve encore en un autre endroit de *la Farce de Patelin*, et avec le même sens. — [3] *Le roman de la Violette*, publié par M. Francisque Michel, v. 289. — [4] Barbazan, *Fabliaux et contes*, t. III, page 282, édit. de Méon, d'après le n° 7218 du fonds français. Voyez aussi le n° 1239 du fonds Saint-Germain, folio 46, verso. Ce fabliau est intitulé, dans ce dernier manuscrit: *D'un jongleor qui ala en enfer et perdit les âmes aus dez.* — [5] Voyez la *troisième joie* dans les *Quinze joies du mariage*, page 45. — [6] M. Génin observe que beaucoup de gens, s'ils notaient leur prononciation à la rigueur, écriraient le mot *oui*, voui. *Avoi* serait donc *ah! oui!* Les enfants de Paris disent encore ironiquement aujourd'hui *ah! voaich!*

M. Paulin Paris a émis récemment, sur le mot AOI, une opinion que je ne puis passer sous silence. Frappé de l'identité de configuration que présentent les lettres AOI et AM dans le *fac-simile* d'un des feuillets du manuscrit de la Bodléienne, inséré dans l'édition de M. Michel, il propose de lire AM, abréviation d'AMEN[1]. J'hésite beaucoup, pour ma part, à adopter cette conjecture. Ce n'est pas que je ne sache que la formule *amen* termine, au moyen âge, d'assez nombreuses compositions poétiques, et qu'elle sert notamment d'*explicit* à presque tous nos anciens mystères; mais j'ai peine à croire qu'on l'eût répétée jusqu'à cent vingt-six fois dans une œuvre chevaleresque d'aussi peu d'étendue que le *Roland*, et qui ne se rattache, ni par le fond ni par la forme, à aucune partie de l'art ecclésiastique. Ce que j'admets volontiers avec M. Paulin Paris, c'est qu'AOI était une interjection finale et annonçait la clôture des strophes.

Le premier soin de M. Francisque Michel a été de séparer les couplets, de jeter du blanc entre eux et de les distinguer par un chiffre, pour faciliter les citations et les recherches, méthode déjà employée par l'éditeur de *Berte aus grans piés*. Il a aussi placé les AOI aux divers endroits où le manuscrit les indique. Cette disposition toute simple du texte a l'avantage de conserver claires et évidentes les divisions et la forme primitives de nos anciennes chansons épiques, et de rappeler incessamment aux lecteurs leur destination et leur usage. Il est, en effet, prouvé par d'irrécusables témoignages, que, comme les poésies homériques, les chansons de geste des XIe, XIIe et XIIIe siècles ont été composées, non pour être simplement récitées ou lues, mais pour être chantées. Les trouvères d'abord et les jongleurs à leurs gages, puis les ménétriers, allaient de ville en ville et de châteaux en châteaux, faisant entendre les nouvelles chansons romanesques, ou les nouvelles branches que l'on ne cessait d'ajouter aux anciennes. Dans un jeu-parti du XIIIe siècle (*De .ii. bordeors ribauz*[2]), où l'on voit deux jongleurs aux prises[3], vantant chacun son savoir, et rabaissant, de son mieux, celui de son rival, on peut prendre une idée de l'incroyable quantité de poëmes dont se composait le répertoire de ces artistes. « Je sais, dit l'un d'eux,

Ge sai bien *chanter* a devise
Du roy Pepin, de saint Denise,

[1] Je cite cette opinion de M. P. Paris d'après un extrait dont il a donné lecture dans la séance trimestrielle de l'Institut qui a eu lieu le 6 octobre dernier. Ce morceau fait partie de l'Introduction à l'histoire des chansons de geste, travail important qui paraîtra dans le tome XXIIe de l'*Histoire littéraire de France*, en ce moment sous presse. — [2] Un *bordeor* était proprement un diseur de *bourdes*, de sornettes. — [3] Cette

Des Loherains tote l'estoire.
Ge sai, par sens et par memoire,
De Charlemaine et de Roulant
Et d'Olivier le combatant.
Ge sai d'Ogier, si sai d'Aimmon
Et de Girars de Roxillon;
Et si sai du roy Loéis[1],
Et de Buevrons de Commarchis,
De Faucon et de Renoart,
De Guiteclin et de Gerart,
Et d'Orson de Beauvez la some;
Si sai de Florance de Rome,
De Ferragu a la grant teste
Et totes les chançons de geste
Que tu sauroïes aconter,
Sai-ge par cuer dire et conter.

Son compagnon, aussi vantard et plus ignorant, ne se tient pas pour battu; il brouille et intervertit très-plaisamment les noms, les surnoms et les exploits de tous les héros des romans qu'il se fait fort de chanter :

Ge sai de Guillaume au tinel
Et de Renoart au cort-nez.
. . . .
. . . .
Ge sai d'Ogier de Montauban,
Si com il conquist l'Ardenois;
Ge sai de Renaut le Danois... etc.[2].

Il n'était même pas fort rare de rencontrer, dans les plus hauts rangs de la société féodale, de nobles amateurs, capables de lutter de verve et de mémoire avec les ménestrels de profession. Ce n'est qu'après le milieu du XIII[e] siècle, quand les romans de chevalerie eurent acquis des proportions tout à fait gigantesques, que les ménestrels sentirent la nécessité de s'aider d'un livre qu'ils tenaient à la main ou plaçaient à leur portée, comme le prouvent divers passages du *Roman de Bauduin de Sebourc*, cités par M. Génin :

Ainsi com vous orrez, mais que je *lise* avant[3]...

querelle burlesque de deux jongleurs porte aussi le titre de : *La gengle au ribaut* et *La contre-gengle*. Voy. le ms. n° 7218, ancien fonds français, folio 213 verso et 214. — [1] Ce roman, que M. de Roquefort dit ne pas connaître, est probablement *le Coronement du roy Loeys*, une des anciennes branches du cycle de Guillaume d'Orange. Voyez une notice sur les romans de ce cycle dans le catalogue des *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. III, page 123, n° 6985. — [2] Roquefort, *De l'état de la poésie française dans les XII et XIII[e] siècles*, pages 290-305, d'après les n[os] 7218 du fonds français et 1830 de Saint-Germain, qui diffèrent notablement l'un de l'autre. — [3] *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. XIX, v. 1198.

Beaucoup de miniatures nous montrent les jongleurs dans l'exercice de leur profession, portant avec eux un instrument à cordes (le rebec, la rote ou la viole), soit pour soutenir leur voix par un léger accompagnement [1], soit pour jeter entre deux strophes une ritournelle ou un prélude.

Il est remarquable que, dans plusieurs des plus anciennes chansons du cycle carlovingien, dans *Emery de Narbonne* et dans *Girard de Viane*, par exemple, la fin des couplets, au lieu d'être indiquée, comme dans le poëme *de Roland*, par l'exclamation AOI, est marquée par un demi-vers tronqué, sans rime ni assonance. Ce trait final produit même aujourd'hui, à la simple lecture, un effet singulier, que M. Paulin Paris compare ingénieusement à l'inflexion particulière que fait entendre le sous-diacre à la grand'messe, en prononçant les derniers mots de l'épître [2]. On ne peut douter non plus que les jongleurs ne profitassent des entre-deux des tirades, comme d'une occasion de reprendre haleine. Ces poses étaient le moment où ils recevaient les éloges et les présents de l'assemblée. Alors, les chanteurs de carrefours faisaient leur quête, ou, comme ils disaient plus noblement, priaient l'assemblée de *leur faire courtoisie* [3]. Dans les festins, on profitait de ces repos, qu'on avait soin de multiplier, pour remplir les verres des convives; et l'on pense bien que celui du chanteur, chevalier ou ménestrel, n'était pas oublié :

A chacun ver (à chaque tirade) li fait le vin bailler [4].

Le partage des chansons de geste par *vers* ou versets est donc, comme on voit, la véritable et naturelle division de nos épopées nationales, et M. Michel a eu toute raison de la conserver. Seulement on regrette qu'il lui soit échappé plusieurs inexactitudes dans ce travail. Quelquefois, par exemple, il a réuni en une seule tirade deux séries d'assonances dissemblables. Ainsi, dans la stance CLXXIII, il n'a pas vu qu'après le vingt-deuxième vers commence une nouvelle série d'assonances, et il a laissé à M. Génin l'occasion de corriger sa distraction [5]. Ailleurs, il lui a procuré le même avantage, en brisant de courtes strophes, malgré le double avertissement du sens et de l'assonance. Je citerai, entre autres, les stances CXCVIII et CXCIX, composées, l'une de treize vers,

[1] L'accompagnement musical était si peu important dans les chansons de geste, qu'aucun manuscrit, je crois, n'en a conservé de traces. — [2] M. P. Paris, dans l'extrait cité plus haut. — [3] *Li Romans de Bauduin de Sebourc*, ch. XI, v. 21. — [4] *Le Roman d'Aubery le Bourgoing*, page 78, édit. de M. Prosper Tarbé. — [5] Voyez *la Chanson de Roland*, ch. III, v. 937-958, et ch. IV, v. 1-21.

l'autre de cinq [1], et surtout les stances CCXXIX et CCXXX, l'une de six vers et l'autre de onze, dont la coupe inexacte scinde en deux le discours d'un des héros du poëme [2]. L'extrême brièveté de ces strophes aurait dû, à elle seule, tenir en garde M. Michel. Ce n'est pas qu'on ne rencontre dans le *Roland* et dans quelques autres chansons de geste, des stances de cinq ou six vers; mais les exemples en sont rares, et cette brièveté semble contraire à la constitution de ce genre de poëme, qui aime à se dérouler en longues périodes, et tire son principal agrément harmonique de la répétition, et, pour ainsi dire, de la répercussion prolongée du même son, effet rhythmique d'une simplicité puissante et grandiose, qui rappelle le bruit si harmonieusement monotone de la mer battant ses rivages. Je suis même porté à croire que les petites strophes ou fragments de strophes semés çà et là dans ces compositions sont l'indice presque assuré d'une lacune dans le texte. J'ajouterai que la lacune est certaine, quand deux strophes sur une même assonance se succèdent, sans que la nature des faits ou des idées permette de les rattacher l'une à l'autre. M. Michel et M. Génin n'ont pas tenu suffisamment compte de cette loi naturelle de la tirade épique. Ainsi M. Génin a coupé, avec toute raison, la stance LXVI de M. Michel après le septième vers [3], quoique l'assonance de la stance entière fût de tout point irréprochable; mais le sens exigeait impérieusement une coupure. Le poëte, en effet, emploie les premiers vers de ce couplet à peindre les douloureux pressentiments de Charlemagne et de son armée traversant les défilés de Roncevaux, où ils laissent Roland chargé du périlleux commandement de l'arrière-garde; tandis que les douze derniers vers contiennent l'énumération des apprêts guerriers que le perfide Marsille fait dans Saragosse pour s'élancer à la poursuite des Francs. M. Génin a pensé, à bon droit, que deux sujets aussi étrangers l'un à l'autre ne pouvaient se trouver enfermés dans une même période assonante, et il n'a pas hésité à la couper. Mais il avait une seconde chose à faire, il avait à signaler entre les deux couplets une lacune manifeste, puisque deux tirades sur une même assonance ne peuvent se suivre immédiatement, sans blesser une des premières lois de la versification épique des XIIe et XIIIe siècles.

Je ne puis m'empêcher de dire qu'après avoir corrigé plusieurs divisions de strophes fautives échappées à son devancier, M. Génin en a laissé subsister quelques autres qui devaient également disparaître.

[1] *La Chanson de Roland*, ch. IV, v. 432-439. — [2] *Ibid.* ch. V, v. 789-805. — [3] *Ibid.* ch. II, v. 187.

Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas réuni les stances CVII et CVIII [1], CLVIII et CLIX [2], CCXI et CCXII [3], CCXXIV et CCXXV [4]? Pourquoi n'a-t-il pas rejoint les tronçons CCXXXII, CCXXXIII et CCXXXIV, débris évidents d'un même groupe d'assonances [5]? Pourquoi surtout a-t-il commis une ou deux infractions du même genre, dont s'était préservé M. Michel? C'est ainsi qu'il a coupé, je ne puis deviner à quelle intention, la strophe XCIII, dont l'assonance est exacte d'un bout à l'autre [6], et qu'il a détaché le dernier vers de la stance CXC, qui y était parfaitement à sa place, et l'a réuni (dans le désir, il est vrai, d'améliorer le sens) à la tirade suivante, dont l'assonance est absolument différente, et où sa présence est inadmissible [7].

Je suis porté à croire que plusieurs des coupures irrégulières que je viens de signaler ont été suggérées aux éditeurs par la position très-souvent fautive qu'occupe, dans le manuscrit d'Oxford, l'interjection AOI [8]. En effet, bien loin de terminer presque toutes les stances, comme le dit à deux reprises M. Michel [9], ce signe manque à plus de la moitié d'entre elles. Sur 243 tirades dont se compose la *Chanson de Roland*, il n'y en a que 126 qui l'aient reçu. En revanche, cette interjection se trouve deux fois dans plusieurs couplets [10]. M. Génin est d'avis que le manuscrit de la Bodléienne a été le *vade-mecum* d'un jongleur; et, dans sa préoccupation d'antiquité, qu'il pousse à l'extrême, il n'est pas éloigné de voir dans cette copie l'*aide-mémoire* de Taillefer lui-même [11]. Pour moi, je ne crois pas que le manuscrit d'Oxford ait jamais pu servir à un jongleur. Je pense qu'il a été copié, et mal copié, sur un exemplaire qui, si l'on en juge par les répétitions et les morceaux de rechange qu'il a fournis au manuscrit qui nous reste, et sur lesquels je reviendrai, a pu avoir cette destination. Ce qui m'empêche de partager entièrement l'opinion de M. Génin, ce ne sont pas les fautes de tout genre qu'on y remarque. Les imperfections littéraires auraient pu, à la rigueur, être indifférentes à un ménétrier ambulant; mais ce qui me paraît avoir dû rendre cette copie impropre à l'usage qu'on lui suppose, c'est l'absence fréquente ou, qui pis est, la position souvent vicieuse du signe destiné à servir de guide au chanteur. Tantôt la particule AOI se trouve au

[1] *La Chanson de Roland*, ch. II, v. 736-751. — [2] *Ibid.* ch. III, v. 709-746. — [3] *Ibid.* ch. IV, v. 579-591. — [4] *Ibid.* ch. IV, v. 701-725. — [5] *Ibid.* ch. IV, v. 819-841. — [6] *Ibid.* ch. II, v. 575-600. — [7] *Ibid.* ch. IV, v. 308. — [8] Voyez, notamment pour la mauvaise disposition des AOI, les stances 198 et 199, 211 et 212, 232, 233 et 234. — [9] Voyez *la Chanson de Roland et de Roncevaux;* Préface, page IX, et Glossaire, page 170. — [10] Voyez les stances LVIII, CXXVI et CLV. — [11] Voyez *la Chanson de Roland*, Introduction, chap. IV, page LXXXV.

premier vers d'une strophe[1], et, dans ce cas, elle manque constamment au dernier vers de la strophe précédente, où on devrait toujours la replacer, comme a fait, mais trop rarement, M. Génin[2]; tantôt elle s'arrête au pénultième vers[3], au lieu de tomber, comme il le faudrait, sur le dernier; quelquefois enfin elle s'égare, sans aucun motif appréciable, au tiers ou au milieu d'une tirade[4]. Aussi cette note, placée avec si peu de soin par le copiste, n'aurait pu qu'induire en faute le ménestrel, comme elle a, si je ne me trompe, contribué à fourvoyer les éditeurs.

Je ne puis terminer cet examen, sans dire quelques mots d'une modification importante que M. Génin a introduite dans la disposition du texte du *Roland*. Non content d'avoir extirpé plusieurs des épines et des ronces qui obstruaient les abords de cette belle et noble ruine de notre poésie primitive, il a cru lui imposer un caractère plus marqué de grandeur épique, en la revêtant du solennel appareil de l'épopée artificielle et classique; en un mot, il a partagé en cinq chants l'œuvre naïve du vieux trouvère. On a quelque peine à concevoir qu'après avoir consacré plusieurs pages de son introduction à réunir les arguments les plus décisifs pour bien établir la distinction fondamentale qui existe entre l'épopée sincère et spontanée des premiers temps et l'épopée savante et réfléchie des temps plus modernes, M. Génin ait conçu la pensée d'emprunter à celle-ci son costume officiel, pour en décorer les tirades sauvages et encore à demi franques de la plus ancienne et de la plus rude de nos chansons de geste. Cette idée, je le sais, était déjà venue à l'esprit de plusieurs personnes, de M. Bourdillon d'abord et de M. Bocca, l'estimable éditeur du *Roman de Bauduin de Sebourc*[5]. M. Bourdillon affirme, dans la préface de sa traduction du *Poëme de Roncevaux*, que le précieux manuscrit de Versailles, dont il est possesseur, est divisé en trois *chants*, qui s'ouvrent chacun par une grande initiale historiée[6], et que le manuscrit de Venise est partagé en six *chants*[7]. Une chanson de geste divisée par *chants!* c'est là assurément un phénomène unique et qu'on aurait besoin de voir de ses yeux.

[1] Voyez, dans l'édition de M. Michel, les stances 21, 23, 24, 58, 126, 136, 155, 259 et 282. — [2] *La Chanson de Roland*, ch. I, v. 318, et l'édit. de M. Michel, stance XXIV. — [3] *La Chanson de Roland*, ch. IV, v. 602; M. Michel, stance CCXIII, v. 11. — [4] *La Chanson de Roland*, ch. II, v. 146 et ch. IV, v. 232; M. Michel, stance LXIII, v. 4, et CCLV, v. 13. — [5] Voyez *Li romans de Bauduin de Sebourc, III° roy de Jherusalem*; Valenciennes, 2 vol. in-8°. M. P. Paris a aussi partagé la *Chanson d'Antioche* en huit chants. J'aurais préféré qu'il s'en fût tenu à la division par couplets comme dans *Berte aux grans piés*, ou qu'il eût indiqué simplement les parties de l'ouvrage par *première, seconde et troisième chanson*, comme dans *Garin le Loherains*. — [6] *Le Poëme de Roncevaux*, Introduction, page 74. — [7] *Ibid.* page 81.

A défaut du manuscrit de Versailles, nous avons eu de nouveau recours à la copie de M. Guyot des Herbiers, et surtout au beau manuscrit du fonds Colbert, et, comme on le pense bien, nous n'y avons pas découvert cette merveille. Ces deux manuscrits offrent, comme tous les recueils de chansons de geste, quelques points de repos, indiqués par des lettres torneures, plus grandes et plus ornées que les capitales qui distinguent les simples strophes; mais voilà tout. Nous pourrions demander si les *trois* initiales historiées du manuscrit de Versailles et les *six* du manuscrit de Venise autorisaient suffisamment M. Bourdillon à diviser le *poëme de Roncevaux* en *quatre* sections, ce qui est douteux; mais elles ne l'autorisaient assurément pas à introduire dans un texte du XII[e] siècle ces mots bizarres *cant primier*, *cant second*, *cant tiers*, *cant quarte*, comme si le mot *cant*, appliqué à une des divisions d'un récit épique, avait jamais appartenu à la langue des trouvères. Certainement il n'en est rien. Notre mot français *chant* lui-même, pris dans l'acception technique que nous indiquons, est assez récent et nous est venu de l'Italie, où il ne date guère que du temps de Dante. Chaque *cantiche* de la *Divine comédie* se compose d'un certain nombre de chants. On rencontre même dans quelques anciens manuscrits de ce poëme des arguments latins, où le mot *canto* est rendu par *cantus*[1], acception nouvelle et de si peu d'usage dans la basse latinité, que Ducange, si je ne me trompe, ne l'a pas mentionnée dans son glossaire. Les Romains, sans doute, avaient la chose, mais ils n'avaient pas le mot. L'Énéide, la Pharsale, l'Achilléide, sont divisées par *livres;* l'Iliade et l'Odyssée par des chiffres (les vingt-quatre lettres de l'alphabet). Je dois me hâter de dire que M. Génin déclare loyalement, dans une note, qu'il n'existe aucune division dans le manuscrit d'Oxford. S'il a établi cinq chants, c'est pour rendre plus sensibles le plan et la marche de l'ouvrage. A mon avis, quelques blancs jetés entre les principaux épisodes auraient beaucoup mieux rempli cet office. « La plupart des traducteurs de Plaute et de « Térence, ajoute-t-il, ont usé d'un procédé analogue, en divisant les « pièces de ces auteurs par actes et scènes[2]. » C'est une inadvertance. M. Génin sait mieux que personne que la division par actes et scènes est une forme entièrement latine, qu'attestent tous les manuscrits, et qui a été conservée par tous les traducteurs.

Neve minor, neu sit quinto productior actu.

[1] Dans l'ancienne édition de Dante (Mantoue, 1492), le mot *canto* des intitulés est traduit par *capitulum* : Inferni capitulum primum. — [2] *La Chanson de Roland*, page 3, note 1.

Il pensait probablement aux tragédies et aux comédies du théâtre d'Athènes, que quelques érudits des XVIIe et XVIIIe siècles ont eu la malencontreuse idée de ramener aux usages latins, tentative fâcheuse et qu'une connaissance plus sûre et plus intime de la Grèce et de ses institutions théâtrales n'a pas eu de peine à faire abandonner. M. Génin a eu peut-être encore une autre pensée qu'il a laissée un peu percer quelque part[1]. Il a été séduit par l'exemple des grammairiens d'Alexandrie. N'est-ce pas à ces illustres critiques que revient l'invention de ce magnifique échiquier à vingt-quatre cases où ils ont si artistement rangé tous les épisodes imparfaitement réunis par les soins de Pisistrate, la Dolonie, la Patroclée, Priam aux pieds d'Achille, le Voyage à Pylos, la Cyclopée, le Meurtre des prétendants, etc., véritables chansons de geste du cycle de Troie, d'où est sorti le majestueux édifice des vingt-quatre parties de l'Iliade et des vingt-quatre parties de l'Odyssée, que les traducteurs français, postérieurs à madame Dacier, appellent *chants*, par un italianisme définitivement passé dans l'usage? Pourquoi ne ferait-on pas, pour l'auteur du *Roland*, ce qu'on a fait pour les poëmes d'Homère?—Soit; je ne prétends pas intenter ici un procès aux critiques alexandrins, quoiqu'il fût bien permis peut-être de regretter tout bas que pas une des rapsodies homériques ne nous soit parvenue intacte et sous sa forme originale. Certes, un pareil monument, s'il nous était donné de le posséder, serait un inappréciable souvenir de la vie poétique de l'ancienne Grèce, si rapprochée à tant d'égards de celle de l'Europe au moyen âge, et répandrait une vive clarté sur une partie intéressante de l'histoire de l'esprit humain. Pourquoi donc nous, qui, à défaut du sentiment exquis du beau, avons plus que les Grecs le respect de l'art primitif, irions-nous jeter dans le moule de l'épopée érudite les rudes et naïves inspirations de nos vieux trouvères? Ne serait-ce pas enlever, comme à plaisir, à ces précieux débris la fleur d'antiquité et de nationalité qui les pare et les recommande? Heureusement la faute (si l'on peut employer ce mot dans une pure question d'esthétique toujours douteuse) est bien aisément réparable. Dans une seconde édition, M. Génin n'aura besoin, s'il le veut, que d'un trait de plume pour effacer ces divisions factices et rendre à la *Chanson de Roncevaux* sa forme simple, originale et toute française.

MAGNIN.

[1] *La Chanson de Roland*, Introduction, chap. V, page CV.

I. *Die Ficoronische Cista, eine archäologische Abhandlung* von Otto Jahn; Leipzig, 1852, gr. in-8°.

La Ciste de Ficoroni, dissertation archéologique d'Otto Jahn.

II. *Den Ficoroniske Cista, beskreven og forklaret* af P. O. Bröndsted; Kiobenhavn, fol. 1847.

La Ciste de Ficoroni décrite et expliquée par P. O. Bröndsted; Copenhague, fol. 1847.

III. *Die Ficoronische Cista des Collegio romano, in treuen Nachbildungen herausgegeben* von Em. Braun; Leipzig, 1849, fol.

La Ciste de Ficoroni du Collége romain, publiée en de fidèles images par Ém. Braun.

IV. *Boreas-Sosthenes, das Vorbild des Erzengel Michael, auf der zum ersten Mal vollständig erläuterten Ficoronischen Cista,* dans les *Bericht. d. Kön. Preuss. Akadem. d. Wissenschaft. z. Berlin,* März, 1851.

Boréas-Sosthénès, modèle de l'archange saint Michel, sur la Ciste de Ficoroni, entièrement expliquée pour la première fois, dans les *Comptes rendus de l'Acad. roy. des sciences de Berlin,* mars, 1851.

V. *Epikritische Bemerkungen über die Darstellung aus der Argonautensage auf der Ficoroni'schen Cista,* von Fr. Wieseler; Gœttingen, 1850, in-8°.

Observations critiques sur la représentation tirée de la Fable des Argonautes, de la Ciste de Ficoroni.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Nous avons maintenant à rendre compte des *dix* figures qui composent la seconde division de la *ciste*, de celles qui représentent des *Argonautes* dans une action familière, sans caractère héroïque, et auxquels, par conséquent, ne semble pas devoir s'appliquer un nom mythologique. Telle est, du moins, l'idée que s'en est faite M. Otto Jahn, dont l'opinion nous paraît, à tous égards, la plus digne de confiance.

La première de ces figures, placée immédiatement derrière le groupe des deux héros que je prends pour *Thésée* et *Pirithoüs*, est celle d'un *jeune*

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de septembre, page 576, et, pour le deuxième, celui d'octobre, page 647.

Argonaute, entièrement nu, qui se baisse un peu en avant pour dresser en terre une *amphore*, sans doute remplie d'eau, dont il tient une des anses de la main droite. Il n'y a pas moyen de se méprendre sur le motif de cette action, dans laquelle est concentrée toute l'attention du personnage; et, cela étant, il n'y a pas de raison pour voir en lui un des *Argonautes* en particulier, et pour reconnaître un des héros de l'expédition, à une action si familière. M. Wieseler a pourtant donné à ce personnage le nom d'*Hercule*, sans s'arrêter à la difficulté que le héros thébain n'est jamais représenté sous ces formes jeunes et sveltes de l'adolescence, et sans tenir compte de l'objection non moins grave que la *massue* et la *peau de lion*, qui sont les attributs caractéristiques d'*Hercule*, ne peuvent être suppléés par la pensée, là où ils manquent en réalité. M. Panofka proposait *Pélée*, en se fondant sur les scarabées étrusques qui représentent ce héros debout près d'un bassin, dans l'attitude d'essuyer sa chevelure. Mais cette attitude qui, à en juger par les nombreuses répétitions du sujet en question, devait constituer pour *Pélée* un trait caractéristique, exprimé sans doute dans quelque monument célèbre, n'a réellement rien de commun avec l'action de notre jeune *Argonaute*. Il est donc inutile de chercher un nom historique pour une figure, telle que celle-ci, dont le motif ne se rapporte qu'à une idée de bain; et je suis, sur ce point, tout à fait de l'avis de M. Otto Jahn.

Au-dessus du *jeune Argonaute*, qui se dispose à prendre un *bain*, apparaît, couché sur une hauteur de rocher, un *jeune homme* qui tient de sa main droite une *bandelette flottante*, en relevant sa main gauche à la hauteur de sa tête, qu'il penche vers l'*Argonaute* avec un air d'intérêt. Ce jeune homme, entièrement nu, est assis sur son vêtement, et il porte au cou un *collier*, d'où pend une *bulla*. Je n'attache, aussi bien que M. Otto Jahn, aucune valeur particulière à cet objet, pour en faire le signe distinctif, soit d'un dieu, soit d'un héros. J'y vois tout simplement un trait de costume italique, connu par de nombreux miroirs étrusques, qui prouve que l'artiste, auteur de notre *ciste*, suivait les traditions de l'art étrusque, tout en travaillant d'après un modèle grec; et, comme M. Otto Jahn, je prends ici et ailleurs la *bulla* pour un *amulette*, de forme italique et d'origine orientale. Mais c'est la figure même ornée de cet attribut, qui a donné lieu à plus d'une explication contradictoire. M. Guigniaut, trompé sans doute par un dessin infidèle, l'a prise pour une *femme*, dont il a fait la *nymphe du lieu*. C'est la même idée qui a dirigé la plupart des antiquaires, entre autres M. le docteur Braun et M. Wieseler, lesquels y ont reconnu le *dieu de la montagne;* et il est certain que tout, dans l'attitude de ce personnage et dans la place qu'il

occupe, s'accorde avec la manière dont sont représentés les *nymphes* et les *génies de lieux* sur les monuments de l'antiquité. Telle est aussi l'opinion qu'adopte M. Otto Jahn au sujet de cette figure, et j'y souscris sans la moindre réserve pour mon propre compte. Je suis également de l'avis du docte auteur sur un point qui a partagé les antiquaires, sur la manière dont le *dieu du mont* tient la *bandelette déployée* au-dessus de la tête du *jeune Argonaute*. M. Wieseler a cru que c'était là, dans la pensée de l'artiste, un moyen de distinguer cet *Argonaute*, comme le plus renommé de tous, et, à ce titre, comme *Hercule*. Mais il est évident pour moi, comme pour M. Otto Jahn, que cette *bandelette*, ainsi tenue à la main du dieu local, ne se rapporte qu'à la victoire remportée par *Pollux* sur *Amycus;* et il est si facile de se rendre compte de ce symbole de victoire, dans une semblable circonstance, que la preuve en devient superflue pour quiconque est tant soit peu familiarisé avec les monuments antiques.

Mais ce qu'on aurait de la peine à imaginer, c'est que ce symbole si connu de la *bandelette*, employé si souvent avec cette intention sur les monuments, ait fourni à l'un de nos auteurs, M. Panofka, le moyen de reconnaître dans ce *dieu du mont*, représenté sous les formes de l'adolescence, un des plus illustres *Argonautes*, *Télamon*, le père d'Ajax. C'est à l'aide d'une de ces allusions de mots, si familières à l'antiquaire de Berlin, que se trouve réalisée cette détermination certainement très-extraordinaire. M. Panofka pense que le mot grec τελαμών signifiant *bandelette*, l'objet désigné par ce mot, que tient à la main le personnage en question, suffit pour le désigner comme *Télamon*. Mais le docte antiquaire de Berlin sait aussi bien que personne que le nom grec de la *bandelette* est ταινία, et non τελαμών, et que ce dernier mot s'emploie pour signifier la *courroie* qui attachait l'épée; ce que nous nommons le *baudrier*. Il n'y a donc aucun appui philologique pour la conjecture de M. Panofka; sans compter qu'en réduisant ainsi la science de l'antiquité à de purs jeux de mots, ce savant s'est attiré, de la part de son redoutable adversaire, une censure trop légitime, où la raison se trouve, et où la raillerie n'est pas épargnée. Certainement, l'idée de reconnaître *Télamon*, l'*Argonaute* aux formes puissantes, le compagnon et l'ami d'*Hercule*, dans cet adolescent nu, couché nonchalamment et tenant une *bandelette*, est une des plus malheureuses qu'on puisse avoir; et je crois qu'il n'est personne qui, en la repoussant avec M. Otto Jahn, ne soit disposé à sourire au sarcasme spirituel que ce critique lance à M Panofka, au sujet du passage homérique, rappelé par lui-même, où il est question de l'échange des présents guerriers entre

Ajax et Hector[1] : *qui sait*, dit-il[2], *si Hector, en donnant à Ajax son épée avec le fourreau et le baudrier, σὺν κολεῷ τε φέρων καὶ ἐϋτμήτῳ τελαμῶνι, n'avait pas l'intention de lui faire un compliment sur son illustre père?* Pour parler sérieusement, c'est mal servir la science, que de fonder l'explication des monuments sur des allusions de mots, la plupart du temps fausses et puériles; et tous les antiquaires sauront gré à M. Otto Jahn de combattre comme il le fait cette méthode de l'antiquaire de Berlin, qui a fait en France et ailleurs plus d'un adepte.

Les deux figures que je viens d'examiner forment l'une des extrémités de la partie de la composition, qui comprend les personnages de l'ordre commun des *Argonautes*. C'est à l'autre extrémité qu'est représenté le *navire Argo*, dont on n'aperçoit que la partie postérieure, celle de la *poupe*, terminée en *col d'oie*, *χηνίσκος* : le vaisseau se trouve ainsi arrêté près de la terre par son arrière, conformément à l'usage grec, comme nous le voyons aussi sur le vase de *Talôs*. Le *chéniskos* de la *poupe* est décoré d'une *bandelette*, en signe de victoire, et le *gouvernail* est retiré : ainsi, tout concourt bien à établir que le *navire* est à l'état de repos, et dans une situation qui n'inspire que des idées de plaisir et de délassement. Trois des *Argonautes* se montrent dans cette seule partie de la *poupe* exposée à nos yeux : celui qui se trouve le plus près du *chéniskos* est un homme tout nu, assis sur son vêtement, les genoux relevés, de manière à servir d'appui à ses deux bras qui s'y reposent, et le regard dirigé vers le point du rivage où s'est passée la lutte de *Pollux* et d'*Amycus*. Évidemment, c'est un *Argonaute* qui contemple de loin, dans la situation physique la plus tranquille et la plus commode qu'il soit possible d'imaginer, la scène qui vient d'avoir lieu; c'est une figure qui n'exprime que l'idée du repos, et qui l'exprime admirablement dans toute son attitude; ce n'est pas le pilote, regardant au loin, et, pris pour tel à ce titre, par M. Wieseler et par M. Panofka, ou bien encore à raison du voisinage où il se trouve du *gouvernail*, comme l'avait pensé Brõndsted : par conséquent, il est bien inutile d'appliquer à ce personnage des noms mythologiques, tels que ceux de *Lyncée*, ou d'*Ancée*, ou de *Tiphys*, comme l'ont fait la plupart de nos antiquaires; et, sur ce point encore, je partage tout à fait les idées de M. Otto Jahn.

Un peu plus loin se présente un autre *Argonaute*, étendu tout de son long sur le pont et dormant du plus profond sommeil; il est enveloppé dans son manteau jusqu'à la moitié du corps, la main droite placée sur sa poitrine nue, la main gauche sous sa tête, en guise d'oreil-

[1] Homer. *Iliad.* VII, 304. — [2] *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 19, 2).

ler; il n'est pas possible de rien voir de plus naturel que cette figure, rien qui exprime mieux le sommeil, au point que, comme le remarque avec raison M. Otto Jahn, on croit entendre la respiration de cet homme qui dort. Un peu en avant de ce personnage, est un troisième *Argonaute*, pareillement jeune et imberbe, qui est assis sur ses genoux, et qui met la plus grande attention à dénouer les cordons d'un *sac* ou d'une *outre;* ici encore, c'est l'action la plus commune, la plus familière qu'on puisse imaginer, rendue de la manière la plus naturelle et la plus naïve. C'est cependant à ces deux figures, qui expriment si bien l'une et l'autre, de deux manières différentes, l'idée du repos qui a succédé, pour les *Argonautes*, aux fatigues d'une navigation périlleuse, c'est, disons-nous, à ces deux figures que M. Panofka a cru pouvoir appliquer les noms mythologiques des *deux Boréades*, *Kalaïs* et *Zétès*. Les raisons de cet antiquaire, pour une détermination si singulière, sont que les deux mêmes personnages, désignés par leur nom, sont représentés *assis* dans cette même partie du vaisseau, d'où ils contemplent la mort de *Talôs*, sur le célèbre vase peint de *Ruvo*. Mais qu'importe cette circonstance, lorsque les *Boréades* du vase se montrent dans une toute autre attitude que celle des deux personnages de la *ciste*, dont l'un est endormi, et lorsque, sur un autre vase, sur celui de M. le duc de Luynes, les *deux Boréades*, témoins de la défaite d'*Amycus*, y assistent, non *à bord du vaisseau*, mais *à terre* et dans une position toute différente? Mais le principal motif de M. Panofka pour reconnaître les *deux Boréades* dans les deux figures en question de notre *ciste*, se tire de la présence du *sac* aux mains de l'un d'eux: il y voit l'*outre des vents*, confiée par *Éole* à *Ulysse*, et conséquemment, un symbole propre à caractériser les fils de *Borée*. Il n'y a pas, suivant M. Otto Jahn, dont j'approuve encore ici le sentiment, d'expression assez sévère pour qualifier une méthode d'interprétation qui rapproche ainsi les choses les plus disparates, et qui tend de cette manière à confondre tout ce qu'il faut distinguer [1]. Qu'a de commun l'aventure si connue d'Ulysse avec l'*outre des vents*, telle qu'elle est racontée dans l'*Odyssée*, avec l'action de notre *jeune Argonaute* qui délie les cordons d'un *sac*, ou, si l'on veut, d'une

[1] Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. Otto Jahn, *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 21 : « Kaum hat etwas so viel Schaden in der Archäologie angerichtet als die Neigung « und Fähigkeit mancher Archäologen bei Gelegenheit sich an die disparatesten « Dinge zu erinnern, weil aus diesen Erinnerungen nur selten eine klare und geord- « nete Vorstellung, in der Regel aber eine trübe Vermischung ungleichartiger Ele- « mente hervorgeht. » Je souscris absolument à cette condamnation du procédé d'interprétation dont il s'agit.

outre? Quelle serait la conséquence de cette doctrine, où la présence d'un *sac*, en forme d'*outre*, devient, pour celui qui le tient, un symbole d'un *dieu du vent*, de manière à faire, de tout personnage représenté sur les monuments avec un objet pareil, un *Borée* ou un *Boréade?* Et ne suffit-il pas de montrer ainsi les résultats de cette doctrine, pour en faire sentir le danger? Mais il y a plus encore qu'un défaut de critique dans cette méthode d'interprétation, qui tend à embrouiller toutes les notions par des rapprochements arbitraires; on doit encore y reprendre un manque d'intelligence de l'art grec, dans ce perpétuel effort d'assigner des noms héroïques à des personnages de l'ordre le plus vulgaire, occupés aux actions les plus communes; comme si l'art grec, cet art toujours si vrai, si naturel et si simple, n'avait jamais pu représenter que des héros! comme s'il s'était refusé à représenter des hommes, dans les situations si diverses qui peuvent fournir un motif heureux à l'imitation! Mais je me borne à indiquer en ce peu de mots un ordre de considérations dont le développement pourrait remplir tout un volume.

Poursuivons l'examen de cette partie de notre *ciste*. Contre l'arrière du *navire* est dressée une *échelle*, *κλιμακὶς*[1], sur laquelle se voit un *jeune Argonaute* qui descend avec précaution, en tenant de chaque main un objet d'une forme toute particulière et d'une destination non équivoque. Dans la main gauche, il porte un meuble rond, qui paraît de jonc tressé, évidemment une *corbeille*, d'une forme à peu près pareille à celle de notre *ciste*, mais beaucoup moins haute, et de laquelle pend en dehors un *linge*: à ce signe, on ne peut douter que cette *corbeille* ne soit le meuble de bain, et que le *linge* qu'on en voit sortir ne soit l'une des *pièces de toile*, *lintea*[2], dont on se servait pour s'essuyer, au sortir du bain. L'autre meuble, que tient notre *Argonaute* de la main droite, confirme et complète cette explication; c'est une espèce de *baril*, de forme ovale, qui a, dans le haut, une petite ouverture fermée par un couvercle, et qui se porte au moyen d'une anse mobile. Bröndsted, qui avait visité la Grèce moderne, avait été sans doute conduit par ses observations locales à reconnaître dans ce *baril* un meuble de bois ser-

[1] Boeckh's *Staatshalt.* t. III, p. 125. Pausanias, X, xxv, 2, emploie le mot *ἀποβάθρα*, qui paraît avoir été d'usage général, tandis que le mot *κλιμακὶς* était d'usage attique. On disait aussi *ἀναβάθρα*, avec l'idée de *montée*, comme celle de *descente* se trouvait dans le mot *ἀποβάθρα*. Quant au mot *κλιμακὶς*, nous en avons acquis un exemple récent, fourni par un marbre attique, où ce mot s'emploie pour désigner de *petits escaliers*, qui servaient pour voir de près les tableaux de la pinacothèque. Ce marbre a été publié par M. Rangabé, *Antiquit. helléniq.* n. 88, p. 87-88, et j'ai déjà eu occasion d'en faire mention dans ce *Journal* même, juin 1850, p. 351, 2). — [2] Schol. *ad* Juvenal. *Sat.* III, 263.

vant à porter de l'eau; et c'est, du moins, un fait venu à la connaissance de l'un de nos auteurs, M. Wieseler, que l'on fait usage, dans la Grèce de nos jours, de meubles semblables pour conserver de l'eau. Cela étant, tout s'explique, dans l'action de la figure qui nous occupe, de la manière la plus plausible et la plus naturelle: c'est un *Argonaute*, qui descend du *navire* pour prendre un bain à quelque cours d'eau voisin du rivage, et qui tient, d'une main, la *corbeille de bain*, et, de l'autre, le *baril* propre à contenir l'eau pour la provision du navire.

Dans cette hypothèse, qui offre toutes les conditions de la vraisemblance, il n'y a certainement pas lieu d'appliquer à une figure d'un ordre si commun un nom mythologique; et c'est pourtant ce qu'a fait encore M. Panofka, en donnant à cet *Argonaute* inconnu le nom d'*Euphémos*, toujours au moyen d'une de ces allusions de mots, dont j'ai déjà signalé l'abus. C'est ici la *corbeille* tenue à la main du jeune *Argonaute* qui a suggéré l'idée d'*Euphémos* à l'antiquaire de Berlin, en réfléchissant que, dans les peintures de Polygnote, au *Lesché* de *Delphes*[1], la prêtresse *Cléobœa* était représentée avec une *corbeille*, *κιβωτός*, la *ciste des mystères*, pour indiquer qu'elle avait porté à *Thasos* les *mystères de Cérès*, et en inférant de là que la présence de la *ciste des mystères* à la main de notre *Argonaute* est l'équivalent de la formule sacrée des *mystères*, *εὐφημεῖτε*, et ainsi, une allusion au nom d'*Euphémos*. Il y a, comme on le voit, dans cette manière de procéder, un abus de déductions arbitraires que la critique ne saurait approuver. Même en admettant que la *corbeille* représentée ici fût la *ciste des mystères*, elle ne pourrait avoir, sur notre *ciste*, comme dans la peinture de Polygnote, d'autre valeur que celle d'indiquer, dans celui qui la porte, un *initié* des *mystères* : elle ne saurait, en aucun cas, avoir été l'expression graphique de la formule *εὐφημεῖτε*; et l'allusion qui se tire de là au nom d'*Euphémos* est ce qu'il y a de plus forcé et de plus arbitraire.

Mais, d'ailleurs, est-il possible de reconnaître la *ciste des mystères* dans cette *corbeille*, d'où pend un *morceau d'étoffe?* La *ciste des mystères*, telle que nous la voyons représentée sur des centaines de monuments, particulièrement sur les bas-reliefs de sujet bachique, se montre toujours munie d'un *couvercle*, à demi soulevé, au-dessous duquel s'élance hors de la *ciste* le *serpent* orgiaque[2]; est-ce qu'il y a ici rien de pareil? et ce *linge* qui pend en dehors de la *corbeille*, quelle explication en donner, dans l'hypothèse de la *ciste des mystères?* Est-ce que, parmi les objets déposés dans cette *ciste* et connus par des témoignages antiques, il

[1] Pausan. X, XXVIII, 1. — [2] Visconti, *Mus. P. Clem.* t. IV, tav. XXII.

peut y avoir place pour ce morceau d'étoffe? et, dès lors, est-ce qu'il y a motif de prendre ce meuble pour la *ciste des mystères*, malgré un pareil objet? Et le *baril* que porte à la main le prétendu *Euphémos*, qu'en faire, dans l'hypothèse d'un personnage lié à la célébration des mystères? et pourquoi ne serait-ce pas ce meuble, propre à contenir du *vin* ou à *conserver* de l'eau, qui aurait servi, aussi bien que la *ciste*, à désigner l'*Argonaute* qui le porte, soit *Œneus*, *Οἰνεύς*, soit *Phylakos*, *Φύλακος*, deux noms qui figurent dans le *catalogue* des *Argonautes*[1]? Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne propose cette conjecture, que pour montrer le vice de la méthode d'interprétation de M. Panofka, que M. Otto Jahn combat encore ici avec toute raison dans une de ses applications les moins heureuses.

Près de la figure dont nous venons de parler, est un *jeune Argonaute* représenté dans une situation qui a causé beaucoup d'embarras aux antiquaires, parce que le travail de la *ciste*, endommagé en cet endroit, jette de l'incertitude sur le motif de la figure. Ce jeune homme est *assis* par terre, avec son vêtement étendu sous lui; il porte *l'épée*, *parazonion*, suspendue par le *baudrier* au côté gauche, et il penche la tête en avant, d'une manière qui accompagne très-bien le mouvement de son bras droit, étendu aussi en avant. Malheureusement, l'extrémité de ce bras manque, aussi bien que le bas de la jambe gauche, de sorte qu'on est réduit à des conjectures pour se rendre compte de ce que ce personnage faisait de sa main droite. Sa jambe gauche se montre étendue, jusqu'au point où commence la lacune, et sur la cuisse est appuyé un objet, qui peut être une *lance* ou une *rame*, ce que l'état de la *ciste*, oxydée en cet endroit, ne permet pas de déterminer avec certitude; toutefois, avec plus de vraisemblance pour la seconde hypothèse que pour la première. L'autre jambe est posée en terre, le genou relevé; et l'extrémité du pied qu'on aperçoit montre qu'il est *chaussé*. Enfin, l'*Argonaute* tient de sa main gauche, ployée à la hauteur de sa poitrine, une paire de *courroies* ou *cordons*. Tels sont les éléments de cette figure curieuse, où la plupart des antiquaires, et, parmi eux, M. Panofka, ont vu un *Argonaute* occupé à puiser de l'eau à une source qui se trouvait à ses pieds. En se plaçant dans cette supposition, qui n'est certainement pas d'accord avec le mouvement de la figure,

[1] Ed. Jacobi, *Handwörterbuch der griechisch. u. römisch. Mythologie*, I, 126, v. Argonauten. Plusieurs auteurs anciens, Apollodore, I, IX, 16, Apollonius de Rhodes, I, 23-227, Hygin, *Fabul.* XIV, ont donné le *catalogue des Argonautes;* et plus d'un critique moderne, notamment Clavier, *notes sur* Apollodore, I, IX, 16, t. II, p. 162-170, ont essayé de le compléter, à l'aide d'indications fournies par d'autres auteurs. Tel a été l'objet du travail de Krause, *Catalogus Argonautarum*, Hal. 1796.

l'antiquaire de Berlin a cru pouvoir lui appliquer le nom d'*Argos*, toujours en raisonnant de la manière qui lui est propre, et en se servant de ces allusions de mots, qui sont pour lui la clef de l'antiquité figurée. Cette action de puiser de l'eau étant pour M. Panofka l'indice que l'*Argonaute* est *altéré*, *qu'il a soif*, et le territoire d'*Argos* étant représenté par Homère [1] comme un sol *aride*, *altéré*, *πολυδίψιον*, il en résulte que cet *Argonaute* est *Argos*. Il est sans doute bien inutile de réfuter sérieusement une pareille manière de procéder: je me borne à l'exposer; et je laisse à M. Otto Jahn le plaisir de la poursuivre de ses sarcasmes, qui doivent être du goût de l'Allemagne savante, mais qui pourraient n'être pas de celui de nos lecteurs.

C'est à M. Wieseler, j'en tombe volontiers d'accord avec M. Otto Jahn, qu'appartient le mérite d'avoir reconnu le motif de cette figure, *qui ne puise pas de l'eau à une source*, comme on l'a généralement pensé, contre toute raison et toute évidence; car ce serait la situation la plus incommode, que de s'asseoir à terre pour puiser de l'eau à une source; au lieu de cela, le personnage en question est occupé à détacher de la main droite la *chaussure* de son pied gauche; il en a déjà retiré les *cordons*, qu'il tient de la main gauche, et qui ne sont certainement pas, comme le pensait M. Braun, les *courroies* servant à fixer la *rame*, et il a encore son pied droit chaussé; en sorte que c'est bien, d'après le mouvement de la figure et d'après toutes ses données, un *Argonaute* qui se dispose à prendre un bain, conséquemment, un personnage du même ordre que tous ceux qui entrent dans cette partie de la composition. Le seul point qui reste indécis, à cause de l'état de la *ciste* en cet endroit, c'est de savoir si l'objet appuyé contre la cuisse gauche de l'*Argonaute* est une *lance* ou une *rame*. D'après le dessin de M. Braun, qui me paraît le plus exact, la première supposition me semble difficile à admettre; la seconde, au contraire, offrirait toute vraisemblance; et, quoi qu'en dise M. Otto Jahn, je trouve assez naturel que cet *Argonaute*, qui voulait prendre un bain sur le rivage, soit descendu de son *navire* avec sa *rame*, comme il en était sorti avec son *épée* suspendue au côté. Quant à l'idée de M. Wieseler, que cet *Argonaute*, le seul qui porte ainsi une *épée*, puisse être reconnu à ce signe pour *Pélée*, je la repousse, d'abord parce que ce motif n'est pas suffisant, ensuite par la raison générale que les figures d'*Argonautes* comprises dans cette partie de la composition sont toutes d'un ordre commun, et non pas d'un ordre héroïque.

[1] Homer. *Iliad.* IV, 171.

C'est près de l'endroit où est assis l'*Argonaute* dont nous venons de nous occuper, qu'est représentée une *fontaine*, sous la forme ordinaire d'une nappe d'eau, jaillissant par un *masque de lion* d'une masse de rochers et recueillie dans une *amphore*. A ce rocher, est suspendue par un *clou* une *patère*, de la forme même que nous connaissons par tant de monuments, et ornée de figures, ainsi que la plupart de ces monuments de la céramographie grecque que nous avons recueillis : c'est, du reste, un trait curieux et intéressant de mœurs antiques, que cette *patère* ainsi suspendue à une *fontaine*, pour l'usage du voyageur altéré; et M. Otto Jahn en cite un autre exemple, fourni par un miroir étrusque [1]; d'où il semblerait résulter que cet usage hospitalier appartenait aux mœurs italiques. A gauche de la *fontaine*, apparaît, *debout*, un *Argonaute*, d'un âge mûr, aux formes puissantes; il est *nu*, avec son *manteau*, rejeté par derrière; de la main gauche, abaissée le long du corps, il s'appuie sur une *lance* posée en terre, et, de la main droite, il tient une *patère*, de la même forme que celle que nous venons de signaler, qu'il a remplie d'eau à la *fontaine* et qu'il vide avec avidité. C'est donc ici une image familière, qui s'accorde très-bien par le motif avec toutes celles que nous offre cette seconde division de notre *ciste*, et à laquelle il serait par conséquent bien superflu de chercher à appliquer un nom héroïque.

De l'autre côté de la *fontaine*, se présente une figure tout à fait neuve et singulièrement intéressante par le motif, par le mouvement et par le dessin. C'est celle d'un *jeune Argonaute nu*, qui vient de déposer sa *chlamyde* sur un quartier de roc près de lui, pour se livrer à l'un des exercices de la *palestre;* mais, jusqu'ici, cette intention si simple et si naturelle avait été méconnue, et la figure même avait donné lieu aux suppositions les plus contradictoires et les plus bizarres, à cause d'un objet avec lequel elle se trouve en rapport, et qui est une *outre gonflée*, que l'on voit dans le haut, suspendue à une branche d'arbre sortant de la masse de rochers. Notre jeune *Argonaute*, *debout*, dans une attitude gymnastique, qui met en mouvement tous ses muscles, la jambe droite tendue en avant, la gauche retirée en arrière, et le haut du corps rejeté dans le même sens, vient d'asséner de sa main gauche un coup violent à l'*outre*, et, de son poing droit fermé, qu'il tient appuyé contre sa tête, il se prépare à lui porter un second coup. Cette action de frapper à coups redoublés sur l'*outre*, semblait se compliquer par le fait de la présence d'une autre figure très-singulière, qui se voit entre

[1] Ed. Gerhard's *Etruskisch. Spiegel*, Taf. 64.

la *fontaine* et l'*Argonaute;* c'est celle d'un *vieux Silène*, le front chauve, le ventre gras, les jambes velues, assis de face et nu, à la réserve d'une *peau d'animal* rejetée sur son dos, qui relève la tête du côté de l'*Argonaute*, avec l'expression d'un rire moqueur, et qui tient ses deux poings fermés rapprochés de son ventre. On conviendra qu'il y avait, dans le rapprochement de ces deux figures, et dans leur action, quelque chose d'extraordinaire, qui semblait offrir beaucoup de difficultés et qui devait donner lieu à beaucoup de suppositions.

Ce n'est pas que la présence du *Silène* près de la *fontaine* ne s'expliquât très-facilement par la nature même de cette sorte de personnages mythologiques, qui présidaient aux *sources* et aux *fontaines*, en qualité de *génies;* d'où vint le nom de *Silanus*, dérivé de la forme dorique de Σιληνός, que les Romains donnaient aux *tuyaux* de *fontaines*, ou *tubes* servant à la conduite des eaux et aux jets d'eau mêmes[1]; d'où vint aussi l'usage que nous connaissons, entre autres monuments, par tant de charmantes statuettes de *Pompéi*, de faire jaillir l'eau d'une *fontaine* de l'*outre* sur laquelle s'appuie un *Silène*. Le *Silène* de notre *ciste*, assis en avant de la *fontaine*, y apparaît donc comme le *génie*, comme le *gardien* de la *source;* mais dans quel rapport s'y trouve-t-il avec l'*Argonaute?* et quel est le motif de son action? c'est ce qu'il ne semblait pas aisé de déterminer, et ce qui a été très-diversement expliqué. Ott. Müller pensait que l'*outre* était *pleine de vin*, et que l'*Argonaute* la disputait au *Silène;* ce qui ne répondait ni au mouvement des deux figures, ni à leur expression. Brõndsted était d'avis que l'*Argonaute*, en frappant sur l'*outre*, cherchait à s'assurer de ce qu'elle contenait de vin, et que cette action égayait le *Silène*, qui, en frappant sur sa panse, semblait dire : *Voilà un sac qui en renferme davantage*. M. Panofka, toujours entraîné vers les déterminations mythologiques, reconnaît, dans les deux *Argonautes*, debout de chaque côté de la *fontaine*, les deux fils de Bacchus, *Staphylus* et *Phlias*, parce que l'un se saisit d'une *outre de vin*, et parce que l'autre vide une *coupe pleine d'eau*. Il est trop sensible qu'aucune de ces explications ne donne le mot de l'énigme. C'est M. le docteur Braun qui, au jugement de M. Otto Jahn, a eu le mérite de trouver ce mot difficile, en reconnaissant ici un des exercices de la *palestre* les plus familiers à la jeunesse grecque, qui consistait à frapper sur un *sac rempli de sable*, *κώρυκος*, qu'on suspendait dans les gymnases à des hauteurs différentes, suivant les diverses manières dont on procédait à cet exercice.

[1] Cels. l. III, c. XVIII : *Confert etiam aliquid ad somnum* Silanus *juxta cadens;* cf. Lucret. VI, 1262-3; Hygin. *Fab.* CLXIX, ad fin. Add. *inscript. apud* Orell. 3321 : *C. Julius Severus* . . . Silanum *pecunia sua fecit*.

A l'appui de cette heureuse explication, M. Otto Jahn a cité un passage de Philostrate[1], concernant cet *exercice du sac*, κωρυκομαχία, comme l'appelait le médecin grec Cœlius Aurelianus[2]; de plus, il a rapporté un fragment d'Antyllus, conservé dans la compilation d'Oribase[3], où cet exercice, indiqué aussi par Lucien[4], est décrit en détail, et il a rappelé enfin les nombreux passages des médecins grecs[5], qui recommandaient cet exercice comme propre à combattre la tendance à l'embonpoint. Le fait se trouvant ainsi constaté de la manière la plus indubitable, il devient curieux d'en trouver des applications, soit dans les textes, soit sur les monuments de l'antiquité. Ainsi, il n'est pas douteux que ce ne soit à ce trait de mœurs grecques que faisait allusion Plaute, dans ce passage de son *Rudens*[6] :

> La. Quid, si attigero?—Tr. Extemplo Hercle ego te follem pugilatorium
> Faciam, et pendentem incursabo pugnis, perjurissime.

Déjà, M. Roulèz avait reconnu le *sac* en question, *follis pugilatorius*, sur une coupe qu'il publiait[7], où cet objet se trouvait suspendu près de plusieurs figures occupées à divers exercices gymnastiques. A son tour, M. Otto Jahn a rapporté à la même intention le *sac* qui se voit suspendu dans une *palestre*, sujet de la représentation de la *ciste Peter*, du musée du Vatican[8]. M. Éd. Gerhard n'avait fait mention de ce *sac*, qu'il désignait comme une *outre*, *Schlauch*, que comme d'un objet accessoire, dont il ne soupçonnait pas le motif, essentiellement lié à une scène de *palestre*, comme celle-ci; et l'idée de M. Otto Jahn me paraît très-heureuse, aussi bien que sa conjecture, que le même objet ne saurait manquer d'être reconnu sur plus d'un vase peint à représentation gymnastique, où l'on n'en avait pas tenu compte jusqu'ici. Maintenant, tout s'explique sans peine dans l'action des deux personnages. L'*Argonaute* s'exerce contre l'*outre* à coups pressés, *follem incursat pugnis*, pour me servir des expressions de Plaute, et toute son attention, comme toute sa force, est employée dans cet exercice. Le *Silène*, gardien de la source, qui en est le témoin, s'y associe à sa manière, en frappant sur son ventre, avec une expression de visage qui semble dire

[1] Philostrat. *De Gymnas.* II, p. 18. — [2] Cœl. Aurelian. *Chron. morb.* V, XI. — [3] Antyll. *apud* Oribas. VI, XXXIII. — [4] Lucian. *Lexiphan.* § 5 : Ἀντέβαλε τῷ κωρύκῳ. — [5] Hippocrat. *de Diæt.* II, 16, 43, 1; III, 17, 23, 8; Aret. *Diat.* II, XIII, p. 135, D. — [6] Plaut. *Rud.* III, IV, 16-17. — [7] Roulèz, *Mémoire pour servir à expliquer les peintures d'une coupe de Vulci* (Bruxelles, 1842), p. 24. — [8] *Mus. Gregorian.* t. I, tav. 37; Ed. Gerhard's *Etrusk. Spiegel*, Taf. VI, S 22.

que c'est son *outre*, à lui, et qu'elle vaut bien celle du héros grec. C'est ainsi que le docteur Braun a expliqué, de la manière la plus heureuse, selon M. Otto Jahn, au sentiment duquel je m'associe pleinement, cette scène curieuse et unique de la *ciste*, dont le motif et le caractère avaient trompé jusqu'ici les efforts de tous les antiquaires. Il n'y a qu'un point, où je ne saurais, non plus que M. Otto Jahn, souscrire à l'opinion de M. le docteur Braun: c'est en ce qui concerne l'*outre*, que ce savant croit avoir été faite de la peau d'*Amycus*, et qui paraîtrait ici par anticipation comme un trophée de la victoire de Pollux, comme un monument de la civilisation grecque. Mais, à mon avis, rien n'est plus contraire au génie grec qu'une pareille supposition. D'abord, l'assimilation d'*Amycus* et de *Marsyas* est purement hypothétique; ensuite, il n'existe aucun témoignage qui fasse mention de ce supplice d'*Amycus*, comme il est constaté pour *Marsyas;* enfin, il répugne à toutes nos idées d'admettre que l'*outre*, employée aux exercices de la *palestre* grecque, fût faite d'une peau humaine; et la présence d'un pareil objet, sur notre *ciste*, formerait, avec le caractère enjoué de la scène, un contraste véritablement trop pénible. Ce caractère, si sensiblement imprimé dans la figure du *Silène*, s'accorde très-bien avec la partie de la composition où se trouve cette figure, parmi des personnages, tous d'un ordre commun, livrés à des actions toutes familières. Il forme, ainsi que l'a très-bien remarqué M. Otto Jahn, l'élément satyrique de la représentation[1]; et il complète ainsi, de la manière la plus heureuse et la plus conforme à toutes les conditions de l'art grec, l'opposition que l'artiste avait voulu mettre, et que personne n'avait encore soupçonnée, entre les deux divisions de la *ciste :* l'une, renfermant les personnages d'ordre héroïque; l'autre, les personnages d'ordre commun.

Ici se termine l'explication que nous nous étions proposé de donner des figures de la *ciste*, en faisant connaître l'opinion de nos auteurs sur chacune de ces figures, et en nous attachant particulièrement au travail de M. Otto Jahn. Il nous reste maintenant à rendre compte des représentations gravées sur le couvercle, ainsi que des sculptures de rondebosse rapportées au-dessus des pieds et sur le couvercle; c'est ce que nous allons faire en peu de mots, en prenant encore ici M. Otto Jahn pour notre principal guide.

[1] M. Otto Jahn rappelle, à ce sujet, qu'il existait un drame satyrique de Sophocle, dont le titre était Ἄμυκος, et dont il s'est conservé quelques mots, *Fragm.* 114, Dindorf. : *Σιαγόνας τε δὴ μαλθακὰς τίθησι.*

Les sujets qui ornent toute la surface du couvercle et qui sont gravés en creux, au trait, comme ceux du pourtour de la *ciste*, consistent en motifs de *chasses héroïques*, distribués en quatre groupes différents, dans une bande circulaire, autour d'un médaillon central, qui occupe le haut du couvercle. Le *sanglier*, attaqué de diverses manières et avec les armes propres à l'âge héroïque de la Grèce, figure dans deux de ces *chasses;* un *cerf* et une *biche* dans les deux autres. Ce sont bien là les *animaux* que l'art grec aimait à représenter sur ses monuments, dont plusieurs, appartenant à son âge primitif, sont arrivés jusqu'à nous; ce sont bien ceux qui rappelaient des souvenirs héroïques, auxquels la Grèce, aux plus beaux jours de son histoire, était restée fidèle: et j'ajoute, à défaut de l'observation qui n'en a été faite par aucun de nos auteurs, que ce sont aussi ceux dont le choix avait été motivé, dans les plus anciennes représentations de l'art grec, par les modèles de l'art asiatique, où ces sortes de *chasses* constituaient un des motifs favoris de la décoration des demeures royales, en rapport avec des croyances religieuses. C'est ce qui est rendu surtout sensible par les figures d'*animaux* disposés en deux groupes dans le médaillon supérieur. On y voit, d'un côté, un *lion* opposé à un *griffon*, de l'autre, les *deux mêmes animaux*, placés pareillement en sens contraire, mais cette fois avec une *tête de taureau*, au milieu d'eux. Le système religieux, qui faisait du *lion* et du *griffon* les deux symboles du *dieu Soleil*, ou du principe igné, et du *taureau*, le symbole de la *Lune*, ou du principe humide, ne pouvait être résumé d'une manière plus claire et plus sensible; et, sous ce rapport, nous croyons que cette partie de la décoration de notre *ciste* offrait une importance et un intérêt qui ne paraissent pas avoir été appréciés par M. Otto Jahn. Nous adhérons complétement, du reste, à l'opinion de cet antiquaire, qui ne voit dans ces sujets de *chasses*, que des motifs et des personnages d'un ordre commun, et non des scènes et des personnages héroïques comme l'avait pensé M. Panofka, qui a cru pouvoir encore appliquer un nom mythologique à chacun des chasseurs. La réfutation que fait M. Otto Jahn des idées de l'antiquaire de Berlin nous paraît aussi solide que judicieuse; mais l'espace, qui va nous manquer, ne nous permet pas de nous y arrêter. Nous nous contentons aussi de donner notre plein assentiment à la manière dont notre auteur apprécie, sous le rapport de l'exécution, cette partie du travail de la *ciste*. Bien que l'expression n'y soit pas portée au même degré, bien que le dessin n'en soit pas aussi savant et aussi soigné, c'est pourtant toujours le même style, où la simplicité et le naturel de ces motifs s'allient à la correction du contour et à la pureté du trait. Ce sont toujours les mêmes

éléments de la beauté grecque, avec plus de facilité d'exécution, telle que la comportait le sujet; et je suis de l'avis de M. Otto Jahn, qu'il n'y a pas de raison pour ne pas attribuer les figures du couvercle à la même main qui a produit celles du pourtour de la *ciste*.

Il n'en est pas de même des figures de ronde-bosse, qui ont été ajoutées à deux endroits différents de la *ciste*, certainement à une époque postérieure, mais à un intervalle de temps qu'il est impossible de déterminer. Les trois pieds qui supportent la *ciste*, et dont l'un seulement est antique, sont formés d'une *patte de lion* posée sur une *grenouille*, le tout placé sur une *base carrée :* c'est un motif de décoration bizarre, étranger aux œuvres de l'art grec et romain, qui paraît avoir été propre à celles de l'art étrusque[1]. Chaque pied de la *ciste*, ainsi composé, est rattaché, par l'*arabesque* qui le termine dans sa partie supérieure, à une plaque métallique, de forme ronde, sur laquelle est sculpté de haut-relief un groupe de trois personnages. Celui du milieu représente un *jeune homme, nu* et *ailé*, qui se tient *debout*, en penchant la tête à droite vers un autre *jeune homme, nu* aussi et *assis*, qui s'appuie de la main gauche sur un *long bâton*, posé en terre, en relevant son visage vers lui. De l'autre côté, est un troisième *jeune homme, nu* et *debout*, qui se reconnaît pour *Hercule*, à la *peau de lion*, nouée au-dessous de son menton, qui lui couvre le dos, et à la *massue* qu'il tient de la main gauche. La comparaison de ce groupe avec une composition semblable, que nous offrent des miroirs étrusques, permet d'y voir avec toute certitude *Hercule* et son compagnon fidèle *Iolas*, représentés comme types héroïques des *palæstrites*, en présence d'*Éros*, l'un des dieux tutélaires du gymnase grec. C'est, du moins, l'explication que propose M. Otto Jahn, d'accord avec les idées d'Ott. Müller et d'Éd. Gerhard, et qui me paraît de tout point satisfaisante. Le style de ces figures s'accorde, d'ailleurs, avec les modèles connus de la composition qui les présente, pour y faire reconnaître un ouvrage de l'art étrusque.

Le couvercle de notre *ciste* est orné d'un groupe de trois figures de ronde-bosse, certainement ajouté après coup, et destiné à former l'anse du meuble. Ce groupe se compose d'une figure d'*homme vêtu*, placé *debout* entre *deux satyres*. Cet homme est habillé d'un manteau *étoilé*, qui lui laisse la poitrine à découvert; il porte au cou un *collier*, duquel pend la *bulla*, et il a les pieds couverts de la chaussure italique, comme sur les miroirs étrusques. Ses cheveux, qui sont disposés de manière à

[1] M. Otto Jahn en cite en effet plusieurs exemples fournis par des *trépieds* et par un *candélabre*, de travail étrusque, *Die Ficoron. Cista, etc.*, p. 37, 1).

rayonner autour de son visage, sont retenus par une *stéphanê*, ornée de *perles;* et sa physionomie a quelque chose de solennel, qui s'accorde avec son costume hiératique. Il presse de ses deux mains étendues le col des deux satyres, qui eux-mêmes étendent leurs mains sur ses épaules, sorte d'étreinte qui tient de la familiarité, en même temps qu'elle indique un rapport intime entre ces figures. D'après toutes ces circonstances, je suis plutôt disposé à voir ici un *initié* aux mystères de *Bacchus*, placé entre *deux satyres*, dont l'état *ithyphallique* est très-significatif dans cette hypothèse, que *Bacchus* lui-même, comme l'a pensé M. Otto Jahn. De ce qu'on ne pourrait pas fournir la preuve qu'il demande, que les usages des mystères donnaient lieu à une pareille situation, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse l'admettre d'après la vraisemblance; et, si, d'un autre côté, les exemples de *Bacchus entre deux satyres* sont nombreux sur les monuments, on n'en pourrait citer aucun où le dieu soit tenu étreint, comme il l'est ici, par les deux satyres, avec une familiarité absolument contraire à l'idée divine. Quoi qu'il en soit de cette question, que j'aurai occasion de discuter dans un travail dont je m'occupe depuis longtemps[1], le groupe dont il s'agit est accompagné, sur la plaque métallique qui l'attache au couvercle de la *ciste*, de deux inscriptions latines, qui sont au nombre des monuments les plus célèbres de la langue et de la paléographie romaines: l'une de ces inscriptions, gravée sur le devant des figures, est ainsi conçue : NOVIOS. PLAVTIOS. MED. ROMAI. FECID; l'autre, sur le derrière de la plaque, contient les paroles suivantes : DINDIA. MACOLNIA. FILEA. DEDIT.

M. Otto Jahn s'est livré à un long et sérieux examen de ces deux inscriptions, en comparant chacun des éléments dont elles se composent avec ceux que peuvent nous fournir les plus anciens monuments de l'épigraphie romaine; il a joint à ses propres recherches les communications reçues de son savant ami, M. Théod. Mommsen; et, de cette docte association de travaux, où le savoir le plus exact s'unit à la critique la plus sévère, il résulte, avec toute probabilité, que les inscriptions ne peuvent pas être plus récentes que la fin du v[e] siècle, ou, au plus tard, le commencement du vi[e] siècle de Rome. Ce serait donc à cette époque que notre *ciste*, avec les sculptures qui y sont rapportées, et qui offrent un caractère étrusque très-prononcé, sans qu'il en résulte qu'elles ne soient pas de la même main que la gravure de la *ciste*, aurait été exécutée, *à Rome*, par un artiste nommé *Novius Plautius;* et ce

[1] Dans la IV[e] de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, qui traitera de la *Pornographie sacrée*.

serait à bien peu d'intervalle qu'elle aurait été *donnée* par une femme, *Dindia Macolnia*, qui s'est désignée comme *la fille*, FILEA, certainement pour se distinguer de sa mère, qui portait les mêmes noms qu'elle. Telle est la double et précieuse notion qui résulte des deux inscriptions; et j'insiste sur cette circonstance, qui n'a pas été suffisamment remarquée, que notre *ciste* a été *donnée*, c'est-à-dire, *consacrée*, dans quelque sanctuaire, probablement celui de *Præneste*, où le monument a été trouvé et où le nom des deux femmes est connu par d'autres inscriptions, parce que cette circonstance est certainement favorable à l'hypothèse d'un meuble sacré, autant qu'elle est contraire à celle d'un meuble de toilette.

La science a pu faire un pas de plus dans la question si intéressante qui concerne l'artiste, auteur de notre *ciste*, et qui se lie à celle de l'art même dont elle est un monument si accompli. M. Théod. Mommsen avait exprimé la conjecture que *Novius Plautius* était un artiste campanien, travaillant à Rome[1]; et M. Otto Jahn, adoptant cette conjecture de son savant ami, l'a appuyée de considérations qui lui sont propres, et qui donnent à cette idée une grande vraisemblance. Il est certain que le prénom *Novius*, étranger aux Romains, est connu comme campanien par les monuments[2]. Le nom *Plautius* se trouve écrit en grec, ΠΛΩΤΙΟΣ, sur des médailles apuliennes[3]: la terminaison en D, FECID, paraît bien être un effet de l'influence campanienne, où l'emploi du D final est si fréquent sur les médailles; l'usage de faire parler le monument même, MED FECID, est purement grec, et connu par une foule d'inscriptions de vases grecs; enfin, la circonstance que l'artiste travaillait *à Rome*, ROMAI, semble bien indiquer qu'il n'était pas *natif de Rome*. Toutes ces considérations réunies auraient par elles-mêmes beaucoup de poids; mais, en les rapprochant de la *ciste*, dont le style appartient si manifestement à l'école grecque, et dont le dessin est ce qu'il y a de plus pur et de plus parfait parmi les productions de cette école venues jusqu'à nous, en même temps qu'il s'y trouve des détails de costume qui accusent évidemment l'influence d'un art étrusque, il semble qu'on ne puisse se refuser à admettre la conclusion qui se tire du savant travail de M. Otto Jahn, c'est que la *ciste* de Ficoroni est l'ouvrage d'un artiste grec de la Campanie, *Novius Plautius*, qui exerçait *à Rome* son talent, et qui, tout en travaillant d'après les données et les modèles de l'art grec, admettait dans ses ouvrages des détails fournis par l'art

[1] Th. Mommsen, *Unterital. Dialekt.* p. 283). — [2] Le même, *là même*. — [3] Le même, *là même*, p. 93.

étrusque, dont on sait que l'influence s'était exercée dans la Campanie, et dont le goût était familier aux Romains de cet âge.

Ainsi se trouvent résumées toutes les questions qui concernent la *ciste* de Ficoroni, ce monument si précieux à tous égards pour l'histoire de l'art, et qui vient de recevoir, par le travail de M. Otto Jahn, l'explication la plus complète et la plus propre à en faire apprécier tout le mérite.

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 10 décembre 1852, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Brunet de Presle en remplacement de M. Walckenaër, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 20 décembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Piobert.

La séance s'est ouverte par l'annonce des prix décernés et des prix proposés, qui ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande.* L'astronomie s'est enrichie de sept planètes télescopiques dans le cours de l'année 1852. L'Académie a pensé que tous ceux qui ont concouru à la découverte de ces astres avaient droit au prix d'astronomie fondé par Lalande. En conséquence, elle a décerné les médailles de cette fondation à M. Hind, de l'observatoire de M. Bishop, à Londres; à M. de Gasparis, de l'observatoire de Naples; à M. Luther, astronome de l'observatoire de Blik, près de Dusseldorf; à M. Chacornac, de l'observatoire de Marseille; et à M. Hermann Goldschmidt, peintre d'histoire, demeurant à Paris.

Prix de mécanique fondé par M. de Montyon. Ce prix a été décerné à M. Triger, ingénieur civil, pour l'invention du procédé de refoulement de l'eau dans les terrains aquifères au moyen de l'air comprimé.

Prix de statistique fondé par M. de Montyon. L'Académie a décerné ce prix à M. Horace Say, principal auteur d'un ouvrage intitulé : *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la chambre de commerce de Paris, pour les années 1847 et 1848.* Elle a mentionné honorablement M. Léon Say et M. Rondot,

qui ont concouru à ce travail. Des mentions honorables ont été également accordées : à M. Gayot, auteur d'un *Atlas statistique de la production des chevaux en France;* à M. Blondel, pour sa *Statistique comparée des épidémies cholériques de 1832 et de 1849;* à M. le général Daumas, pour ses quatre ouvrages sur : *le Sahara algérien; la grande Kabylie; le grand désert; les chevaux du Sahara;* à M. Maurice Block, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des charges de l'agriculture*, et à MM. Talbot et Guérard pour leur *Petite géographie de la Loire-Inférieure.*

Prix fondé par madame de Laplace. Ce prix, qui consiste dans la collection complète des ouvrages de Laplace, devant être décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique, le président a remis les cinq volumes de *la Mécanique céleste, l'Exposition du système du monde* et *le Traité des probabilités*, à M. Bour (Jacques-Edmond-Émile), sorti le premier de l'École polytechnique, le 23 septembre 1852, et entré à l'École des mines.

Sciences physiques. — *Prix de physiologie expérimentale.* Ce prix a été partagé entre M. Budge, médecin anglais, et M. Waller, professeur à Bonn, pour leurs recherches sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire.

Prix relatifs aux arts insalubres. L'Académie a déclaré qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner ce prix.

Prix de médecine et de chirurgie. L'Académie a décerné un prix de 2,500 francs à M. le docteur Bretonneau, pour l'application de la trachéotomie au traitement de la période extrême du croup; une récompense de 2,000 francs à M. Trousseau, pour le perfectionnement de cette opération et la propagation de cette méthode; une récompense de 2,000 francs à M. le docteur Manec, pour le traitement des affections cancéreuses par la pâte arsenicale du frère Côme; une récompense de 2,000 francs à feu M. Bourgery et à M. Jacob, pour leur ouvrage sur *l'Anatomie iconographique de l'homme;* une récompense de 2,000 francs à M. Lebert, pour son *Traité pratique des maladies cancéreuses et des affections curables confondues avec le cancer;* une récompense de 1,500 francs à M. Lud. Hirschfeld, pour son ouvrage sur *la Névralgie et les organes des sens;* une récompense de 1,500 francs à M. Blondlot, pour son *Essai sur les fonctions du foie, etc.;* une récompense de 1,500 francs à MM. A. Duméril, Demarquay et Lecointe, pour leurs *Recherches expérimentales sur la température animale;* une récompense de 1,200 francs à MM. Becquerel et Rodier, pour leurs *Nouvelles recherches sur l'hématologie;* une récompense de 1,000 fr. à M. Davaine, pour son travail sur *la paralysie générale et partielle des deux nerfs de la septième paire;* un encouragement de 1,000 francs à M. Renault, pour ses *Études expérimentales et pratiques relatives aux effets de l'ingestion des matières virulentes dans les voies digestives;* un encouragement de 1,000 francs à M. A. Becquerel pour son travail sur *l'Emploi des mercuriaux dans la fièvre typhoïde;* une récompense de 1,000 francs à M. Bouisson, pour son *Traité théorique et pratique de la méthode anesthésique;* un encouragement de 1,000 francs à M. Boinet, pour le *Traitement des ascites par les injections iodées;* un encouragement de 1,000 francs à M. Fauconneau-Dufresne, pour son *Traité de l'affection calculeuse du foie et de la rate;* un encouragement de 1,000 francs à M. Baudens, pour sa *Nouvelle méthode de l'amputation de la jambe;* une récompense de 1,000 francs à M. Follin, pour ses *Recherches sur les corps de Wolf;* un encouragement de 1,000 francs à M. Louis Orfila, pour son travail sur *l'Élimination des poisons;* un encouragement de 1,000 francs à M. A. Richard, pour son *Mémoire sur les kystes tubo-ovariens;* un encouragement de 1,000 francs à M. Niepce, pour son ouvrage sur *le Crétinisme;* un encouragement de 1,000 francs à M. Josat, pour son *Mémoire sur les maisons mortuaires.*

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Concours de 1853.* — La question suivante, proposée pour sujet du grand prix de mathématiques de 1850, a été remise au concours de 1853 : « Trouver pour un exposant entier quelconque n les solutions en « nombres entiers et inégaux de l'équation $x^n + y^n = 2^n$, ou prouver qu'elle n'en a « pas. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er mars 1853.

L'Académie décernera également, s'il y a lieu, en 1853, le grand prix de mathématiques proposé pour 1848, et le prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation. Les concours pour ces deux prix sont aujourd'hui fermés.

Concours de 1854. — L'Académie propose pour sujet du grand prix de mathématiques, à décerner en 1854, la question suivante : « Reprendre l'examen com- « paratif des théories relatives aux phénomènes capillaires; discuter les principes « mathématiques et physiques sur lesquels on les a fondées; signaler les modifi- « cations qu'ils peuvent exiger pour s'adapter aux circonstances réelles dans les- « quelles ces phénomènes s'accomplissent; et comparer les résultats du calcul à « des expériences précises, faites entre toutes les limites d'espace mesurables, dans « des conditions telles, que les effets obtenus par chacune d'elles soient constants. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1854.

L'Académie avait proposé, comme sujet de grand prix pour 1847, la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère ter- « restre, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil et « aux forces attractives du soleil et de la lune. »

Une seule pièce est parvenue au secrétariat, et elle n'a pas paru mériter le prix. L'Académie remet la même question au concours, dans les mêmes termes pour 1854.

Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers la solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix.

Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1854. — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

CONCOURS DE 1855. — L'Académie avait proposé, comme sujet de prix, pour 1852, la question du refroidissement d'un ellipsoïde qui rayonne dans un milieu donné.

Aucune pièce n'ayant été adressée au secrétariat, la commission propose de remettre la question au concours, pour l'année 1855, dans les termes suivants : « Trouver l'intégrale de l'équation connue du mouvement de la chaleur, pour le « cas d'un ellipsoïde homogène, dont la surface a un pouvoir rayonnant constant, « et qui, après avoir été primitivement échauffé d'une manière quelconque, se re- « froidit dans un milieu d'une température donnée. »

Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1855. — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante,

le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique de 1853.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — M. de Montyon a offert une rente sur l'État, pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 450 francs.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la prochaine séance publique de 1853. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages des membres résidants. Le prix consiste en une médaille d'or équivalente à la somme de 477 francs.

Le terme des concours, pour ces deux derniers prix, est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix fondé par Madame de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, est décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Sciences physiques. — Concours de 1853 et 1854. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, en 1851, pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner en 1853, la question suivante : « Faire connaître, par des observations directes « et des expériences, le mode de développement des vers intestinaux et celui de leur « transmission d'un animal à un autre; appliquer à la détermination de leurs affi- « nités naturelles les faits anatomiques et physiologiques ainsi constatés. »

L'Académie désirerait que la question fût traitée d'une manière comparative pour les principaux groupes naturels que Cuvier rangeait dans la classe des vers intestinaux; mais, à défaut d'un travail général, elle pourrait couronner des recherches qui porteraient seulement sur le mode de propagation et de développement des cestoïdes et des trématodes. Les mémoires devront être accompagnés de dessins et de pièces zoologiques justificatives.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1850 pour 1853. « Étudier les lois de « la distribution des corps organisés fossiles dans les différents terrains sédimen- « taires suivant leur ordre de superposition. Discuter la question de leur apparition « et de leur disparition successive ou simultanée. Rechercher la nature des rapports « qui existent entre l'état actuel du règne organique et ses états antérieurs. »

L'Académie désirerait que la question fût traitée dans toute sa généralité, mais elle pourrait couronner un travail comprenant un des grands embranchements ou même seulement une des classes du règne animal, et dans lequel l'auteur apporterait des vues à la fois neuves et précises, fondées sur des observations personnelles et embrassant essentiellement toute la durée des périodes géologiques. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1853.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1847 pour 1849, et remis au concours pour 1853. « Établir, par l'étude du développement de l'embryon dans deux espèces, « prises, l'une dans l'embranchement des vertébrés, et l'autre, soit dans l'embran- « chement des mollusques, soit dans celui des articulés, des bases pour l'embryolo-

«gie comparée.» L'Académie ne désigne au choix des concurrents aucune espèce particulière; elle n'exclut pas même celles sur lesquelles il a pu déjà être fait des travaux utiles, à condition pourtant que les auteurs auront vu et vérifié par eux-mêmes tout ce qu'ils diront. Le grand objet qu'elle propose aux efforts des zoologistes et des anatomistes, est la détermination positive de ce qu'il peut y avoir de semblable ou de dissemblable dans le développement comparé des *vertébrés* et des *invertébrés*. Les concurrents regarderont, sans doute, comme un point essentiel, d'accompagner leurs descriptions de dessins qui permettent de suivre avec précision les principales circonstances des faits.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les pièces adressées pour le concours devront être parvenues au secrétariat avant le 1er avril 1853.

Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon. L'Académie adjugera une médaille d'or de la valeur de 805 fr. à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Le prix sera décerné dans la prochaine séance publique. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut *avant le 1er avril* de chaque année.

Divers prix du legs Montyon. Il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

L'Académie a jugé nécessaire de faire remarquer que les prix dont il s'agit ont expressément pour objet des découvertes et inventions propres à perfectionner la médecine ou la chirurgie, ou qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques.

Les pièces admises au concours n'auront droit aux prix qu'autant qu'elles contiendront une *découverte parfaitement déterminée.*

Les sommes qui seront mises à la disposition des auteurs des découvertes ou des ouvrages couronnés ne peuvent être indiquées d'avance avec précision, parce que le nombre des prix n'est pas déterminé : mais la libéralité du fondateur a donné à l'Académie les moyens d'élever ces prix à une valeur considérable, en sorte que les auteurs soient dédommagés des expériences ou recherches dispendieuses qu'ils auraient entreprises, et reçoivent des récompenses proportionnées aux services qu'ils auraient rendus, soit en prévenant ou diminuant beaucoup l'insalubrité de certaines professions, soit en perfectionnant les sciences médicales.

Il sera aussi décerné des prix aux meilleurs résultats des recherches entreprises sur les questions proposées par l'Académie, conséquemment aux vues du fondateur.

Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. L'Académie décernera, dans la séance publique de 1854, un prix (sous le nom de *prix Cuvier*) à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1850 jusqu'au 31 décembre 1853, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. La valeur de ce prix sera de 1,500 fr. Le concours sera clos au 1er janvier 1854.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1853. Ce prix sera décerné à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.* Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1853.

Après la proclamation de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture d'une notice biographique sur M. Gay-Lussac, par M. Arago, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 11 décembre 1852, l'Académie des beaux-arts a élu M. Seurre aîné dans la section de sculpture, en remplacement de M. Ramey, décédé.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1852.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Heracliti allegoriæ homericæ, edidit E. Mehler. — Lugd. Batav. et Paris, 1851, in-8° de XII-158 pages. Janvier, 63.

Geschichte der homerischen Poesie. Histoire de la poésie homérique, par Julius Franz Lauer. Berlin, 1851; Paris, XVI-324 pages in-8°. Mars, 203.

Die sophokleische Theologie u. s. w. La théologie et la morale de Sophocle, par le docteur Frédéric Lübker. 1re partie. Kiel, 1851; Paris, 68 pages in-4°. Mars, 203.

Arica scripsit Paulus Bœtticher. Halæ, 1851. Paris, 115 pages. Mars, 203.

Greek and latin classics, etc. Collection des classiques grecs et latins. Oxford et Paris. Novembre, 729.

Les Métamorphoses d'Ovide, 3e livre, traduction en vers, par Émile Agnel. Paris, 1852, in-8° de 55 pages. Novembre, 728.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle... par Auguste de Blignières..... Paris, 1851, 1 vol. in-8° de 466 pages. — Article de M. Patin, janvier, 1-15.

La Chanson de Roland, poëme de Théroulde; texte critique, accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin. Paris, Imprimerie nationale, 1850, 1 vol. in-8° de 560 et CLXXV pages. — 1er article de M. Magnin, septembre, 541-561. — 2e article, décembre, 766-777.

De l'enseignement des langues, considéré comme base des études classiques... par Victor Laprade. Lyon, 1852, in-8° de 24 pages. Janvier, 57.

Vergleichendes... Dictionnaire comparé de la langue gothique, par le docteur Laurent Diefenbach. Francfort-sur-le-Mein, 1851, 2 vol. in-8° de XVI-488, XII-824 pages. Mai, 335.

Historical view of the languages and literature of the sclave nations... by Talvi. New-York et Paris, 1850, in-18 de IX-412 pages. Novembre, 732.

Titres de divers ouvrages sur l'enseignement élémentaire de la langue française, par M. B. Jullien. Paris, 1851. Février, 132; novembre, 727-728.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Narrative of the United States expedition to the river Jordan and the Dead sea, by W. Lynch... Second edition. London, 1850, in-8°. — 2e article de M. Quatremère, août, 487-509 (voir, pour le 1er article, septembre 1851).

Peloponesos, eine historisch... (Péloponèse, description historique et géographique de la péninsule), von Ernst Curtius. Premier volume, avec 9 cartes ou plans et figures. Gotha, 1851; Paris, 495 pages in-8°. Janvier, 63.

The East: sketches of travel in Egypt and the holy land; by the Rev. I. A. Spencer... New-York, 1850, grand in-8° de XVI-504 pages. Avril, 268.

2. Chronologie, histoire ancienne. — 3. Histoire de France.

Lettres inédites de madame la duchesse de Longueville à madame la marquise de Sablé. — 5e article de M. Cousin, janvier, 40-56 (voir les cahiers d'août, d'octobre, de novembre et de décembre 1851). — 6e article, février, 100-112. — 7e ar-

ticle, mars, 174-194. — 8e article, avril, 247-262. — 9e article, juin, 356-385. — 10e et dernier article, juillet, 422-440.

Lettres inédites de la duchesse de Longueville à La Rochefoucauld, à la princesse palatine et à d'autres personnes pendant la Fronde. — 1er article de M. Cousin, octobre, 605-618. — 2e article, novembre, 583-696.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée... par J. de Gaulle. Tomes I et II, 1847; III et IV, 1848; V, 1849; VI et dernier, 1851. — 2e article de M. Avenel, mai, 316-325 (voir le 1er article, octobre 1851). — 3e article, juin, 386-399.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste. — 1er article de M. Mignet, novembre, 669-682. — 2e article, décembre, 746-765.

Сказания... Mémoires contemporains relatifs au faux Démétrius, traduits et publiés par M. Oustrialof. Pétersbourg, 1837, 5 vol. in-8°. — 1er article de M. Mérimée, février, 88-100. — 2e et dernier article, mars, 159-174.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale... tome XVII (seconde partie). Paris, Imprimerie nationale, in-4° de 411 pages. Juin, 403.

Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais..... par Jacques-Ch. Brunet. Paris, in-8° de 208 pages. Mars, 202.

Collection des livres classiques édités par M. Dübner. Mai, 330-332.

Derniers portraits littéraires, par M. C. M. Sainte-Beuve. Paris, in-12 de 546 pages. Mars, 202.

6. Archéologie.

Handbuch der Römischen epigraphik, etc. Manuel de l'épigraphie romaine, par M. Zell. Première partie... Heidelbergæ, 1850, XIV et 480 pages in-8°. — 1er article de M. Hase, janvier, 15-28. — 2e article, février, 80-88.

Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, par M. Théodore Nisard. — 2e article de M. Vitet, janvier, 28-40 (voir le cahier de novembre 1851). — 3e et dernier article, février, 112-130.

Notice des découvertes les plus récentes opérées dans le royaume de Naples et dans l'État romain, de 1847 à 1851. — 1er article de M. Raoul-Rochette, février, 65-80. — 2e article, avril, 232-242. — 3e article, mai, 296-304.

Franc. Carellii numorum Italiæ veteris tabulas CCII edidit Cœlest. Cavedonius.... Lips. MDCCCL, in-4° max. — 1er article de M. Raoul-Rochette, juin, 337-349.

The Cities and Cemeteries of Etruria, by Georges Dennis in two volumes. London, 1848, in-8°. — 1er article de M. Raoul-Rochette, juillet, 405-422.

I. Die Ficoronische Ciste... La Ciste de Ficoroni, dissertation archéologique d'Otto Jahn. Leipsick, 1852, grand in-8°. — II. Den Ficoroniske Cista... La Ciste de Ficoroni, décrite et expliquée par P. O. Brondsted. Copenhague, in-fol., 1847. — III. Die Ficoronische Cista... La Ciste de Ficoroni du collége romain,

publiée en de fidèles images par Em. Braun. Leipsick, 1849, in-fol. — IV. Boreas-Sosthenes, das Vorbild... Boréas-Sosthènes, modèle de l'archange saint Michel sur la Ciste de Ficoroni... dans les comptes rendus de l'Académie royale des sciences de Berlin, mars 1851. — V. Epikritische... Observations critiques sur la représentation tirée de la fable des Argonautes, de la Ciste de Ficoroni. Gœttingen, 1850, in-8°. — 1er article de M. Raoul-Rochette, septembre, 576-593. — 2e article, octobre, 647-663. — 3e et dernier article, décembre, 778-795.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Des sciences occultes ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte, 2 vol. in-8° MCCCXXIX. — 1er article de M. Chevreul, septembre, 594-604. — 2e article, octobre, 631-646. — 3e article, novembre, 707-721.

Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois, par M. Schmidt...— 1er article de M. Mignet, avril, 205-216. — 2e article, mai, 283-296. — 3e et dernier article, juin, 350-565.

Corpus apologetarum christianorum sæculi secundi. Sancti Justini, philosophi et martyris, opera quæ feruntur omnia... Indices adjecit J. C. Th. Otto. Paris et Londres, 1847-1850; 5 vol. in-8° de 215, 511, 297, 207 et 404 pages. — 1er article de M. Hase, octobre, 619-630.

Traité des facultés de l'âme....., par Adolphe Garnier. Paris, 1852, 3 vol. in-8° de LXII-367-540 et 447 pages. Juillet, 470.

Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, par A. A. Cournot. Paris, 2 vol. in-8° de 111-430 et 405 pages. Juillet, 471.

Prolegomena logica... Prolégomènes logiques. Recherches sur le caractère psychologique des opérations logiques, par Henry Longueville Mansel. Oxford, 1851. Paris, in-8° de XIV-320 pages. Mars, 204.

De Parmenide Platonico, disseruit Dr Cuno Fischer. Stuttgardiæ, 1851, x-103 p. Mars, 202.

De Clemente, presbytero alexandrino... Scripsit Hub. Jos. Reinkens. Vratislaviæ, 1851. Paris, x-358 pages in-8°. Novembre, 729.

De pantheismi nominis origine et usu et notione, exponit Eduardus Bœhmer. Halæ Saxonum, 1851. Paris, 51 pages in-8°. Mars, 203.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Correspondance of sir Isaac Newton and professor Cotes, etc. Correspondance du chevalier Isaac Newton et du professeur Cotes... publié par J. Eddleston... 1 vol. in-8° de 316 pages. Cambridge, 1850. — 1er article de M. Biot, mars, 133-147. — 2e article, avril, 217-232. — 3e et dernier article, mai, 269-283. — Notes additionnelles aux articles précédents, juin, 400-403; juillet, 458-479; août, 522-535. — Lettre de M. Terquem à M. Biot, octobre, 663.

Traité de la vieillesse, etc., par M. Reveillé-Parise. — 1er article de M. Flourens, décembre, 733-746.

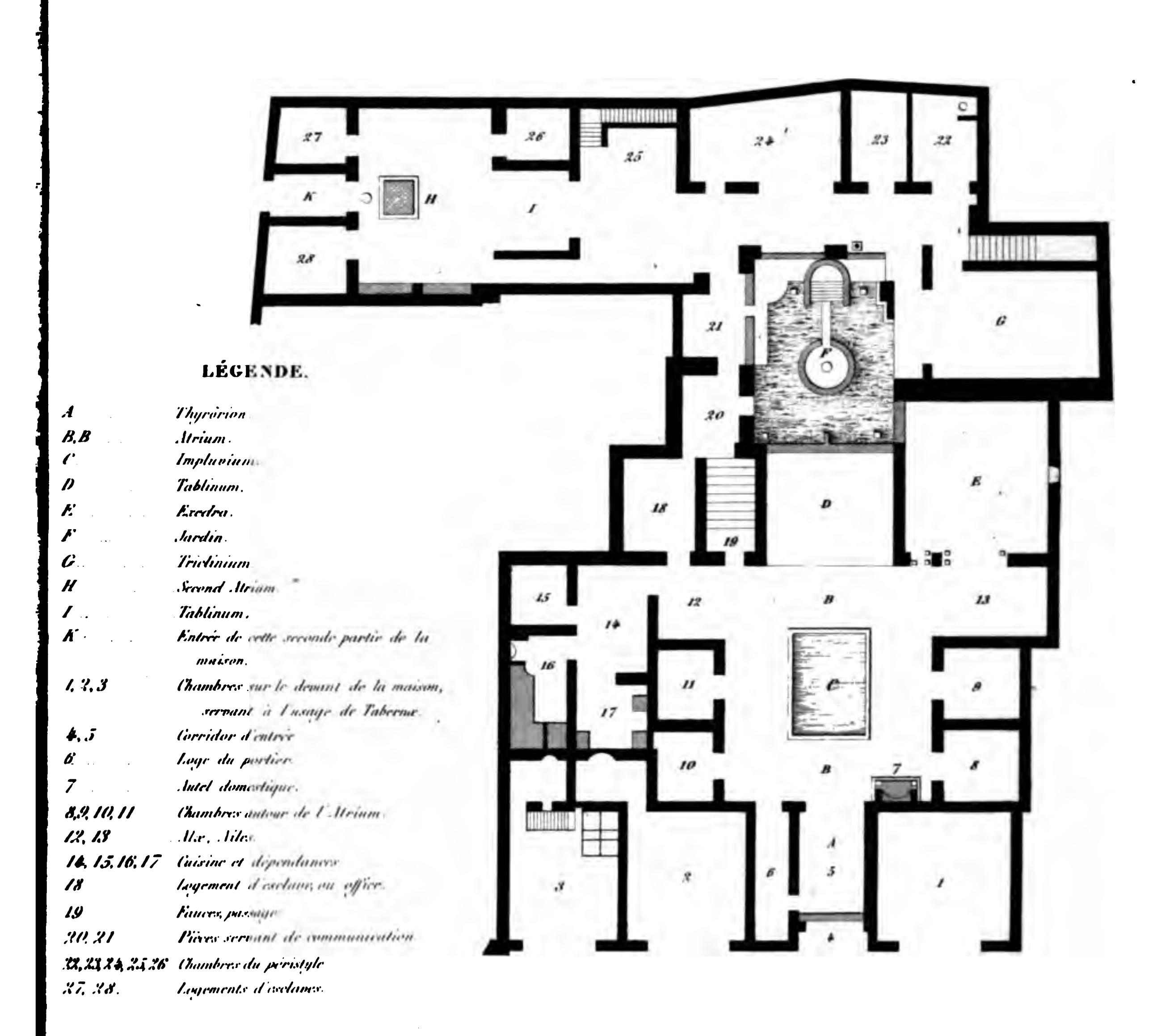
Recherches sur les poissons, par M. Agassiz, 5 vol. grand in-4° et 5 vol. de planches, 1833-1843. — Article de M. Flourens, mars, 148-158.

Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle... par E. Littré. — 2e article de M. Daremberg, juillet, 440-458.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

PLAN DE LA MAISON DE M. LUCRETIUS.

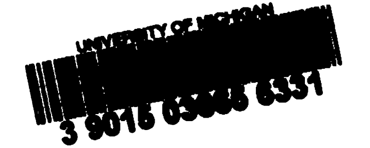


LÉGENDE.

A	*Thyrôrion.*
B, B	*Atrium.*
C	*Impluvium.*
D	*Tablinum.*
E	*Exedra.*
F	*Jardin.*
G	*Triclinium.*
H	*Second Atrium.*
I	*Tablinum.*
K	*Entrée de cette seconde partie de la maison.*
1, 2, 3	*Chambres sur le devant de la maison, servant à l'usage de Taberne.*
4, 5	*Corridor d'entrée.*
6	*Loge du portier.*
7	*Autel domestique.*
8, 9, 10, 11	*Chambres autour de l'Atrium.*
12, 13	*Alæ, Ailes.*
14, 15, 16, 17	*Cuisine et dépendances.*
18	*Logement d'esclave, ou office.*
19	*Fauces, passage.*
20, 21	*Pièces servant de communication.*
22, 23, 24, 25, 26	*Chambres du péristyle.*
27, 28.	*Logements d'esclaves.*

Gravé sur pierre à l'Impr... ...rale.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03665 6331


UNIVERSITY OF MICHIGAN

